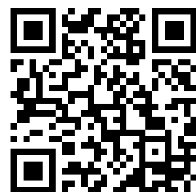
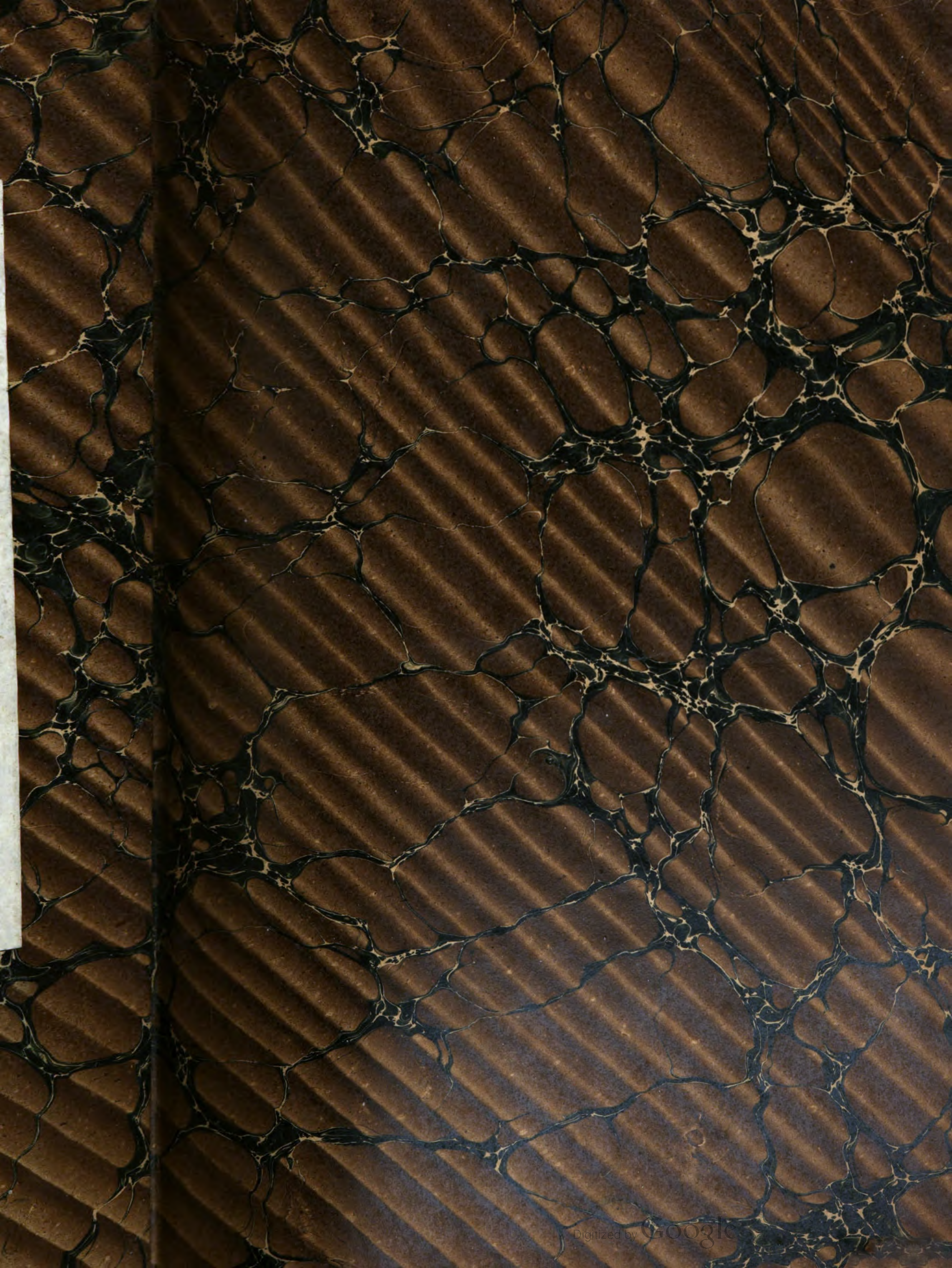




L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



Cherchez et vous trouverez.

Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

13e ANNÉE — 1880



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
ÉDOUARD ROUVEYRE
1, RUE DES SAINTS-PÈRES, 1

NOTA BENE

La revision attentive à laquelle a donné lieu la confection des fiches dont cette Table est la représentation, coordonnée alphabétiquement, motive ici quelques remarques topiques, quelques avis essentiels aux Lecteurs et aux... Correspondants de l'*Intermédiaire*.

1° La marche des Questions et des Réponses ne s'est pas ralentie et leur intérêt s'est soutenu.

2° Des Questions posées depuis longtemps, et qui n'avaient pas encore trouvé de répondant, en ont enfin rencontré : ce qui montre bien les avantages du système de l'*Intermédiaire*, — Ruche *toujours ouverte*. — Ainsi la Question « Un vieux cantique », posée en 1866 (IV, 132), était demeurée en l'air, *stans pede in uno*. Elle figure en 1880, dans neuf numéros, avec plus de *neuf* Réponses diverses.

3° Mais le relevé des rubriques de nos vingt-quatre cahiers atteste aussi très souvent l'inattention de certains Correspondants qui, malgré nos recommandations, reproduisent inexactement le *titre* des Questions ou Réponses auxquelles ils se réfèrent, ou les *tomes* et *colonnes* de *renvois*, qui doivent suivre entre parenthèses. De là de fâcheuses erreurs, qui nous trompent et trompent le lecteur, insuffisamment ou faussement renseigné. — Pour ne citer qu'un exemple, mais frappant, de ces indications fautives, voyez col. 711, la Réponse : « Un auteur à découvrir, » qui renvoie à « XIII, 65, 119, 240. » Comme on ne trouvait rien de semblable à ces trois colonnes indiquées (et après avoir vérifié sur la copie même de M. Ph. R. qu'il n'y avait pas faute d'impression, mais que c'était bien textuellement la rubrique qu'il avait libellée), il a fallu faire mille recherches pour arriver à reconnaître qu'il avait écrit « XIII » au lieu de « IX », et faire des errata explicatifs en *trois* endroits de la Table : Auteur à découvrir. — Diderot et M. Ed. Fournier. — Etranglement du dernier roi, etc.)

4° *Exemplo moniti*, que nos Correspondants veuillent donc bien se poser à eux-mêmes une Question essentielle, et préalable à toute autre, en se demandant s'ils suivent bien les Règles uniformes qui leur sont prescrites et rappelées au verso de chaque couverture : Ecriture *lisible*. — Renvois *corrects*. — Emploi d'un papier *de dimension*, et feuillets *séparés* pour chaque Question ou Réponse. — Sans l'observation *minutieuse* de ces règles, pas d'*ordre* possible, et, sans *ordre*, pas d'*Intermédiaire*.

TABLE DES MATIÈRES

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

ERRATA ET CORRIGENDA

Pages. TOME XII.

164. l. 17, — *Surmay*.
727, l. 62 : Talon (*non* Calon).
759, l. 5, Iouna.
— l. 6, — Choumassont.
740, l. 27, — Aschenbecher.
757, l. 20, — les liquides (*non* labiales).
764, l. 26, — *effacez* t. V.

TOME XIII.

3, l. 59, *lisez :* la (*non* sa).
4, l. 39, — la (*non* ta).
4, l. 51, — Choderlos.
4, l. 52, — Choderlos de Laclos.
10, l. 12, — un des Manetti.
39, l. 15, — Catalogue Taylor.
57, l. 20, — L'autre chef.
59, l. 51, — Rathery.
71, l. 54, — Réception.
80, l. 5, — Maleyssie.
— l. 20 et 21, — Du Haldat.
87, l. 42, — 1784.
— l. 49, — 1858.
101, l. 14, — M. D. L. F.
103, l. 47, — Jean Herel.
107, l. 48, — Moulin d'Ars.
108, l. 33, — Sablona.
114, l. 19, — Son Dictionnaire.
121, l. 22 et 36, — Beaunoir.
128, l. 47, — (1197?) *non* (11972).
154, l. 20, — Zinzolin.
158, l. 46, — St-Gravesande.
175, l. 5, — Marteaux.
176, l. 2, — et non du Haldt.
200, l. 34, — Jean Herel.
203, l. 27, — un tort (*non* tout).
224, l. 52, — minces (*non* mêmes).
246, l 41, — 194 (*non* 184).
288, l. 28, — n° 1964 (*non* 1968).
296, l. 42, — qu'elle indique, (*non* ?)
296, l. 48, — journey.
305, l. 57, — XIII, 196 (*non* 190).
306, l. 12, — Weltau-Shauung.
— l. 16, — Engelmann.
313, l. 22, — que je suis.
337, l. 58, — Diputado.
338, l. 12, — de Larramendi.
353, l. 8, — ce poète qui est...
369, l. 36, — Voici ce que je trouve...
372, l. 6, — Benoît (*non* Bousco).
377, l. 21 et 25, — Bureau de Pusy.
— Effacer les lignes 27-30.
383, l. 49, — debetur (*non* dabitur).
384, l. 51, — confessons-nous.
401, l. 10, — Cet éloge. A Torsac, succéda...
— l. 21, — *Luna influit.*
404, l. 7, — 376 (*non* 37).
— l. 23, — brochure in-8 (*non* 7 vol, in-8).
469. l. 33, — Rouen (*non* Rome).
— l. 63, — détenue (*non* destinée).
470, l. 1, — sauvés (*non* sacrés).
478, l. 2, — offre UN NAGLER, etc.
480, l. 48, — signifie.
— l. 52, — Mettez.
490, l. 30, — XIII (*non* VIII) et *ajoutez :* 360.
507, l. 33, — Egare (*non* Egaro).
— l. 55, — Sirice (*non* Sirie).
508, l. 1, *ajoutez :* a été.
511, l. 3, *lisez :* pu mieux faire.
— l. 29, — très désavantageux.
527, l. 29, — Gergonne (*non* Gergomie).
548, l. 57, — L. M. F. *et effacez :* Strasbourg.
568, l. 5, — Gibelin (*non* Gebelin).
580, l. 59, — tarots (*non* tarolet).
587, l. 6, — Passerat.
590, l. 60, — Au nom...
591, l. 2, — Qu'en la fin...
— l. 43, — Ce que je...
609, l. 17, — Mantes (*non* Nantes).
610, l. 14, 22 et 31, — d'Allonville.
616, l. 49, — 1632 (*non* 1652).
637, l. 41, — bicentenaire (*non* bucentaure).
644, l. 1, — (XII, 293, 376, 398, 501, 751).
666, l. 37, — Vermersh.
672, l. 7, — intérieur (*non* extérieur).
681, l. 1, — argomace.
689, l. 34, — sens (*non* jeu).
711, — l. 12, — IX (*non* XIII),
722, l. 40, — 8° (*non* 80 lettres).
726, l. 6, — ou (*non* sont).

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 8868

XIIIe Année. N° 280.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Janvier 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Treizième année.

1er janvier 1880.

Le fait est que le Supplément au Larousse, qui a paru en 1877, a tout bonnement *oublié* de réparer à notre égard son homicide involontaire de 1873. — De façon que, pour les lecteurs du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, ce pauvre *Intermédiaire* est et demeure « rayé du nombre des vivants »! Et voilà comme les erreurs subsistent, ne se trouvant presque jamais signalées et rectifiées là même où elles auraient besoin de l'être.

Le mal n'est pas grand, après tout, n'est-ce pas ?

Plût au ciel que les comptes annuels de *l'Intermédiaire* avec la mort fussent aussi peu lourds à régler. Mais il n'en va point ainsi! Douze mois ne s'écoulent jamais sans que plusieurs de nos amis manquent à l'appel. Depuis notre dernière mention nécrologique, nous avons vu disparaître quelques-uns des plus chers, des plus anciens, des meilleurs, parmi les parrains et les compères de notre petite feuille. En 1878, M. E. Coupy, de La Flèche. Dans le cours de 1879, M. Mahérault, M. G. Colonna-Ceccaldi (*S. Frusquin* et *G. Iiunald*); le baron Ch. Poisson (*Nossiop*). Il y a quelques jours à peine, M. Emile Michelot, le zélé collectionneur bordelais... De telles pertes nous ont été tout particulièrement sensibles! Mais n'est-ce pas la vie ? Ne se passe-t-elle pas, ainsi que l'a si bien senti un jeune poète,

A voir fuir ce qu'on cherche et mourir ceux [qu'on aime!

P. S. — Ces lignes étaient à peine écrites, nous apprenons encore, coup sur coup, deux nouvelles pertes cruelles que viennent de nous infliger ces derniers jours : M. Prosper Blanchemain, et M. Léon Tripier (de Fontainebleau).

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Rabelais est-il l'auteur du Cinquième et dernier Livre de l'Histoire de Gar-

gantua et de Pantagruel ? — Cette question offre un intérêt littéraire fort réel, puisqu'elle touche à l'une des plus célèbres productions écrites en langue française ; elle a été l'objet d'opinions fort opposées.

La plupart des éditeurs de notre « Homère bouffon » n'ont pas révoqué en doute l'authenticité du 5e livre : M. Paul Lacroix l'admet; Nodier, si fin connaisseur, n'a pas de doute à cet égard ; Charles Lenormant, dans un opuscule ingénieux (*l'Abbaye de Thélème et l'architecture de la Renaissance*), reconnaît « la griffe de l'aigle » ; le savant auteur du *Manuel du Libraire*, qui s'est livré à l'étude approfondie des éditions originales du texte de « maître François », suppose que le livre en question, imprimé après la mort de Rabelais, a pu subir des remaniements. Un docteur allemand, M. Régis, qui a publié à Leipsig (1833-39, trois vol. in-8°) une fort bonne traduction de Rabelais, accompagnée d'un très ample commentaire, n'ose pas trancher la question, mais il relève de nombreuses expressions qui ne se rencontrent point dans les quatre premiers livres.— D'un autre côté, M. Paulin Paris ne voit, dans ce livre, qu'une mauvaise imitation, dont le véritable auteur eût été sifflé s'il s'était fait connaître; et un article fort digne d'attention, inséré dans le Journal Officiel (vers la fin de novembre), a pour but d'établir qu'il y faut voir l'œuvre d'un partisan de Calvin, très hostile à la Cour de Rome.

Le problème ne mérite-t-il pas d'être examiné à fond, et de cet examen ne sortira-t-il pas l'opinion que Rabelais n'a écrit que les Quatre premiers Livres de son immortelle satire? Je n'ose ajouter que tel est mon avis. T. B.

—

Descente de l'âme de Molière dans les Champs Elizées. — Lyon, Antoine Jullieron, 1674, in-8. — Voilà un opuscule, que

je n'ai rencontré qu'une seule fois, il y a 36 ans, et dont je voudrais retrouver la trace, pour le faire copier et le publier dans ma seconde Collection Moliéresque. Il était alors chez M. de Soleinne, et je l'ai décrit dans le Catalogue de la Bibliothèque dramatique de cet amateur (t. V, p. 121, n° 508), en le faisant connaître par des citations curieuses. L'auteur est certainement le comédien Dorimont. Cette pièce en prose et en vers existe-t-elle quelque part? Qui pourra me donner cette bonne nouvelle? P.-L. JACOB, Bibliophile.

—

Nous périssions, si nous n'eussions péri. — De qui est le mot : « *Nous périssions si nous n'eussions péri* », ou bien : « *Nous étions perdus, si nous n'eussions été perdus* » ? Ce mot, qui termine un paragraphe des *Voyages de Leguat*, y est placé, selon toute évidence, par allusion à une locution connue. EUG. M.

—

Un refrain patriotique de 1792. — Les volontaires qui couraient à la frontière, les soldats de Dumouriez qui allaient se battre à Valmy, oubliaient leurs fatigues en entonnant ce refrain :

Marche, marche, marche encore :
La France ne périra pas!
Marche, marche, marche encore :
Les Prussiens ne l'auront pas !

Connaît-on le texte de la chanson qu'accompagnaient ces quatre vers, qui, répétés par des bataillons harassés, produisaient un effet électrique? P. P.

—

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré. — Ce mot est *Soudardaille ;* nous le trouvons dans un article de la *Nouvelle Revue*, concernant les événements de 1814 à Bordeaux. Il s'applique à des dragons qui, revenant d'Espagne, aigris par les misères d'une guerre longue et des plus pénibles, se livrèrent à l'indiscipline et commirent de graves excès. Trouve-t-on ailleurs des exemples de cette expression ? A. R.

—

Babilans. Croix de Malte. — « Revenons à nos *babilans*, c'est ainsi qu'on appelle à Gênes les maris de non-valeur. Malgré toute ma science en étymologie, je n'ai pu découvrir l'origine de ce nom-ci. »

C'est le Président de Brosses qui s'exprime ainsi, à propos des procès pour impuissance (Lettres sur l'Italie, édit. originale 1836, t. I, p. 224).

A-t-on suppléé, depuis lors, à l'insuffisance de l'aimable Président ?

Deux pages plus haut (t. I, p. 222), parlant des jeunes épousées qui ont trop promptement dissipé sa dot résultant d'une fondation charitable, le même auteur écrit :

« La donzelle veut qu'on lui fasse faire, sur son argent, de beaux habits et bonne chère à sa noce ; tant que la somme dure, on n'a garde de songer à travailler ; quand elle est finie, on fait des *croix de Malte* ».

N'y a-t-il pas une allusion, sous ces derniers mots, ou faut-il les prendre à la lettre ?

(Nimes.) CH. L.

—

Rimes singulières. — Le *Figaro* s'égayait récemment aux dépens d'un jeune apprenti des Muses qui avait fait rimer *Gustave* avec *cadavre*. La licence est, sans contredit, un peu forte, mais notre jeune Parnassien ne pourrait-il pas plaider les circonstances atténuantes et s'autoriser de l'exemple du grand Lamartine, qui a pris, lui aussi, d'étranges libertés avec la rime ? Je n'en veux pour preuve que ces vers étonnants :

Et, du fond gémissant de cette mer de *crimes*,
L'Aurore, à son réveil, voyait monter deux [*hymnes*.
(*La Chute d'un ange*, 7e vision.)

Qu'ils prennent à l'envi, pour composer leurs [*hymnes*,
Tout ce que la nature a de notes *sublimes*.
(*Ibidem*, 8e vision.)

Il semble évident, d'après cela, que Lamartine prononçait le mot *hymne* en faisant abstraction de la lettre *n*, car la répétition d'une inadvertance aussi extraordinaire serait difficile à comprendre. Mais comment le chantre d'Elvire aurait-il pu justifier cette prononciation incorrecte ? Pourrait-on citer, chez d'autres poètes de haute volée, des exemples de la même licence ? JOC'H D'INDRET.

—

Vers à retrouver. — Les voici :

Que si ta vérité nous déplaît et nous pique,
C'est quand de nos travers elle fait la critique.

L'œuvre et l'auteur?
(Nimes.) CH. L.

—

Le vicomte de Barjac. — Petit roman philosophique et satirique (qui exige une clef), dont j'ai acquis un bel exemplaire, orné de quatre jolies figures gouachées. Le catalogue de vente l'attribuait, comme Barbier, au marquis de Luchet. Barbier affirme que c'est à tort qu'on l'attribue quelquefois à l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Depuis quelque temps Chanderlos de Laclos est de plus fort indiqué comme auteur du *Vicomte de Barjac*. Il faudrait, dès lors, lui donner aussi la paternité du roman : *Olinde*, par l'auteur du Vicomte de Barjac. Où est l'erreur?

(Nimes.) CH. L.

—

De Lys, dessinateur. — Pourrait-on obtenir quelques détails sur sa vie et son œuvre?

(Nimes.) CH. L.

—

Le graveur Picquet (1623). — Je connais de lui : 1° le titre finement dessiné et gravé de l'ouvrage suivant : Vie admirable du glorieux Père et Thaumaturge Saint François de Paule, instituteur de l'Ordre des Minimes, dict de Jésus-Maria. Consacrée aux victoires du Roy Louis le Juste. Par V. S. François Victon, religieux du dict ordre et petit-neveu du même Saint. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, 1623, in-12. — 2° Une gravure sur le verso du 30e feuillet du même ouvrage. — Picquet est-il connu?

H. DE L'ISLE.

—

Crommelin de Bonnemare. — M. Léon Willem a rencontré de grands dessins au crayon noir, sur papier bleu, qui reproduisent les cinq sujets de l'histoire d'Alexandre, de Le Brun. Ils sont collés sur toile et portent par derrière les indications écrites à la plume en très grosses lettres : *Charles Lebrun pinxit*, et : *Crommelin de Bonnemare delineavit.* 1723. Il est possible que ce soit un Normand, car s'il y a un Bonnemare dans la Haute-Saône, il y en a deux dans l'Eure; mais sait-on quelque chose de cet artiste, qui pourrait n'être qu'un amateur?

A. M.

—

Meusnes, dans le diocèse de Marseille. — Jal, dans son très utile et presque toujours exact Dictionnaire, dit qu'il existait, en 1673, une bourgade du diocèse de Marseille qu'un acte, qu'il analyse, nommait *Meusnes*. Comme il n'a trouvé ce nom dans aucun dictionnaire géographique, il en conclut que cette localité devait être peu considérable. J'ai cherché moi aussi, et sans être plus heureux que lui. Un Intermédiairiste des Bouches-du-Rhône — n'y en a-t-il pas partout? — connaissant bien son département, ne pourrait-il me fournir quelques renseignements? Jal fait sa citation d'après un document manuscrit, c'est pourquoi il est possible que le nom ait été écrit peu lisiblement, et, par suite, mal interprété. Il faudrait donc voir s'il n'existait pas, ou s'il n'existe pas encore, un bourg, village, hameau, portant un nom analogue ayant pu donner lieu à notre auteur d'écrire comme il avait lu. — Il y a un Meusnes dans la Touraine, mais, on l'a vu, il s'agit bien d'une localité du diocèse de Marseille.

ER. TH.

—

Œuvres de Corneille. — Seconde partie. Imprimé à Rouen; et se vend à Paris, chez Augustin Courbé... M. DC. XLVIII, avec privilège du Roy, in-12, 2 ff. pour le titre et l'Avis au lecteur; 639 p., 3 p. non chiffrées pour le privilège du 25 février 1647, et 1 f. blanc; l'Achevé d'imprimer est du 31 (*sic*) septembre 1648. — Telle est la description donnée par les bibliographes qui se sont occupés de Corneille. — Je connais un exemplaire de 642 p., et 1 f. blanc. — Le privilège, en petits caractères, occupe les p. 641-642. L'Achevé d'imprimer (31 septembre 1648) est au bas de la dernière page. — Les deux premiers feuillets manquent. Les lettrines recommencent à la p. 553 et finissent à la p. 635, par Ddvj. Bon papier, belle impression.

Cette édition a-t-elle été signalée?

H. DE L'ISLE.

—

Œuvres de Racine. — Tome premier. Le titre manque. XXXII et 480 p., in-12. Gravures. P. XXXII, un cul-de-lampe : une corbeille de fleurs; P. 480, cul-de-lampe : un pot de fleurs. — De la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. Je demande une description exacte de l'édition?

H. DE L'ISLE.

—

Magnétisme animal. — Quelque Intermédiairiste serait-il assez obligeant pour répondre à cette triple question : Se publie-t-il à Paris un Journal ou une Revue de magnétisme? Quel est son titre? Quelle est l'adresse de sa rédaction?

AMAURY.

—

Le libraire Deberle. — J'envoie tous mes souhaits de bonne année nouvelle à qui me pourra donner quelques renseignements précis sur le libraire Deberle, qui eut à Paris une certaine vogue sous le premier Empire et sous la Restauration. Une note manuscrite d'un de ses amis, que j'ai sous les yeux, m'affirme qu'il s'appelait, de son vrai nom, *Poncelin*, qu'il avait été chanoine et qu'il s'était métamorphosé en prenant femme. Où et quand et avec qui, si c'est vrai? Et à quelle date est-il mort? Un Deberle fils (son fils sans doute?) était libraire encore en 1828. — Tous renseignements seraient bienvenus, surtout s'ils venaient vite.

UN EDITEUR.

—

Gœthe, patineur. — A quel passage des œuvres de Gœthe se rapporte le grand dessin de Kaulbach, mille fois reproduit par la photographie, qui le représente s'élançant sur la glace d'un air triomphateur, tandis que, près de lui, une jeune fille chausse gracieusement le patin?

PAUL MASSON.

—

Alfier pontifical. — Quelle est la signification de ce singulier vocable, appliqué à

titre de qualification nobiliaire ou équestre, au premier des Nerestang connus, dans un titre de l'an 1119? Ce titre est cité par l'auteur des Souvenirs de la marquise de Créquy, ouvrage apocryphe et de haute suspicion, dont le tome X (1840, in-12, Delloye) est entièrement consacré à des souvenirs et des listes nobiliaires.

Cz.

—

Pierre Dolivier, ex-curé de Mauchamps. — En 1789, le petit village de Mauchamps, situé dans le canton d'Etampes, avait pour curé un prêtre du nom de Pierre Dolivier, qui se fit alors remarquer à l'assemblée du bailliage de la ville d'Etampes par l'exaltation de ses principes révolutionnaires. Précédemment il avait occupé dans les montagnes de l'Auvergne une cure dont j'ignore le nom, puis celle de Manicamp dans le Soissonnais. En 1792, le curé de Mauchamps se maria et publia, à cette occasion, une curieuse brochure imprimée à Etampes, intitulée : *Discours de Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, à ses paroissiens, pour leur annoncer son mariage, prononcé le dimanche 21 octobre, l'an Ier de la République, à l'issue des Vêpres*, in-8 de 22 pages. D'après la *France littéraire*, Pierre Dolivier était, vers 1800, professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Seine-et-Oise, mais la liste de ses écrits donnée par Quérard est incomplète, car je connais de lui six autres opuscules révolutionnaires oubliés par ce savant bibliographe. Pourrait-on me donner d'autres renseignements biographiques sur ce prêtre défroqué? Je désirerais connaître aussi le lieu et la date de sa naissance, ainsi que de sa mort.

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

La Garde impériale russe. — Elle se compose, je crois, en tout, de vingt-huit régiments. En tête de l'infanterie, figurent, depuis longtemps, trois vieux corps, les régiments de Presbraschenskoi, Semanow, Ismalow.

Quelle est l'origine de ces dénominations?

C. A.

—

Bibliographie lyonnaise. — Y a-t-il un livre spécial sur la bibliographie des livres lyonnais?

(Dublin.) T. W. C.

—

Les débâcles historiques. — La débâcle de la Seine, le 3 janvier 1880, comptera dans l'histoire. A quelle année faut-il remonter pour en rencontrer une semblable? Au dire de nos grands-pères, une débâcle était quelque chose de terrible, mais depuis longtemps ce phénomène avait perdu pour les nouvelles générations son prestige légendaire, et rien n'était plus anodin qu'une débâcle de la Seine. Le mot semble même n'avoir plus eu, depuis un siècle, de sens réel qu'au figuré : débâcles politiques, débâcles financières! En revanche, celles-ci ont été nombreuses et redoutables, et les dernières, celles de 1870 et 71, ont dépassé toute mesure. A-t-on conservé le souvenir de débâcles désastreuses et rapides comme celle à laquelle les Parisiens viennent d'assister?

E. H.

Réponses.

Une déclaration qui ne manque pas de franchise (II, 581, 662, 705, 723; VI, 161; VIII, 705; IX, 353). — Il reste quelque chose à ajouter sur cette question qui paraissait épuisée. Montalembert a fort bien expliqué dans quelles conditions il avait écrit la phrase qui a servi de point de départ à tant de polémiques; mais il a omis de dire (il est vrai que ce n'est pas là-dessus qu'il était interpellé) que cette phrase, il la tenait de Macaulay. L'illustre écrivain anglais, rendant compte, dans l'*Edinburgh Review* (juillet 1835), de l'Histoire de la Révolution de 1688 par sir James Mackintosh, disait : « The doctrine which, from the very first origine of religious dissentions, has been held by all bigots of all sects, when condensed into a few words, and stripped of rhetorical disguise, is simply this: *I am in the right, and you are in the wrong. When you are the stronger, you ought to tolerate me; for it is your duty to tolerate truth. But when I am the stronger, I shall persecute you; for it is my duty to persecute error.* » C'est la même pensée, et le mouvement de la phrase est exactement le même. Il est hors de doute que Montalembert était un lecteur assidu de Macaulay. — Je ne prétends pas, du reste, me donner les gants de cette découverte. C'est un article d'Alceste, dans le *Voltaire* du 18 décembre 1879, qui m'a indiqué le gisement.

G. I.

—

La chanson parisienne du Fi-Fi (V, 242, 325, 396, 513). — La chanson indiquée par M. Prosper Blanchemain ne peut être celle chantée par les Parisiens, en 1565, sur la mésaventure arrivée au Cardinal de Lorraine. Elle doit son origine, non pas aux faits plus ou moins apocryphes relatés dans *la Légende de saint Nicaise*, mais plutôt à la fuite du cardinal devant les soldats du maréchal de Montmorency. En effet, d'Aubray, dans sa harangue, dit « qu'il lui fit faire tout en « ses chausses, parce qu'il portait armes « défendues sans son passeport. » La *Légende du Cardinal de Lorraine* montre le Cardinal « si résolu que ses chausses lui

« servirent de bassin et son pourpoint « de selle percée. » Enfin, d'Aubigné rapporte que ceux qui avaient senti le parfum des culottes du Cardinal apprirent au peuple à chanter avec eux, dès le soir même, sous les fenêtres de l'hôtel de Cluny, où il s'était sauvé avec le duc d'Aumale : « *Fi! Fi!* du Cardinal », et plusieurs autres railleries. Tout cela n'empêche pas que la chanson demandée reste introuvable. Sus donc encore, amis, cherchons! A la rescousse A. D.

—

Cartes à jouer inventées par Saint-Simon (IX, 71). — Il est arrivé à Erdan ce qui arrivera, neuf fois sur dix au moins, à l'écrivain assez candide pour ramasser un renseignement dans la compilation romanesque de ce farceur de Causen de Courchamps : il a été mystifié en plein. Ce n'est pas que l'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créqui* ait inventé le prospectus qu'il cite : il s'est borné à le falsifier, et la principale de ses falsifications a consisté à introduire le nom de Saint-Simon dans un document où il n'avait absolument rien à faire. On comprend bien, en effet, qu'en 1834, alors que le public était tout occupé des tentatives de la secte saint-simonienne, le nom de Saint-Simon avait un autre ragoût que celui des citoyens « Urbain Jaume et Jean-Démos« thènes Dugoure, Fabricans brevetés « d'Invention des nouvelles Cartes de la « République. » Tels sont, en effet, les seuls noms qu'on voie briller dans le prospectus en question, daté du 21 mars 1793, an II de la République, et publié en supplément par le *Journal de Paris* du 23 mars. Il faut donc substituer partout les noms de Jaume et Dugourc à celui de Saint-Simon. Pour montrer en outre de quelle manière Courchamps paraphrase son texte, je rétablis le 1er alinéa dans sa forme primitive :

Il n'est pas de républicain qui puisse faire usage (même en jouant) d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité ; il n'étoit point d'Homme de goût qui ne fût choqué de la maussaderie des figures des cartes à jouer, et de l'insignifiance de leurs noms.

Au milieu du prospectus, fort abrégé par Courchamps, car il occupe trois pages in-4°, on lit une « description raisonnée des nouvelles Cartes », que je résume. Il y a quatre génies : « génie de cœur, ou de la Guerre ; génie de trèfle, ou de la Paix ; génie de pique, ou des Arts ; génie de carreau, ou du *Commerce*. La Liberté remplace les Dames : Liberté de cœur, ou des Cultes ; Liberté de trèfle, ou du Mariage ; Liberté de pique, ou de la Presse ; Liberté de carreau, ou des Professions. » On ne sera peut-être pas fâché de connaître la description raisonnée de la Liberté du Mariage ; la voici :

Par la faveur du *Divorce*, ce ne sera plus que l'assemblage volontaire de la Pudeur et de la Sagesse, c'est ce que signifient et le mot *Pudeur*, et le simulacre de Vénus pudique, placé près de la *Liberté*, comme l'un de ses pénates ; et si le mot *Divorce* est écrit sur l'enseigne qu'elle tient à sa main, c'est comme une amulette bienfaisante, qui doit rappeler sans cesse, aux époux, qu'il faut que leur fidélité soit mutuelle pour être durable.

Pour remplacer les valets on a : l'Egalité de cœur, ou de Devoirs (un garde national) ; l'Egalité de trèfle, ou de Droits (un juge foulant aux pieds l'hydre de la chicane) ; l'Egalité de pique, ou de Rangs (l'homme du 14 juillet 1789, et du 10 août 1792) ; l'Egalité de carreau, ou de Couleurs (le nègre, débarrassé de ses fers, foule aux pieds un joug brisé). Enfin, la Loi remplace les as. Je reproduis les observations de la fin, sur lesquelles s'est particulièrement exercée la fantaisie du citoyen Courchamps :

Après avoir rendu compte des changemens qu'imposoit l'amour de la Liberté, il faut peut-être dire un mot des soins qu'on a pris pour appliquer ces idées vraies et pures au besoin qu'ont les Joueurs de retrouver des signes correspondans à ceux qu'une longue habitude leur a rendus familiers.

L'on a donc rempli la Carte d'attributs dont l'usage indique la Figure, sans avoir besoin de la découvrir ; la Figure est assise, afin de présenter une masse égale à celle des magots du siècle de Charles VI ; et l'on a porté le soin jusqu'à conserver les mêmes couleurs, afin d'offrir les mêmes effets : enfin, les noms de *David*, de *Pallas*, etc., sont remplacés par les dénominations morales des différens effets de la Révolution, dont les types des NOUVELLES CARTES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE offrent tous les emblèmes.

Nota. — Le dépôt général des *Nouvelles cartes de la Republique* est rue Saint-Nicaise, n° 11, où l'on trouve tout ce qui concerne les Jeux ; et l'on se chargera des Commissions pour les Départemens, relativement à ce genre de commerce.

Rien du citoyen Saint-Simon, ni de l'infâme Isabeau, ni de la rue *ci-devant* Saint-Nicaise, ni du dépôt de la rue de la Loi : tous ces enjolivements sont du cru du transcripteur infidèle.

Il est à remarquer que ce jeu est précisément celui dont M. Louis Combes avait parlé précédemment dans l'Intermédiaire (IV, 211). G. I.

P. S. — Des recherches au département des Estampes de la Bibliothèque nationale ont fait passer sous mes yeux un certain nombre de jeux de cartes de la Révolution, mais je n'y ai pas reconnu celui des citoyens Jaume et Dugourc. Ce jeu manque aussi à la belle collection révolutionnaire de M. de Liesville, où j'ai rencontré, en revanche, celui qu'a déjà fidèlement décrit (t. IV) M. A. Bonnardot. G. I.

—

Tours de force et enfantillages de rimeurs (IX, 672; XII, 202, 234, 493, 556, 592). — On en trouve un répertoire complet dans le curieux ouvrage de M. Alfred Canel, de regrettable mémoire: *Recherches sur les Jeux d'esprit, les Singularités et les Bizarreries littéraires, principalement en France* (Evreux, Huet, 1867, 2 vol. in-8°). M. Canel ne s'était pas borné à la théorie et aux citations. Il avait donné lui-même le modèle de tous les raffinements et de toutes les bizarreries de la versification française, dans l'ouvrage suivant, dont il faut transcrire le titre tout au long:

PONT-AUDEMER

Poëme comme on n'en voit guère,
Poëme comme on n'en voit pas.

Par Jean CHOUART,
ex-apprenti moine chez les Carmes de cette ville.

Orné d'une gravure

avec PRÉFACE, PRÉLIMINAIRES, Explications; NOTES, APPENDICE EN POST-SCRIPTUM
par un Disciple de l'Auteur

A BAROCOPOLIS

CHEZ BIZARMAN

L'an impossible à dire des excentricités humaines.
In-8°, Rouen, imp. Léon Deshays.

L. D. L. S.

— Consultez sur ce sujet un petit vol. très bien fait, mais peu connu: *Of Anagrams, etc. By H. B. Wheatley* (London, 1862). H. S. A.

—

Palmes académiques et universitaires (X, 456; XI, 239, 398). — Nous savons ce que c'est qu'un Officier d'Académie et un Officier de l'Instruction publique. Mais qu'est-ce donc qu'un « Officier de l'Université » (XI, 398)? Et que signifient les palmes brodées en soies blanches, bleues et violettes, dont les élèves des Ecoles Normales agrémentent leur boutonnière? Est-ce une manière délicate de faire entendre que l'homme voué à l'enseignement s'expose à être « chahuté » par ses élèves et à mériter ainsi « la palme du martyre »? RUOFF.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648, 682, 710, 749). — J'ai eu soin de bien définir, dans une précédente répone, ce qu'en librairie on entend par *édition*. Là-dessus, *tolle* des bibliophiles! Ils n'admettent pas qu'une « réimpression » autorise l'éditeur à inscrire sur la couverture de son livre: *Deuxième* ou *Troisième édition*. Fantastiques! s'écrient-ils. Fantastiques, si le mot vous plaît; du moins pas *fantaisistes* ni *chimériques*. — Mais, objecte le libraire, je parle au public la langue à laquelle il est habitué: comprendrait-il aussi bien si je mettais Deuxième *tirage?* Je n'en veux pas faire l'expérience à mes dépens! Et puis un ouvrage que j'ai négligé de *clicher*, par exemple, et sur le succès duquel je ne comptais point, vient à s'épuiser; on le recompose en la même forme, sans que l'auteur y change un iota: est-ce là « une édition nouvelle », et cherchera-t-on chicane à qui l'annoncera comme telle? Et pourtant quelle différence y a-t-il entre cette deuxième *édition* et un deuxième *tirage?*

Sans doute, ahuri par ce clic-clac d'éditions multipliées, parfois le public a pu se tromper et faire double emploi. Le mal n'est pas grand; où est le remède? J'ai bien lu, dans l'Intermédiaire, des objurgations, des souhaits, des vœux, mais rien de topique. En vain le bibliophile attristé jette les yeux au ciel et tend vers la librairie des mains suppliantes, il ne réussira pas à l'apitoyer, pas plus qu'il ne persuaderait à tel magasin de renoncer à se dire « le plus vaste du monde », à tel autre d'annoncer qu'il *solde* ses marchandises à 50 o/o de rabais; pas plus qu'il n'obtiendrait d'un entrepreneur de théâtre de supprimer de son affiche « Immense succès », pour soutenir une pièce qui tombera demain. Tout cela est de la réclame et n'est que de la réclame. Ces éditions élevées à la 2e ou à la 3e puissance, c'est le « Suivez le monde! » de la foire. De quel droit l'empêcher? A moins qu'on ne veuille voir là une tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, et qu'on n'invoque contre les libraires une loi faite en vue des épiciers. Quelqu'un est-il d'humeur à attacher le grelot?... La liberté! cher collabo, il n'y a que cela de vrai, — dût-elle, comme l'idole de Jaggernath, meurtrir sous ses roues, par-ci, par-là, quelque Intermédiairiste! KARL BELTON.

— Où diable notre ami Biblos a-t-il appris que le chiffre *ordinaire* des éditions d'un livre nouveau était aujourd'hui de 1,500? Il y a des éditions tirées à 10,000 exemplaires et d'autres à 150. Nous sommes loin de nier qu'il ait été tiré 40,000 exemplaires des *Rois en exil*, mais d'après le code de la librairie, on appelle *édition* toute impression nouvelle, *déclarée* par l'imprimeur avant la mise sous presse, avec l'indication du nombre d'exemplaires qu'on se propose de tirer. La déclaration antérieure à l'impression est une des conditions formelles du droit d'imprimer. Quant aux tirages sur clichés, il n'est pas nécessaire de les déclarer administrativement. Il ne faut donc pas confondre les *tirages* et les *éditions*, sous peine de faire des *éditions fantastiques* avec des *tirages réels*. B. J.

— Je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui

19 déc. de la réponse qui a paru dans l'Intermédiaire du 10 nov., et dans lequel le correspondant met en doute l'importance des tirages du nouveau roman de M. Alphonse Daudet : *Les Rois en exil*. Cet ouvrage, qui a été mis en vente le 20 oct. dernier, a été tiré jusqu'à ce jour à *quarante mille* exemplaires, comme le constate le relevé des livres de l'imprimeur Paul Dupont, relevé que je tiens à votre disposition. — Cette constatation d'une vente aussi considérable dans un si court délai n'a-t-elle pas son intérêt pour les curieux des choses littéraires ?

E. Dentu.

—

La supériorité allemande (XII, 288, 593). — A. Z. a dit ici ce qu'on doit penser de la « supériorité allemande » en fait d'iconographie. Je n'y connais pas grand'chose, m'étant borné à rassembler quelques bonnes pièces de notre J. Callot, qui font mes délices. Ce grand graveur était en même temps un bon patriote, qui répondit fièrement aux hommes de cœur qu'il se couperait le pouce plutôt que de retracer sur le cuivre les épisodes du siège de Nancy, où Louis XIII fut vainqueur sans avoir combattu. Les ennemis des Lorrains étaient alors les Français conduits par Richelieu et nos aïeux ont longtemps gardé rancune à « l'homme rouge ». Les Français furent pour eux les Allemands de ce temps-là. Après avoir ravagé notre pays, ils l'ont occupé militairement, à différentes époques, pendant plus de cinquante ans. Ils nous ont tout enlevé : notre constitution, nos coutumes, nos tribunaux, notre Université de Pont-à-Mousson, si florissante au seizième siècle ; nos imprimeries, etc. Aussi nos pères ont-ils salué avec joie le retour de leur famille ducale. Mais ces princes que nous aimions nous ont abandonnés pour aller s'asseoir sur le trône impérial d'Autriche. Alors la Lorraine s'est donnée à la France et nous avons célébré avec joie, en 1866, le centenaire de notre réunion. Nous sommes aujourd'hui Français de cœur autant que qui que ce soit.

Cela ne nous empêche pas de conserver pieusement le culte des souvenirs. Nous aimons à nous reporter aux jours anciens ; nous étudions avec amour nos vieilles institutions, et nous ne permettons à personne, surtout aux Allemands, de défigurer notre histoire. C'est ce qui est arrivé à un certain M. Grenser, qui a publié à Leipsig, en 1863, dans le format in-4°, un livre intitulé : *Armorial de Lorraine. Recueil des Armes de l'ancienne Chevalerie lorraine, d'après un manuscrit de noble J. Callot, héraut d'armes du duc Charles II*. Il faut remarquer, d'abord, que ce titre renferme une erreur. Il est en contradiction avec la préface, où l'auteur reconnaît que le manuscrit publié par lui n'est pas celui du héraut d'armes Callot. Avec cette idée préconçue de tout attribuer à l'Allemagne, M. Grenser incline à croire que le manuscrit retrouvé par lui a servi de base à l'ouvrage de Callot ; il avoue cependant qu'il pourrait bien en être une copie. — Dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'aurait pas dû annoncer que le manuscrit reproduit est celui de J. Callot. C'est une supercherie.

L'auteur ou plutôt l'éditeur de cet ouvrage a d'étranges prétentions. Non seulement, il veut nous apprendre ce que nous savons mieux que lui, mais encore il croit écrire en français. Qu'on en juge, en lisant les passages suivants de sa préface : « Après dix années consacrées à la collec« tion générale des ouvrages héraldiques, « il m'a été impossible de découvrir un « exemplaire du Recueil des Armes de la « Noblesse de Lorraine par Callot, que je « ne connaissais que par les notices qui « (*sic*) donnent MM. Brend et Brunet. « J'ai recherché sans relâche tout (*sic*) « dans l'Allemagne qu'à l'étranger les tra« ces de cet ouvrage, mais toujours en « vain...

Ici l'auteur, à défaut du livre qu'il n'a pu trouver, reproduit le passage de Brunet qui en donne la description, puis il continue ainsi : « Enfin cette année il est « arrivé en mes mains un ancien manus« crit de la *Bibliotheca Uffenbachia* de Franc« fort-S.-M., intitulé : *Noblesse de Lor« raine-Haute, par noble homme Jean « Callot, Roy d'armes du duc Charles II, « du nom*. Il renferme les dessins de 157 « écussons de la noblesse de Lorraine et a « servi *sans doute* de base à l'ouvrage de « Callot cité par Brunet, ou en est une « copie coique (*sic*) le nombre des armes « n'est (*sic*) pas pareil. — Pour faire con« naître cette trouvaille aux amis de « *l'héraldique* j'ai entreprit la publication « de ce rare manuscrit... »

Il n'y a pas un Allemand sachant un peu de français qui ne se croie en état de le parler comme le faisait le Grand Frédéric. Ce roi écrivait en prose aussi bien que personne. Voltaire ne lui servait de teinturier que pour ses « *livres de poëshie* », comme les appelait son agent Freytag. Dans l'intimité, il causait toujours en français, qu'il possédait mieux que l'allemand.

Tel n'est pas assurément le cas de M. Grenser. Au surplus, sans nous arrêter aux fantaisies de son orthographe, examinons la valeur de ses prétentions à la connaissance *de l'héraldique*. Il annonce avoir consacré dix années à collectionner les ouvrages relatifs au blason ; mais il n'a jamais pu découvrir un exemplaire du Recueil des armes de la noblesse de Lorraine par Callot. S'il avait bien cherché, comme il le dit, s'il s'était donné la peine

de lire les *Recherches sur Callot*, publiées par M. Meaume en 1860; s'il avait écrit à Nancy, il aurait su que l'exemplaire de M. Noël, dont Brunet a parlé, se trouve dans une autre bibliothèque de la même ville; il aurait appris qu'un second exemplaire est conservé à Lyon, dans la Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts; que la description de cet exemplaire, envoyée par M. Dareste de la Chavanne à M. Meaume, a été publiée dans l'ouvrage de ce dernier, t. Ier, p. 101 et suiv. Il aurait su enfin qu'il existe deux exemplaires du livre de Callot à notre Bibliothèque nationale de Paris. Donc, M. Grenser ne sait pas mieux chercher qu'il ne sait écrire. L'existence de l'ouvrage que notre Allemand n'a pas su trouver est incontestable. Il est également certain que le Recueil des blasons est, pour la gravure, un des premiers ouvrages de Jacques Callot (Meaume, n° 604). Quant aux dessins des armoiries, on doit, suivant toute vraisemblance, les attribuer à son père.

Du reste, l'ouvrage du héraut d'armes de Lorraine, qu'il soit du père ou du frère de notre célèbre graveur, n'a pas une grande autorité. Plusieurs blasons sont inexacts. Il ne faut pas s'y fier. C'est un autre membre de la famille Callot, Jacques IIIe du nom et neveu du graveur, qui a fait un nobiliaire fort estimé de l'ancienne Chevalerie lorraine. Il était prémontré, abbé de l'Etange et fils de Jean Callot, IIIe du nom, qui succéda à son père dans la charge de héraut d'armes. Son manuscrit autographe, en un volume in-fol., se conserve à la Bibliothèque de Nancy.

M. Grenser, qui croit tout savoir, n'a rien su de tout cela. Il a cru faire une grande découverte dans la *Bibliotheca Uffenbachia*. Nous prenons la liberté de lui dire que sa trouvaille est sans valeur, non pas seulement *coique* le nombre des armes de son manuscrit *n'est* pas pareil, mais parce qu'il ne peut être qu'une copie tronquée du recueil des blasons composé par Jean Callot, et gravé par son fils, recueil contenant au moins 206 blasons, tandis qu'il n'y en a que 157 dans le manuscrit allemand dont plusieurs feuillets ont pu être arrachés.

Ce qui nous le fait supposer, c'est que tous les noms commençant par O manquent complètement dans la liste allemande. Il y a cependant sept maisons d'assises dont les noms portent cette initiale : Oberstein, Oyselet, Oriocourt, Ornes, Orran, Ourches et Oxey. Qu'aurait pu penser M. d'Ourches, dont le nom est si connu des bibliophiles, et qui est mort avant 1848, s'il avait vu une liste de chevalerie où son nom était omis, ainsi que celui de bien d'autres? Ne se serait-il pas récrié en lisant des noms estropiés à l'allemande : *Moitrey* pour *Mais; Tournoy* pour *Tonnoy; Viniers* pour *Villiers*, etc.? Que dire encore des noms commençant par la lettre M? La liste allemande n'en contient que seize, tandis qu'on en connaît, avec cette initiale, trente-huit parfaitement authentiques.

L'auteur de cette publication continue à se tromper en croyant qu'il existe encore *bon nombre des familles* de ce vieux duché dont les souverains ne relevaient que de Dieu et de leur épée dans les derniers siècles de son existence. En 1634, il n'existait tout au plus que sept ou huit familles de l'ancienne chevalerie d'origine purement lorraine. Quant au nombre des pairs fieffés, il est plus considérable; mais M. Grenser sait-il ce qu'étaient les pairs fieffés?

Si nous voulions examiner en détail la liste du manuscrit germanique, il serait facile d'y signaler des noms de familles qui n'ont jamais fait partie de la chevalerie lorraine et dont les membres n'entraient pas aux assises. Quant aux omissions, il y en a d'incroyables. Que penser d'une liste de la chevalerie lorraine, où les *du Châtelet* sont omis? Cette liste donne bien *Chastel* ou *du Chastel;* mais cette famille n'a rien de commun avec celle des *du Châtelet*, dont les armes étaient celles de la maison de Lorraine.

Quant aux nombreuses notes de M. Grenser, elles sont empruntées, avec plus ou moins d'exactitude, à des ouvrages héraldiques. Il y en a aussi de son cru, et ce ne sont pas les moins curieuses. Pour en faire apprécier la valeur, il suffira de citer celle qui est placée sous le nom de Neufchasteau, qui était effectivement celui d'une maison d'ancienne chevalerie, depuis longtemps éteinte. Voici cette note : « De cette « famille était *probablement* le comte « François de Neufchâteau, né en 1752 à « Listol de Grand; en 1797 ministre de « l'intérieur, puis sénateur à Dijon et en « 1806 à Bruxelles, mort en 1828 ». On n'est pas plus naïf. Les dates ci-dessus témoignent que M. Grenser a consulté une biographie quelconque, allemande peut-être. Il aurait pu mieux choisir, et il se serait épargné son *probablement*, s'il avait ouvert les Biographies Michaud ou Didot. Il y aurait vu que le nom de Neufchâteau a été ajouté à celui de François, longtemps après la naissance de ce personnage qui est né à Saffais en Vosges, le 17 octobre 1750. Il était fils d'un instituteur de village. Est-il besoin d'ajouter que, si François, dit de Neufchâteau, a reçu des armoiries comme comte de l'Empire, elles n'ont aucun rapport avec celles de l'ancienne famille de la chevalerie. Si M. Grenser s'était adressé à de bonnes sources, et non à des ouvrages inexacts, il n'aurait pas commis l'erreur que nous relevons. S'il avait, en outre, ouvert un dictionnaire de géographie, il aurait vu qu'il n'y

a jamais eu de village appelé Listol de Grand.

Je termine en signalant une erreur plus grossière encore, s'il est possible, que la précédente. Sous le nom de Vaudoncourt, M. Grenser a placé une note commençant ainsi: « De cette famille lorraine était Guillaume de Vaudoncourt, né en 1772, à Vienne »... Ici l'annotateur n'énonce aucune probabilité; il affirme sans hésiter. Eh bien ! il se trompe encore. Le général de Vaudoncourt, mort en 1845, n'était pas noble d'origine. Il a été fait baron de l'Empire sous le nom usurpé de Vaudoncourt. Il put, dès lors, le porter légalement, quoique son vrai nom de famille fût Guillaume, auquel lui, ou son père, avait cru pouvoir ajouter le nom d'une petite terre située en Lorraine où il y a plusieurs communes du nom de Vaudoncourt. Et voilà comme on écrit l'histoire... en Allemagne !

Ces citations suffisent pour faire juger la valeur de l'œuvre. Nous aurions pu relever bien d'autres erreurs, soit dans la liste publiée d'après le manuscrit, soit dans les notes. Nous affirmons qu'il n'y a pas une page où l'on ne rencontre des inexactitudes. En réalité, l'auteur ne sait rien de vrai sur notre ancienne chevalerie.

MM. les Allemands ont fait bien du mal à notre pauvre Lorraine. Nous gémissons sur le sort de nos frères de Metz et sur celui de notre pays démembré. Nos vainqueurs doivent se contenter de ce qu'ils nous ont arraché. Quant à notre passé, il ne leur appartient à aucun titre. Nous ne leur permettons pas de le défigurer. Aussi, toutes les fois que nous en trouverons l'occasion, nous signalerons leur ignorance, qui n'a souvent d'égal que leur outrecuidance.

UN ACADÉMICIEN DE PONT-A-MOUSSON.

—

Epispasme (XII, 641, 693, 725). — Le Dictionnaire de médecine, de Littré et Robin (14ᵉ édit. 1878), donne de ce mot la définition suivante: « Inspiration exigeant de violents efforts, comme dans l'asthme. » Ce n'est évidemment pas le sens qui convient au terme employé par M. Renan ; le collabo G. I. me paraît en avoir donné la véritable signification.

A. C.

—

Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge (XII, 646, 702). — On peut citer encore M. Hippolyte Auger, qui porte vaillamment ses quatre-vingt-cinq ans et qui, à cette heure, dans une ville du Midi où il est venu hiverner, termine, avec la verve endiablée de la jeunesse, ses *Souvenirs* de 1810 à 1880.

MARCUF.

—

Le Pataffio (XII, 673, 729, 762). — M. Ch. Nisard, qui a retrouvé le nom de l'auteur du *Pataffio*, a aussi donné l'étymologie du mot *Patafioler*, qui n'a, en effet, rien de commun avec l'ouvrage italien. Ce mot, dit-il, se trouve dans différents patois, et est usité même à Paris. En Picardie, selon M. l'abbé Corblet, on l'emploie exclusivement dans cette phrase : « *Que le bon Dieu te patafiole!* » On le dit, ajoute-t-il, par antiphrase, pour que Dieu vous bénisse ! » et en s'adressant à une personne dont on est mécontent. Je crois que M. Corblet a raison. Cependant, en Bourgogne et ailleurs, ce mot s'emploie dans une foule de circonstances, et cela sans antiphrase. Par exemple, parlant de quelqu'un qui nous impatiente, nous taquine et nous vexe, nous disons qu'il nous *patafiole*, et s'il arrive à la plupart de dire à quelqu'un : *Que le bon Dieu vous patafiole !* on entend bien que ce n'est pas pour que Dieu le bénisse, mais pour qu'il aille au diable. C'est une bonne malédiction, et la charité y est tout à fait étrangère.

Je le répète, toutefois, M. Corblet a raison ; seulement il aurait bien fait de nous dire pourquoi. Peut-être le pourrait-on dire à sa place ; essayons-le du moins.

Afoler, en patois bourguignon ; *affioler* (Glossaire des Noëls Bourguignons, par Lamonnoye) signifiait : rendre fou, faire enrager, nuire ; et aussi : blesser, détruire, perdre. Suivent trois exemples, tirés du *Roman de la Rose*, vers 4860 et suiv., 13893 et suiv., 5480 et suiv.

Ainsi, en disant seulement aux gens : *Vous m'affolez*, ce serait leur faire entendre qu'ils nous ennuient, nous importunent, nous font tourner la tête, et en souhaitant que Dieu les *affolent*, ce serait le prier qu'il les confondît et les damnât.

Que ferons-nous maintenant de la syllabe *pat ?* Nous la laisserons à sa place, ajoutant toutefois qu'elle est le résultat d'une métathèse ou plutôt d'un métaplasme, et que cette métathèse ou ce métaplasme confirme la thèse de l'abbé Corblet : « *Que le bon Dieu te patafiole !* » c'est-à-dire « *ne pas* t'afiole. » Voilà le nœud dénoué. Panurge (Rabelais, liv. II, ch. XXI), s'adressant à une « haulte dame de Paris » dont il est amoureux et qu'il poursuit jusque dans les églises, lui fait une question où la métathèse pure, c'est-à-dire celle qui consiste dans une transposition plutôt que dans une transformation de lettres, est d'une clarté et d'une impudence révoltantes. Mais si l'exemple est bon à invoquer, il ne l'est pas à citer.

M. Nisard aurait pu donner un autre exemple, moins *cru*, tiré du même auteur (femme *F*olle à la *M*esse, femme *M*olle à la *F*esse). Son explication ne m'en paraît

pas moins tirée par les cheveux et inacceptable. Ne saurait-on m'en fournir une meilleure ? A. D.

— Le chevalier Artaud de Montor, auteur de l'Histoire de Dante Alighieri, dit : « On attribue à Brunetto le *Pataffio*, livre obscène, et qui mériterait la mention faite par Dante dans l'*Enfer ;* mais M. del Furia, bibliothécaire de la Laurentienne, n'est pas de ce sentiment et il nomme comme auteur de ces quolibets florentins un del Manetti. P. 49. » Le savant bibliothécaire se trompait, l'auteur reste inconnu. LA MAISON FORTE.

—

Beuber des lèvres (XII, 675, 750). — Ne trouverait-on pas l'origine de ce verbe dans l'intéressant volume de l'un de nos plus assidus collabos, M. Fr. Mège : *Souvenirs de la langue d'Auvergne* (Paris, A. Aubry, 1861, in-12) : « *Baube* (*faire la*), « locution. On dit d'un enfant qui pointe « les lèvres d'un air de mauvaise humeur « et qui paraît sur le point de pleurer, qu'il « fait la baube. »

Cette locution se retrouve encore dans le Dictionnaire du patois forézien, par P. Gras, 1863, in 8 : « Bobe, s. f., gri- « mace, moue de la lèvre inférieure. On « disait aussi *babou*. « *Panurge luy feist la « babou*, » en signe de dérision. »

P. LE B.

— M. J. A. (de Marseille) nous semble chercher bien loin l'étymologie du verbe *beuber*, lorsqu'il l'a sous la main en changeant le *b* en *v*. Ces deux lettres, comme certaines autres, se confondent dans les divers idiomes de nos provinces. La *belle Grêlée beubait*, c'est-à-dire *beuvait* des lèvres en parlant, *minaudait*, *faisait la moue*, *la petite bouche*, comme les enfants... quand ils tettent !...

« Beuveurs très illustres ! » disait Rabelais en son temps...

(Roquevaire, B.-du-Rhône. M. A.

—

Faire de l'enhazé (XII, 705, 764). — Complément à l'Académie, *enhasé :* Il se disait autrefois pour *affairé*. Faire l'*enhasé*.

E.-G. P.

— « *Enhazé*, chargé d'affaires » (Nouv. dictionnaire françois-italien. Imprimé au château de Duillier en Suisse, 1677, in-8°). — « *Enhaser*, mettre en ouvrage, se mettre en train » (Dictionnaire du vieux langage, par Lacombe, 1766, in-8°).

LA MAISON FORTE

— Le mot *enhasé* est d'un usage journalier, dans les départements de la Sarthe et de l'Orne, parmi la classe populaire.

ARAF.

—

Clef de la Vie de Bohême (XII, 707, 765). — Schaunard, dont le vrai nom est, en effet, Schann (ou Schanne), est, croyons-nous, fabricant de jouets à Paris. Il a composé la musique d'une chanson de Max Buchon, *la Soupe au fromage,* qui se trouve dans le n° 82 des Chants et chansons populaires de la France (Henri Plon, édit.) et qui a été publiée plus récemment dans le Journal de Musique. A. C.

—

Sur un ancien conte : Le Singe et le Barbier (XII, 708). — Dans la 19e Nouvelle de Bonaventure des Perriers, sont racontées deux aventures du savetier Blondeau, dont la première a été l'une des sources de la fable de La Fontaine, *le Savetier et le Financier*, et la deuxième a beaucoup de rapport avec le conte dont il s'agit. En face de l'échoppe de Blondeau, habitait un quidam, propriétaire d'un singe. L'animal imitait tous les faits et gestes de Blondeau et, dès qu'il s'absentait, allait gâter son cuir à coups de tranchet. Pour s'en débarrasser, le savetier aiguisa un tranchet et se le passa plusieurs fois sur le cou, comme s'il se voulait égosiller, mais sans y toucher. Le singe voulut imiter cette nouvelle action ; mais il se coupa la gorge. Il paraît que cette nouvelle est imitée d'un ouvrage d'Æneas Sylvius (Piccolomini), qui fut pape sous le nom de Pie II : *Commentarii in dictis et factis Alphonsi regis.* E.-G. P.

—

Ibrahim, bassa de Bude (XII, 708, 765). — L'Intermédiairiste « habitant Paris et ayant des loisirs » dont E.-G. P. réclame l'assistance, en serait pour la perte desdits loisirs s'il voulait comparer le roman signalé par le Catalogue Lagondie, avec *le Bacha de Bude*, publié à Yverdon en 1765 ; car celui-ci n'a pu être retrouvé ni à la Bibliothèque Nationale, ni à l'Arsenal. Grimm (Corresp. littér., oct. 1765, VI, 2) rend ainsi compte du livre qui m'a échappé : « *Le Bacha de Bude* est l'histoire, vraie ou fausse, du bacha qui défendit la capitale de Hongrie lorsqu'elle fut reprise pour la dernière fois par les Autrichiens. L'auteur avait gagé contre une femme de ses amies qu'il écrirait en moins d'un mois une histoire intéressante sans amour et qui ne serait ni un roman ni un conte. Il a tenu parole tant bien que mal. » E.-G. P. voudrait-il nous dire quel est le conte suisse inspiré par le récit de cet auteur inconnu ? Je lui en serais personnellement reconnaissant.

MAURICE TOURNEUX.

— Ce roman a pour auteur Madeleine de Scudéry. L. M. F.

—

Tant pis pour elle (XII, 708, 765). — Non pas *Tant pis*, mais *Tant mieux*. Soit par flatterie, soit à cause de sa mo-

ralité plus que douteuse, ce conte, qui circula manuscrit pendant plusieurs années, fut attribué à Calonne, qui n'a jamais rien écrit de ce genre. Il a pour auteur l'abbé de Voisenon. Favart, son ami, l'affirme dans sa Correspondance littéraire avec le comte Durazzo, sous les dates des 17 sept. et 1 oct. 1760. « *Tant mieux pour elle*, dit-il, est un petit roman de féerie, imprimé furtivement et débité sous le manteau. L'auteur, homme respectable par ses mœurs autant que par son état, fut obligé de faire cette débauche d'esprit dans sa jeunesse par complaisance pour une dame de la première condition (probablement la comtesse de Turpin, ajoute Gay dans la nouvelle édition qu'il en a donnée) qui avait exigé de lui un ouvrage dans le goût de *Mizapouf*, du *Sopha*, des *Bijoux indiscrets*, etc. Il ne s'attendoit pas que cette plaisanterie vît jamais le jour; elle paroît, j'en suis la cause innocente; j'étois possesseur du manuscrit. Un coquin de libraire me la vola il y a six ans. Il a cru qu'après un certain temps on n'y penseroit plus et qu'il pourroit en faire usage sans être soupçonné. Il vient de la faire imprimer à Liége; mais comme il n'y avoit eu aucune copie de cet ouvrage, sa friponnerie est manifeste; j'ai conseillé à l'auteur d'écrire sur-le-champ à M. de Choiseul pour faire arrêter le libraire et supprimer l'édition. Je suis d'autant plus sensible à cette infidélité que l'auteur m'honore de son amitié et d'une confiance intime..... »

« Il n'a pas tenu aux gens malintentionnés qui se font un plaisir de nuire gratuitement que *Tant mieux pour elle* n'ait été *Tant pis pour l'auteur*. Ils ont prétendu y trouver les applications les plus graves; et cette bagatelle auroit été jugée fort sérieusement, si la sagesse du ministre n'eût pas reconnu que les interprétations que l'on y donnoit n'avoient de fondement que dans l'imagination fantastique de ces prétendus zélés, toujours ingénieux à trouver de la malignité dans les choses les plus indifférentes. M. de Choiseul auroit sévi contre les éditeurs sans cette réflexion judicieuse : que proscrire un ouvrage, c'est le faire connaître; que la défense réveille la curiosité et ne sert qu'à multiplier les éditions furtives, dangereuses par les conséquences que l'on tire du mystère. En effet, *Tant mieux pour elle*, dont on a débité en quinze jours quatre mille exemplaires sous le manteau, a cessé de faire du bruit aussitôt que l'on a eu permission de l'exposer en vente publiquement. Je prends la liberté de présenter cette petite brochure à V. E. »

Voici le titre de la première édition parue en 1760 :

Tant mieux pour elle.
Conte plaisant.

A Villeneuve, de l'imprimerie de l'Hymen.
Cette année.

A la date du 1er sept. 1760, Grimm annonce cet ouvrage et, tout en le critiquant, l'attribue aussi à l'abbé de Voisenon.

A. D.

—

Le Mouchoir bleu (XII, 709, 766). — C'est en oct. 1829 qu'Et. Béquet le publia dans la Revue de Paris. Et dire que cet écrivain, au style aussi simple qu'élégant, est mort par suite d'excès de boisson, le 30 sept. 1838 ! A. D.

— J'ai moi-même, pendant longtemps, cherché en vain cette Nouvelle, que l'on ne peut lire sans émotion. Aujourd'hui, c'est chose plus facile, grâce à notre collabo Ed. Fournier, qui la communiqua au *Figaro*, où elle a reparu dans le Supplément de ce journal, le dimanche 14 mars 1875. L'envoi était précédé de quelques notes intéressantes, que voici : « Le fait que raconte Etienne Béquet n'a été qu'arrangé par lui. Il est vrai au fond. C'est à Orléans, où se trouvait en effet, alors en garnison un régiment de la garde suisse, qu'il se passa, ainsi que l'indiquent, au reste, les premières lignes de la nouvelle. Aussi, huit jours après la publication dans la *Revue de Paris*, le *Journal du Loiret* le reproduisit-il, moins comme roman que comme histoire : pour les Orléanais, ce n'était qu'un « fait divers », merveilleusement raconté. »

P. Le B.

—

Un chevalier de Breteuil (XII, 710). — Dans un livre de M. Gustave Desnoiresterres, que nous allons encore citer, se rencontrent les renseignements demandés par « Un collectionneur de portraits. » Les Breteuil étaient trois frères : le ministre de Louis XVI, qui figura si impitoyablement dans le procès du collier; le bailli de Breteuil, ambassadeur de la Religion; et l'abbé de Breteuil, grand vicaire de Soissons, « le seul particulier peut-être, nous dit l'auteur de l'*Almanach des Gourmands*, qui ait eu à Paris une batterie de cuisine entièrement en argent. » Celui des trois qui doit nous occuper est le bailli, mais alors chevalier de Malte, l'amant en titre de madame de la Reynière, qui régnait en despote dans l'intérieur du financier. Grimod aura avec lui des démêlés incroyables au récit desquels son biographe a consacré quelques pages émouvantes. Le bailli de Breteuil, qui était bien de sa personne, était fort grand et fort maigre, comme l'indique ce vers célèbre que le fils irrévérencieux appliquait à sa mère et à l'amant de sa mère, en les apercevant au bras l'un de l'autre, au fameux et trop fameux souper du 1er février 1783 :

Et ces deux grands débris se consolent entre [eux.

(*Grimod de la Reynière et son groupe*, Didier, 1877, p. 44, 87, 157. Le vers est le quatre-vingt-quinzième du chant IV des *Jardins*, de l'abbé Delille.)

C. G.

—

Le poulailler de Pontoise (XII, 739). — La chanson contre Fontenelle est de Racine. Elle se trouve dans ses Œuvres, et n'a que deux couplets :

Adieu, ville peu courtoise,
Où je crus être adoré.
Aspar est désespéré.
Le poulailler de Pontoise
Me doit ramener demain
Voir ma famille bourgeoise,
Me doit ramener demain,
Un bâton blanc à la main.

Mon aventure est étrange.
On m'adoroit à Rouen.
Dans le *Mercure galant*
J'avois plus d'esprit qu'un ange.
Cependant je pars demain,
Sans argent et sans louange,
Cependant je pars demain,
Un bâton blanc à la main.

D'après une note de l'une de mes éditions (Lefebvre, 1833, in-8), ces couplets ont été attribués à Boileau et à Racine. Je dois dire cependant qu'ils ne se trouvent pas dans une autre édition de Racine donnée par Aignan, ni dans aucune de mes éditions de Boileau. Je n'en trouve aucune trace dans le *Bolœana*, ni dans la Correspondance de Boileau avec Racine. On sait que l'*Aspar* était une tragédie de Fontenelle, sur laquelle Racine a fait une charmante épigramme. Cela donne de la probabilité à l'attribution qui lui est faite des couplets contre Fontenelle.

Quant à l'expression : *un bâton blanc à la main*, voici comment l'explique Littré : Sortir d'une place le bâton blanc à la main, se disait d'une garnison qui se rendait en consentant à sortir sans armes et sans bagages. Figurément : sortir d'un emploi, d'une administration avec le bâton blanc ou le bâton blanc à la main, en sortir pauvre. On dit de même : il est venu en cette ville le bâton blanc à la main, il y est venu pauvre. C'est dans le premier sens qu'il faut l'entendre à propos de Fontenelle, dans le Dictionnaire comique de Leroux : « Il a été réduit au bâton blanc », c'est-à-dire, il a été absolument ruiné et contraint de sortir de sa maison le bâton blanc à la main. E.-G. P.

— Anciennement lorsqu'on laissait sortir la garnison d'une place qui avait été rendue à l'ennemi, on stipulait quelquefois, dans la capitulation, que les soldats qui la composaient se retireraient portant, au lieu de leurs armes qu'ils déposaient, un bâton à la main : « Les Anglois s'en estoient allez en Normandie avec un baston en leur poing » (Alain Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 72). « Il fut permis aux hommes d'armes de sortir avec un bâton à la main. » (De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 404. Cf. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, notre édition, I, 95.) Ristelhuber.

—

Potron-Minet (XII, 740). — Littré : Dès le patron-jaquet, ou le patron-minet. Locution adverbiale : De très grand matin. On a dit *potron* :

Il avançait pays, monté sur un criquet,
Se levant tous les jours dès le potron-jaquet.
(Cartouche, chant VIII, p. 50.)

On trouve aussi : La dame du *poitron-jaquet* est moins ingrate (Sévigné, 271). Enfin, quelques personnes disent : *dès le paître au minet* ou *au jaquet*. Il s'est levé dès le poitron-jaquet (Oudin, Curiosités franç.). Etymologie : Bourguignon : *paustron-jaiquai*, *patron-jacquet*, grand matin ; normand : *dès le paître jaquet*. On a dit que potron signifiait le petit, et que la locution signifiait : le petit du minet (chat) ou du jacquet (nom de l'écureuil en Normandie). Il est vrai que *jacquet* signifie écureuil ; mais cela n'explique pas le sens de la locution. La vraie leçon est : *dès le paître au jacquet*, *au minet*, ou *dès le paître jacquet*, c'est-à-dire, dès le moment où le chat, l'écureuil va *au paître*, c'est-à-dire de grand matin. *Patron* en est une singulière corruption. Je n'apprends rien à M. B., qui a consulté Littré, mais je ne partage pas ses doutes sur les explications qui précèdent, je les crois solides et concluantes. Je les mets sous les yeux des *Intermédiaristes*, pour qu'ils les approuvent ou les combattent, tout prêt à me rendre si l'on me donne de bonnes raisons. E.-G. P.

— L'Intermédiaire s'était levé lui-même dès le *potron-minet*. En voir la preuve I, 419, 499, 564. G. I.

— Dans je ne sais quel roman de Balzac, on trouve : *potron la chatte* (?) K. B.

—

Laïcisation.— Sécularisation (XII, 739). — Laïque, *Laïcus*, Λαϊκός. Rac. : Λαός, peuple. Cela va tout seul. Pour le mot *siècle*, employé comme synonyme de *monde*, la question est moins simple. Le mot latin *sæculum* comportait des acceptions très diverses, et quelquefois très éloignées du sens étroit attribué au vocable français qui en est dérivé. Lucrèce l'emploie fréquemment pour désigner les diverses tribus du règne animal :

Aurea pavonum ridenti imbuta lepore
Sæcla. (Ch. II, v. 501.)

Saperent fera *sæcla* ferarum. (III, v. 754.

Lanigeræque simul pecudes et bucera *sæcla*.
(V, v. 864.)

Plus communément, ce mot désignait non seulement une période chronologique (sur la durée de laquelle les anciens étaient loin de s'accorder), mais encore les mœurs, les habitudes, les opinions, le *modus vivendi* de l'époque contemporaine. C'est ainsi que Pedo Albinovanus a pu dire :

Quid (*prodest*) tenuisse animum contra sua [*sæcula* rectum?
(*Eleg*. II, 45.)

Et Martial :

Et cum theatris *sæclo*que rixaris.
(*Ep*. IX, 9.)

Les exemples de ce genre pourraient être multipliés à l'infini. *Vivere sæculariter* voulait donc dire : *vivre conformément aux mœurs contemporaines*, et les écrivains chrétiens, qui tonnaient contre ces mœurs, ne violentaient nullement le sens largement compréhensif du mot *sæculum*, lorsqu'ils opposaient la vie *religieuse*, c'est-à-dire soumise à une *règle*, à la vie purement *mondaine*. De là la distinction qui s'est perpétuée jusqu'à nous, du clergé *séculier* et du clergé *régulier*.

JOC'H D'INDRET.

—

Les Aventures de Figuereau (XII, 740). — Nous croyons bien que le *Figaro* a pris le Pirée pour un homme. Voici le titre exact de la pièce dans laquelle il a cru trouver l'origine de sa spirituelle et puissante personnalité : *Les Aventures de Figuereau*, *promenade de Bordeaux*, comédie en 2 actes et en prose, par Desgranges (Bordeaux, J.-B, Vialane, 1712, in-12). Quérard, en citant cette comédie au nom de *Desgranges*, ajoute : « Réimprimée l'année suivante, à Strasbourg, « chez la veuve Michel Storck, sous le « titre des *Aventures de Schilich*, comédie italienne. » Nous avons eu cette pièce sous les yeux, du moins la première édition publiée à Bordeaux, en rédigeant le Catalogue Soleinne, et nous l'avons classée dans le Théâtre de Bordeaux (t. II, n° 2890). L'auteur est bien certainement Desgranges qui était acteur du théâtre de la Foire à Paris, où il fit représenter, en 1718, une autre comédie non imprimée. dont Soleinne possédait le manuscrit original : *Le Fourbe sincère*, comédie en 2 actes et en prose. Quant à J.-B. Vialane, que le *Figaro* nous donne comme le véritable auteur des *Aventures de Figuereau*, c'était tout simplement un libraire bordelais. Pour *Figuereau*, si ma mémoire est fidèle, ce n'était pas « un personnage dont le type rappelle l'allure vive et spirituelle de l'immortel barbier, » c'était le nom d'une *promenade de Bordeaux*, comme le dit le titre de la comédie, et il y a cent à parier que, dans les *Aventures de Schilich*, réimprimées à Strasbourg en 1713, *Schilich*, qui remplace *Figuereau*, était aussi une *promenade* de Strasbourg. Le *Figaro* devra donc en prendre son parti et chercher pour ses aïeux d'autres souches que celles de la promenade de Figuereau.

B. J.

— L'auteur de l'article signalé, entre tant de répertoires bibliographiques consultés par lui, avait oublié celui qui convenait le mieux à la circonstance, le Catalogue Soleinne. Il y eût vu : 1° que la pièce a été imprimée sans aucun doute; 2° que J.-B. Viallannes n'est pas le nom de l'auteur, mais celui de l'imprimeur ou du libraire de Bordeaux; 3° que la pièce a pour titre : *les Avantures de Figuereau*, *promenade de Bordeaux*, et qu'ainsi Figuereau est un nom de lieu et non pas le nom du personnage; 4° que le sieur Desgranges changeait le lieu de la scène suivant les goûts du public qu'il avait à satisfaire et qu'ainsi la même pièce parut l'année suivante à Strasbourg sous le titre des *Avantures de Schilick* (Schiltigheim). Le recueil dont le *Figaro* parle avec un dédain si affecté paraît être le Dictionnaire Larousse. La faute de ce dictionnaire est sans doute d'avoir usé de la communication de M. Ed. Fournier à l'*Intermédiaire* (III, 13), sans tenir compte des réponses qu'elle a provoquées (III, 74).

G. I.

—

Le peintre Borgnis (XII, 740). — Il faudrait, pour répondre à la question, voir la tête (dessinée? ou peinte?) que possède M. Ribes. On rencontre une foule d'études de jeunes gens, signées, sans que ceux qui les ont faites aient été réellement des peintres. Sans doute, des hommes d'un vrai talent sont restés ignorés, et j'en pourrais citer beaucoup d'exemples; mais un nom aussi inconnu que celui de Borgnis donne lieu de croire que ce n'était pas un artiste de valeur.

E.-G. P.

—

Henri III et ses mignons (XII, 742). — Voir la *Description de l'Isle des Hermaphrodites*, par Arthus Thomas. On conseillait à Henri IV de poursuivre ce livre, injurieux à son prédécesseur Henri III. Il répondit qu'il n'y avait pas lieu de chercher querelle à un homme pour avoir dit la vérité.

E.-G. P.

—

Le jeu de Trou-madame (XII, 742). — Si c'était un jeu de cartes, il avait besoin d'accessoires, car dans l'énumération des objets avec lesquels Harpagon compte compléter la somme de quinze mille livres empruntée par Cléante (l'*Avare*, acte II, sc. 1), figure cet article : « Plus un *trou-madame*. »

K. B.

— « Nom d'une sorte de jeu qui se joue avec treize petites boules, qu'on fait couler dans autant de trous marqués pour la perte ou pour le gain. (Manuel Lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde. Paris, Didot, 1750-1755, 3 vol. in-8 », t. II, p. 752.)

LA MAISON FORTE.

— Littré : 1° Sorte de jeu qui se joue avec 13 petites boules, qu'on fait couler dans autant de trous, marqués pour la perte ou pour le gain. — « Ce bonheur me parut comme de donner droit dans le treize du trou-madame » (Sévigné, 202). — « Elle engagea hier Monsieur, qui languissoit dans ma chambre après le dîner retardé par le Conseil, à jouer au trou-madame » (Maintenon, lettre au duc de Noailles, 11 décembre 1700). — 2° L'espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans laquelle on pousse les boules. Placer un trou-madame sur un billard. — Au pluriel, des trous-madame.

Littré ne donne aucune étymologie ; en effet, il est évident que le nom de ce jeu est tout de fantaisie. E.-G. P.

— A défaut de l'explication du jeu réel, portant ce nom, et qui m'échappe, signalons le petit livre facétieux, dont il est l'origine et l'occasion : *Almanach du Trou-Madame, jeu très ancien et très connu, la cause de presque toutes les révolutions.* (Dernière réimpression. Gay et fils. 1870.)

(Nimes.) CH. L.

—

Les coiffures de Louis XIV (XII, 742). — Ce fut après la prise de Maëstricht, en 1673, et à Nancy, que Louis XIV coiffa la grande perruque, celle qu'on appelait *in-folio*, et qui fit révolution dans le costume français. Pellisson, dans ses « Lettres historiques », dit que jusque-là il n'avait porté que quelques touffes de faux cheveux. — Dans la *Collection des meilleures dissertations* de Leber, on trouve des détails très curieux. On y verra que les nourrices, à l'époque de la grande mode des perruques, étaient toutes fières de porter des nourrissons, le chef orné de cette coiffure ; car ces pauvres petits êtres n'échappèrent pas à la rage qui tenait tout le monde ! Les plus recherchées, parmi ces perruques, étaient les blondes, qui valaient jusqu'à mille écus. Sans perruque, on n'était point « homme du bel air ». On raconte que Binette, perruquier de Louis XIV, disait : « Je dépouille la tête des sujets « pour couvrir celle du souverain ».

Il est probable qu'en 1654 et en 1660, Louis XIV ne portait que ces *touffes* dont parle Pellisson. A. NALIS.

—

Le Cousin Jacques (XII, 742). — Je pardonnerais encore à Monrepos de ne pas connaître le « Dictionnaire néologique des hommes et des choses », lequel est à peu près ignoré, malgré son importance historique, mais ne pas connaître le *Cousin Jacques*, que ses journaux bizarres et fantaisistes, *Les Lunes* (1785-87, 24 volumes in-18) et le *Courrier des Planètes* (1788-92, 10 volumes in-18) avaient rendu si populaire, à l'époque de la Révolution ; c'est bien une preuve que Monrepos a commencé à vivre longtemps après la mort de L. A. Beffroy de Reigny, cet infatigable polygraphe, qui composa tant de pièces de théâtre, tant de poèmes, tant de facéties et surtout tant de chansons ! Je voudrais bien n'être pas plus vieux que Monrepos et ne pas savoir, à ce prix-là, que le pauvre Cousin Jacques a existé, sans laisser plus de souvenirs que les vieilles lunes. Je ne m'occuperai de lui qu'à cause de son *Dictionnaire néologique*, qui est aussi oublié que ses autres ouvrages et qui mérite d'être signalé comme un des plus curieux livres qu'on ait publiés sur la Révolution. Par malheur, il s'est arrêté au milieu de la lettre C et à la fin du tome troisième. En voici le titre complet : « *Dictionnaire néologique des hommes et* « *des choses*, ou Notice alphabétique des « Hommes de la Révolution qui ont paru « à l'Auteur les plus dignes d'attention « dans l'ordre militaire, administratif « et judiciaire ; des savants, des gens de « lettres, des acteurs, musiciens et ar- « tistes de tout genre ; des banquiers, « commerçans, amateurs les plus inté- « ressans pour l'Etat ; des monumens, « découvertes, institutions les plus re- « marquables ; des ouvrages politiques, « littéraires et dramatiques ; enfin des évé- « nemens, époques et anecdotes les plus « propres à donner aux lecteurs une juste « idée des hommes et des choses. Par le « Cousin Jacques » (Paris, Moutardier, imprim.-libraire, quai des Augustins, n. 28). VIII, 3 vol. in-8 à deux colonnes, comprenant 15 livraisons. Les six dernières livraisons sont introuvables, parce qu'elles on été saisies ou recherchées par la police, qui finit par s'opposer à la publication. L'ouvrage porte pour épigraphe ces deux vers, empruntés à une comédie de l'auteur :

La modération, dont on nous fait un crime,
Des vertus, en tous temps, sera la plus sublime.
(*Club des Bonnes Gens*, acte II, scène 6.)

Le premier volume a 544 ; le second, 572, et le troisième 560 p., finissant à l'article *Côtes-du-Nord* On peut en conclure que l'ouvrage complet eût formé au moins 10 volumes. Dès le début de sa publication, Beffroy de Reigny avait rencontré des obstacles de toute nature, qui ne le découragèrent pas. « J'aurai toujours plus de plaisir à parler du bien qu'à parler du

mal, » dit-il dans une note de son premier article où il consacre un article bien curieux au Premier Consul Bonaparte et à sa famille. « Mais une menace au lieu d'un reproche, loin de m'effrayer, ne servira qu'à m'irriter et jusqu'au pied de l'échafaud, s'il le fallait, je ne me rétracterais pas, si je croyais avoir raison. » L'échafaud, par bonheur, n'était plus qu'une lugubre réminiscence, mais la police ne permit pas à Beffroy de Reigny d'*avoir raison* au delà de son troisième volume, et les six dernières livraisons furent empêchées de paraître. Nous doutons qu'elles se trouvent ailleurs que dans la collection La Bédoyère, à la Bibliothèque Nationale.

BIBL. J.

—

L'assemblée des Chauffe-culottes (XII, 742). — Voir, dans les *Sociétés badines* d'Arthur Dinaux, t. I, p. 210-216, un curieux article sur l'*Ordre et Société de la Culotte*. Bien que le mot de *Chauffe-culottes* ne s'y trouve pas, il est possible que ce soit l'assemblée dont parle Jean Colomb. Pour guider Ego O. G., je lui dirai que les statuts de l'Ordre et Société de la Culotte sont datés de 1724. Cette date correspond-elle à l'époque où ce père bénédictin écrivait?

E.-G. P.

—

Le procès des Saint-Simoniens (XII, 744). — Ce très curieux procès à la cour d'assises de la Seine, des 27 et 28 août 1832, a été publié en un volume in-8° de 405 pages, orné d'un portrait lithographié du Père Enfantin (très ressemblant), et de celui des trois apôtres, Barrault, Michel Chevalier et Charles Duveyrier, en buste sur la même feuille (Paris, 1832, à la librairie Saint-Simonienne, rue Monsigny, n° 6, et chez Johanneau, libraire, rue du Coq-St-Honoré, 8 bis). Cette publication, faite avec beaucoup de soin et de minutieux détails par l'Ecole St-Simonienne, n'a pas été, je crois, réimprimée.

(Lyon.) AUG. D.

— « Les deux procès. Ils forment ensemble un volume de 512 pages. Paris, 1832. 1° Procès en cour d'assises, 27 et 28 août 1832. Avec les portraits du Père, de Michel Chevalier, d'Emile Barrault, et de Charles Duveyrier. Un vol. de 405 p., impr. chez Carpentier-Méricourt, rue Traînée-St-Eustache, n° 15, et tiré à 1000. Ce volume a paru le 19 octobre 1832. Se vend chez Johanneau, libraire-éditeur, rue du Coq-St-Honoré, n° 8 bis. — 2° Procès en police correctionnelle. 19 oct. 1832. Avec les portraits du Père et de Henri Fournel. Un vol. de 107 p., impr. chez Carpentier-Méricourt... tiré à 1500. Ce vol. a paru en novembre 1832. Se vend chez Johanneau.... (P. 110: de Bibliographie Saint-Simonienne). Par Henri Fournel... Paris, mai 1833, in-8. — P. 121 : « 21. Procès des Saint-Simoniens, 1 p. in-4, de l'imprimerie de Petit, Passage du Caire, n° 89. Le gouvernement s'est hâté de faire crier dans les rues la condamnation en cour d'assises. » — 22. Acquittement du Père Enfantin. C'est la pièce que nous avons fait crier dans les rues après l'acquittement en police correctionnelle. 20 oct. 1832. »

LA MAISON FORTE.

—

Mystifications littéraires (XII, 744). — Le P. de Colonia, antiquaire d'une certaine valeur, fut victime d'une mystification, au sujet de la découverte d'une soi-disant antiquité, sur laquelle il composa une dissertation. Mercier de Saint-Léger raconte ce fait dans les Mémoires de Trévoux, 1763, septembre, p. 2234. N'ayant pas le volume sous la main, j'y renvoie A Reader.

Faut-il rappeler aussi Vrain-Lucas et M Chasles, de l'Académie des sciences? Cette affaire-là a dépassé toute permission.

PIERRE CLAUER.

— Un curieux chapitre a été consacré à ce sujet, dans les « Supercheries littéraires, « pastiches, suppositions d'auteur, dans les « lettres et dans les arts, par Octave Delepierre (Londres, Trübner, 1872), ouvrage qui mérite d'être plus connu. A la page 39, se trouve la « plaisante mystification » dont Astruc a été la dupe, et que cite le collabo A Reader. La matière est intéressante, et beaucoup d'exemples peuvent venir s'ajouter à ceux donnés par M. Delepierre. Puissent-ils trouver place dans les colonnes de l'Intermédiaire.

H. S. A.

Trouvailles et Curiosités.

A Bruxelles, en 1688. — Il se fait une assez plaisante fête, le 19 janvier, entre les bourgeois de Bruxelles. Les femmes déshabillent leurs maris et les portent au lit; et, le lendemain, les maris font un régal à leurs femmes et à leurs amis. Je ne vous puis rien dire de positif sur l'origine de cette coutume. Un jour, comme je m'en informais, on en allégua deux raisons différentes dans une même compagnie, et chacun persista dans son opinion. Les uns dirent, sans circonstancier leur histoire, que la ville de Bruxelles, étant réduite à l'extrémité, après avoir souffert un long siège, elle se rendit avec cette capitulation, que les assiégeants en deviendraient les maîtres, moyennant que les femmes en sortissent avec les petits enfants, et avec ce qu'elles pourraient emporter, et qu'au lieu de plier leurs toilettes, comme on supposait qu'elles le feraient, elles se chargèrent de leurs maris et trompèrent ainsi l'ennemi. Les autres, qui traitèrent cela de fable, dirent qu'un

grand nombre de Bruxellois ayant suivi saint Louis à la Croisade, lorsqu'ils en revinrent, leurs femmes, en ayant eu avis comme ils approchaient de la ville, coururent au-devant d'eux; et, que dans les transports de la joie qui les animait, elles les prirent et les apportèrent entre leurs bras. Le fardeau était un peu pesant. S'il m'était permis de raccommoder l'histoire, je me contenterais de faire déshabiller les maris par les femmes, à cause de la bonne humeur des unes et de la lassitude des autres. (*Voyages*, lettre 40)

Feu Maximilien Misson.

—

La Danse au village, sous le Directoire. — Lorsque Paul-Louis Courier écrivit son spirituel pamphlet intitulé *Pétition à la Chambre des députés pour les villageois qu'on empêche de danser*, il n'avait certainement pas eu connaissance de l'arrêté du Directoire exécutif du 14 germinal an VI, relatif aux jours où il était permis aux paysans de danser sur la place publique. Le mordant écrivain, en reprochant au gouvernement de Louis XVIII cet acte d'autorité aussi révoltant que ridicule, était dans son droit. Mais, pour être juste, il faut reconnaître également que, dans cette circonstance, les ministres du roi n'avaient fait, en somme, que de suivre un exemple donné par le Directoire, ainsi que le prouve la pièce suivante qui se trouve en ma possession, signée du Ministre de la Justice, le célèbre Cambacérès. Voici ce document :

« Paris, le 14 thermidor an VII de la République une et indivisible.

Le Ministre de la Justice au Commissaire du Pouvoir exécutif près l'Administration municipale de Rosny, département de la Seine-Inférieure.

« Le citoyen Eustache Herpin, vigneron à Buchelay, canton de Rosny, se plaint, citoyen, d'avoir été cité devant le tribunal de police pour avoir joué du violon dans la commune de Rosny le 16 floréal dernier, jour correspondant à la ci-devant fête, dite de Saint-Lubin. Il se prévaut d'une lettre écrite par mon prédécesseur, le 12 messidor dernier, au juge de paix de Montfort-l'Amaury.

« La question présentée par cette lettre étoit celle-ci : « Des citoyens de Montfort, qui tous les jours indistinctement se réunissoient les après-midi pour danser, avoient-ils enfreint par là l'arrêté du Directoire exécutif de 14 germinal an VI? Mon prédécesseur répondit qu'aucune loi ne les empêchoit de danser des jours autres que le décadi; mais il ne faut pas perdre de vue que les citoyens dont il s'agissoit donnoient tous les jours à danser sans exception.

« Quant au fait imputé à Eustache Herpin, il faut distinguer. Est-ce dans une des places de la commune, ou dans la maison du cabaretier, que la danse a eu lieu? Si c'est dans la maison du cabaretier, il y aura à considérer si ce cabaretier est dans l'usage journalier de donner à danser; s'il est dans cet usage, et qu'en conséquence il ait fait danser un jour correspondant à une fête de l'ancien calendrier, il n'aura point enfreint l'arrêté du Directoire exécutif, il n'aura encouru aucune peine.

« Mais s'il n'étoit point dans l'usage de donner à danser tous les jours, il l'a fait spécialement un jour ci-devant férié, il aura commis une voie de fait contre cet arrêté, et la peine portée par l'article 605 du Code des délits et des peines pourra lui être appliquée, à lui et aux musiciens qu'il aura employés.

« Dans le cas où la danse auroit eu lieu sur une des places de la commune, ou dans une rue, vous avez à observer, soit que la danse fût journalière ou non, si les danseurs, ou les musiciens n'embarrassoient pas la voie publique, et en cas d'affirmative, à provoquer généralement contre eux les peines portées par le même article 605, 2e paragraphe.

Salut et fraternité.

Signé : Cambacérès.

P. c. c : P. Ipsonn.

—

Une Veuillotade en guise d'étrennes pour 1880. —

Or çà, venez, petits et grands!
Oyez l'étonnante nouvelle!
Le beau Commandeur des Croyants,
Veuillot, a perdu la cervelle!

Voici ce que, par son illustre plume, l'*Univers* vient, en propres termes, de notifier *Urbi et Orbi* : « Voltaire est un des « rares exemples du pécheur tremblant « qui ne peut plus se convertir et que l'a« bandon de Dieu laisse tomber dans l'a« bîme sans fond et sans fin. Tant d'esprit « et tant de malheur pendant quatre-vingts « ans, — pour être à jamais *un sot!...* »

Oui, un *sot!* Voltaire, à jamais un sot! Vous avez bien lu, c'est textuel. Veuillot-Nonotte a découvert cela, et il le proclame à la face de l'univers ébahi. C'est que l'auteur des *Couleuvres* et des *Odeurs de Paris* (nasum teneatis, amici!) fait Voltaire et fait tout l'univers à son image. Oyez plutôt encore comment il définit la société païenne d'aujourd'hui : « Le monde est « un vieux chrétien [surtout n'imprimez « pas *crétin*, chers typos!] tout saturé de « folie, mais tout imprégné de discerne« ment. Il a une longue fréquentation de « l'esprit de Dieu, et il entend dans le « passé retentir de vieux bruits d'avenir « qu'il ne comprend pas. »

Et vous, comprenez-vous? Discernez-vous, mes [frères?
Entendez-vous ces vieux *bruits d'avenir*
Que, du fond du passé, frère Ane entend venir?
— Nenni! nous n'avons pas ses oreilles altiè-
Qu'il sut parfois si bien cacher; [res...
Nous ne comprenons rien à son vieux radotage!
Avec frère Ane, qui, *qui* donc voudrait chercher
L'*avenir* dans... le moyen âge?

B. P.

Le gérant, Fischbacher.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 281.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Janvier 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Post-scriptum nécrologique (XIII, 1).

Deux omissions à réparer. Nous aurions dû mentionner encore, hélas! dans nos tristes souvenirs nécrologiques de 1879, le vétéran de la curiosité bibliophilique, M. O. Delepierre, consul général de Belgique à Londres, à qui M. Gustave Brunet vient de consacrer une intéressante notice, dans la belle publication bibliographique *Le Livre*, que l'imprimeur-éditeur Quantin a inaugurée le 10 de ce mois.

Et un autre vieil ami de *l'Intermédiaire*, M. N. Maisonville, de Grenoble.

Nous recevons aussi cette lettre-erratum :

« Les erreurs subsistent, ne se trouvant presque jamais signalées là même où elles auraient besoin de l'être. » Cette réflexion si vraie m'engage à demander à notre cher Directeur une petite rectification dans la note nécrologique qu'il a consacrée à nos collaborateurs disparus. Ce n'est pas en 1878, mais bien le 9 juin 1877 qu'est mort mon excellent ami, M. E. Coupy, de la Flèche. Ce collectionneur infatigable, cet ami dévoué de *l'Intermédiaire*, était un amateur forcené de l'exactitude la plus minutieuse dans les citations et dans les dates, et je crois rendre hommage à sa mémoire, en précisant ici l'époque de son décès.

« Dicastès. »

Merci à notre correspondant. Ce qui nous a induit dans cette erreur, c'est la petite notice nécrologique publiée sur M. Coupy par la *Revue anecdotique* du 15 juillet 1879 et où l'on disait : « L'écrivain... *qui vient* de mourir... »

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le tombeau de Tite-Live.— La « Revue historique du Haut-Rhin », qui s'imprime à Carlsruhe, publie le voyage à Rome d'un religieux de l'abbaye de Salem, qui, arrivé à Padoue, parle ainsi du tombeau de Tite-Live :

« In palacii pariete quæ est ad septentrionem, sepultus est Titus Livius, historicus, ejusque sepulcrum, et desuper effigies ejus vera, adhuc visitur, cum his inscriptionibus :

V. F.
T. Liuius T. F. quartæ L.
Halis Concordialis Patavi sibi
et suis omnibus.

« Et inferius :

Ossa tuumque caput cives tibi, maxime Livi,
Prompto animo hic omnes composuere tui.
Tu famam æternam Rome patrieque dedisti,
Huic oriens, illi fortia facta canens.
At tibi dat patria hec, et si majora liceret,
Hoc toto stares aureus ipse loco.

« Mox :

T. Livius quarto Imperii
Tib. Cæs. anno vitæ excessit, ætatis vero
suæ LXXVI. »

Qu'y a-t-il là d'authentique? P. R.

—

Vers de Benserade et de Gibbon. — D'après M. Othenin d'Haussonville (Revue des Deux Mondes du 1er janvier 1880), Gibbon aurait adressé à Mlle Curchod des vers, dont les premiers sont en partie copiés sur ces quatre vers de Benserade (*Ballet des Plaisirs*), cités par Littré, dans son Dictionnaire (article *Façonner*, 6o) :

Jeunes cœurs, croyez-moi, laissez-vous enflam-
Tôt ou tard il faut aimer, [mer;
Et c'est en vain qu'on façonne :
Tout fléchit sous l'Amour, il n'exempte per-
[sonne.

Il serait intéressant de savoir si les autres vers du futur historien de la *Décadence de l'Empire romain* sont pareillement copiés ou imités, je prends la liberté de demander cette recherche aux correspondants de l'*Intermédiaire* qui ont un *Benserade* à leur disposition. P. H. R.

—

Poésies pour, ou sur, l'enfance. — On demande si l'enfance, qui a inspiré tant et de si charmantes poésies dans les temps tout modernes, a également inspiré les poètes anciens (grecs ou latins), ou les vieux poètes français. Voudrait-on indiquer les auteurs et les pièces ? Cz.

—

Grand Dieu! que de vertus...— De quel poète est le vers :

Grand Dieu ! que de vertus vous me faites haïr

C. T.

—

Ce que parler veut dire. — Où donc se trouve cette phrase et quel en est le sens particulier ? B. M.

—

Stubes. Estuves. — Je lis, dans la description d'un ancien château fort du Languedoc: « Une belle et grande chambre, « en laquelle y a *stubes* belles pour les hommes », et plus loin: « Au tiers estiage,... vous trouvés les belles *estuves* à femmes, en lieu secret. »

Que veut dire ce mot de *stubes*, et que faut-il entendre par ces « *estuves?* » Seraient-ce les chambres réservées aux femmes des soldats, aux servantes du châtelain ? E. B.

—

Ménagers. — Il y avait jadis en France une classe de provinciaux ruraux qu'on appelait *ménagers*. M. Ch. de Ribbes en parle dans son intéressant ouvrage sur la *Vie domestique*. On dit encore en Pologne, où l'on parle beaucoup le français, même entre soi et en causant des choses de son pays, on dit: *ménager*, *faire le ménage*, *mon ménage*, *etc.*, pour gentilshommes campagnards qui cultivent leurs terres; faire valoir ses terres; mon travail de ferme, ou mon exploitation rurale. On est jugé pour cela, même parmi les siens, et les personnes croyant parler très bien le parisien se moquent de ce français sarmate: car, il faut le dire, le mot *ménage* n'est pas le seul en son genre, dans l'application qu'on fait chez nous du français. Or, comme il y a beaucoup des mœurs de l'ancien régime qui se sont encore conservées en Pologne, et que, malgré l'introduction des machines, des engrais artificiels, etc., qui appartiennent au progrès dans l'agriculture, non seulement la vie de château, mais encore la façon de *faire un ménage*, y rappelle plutôt l'ancienne manière de vivre à la campagne, ce mot, incorrect aujourd'hui, n'a-t-il pas été importé *au temps jadis*, et n'a-t-il pas demeuré pour continuer à représenter chez nous un état de choses qui aura, avec le mot, disparu de France ?

Le marquis d'Etymo n'a-t-il pas quelque chose à dire là-dessus ? Collabos archéologues ruraux, que disent vos bouquins, vos *livres de raison* du temps passé, les archives de l'exploitation de vos fermes, du temps de vos aïeux ?

.....CKI.

—

Buffleteries. — Est-il donc vrai que, comme je l'ai ouï dire, notre mot français *buffleteries* soit une corruption d'un mot composé anglais : *beaf-eaters ?* Quel rapport entre « mangeurs de bœuf » et porteurs de « cuirs ? » A. A.

—

Noms propres au féminin. — En Pologne, les noms propres sont envisagés, soit comme adjectifs qualificatifs, soit comme surnoms. Dans les deux cas, ils ont un feminin, dont la forme varie cependant. Ainsi, pour les noms adjectifs indiquant l'origine de provenance ou de souveraineté d'un lieu (*ski* à la fin du nom, qui représente le *de* français et latin, et le *us* latin), le féminin est *ska*, comme en latin *a*. Pour les noms qui sont adjectifs à la façon des surnoms (comme, en français, Hardi, Leblond, etc.) ou qui ont des surnoms proprement dits (comme, en français, *Lecoq*), le féminin a deux formes différentes pour les femmes et pour les filles: c'est une forme qui indique que telle est femme ou fille d'un nommé ***; comme si l'on disait en latin *Emilius* pour le mari, et *Emiliana* (non pas *Emilia*) pour la femme, car on sous-entend *uxor* ou *filia*.

L'Allemagne, au XVIe siècle, avait encore des formes grammaticales analogues, et l'on disait *Lutherin* pour la femme de *Luther*. Il paraît que la France n'est pas non plus tout à fait étrangère à cet usage. Je désirerais obtenir des details positifs à cet égard. Si quelque Intermédiairiste, connaissant des langues extra-européennes, pouvait me donner des renseignements de ce genre sur des peuples moins connus, je lui serais infiniment reconnaissant. K. P. DU ROCH III.

—

Tableaux peints par la reine Marie Leszczinska. — Le collabo H. I. en fait mention (XI, 337) et le confrère A. B. (XI, 221). Ces messieurs pourraient-ils me dire *les sujets* de ces tableaux ou croûtes ? K. P. DU ROCH III.

—

Centaures et rinceaux. Gravure à retrouver. — J'ai vu, dans un portefeuille de marchand d'estampes, une petite gravure ancienne, d'environ 12 centimètres de haut sur 9 de large, tout à fait dans la manière de Du Cerceau, De Bry, ou De Laulne, arabesques ou grotesques, représentant un combat de Centaures, parmi des rinceaux enroulés dans toute la composition. J'ai examiné, à la Bibliothèque Nationale à Paris, l'œuvre de De Bry; il y a des pièces très analogues, mais celle-là manque, si toutefois De Bry en est l'auteur. Il est vrai que les séries ne sont pas complètes. Je serais reconnaissant aux iconophiles de l'*Intermédiaire* de me donner l'indication d'un recueil où se trouverait cette pièce. Cz.

—

Peinture au jus d'herbes. — L'inventaire des meubles du cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Venise sous Louis XIV, a été publié dans les appendices aux Mémoires et Lettres dudit car-

dinal, publiés par M. F. Masson, chez Plon (2 vol. 1878).

Il y est question d'une salle tendue d'une « toile blanche, *peinte au jus d'herbes*, de fleurs réjouissantes. » Quelle est donc cette sorte de peinture? Est-elle encore en usage de nos jours? Etaient-ce des jus colorés ou le jus d'herbes, et alors de quelles herbes? Servait-il seulement d'excipient, comme l'huile ou l'eau ou la cire? Cz.

—

Une marque de faïence blanche. — Cette marque : DU GOUT DE XIBL JEUNE, se trouve sur un plat de faïence blanche, à godrons, d'un bel émail. Il a été acheté à un particulier de Nîmes (Gard). Est-elle connue des céramistes de l'*Intermédiaire?* Je ne l'ai trouvée mentionnée sur aucune liste de faïenciers. Cz.

—

Massacre des innocents. — Est-il vrai que nos ancêtres massacraient, dans certaines circonstances, leurs enfants, ainsi que le prétend Arsène Houssaye, dans un article sur le musée Basilewsky (dans le *Gaulois*, 24 déc. 1879)?

Je cite textuellement: « Voici, par exem- « ple, un émail qui représente le Massacre « des innocents. Que diriez-vous si je « vous apprenais que plus d'une église, en « France, renferme encore des cryptes « où se retrouve le puits des sacrifices? On « sait si mal l'histoire, qu'on ne me croira « pas quand j'affirmerai que, jusqu'au « quinzième siècle, peut-être même jusqu'au « seizième, il y eut, le vendredi saint, des « enfants sacrifiés. A Caen et à Tournus, « on a retrouvé des ossements qui témoi- « gnaient encore de ces sacrifices humains « — pardonnez-moi ce sacrilège — je veux « dire inhumains... etc. »

Quelles preuves pourrait-on apporter à l'appui d'une pareille assertion? Quels textes peut-on citer? Existe-t-il quelque document iconographique sur ce point? Comment, enfin, de la simple découverte d'ossements d'enfants à Caen et à Tournus a-t-on pu induire que ces enfants avaient été massacrés symboliquement? La question mérite, ce me semble, d'être examinée à fond et définitivement résolue. PAUL MASSON.

—

Sociétés d'étudiants. — Connaît-on, dans les anciennes Facultés de droit de France, l'existence de Sociétés entre les étudiants, ayant pour objet, non pas le plaisir ou les divertissements, comme dans l'ancienne Basoche et dans beaucoup d'autres réunions chantantes, badines, etc., mais la conservation des prérogatives du corps? Il y en eut une de ce dernier genre parmi les étudiants en droit de Rennes. Toullier et Moreau, si fameux depuis à des titres différents, en furent même les Prévôts. Prière aux lecteurs de l'Intermédiaire de vouloir bien me communiquer ce qu'ils sauraient à cet égard.

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Les descendants de Thomas Morus. — Sont-ils restés fidèles à l'Eglise romaine comme leur illustre ancêtre? Nisard dit, dans ses Etudes sur la Renaissance, que sa fille qui le consolait dans sa prison avait signé la déclaration demandée alors par le roi schismatique, mais avec des restrictions. Que signifient ces restrictions? Quelle valeur pouvaient-elles avoir et partant quelles conséquences pour la religion professée, au point de vue légal?

K. P. DU ROCH III.

—

Madame At... — Connaît-on le nom, le rôle, d'une certaine dame At..., Anglaise, qui habitait Lille au commencement de la Révolution, s'y mêlait beaucoup de politique royaliste, aurait plus tard trouvé moyen de pénétrer dans la prison de Marie-Antoinette, déguisée, pour la faire évader sous ses vêtements, en restant à sa place, et se serait ensuite retirée en Angleterre, où elle se trouvait en 1795?

L. D. L. S.

—

Le faux Stanislas. — De qui est cette pièce, jouée en 1811 à l'Odéon, et quel en est le sujet? Il en a été question incidemment dans l'*Intermédiaire* (XI, 682), à propos de Caroline Lobe.

K. P. DU ROCH III.

—

L'Avocat P. Droict de Gaillard — vivait sous Henri III et Henri IV; je connais de lui : « Methode qu'on doit tenir en la lecture de l'histoire... etc. (A Paris, Regnauld Chaudière, 1604, in-12, jolie impression) ». – Gaillard était l'ami de Frédéric Morel et du poète Jean Dorat. Après la table, on remarque une pièce de vers signée : *Jo. Auratus, Poeta regius.* Elle commence ainsi :

Si magnis dare magna decet, virtute quid ipsa
Maxima quæ rerum est, quid dare majus habet!

Où trouver la bio-bibliographie de Pierre Droict de Gaillard? H. DE L'ISLE.

—

Histoire mythologique des Dieux et des Héros de l'Antiquité, — où l'on a ajouté diverses histoires anciennes et véritables. Enrichie de figures (dessinées et gravées par Schoonebeek). A Amsterdam, chez Pierre de Coup, libraire, MDCCXV, in-12, 3 ff et 328 p., titre rouge et noir. Quel est l'auteur de cet ouvrage enrichi de 61 gravures, y compris le frontispice? Il se rapproche un peu, je crois, du suivant :

« Le chasteau de Richelieu, ou l'Histoire des dieux et des héros de l'Antiquité, avec des réflexions par Viguier » (Saumur, Desbordes, 1681, petit in-8). Ces deux ouvrages ne sont point cités par Brunet, même à la table. H. DE L'ISLE.

—

A.-L. Beaunier, poète, 1804, — est l'auteur de : Trasibule, cantate scénique, composée pour la fête donnée, à l'Hôtel de Ville de Paris, à leurs majestés impériales, le 22 frimaire an XIII (16 déc. 1804). A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, an XIII (1804), in-4, 26 p. La musique est de Berton (elle n'est point donnée). Tiré à petit nombre. V. Ad. Taylor, 1877, n° 2929.

Je demande une biographie succincte de A.-L. Beaunier. H. DE L'ISLE.

—

La bibliothèque de V. Sala. — Vicente Salva, libraire et littérateur espagnol fort instruit, avait réuni à Valence, sa patrie, une collection très importante d'anciens livres, tous espagnols, rares et précieux en tout genre; il s'y trouvait des ouvrages inconnus jusqu'alors aux bibliographes. Le *Catalogo* de cette bibliothèque, unique en son genre, a été imprimé à Valence en 1873; il forme deux forts volumes in-8; et il doit un prix tout spécial aux longues notes qui accompagnent le titre de presque tous les volumes. Quelque Intermédiairiste serait-il en mesure de dire ce que sont devenus ces trésors? J'ai entendu dire qu'ils avaient passé en Angleterre, à la suite d'un achat en bloc, mais je n'ai pas d'indication précise à cet égard. H. L.

—

Deux Dictionnaires. — Un Intermédiairiste aurait-il à céder :

1° Un Dictionnaire de Calepin, 1re édition, 1502;

2° Les premières feuilles du Dictionnaire de l'Académie, in-folio de 656 p., finissant à *n* (antérieurement à la première édition, 1694)? C. T.

Réponses.

Lettres alphabétiques usitées en blason (XI, 261, etc.; XII, 557, 622). — Toul a ses armoiries ainsi composées : de gueules à la lettre capitale T fleuronné d'or. — Saint-Dié (Vosges) : d'azur à une croix de Lorraine d'or, côtoyée d'un S et d'un D de même, liés d'un ruban de gueules brochant sur le tout. BELLATOR.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310). — Je leur fais depuis longtemps une guerre acharnée, que je compte bien poursuivre ici. Peut-être y serai-je blessé à mon tour, mais je me consolerai en pensant que ce sera pour l'édification commune. Je dirige mes premiers coups aujourd'hui contre la locution suivante, assez généralement admise et néanmoins très vicieuse : *Quoi qu'ils en aient*, dit M. C. R., XI, col. 257. Evidemment il a voulu dire : *mal gré* ou : *malgré qu'ils en aient*, ce qui signifie : quoiqu'ils en aient *mauvais gré*. Comme *malgré* a un sens très voisin de *quoique*, on a cru pouvoir employer indifféremment ces deux vocables l'un pour l'autre. Mais, avec un peu de réflexion, on se persuadera facilement que *quoique*, placé ainsi, n'a plus aucun sens logique. PAUL MASSON.

—

Patriote du 10 août (XII, 294, 347, 528, 593, 714). — J'en demande bien pardon à M. N. J.; mais son explication me paraît tout à fait conjecturale. A-t-il vu, peut-il citer un journal, une brochure, une estampe, où le mot « patriote du 10 août » soit pris dans le sens de « royaliste? » Je ne le crois pas, et jusque-là, je persisterai à croire que le mot n'a jamais été pris que dans un sens révolutionnaire. Je fais aussi mes réserves sur les sentiments royalistes qu'il prête à l'Assemblée législative de 1792, à l'époque du 10 août. Je ne parle pas des temps antérieurs. Il y aurait trop à dire sur le rôle de cette triste Assemblée! L.

—

Diamant brut enchâssé dans du fer (XII, 320, 378, 752). — Je crois devoir ajouter une petite révélation à celle que contient la note de M. Ed. F. sur le poème des *Huguenots*, en rendant hommage au talent poétique d'Emile Deschamps, « à qui appartient, dans cet Opéra, une part de collaboration considérable. » Mais ce n'est pas à lui qu'il faut attribuer l'invention du rôle de *Marcel*, qui est une création de Meyerbeer seul. Je rapporterai donc brièvement ce qui s'est passé pendant que Meyerbeer composait à la fois le poème et la musique de son chef-d'œuvre musical et dramatique. Au mois de septembre 1837, Duponchel, directeur de l'Académie royale de Musique, vint me trouver, un matin, accompagné de Meyerbeer, que je ne connaissais pas, et qu'il me présenta. « M. Meyerbeer, me dit-il, n'est pas satisfait du poème que Scribe a écrit pour lui et qui est en répétition depuis deux mois. Il veut le transformer et le refaire à sa guise, et il a obtenu de Scribe, par acte dûment signé entre eux, l'autorisation de changer ce poème comme il l'entendra. C'est, à vrai dire, un nouveau poème que M. Meyerbeer veut composer, d'après ses idées, en ne conservant que les deux premiers actes du poème de Scribe. Vous connaissez mieux que personne l'époque

historique où se passe l'action des *Huguenots*. M. Meyerbeer désire avoir vos conseils, et il viendra souvent vous les demander. » Meyerbeer, en effet, vint tous les deux ou trois jours, causer une heure avec moi, sur tous les détails du sujet qu'il avait à traiter dramatiquement et musicalement : chacune de ses visites était un long interrogatoire que j'avais à subir sur tout ce qui touchait de près ou de loin à la mise en œuvre de son nouveau plan. Il voulait être informé des moindres circonstances de la vie publique et de la vie privée des personnes qu'il allait mettre en scène : rien ne lui semblait trop minutieux et trop futile ; je m'étais mis, pour lui être agréable, à me retremper la mémoire dans toutes les sources de l'histoire sous le règne de Charles IX. Quand il avait arrêté les principales lignes de l'action du drame, il me priait de lui esquisser un scenario pour chaque scène, qu'il remaniait ensuite de concert avec moi et qu'il portait à Emile Deschamps qui adaptait ses vers à la musique. C'est ainsi que les trois derniers actes du poème furent élaborés. Meyerbeer effaçait et ajoutait sans cesse ; le cinquième acte fut refait trois ou quatre fois. La facilité merveilleuse d'Emile Deschamps à modifier presque instantanément le rythme des vers qu'il avait improvisés sur le canevas du musicien n'était jamais embarrassée de se prêter aux caprices de Meyerbeer qui arrivait chaque matin avec un nouveau morceau de musique. Ma tâche était moins pénible, quoique aussi compliquée, car il fallait avoir réponse à tout ce qui éveillait la curiosité de Meyerbeer, au point de vue de la couleur locale et de la couleur historique. Enfin, après trois mois de tâtonnements, de recherches, de discussions, et d'essais réitérés, l'œuvre fut achevée, avant que Scribe eût assisté à une seule répétition. Il eut un peu de peine à reconnaître son ouvrage, que Meyerbeer avait entièrement bouleversé et métamorphosé. « Vous avez changé « mon enfant en nourrice, dit-il à son « collaborateur : il faut bien que j'adopte « le vôtre, puisque le mien n'était pas né « viable, selon vous. Une autre fois, vous « ferez seul le poème, et je m'éfforcerai de « faire la musique, puisque les rôles sont « changés entre nous. » Scribe savait bien que j'avais eu une bonne part de travail dans le troisième et le cinquième acte; mais il en faisait honneur exclusivement à Meyerbeer, et il affectait de ne pas comprendre pourquoi le grand musicien s'était adressé à Emile Deschamps plutôt qu'à lui pour écrire les admirables scènes du quatrième acte. Enfin, peu de jours avant la première représentation, Meyerbeer vint avec Duponchel me remercier d'avoir rendu quelques services aux *Huguenots* : « Vous avez vos entrées à l'Opéra, me dit Duponchel, ce sont là vos droits d'auteur, et vous serez longtemps, je l'espère, notre conseiller et notre archéologue. »

Bibl. Jacob.

—

Bicoquet... Gonelle (XII, 387, 437, 472, 503). — Comment les collabos de Tarnawa et le marquis d'Etymo ont-ils laissé passer les mots *gouniau*, *gunia*, etc., sans en rapprocher la *gunia* polonaise, sans citer, à défaut d'autre source plus étendue, le dictionnaire de Rykaczewski, lequel explique ce mot comme suit : « *gunia*, « drap à poils longs, aux deux faces ; et « par extension : vêtement fait avec cette « étoffe. »

...cki.

—

Livres autographiés (XII, 393, 445, 752). — On trouverait à citer un assez grand nombre de journaux autographiés ; mais il faudrait justement se garder d'y comprendre soit la *Lanterne de Boquillon* (qui tire à 50,000 exemplaires environ et qui a atteint le triple de ce tirage), soit les canards concurrents, dont le plus prospère, le *Lampion de Berluron*, oscille entre 60 et 80,000. L'autographie ne supporterait pas, à beaucoup près, de pareils tirages. On les fait sur des clichés obtenus à l'aide du procédé Gillot, ou de tout autre procédé analogue de *fac-similé*.

Asmodée.

—

Les rois de France et la guérison des écrouelles (XII, 423, 477, 506). — Parmi les saints invoqués pour la guérison de certaines maladies, figure saint Marcoul, ou plutôt Marculfe, abbé de Nanteuil, au diocèse de Coutances, mort en 558, auquel recouraient les *scrofuleux*. Le roi Charles le Simple, ayant reçu à Corbeny (Aisne) le corps de saint Marcoul, que la crainte des Normands y avait fait transporter de Nanteuil, le fit placer dans l'église de Saint-Pierre et y fit bâtir un monastère, pour loger les religieux qui étaient dépositaires de ces reliques. C'est à ce lieu qu'on rapporte l'origine du privilège accordé aux rois de France pour toucher ceux qui étaient malades des écrouelles, contre le mal desquelles on réclamait l'assistance de saint Marcoul. C'est pour cela que les rois de France, au retour de leur sacre, allaient en pèlerinage à Corbeny.

L'*Inventaire des messes* dit :

De St Marcoul la messe on chante
Pour le rat qui au grenier hante :
On dit qu'il guérit écrouelle
Ainsi qu'un maçon sans truelle.

Ce qui prouve l'existence et la persistance de cette croyance populaire, tout absurde qu'elle est, c'est la désignation de *Marcoul*, donnée au 7me enfant mâle. Ainsi, en Vendômois et en Touraine, le peuple dit en parlant de cet enfant : « C'est un Marcoul ». Avec le temps son pouvoir curatif

a même augmenté, car il passe pour sorcier, quoiqu'on le consulte surtout pour les maladies de la peau, qu'il est censé guérir en touchant le malade et en prononçant certaines paroles sacramentelles. J'en ai connu un à Oucques, et en ce moment (à la fin du XIXme siècle !) un autre existe à Château-Renault, dont la réputation s'étend au loin, car dernièrement encore deux femmes des environs de Vendôme sont allées le consulter et en sont revenues guéries par un simple attouchement; c'est, du moins, ce qu'elles racontent à qui veut bien les croire.

A. D.

—

Noms anagrammatisés (XII, 424, 717). — Il serait facile de citer de nombreux exemples en ce genre; on en trouvera d'assez curieux dans *les Livres à clef* (Œuvres posthumes de J.-M Quérard, publiées par C. Brunet), 1873. Nous citerons un petit volume imprimé en 1733 sous la rubrique de *Medoso :* Anecdotes secrètes pour servir à l'histoire des Ebugers (*Ascrote*, Socrite : *Elitia*, Italie; les *Valgois*, les Gaulois; *Spira*, Paris, etc.); l'*Histoire du prince Apprius*, attribuée à de Beauchamps, est dans le même genre : *caconosi*, occasion; *lugane*, langue; *mani*, main. Un des ouvrages les plus étranges et les plus considérables en ce genre est du chevalier de Mouhy : *Les Mille et une faveurs*, 7 vol. Des mots très risqués sont cachés sous les noms de personnages tels que : *Croselivesgol*, *Nealdareib*, *Lodeorbarli*, et une foule d'autres. En lisant dans l'*Hermite de la Chaussée d'Antin* : « Gelendre sait calculer, *Tainsange* sait faire des vers, » on comprend sans peine qu'il s'agit de *Legendre*, mathématicien fort distingué, et de *Saint-Ange*, le traducteur des *Métamorphoses* d'Ovide.

A. R.

—

Un fragment d'hostie (XII, 452, 536, 596). — Je conçois et j'admets le conseil du collabo Monrepos lorsqu'il s'agit d'une question personnelle, mais le fait a assez embarrassé les plus graves docteurs en théologie pour mériter, sans inconvénient, un sérieux examen et démontrer jusqu'où peut aller la subtilité des casuistes. Parmi les nombreux ouvrages qui se sont occupés de la transsubstantiation, on peut citer un volume composé par Wilhelm Horder, ministre à Stuttgart, superintendant général, etc... Dirigé contre les Jésuites d'Ingolstadt, ce livre a, selon les habitudes de l'époque, un titre bizarre : « *Mus exenteratus, hoc est Tractatus valdè magistralis...* (le Rat éventré, ou Traité superlativement magistral sur une certaine question théologale épineuse et des plus subtiles). » Tubingue, 1593, in-4°. L'ouage parut si digne d'intérêt qu'il fut imprimé en 1677 et 1688. Ce curieux traité, analysé par un jeune écrivain, M. Albert, mort en 1847, a été résumé par M. G. Brunet, en ses « *Curiosités théologiques*. »

Horder écrivait au XVIe siècle, et l'on sait combien les querelles théologiques étaient alors animées; on ne reculait devant aucun excès de paroles. Dans son prologue, l'auteur débute par une sortie contre les Jésuites, auxquels il prodigue les qualifications d'ânes, de chiens, de cochons, d'imbéciles. Ces épithètes s'échangeaient bénignement de part et d'autre; c'étaient des formules banales et sans conséquence. Après de longues digressions... il se pose d'abord cette question : « Si un rat, ou tout autre animal, ronge « ou mange une hostie consacrée, ronge-« t-il ou mange-t-il le corps même de « J.-C., et, dans le cas négatif, que devient « ce corps ? » Sur cette première question, il se livre à une foule de recherches appuyées sur les dires et opinions, pour et contre, des théologiens les plus renommés, St Thomas d'Aquin, St Bonaventure, Pierre Lombard, Alexandre de Hals, et bien d'autres. Comme il s'agit avant tout de connaître le sort d'une hostie mangée par un animal, il entre dans des considérations anatomiques et décrit succinctement l'estomac et le canal digestif.

La question principale portait sur ce point : « L'hostie consacrée continue-t-elle « d'être le corps de J.-C. lorsqu'un rat y « porte la dent, ou cesse-t-elle, dès ce « moment, d'être le corps de J.-C. et rede-« vient-elle une substance vulgaire comme « avant la consécration ? » Parmi les théologiens, les uns soutenaient la première opinion, les autres la dernière. Horder examine d'abord les arguments de ceux qui soutenaient que le rat dévorant ne mangeait pas le corps de J.-C. Il expose ensuite la raison de ceux qui soutenaient la thèse opposée. Cette dernière opinion prévalant, on devait sévir contre le rat sacrilège avec toute la rigueur des droits canoniques et des décrets pontificaux. Cependant, disaient quelques théologiens, il faut procéder avec prudence dans la crainte de tomber sur un rat innocent. Toutefois, on reconnaissait encore que, dans le doute, le prêtre pouvait exorciser le rat, ainsi que les décrets le permettent. Mais, observaient certains docteurs plus subtils, cette première opération faite ainsi dans le doute n'est-elle pas tenter Dieu ? Au contraire, si on était sûr du fait, si le rat capturé pouvait être convaincu d'avoir dévoré l'hostie consacrée, alors on devait procéder à des recherches minutieuses. Et d'abord s'élevait une question nouvelle et préliminaire : Devait-on ou non adorer l'hostie consacrée que le rat venait de manger et qu'il s'apprêtait à digérer? A ce propos, Horder se lance dans une digression sur les adorations diverses que

r

l'on doit à Dieu dans diverses circonstances. Le rat étant pris et convaincu du crime, et l'adoration de l'hostie étant, nous supposons, convenue en principe, que devait-on faire ?

St Antonin, archevêque de Florence, dit, dans sa *Somme théologique*, que le rat doit être solennellement brûlé. Mais, répondait-on, si vous brûlez le rat, vous brûlez aussi l'hostie consacrée. Là-dessus, disputes nouvelles. Quelques-uns voulaient que le rat fût égorgé, puis éventré ; que l'hostie fût retirée de son corps et rétablie à l'usage des fidèles, après avoir été lavée et nettoyée. D'autres ajoutaient que, si les fidèles répugnaient à avaler une hostie déjà mangée par un rat, cette hostie devait être déposée dans le tabernacle, et y rester jusqu'à ce qu'elle tombât en poussière. D'autres, enfin, pensant qu'il fallait autant que possible, éviter de laisser l'hostie périr sans emploi dans le tabernacle, soutenaient que, s'il ne se trouvait pas de fidèle porté d'une foi religieuse assez vive pour consommer l'hostie, le prêtre, ministre du ciel, devait accomplir cette œuvre de dévouement.

Tout cela ne donnait pas une solution entière du problème. De nouveaux cas, plus ou moins embarrassants, se présentaient. Si, lors de la capture du rat, il était trop tard pour retrouver l'hostie en substance dans son corps, que devait-on penser ? C'est ici un des points les plus ardus de la question. Certains docteurs prétendaient que la substance de l'hostie avait disparu avec la sueur de l'animal : on répugnait généralement à admettre qu'elle avait passé par le canal digestif. Toutefois, quelques-uns plus hardis admettaient cette dernière hypothèse. Cependant, dans l'une et l'autre opinion, le rat était toujours considéré comme imprégné de la substance, sinon naturelle, du moins spirituelle de l'hostie, et dans cette pensée que fallait-il faire ? A ce sujet, on citait un passage de la *Petite Somme* de Raymond : « Si sacerdos levet calicem, et avis ima stercorisaret in calicem, consecratione jam factâ, tum dubitatur utrum sacerdos debet totum sumere, hoc est et stercus et sanguinem Christi ? » Raymond concluait que si le prêtre n'éprouvait pas trop de répugnance, il devait tout avaler. Ainsi devait-on faire à l'égard du rat, car c'est par là que concluaient les plus exigeants.

Je conçois donc parfaitement l'inquiétude manifestée par le questionneur, car, pratiquant, le prêtre pourrait fort bien lui administrer l'hostie expectorée par le collégien ou toute autre, plus ou moins lavée et nettoyée, si ce prêtre, sans admettre la conclusion qui précède, tenait à utiliser l'hostie, suivant l'avis de plusieurs docteurs.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, indique une autre solution à l'égard d'une souris qui, à Lodève, en Gascogne, avait rongé une portion d'hostie. Les prêtres « non seulement ne « laissèrent pas pour cela d'attribuer aux « autres morceaux de paste, ses compa« gnons, autant de divinité que paravant, « mais canonizèrent la souri, l'appelant « saincte souri. » A. D.

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564, 629). — Continuons à donner le mauvais exemple, comme chef de file :

Des bains avec.... de *l'acrobate* de soude.
Des bains *surfurieux*.
Des *censures à janus*.
De la gomme *à la Bique*.
Une *escadre* au sacrum.
Du sirop de *scapulaire*.
Du *lièvre* terrestre.
Une fièvre *moqueuse*.
De la *belle madone*.

Et ce n'est pas tout ! Mais je ne saurais trop répéter que ces appellations drôlatiques ont été entendues par moi ou par d'autres, et articulées avec la plus entière candeur. Après tout, c'est une collection qui en vaut bien une autre, celle d'ex-libris ou de boutons, par exemple ! Doctr Bg.

— Emboîtons le pas du mauvais exemple :

De l'eau d'ânon (laudanum).
De l huile d'Henri Cinq (de ricin).
De l'ordure de botassium (iodure de potassium). Ruoff.

— J'ai entendu demander de *l'Eau des Nonnes* pour du *laudanum;* heureusement l'ordonnance était là pour tirer le pharmacien d'embarras ! — Je ne rappelle que pour mémoire *l'huile d'Henri Cinq*, bien connue et dont, je crois, on s'est déjà entretenu à l'Intermédiaire. — J'ai encore entendu dire un *bézigue à trois*, pour un *vésicatoire :* mais ce dernier à-peu-près n'était pas dit naïvement. Daigne le dr By pardonner cette intrusion à

Quelqu'un qui n'est pas du métier.

—

Mlles Cécile et Théodore, danseuses à l'Opéra (XII, 519, 568). — Je ne sais si quelque collabo pourra répondre aux *desiderata* de Un Liseur. Mais M. de Goncourt, qui publie actuellement, dans le *Globe* (Supplément littér. du samedi), un travail des plus intéressants sur *La Saint-Huberty et l'Opéra au XVIIIe siècle*, pourra peut-être donner satisfaction à notre confrère. R. M.

—

Heure romaine (XII, 547, 630). — Il y a, sur le Palais du Parlement, à Rome, un singulier symbole du double caractère actuel de la ville. Deux horloges de gran-

deur égale se touchent, sur le fronton de l'édifice. L'une donne l'heure romaine, l'autre l'heure normale.

K. P. du Roch III.

— L'heure romaine doit être l'heure que marque à Rome une horloge réglée d'après le méridien de cette ville, de même que l'heure parisienne est celle qui résulte du passage du soleil à midi sur le méridien de Paris. Les horloges de tous les chemins de fer français sont réglées sur l'heure du méridien de Paris, et celles des chemins de fer italiens, sur celle du méridien de Rome : Il y a 17 minutes de différence, je crois, ainsi que les guides l'indiquent, et qu'on s'en aperçoit lorsque l'on traverse la frontière.

L'horloge de la Bourse de Nantes porte deux aiguilles : l'une marquant l'heure du chemin de fer, c'est-à-dire celle de Paris, l'autre celle de Nantes ; précaution très utile pour les étrangers et les voyageurs, car la seconde retarde d'une vingtaine de minutes sur la première, et que devraient bien adopter les villes françaises dont le méridien est assez distant de celui de Paris pour que la différence des heures soit d'une certaine importance.

Alf. D.

—

Farces de fumistes (XII, 558, 635, 654). — Les ramoneurs font partie, à Varsovie, du corps des pompiers. Ils ramonent *ex officio* les cheminées de la ville, et reçoivent seulement un pourboire des propriétaires des maisons. Comme ils ne sont cependant pas toujours satisfaits de la gratification, ils s'en vengent, dit-on, par l'introduction de certains objets obstruants dans les canaux des poêles. Ces poêles se mettent dès lors à fumer sans qu'il soit possible d'en deviner la cause... Ne sont-ce pas là de vraies *farces de fumistes ?*

...cki

—

Le Roi de Sardaigne passant par Namur (XII, 609, 661). — Je suis parfaitement sûr d'avoir entendu chanter une chanson, il y a plus de soixante ans, avec ces mots : « Le Prince d'Orange », au lieu du « Roi de Sardaigne ». Etait-elle donc un de ces revolvers à plusieurs coups, que l'on décharge successivement sur plusieurs adversaires ? Nous ne savons. Elle n'avait qu'un seul couplet de huit vers, qu'il est inutile de transcrire.

L.

—

Toucher du fer (XII, 611, 663, 722). — En Russie, il existe un singulier usage, c'est de cracher à la vue d'un pope. Les dégoûtés, les femmes surtout, se contentent de jeter quelque chose, comme par exemple une épingle. L'idée est bien la même que celle supposée par le collabo A. C. pour l'usage de toucher du fer quand on rencontre un prêtre. Et, en Russie, cela n'a jamais passé pour une impiété.

Rencontrer une femme lorsqu'on part pour la chasse est aussi un fort mauvais augure en Pologne ; ou encore, voir un lièvre traverser la route au commencement d'un voyage.

K. P. du Roch III.

—

L'abbé Couet (XII, 614, 664). — « A Paris, un prêtre qui s'était détaché du jansénisme pour s'occuper avec Massillon des projets d'accommodement, l'abbé Couet, grand vicaire du cardinal de Noailles, fut assassiné dans la cour de l'Archevêché par un forcené, nommé Lefebvre. Ce misérable déclara dans son procès que, s'il n'avait pas réussi du premier coup, il aurait poignardé M. Couet le jour de la Pentecôte, pendant les divins mystères, et aux côtés mêmes de l'archevêque. Les jansénistes exaltés attribuaient à ce respectable prêtre une grande part dans ce qu'ils appelaient la défection de M. de Noailles. » (*Massillon*, par l'abbé Blampignon (Paris, 1879), p. 342-343.)

P. C.

—

Lettre de saint Louis aux princes du sang (XII, 615, 724). — On trouverait certainement, même avant le cas fourni par Molière, des domestiques ayant le goût des livres, et je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à inscrire les laquais et les cuisinières du siècle dernier parmi les bibliophiles ; mais je persiste à croire que le fait est exceptionnel, autrement il faudrait admettre que l'instruction était beaucoup plus répandue aux XVIIe et XVIIIe siècles, qu'on ne l'a dit et écrit jusqu'ici. Telle n'est pas, sans doute, la pensé du collabo E.-G. P. ? En tout cas, la question reste, au fond, sans réponse : Quel est l'auteur de la Lettre de saint Louis aux princes du sang ?

F. P.

—

Œuvres complètes d'Alfred de Musset (XII, 618, 761). — Dans l'édition de 1876, on trouve encore effectivement la faute signalée par Marcus, c'est-à-dire qu'au chant II de *Namouna* on lit *Robertson*, pour *Richardson*.

P. Nipson.

—

Punch (XII, 641, 694). — Le chirurgien-major Bajon, à la p. 18 du tome Ier de son ouvrage intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne » (Paris, 1777-78, 2 vol. in-8°), donne une autre manière de faire cette boisson : « Une liqueur fort agréable et fort saine, c'est le *punch;* ce n'est autre chose que la limonade à laquelle on ajoute un peu de *rum* ou de *taffia :* on peut en boire modérément, il fortifie l'estomac et donne de l'appétit. On est dans

l'habitude d'en prendre une heure avant le dîner, on peut aussi en boire dans l'intervalle des repas. »

LA MAISON FORTE.

—

Châteaux en Espagne (XII, 641, 691).— On dit, en Pologne, *Châteaux sur la glace*. Un rayon de soleil les fait fondre, comme la lumière de la réalité fait disparaître les créations des rêves.

Châteaux en Espagne, n'était-ce pas une allusion aux beautés du pays et de son climat, ainsi que de ses richesses, mais en même temps à sa situation ultramontaine et d'un accès difficile. C'était songer au pays de Cocagne ou au Paradis terrestre, et les romans devaient beaucoup exciter l'imagination de jadis par leurs féeries plus innocentes que celles d'aujourd'hui.

K. P. DU ROCH III.

—

Le culte des Théophilanthropes (XII, 644, 726). — Je ne possède ni le *Manuel des Théoanthropophiles* (vendém. an V, in-18), ni cette même édition sous le titre de *Manuel des Théophilanthropes* (le frontispice seul est changé), ni l'édition de Bâle. Mais j'ai :

1° *Manuel des Théophilanthropes ou Adorateurs de Dieu et Amis des hommes*... par C..., *seconde* édition ; Paris, an V (1797); 60 p. in-18. Au bureau de l'*Abeille politique* et du *Courrier de la Librairie*.

2° Le même ouvrage, par J.-B. Chemin ; *troisième* édition; Paris, an VI ; 54 p. in-18. Chez l'auteur, rue de la Harpe, n° 307.

3° *Instruction élémentaire sur la morale religieuse, par demandes et par réponses*, rédigée par l'Auteur du *Manuel des Théophilanthropes;* Paris, an V (1797); 48 p. in-18. Au bureau du *Courrier de la Librairie*.

4° Le même ouvrage par J.-B. Chemin... *Nouvelle* édition; Paris, an VI; 35 p. in-18. Chez l'auteur (même adresse).

5° *Rituel des Théophilanthropes, contenant l'ordre de leurs différents exercices, et le Recueil des Cantiques, Hymnes et Odes, adoptés dans les différents temples, tant de Paris que des départements*, rédigé, quant à la partie des invocations et formules; publié et distribué, quant à la partie des Chants, par J.-B. Chemin, auteur des livres élémentaires de la Théophilanthropie; Paris, an VI ; 100 p. in-18, avec airs gravés. Chez l'éditeur (même adresse).

6° *Année religieuse des Théophilanthropes*... publiée par l'auteur du *Manuel des Théophilanthropes ;* Paris, an V (1797); 2 vol. in-18 de 214 et 180 p.. Au bureau du *Courrier de la Librairie*. (Le t. 1er porte aussi : « de l'*Abeille politique*. ») — Sur la garde du t. II, on lit : « fesant la troisième et partie de la quatrième livraison. »

Mélange de prose et de vers; les vers sont empruntés pour partie au *Rituel*, pour partie extraits de J.-B. Rousseau, etc.

7° Même ouvrage, publié par J.-B. Chemin, auteur du *Manuel des Théophilanthropes*, et de leur *Instruction élementaire de morale*. 2 vol. in-18; le premier de 159 p., an VI. Chez l'éditeur (même adresse); le second de 172 p., an VI (1798). Au bureau de l'ouvrage de la Théophilanthropie (adresse de l'Auteur, rue de la Harpe). — Sur la garde du 1er vol., une note indique que « l'ouvrage aura quatre à six volumes, et comptera tous les moralistes anciens et modernes. » — L'auteur se plaint que « des libraires, tant de l'intérieur que de l'étranger, aient contrefait les ouvrages théophilanthropiques. Ils ignorent sans doute que ces livres sont la propriété sacrée d'un père de famille, qui est auteur des uns, et éditeur des autres, et que les réimprimer sans son autorisation est lui faire un vol manifeste. »

L.

—

Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge (XII, 646, 702 ; XIII, 17). — Dans une courte réponse, je n'ai parlé que des morts ; puisque l'on parle des vivants, je citerai un ami, peut-être un collaborateur de l'*Intermédiaire*, M. Ferdinand Denis, qui, bien qu'octogénaire (il peut le déclarer avec coquetterie), se montre un champion aussi infatigable que distingué de la saine littérature.

E.-G. P.

—

Beuber des lèvres (XII, 675, 750 ; XII, 19). — Ne pourrait-on pas voir dans ce mot une onomatopée? Les enfants disent souvent *beu, beu*, *be, be,* sans attacher aucun sens à ces syllabes instinctives, d'où l'on aurait formé le mot, nouveau pour moi, *beuber des lèvres*. C'est-à-dire prononcer des articulations qui n'ont pas de sens et qui ne viennent que des lèvres, comme le font les enfants.

E.-G. P.

—

Ibrahim, pacha de Bude (XII, 708, 765). — J'ai l'*Illustre Bassa* de Mlle de Scudéry, en 4 volumes, et je doute, jusqu'à preuve contraire, que le *Bassa de Bude*, en un volume de la collection Lagondie, soit le même ouvrage. Quant au *Bacha de Bude*, imprimé en 1763 à Yverdon, que je possède aussi, je puis affirmer qu'il n'a aucun rapport avec l'*Illustre Bassa* de Mlle de Scudéry. Si mon souvenir ne me trompe pas, le conte de Schooke a tout à fait le même titre que le *Bassa de Bude* de 1763, si ce n'est peut-être que l'auteur ou le traducteur a remplacé le mot *bassa* par celui de *pacha*.

E.-G. P.

—

La reine Louise de Vaudemont, femme de Henri III (XII, 708). — En 1070, Vaudemont, village de Meurthe-et-Moselle, avait été érigé en comté par Henri IV, empereur d'Allemagne. Vers 1540, il devint l'apanage de Nicolas de Vaudemont, oncle paternel de Charles II, duc de Lorraine. C'est dans cette province, à Nomény, près de Nancy, que naquit en 1553 la future épouse de Henri III. Sa mère, première femme de M. de Vaudemont, se nommait Catherine de Lalain, sœur du comte d'Egmont. Lors du passage en Lorraine du duc d'Anjou, qui allait prendre possession du trône de Pologne, la grande beauté de Louise de Vaudemont attira les regards du jeune et galant prince. Il tomba éperdument amoureux de la jeune fille et lui promit de l'épouser. En effet, après un an d'une royauté éphémère, il revint en France recueillir la succession de son frère Charles IX et se mettre sous la férule de Catherine de Médicis, sa mère. Mais il tint parole à l'objet de son amour; et, dit Pierre L'Estoile dans son Registre-Journal, « Le lundi 14e « dudit mois de febvrier 1575 qui estoit « le lendemain de son sacre, le Roy fiança « damoiselle Loïse de Lorraine..... et le « mardi 15e dudit mois l'épousa en ladite « ville et église de Rheims. » Certains grands seigneurs de la cour blâmèrent, en secret, la disproportion de fortune qui existait entre les deux époux; mais ce mariage était dans les vues de la reine mère qui comptait bien que la dévotion de sa bru l'empêcherait de s'occuper des affaires de l'Etat. Aussi mit-elle tout en œuvre pour réussir et, alarmée par l'influence que prenait Louise sur l'esprit du roi, elle parvint bientôt par de perfides conseils à le lui aliéner entièrement.

La passion de Henri ne paraît pas, du reste, avoir été de bien longue durée, car deux jours après les noces, raconte le vieux chroniqueur : « le roy aiant advisé Messire « François de Luxembourg, de la maison « de Brienne, venu à son sacre et mariage, « et sachant qu'il avoit fait l'amour à la « Roine sa femme, prétendant l'épouser, « lui dit ces mots : « Mon cousin, j'ai espousé « vostre maistresse ; mais je veux en con- « treschange que vous espousiez la mienne » « (entendant de Chasteauneuf, damoiselle « noble de la suite de la Roine-Mère qui « avoit esté sa favorite avant qu'il fust « Roy et marié.) A quoi ledit de Luxem- « bourg lui respondist qu'il estoit fort « joyeux de ce que sa maistresse avoit « rençontré tant d'heur et de grandeur, « et tant gaingné au change ; mais qu'il « lui pleust l'excuser d'espouser Chasteau- « neuf pour encores, et qu'il lui donnast « temps pour y penser. A quoi le Roy lui « respondist qu'il vouloit et désiroit que « tout à l'heure il l'espousast. Sur quoi, se « sentant ledit de Luxembourg si fort « pressé, supplia très humblement le Roy « de lui donner la patience de huict jours, « laquelle estant modérée par le Roy à « trois jours seulement, il monta à cheval « et se retira de la cour en diligence. »

Faut-il attribuer à cette aventure l'abandon dans lequel le roi laissait Louise de Vaudemont ? On ne l'a jamais su ; mais pendant que la jeune reine se faisait aimer des pauvres gens par sa charité et ses goûts pieux; pendant qu'elle contrastait étrangement, par sa grande simplicité, avec le luxe effréné d'une cour corrompue ; pendant que son époux courait de mignon en mignon, de maîtresse en maîtresse, de mascarades hideuses en processions sinistres, de péchés en absolutions, — Catherine gouvernait. La Médicis triomphait, ne prévoyant pas que le chemin jonché de fleurs qu'elle faisait parcourir à son fils aboutirait au couteau de Jacques Clément.....

Après l'assassinat de son mari, la reine se retira à Chenonceaux ; puis, dit Mézeray : « au chasteau de Moulins qui estoit « des terres de son douaïre. » Elle ne cessa de réclamer la punition des meurtriers d'un époux qui l'avait accablée de ses dédains et succomba sans postérité, le 29 janvier 1601, usée par ses excès mystiques et ses constantes austérités. Le lendemain de ses funérailles, « fust fait un « service solennel avec l'oraison funèbre « par M. René Benoist, qu'on disoit y « avoir fait rire les femmes au lieu de les « faire pleurer. » LÉON FOX.

—

Un dicton auvergnat (XII, 738). — Il y a un dicton analogue que j'ai entendu dans l'Italie du Nord. Je le transcris — avec quelques barbarismes peut-être :

Un pezzo non fa fuoco,
Due ne fanno poco,
Tre fanno focarello,
Quattro fanno bel fuoco,
Cinque fanno fuoco tale
Che tutta la gente si puo scaldare.

Ce qui signifie :

Un morceau (de bois) ne fait pas de feu,
Deux en font peu,
Trois font un petit feu,
Quatre font un beau feu,
Cinq font un feu tel
Que tout le monde se peut chauffer.

Q. E.

—

Laïcisation. Sécularisation (XII, 739 ; XIII, 24). — *Laïque* vient de Λαός, peuple, qui n'est ni ecclésiastique ni religieux ; d'où *laïcisation*, vocable nouveau, employé pour *sécularisation*. *Laïque* est le substantif de l'adjectif *séculier*.

Les hommes du *siècle* sont les gens du *monde*, les profanes, opposés aux religieux qui vivent en dehors du *siècle*. La *sécula-*

rité est l'état de la personne qui vit dans le *monde* par opposition aux *religieux*, aux *réguliers*, à ceux qui ont prononcé des vœux et sont censés ne plus s'occuper des choses de la terre, des hommes ni des événements du *siècle;* ce qui ne veut nullement dire qu'il en soit ainsi. A. D.

—

Le poulailler de Pontoise (XII, 739; XIII, 23). — On donnait ce nom, en Normandie, à de longs fourgons montés sur deux roues et dans lesquels les voyageurs étaient fort incommodément juchés, comme des volailles sur des bancs transversaux. J'ai encore cheminé ainsi, dans mon enfance. F. B.

— On donnait, et on donne encore quelquefois, j'imagine, le nom de poulailler aux petites voitures à deux roues et mal suspendues, dont se servent généralement les marchands d'œufs et de volaille pour transporter leurs marchandises à la ville. Par extension, le nom fut appliqué à de mauvaises carrioles faisant le service des voyageurs. HENRI GAUSSERON.

—

Potron-Minet (XII, 740; XIII, 24). — Eh bien, j'avoue que moi aussi j'ignorais absolument l'étymologie de cette locution populaire, et je suis de l'avis du collabo P. Nipson, quant aux explications qu'en donne Littré. — A Rennes, pour signifier « de grand matin », on dit : *Dès le petron-Jacquet* (et non *potron*). Cette locution vient de la place dite du Champ-Jacquet, où, de temps immémorial, les maraîchers se trouvaient réunis, dès l'aube. Je dis « se trouvaient »; car, si la place existe toujours, les maraîchers ne s'y réunissent plus. Aussi cette vieille expression, pour Rennes, n'est-elle plus justifiée; mais elle restera, en dépit des changements qu'apporte le temps.
(Rennes.) LE ROSEAU.

— Renvoi au livre curieux de Francis Génin : *Récréations philologiques.* Ses explications, comme toutes celles de ce genre, n'y sont pas toujours parfaitement concluantes; elles prêtent d'ailleurs tout particulièrement à la controverse; mais traitées à la façon de feu Génin, même sous une forme quelque peu paradoxale, elles sont toujours fort intéressantes.
(Nimes.) CH. L.

— Littré est en opposition avec ce qu'avait dit Génin sur ce sujet. D'après ce dernier *potron* est un vieux mot qui se disait pour *petit* (calus, pullus). Donc, se lever dès le potron-minet (ou dès le potron-jacquet) signifierait se lever aussitôt que le petit chat (ou que le petit-écureuil). Cette opinion a été reproduite par M. C. Rozan. — Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que M. Ed. Fournier a donné une autre origine à cette locution dans son Histoire des hôtelleries. C'est en vain que j'ai feuilleté son livre pour y trouver son explication. Suis-je le jouet de ma mauvaise mémoire?
(Paris.) P. L.

— Balzac a dit : « Ils ont tous décanillé dès le patron-jacquette. » (Les Excentricités du langage, par Lorédan Larchey, 4e édit., p. 120.) L. M. F.

—

Aine? Adige? Cendrier? (XII, 740.) — J'avais de la peine à le croire : cela est pourtant. On lit dans Littré : « AINE, *s. m.* » L'auteur et l'éditeur seront reconnaissants à notre correspondant de leur avoir signalé cet *erratum*, que le public français n'aurait jamais découvert. La faute n'existe pas dans le dictionnaire de poche Littré-Beaujean.

Adige est masculin; le royaume d'Italie avait un département qui s'appelait le Haut-Adige.

Nous nous permettons d'appeler *cendrier* l'ustensile qu'on nous décrit, et que l'Académie, personne d'âge, n'a pas encore eu le temps de connaître.
LE PREMIER VENU.

—

Candide Blaise (XII, 741). — Blaise (ou Blaize), miniaturiste, a exposé plusieurs fois. En 1821 : BLAISE, rue Taitbout, 1, n° 155, un cadre de portraits en stulographie, dessin au stylet (nouvelle manière de faire les portraits en une ou deux séances). — 1827 : M. Blaize, r. Taitbout, 1, n° 95. Portraits, même numéro. — 1831 : *Blaize* (C.), 1, rue Taitbout. Un cadre de portraits à l'aquarelle et au crayon. — 1833 : *Blaise*, 1, r. Taitbout, n° 76. Portraits dessinés et à l'aquarelle; même numéro. 177, portrait de femme, dessin. — 1834 : *Blaize* (C.), 1, r. Taitbout, 140, portraits à l'aquarelle, même numéro. — 1836. Blaize (Candide), 1, r. Taitbout, 176. Portraits à la mine de plomb et à l'aquarelle. — 1837 : *Blaize* (Candide), aquarelles, dessins et miniatures, même numéro. — 1841 : *Blaize* (Candide), 1, r. Taitbout, 141. Portrait en pied de Mme P., aquarelle. Je ne connais, d'ailleurs, aucun des ouvrages de cet artiste, et ne saurais renseigner Monrepos sur sa valeur. E.-G. P.

—

Illustrations de Walter Scott (XII, 741). — A défaut des gravures demandées (gravures qui ont peut-être été exécutées), il existe des photographies qui pourraient, par leur variété, répondre aux exigences les plus minutieuses d'un amateur du romancier écossais. J'en ai rapporté quelques-unes d'un voyage que j'ai fait en 1878. Les unes ont été publiées par la maison Valentine, de Dundee; les autres,

par la maison G. Wilson, d'Aberdeen. Ces dernières sont, en général, mieux tirées; toutes sont fort jolies et donnent, à mon avis, une idée très exacte du pays le plus pittoresque que j'aie jamais vu. Je n'ai pas utilisé ces vues dans le but que se propose le questionneur: je me suis contenté d'en former un album, car, parmi celles que je possède, toutes ne conviendraient pas aux œuvres de Walter Scott; mais, si l'on admet que la photographie puisse remplacer la gravure pour l'illustration des livres, il y a là une source féconde et intéressante.

Les deux photographes ont publié des catalogues de leurs clichés; naturellement, je les mets à la disposition de notre collaborateur ainsi que tous renseignements complémentaires, sur le prix, etc., si cela peut lui être agréable.

(Paris.) P. L.

— La dernière édition des œuvres complètes, traduction Montémont, donnée par Firmin Didot, 1851, est accompagnée de gravures représentants les sites d'Ecosse (châteaux, paysages), décrits dans les romans de Walter Scott. Ce sont, je crois, les mêmes qui ont été faites pour son Histoire d'Ecosse.

Les deux volumes d'illustrations publiés par Fisher, de Londres, contiennent bien aussi quelques dessins de lieux; mais la plus grande partie des pièces représente des scènes ou des personnages en entier, y compris les très remarquables caricatures de Kruikshank.

(Nimes.) Ch. L.

— On a publié, en Angleterre, de nombreux ouvrages destinés à *illustrer* les écrits du célèbre romancier écossais. Lowndes, dans son *Bibliographer's Manual* (1863), p. 2228, en énumère trente-sept. La plupart de ces productions sont de pure fantaisie, mais voici les titres de quatre ouvrages qui paraissent offrir de la réalité :

Series of Portraits of eminent historical Characters introduced in sir Walter Scott's Novels, with biographical Notices, 1832, in-8, 32 pl.

Sketches of existing localities alluded to in the Waverley Novels. London, 1829, in-8.

Landscape historical Illustrations of the Waverley Novels. London (sans date), 100 pl.

Scott and Scotland illustrated in a series of engravings. London, 1838, in-4, 2 vol., 108 pl. T. B.

— L'iconographie de Walter Scott ferait un chapitre trop long pour l'*Intermédiaire*. Outre les nombreuses éditions illustrées de ses Œuvres, ses Poèmes et Romans ont inspiré plusieurs peintres et artistes. M. « Leslie » trouvera des notices étendues dans Lowndes et Allibone. L'édition la plus estimée des *Waverley Novels* est celle d' « Abbotsford » (12 vol.), dans laquelle se trouvent 120 gravures sur acier et 2,000 sur bois. Les premières représentent les sites, les châteaux, les paysages; les secondes représentent les personnages, les objets, etc., décrits par l'auteur.

H. S. A.

— La maison Furne a publié une suite de 15 vues d'Ecosse, pour illustrer les romans de Walter Scott. Parmi les suites anglaises, on peut mentionner 120 gravures à l'eau-forte, représentant des paysages, monuments, rues et places; *Landscape illustrations to the Waverley Novels*, 80 planches 4° par Stanfield, Roberts, Prout, Fielding, Harding, Robson, etc., grav. par Finden (Tilt. 1832); 60 paysages, par Skene, publiés en 20 livraisons. (Voy. J. Sieurin, Manuel de l'amateur d'Illustrations.) Je connais aussi une belle suite de 32 planches, d'après Herdman, Mac Donald, Mac Whister, W. H. Paton, Bough, etc., pour illustrer *Waverley*, *Guy Mannering*, l'*Antiquaire*, *Rob-Roy* et *Old Mortality*, publiée en 1865-69 sous les auspices de la « Royal Association for promotion of the Fine Arts in Scotland ». Citons encore l'édition d'Abbotsford (1842), illustrée de 120 planches, déjà citées, mais gravées sur acier, d'après Stanfield, Nasmyth, Wilkie, Turner, Martin, Allan, Leitch, etc.— *Provincial antiquities and Picturesque Scenery of Scotland*, 52 grandes planches au trait, d'après Turner, Calcott, Blore, etc., grav. par Cooke, Le Keux, etc., publiées en dix livraisons (1826) : je suppose que c'est la suite désignée par Sieurin, comme se composant de 40 planches, sous le titre de « Landscape historical and Antiquarian Illustrations, etc. ; — *Border Antiquities of England and Scotland*, 98 grandes planches de châteaux, ruines, etc. (1813); enfin, on peut se servir des figures de l'ouvrage publié par Ch. Gosselin en 1826, in-4°, sous le titre: « Vues pittoresques de l'Ecosse, dessinées par Pernot, lithographiées par Bonnington et autres artistes, ornées de vignettes de Delaroche jeune et Eug. Lami, avec un texte extrait des ouvrages de sir Walter Scott. »

Cette note n'a, du reste, nullement la prétention d'épuiser le sujet.

(Ayr. Scotland.) Henri Gausseron.

—

Vénalité des charges (XII, 742). — La réponse est toute faite par Loyseau (Traité des offices, l. I, ch. 4), dont je trouve un extrait dans le Traité de la propriété et de la transmission des offices ministériels, de M. Perriquet (Paris, 1874, in-8, p. 65): « La réception (d'un juge) consiste en deux points qu'il faut distinguer: scavoir en l'inquisition de la capacité du pourveu de l'office, qui est comme la confirmation de

sa provision, et en la prestation d'un serment, qui est comme l'exécution d'icelle. »

... Le serment doit être prêté en audience publique. « Il contenoit naguères deux chefs: l'un que le juge juroit n'avoir rien baillé, ny promis directement ou indirectement pour parvenir à son office: et bien qu'il y ait près de cent ans que la vénalité des offices de judicature est tolérée, néanmoins cet article de serment a duré jusques en l'année 1597, lors de l'Assemblée de Rouen, où il fut résolu (certes, à bon droit) qu'il ne seroit plus exigé, voyant que cette vénalité avoit pris tel pied, qu'il n'y avoit plus d'espérance de l'abolir. Aussi, à la vérité, c'étoit une honte que les juges de France entrassent en leur office par un parjure solennel, et qu'en l'acte de leur réception, ils commissent une fausseté publique. Pauvre chef qui reste seul à présent, est de garder les ordonnances (qui est ce qu'on disoit à Rome: *jurare in leges*), et au surplus faire bonne et briève justice. »

Un Centron.

—

Le Cousin Jacques (XII, 742, XIII, 28). — Le « Cousin Jacques » n'est autre que Louis Abel Beffroy de Reigny, auteur d'une foule d'ouvrages, trop vantés dans leur temps, trop oubliés dans le nôtre, où

L'esprit qu'il veut avoir gâte celui qu'il a.

Il ne cacha jamais son véritable nom; il le proclama, au contraire, en nombre de circonstances. Tous les Dictionnaires des Anonymes, toutes les Biographies renferment de nombreux détails sur sa vie et ses ouvrages. M. Charles Monselet lui a consacré une intéressante notice dans le tome Ier de ses *Oubliés et Dédaignés*. Le Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la Révolution » (Paris, Moutardier, an VIII), paraissait par livraisons et forme 3 gros vol. in-8., à 2 colonnes. Il s'arrête toutefois au mot: « Côtes-du-Nord (département). » Les deux derniers volumes sont très rares. Fouché les fit mettre au pilon. Au milieu de détails oiseux, ils renferment des particularités fort piquantes, fort intéressantes.

L. D. L. S.

— Mêmes rép. A D., A. R., A. N., Ch. L., E.-G. P., L. R.

—

Le procès des Saint-Simoniens (XII, 744; XIII, 29). — Je possède ce volume que j'étais loin de supposer aussi rare que le dit « Marius ». En voici le titre exact: *Religion Saint-Simonienne — Procès en la Cour d'assises de la Seine, les* 27 *et* 28 *août* 1832 — Paris, à la librairie Saint-Simonienne, rue Monsigny, n° 6; et chez Johanneau, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 2 bis. 1832. — On lit sur la couverture cette addition: « avec les portraits du *PÈRE*, de Michel Chevalier, de Barrault, de Ch. Duveyrier, lithographiés d'après Coignet ». L'ouvrage a 450 p. in-8 et est imprimé chez Carpentier-Méricourt. Il est orné de 2 planches lithographiées, représentant, l'une Enfantin, avec les mots: Le Père, inscrits sur sa poitrine; l'autre, Barrault, Michel Chevalier et Charles Duveyrier, sur la même ligne. Tous les quatre, et Olinde Rodrigues en sus, comparurent devant la cour d'assises, présidée par M. Naudin. Enfantin, Rodrigues, Barrault, Chevalier, Duveyrier, étaient accusés d'avoir fait partie d'une réunion non autorisée de plus de vingt personnes (mais on dut reconnaître que ce chef ne pouvait s'appliquer à Duveyrier). Chevalier, Enfantin et Duveyrier étaient, en outre, accusés d'avoir « outragé la morale publique et les bonnes mœurs », le premier, en publiant dans le journal *le Globe*, des 12 janvier et 19 février 1832, les articles intitulés *De la femme* et *Extrait d'un Enseignement* de notre père suprême Enfantin, *sur les relations de l'homme et de la femme*; les deux autres, en lui fournissant ces articles pour les faire imprimer. La réponse du jury fut affirmative sur toutes les questions. Enfantin, Duveyrier, Chevalier furent condamnés chacun à un an de prison et 100 fr. d'amende; Rodrigues et Barrault, à 50 fr. d'amende. Parmi les singularités de plus d'un genre qu'offrait ce procès, on remarqua la présence de deux dames que *LE PERE* avait prises comme assistantes et comme conseils, mais qui n'obtinrent pas la parole. Le volume est terminé par « l'état des ouvrages publiés par la Famille Saint-Simonienne », lequel comprenait déjà 1,114,240 feuilles, et n'en resta pas là.

L.

—

Mystifications littéraires (XII, 744; XIII, 30). — Les supercheries littéraires sont de tous les temps, et ont toujours un attrait spécial pour le bibliophile. Quelques mystifications modernes ont été dévoilées dernièrement par M. Pisanus Fraxi, dans son *Index Librorum prohibitorum*, 1877, et son *Centuria Librorum absconditorum*, 1879, deux ouvrages bibliographiques, imprimés à Londres, « privately printed », peu connus probablement en France. On y voit figurer:

Don Leon; a poem by the late Lord Byron (London, 1866), dans lequel lord Byron s'accuse d'un crime contre nature, ce qui aurait été, selon l'auteur de *Don Leon*, la véritable cause de la séparation entre lord et lady Byron. Inutile d'ajouter que l'auteur de *Childe Harold* et de *Don Juan* n'a pas écrit une ligne de ce *Don Leon*.

En 1872, l'éditeur John Camden Hotten

a fait réimprimer à Londres sept brochures rares sur la flagellation qu'il a intitulées : *Library illustrative of Social Progress. From the Original Editions collected by the late Henry Thomas Buckle, author of « A History of Civilization in England »*. Ces sept ouvrages n'ont jamais été dans la bibliothèque du célèbre historien, et il est fort probable qu'il ignorait même leur existence.

Le même éditeur a publié, en 1871 : *The Rodiad*, poème auquel il a attaché la date 1810, et qu'il a attribué à George Coleman (*sic*). L'auteur du *Centuria Librorum absconditorum* prouve, par des allusions tirées de ce livre même, que ce poème a été écrit après la mort des deux George Colman, père et fils. JOHN BULL.

Un étrange envoi d'auteur. La Guimont (XII, 745). — Je n'ai pas la prétention de satisfaire entièrement la curiosité de M. E. G. Je n'ai pas connu la Guimont. Je crois avoir lu, dans l'Intermédiaire, qu'elle était originaire d'Alençon. Elle eut une vie fort accidentée. M. E. G. trouvera, dans la *Revue rétrospective*, de 1848, p. 159, une lettre fort curieuse de la susdite, qui pourra l'édifier sur la haute situation de quelques-uns des personnages avec lesquels elle entretenait des relations..... politiques. L.

— L'*Intermédiaire* vient de parler plusieurs fois d'Esther Guimont, sous la rubrique : les *Reines de Mabille*. Ses contemporains lui avaient fait une grande réputation d'esprit : sa mort eût été une occasion naturelle de justifier leur dire, si elle ne les avait, au préalable, à peu près tous enterrés. M. de Girardin lui survit pourtant, et il se montrait assez volontiers en sa compagnie aux premières représentations de ces dernières années. Elle est morte le 5 août 1879; les journaux boulevardiers se sont battu les flancs pour fournir les anecdotes de rigueur. Je n'y ai guère rencontré que des traits d'ignoble chantage, ou de méchanceté noire; d'esprit, point du tout. D'où je suis bien tenté de conclure qu'elle était plus réellement redoutée que sincèrement admirée. ASMODÉE.

Rabelais est-il l'auteur du Cinquième Livre ? (XIII, 1.) — Tout le commentaire de MM. Burgaud des Marets et Bathery, sur ce Cinquième Livre, tend à en faire rejeter en bloc l'authenticité. J'avoue que je ne me suis jamais senti la force de souscrire à ce jugement. Que ce Livre posthume, et probablement inachevé, n'ait pas été mis au jour avec un scrupule parfait, je l'accorde; que le libraire ait cherché à le grossir avec des chapitres faits sur commande, cela me paraît probable; que le pédantesque chapitre des *Apedeftes* et bien d'autres choses encore soient de simples interpolations, j'en répondrais presque. Mais, en dépit de ces grosses taches, l'homme qui aurait fait ce Cinquième Livre tout entier serait un gaillard, à qui je grillerais d'élever une statue, et dont il serait bien dommage d'ignorer le nom. Sans bien me rendre compte de l'humeur sifflante de M. Paulin Paris, j'avoue que l'inventeur de l'*Ile sonnante*, des *Chats fourrés*, ou tout simplement l'écrivain capable de conter de la sorte l'apologue de l'Ane et du Roussin, eût singulièrement outré la modestie, en usurpant le nom d'un homme de génie, dont il était taillé pour être le rival. Cet homme aurait existé, et il serait resté ignoré! et il n'aurait pas fait autre chose que l'on puisse comparer! on ne connaîtrait rien qui pût nous mettre sur la voie! Nous n'avons pas, et il est peu probable qu'on retrouve jamais le moyen de ramener l'œuvre posthume de Rabelais à sa pureté primitive, et d'en détacher le badigeonnage d'un éditeur peu délicat: ce n'est pas une raison pour sacrifier le tout; nous y perdrions trop! G. I.

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré (XIII, 3). — Le collabo P. P. a-t-il bien lu? La *Nouvelle Revue*, dans son article sur les événements de 1814 à Bordeaux, n'a-t-elle pas, tout simplement, légèrement modifié le mot historique de Dumouriez?

Après la journée de Valmy (20 septembre 1792), et par suite des manœuvres stratégiques du général français, il se produisit ce fait singulier que les Français, faisant face à la France, semblaient l'envahir, tandis que les Prussiens, qui étaient appuyés contre elle, semblaient la défendre. Il est facile de se rendre compte de l'effarement de Paris qui ne voyait rien entre la ville et les Prussiens, sinon les uhlans qui fourrageaient à 15 lieues de la capitale. L'Assemblée, le conseil, se plaignaient à Dumouriez, lui écrivaient lettres sur lettres pour lui faire abandonner sa position et repasser la Marne. Dumouriez s'obstinait, et il répondit cette phrase bien connue :

« Les houlans vous harcèlent? Eh bien! « tuez-les; cela ne me regarde pas. Je ne « changerai pas mon plan pour des *hou-* « *sardailles*. »

Le mot *housardaille* est-il dans le Dictionnaire Littré? Il y serait fort bien placé.

Soudardaille n'est qu'un dérivatif fabriqué sur le mot de Dumouriez. DE LARCHE.

Babilans. Croix de Malte (XIII, 3). — Je ne trouve rien sur *Babilans;* mais ne s'a-

git-il pas des maris trop vieux ou impuissants, remplaçant les actes par le *babil ?* Quant aux *croix de Malte*, la question n'a-t-elle pas été déjà posée et résolue dans l'*Intermédiaire*. E.-G. P.

— Question jadis posée dans les mêmes termes (III, 736). On a donné (IV, 58, 114, 154, des explications variées. La moins fantaisiste est celle qui est signée C. F. G. I.

—

Rimes singulières (XIII, 4). — Les licences citées par M. d'Indret ne sont pas les seules que se soit permises l'auteur des *Méditations*. Dans la *Chute d'un Ange*, vers le commencement, si je ne me trompe, se trouvent ces deux vers:

Quelques esprits, errant dans ces *demi-ténèbres*,
Etaient venus planer sur la cime des *cèdres*.

Et, dans la *Mort de Socrate* :

Attendant le réveil du fils de *Sophronisque*,
Quelques amis en deuil erraient sous le *portique*.

C'est bien le cas de dire : *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Faut-il s'étonner, après de tels exemples, qu'un littérateur estimable, M. Travers ait, dans un petit volume intitulé: *Reganis* (Caen, 1879), fait rimer *septembre* avec *descendre?* De pareilles peccadilles ont dû échapper à tous ceux qui ont beaucoup écrit. Que celui qui est sans péché leur jette la première pierre. DICASTÈS.

— Voyez, sur les étranges licences de Lamartine, l'ouvrage intitulé: « La Grammaire des Gens du Monde, ou Etudes grammaticales et critiques sur la *Méditation*, les *Harmonies*, *Jocelyn*, etc., par P. Thomas-Lefebvre (Paris, 1843, in-8).
LA MAISON FORTE.

—

Le vicomte de Barjac (XIII, 4).—La clef existe; on la doit au libraire Barraud, aussi bien que les figures gouachées. Le tout a été ajouté à un petit nombre d'exemplaires retrouvés en Belgique, vers 1868.
NOEL MELLIW.

—Il a paru une édition avec les initiales M. C... de L...; et la mention : auteur des *Liaisons dangereuses*, c'est pourquoi ce roman a été attribué à Choderlos de Laclos. Le marquis de Luchet, un petit Pétrone, est l'auteur du *Vicomte de Barjac*, des *Mémoires de la duchesse de Morsheim* et d'*Olinde*. LA MAISON FORTE.

—

Œuvres de Corneille (XIII, 5). — Le signalement donne par M. de l'Isle me paraît se reporter à l'édition décrite dans la *Bibliographie Cornélienne*, de M. Emile Picot, sous le n° 102. G. I.

—

Le graveur Picquet (XIII, 5). — *Thomas Picquet*, peintre, dessinateur et graveur, a fait des portraits, des arabesques et de l'histoire. — 1617. Portrait de François Laubaissin de Lamergue, à l'âge de 29 ans. — 1620. Portrait de François de Molière, sieur d'Essertines, à 18 ans, gravé par Picquet, d'après Dumonstier. — Il a dessiné et gravé le portrait de Marin Bourgeois, peintre d'histoire d'Henri IV et de Louis XIII, mort en 1663. Je connais aussi de lui une composition historique : « Constantin Copronyme envoie des reliques à Pépin. *Picquet in (venit), Messager exc (udit).* »

Il y a eu aussi un graveur du nom d'Henri Picquet, vivant en 1640, mais sur lequel je ne sais rien. Thomas Picquet vivait encore en 1645. E.-G. P.

—

Alfier pontifical (XIII, 6). — Complément à l'Académie : Alfier, s. m. (moyen âge), mot tiré de l'espagnol (*alferès* ou *alfierès*) qui signifie officier porte-drapeau. Exemple : A Pavie, François Ier tua un alfier de sa main. » E.-G. P.

— Ce mot me paraît être le même que l'italien *alfiere* et l'espagnol *alférez*, qui tous les deux veulent dire *enseigne*, *porte-drapeau*, et qui viennent de l'arabe *alf-âras*, le cavalier. Le seigneur dont il s'agit devait donc être le porte-bannière du pape ou d'un évêque quelconque. DICASTÈS.

—

Le libraire Deberle (XIII, 6). — Lire, dans la Biographie Rabbe (t. IV), une notice très curieuse, malheureusement un peu longue pour être reproduite ici, sur Poncelin de La Roche-Tillac, né à Dissays, le 15 mai 1746, chanoine de Montreuil-Bellay, qui se maria et fonda le *Courrier français*, premier du nom, journal tour à tour révolutionnaire et royaliste, et dont l'imprimerie fut mise en pièces au 18 fructidor. « Poncelin reparut après le 18 Brumaire et reprit son commerce de librairie, mais il n'y fut pas heureux, et il se vit obligé de fuir pour la seconde fois, en 1805, pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers... » A partir de cette date, les renseignements biographiques et bibliographiques tournent court ; il n'est pas question de la date du décès. L'auteur de la notice ne paraît pas avoir soupçonné l'avatar final de Poncelin, mais ce qu'il dit ne le rend pas improbable et en fait bien comprendre les raisons. G. I.

—

Bibliographie lyonnaise (XIII, 7). — Oui, sous ce titre : *le Nouveau Spon ou Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais* (par Monfalcon). Je n'ai pu mettre la main sur mon exemplaire pour en donner le titre complet, c'est du reste,

un livre bien rare, tiré à 118 exemplaires environ. NOEL MELLIW.

—

Les débâcles historiques (XIII, 7). — E. H. se trompe s'il pense que le mot *débâcle* n'a plus qu'un sens figuré. Il y avait encore à une époque, relativement récente, un officier public nommé *débâcleur*, qui était chargé de veiller à ce que la débâcle des rivières, notamment de la Seine, à Paris, fût aussi peu désastreuse que possible. J'en ai souvent entendu parler dans mon enfance, ce qui remonte, il est vrai, à une période s'étendant de 1825 à 1830.

E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Armoiries singulières. Adamoli. — Au nombre des singularités héraldiques, dont l'*Intermédiaire* a donné la reproduction dans divers articles curieux, répartis sur chaque volume de sa précieuse publication, on peut ajouter les armoiries de Pierre Adamoli, originaire du Piémont, établi à Lyon où, après avoir fait un commerce fructueux, il devint maître des ports, ponts et passages, amateur de livres, et mourut le 3 juin 1769, léguant ses médailles et sa bibliothèque (6,300 volumes) à l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts, dont il n'était pas membre.

Il avait adopté ces armoiries, qui figurent sur les *ex-libris* de sa collection : « D'azur à l'arbre de la science du bien et du mal, « tortillé du tentateur et accosté de nos « premiers parents, le tout au naturel ; au « chef de l'Empire. »

Et, pour la glose de ce blason si original, Adamoli composa ce quatrain, relâché tant au fond qu'en la forme.

Quand Adam mollit,
Eve de dépit
Au serpent se prostitua
Et le cocufia.

P. c. c. : V. DE V.

—

L'Ermite de Niort. — Il y a des fous de toutes les façons. Puisque l'occasion s'en présente, il faut que je vous fasse ici une petite histoire dont j'ai été témoin. L'an 1683, au mois de juin, après qu'on eut pendu, à Niort, une malheureuse créature qui avait défait son enfant, un certain drôle, âgé de trente ans, nommé La Vallée, habillé en ermite franciscain, ne vivant que de racines ou de fruits sauvages, n'ayant pour retraite que les trous de la terre, s'avisa de monter à l'échelle qui était encore appuyée contre la potence. Quand il fut au haut, il délia la corde qui le ceignait, se la passa au cou en lacs coulant, et en attacha les deux bouts au gibet. Cela étant fait, il se mit à haranguer. Il allégua plusieurs choses qui tendaient à excuser la pauvre malheureuse qui avait été pendue, et pour le rachat de laquelle il dit qu'il avait offert de donner sa vie. Il ajouta qu'il était un grand criminel en comparaison d'elle, et qu'il était résolu d'expier tout présentement ses péchés par la mort. Tout le monde le regardait en riant, sans que personne s'imaginât qu'il fût assez fou pour se pendre ; car on le connaissait, et le peuple bigot avait bonne opinion de lui. Cependant, il fit hardiment le saut. Il y avait plus d'une bonne minute qu'il tirait la langue sans que personne le secourût, quand, enfin, un homme de la compagnie (Bourdin, tourneur et maître d'un jeu de billard, sur le fossé du Château), plus charitable que les autres, alla couper la corde et sauva, non sans peine, ce misérable extravagant. Il y a une circonstance qu'il ne faut pas oublier : la mère de cet ermite était là et il ne tint pas à elle que son fou de fils ne fût aussi bien étranglé que pendu, car elle empêchait qu'on n'allât à lui, après qu'il se fut jeté. Elle disait qu'il n'y avait qu'à le laisser faire, que la corde était bénite, et qu'elle était bien assurée qu'il n'en pouvait arriver aucun mal. (*Voyages*, Lettre 28.)

Feu MAXIMILIEN MISSON.

—

Anti-Veuillotades (XIII, 32). — Ce serait faire, en vérité, trop peu d'honneur à Voltaire que de prendre au sérieux les gambades du baladin en chef de l'*Univers*. Mais il est de bonne guerre d'en rire.

— Ah ! non, certes, Veuillot n'est point fils de [Voltaire !
Mais qu'est-il donc alors, ce superbe Veuillot ?
Quoi ! vous le demandez ? Il est, la chose est [claire,
En *huit* lettres, au lieu de *trois*, un archi-sot.

V. E.

— Ah ! c'est dans le *passé* que tu vois le *futur*,
Mon vieux ! mon beau grêlé ! mon savant petit [père ?
Alors, dans ce *futur*, si tu vois clair, bien sûr,
Tu dois trouver partout ton cauchemar : Vol- [taire.

U. I.

— Pour flairer l'avenir, chose bien singulière,
V., lui tournant le dos, prend le vent de der- [rière.

L. L.

— En *trois* lettres, naguère, on épelait un *sot*.
Maintenant c'est en *huit*, selon ces bons apôtres
Qui donnent bonnement leurs qualités aux [autres.
En *huit* lettres, qui dit *archi-sot*, dit *Veuillot*.

O. T.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 282.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Février
1880.

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX
(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Nécrologie. — M. Ernest Bersot.

Nous venons de perdre encore un de nos plus fidèles amis, en la personne de M. Ernest Bersot, membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole Normale! Esprit des plus éminents, plume des plus remarquables, caractère des plus modestes et des plus honorables de ce temps-ci : sa vie et *sa mort* ont été en exemple à notre génération... *Plura non permittit dolor!* Mais comment ne pas rappeler ici, avec gratitude et non sans fierté, que, lorsque notre petit *Intermédiaire* fut fondé, en 1864, M. Bersot lui donna la bienvenue, et avec quel esprit et quelle bonne grâce, dans le *Journal des Débats?* Et quand notre publication, suspendue par la guerre, fut reprise en 1873, il s'empressa encore de l'annoncer spontanément, comme une bonne nouvelle, à ses lecteurs et amis.

2 fév. C. DE R.

La communication suivante nous a paru devoir être placée hors cadre :

De notre Intermédiaire, à propos des Éditions fantastiques (XIII, 11, ou plutôt 13). — L'utilité de cette discussion aura été au profit de l'Intermédiaire, mais devinez comment? C'est que la librairie Dentu aura appris et reconnu son existence. Ce pauvre *Intermédiaire*, il était *enterré*, sans s'en douter, par le Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, et il l'était aussi par l'ignorance de la haute librairie. En voici la preuve. Dans un de mes séjours de touriste à Paris, je passai devant la librairie Dentu. Je connaissais déjà l'existence du *Notes and Queries*, et me doutais de celle d'un journal pareil en France, ayant entendu ou lu quelque part le titre de *l'Intermédiaire*. J'entrai donc dans la boutique et parlai à un de ces messieurs. Ils ne savaient rien de la chose : l'un d'eux, plus avisé, croyait savoir qu'il existait bien une feuille de ce nom, « servant d'organe à une sorte d'agence littéraire, dont le service consistait à dénicher dans les journaux du monde entier les mentions qui s'y pouvaient trouver sur les ouvrages récemment parus. Un auteur n'avait qu'à interroger *l'Intermédiaire* pour savoir, au bout de quelque temps, tout ce qui avait été dit de lui dans la presse des deux mondes... »

Je m'en allai, avec ce beau renseignement! Mais la foi qui guidait Colomb dans sa recherche des Indes nouvelles ne me fit pas défaut, et les quais de la Seine me fournirent bientôt un commencement de preuve par écrit de l'existence de ce nouveau petit monde de *collabos*, dits *Intermédiairistes*. Comme ces plantes marines à fleur d'eau, comme ces oiseaux voltigeant autour des mâts du navire de Colomb, ainsi m'apparurent, dans un casier de bouquiniste, les feuillets d'une petite brochure avec ce titre : « *L'Intermédiaire des Chercheurs*, etc. » Je me précipite dessus, et un coup d'œil me confirme dans mes prévisions. Voilà bien le *Notes and Queries français*, mais (voyez la male chance!) point de couverture, point d'adresse, aucun renseignement sur le mode d'abonnement, etc.

Le *corpus delicti* en main, l'affaire devint cependant plus simple, et le premier libraire que je rencontrai près du quai trouva, *au bout de quelques jours*, le lieu où je pus devenir dès lors, à ma grande satisfaction, le collabo-abonné K. P. DU ROCH III.

P. S. — D'autres collabos pourraient-ils fournir des faits semblables, et nous dire quelque chose d'intéressant sur la manière dont ils se sont mis en rapport avec l'Intermédiaire?

K. P. DU ROCH III.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Laurent Joubert. — Y a-t-il autre chose à consulter, pour la biographie de ce célèbre médecin, que les Notices de Broussonnet et d'Amoroux?

Pourrait-on indiquer d'autres ouvrages de L. Joubert que ceux qui ont été cités dans Brunet et dans le Supplément donné par MM. Deschamps et G. Brunet, et d'autres éditions des ouvrages cités que celles qui s'y trouvent décrites?

L. Joubert cite à plusieurs reprises, dans son livre sur les *Erreurs populaires*, un ouvrage composé par lui en latin et qu'il nomme ses *Paradoxes*. La seconde partie des *Erreurs populaires* (Par., Lucas Breyer, 1579. Est-ce la même édition que celle de L'Angelier, sous la même date?) contient même la traduction française de deux de ces Paradoxes, faite par son fils, Isaac Joubert. Il cite aussi un traité latin sur les urines, et les matinées de l'Iladam (*sic*). Je serais très heureux d'avoir des détails bibliographiques sur ces différents écrits.

Dans les deux listes de proverbes et dic-

tons populaires qui enrichissent la seconde partie des *Erreurs populaires*, je relève les suivants, que j'avoue ne pas comprendre à ma satisfaction.

« Il faut mourir avec son sang.

« Jans (gens) delicats, sont le pont aus anes de sante.

« Si les bouches anlevees, ou entamees, denotet que le mal s'an va.

« Tard médecine et apprettee, à maladie enracinee.

« Un pan se garde un an. (Est-ce du *paon* qu'on veut parler ? Cet oiseau figurait souvent sur la table de nos ancêtres, et il devait sans doute n'être mangé, comme le faisan, que parvenu à un point convenable *d'infocation*, pour employer le vocabulaire pittoresque de Brillat-Savarin.)

« Catholicon, eau bénite de médecine, et de taverne.

« Qu'et-ce que, faire aller la medecine à cloche-pié ?

« Pourquoy dit-on, vin de pourceau, vin de Lyon, et vin de singe ?

« Pourquoy les males croissent plu-tost dans la matrice, et les femelles hors de là ?

« Pourquoy dit-on, qu'au tams de guerre il ne faut manger ne semer de la mante (menthe) ? »— Cela est facile à comprendre quant à la lettre, mais je serais curieux d'avoir une réponse à cette question, aussi bien qu'aux quatre suivantes.

« Pourquoy dit-on, fame barbuë de loin la saluë, avec trois pierres à la main ?

« Pourquoy dit-on, les faives sont en fleur, il doit avoir belle peur ?

« Pourquoy dit-on, jamais on ne mange fourmage, que l'on n'y ait honte, ou dommage ?

« Pourquoy dit-on, Medecin d'eau douce ? »

Je prépare, sur L. Joubert et ses *Erreurs populaires*, un travail destiné au prochain volume des *Transactiones of the Folk-Lore Society*, lequel doit être publié vers la fin de mars. Les Intermédiairistes qui voudraient bien me venir en aide me rendraient donc un double service en le faisant *promptement*. Je me ferai un vrai plaisir de reconnaissance d'indiquer en son lieu la part qu'ils auront prise à ces recherches.

(Ayr. Ecosse.) HENRI GAUSSERON.

—

Etymologie du mot « Assassin ». — Je lis partout, et même dans Littré, que ce mot vient de l'arabe *haschich*, lequel n'est autre que le chanvre indien (*cannabis indica*). On fabriquait avec cette plante une préparation enivrante, grâce à laquelle le Vieux de la Montagne déterminait ses fidèles à tout entreprendre sur ses ordres, et spécialement à tuer ses ennemis.

Cette étymologie est-elle à l'abri de toute contestation, et ne la répète-t-on pas un peu aveuglément sur la foi du premier qui l'a lancée? Quant à moi, j'en proposerai une autre qui me paraît plus simple. C'est tout bonnement l'arabe: *assas*, au pluriel *assassin*, gardiens? Qu'en pensent les orientalistes de l'*Intermédiaire*, s'il y en a ? Quant à la filiation du sens, je ne la vois pas clairement en ce moment, mais je la livre également aux investigations philologiques de nos collabos.

(Tlemcen.) PAUL MASSON.

—

Etymologie du nom de Rabelais. — A-t-on fait quelques recherches étymologiques sur l'origine du nom de Rabelais? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat de ces recherches? DICASTÈS.

—

Parva domus, magna quies. — On désire connaître l'origine de ce dicton.

(Nîmes.) CH. L.

—

Perse, Persan. — Pourrait-on savoir à quel moment le second de ces termes a été substitué au premier, pour désigner les habitants de l'Iran? Et quelle est l'origine du mot Iran lui-même ? CH. L.

—

Cherchez la femme. — Connaît-on l'auteur de cet axiome qui joue un si grand rôle dans les procès criminels ?

P. C. PONINS.

—

Gwers. — Ce mot, qui se trouve cité à propos d'autre chose (XII, 150), a-t-il attiré l'attention des confrères de Tarnawa, et marquis d'Etymo, par sa ressemblance avec les mots *goworit'* et *gwarzyc'* (russe et polonais)? En approfondissant le mot de *gwers*, n'y trouverait-on pas une racine dont le sens ne serait pas *chant* (*gwers*, *chanson*, dit l'errata du n° 261 de l'*Intermédiaire*), mais bien *narration*, ou *racontar?* Ce serait curieux de trouver là une racine commune avec les langues slaves. La langue bretonne a-t-elle jamais été étudiée à ce point de vue ? .....CKI.

—

K rouge... — (Voyez *Cur verbum*, etc., XII, 759). Cette manière d'écrire le nom de la rue du *Carouge* me rappelle des enseignes-rébus rencontrées en France, voire même à Paris.

Il y a, dans les environs du square Montholon, un chantier de bois, muni de l'enseigne : *Au grand I* (le *i* majuscule est peint en *vert*). On voit souvent des *cygnes* le cou posé sur une *croix*, pour signifier : *Au Signe de la croix*. Pourrait-on citer d'autres exemples de *rébus-enseignes* et citer aussi des enseignes symboliques? Voit-on, en France, des *cygnes* servir, comme en Allemagne, d'enseignes à beaucoup de pharmacies?

K. P. DU ROCH III.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs. — Je voudrais rajeunir une question déjà ancienne en l'étendant. Il n'est rien qui passe vite, sans presque laisser de trace, comme les usages de la vie privée, et rien pourtant, à mon sens, qui soit plus intéressant. Commençons par deux renseignements : — l'un relatif au XIIIe siècle, pris dans Alexis Monteil :

« Au milieu de la tour était disposé un « lit circulaire qui avait trois toises de diamètre, et qui tournait, à l'aide de roulettes, sur un pivot, de manière à présenter successivement toutes ses faces à « l'ouverture d'un cabinet circulaire qui « l'entourait de toutes parts. Il était divisé « en cases numérotées, pour que chacun « reconnût son numéro à l'heure du coucher. »

L'autre est relatif au XVIIIe. Dans les planches du La Fontaine d'Oudry, in-fol., on remarque que chaque fois qu'est figuré un lit ou que quelqu'un est représenté couché, il n'y a pas d'oreiller, — mais un traversin. Les draps et couvertures ne sont pas bordés, mais traînent à terre. Les personnages ont généralement des chemises, sauf une fois (l'Homme et la Puce), intérieur de pauvre diable, de véritable « couche-tout-nu ». Ces planches sont un document précieux à consulter. Mais je serais fort obligé aux collabos qui m'en signaleraient d'autres. D^r By.

—

Le graveur Chalmandrier (XVIIIe siècle). — Chalmandrier est-il connu comme graveur d'*ex-libris* ? — Il ne figure pas sur la liste publiée par Poulet-Malassis, dans son ouvrage sur les *Ex-libris français* (Paris, Rouquette, 1875). — Tous renseignements sur ce graveur seraient bienvenus.

F. de C.

—

Ant. François Sergent-Marceau, peintre graveur français (1757-1841). — J'ai acheté, il y a quelque temps, à l'hôtel Drouot, un lot de gravures en couleur, représentant des costumes de théâtre, anciens et modernes. Ce lot, accompagné de quelques feuilles de texte en italien, fait partie d'un ouvrage publié, en 1813, à Brescia (par Nicolò Bettoni), sous ce titre : « *Costumi dei popoli antichi et moderni da Ant. F. Sergent-Marceau*, ancien membre de la Commission conservatrice des monuments des Sciences et des Beaux-Arts de France, associé de l'Athénée de Brescia !

Les planches étaient au nombre de sept, et portent les n°s 12, 13, 14, 15, 19, 20 et 23. Les feuilles de texte en italien comprennent, outre le titre, les pages 181 et 182.

J'ai vainement cherché, soit à Paris, soit en Italie, à compléter cet ouvrage. A-t-il été publié par livraisons, et la publication a-t-elle été interrompue après la mise en vente des sept planches que je possède ? Le texte contient-il plus de 182 feuilles ?

Un amateur pourrait-il me renseigner à cet égard ?

Un exemplaire complet de l'ouvrage serait-il à vendre ?

Nous nous adressons, en toute confiance, aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

Inutile d'ajouter que A. F. Sergent, beau-frère du général Marceau, et dont le nom est bien connu des amateurs de gravures en couleur, peut être placé parmi les artistes français de la fin du XVIIIe siècle, entre Janinet et Debucourt.

La Verrière.

—

Garbet, peintre. — Dans la galerie de tableaux de M. le baron G., à Bruxelles, se trouvent deux œuvres remarquables de ce peintre. L'une d'elles, très importante, représente une fête champêtre animée de nombreuses figures en costumes de l'époque romantique. — L'autre est une scène d'intérieur composée de deux figures, en costumes de la même époque. — On croit que Garbet a été employé de la Ville de Paris, mais des recherches, faites en ce sens à l'Hôtel de ville, n'ont pas abouti. — On demande des renseignements sur la vie et les œuvres de cet artiste. L. Even.

—

Le peintre Galimard. — A l'occasion de la mort récente de cet artiste, la plupart des journaux ont fait allusion à sa *Léda*, refusée au Salon pour certains détails d'un goût équivoque. Quels étaient ces détails ?

On a parlé également d'une *scie* montée au même Galimard, d'une inscription qui couvrit tous les murs de Paris à une certaine époque. Quelle était cette inscription ? A. C.

—

Défense de priser. — Un nouveau journal de Bruxelles, *l'Europe*, dans un article sur le *Tabac*, dit qu'un pape défendit, sous peine de péché mortel, de priser dans les églises. Le nom de ce pape, s. v. p. ?

P. R.

—

Emblême des notaires. — Au-dessus de la porte de la Chambre des notaires de Paris et sur les jetons de plusieurs compagnies de notaires, on voit représenté un instrument bizarre, de forme octogone à l'extérieur, et rond à l'intérieur. Cet instrument est traversé par une tige placée obliquement, et de chaque côté de laquelle se trouvent les nombres 23 et 45. Qu'est cet instrument et quel rapport a-t-il avec la profession des notaires ? Ruoff.

—

Les voyages de Glantzby — dans les mers orientales de la Tartarie, avec les

Aventures surprenantes des rois Loriman et Osmandar, princes orientaux; traduit de l'original danois. Et la carte de ce pays (Paris, veuve Delaulne, 1729, in-12, 349 p.; à Amsterdam. Aux dépens de la compagnie, M.DCC.XXX, petit in-12, 2 ff. et 326 p.) Quérard, trompé par le nom de «Glantzby», a donné ces « Voyages » sans explications. *Glantzby* doit être un nom supposé; quant aux *Voyages*, ils sont imaginaires. L'auteur serait-il connu?
H. DE L'ISLE.

—

Le marquis de Cavoye. — M. Eug. Pelletan (dans son livre, *Un roi philosophe : le grand Frédéric*) raconte que le marquis de Cavoye fit démolir pierre par pierre et reconstruire plus loin une maison qu'un tailleur avait bâtie et qui le gênait. Cette histoire a-t-elle été transmise par un contemporain, par un auteur quelconque de mémoires, d'anecdotes? P. R.

—

«Les deux Amis.» — (Epigraphe : Dans la fiction, dans l'erreur, etc.) A Amsterdam, et se trouve à Paris chez Rivière, libraire, M.DCC.LXVII, in-12, xvj et 103 p. Titre encadré. — La préface commence ainsi : «Les romans sont dans la littérature.» — Le roman : «Las déssuier (*sic*) les injustices des grands, etc.» — Serait-ce le roman anonyme de Saint-Lambert intitulé : *Les deux Amis. Conte iroquois* (S. L., 1770, in-8, 85 p.)?
H. DE L'ISLE.

—

Histoire de Douai à retrouver. — Qu'est devenue une Histoire de Douai, composée par l'abbé Dulaurens, dont Groubental déclare avoir vu le manuscrit, du vivant de l'auteur? Cette histoire est, dit-il, «pleine de feu, d'esprit et de méchanceté.» (Voir notice sur Dulaurens, dans les *Nouvelles recherches sur les Almanachs, par F. Pouy*, 1879, p. 12.) X. Z.

—

«Chansons nouvelles». — Par Joseph Servières. Epigraphe :

Entendez-vous sa voix sonore?
Braves Gaulois, voici le jour.

(Paris, chez les principaux libraires, 1826, in-18.)

Ce petit livre a été imprimé clandestinement; il n'est point cité par Quérard. L'un de ses possesseurs a écrit après le nom de l'auteur : «De Clermont?» — Joseph Servières était avocat à Clermont-Ferrand, je crois. Une chanson est intitulée : « *Ma Déception au barreau* ». Couplets chantés dans un banquet qui me fut donné par mes confrères de Clermont.» Joseph Servières est-il resté inconnu aux biographes auvergnats? H. DE L'ISLE.

—

Histoire de Napoléon Ier, par Lanfrey. — M. Lanfrey est mort avant d'avoir publié le tome VI et dernier de son *Histoire de Napoléon Ier*. Cet ouvrage doit-il demeurer incomplet, ou quelque continuateur l'achèvera-t-il sur les notes que l'auteur a dû laisser? A. C.

—

Œuvres d'Erasme de Rotterdam en français. — Cela existe-t-il? Surtout la Correspondance? K. P. DU ROCH III.

—

Existe-t-il un lexique étymologique — des noms dits de baptême, surtout pour ceux qui ne sont pas d'origine grecque ou latine? K. P. DU ROCH III.

—

Triple anonyme. — Il vient de paraître un volume : *Catherine de Médicis*, par l'auteur de *La vérité sur Marie Stuart*. Et sur le titre de *La vérité sur Marie Stuart* on lit : par l'auteur de l'*Essai sur l'Allemagne*. Quel est cet anonyme caché sous un triple masque? P. R.

—

Le Mémoire secret. — Sait-on quel est l'auteur du Mémoire secret sur le projet de loi relatif à la liberté de l'Enseignement, dont le Ministre de l'instruction publique a lu des passages dans la séance du Sénat du 26 janvier? P. R.

—

Atticus. — Sait-on quel est l'écrivain qui, sous ce pseudonyme, signe des articles de critique littéraire assez remarquables, dans la *République française?*
PAUL MASSON.

—

Bibliographies départementales. — Quelque Intermédiairiste, s'occupant de travaux bibliographiques sur les anciennes provinces de France, pourrait-il me faire connaître les bibliographies départementales imprimées depuis 1860, ainsi que celles en préparation qui sont connues?
P. C. PONINS.

Réponses.

La Princesse de Lamballe (III, 68, 182, 241). — P. Quenard s'exprime ainsi : « Mais nos descendants le croiront-ils, ce que j'ai vu... ce que je vois encore!... C'était donc tout l'enfer, toutes les furies, qui se disputaient les débris d'un corps qu'elles traînaient dans les ruisseaux après l'avoir éventré, qui, joignant la dérision à la férocité, forçaient la main d'un perruquier à coiffer sa belle tête, pour la porter en triomphe, à côté de ses deux seins arrachés, de son cœur tout sanglant, et d'un autre lambeau plus profané encore, que leurs mains sacrilèges avaient bourré de paille... » (*Portraits des personnages cé-*

lèbres de la Révolution, par François Bonneville. Avec tableau historique et notices, de P. Quenard, l'un des représentants de la Commune de Paris en 1789 et 1790 (Paris, 1796, 4 vol. in-4°, t. I, 50e et dernier portrait de ce tome.) — Dans la notice sur cette princesse (Nouvelle Biographie générale, de Didot), il s'est glissé une faute d'impression et une coquille, à l'avant-dernière ligne de la col. 115e, t. XXIX; on y lit: « Senègre, Delorme et Momin. » — Il faut lire: « Le nègre Delorme et Mamin. »

H. DE L'ISLE.

—

Un vieux cantique (IV, 132). — Dans ma jeunesse, en Touraine, on jouait aux jeux innocents. Une vieille demoiselle, fort bigote, qui y prenait part, ayant donné un gage et, pour sa pénitence, ayant été *condamnée* à chanter, s'en défendit longtemps, mais s'exécuta enfin, en psalmodiant, — sur un air que je n'oublierai jamais, — le refrain suivant, que je répète assez souvent pour l'*esbahissement* de mes petits-neveux :

Tout le monde pue (*bis*)
La charogne;
Gniacque mon Jésus (*bis*)
Qu'a l'odeur bonne.

Malheureusement, nos rires nous ont empêché d'en entendre davantage. C'est bien le même vieux cantique. A. D.

—

Bonaparte a-t-il renié le christianisme? (VIII, 474, 536, 586). — Les pièces citées par Truth ne prouvent qu'une chose, que j'ai admise : c'est que Bonaparte a flatté, par politique, les Arabes, pour faciliter la conquête. Cite-t-on un seul fait de reniement ? Bonaparte a-t-il, comme Menou, fait profession d'islamisme ? En aucune façon. Mais, si l'on veut regarder des proclamations comme un reniement, il faudra bien regarder comme un retour au christianisme le rétablissement du catholicisme en France, et le Concordat, et le Sacre de la main du Pape. Tout cela n'est pas sérieux; Bonaparte, assistant à la prière et se faisant réciter la généalogie du Prophète, pouvait bien illusionner le pacha et les prisonniers turcs intéressés à le croire; mais il ne peut tromper les historiens. Mais, dit-on, il était fataliste, et le fatalisme est un dogme de l'islamisme ! Et puis l'on cite vaguement le *Mémorial de Ste-Hélène*, sans indiquer aucun texte précis. D'abord, je trouverais, dans le *Mémorial*, de nombreux passages qui vont directement contre le prétendu abandon du christianisme par Bonaparte; mais l'*Intermédiaire* ne comporte pas l'examen des questions avec tout le développement possible. En second lieu, le fatalisme de Napoléon, sa confiance en son étoile, ou plutôt la croyance qu'il avait en sa mission, tout cela est indépendant de toute idée religieuse particulière. Un chrétien fervent peut être fataliste en ce sens, mais il ne portera pas la confiance dans le destin jusqu'à la résignation absolue de l'islamite, et il se souviendra de la maxime : *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Dira-t-on que Napoléon n'a pas appelé au secours de ses desseins toutes les forces possibles que son puissant génie savait si bien mettre en œuvre ? Il ne faut pas abuser des mots. J'ignore si, dans le fond de sa conscience (Dieu seul la connaît), Napoléon a été un solide chrétien ; mais il était Corse, à demi Italien, et, comme tel, un peu superstitieux; il a dû avoir ses fluctuations, non pas sur Dieu, mais sur telle ou telle religion, se servir de toutes selon les circonstances, de l'islamisme en Egypte et du catholicisme en France ; mais qu'il ait abandonné la religion de son enfance et l'ait reniée, je n'en crois rien, et je répète que, tant qu'on n'apportera rien de plus que des proclamations qui ne me paraissent pas concluantes le moins du monde, l'affirmation de M. Lanfrey ne sera que l'effet d'un parti pris.

E.-G. P.

—

Les Grands ne nous semblent grands... (IX, 673, 731; X. 17, 48). — Le journal le *Citoyen*, sous la signature de M. Antonin Lévrier, parle de « cette conviction que professait déjà, en 1356, aux Etats généraux, un délégué, Philippe Pot, à l'égard de la noblesse et du clergé : « Les grands « ne sont grands que parce que nous les « portons sur nos épaules. » Voilà qui paraît précis et qui nous ferait remonter plus haut que la mazarinade citée par O. D. C'est à contrôler pourtant.

Il doit y avoir une erreur, ou de date, ou de personne : c'est aux Etats généraux de 1483, que Philippe Pot, seigneur de La Roche, développa la doctrine de la souveraineté populaire. G. I.

—

Droit sur les prostituées au moyen âge (X, 102, 155, 270, 526). — Lorsqu'une première maison de tolérance fut instituée à Cracovie, la ville en organisa les règlements et circonscrivit le désordre public. L'avis des théologiens consultés empêche néanmoins les magistrats d'en tirer aucun gain pour le trésor, le péché ne devant pas être une source de revenus. Les filles de joie, en tant que corporation, étaient cependant employées (comme, dans le reste de l'Europe, de nobles dames et demoiselles) pour figurer dans des cortèges pour la réception des rois, etc.

K. P. DU ROCH III.

—

Pseudonymes de la « Vie Parisienne » (X, 160; XII, 556). — Le vicomte Richard O'Monroy est un officier de cuirassiers,

dont le nom véritable est : Jean-Edmond-Richard de l'Isle de Falcon de Saint-Geniès. Asmodée.

—

Quinqu'engroigne, tel est mon plaisir (X, 354, 411, 440). — Henri IV écrit à Sully : « Venez me trouver au plutôt pour m'informer encore plus particulièrement de tout ce qui s'est passé en votre voyage (que je ne l'ai été par votre courrier, lequel, s'étant démie un pied en courant la poste, comme il me l'a dit, n'a pû m'apporter plutôt vos lettres) et vous assûrez d'être aussi bien reçû de moi que vous ayez jamais été, quand je devrois prendre la vieille devise de Bourbon : *Qui qu'en grogne*. Adieu, mon ami.

« D'Amiens, ce 17e de mai 1596. » (Mémoires... du duc de Sully. Amsterdam, 1725, 12 vol. petit in-12, t. III, p. 79.)

H. de l'Isle.

—

La chanson de Malbrouck (XI, 36, 87, 145). — L'air de cette chanson n'a pas toujours dû être désagréable aux Anglais, en ridiculisant le souvenir d'un de leurs généraux célèbres. L'église de Hatfield, près de Londres, possède un vieux carillon qui rejoue cet air toutes les trois heures, et cela, à chaque fois, autant de fois qu'il y a de couplets dans la chanson. J'en ai été incommodé toute la nuit, à l'auberge de la petite ville où je m'étais arrêté, en 1867, pour visiter le beau château du marquis de Salisbury. La musique était d'autant plus agaçante que plusieurs marteaux du jeu ne fonctionnaient pas, au grand détriment de la mélodie ! Peut-être y a-t-on mis ordre depuis. Un collabo d'outre-Manche pourrait-il nous donner un mot d'explication là-dessus ? Il serait curieux de connaître l'époque et le motif de l'introduction de cet air dans les registres de fer du carillon de Hatfield.

K. P. du Roch III.

—

On ne jette des pierres... (XI, 135). — Rien de nouveau sous le soleil ! Voyez la charmante épigramme de Platon sur le noyer, planté au bord de la route. « Je reçois des coups de pierre, dit-il, à cause de mes fruits. » K. P. du Roch III.

—

Livres à faire et qui n'ont pas été faits (XI, 424, 476). — Dans chaque livraison de l'*Intermédiaire* on trouve des questions qui ont déjà été résolues. Il est assez difficile, en effet, de consulter les douze volumes déjà parus de l'*Intermédiaire* ; pour les nouveaux abonnés c'est même impossible. Il n'est malheureusement pas donné à tous de posséder la collection des douze années parues. Cependant ces douze volumes contiennent bien des choses intéressantes qu'il serait utile de conserver ! Les recueils d'arrêts (Dalloz et Sirey) publient tous les dix ans un répertoire où se trouvent condensés, dans un ordre méthodique, tous les arrêts intéressants publiés dans les dix années précédentes. Il serait facile de faire pour l'*Intermédiaire* un travail semblable. En éliminant les redites, les longueurs, les questions oiseuses et les congratulations, on pourrait, avec les réponses aux questions posées dans les dix premières années, faire un très intéressant volume. Cet ouvrage serait indispensable aux Intermédiairistes et n'aurait pas moins de succès auprès du public. A côté d'une foule de renseignements curieux puisés dans des ouvrages peu connus, on y trouverait bien des documents inédits. Je promets ma souscription. Ruoff.

—

Rouget de Lisle et Berlioz, à propos de la *Marseillaise* (XI, 555, 650, 746 ; XII, 76. — On lit, dans les Mémoires d'Hector Berlioz (Paris, 1878, in-18, t. I, p. 158), le curieux passage qui suit :

« J'avais arrangé la *Marseillaise* pour deux chœurs et une masse instrumentale. Je dédiai mon travail à l'auteur de cet hymne immortel, et ce fut à ce sujet que Rouget de Lisle m'écrivit la lettre suivante, que j'ai précieusement conservée :

Choisy-le-Roi, 20 décembre 1830.

Nous ne nous connaissons pas, monsieur Berlioz ; voulez-vous que nous fassions connaissance ? Votre tête paraît être un volcan toujours en éruption ; dans la mienne, il n'y eut jamais qu'un feu de paille, qui s'éteint en fumant encore un peu. Mais enfin, de la richesse de votre volcan et des débris de mon feu de paille combinés, il peut résulter quelque chose. J'aurais, à cet égard, une et peut-être deux propositions à vous faire. Pour cela, il s'agirait de nous voir et de nous entendre. Si le cœur vous en dit, indiquez-moi un jour où je pourrai vous rencontrer, ou venez à Choisy me demander un déjeuner, un dîner, fort mauvais sans doute, mais qu'un poète comme vous ne saurait trouver tel, assaisonné de l'air des champs. Je n'aurais pas attendu jusqu'à présent pour tâcher de me rapprocher de vous et vous remercier de l'honneur que vous avez fait à certaine pauvre créature de l'habiller tout à neuf, et de couvrir, dit-on, sa nudité de tout le brillant de votre imagination. Mais je ne suis qu'un misérable ermite éclopé, qui ne fait que des apparitions très courtes et très rares dans votre grande ville, et qui, les trois quarts et demi du temps, n'y fait rien de ce qu'il voudrait faire. Puis-je me flatter que vous ne vous refuserez point à cet appel, un peu chanceux pour vous à la vérité, et que, de manière ou d'autre, vous me mettrez à même de vous témoigner de vive voix et ma reconnaissance personnelle et le plaisir avec lequel je m'associe aux espérances que fondent sur votre audacieux talent les vrais amis du bel art que vous cultivez. Rouget de Lisle.

« J'ai su plus tard que Rouget de Lisle, qui, pour le dire en passant, a fait bien d'autres chants que la *Marseillaise*, avait

un portefeuille ou livret d'opéra sur *Otello*, qu'il voulait me proposer. Mais devant partir de Paris le lendemain du jour où je reçus sa lettre, je m'excusai auprès de lui en remettant à mon retour d'Italie la visite que je lui devais. Le pauvre homme mourut dans l'intervalle. Je ne l'ai jamais vu. »

P. c. c. Ol. B.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648, 682, 710, 749; XIII, 11).— « Il se faut entr'aider », dit, avec le Bonhomme, la devise de l'*Intermédiaire*. C'est pourquoi je signale à nos nouveaux confrères un ouvrage cité (XII, 454, à *Editions subreptices*): « Correspondance « complète de Mme Du Deffand avec la « duchesse de Choiseul, l'abbé Barthé- « lemy et M. Craufurt, publiée avec une « introduction, par le marquis de Sainte- « Aulaire. *Troisième* et dernière édition, « considérablement augmentée. Paris, « Calmann-Lévy, 1877 », 3 vol. in-8. C'est simplement l'édition de 1866, la 2e, avec changement de titre, sur du papier tout autre que celui de l'ouvrage si bien imprimé par Claye. Cette Correspondance est aujourd'hui vendue comme 3e édition, car je la trouve dans un catalogue de libraire, octobre 1879. Si la liberté peut ou doit nous meurtrir, ainsi que nous le dit le collabo Karl Belton, cherchons au moins à nous défendre! Evitons aux écrivains le sort de M. de Sainte-Aulaire! Si quelques libraires se comportent mal, ne les ménageons point; dévoilons les Supercheries et formons une Société préservatrice (je ne donne point de compléments) comme celle qui existe en Angleterre depuis 1767.

H. de l'Isle.

—

Je prends mon bien où je le trouve (XI, 674, 726, 110). — N'est-ce pas un gallicisme de dire *mon* pour *le*, dans certains cas, comme lorsqu'on dit: J'apprends *ma* grammaire, *mon* anglais, etc.?

Un étranger, parlant médiocrement français, n'aurait-il pas dit, à la place de Molière: « Je prends partout *le* bien où je le trouve» (c'est-à-dire *les bonnes idées* là où je les rencontre)?

En France, deux frères, parlant de leur oncle Jean, se diront chacun l'un à l'autre: *Mon oncle Jean*. L'étranger, parlant français, a toutes les peines du monde à s'exprimer ainsi, et ne comprend que difficilement comment on peut dire: *Mon oncle un tel*, en parlant, à un autre neveu, du même oncle. L'étranger dit: *L'oncle*, dans ce dernier cas, quand il ne tiendra pas à préciser qu'un tel est bien *son oncle* à lui.

De Villagora.

—

Inventaire d'un curé de Vaise (XII, 94, 123). — Corollaire. Voyez, dans le même Littré, qui parle de *donzelle*, le mot *demoiselle*. Celui-ci est donné quelquefois à un instrument de bois, nommé aussi *hie*, qui sert aux paveurs à enfoncer les pavés. En polonais la même pièce de bois se nomme *baba* (comme le gâteau, lequel est cependant autrement fait en Pologne qu'en France), et ce nom signifie « une femme. » Ce terme de *baba*, appliqué au sexe faible, est cependant trivial et injurieux, à moins de signifier « une vieille du bas peuple » qu'il désigne spécialement. Le mot de *demoiselle*, ou *baba*, s'appliquant à l'instrument des paveurs, doit provenir de sa forme qui rappelle les *bonnes femmes*, crayonnées par les petits enfants: voire même le modèle de certaines sonnettes (en forme de belles dames), fabriquées à l'époque de la Renaissance: deux bras arrondis, formant deux anses, sur un cône qui va s'élargissant de la tête à la base.

...cki.

—

A qui le serpent? (XII, 131, etc., et spécialement 337. *Crânes singuliers*, etc). — Je plaide l'exception pour cette phrase et quelques autres du même genre, non pas au nom du bon goût, mais au nom de la licence rhétorique qui permet de prendre la partie pour le tout, comme on nous l'apprenait au collège. On dit: Ces *vieilles moustaches*, pour: Ces vieux soldats; et: Ces *vieilles perruques*, pour parler de gens dont les pareils portaient perruque au temps jadis.

K. P. du Roch III.

—

Départements en vers (XII, 196, 251, 277, 624, 750). — J'ai entendu chanter, par un jeune cancre de ma connaissance, une turpitude géographique qui en vaut bien une autre; mais elle n'a de sel (!) que si on la rapproche de ce pont-neuf malheureusement trop connu:

Mesd'moisell', voulez-vous danser?
V'là l'bastringue (*bis*).
Mesd'moisell', voulez-vous danser?
V'là l'bastringu' qui va commencer.

Voici maintenant la monstruosité annoncée:

Metz, Mosell', Vouziers, Toul, Nancy,
Bâl', Flessingue (*bis*).
Metz, Mosell', Vouziers, Toul, Nancy,
Bâl', Flessing', Quiévrain, Commercy.

Je n'aurais pas osé reproduire ce carillon d'assonances hétéroclites, si Horace n'avait pris soin de m'absoudre par anticipation: *Dulce est desipere in loco!*

Joc'h d'Indret.

— Au risque de froisser quelques correspondants, je me crois permis de leur rappeler que, sur un sujet à peu près semblable, maître Alcofribas a nettement

donné son avis, en disant, en son *Gargantua*, liv. I, chap. IX : « Que ce sont « homonymies tant ineptes, tant fades, « tant rustiques et barbares, que l'on « devroit attacher une queue de renard « au collet, et faire un masque d'une « bouze de vache à un chascun d'iceux « qui en voudroient dorénavant user en « France, après la restitution des bonnes « lettres. »

Ceci dit, faut-il répéter, avec mon vieux professeur de quatrième : « *Claudite jam rivos, pueri...?* » Ou bien faut-il m'exposer au châtiment fatal et scatologique...

Finis ct'air, ô ami, ou je vais *dequimper !*

(Paris.) P. L.

— *Finis c't'air*, ô ténor, ou je vais dé-*quimper !*
*Menez l'oie r-*issoler, avant de la m-*anger*.
*Pas de calè-*che au bois qui ne soit pleine *à-raz*.
Père pignant son fils *pire est né oriental*.
*Par i-*ci vous verrez une gravure ob-*scène*.

C. Y.

—

Etre sur un grand pied dans le monde (XII, 225, 280). — Ne dit-on pas : *sur une grande échelle*, dans des cas analogues ? Les deux expressions n'ont-elles pas une origine identique, c'est-à-dire se rapportant à des *comparaisons proportionnelles ? Le pied* est une mesure, et la grandeur du *pied* variait en plusieurs contrées. On dit aussi, dans certains pays : *pied de la monnaie*, *pied d'un emprunt*, comme en France, *titre* ou *étalon*, ou bien *taux*. Enfin, autre hypothèse : N'a-t-on jamais dit *pied* pour *piédestal ?*

DE VILLAGORA.

—

Un livre à faire. Noms historiques (XII, 229, 282, 339, 371, 459). — Représentants actuels de la famille de Jeanne d'Arc.

Il y a plusieurs centaines de Français dont la descendance de la famille de la Pucelle est bien prouvée.

Leurs noms se trouvent tout au long. avec généalogies et preuves à l'appui, dans les deux volumes publiés par MM. de Bouteiller et de Braux, et édités par M. Claudin.

Dans l'impossibilité où serait l'*Intermédiaire* de donner l'hospitalité à une si longue nomenclature, bornons-nous à citer quelques familles réparties en quatre classes.

La 1re classe ne comprendra qu'une seule famille, celle qui descend de Pierre, frère de Jeanne, dont la postérité masculine s'est éteinte au XVIIe siècle.

La 2e comprendra les familles qui ont obtenu le droit d'ajouter le surnom *du Lys* à leur nom patronymique. La 3e, celles qui ajoutent à leur nom celui de d'*Arc*. Enfin, nous rangerons dans la 4e catégorie la descendance des Romée, famille d'Isabelle, mère de Jeanne d'Arc.

I° La famille qui descend de Pierre d'Arc, chevalier du Lys, et qui possède dans ses archives les titres contemporains de l'héroïne, est de la famille Tardieu de Maleynie, dont le chef actuel est le marquis de Maleynie, sans enfants mâles. Les papiers de famille sont entre les mains du comte Arthur de Maleynie, fils du comte Charles, officier démissionnaire en 1830, mort des fatigues contractées à l'armée du général Chanzy, en 1870-71. Le comte de Maleynie a des frères, deux garçons et une fille.

II° Voici les familles qui ajoutent le surnom de *du Lys* à leur nom primitif.

Baillard du Lys, dont le chef actuel est Joseph-Onésiphore-Adrien, père d'une fille et de deux fils vivants et d'un fils mort à la suite de la guerre de 1870-1871.

Du Haldt du Lys, dont le chef actuel est Charles du Haldot du Lys, demeurant à Nancy, père de trois fils.

Noël du Lys, dont le chef actuel est Charles-Joseph, lieutenant de douanes, père d'un fils, et dont les frères et sœurs sont cultivateurs en Picardie.

III° Les familles qui ajoutent le surnom d'Arc à leur nom, sont au nombre de trois.

A. Famille Lanéry d'Arc, dont le chef actuel est Albert.

B. Famille Renaudeau d'Arc, dont le chef est Lucien.

C. Famille Rivière d'Arc, dont le chef actuel est Albert, fils d'un capitaine de frégate, mort après la campagne de Cochinchine.

IV° La mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée, avait une sœur, dame de Voyseuil ou Vauseul, dont on ne retrouve plus la descendance, et un frère, Jean, sieur de Vouthon.

La famille Romée de Vouthon s'est fondue dans les Boucher. Le chef actuel de cette famille est Etienne Boucher de Crèvecœur, père d'un fils et de deux filles et frère de Boucher de Perthes, créateur de la science pré historique.

A bientôt des renseignements sur les représentants actuels de la famille de Jean Cottereau, dit Jean Chouan, le héros de la Mayenne. BRIEUX.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310 ; XIII, 39). — On dit très bien *quoi qu'il en soit ;* je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas *quoi qu'ils en aient*. *Quoi* est tout différent de *Quoique*. L'Académie dit : *Quoi que*, quelque chose que. *Quoi qu'il en arrive*. *Quoi qu'il en soit*. *Quoi que vous fassiez*. *Quoi que vous en disiez*. En voilà plus qu'il n'en faut, ce semble, pour justifier la locution critiquée.

E.-G. P.

— Le confrère P. H. (XII, 258) ne s'est-il pas montré quelque peu puriste ? Le

mot *cure*, dans le sens de soins à rendre à la santé, est assez latin, je pense, et, en cette qualité, n'a-t-il pas droit à devenir français, même s'il a d'abord été employé autre part ? Faut-il être si prude sur les consonances prêtant à un jeu de mot, quand la langue française en est remplie? et ne faut-il pas avoir l'esprit par trop tourné au calembour, pour n'oser prononcer certains mots parce qu'ils ont plusieurs sens? Est-il malséant de nommer *cure* l'habitation d'un *curé ?* et ce dernier mot devrait-il réveiller des idées malpropres? A-t-on un équivalent à donner à l'expression consacrée : Faire une *cure de raisin* ? Le Dictionnaire de P. Larousse (1876) dit : *Cure*, guérison d'une maladie. Littré (dont tout le monde pourrait avoir l'*Abrégé*), dit *cure*, et même *curation*, d'après l'Académie.

On s'est plaint aussi du mot *ticket* et *square*. Je ne les défendrai pas, mais j'objecterai seulement aux censeurs que ces mots représentent des objets dont l'*aspect* diffère de ceux qui portaient en France des noms analogues. Ainsi le *ticket* est un morceau de carton, quand le *billet* était une feuille de papier. Le *square* est un jardin au milieu d'une place, quand le *carré* était une place. Mais si le collabo P. H. veut bien rire, et même s'indigner à plaisir, il n'a qu'à prendre un des nombreux dictionnaires allemands, dits: *des mots étrangers* (Fremdenwörterbuch). C'est inouï ce qu'on y fait des mots français travestis !... DE VILLAGORA.

—

Bicoquet... Gonelle (XII, 387, 437, 472, 503 ; XIII, 42). — Notre collabo «...CKI » me demande pourquoi je n'ai pas rattaché le mot *gonelle* au mot polonais *gunia*, qui signifie un drap à longs poils ? Parce que je n'ai pas voulu lancer les Intermédiairistes sur la piste d'une fausse étymologie. La *gunia* polonaise est la sarmatisation du latin *gaunace*, *gaunacum*, vêtement velu ; on dit aussi *gausapa*, *gausapina*, *gausapilla*, *gausape*, capote, couverture, tapis à longs poils; on en a fait les adjectifs, *gausapatus*, *gausapinus*. Or, l'étoffe de la *gonelle* n'a rien à faire avec le vêtement lui-même, qui tire son nom du grec γόνυ, parce qu'il couvre le genou. Le comte d'Anjou, Geoffroy, surnommé Grise-Gonelle, ne portait pas une robe en étoffe velue, mais une robe qui descendait au-dessous de son genou. Ce serait, je crois, une erreur de dériver *gone* ou *gonelle* du mot de basse latinité *guna* (femme), transcription presque littérale du grec γυνή ; ce serait en faire un vêtement réservé aux femmes; or le *Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises*, de Borel, nous dit très nettement ce qu'il faut entendre par *gone* et *gonelle :* « Ce sont cottes longues jusqu'au gras des jambes, sans manches, faites de soye et blasonnées des armes des chevaliers. »

LE MARQUIS D'ETYMO.

—

Les rois de France et la guérison des écrouelles (XII, 423, 477, 506; XIII, 42). — On nous permettra, bien que tardivement, d'ajouter quelques détails aux renseignements antérieurs. Au point de vue purement scientifique, il est au moins étonnant qu'une coutume, issue d'une époque barbare et dépourvue d'aucune critique, se soit perpétuée jusqu'aux débuts de la Révolution et ait pu être reprise à nouveau, sous la Restauration, en dépit d'une opposition sceptique, trop intéressée d'ailleurs à profiter des maladresses du Pouvoir. On vous a dit la date approximative de cette institution d'Etat, dont la trace se retrouve à chaque page de nos annales. Ce qui est digne de remarque et ce qu'on ne saurait contester, c'est non seulement la foi des malades dans l'efficacité de l'attouchement, mais aussi la bonne foi, l'absolue conviction du prince, pour lequel ce n'était pas un jeu. Le roi devait, antérieurement, se disposer par l'abstinence et la prière : Louis XI, pour sa part, n'y manquait point. « Il s'était confessé, nous dit Commines, peu de jours auparavant, pource que quand les roys de France veulent toucher les malades des écrouëlles, ils se confessent, et nostre roy n'y failloit jamais une fois la semaine ; si les autres ne le font, ils font très mal : car toujours y a largement des malades. » C'était là une des servitudes des rois en voyage : Louis XII touchait les malades à Gênes (Godefroy, *Le Cérémonial français*, t. I, p. 882). Particulièrement à leur sacre, ils ne peuvent s'en dispenser ; et, après les cérémonies du couronnement, François Ier ira à Saint-Marcoul, où il fera la neufvaine. « C'est, nous dit Fleurange, ung sainct de grand mérite, et qui donne grande vertu aux roys de France, car par ce moyen ils guérissent les escrouelles, et ne se passe pas an que le roy ne guérisse mille personnes: qui est une merveilleusement belle chose (1515). » A Poitiers, « où les escrouelles étoient en fort grand nombre » à la fête de Notre-Dame de 1577, le petit-fils de François Ier, Henri III, se mettait en oraison dix à onze jours auparavant. (*Journal de Guillaume et de Michel Leriche*, p. 288.) Louis XIII n'était pas homme à ne point continuer la tradition, quel qu'en fût le labeur ; et il écrivait à Richelieu, le jour de Pâques, 1635 (8 avril) : « J'ay touché ce matin 13 cens malades, ce qui m'a un peu fatigué ». Avec le Grand Roi, les choses prendront un développement formidable. Pellisson nous apprend que, même au camp de Cambrai, il s'acquittait de sa pieuse mission, au

sortir de la messe, « sans entendre encore parler d'autres affaires » (17 avril 1677. *Lettres historiques*). Il omet, toutefois, de nous donner le chiffre des malades. Nous le regretterions davantage, si nous ne trouvions ailleurs, pour les années qui suivront, les renseignements les plus complets. En 1694 (10 avril), Louis XIV touchera quatorze cents malades; en 1696, veille de la Pentecôte, plus de dix-sept cents; et plus de deux mille, l'année d'après (Samedi Saint 1697). (*Journal de la santé du Roi*, p. 216, 229, 234.) Chose curieuse et qui révèle une inconcevable mémoire pour le détail: il faisait remettre de l'argent à chaque malade, ce qui n'était pas fait, on le pense bien, pour en diminuer le nombre! La tentation devait venir à plus d'un de se présenter deux fois. Mais c'était compter sans l'étonnante mémoire de Louis XIV, qui s'apercevait toujours de la fraude (Nemeitz, *Séjour de Paris*, Leyde 1727, t. I, p. 226). Cette pratique se rencontrera longtemps en Angleterre, à laquelle même nous en serions redevables, s'il fallait en croire les chroniqueurs anglo-normands. En février 1647, Charles Ier, déjà prisonnier, cheminant sous la garde d'un régiment de cavalerie rebelle, était à tout instant accosté par des populations entières qui se rangeaient autour de sa voiture pour qu'il les touchât à son passage (Guizot, *Histoire de Charles Ier*). C'est là une circonstance ignorée de Voltaire qui, autrement, se fût moins étonné de voir le catholique Jacques II guérir les écrouelles, au Petit-Couvent des Anglaises de Saint-Germain. (Edit. Beuchot, XIX, p. 466; XXVIII, p. 531.) Louis XV touchait, à son sacre, deux mille quatre cents malades. « Et il les a sans doute guéris », ajoute l'auteur de *Candide*, avec l'ingénuité qu'on lui connaît. Un malade, au moins un, se prétendit guéri. Les médecins, appelés, constatèrent le fait. L'intendant de Valenciennes, d'Argenson, ne crut pas pouvoir se dispenser d'envoyer en cour le procès-verbal. « Monsieur, lui fut-il répondu, la prérogative qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles, est établie par des preuves si authentiques, qu'elle n'a pas besoin d'être confirmée par des faits particuliers. » Comme son aïeul, Louis XVI touchait les écrouelles, à Reims. Charles X aura été le dernier prince pour lequel on ait exhumé de son suaire l'antique tradition. Cent vingt-un scrofuleux sont rassemblés dans une salle de l'hôpital de Saint-Marcoul; on les présente au roi, qui *ne les toucha point* et se contenta de leur dire, avec son affabilité bien connue: « Mes chers amis, je vous apporte des paroles de consolation: je désire bien vivement que vous guérissiez » (*Moniteur* du 2 juin 1825). Ce n'était plus un guérisseur, mais un père s'adressant à des enfants affligés: c'était, en un mot, — et le roi s'en doutait un peu, — fermer sans rémission la porte à la légende.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

—

Aoi (XII, 545, 652). — « Il ne faut pas peut-être chercher, dans l'*Aoi!* du *Roland*, un sens plus nettement déterminé que n'est le *Lonla* de la *Chanson des cordonniers*. » (Marius Sepet, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1879, p. 569.) P. RISTELHUBER.

—

Les Amis des chats (XII, 584, 659, 719). — Les *chatoclastes* du collabo Anastase Cophose devaient être tout simplement les descendants *civilisés* des *anthropoclastes* gaulois, et les ancêtres des pétroleurs modernes. Les Feux de la Saint-Jean sont en usage dans toute l'Europe, et la tradition les admet partout, comme la continuation des rites religieux des barbares. Les druides brûlaient, à certain jour (peut-être justement au solstice d'été), une grande quantité de prisonniers dans une cage gigantesque d'osier, simulant une forme humaine. Que s'il faisait *beau ouïr* la musique des chats rôtis vivants, quel concert devaient produire les cris humains!... et quels nerfs fallait-il avoir pour jouir de cet horrible spectacle? La Commune a essayé de remettre en vigueur ces antiques usages des Gaulois: ces Communards ne sont que des *réacs!* vous voyez, et ils remontent loin..., bien au delà de « l'ancien régime! » Il est vrai de dire que les druides croyaient faire acte de haute piété; les inquisiteurs d'Espagne aussi; tandis que le progrès moderne travaille au pétrole, au nom de la *fraternité!* C'est plus logique, n'est-ce pas?

K. P. DU ROCH III.

—

Les marques des anciens notaires (XII, 581, 636). — Les notaires italiens avaient aussi leurs marques gravées sur métal, et ils s'en servaient comme de griffes. J'en possède une représentant une colonne surmontée d'une fleur de lis. Sur le socle de la colonne, se trouvent des initiales.

K. P. DU ROCH III.

—

Beuber des lèvres (XII, 675, 750; XIII, 19, 50). — Il faut s'en tenir, je crois, à l'indication de M. P. le B. J'avais rencontré plusieurs fois, dans de précédents ouvrages d'Alexis Bouvier, non pas le verbe *beuber*, mais l'expression *faire la beube*. L'auteur me déclara qu'il avait rapporté de son séjour à Lyon ce mot qui lui semblait expressif; mais certainement il en abuse. ASMODÉE.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678, 731, 763.) — La *Fiere de l'Imprunetta* et la *Vue du Pont-Neuf* à Paris,

se trouvent dans la salle V de l'Académie des Beaux-Arts de Venise (nos 151 et 164 du Catalogue); dans la salle VI se trouvent la *Vue de la Tour de Nesle* (n° 207) et huit tableaux moins importants. Le Palais Corsini, à Rome, possède douze petits tableaux de Callot, peints sur cuivre. Sauf deux ou trois, ils représentent les *Misères de la Guerre*. RUOFF.

—

Sur un ancien conte. Le Singe et le Barbier (XII, 708; XIII, 20). — Merci à E.-G.-P. — Je trouve ce conte dans la 21e Nouvelle de Bonaventure Des Perriers, page 120 de « Les Contes ou les Nouvelles récréations et joyeux devis de Bonaventure Des Perriers... » Paris, 1841, in-12. Edition donnée par M. Paul Lacroix, qui a suivi celle de 1735, 3 vol. in-12. H. DE L'ISLE.

—

Un chevalier de Breteuil (XII, 710; XIII, 22). — Moreri, à l'article *le Tonnelier de Breteuil*, cite Jacques Laure, né le 10 fév. 1723, page du Grand Maître de Malte. Il était fils de Claude-Charles le Tonnelier de Breteuil, substitué au nom et armes de Chanteclerc et de Laure O Brière de Clare. C'est le nom de la mère qui a été ajouté à celui de Jacques, lors de son baptême, et qui est porté sur son portrait dessiné par Cochin. (Moreri, 1er suppl., p. 385, 1re col.) Consulter l'Histoire des Chevaliers de Malte, de Vertot; peut-être y sera-t-il parlé du chevalier de Breteuil, qui sans doute avait quelque notoriété, puisque Cochin a fait son portrait. E.-G. P.

—

Illustrations de Walter Scott (XII, 741; XIII, 54). — Les deux ouvrages suivants ne répondent-ils pas à la question?

1° Paysages historiques et illustrations d'Ecosse et des Romans de Walter Scott, d'après les dessins de Turner, descriptions par Wright, traduit de l'anglais par Cosson. Scènes comiques, par Cruikshank. Londres et Paris, sans date, 2 vol. in-4°. Ouvrage peu commun, du moins en France, et recherché surtout à cause des figures de Cruikshank. A la vente Sieurin, il a atteint, je crois, le prix de 60 fr.

2° Nouvelles illustrations anglaises des Romans de Walter Scott, enrichies de notes par Pellé. London et Paris, sans date, 2 vol. g. in-8°, 108 planches. Un exemplaire de ce dernier ouvrage sera vendu à la salle Silvestre, le 18 fév. prochain (Catalogue Labitte, n° 904). C.

—

Candide Blaisé (XII, 741; XIII, 54). — Peintre en portraits, stulographies, dessins à la mine de plomb, aquarelle légère, miniature et miniature à l'huile. Né à Nancy, en 1795. Plusieurs de ses portraits exposés en 1822-1824 et 1827. Voilà tout ce qu'on trouve sur cet artiste dans le Dictionnaire de Gabet. C.

—

Les coiffures de Louis XIV (XII, 742; XIII, 27). —

Il paraît que Louis Quatorze, et sa perruque
Aux boudins arrondis qui flottaient sur sa nuque,

préoccupent fort les curieux, car déjà cette question avait été posée (IV, 104) et avait obtenu une réponse (IX, 220). Quicherat, dans son « Histoire du Costume en France », dit que Louis XIV ne se soumit à la mode de ces perruques ridicules, dites plus tard *in-folio*, à cause de leur ampleur, qu'en 1673; mais elle remonte plus haut, puisque dès 1663 le duc d'Orléans était, d'après une gravure du temps, affublé d'une de ces coiffures. Molière, dans son *Don Juan* (1665), fait dire à Pierrot: « Tiens, Charlotte, ils ont des cheveux qui ne tiennent point à leur tête, et ils boutent ça après tout comme un gros bonnet de filasse! » Et quatre ans auparavant, le Sganarelle de l'*Ecole des maris* s'en moquait en parlant

... de ces blonds cheveux de qui la vaste enflure
Des visages humains offusque la figure.

Ce qui prouverait, en effet, que le Roi-Soleil n'avait pas encore adopté cette mode; car il est fort douteux que Molière, son valet de chambre, se fût alors permis de la critiquer.

Il est cependant certain qu'à l'époque de l'entrevue des rois de France et d'Espagne, dans l'Ile de la Conférence (sept. 1659), et lors de son mariage (9 juin 1660), Louis XIV, d'après les tableaux de Ch. Lebrun, avait ample provision de faux cheveux; car, grâce aux talents de Quentin, d'Ervais et de Binet, on avait composé pour lui des perruques avec des jours où étaient passées les mèches de ses cheveux, dont il ne s'était pas encore décidé à faire le sacrifice.

D'après le Dictionnaire de Trévoux, c'est l'abbé de la Rivière, familier de Gaston d'Orléans, et depuis évêque de Langres, qui le premier avait porté de ces énormes perruques, et à son imitation, dès 1630, la mode s'en était introduite à Paris. A. D.

—

Nous périssions, si nous n'eussions péri (XIII, 3). — C'est le mot célèbre de Thémistocle (chez Plutarque, *Apophthegmata*, p. 185, F. Paris, 1624): Ὦ παῖδες, ἀπωλόμεθ' ἂν εἰ μὴ ἀπωλώλειμεν (Perissemus, pueri, nisi periissemus).

E. MARSHALL, *F. S. A.*
(Sandford Saint-Martin. Oxon.)

—

Babilans. Croix de Malte (XIII, 3, 60). — Plusieurs Intermédiairistes avaient déjà *babillé* sur les *Babilans* (IV, 58, 114, 154) des réponses à une question identique à celle de Ch. L. — Quant à *faire des croix de Malte*, Leroux, dans son Dictionnaire comique, donne à cette locution la signification de « jeûner par force, n'avoir point de quoi contenter sa faim. » Elle figure déjà, ajoute-t-il, dans Don Quichotte, mais il n'en indique pas l'origine. L'Ordre des Hospitaliers avait pour but de recevoir et soigner les malades, les pauvres, etc... Charles-Quint ayant, en 1530, cédé Malte aux Hospitaliers, ceux-ci devinrent Chevaliers de Malte; c'était peut-être pour invoquer leurs secours que les malheureux faisaient des croix de Malte. A. D.

—

Le Vicomte de Barjac (XIII, 4, 61). — On trouve, si j'ai bonne mémoire, quelques détails sur la clef de ce petit roman dans l'ouvrage de Quérard, sur les Livres à clef, publié, en 1873, après la mort de ce laborieux bibliographe. Cette production a été attribuée à Choderlos de Laclos, parce qu'une supercherie de librairie avait inscrit sur le titre : *Par l'auteur des Liaisons dangereuses*. Ces *Liaisons* avaient alors un succès de scandale, et mettre le *Vicomte de Barjac* sur le compte de Laclos, c'était un moyen d'attirer des acheteurs que le nom de Luchet aurait fort peu séduits C. B.

— La clef de ce roman est connue depuis longtemps; elle se voit à la fin des volumes de l'une des éditions de 1784, ainsi rubriquée : « A Dublin, de l'imprimerie de Wilson; et se trouve à Paris, chez les libraires qui vendent des Nouveautés, 1734 » (2 vol. in-18, format Cazin, 148 et 152 pages, sans gravures. Clef du tome Ier, pages 147-148, c'est un carton; t. IIe, p. 149-152, faisant partie de l'ouvrage.) LA MAISON FORTE.

—

Crommelin de Bonnemare (XIII, 5). — Le nombre est infini des amateurs qui ont signé des dessins ou des peintures, bien qu'ils ne fussent point des artistes. J'ai une statue de l'*Hiver*, datée de 1740 et signée de *César-François de Chastellux*. Je connais un dessin signé *Amalie d'Azincourt*, et beaucoup d'autres qui semblent être des copies, quelquefois même des dessins de collégiens, et dont les auteurs sont parfaitement inconnus. Je crains fort que les Batailles d'Alexandre, dessinées d'après Lebrun, par Crommelin de Bonnemare, ne soient de cette catégorie.
E.-G. P.

—

Meusnes, dans le diocèse de Marseille (XIII, 5). — De ce qu'une localité appartenait, au XVIIe siècle, au diocèse de Marseille, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il faille aujourd'hui la chercher dans le département des Bouches-du-Rhône. N'est-ce pas de *Méounes* (Var) qu'il s'agit? Peut-être serais-je arrivé à me faire une opinion plus nette, si M. Th. avait pensé à nous dire dans quel article de Jal se trouve l'acte en question. G. I.

—

Bibliographie lyonnaise (XIII, 7, 62).— A. Péricaud, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, a, parmi ses nombreux écrits, publié des recherches sur les impressions lyonnaises du XVe siècle. On trouve un inventaire très détaillé de tous les ouvrages se rattachant à cette ville dans le Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, conseiller à la cour royale. Cette collection, des plus précieuses et unique en son genre, a été acquise par la ville de Lyon; le Catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, forme un fort volume in-8°, à 2 colonnes : il comprend environ *trente mille* articles, parmi lesquels des livres d'une extrême rareté, des manuscrits d'une haute importance, et des recueils de pièces qu'il serait impossible de reconstituer aujourd'hui. T. B.

— On peut consulter avec fruit, sur ce sujet : BOULMIER (J.). Estienne Dolet. Sa vie, ses œuvres, son martyre. Par., 1857, in-8, portr. — CATALOGUE de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste, rédigé et mis en ordre par A. Vingtrinier. Lyon, 1853, in-8, portr. Ce catalogue important comprend 18,641 articles avec des tables bien faites. — COLONIA (Rev. P. de). Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes distribués par siècle. Lyon, 1792, 2 vol. in-4, fig. — MONFALCON (J. B. de). Histoire littéraire de la ville de Lyon. Lyon, 1851, in-8. Et, du même, « Le nouveau Spon ou Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais ». (Lyon, 1856, in-8, portr. et vignettes.) Il est regrettable que ces deux ouvrages aient été tirés à si petit nombre qu'il est difficile de se les procurer. — PÉRICAUD (Ant.). Bibliographie lyonnaise du XVe siècle. 2e édit., 1851-53, 3 parties in-8. — Je citerai aussi une courte notice sur les Gryphe de Lyon et de Paris, qui se trouve dans le sixième vol. du Catalogue Crevenna, 1776.
HENRI GAUSSERON.

—

Une Veuillotade en guise d'étrennes. Anti-Veuillotades (XIII, 32, 64). — Pour appeler Voltaire *un sot* « malgré tant d'esprit », M. Veuillot a ses raisons, qu'il donne suffisamment à entendre. Nos hono-

rables collabos ont aussi les leurs pour tomber à bras raccourcis sur « le beau grêlé». Voltaire a eu les siennes pour lancer de doux mots à ses contradicteurs, et pas toujours en face. — Le patriarche de Ferney fut-il *un sot*, quand il félicita le grand Prussien de son temps d'avoir écrasé nos bataillons français à Rosbach ?

LE ROSEAU.

— Le curieux volume de M. Courtat, *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis* (Paris, 1872, in-8), constate, page 78, que M. E. Hello, dans une brochure publiée en 1858, a écrit cette phrase : « Voltaire, pour le définir en passant, est un IMBÉCILE MALPROPRE». Il ajoute que M. Louis Veuillot, dans ses *Odeurs de Paris*, a dit : «M. Ernest Hello, esprit de l'ordre le plus élevé, écrivain d'un ordre supérieur.»

Vadius et Trissotin... avant la brouille !

S. D.

—

Grand Dieu ! que de vertus vous me faites haïr (XIII, 34). — Ce vers, qu'il faut rectifier ainsi :

O ciel ! que de vertus vous me faites haïr !

est dans la scène 5 de l'acte III de *La Mort de Pompée*, de Pierre Corneille.

E.-G. P.

— Dernier vers du 3e acte de la tragédie de *Pompée*, de Corneille, qui s'est d'abord appelée *La Mort de Pompée*.

A. D.

—

Poésies pour, ou sur l'enfance (XIII, 34). — M. Emile Deschanel doit indiquer quelques auteurs sur ce sujet dans son livre intitulé : *Le bien et le mal qu'on a dits des enfants* (Paris, Michel-Lévy, 1838, in-32).

LA MAISON FORTE.

—

Ménagers (XIII, 35). — Le mot *ménage* a eu plusieurs acceptions qui ont été successivement éliminées par l'usage. Il a signifié jadis *administration*, Littré en cite plusieurs exemples concluants. On a dit autrefois *ménage de campagne*, pour désigner l'ensemble des instruments et des outils qui servaient à une exploitation agricole, De même, dans le principe, le mot *mesnagerie* a été appliqué à l'endroit où le bétail des châteaux seigneuriaux était enfermé. *Ménage* vient-il de *manere* (rester à demeure) ou de *messere* (récolter) ? Je n'en sais trop rien, chacune de ces étymologie a sa raison d'être. Dans le sens indiqué par le collabo «....CKI», le mot procède de *messere;* dans le sens le plus généralement usité, il se rattache à *manere*. Il me paraît qu'en Pologne le mot *ménage* est employé dans l'acception rigoureusement exacte que les Allemands ont conservée au mot *économe*. Être économe, c'est diriger une *économie*, c'est-à-dire, un faire-valoir composé de terres et de maisons.

LE MARQUIS D'ÉTYMO.

— N'est-ce pas dans le sens indiqué par ....CKI, ou dans un sens très rapproché, que madame de Sévigné a dit (lettre du 8 mai 1680) : « C'est un homme qui ferait les Géorgiques, si elles n'étaient déjà faites, tant il sait profondément le ménage de la campagne ! » — « Ménager un terrain, dit P. Richelet (Amst., 1732), c'est l'emploïer bien et en tirer tout ce qu'on en veut faire.» L'étymologie (*mansionaticum, mansio*) me semble justifier complètement cet usage du mot. Comparez *manse*, qui a avec *ménage* et *maison* une origine commune (*manere*), et qui signifiait, au moyen âge, la « mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille » (Littré). En anglais, le verbe *to manage* a gardé le sens général d'administrer, et peut parfaitement s'appliquer à l'exploitation rurale.

HENRI GAUSSERON.

— Ne pas oublier que le livre fameux d'Olivier de Serres s'appelle : *Théâtre d'agriculture et* Mesnage *des champs*.

G. I.

— Dans l'Ille-et-Vilaine, on appelle *ménagers* des habitants de la campagne qui, ne possédant qu'une petite maison et quelque lopin de terre (ou même n'en étant que locataires), sont obligés d'aller travailler chez les cultivateurs comme ouvriers ; on dit aussi *maisonniers*. D'un autre côté, l'on dit *mener* une terre, et, d'une terre qui rapporte peu, l'on dit qu'elle est d'un mauvais *menage*. Dans le premier cas, le mot *ménagers* vient de *ménage :* gens qui n'ont que leur ménage, et point de terre comme les véritables laboureurs. Dans le second cas, on a pu faire *menager*, pour indiquer la profession de celui qui *mène* une exploitation agricole (du mot latin *minare*, mener un troupeau à la pâture). Or, de *menager* à *ménager* la différence n'a pas dû être grande, en Pologne surtout.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

— Ce terme, dont on recherche le sens précis et l'application, se dit, dans nos contrées du Midi (Languedoc, Provence, Comtat), pour propriétaire vivant sur son domaine et faisant valoir son bien par lui-même. Je l'ai rencontré deux fois dans des inscriptions commémoratives rappelant les Consuls de la ville de Nimes, appartenant à diverses échelles, qui étaient en charge à un moment donné :

1° « Du Consulat de Messieurs : Noble Guill. Du Noier; Ant. Sautel, bourgeois; Eman. Marignan, marchant; et Claude Duvand, *ménager*.... »

2° Du Consulat de Messieurs: Me Pierre Pison, Conseiller du roy au Présidial; Guill. Boissière, procureur; Ant. Notaire,

Mᵉ chirurgien, et Pierre Fournier, *ménager*.

(Nimes.) CH. L.

—

Stubes, Estuves (XIII, 35). — On nommait autrefois *étuves* les bains publics, et *étuvistes* ceux qui tenaient ces établissements, généralement assez mal famés, à cause des rendez-vous qu'ils facilitaient.

E.-G. P.

— Les anciens disaient : « Estuve, s. f. (du latin *æstuare*, être échauffé) » ; les modernes disent : « *Étuve*, anciennement *estuve*, en provençal *estuba*, du latin du moyen âge *stuba* (étuve, dérivé lui-même de l'ancien haut allemand *stupa*, étuve). Dictionnaire étymologique de la langue française, par A. Brachet. — Les estuves étaient nos maisons de bains, dans le principe ; puis, elles devinrent des lieux de débauche et furent supprimées.

LA MAISON FORTE.

— Ces deux mots ne sont autre chose que deux anciennes formes du français *étuves*, chambres de bains, venant de l'ancien haut allemand *stupa* (all. mod. *stube*). La première forme doit être particulière aux provinces méridionales, où le *v* et le *b* alternent facilement. DICASTÈS.

—

Buffleteries (XIII, 35). — Notre mot *buffleteries* vient-il du mot anglais composé *beef-eaters?* Je ne puis éclairer M. A. A. sur ce point ; mais je sais que l'on voyait, il y a trente ans, et que l'on voit peut-être encore, à la Tour de Londres, des hallebardiers, vêtus à la mode du XVIᵉ siècle. Ces gardes, qui font escorte à la reine dans les grandes cérémonies, sont connus par le peuple de Londres sous le nom de *beef-easters*, mangeurs de bœuf. Certain archéologue m'a dit que ce nom était une corruption du mot *buffetiers* (gardes du buffet, du dressoir royal ou de l'armoire qui contenait les joyaux du roi). On pourrait croire aussi que les *beef-eaters* se seraient appelés, à l'origine, *buffletiers*, s'ils avaient été vêtus d'un justaucorps de buffle, mais ils n'en portent point.

E. M. T.

— Où le collabo A. A. a-t-il ouï dire que *buffleteries* vient par corruption de *beef-eater ?* J'ai bien connaissance d'une polémique engagée en 1877, dans le *Notes and Queries*, par M. Walter W. Skeat, au sujet de l'étymologie du mot anglais *beef-eater*, que l'on s'accordait jusqu'alors à faire dériver du mot français *buffet*, *buffetier*, *beef-eater*, et que le savant professeur considère très raisonnablement comme un simple composé de *beef* et de *eater*, signifiant « mangeur de bœuf » ; mais je n'ai point vu que les buffleteries jouassent un rôle quelconque dans la question, quoique ce surnom s'applique historiquement à des gardes du corps pourvus de buffleteries sans doute, et établis à l'occasion du couronnement de Henri VII. Comme ils étaient tous hommes choisis, jouissant d'une haute taille et d'une haute paie, ils furent bientôt renommés par leur appétit et la façon libérale dont ils le satisfaisaient ; et le bœuf étant dès lors, comme il l'est encore aujourd'hui, le fond de la nourriture en Angleterre, on les surnomma « mangeurs de bœuf ». Il n'y a point trace de buffleteries dans tout cela. Nul ne disputera, je pense, à « buffle » son dérivé naturel. N'a-t-on pas appelé « buffle » le justaucorps de cuir que l'on portait sous la cuirasse, parce qu'il était fait de peau de buffle ? Comme forme de transition, on peut rappeler « buffetin » ou « buffletin », qui a la même signification.

HENRI GAUSSERON.

— Il me paraît évident que ce mot vient de *buffle*. Toute autre étymologie est bien forcée, si même elle n'est une mauvaise plaisanterie. E.-G. P.

— Faut-il mettre des lunettes pour s'apercevoir que *buffleteries* vient de *buffle*, sorte de cuir qui était jadis d'un emploi considérable dans les costumes et les équipements militaires ?

(Saint-Malo.) A.-G. J.

— Ce n'est pas *buffleterie* qui est une corruption de *beef-eater : buffleterie* vient de *buffle*, cela est évident. C'est *beef-eater* qui est une corruption de *buffeter*. *Buffeter* est le nom qu'on donne à certains officiers subalternes du *Guildhall*, l'hôtel de ville de Londres. Or, le peuple anglais, pour qui ce mot ne représentait aucune idée, l'a transformé en celui de *beef-eater*, mangeur de bœuf, qui a un sens très concret et très facile à saisir, bien que les fonctionnaires dont il s'agit ne mangent pas plus de bœuf que n'importe quel autre *Londoner*. C'est un curieux exemple de ce que les linguistes allemands appellent *étymologie populaire* (*Volksetymologie*), procédé très fréquemment appliqué, et auquel nous devons, entre autres produits, *l'eau d'ânon* et la *belle madone* dont nous entretient notre savant collaborateur le Dʳ By. DICASTÈS.

—

Ce que parler veut dire (XIII, 35). — Littré enregistre cette locution, très commune du reste, et en donne la définition suivante : « Il sait ce que parler veut dire, c'est-à-dire il entend à demi-mot, il comprend les intentions, les explications, les menaces, etc. »

HENRI GAUSSERON.

—

Noms propres au féminin (XIII, 35). — L'usage de donner une terminaison féminine aux noms de femmes existait dans

certains départements de l'Ouest, notamment dans l'Orne et la Sarthe, il y a trente ans, et je crois qu'il existe encore. On appelait *la Rivarde* la femme ou la fille d'un nommé *Rivard*. J'ai même entendu appeler *la Patérielle* la femme d'un nommé *Patérieau*. BRIEUX.

— Dans le Poitou, il est d'un usage constant, parmi le peuple, de donner une terminaison féminine au nom propre du mari pour désigner sa femme. *La Giraude* sera le nom de la femme de *Giraud; la Jacquette*, celui de la femme de *Jacquet*; *Thomas* aura pour moitié *Thomase; Portron, Portronne*, etc. Je crois que cet usage n'est pas confiné dans le Poitou, mais qu'il est plutôt général dans nos campagnes. HENRI GAUSSERON.

—

Massacre des innocents (XIII, 37). — Je crois très hasardée l'assertion de M. Arsène Houssaye, qui aime assez le paradoxe pour admettre trop facilement tout fait propre à produire de l'effet. Je ne crois pas du tout à des massacres organisés, et partage complètement les scrupules de M. Paul Masson sur le genre de preuves acceptées par M. Houssaye. Mais je crois pouvoir, à propos de la question, rappeler que, à Sparte, on examinait les enfants mâles et que l'on faisait périr impitoyablement ceux qui étaient mal conformés et supposés impropres aux fatigues de la guerre. Agésilas, qui était boiteux, ne fut épargné que parce qu'il était du sang royal. Cet exemple suffit à prouver l'absurdité de la coutume des Spartiates. Plusieurs grands hommes ont probablement été détruits en germes; Tyrtée, qui sauva Sparte dans sa guerre avec les Messéniens, aurait été sacrifié, s'il était né dans cette ville. J'ai vu un tableau du peintre genevois St-Ours, qui représentait l'Examen des enfants par les éphores. E.-G. P.

— Non, certes, cela n'est pas vrai! On n'a pas tué des enfants exprès pour en faire des reliques. On vénère, dans certaines églises du Midi, des reliques des Innocents de Bethléem, apportées par saint Lazare et ses deux sœurs. On a, dans quelques endroits, voulu rendre un culte public à des restes d'enfants morts aussitôt après le baptême; mais l'Eglise a réprouvé cette pratique. Elle n'a autorisé le culte des enfants que lorsqu'ils avaient été occis en haine de Notre Seigneur ou de sa doctrine, comme les Innocents de Bethléem, saint Richard de Pontoise, saint Siméon de Trente, saint Christophe de la Guardia, et quelques autres. BRIEUX.

—

Les descendants de Thomas Morus (XIII, 38). — Ils restèrent fidèles à l'Eglise Romaine, comme leur illustre ancêtre, d'après l'histoire de Thomas More, par Stapleton, traduite du latin par Alexandre Martin, avec des notes par Audin. Paris, 1849, in-8. — Marguerite Morus, mariée à William Roper, voulut arracher son père à la méchanceté de ses ennemis, et lui conseillait d'obéir aux ordres du roi, il fut inébranlable.

LA MAISON FORTE.

—

Tableaux peints par la reine Marie Leszczinska (XIII, 36). — « Les grandes dames de France se partagèrent comme de précieuses reliques tous les objets venant de la reine, dont la famille royale leur permit de disposer. Madame la maréchale de Mouchy, sa dame d'honneur depuis la mort de madame de Luynes, reçut, par testament, des tableaux peints par la reine et qui se voient encore au château de Mouchy. (*La reine Marie Leckzinska*, étude historique, par Mme la comtesse D*** (Armaillé), née de Ségur. Paris, Didier, 1864, in-12, p. 261.)

LA MAISON FORTE.

—

A.-L. Beaunier, poète, 1804 (XIII, 39). — M. de l'Isle a-t-il eu la plaquette sous les yeux? Est-ce Beaunier ou Beaunoir? Si je hasarde ce doute, c'est que Robineau, *dit* Beaunoir, auteur dramatique fécond et connu; attaché, sous l'Empire, au Ministère de la Police, comme Censeur des estampes, par conséquent tout porté pour perpétrer des cantates officielles, avait précisément pour prénoms Alexandre-Louis. G. I.

Trouvailles et Curiosités.

L'acte de naissance de Chamfort. — Depuis Guinguené, qui écrivait en l'an III (1795), jusqu'à M. de Lescure, dont le travail a paru dans *le Correspondant* de nov. 1879, tous les biographes ont répété que Sébastien-Roch Nicolas Chamfort était enfant naturel et ne connut jamais que sa mère. Quelques-uns le disent fils d'une dame Dauphin de Montrodeix, et d'un chanoine de Clermont, appelé Nicolas; d'autres, d'une institutrice et d'un chanoine de la Sainte-Chapelle; d'autres enfin avouent qu'il n'a pas été possible de découvrir même le nom de sa mère.

« La mère de Chamfort, dont il n'a pas « été possible de savoir le nom, était, « semble-t-il, dit M. de Lescure, dame de « compagnie ou institutrice dans la maison « où elle connut son séducteur. Morte en « septembre 1784, à l'âge de 85 ans, elle au- « rait dû être défendue par son âge, en 1740, « contre le piège où elle tomba. Mais il y « a les erreurs de quarante ans comme cel- « les de vingt, et, à tout âge, l'esprit est « souvent la dupe du cœur..... »

Il est certains secrets, sans doute, qu'il

faut renoncer à pénétrer et à approfondir. Mais enfin, il faut bien ajouter quelque créance aux énonciations des actes de l'état civil. Or, voici ce que dit un acte de naissance, qui nous semble s'appliquer indubitablement à l'auteur du *Marchand de Smyrne* :

Ce sixième avril 1740, a été baptisé Sébastien-Roch Nicolas, né le même jour à midi, fils légitime de François Nicolas, marchand épicier, et de Thérèse Croizet, son épouse, de cette paroisse. Le parrain a été Sébastien-Roch Terreyre, maître serrurier, de cette paroisse, et la marraine Catherine Chanoine, femme à Bonnet Gautier, de la paroisse de Saint-Pierre, soussignés.

Signé : TERREYRE, CHANOINE, PLANAIX, *vicaire.*

(Extrait du registre des naissances de la paroisse Saint-Genès, de Clermont-Ferrand. — Archives municipales.)

De cet acte il ressort incontestablement, ce semble : 1° que Sébastien-Roch Nicolas, le même qui se fit connaître sous le nom de Chamfort, est né à Clermont-Ferrand, le 6 avril 1740, de l'union *légitime* de François Nicolas et de Thérèse Croiset; 2° que, si Chamfort est vraiment un enfant illégitime, ce que nul n'a démontré, il avait cependant un père légal, qui lui donna son nom de Nicolas; et 3° que s'il y a eu pour lui intervention de *Chanoine*, c'est simplement lors du baptême où il fut présenté et tenu par une marraine appelée Catherine Chanoine.

A titre de renseignements accessoires, ajoutons : 1° que Thérèse Creuset, ou Croizet, était la fille d'un sieur Claude Creuzet tondeur de draps, qui mourut le 29 mai (1741). Bien que l'acte de naissance ci-dessus transcrit porte *Croizet*, nous pensons que le nom de la mère de Chamfort est en réalité Thérèse *Creuzet*. C'est ainsi qu'elle est désignée dans son acte de mariage et dans son acte de décès); — 2° que Thérèse Creuzet épousa, le 29 janv. 1737, à Clermont, François Nicolas, fils de défunt Etienne; — 3° qu'elle mourut à Clermont, le 25 juin 1784, âgée de 84 ans. Son mari était mort avant elle, nous n'avons pu retrouver à quelle date.

Quant au parrain de Chamfort, le serrurier Sébastien-Roch Terreyre, nous rappellerons qu'un de ses fils, Denis Terreyre, arriva par son mérite, sous l'Empire, à obtenir le grade de général de brigade et le titre de baron.

FRANCISQUE MÈGE.

—

Messieurs Dezelfde, Vacat, Himself, Onyx... et Cie. — On lit, dans le numéro du 30 nov. 1879, de l'intéressant Journal des Beaux-Arts, publié depuis vingt ans, à Saint-Nicolas en Belgique, par M. Adolphe Siret, la curieuse note que voici :

« Par suite d'une singulière inadvertance, le monde des amateurs des arts s'est trouvé, depuis la vente des tableaux du roi Guillaume II, enrichi d'un personnage inattendu. Voici comment. Le catalogue de cette vente, avec les prix, a été publié en langue hollandaise. Or, le même acheteur s'est trouvé avoir acquis plus d'un tableau et le nom de cet acquéreur se trouvait indiqué par le mot *Le même* (en hollandais *De zelfde*). M. Charles Blanc a donc bravement mis, dans son *Trésor de la Curiosité* (I, 473 et suiv.), le nom de M. *Dezelfde* à côté des acquisitions faites par un même individu. Les Français qui prendront ce livre pour point de départ de leurs allégations, vont donc jeter dans la circulation un nom nouveau, qui pourra donner du fil à retordre aux Saumaises futurs.

« Nous connaissons aussi un catalogue de livres, où les numéros absents sont indiqués par le mot : *Manque*, en latin : *Vacat*. Le résultat de la vente fut publié, et les numéros manquants étaient indiqués comme ayant été retenus par M. *Vacat*.

« Enfin, il n'est pas rare de rencontrer des catalogues où se trouve la mention de pièces gravées par M. *Anonyme*. »

A l'illustre amateur M. *Dezelfde*, l'auteur de la note aurait pu joindre le célèbre graveur *Himself*, comme on le peut lire au numéro 313 du catalogue d'une très belle collection de livres sur l'histoire de l'art, vendue à Paris en 1850, où l'on remarque que les *Lectures on painting*, du peintre anglais, John Opie, sont décorées de son portrait, « gravé par S. W. Reynolds, d'après *Himself* ».

Ajoutons encore une pierre gravée passée à l'état de graveur, dans le Catalogue des Gravures historiques, c'est-à-dire des Portraits des Maisons royales d'Angleterre composant la collection de feu madame Adolphe de Puibusque, précédé d'un Essai historique sur les arts en Angleterre par feu M. Adolphe de Puibusque, (Paris, 1866, in-8° de 332 pages) :

« 525. Elisabeth, portrait dans un ovale, quand elle était vieille. L'ovale n'a que la dimension d'une miniature. La reine porte l'ordre de St-Georges.

« 526. Même portrait, mais signé par *Sardoine Onyx*. »

Il y a, de même, plus d'un peintre appelé à la gloire d'une façon aussi surprenante; mais le plus étonnant, à coup sûr, est celui de l'amusante histoire racontée par Saint-Simon, à propos d'un courtisan qui, visitant le Cabinet du Roi, s'étonnait que le peintre INRI eût peint tant de crucifixions, et n'eût jamais traité que ce seul sujet !

A. C.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année. N° 283.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Février 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? — Il serait peut-être curieux, intéressant, utile, d'avoir une énumération aussi complète que possible de toutes les métaphores et comparaisons employées, soit en prose, soit en vers, à propos de la vie, avec le nom de l'auteur et l'indication du passage. Par exemple : La vie est un *banquet :*

Au banquet de la vie infortuné convive...
(Gilbert.)

La vie est un *songe :* titre d'une pièce de Calderon.

La vie est un *jour :*

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme,
Car l'âme est immortelle et la vie est un jour.
(A. de Musset, *Fantasio*.)

« La vie est un *sommeil;* les vieillards sont ceux dont le sommeil a été plus long : ils ne commencent à se réveiller que quand il faut mourir. » (La Bruyère, XI.)

La vie est le *festin de Damoclès :*

« Il faut avouer que la vie ressemble au festin de Damoclès : le glaive est toujours suspendu. »
(Voltaire à D'Argental, 18 août 1767.)

La vie est un *enfant :*

« Quand je vous aurai répété que la vie est un enfant qu'il faut bercer jusqu'à ce qu'il s'endorme, j'aurai dit tout ce que je sais. »
(Volt. à Mme du Deffant, 22 juillet 1761.)

La vie est une *goutte de pluie :*

Dans ton sein (*de la nature*) qu'est-ce [qu'une vie?
Ce qu'est une goutte de pluie
Dans les bassins de l'Océan.
(Lamartine, *Harmonies*, IV, 9.)

La vie est une *guerre :*

« La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle et ses jours sont comme les jours d'un mercenaire. »
(Livre de Job, VII, 1.)

La vie est un *champ :*

« Si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse éternité... »
(Bossuet, Yolande de Monterby.)

La vie est un *chemin :*

« La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. On nous en avertit dès le premier pas; mais la loi est prononcée : il faut avancer toujours. Je voudrais retourner sur mes pas : Marche! marche! etc...
(Bossuet, Sermon sur la joie du chrétien.)

La vie est une *fleur* espineuse et poignante,
Belle au lever du jour, seiche en son occident.
(Desportes, Sonnets, 12.)

Etc., etc., etc... Paul Masson.

—

Inveni portum... —

Inveni portum : Spes et Fortuna, valete!
Sat me lusistis; ludite nunc alios!

Selon les journaux, c'est là l'inscription que lord Brougham avait fait mettre à l'entrée de sa villa, à Cannes, comme étant de son « poète favori. »

Elle se trouve aussi dans le *Gil Blas*, de Le Sage.

Mais quel est ce poète favori?

(Haarlem.) P. V. M.

—

Hic stetimus, nobis ubi defuit orbis. — De qui sont ces paroles, si bien connues de tout voyageur qui a été un peu loin? Je les cherche en vain chez Virgile, ou chez César, pendant qu'il était en Espagne, dans les environs des Colonnes d'Hercule.

(Haarlem.) P. V. M.

—

Domine, si error est, à te decepti sumus. — De qui donc est ce mot éloquent, si souvent rappelé en chaire et dans la controverse? On l'a attribué à saint Vincent de Lérins, dans les œuvres duquel je l'ai inutilement cherché. L.

—

Trouver dans mes songes du soir... —

Trouver, dans mes songes du soir,
Cet œil que sur moi tu soulèves!

Et suivre, plein d'un vague espoir,
Des pensers plus doux que des rêves!
Par ta voix me sentir charmer!
Ne compter, dans mon existence,
Que les instants de ta présence!
Penses-tu que ce soit aimer?

Deviner le bruit de tes pas,
Dont mon cœur prévient mon oreille!
Aimer à répéter tout bas
Ce que tu m'as redit la veille!
Pour toi sans cesse m'alarmer!
Rougir quand ton nom se prononce!
A ta voix rester sans réponse!
Penses-tu que ce soit aimer?

A tout ce qui me peint ton cœur
Trouver un charme involontaire!
Et conserver encor la fleur
Que tu me donnas *la première!*
Rien ne vient plus la ranimer...
Mais là... là, sur mon cœur cachée,
Je la garde, pâle et séchée!...
Penses-tu que ce soit aimer?

Quel est l'auteur de ces vers? M. P.

—

Les patois. — La connaissance des patois est indispensable pour qui veut se livrer à l'étude sérieuse de la formation de la langue française, en dehors de toute routine universitaire. On a publié un assez grand nombre d'ouvrages spéciaux à certaines localités, mais bien peu comprenant un ensemble comparé des divers dialectes qui ont couvert la France. Un seul renferme la comparaison d'une certaine quantité de patois : c'est la Parabole de l'Enfant prodigue, traduite par ordre du gouvernement en 1807. La publication qui en a été faite n'en contient toutefois que 85, et beaucoup de ces patois ont dû disparaître depuis. Le temps qui a marché a dû en supprimer encore d'autres, et dans quelques années il n'en existera pour ainsi dire plus.

On lit dans la remarquable Histoire de la formation de la langue française, de M. Granier de Cassagnac (p. 474) que, par Décret du 14 janvier 1790, l'Assemblée Nationale a ordonné de traduire ses Décrets dans tous les patois de la France, afin que tous les nationaux puissent en avoir connaissance. Il est présumable que ce Décret aura reçu son exécution, sinon en totalité, au moins pour les objets les plus importants de l'époque, et que, par conséquent, la Déclaration des Droits de l'homme a dû être soumise à la traduction ordonnée et recevoir la publicité.

Cette pièce doit exister encore, enfouie dans la poussière de nos archives de province, si mal tenues, si négligées, bien que devant contenir une foule de documents précieux pour l'histoire de notre pays.

N'y aurait-il pas moyen de la faire rechercher et d'en faciliter la publication? Elle fournirait des données bien utiles pour l'étude de la langue et sauverait, de la pourriture et des rats, des renseignements de la plus haute importance.

Z. A.

—

Chère à vertugalin. — Qu'est-ce qu'une *chère à vertugalin*, que je trouve citée dans un inventaire de meubles en 1642?

ANAST. COPHOSE.

—

Chère pliante. — Qu'est-ce qu'une *chère pliante?* A. C.

—

Estamet. — Dans un inventaire de 1642 je trouve « cinq portes, checun garnis *d'estamet* vert. » Quelle est cette étoffe?

A. C.

—

Tapisserie d'Auvergne. — Qu'est-ce qu'une tapisserie d'Auvergne? A. C.

—

Cabinet d'Allemagne. — Qu'entend-on par cabinet d'Allemagne? Il s'agit d'un inventaire de meubles de 1642. A. C.

—

Orgues faites en cabinet d'Allemagne. — Que veut dire cette phrase, extraite d'un inventaire de 1642 : « Plus une paire d'orgues, faictes en cabinet d'Allemagne, d'ébène et de velours noir. » A. C.

—

Bariteloire. — Qu'est-ce qu'une *bariteloire?* A. C.

—

Placais. — Qu'est-ce qu'un *placais*, couvert de tapisserie? A. C.

—

Beuettes. — « Plus, deux petites beuettes d'argent, dans l'une desquelles il est « une petite N.-D. de Montegu et en l'au- « tre un saint François d'Assise. » (Inventaire des meubles d'un oratoire. 1642). Qu'est-ce? A. C.

—

Rozaire de plomb. — Qu'est-ce qu'un « rozaire de plomb, » avec son dessous, que je relève dans l'inventaire des meubles d'une maison de Lyon en 1642? Ce « rozaire » se trouve au grenier. A. C.

—

Bonnes grâces. — Dans un inventaire des meubles d'une maison bourgeoise, en 1642, figurait un grand nombre de lits et de leurs garnitures, parmi lesquelles je trouve deux *bonnes grâces.* Qu'est-ce?

A. C.

—

Damas gingollin. — Qu'est-ce que cette étoffe qui garnissait six sièges à vertugalin, en 1642? A. C.

—

Damas à caffart jaune. — Quelle est cette étoffe, servant de garniture pour un lit? A. C.

—

Trippe de velours. — « Plus une garni« ture de lit, fort usée, les quatre pantes « de trippe de velours de plusieurs cou« leurs. » Qu'est-ce? A. C.

—

Mioustale rouge. — Quelle est cette étoffe qui composait les rideaux d'un lit en 1642? A. C.

—

Les initiales L. S., et le graveur Boissel. — Le fleuron, la gravure et la vignette de *Le Philosophe sans prétention, ou l'homme rare...* Par M. D. L. S. (Louis-Guillaume de La Folie). A Paris, chez Clousier, 1775, in-8, sont signés : « L. S. *inve*. C. Boissel. *sculp*. » L'auteur était de Rouen; il était physicien-chimiste et négociant. C. Boissel était-il de la même ville? Quant à l'auteur du dessin, il me paraît inconnu. M. S. J. Guilbert en parle-t-il dans ses Mémoires biographiques et littéraires de la Seine-Inférieure?

H. DE L'ISLE.

—

Origine du mouchoir. — A quelle époque remonte l'emploi actuel du mouchoir, c'est-à-dire d'un morceau de linge carré, le plus souvent blanc, quelquefois rouge ou même polychrome, destiné à recueillir les mucosités nasales, et conservé précieusement dans une poche de notre vêtement pendant un temps plus ou moins long?

Comment en usaient les anciens?

PAUL MASSON.

—

Dix ou douze? — D'où vient l'usage de compter une foule d'objets par *douzaines*, par exemple, certains fruits, les pièces de linge, etc.? Et pourquoi cet usage survit-il à la création du système décimal?

PAUL MASSON.

—

Les écus de six livres à la vache. — Autrefois les Hôtels des Monnaies étaient nombreux, et celui de Pau avait pour marque un M et portait au bas l'empreinte d'une vache. Dans ma jeunesse, on recherchait ces pièces parce qu'elles portaient bonheur. Quelle est l'origine de cette croyance populaire? A. D.

—

Noms de rues. — A quelle date a-t-on commencé à donner aux rues des noms d'hommes célèbres? PH. R.

—

Junot, duc d'Abrantès, a-t-il été marié deux fois? — Dans la préface de la Fille de Mme Angot, signée Jules Claretie, se trouve la phrase suivante : « Elle a, dans « l'ordre réel, une sorte de représentation « très fidèle. *C'est la première femme de « Junot*, ou plutôt encore..... »

Je n'ai jamais su que Junot fût veuf ou divorcé lorsqu'il épousa Mlle Permont; elle n'en parle pas dans ses Mémoires, et les Biographies que j'ai consultées n'en font pas mention.

Que faut-il réellement penser de cette assertion? G. M.

—

Un convoi de jeune fille, à Paris, en 1812. — Je trouve dans l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin* (5 vol. in-12, Pillet, 1814, t. II, p. 167), ce qui suit : Il s'agit d'une jeune fille morte à 15 ans, des suites d'un bal. Après la peinture du désespoir de la famille, je lis :

« Les croisées ouvertes laissaient voir, sous la grande porte de l'hôtel, le cercueil recouvert d'une draperie blanche à franges d'argent, et entouré de vingt jeunes filles vêtues de blanc, le front couvert d'un long voile de mousseline, et dont les sanglots et les prières arrivaient jusqu'à nous. Le maître de cérémonies vint nous prévenir; nous descendîmes. Le corps avait été placé dans un char, drapé comme le cercueil, *et sur lequel étaient montées quatre jeunes filles qui tenaient les coins du drap mortuaire, et tendaient à leurs compagnes le bout des bandelettes d'argent dont le cercueil était entouré.* Les parents, etc...»

Qu'est-ce que ça veut dire? Les jeunes filles étaient-elles montées sur le cercueil, ou sur le char, debout ou assises, momentanément, ou pour y rester pendant la durée du trajet? Je me figure difficilement ces infortunées ballottées sur cette bière, ou mieux encore sur quelque sorte de strapontin. Si elles sont sur le char, et mises en évidence avec leur visage décomposé par la douleur, leur position est véritablement ridicule, et il est heureux que, si cet usage existait en 1812, il ne soit pas parvenu jusqu'à nous. G. M.

—

Une vente après décès, en 1812.—Même ouvrage, t. II, p. 205 (Vente après décès).

« Je vous apprends donc (continua-t-il avec un air de supériorité, dont mon amour-propre eut à souffrir) que *ce morceau de serge verte annonce une vente après décès, dans la maison à la porte de laquelle il est placé.....* »

Il est probable que cette serge remplaçait les affiches, et avait l'avantage de coûter moins cher. Mais depuis quand avait lieu cet usage? et à quelle époque a-t-il cessé? G. M.

—

Le Chef-d'œuvre d'un Inconnu. — Nous venons de mettre la main sur une édition de cet ouvrage du Dr Chrisostôme Ma-

thanasius, en 2 vol. in-12, publiée à Londres (?), 1758. Nous serions curieux de savoir s'il existe quelque édition antérieure ou postérieure à la nôtre, accompagnée d'une clef révélatrice d'un grand nombre de noms, aussi énigmatique que celui de l'auteur Mathanasius (*Saint-Hyacinthe ?*).

EGO E. G.

—

« Miseys, ou le Visage qui prédit. Histoire. — A Troyes, MDCCXLV, in-12, 30 pages. — Préface de Monsieur ou de Madame Oudot *à Messieurs des Etrennes de la St-Jean.* — Ce qui veut probablement nous indiquer les auteurs ou l'auteur de ce petit conte peu connu ? — Problème difficile à résoudre ; ils sont neuf : Le comte de Maurepas, le président de Montesquieu, le comte de Caylus, Moncrif, Crébillon fils, Sallé, La Chaussée, Duclos, d'Armenonville, et l'abbé de Voisenon.

H. DE L'ISLE.

—

Un ouvrage de Maupertuis. — C'est sa *Dissertatio inauguralis metaphysicæ de universali naturæ systemate, pro gradu Doctoris habita* (*Erlangæ*, 1751, in-12). Elle parut sous le nom de Baumann. Diderot et Fréron s'y sont trompés. Traduite par Maupertuis, elle parut à Berlin en 1754 (in-16, de 67 p.) sous le titre d'*Essai sur la formation des corps organisés*. Dans les Œuvres de Maupertuis, cette institution est intitulée de nouveau : *Système de la nature*. Mais c'est du texte latin original que j'aurais besoin. Quelqu'un, le connaissant ou le possédant, aurait-il l'amabilité de me l'indiquer ou de me le prêter ?

S.

—

« L'abbé Coquet. » — Tel serait le titre d'un petit ouvrage qui aurait paru sous le ministère de M. de Sartines (1759-1774). Moi, je n'en crois pas un mot, malgré la jolie historiette contée par le marquis Dugast de Bois Saint-Just, dans « Paris, Versailles et les Provinces au XVIIIe siècle » (Paris, 1811, t. I, p. 75). — Serait-on de mon avis ?

H. DE L'ISLE.

—

Joseph Herel, critique allemand, — écrivait vers le milieu du XVIIIe siècle. Voici le titre de l'un de ses ouvrages : *Joh. Frid. Herelii Satiræ Tres. Altenburgi ex officina Richteria*, MDCCLXVII, petit in-8 de 855 et 160 p. Fleuron sur le titre, signé *J. D. Phillippin geb Igsangin fe.* — Je demande une biographie succincte de ce savant.

H. DE L'ISLE.

—

« La Mélomanie » et Honoré Duveyrier. — L'auteur de la *Cour plénière*, qui parut, en 1788, sous le nom de l'abbé Vermont, est-il aussi comme le veut la tradition dans la famille Duveyrier) auteur des paroles de la *Mélomanie*, comédie en un acte et en vers, avec ariettes de Champein, jouée à la Comédie Italienne en 1781 ? — La brochure porte le nom de *Grenier*. — Champein, né à Marseille en 1760, est mort à Paris en 1830. Il a laissé 15 opéras en portefeuille, après en avoir fait jouer 21.

LAMOUTTE.

—

Le Coryza. — Où peut-on lire la pièce intitulée : *le Coryza*, dite par Mme Céline Chaumont, à la fête du Trocadéro ?

M.

—

Noces de Boirot ou Poirot. — Où peut-on lire la pièce intitulée : « les Noces de Boirot ou Boireau, de Poirot ou Poireau », ayant pour auteur Carjat le photographe ?

M.

Réponses.

Bergeron, Lamberdière, Lauron (V, 698). — J. de L. saura peut-être les détails concernant Pierre Bergeron, conseiller du roi, etc., en s'adressant à M. Bergeyron, à Cette, qui descend de la même famille.

(Amsterdam.) J. G. DE GROOT JAMIN J.

—

Les grenouilles au point de vue héraldique (XI, 388, 443, 472, 506, 534). — La famille de *Mohl* (Livonie. Pologne) porte *trois crapauds* (en allemand, *Kroten*). En polonais, on dit qu'ils portent *trois taupes* (*Krety*), et cela, par malentendu, à cause de la consonance semblable des mots allemand et polonais qui servent à indiquer ces deux animaux différents. Ce genre d'erreur est souvent occasionné dans l'héraldique polonaise pour des causes pareilles, et aussi par des erreurs de dessin qui se sont quelquefois perpétuées, en dénaturant le sens des figures héraldiques primitives. Comme la composition des armes en Pologne est généralement peu compliquée et que les armoiries ont chacune une sorte de *nom* individuel en dehors du nom ou du cri de guerre de la famille qui les porte, ce *nom* garde souvent la trace du dessin originaire des pièces, quand leur forme actuelle représente souvent déjà tout autre objet *par suite d'erreur de copie*.

Connaît-on des exemples semblables dans l'héraldique française ?

K. P. DU ROCH III.

—

Editions fantastiques (XI, 650 ; XII, 558, 623, 648, 682, 710, 749 ; XIII, 11, 77). — A propos d'éditions « fantastiques, » a-t-on remarqué le phénomène qui s'est produit le *samedi* 14 février, jour de la mise en vente de *Nana*, la bruyantissime *Nana* ? Eh bien ! en même temps que tous les libraires étaient gorgés d'exemplaires de

la 1re édition, ils vendaient d'autres exemplaires portant : 39e *édition!...* — 48 heures après, le lundi, en revenant de la campagne (rien de la ligne d'Argenteuil), j'ai vu; de mes yeux vu, chez le libraire de la gare Saint-Lazare : *Nana*, 44e *édition!...* Qui trompe-t-on ici?

Voilà un roman qui suinte la pourriture morale et matérielle, d'un bout à l'autre, qui a fait four complet en feuilleton de journal; et l'on voudrait nous faire croire qu'il a eu 44 ÉDITIONS en deux jours! Allons donc!

Un roman doit être envisagé sous deux aspects différents : le style, le but. Or, le style est encore plus « canaille » que dans l'*Assommoir*. Quant au but, j'ignore quel il est; mais j'estime qu'un pays où pareille ordure pourrait se produire sans protestations indignées serait un pays f.... (en style de *Nana*). MAX. B.

—

Vivre à gogo (XII, 387, 440, 473, 503). — Le marquis d'Etymo prétend (XII, 440) que l'expression familière *Tout de go*, c'est-à-dire tout d'un coup, sans préparation, vient du verbe anglais *Go* qui signifie aller, marcher, passer, partir..... Dans le Dictionnaire de Ménage, le père Jacob avait, avant lui, indiqué cette étymologie. Ils n'avaient pas consulté le seigneur de Néri en Verbos, Philippe d'Alcripe, qui, dans sa *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*, indique, pour ce dicton, une origine bien préférable. Il dit, en racontant « l'estrange adventure d'un petit oyseau » :

« L'oyseau, irrité de sa poursuite, quitta « le mouton et print le berger, lequel il « emporta aussi légèrement, comme le « milan le poussin, et tant volla à tout sa « proye qu'il fut las, au moyen de quoy « s'assit en la vallée de Preaux, où il « avalla le pauvre berger *tout de gob*. »

Il répète, dans son conte *De la perte d'un chien* : « Mais ainsi qu'il tiroit l'eau « avec sa langue, comme font tous chiens, « il sortit du fond de l'eau un gros bro- « chet qui lui vint prendre la langue à « belles dents et l'attira roidement à luy « dedans l'eau, où il l'avalla *tout de gob*, « sans mascher... »

Ainsi, fait remarquer Ch. Nisard, dans ses *Curiosités*, etc., avaller *tout de gob*, c'est *gober* ou faire entrer les aliments dans le gosier sans les mâcher. Entrer *tout de go*, c'est faire passer sa personne au travers de la porte sans les préliminaires requis par l'usage et la politesse. On voit clairement l'analogie, et non moins clairement l'étymologie.

Et maintenant, cette même étymologie ne s'applique-t-elle pas à la locution populaire *Vivre à gogo*, puisqu'en vivant ainsi on *gobe* plutôt deux fois qu'une?

A. D.

—

Livres autographiés (XII, 393, 445, 752; XIII, 42). — Distinguons, s. v. p. La *Lanterne de Boquillon* et le *Lampion de Berluron* sont à la fois *autographiées* et *clichées* : *clichées*, comme procédé de tirage; *autographiées*, comme forme ou nature de caractères. L.

— L'autographie est aujourd'hui à la portée de tout le monde; il y a des périodiques autographiés, qui forment, en fin d'année, des volumes de plusieurs centaines de pages. Les anciennes reproductions voluminées autographiées sont peut-être moins fréquentes. J'ai sous la main un volume : « Manuel pratique du lithographe, par Jules Deportes » (Paris, 1834, chez l'auteur), ouvrage entièrement autographié, in-8o de 230 p. avec 4 planches lithographiées et 7 pages de Table. Il traite le métier ou l'art.

Une autre publication, récente, mais peut-être peu connue, est le journal publié par les prisonniers français à Spandau. Il a pour titre : *Le Prométhée*, et forme (8 nos) 8 causeries in-folio de 4 pages chacune, avec dessins. Le rédacteur signe MOUZIN. Le journal est autographié; il paraissait tous les 8 ou 14 jours. Bien que la *Lanterne de Boquillon* soit écrite (pour reporter sur zinc), elle est imprimée typographiquement.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564, 629; XIII, 46). — En 1870-71, pendant mon court séjour dans les ambulances militaires de la capitale, j'ai entendu un infirmier demander au pharmacien-major s'il pouvait lui remettre la *portion d'ordure de pot à colle* du docteur X...!!! Après m'avoir laissé rire à mon aise, le pharmacien, qui s'était assis un instant devant son bureau, me communiqua la réponse qu'il chargeait le brave troupier de porter au docteur. Voici cette lettre très courte, dont je crois avoir retenu fidèlement les termes : « Je « vous envoie votre potion, mon cher « ami, mais vous remarquerez que j'ai « employé la *bordure du pont d'Arcole*, « et me suis bien gardé de faire usage « d'*ordure de pot à colle!* En me parlant « de ce dernier ingrédient, votre messager « a dû faire erreur. » R. M.

— En avant! arche!! pour cette liste étonnante et abracadabrante :

Acrobate de soude.
Interjections... dans la *lutte*.
Mithridate d'argent.
Surface des Indes.
Riz de l'*Indre*.
De l'*hermétique*.
Sel gargoté.
Hachis de l'homme,
Austerlitz.

Ordure de pot à colle.
Danse de *syndic.*
En attendant la suite : quand il n'y en a plus, il y en a encore.
Je garantis la parfaite authenticité de ceux que je cite. Doctr By.

—

La Ville du Douze Mars (XII, 580, 636). — S'il est une cité, en France, à laquelle l'invasion étrangère et la rentrée des Bourbons, en 1814, attachèrent une certaine célébrité, c'est, sans contredit, celle de Bordeaux, qui, par son retour enthousiaste à la cause royaliste, mérita le surnom de : *Ville du Douze Mars.*

Pendant que Bayonne, fidèle à sa noble devise : *Nunquam polluta*, résistait avec un dévouement patriotique au blocus d'une armée étrangère, commandée par les généraux Hope et Colville, et qu'un faible débris de nos forces, sous les ordres du maréchal Soult, se préparait à livrer, près de Toulouse, aux 80,000 soldats de Wellington, une bataille aussi terrible que glorieuse, Bordeaux, riche et populeuse cité, rendait célèbre la journée du *samedi, 12 mars* 1814, par son accueil plein d'enthousiasme, d'abord pour le général anglais Beresford à la tête de sa division, et ensuite pour le représentant de Louis XVIII, S. A. R. le duc d'Angoulême, qui suivait de bien près les rangs de l'étranger...

En présence de l'exemple que lui donnait, avec un emportement royaliste, le maire de Bordeaux (M. Lynch), qui n'hésita pas à se dépouiller devant le général anglais des insignes qu'il devait à l'empereur Napoléon, pour les remplacer aussitôt par l'écharpe et la cocarde *blanches*, la population ne pouvait y rester longtemps indifférente, et son adhésion ne tarda pas à se traduire par les cris répétés de : *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* Il est vrai de dire que les deux adjoints, qui devaient accompagner le maire à la Chapelle du Becquet, pour son entrevue avec le général Beresford, se séparèrent de lui avant d'arriver au Moulin d'Arc et dès qu'ils connurent la mission dont M. Lynch semblait avoir pris l'initiative.

Le premier acte du duc d'Angoulême, en arrivant à Bordeaux, fut de se diriger vers la cathédrale, pour assister au *Te Deum* qui allait être chanté en l'honneur de cette mémorable journée. Le pavillon *blanc* fut immédiatement arboré sur les édifices publics, comme il l'avait été, le matin, au sommet de l'*église Saint-Michel*, à l'approche des Anglais et à l'heure où le maire haranguait leur général dans les termes qui suivent :

« Général, la nation généreuse qui a « donné des preuves si distinguées de sa « magnanimité, en secourant avec une « constance inébranlable ses alliés opprimés, se présente aujourd'hui aux por« tes de Bordeaux. Si vous venez comme « vainqueurs, vous pouvez, Général, vous « emparer des clefs sans qu'il soit besoin « que je vous les présente. Mais, si vous « venez comme alliés de notre auguste « souverain Louis XVIII, je vous offre « les clefs de cette intéressante ville, où « vous serez bientôt témoin des preuves « d'amour qui se manifestent de toutes « parts en faveur de notre légitime sou« verain. A ces témoignages, se joindront « les sentiments de notre vive reconnais« sance pour nos libérateurs. »

Après la cérémonie religieuse, le prince se transporta à l'hôtel de ville, où il reçut les hommages de la municipalité, et il fut ensuite conduit au palais (naguère impérial), qu'il choisit pour sa résidence. A dater de ce moment, une ivresse contagieuse sembla s'emparer de tout le monde et le peuple salua, par des acclamations sympathiques, le retour d'un régime que de nouvelles épreuves attendaient.

Afin de perpétuer ce souvenir, les autorités de Bordeaux ordonnèrent l'érection d'un monument, qui prit le nom de : *Pyramide du Douze Mars*, sur le lieu même où s'était effectuée l'entrevue de M. Lynch et du général anglais Beresford, quelques heures avant l'arrivée du duc d'Angoulême, c'est-à-dire à la jonction des Capucins et du Sablond. Cette pyramide avait quinze mètres de hauteur; la première pierre en fut posée, avec pompe, le 12 mars 1815, par l'auguste fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait alors à Bordeaux, qu'elle devait bientôt quitter pour reprendre la route de l'exil aux Cent-Jours. L'inauguration définitive de ce monument ne put avoir lieu que le 12 mars 1819. On lisait, sur chacune de ses faces, l'inscription suivante : XII MARS M.DCCC.XIV, et plus bas : VIVE LE ROI! Tous les ans, à pareil jour, les corps constitués s'y rendaient en cérémonie, pour célébrer cet anniversaire.

Dans la matinée du 2 août 1830, le flot populaire emporta, dans sa tourmente, le souvenir monumental du Douze Mars. Quand la mine l'abattit, les inscriptions historiques se trouvaient déjà couvertes par ce quatrain patriotique :

Opprobre de notre patrie,
De honte éternel monument,
Chacun répète, en te voyant :
Ici la France fut trahie !

Ajoutons encore quelques mots sur les « Chevaliers du Brassard » dont la décoration fut créée à Bordeaux, en 1814, par le duc d'Angoulême, en faveur des *fidèles* qui vinrent s'affilier dans sa garde d'honneur. Organisé d'abord sur un pied militaire, quoique sans uniforme, ce corps de volontaires avait adopté, pour signe de

ralliement, un mouchoir blanc qu'on nouait au bras gauche; un peu plus tard, quand l'uniforme de même nuance eut été adopté, un nœud de couleur *verte* remplaça le mouchoir, afin d'en rendre la vue plus apparente. De là, le nom de *Brassard* par lequel on désignait tous ceux qui portaient cet insigne bourbonnien. Quant à la décoration, qui naquit des mêmes circonstances, et analogue à celle du *Lys*, créée par le comte d'Artois, elle consistait en un médaillon d'émail, à rayons d'or, timbré d'une couronne et orné du chiffre royal. Ce bijou était entouré d'une jarretière verte, avec cette épigraphe commémorative : BORDEAUX, 12 MARS 1814. En dehors du service, cet ornement était remplacé par un ruban vert, à liséré blanc, que le décoré portait à sa boutonnière, en habit bourgeois.

(Bordeaux.) EGO E. GAB.

—

Les amis des chats (XII, 584, 654, 719; XIII, 84). — Pour passer des amis des chats à la Commune, il faut vraiment être possédé du génie de la transition. Mais voilà que notre correspondant, compatriote de Dombrowski, nous montre les Druides brûlant vifs des prisonniers (je n'en sais rien, je n'y étais pas) et ajoute : « La Commune a essayé de remettre en vigueur ces antiques usages des Gaulois. » A quel fait peut bien se rapporter cette allusion? ASMODÉE.

—

Littérature alpestre (XII, 601, 764).— La maison H. Georg (de Bâle, Genève et Lyon) a publié un Catalogue : « *Bibliotheca Alpina*, ouvrages anciens et modernes, spécial sur les Alpes. » Il est riche en publications, traitant tous les projets qui concernent les Alpes, parmi lesquelles ne manquent pas les excursions et les ascensions.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Châteaux en Espagne (XII, 641, 692; XIII, 49). — Je ne partagerai en rien l'avis du collabo K. P. du Roch III, relativement à l'origine du proverbe en question. L'Espagne, je crois, n'a jamais passé pour un *pays de Cocagne* ni pour un *Paradis terrestre*. Il me semble, au contraire, que telle n'est pas l'impression que laisse à ses visiteurs ce pays extrême, tout froid ou tout brûlant, où l'eau fait défaut en mille endroits. Je m'arrête, car je ne veux pas faire le procès de l'Espagne, qui, si elle n'est pas le pays de mes rêves, a au moins le grand avantage (pour nous) de nous être sympathique. Quoi qu'il en soit, je veux aussi dire mon mot sur l'origine de ce proverbe. Mon grand-père, qui a fait la guerre d'Espagne de 1823-24, m'a souvent raconté, qu'étant un jour à cheval dans ce pays, avec plusieurs officiers, quelqu'un s'étonnait de la monotonie de la route et du petit nombre d'habitations isolées que l'on rencontrait : « *Pourquoi donc voudriez-vous trouver des châteaux en Espagne?* » lui fut-il aussitôt riposté par un de ses compagnons qui, ayant déjà parcouru le pays en 1809, le connaissait mieux qu'eux tous.

Cette réflexion, qu'au premier abord on avait prise pour un trait d'esprit, lui apparut dans la suite avec toute sa justesse, une fois que leur attention « appelée sur ce point » put constater l'absence presque totale de villas et de châteaux en Espagne.

BELLATOR.

—

Le royaume d'Yvetot (XII, 643, 695, 761). — M. le marquis de V. et M. le comte de G. me proposèrent un jour de me mener faire ma cour à un roi de l'Europe, et même de me faire manger de sa soupe. La proposition me surprit et je leur dis, en badinant, que je ne prévoyais point avoir jamais un tel honneur, à moins qu'un hasard inattendu, et encore moins désiré, ne me transportât sur la flèche volante du Scythe Abaris dans le palais de quelqu'un des diaboliques roitelets de Guinée; que cependant j'étais prêt à les suivre, mais que la route devant être longue, il ne serait pas mal, ce me semble, de nous munir d'un bon déjeuner. « Non, me dirent-ils, nous y serons en moins de deux heures et nous en aurons meilleur appétit. » En effet, nous ne galopâmes pas longtemps avant de découvrir les tours d'un château. Nous entendîmes de très loin le bruit de quelques chiens qui faisaient sentinelle. Nous arrivâmes par une assez belle avenue ; nous entrâmes dans une assez grande cour, par une assez grande porte cochère, et le tout ensemble exhalait le fumet d'une antique noblesse.

Aussitôt on nous annonça ;
Le roi vint et nous embrassa;
On s'assit, on se délassa,
On servit, et l'on se plaça.
Ensuite un laquais me rinça
Un verre, où sa main me versa,
Sur quatre doigts d'eau de fontaine,
Du nectar qui fructifia
« Dans le meilleur canton de la vigne prochaine.
« Je vidai ma rasade pleine
« A la santé du roi qui me remercia,
« Et d'une façon fort humaine
« But à la mienne *Sonicq*.
« J'étais en ce moment aussi fier qu'un Incas
« Ou qu'un jeune Intendant qui fait dans la [contrée
« Qu'à ses soins le roi confia,
« Sa pompeuse et première entrée.
« Ce roi, sans que j'en dise rien,
« N'était pas, vous le pensez bien,
« Le puissant Monarque de France. »
. . . .
Cher comte, cependant, il ne m'appartient pas

A moi, chétif, folâtre agenceur de rimaille,
D'espérer que jamais un miracle si beau,
Si ce n'est en rêvant, me procure, à Versaille,
La liberté que j'eus, l'avantage nouveau
Qu'on me fit au susdit château.

Aussi y a-t-il roi et roi. Celui dont il était question, c'était... monsieur... c'était... le noble Roi d'Yvetot. Vous connaissez ce royaume, situé dans le pays de Caux, en Normandie; royaume qui vaut, dit-on, douze ou quatorze mille livres de rente. Vous n'ignorez pas non plus ce que l'antiquité publie de son érection fabuleuse. Ce diminutif de souverain, dont Henri IV appelait un des prédécesseurs, son petit roi d'Yvetot, était dans une jolie terre qu'il a dans une province du Forest. Ce seigneur est charmant, il a de l'esprit, il est poli, sans affectation, et s'il n'est qu'un très petit roi, l'on peut bien dire de lui ce qu'un poète a dit du vieux Evandre :

..............Potentum
Regum æquabat opes animis.

(Voyage du Forest au Croisic, en Bretagne. A M. le comte de Rivarol, par Desforges-Maillard. Œuvres, Amsterdam, 1759, t. II, p. 96.)

P. c. c.: K. P. du R. III.

—

Mme du Cayla, princesse de Craon (XII, 645, 698, 727). — L'opinion de M. de Pontmartin ne sera peut-être pas inutile parmi celles que l'*Intermédiaire* a déjà fait connaître sur l'histoire de l'aimable confidente du roi Louis XVIII. Voici les notes curieuses qu'il a données, dans un feuilleton de la *Gazette de France*, en analysant un écrit de M. E. Daudet, sur le ministère de M. de Martignac, et dans lequel celui-ci semblait être trop sévère pour la célèbre comtesse :

« C'est elle qui réconcilia Louis XVIII avec le pavillon Marsan, et qui, plus tard, fut le Christophe Colomb du comte de Lucchesi-Palli. Ses relations avec le vieux roi pouvaient être traitées de sinécure. L'aimable femme ne fut jamais qu'un semblant de favorite. C'était encore, je l'avoue, beaucoup trop pour la société moderne.

« Louis XVIII, vieillard infirme, un peu isolé au milieu de la famille royale, qui aurait voulu le voir plus dévot et moins libéral, ressentit pour Mme du Cayla cette amitié d'arrière-saison, à laquelle s'ajoute aisément une nuance plus vive et plus tendre, quand la personne qui l'inspire est magnifiquement et spirituellement belle.

« Presque pauvre, séparée de son mari, menacée d'un procès ruineux, la charmante comtesse demanda une audience. En entrant dans le cabinet du roi, elle n'était que solliciteuse ; en sortant, elle avait de quoi recruter beaucoup de solliciteurs. Il n'en fallut pas davantage pour divertir la cour et la ville, faire crier au scandale bon nombre d'envieux et surtout d'envieuses, provoquer une grêle d'épigrammes, de quolibets et de calembours, et suggérer à Béranger une de ses chansons les plus poétiques et les plus méchantes. Même dans le pur faubourg Saint-Germain, les avis furent très partagés. J'entendis, un jour, une respectable douairière se quereller à ce propos avec un mauvais plaisant. Il prétendait que le Père de la Charte aimait à léviger son tabac sur les splendides épaules de Mme du Cayla; ce qui était, disait-il, une façon de la *priser*. — « Taisez-vous, mauvaise langue ! répliqua la douairière; je réponds de sa vertu comme de la mienne ! » — Il y eut un sourire. La bonne dame, septuagénaire et bossue, était d'une laideur fabuleuse. »

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge (XII, 646, 702; XIII, 17, 50). — M. Antoine Péricaud, mort plus qu'octogénaire, travaillait encore, deux jours avant son décès, à la continuation de ses bonnes « Notes sur l'histoire de Lyon », dont il m'apporta lui-même la dernière feuille imprimée, quatre jours avant cette catastrophe. M. Monfalcon, l'auteur d'une « Histoire de Lyon », fort luxueuse, préparait des compléments de cet ouvrage lorsqu'il mourut à 84 ans.

Il existe encore à Lyon des octogénaires qui écrivent, dessinent, etc., toujours avec talent. Anastase Cophose.

— Il me semble qu'on n'a pas à chercher bien loin pour en trouver, et que le célèbre auteur du Manuel du Libraire, Charles Brunet, de même que M. Littré, publiant, à soixante-seize ans, un Supplément très étendu à son magnifique Dictionnaire de la Langue française, sont des exemples extraordinaires d'une activité d'esprit prolongée. Mais ce ne sont pas des nonagénaires, comme on demande, il est vrai. Quant à ceux-là, je n'en trouve pas, au moins dans ces temps modernes et authentiques. Peut-être n'ont-ils pas existé, ou ne sont pas connus. Pourtant, j'en ai trouvé un seul ici, en Hollande, M. le pasteur J. Prins, né en 1781, décédé en 1870, qui a publié en 1871 la 36e édition d'un ouvrage religieux d'éducation.

(Haarlem.) P. V. M.

— Le nombre des octogénaires qui ont écrit, en prose ou en vers, est énorme. Ne parlons que des nonagénaires.

On sait que Fontenelle, mort à quatre-vingt-dix-neuf ans onze mois, fit de jolis vers jusqu'à la fin de sa vie. Il avait quatre-vingt-dix-huit ans quand il écrivit ce quatrain pour le portrait de M. de Vallière, qui avait une grande réputation dans l'arme de l'Artillerie :

De rares talents pour la guerre
En lui furent unis au cœur le plus humain.
Jupiter le chargea de lancer le tonnerre,
Minerve conduisit sa main.

C'est aussi vers le même âge, peut-être même plus tard, qu'il composa ses *Adieux à son âme*, traduction des vers de je ne sais plus quel empereur romain : *Animula, vagula, blandula...*

Ma petite âme ma mignonne.....

Un autre poète nonagénaire, le marquis de Ximenès, mort en 1817, à quatre-vingt-douze ans, composa, quelques jours avant sa mort, des vers sur le soixante-douzième anniversaire de la bataille de Fontenoy.

Boudier de la Jousselinière, qui fut de son temps une réputation de littérateur et d'érudit, bien oublié aujourd'hui (mort le 16 novembre 1723, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans), composa encore, peu de jours avant sa mort quelques pièces de vers « où l'on trouve, suivant ses biographes, du feu et même de la délicatesse. »

Tous ces burgraves de la littérature le cèdent à Jean-François-Gabriel d'Ornay (né à Rouen, le 23 août 1729, mort à Saint-Georges de Roscherville, le 25 mars 1834), auteur de beaucoup de pièces en prose et en vers, dont quelques-unes furent couronnées par des Académies de province. A quatre-vingt-quinze ans, il composa ses *Adieux à la vie*, qui ne manquent ni de grâce ni de fraîcheur. En voici le début :

J'ai chanté mes quatre-vingts ans :
J'étais jeune encore à cet âge!
J'avais encor des goûts, des désirs et des sens;
Quelques fleurs se montraient parfois sur mon passage.
Je croyais au bonheur; c'était presque en jouir!
Ce beau rêve est passé, pour ne plus revenir.
Quelques instants de plus, et ma tâche est finie.
Dieu ne nous donne point, il nous prête la vie,
Et quand il la réclame, il lui faut obéir...

Cette pièce ne fut pas la dernière.

L.

—

Ibrahim, pacha de Bude (XII, 708, 765; XIII, 50). — E.-G. P. a raison. Un très joli conte, sous ce nom, se trouve, en effet, dans les *Contes suisses*, par Henri Ischokke, d'Arau, 2 vol., traduits par Loëve Veimars, dont je possède une édition (Maëstricht, 1829).

(Haarlem.) P. V. M.

—

Potron-Minet (XII, 740; XIII, 24, 53). — Voici l'opinion de Napoléon Landais sur cette locution, qui a le don d'intéresser si vivement bon nombre de nos collabos : « *Terme* populaire, dit ce lexicographe, qui n'est guère usité que dans la locution : *dès potron-minet*, signifiant : *dès le point du jour*, *de très bonne heure.* Beaucoup de personnes disent même *pétro-minet.* » Mais, comme l'étymologie du mot ne s'est trouvée nulle part, Napoléon Landais ajoute qu'il ne l'insère que d'après l'autorité de l'Académie, qui dit même encore *potron-jaquet.* Ego E. G.

—

Le peintre Borgnis (XII, 740; XIII, 26). — Ce peintre vivait au commencement de ce siècle. Il était de Santa-Maria Maggiore (Valle Vigezzo), Italie (Piémont). Il a laissé de bonnes peintures. M. Borgnis (5 *bis*, Marmontel à Paris-Vaugirard), qui possède à Santa-Maria Maggiore une maison décorée par ce peintre, pourra, je crois, vous donner ou vous faire obtenir des renseignements. D. M.

—

Le Cousin Jacques (XII, 742; XIII, 28, 57). — Puisque notre *Intermédiaire* vient d'appeler notre attention sur le *Cousin Jacques*, à propos de notre « Dictionnaire Néologique, » profitons de l'occasion pour glisser ici la nomenclature de ses *Lunes*, dont le style, aussi piquant que bizarre, attira sur son auteur (Louis-Abel Beffroy de Reigny) une célébrité qui résista aux plus grands orages de son temps. En voici les titres empruntés au remarquable travail de M. Eug. Hatin (Bibliographie historique et critique de la presse, in-8°, Didot, 1866) :

1° *Les Lunes du Cousin Jacques*, juin 1785-mai 1787. 36 tomes in-12.

2° *Le Courrier des planètes* ou *Correspondance du Cousin Jacques avec le firmament*, *folie périodique dédiée à la Lune.* 1er janv. 1788-déc. 1789, in-12.

3° *Le Cousin Jacques* ou *Courrier de la Lune et des Planètes.* 5e année, janv.-sept. 1790, nos 113-130 in-12.

4° *Les Nouvelles Lunes du Cousin Jacques.* 1er janv.-25 juillet 1791. 30 nos in-12.

Cependant, si nos souvenirs sont fidèles, la verve folâtre de cet écrivain ne s'arrêta pas là, car elle semble avoir lutté contre les excès révolutionnaires de 93, par l'éclosion de quelques nouveaux caprices de sa plume, qu'il présenta au public sous ce titre : *La Constitution de la Lune*, Rêve politique et moral (1 vol. in-12. Paris, Froullé, 1793).

Les belles nuits étaient à la mode, et la lune présidait aux massacres populaires, pendant que Saint-Just composait des pastorales, et Robespierre des madrigaux!

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

Le procès des Saint-Simoniens (XII, 744; XIII, 29, 57).— Les renseignements bibliographiques fournis sur ce volume, qui était devenu fort rare, sont fort exacts; ils seront complets, si l'on ajoute qu'il a été réimprimé en 1878, et qu'il forme le tome 47e (un des derniers parus) des

« Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin, « publiées par les membres du conseil ins- « titué par Enfantin pour l'exécution de « ses dernières volontés », en cours de publication depuis 1865 (Paris, 1878, Ernest Leroux, rue Bonaparte, 28, un vol. in-8 de 604 pages). Les précédents volumes avaient été mis en vente chez E. Dentu. ALEX. MOUTTET.

—

Mystifications littéraires (XII, 744; XIII, 30). — On pourrait signaler à cet égard de nombreux et curieux exemples. Il faut mentionner la tragédie de *Progné* imprimée à Venise en 1558, et donnée comme une œuvre de l'antiquité, tandis que, de fait, elle était l'œuvre de Gregorio Corrario, neveu du pape Grégoire XII; plusieurs supercheries se greffèrent sur celle-ci (voir les *Mélanges littéraires*, de Chardon de la Rochette, t. II, p. 318-342).

L'Espagnol Marchena, caché sous le masque de *Lullemundus, S. Theologiæ Doctor*, fit imprimer à Bâle, en 1800, un prétendu fragment de Pétrone, découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall. Des savants allemands crurent à l'authenticité de ce pastiche habile.

On peut signaler également le prétendu *Voyage au Congo*, de M. Douville (1832, 3 vol. in-8) et le texte grec du Phénicien Sanchoniaton, mis au jour avec une version latine, à Brême, en 1834; un helléniste distingué, M. Lebas, en rendit compte dans la Revue des Deux Mondes (voir, au sujet de ces mystifications, la seconde édition des *Supercheries littéraires* de J. M. Quérard, publiée par MM. P. Jannet et G. Brunet, articles *Douville* et *Sanchoniaton*).

N'omettons pas l'opuscule qu'un savant distingué, Moquin-Tandon, fit imprimer à un petit nombre d'exemplaires, à Toulouse, en 1836: *Carya Magalonensis*, ou *le Noyer de Maguelonne, manuscrit du commencement du XIVe siècle, publié pour la première fois*. L'illustre Raynouard fut la dupe de cette contrefaçon du vieil idiome du troubadour ; il adressa des félicitations à l'éditeur : « J'ai recueilli dans la *Carya Magalonensis* diverses expressions qui entreront dans mon *Dictionnaire roman*.» Plus tard Moquin-Tandon fit l'aveu de cette mystification.

Il serait facile d'en citer bien d'autres.

A. R.

— Au nombre des supercheries les plus célèbres, n'oublions pas de citer celle qui mit en émoi le monde savant d'outre-Manche, au commencement du siècle dernier, et qui eut pour héros un audacieux intrigant, sorti (dit-on) du Midi de la France, où son éducation n'avait pas été négligée.

Nous voulons parler du faux indianiste GEORGE PSALMANAAZAAR, qui tint longtemps en échec l'attention publique par sa fameuse et mensongère « Description historique et géographique de *Formose*, accompagnée de renseignements sur le culte, les mœurs et les usages de ses habitants (1704)», avec grand nombre de gravures représentant des costumes, les cérémonies religieuses d'un prétendu culte consacré au Soleil, à la Lune et aux Etoiles, et même un *Alphabet Formosien !* Cette audacieuse supercherie s'abritait sous le nom de l'auteur, qui ne craignait pas de se présenter comme un *naturel du pays*, quoiqu'il n'eût jamais essayé de le connaître. Il ne fallut rien moins que l'arrivée d'un savant jésuite, venant de l'Indo-Chine, pour démasquer l'imposteur et réfuter ses écrits.

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Rimes singulières (XIII, 4, 61). — Lamartine n'est pas le seul grand poète qui n'ait pas *soigné* ses rimes. On sait que La Fontaine était coutumier du fait, et, sous ce rapport, Alfred de Musset l'a surpassé. Ouvrons ses Poésies et cueillons, au hasard, quelques-uns des mots qu'il accouple sans façon, en guise de rimes :

pu nu	fumée année	lui ici	je vous supplie vieille truie !
pitié essuyé	prix cris	chemin pèlerin	annier désennuyer
pays Cadix	ciel éternel	prostituée payée	parapluie écurie
prompt don	Pippo tombeau	répliqua c'est là	ennui vie
jalousie noircie	pied prié	nuit oubli	lui pilori
nuit dit	qui celui	nuits amis	occuper métier
idée fâchée	abattu perdu	réalité inanimé	gré pitié
puis pris	déchirée plombée	oubliera là	aperçu vu
après valet	liberté prohibé	consuma voilà	flatterie pâlie
	dormir venir	tué mouillé	veillé confié
	trompé troublé	entendu reçu	lui fini
			oubli dormi

En voulez-vous encore ?... Tournez le feuillet :

Comme contraste à ces rimes *absentes*, voici quelques rimes de la façon de Barthélemy (Méry en faisait autant), tout aussi *singulières*, en sens inverse, que celles relevées chez Lamartine et Musset. Ces vers inédits sont tirés de la collection d'autographes de M. Alex. Mouttet, de Toulon :

A JOSEPH AUTRAN :

C'est avec un regret sincère
Que je te quitte, cher Autran,
Sois sûr que ce dessein serre

Mon cœur! mais il est nécessaire;
Nous nous reverrons un autre an.

Adieu donc, suis toujours la Muse
Qui te prête sa blanche main,
Et souviens-toi qu'un pas ferme use
Les cailloux qu'on trouve en chemin.

Crois-en ton collègue émérite:
Un jour vingt éditeurs divers
Voudront bien que ta plume hérite
De leurs trésors enfin ouverts,
Et payeront, selon ton mérite,
Tes vers que respectent les vers.

Marseille, 9 déc. 1840. BARTHÉLEMY.

MARCUS.

—

Le vicomte de Barjac (XIII, 4, 61, 87). — J'ai possédé une édition de cet ouvrage qui portait, en sous-titre : « Mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle » (Dublin, Wilson, ou plutôt Versailles, 1784). La clef manquait, mais celles que j'avais pu me procurer désignaient comme principaux personnages de ce petit roman satirique : Mlle Arnould, Beaumarchais, Necker, Mme de Maurepas, Linguet, Fréron, de Boufflers, le duc d'Orléans, le chevalier de Chastellux, etc., etc. L'appréciation qu'en fait l'auteur est curieuse, et cet intérêt nous porte à regretter de ne l'avoir pas assez retenue pour la mettre, sans voile, en regard de chaque nom.

Ajoutons que le marquis J. P. L. de Luchet avait encore publié, vers la même époque, *Les Folies philosophiques, par un homme retiré du monde* (*in*-8, *s. l.*, 1784); mais nous ignorons son caractère et son esprit.

(Bordeaux.) EGO E.G.

—

Meusnes dans le diocèse de Marseille (XIII, 5, 88). — Jal s'est trompé sur le nom de la bourgade du diocèse de Marseille, fourni par un document manuscrit dépouillé pour son Dictionnaire critique de géographie et d'histoire, et qu'il a lu : *Meusnes*. La bourgade dont il s'agit, située au S. E. de l'ancien diocèse de Marseille, est *Méounes*, petite commune du département du Var, arrondissement de Brignoles. La forme latine de ce nom, celle que l'on trouve dans les cartulaires provençaux du moyen âge, et notamment dans les pouillés de l'évêché de Marseille, est *Meuna*. Méounes avait été, au XIIIe s., donné par le comte de Provence à l'évêque de Marseille, en échange des droits seigneuriaux de ce prélat sur la ville de Marseille. A Méounes, dans l'église paroissiale, on remarque un groupe d'anges que l'on attribue au Puget, et qui est un chef-d'œuvre.

Près de Méounes, sur les bords très pittoresques du Gopeau, se trouvent les ruines de l'ancien couvent de Montrieux. C'est là, non loin de son château de Tourvès, que le comte de Valbelle, riche gentilhomme provençal, avait eu, vers la fin du XIVe siècle, la fantaisie de faire élever un magnifique tombeau, où l'on admirait quatre belles *pleureuses* en marbre, de Houdon — s'il faut en croire la légende — pour lesquelles Mlle Clairon, de la Comédie française, voulut bien poser.

Le galant comte de Valbelle, qui passait la moitié de sa vie à Paris, au milieu des poètes, des artistes, des philosophes et des comédiennes, venait, de temps à autre, tenir sa cour en son château de Tourvès, qui était justement appelé le temple du goût, des plaisirs et des arts. C'est pendant l'un de ses séjours en Provence, au milieu de tout ce monde élégant de Paris, qu'il se donna le plaisir de jouer au petit pied, à la chartreuse de Montrieux, la comédie dont Charles-Quint rendit complices les moines de Saint-Just. — Le temps et les événements ont emporté le château de Tourvès et la chartreuse de Montrieux; les statues ont été dispersées aux quatre vents du sort. L'une d'elles décore aujourd'hui une fontaine publique de Fréjus; une autre, tenant en main la balance et le glaive, a été placée dans le vestibule du palais de justice de Draguignan; la troisième se cache, à Toulon, dans le Jardin de la Ville, au milieu d'une touffe de laurier-tin, si bien qu'on dirait une Hamadryade se dérobant aux poursuites du dieu Pan dans un impénétrable abri de feuillage. *Et fugit ad salices*... sans même se soucier d'être vue. La quatrième, qui représente mademoiselle Clairon couchée, la tête appuyée sur son bras droit, le sein demi-nu, les épaules inondées de ses longs cheveux, illumine de ses blancheurs la grotte de la Sainte-Beaume. Mademoiselle Clairon, que les moines ont affublée d'un crucifix, d'une tête de mort et du vase d'albâtre traditionnel, se trouve aujourd'hui transformée en sainte Magdeleine. *Habent sua fata..... statuæ!*

(Roquevaire, B.-du-R.) ALEX. MOUTTET.

—

Magnétisme animal (XIII, 6). — Je suis heureux, cher collabo Amaury, de pouvoir vous donner satisfaction complète. Sachez donc qu'il existe, à Paris, *un* journal traitant spécialement du magnétisme. Cette feuille, *la Chaîne magnétique*, se publie sous la direction du baron du Potet, et son rédacteur en chef, MM. Auffinger, a ses bureaux, 15, rue du Four-Saint-Germain. J'ajoute que ce journal, fort ignoré d'ailleurs, est de création récente, qu'il paraît une fois par mois, et qu'on peut s'abonner à la librairie des Sciences psychologiques, rue Neuve-des-Petits-Champs, passage des Deux Pavillons. Le prix d'abonnement est de 6 francs pour toute la France.

R. M.

—

Bibliographie lyonnaise (XIII, 7, 62). — *Le nouveau Spon*, cité par Noël Melliw, n'est pas complet et ne renferme que les ouvrages rares ou recherchés par les amateurs, imprimés à Lyon. L'auteur a donné, dans l'un des volumes de son « Histoire de Lyon », une autre liste fort incomplète des livres concernant cette ville. Bien avant les publications de cet intrépide compilateur, qui a touché à tout, M. Ant. Péricaud avait donné sa « Bibliographie lyonnaise du XVe siècle, puis il a intercalé dans ses « Notes et Documents », rangés par ordre chronologique, une quantité de titres des livres imprimés à Lyon depuis l'origine de l'imprimerie lyonnaise, jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

En résumé, il n'y a pas de Bibliographie lyonnaise *complète* jusqu'à nos jours, tant pour les ouvrages concernant Lyon que pour les publications imprimées dans cette ville. Les travaux susmentionnés devraient être refondus et continués.

ANAST. COPHOSE.

— F.W. C. pourra trouver plusieurs renseignements sur cette question dans le Catalogue de la magnifique Bibliothèque de M. Yemeniz, de Lyon, vendue à Paris en mai 1867, surtout dans la préface remarquable de M. Le Roux de Lincy.

(Haarlem.) P. V. M.

—

Stubes. Estuves (XIII, 35, 91). — On sait avec quelle rapidité et quelle luxuriante végétation se propagea la maladie des compagnons de Christophe.

Sur notre monde trop antique
Le nouveau tire chaque jour.
Il nous vint aussi d'Amérique
Le phylloxera de l'amour !

L'infection fut si insidieuse, dès le début, « que la garde veillant aux barrières du Louvre » n'en défendit ni les rois, ni les prélats. Aussi chercha-t-on au plus vite un remède. Celui qu'on employa au XVIe siècle était de provoquer d'abondantes sueurs. A cet effet, on établit des chambres spéciales dans toute maison confortable.

Voici ce que raconte, à ce sujet, le chroniqueur Jean Faurin, dont on vient de publier le *Journal* (Montpellier, 1878) :

« ... Le 9 février 1563.... on a com-
« mencé à desmolir le chasteau de Lacaze
« — épiscopal, près de Castres. Est non
« sans cause si notre Dieu a suscité le
« peuple pour ce faire, car il s'y estoit com-
« mis une infinité de palhardises par trop
« notoires ; et, au lieu que l'évesque, selon
« sa religion, y devoit avoir faict bastir des
« chapelles, il y avoit des estuves pour
« faire suer la vérole, desquelles le plus
« souvent avoit besoin, plus que de cha-
« pelles.... »

UN POÈTE D'ARCADIE.

—

Noms propres au féminin (XIII, 35, 92). — Il y avait en Normandie un usage qui va s'affaiblissant, dans les classes populaires, surtout dans les classes rurales. On féminisait le nom du mari, en l'appliquant à la femme. Ainsi, l'on disait : *la Marine*, pour la femme de Marin ; *la Gauthière*, pour la femme de Gauthier ; *la Massonne*, pour la femme de Masson. Quelquefois, quand le nom propre résistait à la terminaison féminine, on se bornait à mettre au-devant l'article *la : la Vasseur*, *la Noirville*, etc. Les mêmes usages devaient exister ailleurs. L.

— Dans un grand nombre de documents lyonnais, rédigés tant en bas latin qu'en langue vulgaire et en français, pendant les 14e, 15e et 16e siècles, j'ai rencontré les noms de famille *féminisés : la Garnière*, pour la femme de Garnier ; *la Chamossine*, pour la fille ou la femme de Chamossin ; *la Chaponne*, pour Chapon. Cette forme grammaticale n'est donc pas étrangère au Lyonnais, où elle a persisté longtemps. Elle est encore en usage dans les campagnes circonvoisines.

ANASTASE COPHOSE.

— L'usage de donner une terminaison féminine au nom propre du mari pour désigner sa femme, est d'un usage général dans les campagnes du Bordelais, de l'Agenais, et bien certainement dans le Midi en général.

(Bordeaux.) M. M. A.

— Cet usage existe un peu partout, en province. Il n'est pas nouveau. Tallemant des Réaux en cite un exemple assez gai. « A Alençon, dit-il, il y avait un M. Fouteau ; pour rire, on appelait sa femme mademoiselle *Foutelle*. Un homme alla le demander, et dit : « — Monsieur Fou-« teau y est-il ? — Non, dit une fille. — « Et mademoiselle *Foutelle?* — Non, « monsieur, elle mange son potage. » — Je ne voudrais pas garantir l'authenticité de l'anecdote. Il est certain, pourtant, que quelques noms prêtent, en pareil cas, à de singulières équivoques. Dans le bas Vendômois, le nom de *Serpin* est très répandu. Or, je puis attester, en qualité de témoin auriculaire, que dans un village des environs de Montoire, la femme d'un cabaretier, titulaire de ce nom patronymique, n'est jamais désignée que sous le nom de *la Serpine*, — sans malice aucune, naturellement..... ou peu s'en faut.

JOC'H D'INDRET.

—

Massacre des Innocents (XIII, 37, 93). — L'assertion de M. Arsène Houssaye est de pure imagination et fort digne de figurer dans l'Histoire de Paris, de Dulaure, qui, s'il vivait, regretterait sans doute amèrement de n'avoir pas inventé cette

bourde énorme! Tous ces ossements d'enfants que l'on a trouvés ou que l'on trouvera dans les cryptes ne prouvent rien autre que les inhumations faites dans les souterrains des églises, et la réunion, dans des puits ou charniers construits *ad hoc*, des os épars dans les caveaux. Il y a, sous l'église de Saint-Irénée de Lyon, un puits où est entassée une grande quantité d'ossements provenant des anciens caveaux. Est-ce une raison pour affirmer que ce sont les dépouilles des victimes sacerdotales? ANASTASE COPHOSE.

A. L. Beaunier, poète (XIII, 39, 94). — La conjecture de M. G. I. est exacte. *Thrasybule*, cantate lyrique, est de Alexandre-Louis Robineau, dit Beaunoir. M. H. de l'Isle trouvera une notice sur Beaunier dans l'Annuaire nécrologique de Mahul (4e année, 1823, p. 16). Elle est trop longue pour que je puisse même l'analyser ici. Voici, d'après Mahul, le titre exact de la cantate: *Thrasybule*, cantate lyrique, pour être donnée, à l'Hôtel de ville de Paris, à L. MM. II, le 25 frimaire an XIII (1804), in-8 (France littér. de Ersch). Dans le 2e volume des *Hommages poétiques* à L. MM. II. (Napoléon et Marie-Louise) ont été insérées : 1° (p. 8) une paraphrase de l'*Ave Maria*, par Mme Beaunoir; 2° (p. 9) une paraphrase du Psaume *Laudate, pueri*, par Beaunier. E.-G. P.

— Je ne me suis pas trompé; Beaunier était employé, je crois, à la préfecture de la Seine. H. DE L'ISLE.

Laurent Joubert (XIII, 66). — J'ai, dans ma bibliothèque, l'édition de Paris, Claude Micart, 1587, c'est un livre coté 45 fr. dans les catalogues (in-12, de 246 pages, et, à la fin, 16 pages consacrées à une Table générale de tout l'ouvrage, qui se divisait en 6 parties). La variété des sujets fait regretter que l'auteur n'ait pas continué son ouvrage. — En effet, cette édition ne contient que la première partie, avec cette note, à la fin des Tables :

ADVERTISSEMENT.—*L'autheur toutesfois, estant prévenu de mort, n'a sceu mettre en exécution ses promesses. Ainsi voit-on le plus souvent que l'homme propose et Dieu dispose.*

Ce qui ferait croire que les autres parties, attribuées à Joubert, sont apocryphes. Cette première partie est consacrée à l'embryologie et à ce qui y a rapport. C'est, tout incomplet qu'il est, un livre fort singulier, d'une lecture attachante et qui justifie, en outre de sa rareté, le haut prix auquel il est coté. Je n'ai pas vu, dans les rubriques de la seconde partie, celles que cite le collabo H. G. Je n'ai pas sous la main le *Brunet*, mais je sais qu'il y a une édition de 1579 (Bordeaux), et une de 1601 (Rouen). Je serais heureux qu'il me communiquât son travail quand il sera paru, par l'intermédiaire de notre obligeant Directeur. Dr BY.

— Né à Valence, en Dauphiné, 6 déc. 1529. A fait un traité de médecine contre les Erreurs populaires, dont le bruit a été grand, et divers autres traités, entre autres un dialogue sur la *Cacographie françoise*, ou mauvaise orthographe, imprimé à Paris en 1579. Mort à Lombez, 29 oct. 1582. Voir Sainte-Marthe, Duverdier-Vauprivas, Lacroix du Maine, Chorier, Vander-Linden, Bayle, etc. (Moréri). E.-G. P.

— Dans le « Trésor des livres rares et « précieux, ou Nouveau dictionnaire bi« bliographique... », par J.-G.-Théodore Graesse. M. Gausseron pourrait trouver des ouvrages de Joubert restés inconnus aux bibliographes cités par lui. LA MAISON FORTE.

— Parmi les dictons cités, quelques-uns qui me semblent d'une explication facile. — « Il faut mourir avec son sang », c'est-à-dire : Il ne faut jamais se faire saigner, on doit conserver jusqu'à la mort la quantité de sang que la nature nous a donnée. A cet égard, on peut remarquer que la médecine moderne pratique peu la saignée, qui, à une certaine époque, a joui d'une si grande vogue. — « Tard médecine est apprettée à maladie enracinée ». C'est le fameux distique d'Ovide :

Principiis obsta : sero medicina paratur,
Quum mala per longas invaluere moras.

« Pourquoy dit-on Vin de pourceau, Vin de lion (non de Lyon), et Vin de singe? » C'est parce que le vin, suivant sa qualité, le tempérament du buveur ou la dose qu'on en absorbe, rend l'homme vif et malin comme un singe, ardent et colère comme un lion, grossier et abruti comme un pourceau. — « Pourquoy dit-on : Les faives sont en fleur, il doit avoir belle peur? » Ce proverbe en rappelle un autre : « Les fèves sont en fleur, les fous en vigueur », qui se dit pour reprocher à quelqu'un un acte de folie. « Fèves flories, temps de folies », autre variante, rapportée par Le Roux de Lincy (t. I, p. 72). Ces locutions viennent, dit Littré, de ce qu'on attribuait à la fève la propriété d'hébéter l'esprit. La phrase citée doit donc s'appliquer à un homme qui est sur le point de faire quelque chose de déraisonnable.

Quant aux autres adages, je me déclare incompétent pour les interpréter, et passe la main à ceux de nos collaborateurs qui appartiennent à la Faculté. DICASTÈS.

— J'avais extrait, il y a plus de 25 ans, des livres de Joubert toutes les « erreurs populaires » qui étaient encore en circu-

lation en Auvergne. Mes notes, qui expliquaient ou complétaient ces dictons, ont été malheureusement détruites par l'humidité à la suite d'une pluie d'orage, qui, pendant mon absence, pénétra par la toiture dans la pièce où se trouvait ma modeste bibliothèque. N'ayant plus sous les yeux les *Erreurs populaires*, je ne puis, à mon grand regret, fournir à notre collabo d'explications que sur deux ou trois de ces dictons qu'il « ne comprend pas à sa satisfaction. » Joubert demande : « si les bouches aulevies, ou entamées, dénotent que le mal s'en va ? » Lorsque, après une fièvre de rhume, les lèvres se couvrent de vésicules d'herpès, nos paysans disent encore : « Les bouches (lèvres) amassent (suppurent), c'est le mal qui sort. »

A propos des vins de pourceau, lion et singe, voici ce que je lis à la page 43 du « Traicté de la nature du vin, et de l'abus « tant d'icelui, que des autres breuvages, « par le vice d'yvrongnerie ; distingué en « II livres, composé et nouvellement mis « en lumière par Vincent Textor », par Gabriel Cartier. M. DC. IV (in-8) : « Le « vin ayant plusieurs effects fort différens « les uns des autres, on en a fait, long-« temps il y a, cette distinction, du vin de « singe, du vin de chien, de celui de lion « et de pourceau. — Le vin de singe est « dit de ceux qui, s'estant enyvrez, fo-« lastrent, chantent et dansent. — On « attribue le vin de lion à ceux qui, s'es-« tans troublez de vin, se tempestent et « courroucent sans raison. — On appelle « vin de chien, l'yvrongnerie de ceux qui « se deschargent par le vomissement, à « la façon des chiens. — O raporte le vin de « porc au naturel de ceux qui, s'estans « enyvrez, ne cessent de dormir, comme « pourceaux. »

Enfin, je crois être agréable à M. H. G. en lui signalant, quoique cité par Brunet, à l'art. L. Joubert, un exemple du rare traité du médecin Gaspard Bachot, sur les *Erreurs populaires touchant la médecine*, etc., in-8, annoncé dans le dernier catalogue du libraire Claudin, l'un de nos collabos les plus instruits et les plus complaisants. P. de B.

P. S.—J'allais oublier « la peur des fous lors de la floraison des fèves. » C'est le moment, toujours d'après la croyance populaire de nos contrées, où ces malheureux commencent à battre la campagne.

—

K rouge (XIII, 68). — Il existe à Saint-Symphorien, village voisin de Tours, une maison ayant autrefois servi d'hôtellerie, dont la porte est surmontée d'une oie sculptée, avec cette inscription : « *Mon oye* paye tout. » Un touriste.

— Si l'on connaît des enseignes en rébus ! on ne connaît que cela. Faut-il rappeler l'*Epi-scié*, l'*A-sur-anse*, la *Vieille scie-anse*, le *Puits sans-vin*, le *Bout du Monde* (bouc-duc-monde), qui donna son nom à une rue, devenue la rue du Cadran, aujourd'hui réunie à la rue Saint-Sauveur, etc.? D'intéressants travaux ont été publiés sur les vieilles enseignes de Paris, par MM. Ad. Berty, Clément de Ris, sans parler d'un curieux ouvrage dont je ne me rappelle plus l'auteur, mais qui a paru il y a un an environ chez A. Picard. Asmodée.

— Dans l'une de nos plus anciennes rues, un aubergiste, du nom de Lapie, a utilisé, pour son enseigne, la figure de l'oiseau que l'on sait, encadrée dans ces mots : *La... débitant.*
(Rennes.) Le Roseau.

—

Cherchez la femme (XIII, 68. Voir, VIII, 228, 282, 306 ; X, 206 ; XI, 324).— Cette question a déjà été posée, et il y a été fait de nombreuses réponses, comme le prouvent les références ci-dessus. Aux indications déjà données, j'en ajouterai pourtant une qui a échappé aux habiles fureteurs de l'Intermédiaire. On lit, dans la Correspondance du comte Joseph de Maistre, publiée il y a quelques années : « Un vieux bonhomme de ministre disait un jour à un de ses amis : « Souvenez-vous « bien, monsieur, que dans toutes les af-« faires il y a une femme. Quelquefois on « ne la voit pas, mais regardez bien, elle y « est. » Joc'h d'Indret.

— Question déjà posée... Mais l'éternel féminin laisse toujours quelque chose à dire. M. Alex. Dumas ferait un gros livre là-dessus. La M. F.

— Le président Dupaty n'a-t-il pas été cité à ce sujet? L'ex-Carabinier a pied.

— Il y a, dans les *Mohicans de Paris*, d'Alex. Dumas père, un policier nommé, je crois, *Jackal* (prototype de *Javert*, des *Misérables*), qui a constamment cette maxime à la bouche, et, dans sa sphère, la met en pratique avec assez de succès. Il me semble que j'en ai entendu attriquer la paternité à M. de Talleyrand ; mais c'est là un de ces riches à qui on a prêté plus qu'à tout autre.
H. Gausseron.

—

Ant.-François Sergent-Marceau, peintre-graveur français (XIII, 69). — Quérard dit : « Costumi dei populi antichi e moderni Bresci et Milano..... in-4 de 300 pages, orné de 23 planches gravées et coloriées. — Ouvrage dont l'impression a été commencée à Brescia et terminée à Milan. » (France littéraire, t. IX, p. 70.)
La Maison Forte.

—

Le peintre Galimard (XIII, 70). — L'inscription dont il s'agit était : *Galimard, tinette mystique.* Ce sobriquet lui avait été décerné par quelques facétieux rapins de l'école Margue, après l'exposition, dans son atelier de la rue Honoré-Chevalier, des cartons dont il était l'auteur, et d'après lesquels ont été exécutés les remarquables vitraux de l'église Saint-Laurent, de Paris. L'*Illustration* avait reproduit, en les accompagnant d'une notice très élogieuse, plusieurs de ces compositions. Je me rappelle avoir vu aussi, sur le socle de la statue de la *Velléda*, de Maindron, dans le jardin du Luxembourg, le nom de cette druidesse mutilé par la suppression des trois premières lettres. Restait : LEDA, et, à la suite de ces deux syllabes, le profanateur avait ajouté, au crayon noir : DE GALIMARD. L'artiste persécuté prenait d'ailleurs cette « scie » en bonne part. C'était une réclame bruyante, et ceux qui l'ont connu savent qu'il était assez friand de cette sorte de denrée. JOC'H D'INDRET.

— La *Léda* de Galimard, dont j'ai une photographie, achetée à l'époque, présente ce détail ingénieux, mais érotique, que la main, du côté du spectateur, tient, entre deux doigts écartés et repliés, un gland de chêne. Elle est dans la position couchée et classique, avec le cygne devant elle. Somme toute c'est une assez jolie peinture de boudoir, mais déplacée dans un lieu public.

Quant à l'inscription, la première, la plus connue, celle qui, dit-on, s'étala jusque sur les Pyramides d'Egypte, c'était : « *Galimard, pou mystique*, » détestable scie d'atelier. Plus tard il y en eut d'autres : « *Galimard se touche.* » « *Galimard, idiot.* » Etc. DOCT. BY.

— La forme ambiguë et la position risquée du bec du cygne ont fait, en effet, jaser. Mais ne soulignons pas, par des descriptions aggravantes, les détails équivoques d'une peinture. A. C. peut se faire, à cet égard, une opinion par lui-même, car de très nombreuses photographies de la *Léda* de Galimard (des gravures aussi, je crois ?) ont été mises dans le commerce. — Quant aux inscriptions, voici celles que j'ai vues se succéder sur les murs : *Galimard et Léda au blanc de zinc. Galimard se touche.* — *Galimarmelade.* — *Galimartinet.* Pas mal d'années plus tard, un rapin obstinément vindicatif reprenait le fusain, pour écrire sur les murailles de la rue de l'Ouest : *Galimard bœuf.* ASMODÉE.

— La *scie*, ou plutôt les *scies* ont consisté en ces deux inscriptions qu'on a pu lire longtemps sur les murs de tous les quartiers de Paris : « Galimard, pou mystique. » et « Galimard se touche. » DL.

—

Garbet peintre (XIII, 70). — Salon de 1831 : Garbet, 104, rue du faubourg Poissonnière. 853. Départ pour la pêche. — Salon de 1833, Supplément : Garbet, 223, place du Palais-Royal. 3044. Vue d'un parc. — Salon de 1834 : Garbet, 8, rue de Navarin. 798. Une plaine; fin d'orage. 799. Des enfants construisent une maisonnette. — Salon de 1835 (Item). 863. Paysage. 864. La musique, scène familière. 865. Jeunes dames dans un jardin public (les deux derniers tableaux appart. à Mme Perrin). — Salon de 1836. Garbet, 6, rue Olivier St-Georges. 791. Le déjeuner des enfants. — Salon de 1837 (Item). 784. Fête d'une commune près Paris. 785. Visite à l'atelier d'un peintre. — Je ne retrouve ce nom qu'en 1846, Félix-Emile Garbet (j'ignore si c'est le même), 21, r. Bayard, Champs-Elysées. 721. Le carnaval. — J'ai poursuivi jusqu'en 1864 sans que le nom de Garbet reparaisse. E.-G. P.

—

Défense de priser (XIII, 70). — Le pape qui défendit, sous peine de péché et même d'excommunication, de prendre du tabac dans les églises, est Urbain VIII. La Bulle visait les Espagnols, dont les prêtres prisaient jusque sur l'autel; elle fut provoquée par le doyen du chapitre de la cathédrale de Séville. Ce curieux document figure dans le grand Bullaire des Séraphins. Me permettra-t-on de renvoyer, pour plus amples détails, sur cette rage du tabac, qui envahit toutes les classes au XVIIe siècle, à mes *Cours galantes* (Paris, Dentu), t. III, p. 221 à 225.
GUST. DESNOIRESTERRES.

— J'ai lu cette histoire dans un *Ana* quelconque; j'ai oublié le nom du pape, mais retenu le motif de sa défense. Les premiers priseurs portaient sur eux une petite râpe, dont ils se servaient pour réduire en poudre, au fur et à mesure, leur petit rouleau de tabac. Tout le monde opérait alors de cette manière, à l'église comme ailleurs : d'où un vacarme incompatible avec le recueillement et le respect exigibles en pareil lieu. E. B.

—

Le marquis de Cavoye (XIII, 71). — Je ne connais pas le fait rapporté par M. Eug. Pelletan au sujet de Cavoye; mais St-Simon raconte que le comte de Charnacé, n'ayant pu engager un paysan à lui vendre une chaumière qui masquait la belle avenue de son château, s'avisa de le mander chez lui pour faire sa livrée (le bonhomme était tailleur), l'y retint jusqu'à ce que le travail fût terminé, et profita de ce temps pour faire démolir et reporter ailleurs la maison qui l'offusquait. M. Pelletan n'aurait-il pas, en citant de mémoire confondu Ca-

voye et Charnacé? (V. St-Simon, édition Chéruel, in-12; I, 377.) E.-G. P.

— Une historiette de ce genre est racontée, ce me semble, dans les ouvrages suivants : « La Chaumière de Clichy : « Nouvelle historique, dédiée aux personnes qui ont souscrit pour son rétablissement » (par J.-B. Gouriet). Paris, 1820, in-12; — « Les Plaisirs de Clichy » (par le même). Paris, 1820, in-12.

LA MAISON FORTE.

—

Triple anonyme (XIII, 72). — L'auteur est l'abbé Meneval, d'après M. Olivier Barbier (Dict. des ouvrages anonymes, IV, 943, e). LA MAISON FORTE.

—

Existe-t-il un lexique étymologique des noms dits de baptême? (XIII, 72.) — Je n'en connais pas. Mais voici venir un « DICTIONNAIRE DES NOMS, contenant la recherche étymologique de 22,100 noms relevés dans les Annuaires de Paris » par Lorédan Larchey, bibliothécaire à l'Arsenal (Paris, in-12, de 511 p., *aux frais de l'auteur*, 1880). Cet excellent volume, dont la spirituelle préface s'adresse « Aux Chercheurs » — et, par conséquent aux Intermédiairistes, — et dont la post-face est dédiée « Aux Erudits, » — et par conséquent,............ — vient fort à propos combler une lacune et aussi les vœux de tous les travailleurs qui attendaient avec impatience le précieux travail de M. L. Larchey. C. R.

— Voyez : « Les noms de baptême et les Prénoms... » par Edouard-Léon Scott de Martinville. Paris, 1858, in-16.

LA MAISON FORTE.

— Je connais un Dictionnaire des noms de baptême, par G. Belèze (Paris, Hachette, 1863, in-8°), lequel répond passablement au desideratum. N. MELLIW.

Trouvailles et Curiosités.

« Miette et Noré, » par Jean Aicard. — Noël! Un chant nouveau, vraiment nouveau, — *Novum Carmen*, — nous est né!

Ç'a été une fête d'en goûter les prémices, l'autre soir. Un auditoire d'élite a salué, avec allégresse, *Miette et Noré*, cette œuvre exquise, — provençale et toute française, — française et vraiment humaine.

Le poète de la *Chanson de l'Enfant* a tenu ses promesses. Citons, au hasard, ces quelques vers du chant V :

. . . .

Larmes de la jeunesse, ô premiers pleurs d'amour,
Qu'êtes-vous, étant joie et peine tour à tour,
Plaisir en même temps et souffrance profonde?
Vous êtes, ô tourments, les délices du monde,
Pleurs, par qui l'on sent mieux la vie, en étouffant!...
La source en est ouverte en ton sein, jeune enfant,
Et tu ne l'auras pas de sitôt épuisée :
Il faut aux fleurs d'amour cette amère rosée!

Miette rêve, assise, et pleure doucement.

. . . .

Le volume paraît, cette semaine, chez Charpentier. Que de charmantes surprises, et de plus d'une sorte, attendent ceux qui vont l'ouvrir! C. R.

—

Le Calendrier des Vieillards. — Chacun connaît le conte du Fabuliste qui porte ce titre, mais ce qu'on sait moins, c'est que ce n'était pas un pur jeu d'imagination. En effet, dans le livre si curieux et singulier de Laurent Joubert : des *Erreurs populaires*, on trouve, page 84, au chapitre intitulé : « *S'il est vray qu'homme « vieux ne peut engendrer des fils* », le passage suivant :

«..... Au reste le Calendrier est observé « de poinct en poinct : C'est de non conjuguer ès jours Caniculiers, aux mois « qui n'ont point de R; en temps sec et « quand il gèle; aux quatre quartiers de la « lune; tout le caresme, et autres jours de « jeûne; les festes de grande dévotion, « comme des festes Naux (?) et celles de « N.-Dame et des autres Vierges, des « Apostres, des saints Martyrs; item, les « vendredis et samedis, qu'on ne mange « pas de la chair. Tellement, qu'il n'y a « guères de bons jours pour luy (ou pour « sa femme, à mieux dire) que la veille « des Roys, le Jeudy et le Mardi gras, « trois ou quatre jours après Pasques, et « la St-Martin, etc., etc..... »

Le livre de Laurent Joubert étant un livre de science, les renseignements qui y sont contenus peuvent être admis, sans soupçon aucun de conte facétieux. Et cela prouve qu'il faut remercier le collabo H. Gausseron, d'Ayr (Ecosse), de mettre en lumière un auteur aussi intéressant.

Dr BY.

—

Le chien de Corbie.—« L'an 197 (11972), il y avait à Corbie un chien dévot. Il écoutait la messe modestement et dans les postures requises. Il observait scrupuleusement les jours maigres. Il allait mordre les chiens qui pissaient contre les murs de l'église, ou qui aboyaient pendant le service, etc. » (Paullini, t. VI des *Nouvelles de la République des Lettres*, mois de Septembre. Voyez la lettre 2.)

Feu MAXIMILIEN MISSON.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 284.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Mars 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

La Cassandra, de Licophron (Question posée dans un *Intermédiaire* de 1670). — « Un homme de province, qui croit avoir « démêlé les obscurités de la *Cassandre* « de Licophron, mais qui ne se fie pas « assez à son jugement, pour hazarder d'en « donner son travail au public, sans « avoir l'avis des sçavans de Paris, prie « tous ceux qui auront quelques belles con- « jectures sur cet autheur d'avoir la bonté « de les donner au Bureau, et s'ils veulent « bien ajouter leur nom, il ne manquera « pas, en publiant l'ouvrage, d'y marquer « la reconnaissance qu'il leur devra de ce « secours. »

Cette question fut publiée dans la *Liste des Avis du Bureau d'Adresses, pour servir depuis le 1er jour de l'an* 1670, que M. Ed. Fournier a ajoutée dans l'Appendice de sa réimpression du *Livre commode des adresses de Paris*, de Hilaire de Pradel (t. II).

M. Ed. Fournier se demande, en note, si la traduction qui a fait l'objet de cette demande a jamais paru? Il n'est point question d'édition française de *Cassandra* ou *Alexandra* publiée à la fin du XVIIe siècle, dans l'article que la Biographie Didot consacre à Licophron. ALF. D.

Pourriguer. — Verbe du patois bourguignon, et qui signifie : Achever de manger son pain, en même temps que son fromage ou sa viande. Quelle est l'origine de ce mot? E. T.....x

Photogramme. Photographie. — On a souvent proposé, dans notre bon petit journal, des réformes de langage qui vraiment ont leur raison d'être. Je viens aujourd'hui vous en soumettre une, chers collabos, et je ne doute pas que vous ne soyez de mon avis.

Pourquoi s'obstine-t-on à appeler « *Photographie* » ce qui est le résultat de l'art du même nom ? Pourquoi, avec un appareil de *photographie*, ne ferait-on pas des *photogrammes*, comme avec un appareil de *télégraphie* on fait des *télégrammes* ?

Quelle raison y a-t-il de parler en français dans un cas, et point dans l'autre?

Soyez juges! BELLATOR.

Jean Jeudi. —

> Le peuple appelle *Jean Jeudi*
> L'*aiguille* qui marque midi.

Mais pourquoi? C'est ce que j'ignore et ce que je demande. Serait-ce parce que le Jeudi (*Jovis dies*) était consacré au maître des dieux, dont la Fable nous a raconté les escapades amoureuses? J'attends surtout une réponse de l'un de nos collaborateurs, un gaillard abrité sous ce pseudonyme : *Qui promet*. A. D.

Corde de pendu. — Pourquoi dit-on d'un homme qui gagne toujours au jeu, qu'il « a de la corde de pendu dans sa poche » ? P. C. PONINS.

Jingo. Jingoism. — Quel est, au juste, le sens de ces deux mots anglais, dont nos journaux commencent à se servir, quand ils s'occupent des affaires intérieures de nos voisins d'outre-Manche? Je vois bien que le *jingo* soutient la politique du ministère actuel, c'est-à-dire qu'il appartient au parti *tory*; mais tout *tory* n'est pas, je crois, un *jingo*. Il me semble aussi qu'il y a, dans le *jingoism* une nuance de chauvinisme; mais tout cela n'est pas très clair pour moi. Un peu de lumière, s. v. p. DICASTÈS.

Brune ou blonde? — On lit, dans les *Causeries florentines*, article que publie la *Revue des Deux Mondes* (page 133), à propos de la fameuse *Laure* de Pétrarque: « ...Vous n'y apprendrez même pas « la couleur de ses cheveux, bien que « trois sonnets soient exclusivement con- « sacrés à un portrait de Laure, par le « peintre Simone Memmi. »

Que signifie alors ce vers du dernier sonnet du poète :

Le crespe chiome d'or puro lucente,

sinon que ses cheveux étaient blonds et bouclés ? E. B.

—

Le Montagnard émigré. — En quelle année, sous quels noms d'auteur et d'éditeur a paru pour la première fois (avec ou sans musique) la romance

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance !

que Chateaubriand, en l'intercalant dans les *Aventures du dernier Abencérage* (1826), donne comme étant « déjà connue du public » ; que divers recueils ultérieurs intitulent *les Souvenirs ;* et qui, selon le Grand Dictionnaire Larousse (art. *Combien j'ai*, etc.), aurait vu le jour « au commencement de ce siècle, sous le titre du *Montagnard émigré ?* » Quel est le nombre des couplets dans l'original ?

NOEL MELLIW.

—

Un buste de M. de Vallière. — Je suis bien heureux de savoir où a paru pour la première fois le quatrain de Fontenelle sur M. de Vallière, cité dans « *Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge* » (XII, 112), et de quel titre il est accompagné. Voici pourquoi : Le musée de la ville de Tours possède un buste d'homme en terre cuite, du XVIIIe siècle, avec piédouche en marbre, sur lequel sont gravés les quatre vers de Fontenelle. Le livret, que je suis en train de refaire avec M. Félix Laurent, le conservateur du musée — et il en avait bon besoin, — portait : « Buste de M. le duc de la Vallière », ce qui était inadmissible. Sans parler de la différence des traits, ni de la cuirasse, qui ne serait pas à elle seule un obstacle, M. de la Vallière était un très grand seigneur, qui avait les grands ordres du roi, tandis que notre buste n'a que la croix militaire de St-Louis. De plus, l'idée du quatrain ne pouvant se rapporter qu'à un officier d'artillerie, cela m'avait amené à y reconnaître un des deux Florent de Vallière, tous deux lieutenants-généraux d'artillerie ; Jean, le père et le plus célèbre, né en 1667 et mort en 1736, a été membre de l'Académie des Sciences, et, par conséquent, le confrère de Fontenelle ; le second, né en 1717, est mort en 1776. Quoique le buste soit plutôt du milieu du XVIIIe siècle, je l'avais attribué au père, plus célèbre que le fils. Le titre de la première impression du quatrain de Fontenelle permettrait de changer cette attribution en certitude ; car, dans le peu qu'en dit l'abbé Trublet, dans ses Mémoires sur la vie de Fontenelle (1759, p. 56), il n'est parlé que de M. de Vallière. La façon dont il insiste sur l'amitié de Fontenelle pour lui, et l'indication, à la table : « Membre de l'Académie des Sciences », sont plus que des présomptions ; mais le premier titre du quatrain déciderait absolument.

Il serait aussi intéressant de savoir sur la famille Florent de Vallière l'origine et la raison d'être du second nom. Ils passent pour être tous deux nés à Paris ; mais il y a un Vallière dans le Loir-et-Cher, trois Vallière dans l'Indre-et-Loire, et il est bien probable qu'ils touchaient à la Touraine ; le buste, n'étant pas une acquisition, doit avoir été recueilli dans le pays, et il ne serait pas inutile de se rendre compte de sa provenance probable.

A. DE M.

—

Noël Gassotin, peintre. — Dans un fragment de copie du testament de M. de Croismare, il est question d'une « perspective peinte par Noël Gassotin, étant dans sa bordure de bois doré », que le marquis léguait à Grimm. J'ai fait de vaines recherches pour savoir quel était ce peintre, dont le nom semble celui d'un Italien qu'on aurait *francisé.* L'Intermédiaire n'est jamais resté muet quand il s'est agi des artistes les plus obscurs ou les plus oubliés ; j'espère qu'il en sera de même une fois de plus. M. TX.

—

Le Régent, peintre d'histoire. — Il paraît qu'on voyait encore à Paris, à la fin du dernier siècle, un tableau peint par Philippe d'Orléans, Régent de France. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le tome VII de l'édit de 1783 du *Tableau de Paris*, de Mercier, chap. DLXVI, pag. 85 :

« Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume, s'amusoit à peindre ; mais la main de S. A., habile à mouvoir l'Europe, ne surpassoit pas, en peinture, celle du plus misérable barbouilleur. Qu'est-il arrivé ? Son principal tableau, *quoique décoré de son nom*, successivement chassé de tous les Cabinets, se trouve actuellement exposé dans un passage public des Tuileries, sollicitant en vain un acquéreur qui lui donne un asyle. On le regarde, on lit le nom auguste, on sourit, et personne ne veut en donner 36 livres. Ce qui prouve que, dans les arts qui tiennent au génie, on ne paie point le public avec des titres. »

Je ferai remarquer, incidemment, que c'est dans ce livre, trop peu consulté de nos jours, malgré une très bonne monographie de M. Desnoiresterres, qu'il faut aller chercher les causes *immédiates* de la Révolution, dévoilées par un témoin impartial, qui ne la prévoyait certainement pas, bien qu'il parle, en certains endroits, de catastrophe imminente.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est

devenu ce tableau, ce qu'il représentait, et quel était ce passage dont parle l'auteur. Quelque collabo aurait-il là-dessus des données ? Doct. By.

—

Les lettres J et U. — Quel est le premier livre imprimé où le J et l'U ont commencé à être employés séparément, c'est-à-dire distingués de l'I et du V ?

C. T.

—

La Croix de Jironde.— Dans une petite ville du Quercy se trouvent une rue et une place « de la Croix de Jironde ». Les recherches faites pour déterminer l'origine de cette appellation sont restées infructueuses. L'Intermédiaire peut-il fournir des renseignements à cet égard? Est-ce un nom de famille ou de localité. Se rattache-t-il à quelque fait historique?

Eldepal.

—

Jusqu'où ont pu aller des Jésuites. — Le journaliste et fécond compilateur Prudhomme raconte, dans un de ses écrits fort peu lus aujourd'hui (le *Tableau de Paris*), que des Jésuites s'entendirent avec un chambellan d'un roi d'Espagne, lequel leur livrait, chaque jour, le contenu de la chaise percée de Sa Majesté. L'examen des fragments de papiers déchirés qu'on trouvait dans ce meuble mit parfois sur la piste d'importants secrets d'Etat. Ce trait se retrouve-t-il dans quelques-uns des nombreux ouvrages dirigés contre la célèbre Société? Ajoutons que la chaise percée joue dans l'histoire intime du XVII[e] siècle un rôle qui n'est pas à dédaigner; M. Léon de Laborde l'a signalé dans le très curieux volume de notes, qui accompagne la 4[e] de ses *Lettres sur le Palais Mazarin*.

J. A.

—

Abbas Gottwicensis. — Où est située, en Allemagne, cette abbaye *Gottwicensis*, dont les armoiries ornent les plats d'une reliure en peau de truie? Le volume, imprimé à Francfort, date de 1712.

L'ex-Carabinier a pied.

—

Le dernier Auto-da-fé. — Le dernier brûlement d'hérétique ou de sorcier n'est pas encore centenaire, et il existe encore des gens qui *auraient pu* y assister. — Voici, en effet, ce qu'on lit au chapitre CCCLXXXVII du *Tableau de Paris*, de Mercier, édit. de 1783 :

« Mes lecteurs apprendront, avec quel- « que étonnement, je pense, que, le 7 no- « vembre 1781 (il n'y a pas faute de date, « je vous en avertis), on brûla, à Séville, « une femme accusée d'avoir eu commerce « avec le Diable. Saint Cyprien et saint « Augustin ont cependant dit positive- « ment que la chose était impossible. « Cette malheureuse était jeune et jolie. « Par un raffinement de cruauté, les In- « quisiteurs lui firent *couper le nez*, deux « heures avant l'exécution, afin que les « grâces touchantes de sa figure ne pus- « sent plus intéresser à son sort. Je tiens « le fait d'un témoin oculaire. Oui, cette « horrible scène n'est pas plus ancienne « que le 7 novembre de l'année dernière. « Lecteurs, pesez l'époque ! »

Quel est le sombre mystère d'iniquité qui se cacha sous cette exécution aux raffinements atroces ? Doct. By.

—

La citoyenne Denoor. — L'Intermédiaire qui a, je crois, plusieurs abonnés en Hollande, pourra-t-il me tirer d'embarras? Je cherche depuis longtemps des renseignements sur une marchande de curiosités, que les inventaires officiels de la Révolution appellent la citoyenne *Denoor*, et qui vendit et acheta, pendant plusieurs années, des objets de toute nature et de toute provenance. Je crois savoir que son mari était fournisseur des armées de la République, et que la pénurie du numéraire le fit plusieurs fois rembourser en meubles, tableaux, etc., que sa femme revendait à l'étranger. Mais je tiendrais surtout à connaître si la citoyenne *Denoor* avait dans son pays un commerce régulier; si elle a fait des ventes publiques sous son nom, enfin si elle a laissé des héritiers?

M. Tx.

—

La tribu sacrée des Cohen. — Je vien de lire dans un journal le récit des funé railles de l'ancien ministre Adolphe Crémieux. Dans ce récit, un passage est rest pour moi incompréhensible : « A l'entré « du cimetière juif, le grand rabbin d « Paris, M. Zadoc Kahn, qui, en sa qua « lité de membre de la tribu sacrée des « Cohen, ne peut exercer son ministère « dans l'intérieur d'un cimetière, a fait « arrêter le corps et a prononcé un dis- « cours émouvant... »

Quelle est cette « tribu sacrée des Cohen »? et pourquoi ne peut-elle exercer son ministère dans l'intérieur d'un cimetière? Sed Ego.

—

M. Thiers était-il bâtard? — S'il faut s'en rapporter au témoignage d'un livre, bien écrit et d'une lecture très attachante, du reste, il n'est pas possible d'élever le moindre doute à cet égard. Le fait mériterait, nous semble-t-il, d'être démenti ou confirmé. L'ouvrage en question se publie sous le titre : *Le Caducée. Souvenirs marseillais, provençaux et autres.* Le 3[e] volume vient de paraître. Le Roseau.

—

Emblème des médecins. — Sur le képi

des médecins militaires, comme sur certains bocaux de pharmacie, on voit représenté un serpent enroulé autour d'un miroir, dans lequel il se regarde. Quelle est l'origine, quelle est la signification de ce symbole? PAUL MASSON.

—

Vie de Molière, par Grimarest. — Je possède l'exemplaire d'une édition anonyme de cet ouvrage, qui n'est mentionnée ni dans la bibliographie de Molière, par Taschereau, ni dans le Dictionnaire des Anonymes, de Barbier:

*La vie de monsieur de Molière. A Lyon, chez Jacques Lions, libraire, ruë Merciere, au bon pasteur. M.DC.XCII. Avec permission. In-*12.

Connaît-on une édition plus curieuse? NAC.

—

Lieu de naissance de Victor Hugo. — Le Dict. des Contemporains (Vapereau) et le Dict. de biographie contemporaine, par Bitard, font naître Victor Hugo à Besançon, le 26 févr. 1802. Or, le *Gil-Blas* (n° du 27 févr. 1880) dit que l'illustre poète a reçu le jour, à Paris, rue des Feuillantines, le 26 févr. 1802. Qui a raison? J'ai bon espoir que Paris est, réellement, le berceau de Victor Hugo.

AMBR. TARDIEU.

—

M. Vaucorbeil. — Le nouveau Directeur de l'Opéra n'est-il pas né à Paris?

AMBR. TARDIEU.

—

L'abbé Delsuc. — Le catalogue de la librairie Lefilleul (du mois de septembre 1879), après avoir indiqué un ouvrage intitulé: *Les plaisirs secrets d'Angélique* (*Londres*, 1751), reproduit, à son sujet, cette note du marquis de Paulmey: « Ce morceau est le fruit de la jeunesse d'un ecclésiastique que je connais, l'abbé Delsuc. »

Pourrait-on me donner quelques détails biographiques sur cet abbé Delsuc? N'était-il point originaire de La Tour-d'Auvergne? SED EGO.

—

Le Régiment de la Calotte. — J'ai vu, mentionnés dans plusieurs catalogues, divers ouvrages ou recueils relatifs au *Régiment de la Calotte*.

Qu'il soit permis à un ignorant de demander à l'*Intermédiaire* des renseignements un peu détaillés sur l'origine, la composition et le but de cet étrange régiment! M. FRABAL.

—

« Bouchon », terme de bibliographie. — Je lis à la page 21 de « Apologie pour tous les grands hommes qui ont été accusez in-12) » : « Jésus-Christ faisoit ses miracles avec une telle facilité que les Juifs et les Gentils, ne pouvant comprendre les ressorts de cette puissance,... s'imaginèrent de faire courir et publier quelques livres qui portoient pour titre et bouchon: Magia Jesu Christi, ad Petrum et Paulum, Apostolos. » — Le mot « bouchon » se rapporte peut-être à la forme des manuscrits qui étaient roulés; le titre se trouvait donc à l'un des bouts?

H. DE L'ISLE.

—

« Le Fat puni, comédie, avec un divertissement (Paris, Prault fils, 1738) », in-8, fig. Quel est l'auteur de cette pièce?

UN CURIEUX.

—

Les Saisons, ou l'Année galante. — Poème. 1786, petit in-8. Manuscrit de 40 p. Premiers vers :

Je chante le temps et l'amour :
Muse, prépare un double hommage.

P. 34, un logogriphe. — P. 35: « A Mme de V***, en lui offrant, au jour de l'an, un joli Almanach de Cabinet, 1814. — P. 36. L'Enfant et la Rose, fable, commençant ainsi :

Enfant gâté de la jeune Climène.

P. 38. Vers pour être mis au bas du portrait du Roi :

Riche de notre amour qui comble tous ses [vœux,
Nouveau Titus, il fait chaque jour des heureux.

L'auteur, dans sa jeunesse, employait l'écriture, dite « anglaise. » Les corrections et les derniers vers sont écrits en coulée et en anglaise. Ce poète serait-il connu? H. DE L'ISLE.

—

« Portefeuille d'un talon rouge, — contenant des anecdotes galantes et secrètes de la cour de France. Paris, de l'impr. du comte de Paradès, l'an 178*** ». In-18.

« Pièce satirique contre Marie-Antoinette, d'une violence inouïe et d'une excessive rareté, les exemplaires ayant été en partie détruits. Le comte de Paradès, son auteur, est un aventurier mort en 1786. » (N° 1912 du Catalogue Fontaine, 1874.)

Pourrait-on me donner quelques détails sur la vie du comte de Paradès? Connaît-on d'autres ouvrages du même auteur? UN CURIEUX.

—

Les Jeux de Société. — Quel est cet ouvrage, « d'une imagination très déréglée », qui se débitait à Paris, *sous le manteau*, en 1801, et qui fut saisi par la police? A. B.

—

« Mes souvenirs d'enfance. » — Paris, imprimerie d'Adrien Leclere, 1837, in-8, 27 p. Poème, dédié par l'auteur à ses enfants, et divisé en deux chants. A la suite: *La soupe au caillou, ou la bienfaisance en défaut*, conte. Le 1er chant intitulé: « Le château de mon grand-père. La Ru-du-Bois » (en Picardie). Le 2e chant: « La Ferme »; elle est dénommée: *Malherbe* (Picardie). — Le grand-père de ce poète inconnu était conseiller à la Cour souveraine. — Je désire connaître le nom de l'auteur? Dans quel département se trouve la Ru-du-Bois? H. DE L'ISLE.

—

Des droits d'auteur en matière de réimpressions. — Quelque collabo juriste pourrait-il me renseigner sur l'étendue et la limite des droits que, lui ou moi, pourrions avoir à faire réimprimer, — à nos frais bien entendu, *cura et sumptibus*, — tel ouvrage épuisé en librairie, ou tel extrait d'ouvrage dont l'auteur ou les descendants de l'auteur existent encore? Je crois que, s'il me prenait fantaisie de réimprimer l'*Astrée* ou le *Pantagruel*, personne ne me chercherait noise; mais si je voulais faire la même opération sur les *Trois Mousquetaires* ou *Monte-Cristo*, alors qu'Alexandre Dumas, fils de son père, est plein de vie et de talent, aurais-je le même droit? Je ne le crois pas. Faut-il recourir au Bulletin des Lois? C'est un bien gros recueil, et où y chercher cette loi réglant les droits d'auteur sur le point particulier que je précise ici? Une indication directe d'un juriste de lettres ferait bien mieux mon affaire. Je serais tout prêt à lui dire, en l'en remerciant: *Experto credo Roberto*. Cz.

Réponses.

Barbarismes et Solécismes (XII, 258, 310; XIII, 39, 80). — Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que tous les exemples cités, à l'appui de son opinion, par M. E.-G. P. peuvent s'expliquer logiquement, tandis que *Quoi qu'ils en aient* résiste absolument à l'analyse. Disséquons un peu. *Quoi que* voulant dire: « quelque chose que » ou bien: « quoique ce soit que, » on comprend fort bien *Quoi qu'il en soit*, *Quoi que vous fassiez*, *Quoi que vous en disiez*, car il peut *en être* bien ou mal, vous pouvez *faire* ceci ou cela, vous pouvez *en dire* telle ou telle chose, ce que bon vous semble, mais que diable pouvez-vous *en avoir*, et qu'est-ce que cela peut faire que vous *en ayez* ou que vous n'*en ayez pas* ceci ou cela? Cette expression n'existe dans aucun dictionnaire, du moins avec le sens particulier qu'on voudrait lui attribuer, et, à mon avis, elle n'a pu s'introduire dans la langue courante qu'à la faveur de la synonymie apparente que j'ai signalée. Tout cela est, peut-être, donner bien de l'importance à une locution assez insignifiante, et je vois d'ici les railleurs m'écraser avec le célèbre *quoi qu'on die*. Mais en matière de purisme le moindre grain de mil a sa valeur, et on ne discute guère que sur des infiniment petits. Pour ne pas prolonger inutilement cette polémique, que M. E.-G. P. me produise un seul exemple tiré des classiques du XVIIe, ou même — soyons large — du XVIIIe siècle, et je passe condamnation. PAUL MASSON.

—

La lèpre est-elle contagieuse? (XII, 262, 312, 344, 373, 398, 462.) — Dans une brochure du professeur Ch. Schmidt, extraite du « Bulletin de la Société p. la conserv. des monum. historiques d'Alsace», et portant le titre: « Notice sur l'Eglise rouge et la Léproserie de Strasbourg », je trouve la note suivante: « Elle (la lèpre) a été, au moyen âge, un objet de terreur pour les peuples. Il suffit de constater l'existence du fléau et l'*opinion généralement admise*, qu'il se communiquait par le contact et qu'il semblait incurable. » Je n'ai pas sous la main une récente publication de la maison Baillière à Paris: « La lèpre est contagieuse », par un missionnaire attaché aux Léproseries (1 vol. in-8 de 281 p. 1879).

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 376, 398). — Je trouve la note suivante: On voyait autrefois, dans le cimetière des Innocents, à Paris, l'épitaphe suivante gravée sur une plaque de cuivre: « Ci-gît Yollande Bally, « qui trespassa l'an 1514, le 88e an de son « âge, le 42e de son veuvage, laquelle a « vu ou pu voir, devant son trépas, 295 « enfants issus d'elle. »

Auprès d'une pareille ribambelle, quelle misère que vos 27 enfants! — Mais, l'épitaphe disait-elle vrai? Et d'abord, a-t-elle existé?

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Portrait de Kasia (XII, 324). — Ce portrait, ou plutôt cette lithographie, doit appartenir à un des *Keepsakes* ou *Albums* publiés par l'Emigration Polonaise, et servir de vignette à quelque « Nouvelle » de l'époque (1831-1850).

K. P. DU ROCH III.

—

Singularités dramatiques (XII, 361, 410). — Il faudrait un volume pour les cataloguer toutes! En voici trois qui méritent d'être citées:

David et Bethsabée, tragédie, par M. l'abbé *** (Petit, curé de Montchauvet près Vire), 1754, in-12.

Baltazard, tragédie (par le même), 1755, in-12. — Chefs-d'œuvre de platitude gro-

tesque. L'auteur était une espèce de fou, qui se croyait sérieusement un Corneille ou un Racine, et que sa vanité rendit dupe de toutes sortes de mystifications.

Abaillard et Héloïse, tragédie en cinq acte (*sic*) et en vers, 1768, in-8.

Nous ne savons si cette pièce est la même que celle donnée par Guys, en 1752, sous le même titre.

On en devine le sujet. Il était assez difficile à mettre au théâtre. L'auteur a écrit sérieusement la pièce la plus ridicule du monde. Il a des périphrases et des circonlocutions inouïes :

Que, mort dès son vivant, il sente les dédains
Et soit réputé nul, au milieu des humains.
Qu'il paroisse encor homme, et qu'il cesse de [l'être.

Et surpris, dès ce soir, dans son appartement,
Abaillard connaîtra l'anéantissement.

J'étoufferai les feux qui l'ont rendu coupable !
Il vivra pour se voir, des hommes retranché,
Languir dans le mépris comme un tronc des- [séché;
Fantastique mari, sans espoir d'être père,
L'amour qui leur fut cher causera leur misère.
Cet amour dont ils ont captivé la faveur,
Va devenir pour eux la source du malheur,
Et tous deux, embrasés d'une flamme stérile,
Ils prendront pour l'éteindre une peine inutile.

Malgré ses cris perçants et sa douleur extrême,
Il se voit à l'instant séparé de lui-même.

On aime les vivants pour goûter le plaisir;
Le commerce des morts bornera mon désir.

L'amante purement sensible à ce qu'elle aime
Sépare de l'amant ce qui n'est pas lui-même.

Je pleure en vous offrant l'ombre de votre [époux.
J'ai perdu, sous l'effort d'une main sanguinaire,
Le doux titre d'amant et l'espoir d'être père.
Vous n'avez que vingt ans! je meurs, et je per- [mets
Qu'un époux plus heureux recueille vos attraits.
Bannissez tout espoir de réchauffer ma cendre.

Désarmé par la haine, inutile à l'amour,
Je ne pourrai jamais le bannir sans retour.
Au flambeau de l'amour ma flamme réchauffée
Ne serait pour ce Dieu qu'un stérile trophée.
Nous le fatiguerions par des vœux imparfaits,
Ses feux nous brûleraient sans s'éteindre ja- [mais;
S'il s'applaudit encor de voir nos cœurs fidèles,
Ce sera pour jeter de faibles étincelles.
Je me reprocherai tristement ma faiblesse
Et de mon souvenir je ferai ma maîtresse.

Etc, L.

—

In necessariis unitas, etc. (XII, 417).— J'ai posé la question de paternité. Il n'y a pas été répondu directement; mais je trouve une troisième attribution, due à M. de Pressensé (Revue Chrétienne, 5 sept. 1879, Notices litt. p., 578). Il attribue la célèbre maxime, non plus à saint Augustin, ni à saint Vincent de Lérins, mais à saint Irénée.

Je redemande où se trouve imprimé ce texte fameux : serait-il possible que l'*Intermédiaire* restât muet et que, de tous ceux qui citent cette belle parole, aucun ne l'ait lue dans le texte original de celui qui l'a formulée pour la première fois?

Cz.

—

Epispasme (XII, 641, 693, 725; XIII, 17). — Voici un passage de la première Epître de saint Paul aux Corinthiens (cap. VII, 18, 19, 20), qui éclaircit parfaitement le sens de ce mot : « *Circumcisus aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.— Circumcisio nihil est, et præputium nihil est, sed observatio mandatorum Dei.— Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.*» Ainsi pour les Juifs devenus chrétiens, pas d'*épispasme;* pour les Gentils convertis, pas de circoncision; que chacun reste comme il est, et observe les commandements de Dieu, sans se mettre en peine du reste : telle est la doctrine large et conciliante de l'Apôtre. DICASTÈS.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678, 731, 763; XIII, 84.) — Voici ce que j'écrivais, à ce sujet, en juillet 1856, dans la *Revue Universelle des Arts* de cette année, page 300:

« J'ai vu à Rome, en 1830, et revu, cinq ans plus tard, dans la Galerie, aujourd'hui dispersée, du Cardinal Fesch, plusieurs petits tableaux hardiment et finement touchés, représentant des scènes des Misères de la Guerre, semblables, mais en plus grand, aux Eaux-fortes si connues, gravées par l'artiste lorrain. Ces peintures lui étaient attribuées.

« Vers cette même année 1830, on avait exposé à Paris, dans une salle de vente (dite Salle Lebrun) rue du Gros-Chenet, entre autres tableaux, une peinture tracée de verve et néanmoins d'un précieux fini. C'était une *Tentation de saint Antoine*, exactement semblable à l'eau-forte de Callot, et d'une surface à peu près double. Elle fut vendue comme son œuvre authentique. Je ne me souviens pas si le tableau était signé, mais je me souviens fort bien qu'il fut très apprécié des amateurs présents à l'exposition. Deux jours après, je m'informai, à la salle de vente, du prix auquel il fut adjugé : ce prix avait dépassé *trente mille francs.*» ALF. BONNARDOT.

—

Bibliothèque de Massillon (XII, 705).— Tout ce qui reste de la bibliothèque de Massillon fait partie, croyons-nous, de la Bibliothèque de la ville de Clermont. Nous disons *tout ce qui reste*, parce qu'en 1793, au dire du savant bibliothécaire, M. Gonod, toutes les bibliothèques des Chapitres

et Couvents de Clermont, ayant été mêlées et confondues, une partie des livres fut brûlée sur la place de Jaude, une autre partie fut vendue, et le reste (onze mille volumes environ) fut transporté dans la salle du Collège et devint le noyau de la Bibliothèque actuelle de Clermont.

En dressant, en 1839, le Catalogue de cette Bibliothèque dont il a été le conservateur pendant de longues années, M. Gonod chercha à reconnaître les livres ayant appartenu à Massillon. Il n'en trouva *qu'un seul* dont on pût affirmer l'origine. Ce livre, intitulé : *Essay d'analyse sur les jeux de hazard. Paris, Quillau*, 1708, porte, écrite sur la garde, la mention suivante : *Pour le Très révérend Père* Massillon, *par son très humble et très obéissant serviteur*, Remond de Montmort.

Un rapport (inédit), rédigé en l'an IV par les administrateurs de district de Clermont, donne quelques détails qui compléteront ma réponse :

« La loi du 8 brumaire assujettissait le « District à rendre compte au Comité, de « l'état des Bibliothèques et de tous les mo« numents des sciences et arts qui sont « dans notre arrondissement.... Par un ar« rêté du 24 floréal an II, nos prédéces« seurs avaient choisi six membres de la « Société populaire pour faire l'inventaire « et le catalogue de tous les livres manus« crits et autres objets pouvant servir aux « sciences et à l'enseignement public, con« formément à l'instruction et à l'arrêté « du 25 germinal, et d'après la loi du « 8 pluviôse an II. Il n'avait été rien « fait....... En 1792, les administrateurs du « district, sur la recommandation que leur « fit le citoyen Romme, en passant par « cette commune, avaient invité, dès le « mois d'octobre de cette année, la Société « populaire à coopérer à cet objet. Ils re« çurent une réponse où respire le patrio« tisme. Mais on chercherait vainement « la mise en œuvre, dans les registres du « District. Tel est, Citoyens, l'état dans « lequel nous avons trouvé l'inventaire des « Bibliothèques; c'est-à-dire qu'il n'en « existait pas.

« Il s'agit à présent de vous présenter « une idée de cet objet et de vous décrire « tout ce qui était à faire.

« Le Chapitre cathédral avait formé de« puis la mort de l'évêque Massillon, et en « conséquence du legs qu'il fit de ses livres « à son Chapitre, une Bibliothèque inté« ressante. On y trouva surtout les ouvrages « des Pères, dans les belles éditions que « nous ont données les Bénédictins, les col« lections des Conciles, celles des pères « Labbe et Cossard, en 18 volumes, celle « du P. Hardouing, la Bible polyglotte, « une collection des Théologiens Français « et Espagnols, des commentateurs de « l'Ecriture, des controversistes, etc. Cette « Bibliothèque était assez riche en Histoire.

« La partie des Manuscrits offrait un Pé« trarque, une Histoire de la conjuration de « Catilina, par Salluste, les Oraisons de Ci« céron contre ce conspirateur, une His« toire des Croisades et des Bréviaires et « Missels de plusieurs siècles, remarquables « par le vélin, la beauté de la main et les « lettres initiales en or, les vignettes et bro« deries. Le tout avait conservé beaucoup « de fraîcheur, et est réellement d'une « grande beauté. — La réunion des Dic« tionnaires de Moréri, Bayle, Trévoux, « La Martinière, Beaudran, Ménage, Ri« chelet, l'Encyclopédie, etc., était assez « exacte.— Les Procès-verbaux des Assem« blées du Clergé et de celles de l'Agence « sont complets. — La partie littéraire est « assez considérable, et on regrette qu'il « ne se trouve que les six premiers vo« lumes de l'édition de Cicéron, par l'abbé « d'Olivet, que Debure compare à celle « des..... Mais les Chanoines ne les prirent « pas dans le temps. Ils avaient ensuite « inutilement cherché à se procurer les « trois volumes qui leur manquaient. — « La partie de la Jurisprudence était de « peu de valeur, et il n'y avait de remar« quable que la collection des Ordonnances « par Laurière, en onze volumes.....» (*Archives départementales du Puy-de-Dôme.*)

Dans sa question, M. P. le B. dit que le peintre Gault de Saint-Germain remarqua, entre autres, parmi les livres provenant de la Bibliothèque de Massillon, le manuscrit des *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne.*— Je crois que ce manuscrit n'a jamais fait partie de la Bibliothèque de Massillon. Il avait été donné au Département, le 29 juillet 1793, ainsi que le constate l'extrait suivant du Registre des Délibérations de l'Administration départementale du Puy-de-Dôme :

« *Séance du* 29 *juillet* 1793. Le citoyen « Ceytre-Caumont, étant entré dans l'As« semblée, a offert au Département l'His« toire des Voyages proposés (*sic*) pour la « tenue des Grands-Jours d'Auvergne, « manuscrit original par M. Fléchier. Ouï « le Procureur général syndic, (les Admi« nistrateurs) acceptent l'offre du citoyen « Ceytre-Caumont, pour être le manuscrit « déposé dans une bibliothèque du dépar« tement, et arrêtent, qu'en témoignage « de leur reconnaissance, expédition de la « présente délibération sera délivrée au « citoyen Ceytre.»

Si, l'année suivante, Gault (nommé, le 20 floréal an II, membre du Comité des Arts et Instruction) trouva le manuscrit de Fléchier dans l'*encombrement* des livres provenant soit du Chapitre de la Cathédrale, soit des couvents et maisons d'émigrés, c'est que cet encombrement représentait la bibliothèque où le Département avait fait déposer le volume qui lui avait été offert. — M. Gonod, nous l'avons rappelé, a constaté que, pendant la Révo-

lution, il y eut des ventes de livres provenant des dépôts publics. Le Manuscrit de Fléchier fut un des volumes qui disparurent. Plus tard on le retrouva dans la bibliothèque d'un collectionneur, M. Tiolier. De là il passa entre les mains de M. Hugues Michel, avocat, qui le céda à la ville de Clermont, moyennant la somme de trois cents francs. SED EGO.

—

Le Mouchoir bleu. Le Rêve de la Vie (XII, 708, 766; XIII, 22). — Cette nouvelle est encore reproduite dans la « Littérature française.» Lectures choisies, par le lieutenant-colonel Staaf (4e édition, t. II, p. 556). F. B. M.

—

De notre Intermédiaire, à propos des Editions fantastiques (XIII, 11, ou plutôt 13, 65).— L'odyssée du collabo K. P. du Roch III à la recherche de l'*Intermédiaire* est certainement curieuse, et il est étrange que personne, à la librairie Dentu, n'ait pu renseigner convenablement le nouveau Christophe Colomb. Mais le « N. and Q.» français est bien loin d'être inconnu de la haute librairie. Il est cité dans l'Index bibliographique du Guide de l'Amateur de livres à figures et à vignettes du XVIIIe siècle, par H. Cohen et Ch. Mehl, publié chez Rouquette, en 1876, et cet Index ne le fait pas mourir à l'époque de la guerre, car il en cite 9 vol. de 1864 à 1876. Si K. P. du Roch III est un lecteur du *N. and Q.* de Londres, on a vu souvent l'*Intermédiaire* mentionné avec éloge; il y a d'ailleurs été annoncé dans les formes au public anglais. Enfin, on a lieu de s'étonner de la difficulté que K. P. du Roch III a éprouvée, après sa trouvaille dans le casier du bouquiniste. Si la couverture manquait à la livraison, le nom et l'adresse de l'imprimeur ne se trouvaient-ils pas au bas de la dernière page du texte? L'imprimerie est connue, et la rue Cujas n'est pas hors de la portée de ceux qui flânent ou bouquinent sur les quais. Et sur ces mêmes quais, y a-t-il donc un libraire auquel il faille plusieurs jours pour découvrir la librairie de la rue de Seine, qui est à deux pas du fleuve? Chaque numéro de l'*Intermédiaire* ne porte-t-il pas la signature du gérant Fischbacher et cette maison n'est-elle pas elle-même de la haute librairie?

Personnellement, j'ai pu devenir le plus facilement du monde un abonné du *Notes and Queries* français, par l'obligeante entremise de M. L. Conquet, le libraire, plein d'intelligence et de goût, du boulevard Bonne-Nouvelle, qui, tout loin des quais qu'il soit, n'avait garde d'ignorer l'existence de la petite Revue des Chercheurs et Curieux. HENRI G.

—

Tableaux peints par la reine Marie Leszcinska (XIII, 36, 94). — « La Reine aimait l'art de la peinture, et croyait savoir dessiner et peindre; elle avait un maître de dessin qui passait toutes ses journées dans son cabinet. Elle entreprit de peindre quatre grands tableaux chinois dont elle voulait orner son salon intérieur, enrichi de porcelaines rares et de très beaux marbres de laque. Ce peintre était chargé de faire le paysage et le fond des tableaux; il traçait au crayon les personnages; les figures et les bras étaient aussi confiés par la Reine à son propre pinceau; elle ne s'était réservé que les draperies et les petits accessoires. La Reine, tous les matins, sur le trait indiqué, venait placer un peu de couleur rouge, bleue ou verte, que le maître préparait sur la palette, et dont il garnissait chaque fois son pinceau, en répétant sans cesse : « Plus haut, plus bas, Madame; à droite, à gauche.» Après une heure de travail, la messe à entendre, quelques autres devoirs de piété ou de famille appelaient Sa Majesté, et le peintre, mettant des ombres aux vêtements peints par elle, enlevant les couches de peinture où elle en avait trop placé, terminait les petites figures. L'entreprise finie, le salon intérieur fut décoré de l'ouvrage de la Reine, et l'entière confiance de cette vertueuse princesse était telle, que, léguant ce Cabinet à madame la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur, les tableaux et tous les meubles dont il était décoré, elle ajouta à l'article de ce legs :

« Les tableaux de mon cabinet étant « mon propre ouvrage, j'espère que ma- « dame la comtesse de Noailles les conser- « vera par amour pour moi. »

« Madame de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, fit construire un pavillon de plus à son hôtel du faubourg Saint-Germain, pour y placer dignement le legs de la Reine, et fit graver en lettres d'or sur la porte d'entrée l'innocent mensonge de cette bonne princesse.» (Mme Campan, Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette... Paris, 1823. Baudouin, t. IV, p. 82.) A. B.

—

Sociétés d'étudiants (XIII, 37).— A Orléans, en 1615, le jeune duc de Saxe voit une célèbre Université, avec beaucoup d'étudiants, surtout des Allemands, qui avaient beaucoup de *privilegia*. Le *procurator nationis germanicæ* était alors *Georgius Wolmar* (Voyage [en allemand], Leipzig, 1620, in-4°).

L'EX-CARABINIER A PIED.

—

La bibliothèque de V. Salva (XIII, 39). — Au risque de ne pas satisfaire complètement notre collabo H. L., j'ai lieu de supposer que le célèbre libraire et bibliophile espagnol Vicente Salva avait exercé

sa profession à Paris, avec autant d'honneur que d'amour, avant de se retirer à Valence (Espagne), où il est mort vers 1870. Il me semble même que son fonds de littérature espagnole est devenu la propriété d'une grande maison française, qui l'exploite, depuis lors, sur une vaste échelle, à côté des plus beaux monuments de nos gloires nationales. — Les Catalogues formés par *V. Salva*, en 1826 et 1829, donnaient déjà la mesure des innombrables richesses que ce zélé collectionneur était parvenu à réunir, parmi lesquelles il fallait placer au premier rang les publications relatives à l'Amérique; l'histoire d'Espagne était trop étroitement liée à celle de la conquête du Nouveau Monde, pour qu'une âme, aussi jalouse que la sienne du lustre donné à son propre pays par Colomb, pût négliger l'occasion d'associer à ses goûts les preuves les plus authentiques et les plus rares de cette sublime légende. C'est ainsi qu'il était arrivé à découvrir une foule de manuscrits importants, au nombre desquels figurait celui d'un travail inédit et très digne d'attention du R. P. Diego de Rosalès, sur l'Histoire générale du Chili, depuis les premiers temps de l'époque aborigène jusqu'à la grande rébellion du XVIIe siècle. Il y aurait plus d'une page intéressante à écrire sur les nombreuses péripéties qui ont accompagné la marche de ce précieux manuscrit, depuis le jour où il sortit de la bibliothèque de notre orientaliste, L. Math. Langlès, pour passer dans celle de son possesseur actuel, le célèbre historien et orateur chilien, Don Benjamin Vicuna Mackenna, dont le patriotisme éclairé en poursuivit la trace longtemps. Cette digression serait trop longue et n'intéresserait peut-être pas nos lecteurs.

Quant au sort qu'a dû subir la bibliothèque de V. Salva, nous pensons, d'après le soin qu'il avait d'offrir souvent ses trésors aux visées ambitieuses, mais cousues de guinées, des grands amateurs anglais, que lord Kingsborough et ses émules auront su tirer parti d'une mine aussi riche, transmise, après la mort de don Vicente, à son fils, don Pedro Salva, bon appréciateur de ses goûts paternels. Nous y croyons d'autant plus que les bibliophiles anglais, plus ardents que les nôtres pour tout ce qui touche à l'histoire ou à la littérature étrangère, n'ont jamais reculé devant les plus grands sacrifices.

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

C. L. Beaunier, poète (XIII, 39, 94, 121). — Personne ne s'est trompé; la pièce de Beaunier doit être la plus rare. Je prie E.-G. P. de me donner la date de la naissance, de la mort de Beaunier, et ses prénoms. H. de l'Isle.

—

Perse. Persan (XIII, 58). — Littré : *Persan*, s. m., idiome des habitants de la Perse moderne; c'est une langue aryenne, fortement modifiée par le mélange de l'arabe. — Au Supplément, le mot : *Perse* est donné adjectivement et comme se rapportant à l'ancienne Perse, par opposition au mot *Persan*. — Complément à l'Académie : *Perse* et *Persan* sont donnés comme adjectifs, avec la même distinction historique. Comme substantif, *Persan* signifie habitant de la Perse. Mais je ne vois, par aucune citation, à quelle époque le mot *Persan* aurait été introduit dans la langue pour établir la différence entre les habitants de la Perse antique et ceux de la Perse moderne. — Complément à l'Académie : *Iran* (géographie), province de la Perse entre l'Araxe et le Kur. C'est par le mot d'*Iran* qu'on désignait en Orient, dès la plus haute antiquité, les principaux pays de la Perse, par opposition à Turan ou Touran. — Littré ne donne pas le mot *Iran;* mais, au mot *Iranien*, il dit : Race iranienne, celle qui appartient à l'*Iran* (nom donné à la Perse moderne par les habitants du pays). Langues iraniennes, le zend, le pehlvi, l'arménien et le parsi, qui a produit le persan moderne. Etymologie : *Zend*, *airyana*, demeure des Aryas, (du sanscrit *drya*, homme de bonne race). Dans le Supplément, au mot *Iranisant* (savant dans la langue iranienne), Littré ajoute qu'on peut dire : *Iran* ou *Eran*. Cependant il n'a pas, dans le Dictionnaire, d'article au mot *Eran*. Il cite seulement, au mot *Eranienne* (Supplément), l'opinion de M. Hovelaque (*Linguistique*, p. 218. Paris, 1876), qui affirme que le mot *Eranien* est incontestablement plus correct que celui d'*Iranien*. Faut-il voir l'origine de ce mot dans celui d'*Erane*, du grec : *Eranos*, qui sert à désigner des associations religieuses chez les Grecs, et d'*Eraniste*, membre d'un *érane?* Je laisse aux savants de l'Intermédiaire le soin d'élucider la question.

E.-G. P.

—

Laurent Joubert (XIII, 66, 121). — On n'a pas répondu, en ce qui touche les *Paradoxes*. Brunet, lui-même, dans sa dernière édition du Manuel, ne donne pas le titre complet de ce livre, et ne cite que l'édition de 1566, contenant les deux décades réunies. — Parmi les œuvres de L. Joubert, que j'ai pu rassembler dans ma bibliothèque, je citerai, outre l'édition collective des deux parties des *Erreurs populaires* (Paris, 1582, Micard) et le Complément de Gaspard Bachot (Lyon, 1626) qui remplace la 3e partie annoncée, mais non publiée du vivant de Joubert : 1° 1re *Partie*. Paris, 1578, Mahubert. Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par Millanges (délicieux volume pet. in-12, contenant la lettre à la Reyne de Navarre). — 2° 2e *Partie*. Paris, 1579, Abel Langelier

(In-12, avec portr. de Joubert, gr. sur bois.) — 3° *Paradoxarum demonstrationum medicinalium, Laur. Jouberti, Philosophi et medici Monspeliensis. Decas prima.* Lugduni, 1565. Apud Carolum Pesnot, ad Salamandræ [Manque *Insigne*] (gr. in-8).

Ce volume, qui paraît très rare, comprenant la 1re Décade, aurait-il paru seul en 1565, ou resterait-il un volume séparé pour la 2e Décade? L'édition de 1566 (à la Bibliothèque de Nimes) porte : *Decas prima et altera.*

(Nimes.) CH. L.

—

Etymologie du nom de Rabelais (XIII, 68). — L'un de nos plus érudits bibliographes, le bibliophile Jacob, a donné depuis longtemps, sur le nom de Rabelais et ses origines, une explication qu'on peut lire dans la notice historique qui accompagne les œuvres du curé de Meudon, édition Charpentier. Arrêtons-nous-y d'autant plus que son opinion se trouve appuyée sur les vers latins de Jean Vouté, l'épigrammatiste de Reims, et sur ceux qu'a reproduits Ant. Le Roy, dans ses *Elogia Rabelæsina.*

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Atticus (XIII, 72). — Je n'ose affirmer, mais je crois reconnaître Mario Proth.

NOEL MELLIW.

—

K rouge (XIII, 68, 123). — Les rébus-enseignes abondent aux environs de Paris. Exemples : un épi scié, enseigne d'un *épicier;* — un puits, avec cette inscription : Au *Puissant Vin;* — un coing : Au *bon coin;* — un homme portant un pâté et une bouteille : Au *comptant;* — un homme chargé d'une hotte renfermant une femme, un singe et un chat : A *l'homme chargé de malice.*

BRIEUX.

— A Strasbourg, 0.200.100.0; c'est ce que remarquait déjà un reporter parisien, à Saint-Julien-lès-Metz, en 1870. Il y a, en Alsace, beaucoup de pharmacies au *Cygne.* A. B.

—

Ant.-François Sergent-Marceau, peintre graveur français. 1841 (XIII, 69, 124). — Connu sous le nom de *Sergent-Agate,* mais bien injustement. Forcé de quitter Paris, après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, il résida en Italie; on le vit successivement à Turin, à Venise, à Brescia et à Milan. « Il « a publié récemment à Milan (Michaud, « Biogr. des Hommes vivants, 1819) plu« sieurs cahiers d'un ouvrage publié à Bre« scia, sous ce titre : *Costumi dei popoli « antiqui e moderni, in diverse figure in« cise e colorite, etc.* ». Sergent-Marceau, comme régicide, n'avait garde de rentrer en France. — Ainsi, l'ouvrage fut commencé à Brescia et fini à Milan, d'après Michaud. L'EX-CARABINIER A PIED.

— D'après la « Notice historique sur A.-F. Sergent, graveur en taille-douce, député à la Convention Nationale », publiée par M. Noël Parfait (Chartres, Garnier, 1848, in-8), il n'a paru, de l'ouvrage inachevé de Sergent : *Costumi dei popoli,* etc., que 300 pages de texte et 23 gravures. P. P.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69). — Dans l'Histoire des mœurs et du costume des Français dans le XVIIIe siècle (1775, in-f°. Réimpr., 1878), la 1re estampe : *le Lever,* et la 12e : *le Coucher,* nous représentent le lit avec les couvertures et le drap de dessus pendants; le drap de dessous est bordé. La coucheuse est en chemise décolletée. Ce qu'on devine de reste fait désirer la tenue du *pauvre diable* cité par le Dr By. NOEL MELLIW.

—

Le peintre Galimard (XIII, 70, 125). — L'un de ces détails consiste en ce que Léda, couchée dans une pose analogue à la Danaé de Titien, tient, entre l'index et le médius de sa main droite nonchalamment pendante, le gland du coussin sur lequel elle s'appuie. J'ignore si cette toile comportait d'autres détails « d'un goût équivoque ».

Quant à l'inscription murale, elle se bornait, autant que je m'en souviens, à ajouter au nom de l'artiste l'épithète aussi injurieuse qu'imméritée de : *Crétin.*

P. M.

—

Défense de priser (XIII, 70, 126). — Les Papes n'étaient pas seuls à défendre l'usage du tabac. Les Parlements cherchèrent aussi à empêcher la diffusion de cette plante, aujourd'hui si protégée par le Gouvernement. Un arrêt du Parlement de Grenoble « fit défense à toutes personnes, « de qualités, qu'elles soient, de tenir des « Académies pour l'usage du tabac ou « *pœtum,* de dresser des enseignes ou af« fiches à cet égard, et même de recevoir « qui que ce soit, afin de prendre des fumées « de tabac, en boutique, chambre ou mai« son, à peine de confiscation du *pœtum* « et de mille livres d'amende, pour la pre« mière fois, et d'autre peine plus forte en « cas de récidive. » (*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère.* Série B.)

SED EGO.

— Le pape en question est Innocent X. C'est à la date du 1er février 1650 qu'il publia le décret, défendant, sous peine d'excommunication, de prendre du tabac à priser dans la Basilique vaticane, sous prétexte que cela faisait éternuer et que la

majesté du lieu en était troublée. Ce décret fit grand bruit lors de son apparition, nous apprend M. Armand Dubarry, dans son volume : *La Belle-sœur du pape*. Précisément le tabac à priser avait alors pour défenseurs un grand nombre de prélats, dont plusieurs s'escrimaient de la plume en sa faveur. Ces prélats aimaient à voir, dans la poudre émoustillante que les pharmaciens appelaient alors assez irrespectueusement *clysterium nasi*, un excellent remède contre les aiguillons de la chair; et ils prétendaient que, pris modérément, le tabac râpé était non seulement utile, mais encore nécessaire aux prêtres, aux moines, à tous les religieux forcés à mener une vie chaste et à réprimer les élans sensuels qui les troublent. « Ces fleurs de rhétorique, dit M. Dubarry, ne persuadèrent point Innocent X, qui ne sentait pas personnellement le besoin d'apaiser ses sens; et le tabac fut anathématisé. »

Il y avait soixante-quinze ans que le décret d'Innocent X contre le tabac à priser était en vigueur, lorsque, le 16 janvier 1715, le pape Benoît XIII — un priseur celui-là ! — jugea bon de le supprimer. Dès lors la tabatière eut droit de cité dans les églises de Rome... PAUL PARFAIT.

—

Chansons nouvelles (XIII, 71). — Je ne connaissais pas les chansons de Joseph Servières, édition de 1826. Mais je puis donner quelques renseignements sur l'auteur et sur une édition postérieure de ses chansons. En 1831, parut à Clermont-Ferrand un petit volume in-12, de 412 p., intitulé : *Chansons de J.-Joseph Vaissière*. Imprimerie et librairie de l'Auteur. Ce volume, comme celui de 1826, porte pour épigraphe deux vers empruntés à l'une des chansons, *le Chant du Coq* :

> Entendez-vous sa voix sonore ?
> Braves Gaulois, voici le jour.

Ce volume contient aussi la pièce signalée par M. de l'Isle, « *Ma réception* « *au Barreau* (et non pas *ma Déception*), « couplets chantés dans un banquet qui « me fut donné par mes confrères de Clermont, 1824. » — En voici la première strophe :

> Recevez-moi dans votre confrérie,
> Puisqu'on y trouve et sagesse et gaieté,
> Propos sans fard, aimable raillerie,
> Et bienveillance, et surtout liberté.

L'auteur de ces chansons, dont beaucoup sont remarquables, Jean-Joseph Vaissière, est né à Saint-Antonin, le 4 ventôse an VI (22 février 1798). Arrivé à Clermont en 1820, pour rédiger un journal d'opposition qui venait d'être fondé sous le nom d'*Ami de la Charte*, il s'acquitta de ces fonctions avec beaucoup de talent jusqu'en 1836, époque où il entra dans l'administration des finances. Il est mort, le 27 septembre 1855, receveur particulier à Riom. Son fils est actuellement secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Une troisième édition des Chansons de Vaissière a paru depuis la mort de l'auteur. Sa biographie a été écrite par un de ses amis, M. Conchon, ancien maire de Clermont, beau-père de M. Eugène Rouher.

SED EGO.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97.) — Papagena chante, dans la *Flûte enchantée* :

> La vie est un voyage
> Qu'on ne fait bien qu'à deux.

La *Jeune Captive*, d'André Chénier, dit aussi :

> Mon beau voyage encore est si loin de sa fin

et elle compare encore la vie à un *chemin bordé d'ormeaux*, à une *année*, à une *journée*, et à un *banquet*, bien entendu.

Socrate dit, dans Lamartine :

> . . . Cette mort qu'on appelle la vie...

Quelques vers plus loin, il appelle la vie :

> . . . ce nœud infâme,
> Cet adultère hymen de la terre avec l'âme.

Ceci au hasard, bien entendu; car une pareille anthologie ne saurait se faire au pied levé, et la matière en est à peu près inépuisable. G. I.

— En voici une qu'on déclamait, de mon temps, dans une pièce de vers et qui ne manque pas d'originalité :

> La vie est un verre d'absinthe,
> Qui donne appétit de mourir.

Doct. BY.

—

Hic stetimus, nobis ubi defuit orbis (XIII, 98). — P. V. M. ne « brûle » pas du tout. Ce n'est pas chez Virgile ni César, ni aux colonnes d'Hercule, qu'il faut chercher ces paroles, mais bien chez Regnard et au cap Nord. Elles font partie d'un quatrain composé, en 1681, par Regnard et ses amis de Fercourt et de Corberon, en souvenir de leur voyage en Laponie. Voici ce quatrain :

> Gallia nos genuit; vidit nos Africa; Gangem
> Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem;
> Casibus et variis acti, terraque marique,
> Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit Orbis.

Le 18 août 1681, les voyageurs placèrent cette inscription, gravée par eux sur bois, au-dessus de l'autel de l'église laponne de « Chucasdes, » et, le 22 du même mois, ils l'inscrivirent sur une roche au lac de « Tornotrech où, pensait Regnard, elle ne sera jamais lue que des ours. » (Voir son *Voyage en Laponie*.) PEPH.

— Tous les vers latins ne sont pas pour cela de l'Antiquité, et celui-là, qui n'est pas plus mal fait qu'un autre, en est un exemple. Il est de Regnard :

« Nous avançâmes bien sept ou huit lieues dans le lac, proche une montagne qui surpassait toutes les autres en hauteur. Nous fûmes bien quatre heures à monter au sommet, par des chemins qui n'avaient été connus d'aucun mortel, et, quand nous y fûmes arrivés, nous aperçûmes toute l'étendue de la Laponie et la Mer septentrionale jusqu'au cap du Nord, du coté qu'il tourne à l'ouest. Cela s'appelle, Monsieur, se frotter à l'essieu du pôle, et être au bout du monde. Ce fut là que nous plantâmes l'inscription précédente (suivante?), qui était sa véritable place, mais qui ne sera, je crois, jamais lue que par des ours :

Gallia nos genuit; etc.

« Cette roche sera présentement connue dans le monde sous le nom de *Metavara*, que nous lui donnâmes. Ce mot est composé du latin *meta* et d'un autre mot finlandais *vara*, qui veut dire *roche*, comme qui diroit « la Roche des Limites. » En effet, monsieur, ce fut là où nous nous arrêtâmes, et je ne crois pas que nous allions jamais plus loin. »

La *Véga* vient d'aller plus loin, mais cela ne fait rien ni à la question ni à la réponse. A. DE M.

— Même rép. A. Nalis, E.-G. P et P. P.

—

Chère à vertugalin (XIII, 100). — « Chère » est une orthographe de « chaire » ou « chaise » : on écrivait anciennement *chaere;* on dit, en patois bourguignon, une *cheire*, pour une « chaise. » « Vertugale » et « vertugalin » étaient des corruptions très fréquentes de « vertugadin. » Je suppose qu'une « chaise à vertugadin » était une chaise rembourrée, puisque le vertugadin des robes était un bourrelet. G. I.

— Ne faut-il pas lire « chaire » (chaise), siège arrangé pour qu'une femme y puisse tenir avec un vertugadin, c'est-à-dire très large? Une sorte de canapé? E.-G. P.

— C'est une chaise (chaire) adaptée aux exigences de la mode d'alors, qui voulait que les femmes elargissent leurs hanches à l'aide de bourrelets ou de cercles de baleine, nommés *vertugades*, *vertugadins*, *vertugales*, *vertugalins*. Mon édition de Richelet (Amst., 1732), après cette phrase : « Il y a environ soixante ans qu'on portoit des vertugadins en France », ajoute entre parenthèses : « La mode en est revenue. » H. G.

— Ne s'agit-il pas ici (comme dans l'exemple cité à la question *Damas gingollin*) de sièges garnis d'étoffes descendant plus ou moins sur les pieds, comme les *vertugales* qui faisaient faire un si bel entonnoir aux robes des femmes? Il nous semble qu'on emploie encore le mot *jupe* pour désigner la garniture en étoffe qui descend librement de certains sièges modernes. ALF. D.

—

Chère pliante (XIII, 100). — Lisez chaise pliante. L'expression ne paraît comporter aucune obscurité. G. I.

— Ecrivez : « chaise pliante, » et il me semble que toute difficulté disparaît. H. G.

— N'est-ce pas un « pliant » ? E.-G. P.

— C'est « chaire pliante » qu'il faut lire, et ce n'est autre chose qu'un « pliant muni de bras. » ALF. D.

—

Estamet (XIII, 100). — C'est un tricot de laine. Le mot est, d'ailleurs, donné par l'Académie. G. I.

— Ce mot a déjà été expliqué, à propos de *badestamier*. C'est une étoffe de laine tricotée. E.-G. P.

— Littré : « Petite étoffe de laine. On dit aussi estamette. Diminutif d'*estame*. » V. Rabelais, Garg., I, 8. — En remontant à *estame*, on trouve que c'est de la « laine tricotée avec des aiguilles, dont on fait des bas et d'autres pièces d'habillement. » H. G.

— On nomme *estamet* une petite étoffe de laine, qui se fabrique à Châlons-sur-Marne. (Supplément à la 1re édit. du Manuel lexique... (par l'abbé Prévost d'Exile). Paris, Didot, 1755, in-8.) L. M. F.

—

Tapisserie d'Auvergne (XIII, 100). — Ce sont celles d'Aubusson et de Felletin, villes qui sont situées dans la Marche d'Auvergne. Ces tapisseries, pour cette raison, portent parfois aussi le nom de Tapisseries de la Marche. ALF. D.

—

Orgues faites en cabinet d'Allemagne (XIII, 100). — L'Allemagne est sans doute là pour indiquer la provenance du travail. L'Académie dit : « Cabinet d'orgue, espèce d'armoire dans laquelle il y a un orgue. » C. I.

— Meuble à plusieurs tiroirs, où l'on renfermait les pièces secrètes et personnelles, et où Alceste renvoie le fameux sonnet d'Oronte. Celui-ci était allemand, ou à l'allemande. E.-G. P.

— On appelle cabinet d'orgue « l'armoire qui renferme un orgue » (Littré). L'ébénisterie allemande a eu ses jours de

gloire, et ces cabinets avaient sans doute été importés d'Allemagne. Le vrai cabinet, en langage technique de menuiserie, est ainsi décrit par P. Richelet: « C'est un ouvrage de tourneur, fait d'ébène, de bois de noïer, ou d'autre beau bois plaqué, composé de quatre armoires, qui ont chacune leur porte, et deux tiroirs entre ces armoires (ce qui indique, je crois, que les armoires étoient superposées, deux par deux). Et autrefois, on faisoit des cabinets à colonnes, mais aujourd'hui ces cabinets sont hors d'usage. » Il est clair que ces meubles pouvaient être incrustés de métal ou tendus d'étoffes plus ou moins précieuses, comme le prouve, du reste, une ordonnance de 1680, citée par Littré. A ce propos, je serais bien aise de savoir si l'impôt de 6 o/o de la valeur dont il est parlé dans cet exemple, frappait les produits de manufacture française, ou ceux d'importation. — Cabinet a conservé son ancienne signification dans le langage provincial du Poitou et dans la langue anglaise. H. G.

—

Placais (XIII, 100). — Cela m'a tout l'air d'un synonyme local de « placard », dans le sens de travail de menuiserie, dessus de porte. G. I.

— Evidemment le siège qu'on nommait un *placet*. Orthographe provinciale ou défectueuse. E.-G. P.

— N'est-ce pas le mot *placet*, qu'on trouve aussi imprimé *plaset*, et qui désignait le siège que nous appelons aujourd'hui *tabouret*? H. G.

—

Beuettes (XIII, 100). — Peut-être faut-il lire *bouettes* (cette forme se rencontre jusque dans des documents d'il y a un siècle à peine); mais bien certainement il faut entendre *boîtes*. G. I.

— Dérivé de « beuvette », ne serait-ce pas des *burettes?* E.-G. P.

— Faut-il lire *burettes?* Du Cange signale la forme *buverette*. H. G.

— N'est-ce pas « Bouettes » qu'il faut lire, suivant l'orthographe de Juvénal des Ursins et d'Amyot? (Voir Littré.)
Alf. D.

— Dans l'*Ecole des Maris* (II, 8) Molière fait rimer *boîte* avec *bête*. On écrivait *boiste*, *bouette*, *boëte*, et le mot est écrit ici comme on le prononçait.
Ruoff.

—

Rozaire de plomb (XIII, 100). — Littré: « Rosaire. S'est dit d'un vaisseau servant à la distillation. — L'eau distillant, plus que d'un rosaire, De mes deux yeulx... Marot, v. 356. » G. I.

— « *Rosarium stillatitium*. Un vaisseau de chimie qui sert à la distillation » (Richelet). H. G.

—

Bonnes grâces (XIII, 100). — On appelle « bonnes grâces » les demi-rideaux d'un lit qui sont aux deux côtés du chevet (Voltaire, *Dict. philos.*). — *Les bonnes grâces d'un lit*, lés d'étoffe qu'on attache vers le chevet et vers les pieds d'un lit, pour accompagner les grands rideaux. Cela ne se dit qu'en parlant des lits à l'ancienne mode. (Dict. de l'Académie.). G. I.

—

Damas gingollin (XIII, 100). — On disait autrefois indifféremment *gingeolin* ou *zinzolin*. C'est à ce dernier mot qu'il faut consulter l'Académie. G. I.

— Ne faut-il pas lire: zingolin? Se dit d'une couleur qui est d'un violet rougeâtre et délicat. De là vient qu'on dit, d'un homme maniéré, affectant la délicatesse et le brillant, que c'est un zingolin.
E.-G. P.

— Le même que *zinzolin* ou *gingeolin*. C'est une couleur d'un violet tirant sur le rouge, laquelle s'extrait de la graine de sésame, en arabe *djoljolan*. V. Littré, *Zinzolin*. H. G.

—

Damas à caffart jaune (XIII, 101). — *Damas cafard*, sorte de damas mêlé de soie et de fleuret (Académie!!)
P. c. c.: G. I.

— Etoffe dont la trame n'est pas franche, n'est pas de soie, et imite pourtant le vrai damas. (Compl. à l'Acad.) E.-G. P.

— « Espéce de damas ou de satin, dont la tréme (trame) est seulement de fil, et les chaînes de soie, et qui se manufacture en Flandre. » (Richelet, *Cafard*.) H. G.

— Dans tous les exemples de tissus cités par Francisque Michel, dans ses « Recherches sur les étoffes de soie, etc. » (t. II, pp. 215, 225, 292, 469), le mot « caffard » ou « caphard » est employé adjectivement: « damas rouge caphard, damas caphard vert. » Ces damas cafards étaient des étoffes légères, d'un grand débit, qui ne se faisaient point en France sous Louis XIII, suivant le procès-verbal d'une assemblée de commerce. — Fr. Michel croit que ce qualificatif vient de la ville de Caffa en Crimée, ou de Capharda, ville dont il est question dans les historiens des Croisades.
Alf. D.

—

Trippe de velours (XIII, 101). — « *Tripe*, s. f. Etoffe de laine ou de fil, qui est travaillée comme le velours. On dit ordinairement *Tripe de velours*, afin de prévenir toute équivoque. *Des sièges de tripe de velours*. » (Dict. de l'Académie!!!)

Franchement, est-ce que A. C. n'aurait

pas pu consulter ce Dictionnaire, au lieu de nous en charger? G. I.

— Sorte de moquette. (Compl. à l'Acad.) E.-G. P.

— « C'est une étofe de laine faite à la maniére du velours de soie » (Richelet, *Tripe*). Voy. aussi Littré au même mot. La pante est le morceau d'étoffe qui entourait les lits, ou les dais. Il y a autant de pantes que de côtés garnis, de sorte que le dais a toujours quatre pantes, tandis que le lit n'en a d'ordinaire que trois, le côté appuyé au mur (généralement la tête) n'en ayant pas besoin. H. G.

— Francisque Michel, dans ses « Recherches sur les étoffes de soie, etc. » (t. II, p. 250), semble indiquer que la trippe ou tripe de velours est quelquefois désignée sous cette forme : « Velours de tripe. » Ce serait alors du velours de Tripoli. Mais, contre son habitude, il ne cite aucun exemple autre que deux articles de dictionnaire : l'un italien, l'autre espagnol.

En tout cas, la trippe de velours est une espèce de peluche de laine sur chaîne de lin. Savary en parle dans son Dict. univ. du Commerce. Alf. D.

—

Mioustale rouge (XIII, 101). — Ne serait-ce pas l'étoffe appelée « Miostade » par Richelet, et qu'il définit ainsi : « Espèce de petite serge, moins forte que les ostades, qu'on fabrique à Amiens, en Angleterre et dans d'autres pays »?

(Ayr. Ecosse.) H. Gausseron.

— Nous croyons à une faute de transcription ou de lecture, et qu'il faut « miostade rouge. » Du Cange, au mot *meiahosteda*, cite deux actes, l'un de 1516, l'autre de 1522, où il est fait mention de *meiahosteda* et de *demye-ostade*.

L'ostade, qui est souvent citée dans les inventaires du XVIe siècle, surtout comme garniture de lit, était une étoffe de laine. Une Ordonnance du roy Henri III, citée par Francisque Michel (Recherches, etc., t. II, p. 235), réunit dans une même catégorie les tissus suivants : « Ostade, serge, bureau et étamine, le tout de laine et sayette bonne et valable. » — Du Cange, au mot *Ostada*, estime que l'*estame* est le même tissu. Mais l'article ou l'ordonnance ci-dessus visée semble en différencier l'étamine. Alf. D.

—

Origine du mouchoir (XIII, 101). — Mais c'est renouvelé des Grecs et des Romains, — qui ne se mouchaient pas du pied ! Les premiers avaient leur *rhinomactron* (de *ris*, nez, et *masso*, je presse); les seconds, le *linteolum*, le *sudarium*, linge à sueur, appelé ensuite *mucinium* (d'où *mouchoir*, de *mucus*, morve). S. D.

— Il est vraisemblable que l'usage du mouchoir date de l'époque où les gens bien élevés s'aperçurent qu'il n'est ni convenable ni propre de se moucher avec les doigts. Montaigne, à la vérité, cite un gentilhomme de son temps, qui « se mouchait toujours de sa main », demandant, reconventionnellement et à titre de justification : « Quel privilège avoit ce sale excrément, « que nous allassions lui apprestant un « beau linge délicat à le recevoir; et puis « qui plus est, à l'empaqueter et serrer « soigneusement sur nous ; que cela devoit « faire plus de mal au cœur que de le voir « verser où que ce fust, comme nous faisons « toutes nos autres ordures ». Et la réflexion de Montaigne n'est-elle pas aussi bien plaisante : — « Je trouvai qu'il ne « parloit pas du tout sans raison; et m'a- « voit la coustume osté l'appercevance de « cette estrangeté, laquelle pourtant nous « trouvons si hideuse quand elle est récitée « d'un autre pays » (I, 22). Quoique je ne puisse m'étayer d'aucun texte, je parierais bien qu'à Memphis, à Babylone, voire à Jérusalem, les gens d'un certain monde connaissaient et pratiquaient l'usage du mouchoir. Je ne puis pas me figurer Salomon et la reine de Saba se pinçant le bout du nez entre le pouce et l'index; et je croirais volontiers, vu la pérennité des mêmes coutumes chez les peuples de l'Orient, que ce fut en lui jetant publiquement le mouchoir qu'Assuérus se fiança à la belle Esther. En ce qui touche les Grecs, la question ne fait pas de doute. Ils avaient, pour désigner cet objet de toilette, un mot : Ρινόμακτρον, qui porte avec lui son explication. Les Latins possédaient un terme tout aussi caractéristique : *emunctorium*, mais ils employaient de préférence le mot *sudarium*, le linge désigné par ce mot leur servant, comme à nous, à deux fins. Quintilien défend à son orateur d'user trop fréquemment du *sudarium*, soit pour s'éponger le front, soit pour se moucher (XI, 3). Cette règle était de rigueur au théâtre, et, au rapport de Tacite (*Ann.*, xvi, 4), Néron avait bien soin de s'y conformer, lorsqu'il sollicitait sur la scène les applaudissements du populaire. L'habitude de se moucher sur son coude (ou, comme on dirait chez nous : *sur sa manche*) était, à Rome comme à Paris, l'indice d'une éducation négligée. Un ennemi d'Horace, voulant lui reprocher la bassesse de son extraction, s'écriait méchamment : « — Quoties ego vidi patrem tuum cubito se « emungentem ! » (Sueton. *in vita Horatii.*) Pour terminer, nous dirons qu'à Rome, tout au moins, les *sudaria* étaient, pour les élégants des deux sexes, des objets de luxe qu'on s'envoyait en cadeau. On les volait aussi quelquefois : *nil novi sub sole!* — Catulle épuise son vocabulaire d'injures (et Jupiter sait s'il était riche !) contre un de ses camarades, nommé Thallus, qui s'entendait, comme un pick-pocket anglais,

à *faire le mouchoir* (*Carm.* xxv, 7). Le même Catulle nous apprend (*loc. cit.*), et ce renseignement est confirmé par Pline (xix, 1, 2) et par Silius Italicus (iii, 374), que les mouchoirs les plus renommés, pour la finesse du tissu et la richesse des broderies dont ils étaient ornés, se fabriquaient à Sétabis, ville de l'Espagne citérieure. Joc'h d'Indret.

Dix ou douze (XIII, 101). — Tout simplement parce que le nombre 12, étant divisible à la fois par 2 et par 3, offre de grandes commodités pour le calcul des petites quantités. Les avantages du système décimal sont d'offrir plus de facilités pour les grandes, mais il n'admet que le diviseur 2. C'est une conquête de la Révolution, mais on a vu les inconvénients qu'il avait, appliqué à la mesure du temps, et on est revenu à la division duodécimale.— Encore aujourd'hui beaucoup de mathématiciens préfèrent ce dernier.

Doct. By.

— L'usage de dire *une douzaine* persiste par la raison toute simple que rien n'est difficile à déraciner comme un usage ou une habitude. L'administration supérieure financière a pourtant imposé, dans la rédaction des tarifs de droits d'octroi, à cause des dispositions obligatoires du système décimal, la substitution du mot *dizaine* à celui de *douzaine*, pour les quantités soumises à la taxe.

(Nimes.) Ch. L.

— L'usage de compter par douzaines ne paraît pas remonter aux Romains, quoique ceux-ci aient toujours pratiqué, pour l'*as* ou *libra*, la division duodécimale, et que, depuis Numa, si l'on en croit la tradition, leur calendrier comprît douze mois. Toujours est-il qu'il n'existe pas, en latin, de mot particulier pour désigner une collection de douze unités. Dans les langues modernes, au contraire, nous trouvons partout ce mot, et les différentes formes sous lesquelles il se présente, semblent toutes dériver de la forme française. Ainsi, en italien, *dozzina;* en anglais, *dozen;* en allemand, *dutzend;* en russe, *dioujina.* Ne pourrait-on pas conclure, de cette absence de termes indigènes dans les autres langues, que c'est en France qu'a prévalu d'abord la coutume de compter par douze? Et si cette coutume ne nous vient pas des Romains, de qui nous viendrait-elle si ce n'est des Gaulois? Il est vrai que ces mêmes Gaulois nous ont transmis, suivant l'opinion commune, une autre unité, la *vingtaine*, d'où quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts, etc. Mais ces deux modes de numération n'ont-ils pas pu coexister chez nos ancêtres, comme coexistent chez nous la dizaine et la douzaine? Si cette hypothèse est exacte, il serait curieux de constater que cette prédilection nationale pour le nombre *douze* s'est manifestée jusque dans la versification, et d'y trouver une des causes qui ont fait de l'alexandrin, si différent de l'hendécasyllabe italien et de l'iambique anglais ou allemand, le vers français par excellence. Dicastès.

Noms des rues (XIII, 101). — Quelques vieux noms de rues peuvent se rapporter à des personnages plus ou moins connus; mais c'est qu'ils les ont construites ou qu'elles se sont élevées sur des terrains à eux; la dénomination est tout à fait indépendante de leur mérite. A Paris, l'idée de consacrer des noms de rues aux hommes illustres s'est produite pour la première fois, je crois, il y a un siècle, quand on ouvrit des voies d'accès à la nouvelle Comédie Française (l'Odéon d'aujourd'hui) et qu'on décida de leur donner les noms des principaux auteurs dramatiques. L'usage s'est étendu, sous la Révolution, qui donna le nom de J.-J. Rousseau à la rue Plâtrière, celui de Voltaire au quai des Théatins, etc. G. I.

Le Chef-d'œuvre d'un Inconnu (XIII, 102). — L'édition citée est loin d'être la première. Outre celle-là, j'en ai une, en un seul volume, de 1714. Cet ouvrage passe pour être de plusieurs auteurs. Cordonnier, dit de Thémiseul de Saint-Hyacinthe, y a eu la principale part; mais Sallengre, Van Essen et d'autres y ont collaboré. Il a été souvent réimprimé, avec des additions, surtout avec des opuscules dont il avait donné l'idée ou qui s'y rapportaient plus ou moins directement. E.-G. P.

— Le principal auteur de cet ouvrage se nommait Hyacinthe Cordonnier, plus connu sous le nom de Themiseul de Saint-Hyacinthe. La Dissertation sur Homère et sur Chapelain est de Van Essen. Les autres auteurs connus se nommaient S'Gravesander, Sallengre et Prosper Marchand. La meilleure édition, la 9e (lisez 11e), a été donnée par P.-X. Leschevin (Paris, 1806, 2 vol. in-8). Lire, sur la 4e édition, une Dissertation de Chardon de la Rochette, dans le Magasin Encyclopédique, 5e année. La Maison Forte.

Une vente après décès, en 1812 (XIII, 103). — J'ai encore vu, dans ma jeunesse, une serge verte servant à afficher les ventes, soit après décès, soit par autorité de justice. J'en ai vu également, dans les anciennes études de notaires, d'avoués et d'huissiers, sur laquelle on attachait, avec des épingles, les affiches qui ne devaient être apposées que pour un temps limité. Cet usage s'est peu à peu perdu.

E.-G. P.

« La Mélomanie » et Honoré Duveyrier (XIII, 103). — Barbier et Quérard disent : La 1re édition est anonyme ; réimprimée avec le nom de « Grenier » en 1825. Paris, Vente, in-8. LA MAISON FORTE.

—

Noces de Boirot ou Poirot (XIII, 104). — Carjat sait et dit quelquefois *la Noce de Boireau ;* mais il n'a jamais cherché à se faire passer pour l'auteur de cette facétie. Elle a été imaginée (d'autres disent simplement arrangée, d'après une vieille scie d'atelier) par Émile Durandeau, caricaturiste... honoraire depuis trop longtemps, qui a également popularisé, dans les réunions d'artistes, des pochades comme *le Cirage* et *la Chope*, des chansons comme *le Baptême du P'tit Ebéniste* (qu'il chantait quinze ans, avant Berthelier), *le Bateau à vapeur*, etc. Durandeau a publié, il y a deux ans, chez Dentu, un recueil intitulé *Civils et Militaires*, avec préface de Banville ; je suppose qu'il y aura mis quelque chose de la légende de *Boireau*, mais cela ne peut qu'être fortement expurgé. Le type de Boireau a été transporté sur la scène des Variétés par Lambert-Thiboust, dans *l'Homme n'est pas parfait*, et a été très drôlement personnifié par l'acteur Grenier.

ASMODÉE.

—

Le Calendrier des Vieillards (XIII, 128). — Par « festes Naux », L. Joubert n'entend-il pas les fêtes de Noël ? Les Provençaux ont *nadal*, *nadau ;* et *nau* est une forme du patois berrichon.

Je profite de l'occasion pour remercier les correspondants de l'*Intermédiaire* qui ont bien voulu me donner, sur L. Joubert et ses proverbes, des renseignements précieux, et pour assurer le Dr By, que je me ferai un plaisir de lui adresser mon travail dès qu'il sera publié. Cette publication sera, du reste, un peu retardée ; cela me permettra de profiter des secours qui me sont si gracieusement prodigués, soit directement, soit dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. HENRI GAUSSERON.

Trouvailles et Curiosités.

« Mérope » et « le Sorcier. » — Auteurs traînés sur le théâtre. — Chacun sait que Voltaire est le premier auteur dramatique qui, à la chute du rideau, ait été rappelé par le public et ait paru sur le théâtre, pour recevoir les applaudissements de la foule. Les Mémoires du temps ont raconté cette scène émouvante, et Voltaire lui-même en a, dans sa Correspondance, donné tous les détails, y compris le baiser qu'il reçut, *coram populo*, de madame la duchesse de Villars. C'était le 20 janvier 1743, jour de la première représentation de *Mérope*, à la Comédie Française.

Ce que l'on sait moins, c'est que, pour la *première fois* aussi, la même scène, moins l'accolade, eut lieu le 2 janvier 1764, à la Comédie Italienne.

On y jouait *le Sorcier*, comédie en deux actes mêlée d'ariettes, paroles de M. Poinsinet, musique de Philidor.

« Ce spectacle, disent les Mémoires de « Bachaumont, a reçu des applaudissements aussi extraordinaires que soutenus ; « on a demandé l'auteur, à la fin, événement singulier et *unique* au Théâtre Italien. M. Poinsinet s'est fait tirer à quatre. « et, quand on l'a vu, on a demandé l'autre. M. Philidor a été obligé de comparaître aussi. »

Pourquoi M. Carvalho ne reprendrait-il pas *le Sorcier ?* Ce serait peut-être un grand succès, quoique *Mérope* ait depuis longtemps disparu du Répertoire de la Comédie Française ! O popularité !

PRÆSES.

—

« Une traduction de Rabelais, S. V. P. » — Ceci est historique. A l'une des Bibliothèques publiques de Lyon, se présente un quidam, auquel est remise, sur sa demande, une édition des œuvres de Rabelais. Ce même quidam rend quelques minutes après le livre, en réclamant une *traduction rédigée en meilleur français* (sic) !

Que l'on juge de la consternation des bibliothécaires, admirateurs des écrits tels quels du joyeux et docte curé de Meudon, lorsque leur est adressée en pleine poitrine cette stupéfiante réclamation !

Une version en *meilleur français* de l'œuvre de maître François, — de celui qui a démontré victorieusement aux « rap« petasseurs de vieilles ferrailles latines, « revendeurs de vieux mots latins,.... que « nostre langue n'est tant vile, tant inepte, « tant indigente et à mespriser, qu'ils l'es« timent !.., »

Un mécréant a fait imprimer à Bordeaux les œuvres de Rabelais *à l'usage des demoiselles* (l'*Intermédiaire* en a dit quelques mots) ; il lui a fallu retrancher la moitié au moins du texte original, que jusqu'ici aucun hérésiarque littéraire n'a osé traduire ou falsifier. Mais vous verrez que quelque criminel arrivera à commettre ce forfait, à l'exemple de ce rimeur, natif du Mans, qui naguère mit en vers l'*Avare* du grand Molière.

Faut-il être du Mans, pour faire de ces besognes-là !... A. C.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 285.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Mars 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Un huitain sans nom d'auteur. — J'ai en ma possession un recueil manuscrit de vers et de prose, daté de 1670, dans lequel se trouve ce huitain qui m'a frappé par son originalité :

Un jour, il te faut un office;
L'autre, tu veux avocasser;
Tu t'en vas suivre la milice,
Puis la médecine exercer.
Aussy tost, tu veux estre prestre,
A la fin, tu feras si bien,
Qu'avisant ce que tu dois estre,
Maurice, tu ne seras rien.

Ces vers ont-ils été imprimés quelque part? En connaît-on l'auteur ?

P. Ponsin.

—

Une Ode de Marie-Joseph Chénier. — En parcourant le Catalogue de la vente Mahérault (Labitte, déc. 1879), je trouve, no 520, cette indication : « *Ode, par M.-J.* « *Chénier*, sans date, in-64, 50 pages; « manuscrit sur vélin, de la main du cal- « ligraphe Fyot. Cette Ode qui, par sa « véhémence, rappelle les *Philippiques* de « Lagrange-Chancel, paraît avoir été com- « posée peu de temps après le 18 Bru- « maire; elle n'a jamais été imprimée. »

En connaît-on d'autres copies? Pourrait-on la faire connaître, au moins par quelques extraits? A. R.

—

Halquiner. — On lit, dans un poète du XVIIe siècle, le vers suivant:

Il halquinoit pourtant, tantost haut, tantost [bas.

Quelle est la signification du verbe halquiner, qui ne se trouve ni dans le Glossaire de La Curne de Sainte-Palaye, ni dans les Dictionnaires de Furetière et de Richelet ? P. Sonpin.

—

Couteau de Jeannot.— Anguilles de Melun. — Quelle est l'origine des légendes du couteau de Jeannot, et des anguilles de Melun?

Rabelais use de cette dernière, comme absolument populaire à son époque.

P. Bellon.

—

Abricot. — Jadis on m'avait appris, et j'avais toujours compris, que le mot *abricot* venait du latin *apricus* (exposé au soleil); mais tel n'est point l'avis de l'auteur du *Dictionn. de la langue française*, qui fait dériver ce vocable de *præcox*, et ne mentionne même pas l'étymologie dont je parle.

M. Littré a-t-il raison ici deux fois pour une ? C. P. V.

—

Singulier emploi du verbe Instruire. — Dans son fameux *Passage du Rhin*, Boileau nous montre Louis, en personne, qui

Sur la rive du fleuve, *instruit*, dispose, or- [donne.

Evidemment le grand roi ne remplit pas le rôle de sergent *instructeur;* il range ses troupes d'après le plan qu'il a conçu : *instruit aciem*, dirait-on en latin. Ce sens tout particulier du mot *instruire* n'est pas signalé par les Dictionnaires. Connaît-on d'autres exemples de ce latinisme ?

Dicastès.

—

Réussi. Paru.— L'Académie, dans la préface de son Dictionnaire, se prononce fortement contre l'usage du mot *réussi*, employé adjectivement, comme dans: « un tableau réussi », etc. Elle ne dit pas pourquoi elle rejette ce mot. Le fait est que le participe passé ne devrait fonctionner, comme adjectif, que 1o dans un sens passif, p. ex. : « un homme tué; » et 2o dans un sens actif, quand il est formé de verbes neutres conjugués avec *être*, p. ex. « un homme mort. » Néanmoins, il y a quelques participes, formés de verbes neutres conjugués avec *avoir* et employés adjectivement. « Les livres parus » est une expression approuvée par Littré et généralement admise, quoiqu'elle ne se trouve pas dans l'Académie. « Les intérêts courus du 1er » ne semble froisser personne. L'Académie donne « un

navire échoué, » « du blé germé », sans dire (comme le fait Littré) que les verbes *échouer* et *germer* peuvent se conjuguer aussi avec *être*. L'Académie permet « il fut moqué » et « un placet répondu », quoique les verbes moquer et répondre ne soient pas actifs. La même irrégularité s'est produite en allemand, où, contre toutes les règles de la grammaire, on dit, surtout dans ces derniers temps: *das stattgehabte* ou *stattgefundene Concert* (le concert qui a eu lieu). Je voudrais savoir si, en effet, l'emploi adjectif des mots *réussi* et *paru* est tout à fait moderne.

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Flanconnades.— « Un roman joyeux ne peut pas plus se passer de nuits d'auberge qu'un roman de M. Alexandre Dumas ne peut se passer de *flanconnades* » (Monselet, *les Oubliés et les Dédaignés*, édit. Charpentier, p. 366).

Qu'est-ce que « flanconnades » ?

W. J.

—

Un mot de la langue alpestre.— Y a-t-il, en français, un mot (comme en allemand, *das Alpenglühen*) pour exprimer la teinte rose des sommets des Alpes, après le coucher et avant le lever du soleil ?

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Rouen; Rotomago. — Dans son Histoire de la ville de Rouen, depuis sa fondation jusqu'en 1774, Antoine-Nicolas Servin prétend que son ancien nom de *Rotomago* vient de *Rothou*, nom que les Gaulois donnaient à Vénus, et de *magen* qui, en leur langue, signifie « palais. » Cette étymologie, qui fait de Rouen une Cythère normande, est-elle acceptée par les historiens? Est-elle justifiée par la tradition ou les monuments?

Il y a, en Touraine, une localité qui a porté autrefois le nom de *Rotomagus* (aujourd'hui *Ruan* ou *Pont-de-Ruan*) et deux autres du nom de *Ruan*, l'une dans le Loiret, l'autre dans le Loir-et-Cher; leur nom a donc une origine commune avec *Rouen*. Je sais que le celtique *magen* est l'équivalent du mot latin *mansio;* reste à déterminer la signification de *roto* et à savoir si ces lieux étaient consacrés à Vénus.

A. D.

—

Dieu s'est trompé trois fois. — Le Créateur a tâtonné et s'est trompé trois fois ! Je trouve cette assertion singulière dans une chanson patriotique de 1795 :

. . . .
Dieu qui de tout dispose,
Admit des changements;
Imitons ce Grand Etre
Qui se trompa trois fois :
Un grand peuple est bien maître
De réformer ses lois!

A quelle circonstance de l'Ancien ou du Nouveau Testament fait-elle allusion?

L.

—

Une tête de Christ à retrouver.— « Ligier Richier avait exécuté en bois un grand crucifix. On raconte qu'en 1793 il fut brûlé sur la place des Halles. Le soir de cette scène de vandalisme, un menuisier traversa cette place, son pied heurta un débris; il se baissa, le prit, l'emporta, et, rentré chez lui, il reconnut que c'était la tête de Jésus, à peu près épargnée par les flammes. Il la cacha précieusement, et aujourd'hui on peut en voir un moulage au musée de Nancy » (Musée artistique et littéraire, Surman, II, 406).

Mais l'*original* de cette tête, où est-il?

PAUL MASSON.

—

Fornazeris (J. de), graveur. — Divers frontispices de livres, imprimés à Lyon au XVIIe siècle, sont signés de ce nom. Existe-t-il une notice sur cet artiste et serait-il possible de dresser une liste complète de ses œuvres ? P. LE B.

—

Un symbole. — Une cigogne (un ibis peut-être), les ailes déployées, la patte gauche sur la carapace d'une tortue qui marche, tenant de l'autre patte un serpent, qu'elle semble prête à dévorer: tel est le sujet d'un petit bronze vert, qui doit être assurément un symbole. Un des nombreux savants de l'Intermédiaire pourrait-il me l'expliquer? NAC.

—

Mélac. — Quelques détails sur ce général qui concourut, pour sa part, à la dévastation du château de Heidelberg? Le nom de cet homme de guerre ne m'est pas inconnu, certes, mais je ne trouve rien ni dans la Biographie Didot, ni dans Henri Martin, ni dans Larousse.

Je lis dans un livre du comte de Bussy (*Indiscrétions d'un touriste*) ces mots : « Louis XIV se chargea de l'achever (Heidelberg, déjà mutilé par Tilly) et il envoya le sanguinaire Mélac... Il reprit la « ville et le château et les pilla. La salle « bâtie par Otto-Henri, sur les dessins de « Michel-Ange, était bouleversée; l'étage « supérieur s'était écroulé, entraînant dans « sa chute les riches sculptures, etc... Les « statues, projetées hors de leurs niches, « gisaient là, horriblement mutilées, dans « la cour encombrée de débris, etc. Le « Friederischbau ébranlé, après avoir oscillé un instant, s'était écroulé lourdement; la façade seule restait debout, « horriblement défigurée par de larges « crevasses qui couraient de la base au « sommet.

« Mélac, à cette vue, poussa un cri d'admiration, félicita ses soldats et, tout « joyeux s'en fut à Versailles raconter au « grand roi les grandes choses qu'il avait « faites. » A. Nalis.

—

Sur la monnaie de Turenne. — On sait que, à la mort de Turenne, Louis XIV fit une promotion de huit maréchaux de France. Bien que, dans le nombre, il y eût des hommes de valeur, tels que Luxembourg et Schomberg, la mordante madame Cornuel les appelait la *monnaie de M. de Turenne*, et le mot a fait fortune. C'étaient: M. de Rochefort, à qui, dit madame de Sévigné, les autres doivent un remerciement, MM. de Luxembourg, Duras, La Feuillade, Navailles, Schomberg, d'Estrades et Vivonne. Le mot de madame de Sévigné s'explique par ce fait que Louvois, qui voulait faire Rochefort maréchal de France, fut obligé de proposer les sept autres, qui étaient plus anciens lieutenants-généraux. Peut-être l'opinion publique faisait-elle exception en faveur de l'un des huit, car il y a, dans les Nouvelles Lettres de feu M. Boursault (Paris, Lebreton fils, 1722, t. I, p. 148), une jolie lettre adressée à Monseigneur (dont l'auteur laisse à deviner le nom, de peur de se faire six ennemis). Ce qui laisserait supposer que la défaveur publique ne s'attachait qu'à sept d'entre eux. Ce titre est déjà une épigramme fort piquante, dont la lettre ne dément pas la finesse. Sait-on auquel des maréchaux de France, nouvellement promus, elle a été adressée? Est-ce, par exemple, à Luxembourg, dont toutefois la grande réputation est postérieure, mais dont le mérite aurait déjà percé? Je serais d'autant plus porté à le croire, que Louvois, qui n'aimait pas Luxembourg, n'a dû le proposer qu'à la dernière extrémité. Ou bien la lettre de Boursault est-elle fictive? N'est-elle qu'une forme adroite pour dissimuler une critique dangereuse? Il y a, sans doute, parmi les Intermédiairistes un érudit assez versé dans la connaissance des Mémoires du temps pour deviner l'énigme. E.-G. P.

—

Dupont. — « Postérieurement au mois de déc. 1792 (c'est-à-dire à la déclaration publique d'athéisme qu'il fit à la Convention), Jacob Dupont donna sur les places publiques des leçons de morale et d'athéisme » (*Dictionnaire des athées*). Quel est ce Jacob Dupont, qui ne figure pas dans les biographies révolutionnaires ? W. J.

—

Bombard. — Dans le « Dictionnaire des athées », publié par Sylvain Maréchal en l'an VIII, on lit: « Bombard. Il a dans son portefeuille une comédie intitulée l'*Athée*, et n'a pas encore obtenu les honneurs de la représentation. » — Qu'est-ce que Bombard? et qu'est devenue sa comédie? A ce propos, je dirai que la qualification d'*athée* se donnait alors, comme celle de *libre penseur* aujourd'hui, à tout propos et sans propos. Ainsi, Volney a été rangé parmi les athées, pour avoir dit, en l'an VIII, dans ses Leçons d'histoire, qu'avant un siècle « toutes nos compilations gréco-romaines, toutes nos histoires de Bossuet, de Rollin, de Fleury, seraient des livres à refaire » (!!). W. J.

—

Les précurseurs de Darwin. — On s'occupe fort, dans le monde savant, des doctrines de Darwin, relatives aux transformations successives que la race humaine aurait éprouvées à travers les âges. Une secte gnostique du troisième siècle, les Ophites, soutenaient que l'homme avait d'abord été un reptile, ensuite une créature cheminant par des bonds successifs, et que ce n'était que graduellement qu'il avait acquis sa forme actuelle. D'après les Hindous, Brahma, en créant l'homme, ne lui donna d'abord qu'un seul bras et une seule jambe; il reconnut ce que cette organisation avait d'imparfait et il y substitua trois bras et trois jambes; les choses marchèrent mal; le Dieu prit alors le parti de nous donner les quatre membres que nous possédons encore. Ne trouverait-on pas, dans l'histoire des peuples et des religions, d'autres traces de ces aberrations ? V. A.

—

L'origine de la syphilis. — Bien des opinions diverses ont été émises à cet égard. Je lis dans la *Chronique de Savoye*, de Guillaume Paradin (Lyon, 1552, in-4°, p. 358), que le mal de Naples fut la suite de l'emploi de l'eau dans laquelle on avait jeté des cadavres de lépreux. Cette assertion se trouve-t-elle dans d'autres auteurs ? V. M.

—

Boite à tourner les pieds. — Dans un mémoire des dépenses de la duchesse d'Orléans, daté de 1751, et publié par Charavay, dans sa « Revue des Documents historiques », je vois figurer: « Une boete pour tourné les piés ». L'objet est coté modestement 2 livres. Il s'agit vraisemblablement d'une boîte destinée à donner aux pieds l'attitude convenable pour la marche, et peut-être pour la danse ? Quelque Intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur cet ustensile de toilette ? P. P.

—

Mystifications musicales. — Puisque notre *Intermédiaire* a ouvert un chapitre aux Mystifications littéraires, pourquoi ne

s'occuperait-il pas des Mystifications musicales ?

J'en connais trois.

La première, à vrai dire, est une simple plaisanterie de Berlioz. Un soir (raconte-t-il, dans sa Correspondance), chez le baron de M... (probablement de Monville), pendant qu'on jouait aux cartes, il improvisa sur le piano un *Andante* à quatre parties. Quelque temps après, ayant un trou à boucher dans un programme de concert, il fit de cet *Andante* un Morceau d'orchestre avec Chœur, l'intitula *Mystère*, et l'attribua à « Pierre Ducré, maître de chapelle du XVIe siècle ». Mais quand on en vint à la gravure, Berlioz signa l'œuvre de son nom et mit seulement sur le titre : Attribué à Pierre Ducré, maître de chapelle imaginaire, et composé par... Cette œuvre s'est fondue, plus tard, dans l'*Enfance du Christ*, je crois.

Les deux autres mystifications sont un peu plus sérieuses.

Il a été publié *Six* Valses de Beethoven, lequel n'en a fait que *cinq*. La sixième est tout simplement une transcription pour le piano d'une mélodie de Schubert, qui a pour titre le *Désir*, titre qu'on lui a conservé comme valse.

Enfin, le morceau, si connu sous le titre de *Dernière pensée de Weber*, n'a jamais rien eu de commun avec l'auteur d'*Oberon*. C'est l'œuvre d'un compositeur, du nom de Reissiger, qui a laissé des œuvres de chambre fort estimables. Cette composition était une valse destinée à être dansée. Mais l'éditeur qui a commis la mystification en a changé le mouvement, et, il faut le reconnaître, l'œuvre y a gagné.

Prière aux Intermédiairistes de suivre ou de rectifier s'il y a lieu.

N. A. M. GILES.

—

Rime di Gandolfo Porrino. — *Col privilegio del sommo Pontefice Giulio III...* (à la fin : *In Venetia, per Michele Tramezzino.* MDLI), petit in-8. Caractères italiques.

Je désirerais une biographie succincte de ce poète vénitien ? Ses ouvrages sont-ils recherchés ? H. DE L'ISLE.

—

Chansons gaillardes. — Quel est l'ouvrage ainsi décrit dans un catalogue de 1576 : « *Le premier libvre des Chansons gaillardes et Pavannes, réduites en tablature de guyterne?* » F. DE C.

—

Initiales I. M. et M. — A qui appartiennent ces signatures, qui se trouvent au bas de deux gravures sur bois des *Responses et Décisions du Droict françois*, par Louys Charondas le Caron (Paris, P. Mettayer, 1612, in-fol.) ? F. DE C.

—

Armes de Potier de Novion. — D'après Poulet-Malassis, il n'existerait qu'un ex-libris signé de Trudon, ex-libris anonyme, aux armes de Potier de Novion. Quelles sont ces armes ? F. DE C.

—

Oxiane. — De quel auteur est *Oxiane, ou la révolution de Saint-Domingue* (Paris, Corbet, Pigoreau, 1826, 3 vol. in-16)? F. DE C.

—

Un livre imprimé aux couleurs nationales. — Je possède un volume intitulé: *Evénements de Paris, des* 26, 27, 28 *et* 29 *juillet* 1830, *par plusieurs témoins oculaires* (Paris, Audot, 1830, in-18 de 215 p.), dont le premier tiers est imprimé sur papier bleu, le deuxième sur papier blanc et le troisième sur papier rouge. Pourrait-on me citer d'autres livres tricolores ? P. SONPIN.

—

Une Chaumière et son Cœur. M. Alphonse ? — Une comédie-vaudeville, sous ce titre, en 2 actes et 3 parties, par MM. Scribe et Alphonse, a été représentée pour la première fois au théâtre du Gymnase, le 12 mai 1835. La pièce manque dans la Collection des Œuvres de Scribe en 20 vol., publiée par Michel Lévy, 1859. Elle ne paraît pas non plus dans l'édition de Scribe, en cours de publication à la librairie Dentu. Pourquoi l'édition Dentu, qui prétend être complète, a-t-elle donc exclu cette pièce ? Quel en fut le succes, lors de la première représentation? Fait-elle encore partie du répertoire? Enfin, qui est M. Alphonse?

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Alfred Delvau. — Une étude sur cet écrivain, par O. Grellet, directeur du Conseiller du Bibliophile, qui devait paraître à la fin de 1876, ou vers le commencement de 1877, a-t-elle vu le jour? Je ne l'ai jamais remarquée dans l'annonce d'aucun libraire, et j'appréhende que la mort du consciencieux et regrettable bibliophile qui la préparait nous prive, sans espoir, d'un travail que le monde littéraire aspirait à connaître. Quelque autre écrivain s'est-il chargé d'y suppléer ?

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Bibliothèque Vulliet. — Le Catalogue de cette bibliothèque, qui vient de paraître chez Baur, 11, rue des Saints-Pères, contient la mention suivante: « 924. Tableau de la sainte Messe. Mannheim, 1738, in-4°, etc. Trente-cinq belles figures, des-

sinées par *Eques* de Schlichten, et gravées par Kilian. »

Est-ce que cet *Eques* de Schlichten serait parent du M. « *Ritter* d'Arneth » inventé par Sainte-Beuve, dans un moment de distraction ? FARINA.

—

P. Lindau. — La Revue politique, du 6 mars, dit qu'il a été écrivain français avant de devenir écrivain allemand. Qu'a-t-il donc écrit en français ? P. R.

Réponses.

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73). — J'ai entendu également, en Touraine, le couplet dont parle A. D. Seulement, il y avait une différence dans la manière dont on le chantait :

Tout le monde pue, pue, pue
Comme une charogne,
Gniaq', gniaq', gniaqu' mon doux Jésus
Qu'a *z*'une odeur bonne.

On n'a pu m'en dire plus long. Je tâcherai, cette année, de trouver quelque *ancien*, qui pourra, peut-être, me donner ce cantique en entier. A. NALIS.

—

Mlle de la Périne (IX, 139, 218). — Notre collabo Siaduarig ne demandait-il pas, en 1876, des nouvelles de cette personne? M. Issartier lui donna quelques renseignements, à l'époque. Aujourd'hui, 22 janvier, je trouve, dans mon journal, une lettre, dont je m'empresse de lui faire part.

Rectifions d'abord. Ce n'est pas : *de la* Périne qu'il faut écrire, mais bien « Gabrielle *Laperrine*. — Voici maintenant le texte de la lettre adressée à M. H. de Pène :

« Monsieur, je viens me rappeler à votre « bon souvenir, car vous avez bien voulu, « il y a quelques années, me consacrer « quelques articles, alors que je vendais les « journaux en face du Grand-Hôtel.

« Depuis cette époque j'ai travaillé le « chant; malheureusement, ayant encore « de lourdes charges, je suis obligée de « donner un concert, à mon bénéfice, à « l'Hôtel Continental, le 25 janvier, où je « dois me faire entendre pour pouvoir « continuer mes études. (Ici les noms des « artistes qui veulent bien prêter leur con- « cours à Mlle Laperrine.)

« J'ose espérer, monsieur, que vous « voudrez bien me faire beaucoup de ré- « clame dans le journal dont vous êtes le « rédacteur.

« Dans l'espoir que vous daignerez, etc., « veuillez me croire votre toute reconnais- « sante. G. LAPERRINE,

« 69, avenue Labourdonnaye. »

A. NALIS.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus? (X, 131, etc.; XI, 109. etc.; XII, 357, 588, 648.) — Dans la LIXe Nouvelle (des Cent Nouvelles Nouvelles), une bourgeoise, en s'éveillant au milieu de la nuit, ne trouve plus son mari à côté d'elle : « Adonc, « comme toute désespérée, saillit sus, et « en *vestant sa chemise* et sa cotte « simple... » — Or, si elle met sa chemise, c'est donc qu'elle n'en avait point.

N. A. M. GILES.

—

Macaronades classiques (X, 259, etc.; XII, 107, 357). — Inscriptions macaroniques, pour leurs livres, composées par des bibliophiles et citées par Delepierre (*De la Littérature macaronique et de quelques Raretés bibliographiques de ce genre*, dans le t. II des *Miscellanies* publiés par la Philobiblion-Society) :

Si quisque furetur
This little *libellum*,
Per Phœbum, per Jovem,
I'll kill him, I'll fell him!
In ventrem illius
I'll stick my *scapellum*
And teach him to steal
My little *libellum!*

Hic liber est meus,
And that I will show:
Si aliquis capit,
I'll give him a blow!

L.

— Il faut battre son *frère* pendant qu'il *a* chaud.

— Ne pas mettre son *oie* entre l'*Arabe* et *le Corse*.

— S'endormir dans les draps de l'*orfèvre*.

— Prendre quelqu'un en *fringant délire* d'adultère.

— Faire subir la loi du *tabellion.*

— De *fille* en *anguille,* voilà où l'on en arrive.

— Napoleo non vescitur. *Trad.* Le lion ne mange pas de navets.

— Sus pira mus. *Trad.* Un porc, une poire, un rat.

— Virtus facit in ignem. *Trad.* L'homme jette de l'encens dans le feu. (Vir thus.)

Q.

—

Prénoms singuliers (X, 291, 342, 739; XI, 16, 141, 207, 298, 391, 467, 500, 751; XII, 394, 494, 589). — A propos du refus de M. Poulot, l'un des maires de Paris, de laisser inscrire le prénom d'*Andréa,* en vertu des prescriptions de la loi de germinal an XI, je lis dans un journal : « Un M. F..., patriote et libre penseur à tous crins, propriétaire à St-C... (Jura), n'avait-

il pas eu l'idée de donner à son fils, comme prénoms, ceux de *Libre-Vendémiaire-Six*, et à sa fille, celui de *Sans-Culottide?* »

LA MAISON FORTE.

— J'ai connu une femme prénommée *Philothéogynanthrope*, c'est-à-dire « Amie de Dieu, des femmes et des hommes. » Le fait peut paraître invraisemblable; il est parfaitement authentique. L.

—

Soncino Merati (X, 614). — Ne sera-t-il donc pas fait réponse à cette question du 25 octobre 1877?

Monsieur notre Directeur, ne voyez-vous rien venir? S. C.

—

Jacques Casanova de Seingalt et ses Mémoires (X, 677, 731; XI, 241, 272; XII, 247). — D'après la communication de M. Baschet, il n'y a plus de doute que ces Mémoires ont été écrits par son auteur. Pour ceux qui ont un intérêt à connaître l'historique de cette publication, ils trouveront bien des détails, très intéressants, dans les deux ouvrages publiés par la maison Brockhaus, de Leipzig, et se rattachant à son histoire (F. A. Brockhaus, Catalogue complet des publications, depuis 1805 jusqu'à 1872; gr. in-8 de 1048 p. Voir les pages 176-177. — F. A. Brockhaus, sa vie et ses actes. 2 vol. 1872. Voir t. II, p. 336-343. On trouve également les correspondances qui ont eu lieu, lors de la publication en français et de la traduction en allemand de ces Mémoires.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Lettres alphabétiques usitées en blason (XI, 261, 401, 465, 531, 562, 593, 631, 685, 719, 757, etc.) — Plusieurs familles polonaises ont des lettres dans leur blason. Je puis fournir quelques noms. La Livonie et la Courlande portent, au milieu de leurs armes, un monogramme composé des lettres S. A., en souvenir de la sécularisation de ces provinces teutoniques et de leur érection en duchés vassaux de la Pologne sous le règne de Sigismond Auguste.

Plusieurs villes de Pologne ont aussi pour armes une aigle polonaise, ayant l'initiale de leur nom sur la poitrine.

K. P. DU ROCH III.

—

Un buon coglione (XI, 326, 408, 468). — Il me semble utile, quoique tardivement, de compléter la réponse d'« Un liseur. » Voici, d'après Barns : *Vitæ Romanorum Pontificum quos Papas vocamus* (1536), l'épigramme entière de Janus Pannonius (Jean Cesinge, évêque de Fünfkirchen, de 1459 à 1470) :

Femina, Petre, tua quondam ausa sedere Ca-[thedra
Orbi terrarum jura verenda dedit,
Hinc compressa quidem multos latuisset in [annos,
Facta foret partu ni manifesta novo.
Post hæc, Roma diu simili sibi cavit ab astu,
Pontificum arcanos quærere sueta sinus.
Nec poterat quisquam reserantes æthera claves
Non exploratis sumere testiculis.
Cur igitur nostro mos hic jam tempore cessat?
Ante probat quod se quilibet esse marem.

Et je crois devoir ajouter, pour les « curieuses » (car je sais qu'il en est), peu familières avec la langue latine : les deux traductions suivantes, l'une de Julien Scopon, d'après Le Duchat, et l'autre d'Henry Estienne :

C'étoit la coutume, autrefois,
Que celui dont on faisoit choix
Pour la Chaire Pontificale
Devoit être premièrement
Visité très exactement
A l'endroit où l'on peut s'assurer qu'on est mâle.
Mais d'où vient que cela ne se pratique plus?
Hélas! ces soins seroient désormais superflus:
Le sujet qu'on élève à ce degré suprême
A pris le soin de faire voir lui-même,
Avant que le Papat par lui fût occupé,
Qu'il était mâle autant qu'un autre,
Digne par conséquent du Siége de l'Apôtre :
On n'y peut plus être trompé!

Voici la version, plus succincte d'Henry Estienne :

Nul ne pouvoit jouir des sainctes Clefs de Rome
Sans monstrer qu'il avoit les marques de vray [homme:
D'où vient donc qu'à présent ceste preuve est [cessée,
Et qu'on n'a plus besoin de la chaire percée!
C'est pour ce que ceux-là qui ores les Clefs ont,
Par les enfans qu'ils font monstrent bien ce [qu'ils sont.

On peut aussi consulter Rabelais, l. IV, ch. 43, sur les *qualités* requises pour être pape. A. D.

—

Livres à faire et qui n'ont pas été faits (XI, 424, 476; XIII, 75). — L'idée de notre confrère Ruoff est excellente, et j'y applaudis de tout cœur.

LE ROSEAU.

— Le collabo Ruoff a une excellente idée. Je souscris avec lui, puis viendront certainement tous les Intermédiairistes. Mais qui ferait le travail?

NOEL MELLIW.

— Il y a une bonne idée dans la proposition, mais un pareil livre est difficile à faire, et je pense même qu'une seule personne, en s'en chargeant, risquerait fort de choisir suivant ses goûts, sinon suivant des idées préconçues. Il faudrait que la tâche fût donnée à une sorte de commission qui aurait la chance de valoir mieux que celles dont nous voyons trop souvent avorter les travaux, parce qu'elle n'aurait rien de politique, œuvre de longue haleine, et exigeant beaucoup de loisirs! C'est donc

une idée à mûrir. Il faudrait éviter de faire un livre trop cher et en faire connaître d'avance le prix. Chacun verrait alors s'il peut promettre sa souscription, car il est plus de petites bourses que de grandes. Il y a loin de la coupe aux lèvres; mais ce n'est pas une raison pour se décourager. E.-G. P.

—

Question héraldique (*l'incident*, XI, 459, 501). — Serait-il donc trop tard de faire pour la France ce qui a de tout temps existé pour la Pologne, c'est-à-dire de donner à chaque armoirie *un nom* qui indique, *d'un mot*, tout l'ensemble d'une composition héraldique servant d'armes à plusieurs familles? Il est vrai que ces noms ont été de tout temps, chez nous, une désignation d'une famille, ou même d'une sorte de clan, ayant un signe de ralliement commun. Aujourd'hui le héraldiste ou l'archéologue polonais, voyant un dessin d'armes, sait de suite les nommer; il sait, par exemple, que les armes représentant *une jeune fille assise sur un ours*, s'appellent *Rawicz*. Il cherche donc ce mot dans un ouvrage héraldique, et y trouve l'histoire de ces armes et la liste des familles qui s'en servent. J'avoue cependant qu'il faudrait un homme très compétent pour créer ce système là où il n'existe pas, et des générations de généalogistes pour l'introduire dans l'usage universel. ....CKI.

—

Adelaïde ou Adelaïs (XI, 547, 599.). — Il y a aussi Adelaïde, sœur du premier roi chrétien de la Pologne, Mieczyslas I, mère de saint Etienne, roi de Hongrie (Xe et XIe siècles).

K. P. du Roch III.

—

Une note de Le Duchat à rectifier (XI, 612, 665, 694). — En juillet 1608, l'ingénieur Chastillon est envoyé par Sully vers les frontières de l'Est de la France pour certaines rectifications; le 12 juillet, Chastillon adresse son rapport au ministre, et j'y trouve, sur Bellemont-les-Nones, ce qui suit: « Le village seul de Besmon-les-« Nones est en surséance entre la France « et la Comté; mais les terres et finages « qui en dépendent sont de la France sans « aucun débat. Il est éloigné d'une lieue de « Frite (lisez *Frette*), et, de Coublanc, deux « petites lieues » (Mém. de Sully, Amsterdam, 1725, 12 vol. in-12, t. X, p. 90).

Sonnens est plus difficile à trouver; je propose *Somme-Aisne*, qui se prononçait sans doute *Sonnens* ?

Lisons: « Damblain et Somme-Aisne. »

H. de l'Isle.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648, 682, 710, 749; XIII, 11, 77). — Et pourquoi, en effet, ne formerions-nous pas « une société préservatrice », à l'encontre de ces éditions? Je demande que l'on soit impitoyable pour les libraires qui se comportent mal. — Pour ajouter au nombre de ces éditions, je citerai le Dictionnaire des Contemporains de Vapereau, édité par la maison Hachette, et dont j'ai eu sous les yeux un exemplaire *dit* de 2e édition *augmentée*, qui était tout simplement de la 1re, avec le seul titre changé.

Le Roseau.

—

Le titre de baronne (XI, 742). — Il me semble que cette question n'a pas eu de réponse jusqu'à présent. Elle a été faite aussi à Mme Emmeline Reymond, de *la Mode Illustrée*. La réponse donnée par cette dame, fort instruite, du reste, et dont les articles sur les convenance sociales ont une réelle valeur, n'est pas satisfaisante. Mme R. en fait une affaire de bon goût, d'usage mondain, quand cela concerne au contraire l'héraldique et des droits réglés par l'Etat. Les titres, en France, ont le caractère de majorats, et ils ne sont point portés par les demoiselles, de par la loi Salique probablement. Dans quelques autres pays, le titre est, pour ainsi dire, inhérent au nom, et le premier possesseur le lègue avec son nom à tous ses descendants mâles et aux filles non mariées. En Hongrie comme en Angleterre, je crois, la femme continue de porter le titre auquel elle avait droit comme fille, même après son mariage, si elle a épousé un homme portant un titre inférieur. En Allemagne, on appelle généralement la femme d'un comte (graf): *graefin*, et sa fille *contesse* (sic). De même, le chef d'une maison ducale porte seul le titre de *fuerst*, et ses fils ou filles s'appellent *princes*, comme dans les familles royales. Je crois qu'il en est ainsi chez les Broglie, en France, pour le fils aîné du moins, mais par d'autres motifs. Je me résume: En France, la fille d'un baron n'a pas le droit de s'appeler baronne: en Allemagne, en Russie, en Pologne, et probablement dans d'autres pays encore, ce titre lui appartient.

De Villagora.

—

A qui le serpent? (XII, 131, etc., 337; XIII, 78.) — N'en déplaise à K. P. du Roch III, la « licence rhétorique, » qui permet bien de prendre la partie pour le tout ou le tout pour la partie et que nous appelions autrefois Synecdoque, n'autorisera jamais, pas plus que le bon goût, à joindre ensemble deux images incohérentes et qui hurlent de se rencontrer, à composer en un mot ce que Sylvius appelle fort justement des « cacophonies d'images » (XII, 337). Le premier devoir d'une métaphore ou d'un trope quelconque, c'est d'avoir de la suite, *sibi constet*. Dans

l'espèce, Zola aurait pu dire — par une métonymie hardie, il est vrai : — « haches singulières, qui veulent tailler l'avenir dans le passé » ! ou bien : « ciseaux singuliers, etc. », ou encore : « manteaux... » et telle était bien sa pensée, car il entendait sans doute comparer ses adversaires à des sculpteurs qui voudraient, dans le marbre-Passé, tailler la statue-Avenir.

Mais un crâne, quelque pointu qu'il soit, ne pourra jamais rien tailler, pas plus que le « Char de l'Etat », si léger qu'on le suppose, n'a jamais pu « naviguer sur un volcan... » ni ailleurs. Si tout l'effort du naturalisme doit aboutir à rajeunir M. Joseph Prudhomme, qu'on nous ramène aux carrières..... PAUL MASSON.

—

Mettre son pouce dans la bouche (XII, 171, 221). — N'est-ce pas justement *le contraire* de la supposition de H.-S. Ashbee qui serait la vraie explication ? Ne mettait-on pas son pouce dans la bouche pour représenter le mouvement que devaient faire ceux qui défiaient, en retirant leur gantelet avec les dents, quand une main était déjà occupée à tenir une arme ou les rênes d'un cheval ?

Autre supposition dans le sens de celle de M. A. D. : Se mordre les pouces pour indiquer que l'adversaire aurait sur les doigts en recevant (au figuré) une tape que lui ferait faire, dans la douleur, le mouvement indiqué. DE VILLAGORA.

—

Un livre à faire. Noms historiques (XII, 229, 282, 339, 371, 459 ; XIII, 79). — Notre savant collaborateur Brieux a fait savoir que les descendants actuels de Pierre d'Arc, frère de l'illustre Jeanne d'Arc, sont les Tardieu, marquis de *Maleynie.* C'est par suite d'une faute typographique qu'il a été imprimé Tardieu de *Maleynie;* lisez Tardieu de *Maleyssie.* Le marquisat de Maleyssie est entré dans la famille des Tardieu, originaires de la ville d'Eu, en Normandie, au commencement du XVIIe siècle.

Chemin faisant, voici un nom historique nouveau : Il existe, à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), un facteur des postes, nommé Antoine Dujol, qui prétend descendre de François, duc d'Alençon, l'un des fils du roi François Ier, et qui se croit en droit de signer Antoine de Valois. Il prend, de plus, le titre de comte d'Usson. Ce facteur des postes a publié une brochure in-8°, à Marseille, où il a cherché à prouver sa descendance de François de Valois, duc d'Alençon susnommé. Le journal « la République française » a publié, récemment, un article concernant cette brochure. AMBR. TARDIEU.

— Parmi les descendants de la famille de Jeanne d'Arc, je ferai remarquer que la branche fixée à Nancy a nom : *de Haldat du Lys,* et nom *du Haldt* ou du *Holdot,* comme il est écrit dans le dernier numéro. Du reste, ce nom est bien connu des savants, depuis que M. de Haldat du Lys (correspondant de l'Institut, mort vers 1843) a eu inventé un appareil de physique que l'on emploie encore aujourd'hui dans les cours les plus élémentaires et qui porte son nom. K. DE X.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310 ; XIII, 39, 80, 137). — « Evitons aux écrivains le sort, etc...» est-il dit ci-dessus, col. 77. N'est-ce pas « épargnons » qu'il faudrait ? J'ai pour moi l'opinion du confrère Poggiarido (XI, 256) et celle de Littré. Voici ce que je lis au mot : éviter. Je cite pour ceux qui n'ont pas le texte sous la main : Peut-on éviter quelque chose à quelqu'un ? On le trouve dans de bons auteurs : Elle venait lui demander... de lui éviter une place dont je ne voulais point (pour elle) (St-Sim., t. VIII, p. 254, éd. Chéruel) ; son exemple me dirigeait et m'a peut-être évité bien des faux pas (Marivaux, *Paysan parv.*, part. 7; le lapin évite par là à ses petits les inconvénients du bas âge (Buffon, lapin); je veux vous éviter l'ennui de trouver cet homme maussade (Marmontel, dans Laveaux). Néanmoins il ne paraît pas qu'*éviter* puisse avoir un régime indirect ; nous « évitons » quelque chose, mais nous ne l'évitons pas « à quelqu'un » ; nous ne pouvons que le lui « faire éviter ». C'est *épargner* qu'il faut employer en ce cas. Ce qui rend l'emploi d'*éviter* impossible, c'est qu'il n'a pas de régime indirect, et que, si on lui en donne un (comme on fait avec quelques verbes, par exemple : achetez-moi un livre, cherchez-moi un logement), ce régime indirect équivaut à *pour ;* ce qui n'a pas de sens dans éviter à quelqu'un quelque chose. Cette locution vicieuse paraît être née au commencement du XVIIIe siècle ».

Je ne transcris en entier ce passage que pour donner un exemple frappant de la délicatesse et des scrupules de la langue française. Comment ! voilà une locution employée par de bons auteurs, admise dans la conversation courante, et cela depuis près de deux siècles; néanmoins elle n'a pas encore acquis droit absolu de cité, et elle nous choque toujours un peu lorsque nous la rencontrons. Nos néologues contemporains ont donc beau faire sonner leurs exploits et mener grand bruit de leurs inventions, ils seront encore discutés et condamnés dans deux cents ans d'ici, toutes les fois qu'ils n'auront pas respecté la logique et le génie de notre langue, ce qui leur arrive de temps en temps. PAUL MASSON.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138). — Pardon! ce sont vos 295 *descendants* qui sont une « misère » à côté des 27 *enfants*. Une femme qui meurt dans sa 88e année laisse aisément des arrière-petits-enfants. A raison de 27 enfants par ménage, il n'est pas besoin d'être un profond mathématicien pour constater qu'on aurait dépassé sans difficulté le premier mille. ASMODÉE.

— En fait de fécondité extra ordinaire, n'est-ce pas le cas de citer ce quatrain de Vauquelin de la Fresnaye?

La femme d'Arat est féconde
Autant qu'autre qui soit au monde;
Car elle a trois fois accouché
Sans que son homme y ait touché.

A. D.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678, 731, 763; XIII, 84.) — Lady Morgan a vu, chez le baron Denon: « Une petite peinture, par Callot, sur lapis-lazuli, remarquable et curieuse. » (*La France*, trad. De Fauconpret, Paris, 1818, 2 vol. in-8, t. II, p. 82.)

LA MAISON FORTE.

—

Le Cousin Jacques (XII, 742; XIII, 28, 57, 114). — Monselet a donné une étude et une bibliographie fort complètes du Cousin Jacques, dans *Les Oubliés et les Dédaignés*, édit. Charpentier, qui se vend, le croirait-on? au rabais! — A ce propos, signalons aux chercheurs l'étude sur Gorgy, auteur de *Blançay*, dont on ignore la date et le lieu de naissance. Protégé de M. de la Villeurnoy, qui habitait alors le Soissonnais, ne pourrait-on pas, à la mention qu'il fait de Notre-Dame de Liesse dans son roman réactionnaire d'*Annequin Bredouille*, le supposer originaire du Laonnois et non du Dauphiné, comme on le suppose? Quérard le fait naître à Fontainebleau en 1753 et mourir en 1795. Mais Monselet n'accepte pas ces indications. Que croire? W. J.

—

Rimes singulières (XIII, 4, 116). — Aux rimes singulières, relevées dans Musset par Marcus, il convient de joindre celles-ci:

Et quand tout fut changé, le ciel, la terre et [l'homme,
Quand le berceau du monde en devint le cer- [*cueil*,
Quand l'ouragan du Nord, sur les débris de [Rome,
De sa sombre avalanche étendit le lin*ceul*.

Mais que celui qui n'a jamais commis de mauvais vers jette à nos poètes la première pierre! P. P.

—

Noms propres au féminin (XIII, 35, 92, 120). — On a déjà cité plusieurs provinces où existe l'usage des noms propres au féminin. Il faut y joindre la Bretagne; et je serais étonné qu'il n'en fût pas de même par toute la France. Il serait curieux peut-être de signaler les provinces qui feraient exception, si par hasard il y en a. Pour ne citer qu'un exemple, je prendrai le nom patronymique de *Chopin*, dont une famille, entre autres, m'est parfaitement connue. La veuve Chopin et ses filles ont tenu, dans un chef-lieu d'arrondissement de l'Ille-et-Vilaine, l'auberge dite du *Cheval Blanc*. Que de fois il est arrivé à un consommateur de cidre de demander: « Une *chopine*, s. v. p.? — Laquelle? demandaient les habitués ».

LE ROSEAU.

— L'usage existe également dans la partie de la Normandie que j'habite. Non seulement on féminise les noms propres quand ils s'appliquent aux hommes, mais aussi aux bêtes que l'on a acquises d'eux. Une jument, une vache, achetée d'un Mauger s'appellera *la Maugère*, tout comme la « maîtresse » Mauger. — J'ai connu une vieille dame qui, ayant une vache à vendre, la fit conduire à une foire éloignée, refusant les offres de son fermier, afin de n'entendre point son nom crié à travers les prés pour appeler une bête.

(Duclair, s. S.) X.

— Je n'oserais affirmer que l'usage fût général, cependant je le crois. Mais je me souviens parfaitement d'avoir entendu, il y a longtemps, dans le Midi (à Nîmes), un nom de famille transformé de la manière suivante: Le nom du père était *Niquet*; on appelait la mère *Niquette*; le fils *Niquetet*; et la fille, *Niquetette*.

N. A. M. GILES.

—

Laurent-Joubert (XIII, 66, 67, 146). — 1° « Il faut mourir avec son sang. » — Traduisez il faut mourir de mort naturelle, et non de mort violente, laquelle amène l'effusion du sang.

2° « Jans (gens) délicats sont le pont-aux-ânes de santé. » — Fait d'observation fondé en un dicton. Les gens délicats attentifs, soigneux pour tout ce qui concerne leur santé, traversent nombre de crises qui enlèvent les gens robustes moins précautionnés.

3° « Pourquoy dit-on: fame barbüe de loin la salue, avec trois pières à la main? » — Dicton souvent cité dans le midi de la France, mais sans les derniers mots: « avec trois pierres à la main, » et avec cette intercalation: « on entre... de loin... » et... « la salue. » On lui attribue ce sens, que la femme barbue est loin d'être commode et qu'il est bon de s'en tenir à distance. Peut-être pourrait-on ajouter, en visant les derniers mots, qu'avec elle il est bon d'avoir des munitions sous la main.

4° « Pourquoy dit-on : les faives sont en fleur, il doit avoir belle peur ? » — Fait d'observation, ainsi traduit dans le nord de la France. La floraison des fèves coïncide avec les premières ardeurs du soleil au printemps. A ce moment, les personnes qui ont la tête exaltée sont plus agitées que pendant l'hiver, et parfois il y a des accès d'aliénation mentale. De là le dicton. On dirait aujourd'hui, avec le même sens, dans l'argot parisien soi-disant spirituel : Voici les fèves en fleur, gare à la « boussole ! » ELDEPAL.

—

De notre Intermédiaire, etc. (XIII, 65, 143). — L'*Intermédiaire* paraît être trop peu connu en Allemagne. J'ai appris son existence par des mentions de son confrère anglais, le *Notes and Queries*. — Avis à ses amis et connaissances !

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

K rouge (XIII, 68, 123, 147).— On voit, à côté de la halte de Blan (Tarn), une enseigne de cabaret ainsi conçue :

20 — 100 — O
O — 100 — 20

(Vin sans eau, Eau sans vin.) C. P.

— Les enseignes-rébus étaient d'usage courant au moyen âge, alors que peu de personnes savaient lire. On rencontre encore de ces enseignes dans le midi de la France. A l'angle de la rue de la « Vache rouge », à Béziers (Hérault), on voyait encore, il y a quelques années, et l'on doit voir encore aujourd'hui, une vache sculptée en bas-relief et peinte en rouge, pour désigner le nom de cette rue. A Paris, dans l'île St-Louis, à l'angle de la rue de la Femme sans tête (aujourd'hui rue Leregrattier) et du quai Bourbon, j'ai vu naguère, et l'on voit peut-être encore, une statue de femme privée de sa tête. La statue, qui était relativement moderne, avait remplacé une série d'emblèmes plus anciens.

ELDEPAL.

— Il y a, sur les Enseignes, un curieux volume de M. de la Quérière, de Rouen, lequel renferme toutes sortes de rébus et de singularités. — L'enseigne du *Bon coin* (*coing*) est des plus communes. — J'ai vu, à Alençon, une enseigne *très accentuée*, mais, en supposant que le peintre fût payé à tant par lettre, du moins économique : *Vin Eau de vie* (Vin et Eau-de-vie).

L.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148).— L'avant-dernière gravure de l'« *Ortus sanitatis* », imprimé à Venise en 1511, représente une femme couchée. Autant que permet d'en juger la gravure rudimentaire dont il s'agit, la femme est nue et le lit est garni d'un traversin et d'un oreiller. Cet « Ortus » n'est que la reproduction des éditions antérieures, publiées sans lieu ni date, puis à Mayence en 1491. (Voy. Hain, Repertorium... nos 8941 et suivants; voir aussi Pritzel, Thesaurus... nos 11876 et suiv.)

ELDEPAL.

— En ouvrant le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, de maître Mathanasius (édit. de la Haye en un seul vol., 1728), je tombe justement sur cette note piquante :

« Il y a des païs où l'on couche avec la chemise, d'autres où on la quitte pendant la nuit, et où quelquefois même on ne la reprend point pendant le jour : C'est de cette manière qu'en usent plusieurs femmes allemandes en hiver, parce que la doublure de leurs habits est une peau de lapin velue et bien passée. » PAUL PARFAIT.

— Je connaissais la réimpression de l'ouvrage de Moreau. Les documents ne manquent pas pour la fin du XVIIIe siècle. C'est à mesure que l'on remonte le cours des âges qu'ils deviennent plus rares. On voit, dans certaines miniatures de Mss. des lits avec des draps et des couvertures entièrement bordées, et un traversin, mais pas d'oreiller. L'oreiller paraît être une invention moderne, et n'avoir été employé autrefois que sous la forme de coussin de siège. Dr BY.

—

Garbet peintre (XIII, 70, 126). — Le peintre Garbet a joui d'une certaine réputation dans le Midi. Il avait été d'abord ténor léger à Bruxelles, puis à Toulouse et à Montpellier. C'est dans cette dernière ville qu'il est mort, vers 1866. Sur la fin de sa vie, Garbet était surtout adonné au paysage, qu'il traitait dans la manière de Corot. Les musées de Toulouse et de Béziers possèdent de ses œuvres. P. P.

—

Le peintre Galimard (XIII, 70, 125, 148). — Est-ce que sa *Léda*, peu édifiante, j'en conviens, ne fut pas, dans l'atelier même du peintre, et en son absence, l'objet de certaines mutilations ou profanations ? Est-ce que les journaux ne retentirent pas de cette histoire ? Est-ce qu'on ne prétendit pas qu'elle n'avait été qu'une réclame, de la part de l'artiste, pour attirer tout à la fois la curiosité et... la pitié sur son œuvre ? L.

—

Défense de priser (XIII, 70, 148). — Il faut citer les « défenses de fumer » à côté de celles de « priser. » En 1842, on lisait encore, sur la porte d'entrée de la promenade publique, à Poitiers, ville d'écoles et d'étudiants, cette inscription un peu arriérée : *Défense de fumer*. L.

—

Chansons nouvelles (XIII, 71, 149). — *Servières* est presque l'anagramme de *Vaissière ;* l'auteur de ces chansons est donc trouvé. Merci à Sed Ego.

H. DE L'ISLE.

—

Atticus (XIII, 72, 147). — Je suis en mesure d'affirmer que Mario Proth est tout à fait étranger à l'événement. De nombreux indices me font penser que la plupart des articles signés de ce nom venaient de Lorraine, et je me hasarde, sans trop de crainte d'être démenti, à proposer le nom de M. Em. Gebhart, lauréat de l'Académie pour l'Eloge de Rabelais, qui vient de passer de la Faculté des lettres de Nancy à celle de Paris. ASMODÉE.

—

Inveni portum... (XIII, 98). — Cherchez dans les Poésies de Moisant de Brieux, le Caennais. Je crois être sûr que le distique qui termine Gil-Blas :

Inveni portum ! Spes et Fortuna, valete !
Sat me lusistis; ludite nunc alios,

doit s'y trouver. L.

— Voici ce qu'en dit Ed. Fournier (qu'il faut toujours consulter quand il s'agit de retrouver un vers égaré) : « Quelquefois l'épitaphe des anciens était un adieu qu'on leur faisait adresser aux choses de la terre, surtout aux moins certaines : l'Espérance et la Fortune. L'Anthologie grecque (liv. 2, tit. 80) nous en a conservé une de ce genre, dont, au XVIe siècle, plus tôt même peut-être, on fit un distique latin et qui sous cette forme devint des plus populaires. Gil Blas lui-même le savait. Il en fit l'inscription placée à la porte du joli château de Lirias, où, las de ses aventures, qui ne fatiguaient que lui, il était venu s'enterrer :

Inveni portum. Spes et Fortuna, valete !
Nil mihi vobiscum : ludite nunc alios!

J'ai donc trouvé le port. Fortune, Espoir, [adieu !
Plus d'affaires ! Prenez d'autres à votre jeu !

Reste à découvrir le nom du poète latin, imitateur de l'Anthologie. A. D.

— Dans le Dictionary of Latin and Greek Quotations, by Riley (London, 1872), p. 185, il est dit que ces vers sont traduits de l'Anthologie grecque, et que Burton attribue la traduction latine à Prudence.

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Damas gingolin (XIII, 100, 154). — Tout le monde connaît le damas. Quant au Gingolin, c'était une couleur rougeâtre, très à la mode au XVIIe siècle : « Le duc de Rohan part (1621) avec sa maison fort « délabrée... suivi d'une trentaine de « mousquetons à cheval, avec des mandilles « de velours gingolin garnies de vert, « très peu de finances et de vaisselle d'ar- « gent... » (Mém. *inédits* de Bouffard Madiane). — De nos jours on dit *zinzolin.*

C. V. P.

—

Chère pliante (XIII, 100). — Jusque vers le milieu du XVIIe siècle, nos inventaires auvergnats nomment *chaire, chère, chière,* toutes espèces de sièges avec ou sans bras et accoudoirs, et même les *sièges pliants* qui, d'après Viollet-le-Duc, s'appelaient exclusivement *faudesteuils, fauteuils.* « Six chères de tapiceries à points d'Hongrie, neufves, la pièce estimée quatre livres. — Dix-sept chères garnies de rouge, vert et bleu, trois sans bras et accoudoirs, estimées quarante sols la pièce (Le Puy, 1645). »

La *chère pliante,* c'est ce que nous nommons un *pliant.* « Deux chères pliantes, garnies de cadis bleu avec galon autour, l'un desdicts pliants cassé (Brioude, 1614). » D'autres fois, ces mêmes sièges pliants étaient désignés sous le nom de *sièges à tenailles* : « Plus, six sièges pliants, faits en tenailles, garnys de damas rouge cramoisy, à mollets d'or. » « Plus, deux sièges fauteuils à tenailles garnys de serge rouge cramoisy et frange d'argent. » (Invent. du Château de Saint-Ilpise, 1652.) Les chères pliantes avaient eu une grande vogue. Elles finirent par la perdre avant la fin du XVIIe siècle ; et si, à cette époque, on en trouve encore dans l'ameublement des châteaux, c'est qu'on n'a pas songé à les remplacer, et elles sont généralement hors d'usage. «Dans la grande salle du château nous avons trouvé...... vingt-un sièges pliants, garnis de moquette, avec autres dix sièges pliants, faisant en tout trente-un pliants. dont la plupart ne peuvent plus servir.» (Invent. du Château d'Aubenas, dressé en juillet 1694, après le décès de François de Lorraine, comte d'Harcourt.) P. LE B.

—

Un convoi de jeune fille à Paris, en 1812 (XIII, 102). — L'usage de faire figurer des enfants, comme ornement de pompes funèbres, n'a pas disparu en 1812. A l'enterrement du roi de Bavière, à Nice, en 1869, je crois (je ne suis pas sûr de la date, mais je fus témoin oculaire du fait, avec huit ou dix mille spectateurs), des enfants, costumés en anges, avec robes de gaze roses ou bleues, jupes à paillettes d'or, ailes en papier doré ou argenté, et couronnés de roses en papier sur la tête, étaient rangés *sur* le char funèbre, à côté du cercueil, absolument comme dans un omnibus dont le corps aurait rempli l'espace vide entre les deux rangées de voyageurs.

P. BELLON.

—

Le Calendrier des vieillards (XIII, 128, 159). — On trouve dans l'édition du *Ménagiana*, donnée par Bernard de la Monnoye, un extrait d'un sermon de saint Vincent Ferrier qui n'est pas sans analogie avec le conte de La Fontaine et qui offre un curieux exemple de la naïveté du moyen âge. B. T.

—

Le chien de Corbie (XIII, 128). — Cet estimable chien était évidemment un ancêtre de l'Azor qu'a si plaisamment célébré Bérat, dans une de ses meilleures chansons. Je préfère même ce dernier :

A Saint-Roch, son joli maintien
Ravissait la paroisse entière!
On eût dit un petit Chrétien,
Assis sur son petit derrière.

Jamais d'oubli dans le saint lieu,
Jamais de coupable faiblesse!...

Je cite de mémoire. L.

—

Photogramme. Photographie (XIII, 129). — Vous dites, cher Bellator: « Quelle raison y a-t-il de parler en français dans un cas, et point dans l'autre? » On désirerait savoir dans quel cas, selon vous, on parle d'une façon correcte et conforme à l'étymologie. *Télégramme* a été inventé par un Yankee, qui savait le prix du temps et des abréviations, mais qui ne savait pas le grec. Il aurait fallu *télégraphème*, et pourtant c'est un courant qu'il faut renoncer à remonter. En revanche, ni photographie, ni lithographie, n'ont rien qui me scandalise. ASMODÉE.

—

La Cassandra de Licophron (XIII, 129). — Brunet ne cite aucune édition française de la *Cassandra*. Il cite seulement, dans le Supplément de 1834, une traduction anglaise par le vicomte Royston, Cambridge, 1816, in-4, imprimée pour le traducteur et tirée à petit nombre. E.-G. P.

—

Jean-Jeudi (XIII, 130). — Ah! confrère, ou compère A.-D., vous trouvez que mon pseudonyme promet; vous êtes bien honnête : moi, je vous affirme qu'il ne tient guère... Passons, en jetant quelques fleurs sur cette tombe prématurément entr'ouverte, et venons à la question qui est fort embarrassante. J'imagine, sans le savoir, que l'origine et la signification particulière des mots *Jean-Jeudi* doivent se trouver dans quelques fabliaux graveleux du moyen âge. Jean doit être Jean le Baptiste, dont la nativité est toujours fêtée le 24 juin, au solstice d'été, jour de grande chaleur, de grande lumière, et que l'on célèbre par des feux de joie. *Jeudi*, c'est le jour de Jupiter, du dieu qui lance le tonnerre et foudroie qui bon lui semble ; en outre, le jeudi est le jour de l'Ascension (sixième jeudi après Pâques). Or, le mot *ascension* vient du verbe *ascendere*. *Quò non ascendam ?* disait l'Ecureuil du blason de Fouquet. Il me semble que Jean-Jeudi peut en dire autant. Je donne cette explication — qui n'en est pas une — avec toutes sortes de réserves, car elle ne vaut pas tripette ; mais j'ajoute que le nom de Jean-Jeudi est prononcé dans une vieille chanson normande. Tout le monde connaît la complainte du père Guilleri, qui montait sur un arbre pour voir ses chiens couri. Elle a pour aïeule une chanson qui se chante sur un air très lent, en mode mineur, et dont voici le premier couplet :

Il était un p'tit homme,
Mignonne, la fille à tretous,
Qui s'app'lait Jean-Jeudi,
Et hautirlititi !

Je souhaite que M. A. D. puisse trouver quelque lumière dans ces indications, mais j'en doute un peu.
Ci-devant J.-J.

— Le jeudi forme le milieu de la semaine, comme l'aiguille qui marque midi forme le milieu du cadran. C'est le jour de congé des écoliers. Il y a là peut-être raisons suffisantes pour expliquer un dicton populaire sans recourir à l'allusion savante des fredaines de maître Jupin. Le sens évidemment polisson du mot peut bien n'être qu'une fantaisie non raisonnée. E.-G. P.

—

Corde de pendu (XIII, 130). — Le préjugé relatif à la corde de pendu doit être fort ancien. Notons, à titre de renseignement, l'allusion qu'y fait Dassoucy, au chapitre I de ses *Aventures* : « Qui n'auroit perdu le sens et la raison, de voir un homme qui se mécomptoit à tout propos, et passoit les cartes à chaque bout de champ, faire vingt-deux mains de suite au lansquenet ?... Qui vit jamais un tel coup de l'ire du ciel ? Aussi les spectateurs d'une telle disgrâce, ne sachant à quoy attribuer un effet si éloigné des choses naturelles, disoient dans leur simplicité qu'il falloist nécessairement qu'il eust de la corde de pendu.» P. P.

—

Brune ou Blonde? (XIII, 130.) — Blonde, au portrait qui figure dans les Sonnets de Pétrarque, trad p. Ph. Le Duc (Paris, Willem, 1877-79, 2 vol. in-8). On lit, au t. I, p. 129, un extrait des Mémoires pour la vie de Pétrarque, par l'abbé de Sade : « Des cheveux d'or flottoient sur ses « épaules plus blanches que la neige. L'or « de cette chevelure paroissoit filé et tissu « des mains de l'Amour, etc., etc.» L'abbé de Sade a relevé ces détails dans les œuvres même du «Cygne de Vaucluse ».

NOËL MELLIW.

— Nous sommes bien obligés de supposer que le collaborateur de la Revue des Deux Mondes n'a, de sa vie, tenu dix minutes un Pétrarque ! Il n'y est question que de *l'or* des cheveux de *Laure*. Et, pour s'en convaincre, nul besoin d'aller jusqu'au dernier sonnet; dès le troisième nous trouvons :

E i cape' *d'oro* fin farsi d'argento...

Voici quelques autres citations :

Onde tolse Amor *l'oro*, et di qual vena,
Per far due treccie BIONDE?...
O chiome BIONDE, di che 'l cor m'annoda
Amor...
Erano i capei *d'oro* all' aura sparsi...
Vederla ir sola co i pensier suo' insieme
Tessendo un cerchio all' *oro* terso, e crespo!

Et encore dans le *Trionfo d'amore :*

Le chiome accolte in *oro*, o sparse al vento...

Et j'ai volontairement passé sous silence le sonnet de *l'Aurore*, qui n'est pourtant qu'une allégorie transparente :

Quella c' hà neve il volto, *oro* i capelli...

Une étude plus prolongée me ferait certainement trouver d'autres témoignages ; mais certes, en voilà assez pour faire confesser à la Revue des Deux Mondes que les cheveux de Laure de Noves n'étaient pas noirs. G. I.

—Blonde, sans contredit. Mais il ne faudrait pas être trop exigeant avec les poètes et leur demander une précision peu compatible avec les entraînements de la muse! Que nous importe la couleur des cheveux de Laure, et, pour ce qu'il en faisait, dit-on, qu'importait à Pétrarque lui-même ? Simple question pour lui, sans doute, de rime ou de prosodie, qu'il résolvait selon l'inspiration du moment ! — Ne voyons-nous pas aussi notre Alfred de Musset, lequel se compare quelquefois à Pétrarque, appeler sa Ninon tantôt « brune aux yeux bleus», tantôt « bel ange aux yeux noirs» ? Il l'avait cependant regardée d'assez près pour savoir à quoi s'en tenir sur la couleur de ses yeux ! — Au reste, n'a-t-il pas pris soin lui-même de nous prévenir ?

Si deux noms, par hasard, s'embrouillent sur [ma lyre,
Ce ne sera jamais que Ninette ou Ninon.

Cette confusion qu'il prévoyait possible entre deux noms, elle a bien pu se produire entre la couleur des yeux, et, qui sait, peut-être entre les personnes.

SERGE DE V.

—

Un buste de M. de Vallière (XIII, 131). — C'est dans une biographie quelconque de Fontenelle que j'ai trouvé ce quatrain, sans aucun détail personnel à M. de Vallière ; la citation n'en avait d'autre objet que de prouver la persistance du talent et de l'esprit poétique chez son auteur, dans un âge fort avancé. L.

—

Le Régent, peintre d'histoire (XIII, 132). — Le Régent n'était point si mauvais barbouilleur que Mercier veut bien le dire. Le Dr By ne sait-il pas que le Philippe d'Orléans en question a peint, entièrement de sa main, l'histoire des amours de Daphnis et Chloé, en 28 tableaux, qui existent encore dans un de nos beaux châteaux de France, je ne sais plus lequel? C'est sur ces peintures que furent faites les gravures pour une édition très recherchée et très chère aujourd'hui. Cette édition, dont les gravures sont dues au burin de Baptiste Audran, est, du reste, appelée « édition du Régent».— Les appréciations de Mercier ne sont pas toujours justes. Probablement aussi, le mouvement révolutionnaire qui s'accentuait à cette époque était-il pour quelque chose dans cette réprobation d'un homme et de ses ouvrages. Il n'en serait probablement pas de même aujourd'hui, si le tableau venait à se retrouver. INMOR.

—

Abbas Gottwicensis (XIII, 133). — Il s'agit d'un monastère de Bénédictins, situé à Gottweig, en Autriche. Au siècle dernier, il possédait une imprimerie. Le Dictionn. de Géographie anc. et mod. de Deschamps signale un important ouvrage qui y a été imprimé : « Chronicum Gottwicense, seu Annales Monasterii Gottwicensis. Typis Monasterii Sti Benedicti. 1732. » 2 vol. in-fol., avec 40 pl.

UN LISEUR.

—

Jusqu'où ont pu aller des Jésuites (XIII, 133). — Le collabo J. A. a confondu l'auteur des *Révolutions de Paris* avec Mercier, celui du *Tableau de Paris*. Voici ce qu'on lit dans une note du chap. CLXXXI (*Noviciat des Jésuites*), p. 155, t. II de l'édit. de 1783 : « Les Jésuites achetoient « d'un valet de garde-robe la *chaise per-* « *cée* du feu roi d'Espagne, pour tâcher de « découvrir, dans les papiers dont S. M. « s'étoit servie, quelques éclaircissements « sur ce qu'il leur importoit de savoir. Un « frère blanchissoit le papier de son mieux, « en rapprochoit les morceaux ; puis mes « rusés politiques lisoient, et tenoient « conseil. Cette anecdote peu connue est « très vraie.»

De tout temps la politique et la raison d'Etat n'ont pas passé pour scupuleuses dans leurs moyens d'action ! Dr BY.

—

Emblème des médecins (XIII, 134). — L'origine de cet emblème semble se trouver dans le paganisme. Un bâton entouré

d'un serpent est un objet consacré à Esculape, car « Hyginus rapporte qu'il lui « apparut ainsi dans la guérison de Glau- « cus, fils de Minos.» — On remarque la présence de cet objet sur les monuments antiques représentant Esculape ; je ne citerai que la belle cornaline, gravée par *Aulus*, dont il ne reste qu'un fragment, le plus précieux, il est vrai, représentant le profil du dieu, l'emblème qui l'accompagne toujours, et le nom du graveur. Cette pierre, qui faisait partie de la collection Strozzi, puis de celle du duc de Blacas, est aujourd'hui en Angleterre. De plus, sur toutes les pièces gravées représentant des sacrifices à Esculape, c'est toujours un serpent qui est offert en holocauste. Quant au miroir, on ne le voit sur aucun monument antique, et ce n'est sans doute qu'une addition fantaisiste et toute moderne. SERGE DE V.

— Saint Jean l'évangéliste est souvent représenté tenant une coupe dans laquelle est un serpent, dont la tête paraît au dehors. C'est une allusion au miracle qui l'a fait échapper aux tentatives souvent réitérées de ses ennemis pour l'empoisonner. Ne serait-ce pas là l'origine de l'emblème adopté par les médecins ? Au surplus, Esculape, dieu de la médecine chez les anciens, était représenté sous la forme d'un serpent. Ici, comme ailleurs, le symbole antique aurait été rajeuni et christianisé. E.-G. P.

—

La tribu sacrée des Cohen (XIII, 134). — Les Israélites appelés Cohen, Kahn, Kahen, Kohn, Cahen, sont tous descendants d'Aaron. Ils sont, par conséquent, prêtres. Ceux qui s'appellent Halévy sont de la tribu de Lévy, mais non de la famille sacerdotale. — Si MM. de Rottschild achetaient la Palestine au Sultan et rétablissaient le Royaume d'Israël avec les Lois de Moïse, les Cohen sacrifieraient les taureaux et les béliers et offriraient l'encens. Les Halévy toucheraient de l'orgue et sonneraient de la trompette sacrée.— Les rabbins sont des scribes et des docteurs de la loi, par suite de leurs études ; mais ils ne peuvent exercer les fonctions véritablement sacerdotales s'ils ne sont nés Cohen. Ils peuvent prêcher, chanter, mais non bénir solennellement. — Quant à l'impossibilité pour un Cohen d'exercer son ministère dans l'intérieur d'un cimetière, elle est basée sur plusieurs articles de la Loi.

En voici un, tiré du Lévitique, ch. XII, versets 1, 2, 3 :

« Le Seigneur dit aussi à Moïse : Parle « aux prêtres fils d'Aaron, et tu leur diras : « qu'un prêtre ne se souille pas à la mort « de ses concitoyens : — A moins qu'il « ne s'agisse seulement de ses consanguins « et de ses proches, c'est-à-dire de son « père ou de sa mère, de son fils et de sa « fille, de son frère et de sa sœur vierge « qui n'a pas été mariée à un homme.»

Comme Crémieux n'était pas le consanguin du grand rabbin de Paris, qui est en même temps Kahn ou Cohen, celui-ci ne pouvait le mettre en terre sans contracter une souillure légale.

BRIEUX.

— *Cohen*, en hébreu, veut dire sacrificateur ; *Cahen*, *Kahn*, *Caën*, etc., ne sont que des variantes de ce mot. La tribu sacrée dans laquelle doivent être pris tous les ministres du culte n'est autre que la tribu de Lévi, et les lois mosaïques leur défendent tout contact avec les cadavres, l'idée de la corruption qui attend la pauvre dépouille humaine étant incompatible avec la pureté du caractère sacerdotal.

DICASTÈS.

—

M. Thiers était-il bâtard? (XIII, 134.) — C'est indiqué, à mots couverts, dans l'Intermédiaire (XI, 687, *André Chénier et M. Thiers*). Après la mort de l'ex-président, les journaux ont élucidé ce point délicat. Les «ménages doubles» sont assez communs à Marseille, m'a-t-on affirmé ? Cependant, je ne veux ni ne peux maintenir mon dire ; je n'ai pas à me plaindre des Marseillais, comme Tobie Smollet de son «hôtesse rousse». — Laissons de côté toute appréciation désagréable.

LA MAISON FORTE.

—

Le Régiment de la Calotte (XIII, 135). — C'était une espèce de compagnie facétieuse, créée, dans un jour de migraine, par Aymon, exempt des Gardes du corps de Louis XIV, et quelques autres officiers désœuvrés ; compagnie dans laquelle on enrégimentait, de force, certains individus, en leur envoyant un brevet qui leur donnait le droit de porter une «calotte de plomb». Cette facétie eut beaucoup de vogue aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — Mais l'Intermédiaire n'est pas un professeur d'histoire, et le collabo Frabal trouvera un bon résumé de l'histoire dudit Régiment dans le tome IX du Magasin Pittoresque (année 1841), p. 289. D[r] BY.

—

Vie de Molière, par Grimarest (XIII, 135). — Et **Vie de Monsieur de Molière** (XII, 481, 563, 596, 628). — Notre nouveau collabo trouvera tous les renseignements qu'il désire dans la nouvelle édition du Dictionnaire des ouvrages anonymes. t. IV, col. 998, c. — L'édition de Lyon de la Vie de Molière est antidatée ; c'est la contrefaçon de celle de Paris, Jacques Lefebvre, 1705, in-12, 101 p. et 6 p. non chiffrée pour la table.

LA MAISON FORTE.

—

Lieu de naissance de Victor Hugo (XIII, 135). — Le *Gil-Blas* ne sait ce qu'il dit! Le poète n'a-t-il pas pris soin de consigner son état civil dans ses *Feuilles d'automne?*

Ce siècle avait deux ans, etc.

P. P.

— Le rédacteur du *Gil-Blas* est tout bonnement un parfait étourdi, qui avait conservé vaguement le souvenir d'une pièce lue dans *les Rayons et les Ombres*, et dont voici le titre : *Ce qui se passait aux Feuillantines* vers 1813. Il ne se souvenait plus de la première pièce des *Feuilles d'Automne*, celle qui commence par : *Ce siècle avait deux ans...*

Alors dans Besançon, vieille ville espagnole,
Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole,
Naquit, d'un sang breton et lorrain à la fois,
Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix...
Cet enfant que la vie effaçait de son livre,
Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre,
C'est moi...

Il n'y a pas de biographie sur laquelle il reste moins de place pour la controverse. Rien que de citations sur l'enfance du poète, on pourrait emplir un numéro de l'*Intermédiaire*. Je me borne aux extraits suivants de la notice fournie par Sainte-Beuve au Supplément de la Biographie-Rabbe. Ils fixent les dates : « Victor-Marie Hugo naquit le 26 février 1802, à Besançon, de Joseph-Léopold Sigisbert Hugo, colonel du régiment en garnison, et de Sophie Trébuchet, fille d'un armateur de Nantes... Il n'avait que six semaines quand le régiment dut quitter Besançon pour l'île d'Elbe. L'enfant l'y suivit et y demeura jusqu'à l'âge de trois ans... En 1805, l'enfant revint à Paris avec sa mère qui se logea dans la rue de Clichy. Il allait à l'école rue du Mont-Blanc. Les souvenirs de ce temps ne lui retracent qu'une chèvre et un puits surmonté d'un saule dans la cour de la maison; il jouait là autour avec son jeune camarade Delon, depuis frappé d'une condamnation capitale dans l'affaire de Saumur, et mort en Grèce commandant de l'artillerie de lord Byron. En 1807, Mme Hugo repartit avec ses fils, pour rejoindre son mari, gouverneur de la province d'Avelino, où il extirpait les bandes de brigands, entre autres celle de Fra Diavolo. L'enfant y resta jusqu'en 1809... De 1809 à 1811, le jeune Hugo demeura en France avec ses frères et sa mère. Mme Hugo, femme supérieure, d'un caractère viril et « royal », comme dirait Platon, s'était décidée à ne pas voir le monde et à vivre dans une maison du cul-de-sac des Feuillantines, faubourg Saint-Jacques, pour mieux veiller à l'éducation de ses fils.

ASMODÉE.

— Nombreuses réponses semblables.

L'abbé Delsuc (XIII, 135). — Les « Plaisirs secrets d'Angélique » sont attribués à l'abbé de La Suze, par d'Hémery, dans ses Notes de police.

L. M. F.

— La similitude des deux noms a-t-elle occasionné une erreur?

A. D.

Le Fat puni (XIII, 136). — Comédie en un acte, avec divertissement, donnée au Théâtre-Français en 1738, est de Pont de Veyle, bibliophile dont la précieuse collection fut réuni à la bibliothèque de Soleinne. Cette petite pièce est inspirée du *Gascon puni*, de La Fontaine.

P. P.

— Antoine de Feriol, comte de Pont-de-Veyle, a donné à la Comédie-Française trois pièces : *le Complaisant*, comédie en cinq actes et en prose (29 déc. 1732); *le Fat puni*, comédie en un acte et en prose (7 avril 1738); *le Somnambule*, comédie en un acte et en prose (19 janv. 1739). Ces deux dernières pièces sont restées très longtemps au répertoire.

NAC.

— L'auteur est le Cte de Pont-de-Vesle, qui avait formé une nombreuse bibliothèque dramatique, achetée, à sa mort, par le duc d'Orléans pour Mme de Montesson, et acquise, en 1823, des héritiers de celle-ci par M. de Soleinne.

E. V.

— Par Antoine de Feriol, comte de Pont-de-Vesle, fils d'un président au Parlement de Metz et neveu de Mme de Tencin. Né en 1697, mort célibataire en 1774. Esprit cultivé et très enjoué, recherché par les bonnes sociétés de son temps, dont il faisait les délices par ses talents agréables, surtout par sa facilité de chansonnier. *Le Fat puni* est rare. On a de lui, outre cette pièce, *le Complaisant; le Somnambule; le comte de Marseille; le Siège de Calais; les Malheurs de l'amour* (cette dernière, parue sous le nom de Mme de Tencin). Le goût qu'il avait pour le théâtre lui fit réunir une collection considérable de pièces dont on dressa le catalogue après sa mort. Cette collection était presque universelle.

INMOR.

— Mêmes rép. L. M.-F., A. D., Un liseur, A. V.

Portefeuille d'un Talon rouge (XIII, 136). — Victor-Claude-Antoine-Robert Richard, espèce d'aventurier, fils d'un pâtissier de Phalsbourg, était connu sous le nom de Robert, comte de Paradès, il naquit à Phalsbourg en 1752 et mourut à St-Domingue vers 1786. En 1789, le libraire Desenne fit paraître : « Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès. » (Paris, in-8, 188 p.) Voyez Biogr. Univ.

L. M. F.

— ... La Bibliographie d'Œttinger le qualifie d'homme d'Etat espagnol.

H. G.

Trouvailles et Curiosités.

A l'eau, « S'amuse Premier! » — Je me suis précipité, avec une ardeur dont je me vante, sur le premier volume publié de l'édition définitive, et paraphée *ne varietur*, des *Œuvres de Victor Hugo*. Mais, ô lamentable début! j'ai reculé d'épouvante devant ce titre courant qui déshonore, d'un bout à l'autre, les feuilles 34 et 35: NOTES DU ROI S'AMUSE. J'avais déjà vu pratiquer cette barbare déclinaison: DU *Roi s'amuse*... AU *Roi s'amuse*... par les « échotiers » du *Figaro;* mais je n'en avais jamais vu trace dans les précédentes éditions d'Hugo, qui n'étaient pourtant ni « définitives », ni paraphées *ne varietur!* En serait-on arrivé à croire que S'AMUSE est le nom d'un Roi de France?... M. Paul Meurice ne pensera-t-il pas qu'une bourde pareille vaut un bon carton?

ASMODÉE.

—

Une collection d'Almanachs pour l'an 1793. — Le prospectus caractéristique que voici est extrait d'un Supplément au *Journal de Paris*, en date du 24 décembre 1792:

AVIS

ÉTRENNES.

Petit Nécessaire de tous les jours, le plus utile des Almanachs à donner et à recevoir en tout tems, tablettes économiques et intéressantes, tant pour l'importance des objets qu'il renferme que pour son utilité; Secrétaire à l'usage des Dames et des Messieurs, Gens d'affaires, Négocians, Voyageurs, et généralement pour tous les états, enrichi de cartes géographiques, telles que la France par Départements, le plan et le département de Paris et ses environs, les routes du Royaume, et d'une très belle carte de tous les pays qui sont aujourd'hui le théâtre de la guerre, pour suivre la marche des armées françoises dans l'Allemagne, les Pays-Bas; relié en maroquin et fermé d'un stylet, avec lequel on écrit sur les tablettes d'un nouveau papier, et dont les caractères s'effacent à volonté, avec portefeuille pratiqué dans la relieure pour serrer les assignats. *Prix: 6 liv.*

Autres Almanachs qui se trouveront chez le même Libraire, nouvelle édition, savoir: Romances d'Estelle, par M. Florian, avec 12 jolies gravures. — Etrennes musicales, enrichies de figures. — Anacréon en belle humeur. — Le petit Ovide françois. — Le petit Chaulieu. — Elite de chansons avec musique, des meilleurs Auteurs. — Les trois Muses réunies, réunissant le bon goût dans le choix des pièces qui les composent, et les Estampes qui les accompagnent et qui se continueront annuellement. — Le plus joli Chansonnier François. — Les Grâces en goguette. — Les Muses à Cythère, choix de Chansons, Romances, Vaudevilles. — Les Espiègleries de l'Amour. — Les Caprices de l'Amour. — Chansons amusantes. — Les Soupers de Vénus. — La Semaine d'un enfant de la joie et de la bonne compagnie. — Les Escapades de l'Amour. — La Veillée de Vénus. — Les Loisirs d'Aglaé, élite de chansons de différens Auteurs. — La Matinée de Paphos. — La Soirée de Paphos. — L'Amour en bonne fortune. — La Bergère qui s'y connoît. — Les Niches de Cupidon. — Le Triomphe des sens, étrennes galantes, jolies gravures. — Le Lever et le Coucher de la Mariée. — L'Aimable Fou, passe-tems agréable. — Les Sens ou les Plaisirs de tous les âges. — La Lanterne magique, suivie des Plaisirs de la table. — La Fleur des plaisirs. — La Journée d'une jolie femme. — Le Hasard du coin du feu. — Ce qui plaît aux Dames. — Etrennes du Sentiment, de l'Amour et de l'Amitié. — Adélaïde, ou l'innocence reconnue. — Le Triomphe du beau sexe. — La Fête d'Apollon. — Le Calendrier de Paphos, avec figures. — Les Charmes de la vie, ou les âges heureux des plaisirs. — L'Amant trompé par l'Amour. — Calchas moderne, oracle divertissant. — Le Babillard instruit, ou Almanach des Gens du monde. — Les Etrennes musicales, avec figures. — Etrennes de Flore aux Dames. — Les Saillies de Momus, contes. — Les Mille et une folies, avec figures. — Bons mots d'Henri IV. — Les Délices de Cérès. — Annales galantes. — Les Quatre Saisons, poëme enrichi de figures. — Les Etrennes mythologiques. — Almanach de la Fable, avec figures. — Le Petit Œdipe, choix d'énigmes et de logogriphes chantans. — Etrennes à la jeunesse. — Complimens du Jour de l'An. — Le Quart d'heure des jolies Françoises. — Secrétaire des Dames. — Almanach du Voyageur, utile à tout un chacun. — L'Enfant géographe et géomètre. — Géographie à l'usage des Dames. — Le Fond du sac. — Ambigu-comique, ou le véritable remède à l'ennui. — Calendrier perpétuel et historique. — L'Almanach du comestible, nécessaire aux personnes de bon goût et de bon appétit.

Tous ces Almanachs chantans, reliés en maroquin, avec perte et gain, sont du prix de 5 liv.

AVIS. Les personnes qui voudroient suivre la marche des Armées françoises pourront se procurer la Carte du théâtre de la guerre pour être insérée dans les Ouvrages du plus petit format et Almanachs géographiques, comme aussi dans l'Almanach national portatif, le Calendrier de la République françoise, le Trésor des Almanachs, Etrennes nationales et Etrennes mignonnes, ainsi que dans les porte-feuilles, ou pour être mise sous-verre. Elle se vend séparément 1 liv.

A Paris, chez le Citoyen *Desnos*, Ingénieur-Géographe, et Libraire des Etats de Dannemarck, rue Saint-Jacques, n° 254, et chez tous les Libraires du Palais ci-devant Royal qui vendent des Nouveautés.

P. c. c.: G. I.

—

De gendre à belle-mère. — On conviendra qu'il est singulier, et singulièrement édifiant, ce titre que je relève et dont voici l'énoncé textuel: « Théâtre de M. Roisin, imprimé au profit de sa belle-mère, avec cette épigraphe tirée de S.-Lambert:

Je calme ses douleurs par de légers présents.

1 vol. in-12, chez Cailleau, 1786.

W. J.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 286.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Avril 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Napoléon et Corneille. — Henri de Bornier a rapporté, dans le premier numéro de la *Nouvelle Revue*, le mot de Napoléon Ier sur Corneille : « Si Corneille vivait, je le ferais *prince* ».

De qui donc est la variante : « Si Corneille existait, je le ferais *ministre* » ? L'auteur de la *Fille de Roland* y fait allusion, sans le dire. Annemundus.

Un blanchisseur poëte. — M. de Chanlot, premier secrétaire des commandements de M. le Prince (le Grand Condé), avait envoyé à Boursault un couplet de chanson fait par le blanchisseur de l'armée. M. le Prince avait fait demander à Boursault un couplet pour y faire suite. Boursault s'en excusa. Il n'a pas cité le couplet du blanchisseur. Sait-on quel était ce blanchisseur, dont on peut dire, suivant Boursault, « qu'il n'y a pas de blanchisseur en France « qui fasse si bien les vers, ni de poète qui « entende si bien le blanchissage » ? Le couplet se trouve-t-il dans quelque Recueil ou dans quelques Mémoires du temps ? (Lettres nouvelles de Boursault, t. I, p. 162.) E.-G. P.

Tredosse. — Mot employé fréquemment dans les inventaires du XVIIe siècle. En voici des exemples : « Une tredosse bois pin, faisant coffre, fermant à clefs, de peu de valeur, estimée quinze sols. — Une tredosse faisant lict, garnie d'une coistre, et un cussin plume, deux linceulx, deux couvertes, estimé le tout dix-huict livres (1629). — Une tredosse servant de siège, bois pin, fort usée, estimée vingt sols. — Une grande tredosse, bois noyer, servant de lit et de table, dans laquelle ne s'est rien trouvé, estimée trois livres (1645). — Un grand coffre en tredosse longue, sans couvercle, ni ferrements, estimé dix sols (1663). »

On le voit, rien de plus varié d'emploi, sinon de forme, que le meuble qui portait ce nom. Mais pourrait-on dire, pour me servir d'un terme d'école, quelle est la *quiddité*, c'est-à-dire l'attribut distinctif de la *tredosse ?* P. le B.

Tacitiana. — Il existe un *Demostheniana*, un *Ciceroniana*, composés par des écrivains distingués et n'ayant rien de commun avec les *ana* que multiplia vers le commencement du siècle la plume du trop fécond Cousin d'Avalon. Je ne crois pas qu'il ait été mis au jour un choix des pensées de Tacite, et cependant nul mieux que l'immortel historien des Césars ne fournirait les matériaux d'un petit livre des plus remarquables en ce genre. V. C.

Une Chaumière et son Cœur. — Dans la pièce ainsi intitulée, de Scribe et Alphonse, il y a (2e partie, sc. 1) une chanson de buveurs qui, selon l'expression de Jedediah, dans la scène suivante, ne respecte pas la langue. Qu'est-ce qu'il y à reprocher à cette chanson, sous le rapport du français ?

(Hambourg.) Dr A. Fels.

Racine, un polisson. — M. Victor Fournel, dans *le Correspondant*, attribue le mot à un « rapin de lettres, nommé Genty. »

Y a-t-il des preuves de cette attribution ? P. R.

Graisse de pendu. — Puisque M. P. P. a attiré l'attention des collaborateurs de l'*Intermédiaire* sur ce préjugé légendaire de « la *corde* de pendu », qu'il nous soit permis de les questionner à notre tour sur ce bizarre commerce de « la *graisse* de pendu », qui n'était pas un appoint méprisable aux honoraires de M. le Bourreau (vieux style). N'y a-t-il pas là comme un cousinage et un parallélisme d'idées et de choses ? C. B.

André Brue. — Existe-t-il un portrait d'« André Brue, chevalier de l'Ordre du « Saint-Sépulcre de Jérusalem, comman- « dant pour le Roy et directeur général

« pour la Compagnie royale de France « aux côtes du Sénégal et autres lieux « d'Afrique ? »

(Bordeaux.) M. M. A.

—

Le sculpteur Martin (de Grenoble). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me donner des renseignements sur ce remarquable sculpteur, dont j'ai vu une terre cuite de toute beauté, d'après un révolutionnaire fameux? — Je sais que Renouvier en parle, dans son ouvrage sur l'Art pendant la Révolution. Mais de qui Martin était-il élève ? Quels sont ses principaux ouvrages ? Le connaît-on à Grenoble ? Etc. Remerciements d'avance pour les réponses qu'on pourra faire à mon point d'interrogation. J. C.

—

« Le Roi boit », chanson d'Alex. Ducros. — *La Parodie*, d'André Gill, a publié cette chanson dans son n° 21 (9 janvier 1870), mais en remplaçant par deux lignes de points les deux premiers vers de la première strophe. Quelqu'un pourrait-il me donner le texte exact de ces deux vers ?

J. COSINUS.

—

Médaille, jeton ou monnaie? — J'ai sous les yeux une pièce de cuivre jaune, de 27 millimètres de diamètre et d'un demi d'épaisseur. Sur l'avers, l'effigie de Louis XIII, avec l'exergue : LVDOVIC. XIII. D. G. FR. ET. NAVAR. REX. Sur le revers, les écussons de France et de Navarre accolés et cette inscription dont je demande l'explication et que je reproduis de mon mieux : RECHEPFNNM : CONRADT. LAV FER.

E. B.

—

Conseil de Louis XIV. — Est-ce que le Conseil de Louis XIV se composait d'environ 40 membres, vêtus uniformément d'un manteau, avec leurs chapeaux sur leurs têtes ? C'est ce qui pourrait s'induire d'une figure du livre de M. Paul Lacroix: le *XVIIIe siècle* (Paris, Didot, 1880), — laquelle se trouve à la page 295, avec cette légende : *Fig.* 127. — *Le Conseil du Roi Louis XIV. — D'après Séb. le Clerc.*

E. B. T.

—

Vin bâtard. — Quelle est cette espèce de vin, mentionnée par Paré dans un passage que Littré cite à l'historique du mot *Bâtard*. Je le trouve aussi dans le *Thrésor de Santé, ou Mesnage de la Vie humaine* (Lyon, J. A. Huguetan, 1607, pet. in-8). « Le vin blanc ou clairet ou rouge, doux ou aspre. Du païs ou de loin, comme vin bastard, Muscad, Malvoisie. » D'après ce passage il semblerait que cette qualification s'appliquât aux vins de pays.

HENRI GAUSSERON.

—

Vinaigre susat. — Dans la même page du *Thrésor de Santé*, je lis :« Vinaigre, ou simple, ou susat, ou rosat, ou aromatique. » — Vinaigre susat, qu'est-ce ? H. G.

—

Retief et Rétif. — Je lis, dans le *Temps* du 29 mars (Etudes sur l'Afrique australe, par Fabius Feraud), au sujet d'un Pierre Retief, qui commanda, de 1836 à 1838, les expéditions des Boërs contre les Cafres : « Pierre Retief, descendant d'une famille de réfugiés huguenots, était d'origine bourguignonne ; il était né à Paarl, fils d'une famille aisée ; il était lui-même propriétaire de grands vignobles. » Tout le monde sait que Rétif (de La Bretonne) était Bourguignon, et que ses ascendants étaient huguenots, qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, une partie de la famille s'était expatriée pendant que la branche à laquelle appartient notre écrivailleur cédait aux dragonnades, non sans conserver des traditions caractéristiques. N'y aurait-il pas un lien, et ce lien serait-il impossible à déterminer? Notez qu'un séjour de quelque durée dans une colonie anglaise quelconque suffirait amplement à expliquer la très légère altération du nom. N'en serait-ce pas, d'autre part, la transcription en hollandais ? G. I.

—

Les affiches funéraires. — Je possède une affiche in-folio, de 51 cent. sur 39, imprimée en caractères italiques de 1 cent., le texte commençant par un grand V, encadré avec catafalque dans le fond. Elle est ainsi libellée :

« *Vous êtes priés d'assister aux convoi « et enterrement de dame Marie-Anne- « Elisabeth l'*HUILLIÉ, *épouse de M. Jac- « ques-Claude* MARTIN DE MARIVAUX, *avocat « au parlement, décédée en sa maison, « rue Thibaut-aux-dés : qui se feront le « 4 septembre* 1775, *à* 6 *h. du soir, en « l'Eglise Royale de St-Germain l'Auxer- « rois, sa paroisse, où elle sera inhumée.*

« De la part de Monsieur son époux, de « Monsieur son fils et de Mademoiselle sa « fille. »

Il est intéressant de comparer ce texte à celui des lettres de faire-part actuelles. Le Bibliophile Jacob, dans ses *Curiosités de Paris* (1858, p. 23), fait dériver du nom *Thibaut Audet* le nom de la rue que le populaire appelait *Thibaudoté*, par un trope qui porte le nom baroque de *contrepetterie*.

Pourrait-on me dire à quelle époque on a abandonné l'usage de ces affiches pour les remplacer par des lettres de faire-part ?

Dr BY.

—

Rouillons. — « On a, en outre, pour voyager rapidement une grande quantité de chaises de poste pour une seule per-

sonne, et de *rouillons* pour deux. Ce sont des voitures à deux roues, avec de doubles ressorts qui les rendent fort douces. Elles vont fort vite; les deux chevaux tirent, mais il n'y en a qu'un seul dans les brancards». (Voyage de Lister à Paris en 1698, traduit et publié par la Soc. des Bibliophiles, 1873.) Le traducteur dit en note que ce mot, dans le texte, est donné pour du français, mais qu'il n'a pu le trouver nulle part.

Ni moi non plus, mais l'*Intermédiaire* n'est-il pas quelquefois très heureux dans ses recherches?

(Paris.) P. L.

—

Coupé. — A quelle époque remonte l'invention de la voiture dite *coupé?*

D'après Littré, l'étymologie de cette appellation se tirerait du verbe *couper,* sans doute parce que cette voiture, n'ayant qu'une caisse, serait considérée comme *coupée* en deux.

D'autre part, Ch. Lefeuve (Hist. de Paris, IV, 708) parle des «premiers coupés de la Chaussée-d'Antin, inventés pour Mlle *Coupé*, de l'Opéra.»

Cette assertion est-elle fondée?

Mademoiselle Coupé a-t-elle laissé un nom dans les fastes de l'Académie royale, impériale, nationale, etc., de musique?

P. L.

—

Heure des repas. — Il y a quelques mois, V. Sardou et F. Sarcey se sont plaints que, l'heure des repas étant sans cesse reculée, on fût obligé de retarder également l'ouverture des théâtres. Sarcey a même dit que tous les dix ans le dîner était reculé d'une demi-heure. Cela est-il bien vrai? Je voudrais ouvrir ici une petite enquête pour déterminer, d'après des citations d'auteurs, les heures de repas et les heures de spectacle aux différentes époques.

Ruoff.

—

Marquis Tseng. — Tous les journaux, en parlant de l'ambassadeur de Chine à Paris, l'appellent le *marquis* Tseng. J'avais toujours cru que ce titre, de même que les titres de duc, comte, vicomte, baron, était un souvenir de la féodalité qui existait jadis en Europe. Il est vrai qu'au moyen âge on ne se faisait pas scrupule de donner de pareils titres aux généraux de la République romaine et aux patriarches juifs.

Ruoff.

—

La première marque d'imprimerie en France. — Au seizième siècle, presque tous les imprimeurs avaient fait choix d'une marque ou emblème, accompagné d'une devise, et qui figurait au frontispice des volumes sortant de leurs presses. Cet usage se maintint au dix-septième siècle, et devint ensuite bien moins répandu. Il a été repris, de nos jours, par divers éditeurs. Connaît-on le premier typographe français qui ait eu marque et devise?

H. D.

—

Une marque d'imprimeur. — Quel est donc le libraire ou l'imprimeur qui a orné le titre des livres qu'il a édités de cette devise: «Sic quoque docebo»?

Une réponse me serait très agréable: cette question a été l'objet d'un défi à l'*Intermédiaire*, défi que je me suis permis de relever, au nom des chercheurs. Donc, chers collabos, ne me laissez pas perdre mon pari!

(Paris.) P. L.

—

Bonaparte. — On lit dans le «Dictionnaire des Athées»: «Bonaparte ou Buonaparte. Les Anglais disent que Bonaparte est le général des athées. *Note communiquée par Lalande*». A quel propos les Anglais ont-ils appelé Bonaparte «général des athées»? Il serait curieux de savoir s'il n'y avait pas, dans leur opposition politique, un écho de leur piétisme anglican. L'auteur de l'*Antidote de l'athéisme* répond à Sylvain Maréchal: «Ce n'est point à nous à venger Bonaparte; mais nous aimons à citer la lettre qu'il écrivit aux Consuls, le 14 juin 1800 (25 prairial), au sujet de la bataille de Marengo; on y lit cette phrase: «Quoi qu'en puissent dire les athées de Paris, je vais aujourd'hui, avec grand plaisir, assister au *Te Deum* qui va être chanté dans la cathédrale de Milan». — Si cette preuve de dévotion suffit à ranger Bonaparte parmi les croyants, comment les Anglais osaient-ils l'appeler le «général des athées»?

W. J.

—

Réflexions et Maximes sur divers sujets, — de morale, de religion et de politique. A Paris, chez Edme Couterot, M.DCXXXXII, 357 p. Achevé d'imprimer pour la première fois, le dernier septembre 1689. — L'auteur de ces Réflexions est-il connu? H. de l'Isle.

—

Les Philosophes, comédie — en trois actes (et en prose). A la Haye, chez Gérard Block. MDCCXLII, 222 p.

L'auteur de cette pièce est-il connu?

H. de l'Isle.

—

Mémoires de l'abbé Sieyès. — Dom Guéranger, dont la passion troublait si souvent le jugement, a accusé, tout à fait à tort, l'abbé Sieyès d'avoir préparé la liturgie *janséniste* de Chartres, en 1782. C'est une des mille erreurs dont fourmille son travail. L'archiviste, M. Roux, qui fut chargé de la relever, dit à ce propos:

« Dès avant et pendant le ministère de M. Fortoul, je fus chargé par lui de rechercher, dans nos archives, tous les documents historiques et autres des dix années que l'abbé Sieyès avait passé à Chartres, auprès de Mgr de Lubersac, pour servir de matériaux à un grand travail que, comme ami et presque parent, il avait entrepris sur ce fameux publiciste, d'après les instances de la famille qui l'avait rendu dépositaire d'un grand nombre de pièces autographes ou imprimées, laissées par l'ex-législateur ».

Sait-on ce que sont devenues ces pièces?

W. J.

—

Jacque Arago, lithographe. — Je possède une lithographie, de 19 cent. sur 28, représentant une « Vue de Bellegarde et du col du Perthus », imprimée chez Langlumé, vers 1828, et qui est signée *Jacque Arago*.

Quel est ce dessinateur lithographe?

Est-ce le frère du célèbre astronome?

Dr By.

—

Brucker (Raymond) ou J. B. Nicollet. — On a publié, en 1836, une brochure in-8, imprimée à Strasbourg par Silbermann, sous le pseudonyme de *sir John Herschell*, intitulée *Découvertes dans la lune faites au Cap de Bonne-Espérance*. Herschell était, en effet, à cette époque, au Cap où il étudiait, à l'aide d'un puissant télescope, les constellations de l'hémisphère austral. Comme il fallait alors presque une année pour recevoir des nouvelles du Cap, un industriel habile prétendit avoir la primeur de découvertes dans la lune dont le grand astronome serait parvenu à voir les habitants. Le pastiche était tellement réussi qu'on y crut en France et ailleurs. La brochure eut un débit énorme, avant qu'on eût pu recevoir le démenti de sir Herschell, mais le tour était joué.

Ce pastiche est attribué à J. N. Nicollet par le Nouveau Quérard et par la Biographie-Didot. N'est-il pas plutôt de Raymond Brucker?

Sait-on ce qu'est devenu ce romancier?

E. M.

Réponses.

Défense de priser (XIII, 70, 126, 148). — Il est certain que l'infâme nicotiane, qui donne maintenant un revenu considérable au Trésor, a été l'objet des plus vives persécutions aux débuts de son importation en Europe: princes et potentats l'ont anathématisée à qui mieux mieux. D'abord confinée discrètement dans les officines d'apothicaires, elle en sortit peu à peu, s'insinuant presque partout. Son usage devint si commun en Angleterre, que Jacques Iᵉʳ ne put contenir son indignation contre les seigneurs et dames de sa cour qui en abusaient largement devant lui. Le plus acharné de tous, le pape Urbain VIII, ne se borna pas à frapper de ses foudres tous les ardents *tabacophiles*; il ordonna aussi à tous les bedeaux de la chrétienté de « confisquer impitoyablement les immondes réceptacles qu'on oserait introduire » pour le râpé, « jusque dans l'enceinte sacrée des églises ». Mais cette guerre aux tabatières n'y fit rien. Le tabac, déjà dans les mœurs, lassa toutes les persécutions et continua sa propagande triomphante, jusqu'au jour où le pape Benoît XIII leva définitivement l'interdit. Ceci n'empêcha pas les détracteurs du tabac de poursuivre leur croisade et de compter dans leurs rangs des esprits aussi fins que Boileau, des philosophes aussi profonds que Rousseau et Voltaire, sans oublier Mirabeau, qui ne lui épargna pas ses boutades les plus violentes. On pourrait en citer bien d'autres, mais il y aurait moins de raison que de témérité gauloise à lutter contre le torrent! Ego E. G.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150.) — Sainte-Beuve a dit, dans *Volupté*: « C'est une rude arène que la vie, une ingrate bruyère »!

Arsène Houssaye (dans *les Cent et un Sonnets*):

Qu'est-ce donc que la vie! un bal masqué, ma- [dame.

Amaury.

— Variante de feu Boileau:

La *vie* est comme une île escarpée et sans bords:
On n'y peut plus rentrer quand on en est de- [hors.

Ruoff.

— Sylvain Maréchal, dans l'ouvrage intitulé *De la Vertu*... (Paris, 1807, in-8ᵒ, p. 345, *Des quatre saisons de la vie*):

Notre Vie est un champ qu'il nous faut cultiver:
Les Fleurs sont au Printemps, les Fruits sont [en Automne!
Les Travaux pour l'Eté, le Repos dans l'Hiver:
Des Lauriers du Matin, le Soir fait sa couronne.

La Maison Forte.

— Robert Macaire, dans la pièce de ce nom, ou dans l'*Auberge des Adrets*, ne la compare-t-il pas à « un éclair de briquet phosphorique »? L.

— « Garçon, le Prophète a dit: La vie est un chemin dans le désert; et la Providence nous a donné le chameau pour traverser le désert. »

(Légende de Gavarni. Voir *Œuvre de Gavarni*, publ. par Mahérault et Bocher, p. 307.) E. M.

— Pourquoi n'userions-nous pas nous-même du droit de répondre à notre question ?

« Qu'est-ce que la vie ? L'*usufruit* d'une agrégation de molécules. » (Edm. et J. de Goncourt, *Idées et Sensations.*)

La vie est une *fontaine :*

« Elle est si douce, si pure, si abondante la fontaine de la vie, quand elle arrose de son onde généreuse notre vallée de larmes, qui est aussi une vallée de joie et d'amour. Son onde se divise en mille ruisseaux charmants. L'un est fougueux etc... » (Georges Caumont, *Notes morales sur l'homme et sur la société.*)

« La vie est une *navigation* périlleuse à la merci des orages ; souvent nous échouons plus misérablement que des naufragés. N'ayant d'autre pilote que la Fortune, comme sur l'Océan, nous naviguons au hasard, les uns avec des vents propices, les autres par des temps horribles ; mais tous ensemble nous arrivons à un même port, le royaume de Pluton. » (*Anthologie grecque.* Epigramme de Palladas.)

« La vie est un *théâtre* et un *jeu :* Ou apprenez à jouer, laissant là toute idée sérieuse, ou bien sachez supporter le malheur. » (*Ibid.*)

La vie est une *procession :* « Tandis que je considérais ce spectacle, il me sembla que la vie des hommes est une longue procession, dont la Fortune ordonne et règle les rangs, assignant à chacun de ceux qui la composent leurs différents costumes. Elle prend l'un au hasard, l'habille en roi, lui met une tiare sur la tête, lui donne des doryphores, lui ceint le front d'un diadème ; elle revêt l'autre d'un habit d'esclave, pare celui-là des grâces de la beauté, rend celui-ci laid et ridicule : car il faut de la variété dans le spectacle. Souvent, etc... » (Lucien, *Ménippe ou la Nécyomancie*, 16.)

La vie ressemble à des *bulles d'eau :*

« Te dirai-je aussi, Mercure, à quoi je compare les hommes et leur vie tout entière ? Tu as vu quelquefois les gouttes d'eau que produit la chute d'un torrent, je veux dire les bulles couronnées d'écume ? Quelques-unes, fort légères, s'évanouissent à peine formées ; d'autres durent plus longtemps et se grossissent du mélange de leurs voisines, qui les enflent outre mesure ; mais bientôt elles crèvent elles-mêmes et ne peuvent échapper à leur sort. Telle est la vie des hommes. Tous sont enflés par je ne sais quel souffle, les uns plus, les autres moins : ceux-ci périssent vite, leur enflure ne dure qu'un instant ; ceux-là manquent au moment même où ils prenaient de la force, mais tous finissent nécessairement par crever. » (Lucien, *Charon ou les Contemplateurs*, 19.) PAUL MASSON.

—

Les patois (XIII, 99). — Un docteur ès lettres, M. A. Gazier, vient de publier, chez Pedone-Lauriel, un volume qui répond en partie au desideratum du collabo Z. A. Le livre est intitulé : « *Lettres à* « *Grégoire sur les patois de France,* « 1790-94. Documents *inédits* sur la lan- « gue, les mœurs et l'état des esprits dans « les diverses régions de la France au dé- « but de la Révolution. » C'est un ouvrage de grand mérite où abondent les renseignements les plus précieux de bibliographie et de biographie. ANNEMUNDUS.

—

Dix ou Douze (XIII, 101, 157). — Pourquoi chercher ailleurs que dans l'incurable bêtise humaine la cause du maintien, *per fas et nefas*, de l'usage, absurde aujourd'hui, de compter par douzaines ? Je sais un négociant qui a voulu prendre l'initiative de cette réforme, et, à cet effet, s'est adressé à ses confrères. *Tous* lui ont refusé leur concours. Demeuré seul, il tenta néanmoins l'aventure, espérant que le public, principal victime de cet usage éminemment incommode, approuverait ses efforts et le suivrait. Il n'en fut rien. Bien loin d'être sympathique, le public fut hostile, et la tentative généreuse de cet homme intelligent faillit amener sa ruine. Il dut faire amende honorable et accepter la douzaine ! Aussi, ai-je la conviction que le système décimal n'aura chance de triompher enfin que le jour où le gouvernement, et avec lui toutes les administrations publiques enjoindraient à leurs agents de ne plus accepter d'adjudications qu'avec prix calculés par dizaines. R. M.

—

Une vente après décès en 1812 (XIII, 103, 158). — L'usage d'employer la serge verte est si peu perdu qu'à l'Hôtel des ventes, à Paris, on peut voir des cadres garnis de serge ou drap vert et rembourrés, qui servent à fixer les affiches des ventes du jour. Seulement, ce n'est plus avec des épingles qu'elles y sont attachées, c'est à l'aide d'un mécanisme ingénieux et rapide qu'on fixe et qu'on enlève lesdits carrés de papier. Dr BY.

—

Joseph (?) Herel, critique allemand (XIII, 103). — *Joh.*-Fr. Herel, né en 1745, à Nuremberg, était professeur à Erfurt, en 1769-71, il est mort en 1800.

En dehors des « Satiræ tres. » Altenb. 1766, il a publié : *Epistola critica ad J. G. Meuselium.* Altenburgi, 1767, in-8°.

(Strasbourg.) T. L. M.

—

Photogramme. Photographie (XIII, 129, 183). — *Télégramme* n'est pas très correct, si l'on en croit les Grecs contemporains, qui, au lieu de τηλεγράμμα, disent

τηλεγράφημα, *télégraphème.* — *Photogramme* ne vaudrait peut-être pas beaucoup mieux. D'ailleurs, qu'y a-t-il de si choquant à appeler *photographie* le produit de l'art du photographe, puisque nous désignons sous le nom de *gravure* le produit de l'art du graveur aussi bien que cet art lui-même ? De même, n'appelons-nous pas *lithographie* un dessin lithographié ? Faudra-t-il aussi créer le mot *lithogramme?* Tout bien considéré, je vote pour le maintien du *statu quo*.

DICASTÈS.

— Vous aurez cent fois, mille fois raison, de signaler les mots composés, mal inspirés, mal construits, mal appliqués, dont fourmille notre langue, malgré ses mérites, parmi lesquels on vante surtout l'exactitude et la clarté. *Photographie*, pour dire image photographiée, n'est pas excusable : il faudrait logiquement deux termes distincts pour désigner l'art (ou le procédé) et son produit. Mais dans la langue des arts, officiellement autorisée, les mots *dessin* et *gravure* ne présentent-ils pas le même défaut ? Le même mot, et c'est tout, désigne l'art et son application ou son résultat : une gravure, un dessin, pour désigner une estampe gravée ou dessinée, devraient donc être proscrits, au même titre que « photographie » avec l'emploi contre lequel vous protestez. Le terme convenable, qui fait défaut, ne serait pas facile à créer, et celui que vous proposez est loin d'être satisfaisant : *Télégramme* est très bon pour signifier « lettres, mots venant de loin » ; mais, pour exprimer l'œuvre du photographe, ce n'est pas l'élément *gramma* (lettre, mot) qu'il faudrait combiner avec le radical *photo* (lumière), mais un radical correspondant à l'idée *image, trait*. Cherchez-le, trouvez-le, et, si convenable qu'il soit, vous aurez bien de la peine à le faire adopter, à cause de la résistance de l'habitude, quoiqu'elle ne remonte pas encore bien loin.

Cherchez à déraciner *suspension*, sottement appliqué par les marchands à l'appareil qui supporte une lampe ! Il semblait si facile pourtant de reprendre *cul-de-lampe*, ou, si l'on reculait devant le mot *cul*, d'y substituer *pied* ou *support*. Je m'irrite, je m'insurge tous les jours contre la domination du langage commercial qui s'impose au bon sens et au bon goût. Mais autant en emporte le vent !

Ne cessons pas, toutefois, de réagir contre ces intrus, ces courtauds de boutiques.

(Nîmes.) CH. L.

— Il me semble qu'il n'y a pas d'analogie entre les mots qu'on voudrait voir confondre. *Photographie* est parfaitement formé, aussi bien que *lithographie*, *hagiographie*, etc. La *photographie* est le résultat direct de l'opération de la lumière. Le *télégramme* est la traduction de l'opération électrique. Ce mot signifie « reproduction par l'écriture », comme dans *anagramme*, *épigramme*, etc., et non pas le fait même de l'électricité. Du reste, les mots *télégraphe*, *photographe*, *historiographe*, *épigraphe*, etc., produisent logiquement *télégraphie*, *photographie*, *historiographie*, *épigraphie*, etc.

E.-G. P.

— On dit *une* photographie, comme on dit *une* lithographie, *une* eau-forte, *un* bois, *une* miniature, *une* aquarelle, *une* gouache, *un* lavis, *une* sépia, *un* crayon, *une* mine de plomb, *un* pastel, etc., etc. Façons de parler qui appliquent au résultat obtenu le nom du procédé employé. Si, dans tous ces cas, Bellator veut marquer la nuance par la création de mots nouveaux, ce n'est pas une petite entreprise qu'il se met là sur les bras.

G. I.

—

Jingo. Jingoism (XIII, 130). — Lorsque, il y a trois ans, par suite de la guerre contre la Turquie, les relations entre l'Angleterre et la Russie manquèrent de cordialité, on chanta, dans les cafés-concerts de Londres, une chanson dont le refrain était :

We don't want to fight,
But, by Jingo, *if we do*,
We've got the ships, we've got the men,
We've got the money too!

Ce refrain fit fortune parmi la foule des gens qui ne pensent point par eux-mêmes, mais qui vont applaudissant et répétant les échos. Ainsi, le mot *Jingo* devint le sobriquet de ceux qui ne regardent qu'à la prétendue gloire militaire, sans aucun souci, soit de la justice, soit des misères de la guerre. C'est donc tout bonnement le nom d'occasion dont on a affublé les partisans irréfléchis de la guerre étrangère. — Ce mot : *by Jingo*, n'est en lui-même qu'un juron vulgaire.

(Moseley. Birmingham.)

HOWARD S. PEARSON.

— Mot tiré d'une chanson de circonstance, dont le *Figaro*, de Paris, a publié le texte, il y a trois ans, et qui disait : « C'n'est pas not' affaire d'nous battre ; — « mais, par *Jingo !* si' faut en venir là, — « n's avons les vaisseaux, n's avons les « soldats, — et n's avons l'sac aussi ! » Les Gladstoniens ont appliqué ce mot ironiquement aux « Chauvins » d'outre-Manche. Un tory est un *Jingo*, et lord Beaconsfield est le grand pontife du *Jingois*. — « By Jingo! » sorte de juron en vieil argot, est peut-être un équivalent de « by Jove! » (par Jupin !) G. S.

—

Jean-Jeudi (XIII, 130, 183). — Il y a une trentaine d'années, j'ai entendu chanter une chanson dont je me rappelle encore ce fragment :

Pleurez, pleurez, Mesdames,
Ut, la, la, sol, fa.
La mort de Jean-Jeudi,
La, sol, fa, mi.

F. P.

—

Corde de pendu (XIII, 130). — Si, au milieu d'un champ de trèfle, la découverte d'une de ces herbes à quatre feuilles est un indice certain d'une fortune prochaine, ce n'est rien encore, au rapport de Cyrano de Bergerac, auprès d'un trèfle à quatre feuilles qui aurait crû *sous un gibet!* Là est le talisman infaillible pour les joueurs. Il n'y a de supérieur, d'après d'Assoucy, qu'un fragment de la corde d'un pendu, — sans qu'il y ait nécessité de distinguer si ce lien est celui d'un pauvre suicidé ou celui d'un criminel ayant payé sa suprême dette à la justice humaine.

(Rouen.) C. L.

— Cette merveilleuse corde procure à qui la possède un bonheur constant, inaltérable, particulièrement au jeu. Cette croyance populaire remonte à la plus haute antiquité : Pline le Naturaliste nous apprend (liv. XXVIII, ch. IX) qu'à Rome on attribuait à cette corde plusieurs vertus, entre autres celle d'apaiser la migraine en se l'appliquant sur le front. Nos bons aïeux étaient plus crédules encore ; la plupart des maux qui affligent notre pauvre espèce ne pouvaient manquer de céder à l'efficacité d'un tel spécifique, et un simple petit bout suffisait pour donner, au jeu, toutes les chances favorables. Adrien de Montluc n'a pas oublié cet adage dans sa *Comédie des Proverbes :* « Au reste, ils gagnent partout, dit Alaigre, je crois qu'ils portent de la corde de pendu ! »

Pour expliquer cet adage, il faut en citer un autre moins connu : « *Sur cent pendus, Pas un de perdu* », fondé sur l'efficacité que l'Eglise romaine attribue à la confession. On sait que tout patient est assisté d'un confesseur. La potence étant une occasion fortuite de gagner le Ciel, la corde est devenue un instrument de bonheur, et comme c'est le hasard de l'occasion qui a fait du criminel un saint, on l'a surtout appliqué aux jeux.

Ce dicton a inspiré à Owen l'épigramme suivante :

Bardellam monachus solans in morte latronem :
« Euge ! tibi in cœlo cœna paratur, » ait.
Respondit Bardella : « Hodie jejunia servo :
Cœnabis nostro, si lubet, ipse loco. »

Certain moine, assistant un voleur à la mort,
Paraissait envier son sort :
« Courage ! lui dit-il, Dieu vous comble de grâce :
Il vous attend ce soir à souper dans le Ciel !
— Oh ! je jeûne aujourd'hui, lui répondit Bardel;
Allez-y souper à ma place ! »

Ainsi traduit par Eloi Johanneau.

A. D.

—

Brune ou blonde? (XIII, 130, 184.)— Je le savais bien que j'en oubliais ! Voici le premier quatrain du sonnet *à la brise :*

Aura, che quelle chiome BIONDE e crespe
Circondi, e muovi, e sè mossa da loro
Souvemente, e spargi quel dolce *oro*,
E poi 'l raccogli, e 'n bei nodi 'l rincrespe...

Et je ne vois pas du tout que Pétrarque se soit nulle part contredit pour des besoins « de rime ou de prosodie ». G. I.

—

Le Montagnard émigré (XIII, 131).— La Notice de Du Mersan, qui accompagne la romance *Combien j'ai douce souvenance* (dans le t. II des *Chants et chansons populaires*, édités en 1843 par Delloye), en attribue très nettement les paroles à Chateaubriand lui-même, qui, longtemps avant la publication des *Aventures du dernier Abencérage*, les avait composées et adaptées à un air des montagnes d'Auvergne remarquable par sa douceur et sa simplicité. Dans le susdit recueil, cette romance a six couplets, et je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu un plus grand nombre.

(Rouen.) C. L.

—

Jusqu'où ont pu aller des Jésuites (XIII, 133, 186). — Jésuites ? non, mais amateurs d'autographes, capables aussi d'aller chercher dans la chaise percée, non le sens de la politique pour le faire servir à leurs desseins, mais tout simplement l'écriture et la pensée des hommes d'Etat contemporains. Pendant le Congrès de Vienne, un secrétaire d'ambassade, qui s'y trouvait de service, et qui avait au plus haut degré le respect et l'amour des autographes, remarqua que les plénipotentiaires assistant au Congrès s'absentaient souvent durant les séances (on sait quelle chère endiablée le fameux Carême faisait faire à nos diplomates !) et rentraient dans la salle, plus ou moins allégés des souvenirs matériels du festin de la veille et des papiers d'affaires qu'ils avaient dans leurs poches. Notre secrétaire alla donc voir ce que contenaient les chaises percées du Congrès, et il y trouva la pie au nid, c'est-à-dire des *papiers d'affaires*, lettres, notes, mémoires, etc., très importants, plus ou moins embrenés, plus ou moins déchirés, mais d'ailleurs entiers, ou susceptibles d'être reconstitués dans leur état primitif. Les amateurs d'autographes savent à merveille laver, encoller, réparer leurs papiers. C'est ce que fit ledit secrétaire pendant toute la duré du Congrès, et l'on peut dire qu'il emporta depuis à Paris tous les mystères du Congrès, pris sur le fait et proprement conservés pour l'his-

toire. Cette curieuse collection qui, pour nous servir de l'expression de Boileau, ne se sent plus *des lieux que fréquentait l'auteur*, est encore aujourd'hui dans le *cabinet* de notre intrépide secrétaire d'ambassade, et contient, sans aucune odeur individuelle, la clef autographe du Congrès de Vienne. Il est fâcheux que Chateaubriand n'ait pas fouillé dans ces papiers authentiques, lorsqu'il écrivait l'histoire de ce Congrès. BIBL. J.

—

Emblème des médecins (XIII, 134, 186). — Le serpent semble avoir été, dès la plus haute antiquité, l'attribut de la médecine. Moïse fit faire un serpent d'airain, afin que ceux qui le verraient fussent guéris des morsures des serpents du Désert. Dans la mythologie grecque et romaine, le serpent était l'attribut d'Esculape et d'Hygie, parce que, changeant de peau tous les ans, il représentait l'état du malade entrant par la santé dans une nouvelle vie. Quant au miroir, il a toujours été regardé comme le symbole de la prudence. La réunion de ces deux emblèmes peut donc aussi bien s'expliquer sur le képi des médecins militaires que dans l'officine des pharmaciens.

(Rouen.) C. L.

—

Le Régiment de la Calotte (XIII, 135, 188). — L'association burlesque du Régiment de la Calotte doit son origine à quelques hommes d'esprit qui imaginèrent, tout à fait à la fin du règne de Louis XIV, de corriger les mœurs en raillant persévéramment et spirituellement les ridicules. Aimon, porte-manteau du roi, et d'autres officiers faisant, un jour, mille plaisanteries sur le mal de tête dont se plaignait un de leurs amis, proposèrent de lui appliquer, sur l'endroit malade, une calotte de plomb; puis, la conversation continuant sur le même ton enjoué, ils émirent l'idée de créer un Régiment, dit « de la Calotte », dans lequel on enrôlerait toutes les personnes qui se feraient remarquer par quelque extravagance dans leurs paroles ou leurs actions. Sur l'heure, Aimon en fut nommé le général. A partir de ce moment, et pendant plusieurs années, nulle personne, ayant commis ou semblé commettre, aux yeux de ces juges railleurs, quelque manquement aux bienséances, au bon goût, à la logique ou au bon sens, ne fut à l'abri d'un brevet satirique, parfois en prose, le plus souvent en vers, l'incorporant dans la singulière milice, nulle personne, au moins de celles que mettait le plus en vue ou leur naissance ou leur emploi : les princes, les hauts dignitaires de la cour, les ecclésiastiques, les magistrats, les écrivains, les artistes, les financiers, parfois les courtisanes elles-mêmes. Pour mieux faire comprendre de quelle manière se recrutait le Régiment, citons les noms de quelques-uns des calottins : le Prince de Conti, le Duc de Nevers, le Cardinal de Bissy, Mgr de Vintimille; Fleury, l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du Roi ; le P. Daniel et le P. Colonia, jésuites ; plus tard, tout l'Ordre ; le Chancelier d'Aguesseau, d'Argenson, Fontenelle, Voltaire, La Motte Houdard, Crébillon, Coypel, le contrôleur général des finances, Law; MM. de la Popelinière et Dodun, fermiers généraux, le banquier Samuel Bernard, la Morin et la Fillon......

Il est peu de bibliothèques qui ne possèdent quelques pièces calottines, imprimées ou manuscrites ; ces pièces, d'ailleurs, sont de tout genre : des brevets d'abord, qui sont très nombreux; puis aussi des poèmes, des chansons, quelques pièces de théâtre et des almanachs. *Le Conseil de Momus*, poème calottin, peut être signalé, sinon comme le plus rare volume de cette collection, au moins comme présentant par ses gravures et ses vignettes un intérêt particulier ; on y trouve le portrait du général Aimon et le drapeau du Régiment. — Les numismates conservent aussi, en or, argent, bronze ou plomb, une médaille fort bien gravée, dont voici la description, tirée des Lettres patentes données pour faire battre (*sic*) ladite pièce :

Ordonnons au sieur Roctierins
Le graveur de notre Monnoie,
De graver avec beaucoup d'art,
Le grand dieu Momus, d'une part,
Assis sur un léger nuage,
Et montrant un riant visage,
Avec ces beaux mots à l'entour :
C'EST RÉGNER QUE DE SÇAVOIR RIRE.
Mots que la ville, et que la cour,
Devraient à tous momens redire.
Quant au revers, on y verra
(Autant que l'art le permettra)
Le noble écu de la Calotte,
Portant en pal une Marotte :
Le champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons.
Le chef, comme noble partie,
Aura la Lune dans son plein ;
Cet astre, qui du genre humain
Règle la conduite et la vie,
Dont les croissans aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une calotte à double oreille
Et couvrant le chef à merveille,
Servira de timbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pendront grelots et sonnettes,
Sera plantée une girouette
Légère et tournant à tout vent :
Ayant au pied le rat passant.
Pour lambrequins, une fumée
D'un des plus fins brouillards formée.
Deux singes gémeaux et très forts
Feront, à côté, les supports.
Mais, quoique pareils en nature,
Ils seront divers en véture ;
L'un portera Manteau, Collet,
L'autre la Botte et le Plumet;
Image de Gent occupée,
Tant à la Robe qu'à l'Épée.
Ordonnons qu'on y mette aussi
(Comme pour Devise et pour Cri) :

LA LUNE NOUS CONDUIT, MOMUS NOUS FAVORISE :
Vers renfermant doctrine exquise.....

En terminant, disons que cette description de la médaille est très exacte, avec cette différence pourtant que les devises ont été gravées, non en français, mais en latin. Sur la face on lit : RIDERE REGNARE EST; sur le revers : LUNA DUCE, AUSPICE MOMO.

(Rouen.) C. L.

— Voir l'Histoire des Sociétés bachiques et badines, par Arthur Dinaux, publiée après sa mort par C. Brunet (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, 2 vol. in-8). Les ministres, les gens en place, les écrivains du temps étaient persiflés dans ces productions qui amusaient fort le public. L'édition originale des « Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte », publiée en 1725, sous la rubrique de Bâle, fut réimprimée quatre fois avec des augmentations, en 1732, en 1735, en 1739 et en 1752. R. M.

Portefeuille d'un Talon rouge (XIII, 136, 190). — « M. de Paradès, Espagnol d'origine, a été obligé de s'expatrier de bonne heure, disent les *Mémoires secrets* (t. XIV, 11 déc. 1779); il a beaucoup voyagé, il parle toutes les langues de l'Europe avec la plus grande facilité; il paraît que c'est un espion d'importance, qui se vend à la cour qui le paie le mieux. Il a eu de très grandes liaisons avec le Cabinet de Saint-James, il s'était embarqué comme volontaire dans l'escadre de l'amiral Keppel. Depuis, passé en France, il est allé, avec un ingénieur françois, lever les plans dont il a été question, dans le temps, pour la descente. M. de Sartine a été si content de sa découverte et des renseignements qu'il lui a donnés, qu'il l'a fait embarquer avec M. d'Orvilliers, et que ce général avoit ordre, dès qu'il seroit entré dans la Manche, de ne rien faire que sous la direction de ce Mentor de 24 ans (car M. de Paradès n'a pas davantage. Vous jugez combien cet asservissement a dû mécontenter le général, d'autant que l'aventurier en question est en même temps très instruit et très crâne, et qu'il s'exprimoit avec une discrétion extrême, et tantôt exaltoit les manœuvres de M. d'Orvilliers, tantôt l'accusoit d'indolence et d'ineptie. Vingt fois M. d'Aubeterre a été à la veille de le faire arrêter à Brest, mais n'a osé. Quoi qu'il en soit, il étoit impossible qu'avec le génie du corps de la marine royale une entreprise dirigée sous de semblables auspices pût réussir. »

8 *avril* 1780. — On peut se rappeler ce qui a été dit du comte de Paradès, ce célèbre aventurier qui, en 1778, étoit embarqué dans l'armée navale du comte d'Orvilliers. Il devoit s'embarquer de nouveau cette année, mais, malgré le sort magnifique qu'on lui faisoit, on a sans doute eu des soupçons qu'il nous trahissoit, et on le dit arrêté.

8 *avril.* — M. de Paradès a été, en effet, arrêté mardi dernier à Versailles par le Prévôt de l'Hôtel et conduit sous bonne escorte à la Bastille. On a trouvé chez lui pour 1,200,000 livres d'argent et d'effets. Il paroît que, non content du traitement considérable que lui faisoit la France, il étoit aussi espion des Anglais. On a, dit-on, intercepté des dépêches et l'on s'attend à le voir finir d'une manière sinistre. M. de Sartine est un peu honteux de toute la confiance qu'il lui a donnée, et peut-être, pour éviter les rumeurs qui rejailliroient contre ce ministre, tâchera-t-on d'étouffer cette aventure et de faire disparaître ce traître, lorsque le secret d'Etat qu'il a n'en sera plus un.

10 *avril.* — M. le comte de Paradès est le héros des conversations du jour. Il a été d'autant plus maladroit de se laisser découvrir en ce moment, qu'il étoit, dit-on, à la veille de recevoir les plus grands honneurs. Il avait été présenté à Sa Majesté le samedi précédent, et le Roi d'Espagne se proposoit de lui envoyer la Grandesse. Il avoit dîné, le jour de sa capture, chez M. de Sartine; ce ministre, en le quittant, lui dit : Vous allez être arrêté. Il prit la chose en riant. On ajoute qu'on n'a point intercepté de paquets; mais que, sur la connoissance donnée à la Cour de Londres d'un secret d'Etat, le Roi a dit à M. de Sartine : Il n'y a que moi ou vous, ou cet homme-là, qui ait pu le laisser transpirer. On est actuellement à disputer s'il sera pendu ou non, s'il le sera publiquement ou secrètement, s'il sera jugé par une commission ou ministériellement.

11 *avril.* — La fermentation, l'intérêt et la curiosité se croisent journellement au sujet du prétendu comte de Paradès, et Dieu sait quels coq-à-l'âne il résulte des entretiens auxquels il donne lieu depuis huit jours; car, si les faits les plus simples et les plus publics s'altèrent et se dénaturent à force de passer de bouche en bouche, on doit juger combien ceux concernant cet aventurier, nécessairement secrets et mystérieux, doivent l'être à plus forte raison. L'anecdote la plus vraisemblable, c'est que M. de Paradès, espion de la France en Angleterre, y fut soupçonné et arrêté en 1778, qu'il se tira adroitement de ce mauvais pas, en faisant entendre à lord North que de le pendre ne serviroit pas à grand'chose à la Grande-Bretagne; au lieu qu'en le relâchant il pouvoit lui devenir un contre-espion fort utile; qu'ainsi payé des deux côtés, il a gagné beaucoup, quoiqu'il dépensât énormément, et que, par une grande gaucherie, ayant voulu placer ici, chez différents notaires, près de 4 millions sous son nom, ces officiers publics ont eu occasion de s'en éclaircir entre eux, et, surpris d'une fortune si prodigieuse, l'ont dénoncé à la police, de là au ministère, qui a profité de cet éveil et découvert sa trahison. Le plus fâcheux, c'est qu'au moyen de cet événement il faut changer tous les plans de campagne, ce qui va retarder d'autant les opérations. On assure que le Roi, dont l'âme neuve et franche n'est pas encore habituée à ces vils ressorts d'une politique détestable, mais nécessaire, est furieux et voudroit écarteler M. de Paradès, plus coupable que Damiens, par les maux incalculables qu'il a causés à l'Etat.

14 *avril.* — Il faut ajouter, à ce qu'on a dit du comte de Paradès, qu'il étoit à la veille de monter dans les carrosses du Roi, en prouvant sa noblesse depuis 1400; que, le jour où il fut présenté, S. M. avoit fait venir M. de Saint-Paul, premier commis de la Guerre, et lui avoit fait expédier sur-le-champ trois brevets, pour cet étranger, de capitaine, de major et de colonel. M. Le Noir est allé, mercredi, l'interroger à la Bastille : ce qui a été fort long. On se doute bien qu'on avoit mis sur-le-champ des scellés chez lui, rue de la Vieille-Estrapade. Enfin, on veut qu'il soit fils d'un pâtissier d'Abbeville, et que des officiers l'aient reconnu dans l'Œil-de-

Bœuf, à Versailles; ce qui paroît difficile à concilier avec l'éducation que supposent ses connoissances, ses talens dans une aussi grande jeunesse; car on persiste à assurer qu'il n'a pas plus de 26 ans.

21 *avril*. — On regarde aujourd'hui comme éclairci, sans aucun doute, que le comte de Paradès est fils d'un pâtissier de Phalsbourg, qu'il se nomme Richard, qu'il a été éduqué par un ingénieur, qui, lui ayant trouvé de l'esprit et de l'intelligence, se l'est attaché et a pris plaisir à développer ses talens singulièrement tournés vers cette partie et surtout vers l'art de lever les plans; que de là il avoit couru le pays, et s'étoit insinué en effet auprès d'un comte de Paradès, qu'il avoit accompagné dans ses voyages où il étoit mort, et dont il avoit volé les titres qu'il s'étoit appropriés. — On veut que, pour être plus sûr de ses opérations, il eût trois de ses frères avec lui; dont l'un lui servoit de secrétaire, le second de maître d'hôtel, et le dernier de chef de cuisine. Ils ont été arrêtés aussi, et c'est le premier qui a envoyé à Arras pour y faire reconnoître, ouvrir, et inventorier une malle, que M. de Paradès y avoit laissée dans une auberge, et où l'on compte trouver des papiers de conséquence. Voilà où en est ce roman.

9 *juillet* 1780.— Des curieux, impatients du silence qui règne depuis longtemps sur M. de Paradès, dont il a été parlé pendant 15 jours, ont été chez lui pour en apprendre des nouvelles. Ils ont trouvé sa maison bien meublée comme à l'ordinaire, garnie d'un nombreux domestique, et une jeune et jolie personne, qu'on croit sa maîtresse. On a conclu qu'il étoit toujours enfermé et qu'il n'y avoit rien de décidé sur son sort. On n'a point remarqué une trop grande tristesse parmi son monde.

26 *mai* 1780. — M. de Paradès est sorti de la Bastille le lundi 7 de ce mois, et a donné, le lendemain, un grand repas. On assure qu'il ne s'est pas justifié entièrement; du moins on n'a pu l'inculper assez pour le punir du supplice réservé aux espions, aux traîtres à l'État. Du reste, nul doute sur son origine et sur la manière dont il s'est poussé dans le monde; tout ce qu'on en a dit dans le temps se confirme de plus en plus.

6 *avril* 1785. — On a appris depuis peu la mort du fameux comte de Paradès. On dit qu'elle est arrivée dans l'isle des Massacres, auprès de Saint-Domingue.

7 *avril*. — ..... Il étoit occupé à s'y former une habitation, lorsqu'il y est mort. Telle est la fin de cet aventurier, dont on a beaucoup parlé un instant, qui depuis étoit tombé absolument dans l'oubli, et qui n'a réveillé le public sur son compte qu'en ce moment. On dit que tout son bien va passer à une sœur fort jolie, mariée à un officier suisse. »

Là s'arrêtent les confidences fournies par les *Mémoires secrets* sur ce singulier et étrange personnage, mort non en 1786, mais tout au commencement de l'année 1785.

Nous aurions pu n'en donner qu'une analyse, mais il nous a paru que ces nouvelles au jour le jour, disséminées dans plusieurs volumes, offraient assez d'intérêt pour être reproduites ici intégralement. — Quant à la brochure intitulée: *Portefeuille d'un Talon rouge*, de l'imprimerie du comté de Paradès, l'an 178*, on ne saurait l'attribuer à cet aventurier. Le libelliste Pelleporc en est sans doute l'auteur, et comme elle a dû être imprimée à l'époque de l'arrestation du comte de Paradès, ce nom, qui se trouvait alors dans toutes les bouches, placé au bas de ce libelle, était bien choisi pour piquer la curiosité. Cependant cet écrit ne semble pas avoir été connu, il n'est signalé ni dans les *Mémoires secrets*, ni dans la *Correspondance secrète*, ni dans les autres publications analogues, et tout fait supposer que l'édition entière aura été saisie ou achetée par la police. La seule mention qui en soit faite figure dans *la Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel (Paris, l'an II de la Liberté, 2 vol. in-8). On trouve là, au chapitre Ier (*De la police sur la librairie, de la Cérémonie du pilon*), le titre de cette brochure au nombre des autres libelles conservés en ballots au dépôt de la Bastille, sous le cachet de M. Lenoir, avec cette note : « Toute l'édition ou à peu près. Libelle contre toute la Cour. »

Le Portefeuille d'un Talon rouge a été réimprimé, en avril 1872, dans la Bibliothèque Libre de la Société des Bibliophiles cosmopolites, tirée à 100 ex. numérotés, Gay, édit.) et forme le 13e vol. de cette curieuse collection. UN LISEUR.

—

Des droits d'auteur en matière de réimpression (XIII, 137). — La propriété littéraire était autrefois garantie indirectement par le *privilège* accordé à l'auteur, et qui était imprimé en tête de l'ouvrage. L'auteur, en vertu de ce privilège, pouvait faire poursuivre les contrefacteurs. La loi du 19-24 juillet 1793 a reconnu que les auteurs avaient un droit de propriété sur leurs œuvres. Ce droit de propriété ne porte pas seulement sur le manuscrit, mais sur les bénéfices pouvant résulter de la reproduction, de la publication dudit manuscrit: « *Art. I.* Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie. » Cette loi de 1793 accordait aux héritiers ou cessionnaires des auteurs les même droits pendant dix ans après la mort des auteurs. Le décret du 1er germinal an XIII a accordé au propriétaire d'un ouvrage posthume les mêmes droits qu'à l'auteur. Le décret du 5 février 1810 accorde le droit de propriété à la veuve jusqu'à sa mort, et aux enfants pendant vingt ans; la loi du 8 avril 1854 a porté ce droit des enfants à trente ans, enfin la loi du 14 juillet 1866 a décidé que les héritiers successeurs irréguliers, donataires ou légataires des au-

teurs, compositeurs ou artistes, jouiraient du droit de reproduction pendant cinquante ans, à compter du décès de l'auteur. Par conséquent, tant que cinquante années ne se sont pas écoulées depuis le décès de l'auteur, on ne peut reproduire ses œuvres qu'avec le consentement des héritiers ou de leurs cessionnaires. Après ce délai, l'ouvrage étant tombé dans le domaine public, chacun est libre de le réimprimer sans avoir de compte à rendre à personne, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'un ouvrage posthume. RUOFF.

—

Une traduction de Rabelais, S. V. P. (XIII, 160). — Hélas! il existe d'autres falsificateurs de Rabelais que le « mécréant bordelais » cité par A. C. C'est assez, en effet, si même ce n'est trop. En 1752, l'abbé Pérau a publié à Genève (Barillot, 3 vol. pet. in-12) les *Œuvres choisies* de Rabelais. C'est un Rabelais *châtré*, dont l'éditeur a retranché tout ce qui lui paraissait obscène et de mauvais goût. Et, la même année (Amsterdam [Paris], 8 vol. pet. in-12), l'abbé de Marsy a publié le *Rabelais moderne*, qui n'est plus une prétendue épuration, mais une véritable traduction en langage modernisé. Vous figurez-vous le Gargantua et le Pantagruel privés du style du maître, de ses pléonasmes, de ses quolibets, ses jeux de mots, ses gravelures, les locutions latino-galliques, l'emploi si heureux des divers patois ? « Quel dommage (dit en parlant de la besogne de l'abbé de Marsy, Pierre Clément, de Genève) qu'un élève de Virgile ait été chercher quelques paillettes d'or dans ce tas d'ordures ! » Il est vrai que ce Clément est mort à Charenton.

A. D.

—

Huitain sans nom d'auteur (XIII, 161). — Je n'indiquerai pas le nom de l'auteur de ce huitain que je ne connaissais pas, mais il me remet en mémoire un couplet de vaudeville qui le calque pour ainsi dire, et qui se chantait avec grand succès sur tous les théâtres, en 1834. Il s'agissait d'une mère ambitieuse et intrigante, ayant voulu pousser son fils sous tous les régimes, et son fils, peu reconnaissant, chantait (ou à peu près, je ne suis pas sûr du texte) :

Sous l'Empire où régnait la gloire,
Dans les hussards je fus enveloppé (?).
Quand parut la soutane noire,
Elle voulut de moi faire un abbé.
Aujourd'hui celui qui pérore
Monte sans peine aux grandeurs de l'Etat :
Si ma mère vivait encore,
Infortuné, je serais avocat!

L.

—

Halquiner (XIII, 161). — Je crois que c'est un mot de patois. En Normandie, j'ai entendu souvent dire *Hannequiner*, pour exprimer, soit des efforts impuissants, soit l'action de flâner, soit enfin une mauvaise manière de s'y prendre pour faire une chose : « Il tourne, il vire, il hannequine. » — « Dépêche-tè, t'ès la, macha (comme ça), à hannequiner ! »

A. NALIS.

— Le mot est assez usité dans le patois normand, avec le double sens de « travailler avec peine, avec effort, » et de « tergiverser. » L.

—

Couteau de Jeannot.—Anguilles de Melun (XIII, 161). — L'origine du couteau de Janot est très simple. Elle remonte au succès fantastique de la parade de Dorvigny : *Janot, ou les Battus payant l'amende* (1779). Suzon avoue qu'elle a perdu à Saint-Cloud le petit couteau que Janot lui avait donné : « Comment ! répond Janot, « st'ustache que je vous avais fait présent ? « Ah ben ! voyez comme c'est un sort ! « Mais c'est égal, je vous en donnerai un « aute, un véritable couteau de Langue, « tousce qu'il y a pus meilleur; vous n'en « verrez pas la fin de celui-là. Il m'a déjà « usé deux manches et trois lames, c'est « toujours le même. »

Quant aux anguilles de Melun, je ne sais que l'anecdote qui traîne partout : l'aventure du sieur L'Anguille, bourgeois de Melun, chargé du rôle de saint Barthélemy dans un mystère. Cet acteur d'occasion, voyant s'avancer vers lui le bourreau, qui s'était fait naturellement le masque le plus rébarbatif possible, aurait perdu la tête et se serait enfui à travers le public en poussant de grands cris. Je viens de relire cette historiette dans cinq dictionnaires différents; aucun ne la garantit; mais aucun ne propose d'autre explication.

G. I.

— Les anguilles *demandent* (sans doute comme le lapin) à être écorchées vives, et elles ne crient jamais, ni avant ni pendant, et pas plus celles de Melun que les autres. M. de Méry, dans ses notes sur le proverbe LXV de Carmontelle (*La Robe de chambre*), raconte l'historiette d'où l'on fait venir cette locution; d'après Fleury de Bellingen (*Etymologie des proverbes français*) que cite également Littré.

E.-G. P.

— Dût-on m'accuser de vouloir *rompre anguille sur le genouil*, essayons une double explication.

« Janot est le vray nom d'un sot », dit l'auteur inconnu de la farce du *Badin qui se loue;* on lui a donc prêté plus d'un propos souvent simple et même niais. Son couteau, toujours le même, quoiqu'il y ait fait mettre trois lames et cinq manches, est une naïveté à la Calino.

Quant à la légende des anguilles de Melun, si souvent citée, mentionnons d'abord son origine telle qu'elle a été indiquée par Fleury de Bellingen, et répétée depuis à satiété : « Dans Melun, qui est une ville de « la province de Brie, située sur la rivière « de Seine, à neuf ou dix lieues au-dessus « de Paris, il y avait un jeune homme. « nommé Languile, lequel, en une comédie « qui se jouait publiquement, représentait « le personnage de saint Barthélemy : « comme l'exécuteur le voulut approcher « le cousteau à la main, pour faire semblant de l'escorcher, il se prit à crier, au- « paravant qu'il le touchât, ce qui donna « sujet de rire à toute l'assemblée, et com- « mencement à ce proverbe : « Il fait « comme les anguilles de Melun, il crie « devant qu'on l'escorche. »

Ne trouvez-vous pas comme moi que ce Monsieur Languille semble baptisé tout exprès pour fournir une explication difficile à trouver, et vraiment inacceptable? « Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il ne faut voir là qu'une allusion au cri des marchandes de poissons, vendant toutes fraîches, avant de les écorcher, les anguilles si renommées de Melun. *Anguille de Melun*, *avant qu'on ne l'écorche !* criaient-elles de leur plus forte voix; et il n'en fallut pas davantage pour que le peuple imaginât son dicton. Le cri dont je viens de parler se retrouve presque textuellement dans : Le coq et l'asne et chanson sur ce qui s'est passé en France à la mort de Henry de Valois en 1590 :

« On oit crier
« *Les anguilles de Melun,*
« Suivant le dire commun,
« *Sans qu'on parle d'escorchier.* »

Ainsi s'exprime Ed. Fournier, dans ses notes sur « La Harangue de Turlupin le souffreteux » (Variétés hist. et littér., t.VI, p. 58), et j'avoue que je préfère son explication à celle de Fleury de Bellingen.

A. D.

—

Réussi. Paru (XIII, 162). — Vaugelas condamne la phrase : « Cette affaire lui est réussie » ; ce qui prouve que, bon ou mauvais, l'usage du participe passé du verbe *réussir* avec un sens passif n'est pas tout à fait moderne. Littré cite, en outre, un exemple de Malherbe, où il est parlé de services « toujours très fidèlement faits, et toujours très heureusement réussis », et il enregistre le verbe actif *réussir*, comme terme de peinture. Si l'emploi en est légitime quand il s'agit de peinture, il le sera sans doute aussi dans le langage des arts en général, et je ne vois pas comment on pourra lui refuser l'entrée de la langue usuelle. — Je n'ai pas d'exemple ancien à produire en faveur de *paru*, adjectif. Quant à *couru*, ils sont abondants ; ce qui est tout naturel, puisque le verbe *courir* a le sens actif de poursuivre et de rechercher. *Moquer* était un verbe actif dans notre ancienne langue ; de là l'emploi de ce mot à la voix passive, qui s'est conservé dans le français moderne. *Répondre* est actif; on peut dire et l'on dit : répondre une lettre, répondre un mémoire ; et l'usage de *répondre* comme adjectif est parfaitement régulier.

HENRI GAUSSERON.

—

Rouen ; Rotomago (XIII, 163). — C'est dans Ptolémée que la ville de Rouen est mentionnée pour la première fois sous le nom de *Rothomagus*, capitale des Vélocasses, peuple de la Gaule, au N. O. des Parisii. Quelques auteurs l'écrivent *Rotomagus*. Les érudits ne sont pas encore d'accord sur l'étymologie de son nom, mais l'opinion la moins contestée la fait dériver des deux mots celtiques signifiant Palais de Roth, ou de Vénus, car on prétend que cette déesse avait un temple à Rouen.

(Bordeaux.) EGO. E. G.

— L'étymologie de *Rotomago* ou *Rotomagus*, Rouen, a été longtemps l'objet de recherches et de dissertations de la part des historiens de la vieille cité normande : *Rota Magorum*, roue, cercle, assemblée des mages ; suivant Orderic Vital *Romanorum domus*, établissements des Romains. *Roth*, grand, et *mag*, palais, château, ville (mots celtiques), grande ville, ville principale ; *Rot*, rivière (celtique encore) et *mag*, ville sur le bord d'une rivière. Et, pour ne citer maintenant que l'étymologie la plus populaire, sinon la plus vraie : *Rotho mag*, ville de Roth, ce dernier nom désignant une idole gauloise dont le culte rappelait celui de Vénus. Avant Servin, dès 1587, Taillepied, dans ses *Antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, avait donné cette explication du nom de *Rothomagus;* il raconte que, de son temps, la tradition du culte de Roth était rappelée dans un hymne qui se chantait, tous les ans, le jour de la fête de saint Mellon, le destructeur de cette idolâtrie :

Extirpato Roth idolo.
. . . .

En 1829, le marquis Le Ver a écrit une intéressante dissertation pour prouver cet ancien culte de Roth pratiqué, suivant lui, non pas dans Rouen, mais tout à côté, auprès d'une source. Quoi qu'il en soit, les plus récents historiens de notre ville, en grand doute sur la valeur de toutes ces étymologies, ne les citent plus qu'à titre de curiosité.

(Rouen.) C. L.

—

Flanconnades (XIII, 163). — Terme d'escrime fort usité dans ma jeunesse, et peut-être encore aujourd'hui. L.

— Terme de l'ancienne escrime. C'est, selon l'Encyclopédie, « une botte de quarte forcée que l'on porte dans le flanc de l'ennemi. » Ici, Monselet l'emploie pour « coups d'épée », en général. Dr By.

— « Terme de maître d'armes. Coup dans le flanc » (Richelet). Allusion aux duels et combats qui abondent dans ces romans de *cape et d'épée*. Littré l'écrit *flanconade*. H. Gausseron.

— Il me semble, encore une fois, qu'avant de recourir à *l'Intermédiaire* pour savoir le sens d'un mot français, le moins qu'on dût faire serait de commencer par consulter le Dictionnaire de l'Académie.
G. I.

—

Dieu s'est trompé trois fois (XIII, 163). —Au moins. D'abord, l'expérience du Paradis terrestre ne lui réussit pas, puisqu'il dut expulser la première famille humaine à laquelle il avait destiné ce séjour. Il reconnut une seconde fois qu'il s'était trompé, quand il extermina les hommes par le déluge, à l'exception de Noé et de sa race. Enfin, n'était-ce par confesser une erreur et s'efforcer de la réparer, que de substituer à la Loi mosaïque la loi nouvelle de l'Evangile? Si la chanson ne s'était pas contentée du nombre trois, il n'eût pas été difficile de justifier un chiffre bien plus élevé. H. Gausseron.

—

Fornazeris (J. de), graveur (XIII, 164). — C'est Isaïe Fournier, qui travaillait à Lyon dans la première moitié du XVIIe siècle. La liste de ses ouvrages a été donnée par Ch. Le Blanc (Manuel de l'amateur d'estampes, art. Fournier); mais elle est fort incomplète. E. M.

— Je ne crois pas qu'il y ait de notice particulière sur cet artiste, ni de liste de ses œuvres; il sera bon, lorsqu'on entreprendra ce dernier travail, de chercher dès la fin du XVIe siècle et de ne pas s'attacher seulement aux livres imprimés à Lyon. Je connais, en effet, deux très belles pages de Fornazeris au commencement d'un livre in-4°, intitulé : « Histoire de France et des « choses mémorables advenues aux Pro« vinces estrangères durant sept années de « paix du règne d'Henry IIII, Roy de « France et de Navarre..... A Paris, chez « Jamet Métayer, imprimeur du Roy, et « Mathieu Guillemot, au Palais, en la Gal« lerie des Prisonniers, 1595. »
(Rouen.) C. L.

— Brulliot, dans son *Dictionn. des monogrammes* (Munich, 1832), dit que l'on a peu de renseignements sur Jacques de Fornazori (et non Fornazeris). Il dit que Strutt le croit d'origine française et que Paignon Dijonval le range parmi les artistes italiens. Il ajoute qu'on connaît de lui, avec son nom en entier, ou avec les initiales J. D. F., des portraits gravés à la manière de Jacques Grandhomme. Un liseur.

—

Mélac (XIII, 164). — Ce nom manque en effet dans les dictionnaires. D'après la *Gazette des entre-sols du Louvre* (??) citée par Victor Hugo, dans *le Rhin* (lettres XXVII et XXVIII), Mélac fut envoyé, en 1693, en Allemagne, avec le grade de lieutenant-général. Voir, dans ces deux lettres, les détails de la ruine d'Heidelberg. Mais, au fait, qu'est-ce donc que cette *Gazette des entre-sols du Louvre* que je ne me rappelle pas avoir vue citée ailleurs?
(Paris.) P. L.

— Saint-Simon parle de ce général, qui défendit énergiquement Landau, et, n'ayant pas obtenu les honneurs qu'il croyait lui être dus, se retira de l'armée et se laissa consumer par le chagrin. Saint-Simon dit qu'il avait la manie de se rendre terrible aux ennemis et de se faire passer pour sorcier, mais qu'il était doux et très bon homme; il ne fait aucune allusion au sac du château de Heidelberg. Il dit enfin qu'il mourut à près de 80 ans, subitement.
E.-G. P.

—

Un symbole (XIII, 164). — Voiture (Lettre 193), cité par Littré, a dit, en parlant de la vénération dans laquelle on tient les cigognes : « Je ne sais si c'étoit à cause que les cigognes mangent des serpents, ou pour ce qu'elles nourrissent leur père en vieillesse, ou pour avoir été les inventrices des clystères, qui est une louable et utile invention ». — Voltaire a dit plus sérieusement : « La cigogne est le symbole de la piété et de la reconnaissance, parce qu'on dit qu'elle nourrit son père et sa mère dans leur vieillesse ». E.-G. P.

—

Dupont (XIII, 165). — J'en demande pardon à M. W. J., mais Jacob Dupont était conventionnel; il avait été membre de la Législative, et son nom se trouve dans la Biographie conventionnelle et dans plusieurs Biographies des contemporains.
L.

— Connu sous le nom d'*abbé Dupont*, était maire de Perusson quand il fut nommé par le département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative. Réélu à la Convention, il vota contre l'appel au peuple pour la mort du roi. Le 23 févr. 1793, il proposa de suspendre toutes poursuites contre les citoyens qui « voleraient aux frontières ». Il se vanta à la tribune d'être athée. En 1798, il demanda la Salle du Manège pour y établir des cours d'agriculture et de morale. Il mourut à Paris en 1813, et aurait donné, d'après la Biogra-

phie Didot, de nombreux signes de démence sur la fin de sa vie. UN LISEUR.

— Né à Loches le 8 déc. 1755, il était fils d'un officier de gendarmerie qui avait servi pendant les guerres de 1740. Après avoir fait ses humanités au collège de Loches, il entra en 1771 au séminaire de Tours, y étudia la théologie et reçut la tonsure.

Voir au t. II, p. 484, du Dictionn. géogr., hist. et biogr. d'Indre-et-Loire, par Carré de Busserolle, et t. XXVIII des Mém. de la Soc. archéol. de Touraine (1879).

(Angles.) C. RABIER.

— Taschereau avait, dans sa collection tourangelle, les numéros 1 à 3 (9, 16 et 23 avril 1791) d'un « Journal du district de Loches, rédigé par Jacob-Louis Dupont, citoyen ». Les rédacteurs du catalogue n'ont pas été en mesure de dire si la publication s'arrêtait là.

Quant à sa profession d'athéisme, elle fut catégorique autant qu'on peut le désirer. C'était à la séance de la Convention du 14 déc. 1792, dans la discussion du projet de loi de Lanthenas sur l'instruction primaire (démembrement du plan général d'éducation nationale de Condorcet). Dans une séance précédente, le prêtre Durand-Maillane avait demandé qu'il n'y eût qu'un degré d'instruction, commun à tous les citoyens, et, à l'appui de cette thèse pseudo-égalitaire, il avait contesté l'utilité des hautes recherches scientifiques. En même temps, il avait combattu les articles suivants du projet de Lanthenas, qui assuraient la séparation de l'Eglise et de l'Ecole : « Titre Ier, art. 6. L'enseignement devant être commun à tous les citoyens sans distinction de culte, tout ce qui concerne les cultes religieux ne sera enseigné que dans les temples. — Tit. V, art. 13. Les ministres d'un culte quelconque ne pourront être admis aux fonctions de l'enseignement public, dans aucun degré, qu'en renonçant à toutes les fonctions de leur ministère. » L'opposition de Durand-Maillane alliait de la façon la plus singulière le communisme au cléricalisme. — Jacob Dupont répliqua avec véhémence. Il montra l'influence de la philosophie sur le mouvement des affaires humaines, des mathématiques spéciales sur le progrès des arts et métiers. Mais arrivons à la manifestation enregistrée par Sylvain Maréchal ; je me borne à copier Michelet :

« Quoi ! dit-il, les trônes sont renversés, les rois expirent, et les autels sont debout !... Et pourtant, les trônes abattus laissent ces autels à nu, sans appui et chancelants ; un souffle de la raison suffit pour les faire disparaître. Croyez-vous donc fonder la République avec d'autres autels que celui de la Patrie ? » Sa voix fut ici, de droite et de gauche, couverte par les vociférations des prêtres et évêques constitutionnels, nombreux dans la Convention. — Alors, s'emportant davantage, il répéta le cri d'Isnard : « La nature et la raison sont les dieux de l'homme, mes dieux... » (L'abbé Audiren : « On n'y tient plus !... » Et il sort.) — Dupont, s'animant encore plus : « Je l'avouerai à la Convention, je suis athée (Rumeurs ; quelques voix : « Qu'importe ? vous êtes honnête homme »)... mais je défie un seul homme d'attaquer ma vie, mes mœurs... Je ne sais si les chrétiens de Durand pourraient faire le même défi. »

Voici en quels termes Rœderer rendait compte de ce discours dans le *Journal de Paris* : « Jacob Dupont est bien loin de partager les opinions de Durand-Maillane ; il a parlé le langage de la philosophie avec cette énergie et cette dignité qui peuvent presque se passer d'adresse et d'habileté ; et il a si bien démasqué, dans les détracteurs de l'instruction publique, des gens du XIVe siècle, qu'il s'est presque fait pardonner de se montrer un homme du XIXe. » G. I.

—

L'origine de la syphilis (XIII, 166). — V. M. fera bien de consulter l'ouvrage de Pierre Dufour sur l'Histoire de la prostitution. Il y est dit que l'on trouve la syphilis dans la Bible et dans les auteurs grecs ou latins du temps de l'Empire romain.

E.-G. P.

—

Boîte à tourner les pieds (XIII, 166).— Hélas ! ce n'était pas pour la marche, mais bien pour donner aux pieds la facilité de se mettre à angle droit pour la danse, que cet instrument de véritable torture était inventé. Dans mon jeune temps, j'ai eu, en province, des leçons d'un vieux « maître à danser » qui s'en servait pour dresser les pieds de ses élèves..... C'était une espèce de double sabot qui les maintenait sur la même ligne. On ne pouvait, quand on avait les pieds là dedans, se tenir debout sans être appuyé ; mais lui se mettait, — sans sabots, — dans cette position et s'y tenait debout et cambré. J'ai quelque idée que cet instrument a été et est peut-être encore en usage dans les corps de ballet de l'Opéra. Dr BY.

—

Initiales I. M. et M. (XIII, 167). — Ces initiales pourraient bien être celles de Jacques Matham, habile graveur hollandais, de l'école de Goltzius, né en 1571, mort en 1631. Il signait d'un M., dont le premier jambage, surmonté d'un point, formait un I. — Bartsch donne la description de 239 pièces gravées par lui-même, de 76 qui lui sont attribuées, et de 16 gravées d'après ses dessins. UN LISEUR.

—

Armes de Potier de Novion (XIII, 168). — Potier de Novion, premier président au Parlement de Paris, portant d'azur à 2

mains dextres d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur. On peut s'étonner de ne le voir point figurer dans l'Armorial du Bibliophile, donné par J. Guigard; car il semble qu'il était amateur de livres et des plus distingués. Ses armoiries sont, de temps à autre, signalées dans les catalogues sur de très bons livres couverts en maroquin. Je possède, dans ces conditions, l'édition in-4° (1681) de *l'Histoire universelle de Bossuet*, exemplaire gr. pap.

(Rouen.) C. L.

—

Livres imprimés aux couleurs nationales (XIII, 168). — M. J. Clogenson, mort il y a quelques années, après avoir été juge, puis préfet à Alençon, député de l'Orne, conseiller à la cour d'appel de Rouen, publia en 1823, sous ce titre : *Mes souhaits du jour de l'an MDCCCXXIII, poème fugitif en un chant*; Paris, chez les Marchands de nouveautés, 45 p. in-12, un petit volume dont quelques exemplaires furent imprimés sur papier blanc, d'autres, en très petit nombre, sur cahiers excessivement blancs, rouges et bleus, de manière à former un volume tricolore. Beuchot avait donné ses soins à la partie typographique. L'auteur avait gardé l'anonyme, d'autant plus prudemment qu'il était fonctionnaire de la Restauration et même... juge! Cette particularité avait été relevée dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, croyons-nous. Elle est incontestable. Nous possédons un des exemplaires sur papier tricolore. M. Clogenson a composé des commentaires sur Voltaire, la grande admiration de sa vie, et nombre de poésies fugitives.

Je puis citer un autre ouvrage peu connu, ayant été imprimé à Argentan (Orne), et n'ayant pas été mis dans le commerce, dont certains exemplaires, sinon tous, ont été tirés sur du papier de diverses couleurs, jaune, vert, rose, bleu, rouge, violet. L'ouvrage, plein d'esprit et du meilleur, est intitulé *Contes de Saint-Santin*, 2e *série*. Dire qu'il est du marquis de Chennevières-Pointel, depuis directeur des Beaux-Arts et aujourd'hui membre de l'Institut, c'est le recommander à tous les amis de l'humour et de l'originalité la plus charmante. Il n'y a pas mis son nom. En tête, se trouvent de délicieux vers. « Aux jeunes lecteurs des *Contes de Saint-Santin* », par M. Gustave Le Vavasseur, vieil ami de l'auteur et, lui aussi, un maître de la plume. Les *Contes de Saint-Santin* forment un vol. in-8, imprimé chez Barbier, sous la direction et par les soins personnels de M. Moisson, gendre de ce dernier, et ami d'enfance des deux auteurs. C'est sous tous les rapports un des plus curieux et des plus rares spécimens de la littérature et de la typographie normandes de notre temps. L.

— Il existe plusieurs volumes qui offrent une singularité typographique; en 1844, à la vente, après décès, de la bibliothèque fort bien choisie de l'académicien Charles Nodier, on vit figurer un exemplaire de l'édition de Rabelais (*Paris*, *Desoer*, 1820, 3 vol. in-18); les feuilles étaient tirées sur papiers de diverses couleurs. T. B.

— M. F. Pouy a fait imprimer quelques exemplaires aux trois couleurs, de son *Histoire de la Cocarde nationale*, dont la 2e édition porte le titre de *Histoire des Cocardes*. 1871. DRACIP.

—

Bibliothèque Vulliet (XIII, 168). — Farina ignorerait-il que l'article n'existe pas en latin, et aurait-il voulu que l'on mît : par *le Eques* de Schlichten?

Non ejusdem FARINÆ.

— Peut-être *eques* eût-il dû être mis en italiques; mais ne vaut-il pas mieux *eques* que *chevalier?* U. L.

—

Une Chaumière et son Cœur. M. Alphonse? (XIII, 168.) — Le collaborateur de Scribe se nommait Alphonse-Théodore Cerfberr. « Alphonse, prénom sous lequel six auteurs dramatiques contemporains se sont cachés : MM. Cerfberr, Champfeu, Chavanges, Gautier, Aug. Roger, Salin (*Supercheries litt.*, t. Ier, 227, c.). » Alphonse-Théodore Cerfberr était un ancien élève de l'Ecole polytechnique.

LA MAISON FORTE.

— Je me rappelle que cette comédie-vaudeville, que je retrouve dans le *Magasin théâtral*, a obtenu du succès. J'ignore pourquoi elle n'a pas été reproduite dans les œuvres complètes de Scribe; peut-être n'avait-il fait que prêter son nom à son collaborateur Alphonse-Théodore Cerfberr? A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Le conscrit de 1812, et la guerre d'Espagne. — Ecrite en 1811 ou 1812, cette épître satirique n'a jamais vu le jour; il ne pouvait être question alors de la publier, et depuis d'autres préoccupations ont distrait l'auteur de ce soin; elle avait d'ailleurs perdu son à-propos. Dernièrement un membre de l'Institut la récita devant moi, et je l'ai copiée. Elle est d'un amateur, dont le nom est absolument inconnu, M. Gandois, ami, cependant, de quelques célébrités telles que Saintine, l'auteur de *Picciola*, etc.

Le poète se suppose sur le point de partir comme conscrit :

Eh bien! tant mieux! j'en ai l'âme ravie!
Je n'aurais fait qu'un méchant avocat :

Je vaudrai mieux peut-être, étant soldat!
L'état n'est pas ce que l'on s'imagine :
Aller, venir, sans trop savoir pourquoi,
Aveuglément s'égorger, sur la foi
De chefs dorés, dont aucun ne devine
Les beaux projets de carnage et d'effroi;
Un sot est bon pour un si sot emploi,
Et, tout comme eux, je puis être machine.
Je servirai de mon mieux mon pays
Ou l'Empereur, l'un ou l'autre, il n'importe;
Car si mon Maître, avec mainte cohorte,
Veut du Sultan caresser les Houris,
Et dire aux Turcs de changer leurs habits;
Ou, s'il lui plaît d'aller en Sibérie
Aux ours du Nord servir d'épouvantail;
De pénétrer jusqu'au fond de l'Asie,
Dans l'Inde, enfin, — pour pêcher du corail,—
N'est-ce donc pas dans la ferme espérance
De conquérir... la liberté des mers?
N'est-ce donc pas... pour le bien de la France?
— Vous en doutez? raisonneurs de travers,
Perturbateurs, qu'un noir démon obsède!
Mais demandez à Monsieur Lacépède (1),
Le moins flatteur des flatteurs d'aujourd'hui,
Lequel a fait une histoire savante,
Un beau traité sur l'espèce rampante,
Traité complet... s'il eût parlé de lui.
. . . .
Blâmant encor la plus juste campagne,
Vous prétendez que la guerre d'Espagne
Est une injure au droit des nations :
Voilà pourtant de vos préventions!
Puisque, rebelle au joug d'un nouveau maître
Qu'il aurait dû sagement reconnaître,
L'Ibère osa s'apprêter aux combats
Et hardiment défier nos soldats,
Il est permis, pour vaincre l'anarchie,
De le traiter comme un peuple conquis.
Ce qu'on nous donne est toujours bien acquis :
Et vous savez, dans une monarchie,
Que le roi peut, au gré de ses souhaits,
Vendre, céder ou troquer ses sujets.
Or, si Carlos a déserté le trône,
Se proposant de vendre sa couronne;
S'il a voulu, — sans doute, pour raison, —
Qu'on l'enfermât, d'un air de trahison;
Si, moyennant la rente alimentaire
Qu'on lui promet dans un marché loyal,
Il a frustré du rang héréditaire
Lui, Ferdinand et tout son sang royal;
Si du pouvoir il a frustré sa race;
Si tout cela s'est fait de bonne grâce
Et du plein gré du bonhomme de roi
(Comme il paraît rationnel, selon moi),
Pardonnez donc au moderne Alexandre,
Qui ne peut mais du sang qu'il fait répandre;
Ne dites pas que ses sujets sont fous
Et convenez que l'Espagne est à nous.
Tous les fléaux d'une guerre anarchique
Sont dus au moine, au prêtre ambitieux,
A des brouillons dont l'erreur fanatique
Est de vouloir être maîtres chez eux.
Le temps n'est plus où de folles cervelles
Ont prétendu dans leurs erreurs nouvelles
Qu'un roi n'était qu'un premier citoyen :
Tout par le peuple, et sans le peuple rien.
Nous bannissons ces modernes chimères
Et nous pensons, comme autrefois nos pères,
Savoir : qu'un prince est un présent des cieux,
Bon ou mauvais; — que s'il est bon, tant mieux :
S'il est mauvais, il faut courber la tête
Et le souffrir comme un vent désastreux
Qui porte au loin la mort et la tempête...

(1) Alors Président du Sénat-Conservateur.

Ici s'arrêtait la mémoire de l'ami de M. Gandois. Ce qu'il nous a récité ne fait-il pas regretter que le reste soit perdu? Est-ce assez fin? Et que d'esprit dans la critique de cette guerre d'Espagne, si funeste à notre armée! BELLATOR.

—

Les belles femmes de Paris. — *L'Intermédiaire* de 1874 a consacré trois articles au très curieux ouvrage publié sous ce titre, à Paris, en 1839 (nos 20-118 et 164). Je viens d'en découvrir un très bel exemplaire contenant les trois parties fort exactement décrites dans notre cher recueil. Le livre est offert à une très jolie femme, Mme Michel H..., et contient l'envoi suivant, émanant sans doute d'un des poètes qui avaient collaboré à l'ouvrage; à ce titre, ces vers méritent, je crois, d'être conservés à titre de complément des informations de l'*Intermédiaire*.

Aujourd'hui si ce livre était écrit, Madame,
Votre nom y serait au premier rang placé;
On vanterait la mère, on chanterait la femme,
Et ses mains, et son pied, et son buste élancé,
Et ce charme infini qu'en vous chacun admire.
... Mais, hélas! de nos jours qui pense à la [Beauté,
Quel auteur, en ses vers, célèbre son empire,
Et qui songe pour elle à la postérité?

PASTOR.

—

Erreurs et méprises. — On en rencontre parfois chez des écrivains même instruits et estimables; nous ne parlons pas des innombrables bévues qui s'entassent dans la littérature facile!

Ainsi, un polygraphe, érudit, d'ailleurs, et judicieux, Octave Delepierre (mort en août 1879), s'est laissé entraîner par une étrange distraction lorsqu'il a écrit, dans son volume intitulé : *Supercheries littéraires. Pastiches. Suppositions d'auteurs* (Londres, 1872, p. 205) : — « Ne semble-« t-il pas que Rabelais ait voulu (dans son « discours de l'écolier limousin) faire un « pastiche parodie du *Triumphus Cæsa-« reus* que Kirker (lisez Kircher) a mis en « tête de son *Œdipus ægyptiacus*, et qui « est composé de vingt-cinq langues »? L'ouvrage de Kircher parut à Rome en 1652, 1654, et Rabelais était mort en 1553.

Le *Correspondant* signalait, dans un article sur le règne de Charles X, les mêmes résultats du bombardement qu'en 1816 lord Elgin infligea à Alger. — Elgin ne fut jamais marin; c'était lord Exmouth qui commandait la flotte anglaise qui vint audacieusement cribler de boulets les fortifications de la ville barbaresque et brûler les navires de ces pirates. M. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA ORDINE Il se faut entr'aider. 25 Avril
N° 287. 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Digne d'une meilleure cause. — Cette expression frappante, si souvent répétée par les historiens d'un parti, pour rendre quelque justice aux plus nobles champions du parti contraire : « Faire preuve d'un courage (d'un talent) *digne d'une meilleure cause* », où la trouve-t-on d'abord employée? Quel est l'auteur ancien, grec ou romain, qui le premier s'en soit servi? Est-ce un prosateur? Est-ce un poète?

Les mots : *« dignus meliore causa »* pourraient sans doute prendre place dans une petite strophe de saphiques ou d'adoniques, si on la supposait conçue à peu près ainsi :

Flos epheborum, juvenis dolendus,
Qui, miles cassus reprobæ phalangis,
Dignus athletes meliore causa,
Occidit insons.

Mais ceci est uniquement conjectural, tandis que notre interrogation roule sur du positif.

XXX.

—

Pain de Beauce. — La Beauce est un pays connu pour la richesse de ses moissons et l'excellence de son blé. D'où vient que La Rochefoucauld, dans une de ses lettres, souhaite à sa nièce, Mlle de Sillery, d'une façon méprisante et comme un vrai malheur, du pain de Beauce? Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il trouvé quelque part l'expression d'un blâme semblable, que, pour moi, je n'ai pas vu ailleurs? H. R.

—

Histoire de Louis XI, par Montesquieu. — On lit, dans les *Pièces inédites* de Soulavie (T. II, p. 329) : « Montesquieu était l'homme du monde le plus simple et en même temps le plus distrait. Quand on lui parlait des *Lettres persanes*, à peine convenait-il de les avoir faites. Il avait fait la Vie de Louis XI. Lorsque son brouillon fut achevé, il le donna à un secrétaire pour le mettre au net. Il n'était pas encore levé, lorsque le secrétaire apporta sa copie et jeta le brouillon au feu. M. de Montesquieu la jeta à son tour, croyant que c'était l'original. »

Quelle est l'authenticité de cette anecdote? Et, à ce propos, les 165 volumes in-folio de *Portraits* que laissa Soulavie (il en donne la notice à la fin du T. II de ses Pièces inédites) et qui furent transportées au Ministère des Affaires étrangères à sa mort, en 1813, s'y trouvent-ils encore? W. J.

—

Le « Spectateur », d'Addison. — On a dit avec bien de l'esprit que, en écrivant son célèbre journal, Addison avait « mis les rieurs du côté de la vertu ». J'ai entendu attribuer ce mot à Villemain; mais je l'ai cherché en vain dans son Cours de Littérature au XVIIIe siècle. Ai-je mal cherché? ou le mot se trouve-t-il dans un autre ouvrage de l'éminent critique?

A. B.

—

Marchat. — Dans la *Gazette des Tribunaux* du 9 avril courant, se trouve le compte rendu d'un procès intenté au prince de Joinville par les riverains d'une forêt qui lui appartient et dont les sangliers causent, paraît-il, de grands dommages aux propriétés voisines. Je vois que les adversaires du prince lui reprochent de ne pas faire détruire les bauges ni combler les *marchats*. Des chasseurs que j'ai consultés m'ont dit ne pas connaître ce mot. Est-ce un terme de vénerie ou une expression particulière à la Champagne? (L'affaire a été jugée par le tribunal de Chaumont.) En tout cas, quelle en est l'étymologie?

Dicastès.

—

S'épivarder. — Je trouve ce mot employé dans les deux passages suivants d'un récit intitulé : *Le mariage de Loti*. « Les « deux petites, rassurées, vinrent se coucher « sous la cascade, qui se mit à *s'épivarder* « bruyamment autour d'elles. » (*Nouv. Revue*, 1er janv. 1880, p. 147.) — « Sur la « couronne de piia, se posait le reva-reva

« (de reva-reva, flotter) qui complétait cette « coiffure des fêtes et *s'épivardait* comme « un nuage, au moindre souffle du vent. » (*Nouv. Rev.*, 15 janv. 1880, p. 408.)

S'épivarder, qui semble être ici synonyme de « s'éparpiller », ne se trouve pas dans Littré, ni dans aucun des autres dictionnaires que j'ai consultés. Connaît-on d'autres exemples de ce verbe? Quelle peut en être l'étymologie? I. COSINUS.

—

Condamine. — Dans beaucoup de communes, il existe des lieux-dits désignés sous le nom de *la Condamine, les Condamines*, etc. Quelle peut bien être la signification de ce mot? M. Lorédan Larchey lui attribue le sens de *terre seigneuriale, terre exempte de charges;* mais il ne donne aucune preuve, aucune explication étymologique. SED EGO.

—

Michel Morin. — Connaît-on l'inventeur de ce type si connu?
M. FRABAL.

—

Broche. — D'où vient ce nom, donné aux effets de commerce de peu de valeur?
J. LT.

—

Avaler ou Avalizer? — Littré donne *avaler*, dans son Dictionnaire, et *avalizer*, dans le Supplément, pour *donner un aval*, terme de banque. Lequel doit être préféré?
J. LT.

—

Synonymie scientifique. — Pour dire: « extraire une racine carrée ou cubique », les Chinois disent: « *développer* un carré à plat, un carré debout. » Encore aujourd'hui les Anglais désignent par le mot *involution* l'élévation aux puissances, et par *évolution* l'extraction des racines. Wallis figure l'élévation aux puissances par l'enroulement d'une courbe, l'extraction par le déroulement. D'où viennent ces expressions? C. HENRY.

—

Portrait de Salomon de Caux. — En tête de l'Etude de Balzac sur Catherine de Médicis (Œuvres complètes, 37e vol., p. 2, note, Coll. Michel Lévy), on lit: « L'auteur de l'expérience de Barcelone doit être Salomon de Caux et non de Caus. Ce grand homme a toujours eu du malheur; même après sa mort, son nom est encore tronqué. Salomon, dont le portrait original est (*sic*) fait à l'âge de quarante-six ans, a été retrouvé par l'auteur de la *Comédie humaine*, à Heidelberg, est né à Caux en Normandie. »

Qu'est devenu ce portrait?
C. HENRY.

—

Le singe, ancêtre de l'homme, en 1783. — Cette opinion, que je qualifierai de saugrenue, au risque de me mettre à dos les Darwinistes, n'est pas nouvelle. J'ai vu, chez un de mes amis, grand collectionneur de gravures du siècle dernier, une estampe (de 15 c.e sur 9), qui représente un homme velu à côté d'un éléphant. C'est un dessin de Mariller, gravé par de Launey le jeune. En haut, la date 1783, au-dessous ces quatre vers:

Pour l'homme, c'étoit peu que son heureuse [audace
Et des lieux et des temps ait su franchir l'es-[pace,
Il sait, en observant les monstres des forêts,
Jusque dans leur repaire arracher leurs secrets.

A quel ouvrage cette gravure appartient-elle?
DOCT. BY.

—

Monogramme EM. — EM (la seconde lettre brochant sur la première qui lui sert de premier jambage). Sait-on quel est le peintre, élève ou imitateur de Rubens, qui signait ainsi en 1626? G. B.

—

Het Groote Tafereel Der Dwaasheid. — A-t-il été publié une traduction française ou une analyse, un compte rendu en français, de cette satire hollandaise, en prose, en vers et estampes, contre le Système de Law et ses suites? G. B.

—

Monogramme GD. — Quel est le graveur qui signait ainsi, vers le milieu du XVIIe siècle, le frontispice de l'ouvrage intitulé: *Les satyres de Perse nouvellement traduites... par le sieur Gefrier*. Paris, 1658, in-12? H. DE L'ISLE.

—

Travaux perdus de Cardan. — Dans le traité *de la Subtilité* (trad. franç.) on lit: « J'ai écrit et composé quatre livres des Jeux. » En fait de traités sur ce sujet, on ne trouve, dans les *Cardani Opera* (Lyon, 1663, t. I, p. 262-276), que le traité *De ludo Aleæ*. Connaît-on quelques manuscrits des trois autres? C. HENRY.

—

Les Offices de France, de Bertin. — Un magistrat de la cour d'appel de Paris possède la lettre B du *Dictionnaire historique et chronologique des Offices de France*, par M. Bertin, trésorier général des revenus casuels; in-fol. de 278 p., avec 142 cartes. Il serait très reconnaissant aux lecteurs de l'Intermédiaire de lui signaler, si possible, le possesseur ou les possesseurs des autres volumes de cet important ouvrage. L.

—

Monnaie posthume. — Je possède une pièce de six sous, portant le millésime de 1779 et à l'effigie de Louis XV, avec la légende : LUD. XV D. G. FR. ET NAV. REX. Or, Louis XV était mort depuis cinq ans, lorsque cette pièce a été frappée. Connaît-on d'autres exemples de monnayage posthume ?

DICASTÈS.

Un costume de Vecellio. — L'histoire des variations du costume m'a toujours paru fort intéressante, surtout par les modifications plus ou moins profondes qu'elle révèle dans les mœurs, les idées qu'on se fait de la décence, etc. C'est à ce titre que les *Costumes anciens et modernes*, de Cesare Vecellio (réédités par M. A. F. Didot en 1860), renferment, p. 53 du t. I, un costume de jeune Vénitien qui me rend rêveur. Je sais bien que Vecellio le donne, au XVIe siècle, comme un spécimen de la façon de s'habiller de la jeunesse d'autrefois ; mais qu'entend-il précisément par cet *autrefois?* Quoi qu'il en soit, voici, pour ceux qui n'auraient pas à portée l'ouvrage en question, en quoi consiste ce costume : un pourpoint très court, ouvert sur la poitrine, laisse paraître une fine chemisette ; des chausses collantes, de couleurs diverses dans le sens de la longueur, sont largement échancrées sur le ventre ; un pan de linge, qui semble appartenir à la chemise même, flotte devant ce qui sans cela apparaîtrait peu modestement.

Le bon Vecellio lui-même confesse que ce costume témoigne d'une chaste simplicité : il en conclut même que ceux qui le portaient vivaient à la manière des anges jusqu'à l'âge de trente ans, ce qui lui donne beaucoup d'édification. Comme M. A. F. Didot, dont la compétence était grande, parle de l'exactitude habituelle du crayon de Vecellio, ne serait-il pas curieux de savoir s'il existe d'autres documents d'un costume semblable, comme aussi de la touchante innocence des mœurs de la Venise primitive ?

CURIOSUS.

Beauregard. — Dans l' « Abrégé des États de la Ligue », inséré au tome I de la *Satire Ménippée* (édit. de Ratisbonne, 1752, p. 358), il est dit : « Et dès lors les « Princes, spécialement ledit de Guyse, « commencèrent à entrer en conférence « avec les Ligueurs de Paris, et ne fai- « soient et n'entreprenoient rien que par « le consentement et avertissement les uns « des autres. Ceux de Guyse y envoyèrent « les sieurs de Meneville, Cornard et « Beauregard pour conférer et communi- « quer avec eux et voir leur disposition ». Etc...

Quel était ce Beauregard?

C. DE VAUROUX.

Guy Brisset, Pontoisien. — J'ai acquis, il y a une quinzaine d'années, dans une vente publique faite par le libraire Potier, un petit volume rarissime, inconnu aux bibliographes, intitulé : *L'Aristocrite*, par Guy Brisset, Pontoisien (Paris, Estienne Prevosteau, 1606), pet. in-8° de 6 ff. non chiffrés et 85 pages. Cet ouvrage des plus curieux, dédié à Gabriel de Monthiers, lieutenant civil et criminel pour le roi à Pontoise, est précédé de plusieurs pièces de vers à la louange de l'auteur, parmi lesquelles deux sont signées : *Nic. Lefebvre* et *J.-B. Gerbault*, *Pontoisiens*. Gabriel de Monthiers, dont la famille a occupé pendant plus de deux siècles le siège de lieutenant général au bailliage de Pontoise, est bien connu des historiens de cette ville ; mais il n'en est pas de même de Guy Brisset, sur le compte duquel ils se taisent. Quelque Intermédiairiste pontoisien (il doit y en avoir) aurait-il quelques renseignements biographiques à me fournir sur cet auteur et sur ses deux panégyristes?

PAUL PINSON.

Gamaches. — Pierre de l'Estoile, dans le Journal du règne de Henry IV (édit. Lenglet-Dufresnoy, t. III, p. 419), dit (année 1607, mars) : « Le vendredi 9 de « ce mois, se battirent en duel un gen- « tilhomme nommé le baron Deslagues, et « un autre qui était écuyer de M. d'Eper- « non. — En même temps le comte de « Curson et le jeune Gamache, s'étant as- « sassinés de duel, furent prêts de se cou- « per la gorge, sans l'intervention de Sa « Majesté qui les empêcha. »

Quel était ce jeune Gamache?

C. DE VAUROUX.

L'abbé Charles, dilettante et bibliophile au XVIIe siècle. — Dans sa lettre du 7 octobre 1656, Loret raconte que c'est chez l'abbé Charles, « homme digne d'être exalté », qu'on fit la répétition d'un bout de l'an musical que Moulinier préparait pour son frère, décédé l'année précédente. D'autre part, à la date de 1644, j'ai trouvé dans un manuscrit du temps le nom d'un relieur accompagné de la qualification de *Relieur de Monsieur Charles*, ce qui permet de supposer que relier pour cet amateur était un honneur digne d'être mentionné. S'agit-il du même personnage ou de deux Messieurs Charles, l'un comme dilettante, l'autre comme bibliophile? De plus, pourrait-on m'indiquer un ouvrage ou des ouvrages dans lesquels je trouverais des renseignements sur ce M. Charles, simple ou double? E. T.

Jeu des Olives. — Quel était donc ce jeu, auquel le grave Louis XIV, « à la surprise de la compagnie », s'amusa un

jour à table avec sa fille, Madame la Duchesse? M. de Boislile, le nouvel et savant éditeur de Saint-Simon, déclare avoir consulté inutilement à ce sujet divers recueils du temps, relatifs à la table ou aux jeux. Quoi qu'il en soit, il semblerait que ce divertissement avait pour conséquence d'altérer, puisqu'il fit boire quelques coups à Madame la Duchesse, et que le Roi feignit d'en faire autant : ce qui fut la cause de cette altercation mémorable entre les filles du Roi, où furent échangées ces épithètes peu séantes de « sac-à-vin » et de « sac-à-guenilles ».

CURIOSUS.

—

Coutume curieuse en usage, à Nevers, au XVIIe siècle. — Je trouve, dans une lettre de Phélypeaux, comte de Pontchartrain, adressée à d'Argenson, le 20 avril 1695 (Bulletin des Comités historiques, 1851), un passage curieux relatif à certaine mesure en vigueur, à Nevers, à cette époque.

« J'ay passé aussy à Nevers, mais sans « m'y arrester, et je ne voulus pas mesme « y mettre pied à terre pour satisfaire à « quelque petit besoin naturel, de peur « d'estre obligé d'aller voir l'évesque; car « vous ne sçavez pas que dans cette fa- « meuse ville tous ceux qui s'y arrestent « pour expulser le superflu de la boisson, « sont aussytost conduits chez ce prélat. « C'est pourquoy j'en sortis le plus viste « qu'il me fust possible, pour arriver à « Moulins, etc., etc.»

Etait-ce donc l'évêque qui était chargé, dans cette ville, de faire appliquer ce que nous appelons, je crois, aujourd'hui, les *Règlements de police?*

A. NALIS.

—

Les Roués ou les Espèces. — Dans la préface qu'il a mise à ses 2 vol. de *Pièces inédites,* Soulavie suppose l'existence d'une secte de *Roués* qui joue un grand rôle au XVIIIe siècle. « On croyait, dit-il, que le cardinal Fleury en avait détruit la race. Je tiens du cardinal de Luynes que la Reine, le Dauphin, et le parti des dévots, encore très puissant en France, les appelaient des *Espèces*, et je trouve ce mot employé par Duclos dans le portrait de leur chef. » Ce chef des *Roués*, mettant le libertinage au service de la dévotion ou plutôt du jésuitisme, n'était autre que le cardinal Dubois. Mais que faut-il penser de l'existence de cette prétendue secte de *Roués*, qui produisit la Pompadour et la Du Barry? W. J.

—

Piron, ou... un autre? — J'ai sous les yeux un petit volume, dont voici le titre exact : « *La Henriade, travestie en vers burlesques.* — Aux dépens du public. Berlin. MDCCLI. » Quel est l'auteur de ce factum, du reste plein d'esprit? Ne serait-ce point Piron, l'*ami* de Voltaire?...

ANNEMUNDUS.

—

Un Emule de Potemkin. — En relisant *l'An* 2440, de Mercier, je trouve cette note, au tome II :

« Un intendant, voulant donner à la*** « qui passoit à Soissons une image de l'a- « bondance qui régnoit en France, fit « arracher les arbres fruitiers d'alentour, « et les fit planter dans les rues de la ville « qu'on dépava; les arbres étoient enlacés « de guirlandes de papier doré, etc. »

Si le fait est vrai, où pourrait-on trouver les noms de l'intendant et de la... *dame?*

A. NALIS.

—

Legs de Napoléon Ier. — Dans une nouvelle de M. Barbey d'Aurevilly, intitulée *La bague d'Annibal* (Paris, 1843), on lit, à la page 60 : « Mais bah! tout portrait « est un mensonge ou une impuissance, « et, comme souvenir, j'aimerais mieux de « ma maîtresse ce que ce mauvais plaisant « de Bonaparte osa léguer à sa mère en « plein testament. »

Quelque *Intermédiariste* (1) pourrait-il me renseigner (fût-ce à mots couverts, ou même en latin, si besoin est) sur la nature de ce legs, tout à fait particulier, s'il faut en croire l'humoristique écrivain?

DICASTÈS.

—

Prosper Vialon. — Je désirerais avoir quelques détails biographiques sur un romancier appelé Prosper Vialon, qui, entre autres ouvrages, a publié : *Thélasbar de la Guillermie*, 2 vol. in-8. Dagneau, 1853. — *Une Anglaise sur le Continent*, 4 vol. in-8. Cadot, 1856. — *L'Homme au chien muet.* Hetzel, 1861. Etc. Je crois qu'il est mort depuis une dizaine d'années.

F. B. M.

—

Baudelaire-Dufays. — Sur le dos d'un volume de Th. de Banville (*Les Stalactites*, 2e éd. Paris, Lévy, 1846), je trouve annoncé, parmi les ouvrages en vente : « *Salon de* 1846, *par M. Baudelaire-Dufays* »; et parmi les ouvrages destinés à paraître : « *Les Lesbiennes, poésies, par Baudelaire-Dufays* ». D'où vient ce second nom? Ni Ch. Asselineau, ni Théophile Gautier n'ont signalé le fait, et dans leurs biographies on ne trouve rien qui l'explique. C. HENRY.

—

(1) Et non *Intermédiairiste*, car on a la proportion : *Séminariste : Séminaire :: Intermédiariste : Intermédiaire.*

Œuvres posthumes de M. Boileau-Despréaux, — de l'Académie françoise et historiographe du roi Louis XIV. Enlevées du cabinet de l'auteur après sa mort. A Amsterdam, M.DCC.XI (petit in-8, à la Sphère, titre rouge et noir, 37 p.). — Au verso du titre, on lit : « Pièces insérées dans ce Recueil : I° Satire sur la fausse direction des confesseurs. — II° Epitaphe de M. Arnaud. — III° L'apothéose : ou Boileau et Momus. — IV° Portrait d'un Jésuite. — V° Portrait d'un Janséniste. — VI° Les sept Pseaumes de la Pénitence. — VII° Satire sur l'Equivoque. » — Supercherie oubliée par Quérard? — L'opuscule n'est-il pas rare? H. DE L'ISLE.

—

L'Ami d'Erato, — par M. de Lam** (avec cette épigraphe : « Je sens trop que l'ami n'est pas toujours l'amant »). Recueil de pièces en vers et en prose : à Angers, de l'Imprimerie de Monsieur chez Mame, imprimeur du Roi en survivance, 1788. 1 vol. in-18, 228 pages.

Dans une lettre, à Monsieur D** de F**, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'A**, l'auteur dit : « J'étais né pour jouir un jour « d'une certaine fortune. Des malheurs « accumulés ont détruit toutes mes espé- « rances. A peine sorti des Collèges de « Paris, mes parents qui occupent des « premières places dans la finance m'ont « fait entrer dans la partie des *..., comme « la voie la plus sûre et la plus prompte « de réparer, par mon travail et avec de « la protection, les disgrâces de la for- « tune. Je suis maintenant contrôleur de... « à L**, (Loches), avec l'espoir d'obtenir « bientôt un grade supérieur. »

Et dans une autre, au même : « Voici « bientôt deux ans que j'habite la petite « ville de L** (Loches). C'est plus qu'il « ne faut sans doute pour la bien con- « naître. »

Quel est l'auteur?

C. DE VAUROUX.

—

Chaumont-Quitry. — A-t-il existé et est-il bien l'auteur de la brochure intitulée : *De la Persécution suscitée par Laharpe contre la philosophie*, in-8, publiée en l'an VIII, en réponse au pamphlet de Laharpe sur le *Fanatisme révolutionnaire?* L'auteur de l'*Antidote de l'Athéisme* (an IX) assure que Rœderer est le véritable auteur de cette réponse à Laharpe. Mais cet auteur de l'*Antidote de l'Athéisme*, qui est-il lui-même? Il regrette que les Ordonnances de Moulins et de Blois, qui punissaient de mort les athées, ne soient plus appliquées en 1800. W. J.

—

« La marquise de Crécy ». — Paris (imprimerie de E. J. Bailly, 2, place de la Sorbonne), 1840, in-8. Quel est l'auteur de ce roman par lettres? Il est resté inconnu à MM. Bourquelot, Barbier, Otto Lorenz, et aux auteurs de la Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'Amour, aux Femmes, etc.

H. DE L'ISLE.

—

« Le mariage de Loti. » — C'est le titre d'une ravissante idylle océanienne qui a paru, sans signature, dans les livraisons de janv. et fév. derniers de la « Nouvelle Revue ». En connaît-on l'auteur anonyme?

I. COSINUS.

—

Marques de fabricants de papiers. — En fouillant la couverture d'un livre du XVe siècle, j'ai trouvé une feuille de papier portant, *imprimé* en couleur rouge, un pot à une anse orné d'une couronne surmontée d'un fleuron (fig. 197 de l'*Etude sur les filigranes*, par Midoux et Matton); le filigrane de cette même feuille représente aussi cette figure.

Je demande aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'Imprimerie et des industries qui s'y rapportent, si je me trouve en présence d'un exemple de la pratique particulière d'un fabricant du XVe siècle, ou si c'était la coutume adoptée par les fabricants de papiers de cette époque de recouvrir chaque paquet contenant le produit de leur fabrication d'une feuille sur laquelle était reproduit en impression le filigrane qu'ils avaient adopté comme marque; afin, sans doute, de faciliter le classement des papiers dans l'imprimerie? Ne serait-ce pas plutôt une estampille légale?

Connaît-on déjà de semblables marques? Si oui, dans quel ouvrage en est-il parlé?

REYNAUT.

—

Papier patriotique. — Dans sa réunion du 22 ventôse an II, le Comité de surveillance de la ville de Riom décida qu'il serait acheté « *un papier patriotique* pour tapisser « la salle de ses séances ». Pourrait-on me dire en quoi consistait le papier patriotique, quelles figures ou quels emblèmes y étaient représentés? L'usage en était-il bien répandu? SED EGO.

—

Cabinet de feu M. le duc de Richelieu. — Quelqu'un, possédant le Catalogue suivant, serait-il disposé à s'en défaire, et à quel prix?

« Catalogue de portraits, tableaux, mi- « niatures, gouaches, estampes, bustes, « porcelaines, etc., qui composaient le « cabinet de feu M. le duc de Richelieu, « jeudi, 18 décembre 1788. » In-8.

ARMAND.

Réponses.

Nos bons aïeux ont-ils couché nus ? (X, 131, etc.; XI, 109, etc.; XII, 357, 588, 648; XIII, 170.)—Dans le « Pédant joué, » de Cyrano de Bergerac (A.v, sc.10), Gareau, racontant sa petite mésaventure conjugale, dit :.... « Je me couchis tout fin *nu* auprès « de nostre bonne femme. » (Edition de la Bibliothèque Gauloise, du Bibliophile Jacob.)

(London.) H. B.

— Je m'étonne que, dans une question depuis si longtemps posée, l'opinion de Viollet-Leduc n'ait pas encore été citée. On sait pourtant avec quel soin minutieux cet auteur a étudié le costume de nos pères. Dans l'article *Toilette*, de son Dictionnaire du Mobilier français (t. IX, p. 452), Viollet-Leduc paraît admettre que l'usage de coucher nu était le plus général aux XIIIe et XIVe siècles, tandis que avant cette époque, comme à la fin du XVe siècle, la chemise était portée la nuit. Viollet-Leduc parle aussi du *doublet*, sorte de robe de chambre faite de toile double, qu'on portait probablement au lit pour se garantir du froid. Curiosus.

Jacques Casanova de Seingalt et ses Mémoires (X, 677, 731; XI, 241, 272; XII, 747; XIII, 171). — Aux affirmations émises par tous ceux qui n'ont pas hésité d'attribuer au célèbre aventurier vénitien la paternité de ses Mémoires, je puis ajouter la copie authentique d'une lettre, qui donnera la mesure de ses qualités épistolaires et de son aptitude, trop contestée, à rédiger ses écrits en français. Cette lettre fut adressée par lui, en 1797, du château de Dux (en Bohême) qu'il habitait, à l'une de ses plus aimables *correspondantes*, qui avait sollicité une épigraphe pour son portrait. Le journal étranger qui donna cette copie, il y a près de dix ans, eut soin d'indiquer qu'elle était prise directement sur l'autographe, au pied duquel figurait au crayon la note suivante, en caractères de l'époque : *Giovanni Jacobo Casanova de Saint Gall* (sic), *Aventurier*. 1725-1803. Il est à supposer que ces chiffres correspondaient exactement aux dates de sa naissance et de sa mort : ce qui peut nous conduire à soutenir que Casanova était encore plein de vie et d'esprit au commencement de l'année 1797, et que, malgré l'opinion contraire, la mort a bien pu ne le surprendre qu'en 1803, dans la capitale de l'Autriche.

A Madame....

Dux ce 17 Avril 1797.

Madame,

L'ordre dont vous m'avez honoré, le quatre de ce mois, m'a occupé tous les jours. Tout ce qui est sorti de ma plume m'a deplu, et par consequent je ne peux vous presenter rien qui soit digne de vous! Votre prose superbe que vous m'avez donné pour que j'en tire la quintessence est le sublime sujet d'une Ode Platonique, et étant elle meme une quintessence, je n'ai point dans mon laboratoire un alambic propre à tirer la quintessence de la quintessence. — Une epigraphe, Madame, faite pour etre inscritte à coté de votre portrait, et pour indiquer au lecteur votre pensée ne peut être qu'une sentence tirée de Platon, et si vous ne voulez pas du Grec, d'un illustre Platonicien latin, ou italien, si vous aimez la langue italienne. Ce seroient les trois vers admirables que Petrarque met dans la bouche de Laure parvenue deja apres sa mort au même troisieme ciel d'ou elle etoit partie avant de naitre parmi nous. Je suis sûr, Madame, que vous concevez, qu'il est impossible que vôtre ame soit immortelle sans avoir préexisté, et je peux vous assurer que quoique ce systeme ne soit pas le mien, parce que je trouve l'*identité* absurde, et les sens inseparables de leurs organes, je l'admire cependant, et je révere la profondité des esprits qui l'adopterent, et qui ont la force de le suivre. Etant sûr que rien de ce qui existe est destructible, je jure que si mon ame existoit avant moi, elle existera aussi après moi; mais pas avec moi, car elle ne pouvoit pas être avec moi avant que la matiere eut formé mon corps. Voici donc, Madame, la difference qui passe entre vous et moi. Vous vous croyez immortelle en ame, et selon Socrate vous l'etes deja, puisque *vous vivez pour l'avenir*. Je me crois mortel en corps, et je le suis, felicitant mon ame, si, etant une substance réelle, elle doit l'etre, et regrettant de ne pas pouvoir etre temoin de son immortalité, puisque mes sens ne sauroient etre qu'invinciblement attachés à mon corps qui deperit à chaqu'instant jusqu'à ce que la mort, *ultima linea rerum*, vienne s'en emparer.

Seneque, dans une de ses lettres, reproche à un sage ami la cruauté qu'il eut de le désabuser sur l'immortalité de son ame qu'il croyoit dans le pouvoir de rester identifiée à ses facultés sensitives après sa mort. Il se plaint qu'il l'ait privé d'un espoir qu'il appelle *Mentis dulcissimus error*. Je vous supplie, Madame, de ne pas croire que je veuille imiter l'ami de Seneque; Dieu me preserve de me mettre a l'entreprise de vous desabuser, d'autant plus qu'il se peut que je sois dans l'abus moi-même. J'avoue que je n'en sais rien; et que si pour savoir si je suis immortel j'ai besoin de mourir, je ne suis pas pressé de parvenir à la connoissance de cette vérité là. Une verité qui coute la vie coute trop cher; mais s'il m'arrivera après ma mort de sentir encore, je ne conviendrai jamais d'etre mort. Pour vous, Madame, je ne peux que vous feliciter sur vôtre metaphysique, car elle n'a pu prendre racine dans votre esprit qu'en consequence de vos vertus, et elle ne peux contribuer qu'a leur augmentation; mais vous me pardonnerez, si je ne peux pas desirer l'accomplissement de vos vœux, dans le cas qu'il vous tarde de jouir d'une félicité que vous ne pouvez attendre que de la mort, C'est un monstre que je deteste; puisqu'il est fait pour detruire ma raison que je dois cherir principalement parce que sans elle je n'aurois pas connu une grande partie de vos merites. Voici les trois superbes vers que Petrarque, le plus grand des Platoniciens italiens, met dans la bouche de Laure morte, et dont l'ame etoit deja retournée à sa sphère. Elle lui parle ainsi : —

Mio ben non cape in intelletto umano;
Te sol qui aspetto, e quel che tanto amasti,
E là giuso è rimaso, il mio bel velo.

Après ces trois vers, voila comme le grand poete amoureux finit son sonet, qui passe pour le plus beau de tous ceux qu'il fit après la mort de sa déesse. Observez, Madame, que dans sa vision il lui sembloit qu'elle lui parloit le tenant par la main : —

Deh! perchè tacque, ed allargo la mano?
Che al suon di detti si pietosi e costi
Poco manco che non rimasi in cielo.

Observez, Madame, qu'il admettoit la resurrection du corps de la belle Laure, qui devoit se réunir à son ame, comme elle même s'en flattoit. Dans son triomphe de la mort, parlant de son cadavre, il prononça un vers, dont le sentiment, et la divine harmonie m'arracha souvent des larmes, quand la jeunesse entretenoit encore dans mon corps des liqueurs que le sentiment animoit. Le voici ce divin vers :

Morte bella parea nel suo bel viso.

Il dit dans un autre charmant sonet : —

O delle donne altero, e raro mostro!
Or negli occhi di lui che tutto vede
Vedi il mio amore, e quella pura fede,
Per cui tanto versai lacrime, e inchiostro.

J'ai l'honneur d'être plein de respect, et d'admiration, Madame, Votre très humble, et très obéissant serviteur,

CASANOVA.

L'orthographe et l'accentuation de l'original ont été exactement respectées.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Livres à faire et qui n'ont pas été faits (XI, 424, 476 ; XIII, 75, 172). — On lit, dans le Dictionn. des Athées anciens et modernes, par Sylvain Maréchal (Paris, an VIII, p. 110), à l'article DIEU : « Livre à faire : *Histoire philosophique et politique de Dieu....* Ce livre est sur le métier. » Maréchal voulait-il parler de son livre : *Pour et contre la Bible,* publié en 1801? UN LISEUR.

— En réalisant l'excellente idée du conf. Ruoff, nos Intermédiairistes ne feraient qu'imiter le bon exemple qui leur a été donné depuis longtemps par la fameuse librairie D. Appleton, de New-York, qui publia, je crois, de 1855 à 1860 (sous le titre de MILLEDULCIA : *A thousand pleasant things*) un volume aussi agréable que curieux, spécialement composé d'extraits du « *Notes and Queries* » de Londres. Une compilation de ce genre trouverait sans doute dans notre monde littéraire un accueil favorable et gagnerait de nouveaux amis à notre cher *Intermédiaire.*

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Bardy-Fourtou et Chalmel de la Cour (XII, 224). — Sous la rubrique *Le Grand duc Challemel-Lacour,* un rédacteur de « La Comédie Politique », journal satirique lyonnais (28 mars 1880), vient de donner un exposé de « la grandeur et de la décadence des *Chalmel de la Cour.* » L'ambassadeur de la République française, s'il en a souci, n'en saurait être fort satisfait. LA MAISON FORTE.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286). — Le docteur By m'ayant appris que les livres dits incunables étaient réputés tels jusqu'en 1536, je m'en suis réjoui parce que cela augmentait le nombre des miens. Je me souvenais toutefois que la date de 1500 était la limite ordinairement admise. Je retrouve, dans les Mélanges d'hist. et de litt. de Vigneul-Marville l'origine de mon opinion. « *Cornelius a Benghens* a donné un catalogue des livres qui sont imprimez depuis 1459, qui est à peu près le temps de l'invention de l'Imprimerie jusqu'en 1500, sous le titre d'*Incunabula typographiæ.* Le P. Labbe a fait quelque chose de semblable pour les vieilles éditions depuis l'an 1459 jusqu'en 1500, qui se trouvent dans la bibliothèque du Roy. » Il est possible que le docteur By soit dans le vrai, que les modernes bibliographes aient eu de bonnes raisons pour penser autrement que *C. a Benghens* et le père *Labbe ;* mais j'avoue que je me méfie un peu des gens qui, sans en convenir, disent comme Sganarelle : « Nous avons changé tout cela! » E.-G. P.

—

Portrait de Kasia (XII, 324 ; XIII, 138). — Le portrait que je possède n'a jamais appartenu à un des *Keepsakes* ou *Albums* de l'émigration polonaise, et, à plus forte raison, il n'a pu servir de vignette à quelque « Nouvelle » de l'époque, car cette belle lithographie mesure 60 cent. de h. sur 40 de l. P. PINSON.

—

Inventaire des biens d'un serrurier de Lyon, en 1372 (XII, 381, 412, 433). — Je trouve, dans un inventaire après décès, dressé au Puy en 1663, l'article suivant : « Ung petit enclume appelé *cornude,* avec sa souche, estimé 50 sols. » Ce mot cornude me semble traduire exactement la *cornua ferri* de l'inventaire lyonnais.

P. LE B.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678, 731, 763; XIII, 84, 140, 177.)— Outre les œuvres signalées (XII, 731), et entre autres les deux tableaux à l'huile des Misères de la Guerre, chez Martin Dinaux, je connais, chez un amateur distingué de Nancy, une vingtaine de petits tableaux à l'huile, sur toile ou cuivre (de 0,20 c. sur 0,10 c.), à peu près complétant toute la série des *Misères de la guerre,* reproduites avec une netteté et un coloris charmant. Ces petits tableaux sont contenus dans un écrin de velours et vien-

nent d'Allemagne, où on leur attribuait, d'après cela, une certaine noblesse d'origine. Mais sont-ce bien des Callot ?

Autre chose. Il est dit aussi (XIII, 732) qu'il existe une scène de la Passion, de Callot, à l'église de Saint-Spire (?). Point de Saint-Spire à Nancy. Faut-il lire : Saint-*Epvre* (prononcez Evre) ? Et plus bas, G. D. nous dit avoir vu, chez M. Walferdin, une petite peinture de ville par Callot, que son propriétaire destinait par testament au Musée de Nancy. Walferdin est mort récemment, et l'on achève en ce moment sa vente : *Quid* du tableau légué ?

QUINTILIUS.

— J'apprends beaucoup en lisant l'*Intermédiaire*, et le plus souvent je partage les avis de nos chers collabos. Cependant voici une question sur laquelle je prends la liberté grande de ne pas être d'accord avec eux. C'est celle de savoir si l'on connaît des tableaux de Callot peints à l'huile. J'ai suivi avec attention les réponses ci-dessus indiquées ; aucune ne m'a satisfait.

Il est fort aisé de dire que, dans telle ou telle galerie publique ou dans une collection particulière, il existe des tableaux attribués à Callot ; mais il l'est moins de démontrer leur authenticité. Cette question a été examinée, il y a vingt ans, par un membre de l'Académie de Nancy, M. Ed. Meaume, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de Callot* (Paris, Renouard, 1860, 2 vol. in-8). Le Manuel de Brunet (art. Callot) fait le plus grand éloge de cet ouvrage aujourd'hui épuisé. Brunet s'en est servi pour rectifier bien des erreurs. Il n'avait pas à s'occuper des tableaux attribués à Callot ; aussi n'en a-t-il pas parlé. A cet égard, la conclusion de M. Meaume a été qu'on ne connaissait aucune peinture *authentique* du graveur lorrain, c'est-à-dire aucun tableau proprement dit. On n'a jamais trouvé de lui qu'une petite esquisse, faiblement ébauchée, qui est au Louvre.

Depuis cette publication, et à la suite de plusieurs voyages en Italie, M. Meaume a repris l'examen de la question, et il l'a traitée, avec de nouveaux détails, dans les Mémoires de l'Acad. de Stanislas (Nancy, 1878), dont je possède un tiré à part (Nancy, chez Wiener).

De ces nouvelles recherches il ressort qu'on ne connaît rien autre que l'esquisse mentionnée ci-dessus, laquelle est peinte sur une toile très fine, collée sur carton. Les fonds, légèrement enlevés à la pointe du pinceau, sont bien dans la manière de Callot, ainsi que les personnages. Cette esquisse n'est pas exposée. C'est la première pensée, le dessin d'une eau-forte très connue de Callot : *Le martyre de saint Sébastien*. La gravure revient en contre-partie de la pièce peinte. La médiocrité de cette production l'a fait reléguer dans les cartons du Musée. Il serait utile cependant qu'elle fût exposée, pour montrer comment peignait Callot, et l'on verrait combien en diffèrent tous les tableaux qu'on lui attribue. — Cette esquisse est, comme je l'ai dit, en contre-partie de la gravure, tandis que tous les tableaux faussement attribués au maître lorrain sont, sans exception, dans le sens des originaux gravés.

Tout ce qu'on peut conclure de l'esquisse du Louvre, c'est que Callot a essayé de peindre à l'huile ; mais qu'il n'y a pas réussi. Tel était au surplus l'avis de Félibien, son contemporain, qui dit formellement : « Callot n'a pas rang parmi les peintres. » Puis il ajoute, en le comparant à Tempesta : « Il n'entrait pas si avant dans la science de la peinture et ne possédait pas une connaissance si générale de tout ce qui en dépend. »

Il suit de là que les possesseurs de tableaux qu'ils croient être de Callot doivent perdre leur illusion. De deux choses l'une : si ces tableaux sont du maître lorrain, ils sont médiocres, comme l'esquisse du Louvre ; s'ils sont bien peints, ils ne sont pas de lui.

Du reste, M. Meaume déclare que toutes les peintures qu'il a vues à Venise, à Florence, à Rome et en France dans les collections publiques ne sont rien autre chose que des copies plus ou moins habiles, mais froides et toujours empruntées aux eaux-fortes du maître. Chose remarquable : tous ces tableaux sont dans le sens des originaux gravés. Au contraire, quand des maîtres tels que Cl. Gellée, Van Ostade et autres, ont peint et gravé le même sujet, la gravure, toujours faite d'après le tableau, revient en contre-partie, c'est-à-dire que ce qui est à droite dans le tableau se trouve à gauche dans la gravure, et réciproquement. Il en est de même des nombreux dessins copiés sur les gravures de Callot. Les seuls vrais, et il y en a beaucoup, sont toujours en contre-partie des eaux-fortes.

La réponse de notre savant collabo M. Alf. Bonnardot (XIII, 140) ne fait pas faire un pas à la question. Les copies des *Misères de la guerre*, qu'il a vues en 1830, dans la galerie du cardinal Fesch, sont vraisemblablement celles qui se trouvent maintenant au palais Corsini. MM. Ch. Blanc et Meaume les déclarent apocryphes. Quant au tableau représentant la *Tentation de saint Antoine*, vendu en 1830 au prix de 30,000 fr., les souvenirs de M. Bonnardot doivent le servir mal. Il y a probablement deux zéros de trop dans le chiffre indiqué. Puisque Callot n'était qu'un peintre médiocre, dont on ne connaît qu'une seule esquisse, il n'a pu faire un chef-d'œuvre payé 30,000 fr. en 1830. Dans tous les cas, si cette prétendue merveille est, comme le dit notre collabo, *exactement semblable à l'eau-forte* (et dans le même sens), l'acquéreur du tableau peut

être certain de n'avoir qu'une copie sans valeur.

Pour moi, la brochure de M. Meaume, intitulée : *Tableaux faussement attribués à Callot*, donne le dernier mot sur cette question et aucun connaisseur ne croit plus aujourd'hui à la légende des peintures de Callot, ce qui n'empêchera pas les badauds, à leur retour d'Italie, de continuer d'affirmer qu'ils ont vu à Venise, à Florence et à Rome beaucoup de tableaux de Callot, sans se douter que la plupart de ces peintures reproduisent des eaux-fortes gravées à Nancy. A. P.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148, 180). — Pas si moderne l'invention de l'oreiller. Le Dr By peut se convaincre que les Romains en faisaient usage, s'il veut bien consulter (au mot *Lectulus*) le Dictionnaire des Antiquités, d'Anthony Rich. Il y trouvera la reproduction au trait d'une peinture murale de Pompeï, représentant un lit muni de son matelas, de son traversin et de son oreiller (*cervical*), le tout exactement semblable au meuble et aux accessoires fabriqués par les ébénistes et les tapissiers du faubourg Saint-Antoine. Je ferai la même remarque à propos des chemises de nuit, qui ne sont pas non plus d'invention récente, comme paraissent le croire quelques-uns des Intermédiairistes qui ont traité la question : *Nos bons aïeux ont-ils couché nus ?* Il est incontestable que les Romains connaissaient ce genre de vêtement. Je n'en veux pour preuve que ce passage égrillard d'Horace (*Sat.* II, 5) :

Hic ego mendacem stultissimus usque puellam
Ad mediam noctem expecto : somnus tamen aufert
Intentum Veneri : tum immundo somnia visu
Nocturnam vestem maculant ventremque supinum.

JOC'H D'INDRET.

— C'est peut-être le cas de citer le passage suivant des frères de Goncourt : « Dans le grand, le très grand monde, peut-être seulement chez les princes, un usage, conservé de l'ancienne galanterie, exigeait du marié qu'il n'entrât dans le lit de sa femme que le corps complètement épilé ; c'est ainsi que le duc d'Orléans, au témoignage de M. de Valençay qui lui donna la chemise, se présenta dans le lit de Mme de Montesson. » (Mémoires du règne de Louis XVI : *La femme au XVIIIe siècle*, t. II, p. 29, note.) PAUL MASSON.

—

Existe-t-il un lexique étymologique des noms dits de baptême? (XIII, 72, 127.) — Outre les Dictionnaires des noms de baptême de Scott, de Martainville et de G. Belèze, j'en connais un autre plus ancien, intitulé : « Vocabulaire des noms françois « et latins des saints et saintes, que l'on « peut donner au baptesme et à la confir- « mation, et sous le titre desquels une « église ou une chapelle peut être bénie » (Paris, 1700, in-4°). P. NIPONS.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200.) — La vie est un *fleuve :*

« Je suis dans le tourbillon au plus fort « du courant du fleuve, dans la poussière « des vagues soulevées par le vent, à ce « milieu de la traversée où l'on ne voit « plus le bord de la vie d'où l'on est parti, « où l'on ne voit pas encore le bord où « l'on doit aborder, si l'on aborde. » (Lamartine, *Médit.* Préf.)

La vie est une *journée*, avec son matin et son soir :

Ton matin fut brillant, et ma jeunesse envie
L'azur calme et serein du beau soir de ta vie.
(Lamartine, *Médit.* XIII.)

La vie est un *désert :*

J'ai vécu; j'ai passé ce désert de la vie.
(Lamartine, *Médit.* XXI.)

Ne serait-ce pas une profanation que de rappeler ici ce dicton, très irrévérencieux dans la forme, mais dont le fond ne manque pas de philosophie :

La vie est un désert qu'il nous faut traverser.
La femme est le chameau qui nous le fait passer. (?)

(A ce propos, je crois que les comparaisons et métaphores auxquelles la femme a donné lieu ne seraient pas moins intéressantes que celles que nous collectionnons ici.)

La vie est une *trame :*

Un gars normand, de qui la laide trame
Finissait par un nœud coulant,
Avait peur au dernier moment
Pour son corps et non pour son âme.
(F. Nogaret, *Fond du sac. Le voleur indévot*, I, 101, Rouen, 1879.)

La vie est une *année* divisée en saisons :

... Ces bords enchanteurs où ta voix me convie,
Où s'écoule à flots purs l'automne de ta vie.
(Lamartine, *Médit.* XXIII.)

Cette métaphore nous apprend en même temps que l'automne peut être... un fleuve.

(Ayr. Ecosse.) H. GAUSSERON.

— La vie des femmes est une longue *maladie.* (Marivaux.)

La vie, dit-on, est un *fil* que Dieu tient par les deux bouts; dans le mariage, c'en est un quelquefois que le Diable nous donne à retordre. (Dancourt.)

La vie est un *ouvrage* à faire, où il faut,

le moins qu'on peut, raturer les affections tendres. (J. Joubert.)

La vie est une *fleur*, l'amour en est le miel. (V. Hugo.)

La vie est un *gigot*, dont bien des gens, hélas ! n'ont à grignoter que le manche. (Claude Genoux.)

La vie est un *trésor* immense
Qu'on ne croit jamais épuiser.
(A. Ricard, *l'Amour, les femmes et le mariage*.)

La vie est un *instant* dans l'immense avenir. (Marmontel, *Cléopâtre*, acte III.)

Quinze ans! l'âge céleste où l'*arbre* de la vie.
. . . .
Vous avez sagement taillé l'*arbre* de vie.
. . . .
C'était un vieux rameau de l'*arbre* de la vie. (A. de Musset)

La vie n'est autre chose qu'une *conjugaison* du verbe *aimer* à tous les temps. (Alfred Delvau.)

(Bonga. Portugal.) INCERTUS.

—

Les patois (XIII, 99, 202). — Dans son livre intitulé : « Origine et formation de la langue française » (1 vol. in-12, Paris, s. d. [1877], libr. de l'Echo de la Sorbonne), M. H. Cocheris consacre deux chapitres très intéressants à une étude comparée des patois de la France. ELDEPAL.

—

Dix ou douze (XIII, 101, 157, 203). — Soyons l'avocat de la *douzaine* « innocente et persécutée » contre l'absolutisme radical des collabos R. M. et Ch. L., au nom de la liberté.

Faut-il répéter que la grande raison pour son maintien dans l'usage, c'est sa divisibilité par 2 et par 3, avantage que ne présente pas la dizaine ? J'ai quelque idée que les commerçants dont parle R. M. voulaient surtout arriver à faire payer le même prix une quantité moindre.... Qu'on ne se récrie pas, car lesdits n'ont-ils pas joué au public le même tour à propos de l'aune (1 m. 20 c.) et du mètre ? Si le public est comme le chat échaudé du proverbe, qui l'en blâmerait ?

De ta suite, *ô public!* de ta suite, j'en suis.

Je vote pour le maintien du droit à la *douzaine*.

Qu'on puisse aller, même à la messe :
Ainsi le veut la Liberté.

D^r BY.

— Qu'il me soit permis d'égayer le sujet, en empruntant l'anecdote suivante aux *Histoires d'une minute*, d'Adrien Marx (Paris, Dentu, 1864, in-18, page 262) :

«Je fus hier prendre ma pâture dans un restaurant du boulevard. — Mon ami, dis-je au garçon, voilà quelques jours que je viens ici et j'ai observé chaque fois que vous me serviez onze huîtres, bien que j'en eusse demandé une douzaine. — Ah ! monsieur s'en est aperçu ? fit le prolétaire avec surprise. Eh bien ! je vais rectifier les choses. » Et se tournant vers l'écaillère : Célestine ! une douzaine de douze ! »

Que de débitants voteraient pour l'adoption de la douzaine de dix qui, naturellement, se paierait aussi cher que celle de douze ! Et voilà peut-être pourquoi le gros public consommateur, peu sensible aux avantages scientifiques du système décimal, tient encore à l'antique et vraie douzaine. L.

—

Abricot (XIII, 162). — M. Littré a bien eu raison de négliger l'étymologie fantaisiste de *apricus*. Ce qualificatif, qui s'appliquerait tout aussi bien aux autres fruits d'espalier, ne se rencontre avec la signification spéciale que lui attribue C. P. V. dans aucun auteur, ancien ou moderne. Les Grecs nommaient les abricots : ἀρμενιάκα μῆλα ; les Latins : *armeniaca mala*, termes identiques qui rappelaient la contrée originaire de l'arbre. Vers le IIe siècle de notre ère, cette appellation fut délaissée pour celle de : *præcocia*. Le fait est attesté par Galien. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais je lis dans le Dictionnaire polyglotte de Calepinus : « *Armeniaca* « discernit (Galenus) à *præcocibus* : hæc « que illis multo esse præstantiora testatur, « Illud tamen fatetur, vetus *armeniacorum* « nomen suâ etiam ætate in usu esse « desiisse, et utramque speciem nullo dis- « crimine PRÆCOCIUM nomine appellari « cœpisse. » — Même affirmation de la part de Dioscoride : Περσίκα καλούμενα ἀρμενιακα ῥωμαϊστί ΠΡΑΙΚΟΚΚΙΑ.

A dater de cette époque, le nom latin *præcox*, le mot grec πραϊκοκκιὸν, servirent à désigner l'abricot. Comment ce terme nouveau émigra-t-il, moyennant une légère altération (*birkouk*, et avec l'article : *al birkouk*) dans le vocabulaire arabe ? Littré ne le dit pas, mais il est facile de le conjecturer si l'on observe que les Arabes ne se sont pas toujours claquemurés, comme ils le font aujourd'hui, dans leur lazaret sémitique. Dès les premiers siècles de notre ère, ils étudiaient, commentaient, traduisaient les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. C'est Averroës qui a fait connaître Aristote aux Universités du moyen âge, et il est notoire que l'Encyclopédie médicale d'Avicenne n'est que la compilation des ouvrages de Galien. Or, nous avons vu que Galien, aussi bien que Dioscoride, avait signalé la supplantation du mot *armeniacum* par son succédané *præcox*. Que, durant la longue occupation de la péninsule ibérique par les Arabes le mot *al birkouk* ait été adopté, comme tant d'autres, par les vaincus et soit devenu le mot espagnol *albaricoque*, le fait est très vraisemblable, et il ne l'est pas moins qu'au

XVIe siècle, lorsque l'influence de l'Espagne s'exerçait sur la France d'une façon si manifeste, le mot espagnol soit devenu le mot français *albricot*, *aubricot*, *abricot*, — car on le rencontre sous ces trois formes, encore que Littré ne cite que la dernière.

Pour compléter cette note, il y aurait lieu de rechercher sous quel nom l'abricot était désigné chez nous antérieurement au XVIe siècle, car il n'est pas admissible que ce fruit, qui, au rapport de Pline, de Martial et de bien d'autres, figurait avec tant d'honneur dans les vergers romains, ait été inconnu des Gaulois, dont le territoire, dès les premiers temps de l'Empire, était parsemé de villas aussi somptueuses et aussi bien cultivées que celles de l'Italie. Cette question est un peu ardue et exigerait une dissertation en règle. Je me bornerai à dire que, même chez les Romains, l'abricot était souvent considéré comme une variété de la pêche et désigné sous le même nom générique. Dans l'énumération qu'il donne des diverses espèces de pêches, Pline cite les *Persica PRÆCOCIA*, et le sens qu'il attribue à cette dénomination collective résulte clairement du texte de Dioscoride, cité plus haut. Isidore de Séville est encore plus net. Dans son chapitre intitulé : *De propriis nominibus arborum*, nous lisons : « — MALUM PERSICUM... « trium generum esse fertur : *duracenum*, « *armeniacum* et *persicum*. *Duracenum* « (brugnon ?) nuncupatur quod pomum « ejus in gustu acorem referat. *Armenia-* « *cum* (abricotier) dicitur quod primum « genus ab Armeniâ sit advectum. *Persi-* « *cum* (pêcher) vocatur quod eam arborem « primus in Ægypto severit Perseus (!!!) à « quo se oriundos Ptolemæi ferebant. « Horum (*de ces deux derniers types*) « aliud PRÆCOX, aliud vocatur ÆSTI- « VUM. » — Partant de là, il n'est pas téméraire de supposer que le mot *persicum* était employé dans la Gaule romaine pour désigner simultanément la pêche et l'abricot, et c'est ce qui expliquerait pourquoi Charlemagne, dans son curieux Capitulaire *de Villis*, cite les *Persicarii* (forme populaire du mot *persicum*), sans mentionner les *præcocia*, bien que, — on n'en saurait douter, — l'abricotier occupât, aussi bien que les pêches, une place honorable dans ses jardins. — Cette supposition tire une nouvelle probabilité de l'usage, conservé dans une partie du midi de la France, de désigner l'abricotier sous le nom de *perséguier*. On lit, en effet, dans un Memoire de M. Achard, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, cité par M. Alexis Messager, un de nos plus savants pomologues : « Les Provençaux appellent « *perséguier* toute espèce de pêche. A « Marseille, on donne ce nom aux ABRI- « COTIERS. On appelle *perségui*, ou *pes-* « *ségui*, les ABRICOTS. » — Le mot *perséguier*, ou *persikier* (car on trouve des exemples de cette dernière forme), désignait donc, selon toute apparence, dans la Gaule romaine et dans la France du moyen âge, l'*abricotier* aussi bien que le *pêcher* ; et il n'est pas surprenant, dès lors, que nos aïeux, aussitôt qu'ils connurent le mot espagnol *albaricoque*, qui avait le mérite de spécialiser une des deux variétés jusqu'alors confondues sous la même étiquette, se soient empressés d'en faire leur profit.

JOC'H D'INDRET.

—

Armes des Potier de Novion (XIII, 168, 220). — Cette ancienne maison de Paris qui a fourni, dès le XVe siècle, d'illustres magistrats au Parlement, remonte à Nicolas Potier, premier du nom, seigneur de Groslay, la Grange, Courberon, Blancmesnil, etc., conseiller du Roi, général des monnaies sous Charles VII et Louis XII. Il mourut le 11 nov. 1501, laissant postérité de Madeleine de Merle, son épouse. Il portait pour armes : d'azur à deux mains dextres d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur. Les branches des marquis de Grignon et de Gandelus, des comtes de Novion, d'Ocquerre et du Bourget, avaient les mêmes armes. — Les Potier, ducs de Tresmes et de Gesvres, portaient : écartelé au 1er, d'azur à la bande d'argent, qui est de Baillet; au 2e, d'or au chef de gueules, chargé au franc quartier d'un écusson de Montmorency, dont le premier quartier est chargé d'une étoile de sable, qui est d'Aunoy ; au 3e, de Montmorency ; au 4e, d'argent au chef de gueules et au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or, qui est de Vendôme ancien, et sur le tout, de Potier.

M. DE G.

—

Tacitiana (XIII, 184). — Observation fort juste, cher collabo V. C., mais d'une exécution extrêmement difficile, la *pensée* dominant tout chez Tacite, et, par conséquent, tout ou presque tout y étant à citer... C'est peut-être la cause pour laquelle il n'existe pas, du moins à ma connaissance, de *Tacitiana*. ANNEMUNDUS.

—

Graisse de pendu (XIII, 194). — « On a de tout temps attribué à la graisse de pendu la vertu de guérir les rhumatismes; on lui attribue plusieurs autres vertus », nous dit Monteil, qui introduit, dans sa curieuse *Histoire des Français des divers états*, une petite scène *ad hoc*, où il glisse tout ce qu'il a pu ramasser sur la matière. Mais, par exception, ici, les documents n'abondent point. T. VII, 176, 177 : *Des Bédeaux* ; VIII, p. 435. Quoi qu'il en soit, le commerce était très réel et très pratiqué par le menu peuple, qui ne doutait point de l'infaillibilité du spécifique.

(Mercier, *Tableau de Paris*, notre édition, p. 127 : *Le Bourreau*).

La bonne compagnie n'y croyait guère moins. Un jour, dans un dîner où se trouvait, parmi de jeunes et aimables convives, un vieux militaire, perclus de rhumatismes, auquel la douleur arrachait des cris inhumains, comme chacun proposait son remède au patient, l'un des tenants parla bravement d'aller chercher de la graisse de pendu à la maison mère, chez Charlot, à Villeneuve. Ce qui fut dit fut aussitôt accepté. Charlot, surpris et flatté de se voir relancé par ce beau monde, donna autant de graisse qu'on en voulut; puis, comme il avait affaire à des gens curieux, il leur montra avec une infinie coquetterie ce qu'il appelait son cabinet d'histoire naturelle : potences, cordes, et le reste. « Tout ce que je vous ai présenté jusqu'ici, dit-il en s'adressant plus particulièrement à un personnage dont la mine l'avait frappé, ne sert qu'au supplice de ces gueux, de ces pauvres diables, qui sont frippons, parce qu'ils n'ont pas le moyen d'être honnêtes gens. Mais voici pour les nobles, poursuivit-il, en tirant un damas d'une petite armoire, — voici pour vous, monseigneur, qui êtes un honnête gentilhomme. » Le personnage ainsi apostrophé ne fut pas celui qui s'amusa le moins de cet argument *ad hominem ;* car il n'y avait qu'à rire de cette saillie, un peu sinistre toutefois.

C'était pourtant là une *prédiction*, dont Charlot se souvint plus tard. Au moins ne peut-on attribuer qu'à l'émotion d'un tel souvenir l'hésitation et l'incertitude du bras qui dut s'y reprendre à trois fois avant de faire voler la tête — du général Lally : c'était, en effet, à Lally qu'il s'était adressé de préférence parmi cette compagnie de jeunes fous que l'avenir ne préoccupait guère ! *Mémoires et correspondance de Favart*, t. III, p. 6.

Une seule chose pouvait ruiner un tel négoce : la Révolution, qui supprimait la potence, en lui substituant, bien entendu, la guillotine. Mais l'on épuisa jusqu'au vieux fonds. Un « observateur local » pour le département de Paris, au service particulier du ministre Garat, nommé Dutard, dans un rapport daté du 13 mai 1793, parlait, en effet, d'un M. Saule, « inspecteur des tribunes », et qui avait fait son chemin, un gros petit vieux, tout rabougri, jadis tapissier, puis colporteur, dont l'une des mille professions avait été celle de « Charlatan aux boîtes à 4 sous garnies de graisse de pendu pour guérir du mal aux reins. » (Adolphe Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, publiés sur les papiers inédits du Département et de la Police secrète de Paris. (Leipzig, 1867), t. I, p. 214, 215.)

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

Racine, un polisson (XIII, 194). — Je crois que le mot a surgi, en 1855, à la suite de l'article de M. Vacquerie sur Racine, dont voici un extrait : « Et puis, il en est de l'esprit comme du corps : les bottes neuves gênent le pied, les idées neuves gênent l'intelligence. Le drame est tout neuf, *Racine est une vieille botte*. Nous comprenons, sans les imiter, ceux qui se chaussent de tragédies éculées. » (*Profils et Grimaces*, 1856, p. 17.) UN LISEUR.

— L'*Intermédiaire* a déjà répondu : I, 226, 300, 350 (Un couplet de facture) ; II, 204, 655 (Racine traité de polisson). — Le mot était d'un nommé Gentil, caissier de l'Opéra. Du Mersan et Brazier firent représenter aux Variétés, le 10 juin 1830, une pièce intitulée *Les Brioches à la mode*. On y remarquait ce couplet :

Maître Boileau rabâche;
Corneille est un barbon;
Voltaire, une ganache;
Racine, un polisson...
Que tout soit renversé !

LA MAISON FORTE.

— Voir notre *Intermédiaire*, V. 92. Le mot est bien du père Gentil, directeur du *Mercure du XIX*e *siècle*, publié chez Ladvocat.—M.V. Fournel avait mieux fait que le questionneur, il avait consulté l'*Intermédiaire*. A. D.

— Voir l'*Intermédiaire*, VIII, 716. O.D. fait remonter le mot jusqu'à Marmontel, d'après ce qu'avait dit Laharpe, dans le Cours de Littérature. Genty n'aurait donc fait que rappeler, par une boutade, un mot déjà ancien. E.-G. P.

Médaille, jeton ou monnaie ? (XIII, 195.) — Cette pièce est probablement un simple jeton du jeu, allemand. L'inscription serait : RECHENPFENNIG (marque ou *Pfennig* à calculer). CONR. LAUFER serait le nom du fabricant.

(Strasbourg.) F. L. M.

Le sculpteur Martin, de Grenoble (XIII, 195). — En 1876 (IX, 105), l'*Intermédiaire* a une question sur le nommé *Martin*, sculpteur, chargé de faire un tombeau pour Marat. Ne serait-ce pas le même que Martin de Grenoble ? E.-G. P.

Conseil de Louis XIV (XIII, 195). — Je comprends que le collabo E. B. T. l'ait été (hébété) à la vue d'une estampe représentant les Conseillers de Louis XIV, au nombre de quarante, avec leurs chapeaux sur leurs têtes. Cependant la légende porte bien : *Conseil de Louis XIV*. C'est une erreur évidente ; mais quel est le coupable ? Ce ne peut être M. Paul Lacroix. N'est-ce pas plutôt un auxiliaire chargé des illustrations ? Quoi qu'il en soit, la méprise

est forte, et l'auteur ou l'éditeur aurait dû s'en apercevoir avant de donner le bon à tirer. La vérité est que la pièce reproduite est une réduction d'une estampe de Sébastien Le Clerc qui devait servir à la décoration du livre intitulé : *Les Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit*. Paris, Imp. roy. 1703, in-4. La planche originale, dont le prétendu *Conseil de Louis XIV* est la reproduction, n'a pas servi pour le livre des Statuts (voir Jombert, Catalogue de l'Œuvre de Séb. Le Clerc, t. II, nº 283-11). L'estampe qui s'y trouve est un peu différente de celle qui a été reproduite. L'une et l'autre représentent des Chevaliers de l'Ordre assis et couverts dans la salle du Chapitre et présidés par le Roi. On ne connaît aucune pièce de Séb. Le Clerc à laquelle puisse s'appliquer la légende : *Le Conseil de Louis XIV*. Les illustrations sont chose excellente, mais encore faut-il qu'elles soient exactes.

UN ICONOPHILE.

—

Vin bâtard (XIII, 195). — Vin mêlé d'eau, vin baptisé ; et, par extension, vin qui a subi un mélange avec un liquide de qualité inférieure. Ducange dit : « Vinum bastardum idem videtur quod mixtum. » Et le Glossaire français, inséré t. VII du Ducange de Didot (1850), ajoute : « Vin bastart, vin mêlé d'eau ». — Littré dit d'une manière générale : « Bâtard (adj.) se joint à plusieurs substantifs et indique que la chose dont il s'agit a subi quelque modification qui la change et l'*amoindrit* ».

ELDEPAL.

— Le Compl. à l'Acad. ajoute que l'on dit aussi « vin de buffet ».

E.-G. P.

— Au collège nous appelions cela de l'*Abondance*. — Triste régal ! — « Vin bâtard » = eau rougie. Eau rougie = 0.

UN VIEIL ÉCOLIER.

—

Les affiches funéraires (XIII, 196). — Bien que l'usage tende à en disparaître, les lettres de faire part en forme de placard sont encore usitées dans un certain nombre de localités du Nord. On ne s'en sert que pour les décès et on ne les affiche pas. J'en ai deux, que je recherche, datées d'Arras 1840 et 1841. Les dimensions sont bien celles indiquées par le dr By. Pour une troisième que j'ai sous les yeux, et qui est datée d'Arras 18 janvier 1867, les dimensions sont réduites à 39 cent. sur 29. En tête, un catafalque, avec anges et grand V, se détachant sur un mausolée flanqué d'un Saturne avec attributs funéraires. Enfin, un « billet mortuaire » de même format (c'est le nom qu'ils portent dans le Nord), venant de Saint-Quentin et daté des derniers mois de l'année 1878, a passé sous mes yeux il y a quelque temps.

ELDEPAL.

— Ces placards étaient employés bien antérieurement à 1775. Dans certaines villes, ils portaient cette addition : *Les Dames s'y trouveront s'il leur plaît*. L'usage de ces placards s'était conservé dans beaucoup de villes, à Caen notamment, jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre, et n'est probablement pas encore entièrement disparu. L.

— L'usage des placards funéraires existe encore dans le Nord. On les imprime concurremment avec les lettres de faire part, pour les exposer dans les cabarets. Ils sont parfois conservés sous cadre ; témoin deux placards, imprimés à Lille en 1685 et en 1690, conservés pieusement chez mes amis les frères Delobelle, cultivateurs à Hélesmes, près Lille. NOEL MELLIW.

—

Rouillons (XIII, 196). — Ce mot, sous la plume d'un étranger, est peut-être le produit d'une fausse orthographe ou d'un faux souvenir, car je ne le trouve nulle part. Peut-être faut-il lire : *roulon*, bien que le roulon ne soit qu'une partie de la roue d'une voiture ? Peut-être aussi était-ce un vocable d'un patois provincial ? On en est réduit aux conjectures. E.-G. P.

— « Rouillon » ne procéderait-il pas du vieux verbe français « rouiller », rouler, cité dans le Glossaire des mots français, t. VII de Ducange (édit. Didot, 1850) ? Plus tard « rouiller » a pris l'acception particulière de « rouler les yeux. » (Littré, à ce mot.) ELDEPAL.

— Il faudrait s'adresser à Frédéric Godefroy, qui n'ignore rien de notre ancienne langue et de la langue du grand siècle. Le terme en question se trouvera très probablement dans le magnifique dictionnaire dont il vient d'entreprendre la publication chez Vieweg. ANNEMUNDUS.

—

Vinaigre Susat (XIII, 196). — Le vinaigre, dans lequel on fait infuser des fleurs de sureau, a porté, suivant les époques et les auteurs, les noms de vinaigre *surar*, *surart*, *surard*, *surat*, *susat* et *suzat*, de même que le nom du sureau a pris les formes suivantes : *suraut*, *seu* (Ducange) ; *suzeau* (Ambroise Paré et Rabelais) ; *séhu* (J. Bauhin) ; *séü*, *seue*, *suis*, *suyau*, *suseau*, *suraut* (Littré). J'ai rencontré encore les formes : *seureau*, *surreau* et *suyeau*. — Pour le vin et le vinaigre de sureau, voir J. Bauhin, *Historia plantarum*, etc. ; et, d'après lui, Ruelle, *De natura stirpium*, Paris, 1536. ELDEPAL.

—

Heures des repas (XIII, 197). — Dans des annotations sur Rabelais, que je n'ai

pas sous les yeux, est cité le vieux dicton de nos pères : « Lever à cinq, — dîner à neuf, — Souper à cinq, — coucher à neuf, — Font vivre d'ans nonante et neuf.»

E.-G. P.

— «Aujourd'hui (1826), on fait généralement à Paris deux déjeuners, le premier à neuf heures, avec du chocolat ou du café, et le second entre midi et une heure, avec des viandes chaudes ou froides. On appelle ce déjeuner «à la fourchette». Le dîner a pour ainsi dire remplacé le souper. Il est assez plaisant d'entendre des personnes qui se mettent à table *à huit ou neuf* heures du *soir*, dire qu'elles vont dîner. »

Avant la Révolution, on déjeunait à huit ou neuf heures du matin, on dînait à deux h., on goûtait à cinq h., et l'on soupait de 10 h. à minuit, après le spectacle. Les soupers disparurent en 1792, « soit par l'effet de l'émigration, soit par la crainte qu'avaient les personnes qui les donnaient de se compromettre à l'égard du gouvernement ombrageux de ce temps-là». Consulter, à ce sujet, les pages 142 à 158 du t. II de la *Vie publique et privée des Français* (2 vol. in-8, Paris, 1826).

UN LISEUR.

— Puisqu'il est question de l'heure de l'ouverture des théâtres à propos de l'heure des repas, je rappellerai qu'en Allemagne, où l'on est *pratique*, les théâtres ouvrent beaucoup plus tôt qu'en France, et qu'on pousse la précaution jusqu'à prévenir la clientèle de l'heure à laquelle finira le spectacle. ANNEMUNDUS.

—

Coupé (XIII, 197). — On lit, dans la «Vie publique et privée des Français» (Paris, 1826, t. I, p. 399), que les carrosses à 4, 6 et même 8 places furent mis peu à peu au rebut, au commencement de ce siècle, et qu'ils furent remplacés assez généralement « par des *coupés* et par des « *vis-à-vis*, espèce de voitures plus lon« gues que larges, ainsi nommées parce « qu'elles ne contenaient que deux per« sonnes assises l'une en face de l'autre».

Mlle Coupé, jolie actrice de l'Opéra, était déjà retirée du théâtre depuis plusieurs années en 1775. (Voir les *Anecdotes dramatiques*, par Laporte, t. III, p. 127.)

UN LISEUR.

—

Bonaparte (XIII, 198). — Dans le misérable libelle de Lewis Goldsmith : « Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte et de la Cour de Saint-Cloud» (Londres, 1814, 2 vol. in-8) on lit: «Comme cet homme ce dit aujourd'hui le *fils aîné de l'Eglise*, je ne peux me dispenser de consigner ici le sacrilège dont il s'est rendu coupable dans cette même ville de Toulon où il fit couler, avec la joie féroce d'un barbare, tant de sang. Il entra un jour dans une église, monta à l'autel, retira les hosties du saint ciboire et le remplit de ses excréments.» Plus loin, l'auteur accuse Napoléon «de puiser la morale dans le *Compère Mathieu*.» De là à passer pour *athée*, il n'y a pas loin.

UN LISEUR.

—

Les Philosophes, comédie (XIII, 198). — Voici ce qu'on lit dans le Catalogue de la bibliothèque Soleinne, annoté par M. P. Lacroix : «Cette pièce, peu commune, tourne surtout en ridicule les absurdités et les mots étranges de la langue scolastique. L'auteur s'attache à quelques systèmes philosophiques plutôt qu'aux auteurs de ces systèmes. C'est par une étrange préoccupation qu'on a pu attribuer cette satire dialoguée à Palissot, auteur de la comédie des *Philosophes*. Il avait 12 ans en 1742.»

UN LISEUR.

— Dans les Tablettes dramatiques de Mouy, il est dit que cette comédie, *dont l'auteur a gardé l'anonyme*, jouée en société en 1742, a été imprimée à la Haye.

E.-G. P.

—

Une marque d'imprimeur (XIII, 198). — Le *Sic quoque docebo* n'a jamais, que je sache, orné le titre d'un livre. C'est la devise qu'adopta Louis Hachette, lorsque, après la suppression, en 1822, de l'Ecole Normale dont il était élève, il se fit libraire et fonda la grande maison qui continue de porter son nom. (Voyez la *Notice sur la vie de M. L. Hachette*, par son ancien camarade M. Lesieur, Paris, gr. in-8, p. x.) Cette devise était gravée sur un cachet dont on timbrait les lettres et divers envois. — Profitons de l'occasion pour rectifier une erreur ou combler une lacune de la Notice que je viens de citer. De ce qu'elle dit on pourrait conclure que L. Hachette s'établit tout d'abord rue Pierre Sarrazin. Il avait acheté le fonds Brédif, qui se trouvait dans la rue autrefois nommée du Battoir-Saint-André, réunie depuis à la rue Serpente, et c'est là, et non rue Pierre Sarrazin, qu'il débuta dans le commerce des livres. H. R.

— La devise *Sic quoque docebo* fut prise, en 1826, par M. Louis Hachette lorsque, expulsé de l'Ecole Normale, en 1822, pour avoir applaudi, au Concours général, le fils de Camille Jordan, il fonda son humble librairie de la rue Pierre Sarrazin. Elle disparut du frontispice des ouvrages qu'il éditait, quand à son fonds de Livres classiques il joignit la Littérature et la Science. La librairie Hachette est actuellement une des rares maisons de Paris sans devise, sans monogramme ni emblème.

M. Tx.

—

Jacques Arago, lithographe (XIII, 199). — C'est, en effet, le frère du célèbre astronome; il n'a pas été lithographe, mais il a dessiné et fait tous ses voyages le crayon à la main. Il a laissé également quelques toiles. UN LISEUR.

— Il s'agit assurément de Jacques-Étienne-Victor, le troisième des frères Arago, né à Estagel le 10 mars 1790, et mort au Brésil en janvier 1855. En 1817, il s'embarquait sur l'*Uranie*, comme dessinateur; il publia son voyage en 1822, avec un atlas in-fol. Tour à tour voyageur, écrivain, dessinateur, directeur de théâtre, journaliste, il a mené la vie la plus active et la plus agitée. Frappé de cécité en 1837, il continua d'écrire et publia ses « Souve« nirs d'un aveugle; Voyage autour du « monde », 2 vol. gr. in-8, enrichis de dessins qu'il avait sur les lieux et de notes scientifiques de son frère François Arago.

A. D.

—

Raymond Brucker (XIII, 199). — Raymond Brucker, apôtre du Saint-Simonisme, qui disait, en 1835, qu'on ne pouvait ouvrir sa fenêtre sans cracher sur un Dieu », une fois revenu des plaisirs de ce monde et de ses erreurs, a vécu et est mort il y a quelques années, rue Le Regratier (île St-Louis), dans la pratique du café Tabourey et de la plus vive dévotion. Sans cesse dans la société de Nicolardot, de Charles Marchal (de Bussy), de Henri Laserre et de Barbey d'Aurevilly, comme lui au service des bons Pères de la rue de Sèvres, il fut l'un des promoteurs les plus ardents du Jésuitisme, de l'Ultramontanisme, et de cette dévotion tapageuse qui a rapporté des millions à quelques-uns de ses inventeurs. Brucker ne fut pas de ce nombre; il est mort pauvre. Il avait, dit-on, fait vœu, pour réparer ses torts, d'épouser successivement, et au fur et à mesure qu'il serait devenu veuf, les femmes qu'il avait compromises dans sa jeunesse. Sur la fin de sa vie (vers 1867), il était commissaire-inspecteur du Bureau de bienfaisance, et sa femme blanchisseuse. I. N.

— Les *Supercheries littér.* de Quérard, dans l'édition donnée en 1818 par M. G. Brunet et P. Jannet, attribuent (t. II, col. 281) à J. N. Nicolet le petit volume mis au jour en 1836, sous le nom d'Herschell à Strasbourg; il en existe une édition antérieure (Paris, Babeuf, 1835, VIII, et 56 p.).—Brucker a publié, sous le pseudonyme de Michel Raymond et en collaboration avec Michel Masson, un grand nombre de romans oubliés aujourd'hui. Quérard en donne la liste dans sa *Littérature franç. contemp.*, et il ajoute que cet écrivain, successivement fouriériste et néo-catholique, a travaillé à de nombreux journaux. Il figure encore dans la dernière édition du dictionnaire de Vapereau, mais il est mort depuis. A. C.

— Je ne sais si Raymond Brucker, mort le 1er mars 1875, et qui a écrit sous plusieurs pseudonymes, est l'auteur de la brochure citée, mais ce ne peut être assurément Joseph-Nicolas Nicolet, auquel Quérard l'attribue, probablement à cause de son travail sur « La Libration de la lune », lu en 1818 à l'Acad. des sciences, inséré dans la « Connaissance des temps » en 1822. En 1836, cet astronome était en Amérique (où il est mort le 11 déc. 1843) et s'occupait de mettre en ordre les matériaux recueillis dans son exploration du Far-West, entreprise sous les auspices du gouvernement des Etats-Unis.

A. D.

—J'ai connu beaucoup Raymond Brucker, qui venait souvent me voir, de 1850 à 1860. C'était un débris déjà de l'ancien *Michel Raymond*, mais il avait conservé sa brillante mémoire et sa verve étincelante. Que de mots drôlatiques il lui échappait, en discutant, gesticulant, et circulant à travers les meubles de la pièce! C'était lui qui avait dit à un personnage connu, dont la conduite semblait aussi irrégulière que la naissance : « Vous êtes le propagateur des vices dont vous êtes le produit!» Un interlocuteur lui disant, je ne sais à quel propos, qu'il faudrait une machine pour abrutir les Français : — « Elle est trouvée, fit Brucker : l'Université ! » On voit que ce n'était plus le Brucker de 1830, qui, ouvrier typographe, proposa de fermer les ateliers de Paris, afin de forcer les ouvriers descendus dans la rue à accentuer le mouvement de Juillet; détail qu'il nous a conté lui-même. A l'époque dont je parle, il vivait pauvrement. La vie ascétique, et les idées religieuses qu'il professait, ne le rendaient pas riche. Il obtint une place de bibliothécaire, par l'entremise de quelques amis, et son intelligence de premier ordre la méritait bien, ainsi qu'une petite pension comme ancien homme de lettres. Les événements de 1870 supprimèrent cette petite aisance; puis l'âge et les maladies l'emportèrent.

Quand on lit un des derniers ouvrages de Paul Féval (*Une conversion*, je crois), il est difficile de n'y pas retrouver une partie des traits de cette physionomie saccadée, énergique, inspirée, qui eût figuré dignement parmi les types de véhéments Ligueurs prédicants que nous a laissés le XVIe siècle. QUINTILIUS.

Trouvailles et Curiosités.

Les neuf Porcelets. — A propos d'une question dont le titre et la date m'échappent, j'ai naguère cité un curieux passage d'Hésiode sur la naissance des *neuf* Muses,

filles de Jupiter et de Mnémosyne, nées d'un seul accouchement. Voici que je trouve, dans l'Essai historique de M. Amédée Pichot sur la ville d'Arles, un fait du même genre : une jeune dame avait rudoyé une pauvresse qui demandait l'aumône avec deux ou trois enfants dans ses bras, sous prétexte que les pauvres n'avaient pas besoin de faire tant d'enfants. — « Eh bien! répliqua la mendiante (fée déguisée, sans doute), pour vous punir, vous ferez, à vos prochaines couches, autant d'enfants que cette truie, qui se vautre là au soleil, fera de porcelets. » La truie en fit *neuf*, et la dame accoucha d'un même nombre d'enfants, qu'on surnomma les *Porcelets*. La famille des Porcelets était une des plus considérables de la ville d'Arles. Guillaume de Porcelet, gentilhomme arlésien, vice-roi de Pouzzoles pour Charles d'Anjou, fut le seul Français épargné, à cause de ses vertus, lors du massacre des Vêpres Siciliennes, dans lesquelles furent tués près de huit mille Français. Le blason de cette famille, à armes parlantes, était « d'or, à un pourceau passant, de sable ». E.-G. P.

—

Un curieux procès-verbal de 1532. — Laurent Joubert (p. 203 de ses *Erreurs populaires*, dans un chapitre sur la défloration) cite un curieux procès-verbal, rendu par les matrones-jurées de la Ville de Paris dans une affaire criminelle. Il en cite, avec celui-là, trois autres, de diverses provinces, comme comparaison des signes. Et je n'ai pas besoin d'ajouter que son livre, étant un livre sérieux, a ce réel intérêt de nous donner l'état de la science à cette époque, et que l'on doit considérer ce procès-verbal comme parfaitement authentique :

Nous Marion Teste. Jeanne de Meaux, Jeanne de la Guigans et Magdalaine de la Lippue, Matrones jurées de la Ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que, le 14e jour de juin Mil cinq cent trente deux, par l'Ordonnance de Monsieur le Prévost de Paris, ou son lieutenant, en ladicte ville, nous sommes transportées, en la rue du Frepaut, où pend pour enseigne *la Pantouffle*, où nous avons vue et visitée Henriette Péliciere, jeune fille, agée de 15 ans ou environ, sur la plainte faicte par elle à Justice, contre Simon le Brogard, duquel elle dit avoir été forcée et déflorée. Et le tout veu et visité au doigt et à l'œil, nous trouvons qu'elle a 1° les barres froissées; 2° le haleron démis; 3° la dame du milieu retirée; 4° le ponant debiffé; 5° les toutons devoyez; 6° l'enchenart retourné; 7° la babolle abattue; 8° l'entrepent riddé; 9° l'arrière-fosse ouverte; 10° le guilboquet fendu; 11° le lippon recoquillé; 12° le barbidant tout écorché; 13° le lipandis pelé; 14° le guillevart élargi; 15° les balunaux pendans. Et le tout veu et visité, avons trouvé qu'il y avoit trace de défloration. Et ainsi, nous dites Matrones, certifions être vray, à vous Monsieur le Prévost, au serment qu'avons à la dicte Ville.

Joubert, par la comparaison des trois autres procès-verbaux, trouve que les signes sont les mêmes partout et les discute les uns après les autres. On voit par là combien sera intéressant le travail du collabo H. G. Doct^r By.

—

« Lesguillon d'amour divine » et André Bocard. — Dans son « Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi », Van Praet signale, sous le n° 432, un exemplaire d'une édition de l'*Aiguillon d'amour divine*, de saint Bonaventure, trad. par J. Gerson. Ce savant bibliographe n'a pu assigner à cette édition ni lieu ni date d'impression, ni nom d'imprimeur, parce que, nous apprend-il, il y a une partie de la souscription effacée. (Voy. Brunet, 5e édit., t. I, col. 1092.) On trouve, en outre, ce même exemplaire indiqué dans l' « Inventaire alphabétique des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque nationale » (Paris, 1877), avec cette mention, p. 28 : *Paris*, *Jehan* (?)... *vers* 1496, *in*-4°...

Je crois être en mesure de dissiper tous les doutes et de donner des renseignements précis sur cette édition, d'après un exemplaire complet, imprimé sur papier, qui se trouve à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy. En voici la description :

Le liure tres salutaire nomme
lesguillon damour divine.

Au-dessous de ce titre, ainsi ditposé, se voit une marque typographique, semblable à celle que M. L. C. Silvestre attribue à *André Bocard, ou Boucard, libr. et impr. à Paris*, 1496-1531. Au f° suivant, signé *a II*, et numéroté *f° I*, commence le prologue, par ces mots : « ( ) *y commence le prologue de l'Aguillon*... Au f° IIII, le texte commence par : *coment la Vierge Marie eut plenitude de grace*. — A la suite d'une table, de 3 pp., se trouve la souscription suivante :

Cy finist lesguillon damour divine
imprime a paris par Jehan lambert
le premier iour de mars mil cccc xxxx
et treze, auant pasques.

(Pour l'interprétation de la date 1493, voy. Brunet, loc. cit.) — Vol. p. in-4°, 31 lig. à la page, 99 ff^os numérotés, plus le titre et le dernier f° non numér. Justific. 144 millim. sur 93. Caract. goth. Majusc. non remplies. Signat. *a-n II*.

Il faudrait, on le voit, faire remonter à 1493 (au lieu de 1496, comme le dit Silvestre) la date de l'installation de Bocard à Paris. J. Favier.

Le gérant, Fischbacher.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année. N° 288.

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.*

10 Mai 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Nouvelle prosodie française. — Grosse question que celle-là ! — J'ai remarqué qu'en rendant compte de la jolie comédie de M. Jacques Normand (*L'Amiral*), qui se joue au Gymnase, plusieurs critiques des mieux autorisés, M. Charles Canivet, du *Soleil*, M. Fr. Sarcey, du *Temps*, etc., se sont montrés scandalisés du vers que voici :

Avec vous, on ne combat pas, on collabore.

N'est-ce donc pas un vers, et un bon vers, d'après les règles du nouveau Parnasse français, qui ne condamnent plus l'alexandrin à fonctionner en balançoire avec ses deux hémistiches monotones, mais lui laissent une libre allure, selon le sens et le rythme, selon le véritable accent tonique ? L'oreille n'est-elle pas parfaitement satisfaite par cet arrêt qui suit la huitième syllabe et qui force à lancer les quatre dernières juste comme il convient? Est-il besoin que chaque vers soit coupé au 6e et au 12e pied, et qu'il y ait toujours là ces deux chutes de marteaux sur l'enclume ? V. V.

—

Myrobolans. — « Beaucoup de Myrobo- « lans déposés avec autres marchandises « au couvent des Augustins. »

Ainsi s'exprime la Princesse Palatine, dans sa Correspondance, tome II, p. 302.

Quelle peut être cette marchandise? D'où a pu naître l'expression dont on se sert pour désigner quelque chose de merveilleux? F. P.

—

Curlin. — Dans une lettre de Pélisson, du 2 mai 1676 (Lettres historiques. Paris, Nyon, 1729, t. III, p. 34), il est dit, en parlant des Hollandais : « On a eu des « nouvelles qu'ils assembloient des Pion- « niers et des *Curlins* à Ypres; cela sem- « bleroit signifier le dessein de quelque « autre siège. » Je ne trouve ce mot dans aucun de mes dictionnaires; peut-on m'en donner le sens précis? E.-G. P.

—

Noms professionnels usités à Lyon au XIVe siècle. — Comment faut-il traduire les mots suivants, qui sont dans l'acte de serment des habitants de Lyon, en 1320 ?

Buyaterius. — *Borraczares.* — *Chavanator.* — *Garnissor.* — *Niblerius.* — *Operator albergatorum.* — *Personeta equorum.* — *Retonditor.* — *Retruvator.* — *Tromperius.* — *Vernuator.*

Ces mots ne se trouvant pas dans le prodigieux Glossaire de Ducange ni dans les lexicographies spéciales, je m'adresse aux aimables et complaisants Intermédiairistes, mes chers collabos, tous savants en *us* et docteurs *in utroque*.

Remerciements anticipés de leur vieux et curieux collabo, qui a souvent profité de leurs vives lumières.

ANASTASE COPHOSE.

—

Où sont les fautes? — La *Revue critique* (1880, p. 126) relève les expressions suivantes, dans une Etude sur Denys d'Halicarnasse : « La société romaine s'hellénisait *sur une large* échelle », et « un accueil empressé, quoique *pas toujours* exempt d'un certain mépris ». En quoi ces expressions sont-elles donc fautives, et comment faut-il les rectifier?

Je lis dans *La Bohémienne*, par Scribe et Mélesville : « Un duel *s'en est suivi* ce matin », et dans *Une Chaumière et son Cœur*, de Scribe et Alphonse : « Cet amour-là s'était *en allé* sur-le-champ ». Quid?

(Hambourg.) D. A. FELS.

—

Usage actuel du mot « Don ». — Dans tous les ouvrages historiques ou littéraires où l'on met en scène des Espagnols de distinction, on fait précéder leur nom de baptême du mot *Don :* Don Ruy Gomez de Silva, Don Luis de Haro, etc. Aujourd'hui, les journaux, en parlant des ministres, des sénateurs ou des députés, disent : M. Canovas, M. Calderon Collantes, M. Castelar. Je me rappelle pourtant avoir vu ce dernier ainsi désigné : Don Emilio

Castelar. Je désirerais savoir quel est au juste l'usage actuel sur ce point, et si, en Espagne, on se sert habituellement, pour parler de ces messieurs, du mot *senor* ou du vieux dénominatif *don*.

DICASTÈS.

—

Emblème des pharmaciens. — J'ai vu, dans mon enfance, une enseigne de pharmacien, représentant deux serpents s'enroulant autour d'un palmier, avec cette inscription latine : *In his tribus versantur*.

Quelle est la signification de cet emblème ? I. COSINUS.

—

Arithméticien. — Ni l'Académie ni Littré ne donnent de féminin à ce mot. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas lieu de féminiser ce substantif et qu'il n'y ait pas en France de bonnes *arithméticiennes?*

(Hambourg.) D. A. FELS.

—

La finale .....ège. — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie a adopté l'accent grave pour la terminaison *ège*.

Cette accentuation avait-elle été employée dans une des trois premières éditions? Elle ne se trouve certainement pas dans les trois éditions publiées en 1762, 1798 et 1835. Pourquoi employait-on l'accent aigu, et qui a, le premier, employé l'accent grave dans cette finale?

D. A. FELS.

—

Aphélie. — Est-ce qu'il y a doute sur le genre de ce mot? ou est-ce seulement par une faute d'impression que le genre féminin lui est donné dans Littré (et aussi dans l'Abrégé) ? L'Académie le fait masculin. Sur le genre masculin de *périhélie*, nulle discordance entre Littré et l'Académie. D. A. FELS.

—

Grillon. — Lange, dans sa *Nouvelle pratique civile et criminelle* (Paris, 1717, in-4°), dit que le seigneur haut-justicier doit avoir « prisons bonnes, seures et rai« sonnables, de hauteur et largeur com« pétente, et non pas infectées; et ces pri« sons doivent être bâties à rez de chaus« sée, sans user de ceps, grillons, gruës, « ni autres instrumens semblables. » Les ceps étaient des chaînes, les grues étaient une sorte d'instrument de torture, mais qu'est-ce que signifie le mot *grillons?* Il ne peut pas être synonyme de grilles, car la prison doit être « grillée » pour être « seure ». RUOFF.

—

Robert Macaire. — « Un point que je voudrais voir éclaircir, et dont je n'ai pas la solution. Est-ce dans *Robert Macaire* que l'on a vu pour la première fois deux coquins accomplis : l'un, hardi, sceptique, gouailleur, et toujours prêt à bâtonner son camarade ; l'autre, bon enfant et passif ? Cette association a été plus d'une fois portée au théâtre, notamment dans le *Courrier de Lyon* et dans le *Bossu*. Elle a toujours réussi. D'où vient cette idée? Est-ce qu'elle a déjà paru en d'autres temps et sur d'autres théâtres que le nôtre ? A moins qu'elle ne soit une simple transformation des deux types épiques de Don Quichotte et de Sancho Pança. »

Je m'associe à cette question si bien posée par M. Fr. Sarcey dans « Le Temps » du 5 avril, et je la pose pour mon compte aux Intermédiairistes.

RUOFF.

—

Le peintre Larrieu. — Il existe, dans l'église Saint-Pierre, à Lisieux, un joli tableau représentant la *Prédication de saint Pierre*. Cette toile, peinte en 1771, est signée *Larrieu*. Cet artiste est-il connu?

P. NIPSON.

—

J. Pradier, peintre. — J'ai acheté dans une méchante boutique un tableau bien conservé, mesurant 40 sur 32 centimètres, et qui est signé *J. Pradier*, en creux dans la peinture. Il représente un groupe de jeunes filles, au bord d'une rivière. Deux sont déjà à l'eau et nagent; trois autres, dans des positions diverses, se dépouillent de leurs draperies et se disposent à les suivre; enfin, derrière celles-ci, il y en a encore trois, mais debout et à demi couvertes d'écharpes qui flottent au vent; l'une d'elles lève les bras au ciel, une autre tient un javelot, et la troisième, rapprochant de son corps les plis soulevés, est dans une attitude des plus expressives et que jalouserait certainement la plus savante de nos tragédiennes. Pour fond, des montagnes qui laissent entrevoir les arches d'un pont ou d'un aqueduc. Ce sujet est bien, je crois, celui des Jeunes Romaines données en otage à Porsenna, et qui s'enfuirent de son camp pour rentrer à Rome en traversant le Tibre ! Mais ce n'est pas là ce que je désire savoir. Le sculpteur James Pradier était-il peintre ? Voilà ma question. Les différents articles que j'ai lus sont complètement muets à ce sujet. La peinture en question, quoique très avancée, n'est pas achevée, et je ne la considère que comme une maquette. Le tableau en a-t-il été fait ? Ou, si c'était un modèle de bas-relief, ce bas-relief existe-t-il quelque part? Je n'ai nul doute que, parmi les érudits en peinture de l'*Intermédiaire*, plusieurs sauront me satisfaire, et je leur en fais d'avance mes remerciements. RIBÈS.

—

God save the King. — Balzac, dans *Albert Savarus*, prétend que l'air national

de l'Angleterre est une musique faite par Lulli pour les chœurs d'*Esther* ou d'*Athalie.* Est-ce bien vrai? RUOFF.

—

L'écusson des demoiselles. — Tout le monde sait que l'écu en forme de losange est réservé aux veuves et filles nobles. Quelle en est la raison? Les gentilshommes ayant adopté pour le leur la forme carrée, ronde, ovale ou triangulaire, en souvenir de la bannière, de la cotte de mailles ou du bouclier qui portaient leurs armes, il semble que le sexe féminin ait dû hériter fatalement de la seule figure géométrique disponible, du losange. Or, je lis, dans le Bulletin de la Société héraldique, une étymologie tout autre, qu'en donne M. le marquis de Magny : « Nos pères, dit-il, *qui ne mettaient pas dans l'expression de leurs idées autant de retenue que de nos jours,* ont voulu, en adoptant la forme rhomboïde pour l'écusson des femmes, lui donner un sens symbolique parfaitement approprié *au sexe* des personnes qui devaient le porter. »

Qu'est-ce à dire? Nos aïeux auraient-ils voulu désigner leurs filles et leurs sœurs par un emblème obscène, vrai pendant de celui qui servait d'enseigne aux lupanars de l'antiquité? Qu'au moyen âge, les mots, les vêtements, les usages fussent d'une crudité par trop réaliste, ce n'est pas douteux; mais, étant données les idées de respect et de culte pour la femme qui caractérisent cette époque, peut-on admettre que, dans la vie publique, officielle, l'écusson, ce palladium du château, cet orgueil du tournoi, fût un affront grossier et permanent pour la châtelaine et pour la dame dont on portait les couleurs?

L'interprétation donnée par M. le marquis de Magny lui est-elle personnelle ou repose-t-elle sur un document certain? Et, si la question est à débattre, l'écusson en losange ne trouverait-il pas dans le *fuseau* de la chaste gardienne du foyer une origine plus digne d'elle et de nous?

E. B.

—

Noces d'argent. Noces d'or. — On sait que ces noms sont donnés aux 25e et 50e anniversaires d'un mariage. L'usage de célébrer ces anniversaires tend à se répandre en France. Je désirerais savoir de quel pays vient, de quelle époque date cette coutume? Enfin, l'origine de ces noms? J. R.

—

Billet d'enterrement de Blaise Pascal. — Le *Journal de Paris,* du 4 avril 1783, a publié ce document intéressant, en même temps que le billet du service de R. Descartes. Ces deux billets étaient alors conservés, sous verre, dans le cabinet d'un magistrat « et gardés comme des pièces d'autant plus rares qu'on ne s'occupe point d'en conserver l'existence. » Voici la teneur du billet d'enterrement de Pascal, le seul qui m'intéresse pour le moment :

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de défunt Blaise Pascal, vivant Escuyer, fils de feu Messire Estienne Pascal, Conseiller d'Estat et Président en la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand; décédé en la maison de M. Périer, son beau-frère, Conseiller du Roi en ladite Cour des Aydes, sur les fossés de la Porte S. Marcel, près les Pères de la Doctrine Chrétienne : qui se fera Lundi 21e jour d'Aoust 1662, à dix heures du matin, en l'esglise de S. Estienne du Mont, sa paroisse et lieu de sa sépulture, où les Dames se trouveront, s'il leur plaît.

Nos collabos pourraient-ils me dire s'il serait possible de retrouver dans des collections publiques ou privées l'original de ce billet, que quelques Auvergnats désireraient faire reproduire en fac-similé par l'héliogravure? P. LE B.

—

L'Armoire de fer. — Dans les « Curiosités bibliographiques », de L. Lalanne (Paris, 1858), on lit en note, p. 314 : « On sait que la fameuse Armoire de fer, trouvée aux Tuileries après le 10 août 1792, avait été presque entièrement confectionnée par Louis XVI. Cette armoire existe encore aujourd'hui à Dax, et se trouve, avec la plupart des papiers qu'elle contenait, en la possession du comte Ducos, fils du membre du Directoire, Roger Ducos. »

On savait, effectivement, que l'Armoire de fer, construite par Louis XVI et le serrurier Gamain, avait été découverte en 1792; on a même publié une série de documents qu'elle contenait, entre autres le fameux *Livre Rouge* relatif à des pensions diverses servies par le Roi à certaines individualités. On s'étonne donc d'apprendre que ces documents se trouvent encore couchés dans cette armoire. Quels sont-ils? Un Béarnais curieux posséderait-il quelques renseignements sur cette légendaire Armoire et son contenu?

Il nous semble que l'*Intermédiaire* a effleuré jadis cette question. Mais où? et quand?

A ce propos, nous sera-t-il permis de revenir sur une idée pratique, que nous avons déjà émise, c'est-à-dire la grande utilité d'une table quinquennale des matières, qui abrégerait et faciliterait singulièrement les recherches de ce genre, presque impossibles aujourd'hui, quand il s'agit de rechercher un paragraphe dans un ensemble de 13 années — que Dieu prolonge à l'*Intermédiaire!*

Serions-nous donc seuls de notre avis, parmi les zélés de l'excellente feuille?
QUINTILIUS.

—

Élisabeth Saint-Michel. — Samuel Pepys, le Saint-Simon anglais, dont le *Diary* jette tant de lumière sur le règne de Charles II, épousa, le 1er décembre 1655, Elisabeth Saint-Michel. Le père de celle-ci fut déshérité, à la suite de sa conversion au protestantisme, alla en Angleterre, et fut attaché à la cour de la reine Henriette-Marie, femme de Charles Ier. Je voudrais bien savoir à quelle famille appartenait ce Saint-Michel. Son père est désigné comme « séneschal d'Anjou », mais je ne trouve pas son nom dans la liste des Séneschaux. Elisabeth avait été quelque temps au couvent des Ursulines, à Paris.
E. G. A.

—

Marie de Morogues. — Devait vivre vers la fin du XVIIe siècle, ou bien au commencement du XVIIIe? — Etait-elle la tante ou la sœur de Jacques-Adrien-Isaac Bigot de Morogues (1709-1775), général de cavalerie et grand maître de la maison du prince d'Orange?
H. DE L'ISLE.

—

Une singularité typographique. — Un ouvrage italien, imprimé à Venise chez Bened. Bendoni, en 1539 : *Opera nova, chiamata Pegasea*, dont l'auteur est Bald. Olympo degli Alenandi da Sopofenelo, offre une circonstance étrange. Plusieurs pages ont des lignes imprimées de haut en bas, au lieu d'être parallèles aux autres. Connaît-on d'autres exemples de cette bizarrerie?
UN TYPOGRAPHE.

—

Un Ouvrage attribué à tort à Étienne de la Boétie. — Un typographe érudit (ce n'était pas rare au XVIe siècle), Frédéric Morel, publia en 1571 un volume intitulé : *La Ménagerie de Xénophon*, *les Règles du mariage de Plutarque*, *Lettres de consolation de Plutarque à sa femme, traduits du grec en françois par Estienne de La Boétie.* Un *Discours* de Michel de Montaigne, sur la mort de son ami, donne un prix tout particulier à ce volume devenu rare; il en fut fait, à Paris, chez Cl. Morel, en 1600, et sous le titre de *Mesnageries d'Aristote et de Xénophon*..., une réimpression, page pour page, contenant de plus 8 feuillets pour la traduction des *Œconomiques* d'Aristote, également placées sous le nom de La Boétie.

Dans une note relative aux *Economiques* d'Aristote, M. Egger, un des premiers hellénistes de notre temps, s'exprime en ces termes : « La prétendue « traduction de La Boétie, imprimée en « 1600 par Cl. Morel, n'est autre que celle « de G. Bounin, dont nous avons sous les « yeux l'impression, faite à Paris en 1554 » (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, nouvelle série, t. XIII, p. 390).

Claude Morel aurait-il usé de supercherie, en reproduisant sous le nom de l'ami de Montaigne une vieille traduction? Circonstance peu importante, sans doute, mais qui, toutefois, mériterait d'être éclaircie.
T. R.

—

Ouvrages de Daniel Heinsius. — Sait-on la date des premières éditions de *Laus asini* (Eloge de l'âne) et de *Laus pediculi* (Eloge du pou)? Existe-t-il une traduction française du premier de ces deux ouvrages?
NAC.

—

Essais sur la destination de l'homme. — A Dresde, chez George Conrad Walther, libraire du Roi (imprimé à Leipsic, chez Jean Gottlob Immanuel Breitkopp), 1752, petit in-12, de 110 p., et l'imprimé 1 p. texte encadré; caractères dits petit parangon gros œil.

M. Graesse a-t-il donné le nom de l'auteur de ce curieux petit volume?
H. DE L'ISLE.

—

« Mon Portefeuille », — Dédié à ma Femme (par le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, par sa femme, née Delphine de Soran, et par de Bouchard). A Paris, de l'Imprimerie de la veuve Valade, 1791, in-18, 192 p. — Bouchard est encore l'auteur d'un ouvrage anonyme, intitulé *Les Arts et l'Amitié*, comédie en un acte, en vers libres. Paris, Brunet, 1788, in-8. Quels sont les prénoms de cet auteur? Serait-ce un Bouchard d'Esparbès d'Aubeterre?
H. DE L'ISLE.

—

Un rimeur républicain. — Quel est l'auteur de cette « Prière du Français républicain »?

O toi, dont je bénis et conçois l'existence,
Toi, qu'adore mon cœur sans que ma main t'encense,
Grand Dieu! si désormais la terre est ton autel,
Si le mur de ton temple est l'enceinte du Ciel,
Si la France te sert ainsi que tu dois l'être,
C'est qu'entre l'homme et toi tout vient de disparaître;
C'est qu'il s'élève enfin jusqu'à son Créateur.
La dignité de l'homme ajoute à ta grandeur.
Protège, tu le dois, notre liberté sainte;
Sur nos fronts élevés reconnois son empreinte:
Ainsi l'homme est sorti de tes puissantes mains.
Ne souffre pas, ô Dieu! qu'on change ses destins;
Veille au milieu de nous; conserve à la Patrie
Ce roc, vainqueur des flots et des vents en furie!
Que l'éclair sillonnant, que la foudre en éclats,
Partent de la Montagne et ne l'ébranlent pas!
Donne à l'Egalité, que tu créas toi-même,

Ce charme, ces douceurs, qui sont le bien su-[prême.
Contre nos ennemis nous ne t'invoquons pas :
Dans nos vaillantes mains est le sort des com-[bats.
N'as-tu pas aux François commandé le courage?
Vaincre c'est t'obéir; la gloire est ton ouvrage.

(Pour extrait du *Journal républicain de Rhône et de Loire*, n° 4, 28 nivôse, l'An II de la République.) A. C.

—

« Vieux livres et vieux papiers ». — Tel est le titre d'une brochure in-8, que vient de faire paraître un de nos savants Intermédiairistes, M. L. de la Sicotière. Possédant diverses publications très instructives de ce spirituel érudit, je désirerais également me procurer cette dernière. Or, pour un gros livre, on n'en est jamais embarrassé; il n'en est pas de même pour une mince brochure, surtout lorsqu'on ne sait ni le lieu d'impression, ni le nom de l'imprimeur. Un obligeant collabo pourrait-il me renseigner sur ces derniers points. P. LE B.

—

Médaillés de Sainte-Hélène. — Pourrait-on me dire, ne fût-ce même qu'approximativement, le nombre des Médaillés de Sainte-Hélène actuellement vivants? BELLATOR.

Réponses.

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73, 169). — Je ne crois pas que la Touraine ait le monopole de ce genre de gauloiseries dévotes fort répandues au bon vieux temps J'ai connu une vieille bonne *picarde* qui berçait un de mes parents avec ce même cantique (!). Son répertoire, où le profane se mêlait toujours au sacré, ne se bornait pas à ce seul chant; je me rappelle notamment certaine fin de couplet qui vaut la peine d'être notée :

Il cria : « Fille mondaine,
« Vous n'êtes qu'une vilaine!
« Vous pétez devant Jésus!
« On vous *cousera* le cul! »

R. M.

—

Je prends mon bien où je le trouve (XI, 674, 726; XII, 110; XIII, 77).—« Mon bien » ne constitue pas un gallicisme; c'est une expression heureuse dont le sens est nettement déterminé par ce qui a précédé dans les phrases antérieures, du livre ou de la conversation. « Mon bien », c'est-à-dire ce qui se rapporte au sujet que je traite, aux idées que je développe; sujet, idées, emprunts que je fais « miens », en leur imprimant le cachet particulier de mon esprit, — de mon génie, si c'est Molière qui parle. ELDEPAL.

—

Noms des départements en vers français (XII, 196, 251, 277, 624, 750; XIII, 78). — Je crois qu'on n'a pas cité les vers suivants, qui ne sont pas des plus mauvais:

A lier est le fou qui combat les *Moulins*.
Creuse, bon laboureur, ton infécond *Guéret*.
Va, lance avec ardeur ton char dans l'Hippo-[*drome*.
La *gloire inférieure* est chose fort tan*nante*.
Orne ton front rêveur d'un tissu d'*Alençon*.

Mais voici qui est plus fort. — Dans les annexes au Rapport de M. Paul Bert sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire (p. 1628 du Journal Officiel), on lit ce qui suit : « Dans un des couvents de « Grenoble, pour faire apprendre la géo« graphie de la France par départements, « on oblige les élèves à retenir des phra« ses comme celle-ci: La misère n'est « guère noble; il ne faut pas avoir cinq « schellings dans sa poche pour qu'on « vienne loger dans la maison de Turlupin. « — *Misère* doit rappeler l'Isère; *guère* « *noble*, Grenoble; *cinq schellings*, Saint« Marcellin; le verbe *vienne*, Vienne, et « *Turlupin*, la Tour-du-Pin. »

Je crois qu'après celle-là, on peut tirer l'échelle! SAIDUARIG.

—

Un livre à faire. Noms historiques (XII, 229, 282, 339, 371, 459; XIII, 79, 175).— Les Tardieu de Maleyssie descendent de « Jean Tardieu, gentilhomme de Rouergue, *Tardius Rhutunensis miles. Aymari Rivallii de Albrogibus libri*. Ms. de la Bibliothèque royale. N° 6014, fol. 330. P. 45 de l'Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart, par Alfred Terrebasse, Paris, 1828, in-8. » — Plus loin, p. 141-142, l'auteur donne l'origine de la fortune de Jean Tardieu (libéralités de Bayart); puis le mariage du même Tardieu avec une riche héritière, fille du seigneur de Saint-Martin qui avait trois mille livres de rente, et fit souche de gens de bien. A la note : « La postérité des Tardieu subsistait encore en 1770, dans le comté d'Eu, où elle possédait le marquisat de Malessie. »

Les Tardieu de Paris, du Dauphiné, de l'Auvergne, du Limousin, etc... se rattachent, je crois, à la maison des Tardieu du Rouergue; c'est, du moins, une tradition qui existe, m'a dit un Tardieu du Dauphiné, allié aux autres Tardieu précités. H. DE L'ISLE.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286; XIII, 238). — Au sujet des incunables, je devrais renvoyer E.-G. P. à l'Introduction du Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse, rédigé par le regretté Dr Desbarreaux-Bernard, mort tout dernièrement, le doyen probablement des bibliographes français. Je me contente de couper dans un très

intéressant article, publié le 9 janvier 1879, dans le *Salut public*, à l'occasion de ce Catalogue, où notre collabo trouvera résumées en quelques lignes les « bonnes raisons » qui ont engagé le savant Toulousain, si compétent en pareille matière, à reculer au delà de 1500 la limite des livres désignés sous le nom d'incunables :

« A quelle époque un livre cesse-t-il de mériter le nom d'incunable ? Dans le commerce, ce nom est spécialement réservé aux productions du XVe siècle. Le docteur Desbarreaux-Bernard reconnaît sagement que cette délimitation est trop absolue.— « D'ailleurs, observe-t-il, la date de 1500 ou 1501 ne correspond à aucun grand progrès de l'industrie, qui mérite d'être considéré comme la fin de ses débuts. » Il a raison et il propose de rattacher cette date à un fait qui constitue, il faut en convenir, une grande transformation dans la typographie : la substitution de l'impression par feuille à l'impression par cahier. Cela nous conduirait à 1520 ou 1521, date approximative et qui ne peut pas être bien précise, car les tâtonnements n'ont pas cessé partout à la même époque. Félicitons-nous de ce que l'auteur ait voulu donner l'exemple de prolonger davantage cette qualification, puisqu'il nous a valu sa description de quelques volumes de plus ; il pousse jusqu'en 1539 ou 1540. » H. B.

P. c. c. : P. LE B.

—

Portrait de Kasia (XII, 324; XIII, 138, 238). — Cette belle lithographie, par Jean Gigoux, a été faite d'après un portrait qu'il a peint vers 1872. Ce charmant portrait est celui de Mlle Kasia R., fille d'un aide de camp général de l'empereur de Russie, laquelle a épousé depuis le prince R..., neveu de l'empereur d'Allemagne. On comprend que la lithographie n'a jamais été mise dans le commerce. Elle est fort rare, n'ayant été donnée qu'à des personnes de la famille. Aussi, doit-elle manquer dans la plupart des collections de lithographies de Jean Gigoux. Bibl. J.

—

In necessariis unitas (XII, 417; XIII, 139). — Il a été publié une « Dissertation, par Fr. Lücne, Gœttingue, 1850 (en allemand), sur l'âge, l'auteur, la forme originaire et le sens vrai de la formule ecclésiastique : » In necessariis unitas, etc. L'auteur montre que cette sentence dans la forme : « [Si nos servaremus] in necessariis unitatem, in non necessariis libertatem, in utrisque charitatem, [optimo certe loco essent recte nostræ] » a été écrite par un théologien luthérien peu connu, Rupertus Meldinus, dans : « Parœnesis votiva pro pace Ecclesiæ, ad Theologos Augustanæ Confessionis » (aux Théologiens de la Confession d'Augsbourg), vers 1620 à 30. (Büchmann, *Geflugelte Worte*, [Mots ailés.] Berlin, 1877.)
(Strasbourg.) F. L. M.

—

Noms propres au féminin (XIII, 35, 92, 120, 177). — Certains noms propres ont une terminaison féminine qui ne peut se distinguer de la masculine. Tel est celui de *Lamartine*, qui donna lieu, à la fin de 1848, à une singulière méprise. Dans une région où les *Martin* étaient très communs, et dont les femmes étaient appelées *Martine*, un électeur discutait les titres des candidats à la présidence. « Quant à moi, dit-il, je veux que le président de la république soit un homme, et je ne voterai jamais pour *la Martine !* » E. M.

— L'usage de féminiser les noms propres me paraît non seulement général, mais encore ancien. On lit dans la *Farce nouvelle et fort joyeuse du pect à quatre personnages* (Anc. Théâtre Franç., t. I) :

LE PROCUREUR.

Le cas est tel comme il appert.
Comment vous nommez-vous?

LE MARI.

Hubert.

LA FEMME.

Et moi, Jehannette Huberte,
A cause de mon mari.

Du reste, nombre de prénoms d'hommes n'ont-ils pas aussi été féminisés pour être appliqués aux filles ? Ce doit même être l'origine de l'usage précédent.

Il est en Touraine un autre usage qui commence à se perdre, mais qui existe encore dans les campagnes reculées : on donne le nom de la mère au cadet des enfants mâles. Cette coutume est-elle aussi générale? A. D.

— C'est un usage très répandu dans le Midi, de modifier la dernière syllabe du nom patronymique, suivant qu'on l'applique à tel ou tel membre de la famille. Pour la femme, on adopte une forme féminine, variable selon la forme des noms et par raison d'euphonie. Généralement, on fait précéder le nom de l'article *La*. Pour le fils aîné, on ajoute « *ou* » au nom du père. Des diminutifs en : « *et*, *ette* » sont appliqués aux puînés et aux filles. La terminaison « *ou* » s'ajoute aussi à quelques prénoms de femmes.

Exemple (dans lesquels la fantaisie n'entre pour rien) :

Bernard forme : La Bernarde, Bernadou, Bernadette (l'*r* est supprimée par euphonie).

Bouis : La Bouisse, Bouissou, Bouisset, Bouissette.

Chaptal : La Chaptale, Chaptalou, etc.

Salles : Salou, Salette.

Fontès : Fontésou, Fontesette.
Cassan : Cassanou, Cassandette.
Pech : Péchou.
Pierre : Piérou, Piérette.
Guillaume : Guillaumou, Guillaumet, Guillaumette.
Griffe : La Griffe, Grifou.
Cauvet : Cauvetou, etc., etc.

Pour les prénoms, Isabelle donne Isabélou et, par abréviation, Bélou ; Marianne, Marianou; Martine, Martinou ; Miette (diminutif de Marie), Miétou. Etc. — Par une action réflexe assez singulière, bien que logique, j'ai vu un fils aîné de *Guilhaumou* appelé *Guilhaume*. Pour les autres enfants, la formation redevenait régulière. ELDEPAL.

— Dans certains cas, l'usage existe en Lorraine. La femme est-elle « légère, » est-elle « le maître » de la maison ; une servante « cohabite-t-elle » avec un veuf ou un vieux garçon, la terminaison féminine sera jointe au nom de la personne. Toutefois, le nom doit s'y prêter : « Il faut que cela rime », me disait un paysan. Renard : La Renarde ; Fruchot : La Fruchotte. La Thouvenin restera La Thouvenin.

LA MAISON FORTE.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148, 180). — Il me semble que M. Joch' d'Indret est bien affirmatif, lorsqu'il dit, en parlant de la chemise de nuit : « Il est incontestable que les Romains connaissaient ce genre de vêtement. » J'en voudrais d'autres preuves que le passage cité d'Horace, où *nocturnam vestem* pourrait très bien s'entendre des couvertures qui garnissaient le lit. Le mot *vestis* et son dérivé *vestimentum* ont souvent cette signification : témoin cette phrase de Sénèque : « Major pars temporis in vestimentis degitur », qui, de l'aveu de tous les interprètes, veut dire : « La grande partie de mon temps se passe au lit. » Du reste, certains tissus servaient à la fois de vêtement pendant le jour, et de couverture pendant la nuit : d'où leur nom de *stragula*, que les étymologistes rattachent au verbe *sternere*, *stratum*, étendre. DICASTÈS.

— Une bien drôle de note que cet endroit du Voyage à Brindes (XIII, 241) a suggérée au savant traducteur Panckoucke (Biblioth. Lat.-Franç. 1832, t. II, p. 392) ; « Delille, dit-il, a imité avec beaucoup de délicatesse ces deux vers d'Horace, dans le poème de l'*Imagination* :

La nuit fait envier ses prestiges au jour
Et trempe ses pavots du nectar de l'Amour.

Trop de délicatesse, en vérité !! V. V.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie ? (XIII, 97, 150, 200, 242.) — Antoine de Chandieu, poète du XVIe siècle, a fait de la vie cette comparaison pleine de grâce :

Certes la vie est pareille
A la rose qui, ouvrant
L'œil de sa beauté vermeille,
Rend l'air odoriférant.
Puis soudain on s'esbahit
Comme elle s'esvanouit,
Estant flestrie et seichée
Par le vent qui l'a touchée.

P. IPSONN.

— Dans *Werther ou les Egarements d'un Cœur sensible*, de Georges Duval et Rochefort, joué aux Variétés en 1817, Werther définissait ainsi la vie :

« Au fait, je vous le demande : qu'est-ce que c'est que la vie ?... Qu'on me fasse l'amitié de me dire ce que c'est que la vie ! Un sentier tortueux parsemé de ronces et d'épines, dans lequel on ne peut naturellement faire un pas sans s'emberlificoter les jambes ! » Z. A.

—

Portefeuille d'un Talon rouge (XIII, 136, 190, 209). — La 4e livraison de *La Bastille dévoilée, ou Recueil des pièces authentiques pour servir à son histoire* (Paris, Desenne, 1789), renferme un état des détenus, du 17 juillet 1768 au 5 mai 1782. Le comte de Paradès y figure comme entré le 5 avril 1780, et sorti le 15 mai 1781, « avec injonction de quitter son nom, de ne pas quitter le royaume, et de ne pas approcher des ports de mer de 40 lieues ». Le même état signale, en outre, l'arrestation faite, le même jour, de Bernard Richard et d'une demoiselle Renaud, de sa suite. — La 7e livraison du même recueil (pages 14 à 99) donne de très curieux détails sur le comte de Paradès. Il en ressortirait qu'il était le bâtard d'un ingénieur en chef, nommé Robert de Paradès, qui habitait Huningue où il mourut ; qu'il fut placé tout enfant chez un pâtissier de Phalsbourg nommé Richard ; que là il entra dans les bureaux de MM. Lambert et Dartus, officiers du génie, et que c'est aux leçons de ces militaires distingués que Paradès dut les talents de tout genre qu'il déploya dans la suite. En 1774, notre aventurier passa en Suisse, où il resta environ 3 ans en qualité d'ingénieur, et en 1778 il vint à Paris. C'est là qu'il prit le nom de comte de Paradès : il avait alors 25 ans.

Il existe un volume in-8 intitulé : *Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès, écrits par lui au sortir de la Bastille, pour servir à l'histoire de la dernière guerre*, s. d. (Paris), 1789. Ces Mémoires, rédigés pendant sa captivité, ont été publiés par l'abbé Dupin, secrétaire de Monsieur, frère de Louis XVI. Grimm en donne une analyse dans le 14e volume de sa Correspondance (page 454). C'est d'après la lecture desdits Mémoires que le maréchal de Cas-

tries, alors ministre de la marine, rendit à Paradès la liberté et fit acquitter le reliquat de ses comptes. UN LISEUR.

—

Couteau de Jeannot (mieux : Janot) (XIII, 161, 214). — Une question : cet « eustache » légendaire n'aurait-il pas été fabriqué, lame et manche, d'un éclat de bois et d'un lopin de ferraille du fameux vaisseau de Thésée ?

« Le vaisseau sur lequel Théséus alla et « retourna, estoit une galiotte à trente « rames, que les Athéniens gardèrent « jusques au temps de Démétrius le Phalé« rien, en ostant tousjours les vieilles pièces « de bois, à mesure qu'elles se pouris« soyent, et y en remettant des neufves en « leurs places : tellement que depuis, ès « disputes des Philosophes touchant les « choses qui s'augmentent, à sçavoir si « elles demeurent unes, ou si elles se font « aultres, ceste galiotte estoit tousjours al« léguée pour exemple de doubte, pource « que les uns maintenoyent que c'estoit un « mesme vaisseau, les aultres au contraire « soustenoyent que non. » (Plutarque, *Vie de Thésée*. Trad. d'Amyot.) — La question soulevée par le couteau de Janot n'est donc pas aussi simple que le suppose A. D., puisqu'un problème absolument identique occupait les philosophes d'Athènes, dont la subtilité raffinée n'avait rien de commun avec la plate niaiserie du Calino parisien. Les curieux qui voudraient connaître les arguments produits de part et d'autre à ce sujet en trouveront l'exposé complet dans la savante compilation d'Alexander ab Alexandro : *Dies geniales* (liv. III, ch. 1). — Au surplus, ne sommes-nous pas, petits et grands, de véritables couteaux de Janot, s'il est vrai, que, avant même que nous ayons perdu notre première dent de lait, nous ne possédions plus une seule des molécules organiques dont nous étions formés le jour de notre naissance ? Et pourtant, en dépit de cette rénovation sans temps d'arrêt, nous nous tenons pour très certains de notre identité perpétuelle. On peut objecter, il est vrai, qu'il y a, dans notre « couteau », autre chose qu'une lame et un manche, et que c'est précisément cette autre chose qui persiste et constitue notre indestructible individualité.

Pour le dire en passant, ce mystérieux *substratum*, insaisissable à l'œil et réfractaire au scalpel, est le cheval de bataille le mieux râblé et le plus solidement ferré de l'école spiritualiste. Tant qu'elle s'y tiendra cramponnée des mains et des genoux, les Büchner, les Moleschott, et tous les caudataires du baron d'Holbach (est-ce par respect humain seulement qu'ils pillent effrontément leur patron, sans jamais le nommer ?) ne réussiront pas à la désarçonner. JOCH' D'INDRET.

—

Singulier emploi du verbe Instruire (XIII, 162). — Richelet définit le mot ainsi : « Donner des instructions, » et il semble que cette définition s'applique parfaitement au cas proposé. Le verbe anglais *to instruct* s'emploie constamment dans ce sens. HENRI GAUSSERON.

— Il me paraît bien douteux que Boileau donne au mot « Instruire » le sens de « ranger les troupes. » L'emploi serait, non seulement singulier, mais double, puisque « dispose, » qui suit immédiatement, répond plutôt à l'idée de *Instruere aciem*. Instruire, ici, ne signifie-t-il pas simplement, avec une forme elliptique que la poésie autorise, « donner des instructions, instruire les officiers de ce qu'ils ont à faire » ? G. B.

— Dans le vers cité, « instruit, » à mon avis, est pris dans le même sens que dans les locutions : « La justice... le procureur instruit. » Cette acception est indiquée par les dictionnaires. On dit très bien : 1° Sous la forme active : instruire un procès, une affaire, et, par analogie, un plan de campagne ou de bataille ; 2° au neutre et sous forme impersonnelle : La police... le parquet instruit... ou informe. On dit aussi : l'affaire s'instruit. — Instruire, dans ce sens, c'est aussi bien réunir et coordonner les renseignements que prendre les mesures nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Littré cite ce vers des *Plaideurs*, de Racine :

Ta ta ta ta ! voilà bien instruire une affaire !

Et celui-ci de Régnier (*Sat*. XV) :

Un avocat instruire en l'une ou l'autre affaire.

Pour en revenir au vers de Boileau, Louis, « sur la rive du fleuve, instruit son plan, dispose ses troupes, ordonne les mouvements. » ELDEPAL.

—

Dieu s'est trompé trois fois (XIII, 163, 217). — L'allusion ne se rapporte-t-elle pas aux textes suivants : « Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre » (*Genèse*, VI, 6). — « Alors l'Eternel se repentit du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son peuple » (*Exode*, XXXII, 14). — « Et Dieu se repentit du mal qu'il avait dit qu'il leur ferait, et ne le fit point » (*Jonas*, III, 10) ?

Resterait à définir la signification exacte du mot « repentit ; » mais on peut voir sans difficulté la leçon que l'auteur cité en a tirée. HOWARD S. PEARSON.

—

Flanconnades (XIII, 163, 216). — Au lieu de « botte portée dans le flanc, » Littré dit : « coup de quarte forcée ». Il me semble que, du temps où je hantais la salle d'armes, le coup de flanconnade, qui se porte dans le côté en écartant la main, suivait au contraire les parades de

tierce ou de seconde. Mais Littré a sans doute raison, et mes souvenirs sont trop lointains pour être exacts; ou peut-être a-t-on changé tout cela. On sait d'ailleurs que, suivant la formule favorite de l'illustre professeur Gatechair, « parer quarte, c'est exactement la même chose que parer tierce, sauf que c'est le contraire. »

G. B.

—Je lis, dans le Dict. hist. de La Curne de Sainte-Palaye, au mot *Flanconade* (par un seul *n*) : « Terme d'escrime. Botte de quarte forcée, portée au flanc de l'adversaire. » — Monselet n'a-t-il pas voulu dire qu'un roman d'Al. Dumas ne pouvait point se passer de coups d'épée ?

JEAN DE LOCHÈRE.

—

Mélac (XIII, 164, 218).— Bussy-Rabutin à Mme de Sévigné, 5 mars 1690 : « Le marquis de Bussy vient de partir d'ici (de Chaseu) pour se rendre promptement au Mont-Royal, où est le régiment de Mélac » (Lettres, etc. Édit. Hachette). Et en note : « La Gazette du 18 mars raconte, à la date du 5, qui est précisément celle de notre lettre, que « le comte de Mélac, brigadier de cavalerie », prit part à une expédition commandée par le marquis de Boufflers, « sur les frontières du Palatinat. » Il fut nommé maréchal de camp, le 10 mars suivant, à la même promotion que Villars, et céda son régiment à son frère.

LA MAISON FORTE.

— Le lieutenant-général de Mélac était gouverneur de Landau en 1702, lors de la capitulation de cette ville. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, mentionne son nom. « Le prince de Bade, à la tête de l'armée impériale, venait de prendre Landau défendue par Mélac pendant 4 mois. » La Guille, dans son *Hist. de la province d'Alsace* (Strasbourg, 1727, in-fol., 2e partie, p. 306), consacre plusieurs paragraphes à ce militaire et à sa bravoure. Bayle parle assez longuement de lui, dans son article sur *Landau*, et, à l'article *Agrippa* (H. C.), il reproduit cette anecdote curieuse rapportee par P. Jove : « Il n'y a pas longtemps qu'un soldat réfugié me disoit fort sérieusement que, pourvu que M. de Mélac eût son dogue, il revenoit toujours victorieux. Il m'assura que, dans l'opinion générale des soldats, ce dogue étoit un esprit familier qui revéloit à son maître les postes des ennemis, leur nombre, leurs desseins, etc. M. de Mélac n'étoit pas fâché peut-être qu'on crût cela : cette opinion pouvait faire que les soldats ne craignissent rien sous sa conduite. » Voir aussi le « Recueil des Lettres pour servir d'éclaircissements à l'hist. milit. du règne de Louis XIV » (publ. par le P. Griffet. Paris, 1760-63, 8 vol. in-12) : — « Journal du siège de Landau » (Metz, 1702); — *Landau. Étude hist.* par L. Levrault (Strasbourg, 1859, in-8); — « Hist. de Louvois», par C. Rousset. — Mélac semble être resté longtemps dans le Palatinat, et il est certain qu'il a été la terreur des populations de ce pays. Toutefois il y a de l'exagération dans le récit des *Indiscrétions d'un touriste*, en ce qui concerne le château de Heidelberg. Ce château a été saccagé, en 1622, par Tilly, et sa ruine date de cette époque.

UN LISEUR.

— M. de Gobineau nous apprend, dans son roman : *Ottar Jarl et sa descendance* (p. 416), que Ezéchiel Dumas de Mélac naquit, en 1636, non loin de Bordeaux, et mourut en 1704. P. R.

— Dans un très intéressant article sur les Mémoires de Saint-Simon (*Revue critique*, 29 mars 1880), M. Tamisey de Larroque annonce (p. 260) que M. Léo Drouyn, de Bordeaux, prépare une monographie du terrible lieutenant-général qui ravagea le Palatinat, détruisit en partie Heidelberg, et jeta ainsi les ferments d'une haine à laquelle deux siècles n'ont rien enlevé de sa férocité. M. Tx.

—

Sur la monnaie de Turenne (XIII, 165). — Je signalerai au collabo E.-G. P. une brochure publiée, en 1874, par M. de La Barre du Parcq, intitulée : *La Monnaie de Turenne*. N'ayant pas lu cet opuscule, j'ignore ce qu'il contient; peut-être tranche-t-il la question. J. IPSONN.

—

Boîte à tourner les pieds (XIII, 166). — Dans l'institution des demoiselles Clément, au sujet de laquelle j'ai adressé, dans les temps, une demande demeurée sans réponse (X, 553), on se servait encore, en 1813 et 1814, de la boîte à tourner les pieds. Une demi-heure avant l'arrivée du maître de danse, les jeunes élèves étaient placées dans cette boîte destinée à ramener en dehors les pieds, attitude la plus convenable pour la gavotte et le menuet, danses encore à la mode.

Je dois également signaler un autre instrument de torture à l'usage des demoiselles et dont j'ai souvent entendu parler, par ma grand'mère, comme étant très en vogue à la fin du siècle dernier, il consistait en un collier de métal et avait pour effet de redresser le cou et de donner à la tête un port plus noble. C'était le complément obligatoire de la boîte à tourner les pieds. Le *Journal de Paris*, 27 sept. 1777, a donné une jolie gravure de cet appareil.

P. LE B.

—

Mystifications musicales (XIII, 166). — En voici un exemple que je rencontre dans les *Souvenirs d'un Chanteur*, récemment publiés par M. Gilbert Duprez. Il s'agit du critique Scudo :

« Les seuls trépassés obtenaient grâce devant lui. Il est vrai qu'il est facile de louer les œuvres dont tout un siècle a proclamé la supériorité, on ne s'expose du moins pas à commettre d'erreur. C'est ce qu'entendait Dietsch, lorsqu'il disait ironiquement à Scudo : « Tu es courageux, toi, tu oses dire du bien de Mozart ! »

« Notre commun ami Nicou-Choron (élève et gendre du maître, dont il reprit le nom) joua un tour, usité, je crois, dans toute école artistique de n'importe quel genre, et auquel cependant celui auquel il s'adresse se laisse toujours prendre. Il composa une messe qui fut chantée à la Madeleine. J'étais de l'exécution. Il y intercala un offertoire, écrit dans un style un peu différent du reste de l'œuvre, qu'il donna pour un morceau d'un ancien maître italien. Scudo, dans son feuilleton, traita avec indulgence la messe en général ; mais il se répandit sur l'offertoire en éloges infinis, que du reste ce morceau, d'une fort belle facture, méritait. Il en reparla ensuite à Nicou : « C'est superbe, lui dit-il. « — Bah ! dit son ami ; il est de moi. » Scudo s'emporta : « Comment ! c'est de toi ? Pourquoi ne l'as-tu pas dit ? On ne trompe pas les gens comme cela ! »

P. c. c. : G. I.

—

Une Chaumière et son Cœur (XIII, 168, 222).— Ce vaudeville est tombé, quoiqu'il se soit maintenu sur l'affiche pendant deux mois. Dans le *Charivari*, du 14 mai 1835, que j'ai sous les yeux, Altaroche termine ainsi son feuilleton : « Cette triste pièce est un livret dont M. Scribe n'a pu trouver le placement en opéra-comique, et qu'il a badigeonné et encoupleté en vaudeville. En somme, c'est une chute pour le théâtre et pour l'auteur, et ce n'est pas précisément un succès pour la débutante (Mlle Eugénie Sauvage). »

Dans un journal du 13 mai que le critique ne mentionne pas, un puriste dit que le vrai titre de la pièce aurait dû être : *Une Auberge et son Cœur*.

UN LISEUR.

—

Un livre imprimé aux couleurs nationales (XIII, 168, 221). — Signalons, pour la bibliographie aux trois couleurs, un volume in-18 intitulé : *Le Roi Philippe Ier et la Grande Semaine du Peuple* (Paris, C. H. Baudouin, éditeurs ; Rignoux, imprimeur-libraire, 1830, 120 pages). Le titre est bleu, les 12 premières pages sont imprimées sur papier blanc, les 12 suivantes sur papier rouge, puis sur papier bleu, et les couleurs alternent ainsi par douze pages jusqu'à la fin du livre. Ce petit volume est relié en vélin blanc, avec pièce en maroquin rouge aux coins des plats et une pièce centrale en maroquin bleu.

UN LISEUR.

— J'ai sous les yeux un exemplaire des *Œuvres de Louize Labé*, imprimé sur papier jaune, « Lion, par Durand et Perrin, 1824 », in-8 ; et un second exemplaire de la même édition, tiré sur papier de diverses couleurs, jaune, blanc, rose, bleu, vert, etc.

A. C.

— J'ai en main le rare « *Dictionnaire* « *des Immobiles*, par un homme qui jus-« qu'à présent n'a rien juré et n'ose jurer « de rien. » (Paris, rue du Roi de Sicile, ci-devant, des Droits de l'Homme, n° 89, et chez Delaunay, Pélicier, au Palais-Royal, etc. 1815, in-8, de viij-38 pages).— La dédicace « A MM. les Eteignoirs de tous les Partis » est signée : GALLUS LIBERALIS. — Une petite préface, de 15 lignes, apprend que cette brochure vient après le « Dictionnaire des Athées » et le « Dictionnaire des Girouettes, » mais qu'elle ne dit du mal de personne : ce qui est vrai.— L'auteur est Beuchot, le bibliographe, l'éditeur de Voltaire. — Une feuille (p. 1 à 16) est tirée sur pap. blanc ; une autre (17 à 32) sur pap. rougeâtre ; une autre (1 à viij et 33 à 38) sur pap. bleu.

L. B.

—

P. Lindau (XIII, 169). — Je crois que la Revue Politique se trompe et que c'est Rodolphe Lindau, non pas son père Paul, qui a été écrivain français avant de devenir écrivain allemand. Celui-là a écrit beaucoup dans la Revue des Deux Mondes, surtout sur le Japon. Dr A. FELS.

—

Vinaigre susat (XIII, 196, 250). — Le vinaigre susat se faisait avec des lis, comme le vinaigre rosat se faisait avec des roses. Pline (XIII, 1, 2) décrit en détail la fabrication du *susinum*, dont la principale substance était le lis (Cf. Marc. Empir. 7 fin). Ce mot susinus (σούσινος) est un adjectif dérivé du grec σουσόν, mot d'origine orientale. Athénée nous apprend que la ville de Suse était ainsi appelée parce qu'il y croissait une quantité de lis. — Σουσον se retrouve dans l'hébreu *shoushan, lilium*, arabe *sousan*, copte *shôshen*, même sens. Enfin, ces mots orientaux dérivent de l'ancien égyptien. On rencontre dans les hiéroglyphes un mot *sôshen* désignant le lis d'eau, *Nymphæa Lotus* L., sens qu'a quelquefois l'hébreu, cité plus haut. — Ainsi l'adj. susat et le nom pr. Suzanne (d'origine hébraïque) ont une antiquité d'à peu près 7,000 ans ! (Pour plus de détails philologiques, consulter « Recueil de travaux relatifs à l'archéologie et à la philologie égyptiennes et assyriennes, » vol. I, livr. 4, p. 190. Paris, Wieweg, 1880.)

V. L.

—

Les affiches funéraires (XIII, 190, 249). — Ce que l'on désigne sous ce titre n'est

autre chose que le billet d'invitation aux obsèques, dont l'usage, général autrefois, s'est perpétué dans quelques localités, notamment dans le Nord et aussi à Orléans. Ces billets-placards, dont quelques-uns étaient parfois de format gr. in-8°, ornés de vignettes, d'attributs funéraires, de sujets analogues à la Danse des Morts, ont été décrits par F. Pouy dans ses *Recherches sur l'Imprimerie dans le dép. de la Somme*, et par MM. Pelletier et Clauer (V. *Interméd.*, XIII, 230). Ces sortes de lettres de faire part étaient adressées, pliées, à domicile. On en trouve encore avec le nom du destinataire. Quelques-unes offrent des particularités fort singulières, comme celles où c'est le défunt lui-même qui s'adresse à ses invités, etc.). Les collections de billets de mort des catholiques sont moins rares que celles des protestants et des autres cultes. On n'a pas encore fixé l'époque de l'origine de ces derniers billets. Les premiers remontent à la fin du XVIe siècle. DRACIP.

— Ces affiches étaient encore en usage à Strasbourg en 1870; elles deviennent maintenant un peu plus rares; elles sont employées comme invitation pour les enterrements catholiques. La lettre de faire part de décès est imprimée en même temps et distribuée aux connaissances n'habitant pas la ville.

(Strasbourg.) F. L. M.

— Voir aux Tables, t. VIII et IX: *Billets de part.* La question avait été posée par un de nos collabos les plus instruits, qui a publié plus tard ses recherches sur le même sujet: « Des billets d'enterrement au dix-huitième siècle, « par Pierre Clauer, Strasbourgeois. » *Lyon*, *Aug. Bonn*, 1877, in-8 de 32 pag. sur papier teinté. — Je renvoie aussi le Dr By à une brochure publiée antérieurement à cent ex., et qui commence à devenir rare: « Essai hist. et critique sur les billets d'enterrements orléanais, par l'abbé Victor Pelletier, chanoine de l'église d'Orléans » (Orléans, Herluison, 1861, in-8 de 16 p.). P. LE B.

—

Coupé (XIII, 197, 251). — Les gens du monde qui se piquent d'avoir conservé la tradition du bon langage, disent encore « *une Voiture-coupée.* » Le Coupé est la moitié de la Berline; c'est la Berline coupée en deux. UN CARROSSIER.

—

Les Belles Femmes de Paris (XIII, 224). — Bien heureux est le collabo Pastor! Moi, je n'en ai qu'une gravure, celle qui représente Mme *Jenny de Nayer*, femme d'un Inspecteur d'Académie, retiré aujourd'hui dans un village des bords de l'Oise. Et, à ce propos, ce ne serait sans doute pas attenter aux secrets de la Vie privée que de demander à nos curieux Intermédiairistes ce que sont devenues, depuis 1839, les « fleurs » de ce bouquet de fleurs, aujourd'hui herbier. Doct. BY.

— Je n'ai pas cet ouvrage. Je n'en ai jamais rencontré que des exemplaires incomplets. Mais je possède le *Prospectus*, 4 p. in-8 (Impr. de Mme Poussin), aussi rare au moins que le livre! Il faudrait pouvoir y joindre l'affiche. Elle portait :

Sous presse : LES FEMMES LAIDES DE PARIS, *un beau vol.*

On y lisait aussi en propres termes: « On « donnera le nom de baptême des femmes « du monde et l'adresse des Dames de « comptoir. » — Le principal auteur ou organisateur de cette publication était Alph. Esquiros. L.

—

Pain de Beauce (XIII, 225). — Certes, le territoire de la Beauce est très fertile, et le blé qu'on y récolte en abondance est aussi de la meilleure qualité. Mais, au bon vieux temps, sa noblesse était une des plus pauvres de France ; et même la pauvreté de cette noblesse avait donné naissance à plusieurs dictons populaires, tels que celui-ci: *Gentilhomme de Beauce qui vend ses chiens pour avoir du pain.* La Rochefoucauld, ce courtisan, grand seigneur de l'époque de la Fronde, devait avoir un grand dédain pour ces pauvres gentilshommes beaucerons, *qui se tiennent au lit quand on refait leurs chausses*, et si un jour il lui est arrivé de souhaiter à sa nièce de ce pain de Beauce si chèrement acheté, c'est qu'il a trouvé l'occasion de faire briller une fois de plus son bel esprit paradoxal. JEAN DE L.

— La Beauce, autrefois, était d'une pauvreté proverbiale. Gargantua et sa suite y déjeunèrent « de baisler », et Rabelais dit qu'encore de son temps « les gentilzhommes de Beauce desjeunent de baisler et s'en trouvent fort bien ». Leroux de Lincy, dans son Livre des Proverbes, rapporte plusieurs vieux dictons dans le même sens : « Gentilhomme de Beauce, il est au lit pendant qu'on racomode ses chausses » ; — « Gentilhomme de Beauce, qui vend ses chiens pour avoir du pain » ; — C'est comme messieurs de la Biausse, une épée pour trois ».

H. GAUSSERON.

— Pain de cultivateur, ou pain d'orge. Jusqu'en ces derniers temps, les fermiers se contentaient de ce pain lourd et grossier. « Le blé est pour le maître, disaient-ils, l'orge pour le fermier » ; car c'était souvent en blé que s'acquittaient les fermages. En Touraine, il n'y a pas trente ans, j'ai eu beaucoup de peine pour convaincre un excellent fermier que le pain de blé était préférable à tout autre et coû-

tait moins : ce qu'enfin il a reconnu exact après expérience. A. D.

—

Histoire de Louis XI, par Montesquieu (XIII, 225.) — W. J. connaît-il ce que M. Walckenaër a dit de cette *Histoire*, dans l'intéressant article sur Montesquieu qu'il a donné à la Biographie Universelle ? Ce savant biographe d'Horace et de Mme de Sévigné dit avoir lu une Introduction à l'*Histoire de Louis XI*, comparable à tout ce que Montesquieu a écrit de plus beau ; il en cite quelques passages (« le commencement de son règne ne fut que le commencement de sa vengeance ») ; il discute les renseignements contradictoires mis en circulation à l'égard de cette production projetée et non terminée. — Des écrivains qui se sont récemment occupés de Montesquieu, M. Vian, au point de vue bibliographique, M. Laboulaye, comme éditeur, ont dû s'occuper de cette question, mais je n'ai pas leurs livres à ma disposition.

Quant à la collection de portraits formée par Soulavie, il n'est pas exact, comme l'a dit la Bibliographie Universelle, qu'elle eût été, après la mort du propriétaire, transférée au Ministère des Affaires étrangères. Une note insérée dans la Nouv. Biogr. Générale (Didot), t. XLIV, 232, nous apprend qu'on ne trouve au Ministère qu'un seul volume de mauvais portraits. La collection, acquise par le prince Eugène de Beauharnais, fut transportée à Munich ; peut-être, par suite du mariage du fils d'Eugène avec une parente du Czar Nicolas, a-t-elle pris le chemin de Saint-Pétersbourg.

(Toulouse.) A. M.

— La collection de portraits, en 165 vol. grand in-fol., qui avait été saisie en 1813, à la mort de Soulavie, et transportée au Ministère des Affaires étrangères, fut acquise à l'amiable, avec l'autorisation du Gouvernement, par le prince Eugène, dans la bibliothèque duquel elle a figuré jusqu'à sa mort. Depuis, après le mariage du fils aîné du prince Eugène avec la grande-duchesse Marie de Russie, cette collection de portraits est allée à St-Pétersbourg avec la bibliothèque et la galerie de tableaux ; elle s'y trouve encore, dans le palais de feu la grande-duchesse Marie, cette intelligente et gracieuse princesse qui avait au plus haut degré la passion des beaux-arts. Bibl. J. •

—

Marchat (XIII, 226), — On appelait *marchage* les pâturages limitrophes et communs à deux paroisses ou à deux seigneuries, parce que les troupeaux des deux propriétaires avaient concurremment le droit d'y *marcher*, c'est-à-dire d'y paître. On pourrait dès lors être tenté de voir dans le mot *marchat* une autre forme de *marchage*, s'appliquant spécialement, dans le dialecte champenois, aux lieux où les sangliers ont coutume de se réunir, de piétiner sur le sol humide, de le fouiller et de s'y vautrer, ce qui ne peut manquer de produire des trous et des bourbiers. Il ne me semble pas cependant qu'on doive s'arrêter à cette conjecture. Au mot *marcassin*, Littre signale le bas-latin *marcasium*, qui signifie marais, et se demande si le *marcassin* n'aurait pas été nommé ainsi parce que c'est un animal qui hante les lieux marécageux (*marcasium*). De là à *marchat* il n'y a pas loin. Il faudrait aussi comparer ce mot bas-latin et ses dérivés possibles à l'allemand *Marsch* (anglais *marsh*). Le dialecte du Hainaut a le mot *marache*, avec la même signification de *marais*. — Je ne donne, d'ailleurs, ceci que comme une hypothèse, et ne me flatte pas d'avoir découvert la vérité.

(Ayr. Ecosse.) H. GAUSSERON.

— « Marcha, mare ou marchai. Terme d'oisellerie, par lequel on désigne les trous remplis d'eau qui se trouvent dans les bois et qui servent d'abreuvoir aux oiseaux » (Dictionn. des Chasses, par Baudrillart. Paris, 1834, in-4, p. 507). On donne le nom de *marchas* aux grandes mares des forêts de la Haute-Marne. Les marchas attirent les sangliers, lesquels séjournent dans la contrée et causent des dégâts.

LA MAISON FORTE.

— C'est bel et bien un terme de vénerie, signifiant les traces laissées par la bête que l'on chasse et par les gens qui la poursuivent. Dans les vers de Hugues Salel, sur la chasse au sanglier, cités par La Curne de Ste-Palaye :

L'ung prent en lesse un travaillant lymier,
L'autre, qui est de chasser coustumier,
N'oblies rien, et se met au pourchaz,
Pensant trouver la trasse et le *marchaz*.

A. NALIS.

—

S'épivarder (XIII, 226). — Ce mot, ne se rencontrant nulle part, est évidemment forgé, assez mal forgé selon moi. Il signifie se diviser en épis ; soit, mais d'où viennent les syllabes : *varder ?* A quoi les rattacher ? Nous avons : *éparpiller*, dont le sens est tout à fait le même.

E.-G. P.

— Dans le *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert, on trouve : « VARDER, vagabonder, courir » ; avec renvoi au mot : « VERDER », où il est dit qu'en Bourgogne, « VREDER » vient de la basse latinité : *veredare, veredus*. — Mignard, dans son Vocabulaire de la province de Bourgogne, reproduit cette étymologie, qu'il emprunte à Quicherat.

FLIC ET FLOC.

— Dans les campagnes de la Touraine, on dit d'un jeune homme qui s'émancipe et se livre à des amusements bruyants, à l'insu de ses parents, « qu'il s'épivarde ». C'est une allusion au pivert, qui se prononce *pivart*. Quand cet oiseau, commun dans nos bois, aperçoit quelqu'un, il s'enfuit à tire-d'aile en poussant des cris et se réfugie derrière le tronc d'un arbre.

A. D.

—

Condamine (XIII, 227). — L'étymologie de ce mot ne serait-elle pas *condominium*, copropriété, terre dépendant de plusieurs coseigneurs ? Le changement de l'*o* en *a* ne fait pas difficulté, *dominus* ayant donné *dam* à notre vieille langue et *domina* étant devenu notre mot *dame*.

DICASTÈS.

— En Languedoc, la *coundamino* (en patois francisé : *condamine*) est le nom que l'on donnait autrefois au champ seigneurial ou, pour mieux dire, à la pièce de terre attenante ou très rapprochée d'un château et qui était franche d'impôt. Je crois que ce mot patois est une corruption du latin *Campus domini*, d'où *Campdomini*, *comdomino*, et finalement la forme actuelle *coundamino*.

C'est l'opinion de l'abbé de Sauvages, l'auteur du *Dictionn. languedocien-franç.* Le mot est resté usité dans le pays, et aujourd'hui l'on donne ordinairement le nom de *coundamino* à la pièce de terre la plus importante, par son étendue, d'une ferme ou d'une exploitation agricole.

V....T.

— D'après La Curne de Ste-Palaye, mot languedocien désignant une « grande pièce de terre qui a quelques droits seigneuriaux. » Notre confrère Lor. Larchey aurait pu renvoyer à l'auteur que je cite, ainsi qu'à Ducange, au mot *Condamina* et au Dictionn. étymologique de Ménage. On le fait dériver, il me semble, de *Campus domini*.

A. NALIS.

— Subst. fém., mot languedocien, pour signifier une grande pièce de terre qui a quelques droits seigneuriaux (Ducange, au mot *Condamina*. La Curne de Sainte-Palaye : Dict. hist. de l'anc. langage françois, t. IV, p. 159). Une note renvoie à la p. 150, au mot *con*, s. masc., qui signifie *champ* et d'où s'est formé le mot *condamine*. L'éditeur ajoute, et avec raison, je crois, que ce dernier mot vient plutôt de *Campus domini*. Salvaing de Boissieu (*Usage des fiefs*) s'est aussi occupé de ce terme (2e partie, p. 230 et seq.) ; il estime que le mot est celtique et signifie une grande terre destinée au labourage. Après avoir donné deux titres du Dauphiné où le mot *condamine* est employé, il ajoute qu'il n'était pas seulement usité dans cette province. Il cite, d'après les preuves de l'*Hist. de l'abbaye de Tournus*, une charte par laquelle Hugues Ier, archevêque de Besançon, donne, entre autres choses, à son église qu'il avait fait rebâtir : « campum unum indominicatum, quem vulgari lingua condaminan vocant, undique monte flumineque circumseptum. »

Je connais, en Auvergne et ailleurs, plusieurs tènements de ce nom. Ils sont situés près de villes ou de lieux habités, entre montagnes et cours d'eau. Ce sont des fonds de premier ordre. Je citerai notamment le *condamine* du Vigan (Gard), belle prairie, arrosée par l'Arre, et qui a fait maintenant place à la gare du chemin de fer. — Cette question présente un véritable intérêt et mérite d'attirer l'attention de nos collabos.

P. LE B.

— Renvoi au *Glossaire* de Ducange, d'où j'extrais ce qui suit : « *Condamina* ou *Condomina*, Narbonensibus Condomine (ce nom est en effet très répandu en Languedoc), quasi Condominium, à jure unius domini dicta ; vel, ut alii volunt, quasi campus domini ; nam, in Occitania, maxime versus Sevennas, *Camp* ou *Con* campum sonat; ubi hæ Condaminæ ab omni onere agrario immunes censentur. » Condamine ou Condomine désigne donc une ferme, un territoire attenant immédiatement à l'habitation seigneuriale et placé sous l'administration directe du seigneur. Les formes Condomina et Condemina se rencontrent dans de nombreux documents, notamment dans une charte de St-Victor de Marseille, an 1032 ; dans une charte de l'église d'Autun, an 937.

(Nîmes.) CH. L.

—

Broche (XIII, 227). — Du verbe *brocher*, qui signifie au figuré *ébaucher*, faire un ouvrage à la hâte ?

LA MAISON FORTE.

— Littré dit qu'on donne ce nom, en banque, aux valeurs au-dessous de 500 fr. et de 1,000 fr., mais il n'indique pas d'origine. Je me rappelle que, dans ma jeunesse, le petit commerce de Paris et la petite banque donnaient généralement ce nom aux valeurs au-dessous de 50 fr.

A. NALIS.

— Ce nom a été donné aux effets de commerce de peu de valeur, parce qu'on les réunit, on les *embroche* à l'aide d'une épingle.

A. D.

—

Portrait de Salomon de Caux (XIII, 227). — Voilà une question que l'*Intermédiaire* peut saluer comme une vieille connaissance ! C'est dans les deux premiers volumes de sa collection (I, 5, 181 ; II, 166, 297) qu'il faut chercher tous les renseignements désirables sur le portrait dont il s'agit.

G. I.

— Balzac n'a rien retrouvé, comme il résulte de ce qui a été dit sur le portrait de Salomon de Caux, aux t. II et IX de l'*Intermédiaire*. LA MAISON FORTE.

— Ce portrait, si Balzac ne s'en était pas défait avant sa mort, ce qui est peu probable, doit se trouver encore dans la petite galerie de tableaux qu'il avait formée dans son hôtel de *Maréchal de la Littérature*, rue Balzac, et que sa veuve conserve religieusement, dans la même maison où il est mort. Mais Balzac s'était trompé au sujet de l'orthographe du nom de Salomon de Caus, qui a publié lui-même, sous ce nom-là, tous ses ouvrages de mathématiques, d'horlogerie, d'optique, et d'architecture, des jardins. A coup sûr, il savait écrire son nom. BIBL. J.

—

Monogramme EM (XII, 228). — Emmanuel Meuron, ou Murant, d'Amsterdam, qui a laissé beaucoup de toiles, représentant, la plupart, des vues de la Hollande, signait EM., mais il naquit en 1622, et en 1626 il n'a pu qu'illustrer sa chemise. Ce monogramme se trouve aussi au bas de dessins datés de 1628, attribués à Étienne Martelonge, architecte et jésuite, originaire de Lyon. UN LISEUR.

—

Het Groote Tafereel der Dwasheid (XIII, 228). — Le grand tableau de la Folie n'est pas un ouvrage à proprement parler, c'est un recueil de gravures qui ont été publiées successivement pendant la grandeur et la décadence de Law.

Elles n'ont été réunies en un volume gr. in-fol. qu'après la chute du célèbre financier. Il n'y a pas de texte imprimé, mais chaque planche renferme des légendes très étendues, et dont beaucoup forment de véritables petites pièces de vers. Ces légendes sont presque toutes en hollandais, quelques-unes cependant sont en français, notamment les explications de la fameuse gravure de « la Rue Quincampoix en 1720 », dessinée par Humblot et gravée par Duchange.

Il n'a été fait aucune édition française de ce recueil, mais le *Musée de la Caricature*, de Jaime (Paris, 1838), a reproduit quelques-unes des gravures, ainsi que le Magasin Pittoresque. UN LISEUR.

—

Monogramme GD (XIII, 228). — On lit dans Brulliot (Dictionn. des Monogrammes) : « Daufrel, George, mauvais graveur qui vivait à Rouen vers la fin du XVIIe siècle. Selon Malpé (t. I, p. 218), il n'a fait, pour ainsi dire, que des vignettes et des fleurons, qu'il marquait ordinairement des lettres initiales de son nom » GD (en petites capitales). — Un autre graveur, Caspar Dughet, dit *le Poussin*, parce qu'il fut élève et beau-frère de Nicolas Poussin, a laissé des paysages et des sujets religieux signés GD (en italique). Cet artiste, né en 1617, est mort à Rome en 1675. UN LISEUR.

—

Monnaie posthume (XIII, 229). — Cette monnaie est bien connue. On avait frappé un grand nombre de pièces de six sols en 1772, à l'effigie de Louis XV, pièces dites « au Buste senior », coin de Charles Norbert Rœttiers. Sous Louis XVI, Duvivier fit le coin de l'écu de 6 livres qui servit pour le petit écu et les pièces de 24 et de 12 sols ; mais, pour la monnaie divisionnaire de 6 sols qui fut frappée seulement en 1779, on se servit du coin de Rœttiers pour l'avers, en se contentant, au revers, de changer la date de 1772 et de mettre 1779. C'est en 1782 seulement que l'on frappa des pièces de 6 sols à l'effigie de Louis XVI, avec un coin spécial gravé par Duvivier.

Les exemples de monnaies posthumes dans la série française ne sont pas rares. Charles X, roi de la Ligue, était mort en mai 1589 : on trouve des monnaies à son nom jusqu'en 1597. Le règne de Henri III commence en 1574 : on a de cette époque des testons à l'effigie de Charles IX avec la date, au revers, de 1575. Il en est de même pour Charles IX et pour François II. Au commencement du règne, on se servait des coins du règne précédent, en changeant seulement la date. Ainsi, on trouve fréquemment des écus (avant Louis XIII, qui dit écu, dit écu d'or), des doubles et demi-écus, des testons et demi-testons à l'effigie de Henri II, avec les dates de 1559, 1560, et jusqu'à 1561, qu'il faut classer aux règnes de François II et de Charles IX. — Il serait facile de multiplier ces exemples. DE LARCHE.

—

Gamaches (XIII, 230). — Il appartenait sans doute à la famille des Rouault de Gamaches. Nicolas de Rouault, Ier du nom, était huguenot. Cependant, il fut l'un des quatre seigneurs à qui le roi sauva la vie, à la Saint-Barthélemy, à cause de sa fidélité. Il avait épousé Charlotte de Lenoncourt, de qui vint Gédéon, seigneur de Gamaches, mort sans alliance à la fleur de son âge. Ce Gédéon était né avant 1572, puisque son père se remaria, en 1572, à Claude de Maricourt ; en 1607, il aurait eu plus de 40 ans, et Moréri n'aurait pas dit de lui qu'il mourut à la fleur de son âge, et L'Estoile ne l'aurait pas nommé *le jeune Gamaches*. — Mais Nicolas de Rouault eut, de sa seconde femme, outre un fils nommé François, tué en 1595 : 1° un fils, du nom de Nicolas, qui s'est marié, en 1620, à Françoise Mangot, et à qui pouvait convenir, en 1607, l'épithète de jeune ; et 2° un autre

fils, nommé Aloph, qui portait le titre de sieur de Thiembrune. Il est assez probable que *le jeune Gamaches* était Nicolas II de Rouault. E.-G. P.

—

Jeu des Olives (XIII, 230). — Furetière, dans son Dictionnaire, a écrit, au mot « Olivette » : Espèce de danse de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres et en serpentant autour de trois arbres ou de trois autres points fixes, qu'on marque exprès. Le vrai moyen de se lasser, c'est de danser les Olivettes. — Cette dernière phrase donnerait la cause de la soif extraordinaire de Mme la Duchesse. Les oliviers ne venant que dans le Midi, il est permis de croire que ce jeu était originaire de la Provence. Honnorat, dans son Vocabulaire français-provençal, fait la description d'un divertissement appelé les Olivettes, et en usage depuis fort longtemps, après la cueillette des olives. Le jeu qui animait tant les Princesses n'était-il pas une transformation des réjouissances méridionales ? FLICETFLOC.

—

Piron ou... un autre (XIII, 231). — Cet autre est Fougeret de Monbron, né à Péronne en 1698, mort à Paris en septembre 1761, le même qui a produit le grossier roman de *Margot la ravaudeuse*. Barbier indique la première publication de la *Henriade travestie*, à la date 1745, et non 1751. Elle a été souvent réimprimée et est assez commune.

(Nimes.) CH. L.

— *La Henriade travestie*, titre en rouge et noir, avec l'épigraphe : « Honni soit qui mal y pense », et un fleuron au titre. J'ai l'édition de 1751, Berlin (Paris).

DOCT. BY.

— C'est une débauche d'esprit (de Fougeret de Monbron) plutôt qu'une attaque contre Voltaire. A. D.

— Auteur : Fougeret de Monbron. Editions : Berlin (Paris), 1744, 1745, 1751, 1763, 1777, in-12 ; Paris, Plancher, 1817, in-12. Paris, Delonchamps, 1822, in-32, avec des notes hist. et crit. Paris, Théoph. Berquet, 1825, in-32. L. M. F.

—

Prosper Vialon (XIII, 232). — « Homme de lettres, né à Ris (Puy-de-Dôme) en 1817. (Suit l'indication de 9 ouvrages.) » Otto Lorenz, t. IV. L. M. F.

— Il est mort en 1873. P. PONINS.

— *Thelasbar de la Guillermie* avait paru, en 1847, dans le Journal du Dimanche, sorte de revue hebdomadaire in-folio de 32 p., avec gravures, ne coûtant que 18 fr. par an, et fondée par M. Boiste de Richemond. Cette revue, après deux ans de succès justifié par la variété de ses matières et le nom de ses rédacteurs, fut tuée par la Révolution de 1848. J'ai conservé l'exemplaire qui a fait mes délices, quand j'étais un gamin. Dr BY.

—

Legs de Napoléon Ier (XIII, 232). — Cette question m'a fait relire le Testament et les Codicilles de Napoléon. Barbey d'Aurevilly, avec intention ou par erreur, a attribué à la mère le legs fait au fils ; car je suppose qu'il a voulu indiquer les objets ci-après : « 7° Mes tables de nuit, celles qui me « servaient en France, et mon bidet en « vermeil. » On se demande avec étonnement quel prix, quelle importance Napoléon attachait à ces meubles pour les léguer nominativement à son fils ? A. D.

—

Chaumont-Quitry (XIII, 233). — Barbier donne le nom de l'auteur de l'*Antidote de l'Athéisme ou Examen critique du Dictionnaire des Athées anciens et modernes*. C'est Léonard Aléa. Mon exemplaire renferme une note manuscrite de l'époque : « Par le citoyen Aléa, directeur de correspondance à la Régie de l'Enregistrement. » Une nouvelle édition de l'*Antidote* a paru avec le nom de l'auteur sous ce titre : *La Religion triomphante des attentats de l'Impiété*. Paris, 1802, 2 vol. in-8. Aléa, qui est mort en 1812, a publié un autre volume : *Réflexions contre le divorce*. Paris, 1802, in-8.

UN LISEUR.

— Son prénom était Guy. D'après Quérard, il est bien l'auteur de la persécution suscitée par Laharpe... L'auteur de : Antidote de l'Athéisme se nommait Léonard Aléa. — Ouvrage réimprimé sous le titre suivant : La Religion triomphante des attentats et de l'impiété. Paris, Moussart, 1802, 2 parties, in-8.

LA MAISON FORTE.

—

L'Ami d'Erato (XIII, 233). — Barbier donne le nom de l'auteur : François-Nicolas-Benoît de La Mothe, né à Paris, élevé à Sens, où il a été principal de collège. *Le Tribunal d'Apollon* ou Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivants, libelle injurieux, partial et diffamatoire (Paris, an VII), parle ainsi de La Mothe (t. II, p. 16) : « Cet auteur a chanté les Mois Républicains dans ce qu'il appelle une élégie :

La plaintive Elégie, en longs habits de deuil,
Chante les nouveaux mois, pour les mettre au [cercueil !

Le calendrier républicain ne mérite pas de mourir comme son père. Sa distribution est sage, ses noms expressifs et riches. Pourquoi donc faire une élégie sur ce beau sujet? Benoît La Mothe rédigeait l'*Obser-*

vateur du département de l'Yonne, journal qui a eu le sort des journaux et des roses. Il a fait aussi les *Veillées du Presbytère*, et nous sommes bien aises d'apprendre aux amateurs que cet ouvrage existe. On nous saura gré de l'avoir découvert. Cet auteur, au reste, n'est point sans talents. » UN LISEUR.

—

Papier patriotique (XIII, 234). — Le *Journal de Paris*, du 24 déc. 1792, contient l'annonce suivante :

« Le véritable Papier Républicain, propre « pour tenture des salles d'administration, « établissement public, bureau et appar- « tement de particulier, se trouve toujours « à la Manufacture Républicaine, place du « Carrousel, hôtel Longueville, où en sont « les planches originales. — S'adresser au « citoyen *Dugoure*, Inventeur dudit Pa- « pier. »

Dans le Supplément du 23 mars 1793, Urbain Jaume et Jean-Démosthènes Dugourc font précéder le prospectus de Cartes à jouer que j'ai récemment analysé (XIII, 9) de la lettre suivante aux Citoyens Rédacteurs du Journal de Paris National :

« Nous vous prions d'avertir nos Conci- « toyens qu'il ne se fabrique ni ne se vend « point de Papiers peints pour tentures « (dits Républicains) dans notre Manufac- « ture des nouvelles Cartes à jouer de la « République, rue Saint-Nicaise, nº 11. « L'Etablissement de l'Hôtel Longueville, « au Carrousel, n'a rien de commun avec « nous ni avec notre Manufacture; c'est « ce que nous vous prions, Citoyens, de « faire connaître par la voie de votre « Journal. » G. I.

—

Un curieux procès-verbal de 1532 (XIII, 255). — Dans les Mémoires de Trévoux, en l'année 1772, si je ne me trompe, au mot « Pucelage », on trouve un procès-verbal presque dans les mêmes termes; mais, en outre, avec une traduction latine des termes pratiques employés par les sages-femmes, donnés par un habile médecin dont j'ai oublié le nom et qui éclaircit le texte de la manière la plus précise.

E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Surnoms et sobriquets lyonnais, au XIVe siècle. — Les anciennes nomenclatures des habitants des villes pendant le moyen âge, fort instructives au point de vue de l'onomatologie, offrent d'amusants détails et démontrent quels changements se sont effectués dans les mœurs et les usages. On ne trouverait certainement pas, de nos jours, plusieurs personnes, — quoiqu'il y ait encore beaucoup de noms singuliers, — qui seraient résignées au ridicule et aux douleurs des dénominations suivantes relevées sur des actes authentiques de 1320 à 1389 :

Grosmolu, Buefblanc, Lagrue, La Rebota, Chataroba, Curtesbrayes, La Vache, Cornu, Bonpan, Pisitira, Nigoz, Bonvachour, Groin de chien, Sansol, Bavour, Bufflo, Graboter, Sellaviella, Tirevache, Mardefan, Piquemal, Vitdechat, Gratacul, Lesvesses, Cul, etc.

Pour extrait : A. C.

—

Un distique vengeur. — Les Jésuites possédaient et possèdent peut-être encore un collège à Dôle, qu'on appelait, je ne sais trop pourquoi, *Collège de l'Arc*. Les constructions destinées à cet établissement leur furent données par la municipalité elle-même. (Je ne garantis pas les détails de cette notice que je n'ai pas le loisir de vérifier.) D'un autre côté, Henri IV, après 1603, avait fait bâtir pour ces bons Pères un collège à la Flèche. Or, il se trouva, un jour, parmi les nombreux élèves confiés à leurs soins, un nommé *Dabo*, qui, à tort sans doute, crut avoir à se plaindre de ses éducateurs. Le traître choisit, pour se venger d'une manière éclatante, l'occasion d'un concours pour une distribution des prix. Au lieu de développer en vers latins la *matière* livrée à son imagination, il se borna à écrire sur sa copie le distique suivant :

Arcum Dola dedit, Regesque dedere Sagittam;
Quis dabit et funem, quem meruere? Dabo.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir la double destination de la *corde*, qui peut à la fois compléter l'arc meurtrier et servir par elle-même à pendre haut et court les disciples de Loyola. On remarquera, en outre, que la réponse à la question n'est autre que le nom même de l'auteur.

ACQUAVIVA.

—

Description du Merryland. — Le Catalogue des livres du comte de Béhague (d'ailleurs rédigé avec soin) contient (2e partie, nº 1968), parmi les « ouvrages relatifs à l'Amérique du Nord », la *Description topographique, critique et nouvelle, du Merryland. Traduction très libre de l'anglais.*

Qui ne croirait qu'il s'agit du Maryland, tandis que, de fait, il n'y a là qu'une équivoque peu décente. La rubrique : *Chez les Veuves Sulamites, aux petits appartements de Salomon, l'an du monde* 100700700900 (1779), ne révèle-t-elle pas très clairement une facétie assez risquée ?

A. R.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 289.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Mai 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Gustave Flaubert.—Edouard Fournier.

Encore de la nécrologie! Encore deux amis — amis du premier rang — qui viennent de partir!

GUSTAVE FLAUBERT, le lettré éminent, l'acharné fouilleur, qui débuta par un coup de maître, à rendre jalouse l'ombre du grand Balzac; — qui voulut venger Carthage du vieux Caton, en faisant revivre la grande ennemie de Rome dans *Salammbô*; — qui voulait enfin « couronner » son édifice en daubant à cœur-joie sur monsieur Prudhomme, et prétendait énarrer l'inénarrable « bêtise humaine, » dans un roman (achevé et posthume) : *Bouvard et Pétuchet*, en vue duquel il a plus d'une fois *questionné* les *Intermédiairistes*.

EDOUARD FOURNIER, *Intermédiairiste*-né, fureteur sempiternel, pourchasseur méticuleux, compilateur par excellence, — qui revendiqua, partout et toujours, l'esprit d'autrui (l'*Esprit des Autres*); qui dénonça (non sans y ajouter parfois même quelque peu du sien) l'*Esprit dans l'Histoire*; — qui connaissait son vieux Paris et son *Vieux-Neuf*, comme pas un, avec mille et mille choses encore. Infatigable « piocheur », ce « bénédictin du fait divers d'autrefois », ainsi que dit fort bien son confrère Francisque Sarcey, a succombé sur la brèche, au moment où il venait de terminer et livrer son dernier travail (*Le Palais-Royal*, pour le *Paris à travers les âges*, de la maison Didot).
Il *questionnait* peu; collaborateur intermittent, mais zélé, il nous envoyait, à ses heures, des bottes de *réponses*. Toujours il avait de gros arriérés, qu'il soldait par acomptes : le billet accompagnant son dernier envoi (de décembre 1879) nous en promettait bien d'autres *à bref délai*... Et c'est fini! Perte doublement sensible pour notre *Intermédiaire* et pour son Directeur, qui compte encore un vieux camarade et un ami de moins!

Et dire qu'à chacun de ces coups répétés que frappe la Mort, — nous rappelant si souvent ainsi son *Linquenda tellus*, il n'y a, hélas! qu'une réplique à faire, toujours la même : *Laborandum!* C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Tu m'appelles ta vie... — Dans *La Vie réelle*, par Mme Mathilde Froment (Madame Bourdon), Paris, A. Bray, 1862, 11e édit., p. 263, on lit : « Je me souviens « — souvenir lointain — que, quand nous « étions jeunes, mon mari répétait parfois « ces vers qu'il aimait, et qui, à cause de « cela, sont demeurés dans ma mémoire :

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme!
Je veux un nom de toi qui dure plus d'un jour :
La vie est peu de chose, un souffle éteint sa [flamme,
Mais l'âme est immortelle ainsi que notre [amour! »

Le 2e et le 3e vers sont-ils de Musset? et où les trouve-t-on? Ou bien, de qui sont-ils? et y a-t-il une suite à cette « Chanson de Fantasio »?
(Milano.) NADIE.

Sonner les Moresques. — On lit dans le *Recueil et Discours du voyage du roy Charles IX en ses païs et provinces... ès années* 1564 *et* 1565, *faict et recueilly par* ABEL JOUAN. Paris, Jean Bonfons, 1566, pet. in-8, page 17 : « Le roy séjourna au « dit lieu de Lyon vingt-cinq jours, du- « rant lesquels prenoit plaisir à s'esprou- « ver sur la rivière (la Saône), après souper, « et à faire *sonner les Moresques*, qu'il « faisoit bon veoir. »
Comment faut-il interpréter cette expression? ANASTASE COPHOSE.

P. S. — Cet itinéraire, devenu rare, devrait bien être réimprimé avec des notes; il renferme de curieux détails sur quelques entrées du roi dans ses bonnes villes et les descriptions des réjouissances faites en cette occasion. On y voit que Charles IX se plaisait beaucoup à assister aux danses provinciales et aux exercices nautiques. A. C.

Sangbleu. — D'où vient cette expression, pour indiquer une race de noblesse? Chez qui et où la trouve-t-on pour la première fois?
(Milano.) NADIE.

Un pont d'or. — Comment s'explique la création de la phrase-proverbe : Il faut faire *un pont d'or* (à ses ennemis, par exemple)? NADIE.

Nord, Sud, Est, Ouest. — Quelle en est l'origine, la signification *littéraire* et originelle ? De quelle langue dérivent, ces quatre mots, partout les mêmes, pour désigner les quatre points cardinaux ?

NADIE.

—

Garousseaux, Huraudeaulx, Sallerans, Ramerotz ? — Dans un compte de la dépense faite à Lyon, par les Officiers de bouche de la Maison du Roi, à cause des ambassadeurs de la Reine d'Angleterre venus en juin 1564, pour jurer le traité de paix et remettre à Charles IX les insignes de l'Ordre de la Jarretière, figurent, entre autres fournitures de « haulte graisse » : Douze *garousseaux*, au prix de trente-six sols ; dix chapons et *huraudeaux*, cinquante sols ; demi-cent *sallerans*, sept sous six deniers ; quatre *ramerots*, douze sols. Je suppose que les *sallerans* sont des harengs salés, et les *ramerots* de jeunes pigeons ramiers ; mais, à défaut d'explication précise donnée par les ouvrages spéciaux que j'ai pu consulter, je fais appel aux connaissances de l'ancien art culinaire et de vénerie que tels ou tels de nos collaborateurs possèdent certainement.

Je vois, sur ce même compte, figurer une chopine d'*eau rose*. De quels éléments se composait cette eau ? S'en servait-on pour la cuisine ou pour les ablutions ?

ANASTASE COPHOSE.

—

Saynetes. — Pourquoi donc écrit-on *Saynètes*, et non pas *Scénettes ?*

M. FRABAL.

—

Corrigenda du Dictionnaire de l'Académie. — Au mot *Bananier*, on lit : « Les « feuilles de certains bananiers sont d'une « telle grandeur, qu'on les emploie souvent en guise de nappe et de serviet- « tes. » Est-ce par intention ou par erreur que l'*s* manque à *nappe ?* Dans la 6e édition, où cette phrase paraît pour la première fois, il y a le pluriel. Je croirais bon d'ouvrir, dans l'*Intermédiaire*, une liste des fautes d'impression ou autres qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie.

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Pour ou contre l'Académie. — Un de mes confrères Intermédiairistes pourrait-il m'indiquer les ouvrages *pour* ou *contre* le Dictionnaire de l'Académie Française, écrits à l'occasion des 2e, 3e et 4e éditions (1718-1740-1762) ? COURTAT.

— Nous croyons devoir ajouter, à ce propos, que l'auteur vient de publier, à très petit nombre, une brochure fort instructive : *Monographie du Dictionnaire de l'Académie française* (Paris, H. Delaroque, 79 p. in-8°). Il l'a écrite, dit-il, pour « ces maniaques inoffensifs, connus sous le nom de BIBLIOPHILES », — comptant bien d'ailleurs qu'elle « ennuiera tous les lecteurs raisonnables ou à peu près, et que la majeure partie des exemplaires ne

Fera de chez Sercy qu'un saut chez l'épicier. »

Qui sait ? Le critique consciencieux de la noble Compagnie lexicographique pourrait bien se tromper un peu et trouver des lecteurs (il dit des *victimes*), à qui ne déplairont pas ces lignes de sa Préface : « (Pour garder ma liberté), je devais me tenir éloigné de la coupole Mazarine.., Je dédaigne les littérateurs, tels que Ch. Nodier, qui rajeunissent de vieux sarcasmes contre l'Académie... avant leur élection, et lui prodiguent la flatterie après être élus. Je méprise profondément les littérateurs, tels que Champfort, qui commencent par la flagornerie, pour pénétrer dans le sanctuaire, et terminent par d'ingrates injures quand ils en ont franchi le seuil. »

Seulement, est-il bien sûr que le bon Nodier et le malicieux Chamfort aient été si noirs que cela ?... [*Réd.*]

—

Les Petits Pèlerins, par Watteau, de Lille. — Cette charmante miniature (de forme ovale : 0,085 de haut, 0,115 de large), est accompagnée d'une vieille copie lithographique, réduite de 1/10, le tout dans un cadre en vieux chêne, avec compartiment à coulisse, et cette étiquette : « *Künstett*, 4315. »

Nos Petits Pèlerins ressemblent étrangement à Louis XV et à la Pompadour ; on doit même considérer cette peinture comme donnant deux délicieux portraits de ces personnages. Etranges aussi leurs costumes : l'homme, en robe rouge, collet et chapeau noirs ; la femme, en corsage jaune à lacet bleu, jupe et collet bleus, chapeau noir, avec fleurs variées (ce bouquet est une merveille de peinture microscopique) : elle porte, sur sa poitrine hardiment découverte, un *cœur* en or retenu au col par un ruban bleu. Les Pèlerins s'appuient sur des bâtons, ornés de *flèches*. Ces ornements, *cœur et flèches*, se retrouvent sur leurs costumes.

Mes obligeants collabos connaissent-ils quelque chose sur cette peinture ? Connaissent-ils le catalogue de la collection Künstett ? La « Biographie lilloise », publiée chez Leleu, parle peut-être de cette intéressante miniature ?

NOEL MELLIW.

—

Pluie d'eaux rouges comme du sang. — Quelles sont les publications qui existent sur ce sujet ? En connaît-on d'autres que celle du chirurgien Mont-Sainct : « Histoire miraculeuse des eaux rouges comme « sang, tombées dans la ville de Sens et « ses environs, le jour de la Grand Feste- « Dieu dernière, 1617... A Paris, chez « Sylvestre Moreau, 1617 » ? Plaquette de 16 pages, petit in-8, récemment rééditée,

et qui se trouve à Paris, chez les libraires Morgand et Fatout, Détaille, etc.

DRACIP.

—

Glaive mystérieux. — Un Intermédiairiste, docteur ès sciences maçonniques et mystiques, pourrait-il donner l'explication des emblèmes figurés sur la poignée d'un glaive singulier, que j'ai vu chez un armurier qui n'en connaissait pas la provenance ?

Ladite poignée est cruciforme et a deux faces différentes, que j'appellerai la face et le revers.

Face : La poignée porte, en haut, les emblèmes des trois vertus théologales ; au-dessous, les instruments de la Passion, échelle, croix et éponge, le triangle divin, une urne, un bonnet de liberté et un coq.

Sur le croisillon sont une pelle et un râteau.

Revers : En haut de la poignée, une Liberté ; au-dessous, un Religieux accueillant deux guerriers, armés de haches et frappant un arbre. Au second plan, une cabane ronde et une maison construite en troncs d'arbres ; fumée sortant de ces deux habitations.

Sur le croisillon, une règle et un marteau.

Ce glaive ne serait-il pas un des insignes de la Charbonnerie ? La cabane ronde ne serait-elle pas une loge de Charbonniers ?

BRIEUX.

—

Deux ambassadeurs d'Espagne et de France. — Pourrait-on me donner le nom de l'ambassadeur de Charles-Quint, qui, au nom de son maître, remit à Christian II, de Danemark, le collier de la Toison d'or (1520), à l'occasion du couronnement de Christian comme Roi de Suède ?

Je désirerais connaître aussi le nom de l'ambassadeur de France qui assista à la cérémonie de ce même couronnement ?

E. B.

—

Noms des ambassadeurs de la Reine d'Angleterre à Charles IX, en juin 1564. — Dans le Compte de la dépense de bouche faite à Lyon, pour les ambassadeurs de la Reine Elisabeth, qui vinrent jurer la paix conclue à Troyes et apporter au jeune roi de France les insignes de l'Ordre de la Jarretière, les noms de ces personnages sont ainsi défigurés : *Millor Sedon Henry et Sercange*. Comment faut-il les restituer ? *Sedon* doit, sans doute, être milord *Hunsdon*, cousin germain d'Elisabeth, ainsi nommé par plusieurs historiens.

Au secours, s. v. p.

ANASTASE COPHOSE.

—

Bayle à Sedan. — Dans l'Eloge que M. de Beauval (*Histoire des Ouvrages des Savans*, 1706) a fait de Bayle, on lit « qu'après la chute de l'Académie de Sedan, Bayle se retira en Hollande. » Quelle fut la cause de cette chute, qui paraît avoir été un grand événement littéraire et qui se rattache à l'année 1682 ? W. J.

—

Origine de la division de la France en départements. — Je trouve, dans le Catalogue mensuel de la librairie Menu, à Paris (nº 79, de l'année courante), et à la suite de l'annexe d'un exemplaire du *Dictionnaire de la France*, publié par de Hesseln, à Paris, 1771, une note ainsi conçue: « L'auteur, professeur du Dauphin, fit « dresser, pour l'amusement de son royal « élève, une carte de France, découpée en « forme de *jeu de patience*. Mis (*sic*), en « 1790, à la disposition de l'Assemblée « Nationale, les divisions de ce jeu servi- « rent à la délimitation des quatre-vingt- « sept départements. » Si cette assertion a un fondement sérieux, Hesseln serait le premier auteur ou inventeur (méconnu) des divisions administratives de la France, et l'on devrait, en bonne justice, lui faire l'honneur (bien tardif) de cette invention. L'*Intermédiaire* doit résoudre cette question de paternité. ANASTASE COPHOSE.

—

Un souvenir du siège de Paris. — Ceux qui ont le néfaste et glorieux privilège d'avoir été enfermés dans Paris assiégé, se rappellent bien qu'au mois de novembre 1870 on avait voilé de crêpe noir la Statue de la Ville de Strasbourg, sur la place de la Concorde, et installé, devant le pavillon qui lui sert de piédestal, un grand registre où des milliers de citoyens sont venus apposer leurs signatures.

Qu'a bien pu devenir ce souvenir patriotique, que tant d'événements ont fait mettre en oubli ? Qui avait pris l'initiative de l'ouverture du registre dont s'agit ? Qui en a pris soin ? Où fut-il déposé ?

S. D.

—

Astrologue et Baron. — Je lis, à la p. 30 de l'Astrologie judiciaire... par Bordelon (Paris, 1689, in-12): « Delrio dit, dans son livre *de Disq. Mag*, que l'Astrologie judiciaire avoit tant de crédit en France, du tems de la Reine Catherine de Médicis, que les Dames de la Cour n'osoient entreprendre aucune chose sans avoir auparavant consulté les Astrologues, qu'elles appelloient leurs Barons. » — D'où peut venir ce nom donné aux astrologues ? — « Baron, mot d'origine inconnue », dit M. A. Brachet (Diction. Etymol.). Augustin Thierry dit: « Bar, en langue franke, n'a d'autre signification que celle de *vir* en latin. Le sens politi-

que de ce mot est venu de ce qu'il voulait dire *homme*, dans l'idiome des conquérants. En langue romane, on disait *bers* pour le nominatif singulier, et *baron*, pour les autres cas. » (Nouveau Manuel complet du Blason, par J.-F.-J. Pautet, Paris, 1843, in-18, p. 261). Ni Delrio, ni Bordelon n'expliquent ce mot de *baron*. Etait-ce donc une simple fantaisie des Dames de la Cour ? LA MAISON FORTE.

—

Chanson d'un Inconnu, — *nouvellement découverte et mise à jour*, etc., etc., par le docteur Chrisostome Mathanasius. — L'auteur de cet ouvrage est-il le même que celui du *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*, publié (plus tard, croyons-nous) par Saint-Hyacinthe, Sallengre, Gravesende, Van-Essen, etc. Le R. P. Jésuite, dont l'histoire plaisante s'y déroule, portait-il réellement le nom apparent de *Crouvigny?*

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Recueil des Licences — et Entretiens poétiques du chevalier De *** avec Mademoiselle De***, dédié à M. le marquis D***. Epigraphe: *Non licet inter nos tantas componere lites*, M DCC LII (in-12 de xxj et 90 pages). La dernière page est chiffrée : 70. Frontispice allégorique, non signé (resté inconnu à Cohen). Les vers suivants en donnent l'explication :

N'esce pas assez que les Belles
Embrasent, d'un coup d'œil, nos Cœurs et nos [*Esprits;*
Sans qu'elles soient en droit, pour quelques ba- [*gatelles,*
De bruler encor nos Ecrits?

Ce recueil me paraît très rare ; le frontispice est fort joli. — Le chevalier De *** s'occupait de Mlle De ***, fille du marquis D *** ou De ***. — Mlle De *** se nommait *Adélaïde;* elle était d'une grande famille. A la p. 17, on lit les vers suivants :

Esce qu'on ne sçait pas dans l'quartier
Q'vous avés un port de Reine;
Q'vos Parens sont d'un métier
Si grands si haut quj'en perds halaine;
Et que l' nom de C** (*Châteauneuf*)
Sort d'un sang pus vieux que l'Pont-Neuf!

Les divers personnages cités sont-ils connus ? H. DE L'ISLE.

—

Michel Groell, éditeur à Dresde. — La Bibliothèque du Théâtre-Français, attribuée au duc de La Vallière, et éditée en 1768, porte : *Dresde, Michel Groell*, tandis que l'ouvrage a été publié par *J.-B. Cl. Bauche*. Pourrait-on me dire si ce libraire allemand existait réellement, ou s'il n'est qu'imaginaire ?

(Bruxelles.) F. F.

—

Cuinet d'Orbeil. — Je trouve, dans un catalogue, la mention suivante : « Poésies « de M. Cuinet d'Orbeil (d'Issoire). Saint-« Pétersbourg, Imprimerie Impériale des « Sciences, 1787, in-12. »

Connaît-on cet auteur et ses œuvres ?

F. B. M.

—

Les Jésuites et Calvin. — Il a paru, en 1828, à Avignon, un opuscule intitulé : *Supplément à l'Apologie de l'Institut des Jésuites*, ou Bulles et Lettres des Papes, Actes du Clergé et Témoignages de plusieurs hommes célèbres en faveur des Jésuites (un vol. in-12, de 84 p. petit texte). On y lit, p. 81 : « Nous terminerons cette liste (d'auteurs) par un témoignage différent des précédents, mais qui ne pourra que servir la cause des Jésuites, en dévoilant l'atroce perfidie d'un de leurs plus anciens ennemis :

CALVIN. « Quant aux Jésuites, qui sont nos plus grands adversaires, il faut les *tuer*, ou, si l'on y trouve trop de difficulté, les *chasser*, ou du moins les accabler *de mensonges et de calomnies*. » Suit le texte latin : « *Jesuitæ vero... aut necandi... aut ejiciendi... aut certe mendaciis et calumniis opprimendi sunt* (Calvin. apud Becan, t. I, opus. 17, aphor. 15. *De modo propagandi Calvinismum*). »

L'indication est précise, et l'affirmation catégorique. Calvin a-t-il bien écrit cela, ou est-ce là une supercherie de ces audacieux faussaires qui ont frelaté tant de sources de l'histoire ? N. N.

—

Le Théâtre Erotique français, sous le Bas-Empire. — Je possède, sous ce titre, une brochure in-18, de 36 pages, attribuée à Alfred Delvau et désignant comme éditeur le libraire *Pincebourse* (sic), Galerie Vivienne, 69 (s. d.). *Le Dictionnaire érotique*, de Delvau, a-t-il fourni la matière de cette plaquette et le nom, presque fantaisiste, du libraire qu'elle indique ? Ne fut-il pas destiné à couvrir celui de quelque spéculateur étranger ?

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Voyage du Shah de Perse. — *A Diary kept by His Majesty the Shah of Persia during his journy to Europe in* 1878 : *from the Persian, by Albert Houtum Schindler and baron Louis de Norman.* London, R. Bentley, 1879, in-8. — Cet ouvrage a-t-il été réellement traduit du persan ? et, si oui, l'original est-il véritablement l'œuvre du monarque ? Je prends la liberté de poser cette question à un collabo d'outre-Manche, en réclamant de lui une réponse précise et certaine : *oui* ou *non*. Pourrait-on, en même temps, donner le titre exact du premier voyage publié sous le nom du même souverain ?

Merci d'avance.

(Paris.) P. L.

Réponses.

Ma dernière goutte de bon sens (I, 283, 336). — Le docteur Bellier, de Valence (Drôme), est peut-être l'auteur de ce livre extraordinaire; on connaît de lui, et du même acabit: « Metternich le Diable, sa « science, sa société secrète, sa puissance, « ses crimes, ses misères. Fin des maux « des pauvres et des riches. Paradis sur la « terre (Valence, 30 septembre 1848: Le « docteur Bellier, de Valence (Drôme). « Montélimar, impr. Bourron), in-8 de « 32 p.»

« Le Raccommodeur de vos serrures » serait-il trouvé? H. DE L'ISLE.

—

D'où vient le nom de la Diana? (IX, 741.) — Puisqu'il n'a pas encore été répondu à cette question, je me hasarde à présenter une hypothèse que me suggère la lecture même de la demande. M. Nalis nous apprend qu'on a désigné longtemps le local dont il s'agit sous le nom de *Grand'-salle du Doyenné de Notre-Dame*. Or, le mot *decanus* (dont nous avons fait *doyen*) était devenu, en vieux français, *dien* (Cfr. angl. et esp. *dean*). Doyenné (*decanatus*) a donc dû se dire *dienné;* et dans une province qui, comme le Forez, se trouvait sur les limites de la langue d'oc et de la langue d'oil, ce mot s'est peut-être prononcé *diennat* ou *dianat*. C'est ainsi que *comitatus* avait donné, au nord, *comté*, et, au midi, *comtat*. Le véritable nom serait alors Salle *du dianat*, et ne serait devenu Salle *de la Diana* que lorsqu'on aurait cessé de comprendre le sens propre du mot *dianat*, et que des érudits auraient évoqué le souvenir de la déesse de la chasse, qui n'avait rien à voir en cette affaire. On pourrait même admettre qu'à une certaine époque, le mot *dianat* aurait été féminin, comme *duché* et *comté*, qui viennent aussi de masculins en *atus*.

DICASTÈS.

—

Barbarismes et Solécismes (XII, 258, 310; XIII, 39, 80, 137, 176). — Un grand admirateur d'Aristote écrit *plutôt*, au lieu de *plus tôt*. Faut-il lui chercher noise? Il me citera une lettre de Louis XIV à la Reine mère, où le mot *plus tôt* est écrit *plutôt*. Ce « Sage » pourrait ajouter: « Je veux simplifier l'orthographe de ce mot: les anciens écrivaient *plustôt;* moi, j'écris *plutôt!* »

Un critique au *style doré*, en parlant de Mlle Sarah Bernhardt, écrit: « Le feuilleton froisse son amour-propre, elle s'en revenge en déchirant le contrat qui la lie à la Comédie-Française. »

Ce « demi-dieu » peut-il nous faire conjuguer le verbe *revenger?*

LA MAISON FORTE.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678, 731, 763; XIII, 84, 140, 177, 238.) — Je ne saurais accepter sans réserve la négation si nettement formulée par M. A. P. sur les tableaux attribués à Callot. Conclure, de ce qu'il y a au Louvre une esquisse très faible de Callot — même quand ce serait la seule peinture *authentique* de ce grand graveur — que les autres peintures qui lui sont attribuées ne sont pas de lui par cela seul qu'elles ne ressemblent pas à cette esquisse et sont meilleures, c'est aller bien loin. La citation tirée de Félibien prouve contre son but; car si cet habile critique a dit que Callot n'a pas rang parmi les peintres et qu'il était inférieur à Tempesta, il prouve par là même que Callot a fait de la peinture. On n'a jamais dit qu'il fût un grand peintre; mais il pouvait ne pas valoir Tempesta, sans être un peintre méprisable. Je n'ai pas une opinion très ferme, parce que je n'ai vu d'autres peintures attribuées à Callot que les figures des deux tableaux de Claude Lorrain, au Louvre, où sont représentées des scènes de la Campagne du Pas-de-Suze par Louis XIII, et les *Petites Misères de la Guerre*, qui étaient chez M. Dinaux et que sa famille conserve. Dans la notice de 1855, M. Villot croit que les figures du Pas-de-Suze sont plutôt du Bourguignon que de Callot; il a peut-être raison, mais elles me semblent ressembler peu aux peintures du Bourguignon et être, au contraire, dans le style allongé de Callot. Sans prendre parti sur ce point, je suis très porté à penser que les tableaux de M. Dinaux sont bien de Callot. Une imitation d'après des gravures n'aurait pas cette allure vive et primesautière qui est proprement le caractère de l'homme. Il serait difficile d'entrer aussi complètement (selon une expression vulgaire, mais frappante) *dans la peau du bonhomme*.

E.-G. P.

— Le collabo A. P. a fidèlement résumé ma brochure sur les *Tableaux faussement attribués à Callot*. Pas plus que lui, je n'ai été satisfait par aucune des réponses faites. Sans revenir sur les anciennes, je ferai observer au collabo *Quintilius*, le dernier en date, qu'il s'est mépris sur les copies des *Misères de la Guerre*, qu'il dit avoir vues chez un amateur distingué de Nancy. J'ai nommé cet amateur à la p. 22 de ma brochure. C'est M. de la Salle, qui habitait en 1872 le château de Saint-Phlin. Il a bien voulu me communiquer ces copies au moment où il venait de les acquérir; mais, soit avant, soit après son acquisition, il ne les a jamais considérées comme des originaux. Elles ne sont pas à l'huile, mais à la gouache, et paraissent avoir été exécutées par W. Baur avec un talent merveilleux. Quant au tableau de Saint-Epvre, représentant une scène de la Passion, il est au

musée de Nancy. Rien de tout cela n'est de Callot; j'en ai donné les raisons.

J'ai dit aussi (p. 23 de ma brochure) que les personnages du Pas-de-Suze ne peuvent pas être de Callot, puisque ce tableau porte la date de 1651, et que Callot est mort en 1635. — Cela tranche la question.

Quant au collabo A. P., tout en le remerciant de ses bienveillantes appréciations à mon égard, il a eu le tort de donner à entendre que j'avais dit le dernier mot sur la question. Je n'ai jamais eu cette prétention. Ce qui le prouve, c'est que, au moment où je m'apprêtais à envoyer à l'*Intermédiaire* mon mot, sans prétendre qu'il doive être le dernier, j'ai reçu une communication démontrant une fois de plus qu'en fait de recherches on n'a jamais fini. En effet, de ce qu'on n'a rien trouvé jusqu'à un moment donné, il ne faut jamais conclure qu'on ne trouvera pas plus tard. Je persiste dans tout ce que j'ai publié sur la question. Je n'ai pas dit que Callot n'avait jamais peint; mais j'ai soutenu que, jusqu'alors, on ne connaissait aucune peinture *finie* qui pût lui être attribuée avec certitude, et que, dans le cas où l'on viendrait à découvrir des tableaux *terminés* qui seraient de lui, ils seraient nécessairement médiocres. Cette découverte, vainement attendue jusqu'à ces derniers jours, vient de se réaliser. On m'a montré tout récemment neuf petits tableaux que je crois pouvoir attribuer à Callot. Malgré ma défiance, résultant du grand nombre de peintures faussement données au maître lorrain qui ont passé sous mes yeux, je n'ai pu m'empêcher de reconnaître que ces neuf tableaux me paraissent réunir les conditions voulues pour les considérer comme authentiques. Je vais indiquer les raisons qui me portent à conclure ainsi, et je suis heureux d'offrir à notre cher *Intermédiaire* la primeur de ma découverte datant de ces derniers jours.

J'ai dit et je maintiens que toutes les fois qu'une peinture ou un dessin attribué à Callot est dans le sens d'une de ses eaux-fortes, il s'agit d'un ouvrage de copiste. Or, voici ce qui se présente à l'égard des neuf petits tableaux que je viens d'examiner avec le plus grand soin.

Il s'agit de neuf sujets faisant partie de la suite dite des *Gueux* ou *Mendiants*, décrite sous les n°s 685 à 709 de mon Catalogue de l'Œuvre de Callot. Quatre sont dans le sens des gravures et cinq sont en contre-partie. Si l'on ne connaissait que les quatre peintures dans le sens des eaux fortes, il y aurait une grave présomption de fausseté, analogue à celle qui pèse sur tous les tableaux exécutés dans les mêmes conditions. Mais le fait que les cinq autres sont en contre-partie démontre une fois encore qu'il n'y a pas de règle sans exception. Il y a plus, cette exception, tout en confirmant la règle, milite fortement en faveur de l'authenticité. Il est certain que ces neuf tableaux, peints à l'huile sur une toile fine, dans des dimensions à peu près doubles de celles des gravures, sont de la même main. C'est ce qu'ont reconnu avec moi les artistes et les amateurs qui les ont vus. Je pourrais les nommer, au besoin. Ceci posé, voici ce qui me dispose à conclure en faveur de l'authenticité de ces peintures : On sait que les dessins de la suite en question ont été exécutés en Italie. C'est ce que prouve le titre inscrit sur la première pièce, portant les mots : *Capitano de baroni*, sur un drapeau que tient un mendiant. Tous les types sont italiens. Nous devons dire, à propos de ces dessins, que ce ne sont pas ceux dont, sur la foi de M. Robert Dumesnil, j'ai parlé à la p. 329 de mes *Recherches sur Callot*. J'ai reconnu, depuis, que les dessins par moi mentionnés sont des copies très habilement exécutées sur les eaux-fortes originales et dans le même sens. Quant aux dessins originaux, qui devraient être en contre-partie des eaux-fortes, ils n'existent, à ma connaissance, dans aucune collection. — Cette rectification faite, j'arrive à l'examen de l'authenticité des neuf tableaux qui viennent de m'être communiqués. En revenant à Nancy en 1622, Callot avait en portefeuille les dessins de la suite des Mendiants exécutés par lui sur des types pris en Italie, comme ceux des *Gobbi*. Avant de les graver, l'idée lui vint de peindre cinq de ces dessins. Peu satisfait peut-être de cet essai renouvelé de ceux qu'il avait probablement faits en Italie, il abandonna la peinture pour la gravure, et se mit à exécuter les 25 eaux-fortes composant la suite qu'on connaît. Plus tard, il peignit quatre autres sujets de la même suite, ce qui porte à neuf ceux qu'il m'a été donné de voir. Il y en a peut-être davantage. Mais, en exécutant ces quatre derniers morceaux, Callot n'avait plus sous les yeux ses propres dessins, soit qu'il les eût égarés, soit qu'ils fussent détruits. Pour peindre ces quatre tableaux, il se servit de ses eaux-fortes, contrairement aux habitudes des peintres; mais cette étrangeté s'explique par le désir qu'il avait de continuer la série de peintures, interrompue dans un moment de dépit. Voilà comment il se fait que des neuf tableaux connus, cinq seulement sont en contre-partie des eaux-fortes, tandis que quatre autres sont dans le même sens. — Voudrait-on supposer qu'un copiste aurait pu exécuter ces neuf tableaux sur la suite de copies faites par Salomon Savery ou sur d'autres copies également en contre-partie? C'est chose impossible, car alors les neuf peintures seraient, comme les copies, en contre-partie des gravures originales. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait supposer que le peintre copiste

aurait travaillé, pour cinq pièces, sur des copies et, pour quatre autres, sur les gravures originales : ce qui est tout à fait invraisemblable. — Reste la supposition d'après laquelle un peintre copiste aurait exécuté au miroir, d'après les eaux-fortes originales, les cinq tableaux qui sont en contre-partie. Cette hypothèse est inadmissible, car il est sans exemple qu'un copiste prenne la peine de peindre au miroir, alors que rien ne l'y oblige et qu'il lui est beaucoup plus facile de travailler directement. — Il faut remarquer enfin que ces neuf petits tableaux ne sont pas des copies absolument serviles des pièces de la suite à laquelle les sujets ont été empruntés. L'expression des physionomies est différente; il y a des changements dans quelques détails des vêtements et des accessoires. Le plus important de ces changements consiste dans la suppression de l'énorme rosaire porté par le mendiant décrit sous le nº 695 de notre Catalogue (11 de la suite chiffrée). Cette suppression n'est pas dans les habitudes d'un copiste. Cette pièce étant en sens inverse de la gravure, il est clair que le rosaire, qui n'existe pas dans la peinture, a été ajouté dans l'eau-forte. — Quant au mérite de ces peintures, il ne faut pas se faire illusion. Si, comme nous le croyons, elles sont de Callot, on peut dire, avec Florent Le Comte, qu'elles sont d'un artiste « qui n'a pas de rang parmi les peintres ». On voit que leur auteur n'avait pas l'habitude de manier le pinceau. Les contours sont arrêtés sèchement, à la manière d'un graveur de profession; ils ne sont pas fondus comme dans les tableaux des grands peintres-graveurs, tels que Durer et Rembrandt. Les plis des vêtements sont mal rendus, le coloris est sans vigueur. Mais, en revanche, les physionomies sont spirituelles; les yeux sont vifs; les mains sont généralement bien dessinées, quoiqu'on puisse y remarquer quelques inexactitudes provenant de l'inexpérience dans le maniment du pinceau. Tout cela concourt à déterminer la conclusion suivante : Les neuf peintures représentant des sujets de la suite des *Gueux* sont loin d'être des chefs-d'œuvre; mais, avec le *Saint Sébastien* du Louvre, ces peintures sont les seules qu'on puisse jusqu'à présent attribuer à Callot avec une certaine vraisemblance.

Il eût été à désirer que ces petites peintures fissent partie d'une collection publique; mais, il paraît qu'elles vont passer dans une collection particulière.

E. Meaume.

—

Rimes singulières (XIII, 4, 116, 177). — *Linceul* rime avec *cercueil*, parce que l'on prononce *linceuil* ou *linceul*, au choix. On en trouve des exemples dans A. Chénier, Lebrun, Hugo, etc. Voyez Littré et tous les Dict. des Rimes.

H. Gausseron et J. Cosimus.

—

Gœthe, patineur (XIII, 6). — Ce dessin de Kaulbach n'aurait-il pas trait à l'anecdote contée dans *les Maîtresses de Gœthe*, par H. Blaze de Bury (Paris, Michel Lévy, 1873, p. 152)? G. I.

— Le dessin de Kaulbach se rapporte à « Vérité et Poésie », pendant le séjour de Gœthe à Francfort, en 1774.

Je cite, d'après la traduction de Henri Richelot (Paris, Hetzel, Gœthe, ses Mémoires et sa Vie, t. II, p. 11) : « Un hiver rigoureux avait gelé le Mein et en avait fait un sol des plus fermes. Naturellement, on se livrait sur la glace à l'animation la plus vive. Dès le matin, je m'y rendais, et une fois que ma mère était venue dans la journée pour assister à ce spectacle, étant légèrement vêtu, je me trouvai transi de froid. Ma mère était dans sa voiture, enveloppée d'une pelisse de velours rouge, qui, attachée sur son sein avec des glands dorés, avait quelque chose d'imposant. « Donnez-la-moi, chère maman, votre pelisse! m'écriai-je sur-le-champ, sans prendre le temps de réfléchir. J'ai horriblement froid! » Elle-même ne réfléchit pas davantage. En un instant, j'eus la pelisse couleur de pourpre, bordée de zibeline, ornée d'or, qui me descendait jusqu'à mi-jambes, et qui n'allait pas mal avec le bonnet brun en fourrure que je portais. Je continuai à patiner avec insouciance ; la foule était si grande, que cette étrangeté ne fit pas scandale; mais quelques-uns la remarquèrent, car plus tard on la comprit au nombre de mes excentricités sérieuses ou plaisantes. »

(Strasbourg.) *P. c. c. :* F. L. M.

—

Des lits et du coucher, aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148, 180, 269). — Le passage de Sénèque, cité par Dicastès (*Epist. LXVII*), ne se lit pas de même dans toutes les éditions. Celle que j'ai sous les yeux (*Genuæ, sumptib. Sam. Choüet*, 1665, 2 *vol. in*-8º) porte : « Itaque major pars (ætatis) in *stramentis* degitur ». Cette variante (supposé qu'elle ne soit pas la véritable leçon) indiquerait tout au moins que son auteur, puisqu'il prenait sur lui de corriger Sénèque, ne reconnaissait pas la justesse du mot *vestimenta* appliqué aux draps et couvertures d'un lit. C'était trop de scrupule. Ce mot s'employait bien réellement, en certains cas, comme synonyme de *stragulum*. Térence a dit (*Heautontim.*, a. V, sc. 1) :

Huc est intro latus lectus : vestimentis stratus [est.

Mais il faut remarquer que, dans le récit de sa mésaventure, Horace ne s'est pas

servi du mot *vestimentum*, sorte de fréquentatif dont l'acception était fort étendue. Il emploie le mot *vestis*, qui s'appliquait plus spécialement aux vêtements du corps, et il précise encore plus strictement la signification de ce mot, en lui accolant l'épithète déterminative *nocturnam*. Les garnitures d'un lit, en effet, ne pouvaient être ni *diurnes* ni *nocturnes*, puisqu'elles sont toujours en place. Ne sait-on pas, en outre, que, en dépit de leur air de famille, et même de leur identité étymologique, deux mots peuvent avoir des sens très différents? Pour rester sur le même terrain, les termes français *vêtement* et *revêtement* sortent bien de la même racine, mais ils ne sont pas synonymes, et on parlerait fort mal en disant : « J'ai dépouillé mes *revêtements* » ou : « Le *vêtement* de ce mur est de plâtre. » Plus tard, l'habit de nuit, que désignait Horace par les mots *vestis nocturna*, fut nommé *camisia* (chemise), et il importe de remarquer que ce mot était plus nouveau que la chose, ou plutôt qu'il avait été récemment introduit dans la langue écrite, comme la plupart des termes de la basse latinité. Il ne s'appliquait dans l'origine qu'à la *chemise de nuit* (la *chemise de jour* se nommait *indusium*). Nous lisons, en effet, dans Isidore de Séville : « *Camisias* vocamus, quod in his dormimus in *camis*, « id est in stratis nostris » (*Orig. L. XIX, c.* 22). Et, pour ne pas laisser l'ombre d'un doute, il revient plus loin sur la signification du mot *cama*. — « *Cama* est brevis « (stratus) et circà terram. Græci enim « *cami* (χαμαί) breve dicunt » (*Ibid. XX*, 11). Que conclure de tout ceci, sinon que dans tous les temps et dans tous les pays il se trouva des gens qui couchèrent tout nus, et d'autres qui préférèrent dormir en chemise? C'est la seule solution dont cette question, si longuement controversée, me semble susceptible. JOC'H D'INDRET.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200, 242, 270). — Puisque la question paraît intéresser un certain nombre de collabos, recueillons à leur intention, dans le *Figaro*, cette « Petite définition d'un philosophe », donnée par « le Masque de fer » :

« La vie est un chemin de fer; les an- « nées en sont les stations : la mort, la « gare d'arrivée; et les médecins... les « chauffeurs! » R. M. et E. M.

— *N. B.* Le manque de place nous force à ajourner les nombreuses réponses qui nous sont parvenues. [*Réd.*]

—

Inveni portum... (XIII, 98, 181). — On n'a pas encore dit, et Ed. Fournier luimême semble n'avoir pas su que ce distique se trouvait anciennement gravé sur le tombeau de Pétrarque, avec un mot caractéristique de changé : *requiem*, au lieu de *portum*. Où était ce tombeau ? Je ne me le rappelle pas. Existe-t-il encore ? Je l'ignore. S. D.

—

Le Montagnard émigré (XIII, 131, 206). — Voici qui répond, au moins en partie, à la question. Je possède un vieux volume dépareillé des Œuvres de Chateaubriand, respectable bouquin rempli de notes, parmi lesquelles je relève la suivante, fort explicite quant à la paternité de la romance que chante Lautrec : « Cette romance est déjà « connue du public. *J'en avais* composé « les paroles sur un air des montagnes « d'Auvergne, remarquable par sa dou- « ceur et sa simplicité. » R. M.

—

Vie de Molière, par Grimarest (XIII, 135, 188). — Cette question est en retard. Nac trouvera satisfaction en se reportant à XII, 563, 596 et 628. Socratem notamment lui apprendra que cette édition n'est ni rare ni curieuse. A. D.

—

Halquiner (XIII, 161, 213). — Je trouve dans le Vocabulaire du Haut-Maine (par C. R. de M.) : « Hanequiner, traîner la jambe en marchant, boiter ». Ne serait-ce pas le vrai sens de ce mot, dans le vers cité par P. Sonpin?

FLIC ET FLOC.

— Le sens du verbe *halquiner* est assez difficile à définir avec le seul vers cité. Ce qui précède n'aiderait-il pas à faire la lumière? J. DE LOCHÈRE.

—

L'origine de la Syphilis (XIII, 166, 220). — L'ouvrage de Pierre Dufour (pseudonyme, voir les *Supercheries littér.* de Quérard, édit. Daffis) est loin d'épuiser cette question ; il faut recourir au savant ouvrage du docteur J. Rosenbaum : *La Syphilis dans l'antiquité*, dont il existe une traduction française publiée à Bruxelles. Les écrits des Hébreux, des Grecs, des Romains, signalent quelques maladies, tristes fruits de la débauche ; mais la Syphilis, telle qu'elle existe depuis quatre cents ans, n'a paru qu'à la fin du quinzième siècle. Elle fut un objet d'étonnement et d'effroi, et les écrits la concernant se multiplièrent avec rapidité. Les plus anciens parurent, nous le croyons, en 1496, et nous pourrions en citer plus de 40 (G. Sammaripa, *Narratio de qualitate et origine Morbi gallici excusandi et de curatione ejus; Leonicenus, Libellus de epidemia quam vulgo Morbum gallicum vocant*, 1497, etc.). La plupart de ces vieux auteurs ont été réimprimés dans le curieux recueil d'A. Luisinus : *De morbo gallico omnia quæ exstant apud omnes*

medicos cujuscumque nationis. Venise, 1566-67, in-fol., réimprimé dans la même ville en 1599, et en 1728 à Leyde, grâce aux soins du célèbre Boerhaave; C. C. Gruner a fait paraître à Iéna, 1789, in-fol., et 1793, in-8, deux suppléments qui complètent cette collection, et Astruc, dans son traité *De morbis venereis*, a donné des extraits d'un grand nombre de ces vieux auteurs. Parmi eux se distingue Maynardus de Vérone qui attribue ce mal funeste à une conjonction des planètes et qui annonce (bien à tort) qu'à partir de l'an 1584 il disparaîtra pour toujours. Le premier ouvrage en français est peut-être un volume anonyme rédigé par des docteurs de Montpellier et imprimé à Lyon en 1501 : *Cy commence la manière de vivre très excellente et profitable.... remède très utile pour ceulx qui ont la maladie appellée, en hébreu Mal Franzos, en latin Variola chronica, et en français la Grosse Vérole* (voir Astruc, t. I, p. 588). — Au seizième siècle, Thierry de Hery publiait, en 1552, *La méthode curatoire de la maladie vénérienne, vulgairement appellée grosse vairolle, et de la diversité de ses symptômes* (réimprimé en 1569) ; il en offrait un exemplaire, sur peau vélin, à Diane de Poitiers qui le recevait avec reconnaissance. Cet exemplaire, aux armes et devises de cette femme célèbre, est conservé à la Bibliothèque Nationale, qui en a fait l'acquisition en 1809. A. R.

—

P. Lindau (XIII, 169, 276). — On a certainement voulu parler de M. Rudolphe Lindau, lequel, pendant plusieurs années, a été consul d'Allemagne à Bordeaux et a publié, en effet, quelques articles dans la Revue des Deux Mondes. — Mais c'est commettre une erreur grave que de faire de Paul Lindau le *père* de Rudolphe. L'élégant et pimpant M. Paul, de la Louisenstrasse, à Berlin, se trouvera médiocrement flatté de cette paternité dont on veut lui faire honneur. M. Rudolphe est le frère aîné de M. Paul Lindau, le critique et dramaturge si populaire en Allemagne. Celui-ci n'a rien publié en français, mais il s'est toujours avec passion occupé de la littérature française contemporaine, et c'est à lui que l'on doit les traductions allemandes des meilleures pièces de Dumas fils, de Sardou et d'Augier. D. G. V.

—

Affiches funéraires (ou plutôt Billets d'enterrement) (XIII, 190, 249, 276). — A propos du format de ces Billets, il faut lire : gr. in-folio (80 cent. sur 66) et non gr. in-8°. — Le travail de M. Pouy sur ce sujet a été tiré à part, en 1863, sous le titre de *Feuilles volantes*, gr. in-8° de 35 pages, avec fac-similé. DRACIP.

—

Tredosse (XIII, 193). — Je n'ai trouvé ce mot dans aucun dictionnaire; c'est probablement un terme particulier à la province; j'imagine qu'il signifie meuble à trois dossiers. E.-G. P.

—

Tacitiana (XIII, 194, 246). — S'il n'y a pas de *Tacitiana* proprement dit, il y a, pour combler la lacune, plusieurs livres sur les opinions politiques et religieuses de Tacite.

Je cite : Boetticher, *Das Christliche im Tacitus ;* Hoffmeister, *Die Weltanschauung des Tacitus ;* Kahlert, *Taciti sententiæ* DE NATURA, *indole ac regimine deorum.* On trouvera les titres entiers dans Eingelmann, *Bibliotheca Scriptorum classicorum*, Leipzig, 1858.

(Hambourg.) D. A. FELS.

—

Vin bâtard (XIII, 195, 249). — Vin dont l'origine n'est pas *pure*, vin mélangé d'eau : cela est bientôt dit, mais j'aurais désiré des exemples, n'en déplaise à Ducange et à l'Académie. Si ces graves autorités avaient consulté les écrivains français et anglais qui ont cité ce vin, je pense que leur opinion se serait trouvée modifiée.

Il est d'abord utile de constater que, dans leurs imprécations contre les taverniers brouilleurs de vin, les *beuveurs très illustres* n'appellent jamais le vin brouillé et mélangé « vin bâtard » : on peut consulter, à cet égard : 1° *Les Mots dorés du sage Cathon*, de Pierre Grosnet; 2° les *Regrets et Complaintes des gosiers altérés ;* 3° et la *Complainte du commun peuple à l'encontre des taverniers qui brouillent le bon vin, lesquels seront damnez du grand diable s'ilz ne s'amendent*, plaquettes reproduites dans le *Recueil des Anciennes Poésies françaises*, publié dans la Bibliothèque Elzévirienne.

Ensuite, je lis dans une autre plaquette, dont l'auteur est inconnu : *Moyens très utiles et nécessaires pour rendre le monde paisible et faire en brief revenir le bon temps :*

Quand yvrongnes hayront le vin,
Les jambons salés et saulcisses,
Bon temps versez lors, par chemin,
Fourré d'agneaux blancs ou létices :
Car, pour ce, ne soyez novices
De le tenir, si viens trop tard;
Le bon homme en a mal aux cuisses,
D'avoir trop beu de vin bastard.

S'il s'agissait de vin mêlé d'eau, est-ce que le *bon homme* ne serait pas plus solide sur ses jambes, car j'admets que la partie est prise pour le tout et que les cuisses ne figurent, au lieu de jambes, que pour le besoin de la rime?

Dans la moralité du *Jeu du Prince des Sots*, Gringore fait dire à l'Homme obstiné :

Vin de Candie et vin bastard
Je treuve friant et gaillard,
A mon lever, à mon coucher.

N'est-ce pas là l'indication d'un bon vin, d'un vin de choix?

Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques*, au sujet de la cave, place ce vin parmi les meilleurs :

Cave, où sont les vins savoureux
Tant bons, frians et amoureux,
Comme bastard et Malvoisie...

Enfin, Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, est encore plus explicite : « De tels vins sont appelés *bastards*, parce qu'étant moitié doux, moitié secs, ils participent de ces deux *qualités*, sans avoir un goût bien prononcé en chacune d'elles. » Remarquez l'association de ces deux désignations : vin de Candie et vin bastard; en effet, d'après Henry Blount (*Voyage dans le Levant*), ce vin vient de l'île de Crète ou de Candie, qui en exporte, chaque année, douze mille tonneaux.

Passons à l'Angleterre qui, plus que nous, s'approvisionne à l'étranger. Shakespeare (1re partie d'*Henri IV*, a. II, sc. 4) parle de ce vin : « Why then your brown *bastard* is your only rink? » Et Johnson dit : « *Bastard* was a kind of sweet wine. » D'autres auteurs encore : Halliwell, dans son Dictionnaire; Dekkar, dans sa comédie *The honest Whore*, le citent, en rang honorable, parmi les vins de Grèce et d'Espagne, et c'est en ce sens encore qu'en parle Stowe, dans ses *Annales* : « Quand un navire vient avec des « vins de Grèce ou d'Espagne, c'est-à-« dire Muscadelle, Malvoisie, Bastard, « etc... »

Ne résulte-t-il pas de ces citations (que j'aurais pu multiplier, sur les indications de M. A. de Montaiglon, à qui je dois une partie des renseignements qui précèdent) que le vin bâtard n'est nullement un mélange de vin et d'eau, mais un vin pur et agréable, moitié doux, moitié sec?

A. D.

—

Heure des repas (XIII, 197, 250). — « Telle a été, de tout temps, la façon de vivre des gens de travail, et telle est encore aujourd'hui celle des Paveurs, des Maçons, Tailleurs de pierre et autres, qui, selon l'ancien usage, dînent toujours à 9 heures du matin. Mais, ce qui nous étonnera davantage, c'est que cette coutume a été pendant bien des siècles, à peu de chose près, celle de toute la Nation. On dînoit à 10 heures; le soir, on soupoit à 4; et, dans les beaux jours, les gens aisés profitoient du reste de la soirée pour faire une légère promenade qui aidât la digestion. *Après souper, environ entre 4 et 5, nous allasmes avec le Roy chasser au parc;* voilà ce qu'on lit dans une lettre de Caulier (ann. 1510), insérée parmi celles de Louis XII.

Peu après, cependant, on retarda jusqu'à 11 heures le moment du dîner; et c'est l'usage qu'observoient les Collèges, les Communautés, les Maisons religieuses avant leur suppression. Au XVIIe siècle, on soupoit dans les villes à 7 heures. Gontier (1) se plaignoit déjà de ce retard, et il citoit cet ancien proverbe :

Lever à six, disner à dix,
Souper à six, coucher à dix,
Fait vivre l'homme dix fois dix.

Le dîner fut de même reculé d'une heure encore. Boileau, décrivant son empressement à se rendre chez le personnage qui l'avoit invité (2), dit :

J'y cours, midi sonnant, au sortir de la messe.

Cet usage subsistoit à la cour. Régnier (3) nous peint un valet faux et flatteur, jurant à son maître

... qu'il est midy sonné,
Et qu'au logis du Roy tout le monde a disné.

Louis XIV lui-même dînoit à midi, et l'étiquette s'en étoit conservée à Versailles. Mais les courtisans, voulant assister à son couvert pour lui faire leur cour, ils ne le purent qu'en dînant plus tard, et en reculant par conséquent leur repas jusqu'à une heure.

Ce retard néanmoins eut de la peine à s'introduire. *Je dînois avant-hier chez M. de Chaulnes*, écrit Mme de Sévigné dans une lettre de l'année 1671. *Je vis un homme au bout de la chambre, que je crus être le Maître d'hôtel. J'allai à lui et lui dis : Mon pauvre monsieur, faites-nous dîner : il est une heure, je meurs de faim!* Dans une autre lettre écrite cinq ans plus tard, elle dit, en parlant de Mme de Coligny : *Elle aimeroit bien à vivre règlement, et à dîner à midi comme les autres.*

Au commencement du XVIIIe siècle, la coutume de se mettre à table à une heure étoit généralement établie chez les gens de qualité. Insensiblement, pour la commodité des gens d'affaires, pour favoriser la paresse et la toilette des dames, on retarda jusqu'à deux. Déjà cet usage subsistoit dans un certain nombre de maisons vers 1750; mais aussi, c'étoit le retard le plus considérable que l'on connût. En 1782, c'étoit une diligence infiniment rare. Presque partout, il étoit près de 3 heures, et, en beaucoup d'endroits même, il en étoit près de 4 quand on dînoit (4).

(1) *Exercitationes Hygiasticæ, sive De sanitate tuenda*, an. 1668.
(2) Sat. III, v. 20.
(3) Sat. XII, v. 15.
(4) Au commencement du XIXe siècle, on a adopté la coutume angloise, c'est-à-dire de déjeuner à la fourchette à midi, et ensuite de dîner à six heures. Dans les grandes maisons ou

Tous ces changements ont dû influer sur le souper, en le rejettant plus avant dans la nuit. Dans la plupart des maisons, vers 1780, on ne se mettoit à table qu'à dix heures, et dans d'autres qu'à onze » (Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, t. III, p. 308).

Pour extrait : J. Lt.

—

Mémoires de l'abbé Siéyes (XIII, 198). — W. J., en posant son intéressante question sur les Mémoires de l'auteur de la célèbre brochure : *Qu'est-ce que le Tiers?* écrit son nom, suivant l'usage généralement suivi, de cette manière : Sieyès (*sic*, avec accent grave ainsi placé). Cette orthographe, quoique conforme à la prononciation, est cependant erronée. Il signait *Siéyes* (avec un accent aigu sur le premier *e*, et sans accent sur le second). J'ai eu sous les yeux de nombreuses signatures autographes, et notamment celle qui fut apposée sur le Procès-Verbal de la fameuse séance du Jeu de Paume, le 20 juin 1789. Elle est ainsi formulée de la plus belle écriture : *L'Abbé Siéyes* (page 5 dudit Procès-Verbal, Archives Générales, Etats-Généraux). On sait que Siéyes était député, non du Clergé, mais du Tiers, et pour la ville de Paris.

Les personnes qui n'auraient pas la faculté de consulter cette pièce, peuvent voir le volume publié sur le Musée autographique des Archives ; elles y trouveront un fac-similé de la signature de Sieyes, avec l'accent *aigu*. Ce qui n'a pas empêché que, dans le corps même de l'article, on a encore reproduit, par inadvertance, l'accent *grave!*

Vous savez qu'une statue va être érigée à Siéyes, dans la ville de Versailles. Ce nom sera souvent prononcé, il importe donc d'en connaître l'orthographe exacte. On me pardonnera donc cette minutie.

(Versailles.) C. Vatel.

— L'observation faite par W. J., au sujet du rôle que Siéyes aurait joué dans la réformation janséniste de la liturgie de Chartres, est fort intéressante. Est-il, en effet, certain que les opinions du fameux abbé fussent aussi *jansénistes* que le prétend D. Guéranger ? Ce qui permettrait d'en douter, c'est le langage qu'il tint à l'Assemblée Constituante le 7 mai 1791, et le reproche qu'il faisait à la Constitution civile du Clergé d'être inspirée par les préjugés *jansénistes*. Nous n'entendons nullement trancher la question; nous nous bornons à la poser. L.

—

S'épivarder (XIII, 226, 280). — Hé! bien, je crois que le vrai sens est : S'enfuir comme un pivert. On trouve ce sens, et le mot *épivart* signifiant « pivert », dans le Glossaire du Patois normand, de Julien Dubois, publié par Julien Travers (Caen, 1856). Doct. By.

— Tous les jours, dans le nord de la France, le langage populaire emploie, pour *éparpiller*, *disperser brusquement*, le mot *épilvauder*, qui ressemble assez à *épivarder ;* ex. : Un chien, entré dans la cour, avait épilvaudé la volaille ; Toutes ces petites filles jouaient tranquillement, les voilà toutes épilvaudées. Je trouve, dans le Dictionnaire Rouchi-Français, par Hécart (Valenciennes, 1834) : « *Epilvauder*, et *Epivauder*, éparpiller, séparer en effarouchant. Se dit principalement des poules qu'on effraie, et qui volent çà et là. On peut aussi appliquer ce mot à une armée en déroute. Disperser ne rend pas *épilvauder*. M. Lorin a entendu dire, dans le même sens, en Picardie, *éparvauder*. » J. Lt.

—

Portrait de Salomon de Caux (XIII, 227, 282). — Il existe un autre portrait de Salomon de Caux. C'est une médaille gravée par lui-même et *signée*. Mon savant ami, M. Licqué, conservateur du Cabinet royal des Médailles, a fait connaître cette pièce, peut-être unique, dans la Revue Belge de Numismatique, 1879, page 279. Baron de Vorst.

— C'est l'orthographe *Caux* qu'il faut adopter, croyons-nous, parce que si le célèbre ingénieur est né aux environs de Dieppe, il est né en plein pays de Caux, et non à « Caux, en Normandie » (ainsi que le dit Balzac), par la bonne raison que ledit village n'existe pas. Mais quelle était l'orthographe, au XVII[e] siècle, de la patrie des Cauchois... par un *c ?* — Ce nom, non pas de lieu, mais de région, qui est devenu celui d'un homme, nous semble indiquer autre chose. — Si Salomon l'a reçu en naissant, c'est qu'il l'a hérité d'une famille qui était établie en dehors de sa région d'origine, et qui l'y avait reçu comme surnom. Le fait était fréquent, avant que les noms de famille fussent fixés ainsi qu'ils le sont aujourd'hui. Pour qu'il en ait été ainsi, il fallait que le pays de Caux ne fût pas inconnu aux habitants de celui où cette famille s'était établie : ce devait donc être un pays limitrophe, comme le Roumois ou le pays de Bray. Or, voici où nous voulons en venir : Une ancienne famille *Decaux* existe à

les grandes réunions, on ne se met à table qu'à sept heures. Chez les marchands et les employés on sert à cinq. Maintenant les soupers ne sont plus d'usage dans la bonne société, si ce n'est lorsque l'on donne des bals, et dans cette circonstance on offre aux convives un ambigu avec des potages. Quelques commerçants obligés par état de dîner de bonne heure ont conservé l'habitude de manger le soir. Mais le nombre en est infiniment petit.

Anneville-sur-Seine, qui est séparé, par le fleuve, du Pays de Caux, et qui, faisant partie aujourd'hui du canton de Duclair, situé sur la rive droite et en partie sur le plateau de Caux, se rattachait jadis au Roumois, qui s'étend sur les plateaux de la rive gauche. Cette famille sait qu'il existe en Angleterre une ou plusieurs de ses branches éloignées, dont les membres appartiennent à la religion protestante. — Un lieu dit : « le Cimetière des Huguenots » existe à Anneville : preuve qu'il y est mort, et que par conséquent il y a vécu des gens appartenant à la Religion Réformée. Et Salomon de Caux, croit-on, en était. — Nous ne prétendons pas qu'il résulte de ces faits que Salomon de Caux est né dans le village d'Anneville, — mais il y aurait peut-être à chercher de ce côté.
(Duclair, Seine-Inf.)

UN RIVERAIN DE LA SEINE.

—

Monogramme G D (XIII, 228, 283). — Le frontispice du vol. *Les Satyres de Perse* (XIII, 228) est bien fait; il se rapproche du genre de Claude Mellan. Peut-on l'attribuer à Gaspar Dughet, dit *le Poussin?* Les initiales sont en italiques capitales; elles n'ont pas été rendues fidèlement : le D forme un L et un D. Le marquis de Morante possédait un bel exemplaire de cette traduction, n° 857 du 1er catalogue. — Le frontispice manquait. L'exemplaire avait appartenu à Colletet.

H. DE L'ISLE.

—

Monnaie posthume (XIII, 229, 284). — Je possède un louis d'or qui n'est pas posthume, mais que je crois rare et curieux. D'un côté, l'effigie du roi, et : LOUIS XVI, ROI DES FRANÇAIS, avec la date : **1793** (!) — De l'autre côté, le génie debout et ailé, et autour : RÈGNE DE LA LOI. En bas, L'AN V DE LA LIBERTÉ. Il est évident qu'il a été frappé en 1792. — Mais à quelle époque de l'année commençait-on l'émission des monnaies pour l'an suivant?

MONREPOS.

—

Baudelaire-Dufays (XIII, 232). — Si mes souvenirs sont exacts, Dufays était le nom de la maîtresse de Baudelaire.

NOEL MELLIW.

— Ce n'est pas seulement le *Salon de* 1846 que Baudelaire a publié sous le double nom ci-dessus; il avait déjà fait éditer par Labitte, un travail semblable sur le *Salon de* 1845. Un peu plus tard, Baudelaire a signé quelques-unes de ses pièces de ces trois pseudonymes : Pierre *de Fayis*, Charles *Dufayis*, Ch. *Du Fays*. On en a la preuve en consultant les Essais de bibliographie contemporaine (*Charles Baudelaire*), par MM. A. de la Fizelière et Georges Decaux, 1868, in-12 (Académie des Bibliophiles), ainsi que l'intéressant ouvrage publié par René Pincebourde, en 1872, sous ce simple titre : *Charles Baudelaire. Souvenirs, Correspondances et Bibliographie,* suivies de pièces inédites. Cependant, Ch. Joliet, dans ses *Pseudonymes du jour*, n'a fait aucune mention de ceux de Baudelaire.
(Bordeaux.) EGO E.-G.

— Au moment où me parvient le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, je retrouve, en rangeant de vieux papiers, les épreuves (placards) du *Salon de* 1846 de Baudelaire, que nous avons corrigées ensemble. A cette époque, il voulait en effet, pour rendre son nom plus littéraire, et par des raisons de famille, y ajouter celui de sa mère, qui avait, en secondes noces, épousé le général Auprick. Il renonça presque aussitôt (en 1848) à ce projet. Je croyais que Dufays devait s'écrire en deux mots, car il hésita quelque temps entre Baudelaire *de* Fays et Baudelaire *Du* Fays. Mais où retrouver, pour vérifier le fait, ce *Salon de* 1846, dont je dois pourtant avoir un ou deux exemplaires, si on ne me les a pas *empruntés?* W. J.

—

Papier patriotique et J.-D. Dugoure (XIII, 234, 287). — Jean-Démosthène Dugoure, dont il est question ici (287) et aussi (XIII, 9), n'a pas d'article dans les Biographies naturelles. Mais on pourra voir, sur sa biographie et sur son œuvre, l'article de Jules Renouvier, dans l'*Histoire de l'Art pendant la Révolution* (p. 374-80), article dans lequel il fait ressortir ce que l'esprit de ce Dugoure avait de curieux, d'original, d'inventif et de varié. Il y faut joindre un document personnel bien important : l'autobiographie, écrite par Dugoure en 1800 (il est mort vers 1810), qui a été publiée par notre collaborateur Anatole de Montaiglon dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, vol. de 1877, p. 367-71. C. R.

—

Myrobolans (XIII, 257). — Fruits de plusieurs plantes différentes que l'on confond, à cause de la communauté de propriétés et d'usage. *La prune d'Amérique* (myrobolan d'Amérique); *la datte du désert* (myrobolan d'Egypte). On trouve, dans le commerce, quatre espèces : le myrobolan citrin; le myrobolan chébule; le myrobolan indien, et le myrobolan bellerie. Ce sont des fruits astringents, à amande douce et huileuse, venant des Indes. Ils étaient connus dès l'antiquité; Pline en parle comme de fruits aromatiques, cependant ceux que nous appelons ainsi aujourd'hui sont dépourvus d'odeur. Rabelais parle du myrobolan : « Une jeune Corinthiace qui m'avoit apporté un pot de *myrobolans* emplie, « confits à leur mode ». A. NALIS.

— Voir tous les Dictionnaires. Le mot réel est *myrobalan*. Marquis D'ETYMO.

— Le collabo F. P. n'a donc sous la main aucun dictionnaire français? Dans les plus abrégés, du plus petit format, ces Dictionnaires du « nommé Poche », il verrait que le mot *myrobolan* désigne des fruits séchés et laxatifs, venant des Indes orientales, mais que l'acception de « merveilleux » qui appartient au langage ultra-familier n'y est même pas citée ». DOCT. BY.

— Veuillez, cher Collabo F. P., suivre le conseil maintes fois donné par la rédaction ou par des correspondants de l'Intermédiaire plus autorisés que le soussigné. Ouvrez votre Littré, et vous y trouverez la réponse à votre question, que je m'abstiens, d'ailleurs, de qualifier, pour deux raisons : 1° parce qu'elle a reçu par avance son épithète dans nos colonnes (XI, 305); 2° parce que, en ignorant qui je suis, il se pourrait faire qu'au premier jour je m'attir*asse* le même reproche, — voire même que je le mérit*asse*.
(Paris.) P. L.

Curlin (XIII, 257). — Dans la commune de Chanonat, située à dix kilomètres sud de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), *curlin* désigne un outil qui est employé, soit pour donner aux vignes un labour profond, soit pour creuser dans les prés les canaux ou *rases* nécessaires à l'irrigation. Cet outil a l'aspect d'une houe. La lame de fer est aplatie et un peu tranchante, et fait avec le manche (long d'un mètre environ) un angle presque droit. — J'ignore si ce nom est usité dans d'autres communes. On ne le connaît pas, dans la Limagne, aux environs de Riom. SED EGO.

Emblème des pharmaciens (XIII, 259). — Esculape tenait en main un bâton où s'enroulaient deux serpents. Le serpent, dit Pline, sert à plusieurs remèdes. Le serpent, disent les moralistes, est l'emblème de la vigilance nécessaire au médecin. Le serpent, selon d'autres interprètes, apparaît à chaque printemps plus brillant et plus jeune sous une enveloppe nouvelle : image du malade qui, au retour de la santé, semble se transformer et renaître à la vie. Parmi les Vertus représentées dans la cathédrale de Sienne, se trouve la *Prudence*, ayant trois têtes représentant la Vieillesse (expérience du passé), la Jeunesse (vision de l'avenir) et l'Age mûr (vue nette du présent). Le Présent a pour guide la prudence du serpent qu'il tient de la main gauche. On donnait, au moyen âge, à la figure qui représente la Dialectique un serpent pour attribut principal. Sur un vitrail de la cathédrale Saint-Pyat, à Chartres, la Dialectique tient deux serpents à la main; au portail de la cathédrale d'Auxerre, un serpent serre la taille de sa robe, en guise de ceinture; dans la cathédrale de Reims, la Dialectique semble étouffer le reptile. Les deux principales drogueries de Strasbourg ont pour enseigne, l'une le serpent, l'autre le dragon. Le serpent est un morceau de sculpture en bois qui se détache sur la muraille; le dragon est une peinture. RISTELHUBER.

Arithméticien (XIII, 259). — Je pense que l'Académie et Littré ne donnent pas de féminin parce qu'on n'a pas souvent occasion d'employer ce mot. Il me semble cependant qu'on ne commettrait pas une faute en disant, par exemple : Cette institutrice est bonne arithméticienne; cette caissière est une excellente arithméticienne. A. NALIS.

Grillon (XIII, 259). — Serait-ce un diminutif de « grésillon », instrument de torture? Les menottes se nommaient aussi « grésillon ». LA MAISON FORTE.

— Cordelette pour serrer les doigts aux criminels, aujourd'hui remplacée par les « poucettes ». A. D.

Le peintre Larrieu (XIII, 260). — Je ne connais Larrieu que comme ayant peint, en 1762, le portrait de J.-D. Cochin, curé, et celui de l'antiquaire Caylus, placé en tête de la collection de ses dessins antiques. On en trouverait la date, en examinant cet ouvrage. C'est probablement le même qui, le 26 juin 1762, a obtenu une 3e médaille à l'Académie royale de peinture, où il étudiait; en ce cas, je pourrais même ajouter qu'il était né dans les Landes. Les registres de l'Académie ne donnent pas ses prénoms. E.-G. P.

J. Pradier, peintre (XIII, 260). C'est du sculpteur célèbre qui, « partant tous les matins pour Athènes, s'arrêtait rue N.-D. de Lorette », que doit être le tableau trouvé et acquis par le collabo Ribès. J. Pradier, dont le Musée du Louvre et quelques-uns de ses élèves possèdent des dessins à la mine de plomb très terminés, peignait aussi. Je crois me souvenir qu'il exposa jadis, du temps de Louis-Philippe, à l'un des Salons du Louvre, un ou deux paysages qui furent assez malmenés par la critique. J'ai vu chez lui, puis dans sa famille, une Vierge et l'Enfant Jésus, en buste, qui étaient deux portraits. Le dessin y était meilleur que la pratique du pinceau, et la couleur, peu nourrie, en était très claire. ALF. D.

— Jean-Jacques Pradier (et non *James* Pradier, comme on l'a si souvent imprimé) se croyait volontiers un homme universel. Il ne se contentait pas d'être passé maître en l'art de la sculpture, il faisait des vers, sans rimes ni césures, il taillait des coraux et des camées, il jouait du piano, de la guitare, de la *lyre*, composait de piètre musique, et faisait d'exécrable peinture. J'ai, pendant des années, fréquenté son atelier et je ne me rappelle pas le tableau dont parle Ribès, mais je me souviens d'une *Mater dolorosa*, bleue et dure, qui ressemblait à la caricature d'une Vierge de Carlo Maratta. M. D.

— Dans la notice des sculptures modernes du Louvre par Barbet de Jouy (1855), Pradier est indiqué comme ayant été l'élève de Lemot (sculpteur) et de Gérard (peintre).... Parmi les nombreuses œuvres qu'il a exposées, je ne trouve aucun bas-relief. Pour savoir s'il en a fait un qui ressemble à la scène décrite, il faudrait recourir à un catalogue de ses œuvres.

E.-G. P.

— Chargé de la critique du Salon de 1837, voici ce que je disais dans l'*Artiste* (t. XIII, 12e livr.) : « Un des plus jolis portraits du Salon est incontestablement celui de mademoiselle A. V., par M. Pradier, de l'Institut; cet artiste nous a prouvé qu'un sculpteur habile pouvait faire de la peinture estimable. » A. D.

—

God save the King (XIII, 260). — Il est parfaitement vrai que cet air, devenu national chez nos voisins, fut emprunté par eux à un chant d'abord proposé à Louis XIV et délaissé par lui :

Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, sauvez le Roi!... Etc.

Je crois que les brumes de la Tamise n'ont jamais enfanté de musicien. Car Hændel, un auteur d'Oratorios dont l'Angleterre se glorifie, était un Allemand.

Doct. By.

— Depuis Balzac, un journal a publié ceci, qui passe pour une légende. Madame de Brionne, directrice de Saint-Cyr, composa une cantate, dont Lulli écrivit la musique pour célébrer une convalescence de Louis XIV. Dans une excursion en France, Hændel entendit ce chant, le nota, et, à son retour en Angleterre, l'offrit à George I, comme étant de sa composition. — Les Anglais, naturellement, repoussent cette version. Suivant eux, les paroles et la mélodie sont de Henry Carrey, fils naturel du comte Halifax. Ne connaissant pas les principes de la composition, il s'adressa à Harrington ou, suivant d'autres, à Smith, secrétaire copiste de Hændel, pour corriger son œuvre et y ajouter la basse, et c'est ce qui a, dit-on, fait attribuer l'air à Hændel lui-même. A. Nalis.

—

L'Armoire de fer (XIII, 262). — Je ne crois pas que l'Intermédiaire se soit déjà occupé de l'Armoire de fer, mais, il y a déjà longtemps (III, 453, 529, 594, 620, 680), l'empoisonnement supposé du serrurier Gamain a fait l'objet de plusieurs articles. J'avais toujours supposé que l'Armoire de fer, ou du moins son contenu se trouvait aux Archives? Dans l'Hist. de la Révol., de M. Thiers, on rencontre plusieurs fois cette note : « Voyez l'Armoire de fer. »

En ce qui concerne l'utilité d'une table récapitulative pour les collect. de l'Intermédiaire, je m'associe pleinement au vœu de Quintilius. J'oserai même réclamer la priorité, car notre Directeur retrouvera peut-être, dans ses cartons, une motion à ce sujet, que je crois avoir adressée en réponse à la question « *Les Tables de matières* » (XI, 489).

(Paris.) P. L.

— Nous nous réservons de traiter, un jour ou l'autre, cette question, plus difficile qu'on ne croit, d'une Table générale. C'est pourquoi nous n'insérons pas toujours ce qui nous est envoyé à ce propos. [*Réd.*]

—

Un ouvrage attribué à tort à Etienne de la Boëtie (XIII, 263). — Voici ce que dit Feugère (Introd. aux Œuvres de la Boëtie, Paris, Delalain, 1846, p. XIV) : « Frédéric Morel, imprimeur et libraire de l'Université de Paris, fit paraître, dans cette ville, en 1572, bien qu'on lise sur le privilège la date du 18 oct. 1570, *la Mesnagerie de Xénophon, précédée de l'Epistre de Montaigne à M. de Lansac et de son Advertissement au lecteur; les Règles de Mariage et la Lettre de consolation de Plutarque, avec les Epistres dédicatoires de Montaigne à M. de Mesmes et à sa femme, ouvrages traduits par la Boëtie*, et *ses vers latins avec une épistre de Montaigne au chancelier de l'Hospital, puis l'extraict d'une lettre de Montaigne à son père sur la mort de son amy*. Le tout forme 131 feuillets, sans que la pagination, d'après l'usage du temps, soit marquée aux verso; ces mots les terminent : Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570. Après vient un autre cahier numéroté séparément, sans pagination aux verso, et formant 20 feuillets; il porte aussi le millésime de 1572 et le nom de Frédéric Morel, mais cette fois celui-ci est appelé *Imprimeur du Roy*. Ce sont *les vers françois de la Boëtie, précédés d'une Epistre de Montaigne à M. de Foix*. En 1600, Claude Morel se contenta de donner un nouveau frontispice à chacune des parties qui composaient ce volume. Il y joignit, en outre, la traduction des *Œconomiques* d'Aristote,

qui n'avait pas encore paru et qu'il plaça en tête; elle forme avec le titre huit feuillets; le privilège a été supprimé. Aucun changement, du reste, si ce n'est que deux feuillets, qui sont les correspondants des titres, ont été réimprimés; l'un, dans la Mesnagerie de Xénophon, est désigné par le nº 8; l'autre, dans le cahier qui renferme les vers français, offre, avec le nº 4, la dernière partie de l'Epistre dédicatoire de *Montaigne à M. de Foix*. Ainsi, ces deux volumes, différents en apparence, ne sont à peu près en réalité qu'un seul et même livre. »

En somme, Feugère n'est pas pour contredire Egger; mais si Egger a raison d'attribuer la traduction des *Œconomiques* à Bounin, il paraît qu'il ne le savait pas en 1846, puisque l'Introduction de Feugère déclare qu'« Egger a revu les épreuves du livre et indiqué d'heureuses corrections. »

RISTELHUBER.

— D'après une notice, consacrée à la Boétie par le Dr Payen. Paris, Didot, 1853, c'est Montaigne lui-même qui, en 1571, a publié chez Frédéric Morel les traductions de Xénophon et de Plutarque dues à son ami, mort le 18 août 1563; mais cette édition, complétée par des vers, imprimés l'année suivante (19 ff. chiffrés, frontispice particulier), ne contient pas les Economiques d'Aristote, qui n'ont été ajoutés qu'en 1600, dans une nouvelle édition, donnée par Claude Morel, d'après un ms. retrouvé en cette même année, dit M. Payen. Il est vrai que Gabriel Bounin, bailli de Châteauroux, où il était né, avait publié en 1554 une traduction de ce dernier ouvrage; mais comment concilier cette dernière publication avec le manuscrit de la Boétie? Je ne puis douter de l'affirmation de M. Egger; qu'il serait bon cependant de vérifier, mais a-t-il essayé d'expliquer cette supercherie? Je la concevrais de la part du libraire, si l'adjonction de cet opuscule de 8 pages avait pu donner de la valeur à sa nouvelle édition, mais la réputation de la Boétie comme écrivain est toute moderne, et il devait être moins connu que Bounin, qui avait donné au théâtre deux tragédies, dont l'une, *La Sultane*, était le premier ouvrage dramatique dont le sujet eût été emprunté à l'histoire turque contemporaine, et plusieurs autres ouvrages indiqués par Lacroix du Maine. Je crains donc bien que la question ne reste insoluble. A. D.

—

Essai sur la destination de l'homme (XIII, 264). — Il existe, sous ce titre, deux ouvrages, cités par Barbier : l'un, par Girod de Chantrans, aux Verrières de Suisse, s. d., in-8 ; l'autre, qui fait l'objet de la question, traduit de l'allemand de Jean Joachim Spalding, par Christian Fréd. Pfeffel, alors secrétaire d'ambassade du Prince Electeur de Saxe à Paris. Historien et publiciste, C.-F. de Kriegelstein-Pfeffel, que Louis XVI appelait « ses *archives vivantes* », à cause de ses connaissances étendues sur toutes les branches de la diplomatie et du droit public, a rédigé un grand nombre de « Mémoires », conservés au Dépôt des Affaires étrangères. Né à Colmar, le 3 oct. 1726, il est mort à Paris, le 21 mars 1807, décoré et pensionné par Napoléon. A. D.

—

« **Mon Portefeuille** » (XIII, 264). — Le chevalier de Bouchard, né en Provence et mort en 1827, avait pour prénom Armand; il ne me paraît pas tenir à la famille d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre. Après les événements de 1789, il suivit Duveyrier, chargé d'une mission en Allemagne. Ensuite il entra dans l'armée, où il se distingua et devint adjudant-général. Plus tard il commanda le département de l'Aisne, où, retraité, il fut conseiller de préfecture. Ménégaud, dans son « Martyrologe littéraire » (1816), dit qu'il est l'auteur de poésies diverses, écrites avec autant de grâce que de naturel, et de la comédie *les Arts et l'Amitié*, dont le succès fut fort brillant.

Il a beaucoup d'esprit... Eh bien !
Modeste et philosophe, il n'en fait point parade :
Colonel à présent, j'en dirais plus de bien,
S'il n'eût été mon camarade.

Quant à son collaborateur, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, il avait été massacré le 10 août 1792. A. D.

— Il correspondait avec des littérateurs distingués, entre autres M. de Barante. — Le Bouchard d'Esparbès d'Aubeterre s'appelait Joseph-Henri. Il fut maréchal de France. Né en 1714, il mourut en 1788.

A. NALIS.

— La question du collabo H. de l'Isle me fait espérer enfin une réponse à une mienne question (XI, 237) : *Cinq ans y a que trouvai ma Delphine*. J'ai demandé si l'on connaissait l'auteur de cette charmante pièce, dont je ne me rappelais que les deux premiers vers, et que je croyais de M. de Clermont-Tonnerre. Voici que M. de l'Isle me fait connaître l'existence de Poésies de M. de Clermont-Tonnerre, dédiées à sa femme, nommée *Delphine*. Il me semble que je touche au but, et je prie notre obligeant confrère de vouloir bien me dire si la pièce de vers en question se trouve dans ce volume. Si même elle n'était pas trop longue, et qu'il eût la bonté de m'en envoyer copie par l'entremise de notre Directeur, je lui en serais bien reconnaissant. MONREPOS.

—

Description du Merryland (XIII, 288). — Voici le titre exact et complet de ce

petit livre érotique (réimprimé plusieurs fois, entre autres dernièrement à Bruxelles, chez Gay et Doucé) : « Description topo« graphique, historique, critique et nou« velle, du pays et des environs de la Forêt « Noire, située dans la province du MER« RYLAND, traduction très libre de l'anglais. « — A Boutentatives chez les veuves, etc. » Avec frontispice érot., in-12. (On sait qu'en anglais *Merryland* veut dire : Pays de la Joie, de la Gaieté.) On trouvera, du reste, des indications bibliographiques dans cette « Bibliographie du Cte d'I*** », qui a donné lieu, dernièrement, à une réclamation du comte d'Ideville. DOCTr BY.

Trouvailles et Curiosités.

Ego nominor... Hugot ! — Mort et damnation ! Etre Olympio, — être le vieux Lion, le Titan de la littérature contemporaine, — le chantre des *Orientales*, etc., et, en dernier lieu, de ce chef-d'œuvre d'ironie et de foi philosophique : *Religions et Religion ;* en un mot, avoir nom VICTOR HUGO ! — et ne pas être le seul à porter ce nom flamboyant, à posséder pour marque de fabrique le monogramme fatidique V. H. qui scelle, à cette heure, l'édition *Ne varietur !...* Avoir un homonyme, dans l'humble personne d'un trafiquant du chef-lieu de l'Yonne ! d'un compatriote des « trois Dupin ! », lequel vend des vins *en gros, en cercles et en bouteilles* (toujours du même tonneau, comme son illustre aîné, je me plais à le croire) !...

Voici, en effet, le fac-similé de la carte, que nous avons entre les mains, et qui nous fait bien sentir, en ce moment, toute l'inanité des splendeurs humaines :

VICTOR HUGOT
Md DE VINS
EN GROS, EN CERCLES ET EN BOUTEILLES.
Rue des Buttes, n° 10,
A AUXERRE

Imprim. et lithogr. H. Ducros.

Mais, hâtons-nous de signaler l'immense différence qui, d'ailleurs, éclate ici à tous les yeux : c'est Victor HUGOT, non HUGO ! Dieu merci, il y a *fago* et *fagot*. Mais à quoi sert, après tout, de prendre le nom de V. H. en *vins ?* M. M.

—

Faites-vous servir ! — Je viens de recevoir une annonce imprimée de la mise en vente de quelques tableaux anciens, apportés de province à Paris, et ladite annonce, suivie d'un Prospectus dont voici copie conforme (sauf les nom et adresse que je supprime) :

« *Artiste Bordelais, venu à Paris pour pren« dre quelques commandes chez un marchand « de tableaux de cette ville, si vous désirez « également me faire quelques commandes, « faites-le-moi savoir et je m'entendrai avec « vous pour cela.*

« *Je fais le paysage avec cours d'eau, ani« maux, vues des Alpes ou des Pyrénées, fer« mes, chaumières, vues et monuments (en « France ou en Italie). Mon genre de peinture » est clair, brillant et lumineux, à moins que « vous ne désiriez un clair de lune avec reflets « dans une rivière genre Lantara.*

« ...., Artiste-Peintre,
Architecte. »

Allons ! il y a encore de beaux jours pour le grand art !

Témoin, les 60 kilomètres de toile peinte du Salon de 1880 ! E. L.

—

Le Pourboire en 1665. — Cet usage tyrannique, éminemment agaçant et vexatoire, — usage particulier à Paris et qui ne s'est répandu en province que timidement, à la faveur des chemins de fer, — n'est pourtant pas nouveau dans la Grand' Ville. On lit, dans le *Tracas de Paris*, de Colletet, publié en 1665 (et réimprimé par le Bibliophile Jacob, en 1859, dans *Paris ridicule et burlesque*), les vers suivants (p. 249) :

Holà ! garçon ! que quelqu'un monte !
Prends cet argent et fais ton compte :
Trente en chapon et six en pain,
Deux en fromage et seize en vin,
Dix en jambon, est-ce l'affaire ?
Et cinq sols pour la bonne chère,
Sans compter les deux sols pour toy
Pour te mieux souvenir de moy.

On voit, par cet extrait, que le taux du pourboire a peu varié jusqu'à ces derniers temps, et, de plus, que les ancêtres des restaurateurs d'aujourd'hui pratiquaient sans vergogne l'art de traire la bourse du client, avec ces « cinq sols pour la bonne chère », — espèce de pourboire à leur profit. De nos jours, ils partagent, avec les garçons, le produit du tronc des pourboires, et il n'est pas à croire que nous soyons débarrassés de sitôt de ce petit impôt importun et ridicule. DOCT. BY.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 290.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Juin 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Edit, bibit... — De qui ces deux vers (?):

Edit, bibit,
Curæ dignum nihil vidit.

On en a fait l'application aux récits de certains touristes, au *Voyage forcé en Espagne et en France*, publié en 1814 (2 vol. in-8) par un officier anglais, lord Blagney, qui, fait prisonnier de guerre en 1810, crut devoir raconter ses longues pérégrinations depuis Malaga jusqu'à Calais, en se bornant, presque exclusivement, à raconter ses impressions au sujet de la cuisine. Divers journaux anglais se moquèrent fort de cette étrange narration. A. R.

—

Lesage et le Diable boiteux. — J'ai rencontré dernièrement un ms., pet. in-8 de 16 p., intitulé : *Les Béquilles d'Asmodée* (publiées dans diverses éditions de l'ouvrage, sous le titre de : *Les Béquilles du Diable*). Cette critique très élogieuse du livre est, si je ne me trompe, de l'abbé Bordelon. Le même quant au fond, mon ms. diffère sensiblement sous le rapport de la rédaction. — Mais là n'est pas, selon moi, l'intérêt de la question que je désire soumettre aux Intermédiairistes. A la suite du ms., et de la même écriture, je trouve : « Chapitre XII du *Diable boiteux*, omis « dans l'édition d'Amsterdam de 1757, et « qui se trouve dans la traduction anglaise, « imprimée à Edimbourg en 1778. »

Ce chapitre, intitulé : « *Les Amans* », je l'ai, en effet, trouvé dans la traduction anglaise, mais dans aucune des deux éditions que je possède, l'une du XVIIIe, et l'autre du XIXe siècle. — Nulle édition française ne le contiendrait-elle réellement? Pour quelle raison? Et pourquoi les traducteurs anglais en auraient-ils seuls fait usage? Le Roseau.

—

Conte indien, d'A. Dumas. — Pourrait-on m'indiquer où je retrouverais un charmant « *Conte indien* », signé : *A. Dumas*, que j'ai lu, il y a quelque vingt ans, je ne sais dans quelle Revue? Un jeune enfant joue avec sa mère au bord d'un chemin; il court à la poursuite d'un magnifique papillon, qui, se posant de place en place, l'entraîne si loin, que, ruisselant de sueur et se retournant, il voit sa mère derrière lui, à perte de vue, lui faisant des signes désespérés pour qu'il revienne. Cependant l'ardeur de la poursuite l'entraîne toujours, et si longtemps que, passant devant une source, il s'y voit avec une barbe et des cheveux blanchis. Ce n'est qu'épuisé, enfin, et tombant au milieu d'une rangée de pierres blanches (qui sont des tombes), qu'il reconnaît qu'il a été la dupe d'une illusion et qu'il a poursuivi..... un rayon de soleil ! G. M.

—

Deux vers de Théodore de Banville à expliquer. — Dans les *Trente-six Ballades joyeuses*, à la 3e strophe de la *Sainte buverie*, on lit ces deux vers :

Humble mercier, fait pour chanter le chœur
Sur le théâtre où déclame Néron.....

J'avoue humblement n'en pas saisir complètement le sens, et je fais appel aux lumières d'un collabo plus éclairé.
(Brest.) I. Cosinus.

—

Pinchinat. Domini. Callemaude. — Un jugement du Tribunal criminel de Seine-et-Oise, en date du 20 fructidor an III, indique, parmi les objets volés à un cabaretier de Boutervilliers : une veste de « pinchinat » brun, une veste de « pinchinat » bleu, deux jupes blanches, une de serge « domini » (?), l'autre de demi-ratine, une jupe de « callemaude » rouge et jaune. Quelles sont ces différentes étoffes? Ruoff.

—

Chaparder, Chambarder. — Ces deux mots, que tout le monde connaît, et qui appartiennent spécialement à l'argot militaire, n'auraient-ils pas une origine commune, à savoir, le vieux mot *champarter*, exercer le droit de champart, c'est-à-dire percevoir une partie des fruits récoltés sur un fonds donné à cens (*campi pars*)?

Ce qui m'a suggéré cette conjecture, c'est un passage du *Roman du Renart*, où *champarter* a évidemment le sens de piller, dérober :

Bertoult, qui fu en sa meson,
Saut por veoir que ce estoit
Qui ses gelines *chanpartoit*.

Par la perte de la nasalisation, *champarter* serait devenu *chaparder*, et, par le changement des fortes en douces, *chambarder*. — Qu'en pensent nos étymologistes? DICASTÈS.

—

Bigoudis, bigoulis, bigourdis. — On désigne ainsi de petits fuseaux, formés de métal et de peau souple et mince, servant à enrouler les cheveux et à les friser soi-même, sans le secours du feu ni du coiffeur. — Quelles sont la véritable forme et l'origine de ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire? MM. Littré et feu Ed. Fournier, consultés, ont répondu très obligeamment qu'ils ne connaissaient pas ce mot. A. S.

—

Ponts aleutiques. — J'ai cherché vainement ce mot dans un grand nombre de dictionnaires. *Quid?* A. S.

—

Dairolant et Cᵉ, fondeurs en 1792. — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me dire dans quel ouvrage je trouverais des renseignements sur Dairolant et Cᵉ, fondeurs en 1792? J'ai sous les yeux un assignat métallique qui porte, à l'avers, le buste de Mirabeau, et au revers : *Bon pour* 40 *sous à échanger en assignats par Dairolant et Cᵉ, l'an IV de la Liberté* 1792.

Tout le monde connaît les assignats métalliques de Monneron frères, de Lefèvre, Lesage et Cᵉ, Clemanson et Cᵉ, de Lyon, etc., etc... mais connaît-on les Dairolant et Cᵉ? Mon assignat métallique serait-il inédit? Hénin, dans son « Histoire numismatique de la Révolution française », n'en parle pas, ce qui m'autorise à le croire. DE LARCHE.

—

La papesse Jeanne et Gregorovius. — Il existe un ouvrage allemand, fort justement estimé : *Geschichte der Studt Roms im Mittelalter*... (Histoire de la ville de Rome au moyen âge, du Vᵉ au XVIᵉ siècle), par Gregorovius; il forme quatre ou cinq volumes, publiés il y a vingt-cinq ans environ; malheureusement je n'ai pu le consulter. Nul doute qu'il n'y soit question de la fameuse anecdote relative à la papesse Jeanne au IXᵉ siècle. Si quelque Intermédiairiste était en mesure de faire connaître quelle est, sur ce point controversé, l'opinion de Gregorovius, je lui en serais bien reconnaissant.

(Marseille.) V. A.

—

Livres imprimés par des femmes, à Venise, XVIIᵉ siècle? — Je lis, aux pages 115-116 de « Mémoires de la Cour de « Vienne, contenant les remarques d'un « Voyageur... A Cologne, chez Guillaume « Etienne. M.DCC.V », in-12 : « Personne de ceux qui ont voyagé en Italie n'ignore le beau Théâtre, qu'avoit fait bâtir à Piazzola, pas loin de Padouë, le noble Contarini, appellé par surnom *Collostorto*, à cause de la coutume qu'il avoit effectivement de baisser un peu la tête sur une des épaules, et les représentations magnifiques d'Opéras auxquelles il donnoit gratuitement l'accès à toute la noblesse, pendant le tems que celle-ci se tire de la ville, pour jouïr des agrémens de l'arrière-saison. Le Théâtre étoit partie d'un très grand et admirable Palais, que ce Seigneur vénitien y avoit fait bâtir, de même qu'une manufacture ou maison joignante, où il faisoit élever avec une pure libéralité un grand nombre de jeunes filles auxquelles on enseignoit gratuitement toute sorte de métiers, je ne dis pas seulement des métiers propres à leur sexe, mais de ceux mêmes qui jusques alors n'avoient été pratiquez que par des hommes, comme entr'autres l'Imprimerie, dont on a vu des livres. »

Les ouvrages imprimés par ces jeunes Vénitiennes sont-ils bien connus de nos jours? M. F. Ongania, directeur de la librairie Munster à Venise, connaîtrait-il cette particularité concernant l'imprimerie de l'illustre Contarini? Je désire connaître les prénoms de ce noble vénitien; rien de satisfaisant dans la Biographie Didot. — Quel est l'auteur des « Mémoires de la Cour de Vienne »? H. DE L'ISLE.

—

La Bibliothèque de l'empereur des Birmans. — En consultant, il y a quelques jours, la relation du *Voyage*, déjà ancien, du colonel Symes, j'ai rencontré (t. III, p. 93) des détails curieux sur cette bibliothèque. Elle est disposée en de grandes caisses qui contiennent chacune plus de cent volumes; le contenu de chaque caisse est écrit en lettres d'or sur le couvercle. « Le « bibliothécaire en ouvrit deux et nous « montra de très belles écritures sur des « plaques d'ivoire minces, dont les bords « étaient ornés de fleurs d'or, travaillés « avec beaucoup de netteté. Je vis plusieurs « écrits en pâli, langue sacrée des Bir- « mans; il y a des livres sur divers sujets, « mais sur la théologie plus que sur aucun « autre. L'histoire, la médecine, la musi- « que, la peinture, les arts, tiennent aussi « leur place. »

Depuis Symes, quelque écrivain a-t-il donné des détails sur cette collection remarquable et qui offrirait certainement de très précieuses informations sur l'histoire du bouddhisme, sur tout ce qui concerne la Birmanie, pays encore imparfaitement connu? Trouve-t-on quelque chose, à cet égard, dans les *Asiatic Researches*, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, ou dans d'autres grandes collections que je n'ai pas à ma disposition? Les voyageurs anglais Hiram Cox, en 1821, et Crawfurd, en 1829, ajoutent-ils quelque chose au témoignage de Symes? Quant au pâli, cette « langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange », on possède le très remarquable *Essai* d'Eugène Burnouf, publié en 1826. N. T.

—

Dictionnaire néologique — *à l'usage des beaux esprits*, etc., etc. — Quel est donc l'écrivain auquel on peut attribuer à bon droit la paternité de ce livre curieux et utile? Quelques bibliographes l'ont décernée, presque sans contrôle, au grand ennemi de Voltaire, Desfontaines, tandis que des catalogographes compétents ont toujours désigné comme auteur Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement de Bordeaux. D'autres, ou mieux avisés, ou plus instruits, se sont bornés à considérer ce dernier comme l'*Avocat de province*, coupable de l'*Eloge historique de Pantalon Phœbus*, lequel sert d'appendice au Dictionnaire néologique. Si cette distinction est admise, de qui sont, alors, les pièces jointes au même volume, telles que la « Réception de l'illustre Messire Christophle Mathanasius à l'Académie française; le Pantalo-Phébéana; les Lettres d'un Rat Calotin à Citron Barbet »? Un historien de Bordeaux, l'avocat Bernadau, a cru devoir trancher la question du Dictionnaire au profit de J.-J. Bel. Sur quelles données positives pouvait reposer l'opinion de l'historien bordelais? EGO E. G.

—

« Lettre de Madame la comtesse De... — « (qui a réclamé le divorce) à Madame la « marquise de... » (in-8 de 8 p.), imprimée clandestinement, vers 1780, et par un homme ignorant l'art de l'imprimerie. Cerfvol paraît être l'auteur de cet opuscule; on connaît de lui : « Le Cri d'une honnête femme qui réclame le divorce, conformément aux loix de la primitive Eglise... Londres » (Bouillon), 1770, in-8, et 1773, in-12. La « Lettre de Madame la comtesse De... est une « Réponse » à une « Lettre » de Madame la marquise De... », lettre qui m'est inconnue, — c'est ma première question? — Cerfvol était un jurisconsulte connu des bibliographes, mais point des biographes. Rien sur son prénom, sur le lieu de la naissance, l'époque de sa mort; rien enfin sur le « Gustave Naquet » du XVIIIe siècle? H. DE L'ISLE.

—

Aviceptologie française,— ou Traité général de toutes les ruses dont on peut se servir pour prendre les oiseaux qui se trouvent en France..., par M. B***, Paris, Didot, 1778. — Quérard, après avoir indiqué Bulliard comme l'auteur de cet ouvrage (France litt., t. I, 1827), l'attribue avec plus de vraisemblance à Buc'hoz, dans le vol. XI du même ouvrage, publié vers 1857, sous le titre : Corrections, Additions, etc.; mais il n'indique pas d'après quelles données ou quels documents il rectifie son erreur première. Cependant tous les ouvrages de biographie et même de bibliographie publiés depuis 1857 continuent à attribuer l'*Aviceptologie* à Bulliard, bien que cet ouvrage soit étranger à ses travaux et ne rappelle en rien, ni son style, ni sa manière, ni son esprit clair, net et précis. Prière aux chers Collabos de suppléer au silence de Quérard et de vouloir bien communiquer toutes les indications qu'ils pourraient fournir sur le point en litige.— D'après mes recherches, l'*Aviceptologie* a eu dix éditions, de 1778 à 1830. Les six premières sont anonymes, c'est-à-dire ne portent que l'initiale B***. La 7e, datée de 1818, porte, comme nom d'auteur : *Buliard*. Elle a été publiée chez Cussac, avec additions par C.-J. Kresz aîné. La 9e, Corbet, 1821, est de tout point semblable. La 8e, Audot, 1818, porte *Bulliard*, et a supprimé en tête le mot Aviceptologie, qui, du reste, est mal fait, puisqu'il procède de deux langues différentes. L'*Aviceptologie* est bien un ouvrage de compilation, dans le genre de Buc'hoz. On sait, d'ailleurs, que cet auteur était obligé de recourir à l'anonymat pour faire accepter ses livres au public, qu'il avait fatigué par une production exagérée. Si cependant l'*Aviceptologie* ne peut lui être attribuée définitivement, on pourrait supposer qu'il a existé à la fin du siècle dernier un naturaliste du nom de Buliard (avec un seul *l*). Les recherches faites dans ce sens n'ont amené aucun résultat. ELDEPAL.

—

Les Étoiles du Cousin Luc. — Puisque l'*Intermédiaire* a bien voulu s'occuper du « Cousin Jacques », si célèbre par ses *Lunes*, pourquoi ne s'occuperait-il pas également, à son heure, d'un émule de ce « lunatique » écrivain, quoique d'une réputation plus obscure? Je veux parler du « Cousin Luc », l'auteur de « Les Lampions du Palais-Royal ou les Etoiles du « Cousin Luc », recueil de prose et de vers, qui s'adressait, aussi, au Cousin Jacques, pour lui recommander son livre et le charger de ses compliments pour L'ESCLAPART, son ami (?). Serait-il possible de

savoir le véritable nom de ceux qui s'abritaient sous ces deux pseudonymes ?
(Bordeaux.) EGO E.-G.

J. G. Delarue, de l'Orne, — auteur de l'ouvrage suivant : « Quelques idées sur le « mode de constater les délits, suivies du « Précis historique du procès d'E. Pacot, « ex-curé d'Heuilley-le-Grand, déclaré « coupable du prétendu empoisonnement « de Prêtot et de son épouse, condamné à « mort le 14 prairial an X, par jugement « du tribunal séant à Dijon, cassé le « 24 thermidor suivant, par le Tribunal « régulateur. Discours recueilli par le sté- « nographe, et prononcé à la barre des « juges suprêmes, par Dufriche-Foulaines. « Débats devant le tribunal du Jura, qui, « d'après la déclaration unanime du jury « spécial, a prononcé la mise en liberté. » A Paris, de l'imp. de C. F. Patris, pluviôse an XI. — Février 1803 (in-8, les titres et 281 p.).

Delarue était membre du Conseil général de l'Orne ; il est resté inconnu des biographes et de Quérard. Je désirerais connaître la bio-bibliographie de cet homme.
H. DE L'ISLE.

Biographie des Naturalistes.— Au commencement du 60e vol. du Dictionnaire des Sciences naturelles, publié de 1816 à 1830, sous la direction de Frédéric Cuvier, on lit cet Avis : « La biographie des plus « célèbres Naturalistes, annoncée sur le « titre du Dictionnaire, formera un ou- « vrage distinct en 4 vol. in-8, qui paraî- « tront de 4 en 4 mois, à partir du 1er août « prochain..... Paris, 20 juin 1830. » Cet ouvrage a-t-il été publié ? Je l'ai demandé en vain à la Biblioth. Nat. et au Jardin des Plantes. Cependant, Brunet, dans sa dernière édition, ajoute, après l'article consacré au Dictionnaire de Cuvier : « On peut joindre à ce Dictionnaire : La Biographie des Naturalistes, avec des portraits dessinés et gravés par Ambr. Tardieu ; 1823-1827 (20 cah. in-8). » Pritzel Thesaurus donne une indication analogue. Il existe bien à la Biblioth. du Muséum un vol. in-4, formé de portraits de Naturalistes gravés par Tardieu, mais il n'y a ni titre ni texte ; c'est un recueil factice de planches tirées de l'Iconographie universelle d'A. Tardieu. Tous les renseignements qui pourront être fournis sur « la Biographie des Naturalistes » seront accueillis avec reconnaissance. ELDEPAL.

Théophile d'Antimore.— L'auteur d'une foule de *Petits Portraits*, publiés (chez J.-L. Paulmier, rue de Rennes, 15) vers 1863 et 1864, en s'intitulant « *philosophe moraliste* », portait-il réellement le nom de « *Théophile d'Antimore?* » Dans la négative, serait-il possible de connaître celui de l'écrivain qui a si finement esquissé ces petits traités ? EGO E.-G.

Réponses.

Le coup de jarret du Basque (I, 339 ; II, 270). — Une femme de lettres célèbre, lady Morgan, fait un éloge des Basques qui peut se placer ici : « Le Béarn, patrie de Henri IV, est célèbre par la beauté de ses habitants ; les Basques qui en habitent un des cantons, se distinguent par leur élégance, leur grâce, leur vivacité. La noblesse provençale se fait un point d'honneur d'avoir quelqu'un parmi ses premiers domestiques, et se plaît à les faire paroître dans les salons à Paris, en qualité de pages, vêtus d'un beau costume de leur pays.

« J'accompagnois un jour la princesse de Craon à l'hôtel de Gontaut-Biron. A l'instant même où elle me présentoit à la duchesse de Biron, la révérence que je faisois à cette dame fut interrompue par l'apparition d'une figure aérienne qui traversa le pavillon du jardin où elle nous recevoit. L'aimable duchesse, et son nom consacré par l'histoire, ne furent pour moi, un moment, qu'un objet de considération secondaire. Tandis qu'elle me disoit de la manière la plus agréable les choses les plus obligeantes du monde, et dont mon oreille n'étoit pas moins agréablement flattée, mes yeux suivoient, non sans peine, les mouvements légers et gracieux d'un être qui rappeloit à l'imagination tout ce que les poètes ont écrit de Mercure. Couvert d'un costume aussi singulier que pittoresque, il passa dans le pavillon pour entrer dans le jardin. « C'est le Basque de madame la duchesse et dans le costume de son pays », me dit la princesse de Craon, remarquant l'impression que ce beau page avoit faite sur moi : « Courir comme un Basque, ajouta-t-elle, est un proverbe de Provence, et vous voyez qu'il ne le dément pas. » Effectivement, il sembloit voler dans les bosquets du jardin avec la rapidité d'une flèche, comme on le dit des hirkahs ou messagers publics de l'Indoustan. » (*La France*, par lady Morgan, ci-devant Miss Owenson. Trad. par De Fauconpret, Paris, 1818, 2 vol. in-8, t. I, p. 112.)

L'auteur de « Volupté, » ce maître si délicat, ne pouvait se tromper ; et, si ZÉANDRE est encore des nôtres, il se convaincra par le tableau de lady Morgan : le Berrichon ne peut être comparé au Basque pour la légèreté et la souplesse. L'auteur de *La France* cite (en 1816) un cas particulier, très particulier, même : le Basque, du moins, dans son costume, ne fait plus partie de la domesticité d'une grande maison.
LA MAISON FORTE.

Un vieux cantique (IV, 132 ; XIII, 73, 169, 265). — Hé ! mais la Touraine n'a pas le monopole de ces gauloiseries dévotes, car ma bonne, qui est Bretonne (des Corps-Nuds, près Rennes), m'a répété, avec variantes, les vers cités par notre collabo R. M. :

Dans une église j'ai été;
J'ai vu une vieille qui pétait;
Je lui ai dit : « Vieille péteuse,
« Tu devrais bien être honteuse
« De péter devant mon Jésus!
« On devrait te couser le cul! »
— « Faut pardonner à la vieillesse,
Qui ne peut plus serrer les fesses.
Pardon, pardon ! mon doux Jésus,
Devant vous je ne péterai plus. »

Cela se chante sur un air de vieux Noël.
P. Silan.

—

M. Vaucorbeil (XIII, 135). — Voici quelques notes prises au moment où, le 16 mai 1879, il fut nommé Directeur de l'Opéra pour sept années, à partir du 1er nov. 1879. Né à Rouen en 1821, il est fils de Ferville, l'ancien acteur bien connu du Gymnase, dont le véritable nom était Vaucorbeil. Il étudia la musique sous Cherubini, et, à seize ans, il tint au Conservatoire l'emploi de professeur suppléant, qu'il quitta bientôt pour se livrer à la composition. Il a publié des mélodies et écrit un grand nombre d'œuvres symphoniques, de quatuors, de trios, qui l'ont classé parmi les compositeurs de musique de chambre; puis, une grande scène lyrique, la *Mort de Diane*, exécutée par Mlle Krauss aux Concerts du Conservatoire. Il existe de lui une partition de *Mahomet*, dont le poème est de M. Henri de Lacretelle, et qui n'a jamais été représentée. En avril 1863, il donna à l'Opéra-Comique *Bataille d'amour*, 3 actes, livret de V. Sardou et C. Daclin. En 1872, sous le ministère Jules Simon, il a été nommé Commissaire du gouvernement près des théâtres subventionnés. A. D.

—

Graisse de pendu (XIII, 194, 246). — Les pendus sont rares aujourd'hui, Dieu merci! mais la graisse de pendu est toujours en grand honneur dans le codex pharmaceutique des superstitions médicinales. Nous serions en peine cependant de dire où elle se vend, quoiqu'on en conserve encore précieusement des échantillons dans quelques bonnes familles du peuple. Ce n'est plus, il est vrai, de la graisse de pendu, en dépit de son nom, mais c'est de la graisse qu'on croit provenir des criminels exécutés judiciairement, et qui n'est autre que de la graisse de porc, du vulgaire saindoux. Il me semble que Balzac n'a pas oublié la graisse de pendu dans les deux volumes des curieux *Mémoires de Sanson*, qu'il a composés en 1830 avec L. Fr. L'Héritier, de l'Ain. A l'époque où Balzac écrivait ces Mémoires, qui renferment des chapitres admirables, il était en fréquents rapports de littérature avec la famille Sanson, qui habitait alors une vieille maison de la rue Albouy. Il m'a raconté, d'après le témoignage des habitants de cette maison, que les gens du quartier venaient sans cesse demander et acheter de la graisse de pendu ou de guillotiné. Les aides du bourreau leur vendaient consciencieusement du saindoux pris chez le charcutier voisin et mis en pots couverts de papier rouge. La famille Sanson est éteinte, mais on peut parier, à coup sûr, que le petit commerce de la graisse de guillotiné n'est pas tout à fait mort. Bibl. J.

—

Heure des repas (XIII, 197, 250, 307). — Le Président de Brosses (lettre 53, écrite en 1740) dit que la duchesse de Modène ne dîne qu'à 7 heures du soir.

Dans *Béatrix*, roman de Balzac, dont la première partie se passe à Guérande en 1836, le baron du Guénic dîne à 3 heures et a toujours fini à 4 heures (pages 302 et 328). Ruoff.

— A la porte de la demeure du fonctionnaire d'Etat Parra, à Milan, se trouvait, vers la seconde moitié du XVIe siècle, l'avis suivant : « *Pransurus ante X ne venito; post XI, ne maneto* » (Ne venez pas dîner avant 10 heures; ne restez pas après 11 heures). — A Toulouse, en 1545, des étudiants de fort bonne famille dînaient le matin à 10 h., et soupaient à 6 h. — Jusqu'en 1606, dans le diocèse ecclésiastique, à Tubingen, l'heure du dîner était à 9 h. du matin, mais on ne déjeunait pas. — Les comtes d'Erbach dînaient, en 1627, le matin à 9 heures. — Suivant les règlements de la cuisine du duc Ernst de Gotha, en 1648, on dînait, à la Cour, l'été et l'hiver, à 11 h. 3/4 et à 6 h. 3/4. — George Ier, roi d'Angleterre, en 1727, ne dînait qu'après 2 h., et la « nobility and gentry », déjà en 1750, ne se mit plus à table avant 4 heures. Contrairement à l'usage anglais, George III dînait à 1 h. et soupait à 10 h. — Philippe V, d'Espagne, en 1746, dîna toujours à midi précis, ainsi que Charles III en 1788.

Entre 1760 et 1779, le Doge et les Sénateurs de Venise prirent le dîner aussi à midi précis, en même temps que les artisans; et, de même, les notables et les gens du peuple à Batavia et au Kaapstad.

Mais, en 1793, déjà on dîna, à Florence, à table d'hôte, entre 3 et 4 h. de l'après-midi. A Berlin, en 1778, les notables dînaient à 2 h. et soupaient à 9. — Catherine II et l'empereur Paul, de Russie, dînaient ordinairement à 1 h.; Alexandre, suivant la coutume anglaise, entre 4 et 5 h. — Chez Joseph II, l'heure du repas

n'était pas fixée : à 3, à 4, quelquefois à 5 h. — Encore en l'an 1806, l'empereur François eut sa table d'hôte, le jour du nouvel an, à midi. — En 1786, la bourgeoisie à Paris dînait à 2 h., le marchand à 3 et le notable à 4. — Hyder Ali, en 1782, dînait le matin à 10 h. — L'empereur de la Chine régnant en 1775 dînait à 8 h. et soupait à 2.

Que l'heure du repas dans le grand monde, surtout à Paris et à Londres, soit fixée entre 6 et 8 h. du soir, c'est un fait connu, et, avec cela, on semble être arrivé au bout. — Depuis qu'on a introduit de nouveau les soupers, on ne se met souvent à table (l'hiver, du moins) que le lendemain matin, presque au même moment que le laboureur va déjeuner en été.

(Amsterdam.) J.-G. DE G. J. JR.

—

Réflexions et Maximes sur divers sujets (XIII, 198). — Sous un titre un peu différent, Noël d'Argonne (dit Bonaventure d'Argonne), qui a pris aussi le pseudonyme de Vigneul-Marville, a fait paraître des Réflexions, imprimées *à Rouen* en 1691. Serait-ce une 2e édition du livre dont M. H. de Lisle demande l'auteur ? Voici le titre : *L'Education, maximes et réflexions de Moncade*, in-12. L'impression des deux ouvrages ayant eu lieu *à Rouen*, il est possible que ce soit un même ouvrage avec deux titres différents.

E.-G. P.

—

Les Belles femmes de Paris (XIII, 224, 277, et VII, 20, 118, 164). — Ce livre ne saurait être classé parmi les raretés excessives, bien que l'espèce de promiscuité qu'il étalait entre les femmes du monde, les femmes de comptoir et les femmes de théâtre (1), lui ait valu de vives attaques et l'ait exposé à la destruction. Les auteurs, dans la préface, ont essayé de se prémunir contre le reproche et contre le danger ci-dessus indiqués en écrivant : « Si parmi « nos belles lectrices, quelques-unes se plai- « gnaient du pêle-mêle, et parlaient de « mauvaise compagnie, nous leur dirions « que dans cette galerie de belles femmes « il s'agit de belles femmes, non de grandes « dames, de bourgeoises, d'actrices et « d'ouvrières. Parmi les femmes, nous ad- « mettons deux classes : les belles et les « laides... » Voilà le plan et voilà un semblant de justification qui n'a pas satisfait, ni désarmé les adversaires : donc, le livre a dû être attaqué et détruit. Toutefois, j'en ai bien rencontré, dans une période de quinze ans, une dizaine d'exemplaires dans les catalogues à prix marqué, et je n'ai pas payé trop cher mon exemplaire qui est en très bon état et paraît complet. Les tables des noms propres ne correspondent pas au nombre des portraits lithographiés, ou plutôt chaque description de type ne comporte pas une figure, et c'est un tort. — J'ai compté dans le 1er volume (417 pag.) non pas 23, mais 24 planches (une d'elles contient deux têtes, deux fillettes de comptoir), plus un curieux frontispice. — Dans le second volume (400 pages), 23 figures, dont sept des titulaires sont oubliées dans la table (Mesdames d'Altenheim, Chapp, Du Hamel, Garcia, de Las Cases, Tristan et Willès). L'appendice du t. II (200 p.) comprend, imprimées avec un caractère différent, les Lettres aux Belles femmes de Paris et de la Province.

(1) Mme Gibus à côté de la comtesse Merlin; Mme Dorval à côté de la princesse Clémentine d'Orléans.

L'ouvrage de Ch. Diguet, publié par Jouaust, en 1870, sous le titre : *Les jolies femmes de Paris*, avec des eaux-fortes, n'a pas appelé les mêmes protestations : il comprend exclusivement des portraits d'artistes.

(Nimes.) CH. L.

—

Broche (XIII, 227, 282). — Explications insuffisantes ou peu satisfaisantes, quant à l'origine ou à l'étymologie du mot. — D'abord, Littré ne la donne pas, ensuite la valeur qu'il assigne aux « broches », ou effets de commerce (sommes au-dessous de 500 fr. et de 1,000 fr.), peut varier suivant l'importance des places. A Nimes, on appelle « broche » tout effet au-dessous de 100 fr., et plus particulièrement les petites coupures de sommes rompues. — Quant au rapport avec « brocher », faire vite, ou « embrocher », percer d'une épingle, je ne l'admets pas volontiers. On embroche aussi bien les billets de banque de somme ronde de 100, 500, 1,000 fr., pour former des paquets ou groupes de 500, 1,000 et 10,000 fr. Il faut trouver mieux.

CH. L.

—

Michel Morin (XIII, 227). — L'origine de la légende de Michel Morin, personnification de presque tous les bedeaux des paroisses rurales, me paraît difficile à déterminer, car cette légende existait un peu partout, et le nom choisi est très commun en France. Elle doit remonter assez loin ; cependant ce *héros*, ses exploits, son trépas surtout (*funestissimus trespassus !*), n'ont été chantés qu'au cours du XVIIe siècle. C'est à cette époque que me paraît avoir été composé le petit poème en latin macaronique, dont chacun de nous a fait ses délices au collège. Le nom de l'auteur pourrait peut-être, en circonscrivant les recherches, nous aider à découvrir où la scène racontée a eu lieu ; mais quel est-il? Mon professeur indiquait Santeul ; cependant, rien ne me semble confirmer cette attribution. Peut-être en trouverait-on trace parmi les ouvrages du même genre,

composés par Jean Cécile Frey, ou Fray, philologue, mort à Paris en 1631, qui a publié une macaronée bien connue : *Recitus veritabilis super terribili esmeuta paysanorum de Ruellio ;* mais que sont-ils devenus, Balesdens, qui avait l'intention de les recueillir, n'ayant pas exécuté ce projet ? Cette bagatelle, d'après Niceron, a-t-elle été publiée à part ? Brunet n'en cite aucune édition. On la trouve (est-ce pour la première fois ?) dans le *Carpenteriana*, composé et édité par Boscheron en 1724. Octave Delepierre, dans son *Macaronéana*, se borne à indiquer vaguement ce « joli poème », et renvoie à Gabriel Peignot, qui, dans ses *Amusements philologiques,* s'est contenté d'une reproduction même incomplète. Pour conclure, — puisque je n'ai rien découvert, — connaît-on d'autres éditions, isolées ou non, antérieures ou postérieures à 1724? Sait-on, enfin, d'une manière certaine, quel en est l'auteur? A. D.

— Je connais, sur ce sujet, le petit poème macaronique : *Micheli Morini funestissimus trepassus. Carmen. Autore Brogodomouff, Dolæ, ex typographia Joly*, 1818 (in-8, 4 f.). Tiré à 100 exemplaires, et donné par les soins de l'imprimeur Joly (voir le n° 179 du Catal. du comte P. de M..., Paris, Techener, 1856, in-8), il aurait pour auteur Antonio de Arena (Antoine de La Sable), d'après ce qui est dit dans la préface. — Je ne peux rien vérifier, mon Brunet étant à la reliure. — « Michel Morin était de Beauséjour, en Picardie. »

La Maison Forte.

— La source de la légende de Michel Morin (fameux sonneur de cloches et célèbre, dans sa paroisse, par ses prouesses rustiques) est, je le crois, tout à fait inconnue. Epinal, Troyes, Limoges, Tours, ont édité, tour à tour, son *Eloge funèbre*, son *Testament*, etc., etc. Peut-être y a-t-il dans le *Macaronea* d'O. Delepierre (qui cite en entier le poème macaronique de sa mort, il me semble)... *et faciens pouf...* (je ne puis remettre la main sur le volume en ce moment !), peut-être y a-t-il là quelques renseignements. A. Nalis.

— De Michel Morin, il en est comme de bien d'autres célébrités populaires : un voile épais continue à couvrir l'origine de ce type légendaire, exploité même de nos jours. Charles Nisard, dans son *Histoire des Livres populaires*, a traité la question de ce personnage imaginaire ou réel, avec la science d'un érudit et l'autorité d'un lettré. Toutes les qualités du célèbre bedeau de Beauséjour sont énumérées avec pompe dans l'*Eloge funèbre*, qu'il nous cite, et l'on ne peut s'empêcher de gémir sur l'*Histoire de sa Mort*, gracieusement racontée en vers latins macaroniques, parmi lesquels brille l'hexamètre si connu :

De brancha in brancham degringolat, atque facit *pouf!*

Le testament de Michel Morin, en vers burlesques, est un chef-d'œuvre du genre. plein d'originalité et de rondeur. Cependant, M. Robert Luzarche (dans le *Chasseur bibliographe*, janv. 1863) fait ressortir, avec à-propos, l'analogie frappante qu'il présente avec celui de Jacques Lafond, dit *Bellemine*, clocheteur juré de l'église paroissiale de St-Etienne, daté du 10 oct. 1692, soit 36 ans avant celui de Michel Morin. — Selon lui, l'Oraison funèbre et le Testament de Bellemine ont servi de canevas à ceux qui ont voulu plus tard célébrer, dans Michel Morin, les qualités et les innombrables vertus d'un type de leur choix. La comparaison de ces pièces nous amène à cette déduction, que ce Morin n'est que le reflet ou la reproduction de Bellemine, et, qu'à défaut de l'existence positive de Michel Morin, le mérite de sa légende revient, sans conteste, à son véritable modèle le « *Campanaire jurat devez la grand Igléizy* » (de St-Etienne). Ce qui n'empêchera qu'à l'avenir, tout comme aujourd'hui, Bellemine sera moins connu, moins exalté que son émule, et, qu'en dépit de la croisade entreprise contre nos traditions, on gardera, dans les paroisses, la personnification populaire du factotum dont le temps a consacré la royauté, sans en établir la vraie origine.

(Bordeaux.) Ego E.-G.

—

Monnaie posthume (XIII, 229, 284, 311). — Ajoutez, s. v. p., que certaines monnaies portent l'effigie de Louis XVI et la date de 1793 !!! La République avait été proclamée en septembre 1792. L.

— Le louis d'or de 1793 à l'effigie du Roi, que possède le collaborateur Monrepos, n'est point rare. Toute collection un peu sérieuse de la série numismatique française contient des louis d'or, les écus de 6 et de 3 livres, pièces de 30 et de 15 sols (celles-ci plus rares), 2 sous, 12 deniers et 6 deniers, à l'effigie du Roi et portant la date de 1793, l'an V de la Liberté. Dans cette série je ne connais pas la pièce de 3 deniers. En se reportant à l'ouvrage de Hénin (Hist. numis. de la Révolution franç., p. 399), notre collabo trouvera l'explication de ce fait, qu'Hénin qualifie d'extraordinaire, en lui donnant une explication toute naturelle. — Les Hôtels des Monnaies n'avaient reçu aucune notification officielle et relative à un changement dans les types des monnaies. Les coins des types nouveaux, adoptés par l'Assemblée Nationale, les 5 février et 26 avril 1793, ne furent prêts qu'en août de la même année. Le numéraire était rare ; on

réclamait de tous côtés la fabrication de monnaies. Les administrateurs continuèrent, jusqu'en août, à exécuter les lois antérieures ; ce qui, pour celui de l'Hôtel de Paris, faillit entraîner sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire, après une dénonciation d'Hébert au Club des Jacobins, le 29 brumaire an II (19 nov. 1793).

DE LARCHE.

—

Prosper Vialon (XIII, 232, 285). — Aux questions posées, je répondrai par d'autres questions qui peuvent aider à la solution des premières : — Prosper Vialon n'a-t-il pas habité les environs de Bagnoles (Orne) dans des conditions... particulières ? — N'y menait-il pas joyeuse vie ? — N'y recevait-il pas des artistes et des littérateurs ? — Féval, pour la composition de ses *Habits noirs*, n'a-t-il pas profité de son hospitalité ? — Ne correspondait-il pas alors avec le *Journal des chasseurs ?* — N'a-t-il pas tristement... (pour ne pas employer un autre mot)... fini ? L.

—

L'ami d'Erato (XIII, 233, 286). — L'*Almanach des Muses*, de 1789, dit : « L'*ami d'Erato*, par M. de Lam***. Paris, Gattey, petit in-12. Quatrain tiré de cet essai d'un jeune homme probablement :

On me disoit hier, ô belle indifférente,
Que le jeu seul vous plaît à la fureur,
Puis donc, charmante Eglé, qu'une carte vous [tente,
De grâce, traitez-moi comme un *valet de cœur!*

Est-ce assez... neuf et joli ? D'après cet échantillon, l'auteur a-t-il montré de l'esprit en gardant une sorte d'anonymat ?

E.-G. P.

—

Papier patriotique (XIII, 234, 287, 212). — Lorsque, sous la Révolution, l'Imprimerie nationale s'installa dans l'hôtel de Penthièvre (actuellement la Banque de France), la grande galerie, qui a été si habilement restaurée de nos jours, n'échappa à la dévastation que parce qu'on eut l'idée d'en faire un magasin à papier ; elle perdit cependant sa cheminée, ornée de bronzes dorés, et les tableaux de maîtres enchâssés dans ses lambris. Pour ne pas laisser les cadres vides, on les tapissa d'un papier de tenture à emblèmes patriotiques. La Banque en conserve encore des échantillons où l'on voit, disposés sur un treillis de ruban tricolore entrelacé de couronnes de chêne, la cocarde, le bonnet phrygien, le lion, la balance, etc.

Ceci est tiré d'une brochure qui n'est que dans peu de mains, parce qu'elle n'a pas été mise dans le commerce. Elle est intitulée : Notice sur l'état ancien et nouveau de la galerie de l'hôtel de Toulouse. — Paris. Imprimé à la Banque de France. 1876, in-8 (Paris). P. L.

— Un modèle du papier patriotique est très exactement représenté dans un Journal de Modes hollandais : *Kabinet van Mode en smaak. Zeste deel. te Harlem.* 1793, in-8°. — La bordure se compose de deux bandes : l'une, à fond chamois, est ornée de rubans tricolores, croisés à angle droit, avec une rangée de cocardes tricolores au milieu ; l'autre, plus étroite, est formée d'un faisceau sur lequel s'enroule en spirale un ruban tricolore, portant sur le blanc cette devise : *Soyons libres — Nous serons — invincibles.*

Le fond du papier, qui est bleu, est orné d'une série de médaillons ovales, reliés par des losanges de rubans tricolores, avec une cocarde tricolore au milieu.

Le médaillon, entouré de branches de chêne jaune d'or, renferme, sur un fond bleu pâle, une pique surmontée du bonnet rouge et deux faisceaux en sautoir, reliés par un ruban blanc, sur les bouts duquel on lit : *Liberté. — Egalité.* Dans le champ, au-dessus, est écrit : *République Française.*

Lors de la reconstruction du pavillon de Flore, on retrouva, sous les papiers de tenture superposés, le *papier patriotique* qui avait été placé en 1793, et plusieurs amateurs purent recueillir des échantillons de ce papier. CH. NUITTER.

—

Nouvelle prosodie française (XIII, 257). — La ligne citée par V. V. n'est pas un vers, c'est de la prose, bonne ou mauvaise. Sans les règles, il n'y a ni poésie, ni art qui puisse subsister. Je n'admets pas plus les auteurs qui détruisent l'harmonie des vers que les peintres dits *impressionistes,* qui veulent faire de la peinture sans dessin ni couleur. C'est uniquement pour s'épargner le travail, sans lequel on ne fait rien de bon ni de durable, que les prétendus novateurs mettent leur impuissante fantaisie à la place des efforts, sans lesquels le génie natif le plus étendu est incapable de produire. MM. Canivet et Sarcey ont prouvé qu'ils avaient du goût, de l'oreille et un juste sentiment du vrai et du beau. E.-G. P.

— Puisque V. V. estime que notre prosodie est trop exigeante, je vais lui signaler un vrai régal. C'est une brochure intitulée : *La Poétique nouvelle*, par N. A. della Rocca de Vergalo, dont une seconde (?) édition vient de paraître chez Lemerre. L'auteur, Péruvien d'origine, compose des strofes (*sic*) nicarines, avec césure mobile ou vergalienne, c'est-à-dire plus de césure du tout. Voici quelques échantillons qu'il propose en exemple ; attention, ce sont des vers :

Ou de tout autre mo | yen de mettre une fin...
Ses dérisions for | midables seraient vaines...
Troubler la médita | tion des deux poètes.

Le réformateur *vergalien* paraît avoir

trouvé un sérieux encouragement dans le *Livre d'un Inconnu* de M. Paul Haag, auteur des vers que voici :

Par les gendarmes ga | lopant à la portière...
Les flots, comme des hail | lons gris dans un [décor.
Ce long chemin à tra | vers ce quartier tragique.

M. Emile Goudeau, hydropathe (?), a perpétré entre autres celui-ci :

Quand l'Idéal sur u | ne bulle de savon...

Enfin je trouve cité, de M. Richepin :

Vous conseille d'appa | reiller pour les étoiles.

Et de M. Jean Aicard (*tu quoque!*) :

Et j'aspire ton sou | venir avec paresse.

J'ajoute, en terminant, qu'en une cinquantaine de pages, le réformateur péruvien ne s'en prend pas seulement à notre prosodie, et que, par la même occasion, il réforme, en passant, notre syntaxe, notre orthographe, nos mœurs et diverses autres choses... G. J.

—

Usage actuel du mot « Don » (XIII, 258). — En Espagne, et en espagnol, on fera toujours usage du *Don* devant le nom de baptême de toute personne que l'on ne tutoie pas. Jamais on ne peut l'employer devant le nom de famille. — Hors d'Espagne, et dans une autre langue que l'espagnol, on ne doit jamais faire usage du *Don* autrement que devant le nom de baptême d'un Infant d'Espagne, ou celui d'un Grand d'Espagne *qui n'est pas Espagnol.*

D. G. V.

— Ne peut se placer, pour être correct, que devant le prénom de la personne désignée, et ne doit jamais être joint à son seul nom patronymique. On doit donc dire et écrire : « Don Emilio Castelar », jamais : « Don Castelar ». — Malgré les prétentions aristocratiques du langage espagnol, le *Don* n'implique nulle distinction de noblesse, puisqu'il est en usage parmi toutes les classes de la société, sans exception. Pure courtoisie, qu'on a eu tort d'assimiler quelquefois au mot anglais « Esquire », dont nos voisins d'outre-Manche sont prodigues, mais qu'ils réservent, en général, pour la « gentry ». Les Espagnols disent communément « Senor Don Pedro », « Senor Don José, Senor Don Emilio », ou plus familièrement « Don Pedro, Don José, Don Emilio » ; mais toutes les fois qu'ils ont besoin de recourir au ton cérémonieux ou à quelque forme plus sérieuse, ils remplacent le « Don » par le mot « Senor », qu'ils ont soin d'associer au nom de famille ou à la qualité des personnes dont ils parlent : « Senor Castelar, Senor Calderon-Collantes, Senor Deputado, Senor Ministro ». — L'élément celtique, qui se fait sentir dans la plupart des langues de notre époque, semble avoir voulu imprimer aussi son cachet sur l'origine du « Don » espagnol, puisqu'on en trouve la trace dans cette langue primitive ; mais le sens qu'il exprime n'ayant pas, à nos yeux, la valeur étymologique que nous cherchons, arrêtons-nous de préférence à son origine latine : Dominus (maître, *Seigneur de maison*) ou à sa contraction romane Dom ou Don, sans trop nous occuper de l'opinion émise par un lexicographe espagnol, le R. P. Don Manuel de Sarramendi, qui, dans son « Diccionario trilingue », n'a pas craint d'attribuer, au qualificatif qui nous occupe, une forme purement euskarienne, issue du mot basque *Done* (Saint).

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310; XIII, 39, 80, 137, 176, 297). — N'est-ce pas sous cette rubrique qu'il faut ranger la phrase suivante, de M. Legouvé, écrivain d'ordinaire correct, et membre de l'Académie française : « Elle chanta, comme elle avait monté à cheval, ou comme si elle n'était pas montée à cheval » (Etude sur la Malibran. Journal le *Temps*, 21 mai 1880)? L'auteur veut dire qu'après avoir couru à cheval toute la journée, la cantatrice n'en déploya pas moins, le soir, un merveilleux talent ; mais, prise littéralement, l'expression qu'il emploie ferait supposer qu'en chantant elle était à cheval. Comme telle n'était évidemment pas sa pensée, je le déclare atteint et convaincu de solécisme et je le livre à la vindicte de nos chasseurs de solécismes.

Pourquoi faut-il que, dans cette chasse, on soit contraint de tirer sur ses propres troupes, je veux dire sur les Intermédiaristes, qui persistent à se dénommer Intermédiairistes ? Je reviens sur cette question qui me tient au cœur, parce que je voudrais purger à tout jamais les colonnes de notre chère petite feuille de ce barbarisme qui les dépare. Tâchons donc de l'élucider une bonne fois. Tout le monde conviendra, je crois, que, dans la création d'un mot nouveau, il faut se régler sur l'analogie. Or, nous avons, en français, beaucoup de mots qui se terminent en *aire*, et qui viennent de mots latins en *arius* ou en *arium*. Voyons donc comment sont formés leurs dérivés. *Secrétaire* donne *secrétariat ; notaire* donne *notariat*, *notarié* et *notarial ;* d'*utilitaire* provient *utilitarisme*, de *militaire*, *militarisme*, de *fonctionnaire*, *fonctionnarisme*, de *polaire*, *polariser*, *polarisation* et *polarité ; latitudinaire* a produit *latitudinarisme*, et enfin *séminaire*, que j'ai déjà cité, *séminariste*. De même les adjectifs en *ier* (lat. *aris*) donnent naissance à des dérivés en *arisme*, *ariste*, etc., *particularisme*, *particulariste ; séculariser*, *sécularisation*. Dans tous ces mots, l'*i* qui se trouve avant l'*r*

du primitif a été transporté après cette lettre : on a voulu ainsi se conformer au type latin (réel ou fictif, peu importe); *secretariatus*, *militarismus*, etc. Je ne connais qu'un seul mot français terminé en *aire* qui ait formé des dérivés où l'*i* conserve sa place devant l'*r* ; c'est *maire* qui a donné *mairie* et *mairat* ; mais ici la terminaison *aire* ne représente plus le latin *arius*, puisque *maire* = *major*. Si telle est la règle constante, pourquoi créer une exception unique ? Quelle raison peut justifier cette dérogation aux lois de la logique ? Qu'on m'en donne une seule, et je me rends ; sinon, *etiamsi omnes*, *ego non*. DICASTÈS.

—

Noms professionnels usités à Lyon au XIVe siècle (XIII, 258). — *Buyaterius* signifie probablement fabricant de *buires* ou *buyres* (vases à boire). — *Borraczares* ne s'appliquerait-il pas à ceux qui fabriquaient le *borax*, dont l'industrie fait un si grand usage ? — *Chavanator*. D'après le Complément à l'Académie, le *chav* est une mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans quelques cantons de la Suisse. Le *chav* vaut 16 setiers. Il ne serait pas étonnant que cette mesure eût été usitée à Lyon, au XIVe siècle. Le *chavanator* serait un fabricant de *chavs ? Garnissor* est, sans doute, un barbarisme pour *garnisseur*. — Sur *niblerius*, je n'ai rien trouvé. Si ce mot n'était qu'une faute de copie et qu'il fallût lire : *criblerius*, j'y verrais un barbarisme tiré du latin : *clibellium* (crible) ; et ce serait un fabricant de cribles. — *Operator albergatorum*. L'*aubergeon*, *haubergeon*, ou *auberjon*, était une sorte de *haubert*, c'est-à-dire une armure ou cotte de mailles de fer, dont un chevalier possesseur de fief était obligé de se vêtir dès l'âge de 21 ans. L'haubergeon était porté indistinctement par tous les gens de guerre (Compl. à l'Acad.). L'ouvrier qui faisait l'haubergeon s'appelait *haubergenier* ou *haubernier*. — *Personeta equorum*. En latin, on disait d'un acteur qu'il était *personatus*, parce qu'il portait un masque (*persona*). On le nommait quelquefois *persona* : d'où nous avons fait le mot *personnage*, pour indiquer ceux qui doivent figurer dans une pièce de théâtre. Or, au moyen âge, les chevaux étaient bardés de fer, et particulièrement la tête se trouvait protégée par une sorte de masque, dont il y a des exemples dans les musées. Je croirais que cette *têtière* aura été nommée *personeta equorum*. — *Retonditor*, probablement barbier, par corruption de *tonsor*. On trouve également l'adjectif *retonsus* appliqué à un pré brouté et coupé. Peut-être le *retonditor* était-il un fabricant de faux. — *Retruvator*, barbarisme pour *retrouveur*, qui serait lui-même un barbarisme. Ce mot indiquerait probablement les prétendus sorciers qui se chargeaient de retrouver les objets perdus ou volés. Mercier n'a pas craint de hasarder le mot *retrouvaille*. — *Tromperius*. Le Compl. à l'Acad. donne le vieux mot *trompeur*, fabricant de trompettes. — *Vernuator*, probablement *verdurier*, marchand de légumes et primeurs, du latin *verna* ou *vernum* (printemps). — Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne réponds pas de la justesse de mes explications. E.-G. P.

—

Où sont les fautes? (XIII, 258.) — Elles sont dans tous les exemples proposés. « La société romaine s'hellénisait sur une *large échelle* ». « Echelle » est pris ici dans le sens figuré de ligne placée au bas d'une carte pour indiquer le rapport entre la grandeur vraie des pays représentés et l'espace qu'ils occupent sur la carte. Or, une ligne ne peut être large; donc il fallait dire : sur une « grande » échelle, c'est-à-dire dans une grande proportion. — « Quoique *pas toujours* exempt d'un certain mépris » Ici la faute est légère, et l'emploi de *pas* devant un adverbe ou un adjectif, en dehors d'une réponse négative (Est-il minuit? — Pas encore), peut, dit Littré, s'autoriser de nombreux exemples. Cependant cette manière de parler, ajoute le savant lexicographe, reste toujours suspecte d'incorrection ; c'est la négation *non* qu'il faut employer dans ce cas. — « Un duel *s'en est suivi* ce matin ». *S'ensuivre* est un mot composé dont les éléments ne peuvent pas plus se séparer que ceux de *s'enfuir*. On ne saurait dire : *se suivre* de quelque chose. La construction correcte est : Il *s'ensuit* de là, ou il *suit* de là. Donc Scribe aurait dû écrire : « Un duel *s'en est ensuivi* ce matin. » Mais il n'y regardait pas de si près, en fait de libertés à prendre avec la langue française ! Témoin la dernière citation de M. Fels : « Cet amour-là *s'était en allé* sur-le-champ », faute grossière, car si dans *s'ensuivre* les composants sont inséparables, ils doivent se disjoindre dans tous les temps de *s'en aller* où entre l'auxiliaire *être*. Cet affreux solécisme n'a d'égal que celui dont les journalistes du temps de Louis-Philippe gratifiaient le maréchal Soult, lorsqu'ils lui faisaient dire à la tribune de la Chambre : « *Quand il a s'agi* » — et que j'ai entendu de mes oreilles dans une plaidoirie, en plein tribunal ! DICASTÈS.

— *Sur une large échelle* : image incohérente. — *Pas toujours* est plutôt une inélégance qu'une faute; je crois me souvenir que cette tournure était employée par les anciens auteurs ; ce serait alors un archaïsme, assez mal à propos réintroduit dans le langage. — *Un duel s'en est suivi* est très français. — Cet amour *s'est en allé:* il faudrait dire : *s'en est allé ;* mais si c'est un personnage illettré qui parle, il ne

faut pas chicaner les auteurs, et leur faire des querelles d'Allemands. E.-G. P.

— Ce n'est pas sur une « large », mais sur une « grande » échelle qu'on peut atteindre un degré élevé. Les deux dimensions, largeur et hauteur, étant confondues, on a altéré la locution consacrée, et on l'a rendue vicieuse. — La seconde expression est autorisée par de nombreux exemples. Littré en cite deux de Massillon et deux de Thiers ; mais il ajoute que cet usage du mot *pas* reste toujours suspect d'incorrection, et que *non*, en ce cas, est préférable. Il est clair que l'on doit dire *s'en était allé*. «Je me *suis en allé*» est une faute vulgaire et grossière.
H. GAUSSERON.

— Formes plus correctes : « Un accueil empressé, quoique n'étant pas toujours exempt d'un certain mépris ». — « Cet amour-là s'en était allé sur-le-champ ».— « Un duel s'en est suivi » me paraît irréprochable si les mots auxquels « s'en » se rapporte ne sont pas trop éloignés. — Quant à : « La société romaine s'hellénisait sur une large échelle », la phrase est correcte à mon avis, bien qu'elle choque légèrement au premier abord, sans doute à cause de l'opposition des idées que fait naître, au même moment, une comparaison trop matérielle s'appliquant à des choses essentiellement du domaine de l'esprit. N'eût-il pas été préférable de dire : « dans une large mesure », forme moins insolite et terme de comparaison adopté par l'usage ? ELDEPAL.

—

Aphélie (XIII, 259). — Les deux genres sont employés, mais, dit Larousse, « la plupart des ouvrages scientifiques font *aphélie* du masculin. » Ils ont raison avec l'Académie. ELDEPAL.

—

Emblème des pharmaciens (XIII, 259, 313). — La pharmacie emprunte les éléments de ses préparations aux trois règnes de la nature : animal, végétal, minéral. *In his tribus versantur :* dans ces trois choses (règnes) ils (les pharmaciens) sont versés. Le règne minéral, dans l'emblème en question, devait être représenté par un rocher ou des cristaux qui n'ont pas laissé de trace dans le souvenir de notre confrère. ELDEPAL.

—

Arithméticien (XIII, 259, 314). — En général, les femmes ne s'occupent guère des sciences de calcul. Mme Du Châtelet, l'*Uranie* de Voltaire, était une exception. C'est pourquoi l'usage n'a pas introduit dans la langue le mot : *Arithméticienne*, et pourquoi les dictionnaires, avec raison, selon moi, ne l'ont pas enregistré. Mais il est évident que, en parlant d'une femme qui aurait fait un ouvrage sur l'arithmétique, on pourrait dire : une *arithméticienne*, pour éviter des périphrases. Ce serait une exception comme la chose elle-même, et, pour généraliser le mot, il faudrait attendre que les femmes eussent pris l'habitude, — peu désirable, — de se faire *savantes*. Bélise, Armande et Philaminte me jetteraient peut-être la pierre, mais Molière m'absoudrait et je me tiendrais pour bien et congrûment absous.
E.-G. P.

— La forme « arithméticienne » est correcte, et Larousse la donne. Si elle est peu usitée, c'est que nous avons sous la main « Mathématicienne » qui a été employé par Voltaire, Dufour, etc. ELDEPAL.

—

Grillon (XIII, 259, 314). — « Dans l'ancien français, *gresillons*, et, par suite, *grillons* signifiaient des menottes, un instrument de torture à serrer les pouces » (Littré). Richelet définit la chose : « Cordelettes à serrer les doigts des criminels. » Les noms changent à mesure que la civilisation progresse. Aujourd'hui, par un archaïsme dont on n'aurait pas soupçonné « messieurs les agents de police » capables, cela s'appelle *ligote*, et l'action *ligotage*. Il est vrai que ces gentlemen ont eu pour professeurs de langage les argotiers de la haute pègre, dont l'autorité en de telles matières est loin d'être à dédaigner.
H. GAUSSERON.

— D'après le Complément à l'Académie, on appelait *grillon* ou *grésillon* une sorte de menotte ; dès lors il était naturel qu'il fût défendu de se servir, dans une prison, de *grillons*, aussi bien que de ceps ou de grues. E.-G. P.

— On désignait sous le nom de *grillons* les fers mis aux pieds d'un prisonnier. Ce terme est encore usité en Espagne, sous la forme « *grillos* ». Il ne s'emploie qu'au pluriel. ELDEPAL.

—

God save the King (XIII, 260, 315). — Balzac a raison de dire que l'Air national de l'Angleterre est d'origine française, mais il se trompe quand il ajoute qu'il a été composé par Lulli « pour les chœurs d'*Esther* ou d'*Athalie*. »—Ouvrez les « Mémoires de la marquise de Créquy », vous y apprendrez la vérité vraie sur l'origine du *God save the King*. Toutes les fois que Louis XIV, « le Roy Très-Chrétien », venait visiter la maison de Saint-Cyr, au moment où il entrait dans la chapelle et paraissait à la tribune, « tout le chœur des nobles demoiselles chantait à l'unisson une sorte de motet, ou plutôt de cantique national et religieux, dont les paroles étaient de la supérieure, Mme de Brinon, et la musique du fameux Lulli ». En voici les paroles :

Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !
Que, toujours glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi !
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !

Mais comment ce chant est-il passé de France en Angleterre ? — Le compositeur Hændel, étant venu faire une visite à la supérieure de Saint-Cyr, l'entend exécuter « par toutes ces belles voix de jeunes filles ». Il demande aussitôt la permission de copier l'air et les paroles; on le lui accorde, et, de retour en Angleterre, « il en fait hommage, moyennant finance », au roi George Ier de Hanovre, qui l'en croit l'auteur. — C'est depuis cette époque que les Anglais l'ont adopté pour leur air national. JEAN DE LOCHÈRE.

— Dans son *Dictionary of Phrase and Table*, le Dr Brewer affirme que le *God save the King* a été composé par le Dr John Bull, à l'occasion de la découverte de la Conspiration pour faire sauter les Chambres de Parlement (*Gunpowder Plot*, 4 nov. 1605) et que le Ms. original est conservé encore à Anvers, où le Dr Bull devint plus tard organiste de la Cathédrale sous le règne de Jacques II. Anthony Young l'a légèrement changé, et, après lui, Henry Carey a refondu la musique, et y a ajouté un couplet. Cet air national n'a guère commencé d'être généralement usité qu'en 1745, pendant l'invasion méditée du jeune Prétendant.

(London.) H.-S. A.

—

L'Armoire de fer (XIII, 262, 316). — J'avais toujours cru que « l'Armoire de fer » n'avait guère de « fer » que la serrure, c'est-à-dire qu'elle consistait en un creux pratiqué dans l'épaisseur d'un mur ou derrière un panneau, et dont l'ouverture était dissimulée par une plaque ou coulisse en fer jouant à l'aide d'une clef. Je viens de relire dans l'*Histoire de Versailles*, par M. Le Roy, 3e édit., p. 50, la savante dissertation où il démontre, d'une manière péremptoire, que le prétendu empoisonnement du serrurier Gamain, le fabricateur de cette Armoire, n'a jamais été que le rêve d'un cerveau malade ou la spéculation d'un misérable. J'y ai trouvé la justification de ma supposition. Il n'y avait eu qu'une porte en fer placée au-devant d'un trou pratiqué dans une muraille. Il serait toutefois possible qu'une cassette « en fer » eût été déposée dans « l'armoire » en pierre. L.

—

Ouvrages de Daniel Heinsius (XIII, 264). — « La 1re édit. de *Laus Asini* est de Leyde, 1623, in-4. Le nom de l'auteur ne s'y trouve pas, non plus qu'à celle de 1629. Cet ouvrage a été traduit en français par L. Coupé, Paris, 1796, in-18 » (Brunet, 5e éd.). — Quant à *Laus Asini*, Dantès (Dict. biog. et bibliog.) semble indiquer l'éd. de 1638 comme étant la première; cependant Grœsse cite une éd. de 1634, in-4 : « *Laus Pediculi*, addressed to Boggars Hall, London. » ELDEPAL.

— Le *Laus Asini* a été publié *cum aliis festivis opusculis* (tels que Laus Pediculi, etc...) in Officina Elzeviriana, en 1629, in-24. Brunet n'indique pas la première édition de *Laus Pediculi*, qui a été traduit par Claude-François-Xavier Mercier, de Compiègne. A. D.

— Dans le Catalogue de la bibliothèque de M. A. Dinaux, je trouve *Laus Ululæ et Asini, authore Curtio Jaële*, s. l. n. d. Est-ce l'ouvrage d'Heinsius, sous un pseudonyme, ou un ouvrage différent? J'y trouve aussi *Eloge de l'Asne*, par un docteur de Montmartre. Londres, 1769, in-12. Je ne sais si c'est une traduction d'Heinsius ou un autre ouvrage. Il y a également : *Laus Asini, tertia parte auctior*. Lugduni Batavorum. Elzevier, 1629, in-32, anonyme, mais très certainement d'Heinsius. Ce volume, très recherché, contient aussi *Laus Pediculi* (Eloge du Pou). L'édition d'Amsterdam de 1623, in-4, ne contient que l'Eloge de l'Ane. Brunet n'indique pas d'édition plus ancienne.

E.-G. P.

—

Vieux livres et vieux papiers (XIII, 265). — Puisque M. P. LE B. connaît le nom de l'auteur, pourquoi ne s'adresse-t-il pas à lui, directement, et sans *intermédiaire*, pour lui demander sur sa brochure « Vieux Livres et vieux Papiers » tous et tels renseignements, ou même lui en demander un exemplaire ? M. de la Sicotière a pu obliger dans sa vie quelques-uns des curieux qui se sont adressés à lui, et il n'en a encore dévoré aucun. M. P. LE B. peut s'en tenir pour certain. L.

—

Un distique vengeur (XIII, 288). — G. Peignot (Amusements philologiques) en a donné une autre version :

Arcum Dola dedit patribus, dedit alma sagittam
Gallia, quis funem quem meruere dabit ?

On prétend que le malin élève qui fit ces deux vers (pour une composition dont le sujet était de célébrer la munificence de la ville de Dôle et celle d'Henri IV) se nommait *Dabo*, et, qu'ayant signé son distique, il eut la première place pour son talent, et le fouet pour sa malice.

A. D.

—

Description du Merryland (XIII, 288, 318). — Votre correspondant le Dr By a commis une erreur en disant que ce livre a été réimprimé par nous. Il a été publié par un libraire de Paris, aujourd'hui décédé, M. Barraud. Nos éditions ont un certain cachet de bibliophilie qu'on ne retrouve pas dans ce volume, édité simplement comme ouvrage érotique; nous n'aurions pas non plus donné le frontispice, qui appartient à un ouvrage antérieur.

G. et D.

— L'erreur de classement qui a fait ranger ce livre parmi les Ouvrages géographiques peut provenir d'une distraction ou d'une légèreté d'examen pareille à celle dont on doit accuser les bibliographes hâtifs qui inscrivent l'*Hexameron rustique*, de Lamothe Le Vayer, dans la section Agriculture. — Le rédacteur du Catalogue de Behague n'a pas vu plus loin que..... le titre; s'il eût tourné le feuillet, il aurait aperçu une figure très, ou trop, caractéristique, qui lui aurait ouvert les yeux. Peut-être aussi cette figure, servant de frontispice, et fournissant l'explication d'un titre singulier, manquait-elle à l'exemplaire, ce qui m'étonnerait pourtant.

Ch. L.

—

Tu m'appelles ta vie... (XIII, 289). — Dans les Œuvres de Byron, traduites par Amédée Pichot, on trouve, parmi les *Miscellaneous poems*, une *Imitation du portugais* qui commence ainsi et qui développe la même idée que les vers cités. Le nom de l'auteur portugais n'est pas indiqué. Cette pièce ne figure pas dans mon édition anglaise de Byron. Peut-être estelle apocryphe? En tout cas, ni l'idée ni l'expression n'appartiennent en propre à Musset, qui a dû puiser à la même source que l'auteur des vers traduits par Pichot.

Dicastès.

— Voir le tome III de notre *Intermédiaire*, col. 65, 178, 520, 677 : « Quatrain attribué à Mme de Staël. » G. I.

—

Sonner les Moresques (XIII, 289). — Cela ne voudrait-il pas dire « faire sonner les pièces de monnaie, se livrer au jeu »? On appelait ainsi, autrefois, une monnaie espagnole qui, paraît-il, valait un florin. Dans le Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, on cite Froissart comme employant cette expression : « Faites bien la besogne et nous vous donnerons 20 Moresques. » A. Nalis.

— Faire chanter, ou leur faire jouer de leurs instruments. Dans ce sens, le mot se trouve fréquemment chez les vieux auteurs. Voir les exemples cités par Littré.

E.-G. P.

— « Moresque » ou mieux « Moresques », alias « Morisques », danse particulière usitée en Provence et aussi en Suisse. On disait, sans doute, « donner les Moresques » ,comme on dit aujourd'hui : « Jouer les Lanciers. » (Voir Larousse.)

Eldepal.

—

Un pont d'or (XIII, 289). — Chercher à gagner quelqu'un en lui faisant de grands avantages, ou bien encore, dans un autre sens, faciliter volontairement la retraite des ennemis. Cette expression était en usage au XVIIe siècle; on lit dans le Cardinal de Retz : « M. de Bouillon leur fit « un pont d'or pour retirer leurs troupes « avec bienséance et sans qu'il parût qu'ils « le fissent par nécessité. » A. Nalis.

— Il faut savoir faire un sacrifice d'argent pour éviter un péril, et notamment il faut négocier avec l'ennemi et acheter son évacuation moyennant finance, plutôt que d'accepter un combat dont le résultat est douteux : telle me paraît être la signification de ce vieux dicton, qui ne s'accorde guère, je l'avoue, avec la bravoure française, souvent plus chevaleresque que prudente. — En 1513, après la surprise de Novare, où Louis II de la Trimouille avait été battu, les Suisses avaient envahi la Bourgogne. Ce général, en traitant avec eux, obtint leur retraite moyennant une contribution de guerre. Voici le récit de Brantôme, où cette locution me paraît employée pour la première fois : « Si ne « fut-il trop content (Louis XII) dudict « M. de la Trimouille amprès sa desroute « de Novarre, et de l'appoinctement qu'il « fit à Dijon avecque les Suisses ,que le roy « désapprouva; et pour le commencement « ne le voulut point tenir; toutefois, am- « près avoir bien pesé le tout, et que pour « chasser son ennemy il ne faut nullement « espargner un *pont d'argent*, quoy qu'il « aille un peu de l'honneur [il le tint]. Les « advanturiers françois en firent une chan- « son, qui commance ainsin :

Holà! holà! dict la Trimouille,
Nostre Roy est-il vostre amy?
— Ouy, ouy, dea! mon capitaine,
Car il n'est pas nostre ennemy.
Mais nous voulons la conté d'Ast,
Le chasteau de Milan aussy,
Et des escus quatre cens mille,
Pour retourner en nos pays.
— Vous arez vos fiebvres quartaines,
Avec force bons coups de lance
Pour vous chasser en vos pays. »

Et Brantôme ajoute, dans une note, reproduite par Mérimée et Lacour (Biblioth. Elzév.) : « Si fallut-il, nonobstant le dire « de la chanson, capituler et donner les « quatre cens mille escus, ou à peu près; « autrement... estoit pris, et pour ce donner « un ostage, comme disent les chroniques. « Et comme le roi trouva cette capitula-

« tion, et plusieurs de son Conseil, fort « ignominieuse, toutesfois, à la fin, on la « trouva fort advantageuse. » — Du reste, notre caractère n'a pas changé, et l'on conçoit que notre dernière guerre avec la Prusse ait été continuée même avec la presque certitude d'un échec, mais on ne peut sagement s'empêcher de blâmer cette persistance, car après Sedan l'ennemi aurait vraisemblablement accueilli des propositions de paix moins onéreuses et exigé de nous pour se retirer un « pont » *moins doré*. A. D.

—

Sang bleu (XIII, 290). — Je ne trouve nulle part *sang bleu* dans le sens de sang noble. Dans le Supplément de Littré, on voit que sang bleu est le nom, dans l'Amérique du Sud, des métis nés d'un croisement d'indigène, de nègre et d'Européen (*sangre azul*). On voit, ajoute Littré, par ce sens précis, combien Lamartine s'est mal exprimé en comparant « le sang rouge du Franc au sang bleu du Germain ». Il a sans doute pris sang bleu métaphoriquement et a voulu signifier par là le tempérament flegmatique des Allemands. E.-G. P.

— Cette expression est usitée depuis longtemps dans les pays colonisés par l'Espagne. *Le sangre azul* indique les individus qui n'ont dans les veines aucun mélange de sang indigène, et chez qui, par conséquent, la peau, de couleur blanche, laisse apercevoir parfaitement le *bleu* des veines. Doct. By.

—

Garousseaux, Huraudeaulx (XIII, 291). — Les *huraudeaulx* sont des poulets. Rabelais dit *Hutaudeaux*, ainsi que Remy Belleau. On lit dans *la Reconnue :*

Janne. Il me faut aller achepter
Des viandes pour apprester
A souper pour vos fiançailles.
Antoinette. Et quoy?
Janne. Deux perdrix et deux cailles,
Un connil, quelques huteaudeaux,
Cardes, oranges, pigeonneaux.....

A. D.

—

Saynètes (XIII, 291). — On écrit « saynètes », et non pas « scénettes », parce que *scène* et *saynète* n'ont rien de commun quant à l'étymologie. Voyez Littré. P. L.

— Mot emprunté à l'espagnol. *Saïnete* a désigné d'abord les lardons frits qui restent après la fonte de la graisse. Par extension, on l'a appliqué ensuite, au propre et au figuré, aux choses ayant un goût agréable, du piquant, de l'attrait, et enfin aux morceaux littéraires délicats, aux pièces légères et courtes, monologues, proverbes, etc. Eldepal.

— Ce mot, venant de l'espagnol, doit se prononcer *sa-ïnète*. Rien donc de « scénette ». Le mot *sainete* a plusieurs sens : 1° *saginæ frustum;* 2° *gulæ irritamentum;* 3° *voluptatis stimulus;* 4° *sapidum condimentum;* 5° *elegantia, venustas;* 6° *jocosa compositio dramatica* (Dict. de V., Salva). C'est ce dernier sens qui a passé en français. Ruoff.

— *Saynete,* en espagnol, désigne la pièce en un acte qui, en général, termine les spectacles. Le verbe *sainar* signifie *engraisser,* et *saynète* veut dire pièce servant à faire la bonne mesure, à grossir le spectacle. D. G. V.

—

Nord, Sud, Est, Ouest (XIII, 291). — Tous ces mots viennent de l'allemand. Voir Littré. Mais que veut dire M. NADIE par la signification *littéraire* de ces mots? E.-G. P.

— Mots d'origine germanique, dit A. Brachet, dans son Dictionnaire étymologique de la langue française. La Maison Forte.

—

Bayle à Sedan (XIII, 294). — La chute de l'Académie de Sedan n'est nullement le résultat d'un événement littéraire, mais d'une mesure politico-religieuse et une des preuves de l'intolérance de Louis XIV, préludant ainsi à la révocation de l'Edit de Nantes. En 1675, Bayle avait obtenu au concours la chaire de philosophie à l'Académie protestante de Sedan ; Louis XIV, en 1682, ayant supprimé cette Académie dissidente, en dépit des garanties données au duc de Bouillon, lors de la cession de sa principauté à la France, la ville de Rotterdam, fière de la gloire littéraire qu'elle devait à Erasme, s'empressa d'offrir dans son école illustre une position au professeur exilé de la France, et Bayle accepta d'y enseigner la philosophie. Telle est la cause de son départ pour la Hollande, où il trouva asile et sûreté, et qu'il adopta pour sa nouvelle patrie. A. D.

— Mêmes réponses : E.-G. P. et A. Nalis.

—

Deux ambassadeurs d'Espagne et de France (XIII, 294). — Christiern II fut couronné roi de Suède le 4 nov. 1520. La France n'avait peut-être pas envoyé d'ambassadeur pour assister à cette cérémonie. Elle s'était fait sans doute représenter par Gaston de Brézé, commandant le corps auxiliaire de 2,000 Français, corps qui avait été joint aux volontaires et à l'armée danoise. A. Nalis.

—

Origine de la division de la France en départements (XIII, 294). — J'avais,

comme Anast. Cophose, été frappé de cette note insérée dans le Catalogue du libraire Menu, et je me proposais aussi de la signaler ici; mais avant de le faire j'avais voulu me livrer moi-même à quelques recherches qui n'ont pas abouti. D'abord, ayant eu occasion d'aller chez ce libraire, je lui ai demandé où il avait puisé cette indication. Malheureusement, il n'a pu m'en préciser la source, tout en m'affirmant qu'il connaissait cette particularité depuis longtemps, et qu'il était certain de l'avoir lue, il y a longtemps, dans un ouvrage dont il a oublié le titre, ouvrage de format in-8 : c'est vague! J'ai feuilleté le *Moniteur :* rien dans les séances de l'Assemblée Nationale où la question a été traitée. Le nom de Hesseln manque dans les grands biographes; peut-être le trouverait-on dans la Biographie de la Moselle de Bégin, car je crois qu'il était Lorrain. Malheureusement je n'ai pas cet ouvrage à ma portée. P. L.

—

Cuinet d'Orbeil (XIII, 295). — Quérard indique de lui : *L'Automate*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes. Paris, Th. Brunet, 1781, in-8. L. M. F.

— Il existe actuellement des descendants de cet auteur, notamment deux frères, curés, l'un, d'Amancey (Doubs), l'autre, d'une commune voisine. Le premier est auteur d'une brochure in-12 intitulée : *Alesia et Mandubii*. Besançon, 1869, par J. P. Cuinet. Do-t. By.

—

Chanson d'un Inconnu (XIII, 295). — L'auteur de ce pamphlet ne serait pas St-Hyacinthe, mais N. Jouin. Le jésuite en question n'est pas le P. *Crouvigny*, mais le P. Jean-Charles *de Couvrigny*, né en 1680, mort à Paris, le 19 octobre 1745. En 1733, il prêcha l'Avent à Versailles devant le roi. On trouve une lettre de lui au P. André, dans *Le Père André Jésuite*, par MM. Charma et Mancel, t. I, p. 408-415 : il était alors, en 1713, professeur de rhétorique à Alençon. *La Clef du Cabinet*, 1716, juin, p. 402, dit qu'il prononça à Blois, le 3 avril 1716, l'oraison funèbre de la reine douairière de Pologne. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* parlent de lui, en 1729, 20 mai, — 1730, avril, p. 1, — 1731, pp. 74, 86, 99, 184; — 1732, p. 40; — 1736, p. 173. P. Clauer.

— L'auteur de cet ouvrage satirique n'est pas Hyacinthe Cordonnier, dit Saint-Hyacinthe; mais le *sarcelleux* Nicolas Jouin, de Chartres. La première édition est de Turin (Rouen) Aléthophile, 1732, in-12, et la seconde a paru en 1756 sous ce titre : *Mœurs des Jésuites, leur conduite sacrilège dans le tribunal de la pénitence*, etc... Il s'agit de l'aventure du père Couvrigny, d'Alençon, qui au confessionnal avait cherché à séduire une jeune fille, qui n'était qu'un garçon déguisé. La chanson et le commentaire, composés à l'imitation du *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*, sont bien loin de leur modèle, malgré quelques saillies heureuses. A. D.

— ... Il y a enfin une édit. de 1827, in-8, et on y trouve citée une édition de 1737, sans doute celle-ci : « Chansons sur le père Couvrigny, 1737 », in-12, Quérard. La Maison Forte.

—

Les Jésuites et Calvin (XIII, 296). — 1° Calvin n'a pas écrit cela; 2° ce n'est pas une supercherie de ces « audacieux faussaires » qui ont frelaté tant de sources de l'histoire. — Alors l'auteur du *Supplément à l'Apologie* a-t-il inventé cette phrase et l'a-t-il gratuitement attribuée au P. Becanus?

Le P. Martin Becanus, pour répondre aux *Aphorismi doctrinæ Jesuitarum et aliorum aliquot Pontificiorum Doctorum*, a publié ses *Aphorismi doctrinæ Calvinistarum*, qui forment bien le 17e des *Opuscula Theologica;* sous le no 15 on trouve la phrase citée par N. N. Mais Becanus ne dit pas que cette phrase est empruntée à Calvin ou à l'un de ses disciples. — Mais alors? — Un instant : qu'est-ce qu'un aphorisme? Le *Dictionnaire de Trévoux* le définit : « maxime, ou règle générale, principe d'une science, proposition qui renferme en peu de mots une maxime générale; » et Littré : « sentence renfermant un grand sens en peu de mots. » Le P. Becanus a cherché à mettre sous forme d'aphorisme les principes que, selon lui, les Calvinistes suivaient dans leur guerre contre les Jésuites; il n'a pas trouvé de meilleure formule, et comme il ne prétend pas la leur avoir empruntée textuellement, il en prouve la légitimité par un certain nombre d'exemples : le dernier supplice infligé aux jésuites anglais, les calomnies répandues contre eux au sujet d'une tentative d'assassinat sur Maurice de Nassau, la fable d'un jésuite mis à mort à Anvers pour un crime énorme, l'accusation de meurtre contre des jésuites de Munich, etc. Et il termine par cette phrase pleine d'actualité : « Je ne doute pas, s'ils continuent ainsi, qu'ils ne finissent par persuader que les Jésuites ont introduit dans le monde le péché originel et qu'ils ont, en confession, poussé Absalon à déclarer la guerre à son père David. »

Le tort, dans cette question, est de soutenir que, d'après le P. Becanus, Calvin aurait « formulé lui-même » cet aphorisme : le P. Becanus ne le dit pas. Remontons aux sources : l'*Intermédiaire* est vraiment créé pour cela. P. Clauer.

—

Le théâtre érotique français sous le Bas-Empire (XIII, 296). — L'éditeur dont on veut parler avait nom *René Pincebourde*. Si c'est Alfred Delvau qui a métamorphosé *Pincebourde* en *Pincebourse*, il a eu doublement tort, d'abord, parce qu'il eût été difficile, pour cause, de lui *pincer* la sienne, à lui Delvau, et ensuite parce que le malheureux éditeur était si loin d'être expert dans l'art de s'approprier la *bourse* d'autrui, qu'après avoir ouvert un magasin rue de Richelieu, puis rue de Beaune, il a, de chute en chute, été amené à reprendre la serviette de commis libraire. KARL B.

Trouvailles et Curiosités.

Une scène de mœurs à Lyon, en l'an II, dénoncée en style du temps. —

Ordre du général commandant la place de Commune-Affranchie :

Républicains, une scène révoltante a eu lieu hier, aux Brotteaux, après l'exécution des rebelles. Des femmes, des enfans, oubliant et la décence et le respect dû aux mœurs, se sont permis de dépouiller avec la dernière indécence les cadavres des suppliciés, pour se partager les lambeaux sanglants qui les enveloppoient. Ce spectacle dégoûtant a indigné toutes les âmes honnêtes et pudiques. Oublient-elles donc, ces nouvelles Euménides, que de telles licences sont incompatibles avec l'austérité républicaine et que la modestie est la première vertu de leur sexe? Femmes de Commune-Affranchie, est-ce ainsi que vous élevez vos enfans? Est-ce ainsi que vous respectez leur innocence? Ah! si vous croyez par là nous montrer votre patriotisme, certes, vous êtes dans l'erreur : cette conduite, indigne de votre sexe, ne fait que nous persuader de plus en plus que votre ville infâme étoit le réceptacle de tous les vices. Voyez d'un œil sec la punition des coupables, vous le pouvez, vous le devez même; mais rougissez de vous être avilies à ce point, et sachez mieux à l'avenir respecter votre dignité, votre pudeur!.....

Signé : DECLAYE.

Une remarque à faire ici, c'est que cette emphatique leçon de pudeur se trouve imprimée dans le *Journal républicain de Rhône et de Loire* (n° 13), rédigé par une société de Sans-culottes, et entre deux listes de condamnés à mort. A. C.

—

Aquinas et M. Cousin. — Les erreurs involontaires sont trop nombreuses, hélas! dans le champ de la vérité, pour qu'on y laisse encore s'introduire les légendes et les fables qui semblent devoir être aujourd'hui l'unique nourriture des âmes pieuses. Voici ce que je lis dans la *Gazette du Midi*, du 28 janvier dernier :

« On connaît le fait curieux de M. Cousin se rendant au Collège de France (?) où il professait la philosophie, et trouvant sur son passage, dans l'échoppe d'un bouquiniste, le Traité sur les Anges, de saint Thomas, *Thomæ Aquinatis*... Chemin faisant, il en lit rapidement quelques pages, il est saisi d'admiration et dès qu'il se trouve en présence de ses auditeurs : « Messieurs, s'écrie-t-il, je viens de faire une découverte, un livre magnifique, d'un auteur peu connu, un certain Aquinas!...»

D'où vient cette légende et de qui la tient M. Emile Sumien, qui s'en fait l'éditeur?

Il en existe une semblable sur Royer-Collard, trouvant par hasard, sur les quais, la Philosophie écossaise. Marrast en est, je crois, l'inventeur, si ce n'est M. Cousin lui-même. Mais celle-ci est digne du *Figaro*. Il est vrai qu'il y a quarante ans presque personne, dans le clergé, ne connaissait saint Thomas d'Aquin, qu'on cite encore plus qu'on ne le lit aujourd'hui. W. J.

—

« Nana » jugée par... « Lui-même. » — Comment se porte donc *Nana*, à l'heure qu'il est? Il me semble qu'on ne parle presque plus de cette intéressante créature. Si nous l'honorions d'un petit souvenir et complétions ici l'hommage que lui a rendu un collabo (XIII, 105)?

On n'a pas remarqué, ou pas assez remarqué, que le meilleur jugement qui puisse être porté sur *Nana* se trouve formulé par Zola et mis par lui dans la bouche de Nana elle-même (page 368) :

Nana avait lu, dans la journée, un roman qui faisait grand bruit, l'histoire d'une fille; et elle se révoltait, elle disait que tout cela était faux, témoignant d'ailleurs une répugnance indignée contre cette littérature immonde, dont la prétention était de rendre la nature; comme si l'on pouvait tout montrer! comme si un roman ne devait pas être écrit pour passer une heure agréable! En matière de livres et de drames, Nana avait des opinions très arrêtées : elle voulait des œuvres tendres et nobles, des choses pour la faire rêver et lui grandir l'âme...

Et plus loin (c'est *elle* qui parle, p. 393):

... Plus de respect! fini le respect! Saleté en bas, saleté en haut, c'est toujours Saleté et Compagnie... Voilà pourquoi je ne veux pas qu'on m'embête.

Plus loin encore (c'est *lui* qui parle, page 492) :

... Et ces coups de pied, elle les allongeait de si bon cœur dans les Tuileries, dans la Majesté de la Cour impériale, trônant au sommet, sur la peur et l'aplatissement de tous. Voilà ce qu'elle (Nana) pensait de la société!... Patatras! il n'y avait plus rien, tout s'effondrait. Elle cassait un chambellan comme elle cassait un flacon ou un drageoir, et elle en faisait une ordure, un tas de boue au coin de la borne.

Que dire de mieux?

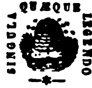
P. c. c. : S. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 291.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

25 Juin
1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Centenaire de Camoëns à Paris.

Voilà une belle fête *internationale!* — Voilà encore une tardive, mais noble, *amende honorable,* du présent expiant le passé!

Donc, le 10 juin, il y avait 300 ans que ce « Prince des Poètes de son temps, » — ainsi l'ont appelé ses compatriotes et ses contemporains, qui l'ont pourtant (ô honte! ô douleur!) laissé mourir de misère — ce poète est demeuré l'un des plus grands de tous les siècles, — CAMOENS, expirait à Lisbonne!

Lisez la vie de ce valeureux soldat, de ce glorieux patriote, de ce ravissant rapsode; écoutez dire et redire les immortelles « octaves » des *Lusiades,* dans l'admirable idiome portugais, à Lisbonne, à Rio; lisez ses poésies intimes, ses nombreux Sonnets, — parmi lesquels se trouve un des plus beaux qui aient été composés en aucune langue, — et vous comprendrez, vous partagerez notre enthousiasme.

L'*Association littéraire internationale* avait organisé un remarquable festival, qui a eu lieu, dans l'après-midi, à la Salle Herz, en même temps qu'étaient célébrés ceux de Lisbonne et de Rio-Janeiro; et, le soir, une agape cosmopolite et confraternelle des plus aimables a réuni des Portugais, des Brésiliens, des Espagnols, des Italiens, des Anglais même et des... Français, qui n'ont été qu'un cœur et qu'une âme, au Café Riche, sous les auspices de l'*Alouette* (Alauda Celtica), groupe parisien de l'*Alliance latine,* la Société fondée naguère par X. de Ricard, de Montpellier. Combien nous regrettons que le manque d'espace nous interdise quelques détails sur tout cela. Produisons seulement ici, pour montrer le rôle de la France dans cette belle journée, un petit document inédit, un *télégramme,* arraché par nous à la modestie de l'ami-Intermédiairiste qui l'a reçu, et qui (l'égoïste!) l'avait gardé pour lui :

A FERDINAND DENIS, A PARIS.

(De Lisboa, 10 juin 1880. — 8 h. 15 m. soir.)

Lisbonne et Portugal entier célèbrent Centenaire de Camoëns. Commission exécutive, Presse instigatrice de cette Fête nationale, vous félicitent, dans ce moment, pour tout ce que vous avez fait afin d'universaliser génie de Camoëns.

COMMISSION-PRESSE.

Et c'est justice! Que n'a pas fait, dans l'intérêt des belles-lettres franco-portugaises, notre cher collabo, le vénéré Franco-Portugo-Brésilien ayant nom Ferdinand Denis (1)! C. DE R.

(1) Parmi les publications auxquelles la date du 10 juin vient de donner occasion, signalons le très instructif volume de Raoul de Navery (une *française,* croyons-nous) : *Les Voyages de Camoëns* (Paris, Hennuyer, impr.-édit. 1 vol. in-12). La vie du grand homme et les œuvres du grand poète y sont retracées sous une forme saisissante.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un fou et cent hommes sages. — « Il suffit d'un fou, a dit un diplomate, pour jeter une pierre dans l'eau, et souvent ce n'est pas assez de cent hommes sages pour la repêcher. » (G. Valbert, Revue des Deux Mondes, 1er avril 1880, p. 696.)

Quel est l'auteur de ce mot spirituel?

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Les « Doubles » de nos grandes Bibliothèques publiques. — *Cri d'alarme!* — Cette vieille question des « livres doubles » est une des moins étudiées et des plus redoutables qui se posent, comme une menace perpétuelle, devant les grandes Bibliothèques publiques. On sait combien elle leur a été souvent fatale, en divers temps. Il y a telle Bibliothèque publique qui ne s'en relèvera jamais. Or voici, dit-on. qu'un bibliothécaire, peu bibliothécaire et superbe — (peu importe ici sa science en linguistique, grammaire comparée, étymologies sanscrites, et autres guitares d'Académie) — s'avise, le malheureux ! de partir en guerre contre ce qu'il appelle les *Doubles des Bibliothèques,* et de réclamer l'échange de ces soi-disant Doubles contre des livres étrangers, — allemands, s'il vous plaît.

Je fais appel aux bibliothécaires et aux bibliophiles de l'Intermédiaire, pour traiter *ex professo,* une fois pour toutes, cette question des Doubles, que notre bibliothécaire et sa docte cohorte ne connaît pas. — Il s'agit d'abord de lui apprendre ce que c'est qu'un *livre double,* et de lui démontrer que les grandes Bibliothèques n'ont qu'un bien petit nombre de *livres doubles,* qui, d'ailleurs, leur sont utiles, nécessaires, et même indispensables.

Malheur au barbare qui osera toucher à certains doubles! Exemple : on sait que le cardinal Mazarin avait chargé le savant Naudé, qui ne savait pas un traître mot de sanscrit, de former sa Bibliothèque, laquelle fut considérée comme une des merveilles

de son temps. Or, pendant les troubles de la Fronde, une partie de cette admirable collection fut vendue à l'encan, par arrêt du Parlement; mais Mazarin, ayant eu le dernier mot avec les frondeurs et redevenant premier ministre, ordonna à son bibliothécaire de se remettre en campagne et de refaire sa Bibliothèque telle qu'elle était avant la Fronde. Aussitôt dit, aussitôt fait. Naudé, son Catalogue en main, racheta tous les livres qui manquaient à l'appel, et les fit relier par les habiles relieurs qu'il employait, Le Gascon et Antoine Ruette, etc.; mais, dans l'intervalle, beaucoup de personnes qui avaient acheté de beaux livres à la vente de la première Bibliothèque du Cardinal, se firent un devoir et un honneur de lui rendre ces livres, qui devinrent les Doubles de sa seconde Bibliothèque.

Sont-ce ces Doubles-là qu'on voudrait vendre ou échanger, ô Mazarin, premier ministre bibliophile!

P. L. Jacob, Bibliophile.

—

Camao et porphyrion. — « Camao est le nom d'un oiseau fantastique, mourant, comme le fabuleux *porphyrion* des anciens, lorsqu'il se commettait dans le logis de ses maîtres la moindre infraction à la fidélité conjugale. » — Ainsi parlait le *Temps*, il y a quelques jours. Quels auteurs parlent du *camao*, surtout du *porphyrion?* R.

—

Morte-paye. — On lit dans Comines, livre VI, chap. VII: « Le Roy levoit... gens de pied, tant pour le camp que des *mortes-paye* plus de 25,000. » Et dans la *Satyre Ménippée* (édit. Jouaust, p. 46): « Derrière estoit le Prieur des Jacobins... armé à la légère en *morte-paye*. »

Quel est le vrai sens de ce mot?

E. M.

—

Galingal. — Le *Thrésor de santé* (Lyon, 1607), p. 59, conseille, à ceux qui sont forcés de boire de l'eau de marais, de la faire bouillir avec « du galingal, du fenouil, de l'anis et canelle. » Qu'est-ce que c'est que du *galingal?* Ne serait-ce pas le *galanga*, qui avait, dans l'ancien français, la forme *garingal?* En ce cas, quelle plante faut-il entendre ici? Est-ce une racine venant des Indes orientales, de la famille des amanées (*maranta*), comme le dit Littré, ou une « espèce de glayeul ou iris (*acorus verus*), comme le dit Richelet? » H. G.

—

Ledoaria. — Dans une recette pour faire le *râpé*, le *Thrésor de Santé*, p. 67, mentionne, avec la cannelle, le girofle et le coriandre, une substance qu'il appelle *ledoaria*. Qu'est-ce? Serait-ce le lédon (*ledum palustre*), dont les feuilles remplacent quelquefois le houblon? H. G.

—

Carpesium. — Quelle est cette substance qui entre dans une recette pour faire de l'hypocras, donnée par le *Thrésor de Santé*, p. 80? H. G.

—

Folium. — Recette pour faire la clairette ou pigment (*Thrésor de Santé*, p. 83): « *Canelle*, once et demie; *gingembre*, trois drachmes; *cardamome*, deux drachmes; *de folium* (s'il s'en trouve), de galanga, de chacun demie drachme; *poivre* long ou rond, quatre drachmes. » Quelle est cette chose rare appelée *Folium*? Quelques lignes plus bas, l'auteur parle de *Folicon*. Ce doit être la même chose, d'autant plus qu'il ajoute: « Matthiole escrit que le Folicon d'Inde (duquel Dioscoride fait mention) nous est incogneu. » Où Matthiole, — *Matheolus*, je suppose, — écrit-il cela? Qu'en dit, au juste, Dioscoride? Et a-t-on, depuis, retrouvé ce *Folium* ou *Folicon?* H. G.

—

Chaise à la capucine. — Quel était la forme de cette chaise, dont il est parlé dans un procès-verbal de saisie des « Lettres philosophiques » de Voltaire, dressé le 9 juin 1734, et publié dans le dernier numéro du Moniteur du Bibliophile?

H. G.

—

Le mot « pentimento. » — Dans des *Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin* (sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz), qui vont paraître prochainement, sous les auspices de la Société de l'Histoire de l'Art français, je trouve, employé dans un sens technique, à propos des différences entre un tableau original et une copie, le mot *pentimento* (repentir). Quel peut être le sens de ce mot? Littré, Larousse, etc., sont muets à cet égard.

C. Henry.

—

La rue « Tireboudin », à Paris. — Une des dernières livraisons du *Livre* (mars 1880) contient (p. 229 de la « Bibliographie moderne ») un article signé P. L., dans lequel je relève le passage suivant: « ... Quand la reine Marie Stuart, qui visitait les vieux quartiers de Paris, vint à s'enquérir de la signification d'un étrange nom de rue, on travestit ce nom-là exprès pour elle, et on en fit la rue *Tireboudin*, en lui donnant à entendre que cette rue-là n'était habitée que par des charcutiers. » — Quel était donc cet étrange nom de rue?

(Brest.) J. Cosinus.

— La parole est à nos charcutiers-Intermédiairistes, qui sauront répondre — comme toujours! — avec tous les égards dus à nos lec-

teurs et lectrices, et avec la réserve et le bon goût qui caractérisent cette corporation, élevée aujourd'hui « à la hauteur d'une institution. »

[*Réd.*]

—

Rosières. — Quels sont, en dehors de l'ouvrage de M. Léon de Labessade (*le Droit du Seigneur et la Rosière de Salency*, Paris, Rouveyre, 1878, in-12), les ouvrages à consulter sur l'institution des Rosières, depuis l'origine jusqu'à nos jours?

(Clermont-l'Hérault.) S. L.

—

République athénienne. — Voyons, n'est-il pas vraiment joli, et bon à conserver ici comme spécimen d'esprit français, ce télégramme que Rochefort envoyait, l'autre jour (4 juin), de son chevet de blessé :

Votre dépêche... m'a été au cœur tout autrement que l'épée de M. Kœchlin. — Ma blessure est comme notre République : elle aurait pu être sérieuse; elle se contentera d'être athénienne.....

Un vrai gentilhomme, du nom d'*Attalé*, disait, à ce propos : « Voilà qui me réconcilierait presque avec la République... »

Mais qu'on me permette de dégager de tout ceci une question. Est-il possible, de nos jours, qu'une République soit sérieuse et soit athénienne, — soit athénienne et soit sérieuse? Les bons Suisses, ces vieux incorrigibles; les Val-d'Andorriens, ces vieux « chevriers »; les Américains, ces jeunes « Porcopolitains », voilà certes de *sérieux* républicains et à chevrons, mais guère athéniens. Les Anglais, ces sujets du « Porc-à-l'engrais » constitutionnel, ces aristo-démocs, sont peut-être la nation qui a encore su le mieux cumuler l'esprit républicain de la Grande Charte et du Protectorat avec un certain atticisme (relatif). Et qu'on ne crie pas au paradoxe : dans tout vrai Anglais il y a un vrai républicain. Chez nous les maladresses séculaires de la Monarchie et les emportements du peuple, les regimbements de « l'âne porte-bât », ont rendu la France à moitié *bousingotte*, et ce que j'y contemple surtout d'aimable, quoique sérieux, de républicain, quoique athénien, c'est le citoyen Jules Simon. Et dire qu'il y a des gens pour trouver que sa république n'est pas assez sérieuse, et qu'elle est trop aimable ! Outis.

—

Baser. — Littré, sans donner d'exemple, dit que c'est un néologisme fort employé. Le mot se trouve d'abord dans la 5e édition du Dictionnaire de l'Académie (« verbe act., qu'on emploie depuis quelque temps »), mais il manque dans les éditions suivantes. Pourrait-on citer des passages où ce mot se trouve, antérieurs à 1798?

Dr A. Fels.

—

Emploi particulier du mot Opprimer. — Dans *Andromaque* (acte IV, scène 3), Oreste dit à Hermione, qui l'excite à tuer Pyrrhus :

Aux yeux de tout son peuple, il faut que je [l'opprime!

C'est bien le sens propre du latin *opprimere*, accabler, faire périr. Mais, en français, *opprimer* est généralement pris au figuré, et les Dictionnaires n'enregistrent pas cette signification, cependant toute naturelle. Je désirerais savoir si l'on connaît d'autres exemples de ce latinisme?

Dicastès.

—

Ma tante. — Sait-on, au juste, d'où vient cette expression d'argot, « ma tante », pour désigner le Mont-de-Piété? Noruy.

—

La genèse du « Ça ira. » — Il est inutile de dire (sauf pour M. Simon Boubée, au cas où cette question lui tomberait sous les yeux) que le vrai *Ça ira* est antérieur à 1793 et qu'on n'y parle de pendre qui que ce soit. Dans les *Chansons populaires de la France*, annotées par Dumersan et Noël Ségur, on trouve un texte qui est celui que tout le monde connaît, à quelques variantes près, et à la suite, cette note, qui paraît correcte : « Le refrain connu de cette chanson fut improvisé au Champ-de-Mars, pendant que l'on y préparait la fête de la Fédération, et que tout le monde y roulait la brouette, sur un air appelé *le Carillon national.* Musique de Brécourt, notée au no 947 de la Clé du Caveau. » Très bien : mais le même recueil donne à la chanson la date de « 1789 », qui ne s'accorde pas avec ce récit; c'est « 1790 » qu'il faut lire, suivant toute apparence. Il y met en outre la signature de Ladré. Ladré est un chanteur ambulant, qui distribuait des recueils imprimés à son nom; mais dont la plus grande partie n'était assurément pas de lui; il est pourtant certain que Ladré faisait valoir, au nombre de ses titres, celui d'auteur du *Ça ira.* Le texte publié par lui est, du reste, dénué de tout raffinement littéraire. Il lui a donné le sous-titre de « Dictum populaire ».

Je possède une feuille volante, gravée à l'occasion de la fête de la Fédération; elle donne une vue du Champ-de-Mars, entourée de deux chansons. La première a pour titre : « *La Joye des bons Citoyens*, couplets dédiés à la Nation, par M. Deduit, auteur patriote. » La seconde : « *Le Tombeau des Aristocrates*, par le même auteur. Air nouveau. » Cet air nouveau est celui du *Ça ira;* mais les couplets sont complètement différents de ceux de Ladré. J'y note ce passage, qui semble indiquer que la chanson a été faite pendant ou après la fête :

Oui, la Nation, c'est nous que voilà ;
La Loi, nous encor, qui voulons cela.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Le Roi, de la Loi, le gardien sera...

ce qui est évidemment la traduction de cette inscription d'une des faces de l'autel de la Patrie :

LA NATION, LA LOI, LE ROI

La Nation, c'est vous;
La Loi, c'est encore vous, c'est votre volonté;
Le Roi, c'est le gardien de la Loi.

Je note encore la tradition mentionnée par M. Challamel et le Dictionnaire Larousse, et qui attribuerait la paternité du *Ça ira* à Dupuis, l'auteur de l'*Origine des Cultes*.

Ceci posé, le *Ça ira* a-t-il un père? Le refrain n'est-il pas un simple « dictum populaire », selon l'expression de Ladré, auquel les auteurs patriotes se seront mis, à l'envi, à coudre des couplets de leur façon? Dans ce cas, est-il possible de démêler lequel de ces concurrents est arrivé premier? G. I.

—

Prince de Bouillon. — Y a-t-il eu, dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle, un prince de Bouillon qui ait été membre de l'Académie des sciences? Dʳ A. FELS.

—

« **H. G. Zamarosciobaphus** » et « **Mircaviæ** ». — Le premier nom est le masque de l'auteur de *Somnivm, in qvo, præter cætera, Genivs secvli cvm Moribvs ervditorvm vapvlat. Altenbvrgi, ex officina Richteria* CIↃ IↃ CCLXI (petit in-8, XVI et 112 p.). A la fin de la préface (p. XVI), je lis : 1° Mircaviæ a. d. XX Sept. A. C. CIↃ IↃ LX. — 2° Le masque donné plus haut, avec le mot *Junior*.— M. T. L. M., de Strasbourg, connaîtrait-il le nom de l'auteur de l'ouvrage cité? Et *Mircaviæ?* H. DE L'ISLE.

—

Essai sur le principe de la souveraineté. — Par Un grand vicaire. A Londres... se vend chez A. Dulau, juin 1804, in-8. — L'auteur est-il connu? H. DE L'ISLE.

—

Une bibliographie franco-anglaise à faire. — Ce serait, en quelque sorte, la liste raisonnée des ouvrages se rattachant à la politique, composés en Angleterre, par des Français et par des Anglais, de 1789 à 1814. Les ouvrages imprimés pour la librairie A. Dulau (le marquis Alleman Dulau) y figureraient, sans oublier les libraires ou les imprimeurs du nom d'Elmsley, T. Booker, T. Spilsbury, C. Dilly, Debrett, J. De Boffe, etc. On pourrait y ajouter la liste des portraits, des gravures et des caricatures de cette époque. Je soumets cette idée, par l'intermédiaire de notre *Intermédiaire*, au Directeur de l'Intermédiaire anglais. H. DE L'ISLE.

Réponses.

Racine, un polisson (I, 226, 300, 350; II, 204, 655; V, 92; XIII, 194, 248). — Encore un écho de cette pasquinade, que je trouve dans ce rapprochement non signalé. Il s'agit du *Dialogue* entre Dupont et Durand, où Alfred de Musset fait dire à ce dernier :

. . . . . Mon œuvre est l'immensité même;
Mais le point capital de ce divin poème,
C'est un chœur de lézards chantant au bord [de l'eau :
Racine n'est qu'un *drôle* auprès d'un tel mor- [ceau !...

Et avant cela :

Dès l'âge de quinze ans, sachant à peine lire,
Je dévorais Schiller, Dante, Gœthe, Shakespeare;
Le front me démangeait en lisant leurs écrits.
Quant à ces *polissons* qu'on admirait jadis,
Tacite, Cicéron, Virgile, Horace, Homère,
Nous savons, Dieu merci ! quel cas on en peut [faire !...

Il est vrai que ce « beau diseur » ajoute :

Mon crâne ossianique, aux lauriers destiné,
Du bonnet d'âne alors fut parfois couronné.

Bravo! A. D.

—

Mariages morganatiques (V, 160; VII, 658; IX, 38, 110, 239, 714; X, 103, 155, 183; XI, 106). — Revenons sur une question qui a été déjà très souvent traitée dans notre *Intermédiaire*, mais à laquelle, il me semble, on n'a pas donné toutes les réponses intéressantes. — Laissant de côté l'étymologie du mot très controversée par différents auteurs (*morgen*, *morgengabe, morgjen ;* Littré, Scheler et autres), envisageons l'acte, le fait, l'opération, si je puis me servir de ce terme. Dans les différentes répliques, on a dit tout ce qu'on pouvait savoir relativement aux conséquences de ces mariages, au sujet des enfants : mais on n'a pas défini les formalités de l'acte, si on a défini les conséquences.

Je vois bien que ce sont des mariages contractés par des personnages de Maisons souveraines où il est stipulé par le contrat que l'épouse n'étant pas de naissance aussi noble que l'époux, les enfants qui proviendront de leur union seront exclus du droit de succéder, comme souverains, à leur père. Eh bien, c'est ce mot *contrat* qui me frappe. Quelles sont les formalités d'une telle union? Est-ce un contrat passé devant un officier public, ou bien un contrat privé, passé et signé par les parents des deux conjoints, ou seulement un engagement verbal, cimenté par un serment. Y a-t-il une formalité accomplie devant un représentant de la loi? Je

sais que souvent les mariages morganatiques sont consacrés par une cérémonie religieuse (Victor-Emmanuel et la comtesse de Mirafiore eurent une bénédiction nuptiale), mais y a-t-il un acte civil, signé par les contractants et des témoins ? Devant qui et par qui cet acte est-il passé ou signé? Quelles sont enfin les *formalités* du mariage morganatique? Voilà ma question. A. Nalis.

—

Le Janséniste de Sacy (XII, 168, 274). — M. G. de Vrèse ne se trompe-t-il pas, lorsqu'il écrit que le Jansénisme « n'est prê« ché nulle part en France et, sans doute, « n'y a plus aucun fidèle? » — Il existe, à Paris, une communauté qui suit la règle de Jansénius. Les religieuses appartenant à cet ordre sont connues sous le vocable de Dames de Sainte-Marthe, et desservent deux des grands hôpitaux de la capitale, l'hôpital de la Pitié et l'hôpital Saint-Antoine. R. M.

—

Noms des départements en vers français (XII, 196, 750; XIII, 78, 266). — Franchement, je ne vois pas bien l'argument qu'il serait possible à un expert sérieux et sincère de tirer, contre l'instruction qu'on donne dans les couvents de filles, de certaines formules bizarres qu'on emploierait dans un ou plusieurs de ces couvents, pour graver des noms difficiles dans les mémoires rebelles. Cela s'appelle tout simplement de la « Mnémotechnie ». Or, la Mnémotechnie est un art fort ancien, fort répandu, que les pauvres religieuses n'ont point inventé, qu'elles appliquent tant bien que mal, sans mériter pour cela d'être livrées « au bras séculier ». On dit que la Mnémotechnie fut créée par Simonide. Cicéron en fait l'éloge. Les Allemands s'en servent beaucoup. Les Chinois l'ont connue de tout temps. Le P. Buffier l'appliqua à des cours qui eurent un immense succès. De nos jours, un homme extrêmement distingué, Aimé Paris, en a fait la base d'un enseignement de la musique, fort accrédité parmi les meilleurs maîtres. Encore une fois, un peu d'indulgence pour les religieuses de Grenoble! Ceux qui les jugeraient trop sévèrement, sur l'échantillon donné de leurs procédés mnémotechniques, laisseraient supposer qu'ils ne savent pas bien eux-mêmes l'histoire des méthodes d'enseignement. L.

—

La guérison des écrouelles (XII, 423, 477, 506; XIII, 42, 82). — M. G. Desnoiresterres nous ayant fait connaître des détails curieux au sujet de ce privilège attribué aux rois de France, il ne sera peut-être pas hors de propos de signaler quelques faits concernant l'Angleterre au même point de vue; je les emprunte à un ouvrage fort peu répandu, je crois, en dehors de la Grande-Bretagne : *Southey'-Common-place Book, edited by his sons in-law J. Wood Warter* (London, Longman, 1848-1851, 4 gros vol. in-8°).

La reine Elisabeth jouissait au plus haut degré de cette prérogative; son chapelain, William Tooker, publia, en 1597, un livre intitulé : *Charisma, Sive Donum Sanationis*, dans lequel il réfute avec vigueur les mécréants qui avaient l'audace de nier le miracle.

L'origine de cette croyance peut remonter aux cures qu'effectuait Edouard le Confesseur (*Acta Sanctorum, Januar.* I, 298). Belknap, dans son *History of New Hampshire*, signale une pétition d'un scrofuleux qui, en 1687, sollicita un secours afin de pouvoir se rendre en Angleterre, pour y d'être guéri par l'attouchement royal. Un prélat anglican, l'évêque Bull, tout en avançant que les malades sont souvent guéris, reconnaît qu'ils ne le sont pas toujours. Fuller, dans son *Histoire de l'Eglise* (*Church History*), raconte qu'un papiste se convertit après avoir été touché et guéri par la reine Elisabeth. A. R.

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564, 629; XIII, 46). Anch'io !... On fait ce qu'on peut :

Avoir les *catholiques* dans le ventre. — Il s'est cassé l'*homme en plâtre*. — Une attaque d'*apocalypse*. — Une *perte au profit* du cœur. — La *pomme* de la main. — La *renoncule* du genou. — La *molle* épinière. P. M.

—

Le Cousin Jacques (XII, 742; XIII, 28, 57, 114, 177). — « Les Oubliés et les Dédaignés » se vendent au rabais, nous dit W. J. (XIII, 177). Réponse : Trop d'éditions pour un livre sérieux qui ne peut convenir qu'aux bibliophiles : 1° Les Oubliés et les Dédaignés. Paris, Poulet-Malassis, 1857, 2 vol. in-12; 2° même titre en 1861, les deux vol. réunis en un tome, le titre du 2e vol. supprimé; 3° réimprimé sous ce titre : « Les Originaux du siècle dernier. — Les Oubliés et les Dédaignés »... Paris, Michel Lévy, in-12, 397 p., les titres et la table (Clichy, impr. de Maurice Loignon); 4° l'édition Charpentier, citée par W. J.

La Maison Forte.

—

Rabelais est-il l'auteur du Cinquième livre? (XIII, 1, 59.) — Il y a lieu de se ranger, ce semble, à l'opinion d'un célèbre littérateur anglais, Robert Southey, qui, tout en regardant ce livre comme im-

parfait, tient pour certain qu'il est l'œuvre de maître François : Imperfect, but certainly genuine (*Common-place Book*, III, 277). G. B.

—

Bibliographie lyonnaise (XIII, 7, 62, 88, 119). — Comme l'exactitude, même minutieuse, doit être de règle dans notre cher *Intermédiaire*, je prends la liberté de redresser une légère inexactitude (bien excusable, comme on le verra) qui s'est glissée, dans la réponse de notre collabo H. G., au sujet de la *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, d'A. Péricaud. Cette Bibliographie comprend en réalité 4 parties, tirées à 200 exempl., in-8. (Péricaud, détail curieux, n'a jamais rien publié que dans ce format.) — La 1re partie (L. Perrin, 1851, 112 pag.) est la seule qui ait été imprimée plusieurs fois. La 1re édit. (1840-1841) renfermait un certain nombre de notes et d'extraits que Péricaud ne reproduisit pas dans cette réimpression, de peur d'annihiler complètement (ainsi qu'il le déclare, *Introd.*, pag. 17) son premier travail. Les 2e et 3e parties ont été imprimées chez Chanoine (1852, 60 pag., et 1853, 32 pag.) A la page 31 du dernier fascicule, on lit, en effet : *Fin* de la 3e et dernière partie ; mais Péricaud, qui était convaincu qu' « en bibliographie, comme en bien d'autres choses, on n'a jamais fini, » et qui, au reste, avait le culte des retouches, publia en 1859, chez le même Chanoine, une 4e partie, de 24-viij p. Ces viij dernières pages contiennent la notice des nombreux ouvrages imprimés et manuscrits de l'auteur. Parmi les manuscrits, je signalerai : « Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle, suivie d'un catalogue des imprimeurs et des libraires de Lyon au même siècle. »

Je dois ajouter qu'un magistrat éminent, bibliophile des plus érudits, prépare, en ce moment, avec le plus grand soin, après les plus persévérantes recherches, une Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle ; mais je craindrais d'être indiscret si j'en disais plus long. P. LE B.

—

Vers de Gibbon et de Benserade (XIII, 34). —

Vers à Mademoiselle B...

Tôt ou tard il faut aimer.
C'est en vain qu'on façonne ;
Tout fléchit sous l'Amour,
Il n'exempte personne,
Car Gib... a succombé en ce jour
Aux attraits d'une beauté
Qui parmy les douceurs d'un tranquille silence
Régnait sur un fauteuil une heureuse indolence (?)

Implacable Pudeur, règne sur mes désirs,
Intimide ma voix, mes yeux et mes soupirs,
Puisque de mon teint abattu la sensible pâleur
Vous dira mon amour sans blesser ma pudeur.
Car je pâlis, je frémis, quand ma douleur mortelle
Me reproche en secret que j'aime ma cruelle.

(*Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1880, p. 69.)

Balet Royal des Plaisirs.
(2e partie. — *Récit de Vénus.*)

Jeunes cœurs, croyez-moi, laissez-vous enflâmer,
Tost ou tard il faut aimer,
Et c'est en vain qu'on façonne :
Tout cède à mon pouvoir, tout fléchit sous mes loix ;
Je n'en excepte personne,
Pas même les Rois!

A quoi voulez-vous donc employer vos beaux jours?
Le Printemps, pour les Amours,
Est plus propre que l'Automne.
Tout cède à mon pouvoir, tout fléchit sous mes loix ;
Je n'en excepte personne,
Pas même les Rois!

(Œuvres de Benserade. Paris, De Sercy, 1697, in-12. T. II, p. 130.)
PAR.-BATIG.

—

C. L. Beaunier, poète (XIII, 39, 84, 121, 145). — Je persiste à croire qu'il n'y a pas eu de poète du nom de *Beaunier*. L'auteur de la cantate intitulée *Thrasybule* se nommait Alexandre-Louis Bertrand Robineau dit *Beaunoir*. Il est né à Paris, le 4 avril 1746, il y est mort d'une maladie de langueur, le 5 août 1823. Sa femme, Louise-Céline Cheval, qui a plusieurs fois collaboré avec lui et aussi travaillé seule, est morte le 19 janvier 1821, à 55 ans. Si M. H. de l'Isle a sous les yeux une cantate de *Thrasybule*, portant imprimé le nom de *Beaunier* et non de *Beaunoir*, il faut croire ou à une faute d'impression, bien peu probable, ou à un pseudonyme ; car il serait bien curieux que, la même année, C.-L. *Beaunier* et A.-L. *Beaunoir* eussent fait chacun une cantate sur le même sujet, à moins qu'il n'y eût eu un concours (ce que ne dit pas Mahul, dans la notice sur *Beaunoir*). Ce nom d'emprunt était l'anagramme de Robineau. En 1814, *Beaunoir* a fait un drame en 3 actes et en prose, intitulé *Thrasybule*, non représenté. E.-G. P.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148, 180, 269, 302). — Les *Evangiles des Quenouilles*, qui remontent au XVe siècle (la première édition a été donnée par Colard Mansion, Bruges, vers 1475), et qui, au milieu du récit des croyances populaires de nos aïeux, donnent de précieux renseignements sur leurs mœurs et leurs usages, constatent qu'ils portaient des chemises au lit : « Il n'y a point de faulte, dist l'une « des filleresses, qui veult estre quitte de « la quauquemaire (cauchemar), si s'en- « dorme les bras en croix, et qui si se « doute du luiton (lutin), si veste sa che- « mise ce devant derrière. » A. D.

—Dans un opuscule intitulé : « De re vestiariâ, libellus ex Bayfio excerptus; additâ « vulgaris linguæ interpretatione, in « adolescentulorum gratiam atque utilitatem (Lugduni, 1536)», je relève, entre autres, les passages suivants et les transcris ici (comme contribution à l'étude des deux questions connexes : 1° *Des lits...* etc. 2° *Nos bons aïeux ont-ils couché nus?*).

I° Page 9, De vestimentis intimis, Cap. II. Camisiam quam vulgus appellat *chemise*, nos recte et latine *imam*, sive *intimam*, *tunicam* dicere possumus. Quidam *interulam* vocant... Et quia nonnulli ex veteribus (ut nunc quoque à nobilibus et ditioribus quibusdam aulicis fieri solet) non eâdem interulâ utebantur noctu, quam interdiu : itaque factum est, ut ab antiquis comicis των ευνητης diceretur, quam nos verbum è verbo, si voluimus *tunicam dormitoriam*, dicemus : vulgus *camisiam nocturnam* appellat, *chemise de nuict*. — II°... Pallia etiam pro linteis quibus in lecto utimur, sumpsit Juvenalis (saty. VI): « Advocat Archigenem, onerosaque pallia jactat ». — Horatius vestem nocturnam dicit : « Vestem nocturnam maculant, ventremque supinum». *Les draps du lict*. — III° Page 60 :... pallia lecti dicebantur, les draps du lict. Ovidius in Amoribus : — « Nec in lecto pallia nostra sedent ». — Viennent ensuite les vers de Juvénal et d'Horace déjà cités. — IV° Stragula item à sternendo, *une couverture*, dicitur quidquid insternitur alicui rei... Præterea toris stragula super imponebantur, *couvertures de lictz*, que ob id *toralia* dicta sunt. — Horatius in Servium : « Et Tyrias dare circum illota toralia vestes... » etc. — Il serait bon aussi de consulter l'ouvrage original de Baïf, mais on le rencontre difficilement. — Enfin le Dict. des Antiquités romaines et grecques, de Rich (Didot, 1861), fournit sur le sujet des indications précieuses, appuyées de figures reproduites d'après l'antique. Voir notamment aux mots : Tunica § 9, Colobium, Indutus, Lectus, Lectulus, Pluteus § 3, Anaclintireum, Pulvinar, Pulvinus, Cervical, Culcita, Torus, Toral, Aulæa, Scamum (figure), etc. ELDEPAL.

— Il résulte des réponses faites que l'usage de coucher nu n'était pas général dans les temps anciens. Sans doute on voit des tableaux du XV° et du XVI° siècle, dans lesquels les mourants sont nus ; mais on en voit d'autres où ils sont vêtus. Du reste, un bibliophile m'a raconté que, voyageant avec un confrère belge, il y a quelques années, il le vit se glisser dans son lit entièrement nu. En résulte-t-il que cette habitude soit générale en Belgique ? Ce serait juger comme l'Anglais de Sterne, qui, débarqué à Boulogne et repartant immédiatement, avait vu une femme rousse. Son carnet de voyage porta que « En France, les femmes sont rousses.»

A. P.

Dix ou douze (XIII, 101, 157, 202, 243). — Par la sambleu, collabo docteur, vous n'y allez pas de main morte, et me voilà bel et bien taxé de radicalisme, voire même d'absolutisme radical ! Et tout cela, parce que je condamne la routine ! Veut-on me permettre une espèce, comme on dit au Palais ? J'achète *un* objet qui, d'ordinaire, se vend par douzaines, et dont, tout naturellement, le prix m'est donné sur cette base. Avec le système cher au docteur By, il me faut faire mentalement, à la façon du jeune Inaudé, des calculs fantastiques pour arriver à me rendre compte si le prix qu'on me réclame n'est point forcé. Avec le système décimal, au contraire, point de calculs, point d'efforts. C'est pourquoi, n'eût-il que cet avantage, le système décimal aurait toutes mes préférences.

Et maintenant, cher docteur, nous entendrons la messe ensemble, si vous y tenez tant que cela ! R. M.

P. S. — Puisque j'ai été amené à m'occuper de nouveau de cette question, je rectifierai une erreur qui s'est glissée dans ma note (XIII, 202). J'ai nommé l'Etat, et l'Etat n'a point à intervenir. Il ne reconnaît ni la *douzaine*, ni la *dizaine*; il n'admet que l'*unité*. R. M.

Le dernier Autodafé (XIII, 133). — Les décisions du tribunal de l'Inquisition contenaient habituellement toutes les recherches de la cruauté la plus raffinée et la plus vexatoire. Le 21 nov. 1778, Don Pablo Antonio José Olavidès, qui avait occupé des postes importants et fait beaucoup en faveur de l'agriculture et du commerce en Espagne, mais qui était l'ami et le correspondant de Voltaire et avait contribué à l'expulsion des Jésuites en 1767, ayant été accusé d'hérésie et d'apostasie, fut, après deux années de détention préventive dans les prisons du Saint-Office sans aucune communication avec sa famille, déclaré incapable de posséder jamais aucun office, banni à perpétuité à vingt lieues de la Cour, des Maisons royales et de toutes les grandes villes, même du Pérou, sa patrie. Le jugement ajoute qu'il ne pourra plus monter à cheval ni en voiture, et ne pourra s'habiller que d'étoffes grossières et couleur de paille, pour representer le *san benito* ; que pendant huit ans il sera renfermé dans un couvent, sous l'inspection de deux moines qui ne le quitteront jamais ; qui lui enseigneront pendant les quatre premières années son catéchisme, et qui auront soin de le faire jeûner tous les vendredis au pain sec et à l'eau et de lui faire dire, tous les jours, son chapelet, avec sept Ave Maria et un Credo. N'est-ce

pas, à l'égard d'un homme intelligent, le comble de la vexation et de la barbarie? Diderot a publié une notice sur cette victime du fanatisme.—Olavidès, ayant obtenu d'aller prendre les eaux en Catalogne, parvint à tromper ses gardiens et se réfugia en France, en 1780. Charles III, cédant aux instances de son confesseur, fit réclamer le fugitif, mais éprouva un refus du cabinet de Versailles. — Un gentilhomme ordinaire du roi, De la Bastide, en 1779, n'a pas eu honte de publier dans le *Courrier de l'Europe* une justification des principes qui ont dicté ce jugement inique. Il ne s'est pas contenté de vouloir prouver que c'était un acte de justice, il a voulu persuader même que c'était un chef-d'œuvre de clémence et d'humanité. Je dois ajouter que plusieurs des juges, dont La Bastide a dû regretter que l'opinion n'eût pas été adoptée, avaient voté pour la peine de mort. — Après bien des vicissitudes, Olavidès obtint de rentrer dans sa patrie en 1798. C'est alors que, sans ambition comme sans ressentiment, il se plaisait à répéter, dans l'agréable retraite qu'il avait choisie : « En moi l'Inquisition, pour la première « fois sans doute, a fait un sage et un heu« reux.» A. D.

—

Le Régiment de la Calotte (XIII, 135, 188, 207). — L'ouvrage indiqué par R. M. (Les Sociétés badines) est indispensable à consulter. Cette Société burlesque paraît avoir eu pour ancêtre *la République de Babin*, autre Société joyeuse, fondée en Pologne vers le milieu du XVI° siècle. Un ouvrage cité par Dinaux : *Journée calotine* publié en 1732, contient un traité (factice) d'alliance entre la République Babinienne et les Etats Calotins :

Désormais tout bon Calotin
Traitera l'aimable Babin,
Et de grand cœur, de cher confrère :
Ainsi l'association
Se fit par acclamation.

Après un article assez long, où abondent les citations concernant Crébillon, Fontenelle, Law, d'Argenson, de Coigny, la marquise de la Vrillière, le diacre Pâris, Voltaire même (on voit que dans ce Régiment il y avait bonne et nombreuse compagnie), Dinaux donne la bibliographie des ouvrages publiés en grand nombre sur le Régiment de la Calotte, et a même fourni un Supplément, qui se trouve à la fin du second volume. A. D.

—

Halquiner (XIII, 161, 213, 304). — Dans le Vocabulaire du patois normand, de J. Dubois, que le collabo Sonpin est bien placé pour connaître, on lit (p. 183) : « ... HANNEQUINER (v. n.), travailler « avec peine, du vieux mot *ahan*. En pa« tois walon, *halkiner* signifie tergiver« ser. » Doct. By.

—

Mélac (XIII, 164, 218, 273). — Je m'étais trop pressé de dire (XIII, 218) que ce nom ne se trouvait dans aucun recueil biographique. Ce personnage est l'objet d'un long article dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard (Paris, 1761), t. IV, p. 385. Tous ses états de service y sont détaillés. D'après cette biographie, « la ville de Landau ayant été reprise le « 16 nov. 1703, le Roi en rendit le gou« vernement à Mélac, qui y rentra le 18 « *et y mourut.* »

Cela est en désaccord avec ce que dit Saint-Simon : « Mélac, *retiré avec deux valets en un coin de Paris*, ne voulant voir qui que ce fût, depuis sa belle défense de Landau et le bâton de Villars, mourut subitement (1704). Le Roi lui donnait 10,000 écus par an et quelque chose de plus. Il avait près de 80 ans » (Saint-Simon, Edit. Chéruel, III, 72). — Voilà un petit problème qui sera sans doute résolu par la monographie que prépare M. Léo Drouyn. — Rien au Dict. de Jal. — Quant à la responsabilité de Mélac, en ce qui concerne le ravage du Palatinat, il ne faut peut-être pas l'exagérer. Il me semble que, dans son Hist. de Louvois, C. Rousset impute à ce dernier l'initiative de cette mesure. Les Allemands en ont d'ailleurs tiré de cruelles représailles en 1870 : les ruines de Saint-Cloud, ainsi que celles de Bazeilles, sont encore debout pour l'attester; et, si les horreurs de 1690 n'étaient pas motivées, « nos amis » d'outre-Rhin ne contesteront pas que celles de 1870 ne l'étaient pas davantage : cuique suum! P. L.

— A. Nalis peut voir l'*Histoire d'Otlav Jarl, célèbre pirate norvégien*, qui vint sur les côtes de France, et eut une nombreuse descendance, dès Guillaume le Conquérant, qui s'établit soit en France, soit en Angleterre, et y eut des descendants haut placés qui occupèrent des emplois militaires et autres. L'auteur est le comte de Gobineau. Là, se trouvent tous les détails désirés sur le général de Mélac et sa famille. L'ouvrage, publié à Paris, date de deux ou trois ans.

(Genève.) L. S. B.

—

Un livre imprimé aux couleurs nationales (XIII, 168, 221, 275). — Le Liseur indique là une rareté (XIII, 275), car le Roi Louis-Philippe Ier, etc., a été tiré sur papier ordinaire. — Même observation pour le « Dictionnaire des Immobiles. »

La Maison Forte.

— Autre livre imprimé aux trois couleurs : « La Science du Bonhomme Richard, par Franklin, Imprimeur américain, suivie de l'Histoire du Sifflet, et du Testament de Fortuné Ricard. Nouvelle

édition, augmentée de Notices, de Notes et de Réflexions sur le Monopole de l'Imprimerie. A Paris, chez Klefer, 1831 » (in-32, 122 p., le faux titre et la table, 2 ff. — Portraits. — Les titres : papier rouge. — 2 ff. : p. blanc. — 5 à 32, p. rouge ; — 33 à 64, p. bleu. Le reste en papier blanc).

LA MAISON FORTE.

— « Manuscrit de 1905 ou l'Explication des Salons de Curtius au 20e siècle, par Gabriel Fictor » (Paris, Ambroise Tardieu et Ce, 1827, 2 vol. in-12). Chaque biographie comprise dans cet ouvrage est imprimée alternativement sur papier bleu, blanc et rouge (ou plutôt rose, devenu très pâle avec le temps). Dans celle de M. de Peyronnet (le beau Peyronnet !), on trouve la réponse de Zelmire aux Stances de ce ministre *Sur l'indifférence*, réponse qui eut alors un très grand succès, et se terminait ainsi :

De la milice de Bordeaux
Que l'habit vous prêtait de charmes !
Au pas vous marchiez sans égal,
Fier du pompon national...
Que vous étiez beau sous les armes !
. . . .
. . . .
Excellence, aisément je subis ta froideur ;
Mais, grenadier, que tu m'affliges !

Z. A.

—

P. Lindau (XIII, 169, 276, 305). — Je tiens à constater que c'est simplement par une faute d'impression qu'on m'a fait qualifier Rodolphe Lindau de *père* de Paul Lindau, au lieu de *frère*.

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Heure des repas (XIII, 197, 250, 307, 330). — Je trouve dans une lettre communiquée par M. Amédée de Bast, en 1861, à un journal qui se piquait de garder sans altération le souvenir des usages et des mœurs de nos pères ; cette lettre qui rend compte d'une conversation est adressée, par M. Charles-André de Saint-M..., président des enquêtes au parlement de Toulouse (pendant son voyage à Paris), à son frère, M. le comte de M..., capitoul de Toulouse, sous la date du 11 avril 1556 (mardi de Pâques) : « .... M. le premier président du Parlement, que j'ai rencontré hier au soir au parquet du procureur général, m'a prié de vous inviter à dîner chez lui aujourd'hui même ; il m'a fait le même honneur et nous nous rendrons ensemble à son logis...... Les audiences du matin de notre grand'chambre commencent à huit heures et finissent à dix ; par conséquent, M. le P. P. dîne ordinairement à dix heures et demie précises. Mais pendant les vacances de Noël, de Pâques et de Pentecôte, il se permet une légère infraction à la règle qu'il a établie : il ne se met donc à table qu'à onze heures. Ainsi, en arrivant à son logis à 11 h. moins un quart, nous serons, vous et moi, dans les délais de la politesse et des convenances ».

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Mémoires de l'abbé Siéyes (XIII, 198, 309). — Un petit *P. S.* à ma note sur la véritable orthographe du nom de Siéyes : Camille Desmoulins nous donne, lui aussi, la prononciation du nom, et elle est d'accord avec l'orthographe. Voici ce qu'il dit : « L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers ?* L'abbé Syeyes ; on prononce *Syess*. » (3 juin 1789. Œuvres de C. Desmoulins, Ebrard, 1848, t. II, p. 7.) C. VATEL.

— Je possède une assez volumineuse correspondance adressée par un chanoine de N.-D. de Chartres à son cousin, chanoine de N.-D. du Puy. J'extrais d'une de ces lettres, datée du 18 mai 1790, les passages suivants, où il est question de Siéyes :

« Le 21 avril, nous nous assemblâmes en Chapitre, après vespres, et le 22, un jeudi, nous continuâmes notre délibération, après la messe, pour délibérer sur plusieurs décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs à la religion et aux propriétés ecclésiastiques. Tous, excepté deux chanoines, déclarâmes que nous protestions contre ces décrets, quand même il s'agiroit de verser notre sang pour conserver le dépôt de notre foy, les usages, les maximes de l'Eglise. Les deux chanoines, qui ne se sont point unis au corps du Chapitre, se rendirent à l'Hôtel de Ville, le même jour ou le lendemain, et y protestèrent contre ce que nous avions fait. De là il s'éleva des rumeurs dans l'assemblée de la Ville, et il fut décidé, par MM. de la Municipalité, qu'on enverroit un huissier, au Chapitre de Notre-Dame, pour avoir une copie exacte de notre délibération. Nous nous assemblâmes de nouveau et nous donnâmes, par les mains de nos deux secrétaires, la copie bien contrôlée. On ne fut pas content, et l'on dit qu'elle n'étoit point telle qu'elle avoit été couchée dans les registres. Nous nous laissâmes calomnier, et nous fîmes imprimer à Paris notre réclamation, dont nous avons distribué quantité d'exemplaires dans la ville de Chartres. Les officiers de la milice bourgeoise nous envoyèrent un huissier pour avoir les noms de tous les chanoines qui avoient opiné. Nous refusâmes de luy répondre en disant que nous ne reconnaissions point le tribunal de la milice bourgeoise. Enfin, on éclata ouvertement dans la ville contre nous ; on prétendit que nous avions calomnié, dans notre protestation, un de nos confrères nommé *Syeyes*, député à l'Assemblée Nationale. Il faut

sçavoir que cet abbé *Syeyes* a fait une brochure, dans laquelle il y a plusieurs propositions hérétiques, et qui ont été condamnées par le concile de Trente, dans Luther et dans Calvin. De plus, dans son écrit, il détruit tous les Ordres religieux, et toutes les cathédrales, diminue le nombre des curés dans le Royaume; mais il donne à eux seuls l'exercice de la religion et l'administration des sacremens avec les évêques; il veut que tous les ecclésiastiques, en général, portent l'habit séculier, et tous le costume des gens du monde; il veut que ceux qui auront vocation pour être ecclésiastiques soient examinés par les municipalités; il veut que les diacres et les sous-diacres se fassent relever de leur vœu par l'Ordinaire; il veut qu'il n'y ait plus de corporation dans l'Eglise, ny Doctrinaires, ny Sulpiciens, ny Lazaristes. C'est luy qui est la cause que les trois Ordres se sont réunis dans la salle de l'Assemblée, en déclarant que, si le Clergé et la Noblesse ne se réunissoient avec le Tiers, ce Tiers auroit tout le pouvoir de la Nation, et fairoit tout ce qu'il jugeroit à propos. C'est luy qui, dans une brochure intitulée le *Tiers-Etat*, a dit que le Tiers étoit tout, et qu'il avoit dans ses mains le sceptre de la Nation. C'est luy qui a écrit et qui a opiné dans l'Assemblée pour que les prêtres se marient, et dont différentes brochures annoncent le désordre de sa conduite. En conséquence, le Chapitre de Chartres a décidé, le même jour, qu'on écriroit à Monsieur l'Evêque pour qu'il luy ôtât les lettres de Grand-vicaire, et sa confiance. Dans l'acte de notre réclamation il est nommé, ou plutôt désigné, comme membre de l'Eglise de Chartres, qui a en horreur ses principes blasphématoires, et qui s'empresse de les désavouer, dans la crainte qu'un scandale, donné par un de ses membres, ne ternisse la gloire d'une Eglise qui s'est toujours signalée par la pureté de sa foy, et par son attachement inviolable aux lois de la discipline ecclésiastique. »

« Il y a eu un arrêté de l'Assemblée générale des électeurs du département, relativement aux protestations faites par le Chapitre de Chartres, le 21 avril, contre plusieurs décrets de l'Assemblée Nationale, où il est dit que l'Assemblée a unanimement improuvé les maximes scandaleuses, fausses, séditieuses et inconstitutionnelles qui se trouvent consignées dans les protestations dudit Chapitre; que tous les membres du Chapitre de Chartres, à l'exception du *vertueux et patriote abbé Syeyes*, personnellement attaqué par lesdites protestations, et encore à l'exception de MM. *Thierry* et *Beaudoux*, qui ont désavoué lesdites protestations et déclaré n'y avoir aucunement coopéré, seroient regardés et considérés comme déchus des droits de citoyens actifs, et, comme tels, incapables d'être élus en la présente assemblée, jusqu'à ce qu'ils soient venus se rétracter et qu'ils ayent prêté le serment civique. »

Il est à remarquer que le signataire de cette lettre, Jean-Bousco Ranchoup, chanoine depuis 1761, ne savait pas exactement comment s'écrivait le nom de son confrère. Cela s'explique, parce que Siéyes, successivement vicaire général, chanoine et chancelier de l'Eglise de Chartres en 1784, ne semble pas avoir fait un long sejour dans cette ville, et n'avoir pas eu de grandes relations avec les autres chanoines. Siéyes a noté lui-même « le soin extrême qu'il eut de ne jamais s'immiscer dans le ministère ecclésiastique. » — « Jamais, ajoute-t-il, il n'a prêché; jamais il n'a confessé; il a fui toutes les fonctions, toutes les occasions qui eussent pu le mettre en évidence cléricale. » Enfin, en 1787, il fut nommé par le diocèse de Chartres « à la place administrative permanente » de Conseiller commissaire à la Chambre supérieure du Clergé de France, séante à Paris, et il quitta Chartres pour n'y plus revenir.

Je prends, en grande partie, ces derniers renseignements aux pages 11 et 12 de l'Autobiographie, si curieuse, que Siéyes publia sur lui-même, et qu'il eut l'idée originale de dédier *à la Calomnie*. Ce document est des plus importants, et, comme je le crois assez rare, en voici le titre : « Notice sur la vie de Sieyes, Mem-« bre de la première Assemblée Nationale « et de la Convention. Ecrite à Paris, en « messidor, deuxième année de l'Ere Ré-« publicaine (vieux style, juin 1794). » « *En Suisse*, *et se trouve à Paris*, *chez* « *Maradan*, *Libraire*. *L'an troisième* » (in-8 de 66 pag.).

Une dernière remarque : Dans cette notice, le nom de Siéyes est partout écrit sans aucune accentuation. L'accent aigu signalé par M. Vatel ne constituerait-il pas simplement un « point secret » du paraphe, comme il n'est pas rare d'en rencontrer du même genre dans d'autres signatures? C'est ce que je ne puis vérifier, n'ayant pas sous les yeux des signatures de ce personnage. Je pose la question sans avoir la prétention de la trancher.

P. Le B.

Michel Morin (XIII, 227, 332). — J'ai une plaquette in-32, du XVIII[e] siècle, de 24 pages, avec bois, représentant M. Morin taillant des fagots, intitulée : « Eloge « funèbre de MICHEL MORIN, bedeau « de l'église et du village de Beauséjour, « en Picardie, *décédé le* 1[er] *mai* 1731, « accompagné de la Mort de son âne et « de son Testament ». Le testament est en vers burlesques, mais l'éloge et la mort de l'âne sont en prose facétieuse. La plaquette

est imprimée à *Montbéliard*, sur du mauvais papier bleuté, dit papier à chandelles.
Doct^r By.

— L'imprimeur Joly a cherché à mystifier ses lecteurs. Antoine Arena n'est point l'auteur du poème macaronique cité.
La Maison Forte.

— Le poème sur la mort de Michel Morin a été réimprimé dans l'*Hermes Romanus*, journal latin, fort piquant et très bien fait, que publia pendant plusieurs années, sous la Restauration, Barbier-Vémars. Le même journal renferme d'autres poésies macaroniques, notamment des souhaits de jour de l'an à ses abonnés.
L.

—

Noms professionnels usités à Lyon au XIVe siècle (XIII, 258, 339). — *Borraczares*. En langue romane, *borras* signifie : gros linge. Au mot latin « Borazius », dans le Glossaire de Du Cange, il est question d'une toile de lin ou de chanvre, dont sont faites les serviettes les plus grossières, par exemple, les essuie-mains. Les *Borraczares* ne pouvaient-ils pas être des fabricants de toile ?—*Personeta equorum*. Le même Du Cange donne au mot « Personeta » la signification de *courtier*. Il s'agirait alors ici de courtiers de chevaux, et je trouve la preuve de l'existence de cette profession au XIIIe siècle, dans le Livre des Métiers, d'Etienne Boileau, titre 32 des Ordonnances. — *Retonditor*. Ne puis-je rapprocher de ce mot « Retondour », lequel, suivant Roquefort, veut dire : corroyeur, tanneur, tondeur de draps ? Ainsi que le collabo E.-G. P., je donne ces explications « sous toutes réserves ».
Flic et Floc.

—

Het Groote Tafereel Der Dwaasheid (XIII, 228). — L'étude la plus complète jusqu'ici sur ce recueil de planches satiriques hollandaises vient de paraître dans l'*Histoire de la Caricature sous la Réforme et la Ligue*, de M. Champfleury. Paris, Dentu, in-18. Le chapitre XIX contient un certain nombre de planches d'après ces images, dirigées en majeure partie contre le système de Law. H-n.

—

Grillon (XIII, 259, 314, 342). — On appelle « grillons, grésillons », dans certaines parties de la Normandie et de la Bretagne, les petits morceaux de lard frits qui restent après la fonte de la graisse. Ailleurs, on les désigne sous le nom de « Sainctes » (*Interméd.*, XIII, 347) ; en Anjou, sous celui de « Grillots ».
L.

—

Ouvrages de Daniel Heinsius (XIII, 264, 343). — Le Nouveau Manuel de Bibliographie universelle de Roret mentionne une édition de *Laus asini*, in-16, publiée à Amsterdam en 1629. Mais les ânes trouvèrent encore un ardent défenseur dans le jésuite Bondi, qui publia l'*Asinata*, en 1785. Quant au *Laus pediculi*, de Daniel Heinsius, si l'on en croit *les Curiosités littéraires*, c'est en 1629 que Leyde en vit éclore une édition in-24, publiée par les Elzeviers. Ego E.-G.

—

Essai ou Essais sur la destination de l'homme (XIII, 264, 317).— « J'apperçois une si grande contrariété »...Telles sont les deux premières lignes du volume cité XIII, 264. Barbier écrit *Essai*, 1754 ; mon exemplaire porte : *Essais*, 1752.— A vérifier. H. de l'Isle.

— L'édition citée par M. H. de l'Isle est probablement une contrefaçon. La première édit. a paru à Greifswalde, en 1748, selon Kayser, Vollstaendiges Bücher-Lexicon, I, 243. Les autres édit. légitimes ont été publiées par la librairie Weidmann, de Leipzig. Ce livre, assez ennuyeux, dans le genre des écrits philosophiques de Mendelssohn et Abbt, a eu un succès immérité. L'auteur, Johann Joachim Spalding, sans donner son nom sur le titre, a signé toutes les préfaces.
(Hambourg.) Dr A. Fels.

—

Sang bleu (XIII, 290, 347). — Vient de l'espagnol : *Ser de la sangre azul*, c'est-à-dire « descendre des Goths », auxquels on attribuait du sang bleu.
(Hambourg.) Dr A. Fels.

—

Sonner les Moresques (XIII, 290, 345). — Catherine de Médicis, qui aimait beaucoup les fêtes, avait mis les danses à la mode. En amusant les rois, ses enfants, elle parvenait à les tenir éloignés des affaires et à conserver sur eux tout son empire. Une des danses les plus renommées de cette époque était la Volte de Provence ; ce qui fait dire à Guillaume Du Sable dans une des pièces de sa *Muse chasseresse* :

Considérant le temps qui court,
Il faut, pour estre aimé en cour,
Bien basler et danser la Volte.

Probablement qu'à Lyon le jeune roi prenait plaisir à voir cette *sarabande* provençale ; mais, autant qu'il m'en souvient, Fertiault (dans son Histoire de la Danse) cite une danse espagnole, vraisemblablement d'origine *Mauresque*, dont les acteurs portaient des sonnettes aux jambes. Ce doit être la danse à laquelle assistait Charles IX, et il ajoute : « Et quand on « pense que, dans les grelots de ces folies, « tintait déjà la cloche qui sonna la Saint-« Barthélemy ! ! » A. D.

—

Garousseaux, Huraudeaux, Eau rose (XIII, 291, 347). — C'est, je pense, dans le livre de Guillaume Tirel, dit *Taillevent*, queux de Charles V en 1361 et écuyer de cuisine de Charles VI en 1386, que pourrait se trouver la signification des mots énoncés ci-dessus, à l'exception de « Huraudeaux », dont l'explication a été donnée par le collabo A. D. — Eau de rose. Nos ancêtres faisaient une grande consommation de roses. Dans les menus de grands repas, on voit l'acquisition de chapeaux ou de couronnes de fleurs pour les convives. L'eau de rose servait à la parfumerie; dans le « Dit d'un Mercier (*Proverbes et Dictons populaires*, par Crapelet) on trouve, parmi les nombreuses denrées qui y sont énumérées : l'eve de rose dont se forbissent (l'eau de rose, dont elles se lavent). Cette eau était aussi employée en cuisine; je lis, dans le *Ménagier de Paris*, qu'un certain « Hotin le quisenier qui fu à Monseigneur de Roubais », conseille, entre autres « broués qui servent à appointer viandes sur car et sur poisson », le suivant : Pouchins, perdris à l'eauwe benite (bonne) d'yauwe rose ou d'orengue ou à l'ongnon. Le même *Ménagier* donne des recettes pour conserver les roses pendant toute l'année; les roses de Provins étaient très estimées. On faisait de l'eau rose vermeille et de l'eau rose de Damas, avec ou sans chapelle (alambic), ou simplement à la chaleur du soleil. « Pour faire eau rose de Damas », dit le *Ménagier*, mettez, sur « les pasteaux de roses, du rosé batu (teinture rose). *Vel sic :* Gettez l'eau distillée du premier lit sur le second et sur le tiers et sur le quart; et elle, ainsi remise par quatre fois, deviendra rouge ». Paul Lacroix dit que cette eau rose se fabriquait à profusion, en exposant au soleil un bassin plein d'eau recouvert d'un autre bassin de verre, sous lequel se trouvait un petit vase disposé pour maintenir hors de l'eau une certaine quantité de pétales de roses.

FLIC ET FLOC.

— Eau rose, eau qu'on tire des roses par la distillation, dit Littré. Je crois que l'usage en est double : comme parfum et comme élément culinaire. Elle servait à la confection des roses confites, soit liquides, soit « en roche » (comme on le peut voir, pp. 554-557 du « Thrésor de santé, ou mesnage de la vie humaine ». Lyon, J. A. Huguetan, 1607, 120). H. GAUSSERON.

—

Corrigenda du Dictionnaire de l'Académie (XIII, 291). — Le singulier de *nappe* peut très bien se défendre; il est même plus correct que le pluriel, si (comme cela est probable) l'auteur de la phrase a voulu dire : Une feuille suffit pour une nappe *ou* plusieurs serviettes. Il est correct encore, en ce sens que la phrase éveille l'idée d'un couvert mis, pour lequel il faut une nappe et plusieurs serviettes. ELDEPAL.

— Vers la fin de l'article *Avoir*, le Dict. de l'Académie (I, p. 139, *c*) contient les mots suivants : « Ces phrases et leurs analogues sont beaucoup moins usitées. » Ne faudrait-il pas écrire usités au masculin? *Analogue* est donné par l'Académie comme substantif masculin : « Cette locution et ses analogues ne s'emploient que dans tel style. »

(Hambourg.) Dr A. FELS.

—

Saynètes (XIII, 291, 347). — Avant que la question fût posée, Littré y avait répondu en ces termes : « *Etym.* Espagn. Sainete, intermède, proprement petit morceau de graisse, morceau délicat, de *sain*, graisse, qui est notre *sain*, dans *saindoux* ». Une saynète n'est donc pas une petite scène, mais un petit morceau de *haulte graisse*, une *bouchée*, entre deux plats plus substantiels.

H. GAUSSERON.

—

Portrait de Salomon de Caux (XIII, 227, 282, 310). — Oui, cher collabo « *riverain de la Seine* », Balzac avait grand tort de parler du village de Caux, en Normandie, lequel, en effet, n'existe pas; — mais s'il avait imprimé Caux en *Languedoc*, il serait sans reproche. Car ce village existe dans le canton de Pézenas, arrond. et à 5 lieues de Béziers, popul. 1,560 hab. — Pour l'orthographe *Caus* (que certains prononcent comme s'il y avait un *e* muet), il y a encore, dans le même Languedoc, *Cause*, en Tarn-et-Garonne, canton de Beaumont, arrond. et à 5 lieues de Castel-Sarrazin. De sorte que voilà, pour les chercheurs, deux et même trois pistes opposées, et il se pourrait bien faire que la mienne fût la bonne. Dr BY.

—

Astrologue et Baron (XIII, 294). — Le mot « baron » paraît avoir été employé, à diverses époques, avec la valeur que nous donnons aujourd'hui au mot « maître », dans certaines formules consacrées. A ce sens se rattache l'emploi du mot « baron », comme synonyme de « mari ». Voir les exemples cités par Littré et Larousse.

ELDEPAL.

— En langue espagnole, *varon* signifie *mâle;* et *varonia* s'appelle la branche mâle d'un arbre de généalogie.

D. G. V.

—

Origine de la division de la France en départements (XIII, 294). — Il nous semble que le plus sûr moyen de résoudre cette question serait de consulter le « Moniteur » du temps, où doit se trouver le

Rapport présenté, à ce sujet, à l'Assemblée Nationale. Ce que nous pouvons affirmer, en attendant, c'est que, le 15 janvier 1790, un décret de l'Assemblée Nationale substitua, aux 40 provinces de la France, 83 départements, qui, presque tous, tirèrent leurs noms des rivières ou des montagnes qu'ils renfermaient. La plus grande extension territoriale de l'Empire français (en 1811) comprenait 130 départements, dont 85 provenaient des anciennes provinces; 17 des conquêtes reconnues par le traité de Lunéville (1801), et 28 des diverses conquêtes réalisées depuis lors, jusqu'en 1811. Nous savons comment les traités de 1815 réduisirent nos frontières à des limites que nous n'avons su garder! EGO E.-G.

— En 1867, j'ai lu une notice sur un nommé Fouqueau de Pussy, auteur d'un travail sur le partage de la France en 83 départements. Ledit travail aurait été accepté par le Gouvernement: La France partagée, comme il est indiqué à la p. 187 de l'Almanach Royal de 1792. Fouqueau de Pussy était, disait-on, né à Port-sur-Saône (Haute-Saône). Mme J.-J. Fouqueau de Pussy, ancienne directrice du Journal des Demoiselles, était, je crois, la sœur de F. de P. LA MAISON FORTE.

—

Noms des ambassadeurs de la Reine d'Angleterre à Charles IX, en juin 1564 (XIII, 293, 348). — Le Président Hénault n'en cite qu'un: milord Hunsdon. Voir Nouvel Abrégé chronologique de l'Hist. de France. Paris, Prault, 1749.

RIBÈS.

— Les ambassadeurs de Charles-Quint qui, au nom de leur maître, remirent à Christiern II, de Danemark, le collier de la Toison d'Or (1520), à l'occasion du couronnement de Christiern comme Roi de Suède, étaient: Jacques de Lombise, seigneur de Castre, conseiller impérial, juge supérieur en Flandre, et Jean Sucket, docteur en droit, chevalier, membre du grand conseil à Mecheln, accompagnés du héraut Jean van Udeken, généralement appelé Mecheln, d'après le nom de cette ville (Malines). — Les historiens danois ne connaissent aucun ambassadeur qui ait assisté à la cérémonie de ce couronnement.

(Copenhague.) C. B.

—

Bayle à Sedan (XIII, 294, 348). — L'Académie réformée de Sedan, où Bayle professait la philosophie depuis 1675, était dans tout son éclat, lorsqu'un arrêt du Conseil, daté de Versailles, la supprima le 9 juillet 1681, et ordonna « l'*extinction et suppression du Collège ou Académie des Religionnaires à Sedan.* » L'existence de cette Académie avait été pourtant garantie par Louis XIII, lors de l'annexion de la principauté à la France. — On préludait ainsi à la révocation de l'édit de Nantes. — Les autres académies réformées (Die, Saumur, Nismes) furent successivement supprimées, et leurs professeurs allèrent enrichir les Universités d'Allemagne et de Hollande d'une activité scientifique dont la France n'aurait pas dû être privée. H. D. RTR.

—

Chanson d'un Inconnu (XIII, 295, 349). — Est-ce que l'*Intermédiaire* n'avait pas déjà agité la question de savoir quel est l'auteur de cette mordante facétie? — Elle a été attribuée à un nommé Choine, avocat à Alençon (Voir Odolant-Desnos, *Mém. historiq. sur Alençon et ses seigneurs*, t. II). Il en existe une réédition (avec le commentaire) faite sous la Restauration, in-18. L.

—

Les Jésuites et Calvin (XIII, 296, 350). — Je remercie notre excellent collaborateur P. Clauer, qui connaît si bien les choses dont il parle. Puisque Calvin n'a pas dit ce qu'on lui fait dire, puisque le P. Becanus lui-même n'a pas osé attribuer à Calvin l'aphorisme en question, il reste donc que ce sont les auteurs de l'*Apologie*, c'est-à-dire les Jésuites d'Avignon de 1826, qui ont inventé cette odieuse calomnie. C'est ce que je voulais démontrer. Quant au péché originel, introduit ici pour rompre les chiens, les Jésuites ont fait mieux que de l'inventer; ils ont inventé le *péché philosophique*, qui consiste à commettre toutes les turpitudes possibles, *sans penser à Dieu*, et, par conséquent, disent-ils, *sans qu'il y ait péché*. Il me semble qu'après cela on peut « tirer l'échelle » et attendre paisiblement... W. J.

—

Le Théâtre érotique français sous le Bas-Empire (XIII, 296, 351). — N'en déplaise au collabo Karl B., je suis loin de partager son opinion sur la métamorphose, attribuée à Delvau, du nom de l'ancien libraire *Pincebourde*. Je m'y range d'autant moins que leurs relations ne semblaient pas autoriser cette altération trop familière, puisque René Pincebourde n'était pas au nombre de ceux qui ont publié les œuvres de Delvau. Outre cela, l'intelligent éditeur n'a jamais exploité de magasin — que je sache — *Galerie Vivienne, n°* 69, qui est l'adresse indiquée (du libraire *Pincebourse*) sur la petite brochure qui nous occupe. Ajoutons encore qu'en raison du nom de l'imprimeur, qui y manque, nous sommes portés à croire, indépendamment du langage et de l'esprit *très naturalistes* qui l'animent, que cette petite production, en style de Bohême, a dû naître au delà des frontières du Bas-

Empire, qu'elle avait en vue de critiquer. La scrupuleuse « Anastasie », qui présidait alors aux destinées de la morale française, aurait-elle permis pareille atteinte à la légalité et à ses droits? Nous avons de bonnes raisons pour en douter.
(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Pinchinat. Domini. Callemaude (XIII, 322). — Pour le pinchinat, voir le Dictionnaire de M. Littré, qui, tout en notant cette orthographe, écrit *pinchina* et définit : Etoffe de laine non croisée. — *Callemaude* est une mauvaise orthographe pour *calmende* (écrit aussi *calemande*), étoffe de laine lustrée d'un côté. — Quant à *domini* (?), je n'en puis rien dire.
DICASTÈS.

— Littré : *Pinchina*, étoffe de laine non croisée, qui s'est fabriquée d'abord à Toulon, et qu'on a dans la suite imitée dans d'autres villes de France. Il est écrit *pinchinat* dans le tableau annexé aux lettres patentes de Poitiers, du 22 juillet 1780 : pinchinats croisés à quatre marches. — — *Serge domini*. Je ne trouve rien de précis ; mais Littré dit que le mot serge s'appliquait au *froc*; une serge *domini* serait peut-être un froc, c'est-à-dire le vêtement *d'un moine* (on sait que les abbés et les moines portaient le titre de *dom*, d'où se tirerait aisément le mot *domini* pour indiquer la serge particulière dont on faisait les frocs. — *Demi-ratine*. Dans le tableau, déjà cité par Littré, on lit : demi-ratines croisées *étroites*. — *Callemaude* La terminaison *aude* ne serait-elle pas une faute d'impression? L'Académie (1835) écrit : *Calmande*, étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin. Le Complément à l'Académie donne *callemande* et *callemandre*. Littré donne *calmande* et *calemande*; ce nom viendrait du genevois *calamandre*. E.-G. P.

—« *Pinchina*, s. m. Sorte d'étoffe de laine non croisée ; qui est une espèce de gros et fort drap qui se fabrique à Toulon et aux environs. » (Richelet.) Le mot est également enregistré par Littré, avec un exemple qui contredit la définition donnée par lui et par Richelet : « Pinchinats *croisés* à quatre marches. » — J'aimerais à avoir une bonne explication du mot *marche* appliqué à l'art du tissage. Celles que je connais ne me satisfont pas. — Je me rappelle avoir entendu parler de serge *domini* ou *demini*, chez mon grand-père, marchand dans une petite ville du Poitou; mais j'étais alors tout enfant, et je ne saurais dire en quoi la serge ainsi nommée se distinguait des autres étoffes. On connaît la ratine : mais la demi-ratine, qu'est-ce au juste? Faut-il entendre une étoffe façon ratine dans laquelle il entre du coton? Littré cite un exemple où la demi-ratine est opposée à la ratine appelée « finette », mais ne donne aucune indication touchant la différence entre les deux tissus. — Je serais tenté de voir, dans *callemaude*, une faute, pour *camelot* ou *camelote*, étoffe bien connue. HENRI GAUSSERON.

—

Edit, bibit... (XIII, 321). — Peut-on croire à l'existence de *lord Blagney?* — Je prononce Blague-ney, et j'y vois un masque. Je voudrais pouvoir dire : Je te connais, beau masque ; mais lord Blagney est... un inconnu. LA MAISON FORTE.

—

Lesage et le Diable boiteux (XIII, 320). — Mon édition du *Diable boiteux*, qui est de 1830, ne contient pas de chapitre intitulé : *Les Amans*. Il est assez probable que l'auteur de la traduction anglaise a inventé ce chapitre, à moins qu'il ne l'ait tiré du recueil de Bons mots et d'Anecdotes publié par Lesage et dans lequel il semble avoir vidé le fond du sac. N'ayant pas sous les yeux ce recueil, dont le titre même échappe à ma mémoire, je ne puis vérifier si ma conjecture est fondée. Le collabo Le Roseau pourra y recourir et peut-être y trouver la solution de sa question. Si je ne me trompe, ce recueil susénoncé serait *la Valise trouvée*. E.-G. P.

—

Chaparder, Chambarder (XIII, 322). — Lorédan Larchey, dans son Dictionnaire d'Argot, fait dériver le premier de ces mots de : « chat-pard, chat-tigre. » — Champarder, selon le même auteur, serait l'équivalent de bousculer et serait un terme de marine. Je suppose qu'il y a, dans cette deuxième interprétation, une allusion à la bousculade produite par le tangage et le roulis des navires en mer et que le terme primitif a dû être *chamborder*.
FLIC ET FLOC.

—L'étymologie proposée par Dicastès est sans doute ingénieuse ; mais il faudrait une série d'exemples, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, pour l'appuyer. *Chambarder* a, du reste, dans l'argot des marins et dans le langage familier, une signification tout à fait distincte de celle de *chaparder* : il veut dire bousculer, renverser, briser. Fr. Michel, qui l'a trouvé dans le *Dictionnaire de marine à voiles*, ne lui connaît que les formes *chamberder* et *chamberter*. En tout cas, le sens ne se rapporte guère à celui de l'étymologie proposée : *champart*. Quant à *chaparder*, marauder, Fr. Michel ne le donne même pas. Je ne crois pas que ce terme soit très ancien dans notre argot militaire. Il me semble devoir être de la même époque que *fourbi*, et avoir pris naissance en Afrique. L. Larchey indique comme étymologie le mot *chat-pard*, ce qui me paraît satisfaisant. H. GAUSSERON.

— L'étymologie *champarter*, bien que peut-être un peu forcée, est admissible. Je crois meilleure, comme étant plus directe, celle que l'on tire du *chat-pard*, sorte de chat sauvage, qui vit de rapine, comme tous les chats. E.-G. P.

—

Bigoudis, bigoulis, bigourdis (XIII, 323). — Ces mots ne seraient-ils pas des corruptions du mot *bigorgne* ou *bigorne*, qui s'applique à divers métiers, et notamment à une masse en bois dont le corroyeur se sert pour fouler les peaux mouillées? Il y a quelque analogie entre l'instrument décrit par A. S. et la bigorne des corroyeurs. Je ne suis qu'à moitié satisfait, mais elle peut mettre sur la trace d'une solution plus complète. E.-G. P.

—

La papesse Jeanne et Gregorovius (XIII, 323). — Voici, à peu près mot à mot, la conclusion de l'auteur allemand sur ce point si controversé : — La croyance à cette fable fut le résultat de l'ignorance, de la passion effrénée pour les sujets romantiques, et peut-être même de la haine des Romains contre le pouvoir temporel des Papes. On reconnaît facilement, dans cette narration, le temps des histoires merveilleuses, bien qu'elle ne s'y trouve pas, c'est-à-dire, l'époque du treizième siècle. Elle prit naissance dans le milieu de ce siècle, et on ne la rencontre, pour la première fois, qu' « interpolée » dans quelques manuscrits de Marianus Scotus et de Martin le Polonais. De là, elle se répandit dans toutes les chroniques, et la croyance en fut si ferme et si universelle que l'on osa, vers l'année 1400, placer le buste de la papesse Jeanne dans la série des bustes des papes qui ornaient les murs de la cathédrale de Sienne. L'incroyable simplicité de ces temps, où la critique ne pouvait détruire ni aucune fable ni aucune tradition, protégea cette image dans cette église. Elle resta donc là, intacte, pendant deux cents ans, au milieu des Papes, portant l'inscription de Jean VIII, femme d'Angleterre, jusqu'au moment où, le cardinal Baronius ayant vivement insisté auprès de Clément VIII pour le faire retirer, le buste de Jeanne fut transformé en celui du pape Zacharie. Flic et Floc.

—L'opinion de Gregorovius (III, 112, 116) est celle de presque tous les écrivains modernes, qui placent cette tradition au rang des fables. L'inscription

Papa pater patrum peperit papissa papellum

contient deux mots (*pater patrum*) qui s'appliquaient originellement à un prêtre de Mithra. L'usage de la *sella stercoraria* est expliqué par Cenci, dans Mabillon (*Mus. ital.*, II, 211) : « Ducitur à cardinalibus ad sedem lapideam, quæ *Sedes* dicitur *stercoraria*, quæ est ante porticum basil. Salvatoris patriarcatûs Lateranensis et in ea eumdem electum ponunt ut verè dicatur : *Suscitat de pulvere egenum et de stercore erigit pauperem.* » — *Pour* l'existence, il y a Spanheim et Lenfant; *contre*, Allatius, Blondel, Leibnitz, Eckhuart, Labbé, Baronius, Pagi, Bayle, Launoy, Novaes, Bianchi Giovini, enfin Dœllinger, dans : *Die Papstfabeln* (1863). Voy. aussi Garampi : *De nummo argenteo Bened. III*, Romæ, 1749. Sur l'avers de cette monnaie il y a H. Loth. impr., ce qui prouve que Benoît III succéda immédiatement à Léon IV, et non une certaine Jeanne, à laquelle on attribuait deux ans un mois et quatre jours de règne. — La fable naquit au XIII[e] siècle, et se rencontre, comme interpolation, dans des manuscrits de Martin Polonus et de Marianus Scotus. Vers 1400, on mit le buste de la papesse dans la série qui orne le dôme de Sienne. Il y resta deux cents ans, jusqu'à ce que Baronius poussât Clément VIII à le faire disparaître : il fut transformé en image du pape Zacharie. Ristelhuber.

—

Ponts aleutiques (XIII, 323). — Ce terme ne pourrait-il pas se rattacher à ce mot de l'ancien droit : « Alleu, aleu », héritage franc, exempt de droits et de devoirs seigneuriaux? Le pont aleutique serait ainsi un de ces biens affranchis des devoirs féodaux et des droits censuels? Flic et Floc.

— Ne faudrait-il pas lire : *halieutiques?* *L'halieutique* était l'art de la pêche; on connaît le poème grec d'Oppien sur la pêche, intitulé : les *Halieutiques*. Un pont halieutique serait un pont disposé pour la pêche. Il y avait autrefois à Creil, sur le pont, un appareil destiné à faire tomber et à relever des filets dans lesquels on prenait les poissons pendant la nuit. E.-G. P.

—

Dictionnaire néologique (XIII, 325). — Par l'abbé Pierre-François Guyot-Desfontaines. « L'Eloge Historique » a pour auteur J. J. Bel, fondateur de la bibliothèque de Bordeaux. Barbier et Quérard. La Maison Forte.

— L'exemplaire que je possède est de la 3[e] édition (Amsterdam, Michel-Charles La Cene, 1728). Il contient, outre le Dictionnaire néologique, tous les opuscules notés par Ego E.-G. : *par l'Auteur du Dictionnaire néologique*. Dans la préface de l'auteur de la nouvelle édition, qui fait suite à la préface primitive, il est dit : « L'auteur de la Bibliothèque de Nanci « s'est plaint agréablement de ce que « M. l'abbé Desfontaines avoit presque

« oublié M. l'abbé Dépons, qui par ce si« lence *est*, *dit-il*, *en droit de se pourvoir* « *en réparation contre l'auteur* du Dic« tionnaire.» Cela me semble établir nettement que l'abbé Desfontaines était l'auteur du Dictionnaire néologique et qu'il ne s'en cachait pas. E.-G. P.

—

Les Etoiles du cousin Luc (XIII, 326). — Ce « cousin » n'est point cité par Quérard. Lesclapart, ce me semble, était un libraire. LA MAISON FORTE.

—

Aviceptologie française (XIII, 326). — Je trouve au nom de *Bulliard:* 1° Dictionnaire élémentaire de botanique, revu et presque entièrement refondu par L. Cl. Richard (Paris, 1802, librairie d'éducation); 2° Traité de la chasse au gibier et au poil et Traité de la chasse aux oiseaux, par Bulliard (Paris, 1818. 2 vol. in-8, nombreuses fig.). D'après Brunet (4° vol. de l'édition de 1830), l'*Aviceptologie* est de Buchoz ; il cite la 5° édit., augmentée par J. C. (Paris, 1808), et dit que la première est de 1778. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Une coutume bien singulière ! —« Voici un fait assez curieux pour être raconté, et qui se passe fréquemment dans les villages du Pas-de-Calais et sans doute ailleurs. Lors d'une union matrimoniale entre campagnards d'une classe peu élevée, les gens de la noce, jeunes filles et garçons, deux à deux, après le repas nuptial et avant le bal, se retirent dans une chambre, quatre, cinq et six groupes ensemble, et là, après des quolibets d'un goût équivoque, ils se trouvent adroitement plongés dans l'obscurité. Les jeunes gens alors prennent leurs compagnes sur les genoux, et les jeunes filles qui se livreraient à peine pour un empire à leurs amoureux,......... tant leur pudeur est élastique, se......... »

Mais la pudeur de notre Intermédiaire (quoique pas bégueule!) stoppant ici, qu'il nous soit permis, ordonné même, de renvoyer les curieux (curiosissimes à l'ouvrage même du Dr Pouillet (chez Delahaye, Paris, 1877, 2° édit. in-18, p. 62).

(Soit dit pour nos lecteurs,— non pas pour nos
Maxima dabitur his reverentia : [lectrices!
En l'arbre du savoir, certains rameaux y a
Qu'il vaut mieux ignorer, jeunes institutrices!)

I. COSINUS.

—

Iconologie de la Société. — On connaît la peinture allégorique des Jésuites de Riom, conservée au Musée des Archives Nationales. J'apporte, pour ma part, ces vers de Gérard de Nerval, vers 1830 :

« ... La Société n'est qu'un marais fétide,
Dont le fond, sans nul doute, est seul pur et [limpide,
Mais où ce qui se voit de plus sale, de plus
Vénéneux et puant, vient toujours par-dessus!
Et c'est une pitié; c'est un vrai fouillis d'herbes
Jaunes, de roseaux secs, épanouis en gerbes,
Troncs pourris, champignons fendus et verdis- [sants,
Arbustes épineux croisés dans tous les sens,
Fange verte, écumeuse et grouillante d'insectes,
De crapauds et de vers, qui, de rides infectes
Le sillonnent : le tout parsemé d'animaux
Noyés, et dont le ventre apparaît noir et gros... »

Cette dernière image surtout a dû faire les délices des Romantiques, qui avaient par-dessus tout la haine des bourgeois « repus et ventrus. » DOCT. BY.

—

De l'inédit sur le « joli marquis ». — Signalons aux chercheurs, s'il en est, qui s'occupent de la biographie du trop célèbre marquis de Sade un livre où ils ne s'attendraient sans doute pas à rencontrer ce qu'ils y trouveront. Le curieux volume de M. Léon Menabrea : *Les Origines féodales dans les Alpes occidentales* (Turin, 1865, in-4°), contient des lettres du marquis et des pièces, jusqu'alors inédites, concernant son emprisonnement dans le château de Miolans et son évasion de cette forteresse. A. R.

—

Feu ! Feu ! — comme disait feu Timon, — ce foudre de guerre.... de douce et mélancolique mémoire. Quelle recrudescence de duels ! Ici, entre la gent Universitaire et la gent Congrégationaliste;—là, entre tel Gentilhomme, prétendu Communard, « exterminé » depuis dix ans, et tel Manant, prétendu anti-communard, et depuis dix ans « interné »; —ailleurs, enfin, entre oiseaux de bec et de plume, qui ne vont guère que sur le terrain du papier noirci !

O nos T. C. F., du dedans et du dehors, faisons pénitence, car la fin du monde est proche, et l'an Mil........ va sonner, pour de bon, à l'Horloge de l'Eternité !—*Vulnerant omnes: ultima necat!*—C'est le 29 juin, c'est le 14 juillet, que s'accomplit l'Abomination des Abominations : la Consommation des Siècles ! Allons, ayons la bonne contrition, fessons-nous, amnistions-nous les uns les autres.

Pour effrayer les poltrons,
Faisons-nous peur à nous-mêmes!

P. S. — Il est à croire qu'après tout le Cap des Tempêtes sera encore une fois doublé. Tout finira par une homélie, des drapeaux, des lampions, et des chansons.

S. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas.— 1880.

XIIIe Année.
No 292.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Juillet 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le vieux monde pourri. — « On a dit de Louis-Philippe : *Il a fait pourrir le vieux monde* ». J'ai lu ce mot en tête du journal *le Voltaire* du 21 mars dernier. Qui a dit cela, s. v. p. ? S. D.

—

Le mariage de Caïn. — Si je comprends bien les Chapitres IV et V de la *Genèse*, après le meurtre d'Abel, il n'y avait sur la terre que trois personnes : Adam, Eve et Caïn. Ce fut beaucoup plus tard qu'Adam engendra Seth, puis d'autres fils et des filles.

Or, immédiatement après la mort d'Abel, Dieu déclare à Caïn qu'il sera fugitif et vagabond sur la terre. Caïn répond : « *Quiconque* donc me trouvera me tuera ? » Dieu mit un signe sur Caïn « afin que *ceux qui le trouveraient* ne le tuassent point ». Puis, le meurtrier s'enfuit et s'arrêta dans un pays situé à l'orient de l'Eden, où il épousa une femme (dont le nom n'est pas cité), qui lui donna son fils Henoch, etc.

Ces mots soulignés : *Quiconque*... et *ceux qui le trouveraient*... n'impliquent-ils pas l'existence sur la terre d'êtres humains étrangers au couple *adamite?*

Fiat lux! Appel aux théologiens de l'Intermédiaire, si l'Intermédiaire en possède.

Don Bonart.

—

Librairie de Saint-Victor, Rabelais et Bouhier. — « J'ay un petit manuel de feu « M. de La Scala, touchant les remarques « qu'il avoit faict des Bibliothèques qu'il « avoit veu en France, où il dit qu'il n'y « ha rien qui vaille dans la bibliothèque « de Saint-Victor, à Paris. Ce n'est sans « cause, dit-il, que Rabelais s'en mocque. »

Ainsi s'exprime Jean Bouhier, le conseiller au Parlement de Dijon, dans ses Remarques sur les quatre premiers livres de notre joyeux et docte satirique.

Ce magistrat était digne d'interpréter et de commenter l'œuvre drôlatique par excellence ; il dit le mot en français, sans aucune gêne. C'est ainsi qu'à propos de carillon, il parle du devoir conjugal, appelle les choses par leurs noms gaulois, et remet en mémoire l'un des plus singuliers cas de conscience de Sanchez (*De Matrimonio*, lib. IX).

Les *Remarques* de Jean Bouhier (no 3 des Mss. du Palais des Arts, à Lyon) ont fait partie de la bibliothèque du président Bouhier, son fils. Ont-elles été utilisées au profit d'une édition des Œuvres de Rabelais? Anastase Cophose.

—

Lacune dans la Muze historique, de Loret. — Dans ses notes sur le *Palais-Mazarin*, le comte de Laborde signale comme manquant dans la *Muze historique de Loret* la XXXVIIe lettre, portant la date du samedi, seizième sept. 1656. Dans la nouvelle édition de cet important ouvrage, à laquelle manquent encore les tables, qui sont indispensables (édition dont les souscripteurs n'ont vraiment pas de chance, puisque, commencée en 1857 par P. Jannet, reprise en 1877 par P. Daffis, elle n'est pas encore achevée en 1880), M. Livet déclare que cette lettre n'a pu être retrouvée, quoiqu'une réclame typographique en indique l'existence. Cette lacune est-elle irréparable? Connaît-on la cause de cette suppression? A. D.

—

La Traduction en langues étrangère de « la Pucelle » de Voltaire. — Et d'abord, donnons quelques indications bibliographiques à l'égard de ces versions.

Il en existe une en anglais. *London*, 1796-97, 2 vol. in-8o. Le savant auteur du *Manuel du Libraire*, trompé par une assertion placée dans quelque catalogue de libraire, a été induit en erreur, en avançant que cette traduction était remarquable comme étant l'œuvre d'une femme, lady Charleville. Le fait est que cette lady n'eut aucune part à cette œuvre qui sortit de la plume de son mari, lord Charleville, avant que le mariage eût eu lieu (voir l'*Edinburgh Review*, no 141, p. 311).

W. H. Ireland a mis au jour, en 1822, *The Maid of Orleans, with notes*, 2 vol. in-8°.

Je connais une traduction allemande en prose (*Londres, chez les héritiers des Elzeviers*), 1763 et 1783, et une en vers, par Lindeman, 1787, 1789, 1809. Il en existe aussi une par X, avec l'indication supposée de Rome.

En 1878, il a paru, à Livourne, chez l'éditeur F. Vrye : *La Pulcella d'Orléans, tradotta da Vincenzo Monti e per la prima volta pubblicata por cura di Ettore Fuci*.

Existe-t-il quelque traduction ou imitation de ce poème trop célèbre, en espagnol, en hollandais, en russe?

T. C.

—

Les Campagnes de l'amiral Pierre Bouvet. — « Les héros n'écrivent pas souvent ; « quand ils écrivent, ils font passer leur « âme dans les pages qu'ils nous lèguent. « Après la *Retraite des Dix mille*, je ne « connais pas d'ouvrage plus attachant, « plus vivant, plus vrai dans toutes ses « parties, que le *Précis des campagnes de « l'amiral Pierre Bouvet*. Je ne saurais « trop en recommander la lecture à nos « officiers. »

Ainsi s'exprime le contre-amiral Jurien de la Gravière (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1880, p. 614).

A quelle époque a paru ce *Précis* remarquable? Je l'ai inutilement demandé à plusieurs libraires.

(Marseille.) E. D.

—

De Mello et M. Ferdinand Denis. — A l'article de la Biogr. Didot sur Mello (Francisco-Manoel), M. Ferdinand Denis ajoute : « Ce que peut surtout regretter la littérature brésilienne, c'est un recueil de poésie composé durant l'exil de Mello, et qu'on n'a jamais pu retrouver. »

Dans un volume in-8° de ma bibliothèque, se trouve un recueil, en vers latins hexamètres, ayant trait à l'histoire naturelle du Brésil, et dont je donnerai seulement quelques titres : — *De cultura radicis brasilicæ, liber primus.* — *De usu vario radicis brasilicæ, liber secundus.* — *De cura boum in Brasilia, liber unicus*, etc. — Sur plusieurs titres, se trouve la signature M. et, au-dessous de l'un d'eux, ces mots également mss. : JOSEPHI *Rodrigues de Mello*, qui semblent indiquer le nom de l'auteur.

M. Ferdinand Denis trouverait-il là, sinon le recueil perdu, du moins quelque indice favorable à une recherche? S'il le désire, nous lui communiquerons bien volontiers notre volume. LE ROSEAU.

—

Bassure. — M. A. J. Paris, dans son *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, tome I, p. 244, donne cet extrait d'une Liste d'Emigrés : « ...et environ deux cents mesures, tant en terre à labour que manoir et bassure. » Que veut dire ce dernier mot? J. LT.

—

Main de papier. — D'où vient donc ce nom de *main*, appliqué à un assemblage de vingt-cinq feuilles de papier ?

DICASTÈS.

—

Les dindons de la farce. — Tous, tant que nous sommes, laïques et ecclésiastiques, grands clercs et petits clercs, nous aimons et adorons le dindon et la farce du dindon : cela se comprend. Mais d'où vient qu'on a renversé les termes de ce mets divin pour en faire ce plat si commun, avec lequel personne n'aime à être finalement identifié : *le dindon de la farce?* M. M.

—

Gogo. — Quelle est l'origine de ce mot, appliqué aux gens faciles à duper, aux actionnaires naïfs, comme il en existe, — dit-on ? J. LT.

—

Kulturkampf. — Encore un néologisme, un germanisme! Quelle est la signification *littérale* de ce mot, employé tous les jours par la presse politique ? Exemple : « Le Cabinet sera réduit à s'engager dans le Kulturkampf le plus intense » (*Moniteur Universel*, 15 juin 1880). Que pense-t-on, à l'Intermédiaire, de cette nouvelle importation d'outre-Rhin? J. LT.

—

Portrait de Guettard. — Existe-t-il un portrait, peint ou gravé, du savant naturaliste Jean-Etienne Guettard, mort à Paris en 1786? PAUL PINSON.

—

Charlemagne a-t-il été canonisé? — Dumas fils se prononce, après beaucoup d'autres, pour l'affirmative. Voir *la Question du Divorce*. Mais l'abbé P. Girodon, directeur de l'école Fénelon, dans la brochure-réfutation qu'il vient de publier, est d'un avis opposé. « Je sais, dit-il, qu'on a « attribué cette canonisation à l'Antipape « Pascal III. Mais depuis quand un Anti- « pape fait-il autorité dans l'Eglise? Je sais « qu'on fait sa fête à Cologne, mais que « prouve une église particulière? Je sais « enfin qu'on l'a mis dans le Calendrier; « mais l'Eglise n'a qu'un calendrier : le « Martyrologe romain Vous y pouvez « chercher saint Charlemagne, vous ne l'y « trouverez pas... »

Y a-t-il d'autres arguments pour et contre? Et que valent ceux de l'abbé Girodon? PAUL MASSON.

—

Un cas de tératologie. « Accipe, carissime Nicasii, quæ mihi hodie a viro docto « narrata, rem sane incredibilem, et quæ « olim inter ostenta fuisset. Pagus est hac « in provincia, ad radices Juræ montis, « Grandvaux vocant. Ibi, paucis ab hinc « mensibus, natus est infans cætera par « aliis, at, ea corporis parte quæ viros fa- « cit, plane jam vir. Observatum id ab « ipsa obstetrice, notatumque etiam, « glandem, diducto præputio, detectam. « Hinc rumor in vulgus, curiosiorque pa- « rentum sedulitas. Nono admodum mense « et pubes pilorum densitate obsita, et « deinceps haud infrequenter lascivi mo- « tus, atque ejusdem maxime a somno ve- « lut in Venerem turgescentis, crebra ten- « tigo. Quid plura? necdum puer bien- « nium complevit, et tamen ita se habet « ut ex eorum numero sit quos Faustina « adnotabat. Unde serio parentes admoniti « ab eo, qui testis oculatus, hoc mihi modo « narravit, ne illum cum sororibus, aut « ancillis, ut fit, cubare patiantur. Pericu- « lum enim esse id quod in decenni mira- « tus est Hieronymus et latine, non nisi « minus pudice enuntiari gallice queant. « Quanquam naturam meram, et si quid « forte luserit philosophice observantibus, « quid turpe aut indecorum? Vale, et nos « amare perge. Vesontione, XII Kal. Jan. « A. D. MDCLXXXVIII. »

Cette épître, non signée (et que je n'ose traduire par égard pour les pudiques collabos), est adressée : « à M. l'abbé Ni- « caise, chanoine en la Sainte-Chapelle de « Dijon, rue de l'Observance, proche les « Cordeliers, *à l'Estoile d'Or*, à Paris. »

Elle est extraite du Recueil de lettres adressées à l'abbé Nicaise par divers personnages dont plusieurs ont gardé un prudent anonymat. (N° 5 des Mss. de la Bibliothèque du Palais des Arts de Lyon.)

Ce cas de tératologie est-il inédit? Peut-on dévoiler ce correspondant timide ?

ANASTASE COPHOSE.

—

Crucifix janséniste. — On désigne sous cette qualification, par opposition au crucifix catholique romain, les cadres en bois sculpté et doré, dans lesquels l'effigie du Christ repose sur la croix, les bras cloués à la branche verticale supérieure, ou sur la branche transversale, plus ou moins rapprochés de la tête. Le crucifix classique représente le Christ les bras étendus presque horizontalement et cloués aux extrémités de la branche transversale.

Quelle est la raison de cette différence? Les « Christ » jansénistes sont beaucoup plus recherchés des amateurs de bibelots, comme étant rares; par contre, ils sont proscrits de tout oratoire catholique romain, comme entachés d'hérésie. Je hasarde l'explication suivante : le Christ classique ouvre ses bras aux pécheurs, pour lesquels il meurt; le Christ janséniste implore (les bras levés au ciel) la *grâce* qui sauve les pécheurs et dont son divin sacrifice est l'expression suprême... Mais je doute que mon explication soit *suffisante*. Quelque théologien, mon confrère, en saura sans doute plus que moi, et sa réponse sera la bienvenue.

Cz.

—

Voltaire, les Jésuites et M. B... — Accusé d'avoir chansonné le Régent et ses amours avec sa fille, la duchesse de Berry, Voltaire répondit :

Non, Monseigneur, en vérité,
Ma Muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites.
B... vous répondra de moi.
Un homme, instruit chez les Jésuites,
Des peuples de l'Ancienne Loi,
Ne connaît que les Sodomites.

« Le Régent rit beaucoup », dit la Chronique, mais elle ne nomme pas ce M. B. Elle dit seulement que c'était le duc de B., grand ami de Voltaire. (De Broglie, l'un des roués du Régent, n'était alors que marquis.) Elle ajoute que Voltaire, ayant fait représenter, peu de temps après, son *Œdipe*, « qui n'était qu'une allusion à la vie du Régent avec sa fille aînée, avec la seconde et avec la troisième », reçut en récompense une médaille d'or, car, poursuit la Chronique :

C'est beaucoup d'honneur pour Philippe,
Que de lui comparer Œdipe :
L'un ignorait ce qu'il faisait,
Et l'autre sait bien ce qu'il fait!

Mais elle ne dit toujours pas qui était ce duc de B... W. J.

—

Le jeu de Clefs ou d'Esse. — J'ai sous les yeux un arrêt du 4 juillet 1781 qui fait défense de jouer le jeu de Clefs ou d'Esse dans le ressort du bailliage d'Etampes. Quel était ce jeu si dangereux pour être prohibé? PAUL PINSON.

—

Les Comédiens dans la vie politique.— Ne s'est-il pas rencontré, au sein des nombreuses Assemblées législatives qui se sont succédé en France depuis 1789, spécialement à l'époque révolutionnaire, quelques personnages se rattachant de près ou de loin au monde du théâtre? Je serais heureux d'obtenir sur ce point une énumération aussi complète que possible, et j'en remercie d'avance nos obligeants confrères.

(Chandernagor, 9 juin.) P. MASSON.

—

Le Cercle vicieux de Strasbourg. — Pourrait-on obtenir quelques informations au sujet de cet établissement? C'est pour ses membres qu'est imprimé à petit nombre un in-folio de 30 pages et 14 planches intitulé : *Histoire vicieuse de la Montagne verte* (lieu où, près de Strasbourg, Gutenberg inventa l'imprimerie). Quelques exemplaires sont annoncés en vente au Feuilleton (p. 1009) du *Journal de la Librairie*, 19 juin 1880. C. D.

—

Pierre Ghuesquer, chirurgien. — Mon exemplaire des *Découvertes sur toutes les parties de l'homme et de la femme*, par Louys Barlès (Lyon, 1675), porte cette mention autographe : *Ce liure apertient a pierre ghuesquer, metre chirurgient, demeurant dant la rue des trois mollett a lille*, 1697. J'ai connu Lille et la rue des *Trois-Mollettes*; j'ai recours aux collabos pour des renseignements biographiques sur le chirurgien Ghuesquer.

NOEL MELLIW.

—

La robe de Charlotte Corday. — Trois peintres ont exposé, au Salon de cette année, des *Charlotte Corday*, et dans l'œuvre de chacun « l'Ange de l'assassinat » porte une robe de couleur différente. M. Aviat la revêt d'une robe blanche; M. Weerts, d'une robe rayée bleu clair et bleu noir; M. Clère, d'une robe d'un rose éteint, semée de petites fleurs d'un rose plus vif. Quelle est la vraie? Et y en a-t-il une qui soit vraie? ALF. D.

P. S. Un 4ᵉ tableau, perdu dans une salle supplémentaire, nous montre Charlotte Corday en robe rouge. Mais l'auteur explique que c'est celle des condamnées (?).

—

« Idées nouvelles sur diférantes matières de granmaire. » — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me faire connaître quel académicien est l'auteur des *Idées nouvelles sur diférantes matières de granmaire* (Paris, chez Jean Desaint, 1722). Le titre porte : « par l'auteur de la *Géographie historique*. » Cet ouvrage se compose de plusieurs traités paginés à part. Le premier sujet est : 1ᵉʳ Discours qui traite des voyelles (prononcé à l'Académie, auparavant), de la page 1 à la page 36. Le deuxième est : 2ᵉ Discours qui traite des consonnes, de 1 à 16; mais je crois qu'il me manque une page ou des pages, etc. — Ce livre, dont je demande l'auteur, n'est pas probablement inconnu des abonnés de l'Intermédiaire, quoiqu'il me paraisse l'être des réformateurs modernes de l'orthographe française dont il est un des prédécesseurs, mais un prédécesseur timide, quoique de beaucoup de bon sens. A. F.

—

Nouvelles Lettres Persanes. — Le comte Georges Lyttleton, ou Littleton, a écrit des *Lettres d'un Persan en Angleterre, à son ami à Ispahan*, qui ont été traduites avec le sous-titre de *Nouvelles Lettres persanes* (Londres, et à Paris, chez J. P. Costard, 1770). Connaît-on le nom du traducteur? E.-G. P.

—

Trois cartons pour un « Discours » de J.-J. Rousseau. — Je lis, à la fin du « Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes... (Amsterdam, 1755, in-8) : « *Avis pour le relieur*. Les trois cartons attachés à cette demi-feuille doivent être placés proprement, aux pages indiquées. » — Je demande la place de ces trois cartons. Mon exemplaire est relié, et je ne sais si je possède ces cartons. H. DE L'ISLE.

—

Du Contrat social — ou Principes du Droit politique, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. M.DCC.LXII, in-12, VIII et 376 p. Après l'épigraphe, je lis sur le titre : « Edition sans cartons, à laquelle on a ajouté une lettre de l'auteur au seul ami qui lui reste dans ce monde ». — La première édition « Du Contrat social » est de 1762; comment est-elle paginée? Celle que j'indique n'est-elle pas la première, malgré la note? H. DE L'ISLE.

—

Observations sur l'établissement des troupes — dans les Etats républicains et monarchiques, sur la Marine, sur les Affaires étrangères, sur les Impôts, sur la Justice, sur le Culte et sur le Droit civil et politique des femmes. S. l. (Paris) n. d. (1791), in-8 de 91 p.

Je lis à la première page : « En 1749, le comte d'Allot me dit que je ne le trouverois pas chez lui le matin, parce qu'il devoit se rendre au Conseil du roi, à neuf heures. — Il m'invita à dîner à deux heures chez lui, à Dresde; il me fit attendre jusqu'à cinq heures, et, pour son excuse, il me donna à deviner en mille le sujet de son retard. Il sortoit du conseil de guerre, où le roi de Pologne, électeur de Saxe, avec tous ses généraux et ses ministres, avoit débatu si long-tems sur le grave sujet de la forme du bouton des guêtres des soldats. »

Cette historiette « des boutons de guêtres » est connue. — Je demande quel est l'auteur de l'Opuscule cité?

Le chapitre XVII est intitulé : Sur la Métaphysique, relativement aux loix et aux droits des animaux domestiques. — On y remarque les vers suivants :

A quoi bon tant craindre
Les horreurs du tombeau,
Quand on voit s'éteindre
De nos jours le flambeau?
L'âme est une étincelle,

Et tout ce qu'on dit de l'esprit,
Est bagatelle
L'Amour l'a fait, et la Mort le détruit.

Ces vers sont précédés des deux lignes suivantes : « Un de nos ancêtres le pensoit ainsi, car voici une petite chanson antique qui le démontre. »

Quel est l'auteur de cette chanson? « Ancêtres » doit ici, je pense, signifier « anciens »? H. DE L'ISLE.

—

Bibliographie historique et biographique du duc d'Enghien (1772-1804). — Il n'a jamais été, que je sache, publié de *bibliographie complète* des nombreuses Notices, Discussions, Brochures et Publications, auxquelles a donné naissance l'exécution du malheureux Duc d'Enghien, en 1804, dans les fossés de Vincennes. L'Intermédiaire devrait essayer de réunir une liste exacte de tous ces ouvrages. Ce serait un service à rendre à tous les chercheurs qu'intéresse encore, même dans ce qu'elle peut rappeler de souvenirs sinistres, cette grande et glorieuse époque du Consulat. Voici, pour commencer, les titres de ceux de ces ouvrages que je possède :

1° *De l'Assassinat de Monseigneur le Duc d'Enghien, et de la justification de M. de Caulaincourt.* 3e édit. corrigée et augmentée. A Orléans et à Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1814, 50 pages in-8. — Epigraphe :

Quand un maître au sujet prescrit des attentats,
On présente sa tête et l'on n'obéit pas.

2° *La Mort du Duc d'Enguien* (sic), *tragédie en trois actes* (en vers). *A Paris, chez Barba*, 46 pages in-8. 1820. — Epigraphe :

. . . . . Il est donc des forfaits,
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais!
(VOLTAIRE, *Sémiramis*, act. V, sc. 8.)

3° *Extrait des Mémoires de M. le Duc de Rovigo, concernant la catastrophe de M. le duc d'Enghien.* Seconde édition. Paris, Gosselin et Ponthieu, 1823, 72 pages in-8. — Le même ouvrage, 3e *Edition.* Bruxelles, H. Rémy et Voglet. 1823, 48 pages in-8.

4° *Recherche de la Vérité, ou Coup d'œil sur la brochure de M. le duc de Rovigo*, par M. de L*** [F. de La Rue, médecin]. Paris, 1823, 22 pages in-8°.

5° *Réfutation de l'écrit publié par M. le duc de Rovigo, accompagnée de pièces justificatives, et suivie de l'éloge de Mgr le duc d'Enghien*, par M. Maquart. Paris, 1823, 114 pages in-8°.

6° *Explications offertes aux hommes impartiaux par M. le comte Hullin, au sujet de la Commission militaire instituée en l'an XII, pour juger le duc d'Enghien.* Paris, 1823, 16 pages in-8°.

7° *Pièces judiciaires et historiques relatives au Procès du Duc d'Enghien, avec le Journal de ce prince depuis l'instant de son arrestation, précédées de la Discussion des Actes de la Commission militaire* [par M. Dupin aîné]. Paris, Baudouin, 1823, 40 — et XXXII pages in-8°. (Portrait lithographié du Duc d'Enghien.) — La *Quatrième Edition* fait partie de la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française de Berville et Barrière; on y trouve aussi la *Réponse de M. Dupin pour le comte Hullin*, et l'*Examen impartial sur M. de Caulaincourt, duc de Vicence.*

8° *Eloge du Duc d'Enghien, Discours qui a obtenu un prix d'éloquence à la Société royale des Bonnes-Letres, séance du* 31 *mai* 1827, par M. Audibert. A Paris, chez C.-J. Trouvé, 1827, 57 pages in-8°. (Exemplaire avec envoi autographe signé de M. Audibert à M. Ancelot.)

9° *Le Duc d'Enghien, Histoire-Drame*, par Edouard d'Anglemont (sur le titre : *Le Duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes.* Vignette de Tony Johannot, gravée sur bois par Porret). Paris, Mame-Delaunay, 1 vol. in-8°, 1832.

10° *Les Grands Procès Politiques.— Le Duc d'Enghien d'après les Documents authentiques*, par L. Constant. Paris, Armand Le Chevalier, 1869. IV-208 pages in-18.

11° *Le Crime de* 1804, par H. Gourdon de Genouillac. Paris, Dentu, 1873. 346 pages gr. in-18.

Mais, outre cela, il doit y avoir autre chose encore. L'auteur de l'article *d'Enghien*, de la Nouvelle Biographie Didot, dit qu'on trouve dans la France littéraire, de Quérard, à l'article *Savary*, une liste des brochures auxquelles donna lieu l'écrit du duc de Rovigo (1823), mentionné plus haut. Le grand Catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale (Hist. de France, Biographies individuelles), — le Catalogue de la volumineuse Collection du comte de La Bédoyère, relative à la Révolution française. Paris, France, libr., in-8° (Collection acquise en totalité par la Bibliothèque nationale), et la Bibliographie Biographique d'Œttinger, doivent citer aussi d'autres brochures que j'oublie de rappeler ici.

C'est là un point que pourrait aisément éclaircir ceux de nos confrères qui habitent Paris, et qui, ayant ainsi à leur disposition journalière toutes nos grandes Bibliothèques, voudraient bien se charger de venir en aide aux recherches de l'*Intermédiaire.* ULRIC.

—

« Le Concile œcuménique du Ciel, ou les Cultes.—*Poème.* Paris, Dabin »(Messidor, an XI, 35 p. in-8). Ce petit poème, que je crois peu connu et dont j'ai dernièrement rencontré un exemplaire, se compose de cinq chants qui ont du moins le mérite de

la brièveté. Il a pour épigraphe ces vers de Voltaire :

C'est un Etre infini qu'on sert et qu'on ignore ;
Sous des noms différents le monde entier l'adore.

Je transcris les huit vers du début du premier chant :

Jadis Homère, et Corinne, et Virgile,
S'époumonnaient pour chanter des héros
Qui s'occupaient des belliqueux travaux,
Et dans dix ans savaient prendre une ville ;
Ils nous ont peint ce carnage sanglant,
Dont le récit ne se fait qu'en tremblant :
L'un est fendu d'un coup de cimeterre,
L'autre est percé, tombe et frappe la terre.

Sait-on quel est l'auteur ? V. A.

Réponses.

Le coup de jarret du Basque (I, 338, II, 270 ; XIII, 328). — Puisque cette question, longtemps oubliée, vient d'être exhumée par le collabo L. M. F., ne la laissons pas disparaître encore sans affirmer ici que Lady Morgan et Sainte-Beuve n'ont pas été les seuls à rendre hommage à l'agilité proverbiale des Basques, mais qu'une foule d'écrivains, leurs devanciers ou leurs contemporains, avaient manifesté cette opinion, en caractérisant les mœurs particulières de ce peuple. Citons, dans le nombre, l'*Hermite en Province* (M. de Jouy), J. J. Ader, Cénac-Moncaut, Baylac, Lacour, F. Morel, Fr. Michel, Aug. Chaho, sans oublier notre regretté Ed. Fournier, qui, dans ses «Variétés hist. et littér.», a pris texte d'une mazarinade pour supposer que la souplesse et la fermeté du jarret basque ont pu donner naissance au proverbe : « Courir comme un Basque ». Le joyeux auteur de *Gargantua*, lui-même, qui s'est fait l'éditeur du plus ancien texte basque, par une citation de son *Pantagruel* (II, IX) n'avait-il pas, en quelque sorte, devancé ce dicton dans le chapitre XXVIII, liv. Ier de son inimitable *Gargantua?* Nous n'essaierons pas de relever tous les autres écrivains, anciens et nouveaux, qui se sont plu à reconnaître l'allure vive et fière de la population euskarienne ; mais, quoique la liste en soit longue, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'on a souvent confondu celle-ci avec leurs proches voisins, et presque leurs émules, les braves enfants du Béarn.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

Un vieux cantique (IV, 132 ; XIII, 73, 169, 265, 329). — J'ai souvent ouï chanter les vers suivants, en dialecte limousin, par une cuisinière limousine qui servait dans ma famille. Comme j'étais très jeune, ils m'amusaient beaucoup et je les lui faisais répéter :

Si jomaï pu le cas t'orraïbo
De peta o lou processi,
Te cousaraï ton pétaraïbo
En d'un' aiguillo et do fi.

(Si jamais plus le cas t'arrive de péter à la procession, je te coudrai ton petarave [ta pétardière] avec une aiguille et du fil). — Si quelque collaborateur limousin accusait l'orthographe de ce couplet d'être fantaisiste, je passerais condamnation : je l'ai notée d'après la prononciation. Outre que je ne m'en préoccupais guère, la cuisinière en question, ne sachant pas lire, n'aurait pu me redresser. E.-G. P.

La chanson de Malbrouck (XI, 36, 87, 145 ; XIII, 75). — Entre le *Marlborough* de l'histoire et le *Malbrouck* de la complainte, il y a trop de différences pour qu'on puisse insister, à la fois, sur l'authenticité de l'un et de l'autre. Chacun a produit son système, en l'appuyant plus ou moins sur des textes positifs ; mais quelle que soit l'opinion controversée sur l'air de la légende, il n'en est pas moins vrai que la pensée de Chateaubriand, qui lui décerne une origine arabe, concorde avec le souvenir de notre expédition d'Egypte, qui retrouva jusqu'au milieu des indigènes la tradition encore vivante de la lugubre mélopée, portée, dit-on, jusqu'à nous par quelque obscur chevalier des Croisades, sorti des rangs de l'armée d'Aragon ou du saint roi de France.

Un savant écrivain contemporain a pu fournir, là-dessus, une version historique, en nous ramenant au temps où les armées alliées (1190) faisaient le siège de Saint-Jean d'Acre, contre l'illustre Saladin, et à la mort épisodique du brillant comte Galeran de Meullent (ou Meulan), à laquelle on attribue l'origine d'un air, presque aussi populaire en Orient que dans nos annales. Nous avons vu plus tard comment, selon Brantôme, on l'adapta aux « superbes obsèques » du grand Balafré, traîtreusement occis par Poltrot de Méré. Sous le règne du Grand Roi, l'esprit caustique et frondeur de la chanson substitua le nom du duc de Marlborough à celui de François de Guise, sans nous faire oublier toutefois les railleries insultantes dirigées contre le triste Villeroy, après sa défaite de Ramillies. Le nom de celui-ci y figurait à côté de celui de son vainqueur, dans cette cadence malsonnante :

Villeroy voulant combattre,
Car il est brave garçon,
Est allé à la rencontre
De Marbourough, — ce dit-on.
. . . .

Mais quand il fut en présence,
Qu'il entendit le canon,
Il eut si grand'peur aux fesses
Qu'il fit tout sur ses tallons (*sic*).
. . . .

Faisons grâce du reste.
(Bordeaux.) Ego E. G.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310; XIII, 39, 80, 137, 176). — Celui-ci est plutôt un pleonasme, que je rencontre assez souvent et qui toujours me rend rêveur. Ex. : « Qu'on prenne telle mesure, et j'y applaudirai *des deux mains.* » Quelqu'un connaît-il une autre manière d'applaudir, d'une seule main, par exemple ? Qu'il le dise bien vite ! Paul Masson.

— Celui-ci, je le cueille dans les colonnes du *Journal Officiel.* Dans le numéro du 25 juin 1880, on lit : « Est nommé juge suppléant à Niort M. N., en remplacement de M. Nourry qui *a été déchu* de ses fonctions. » *Déchoir quelqu'un de quelque chose*, c'est raide ! Prière à M. le garde des sceaux de surveiller un peu le style de ses collaborateurs. Dicastès.

—

Diatribe antibonapartiste (XII, 354). — L'auteur de la piece de vers en question s'appelait Jacques Richard. Il est mort depuis. La Revue anecdotique de M. Jouaust (R. St-Honoré, 338) a donné les stances écrites au concours général et plusieurs autres poésies réellement remarquables de M. Jacques Richard.

B. P.

— Cette pièce de vers, qu'évoquait le collabo P. Masson :

Vous ne comprenez pas qu'il eût été plus sage
De laisser reposer cet homme en son tombeau;
Vous voulez que, prenant cette vie au passage,
La Muse de l'histoire y porte son flambeau!

[suaire
Vous ne comprenez pas qu'au temps où du
L'Italie en grondant veut secouer les plis,
Et se rappelle enfin le sublime ossuaire,
Où tous ces vieux guerriers dorment ensevelis!

[tique
Au temps où les enfants du vieux Caton d'U-
Se lèvent de nouveau pour les nobles combats
Et vont du sol sacré de la patrie antique
Chasser avec mépris Mastaï et Bombas,

Il aurait mieux valu pour votre gloire élire
Un homme au bras robuste, un homme au cœur
[hardi,
Et, puisqu'il vous fallait mettre à nos mains la
[lyre,
Y faire au moins vibrer ton nom, Garibaldi!

Vous ne comprenez pas que nos veilles muettes
Ont de chacun de nous fait un républicain;
Que nous supportons mal nos fers, que nos
[poètes,
Ce sont les Juvénal, les Hugo, les Lucain;

[pérance,
Que nous attendons tous, le cœur plein d'es-
L'heure si désirée et si lente à venir,
L'heure du grand réveil, l'heure sainte, où la
[France,
Elle aussi, du passé saura se souvenir!

[chambre :
Non, vous vous êtes dit, au fond de votre
« Ils chanteront. » Vieillards, vous vous trom-
[pez. Allez
Faire au peuple enchaîné chanter le Deux Dé-
[cembre,
Mais que ce ne soit pas à des fils d'exilés.

[prospères
Vous ne comprenez pas que pour des jours
Nous réservons nos chants avec un soin jaloux,
Qu'il en est parmi nous, peut-être, dont les pères
Furent sacrifiés par vos maîtres à vous!

Donc, à propos d'un toit effondré qui s'écroule,
D'un débris surnageant qui tombe au fond de
[l'eau,
A propos d'un zéro disparu de la foule,
Il faut parler de vous, ô morts de Waterloo!

[tôme,
Il faut parler de vous, parce qu'un vain fan-
Vivant encore hier, mourut sinistre et seul,
Il faut aller troubler, à propos d'un Jérôme,
La paix de votre gloire et de votre cercueil.

[sière,
O morts de Waterloo, dormez dans la pous-
Héros, ne rouvrez point vos yeux inanimés;
Il n'est rien de commun entre votre âme altière
Et ce vieillard impur!... O grands vaincus,
[dormez,

[compte;
Vous serviez un tyran, l'histoire en tiendra
Mais à la mort, joyeux, vous couriez à grands
[pas!
Nous, qui, chargés de fers, marchons droit à la
[honte,
A votre souvenir nous n'insulterons pas!

[nous laisse,
Paix aux cadavres! paix aux tombeaux! Qu'on
Nous recueillant dans l'ombre et dans l'austérité,
Préparer à l'écart, et sans nulle faiblesse,
Le long enfantement de notre liberté;

Qu'on nous laisse rêver aux grandes aventures!
Nous sommes, dédaigneux des tyrans triom-
Cités de l'avenir, républiques futures, [phants,
Vos premiers citoyens et vos premiers enfants;

Et, s'il faut au vieux roi qui dort aux Invalides,
Vieux fou qu'hier encor sa maîtresse battait,
Quelques vers bien sentis, quelques hymnes
[splendides,
Nous en laissons l'honneur à monsieur Bel-
[montet!

(Jacques Richard, 1860.)

P. c. c. : Karl Belt.

—

Sourds-muets parlants (XII, 383, 413, 531, 715; XIII,.....). — Rodolphe Agricola, philologue hollandais, qui s'appelait d'abord Rolef Huysmann, né en 1443, à Bafflo, près de Groningue, mort en 1485, à Heidelberg, a indiqué, le premier, un moyen propre à enseigner méthodiquement aux sourds-muets l'art de parler. (Voyez Nouv. Biogr. Didot, t. I, C. 415.)

La Maison Forte.

—

C. L. Beaunier, poète (XIII, 39, 94, 121, 145, 364). — Je possède un exemplaire de *Trasibule*, cantate scénique, composée par A. L. Beaunier. Paris, Didot, in-4. Je ne peux rien dire sur « Trasybule, » cantate scénique, composée par Beaunoir. Paris, 1804, in-8. Je ne l'ai jamais vue. La Cantate de Beaunier commence ainsi (p. 7) :

. . . . Athéniens,
Ne verrons-nous jamais le terme de nos maux?
L'Anarchie au hasard a saisi sa victime, etc.

Les deux derniers vers (p. 27) :

Heureux le souverain qui le prend pour exem-[ple!
Heureux, heureux le peuple appelé sous sa loi!

H. de l'Isle.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200, 242, 270). — Je reçois cette réponse d'une femme..... nerveuse, qui n'a (la malheureuse!) jamais entendu parler de l'*Intermédiaire*, de ses Questions et de ses Réponses:

« Il me reste à vous remercier et à m'excuser, cher Monsieur, et à répéter mon aphorisme, dont vous vous êtes moqué un jour : « La vie est une maladie, dont on ne guérit que par la mort. »

« Votre vieil ami, Lapalisse. »

P. c. c.: Alf. D.

— Si la place nous manque pour les nombreuses et intéressantes réponses à cette question, nous nous déciderons à faire une agréable proposition à nos abonnés. C. de R.

—

Le Régiment de la Calotte (XIII, 135, 187, 207, 367). — A Lyon, on distribuait des Brevets pour le Régiment de la Calotte à tous les personnages en vue, qui accomplissaient quelques excentricités. Dans les manuscrits de Pierre Adamoli, Lyonnais d'origine piémontaise, négociant, maître des ports, etc., collectionneur de livres, mort en 1768, on trouva plusieurs de ces brevets (qui n'ont pas été imprimés) à l'adresse des prévôts des marchands, Camille Perrichon, Pierre Paultrier, et du card. de Tencin, etc. Ils sont rimés, très satiriques, et leur prolixité ne permet pas de les reproduire. Il y faudrait d'abord des notes explicatives, des faits qui n'ont d'intérêt que pour les amateurs des petits événements qui ont passionné les habitants de Lyon, pendant le XVIII° siècle.

Anastase Cophose.

— Nous n'aurions pas reparlé du but de cette société burlesque, si nous n'avions jugé nécessaire de relever l'erreur ou l'omission commise, à ce propos, par la plupart des écrivains qui ont voulu s'en occuper. On serait porté à croire, de prime abord, qu'au milieu des hontes et des misères de cette époque presque déshonorante, le Régiment de la Calotte, mû par un sentiment de louable réaction, s'imposait la noble tâche de saper, par un juste ridicule, tous les écarts de conduite, de style ou de langage, qui furent l'apanage d'une société où grouillaient les plus mauvaises passions. Il faut renoncer à cette illusion, et ne voir, sous l'enveloppe de cette originalité toujours rieuse, que la muse galante et libertine de ceux qui colportaient, sans masque ni vergogne, les débauches incroyables de la tête et des sens. Le brevet de Grand Clitoriseur (*sic!!*), accordé par le général de la Calotte au s^r Pacini, fait parade des qualités les plus saillantes réclamées par les Membres du Régiment, puisque ce calottin

Etait commis expressément
Pour soulager l'ardeur brûlante
Des Vestales du régiment.

Car, ne l'oublions pas, ce corps sans pareil avait sa brigade de *Vestales*, comme il possédait celles des *Déréglés* et des *Audacieux*, et le brevet de médecin, qui fut délivré, pour la première, au docteur *Jaques*, membre de la Faculté, révèle sans aucun mystère la nature des vertus qui devaient animer ces pudiques filles du Régiment. Nous avons même remarqué, dans la 3me partie, ajoutée aux dernières éditions de ces Mémoires, quelques pièces plus licencieuses que grotesques, telles que l'*Extase quiétiste*, la *Sarcellade* et l'*Aventure du Père Girard*, dont les personnages et l'esprit ont peut-être servi de canevas au roman anticlérical que publie maintenant un journal parisien.

Quoique *Aymon* (ou Aimond), l'un des douze porte-manteau du Grand Roi, semble avoir présidé le premier aux multiples destinées de la Calotte, il n'en est pas moins vrai que son émule, Philippe-Emmanuel de Torsac, exempt des Gardes du Corps, en fut le généralissime le plus choyé et préféré, à cause de ses mérites excentriques; cette faveur ne l'empêcha pas d'encourir une disgrâce et d'être suspendu :

Pour avoir despotiquement
Voulu régir le Régiment.

Mais, cette déposition fut de courte durée, et il put même conserver sa charge jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée à Pontoise, « *dans la première lunaison de*

l'an d'Adam 7723 » (1724). Lud. Lalanne, dans ses « Curiosités littéraires » (in-18, Paris, 1857), a eu soin de mettre en relief le panégyrique satirico-burlesque, dont le Régiment couronna la mémoire de ce MONARQUE UNIVERSEL DU MONDE SUBLUNAIRE ET GÉNÉRALISSIME DE LA CALOTTE ; mais la censure du temps s'en émut, et n'épargna pas ses foudres contre l'auteur de cet éloge, et Torsac succéda à son partenaire et ami, le général Aymon, jusqu'au moment de son décès (1731). Ce qui procura ensuite à Paul-Achille de Saint-Martin, lieutenant aux Gardes françaises, la possession de ce bizarre commandement.

Ajoutons, en terminant, qu'une clef de quelques noms, pour les Dialogues contenus dans les « *Mémoires* » de la Calotte, est jointe à l'édition de 1735, et que la devise : FAVET MOMUS, LUNAINFLUIT, flottait sur la girouette de ses armes, à la place de celle qu'on lisait sur la Médaille de ce corps (XIII, 209).

EGO E.-G.

—

Racine, un polisson (XIII, 194, 248). — A en croire le *Figaro* (Suppl. littér. 8 février 1880), M. Granier de Cassagnac, qui faisait partie de la rédaction des *Débats*, en 1838, s'était attaché à démolir, dans quelques articles retentissants, la magistrale réputation de nos grands classiques, Corneille et Racine. Ce dernier fut surtout le point de mire de son ardente critique, et on alla jusqu'à dire que l'écrivain avait même traité Racine de *polisson*. Qu'y avait-il de fondé dans ce reproche? Il n'en est pas moins vrai que cette thèse, brillante dans son paradoxe, valut à M. de Cassagnac sa retraite des *Débats*, qui n'osèrent prendre parti pour leur jeune collaborateur dans cette querelle d'école.

EGO E.-G.

—

Graisse de pendu (XIII, 194, 246, 329). — La graisse de porc, ou saindoux, est blanche, mais la graisse humaine est jaune, celle de pendu comme celle des autres; particularité ignorée, naturellement, de ceux à qui on fait payer l'une pour l'autre.

DOCT. BY.

—

Vin bâtard (XIII, 195, 249, 306). — « Le vin *bâtard* étoit un vin de Corse, que les François, dit Charles Estienne, avoient probablement ainsi nommé, parce que les Corses y mettoient du miel » (Le Grand d'Aussy, *Vie privée des François*, t. III, p. 49).

J. LT.

—

Heure de repas (XIII, 197, 250, 307, 330). — Dans mon enfance, mes parents dînaient à 4 h. Après 1830, ils ont dîné à 5 h.; puis à 6 h., après 1848. Maintenant, je dîne à 7 h. Après la prochaine révolution, mes enfans dîneront à 8 h. Voilà de vrais changements d'*heure!* Mais dans beaucoup d'exemples cités par les collabos, il n'y a qu'un changement de *nom*. « Dîner à 11 h. » et souper à 7 h. me semble, en effet, la même chose que ce qu'on fait aujourd'hui, sauf que l'on appelait « dîner » ce que nous appelons « déjeuner », et réciproquement.

UN SCEPTIQUE.

—

Réflexions et maximes sur divers sujets (XIII, 198, 331). — L'ouvrage sort de l'imprimerie de Christophe Journet. Voici le commencement : « Le plaisir ne se trouve pas dans les choses que l'on possède, mais dans celles que l'on aime. » — Prière à E.-G. P. de me dire si ces « Réflexions » sont de Noël d'Argonne ?

H. DE L'ISLE.

—

Broche (XIII, 227, 282, 332). — Francisque Michel, dans ses « Etudes de Philologie comparée sur l'Argot », enregistre le mot *broque*, « s. f. Double liard, ancienne pièce de monnaie de peu de valeur. » Après avoir donné un exemple tiré d'une vieille facétie, il ajoute : « Encore aujourd'hui on appelle *broche* un billet d'une somme peu considérable. » Je ne sais, au juste, ce que vaut cette dérivation, mais il est certain que *broche* et *broque* sont deux formes du même mot. Littré cite un exemple d'Amyot qui n'est pas sans intérêt ici, et où la forme *broche* est employée avec le sens que Fr. Michel reconnaît à *broque :* « Quand il fut mort, l'on ne « trouva rien qui soit en sa maison, sinon « une petite *broche* de fer [obole, mon- « naie]. » Amyot, *Fab.* 54.

H. GAUSSERON.

—

Myrobolans (XIII, 259, 313). — En posant ma question, j'avais négligé, je l'avoue, d'ouvrir les grands et les petits Dictionnaires : les Littré et les *Poche* (le doct. By est facétieux). Merci donc mille fois aux bienveillants collabos qui ont fait pour moi cette recherche. Ce n'est pas, je le reconnais, pour des « prunes »... si faciles à cueillir par moi-même, que j'eusse dû m'adresser à l'*Intermédiaire*. Toutefois, la question, résolue du côté des prunes (1), reste pendante, au point de vue de l'emploi du mot *myrobolan* comme qualificatif. J'espère que mes honorables collabos m'aideront à la résoudre. Ce mot ne se trouve pas seulement dans le Dictionnaire de la Langue verte, mais on l'entend fréquemment articuler dans le meilleur monde, où, comme tant d'autres expres-

(1) Ménage écrit *Mirabolans*, pour désigner les fruits qui portent ce nom. Les commerçants ne connaissent que les *Mirabelles*, et pas du tout les *Myrabolans*.

sions, il fait son chemin. Où et comment a-t-il donc pris naissance? F. P.

— Par corruption, pour *Myrobalans* (*muron*, parfum, *balanos* gland). Désigne divers fruits aromatiques qui arrivent de l'Inde à l'etat de dessiccation. Fréquemment employés dans l'ancienne pharmacie, ils se mangeaient aussi comme les dattes et les fruits confits. Leur rareté, leur prix élevé, leur origine lointaine et mal connue, aujourd'hui encore, ont donné aux *myrobolans*, comme aux aromates, un caractère de mystère et de merveilleux. Par suite d'un effet assez ordinaire et d'une pente naturelle à l'esprit humain, ils sont bientôt devenus le symbole du merveilleux et de l'extraordinaire, c'est-à-dire du myrobolant. D'après Legoarant, cité par Littré, Hauteroche, auteur de comédies (1617-1707), a fait de *Mirobolan* le nom d'un médecin qui guérissait tout par des pilules, et comme cela semblait merveilleux, on a pris en ce sens le terme « *myrobolant* ». Cette explication ne contrarie pas la précédente. Il reste seulement à déterminer si, comme je le crois, Hauteroche a simplement adopté un mot sonore qui était déjà en circulation, ou s'il l'a créé et mis à la mode. Quant à l'explication de Bescherelle, rapportée par Larousse, Mirobolan venant de « Mir aux Bolans », c'est-à-dire, en vieux français, médecin aux pilules, elle est acceptable; mais, ce qui l'est moins, c'est ensuite l'intervention du radical *mirari*, pour justifier l'application du vocable « myrobolant » aux choses merveilleuses. (Voy. Mérat et Delens, Dictionn. univ. de mat. médic., IV, 539, etc.) ELDEPAL.

—

Essai ou Essais sur la destination de l'Homme (XIII, 264, 317, 374). — L'ouvrage est sans préface; c'est un petit in-8, non un petit in-12, comme je l'ai dit, XIII, 264. H. DE L'ISLE.

—

Garousseaux, Huraudeaulx, Eau-rose (XIII, 291, 347, 375). — « Dans toutes les sauces, c'étoit force aromates et force épices. Dans celles qui n'étoient pas ce qu'on appelle *piquantes*, on faisoit entrer du sucre; parce que, selon le proverbe du temps, *sucre n'a jamais gâté sauce;* mais plus souvent encore on y mêloit de l'eau-rose, parce qu'on aimoit les parfums, et que le parfum de la rose étoit celui de tous dont on faisoit le plus de cas. — L'eau-rose s'employoit non seulement dans les sauces, mais encore dans les ragoûts et certains desserts. Les cerneaux, par exemple, se mangeoient à l'eau-rose. Chez les souverains et les grands seigneurs, c'étoit avec de l'eau rose qu'on se lavoit les mains, avant et après le repas. Enfin, Arnaud de Villeneuve, blâmant les assaisonnements trop multipliés qu'on employoit de son temps (treizième siècle), conseille de manger les oiseaux rôtis, avec un peu de vin, du sel et de l'eau-rose. (Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des François*, t. II, p. 244) J. LT.

—

Origine de la division de la France en départements (XIII, 294, 370). — Il serait puéril de croire qu'un jeu d'enfant a pu guider l'Assemblée Nationale dans son travail de la division de la France en départements. La discussion du projet occupa l'Assemblée, à diverses reprises, pendant les derniers mois de 1789. Thouret et autres voulaient faire de la France un échiquier, divisé en parties égales : En partant de Paris comme point central, chaque *département* devait être d'environ 324 lieues carrées, 18 sur 18; chaque *district*, sous le nom de *commune*, de 36 lieues carrées, 6 sur 6; et chaque *canton*, de 4 lieues carrées, 2 sur 2. Ainsi la France, contenant environ 26,000 lieues carrées, aurait été composée de 80 départements de 324 lieues carrées; de 720 districts de 36 lieues carrées, et de 6,480 cantons de 4 lieues carrées. Cette division, disait Dequesnoy, avait pour but de fondre les esprits et les mœurs, de manière qu'il n'y eût plus en France que des Français et non des Provençaux, des Normands, etc.... Barnave combattit ce projet : il lui fut facile de prouver l'impossibilité de son application, que la conformation du sol, le cours des rivières et la différence de population rendaient inexécutable. J'ai beaucoup connu M. Bouchet, de Chinon, député du bailliage de Touraine aux Etats généraux, et membre de la commission chargée de la division de la France en départements. Plusieurs fois il m'a raconté qu'après le vote du principe, les Commissaires avaient passé trois jours et trois nuits consécutifs, se relayant alternativement sans aucune suspension, tant on avait hâte de rompre avec l'ancien régime, pour fixer les divisions de la France en départements, en cantons et en communes, et qu'ils avaient presque constamment suivi les limites des anciennes provinces et des anciennes paroisses, se contentant de subdiviser les provinces les plus importantes et de relier ensemble les paroisses trop peu étendues. A. D.

—

Ego nominor ... Hugo ! (XIII, 319.) — M. M. ne sait peut-être pas que justement, dans *Religions et Religion*, dans la première partie ayant pour titre : *Querelles*, et dans le chapitre *Aux Théologiens*, se trouve (page 24) ce vers-ci:

C'est grâce à Dieu qu'un roi dit : NOMINOR [LEO.

G. M.

Bigoudis (XIII, 323). — On m'a dit, je ne

sais plus qui ni quand, que l'inventeur de cet ustensile de toilette s'appelait Bigoudis, et lui avait donné son nom, comme le sieur Quinquet avait donné le sien à une lampe bien connue des collegiens d'une certaine époque. Le bigoudis a dû être inventé vers 1850; trop tard, puisque c'est à cette époque que les boucles anglaises et *Sévigné* firent place aux immenses postiches piqués dans le dos. Il aurait été bien mieux accueilli aux temps où florissaient mesdames Lehon, de Girardin, Plessy, Thillon, Doze, et autres belles de la cour et des théâtres du règne de Louis-Philippe.

BRIEUX.

—

Centenaire de Camoëns à Paris (XIII, 354). — « Une Française, croyons-nous, » est-il dit dans la petite note qui concerne Raoul de Navery. Oui, une Française, et *une Bretonne*. LE ROSEAU.

—

Les « doubles » de nos grandes Bibliothèques publiques (XIII, 354).—Je ne puis qu'applaudir des deux mains au *cri d'alarme* jeté par le Bibliophile Jacob. C'est surtout dans les *grandes bibliothèques*, si utiles aux travailleurs, qu'il importe d'avoir et de conserver, non seulement les *doubles*, mais les *triples* exemplaires des ouvrages que plusieurs peuvent demander en communication en même temps. Cela est si clair, qu'il est inutile d'insister. Et notez que je ne parle ici que des *véritables doubles*, dans lesquels il serait absurde évidemment de comprendre deux éditions différentes du même ouvrage.

E.-G. P.

— Dans sa séance du 9 janv. 1829, le conseil municipal de la ville de Lyon, présidé par le maire, J. de Lacroix-Laval, prit la délibération suivante :

« Considérant qu'il existe dans la Bibliothèque publique de la ville un assez grand nombre de volumes doubles ou dépareillés, qui ne sont d'aucune utilité, tandis que cette Bibliothèque manque des ouvrages nouveaux, lesquels, par leur importance et leur utilité, devraient naturellement se trouver dans un établissement aussi important;

« Considérant que ce n'est qu'après que le catalogue général des livres aura été terminé, que l'on pourra connaître quels sont ceux dont on peut se défaire, en en appliquant le produit à l'acquisition d'ouvrages nouveaux qui manquent à la Bibliothèque;

« Le conseil municipal émet le vœu : que M. le maire veuille bien accélérer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, l'achèvement du catalogue général des livres de la Bibliothèque publique, dont le conseil municipal a demandé à diverses reprises la confection.

« Lorsque ce catalogue sera achevé, M. le maire est invité à faire procéder à une vente publique, soit aux enchères, soit à l'amiable, après affiches préalables, des livres doubles et dépareillés qui se trouveraient dans les dépôts de la Bibliothèque. »

Le vœu du conseil municipal fut adressé au préfet du département, qui approuva, par lettre du 4 avril 1829, la délibération ci-dessus, sous la restriction : « que la vente à l'amiable ne peut avoir lieu qu'autant que la voie des enchères aurait été tentée infructueusement. »

En conséquence, quoique le catalogue général de la Bibliothèque de Lyon eût été fait par les soins du bibliothécaire A. Delandine, et même en partie imprimé, on en fit un autre, tant bien que mal, suivant le vœu du conseil municipal et par l'ordre du maire. Puis, on imprima le *Catalogue des livres doubles de la Bibliothèque de la ville de Lyon, dont la vente aura lieu aux enchères au mois de juin prochain* (Lyon, à la Bibliothèque de la ville et chez les principaux libraires, avril 1831, in-8 de XXII et 492 pages). Les livres dépareillés ou imparfaits n'avaient pas été compris dans ce catalogue méthodique, non plus que les doubles et les triples de quelques articles dudit catalogue. La vente publique se fit à l'époque indiquée et ne produisit pas les résultats qu'on en attendaient.

Mais ce qui fut malheureusement constaté, c'est que beaucoup d'exemplaires vendus étaient en plus belle condition que ceux laissés à la Bibliothèque de Lyon. En outre, la vente faite, on s'aperçut que, par erreur ou autrement, on avait vendu, comme *doubles*, bien des ouvrages que la Bibliothèque ne possédait plus. Ainsi le Catalogue décrit des exemplaires reliés en maroquin, tandis que les exemplaires de la Bibliothèque sont reliés en vieux veau ou en basane.

Enfin, il reste avéré qu'on chercherait vainement aujourd'hui, à la Bibliothèque, quantité de livres précieux qui figurent dans le *Catalogue des livres doubles* de 1831, les livres doubles ayant trop souvent le fâcheux privilège de n'être que des simples, par la faute des innocents bibliothécaires.

(Lyon.) J. H.

— Dans la Lettre à M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, etc., par G. Libri (Paris, Paulin, 1849, in-8), je trouve (p. 308 et 309) une lettre de M. P. Varin, Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, qui a son intérêt dans la question adressée par M. Paul Lacroix aux bibliothécaires et bibliophiles. La voici :

Paris, 11 mars 1845.

J'ai eu l'honneur de passer plusieurs fois chez M. Libri, sans avoir l'avantage de le rencontrer, pour le remercier de l'offre obligeante qu'il voulait bien faire à l'Arsenal, d'une Bible de

Diodati, in-4°, avec timbre de l'Arsenal même. Je voulais lui dire, en même temps, que nos Catalogues ne portaient nulle trace de cette Bible et n'en indiquaient qu'une seule in-4°, de Diodati, au millésime de 1607. Notre édition n'étant pas celle de M. Libri, nous recevrions celle-ci avec reconnaissance, mais *comme pur don*, car rien ne nous autorise à la retenir autrement! Elle a dû faire partie d'une vente de DOUBLES, qui a eu lieu, sous la Restauration, dans notre Bibliothèque.

Je saisis vivement cette occasion de me rappeler au meilleur souvenir de M. Libri, et de le prier de croire à l'affection respectueuse de Son tout dévoué, P. VARIN.

P. S. Bien entendu que ce renseignement est *officieux*, car M. Cayx seul pourrait en donner d'officiels.

Il est bon de faire remarquer ici, ajoutais-je dans ma *Réponse*, que, puisque le Catalogue de la Bibliothèque de l'Arsenal ne mentionnait pas l'édition de la Bible de Diodati, que j'ai rendue, avec l'estampille de la Bibliothèque, il en résulte que, si ce volume a été compris dans une vente de DOUBLES, il n'était pourtant pas *double*. Dans toutes les bibliothèques de la France, sous prétexte de se défaire des *doubles*, on a vendu ou échangé des livres précieux dont on ne possédait qu'un seul exemplaire.

Cette dernière phrase de la lettre de l'honnête P. Varin est-elle assez effrayante? Qui racontera l'histoire des *prétendus* doubles de nos malheureuses Bibliothèques publiques! W. M.

— Nous sommes forcé de renvoyer au prochain numéro plusieurs communications arrivées tardivement. [*Réd.*]

—

Camao. Porphyrion (XIII, 355).—Sur le *camao*, je n'ai rien trouvé. Le porphyrion est cité dans la Bible (Lévitique, XI, 18). — Les Grecs, dit Buffon, cité par Littré, les Romains, malgré leur luxe déprédateur, s'abstinrent également de manger du porphyrion: ils le faisaient venir de Libye (Oiseaux, t. XV, p. 316). Le porphyrion, aussi nommé *poule sultane*, est mentionné par Pline, au livre X, chap. 63. Le porphyrion (la poule sultane, *fulica porphyrio*) seul boit en mordant; le même oiseau est dans l'habitude de tremper de temps en temps dans l'eau ses aliments et de les porter à son bec avec sa patte comme avec une main; les plus renommés sont dans la Commagène; leur bec et leurs jambes, très longues, sont rouges (traduction de Littré). « Porphyrio solus morsu bibit. Item est proprio genere, omnem cibum aqua subinde tingens, deinde pede ad rostrum, veluti manu afferens. Laudatissimi in Commagene. Rostra iis et prælonga crura rubent. » J'ai cité le texte parce qu'il en résulte que, selon Pline, le porphyrion trempe toujours, et non de temps en temps, sa nourriture dans l'eau. J'ignore où se trouve la légende dont il est parlé dans le journal *le Temps*. E.-G. P.

—

Morte-paye (XIII, 355). — Les mortes-payes étaient des soldats payés en tout temps et entretenus dans les garnisons. Ils ne passaient pas pour braves; aussi Larivey, dans la comédie de *la Vefve*, en parlant des femmes qui font un semblant de résistance, cite-t-il ce dicton populaire: « Elles font comme les mortes-payes qui, « pour honorablement rendre la place, « veullent un assault. »

On lit dans la farce de *Folle bombance*:

Le fol gentilhomme convoye
D'aller en quelque morte poye.

A. D.

— Littré: « Soldat qui ne faisait pas de service et que le roi ne laissait pas de payer. Les invalides de l'Hôtel étaient des mortes-payes. Par extension, celui qu'on entretient sans qu'il rende aucun service; par exemple, un domestique invalide. » E.-G. P.

— Le vrai sens de ce mot est: soldat invalide, c'est-à-dire, soldat qui reçoit une paye, tout en ne faisant pas un *service actif* pénible, tel que la garde d'une garnison douce, d'un château fort sur un roc; d'où le mot de *rocantins*, qu'on leur donnait aussi. Dans son *Dictionn. comique*, Leroux donne au mot *rocantin* une autre explication. — Pour en revenir à *mortes-payes*, certaines villes, comme Pontorson, Château-Trompette, Cherbourg, en possédaient, et, suivant Coquille, ces mortes-payes « y doibvent, avec leurs mesnages, faire séjour ordinaire. » La solde était de 15 deniers par jour, et ils servaient de gardes du corps aux gouverneurs, aux capitaines ou aux châtelains des villes où ils tenaient garnison, A. NALIS.

—

Galingal (XIII, 355). — Le *souchet long*, ou *byperus long*, que quelques-uns nomment *galanga sauvage*, est une petite racine... Son usage est pour la médecine; les parfumeurs néanmoins et les gantiers s'en servent à cause de son odeur.

(J. Savary des Bruslons, Dictionn. univ. du Commerce, 1748, t. III, p. 163.) M. M. A.

— Le Complément à l'Académie, qui ne cite ni *galingal*, ni *garingal*, donne le *galanga* comme une plante des Indes, dont la racine, portant le même nom, est employée en médecine. Il est probable que c'est *le galingal*, recommandé par le *Thrésor de santé*. Si le *acorus verus* de Richelet a les mêmes propriétés que le galanga, il est possible qu'on lui ait donné le nom de *galingal* par extension. E.-G. P.

— Je soupçonne fort le Thrésor de Santé de n'être point un trésor... d'exactitude typographique. Je n'ai rien à lui reprocher

pour ce nom. C'est ainsi que l'on désignait ce rhizôme dans les très anciens traités d'hist. nat. médicale. Aujourd'hui, c'est le galanga (*maranta galanga*), de la famille des amomées, et dont le commerce offre deux ou trois variétés. RIBÈS.

—

Ledoaria (XIII, 355). — Voir le curieux article de Pline (livre XII, chap. 37) sur le *ledonum* ou *leda* ou *ledanum*, que je crois être la substance avec laquelle on ferait le *ledoaria*. Cet article est trop long pour être rapporté ici. E.-G. P.

— Il n'en est pas de même pour ce mot, qui ne peut être interprété que par Ledoaria (*Lédoaire*), racine aromatique, appelée ainsi dans tous les temps, et dont le commerce offre aussi plusieurs variétés. RIBÈS.

—

Folium (XIII, 356).— *Folium Indicum*, ou *Indum*, qu'on nomme aussi *Thamalapatra*, et *Malabatrum*. C'est la feuille d'un grand arbre, qui croît aux Indes, particulièrement vers Bombay. L'arbre qui la produit est assez semblable à un citronnier..... Les feuilles du *Folium Indicum*, qui n'ont d'usage que pour la composition de la Thériaque..... (J. Savary des Bruslons. Dictionn. univ. du Commerce. Paris, 1748, t. II, p. 1329). M. M. A.

— Plus probablement Polium, c'est une germandrée (teucrium polium) de la famille des labiées, et qui croît dans le Midi. Dans un Arbolaire de la fin du XVe siècle, il est dit que le polium montain (de montagne) doit être préféré. RIBÈS.

—

Chaise à la capucine (XIII, 356). — « A la capucine : Phrase adv. A la manière des capucins. Cette expression entre souvent dans le discours familier. On dit : il prêche *à la capucine*; il chante *à la capucine*. On dit aussi d'une chambre mal meublée, qui n'a qu'un mauvais lit, une table et deux chaises de paille, qu'elle est meublée *à la capucine*. » (Dictionn. de Trévoux.) P. LE B.

—

Le mot « pentimento » (XIII, 356). — Larousse et Littré se sont préoccupés du français, non de la « langue verte » et des termes d'argot d'atelier ou d'ailleurs. Or, le mot *repentir* est connu du moindre rapin comme du plus sagace amateur. Un repentir, « c'est une correction faite » « de bien en mieulx », comme dit Rabelais, par l'artiste, soit sur son tableau original, soit sur la copie ou réplique qu'il en fait *lui-même*. J'ai une maquette d'un *Moïse sauvé des eaux*, de Van der Cabel, dont le tableau se trouve au palais de Karoly à Pesth, où le *repentir* se voit très aisément, et se vérifie sur le tableau; le bras droit de la fille de Pharaon a été changé de direction, et on voit très bien son ancien mouvement sous le léger frottis de la pâte. Cz.

— Trait nouveau ajouté par un peintre pour corriger ou perfectionner un trait qu'il *se repent* d'avoir tracé. Il est clair que, dans une copie, ce repentir n'est pas reproduit; il y a donc grande probabilité qu'un tableau où il se trouve est original. *Pentimento* est le mot italien, que Cochin, qui a fait un Voyage en Italie, qu'il a publié, employait pour l'avoir entendu prononcer par les peintres italiens. E.-G. P.

—

La rue Tireboudin, à Paris (XIII, 336). — Tout le monde connaît l'anecdote rapportée par Sainte-Foix, et reproduite par presque tous les auteurs qui ont écrit sur Paris, à la queue leu leu. Jaillot traite cette histoire d'apocryphe, en rappelant que Marie Stuart fut mariée, en 1558, à François II. Le Censier de l'Evêché, dès 1419, indique cette rue, dit-il, sous le nom de *Tireboudin*, et elle porte le même nom dans le Compte des confiscations pour les Anglais, en 1420. Ne possédant pas le *Dict. des rues de Paris* de Guillot, je ne puis dire si cette rue y figure sous son nom primitif. Quant à Gilles Corrozet (éd. de 1586), il cite la rue sous le nom de *Tireboudin*. Notre collabo Cosinus devinera sans doute le nom de cette rue, sans qu'un innocent « charcutier-intermédiairiste » lui mette le point sur l'*i*. — Il devinera, du même coup, le nom archaïque de cette naïve *rue du Pélican* qui est située en face du Cloître St-Honoré, entre la rue Croix-des-Petits-Champs et la rue de Grenelle-St-Honoré (*nunc* J.-J. Rousseau). A. NALIS.

— Consulter les *Rues et Eglises de Paris vers* 1500, publ. par Alf. Bonnardot, 1876. On y lit, pages 31 et 19, que ce n'est pas pour Marie Stuart que le nom de cette rue fut travesti. — Dans les *Anciens Plans de Paris*, par Alf. Franklin (1880, 2 vol. in-4°, aux pages 35, 55, 72, 163), on trouve le mot *propre*. UNE CHAIRCUITIÈRE.

— Cette rue porte ce nom dans les *Comptes de la Prévôté* aux XVe et XVIe siècles, bien avant la présence à Paris de Marie Stuart (voir Sauval, t. III, pages 260, 263, 309, 575). Aux mêmes époques, elle se nommait aussi Tirev.., désignation malicieuse adoptée par le vulgaire en l'honneur de saint... Priape. — Dans l'édition des *Antiquitez de Paris*, de Gilles Corrozet, publiée en 1555, édition contemporaine de Marie Stuart, est une liste des rues de Paris (réimprimée par M. Paul

Lacroix). On y lit: « la rue Tirev.., *alias* Tireboudin. » On fit connaître à la reine cette rue sous son nom le plus présentable.

DOM BONART.

— C'est Sainte-Foix qui, dans ses « Essais sur Paris », raconte l'anecdote relative à la femme de François II, et c'est en souvenir de cette anecdote que la rue a reçu le nom de Marie Stuart. Cependant elle est apocryphe, puisque, d'après de l'Aulnaye, le nom de *Tireboudin* remonte à 1419, et que Marie Stuart ne fut reine de France qu'en 1559. Enfin, on trouve encore le nom primitif dans le Dictionnaire de Cotgrave, édition de 1650, ce qui prouve que le peuple l'avait conservé, la destination de la rue n'ayant pas changé. Mais, quant à vous dire, cher collabo, cet étrange... nom :

Vraiment, je serais ravi
De trouver un synonyme
Contentant pudeur et rime
Auxquelles suis asservi...
Mais, voyons, comment donc faire,
Afin d'en venir à bout,
Pour tout dire, et satisfaire
La réserve et le bon goût?
Or çà, je me *tire vite*
De ce cas embarrassant,
En me taisant... et j'évite
Ainsi d'être inconvenant.

A. D., *charcutier discret*.

— Charmant « charcutier discret »,
Tu réponds à notre invite
En véritable lévite
Toujours armé, toujours prêt.
Bis dat... Etre servi vite,
C'est être deux fois servi :
Ta réponse est explicite,
COSINUS sera ravi !

[*Réd.*]

— Je vais vous le dire à l'oreille, mais en latin (le latin dans les mots...) : *Via Trahe-mentulam.*—Y êtes-vous ?— Oui.— Fort bien. On sait, d'ailleurs, et le Bibliophile Jacob a pris soin de rappeler, dans ses « Curiosités du Vieux Paris », à propos des rues du *Petit-Musc*, *Baille-Hoc*, etc., que l'on n'était nullement collet-monté au moyen âge et que le Gaulois avait libre cours dans la nomenclature, comme dans la conversation. On y était fort en gueule.

DOCT. BY.

— Ce nom de rue était tout simplement: *Tirev..*, dont un seigneur ingénieux, qui accompagnait Marie Stuart, fit à l'improviste *Tireboudin* (pudoris causâ). C'est ce qui est dit dans le travail de Paul Lacroix sur les « Rues honteuses au moyen âge à Paris. » Cosinus y trouvera plus d'un détail curieux sur des rues analogues, telles que la rue *Troussevache* (aujourd'hui La Reynie) ; la rue *Trousse-p...*, devenue *Trousse-nonain* (toujours *pudoris causâ*), aujourd'hui *Trans-nonnain;* la rue du P... ... (aujourd'hui *du Pélican*), et autres.

Qu'il me soit permis de rapprocher de ces noms, pudiquement métamorphosés, celui d'une rue de Metz qui portait le nom de *Stancul*, désignation grotesque, dérivée de : *Je tends le cul* (cette rue était difficile et montueuse). Mais comme les plaisants ne manquaient pas d'interpréter la dénomination dans un sens trop oriental, l'édilité jugea bon de lui substituer un autre patronage, et l'on en fit la *rue d'Alger*. Sur quoi les mêmes plaisants prétendirent qu'on n'avait pas changé de « latitude. »

QUINTILIUS.

—

Rosières (XIII, 357). — *L'Innocence du premier âge en France*, etc., par Billardon de Sauvigny. Paris, 1768, pet. in-8.

NOEL MELLIW.

—

Emploi particulier du mot « Opprimer » (XIII, 358). — Cet emploi est d'une hardiesse qui a été remarquée et blâmée par tous les commentateurs. Dans la même scène, Racine donne le même sens au mot « opprimé. » L'usage n'a pas consacré ce latinisme, qui tendait à établir une confusion fâcheuse. D'ailleurs, pourquoi, sinon pour le besoin de la rime, donner à un mot une extension inutile, lorsque la langue contient plusieurs expressions plus énergiques et qui rendent plus clairement l'idée ? Je crois que cette faute de goût, assez rare dans Racine, s'explique par l'époque où *Andromaque* a été composée. Cette admirable pièce vint immédiatement après deux essais un peu faibles, et l'auteur n'avait pas encore acquis le style si voisin de la perfection qui l'a mis au premier rang de nos plus grands poètes. Averti par l'insuccès, ou plutôt par la pureté naïve de son goût, il n'a pas reproduit une erreur de jeunesse, et je ne sache pas qu'aucun auteur l'ait suivi dans une tentative malheureuse.

E.-G. P.

—

La Genèse du « Ça ira » (XIII, 358). — Edouard Fournier, dans son *Hist. du Pont-Neuf*, avance, d'après d'autres auteurs qu'il cite, que Ladré « a fait, sur l'air du *Carillon* de Bécourt, qu'aimait tant Marie-Antoinette, ce terrible *Ça ira*, qui sera l'un des glas de mort de la malheureuse Reine » !

LE ROSEAU.

— D'après les « Chansons populaires » de Ch. Nisard (in-18, Dentu, 1867), c'est pendant la fête de la Fédération, du 14 juillet 1790, que fut chanté pour la première fois le fameux « Ça ira », dans la chanson intitulée : *Le Carillon National.* Il n'en indique pas l'auteur, mais affirme que cet air et ce refrain furent trouvés si parfaits, qu'ils servirent de motif et de texte à d'autres chants populaires. Ed. Fournier (L'ESPRIT DANS L'HIS-

TOIRE, 3e *édit.*, *in*-18, *Dentu*, 1867) n'hésite pas à en attribuer la musique à Bécourt, et les paroles au chanteur ambulant Ladré, qui en avait emprunté lui-même le refrain au mot célèbre de Franklin, sur la Révolution française : « *Ça ira, ça tiendra* » (d'après Granier de Cassagnac, *Hist des Girondins et des massacres de Sept.*, in-8, *Dentu*). Il y a loin de là à l'opinion qui en décernerait la paternité au conventionnel Dupuis ; mais nous ne pouvons nous empêcher de consigner le doute qui nous saisit, à propos de Franklin, vu la date de sa mort (1790), qui n'avait guère pu lui laisser le temps de formuler ce mot prophétique en faveur de la Révolution, dont il connaissait à peine les préludes.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Ma tante (XIII, 358). — « Un oncle est un banquier donné par la nature », — a dit un auteur comique bien connu. En effet, qui de nous, dans sa jeunesse, n'a pas eu recours à un oncle, et plus souvent à une *tante* indulgente, qui, en cachette d'un père moins compatissant, nous venait en aide pour payer nos escapades? Mais quand on a *abusé* et du père et de la tante, c'est le *Mont-de-piété* qui remplace cette dernière, et c'est pourquoi on lui en a donné le nom. A. D.

— La parole est à Lorédan Larchey (Dictionn. d'Argot, in-18. Dentu, 8e édit.): « Terme ironique à l'adresse de ceux qui déguisent la source d'un emprunt en disant qu'ils ont eu recours à leur famille : « Tous mes bijoux sont chez ma Tante, « comme disent mes camarades, lors« qu'*elles* parlent du Mont-de-Piété « (ACHARD). » — Nous croyons pouvoir ajouter que bien des gens se servent de « *mon Oncle* », en lui donnant la même signification; mais, en général, cette expression s'applique plutôt à l'usure qu'aux prêts du Mont-de-Piété. — C'est aussi l'opinion de M. L. Larchey

(Bordeaux.) EGO E.-G.

— Si mes souvenirs sont exacts, l'origine de cette expression remonterait au règne de Louis-Philippe, et elle aurait été employée par le Prince de Joinville, répondant à une question que sa mère, la Reine Marie-Amélie, lui faisait.

On trouverait, je crois, l'anecdote rapportée dans les petits journaux du temps. Ce doit être, si je ne me trompe, à l'époque du retour du prince, après l'expédition de Saint-Jean d'Ulloa, où il s'était couvert de gloire. A. NALIS.

—

Prince de Bouillon (XIII, 359). — Le Supplément et le Nouv. Supplement au Moréri donnent la liste des membres de l'Académie des Sciences jusqu'en 1744. Elle ne contient le nom d'aucun prince de Bouillon. E.-G. P.

—

Feu! Feu! (XIII, 384.) — J'ai lu et même relu ces lignes du collabo S. D., et je n'ai pas su y trouver une trouvaille ni une curiosité. Est-ce ma faute? Q.

Trouvailles et Curiosités.

Suicide du peintre Lemoine en 1737. — Les détails de cet événement, dans l'extrait inédit que voici, offrent quelques différences avec ceux que l'on trouve dans les biographies.

«... Je ne sçais, Monsieur, si vous aurez apris la fin tragique de M. Lemoine, premier peintre du roy. Il y avoit quelque temps que sa teste s'affoiblissoit et il le sentoit bien lui-même. On lui avoit persuadé que la compagnie des gens de bien pourroit lui redonner sa tranquillité. Il avoit choisi d'aller aux Vertus, accompagné de M. Berger. Comme on se préparoit au voyage, M. Berger alla le voir, ne sçachant pas qu'alors il travailloit à se défaire. Il heurte à la porte de son cabinet, dont la clé estoit en dedans ; personne n'ouvre. Il s'annonce par son nom, alors M. Lemoine vient ouvrir la porte, et tombe mort aux pieds de M. Berger, tenant encor à la main l'épée teinte de son sang. Il venoit de se donner le neuvième coup.»

Extrait d'une lettre originale écrite, à Paris le 12 juin 1737, par Fabre, au président Bouhier (no 2 des Mss. du Palais des Arts, de Lyon). A. C.

—

Les légendes : la mort de Gilbert. — Quelle mauvaise herbe est plus tenace, plus pernicieuse que la légende? Vainement la Biographie Didot, rectifiant celle de Michaud, et bien d'autres, a-t-elle révélé, malgré le tableau de Monvoisin, actuellement au musée de Nancy, que Gilbert n'est pas mort à l'hôpital. Vainement *le Droit* (26 juin 1880) annonçait-il la démolition de la maison, rue de la Jussienne no 28, «où est mort le poète ». La légende subsiste. L'histoire de la clef avalée sur le lit de l'Hôtel-Dieu est reproduite (le surlendemain) par M. Alphonse Daudet (*Officiel*, 28 juin 1880). Le premier coupable est Grimm, auquel la plupart des biographes ont emprunté cette fausse nouvelle. Elle est reproduite dans le tome XII de la nouv. édit. de la *Correspondance littéraire* de Grimm donnée par M. Tourneux. Elle subsistera sans doute longtemps, peut-être toujours. Ainsi le papier souffre tout ; ainsi les erreurs se perpétuent. Oh ! les légendes !!! E. M.

—

Un écrivain allemand et le « joli mar-

quis ». — Nous avons sous les yeux un livre publié en Allemagne sans nom d'auteur et relatif au marquis de Sade. C'est une analyse rapide des détestables productions qui ont voué ce nom à une célébrité infamante ; elle se trouve escortée d'une biographie, qui est d'une originalité fantastique. Voyez plutôt :

Le vicomte (tel est le titre qu'il portait avant la mort de son père, colonel retiré du service et devenu riche par suite de son mariage avec la veuve d'un négociant d'Amsterdam), le vicomte, disons-nous, s'était fait connaître avec éclat dans le « Paris qui s'amuse » de l'époque. On parla de lui dans le boudoir de Mme de Pompadour, dans les petits appartements du Roi. Louis XV voulut le connaître ; présenté par le cardinal de Fleury, Sade soupa chez le Roi avec le maréchal de Richelieu, avec les ministres Choiseul et Sartiges (*sic*) ; Louis XV le trouva charmant ; il le choisit pour directeur de ses plaisirs secrets ; il lui confia l'organisation du Parc-aux-Cerfs. Cette faveur se maintint jusqu'à la mort du roi ; Mme du Barry fut, tout autant que Mme de Pompadour, séduite par « l'originalité des aventures de cet homme extraordinaire ».

L'écrivain germanique affirme que les romans du marquis sont une autobiographie ; Justine est une jeune protestante qui refusa de devenir l'épouse de Sade ; Juliette, c'est la comtesse de Bray, sœur du marquis, une des femmes les plus galantes du XVIII[e] siècle, et fort au-dessus de tous les préjugés.

Ce récit, où fourmillent les anachronismes et les impossibilités, finit de la façon la plus inattendue. Devenu vieux, brisé par ses excès, Sade cède enfin à des remords tardifs ; il se retire dans un couvent de Camaldules, et il y mène une vie si édifiante, il meurt vers 1777, dans de tels sentiments de piété, que les bons pères demandent au pape de le canoniser. Quant à Juliette, âgée et laide, elle veut, au début de la Révolution, s'attacher aux puissances du jour ; repoussée avec mépris par Barnave et par Robespierre, elle se jette dans des intrigues contre-révolutionnaires, et elle périt sur l'échafaud le même jour que Mme du Barry.

Bons Allemands, croyez tout cela !

A. R.

—

Une revendication singulière. — Le *Lexovien*, du 31 janvier, a publié un entrefilet ainsi conçu : « La lettre suivante, que son excentricité nous engage à publier, a été remise hier, par M. le commissaire de police, auquel elle a été adressée, à M. le maire de Lisieux, pour être communiquée au Conseil municipal, selon le désir de son auteur. Voici cette lettre curieuse :

Montrichard, le 28 janvier 1880.

A Messieurs les Conseillers municipaux de la ville de Lisieux.

J'ai l'honneur de vous donner avis que la ville (ou commune) que vous représentez et dont vous avez l'entière administration, appartenait, en 1656, à Marin-Chauvin (le Grand-maître), religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et l'un des prieurs antique (*sic*) de l'abeïe (*sic*) de Saint-Vincent du Mans, disparu en la même année 1656.

Louis XIV n'a pas été étranger à cette disparution (*sic*) : n'ayant plus ce Grand-maître, il a pu satisfaire ses passions déréglées et étaler un faste ruineux ; il s'est livré à un trafic honteux et criminel sur les biens de ce grand personnage, sans en donner aucun compte à ses héritiers.

Il s'ensuit de cette spoliation que tous les biens de votre commune sont des biens de mineurs, et que vous en devez un compte fidel (*sic*) aux héritiers de Marin-Chauvin, qui sont en ce moment en instance auprès de Monsieur le Ministre de la Justice.

Je vous donne cet avis pour votre gouverne, afin que vous puissiez commencer de suite dans votre administration les travaux de réaction (*sic*) qui sont nécessaire (*sic*) pour régler avec les héritiers.

Veuillez agréer, messieurs, mes bien sincères salutations.

Signé : BERTIN-MORISSARD.

« Tout commentaire nous semble superflu ; mais nous avouons que nous serions très désireux d'avoir connaissance des mémoires produits dans l'instance des héritiers Marin-Chauvin auprès du Ministre de la Justice.

« Peut-être cette revendication, aussi tardive qu'excentrique, nous révélerait-elle quelque épisode ignoré de notre histoire locale ; il ne serait pas impossible qu'elle fût une réminiscence des prétentions opiniâtres des détenteurs des biens de l'évêché, qui se produisirent à diverses époques et en dernier lieu sous l'épiscopat de Léonor I[er] de Matignon, lequel fut obligé, pour rentrer en possession d'une partie de son temporel, de demander, le 18 mai 1655, des lettres patentes du roi, lettres qu'il parvint à obtenir.

« Si singulière que soit cette réclamation, il est clair qu'elle est basée sur des documents qui ont certainement trait à un événement accompli, sinon dans notre ville, du moins dans notre ancien diocèse. »

N'ayant qu'une confiance médiocre dans l'assertion du signataire de la lettre excentrique reproduite plus haut, je poserai à mes collabos les questions suivantes : Existait-il, en 1656, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, un prieur du nom de Marin-Chauvin ? Si oui, sait-on ce qu'il est devenu ?

PAUL PINSON.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 18

XIIIe Année.
N° 293.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Juillet 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

« Echanges de doubles » et « Echanges de vues ».

Nous avons reçu, alors que notre dernier numéro était fait et parfait, la lettre officielle qu'on va lire.

Ce n'est pas sans un vif regret que nous l'insérons, telle quelle :

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. *Palais de l'Institut, ce 1er juillet 1880.*

Votre numéro du 25 juin, contient, à propos des *doubles* de nos grandes Bibliothèques, un article injurieux de M. Paul Lacroix, qui, sans me nommer, me désigne fort clairement. Ne reconnaissant pas sa juridiction, je ne répondrai pas à ce réquisitoire, et j'avertirai seulement les honorables lecteurs de l'*Intermédiaire* que je n'accepte l'exactitude d'aucun des faits qu'il allègue. Je n'ai fait, en tout, qu'exécuter les ordres de M. le Ministre de l'Instruction publique et de ses agents, que je crois meilleurs juges que personne de l'intérêt des Bibliothèques. En me justifiant davantage ici, je croirais manquer au respect que je leur dois.

J'ai l'honneur, etc. F. Baudry,
Administrateur de la Bibliolhèque Mazarine.

Nous avons dû placer ici cette lettre, c'est-à-dire hors cadre, puisqu'elle ne répond pas (elle déclare ne pas daigner le faire) à la Question posée.

On trouvera plus loin (col. 433) des Réponses qui y ont trait. M. Baudry sait, aussi bien que personne, que l'*Intermédiaire* est une feuille à part, où l'on peut tout dire loyalement, où l'on peut même se piquer au jeu, entre gens ayant bec et ongles, sans que jamais piqûres soient injures.

On a beaucoup ri, et l'on rira longtemps de « l'échange de vues » qui vient d'avoir lieu entre le Gouvernement belge et le Vatican, et de la lumière qui a fini par se faire sur cet « échange de vues », si euphoniquement qualifié. Espérons que ces benins « échanges de vues » et nos « échanges de *doubles* » n'ont rien de commun !

Mais n'est-ce pas qu'« échange de vues » était... *ben trovato?* « Ah ! ah ! ah ! »
C. de R.

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Elle est à moi ! — J'ai lu autrefois une petite fable, en quatre vers, ayant, je crois, pour titre : *Le premier occupant.*

Elle est à moi! disait, en coupant une pomme.

un enfant. Je ne me rappelle pas les deux vers intermédiaires ; voici le troisième, qui m'est resté dans la mémoire :

Mais il y trouve un ver qui dit : *Elle est à moi!*

On voit la moralité. Or donc, quel Intermédiairiste (digne de ce nom) viendra en aide à ma défaillance et me donnera le quatrain ? Qui me dira de qui est la « fablette » ? V. V.

Oré. — Dans le Journal d'Henri IV, de Pierre de l'Estoile, j'ai rencontré plusieurs fois le *jeudi oré* et le *vendredi oré*, tantôt se rapportant au *jeudi* et au *vendredi saints*, tantôt à d'autres jeudis ou vendredis. Littré ne donne pas le mot *oré*. Je trouve seulement, dans le Complément au Dictionnaire de l'Académie : « *Oréer.* Verbe actif et verbe neutre (vieux langage), prier, supplier, adresser des prières. *C'est ce que veut dire oréer.* » Le *jeudi oré* serait-il, d'après cela, un jeudi où l'on doit prier ? soit parce qu'il se trouve dans la Semaine sainte, soit parce qu'il tombe à un jour de *vigile* et *jeûne?* Si ma conjecture n'est pas exacte, je prie l'*Intermédiaire* d'y substituer la vérité. E.-G. P.

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal. — En a-t-on noirci, encore une fois, de ce

papier, à propos des « hommes noirs » (Jésuites et Congréga) !... S'en est-on jeté à la tête, comme dans la guerre du *Lutrin* !.. Et pourtant on n'a pas, que je sache, cité ce passage de Chateaubriand :

« L'expulsion des Jésuites de toute la Chrétienté catholique fut en partie son ouvrage (du duc de Choiseul). Quand on chassa les Jésuites, leur existence n'était plus dangereuse à l'Etat; on punit le passé dans le présent; cela arrive souvent parmi les hommes; les *Lettres provinciales* avaient ôté à la Compagnie de Jésus sa force morale. Et pourtant Pascal n'est qu'un calomniateur de génie : il nous a laissé un mensonge immortel. »

Un mensonge ?... Qu'est-ce à dire ?

S. D.

—

Cherchez la femme. — A qui revient la paternité de cet aphorisme : que, dans toute affaire, il faut chercher la femme ? — Est-il né de nos jours? — Non, sans doute, puisque je viens de le trouver dans *le Babillard ou le Nouvelliste. Traduit de l'anglois* (de Richard Steele) *par A. D. L. C.* (Armand de la Chapelle). *A Amsterdam, chez François Changnion. M.DCC.XXV*, in-12. A la page 148, on lit: « Il n'arrive point de querelle qu'il n'y « ait quelque femme au fond de l'affaire. « Je le crois bien, c'est qu'il n'y a rien au « monde qui vaille tant la peine de se « quereller ! »

— L'a-t-on dit avant Richard Steele ?

P. C.

—

Fanfreluches dotées. — Un petit volume, dont je viens de faire mes choux gras, est intitulé : *Brocards et Fanfreluches dotées* (par E.-D. Oudéis, joli vol. in-12, Paris, 1880, P. Ollendorff, édit.). J'y ai trouvé de tout, comme dans une *olla podrida* bien conditionnée et fortement épicée. Mais, même après l'avoir lu, je me demande ce que c'est que des *fanfreluches dotées?* Le bon Rabelais nous en a servi *d'antidotées*. Et, au fait, qu'entendait-il lui-même par là ? — Que celui qui a science infuse m'explique l'un et l'autre, l'un par l'autre.

E.-D. Oudéis (singulier nom !) appelle ce volume, qui paraît publié par l'indiscrétion d'un ami (voir son *Indiscrétion-préface*), il appelle, dis-je, son volume un *farrago* de lardons, de fleurettes, de « fanfreluches plus ou moins *dotées*. » Le fait est qu'elles sont dotées de sel, demi-sel, poivre même et piment. Mais ce n'est pas le piment rouge ni bleu qui domine, c'est le piment vert, ou blanc, ou tricolore. Je soupçonne l'auteur, quel qu'il soit, d'être un tantinet parent de feu l'honorable M. *Réac*, de 1848.

M. B.

—

Sept fois par jour? ou par minute? — « Le sage pèche sept fois par... » Est-ce par jour ? ou par heure ? ou par minute ? Et quel est le « régulateur », quel est le moraliste de précision, qui a ainsi formulé la fragilité du sage — sans acception de sexe ?

NEMO.

—

Et cætera, pantoufle. — Certaines personnes ne peuvent prononcer la formule finale : *Et cætera*, sans y ajouter machinalement : *pantoufle*.

J'en ai connu de ces personnes-là, et ça n'était pas amusant, leur *pantoufle!* Oh ! non.

Mais d'où est venu ce tic de conversation chez lesdites personnes ? Qu'on me le dise un peu.

M. M.

—

La Bataille de Blenheim. — Il y a une ballade anglaise sur cette bataille, où Marleborough et le prince Eugène furent vainqueurs des Français et des Bavarois, le 13 août 1704. Pourrait-on nous en procurer *le texte?* — Cette ballade n'a-t-elle pas été traduite en français ? Par Victor Hugo ?

G. V.

—

Le rouge au front. — « Pourquoi, diable, dit-on toujours : « Telle chose me fait monter le rouge au front » ? Pour qui le vers fameux :

Je me suis fait un front qui ne rougit jamais,

alors que ce sont toujours les *joues* qui se nuancent d'incarnat, sous le coup de l'émotion ou de l'embarras ? Le *front* n'a rien à voir dans tout cela !

« Les générations n'en répètent pas moins, avec une componction traditionnelle, ces saugrenuités classiques. »

Je m'approprie cette question de M. J. Mineaux (*Chariv.* du 21 juin), et je la pose à mon tour à mes collabos-Intermédiairistes.

M. M.

—

Au pied de la lettre. — Comment a pu s'introduire dans notre phraséologie cette singulière locution : « au pied de la lettre »?

H.-E.

—

Je m'en bats l'œil. — Vous êtes-vous jamais battu l'œil exprès, à cette fin de signifier que ceci ou cela vous importait peu ? Non, n'est-ce pas ? — Ni moi non plus. On comprendrait, à la rigueur : Je m'en bats la *fesse*, ou toute autre partie noble du corps. Mais pourquoi l'*œil?*

S. D.

—

L'argent! l'argent! — Qui nierait le pouvoir de l'argent, ce dieu du jour et de tous les temps, le dieu DOLLAR? *Nummus vincit, Nummus regnat, Nummus imperat!* ou, comme on lit dans l'Ecclésiaste : *Pecuniæ obediunt omnia.* Aussi, tous moyens sont-ils bons pour en acquérir! L'empereur Vespasien, ayant mis un impôt sur les latrines, contre l'avis de son fils Titus, prit une pièce du premier argent qu'il en retira et l'approche du nez de ce prince en lui disant : « Cela sent-il mauvais ? » Ce qui donna lieu au proverbe dont Juvénal s'est servi :

. . . . . Lucri bonus est odor, ex re
Qualibet

Ennius avait dit, avant lui : *Unde habeas curat nemo: sed oportet habere.* Ce que les Anglais ont ainsi paraphrasé : *Money is welcome, though it comes in a dirty clout.*

En sorte que sa perte nous cause les plus vifs regrets : *Ploratur lacrymis.....* (X, 523, etc.).

Car,

Deficiente pecu — deficit omne — niâ!

ce que Gabriel Meurier a ainsi traduit :

Quand argent fault,
Tout fault.

Quels sont, en dehors de ce que j'ai indiqué, les auteurs de ces divers proverbes ?

A. D.

—

Mérimée et... les autres. — Parmi les plats du jour de maître *Figaro*, du 13 juin, on a savouré celui-ci :

« Extrait d'une lettre *inédite* de Mérimée :

« La « République !... » Vous verrez que « les honnêtes gens et les gens d'esprit y « viendront comme les autres ! »

« Les « autres » est charmant » (ajoute *Figaro*).

Comment ? Il y a donc encore des lettres *inédites* de Mérimée ? A quelle *inconnue*, celle-ci ? Oh ! de grâce qu'on nous le dise, et qu'on nous dise si Mérimée y était venu « comme les autres ». Cela devait être, en tant qu'homme d'esprit, du moins.

S. D.

—

Virtuosité et Succès d'estime. — Ce dimanche 4 juillet 1880, je viens d'ouvrir mon journal, *le Soleil*, journal lumineux, et j'y lis qu'au Sénat, hier, dans la discussion sur l'Amnistie, M. Jules Simon a obtenu « un des plus grands succès de sa carrière parlementaire » ; que « les droites, le centre gauche, et même quelques membres de la gauche, ont fait une ovation à l'admirable virtuose. » (Virtuose ! bravo !) — Je lis aussi que M. de Freycinet, qui « s'exprime avec beaucoup de naturel, de netteté, de précision, et déduit avec une logique rigoureuse les conséquences d'un principe, et dont les aperçus politiques, s'ils manquent d'ampleur, ont parfois une extrême finesse, » M. de Freycinet, dis-je, « n'a obtenu, en réalité, que ce qu'on est convenu d'appeler un succès d'estime. »

Fort bien, journal rayonnant ! Mais — simple question — lequel vaut le mieux, d'un succès de *virtuose*, ou d'un succès *d'estime?* M. Jules Simon « qui a toutes les cordes à son arc » (c'est toi qui le dis encore, et Diderot l'avait prévu, dans son *Paradoxe du Comédien*), M. J. S., accoutumé aux premiers succès, obtient-il les seconds?...

1er *P. S.* — Tiens! voilà que la *Lanterne* (de ce jour, 4 juillet), qui me tombe par hasard sous les yeux, dit aussi : « M. J. Simon, ce *virtuose* de la trahison... » Décidément, pour que la *Lanterne* fumeuse soit d'accord avec mon lumineux *Soleil*, il faut que M. J. S. soit... louche. — Il a bien ses raisons, en effet, pour tourner et retourner sa casaque à ses anciens électeurs. *Quis tulerit Graccos de seditione querentes?*

2me *P. S.* — Tiens, tiens! voilà le *Temps* qui nous dit aussi que « ce *virtuose* est rentré en pleine possession de ses moyens. » — Décidément il n'y a qu'une voix sur la virtuosité du triste sire !

Qu'il reste seul..... avec son violon !

E. E.

—

Les lignes de Wissembourg. — C'est Vauban qui en a fait le projet ; mais qui les a fait construire ?

Outre Wissembourg, de quels ouvrages se composaient ces lignes?

T. C.

—

La Bibliothèque du château de Saint-Cloud. — Me sera-t-il permis, puisqu'il est question de bibliothèques, de poser ici une question qui est peut-être aussi grosse de mystères que le château d'Udolphe? Je ne l'aurais pas posée, sans le retour de M. Rochefort qui aura sans doute à cœur de m'aider à l'éclaircir. A son défaut, je m'adresse à ceux qui aiment, comme moi, les livres, et qui, comme moi n'aiment pas les voleurs de livres, ni ceux qui leur passent la main.

Au début du siège de Paris, on a su, par les journaux, que la Bibliothèque du château de St-Cloud avait été sauvée par les soins de M. Rochefort. C'est à lui, en effet, je m'en souviens, que nous devons la conservation des admirables meubles anciens qui garnissaient la galerie du château et qui font maintenant l'ornement du Musée du Louvre. J'entendis raconter alors que M. Rochefort, deux jours avant le blocus prussien, demanda péremptoirement au

Gouvernement, *dit* de la *Défense nationale*, un blanc-seing pour aller chercher ces beaux meubles qu'on laissait à l'abandon, et pour les rapporter sains et saufs dans nos musées : ce qu'il fit.

Le bruit courut alors que, par la même occasion, ayant à sa disposition des voitures de transport du Garde-Meuble de la Couronne, il avait eu l'idée, ou qu'on lui avait donné l'idée, de déménager aussi la Bibliothèque du château que les Prussiens allaient occuper. J'ignore ce qui fut fait à cet égard; mais, à plusieurs reprises pendant le siège, il fut dit que la Bibliothèque en question avait été amenée tout entière à Paris. Etait-elle au Louvre, avec les meubles?

Je m'adresse donc à M. Rochefort, et à tout le monde sachant ou pouvant savoir : Qu'est devenue la Bibliothèque de Saint-Cloud?

Un mot encore : cette Bibliothèque, composée avec le plus grand soin par le savant Barbier, bibliothécaire de l'Empereur Napoléon Ier, était fort belle et contenait une foule de livres rares (entre autres tous les vieux poètes français), de reliures merveilleuses du temps de l'Empire et de la Restauration, et surtout une incomparable collection de grands ouvrages à figures et de précieux recueils de gravures anciennes.

Baron DE St-Y.

—

La fugue de M. Rochefort, en mai 1871. — Une aimable et spirituelle femme de lettres, Mme « Claudie », pose, dans le *Gil Blas* du 17 juillet, cette question d'histoire et de biographie :

« Quand il a quitté Paris en 1871, M. de Rochefort fuyait-il la Commune, qu'il avait raillée, ou les Versaillais qu'il avait maudits ?

« Point obscur. »

Faisons la réponse et... la lumière, s'il se peut. J'ai ouï dire, par gens qui prétendaient le bien savoir, que M. de Rochefort s'était entendu sous main avec M. Thiers pour se faire happer par lui au sortir de Paris. Mais cela m'a toujours paru un peu fort, — j'allais dire rochefort — de café!

A de mieux informés, le tour.

M. B.

—

Le Spleen, roman de Besenval. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer la bibliothèque publique ou privée qui contiendrait le roman du baron de Besenval, *le Spleen*, que cite Barrière, dans son introduction aux Mémoires dudit baron, et que vante Stendhal ?

Je serais bien obligé à ce quelqu'un-là.

KERGIDEC.

—

« Faust » apprécié par un Chroniqueur du beau sexe. — Dans *la France* (du 4 juillet), Thilda (*Ma* Thilda), sans nier que l'œuvre de Gœthe soit un chef-d'œuvre, déclare le docteur « nébuleux et faux », et à ses yeux « cette légende allemande, tant vantée, est banale et obscure. » — « Raillerie amère, d'un bout à l'autre; rien de moins sentimental, moins humain, moins attendri, que la poésie et les passions de ce drame fantastique... Pas une seule parole réellement amoureuse ; on voit bien que ce docteur était un vieillard rajeuni par le diable; on sent bien que ce Gœthe n'a jamais eu de cœur. Don Juan, à la bonne heure ! Voilà un jeune homme dont chaque parole est comme le couplet d'une chanson d'amour; mais Faust, fi donc! c'est un cadavre embaumé par Satan : son haleine sent la myrrhe et le naphte. — Croyez-moi, Faust est un niais. Nous autres femmes, nous nous connaissons au poème du cœur... »

Diavolo, diavolo ! cela nous prouve que vous préférez Don Juan jeune à Faust rajeuni, ô *Ma* Thilda! Un jeune diable espagnol, sceptique et blasé, à un docteur allemand sentimental, dont le *regain* diabolique est vraiment charmant d'ardeur et de sensualité. Mais si « l'on voit bien que ce docteur était un vieux rajeuni par X » (ce qui est à la louange d'X et de Gœthe), est-il donc vrai que l'on sente bien que « Gœthe n'a jamais eu de cœur » ?

J'aurais bien envie de protester, ou du moins de contester, ô *Ma* Thilda, si..... vous le permettiez. S. D.

—

Un livre à titre bizarre. — Dans un catalogue de livres à prix marqués, je rencontre un petit volume in-8, dont le titre est ainsi libellé :

ESTRENES. *Nihil, Nemo, Quelque chose, Tout, Le moyen, Si peu que rien, Où, Il.* A Caen, chez la veuve Jacques Le Bas. 1596.

Que diable peut bien être le livret ainsi baptisé ? Il a pour père J. Passerat, dit une parenthèse du catalogueur. Je n'y ai pas été voir, car le petit drôle, habillé en maroquin bleu par Kœhler, avec filets et tranches dorées, s'offre aux amateurs pour la bagatelle de 100 fr. (je dis CENT fr.). Or, je ne suis pas tant amateur que cela ! Avant tout, d'ailleurs, qu'est-ce ? Quelqu'un en sait-il « si peu que rien » ? Que signifie le premier mot du titre: *Estrenes?* Nom propre ou chose de jour de l'an ?

H. E.

—

Essai contre l'abus du pouvoir des Souverains. — Epigraphe :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
Les Rois peuvent douter de leur toute-puis-[sance.
Qui la hasarde alors, n'en sait pas bien user,
Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oser!

Dom Sanche d'Ar.

(S. l. n. d. (de 1780 à 1790?), in-8, 214 p.) Je remarque, à la page 112, un autre titre: *Le Tocsin contre le Despotisme du Souverain.* Epigraphe :

Je hais ces mots de Puissance Absolue,
De Plein Pouvoir, de Propre Mouvement;
Aux Saints Décrets ils ont premièrement,
Puis à nos Loix, la Puissance tollue.

97e *quatrain* de Pibrac.

L'un des possesseurs du livre a écrit sur le dos : *Opuscules politiques et moraux.* C'est peut-être le vrai titre? Quel est l'auteur de cet ouvrage sorti d'une imprimerie clandestine? H. DE L'ISLE.

—

Holkham. *A Poem — dedicated, without permission, to Joseph Hume, Esq., M. P. A. S. S.* — Epigraphe :

Oh! whilst along the stream of time, thy name
Expanded flies, and gathers all its fame;
Say, shall my little bark attendant sail,
Pursue the triumph, and partake the gale!

(London, printed for William Sams, bookseller to his Royal Highness the Duke of York, n° 1. St. James's street, 1822). In-18, XII et 78 p., papier vélin. Figure satirique, non signée, sur papier chamois.

Quel est l'auteur de ce poème contre les wighs, contre William Coke, comte de Leicester, grand agriculteur, et, plus particulièrement, contre et sur Joseph Hume? La figure satirique, finement exécutée, le représente avec les oreilles, le tronc et les membres d'un âne fantastique. Dans le poème, Hume a gagné une peau d'âne, comme prix d'un chant. Voici la légende de la figure :

The tail sat well the ears of proper size,
And true to nature seem'd the nose and eyes;
They charm'd so well, in every shape and timb,
That all declared the skin was made for him.

H. DE L'ISLE.

—

Politischer Liederkranz. — *Stuttgart, im literatischen comptoir* (à la fin : Paris, imprimerie d'Ad. Moessard), 1833, petit in-12, 76 p.

Quel est l'auteur de ces Poésies?

H DE L'ISLE.

—

« **Histoire de Murger**..... — pour servir « à l'histoire de la vraie Bohême, par trois « *Buveurs d'eau*, contenant des corres- « pondances privées de Mürger. » Paris: coll. Hetzel. *Sans date.* — Sait-on quels sont ces trois *Buveurs d'eau?* Il ne paraît pourtant pas dans le livre qu'il ait *trois* auteurs; il semble qu'il n'y en a qu'un, et encore fait-il, page 199, cette déclaration: « Je n'ai pas eu l'honneur de faire partie de la Société des *Buveurs d'eau*, et je me l'explique par l'aversion naturelle que j'ai toujours eue pour le vin. » Il dit ailleurs que « les *Buveurs d'eau* n'étaient tenus d'en boire qu'une fois par mois » (page 17). Quoi qu'il en soit, cette «Histoire de Mürger » est bien curieuse; elle est navrante, et celui qui l'a publiée y a mis tout son cœur et bien de l'esprit. C'est un précieux document pour l'histoire de la littérature et des mœurs contemporaines, dont Mürger a lui-même fait le roman plein de vérité dans ses « Scènes de la Vie de Bohême.»

E. H.

—

Un acte de baptême conservé à Maëstricht. — Parmi des notes historiques manuscrites, que j'ai eues entre les mains, j'ai trouvé celle-ci :

« Les émigrés de 1790 et années suivantes s'éloignaient des frontières de la France, à mesure que les armées républicaines poussaient leurs conquêtes. Lorsqu'elles assiégèrent Maëstricht, des divers coins de la Belgique ils s'y étaient réfugiés au nombre d'environ douze cents, non compris cinq cents prêtres et sept évêques. Une dame émigrée, séparée de son mari depuis plus d'un an, y accoucha : *pater is est quem nuptiæ demonstrant*, c'est un axiome de droit, et l'enfant fut baptisé comme fils du mari. Cette paternité apocryphe lui servit de titre pour n'être pas forcé de quitter cette forteresse, lorsqu'on voulut renvoyer les bouches inutiles; alors se trouvèrent réunis le mari, la femme et le sigisbée, qui s'arrangèrent de leur mieux. »

L'acte de baptême doit avoir été consigné sur quelque registre local conservé à Maëstricht. Un de vos correspondants pourrait-il, soit par lui-même, soit par quelqu'un du pays, faire rechercher et me procurer cet acte? A. DE B.

Réponses.

Chanson de Malbrouck (XI, 36, 87, 145; XIII, 75). — On peut encore voir ce qu'il est dit de cette chanson dans un excellent livre de Mita y Fontanals : *Observaciones sobre la poesia popular* (Barcelone, 1853), pages 42 et suiv. POGGIARIDO.

—

Cinq ans y a que trouvai ma Delphine... (XI, 237). — Voir ci-dessus (XIII, 318, l. 44) et ci-après (XIII, 430).

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564, 629; XIII, 46, 302). — Bravo, collabo P. M.! Je l'avais dit : Quand il n'y en a plus, il y en a encore! — Nouveaux inédits, tirés de ma collection : *Des retranchements dans le domaine.— Du mitracte d'argent. — Des sinapistes. — Des sanscus.* — De *l'eau d'un homme* ou des *nonnes.* — Bandes de *hachis long.* — Du *vomitique.* — De l'essence *turbandine.* Etc. etc. Dr By.

— Prenons garde que les coq-à-l'âne « médicaux » ne deviennent par trop « médicinaux »!

L'*abcès*, en tout, est un défaut.

R. C.

—

Sartines et Roisselet de Sauclières (XII, 552, 632). — Le collabo W. J. me permettra de n'être point tout à fait de son avis, au sujet de Roisselet de Sauclières. En tout cas, je ne vois nullement ce qu'ont à faire les Jésuites, dans deux lignes et demie de réponse. J'ai eu dernièrement sous les yeux l'ouvrage de Roisselet de Sauclières (Histoire de la Révolution). Quant à sa valeur littéraire, je me garderai de la juger, par raison d'incompétence. Quant à sa valeur historique, les colonnes de l'*Intermédiaire* sont toujours ouvertes pour la dénoncer.

A mes yeux, l'ouvrage en question, visé surtout par Monrepos, a déjà cette importance, qu'il contient *in extenso* le procès de Louis XVI, « tiré des séances de la Convention nationale. » Ce qui permet au lecteur d'apprécier, » de tous les forfaits commis par la Révolution française, celui qui peut le mieux nous faire juger les hommes qui ont exploité la France durant ce long règne de terreur et de sang; celui qui restera, dans l'histoire, comme une flétrissure ignominieuse au front de la Révolution : ce jugement du Roi par ses propres sujets, devenus ses accusateurs, ses juges, ses bourreaux! » (p. 448.) Le Roseau.

—

Jusqu'où ont pu aller les Jésuites (XIII, 133, 186, 206). — Je doute qu'ils se soient livrés aux investigations chiffonnières dont il a été parlé; mais je trouve qu'il n'est pas plus propre de fouiller des pamphlets sans valeur pour y ramasser des ordures à jeter à des gens persécutés et proscrits. Recherches pour recherches, j'aimerais mieux que l'on dressât une liste de tous les hommes éminents élevés par les Jésuites. Il ne faudrait y oublier ni Voltaire, ni Lamartine, ni les vers que ce dernier a adressés à ses anciens professeurs, ni les pages émues que, dans son *Cours de littérature,* il a écrites à leur sujet.

Poggiarido.

—

Rime di Gandolfo Porrino (XIII, 167).— Auteur très peu connu, quoique d'un certain mérite. Nombre de nos répertoires ne font pas mention de lui. Voici ce que je trouve dans Tiraboschi (*Biblioteca Modenese*, IV, 233) : « Un des poètes les plus instruits et les plus élégants du XVIe siècle, et digne de l'amitié dont l'honoraient Vardhi, Caro, Collocci, Monsignore della Casa, et bien d'autres poètes d'élite de ce grand siècle. On sait peu de choses sur sa vie, et je donne ici ce que j'ai pu recueillir de plus précis. Forciroli, dans son Manuscrit (*Monumenti degli illustri Modenesi*), nous apprend que le père de Gandolfo, mort en le laissant enfant, s'appelait *Bertoja,* de son nom de famille, et qu'originaire de Sassuolo, petite bourgade près de Modène, il avait épousé une Porrini, de cette ville. Ce fut à elle que Gandolfo fut redevable de son éducation, et c'est en reconnaissance des sacrifices que sa mère s'était imposés pour le faire instruire, qu'il adopta ensuite son nom et ne voulut être connu que comme *Porrino.*

« S'étant rendu à Rome, Gandolfo, par les bons soins de son ami François-Marie Melzo, entra dans la maison du cardinal Alexandre Farnèse, neveu du pape Paul III. Chez le cardinal, se rencontrait tout ce que Rome possédait alors de plus distingué en talents et élégance de manières.

« En même temps qu'un des familiers du cardinal, Gandolfo était secrétaire de la célèbre comtesse de Fondi, Julie de Gonzague, femme de Vespasiano Colonna; il paraît que notre poète tomba amoureux d'elle, et Ortensio Landi, dans ses *Cataloghi*, nous dit, à la page 475 : « Messire Gandolfo Porrino fut secrétaire de Mme de Gonzague, et l'aima immensément. »

« Porrino se trouvait fréquemment à Fondi ou à Naples. On a la preuve de ces séjours, et aussi de l'affection qu'il avait vouée à Mme de Gonzague, dans une lettre à lui adressée par Angelo Collocci (Atanagi, *Raccolta di lettere facete*, Venezia, 1601, page 250); dans une autre, du célèbre Mauro d'Arcano (ivi, p. 251), et dans deux autres d'Annibal Caro (*Lettere facete*, I, lett. 25 et 33).

« Lors de l'avènement de Jules III, le cardinal Farnèse, tombé en disgrâce et forcé de quitter Rome, se retira à Florence, où le Porrino l'accompagna. (Suit une lettre inédite, qui prouve le séjour du Porrino à Florence.) Revenu à Rome, l'année suivante, il y mourut presque en y arrivant, en septembre 1552. (Autre lettre, qui annonce la nouvelle de la mort du Porrino). »

Les *Rime* de M. Gandolfo Porrino ont été imprimées en in-8° à Venise en 1551, par Michel Tramezzino, édition unique et devenue très rare. Quelques-unes de ses poésies ont été publiées dans les *Raccolte*

de Giolito, de Domenichi, de Dolce, et d'autres. Il est bon aussi de remarquer que la seconde partie des *Stanze*, sur le portrait de Mme Julie de Gonzague, publiées sous le nom de Melzo, est due à Porrino, et on la retrouve parmi ses *Rime*..... Ainsi que nous l'avons dit, le Porrino doit être rangé parmi les meilleurs poètes de son siècle, et Mons. della Casa fait le plus grand éloge de ses *Rime*.... Dans le *Raccolta di lettere diverse*, publié par Manuce, en 1564, on trouve une lettre de Porrino à Mme de Gonzague (Lett. III, p. 54); laquelle a été aussi publiée par Pino (Lett. IV, p. 87).

(Milano.) Dr C. TAMBURINI.

—

Noms professionnels usités à Lyon, au XIVe siècle (XIII, 258, 339, 373). — *Buyaterius* n'est-il pas *boyaudier* ou *boyautier*, comme le portent quelques statuts du XVIIe siècle? — Littré donne les formes *buele* et *buille*, pour *boyau*, au XIIe siècle. — *Borraczares ?* Pour fabriquer du borax, ainsi que l'insinue le collabo E.-G. P., il faut du borax, qui est un produit naturel venant de la Perse, au moyen âge, et non de Lyon ou de ses environs. Du Cange donne *Borrasserius*, bourrelier, tout en remarquant que les paysans des Dombes (*Dumbenses*) appellent *bourras* les toiles d'étoupe : ce seraient alors des tisserands d'une sorte de toile grossière. Les Dombes ne sont pas loin de Lyon. Le collabo Flic-et-Floc abonde dans le même sens. — *Chavanator* n'appartient-il pas à la corporation de la *Chavateria* (Du Cange), c'est-à-dire des savetiers (ou « chavetiers, » ainsi que le prononcent encore les Auvergnats)? Il est vrai que la syllabe *na* peut être gênante pour cette interprétation. — *Niblerius* semble être pour *Nebularius*, pâtissier qui fabriquait des « nieules » ou « oublies, » et qui allait, comme aujourd'hui, les crier et les vendre par les rues. — *Retonditor*. « Tondeur de draps » semble préférable à « tanneur, » parmi les explications données par le collabo *Flic-et-Floc*. Si le premier enlève le poil des peaux passées en chaux, opération facile et toute mécanique, le second doit user d'une certaine adresse de main pour tondre le drap sans le couper. Du Cange donne *Retondere*, avec le sens de « tondre. » — *Retrovator?* Il semble difficile d'admettre qu'il y ait eu une profession de « retrouveur » à Lyon, à aucune époque, et ce serait peut-être bien de la hardiesse que de proposer la lecture *Stuvator* avec le sens d'estuveur. Mais des textes si fautifs (tout intéressants qu'ils fussent) ont été envoyés à l'*Intermédiaire*, que beaucoup de liberté doit, peut-être, être laissée aux interprétateurs. Et puis, il est bien hasardeux dé risquer une application sur un mot livré seul, sans rien qui puisse aider à en deviner le sens. — Nous l'avons éprouvé déjà, à propos précisément des questions d'origine lyonnaise. ALF. D.

—

Mon portefeuille (XIII, 264, 318). — Le chevalier de Bouchard n'avait point d'autre nom patronymique. Son prénom était Armand. Creuzé de Lesser lui a consacré une notice fort intéressante dans la Biographie Michaud. Un de nos amis intimes parle aussi avec détail de ce personnage à propos d'une « Chanson républicaine en l'honneur de Charette », dont il était l'auteur, dans un article, en cours actuel de publication, dans la Revue des Documents hist. de M. Charavay. Je ne puis qu'y renvoyer M. H. de l'Isle.

L.

—

— La romance est jolie, en effet. La voici (p. 117) :

Quatre ans y a que trouvai ma Delphine :
Quatre ans y a que trouvai le bonheur!
Or, dans quatre ans souvent bonheur décline :
Chez moi quatre ans ont doublé sa douceur.

Chagrin aucun pendant ces quatre années;
Onc n'éprouvai que ceux qu'elle a sentis!
Tout est commun dans nos deux destinées,
Au même joug fûmes assujettis.

Point il n'est lourd, pour moi ni pour Delphine;
Chacun des deux porte plus que sa part :
S'il en est un que Fortune lutine,
Contre ses coups l'autre sert de rempart.

A nous aimer nous passons notre vie;
La vie est douce, à la passer ainsi :
D'un autre bien n'avons aucune envie,
Avons bonheur, avons plaisir aussi.

Nous nous disons, quand vient chaque soirée :
« Sommes heureux, bénissons notre sort! »
Le lendemain, quand vient la matinée,
Nous nous disons : « Nous le sommes encor! »

Point n'est besoin de peindre son visage;
Si la voyez, la reconnaîtrez bien :
Car c'est l'Amour, avec un maintien sage,
Et la Sagesse, avec un doux maintien.

Or, quand le sort voudra couper la trame
De ces beaux jours qui coulent doucement,
Sans murmurer lui remettrons notre âme,
Pourvu que soit dans le même moment!

Quel a été le sort de Mme de Clermont-Tonnerre, née Delphine de Soran, après la mort tragique de son mari?

H. DE L'ISLE.

—

Tu m'appelles ta vie... (XIII, 289, 345). — Dans une bonne édition (Milner and Sowerby, *Halifax*, 1859, Choice works of Lord Byron) il n'est pas question de cette pièce. Je ne la connais pas. A. T.

—

Pinchinat. Domini. Callemande (XIII, 322, 379). — Le Dictionnaire universel du Commerce, de Savary (éd. de 1748), complète les explications données par divers collabos. Je lui emprunte ce que j'y trouve de plus saillant, au point de vue de l'explication, en abrégeant considérablement :

1° « *Pinchina.* Sorte d'étoffe de laine non croisée, qui est une espèce de gros et fort drap, qui se fabrique à Toulon et aux environs.... Depuis quelque temps les fabriquans et marchands de France se sont avisés de donner le nom de *Pinchina* à quantité d'étoffes de demi-aune, etc., qui ne sont, à proprement parler, que des *droguets.* »

2° La *Serge domini* est évidemment ce qui, dans les règlements publiés par Savary, porte le nom de « Serge de Seigneur », parmi un très grand nombre d'autres espèces auxquelles les marchands ou fabricants ont donné des noms différents, « afin de les faire mieux valoir. » — Les serges « façon de Seigneur » avaient 2/3 d'aune de large, et 21 aunes de long, suivant l'Arrêt du Conseil de 1671. »

3° « Calmande, Calamande ou Calamandre. » Etoffe qui a du rapport avec ce qu'on appelait autrefois « raz d'Utrecht. » Cette étoffe est très lustrée ; il y en a de toutes les couleurs et façons ; les unes pleines et unies ; les autres, à bandes chargées de fleurs..... La Calmande est propre à faire des habits, des robes de chambre, des jupons, des meubles. »

Essayons maintenant de répondre au désir du collabo H. Gausseron, au sujet « du mot *marche* appliqué à l'art du tissage. »

Tout tissu se compose de deux parties : la chaîne et la trame. La chaîne se subdivise en deux séries de fils parallèles, placés horizontalement sur le métier, mais indépendantes l'une de l'autre. Chaque fil de chaque série passe à travers les boucles d'autres séries de fils, placées verticalement et maintenues chacune sur une sorte de châssis en bois. C'est ce qu'on appelle une lame. Il y a donc *deux* lames, et chaque moitié de la chaîne est solidaire de chaque lame. Si l'on hausse l'une, la moitié de la chaîne correspondante est soulevée. Si l'on abaisse l'autre, la seconde moitié de la chaîne est abaissée. La chaîne s'ouvre alors, et c'est pendant et par cette ouverture que le tisserand lance la navette. Or, c'est au moyen de « marches » que l'on produit cet écartement. Il y a une « marche » pour chaque lame. Chacune est formée d'un morceau de bois, sorte de pédale, libre ou traversant un axe à l'une de ses extrémités, et attachée à l'autre extrémité, par une corde, à la traverse inférieure du châssis de la lame.

Les deux lames sont rendues solidaires par une même corde attachée à la traverse supérieure du châssis de chacune d'elles et passant sur une poulie fixée au-dessus du métier. — On conçoit que, si l'on appuie avec le pied sur une marche, on fait descendre la lame correspondante et par suite la moitié de la chaîne qui y est passée ; et, qu'en descendant, cette lame, au moyen de la corde qui passe sur la poulie, fait monter l'autre lame, et par suite la seconde moitié de la chaîne, qui s'ouvre ainsi par cette double action. Lorsque la navette, lancée d'un bout à l'autre de la chaîne, a déposé le fil, — en appuyant le pied sur l'autre marche, on produit le mouvement contraire. On croise les fils de chaîne derrière le fil de trame, on ouvre la chaîne en sens contraire pour recevoir le fil de trame pendant le retour de la navette à son point de départ.

Ceci est la construction du métier le plus élémentaire pour les tissus unis.

Comme les tissus façonnés dépendent de la façon dont les fils de trame se combinent avec les fils de chaîne, c'est en ouvrant ou n'ouvrant pas certains fils de celle-ci que l'on obtient le résultat voulu. On y arrive en mettant des couples de lames supplémentaires, munies de leurs marches, qui, solidaires de certaines séries de fils de chaîne seulement, ouvrent ou n'ouvrent pas celles-ci, suivant que l'on appuie ou que l'on n'appuie pas sur telles ou telles marches.

Le métier inventé par Jacquart, en rendant tous les fils de chaîne indépendants les uns des autres et en permettant de les soulever à volonté par de certaines combinaisons qu'il faut avoir vues agir pour les comprendre, a supprimé les marches.

L'explication est longue : je ne sais si elle est claire. En tout cas, la vue d'un métier, au Conservatoire des Arts et Métiers, la suppléerait, et en apprendrait plus, en une minute, que des pages entières, surtout sans l'aide de figures.

Alf. D.

—

Chambarder (XIII, 322, 380). — Se dit en Bretagne, familièrement, pour remuer. bousculer quelqu'un ou quelque chose, Mot à mot, d'après un Nantais, cela veut dire : Mettre sens dessus dessous.

A. T.

—

La papesse Jeanne et Gregorovius (XIII. 323, 381). — L'histoire de la papesse Jeanne est racontée d'une manière assez curieuse dans la Chronique de Geoffroy de Courlon, rédigée vers la fin du XIII° siècle. En voici les termes :

« *Déception de l'Eglise romaine.*

« L'an du Seigneur 854, une jeune femme,

« vêtue d'habits d'homme, vint d'Angle-« terre à Athènes, sous la conduite d'un « clerc, pour se livrer à l'étude. Et elle fit « de tels progrès dans les diverses scien-« ces qu'on ne pouvoit trouver son égale. « Elle vint ensuite à Rome avec son « amant, et, pendant trois ans, enseignant « comme un maître, elle eut les plus « grands maîtres pour disciples et audi-« teurs. Et, comme elle passoit, à Rome, « pour un maître fameux, à la mort du « saint confesseur Léon V, l'Eglise, trom-« pée, l'élut à l'unanimité pour pape et la « consacra. Peu de temps après, enceinte « de son amant, mais ignorant l'époque « de ses couches, elle parcouroit les rues « étroites qui vont de Saint-Pierre à Saint-« Jean, lorsqu'elle accoucha entre le Colisée « et l'église Saint-Clément, et mourut misé-« rablement à l'heure même, et on l'ense-« velit là. Et voilà pourquoi le Seigneur « Pape se détourne toujours de cette rue. « Pendant son pontificat, on l'appela *Jean*. « Elle siégea deux ans, sept mois, quatre « jours : le siège resta vacant un mois. On « ne l'inscrivit pas au nombre des autres « Papes, à cause de l'erreur de sexe. C'est « de là, dit-on, que vint la coutume, chez « les Romains, de s'assurer du sexe de « l'élu à travers l'ouverture d'un siège de « pierre. » (*Chronique de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens*, par Geoffroy de Courlon, moine bénédictin de cette Abbaye, page 297. Texte et traduction publiés, en 1876, pour la première fois, au nom de la Société archéol. de Sens, par M. Julliot. Duchemin, impr.)

Cette Chronique, qui contient, par ordre chronologique, les noms des Pontifes romains, porte cette indication entre Léon V et Benoît III : *Déception de l'Eglise; la papesse Jeanne.*

UN JARDINIER.

—

Les « doubles » de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405). — Pour faire suite à ma question, voici l'extrait d'une lettre autographe, que feu Panizzi, le Directeur du *British Museum*, m'adressait à la date du 28 déc. 1848, et que je viens de retrouver :

« Il est notoire que toutes les collections publiques de la France ont été dépouillées d'une manière scandaleuse, et pourtant pas toujours illégale, pendant ces cinquante ou soixante années. Les volumes marqués aux estampilles, parfois plus ou moins bien grattées, des Bibliothèques publiques, de la France principalement (à commencer par la Bibliothèque Nationale de Paris), sont extrêmement communs. Vous en avez vu quelques-uns au *British Museum*, et, entre autres, un magnifique exemplaire, à la reliure de Grolier, de l'*Ausonius* d'Alde, de 1517, in-8°, avec le timbre BIBLIOTHECÆ REGIÆ de Paris, sans aucun cachet destiné à indiquer une vente de doubles ou un échange. Il avait été acheté, en 1792, à la vente Lamoignon, par M. Cracherode, qui nous le légua, aussi bien qu'un superbe exemplaire du *Catulle* de Scaliger (Paris, Patisson, 1577, in-8°), qu'il avait acheté à la même époque, et qui porte le même timbre, sans aucune autre estampille que celle de M. Cracherode lui-même. »

Ces deux volumes sont sortis très régulièrement, mais très malheureusement, de la Bibliothèque du Roi, il y a 130 à 140 ans. S'ils ne portent pas le cachet des *livres doubles*, c'est probablement qu'ils faisaient partie des *triples*, qu'on vendait sans désignation, à la suite des *doubles* vendus. Les deux volumes que Cracherode avait achetés, en 1791, à la vente de la bibliothèque de feu M. de Lamoignon, garde des sceaux de France, figurent, en effet, dans le Catalogue de cette belle Bibliothèque, sous les nos 2329 et 2543. Ces deux magnifiques livres, que le *British Museum* se glorifie de posséder, étaient tout simplement des *Doubles* de la Bibliothèque du Roi. »

P. L. JACOB, *Bibliophile*.

— Il y a *doubles* et *doubles*, quand il y en a! En tout cas, je doute fort qu'on en trouve beaucoup qui méritent d'être convoités, vendus, achetés ou échangés dans les grandes Bibliothèques. Je ne me rends pas bien compte, d'ailleurs, de leur existence dans ces bibliothèques, et encore moins de leur utilité, si ce sont des livres qu'on ne lit plus et qui n'offrent pas plus de valeur littéraire que de valeur vénale. Dans ce cas-là, le sort desdits livres doubles, s'ils existent, n'intéresse personne, et tôt ou tard il faudra bien s'en débarrasser pour faire place à d'autres, car on m'assure que les Bibliothèques publiques, qui s'augmentent ou qui doivent s'augmenter sans cesse, finiront par n'avoir plus un rayon de libre, au train dont vont les livres nouveaux, qui se multiplient comme des nuées de sauterelles.

Mais s'il y avait des livres rares, précieux, parmi les livres doubles dont on parle tant (et qui ne méritent peut-être pas qu'on parle d'eux), diable! diable! alors ce serait une tout autre affaire, pour nous bibliophiles et même bibliomanes. Nous demandons que ces livres-là, ces raretés, ces curiosités, ces reliures d'amateurs, soient estimés à dire d'expert, catalogués avec soin et mis aux enchères. Nous sommes là, tous impatients de les voir, de les admirer et de nous disputer leur légitime possession. Certes! les bibliothèques publiques qui auraient quelques-uns de ces doubles-là (ce dont je doute jusqu'à plus ample informé) feront une jolie affaire, et nous étonnerons bien MM. les Bibliothécaires, en payant de pareils livres au poids de l'or. Ainsi nous n'osons pas prendre au

sérieux ce que le bibliophile Jacob a dit des doubles de la Bibliothèque du Cardinal Mazarin. Ces doubles se trouvent-ils réellement à la Bibliothèque Mazarine? Sont-ils, seront-ils à vendre? Oh! pour le coup, le ban et l'arrière-ban des bibliophiles se tiendront à leur poste, et l'on entendra résonner de magnifiques adjudications, après des combats héroïques entre les millionnaires de la bibliophilie. Quant à moi, j'achèterais de tels livres les yeux fermés, et je propose à qui de droit, dès à présent, quatre-vingts francs par volume, pour tous les livres doubles, reliés en maroquin, aux armes de Mazarin. Quelques-uns de ces volumes, je l'avoue, peuvent valoir dix ou vingt fois autant, mais pour qui les aura vus avant de les acquérir. Hâtez-vous donc, messieurs les Bibliothécaires! rendez-nous les beaux jours des ventes Yemeniz, Lebeuf de Mongeron et Ambroise-Firmin Didot!

(Bordeaux.) G. T.

— M. P. L. Jacob me permettra-t-il de toucher à une question préjudicielle? Avant la question scientifique, se présente la question de responsabilité.

Pour échanger des doubles (car je suppose qu'il s'agit d'échange librement consenti), il faut qu'un établissement soit tenu conformément à toutes les prescriptions de l'ordre le plus rigoureux.

Cet ordre existe-t-il partout??

Il faut encore des bibliothécaires :

1° Assez entendus pour apprécier la valeur réelle des livres offerts de part et d'autre, au point de vue intrinsèque, comme au point de vue de leur condition;

2° Assez minutieux et assez ordonnés, assez comptables, pour prendre toutes les précautions nécessaires à la régularisation parfaite d'une aliénation de ce genre; assez dévoués pour *en surveiller eux-mêmes toutes les phases*. C'est une besogne qui, à mon avis, demande plus de temps et de patience qu'on ne le croit, et qui ne saurait être abandonnée à des agents secondaires.

Avons-nous assez de fonctionnaires réunissant les conditions énoncées ci-dessus??

G. L.

— Voici, à ce propos, une triste et lamentable histoire. Elle doit être ensevelie tout entière dans les archives du Ministère de l'Instruction publique. Elle date de 42 à 43 ans, et je crains bien qu'elle n'ait pas laissé de traces dans la mémoire de ceux qui l'ont connue, par ouï-dire, à cette époque, et qui n'avaient pas d'intérêt à la connaître davantage. J'étais bien jeune alors et je ne savais pas d'une manière exacte et précise ce qu'on pouvait appeler les livres « doubles » des Bibliothèques publiques.

Le Comité historique avait été créé pa M. Guizot en 1836, et le Ministère de l'Instruction publique commençait à publier à ses frais (120,000 fr. avaient été portés à son budget pour les publications des travaux historiques) ces volumes de Documents qui forment aujourd'hui une collection de plus de 200 volumes in-4. L'apparition des premiers volumes, mis au jour par le Comité, excita au plus haut degré la convoitise des Bibliothèques départementales, et les demandes arrivèrent de tous côtés au Ministère, pour obtenir le don gracieux de ces beaux volumes. On sait que dans ce temps-là les Bibliothèques départementales étaient considérées comme appartenant exclusivement aux villes qui les possédaient et ne relevaient que de l'administration locale. C'est en vain que, sous le règne de Napoléon, le Ministère de l'Intérieur avait essayé de rattacher ces Bibliothèques à l'Administration générale, en exigeant d'elles l'envoi d'une copie de leurs catalogues. L'occasion parut bonne au Ministère de l'Instruction publique pour faire rentrer lesdites Bibliothèques sous sa dépendance et pour constituer ainsi, dans ce Ministère, une Direction centrale de toutes les Bibliothèques de France. Quelqu'un qui avait l'oreille du ministre ou qui taillait en plein drap dans les affaires du ministère, imagina une sorte de traité d'alliance entre le Ministère et les Bibliothèques départementales. Le ministre (c'était M. de Salvandy) fit adresser, aux chefs de ces Bibliothèques et aux maires des villes où elles se trouvaient, une circulaire dans laquelle on leur offrait le droit de recevoir la collection des Documents inédits publiés par le Comité historique sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, à la condition de faire parvenir au Ministère les livres doubles des Bibliothèques de département, en vue d'*échanges* à faire entre toutes les Bibliothèques publiques de France. Il y avait, en effet, dans les Bibliothèques départementales un amas considérable de livres doubles provenant des dépôts de livres qu'on avait formés pendant la Révolution avec les bibliothèques des Couvents supprimés et des Châteaux ou maisons d'émigrés. La circulaire du ministre ne produisit pas son effet dans toutes les Bibliothèques départementales, mais la moitié de ces Bibliothèques répondit à l'offre du ministre, en se hâtant d'envoyer par le roulage, au Ministère de l'Instruction publique, tous les livres doubles ou supposés tels, qu'on jugeait inutiles ou gênants dans le dépôt dont ils faisaient partie. Il arriva, ainsi, au Ministère cent ou deux cents caisses pleines de livres, qu'on déposa dans les locaux du troisième ou du quatrième étage des bâtiments qui longent la rue de Grenelle-Saint-Germain; les caisses renfermaient, dit-on,

25 à 30,000 volumes de toute espèce, la plupart sans doute insignifiants et sans aucune valeur; mais il y avait, dans le nombre, beaucoup de bons et beaux livres, quelques-uns vraiment rares et précieux, des ouvrages reliés en vieux maroquin, des incunables précieux, des éditions rares, etc. Tout ce qui était bon et valable prit des ailes pour s'envoler aux quatre vents de la passion des livres. Voilà, du moins, ce qui fut dit et répandu, avec des détails que je n'oserais répéter, même sous réserve et sans garantie du Gouvernement. Toujours est-il qu'un an plus tard, ce qui restait de cet affreux pêle-mêle de vieux livres, vieille Médecine, vieux Droit, vieille Théologie, vieille Géographie, encombrait encore les chambres où les caisses béantes avaient été entassées. Pauvres livres doubles ou non, pouviez-vous trouver une hospitalité honorable? Quel saint Vincent de Paul de bibliothécaire aurait eu le courage de vous donner asile dans une Bibliothèque publique? Ce n'était plus que du vieux papier à vendre à la livre chez l'épicier du coin. J'ignore ce que le Ministère a pu faire pour se débarrasser des malheureux bouquins qu'il avait pris en charge... *Sic transit gloria mundi*... des livres doubles.

Un ex-petit employé en retraite.

— J. H. pourrait-il me dire si le mot « Double » a été apposé sur le titre des ouvrages vendus, comme des doubles, à Lyon, en 1831? La Maison Forte.

—

Galingal (XIII, 355, 408).— Le Galanga figure dans les officines depuis les temps les plus reculés; aussi Mérat a-t-il pu dire que c'était l'un des médicaments qui reliaient la nouvelle thérapeutique à l'ancienne. Le Galanga est la racine d'une plante de l'Inde qui a les mêmes propriétés stimulantes que le gingembre et la zédoaire. Les anciens appelaient déjà cette plante *Galanga;* Linné en a fait son *Maranta Galanga*, et Roxburg l'*Alpinia Galanga.* On le distinguait en *G. major* et *G. minor.* — De tout temps, médecins et pharmaciens ont recherché, dans la flore indigène, des substances analogues ou similaires qui puissent remplacer les produits exotiques. C'est ainsi que quelques droguistes, anciens, ont préconisé la racine de l'*Acorus calamus* de L. comme l'équivalent ou mieux le succédané du *G. major.* Les racines de l'acorus ressemblent beaucoup, en effet, à celles dites *G. major*, mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'elles n'ont pas les mêmes propriétés. Richelet et Littré ont donc raison l'un et l'autre; le second n'a envisagé que le véritable *Galanga*, et le second a visé seulement la plante indigène, l'*Acorus verus* ou *Calamus* de Linné. Je n'ai pas rencontré la forme *Galingal*, mais j'ai vu les formes *Galingian* et *Galangaen.* Eldepal.

—

Ledoaria (XIII, 355, 409).— Faute d'impression ou de copiste, pour *Zedoaria.* La substance mentionnée, dans les anciens formulaires et dans les droguiers, sous le nom de Zédoaire, est la racine du *Curcuma Zedoaria*, de Roxburg. Elle est encore usitée en médecine, et tous les traités de pharmacie ou de matière médicale donneront à notre collabo les renseignements qu'il peut désirer. La Zédoaire *jaune*, dite aussi racine du Bengale, est la racine du *Zingiber cassumunar* de Roxburg, espèce de gingembre. Eldepal.

—

Folium (XIII, 356, 409).— Dans les anciennes pharmacies, on désignait, sous le nom de *Folium Indum*, *Folium Indicum*, ou simplement *Folium*, les feuilles d'un arbre nommé *Malabathrum* par la plupart des auteurs, et dont Linné a fait son *Laurus malabathrum.* C'est une espèce de laurier cannelle. Dioscoride, qui vivait en Cilicie au Ier siècle, parle longuement du *Folium* dans sa Matière médicale. Mattioli (Sienne, 1500-1577) consacre au Folium plusieurs pages de ses Commentaires sur Dioscoride. Lorsque les feuilles de malabathrum manquaient, on les remplaçait, dans les officines, par celles du *piper Betle* L. ou *Bétel.* Par suite, le nom de Folium a été appliqué aussi au *piper Betle*, qui figure dans le *Pinax* de Bauhin sous les noms de *Betre*, *Betle*, *Bétel*, *Bételle*, *Tamboul*, etc. La confusion qui dut en résulter a donné lieu à de verbeux commentaires, qu'on ne nous priera pas de reproduire ici. Quant au vocable « *folicon*, » je ne l'ai rencontré nulle part. Ne serait-ce pas une faute d'impression du *Thrésor?*

Eldepal.

—

Carpesium (XIII, 356).— Matthiole parle du *Carpesium*, à l'article *Valériane*, mais en avouant qu'il ignore complètement ce que c'est que cette substance. Il cite l'opinion de Gallien : « Carpesium est semblable au Phu (grande Valériane), non seulement de goust, ains aussi de qualités... Il y en a de deus sortes, l'un nommé Laertin, l'autre Pontic, tous deus ayant le nom de la montaigne où ils croissent... J'en ai usé ès médicamens où le phu estoit requis; car il lui est semblable, mais de vertu plus forte, etc. Toutes fois (reprend Matthiole, mais sans y croire), certains auteurs, suivant l'autorité d'Avicenne, tiennent pour certain qu'aucuns petis fruis semblables à grains de poivre vulgairement appelés *Cubèbes* soient le vrai *Carpesium*... »

Je m'arrête là! Si H. G. en désire plus

long, il n'a qu'à consulter les Commentaires de Matthiole.

(Lyon, Guill. Rouille, 1852.)

Ribès.

— Nom donné à plusieurs plantes. Galien (*De simpl. med.*, lib. VII) et, après lui, Castor Durantes ont nommé Carpesium une plante que Bauhin rapporte à son *Valeriana hortensis* (C. Bauh. Pinax), et Linné au Valeriana phu L. — Alpin a décrit, sous le nom de *Carpesium* ou *Baccharis*, une plante de la famille des composées dont Linné a fait son *Carpesium cernuum*. Elle n'est pas employée en médecine. — Cordus, Pena, Durantes et Césalpin ont appliqué le nom de Carpesium à une plante étrangère que Linné rapporte à son *Caryophyllum aromatum*, vulgo « clou de gérofle ». — Enfin les médecins arabes, et, après eux, Cordus, ont donné le nom de *Carpesium* à un poivre qui paraît être une variété du *Piper longum* de Linné. Selon toute probabilité, c'est le *Caryophyllum aromaticum*, qui figure dans l'hypocras du collabo H. G.

Eldepal.

—

Le mot « Pentimento » (XIII, 356, 409). — Dans le langage des artistes italiens, ce mot est synonyme de « correction ». Par exemple, si j'écris : « Aujourd'hui je me suis levé *de grand matin* », — et puis, si je barre ces trois derniers mots et que je mette « *de bonne heure* », je fais un *pentimento*. Un peintre, en recopiant son tableau, fait-il des changements dans la copie, nous appelons cela *pentimento*, comme s'il s'était « repenti » de son premier ouvrage dans toutes ses parties.

(Rome.) Henri Narducci.

—

Une coutume bien singulière (XIII, 383). — Le brave collabo Brestois, qui nous pose des questions salées (comme son Océan), connaît-il un petit livre, paru en 1780 et réimprimé plusieurs fois, notamment en 1877, par Gay, à Bruxelles, et intitulé : *Les nuits d'épreuve des Villageoises allemandes avant le mariage ; Dissertation sur un usage singulier ?* — Fort savant opuscule, où l'auteur, tout en citant des preuves que le « mariage à l'essai, » avec toutes ses conséquences, a été usité chez différents peuples anciens et modernes, constate qu'il l'est encore dans la Forêt-Noire et autres endroits circonvoisins. Il avait pour but de s'assurer, mutuellement, de la capacité conjugale, — et l'auteur dit quelque part que les futurs conjoints : « s'accordent tout, sauf la grosse affaire. » — Il y a, comme cela, une foule de questions sur lesquelles la pruderie de « Dame Anastasie » nous rend d'une ignorance ridicule, alors que les étrangers les traitent librement, et sans grand danger, que je sache ! Doct. By.

—

Les Campagnes de l'amiral Pierre Bouvet (XIII, 387). — Cet ouvrage a eu deux éditions : 1° Précis des campagnes du capitaine de vaisseau Pierre Bouvet (Paris, impr. Didot, 1840, in-8°) ; — 2° seconde édition, en 1865, Michel Lévy fr., 1 vol. in-12. P. L.

— Précis des campagnes de l'Amiral Pierre Bouvet. Paris, Lévy frères, 1865, in-12, 3 fr. — Observations sur la Marine, par P. Bouvet, capitaine de vaisseau. Paris, impr. de Dentu, 1821, in-8, 24 p.

La Maison Forte.

— L'amiral P. Bouvet est né, en 1775, à l'île Bourbon, et mort à Saint-Servan, en 1856. C'est en 1840 qu'il a publié le *Récit des campagnes du capitaine de vaisseau Bouvet*. A. Nalis.

—

Charlemagne a-t-il été canonisé ? (XIII, 388.) — Dans son ouvrage *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, qui fait autorité, Benoît XIV dit (liv. I, ch. IX, n° 4) en substance : Quelques auteurs pensent que Charlemagne a été *canonisé ;* d'autres, qu'il est seulement *bienheureux :* ce dernier sentiment paraît le plus certain. « Car, quoi qu'il en soit « d'une concession faite par un Pontife « illégitime, tant de Papes légitimes ont « connu cette concession et l'ont admise « par tolérance; elle a été admise, en « outre, pendant un si long temps, que « rien ne semble manquer des conditions « nécessaires pour la validité du culte, « dans les Eglises particulières, et pour « une béatification suffisante. » — Il me paraît difficile de recourir à une plus grande autorité que celle de Benoît XIV.

P. C.

—

Crucifix janséniste (XIII, 389). — J'ai toujours entendu donner, par des hommes compétents, l'explication suivante : Jésus-Christ étant mort pour *tous* les hommes, d'après la foi catholique, ses bras étendus horizontalement indiquent qu'il embrasse, dans la rédemption, l'universalité du genre humain ; mais, d'après les Jansénistes, il n'est mort que pour les prédestinés : aussi, ses bras élevés plus ou moins perpendiculairement marquent qu'il n'applique pas à tous les hommes les mérites de son sang. P. C.

—

Les Comédiens dans la vie politique (XIII, 390). — N'oublions pas que, dès l'aurore de la République, la France eut

« l'insigne honneur » de compter au nombre de ses gouvernants Jean-Marie Collot, dit Collot d'Herbois, qui, avant la Révolution, n'était qu'un simple comédien; il avait parcouru a France, la Hollande et la Suisse, avec un certain succès; mais il fut sifflé à Lyon, malheureuse ville qu'il devait terroriser en 1793. Je crois avoir lu (mais où ?) que les cruautés qu'il exerça contre les Lyonnais ne furent qu'une vengeance de l'accueil qu'ils lui avaient fait autrefois comme comédien; cette assertion, que je trouve peu vraisemblable, demanderait à être appuyée d'une autorité contemporaine que je ne peux trouver.

Hébert, l'auteur du *Père Duchesne*, avait été contrôleur à la porte d'un théâtre, et laquais. Ces antécédents et son « talent » de journaliste ne lui valurent que la place de substitut du Procureur général de la Commune; mais il ne fut pas représentant du peuple, et, pour le développement de ses théories politiques, il dut se contenter de la tribune du Club des Cordeliers.

(Paris.) P. L.

— A cet égard, le trop célèbre Collot d'Herbois mérite une mention toute spéciale. Comédien ambulant, fécond auteur dramatique, toujours au-dessous du médiocre, il serait plongé dans le plus profond oubli, s'il n'avait joué, à l'époque de la Terreur, un rôle des plus odieux. Il avait été sifflé à Lyon : il ne l'oublia pas lorsqu'il vint frapper des coups terribles sur cette cité, coupable de s'être opposée aux sanguinaires fureurs du parti révolutionnaire. Auteur d'une vingtaine de pièces imprimées (sans parler de celles qui sont demeurées inédites ou qui ne furent jamais jouées), Collot d'Herbois ne doit aucune parcelle de sa célébrité au *Bon Angevin*, au *Vrai Généreux*, au *Véritable Nostradamus*, et aux autres rapsodies dramatiques qu'il réussit à faire représenter, mais qui ne vécurent qu'un instant sur des scènes de province. A. F.

—

Idées nouvelles sur diférantes matières de grammaire (XIII, 391). — Avant l'année 1722, date de publication de cet ouvrage, je trouve une *Géographie historique ou description de l'univers...* par M. de la Forêt de Bourgon (Paris, 1705-1706, in-8), que Quérard ne cite pas, mais dont parle la *Table des Mémoires de Trévoux*, 2e partie, T. II, p. 159, nº 6930. — Sous le nº 6932 de la même *Table*, on indique : *Nouvelle méthode de géographie historique....* (Paris, 1706, in-12), ouvrage anonyme de l'abbé Castel de Saint-Pierre. Puisque l'auteur des *Idées nouvelles* est un académicien, puisque l'abbé de Saint-Pierre fut de l'Académie, c'est donc lui qui est l'auteur cherché. Je ferai observer que ces *Idées nouvelles* ne sont pas citées par Quérard et ne feraient pas partie de la collection en 14 volumes des divers opuscules de l'abbé de Saint-Pierre, non plus, d'ailleurs, que la *Nouvelle méthode de géographie historique*.

PIERRE CLAUER.

—

Trois cartons pour un « Discours » de J.-J. Rousseau (XIII, 392). — Dans mon exemplaire relié, j'ai parfaitement constaté trois cartons, d'un feuillet chaque. Le premier, dans la Préface; c'est le feuillet LXVII-LXVIII, qui a été enlevé. Le deuxième, dans le Discours, feuillet 111-112. Le troisième feuillet, 141-142. L'onglet de chaque feuillet existe, et c'est ce qui m'a permis de découvrir les susdits cartons. Seulement, au premier et au deuxième, après l'onglet, le feuillet rapporté est double, ce qui indique que le changement de texte n'existe au plus que pour deux pages; tandis qu'au troisième carton, l'onglet est suivi d'un feuillet double, non intercalé avec les feuilles suivantes, ce qui indique un changement sur trois ou quatre pages. — Quels sont ces changements? — Quand une édition originale a été « cartonnée », il y a bien des chances pour que toutes les éditions postérieures soient semblables, et, généralement, les changements sont perdus pour toujours. Que M. H. de l'Isle cherche aux pages que j'indique, il trouvera les onglets et les feuilles rapportées, ce qui est facile en ouvrant un peu largement le volume.

INMOR.

Trouvailles et Curiosités.

Le baiser « à la cuisse », et autres « us » du bon vieux temps. — Pour un joli échantillon du jargon d'un tabellion, au temps d'Henri IV, et en pays de Comtat Venaissin, en voici un, croyons-nous, et joli, tout à fait joli! C'est un tel bouquet de fleurs du jardin de la Basoche, que c'eût été pitié d'en ôter une seule! En outre, on y voit que, pour faire hommage au Saint-Père, comme seigneur suzerain, il fallait que celui qui rendait l'hommage et celui à qui il était rendu prissent des attitudes respectives assez... callipyges, l'un étant tenu de baiser l'autre « à la cuisse » et de le pourvoir d'un « *oison, bon et gras,* » chacun an, à la mi-août. Cette redevance me conviendrait assez; quant à l'autre, je m'en bats l'œil ou... la fesse, — pour être couleur locale.

Subinféodation de Longchamp.

SACHENT touts présents et advenir que, l'An, prins à la Nativité de Notre Seigneur, *mil six cent et huit*, et le quinzième jour du mois de décembre, en présence de moy, Notaire et Tabellion public apostolique, soussigné, et des

témoins cy-bas nommés, personnellement establis, illustre et puissant Seigneur Messire Rostaing Caddard d'Ancezune, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron du Thor, Velorgues, Caderousse, Cabrières, Saint-Alexandre, Codolet, Vencian, Chusclan et autres places; lequel, en considération, compensation et rémunération de beaucoup de plaisirs et services, signes et témoignages de foy et d'amour, à luy, ses maison et famille, faits et démontrés par Noble Estienne d'Allemant, sieur de Castellet, citoyen de Carpentras, maintenant résidant au lieu du Thor, désirant iceluy gratiffier et le conserver en son amour et dilection, de son bon gré, pure, franche et libéralle volonté, par luy, les siens, hoirs et successeurs à l'avenir quelconques, a subinféaudé, baillé, cédé, quitté, remis et transporté, subinféaude, et, par tittre et nom et moyen de subinféaudation, baille, cedde, quitte, remet et transporte perpétuellement, et à jamais désempare, par moyen et tittre de subinféaudation et cohertion totale, comme particulièrement sera cy-après escrit, dict et déclaré, audit noble Estienne d'Allemant, sieur de Castellet, présent, stipulant et acceptant pour luy, les siens, hoirs et successeurs à l'avenir quelconques, sçavoir est : une terre du seigneur baron, de la capacité de sept saumées ou environ, et autrement ce qu'est plus ou moins appellé le Tornail, seize dans le terroir et district dudit Thor, et quartier dit la Ponche, et outre ce les islons fine lanes existants dans la rivière de la grande Sorgue, proche et aux environs de ladite terre; laquelle terre confronte ladite rivière de la Sorgue, terre et molin à draps de Mre Barthélemy Thomas, béal finé fossé entre deux, et avec ses autres confronts plus véritables, si point en y a, avec aussy tout ce que dans icelle terre est planté et arboré, ses entrées et sorties, droits et appartenances quelconques accoustumées, ensemble toute la juridiction haute, moyene et basse, avec mere et mixte impere, que ledit seigneur à luy compette et appartient en icelles terre, islons fine lanes et distrors, déclarant ledit seigneur baron qu'il veut, entend, prétend et consent lesdits terre et islons estre perpétuellement dicts et tenus des deux tiers de ses biens féaudaux du distroit et juridiction de ladite baronnie du Thor, réservés à luy pour féaudaux par la transaction passée entre il seigneur baron et les sieurs consuls, manants, habitants, particuliers et communauté dudit Thor, receue par Mre Blaise Cayron, notaire dudit Thor, et moy dit notaire, du dix-huitième octobre de l'année mil cinq cent nonante trois, sauf et réserve à mondit seigneur baron et aux siens susdits en et sur lesdits terre et islons et tous les mélierements qui se fairont en yceux la directité de la susdite subinféaudation et bail en jurisdiction avec le droit de lauzer, investir par droit de prælation et avantage, retenir et donner de commis et autres droits, facultés et prérogatives au droit seigneurial, contenües et ès droit d'homage, prestation de serment de fidélité, et d'estre bon et affédé vavassal, sauf et réserve toutesfois à notre Saint-Père le Pape et Saint-Siège Apostolique le droit de souveraineté, lequel hommage sera fait par ledit sieur de Castellet et ses successeurs, toutesfois et quantes qu'il escherra changements de seigneur, d'une part ou d'autre, tenant celuy qui faira l'hommage *le chapeau à la main, embrassant la cuisse à celuy à qui sera fait, et celuy à qui sera fait tenant la main sur l'espaule à celui qui le faira, et au service et reconnaissance annuel et perpétuel d'un oyson bon et gras*, payable et portable annuellement et perpétuellement par ledit sieur de Castellet et les siens susdits audit seigneur baron et aux siens susdits, une chaque année, audit lieu de Thor et chateau dudit seigneur baron, à chacune feste Notre-Dame de la my-août, commençant le premier paiement à la feste Notre-Dame de la my-aoust prochaine venante, et puis en après ainsi continuant d'an en an, annuellement et perpétuellement, comme dit est, et ce soubs la charge et en qualité que ledit sieur de Castellet sera tenu et devra, comme a promis et promet, en icelle faire bastir et édiffier un Chateau, soubs le nom et titre de Longchamp, dans trois années prochainement venantes, et ledit nom et tittre luy et ses successeurs susdits pourront porter, se dire et nommer seigneur de Longchamp, dans et hors leurs actes et contrats, en jugement et dehors, et néanmoins, outre ce dessus, ledit sieur de Castelet et les siens susdits auront faculté, authorité et pouvoir de faire, nommer, créer, députer et constituer touts et tels juges, magistrats et autres officiers jurisdictionnels tels que bon luy semblera, pour faire régir, gouverner, exercer et administrer la justice dans ledit district et jurisdiction desdites terres, islons et chateau de Longchamp, et en ce chef faira tout ainsi que ledit seigneur baron faisoit et faire pouvoit avant ceste présente concession et subinféaudation.

De plus et finallement, a ledit seigneur baron subinféaudé, baillé, ceddé, quitté, remis et transporté et à jamais désemparé, comme dessus, audit sieur Estienne d'Allemant présent, stipulant et acceptant, comme dessus, la jurisdiction hàute, moyène et basse, avec cohertion mère et mixte impère, comme dessus, avec les mêmes authorité, supériorité, prærogatives, reconnaissance, services et homage que dessus, qu'il seigneur baron à luy compettent et appartiennent, en et sur toutes les terres et propriétés qui sont sies et posées dans ledit quartier de la Ponché et sont encloses dans icelui entornées de ladite grande Sorgue et du béal du moulin de Château-Neuf de Mossier Giraud Lamy, bornées, du côté du couchant, des limites du terroir dudit Chateau-Neuf, de la capacité en tout avec la susdite terre du Tournail, d'environ trente saumées et autrement quant que contiennent plus ou moins en qualité que venant ledit sieur de Castelet ou les siens à acquérir et avoir; en quelle façon et moyen, tittre, droit et cause que ce soit, lesdites pièces et propriétés que sont scizes et encloses dans ledit enclos de la Ponche, comme dit est, et entornées des grande Sorgue, béal du moulin de Chateau-Neuf, et bornées des limites dudit terroir de Chateau-Neuf, où aucunes d'ycelles lesdites pièces que seront ainsi acquises relèveront aussi de la directe dominie et majeure seigneurie, avec le droit de lauzer, investir par droit de prélation et avantage, retenir et donner de commis et autres droits et prérogatives au droit seigneurial contenues et appartenantes dudit seigneur baron et des siens susdits, comme et en la qualité de la susdite terre du Tornail et soubs ledit service, ensemblement d'un oison, comme dessus est dit, payable ainsi qu'est dit ou pour l'avenir lesdites terre, islons et jurisdiction cy-dessus subinféaudées, baillées et concédées, valent plus, avec les lesdites charges, qualités et réservation susdit ledit seigneur baron par luy et les siens susdits, a

donné et donne par donnation pure et simple et irrévocable, que se fait et dit estre faite entre-vifs, ayant vertu d'insinuation judicielle audit sieur de Castelet, présent, stipulant et acceptant, comme dessus, toute ladite plus value, quant quelle soit ou pourroit estre, encore qu'excédast la moitié du juste prix, de laquelle plus value ensemble desdits terre, islons et jurisdiction en dessus baillées et concédées, comme dit est, en subinféaudation leursdits droits et appartenances, sauf les réservations susdites, ledit seigneur baron s'est dmestré, désaisy et dépouillé, et en a investi et saisi ledit sieur de Castelet, par touchement de mains, ainsi qu'est de coustume, le faisant et constituant en icelles vray seigneur et maistre, et procureur légitime et irrévocable, le mettant en ses mêmes lieu, nom, droit et place, luy donnant licence d'en prendre dès maintenant, quand bon lui semblera, de son autorité propre, sans licence ny mandement envers dit seigneur baron, des siens, ny d'aucune cour et personne que ce soit, la possession réelle actuelle et corporelle, en jouir, les posséder et en faire et disposer, comme de sa cause propre, par luy légitimement et à juste tittre acquise, et tout ainsi que le seigneur baron et faire pouvoit avant ceste présente subinféaudation et concession, sauf à luy et aux siens susdits les réservations, charges et qualités susdictes. Promettant lesdites parties contractantes l'une à l'autre, et au contraire mutuelles et réciproques stipulations que dessus intervenantes, sçavoir mondit seigneur baron faire accord, valoir et tenir audit sieur de Castelet et aux siens susdits lesdites terre, islons, fillelone et jurisdiction avec leursdits droits et appartenances et leur estre de toute éviction et garantie universelles et particulière, et pour icelles les garder de tous troubles, empéchements, procès, débats et questions en jugement et dehors, et en prendre là toutes les charges d'éviction et deffence, et les poursuivre jusques à deüe fin et cognition de cause, en ses propres costs et dépens, la cause évincée ou non évincée, tant au pétitoire que jouissance, sans que ledit sieur de Castelet ny les siens soient tenus la poursuivre jusqu'à la première sentence, ni à intimation et dénonciation aucune, la nécessité et charge remettant et a remis audit sieur de Castelet, et généralement faire tout ce que vrays garantisseurs et cautionnaires sont tenus et doivent faire en cause d'éviction et garantie, et les chacun dits sieurs contractants, en tant que les touche et concerne respectivement, le présent bail avec concession de subinféaudation, promesse et tout le contenu au susdit acte avoir à gré, tenir, garder, observer, et n'y contrevenir, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et, pour à ce estre forcés et contraints, ont soumis, obligé, hypothéqué, soumettent, obligent et hypothèquent, l'un envers l'autre, et au contraire chacun en droit soy, tous et chacun, leurs biens présents et à venir, aux forces, vigueurs, rigueurs et constraintes des Cours spirituelles et temporelles de Carpentras, Cavaillon, Vaison, Lisle, Vaulréas, et de toutes autres du présent comtat de Venisse et de la ville d'Avignon, et chacune d'icelles en bonne et due fórme de la Chambre Appostolique de Rome. Ainsi l'ont promis et juré et renoncé, desquelles choses est qu'a esté fait et publié audit lieu du Thor, au Chateau et Chambre, dicte Garde-robe de mondit seigneur baron, en presence de messire Michel Bernard, pre, et mre Esprit-Pascal, chirurgien dudit lieu, témoins, et soussignés avec les parties à l'original.

> Extrait des écritures de Monsieur Estienne Sègle, notaire (à son décès) de cette ville du Thor, collationné sur son original par moi Hyacinthe-Jean-Baptiste Flassang, Notaire Apost. résidant au Thor, soubsigné propriétaire de ses écritures et commissaire de la signature d'icelles en rapport. En foy de quoy, etc. Signé : FLASSANG, Notaire Apostolique.

Copie *littérale*, délivrée à titre de note simplement prise sur l'expédition déposée aux Archives de l'Hospice du Thor (Documents indiqués par la lettre H, n° 10).

Cet acte fait partie des titres de la propriété de Longchamp (Vaucluse), appartenant à Mme Marie Blanc.

M. D. S.

« Il re Giannino. » Un Roi changé en nourrice. — « ... J'ai lu, ces jours passés, « un manuscrit italien fort curieux, tiré des « Archives de Sienne et legalizé en bonne « forme. Il contient la vie d'un bourgeois « de Sienne, appelé *Giucio*, ou autrement « *Il re Giannino*, à qui l'on persuada qu'il « étoit fils du roy Louis Hutin et de la reine « Clémence, sa seconde femme. Il écrit « luy-meme son histoire, et fait voir de « quelle manière il fut changé en nourrice, « par ordre des grands seigneurs de France « de ce temps là, et envoyé à Sienne; com« ment sa nourrice, qu'il croyoit sa mère, « découvrit, en mourant, le secret de sa « naissance à son confesseur, qui, par les « écritures qu'il luy mit en main et qu'il « répandit ensuitte, en persuada d'abord le « Tribun ou Gouverneur de Rome de ce « temps-là, et ensuitte le roy de Hongrie, « dont il produit les lettres et les témoi« gnages.

« Après avoir vendu la meilleure partie « de ses biens, pour se faire un équipage « digne de sa prétendue naissance, il vint « en Provence, fut arrêté à Marseille, où « il souffrit beaucoup, et enfin envoyé pri« sonnier à Naples, où il est mort. Sa fa« mille a subsisté dans Sienne jusques en « 1500, où l'on voit les épitaphes de ses « enfants, qui sont appellez « fils du Roy « Giannino. » L'historien de Sienne, Bar« thelemy Titio, a inséré tout au long cet « événement dans son Histoire latine, qui « se conserve manuscrite en plusieurs Bi« bliothèques, et particulièrement en celle « du Pape Alexandre VII, où l'on trouve « aussi un manuscrit des Mémoires du « même « roy Giannino. » Je ne me sou« viens pas cependant qu'aucun de nos his« toriens en ait fait mention. Ils disent « simplement que le fils dont la reine Clé« mence accoucha, après la mort du roy « Louis Hutin, mourut huit jours après « sa naissance. Un certain autheur, ap« pellé Girolamo Giglis, connu par d'autres

« ouvrages et surtout par deux tomes de « poésies dramatiques, vouloit imprimer « icy ce manuscrit. Il en avoit déjà obtenu « la permission, mais on dit que des rai- « sons de politique l'en ont empêché. Je « ne sais point quelles sont ces raisons, « mais je crois qu'en France on auroit fort « méprisé un pareil ouvrage, qui n'est ap- « puyé que sur la déposition d'une femme « ou d'un moine, et dans lequel j'ay re- « connu des contradictions dans le point « le plus essentiel..... »

Je reproduis cette lettre du Père Baltus au président Bouhier, écrite à Rome le 3 avril 1718, et extraite d'un Recueil (n° 2 des Mss du Palais des Arts de Lyon), pour plus ample informé au sujet des manuscrits italiens où sont les détails concernant le faux Jean Ier, roi de France et de Navarre. Je n'ai pas la prétention de revenir sur cette curieuse affaire, dont M. Monmerqué a donné un excellent résumé, accompagné de 5 pièces justificatives, sous ce titre : *Dissertation historique sur Jean I*, etc. (Paris, Tabary, 1844, in-8). La lettre du savant bibliothécaire du Vatican nous a paru offrir quelque intérêt, puisqu'elle constate l'existence des manuscrits qui ont servi de base à toute cette histoire singulière d'un roi *changé en nourrice*. ANASTASE COPHOSE.

—

Le vrai lieu de naissance de Cabanis. — On trouve ordinairement que Cabanis est né « le 5 juin 1757 », ce qui est vrai ; mais on n'était pas d'accord sur le *Cosnac* dont il s'agit. Il y en a un dans la Charente-Inférieure, c'est-à-dire en Saintonge, un autre dans la Corrèze, c'est-à-dire en Limousin, et les avis étaient partagés. M. L. Cyvadier a voulu en avoir le cœur net. Après avoir constaté dans les registres Charentais de Jonzac et de Saint-Thomas de Cosnac une lacune qui laissait la question indécise, il a été plus heureux dans les registres Corréziens de l'autre Cosnac.

Voici le texte du registre baptistaire conservé au greffe du tribunal civil de Brive-la-Gaillarde :

« Pierre-Jean-Georges Cabanis, fils de Monsieur Cabanis, Bourgeois, et de Demoiselle Marie-Hélène d'Escurole de Souleyrac, son épouse, demeurant actuellement au lieu de Salaignac et habitant de la ville de Brive, né le cinq du mois de juin mil sept cent cinquante-sept, a été baptisé par nous, Curé soussigné, en l'église paroissiale de Cosnac. A été parrain M. Me Jean-Georges Loïs, Avocat en Parlement de la ville de Sarlat en Périgord, au nom et place duquel a tenu sur les fonts baptismaux Me Pierre Couchard de Vermeil, aussi Avocat, habitant de la ville de Brive, et marraine Demoiselle Françoise de Cabanis, épouse du sieur Antoine Bosredon, Lieutenant de la juridiction de Varets (Varetz, arrondissement et canton de Brive) et y habitant, ladite marraine tante paternelle du baptisé, qui ont signé avec nous. Ont signé : VERMEIL DE COUCHARD, *parrain*. — CABANIS, *marraine*. — LAFAURIE DU CAYRES. — LATERRELONGE. — LABACHELERIE. — LARNAUDIE, *vicaire*. — BACHELIER, *curé*. »

Donc, plus de doute : Cabanis est Limousin. L'acte se trouve dans le numéro du 15 juin 1880 (page 145) du *Courrier littéraire de l'Ouest*, publié à Pons (Char.-Infér.). L'auteur de l'article demande très justement qu'on reproduise l'acte qui établit la vérité. Notre *Intermédiaire* se devait à lui-même de le faire, en citant, comme il convient, la Revue littéraire qui l'a donné le premier. *Cuique suum*.

A. DE MONTAIGLON.

—

Les Opéras du Juif et l'Inquisition. — Sous ce titre, M. Ern. David vient de faire paraître, dans les *Archives israélites*, un bien intéressant travail. Il s'agit d'un juif portugais, Antonio José da Silva (1705-1739), le régénérateur du théâtre en Portugal, qui mérita d'être surnommé le *Plaute portugais*; qui flagella, comme notre Molière, les tartuffes, les médecins, etc., de son pays, mais qui le paya cher finalement, car il fut un des prisonniers du Saint-Office, une des victimes comprises dans l'autodafé célébré, le 19 octobre 1739, sur la place du Rocio, à Lisbonne !

On lui fit la faveur de ne le condamner que comme *judaïsant* et, de ce chef, il fut seulement attaché au poteau, étranglé, puis brûlé. S'il avait été condamné comme *juif*, on l'eût brûlé vivant. « Et les hommes de l'Inquisition, ajoute M. Ern. David, traitaient les tigres de bêtes féroces ! ! » Et il avait une mère, une femme, un enfant, qui *durent* être témoins de cet épouvantable spectacle !

Il faut lire les comédies de « cet homme de génie », que le peuple appelait *as Operas da Judeu* (les opéras du juif), et auxquelles M. Ferd. Denis n'avait pas manqué de rendre hommage dans son « Résumé de l'Hist. littér. du Portugal ». Il faut lire notamment son *Esopaida*, où il raille si plaisamment les *manières* académiques, philosophiques et théologiques de son temps, et qui ameuta contre lui « tous les frocards, papelards et justiciards de Lisbonne, tous les poétastres des académies, tous les Baziles en robes longues ou courtes ». — O Religion ! que de crimes on a commis — et que de sottises on commet toujours en ton nom !

S. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880

XIIIe Année.
N° 294.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Août 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

« Echanges de doubles » — « Echanges de vues » — de lettres, et finalement... CHANGEMENT D'ÉDITEUR.

Donc une *Question* survint — (ce n'était pas une *poule!*) — *Et voilà la guerre allumée,* — ou, plutôt, la bile échauffée, mais d'un côté seulement, du côté de MM. Baudry et Fischbacher, l'un l'autre s'appuyant.

Le plus simple était, suivant nous, de *repondre,* en acceptant le débat sur son terrain sérieux, celui de l'intérêt impersonnel et général. Point n'ont voulu l'entendre ainsi MM. Fischbacher et Baudry.

Nous ne pouvions, quant à nous, admettre que la *gérance* de notre éditeur devînt une *ingérance;* qu'elle entravât et retardât davantage notre publication. De là, la lettre qu'on va lire, et que nous avons provoquée pour faire situation nette et en finir :

A Monsieur le Directeur de l'Intermédiaire, etc

Paris le 30 uillet 1880.

Monsieur le Directeur,

M. Paul Lacroix a soulevé récemment, dans *l'Intermédiaire*, la question des *Echanges de Doubles* et n'a pas craint de s'attaquer à la personne de M. F. Baudry, Administrateur de la Bibliothèque Mazarine, qui vous a écrit que l'article du 25 juin est injurieux pour lui.

Comme je suis de son avis, et que je n'entends pas partager avec vous et votre correspondant la responsabilité de pareils procédés, je vous prie d'accepter ma démission de gérant et d'éditeur de *l'Intermédiaire.*

Je prends mes mesures pour rembourser aux Abonnés la part d'abonnement qui ne leur a pas été servie par moi.

Veuillez insérer la présente lettre dans votre prochain numéro, et agréez, etc. G. FISCHBACHER.

En laissant M. Fischbacher être *de son avis*, bornons-nous à dire ici que la démission donnée a été immédiatement acceptée. Nos mesures ont été aussitôt prises pour qu'un nouvel éditeur-gérant permît à notre feuille de paraître désormais, en toute indépendance, sans encombre, — et avec régularité.

Ce nouvel éditeur est M. Edouard Rouveyre, jeune libraire « ès livres vieilz et nouveaulz », qui était déjà grand partisan de *l'Intermédiaire*, et qui se propose d'apporter, à son service, de réelles améliorations.

Il y a de ces petites crises qui ne sont parfois que des « regains de santé ». Tout nous fait espérer qu'avec le concours de tous et d'un chacun,

Notre Petit Journal, — l'ami fidèle
Des Chercheurs et des Curieux, —
Bientôt va prendre une face nouvelle
Et cheminer « de bien en mieulx ».

N. B. — M. Fischbacher ayant absolument tenu à rembourser les abonnements au prorata du temps restant à courir, force est à son successeur de les recouvrer à nouveau. (Voir un Avis y relatif, à la 2e page de la Couverture.)

C. DE R.

François RABELAIS à Tours.

... Car je suis né et ay esté nourry au jardin de France : *c'est Touraine.* (I, 8.)

Allons donques boyre! dit Panurge... *Ainsi parlant, jamais ne serez hérétiques.* (V, 8.)

On était de frairie à Tours, l'autre dimanche, en l'honneur de messer François Rabelais, et il paraît, vertugoi! qu'il y a eu là bonne provende et force « rilliettes », dignes en tout point du bourgmestre et des hôtes de Papeligosse, lesquels ne se seraient point contentés « d'abstraire la quinte essence » devant la statue de maître Alcofribas.

On a donc festé, festiné et testoyé congrûment, et toasté de même. Les convives avaient été préalablement régalés d'un bon et substantiel *speech* du député et maire Tourangeau, messire Rivière.

Les hors-d'œuvre n'ont pas manqué non plus : un bon compagnon Intermédiairiste, M. Anatole de Montaiglon, a offert, au verso de la carte du menu, un Sonnet — pouvait-on, sans Sonnet, célébrer le joyeux géniteur de *l'Ile sonnante?* — et ce Sonnet, — puisque Sonnet il y a, — sonne bien, est mieux que de circonstance, et ne fera pas un médiocre plaisir à nos lecteurs.

Ceux qui de Rabelais font un vieux faune ivrogne
Sont des sots. — Il n'avait pas le nez purpurin;
C'était un philosophe, un Caton Censorin;
Il avait un visage, et non pas une trogne.

Son siècle était perdu de vermine et de rogne,
Et, pour le fustiger avec le fouet d'airain
De son rire sonore, amer et souverain,
Ce fut au satirique une rude besogne!

Sans les grosses gaietés de son propos salé,
Son temps n'eût pas permis et n'eût pas avalé
Ce qu'il avait à dire et des grands et de Rome

Mais quand on l'a compris, quand on l'a pénétré,
Ce n'est pas seulement un *savant*, un *lettré*,
Un *styliste*, un *penseur*.... C'est bien plus : c'est un [*homme*

Bravo donc et merci au « Sonneur » de ce « raïsonnant, rèsonnant » et « consonnant » Sonnet!

C'est un sonnet *pensé*, c'est un sonnet ***humain***,
Et non pas un sonnet tout fard et tout carmin.

Cela nous dédommage de ces vers trop fameux du vieux Ronsard, — le Poète-novateur qui n'a rien compris au Rénovateur-philosophe, — ne voyant en lui qu'un bon vivant, un joyeux compère; et aussi du mot piteux de cet autre grand poète, Lamartine, qui n'a vu en Rabelais que « le boueux de l'humanité » (!!):

Une vigne prendra naissance
De l'estomach et de la pance
Du bon Rabelais, qui buvoit
Tousjours, ce pendant qu'il vivoit.
Car, d'un seul traict, sa grande gueule
Eust plus bu de vin, toute seule,
L'épuisant du nez en deux coups,
Qu'un porc ne hume de lait doux.

Pauvre Ronsard! pauvre Lamartine! Ces poètes sont toujours sujets à caution! Tant pis pour eux, après tout: ils sont à plaindre, de n'avoir pas eu le sens de *Gargantua* et de *Pantagruel*, de n'avoir pas su casser la noix, en se bouchant le nez et en déployant la gorge!... C. R.

Questions.

Le Disciple de Pantagruel. — Tel est le début du titre d'un petit volume, de 48 feuillets, in-16, bien connu des bibliophiles, titre qui se complète comme il suit: ***Navigation que fist Panurge, disciple de Pantagruel, aux isles incogneues et estranges.***

Publié en 1538, sans lieu ni date, ce livre a plusieurs fois reparu sous des titres différents (la *Navigation du Compaignon à la Bouteille;* le *Voyage et navigation des isles incogneues*, etc.; voir le *Manuel du libraire*, IV, 1067-1069). Il présente un problème intéressant d'histoire littéraire.

Un éditeur de Rabelais, de l'Aulnaye, signale cette production comme « la plus misérable, la plus bête que puisse enfanter l'esprit humain. » M. J. Ch. Brunet la qualifie de « plate facétie. » Ces deux bibliographes s'étaient bornés à jeter un coup d'œil sur cet amas d'extravagances voulues; ils n'ont pas aperçu le sens railleur et parfois fort hardi (pour l'époque) qui s'y cache. M. Paul Lacroix, bien plus perspicace, regarde le *Voyage de Panurge, disciple de Pantagruel*, comme étant l'œuvre de Rabelais, comme l'ébauche du *Cinquième livre* (dont l'authenticité est, d'ailleurs, contestée) qui ne parut qu'après la mort de maître François, et où se retrouvent ces idées peu orthodoxes, favorables à la Réforme, qu'on reconnaît dans le volume mis au jour en 1538, lorsqu'on sait les dégager des folles inventions dont l'auteur les a prudemment recouvertes.

La question est de savoir s'il faut, en effet, mettre sur le compte de l'immortel « Homère bouffon » ce livret si mal apprécié. N'est-elle pas digne d'un examen approfondi? A. R.

—

Hétère, hétaire ou hétaïre? — Εταιρα est un mot grec qui signifie « compagne »; et, par extension, « courtisane. » Ce mot « courtisane » ayant paru, à certains archéologues, ne pas rendre exactement la position de ces femmes à Athènes, ils ont adopté le mot *hétaire*. Le plus ancien exemple que j'en connaisse est dans le livre de Gudin (*Contes*, précédés de recherches sur l'origine des contes. Paris, 1806).

Dans la 1re édition de Napoléon Landais, le mot *hétaire* ne se trouve pas. Je le vois dans l'édition de 1843: « *Hétaire* (prononcer étère), en grec εταιρα, courtisane, dérivé de εταιρος, compagnon, ami. — Courtisane grecque, mot nouveau substitué par quelques archéologues modernes à celui de courtisane, qui, d'après le sens que nos mœurs actuelles nous y font ajouter, ne leur paraît pas pouvoir s'appliquer à cette classe de femmes d'Athènes, à qui il avait été donné jusqu'alors.» On y voit également *hétairie*, *hétairiste* et, par une bizarrerie qui ne s'explique pas, *Hétera*, surnom de Vénus, bien que l'étymologie soit la même. Le Complément de l'Académie écrit *hétaire*. L'Académie ne donne pas le mot. Littré, aux mots *Hétaire*, *Hétairie*, renvoie à *Hétère*, *Hétérie*, et dit, sans en donner aucune raison, qu'*hétaire* est une mauvaise orthographe. En latin, on trouve *hetæria*, confrérie, ce qui semble donner raison à Littré. Mais Philarète Chasles (dans son volume intitulé l'*Antiquité*) écrit *hétaïre*. — Au milieu de ces autorités différentes, quelle orthographe faut-il suivre? Sait-on, par exemple, comment prononcent les Grecs modernes? J'avais toujours entendu dire: une *hétaïre*, et les orthographes données par M. Landais, le Supplément de l'Académie et Littré, m'ont fort surpris. Je ne puis mieux faire que de m'adresser à l'Intermédiaire sur ce point de philologie.

E.-G. P.

—

Chant de guerre des bandes de Rustauds. — Dans quels recueils trouver les vieux Chants de guerre de ces communards allemands que l'on appela les *Rustauds*? de ces redoutables lurons qui, la pique en main, menaient gaiement le pillage et toutes ses suites (débauches et tueries comprises), et dont il fallut, pour arrêter le torrent, tout l'héroïsme du petit peuple lorrain?

Dans le nombre de ces bacchanales, le plus remarquable *lied*, — lequel, dans son

rythme iambique, ne manque certes pas de verve et d'entrain, — c'est celui qui se termine par la joyeuse profession de foi de ces goguenards effrontés, — luthériens en apparence, mais matérialistes au fond, — dont tout le protestantisme se réduisait à *protester* contre Dieu et la morale :

« Celui qui n'aime pas le vin, la fille et la chanson, ne sera qu'un sot tout le temps de sa vie! Or, nous des sots, *nous n'en sommes point!* »

Der liebt nicht Wein, and Weib und Sang,
Der ist ein Narr sein Lebenlang!
Und Narren sind wir nicht!

Tels sont les trois derniers vers de la strophe finale; quels en sont les trois premiers ? Je les ai lus jadis quelque part, mais je ne peux plus me rappeler où.

XXX.

—

Une fesse tondue. — G. Bouchet, dans ses *Serées*, emploie souvent cette bizarre expression, pour désigner un plaisant. Pourrait-on m'apprendre d'où elle vient, et si d'autres écrivains que Bouchet s'en sont servis. C'est la première fois que je la rencontre.

J. R.

—

Calas et Montesquieu. — Dans une lettre de Charles Bonnet au grand Haller, datée du 19 mars 1762 (la copie en est conservée à la Bibliothèque de Genève), je rencontre ce détail intéressant : « N'a-« vez-vous point ouï parler de la famille « des Calas établie à Toulouse ?... *Ils « étaient parents de l'illustre Montesquieu.* « Que n'eût point fait pour eux cet ami « des hommes? »

M. A. Coquerel fils ne parle pas de cette parenté dans son ouvrage sur *Jean Calas et sa famille*. Qu'y a-t-il de vrai dans l'assertion de Charles Bonnet?

DEBASLE.

—

Le curé Meslier et Voltaire. — Dans les *Lettres sur Rabelais et sur d'autres auteurs*, Voltaire nous apprend que le curé Meslier avait écrit trois exemplaires de son *Testament*, et il ajoute : « Des trois exemplaires, il y en eut un que le Grand Vicaire de Reims retint; un autre fut envoyé à M. le Garde des Sceaux Chauvelin; le troisième resta au greffe de la justice du lieu. Le comte de Caylus eut quelque temps entre les mains une de ces trois copies, et bientôt après il y en eut plus de cent dans Paris, que l'on vendait dix louis la pièce. Plusieurs curieux conservent encore ce triste et dangereux monument. »

Voilà bien de la précision ! N'y en a-t-il pas à l'excès? Qu'en pensent les lecteurs de l'Intermédiaire? L'un d'eux aurait-il eu l'heur de rencontrer un de ces « plus de cent » exemplaires, ou le témoignage d'une personne affirmant en avoir vu un ?

PH. R.

—

Le curé Meslier et Naigeon. — Dans sa *Philosophie ancienne et moderne*, Naigeon s'exprime comme s'il avait devant lui un exemplaire du *Testament* du curé Meslier.

Est-ce bien invraisemblable ? Quel motif aurait-il eu, écrivant l'an II de la République, de ne pas publier ce *Testament* dans son intégrité?

PH. R.

—

Le curé Meslier et l'excitation à la strangulation du dernier roi. — Naigeon reproduit un seul passage de la seconde partie du *Testament*, c'est celui-ci : « Je voudrois, et ce sera le dernier, comme le plus ardent de mes souhaits; je voudrois que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres. » Est-il vraisemblable qu'une telle pensée ait été énoncée par un écrivain mort en 1733? Si le passage était vraiment du curé Meslier, il serait probable que les pages précédentes dénonçaient la conjuration des rois et des prêtres : auquel cas, le curé serait digne d'un brevet pour sa découverte, à moins qu'il n'existe une trace plus ancienne de la croyance à cette conjuration.

PH. R.

—

Diderot et M. Ed. Fournier. — Diderot écrit, dans les *Eleuthéromanes* :

J'en atteste les temps, j'en appelle à tout âge
Jamais au public avantage
L'homme n'a franchement sacrifié ses droits;
S'il osait de son cœur n'écouter que la voix,
Changeant tout à coup de langage,
Il nous dirait, comme l'hôte des bois :
« La Nature n'a fait ni serviteur ni maître;
« Je ne veux ni donner ni recevoir de lois, »
Et ses mains ourdiraient les entrailles du [prêtre,
A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois.

L'édition Assézat ne donne ici aucune variante. D'autre part, M. Ed. Fournier, dans l'*Esprit des autres*, donne les vers suivants :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

Peut-on désigner l'édition d'où il a tiré cette leçon ?

PH. R.

—

Diderot, Naigeon et M. Ed. Fournier. — M. Ed. Fournier s'exprime ainsi : « Naigeon cita ce vœu de cannibale dans son article *Philosophie ancienne et moderne* de l'*Encyclopédie*, et Diderot, moitié riant, moitié sérieux, le reprit pour en faire la fin d'une strophe. »

Le consciencieux et spirituel érudit n'a-t-il pas risqué ici d'induire en erreur le lecteur, dont les connaissances en histoire littéraire ou en bibliographie sont peu étendues? Ne semble-t-il pas, à le lire, que l'œuvre de Naigeon, qui a vu le jour l'an II de la République, a précédé la composition des *Eleuthéromanes*, qui est de 1772 ? Ph. R.

—

L'étranglement du dernier roi est-il, ou non, un emprunt de Diderot? — La mention du prêtre, dans les deux vers qui nous occupent, n'est amenée par rien de ce qui précède dans les *Eleuthéromanes;* et, dans ce qui suit, l'allusion au prêtre reparaît assez singulièrement dans l'expression : « Deux tigres ligués. » Il semble donc bien qu'on est en présence d'une pensée étrangère intercalée.

Mais de qui alors serait cette pensée? On ne lui a jamais donné d'autre auteur que le curé Meslier, et pourtant l'époque où il a vécu rend l'attribution peu vraisemblable. Que penseront là-dessus les correspondants de l'Intermédiaire?

Ph. R.

—

« Un philosophe célèbre. » — Qui est le « philosophe célèbre », dont Naigeon cite ce passage, dans les pages qui suivent le *Testament du curé Meslier :* « Qu'est-ce que la crainte du ressentiment particulier? Qu'est-ce même que celle des dieux? Qu'est-ce que la voix de la conscience, sans l'autorité et la menace des loix? Les loix ! les loix ! voilà la seule barrière qu'on puisse élever contre les passions des hommes; c'est la volonté générale qu'il faut opposer aux volontés particulières ; et, sans un glaive qui se meuve également sur la surface d'un peuple, et qui tranche et fasse baisser les têtes audacieuses qui s'élèvent, le faible demeure exposé à l'injure du plus fort; le tumulte règne, et le crime avec le tumulte... »

Ph. R.

—

Regiomontanus. — En feuilletant l'autre jour le Dictionnaire de Biographie et d'Histoire, de Dezobry et Bachelet, je lisais : « Copernic, né en 1473,... alla « perfectionner, à Bologne, en 1497, ses « connaissances en astronomie, *se lia* « *avec Regiomontanus...* »

Je prends l'article *Regiomontanus*, et je vois que cet astronome est mort en 1476. Je me demande alors comment Copernic, à l'âge de trois ans, a pu se lier avec lui ??

Je prends le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie de Bouillet, et là encore je lis que Copernic « visita l'Italie, afin de « consulter les astronomes les plus renom- « més, *se lia surtout avec Regiomontanus...* »

Afin d'en avoir le cœur net, je consulte la vie de Copernic, écrite par Nicolas Muller, professeur à Groningen, qui donna, en 1617, une édition annotée du livre de Copernic, et plaça en tête de cet ouvrage une notice où, après avoir parlé de la naissance de Copernic, il dit: « Quadriennio post, acerba morte sublatus « est magnus ille Joan. Regiomontanus, qui « moriens Astronomiæ instaurandæ lampada... huic nostro Copernico, *etiam-* « *dum puerulo*, tradidisse videri potest. »

Etiamdum puerulo : à la bonne heure ! Il me semble que je tiens le fil. Bailly avait cette phrase de Muller sous les yeux, quand il écrivait (1785), dans son *Histoire de l'Astronomie moderne :* « Regio- « montanus mourant avait transféré à « Copernic, *encore enfant*, le flambeau de « l'astronomie. »

Mais je poursuis mes recherches, et j'ouvre la *Biographie Universelle* de Michaud (1813). L'article Copernic y est l'œuvre d'un savant célèbre, M. Biot. « Copernic, dit-il, frappé de l'éclat que « Regiomontanus jetait alors, résolut de « faire un voyage en Italie, afin de visiter « cet homme célèbre. »

Je serais tenté de dire : C'est M. Biot qui est le coupable ; mais je demande : entre Bailly et M. Biot, n'y a-t-il pas encore un autre anneau de cette chaîne, un anneau qui me manque et qu'il faut chercher? Debasle.

—

F. V. W. Initiales de graveur. — Dans l'Histoire des Cardinaux illustres, par Du Verdier, quelques portraits sont signés F. V. W. *ft*. Quel est le nom de ce graveur?

Et, par occasion, pourrait-on m'indiquer un ouvrage où se trouveraient expliquées les signatures des principaux graveurs? Leslie.

—

La République française en 1808? — J'ai eu dernièrement entre les mains une pièce d'or de 20 fr., à l'effigie de Napoléon Ier, avec l'inscription : *Napoléon empereur*, dont le revers portait l'inscription: *République française*, avec le millésime 1808. Comment s'explique cette singularité? I. Cosinus.

—

Fert, fert, fert. — Certaines pièces de 5 fr. en argent portent sur la tranche, plusieurs fois répété, le mot latin fert. Que signifie cette inscription?

I. Cosinus.

—

Un imprimeur du seizième siècle à déterminer. — Le Manuel du Libraire reproduit (t. II, col. 299) la marque d'un imprimeur qu'il qualifie d'*inconnu*, et qui

accompagne une édition, sans lieu ni date, de l'*Hécatongraphie* de Corrozet. Cette marque se retrouve sur deux volumes que j'ai sous les yeux : 1° Le *Théâtre des bons engins*, par La Peyrere ; 2° les *Emblèmes* d'Alciat.

La devise : « NI HAULT, NI BAS, MÉDIOCREMENT », ne pourrait-elle pas résoudre le problème que le savant auteur du Manuel du Libraire a laissé intact, et déterminer le nom de ce typographe anonyme dont les productions paraissent avoir été exécutées à Lyon, vers 1540? C. M.

—

La charge de Subdélégué, au XVIIIe siècle. — La charge de subdélégué, en 1767, conférait-elle la noblesse?

Quid des fonctions d'Assesseur à la Maréchaussée générale d'une province, à la même époque? P. B.

—

La cour ducale de Weimar en 1775. — Pourrait-on m'indiquer une *Vie* ou une *Histoire* un peu développée de la duchesse douairière Amélie, et de son fils le prince Charles-Auguste, en dehors des *Confidences* (Weimars Erinnerungen) publiées, croyons-nous, vers 1839, par Rugo?

ANNEMUNDUS.

—

Les deux Chambres, en 1789. — Où trouve-t-on un récit *détaillé* des délibérations du comité de Constitution, favorables à l'établissement de deux Chambres, en juillet et août 1789?

ANNEMUNDUS.

—

Le libraire Derieu. — A quelle époque le sieur Derieu exerçait-il la profession de libraire « *Sous la première colonnade du vieux Louvre* »? GABRIELLE.

—

Bonnets phrygiens démarqués, casqués et... masqués! — On sait que, dans la décoration de la façade du Cirque d'Hiver, au boulevard du Temple, figurent deux Amazones à cheval, en bronze, aux deux côtés de la porte d'entrée. Ces deux Amazones avaient été, comme de raison, coiffées du bonnet phrygien en 1848. Lorsque M. le Président de la République dix-décembriste se fut fait Prince-Président par la vertu du Deux-décembre et sa propre vertu latente, — puis, Empereur des Français et des Anglais par sa vertu de plus en plus éclatante, — les deux bonnets phrygiens parurent compromettants, comme de raison. On m'assure qu'ils furent alors, un beau matin, métamorphosés en deux *casques*. Ces deux casques auraient été fondus par la maison Calla, sous la direction du citoyen Hittorff, l'architecte gréco-parisien pour tout faire, et superposés, *visés*, sur les malencontreux bonnets grecs, en attendant des jours meilleurs!

Est-ce bien la vérité?

Mais quand donc en aurons-nous fini, avec les emblèmes, les symboles, rocamboles séditieux et politico-religieux, drapeaux et oripeaux?...

Assez, qui qu'en grogne! Assez comme cela!

Assez de badaudisme et de paradoxisme!
Assez de mysticisme et de cataglottisme!
De caricaturisme et de mythologisme!
Et de bacchanalisme et de catholicisme!
Et de protestantisme et d'anglicanardisme!
Et de coccéianisme et de cacophonisme!
Et d'an-athématisme et d'*ânes*-à-chronisme!!.
Et d'*ânes*-à-logisme et d'*ânes*-à-baptisme!!!

UN EMBALLEUR,
qui ne s'emballe pas, et qui s'en bat l'œil.

—

Mariage des prêtres. — J'ai grand'peur que cette question délicate et intéressante à plus d'un titre n'ait déjà été traitée autrefois, du moins incidemment, par l'Intermédiaire.

Dans le doute, je lui demanderai à quelle époque précise le mariage des prêtres a été prohibé dans l'Eglise catholique romaine. L'usage antérieur sur ce point ne s'est-il pas perpétué pendant quelque temps, postérieurement à cette prohibition? N'y a-t-il pas eu des prêtres assermentés, qui, mariés pendant la Révolution, sont demeurés soumis au lien conjugal, quoique rentrés dans le giron de l'Église après le Concordat?

Enfin, n'existe-t-il pas, encore de nos jours, des prêtres catholiques, de rites étrangers mais soumis à Rome, qui ont le droit de contracter mariage?

PAUL MASSON.

—

Millet du Pertuis, sieur de Beaujour, — est l'éditeur des « Entretiens sur la philosophie. Par M. Rohault. Dediez à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince. A Paris, chez Michel Le Petit, M.D.CLXXI, in-12. »

Je lis au Privilège : « Notre cher et bien-aimé Millet du Pertuis, sieur de Beaujour, nous a très humblement fait remontrer qu'il désiroit faire imprimer un livre intitulé : *Entretiens sur la Philosophie, par Jacques Rohault, où il a expliqué les matières les plus difficiles, selon le sentiment du sieur des Cartes*, etc. »

Millet du Pertuis de Beaujour est-il connu? H. DE L'ISLE.

—

Sur l'abbé de Pezene, Languedocien. — Je connais de lui : « Recueil de quelques sermons prononcez par monsieur l'abbé De Pezene... A Paris, chez Edme Coute-

rot, M. DC. XCIV » (in-12). Je désirerais une biographie succincte de cet abbé, fils du marquis de Pezene (Pezenne ou Pezenes). Le marquisat de Pezenes était en Languedoc, vers Bédarieux (Hérault).

H. DE L'ISLE.

—

Madame de Créquy. — Quelle est donc, en définitive, la valeur historique des Mémoires de Madame de Créquy? Je sais bien qu'ils ont été composés par M. de Courchamps. Mais est-ce d'après des notes *écrites* de cette spirituelle grande dame ? — Et alors, sait-on si elle a laissé des manuscrits ? D'après les renseignements généalogiques qu'elle donne sur sa famille, ses héritiers ont été les Le Tonnelier de Breteuil, puis les Montmorency. A-t-on connaissance que ses papiers avaient été conservés par l'une ou l'autre de ces deux familles ? D'après le ton des Mémoires, il me paraît impossible que M. de Courchamps ait inventé des détails si remplis de couleur et de vie. Est-ce seulement d'après les *récits* de la marquise de Créquy qu'il a composé son ouvrage ? En un mot, y a-t-il une apparence d'authenticité, y a-t-il quelque fondement dans toutes ces historiettes? Je serais bien reconnaissant aux confrères qui m'édifieraient sur ce point.

LESLIE.

—

Charlotte Corday, tragédie. — Au verso du titre de ses Poésies, imprimées, en vendémiaire an XII (à Privas, chez Agard), l'ancien Conventionnel girondin, François-Joseph Gamon, annonce la publication, chez le même Agard, de deux ouvrages dramatiques, ayant pour titre : l'un *Cléopâtre*, tragédie en cinq actes et en vers ; l'autre, *Charlotte Corday*, tragédie en trois actes et en vers, avec cette épigraphe : *Dulce et decorum pro patriâ mori*. Cette dernière pièce est précédée des deux lettres que Charlotte Corday écrivit, l'une à son père, l'autre à Barbaroux, quelques heures avant sa mort, et de l'interrogatoire qu'elle subit devant le Tribunal révolutionnaire. Gamon ajoute que « ces deux ouvrages imprimés déjà dans l'étranger, d'après un manuscrit inexact et tronqué, seront réimprimés avec des corrections, par lesquelles l'auteur s'est efforcé de les rendre moins indignes de l'attention du public, » et qu'ils seront mis en vente au 1er frimaire suivant.

C'est sur cette tragédie de *Charlotte Corday* que je désire attirer l'attention. Malgré de minutieuses recherches, je n'ai amais pu mettre la main sur cette pièce. D'autres chercheurs n'ont pas été plus heureux que moi. Ils n'ont, disent-ils, jamais vu cette œuvre portée sur aucun catalogue, et l'un d'eux pense même que, malgré l'avis précité, la tragédie de Gamon n'a jamais vu le jour, ou du moins qu'elle n'a jamais été imprimée « à Privas, chez Agard. » Resterait l'édition publiée à l'étranger, mais personne ne la connaît. Dans mon embarras je m'adresse à nos collabos.

P. LE B.

—

Clémenceau : « Le Vengeur des Rois. » — « *Le Vengeur des Rois*, poème en six chants, et autres pièces relatives à la Révolution française, par M. CLÉMENCEAU, magistrat chef de justice en France, émigré pour Dieu et le Roi. Londres, Dulau, 1081 (*sic* pour 1801). 1 vol. in-8. » — Tel est le titre d'un ouvrage que j'ai sous les yeux. Ce *Clémenceau* ne serait-il pas un ancêtre peu éloigné du député actuel, du même nom ?

LE ROSEAU.

—

Le charlatanisme démasqué, — ou *La médecine appréciée à sa juste valeur*. Par un Ami de la Vérité et de l'Humanité. A Paris, 1822 (in-12). L'auteur préconise la Méthode curative du chirurgien *Le Roy*, bien connu de nos vieux parents : c'était le *Raspail* de ce temps-là. — « *La Médecine curative* », tel serait le titre d'un ouvrage de ce Le Roy, d'après plusieurs indications données dans le *Charlatanisme démasqué;* pourquoi ne serait-il pas l'auteur du livre même qui fait l'objet de ma question ?

H. DE L'ISLE.

—

Sainte-Beuve : « Volupté » et « le Livre d'Amour ». — Sait-on quels sont les personnages mis en scène par Sainte-Beuve dans *Volupté* et dans *le Livre d'amour ?* Je crois que plusieurs, au moins, d'entre eux ne sont pas imaginaires. Connaît-on « mademoiselle Amélie », « madame R. » le « marquis de Conaën, et la marquise » de *Volupté?* « Adèle, » du *Livre d'amour?*

Apropos de ce dernier ouvrage, je serais très désireux de le posséder, et ma gratitude serait vraiment bien vive envers celui qui m'en indiquerait un exemplaire à vendre, ou qui me fournirait le moyen d'en feuilleter un, ne serait-ce que peu d'heures.

GABRIELLE.

—

Eminée et Salmée, ou Saumée. — Quelque collabo provençal peut-il me dire ce que valent, en ares et hectares, ces deux mesures agraires usitées autrefois dans le midi de la France? Ce devait être assez considérable, à en juger par le revenu. Je vois, en effet, dans de vieux titres, qu'en 1695, dix-huit éminées de vigne rapportaient 1,121 liv., sur lesquelles il fallait défalquer 196 de frais de culture : reste, de produit net, 925 liv. Par contre, 12 éminées de pré ne s'affermaient que 135 liv.

MONREPOS.

—

Réponses.

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73, 265, 329, 395). — Une bonne du Limousin, que j'avais à Moulins, vers 1835, me berçait d'une chanson dont l'air et les paroles sont toujours présents à ma mémoire :

Di-gout' Zounette
Voun' mi marida,
Lalirette!
Di-gout' Zounette
Voun' mi marida,
Lalira!

Prindra in' homme
Qué saura travailla,
Lalira!
Etc., etc.

Comme les souvenirs d'enfance sont tenaces! Doct. BY

—

Citations à sens détourné et par approximatifs (XI, 224, 255). — N'est-ce pas le marquis de Bièvre qui avait fait écrire sur la porte de son écurie : « Honni soit qui mal y *panse...* » Il est bon de remarquer, en passant, qu'ici le sens n'est pas à proprement parler détourné, mais simplement restreint. Il ne faut pas oublier, en effet, que *penser* et *panser* ne sont qu'un seul et même mot ayant même étymologie : le latin *pensare*, peser, examiner, puis : se soucier de, veiller sur... Dans l'ancien français, on disait : « penser de son cheval, » pour « s'en occuper, lui donner des soins. » La spécialisation du sens a seule déterminé et dans tous les cas maintenu pour cette acception particulière la variante orthographique : *panser*, en conservant pour tous les autres cas la forme : *penser*. PAUL MASSON.

— Une jolie, bien jolie dérivation du sens, n'est-ce pas celle-ci? — Une jeune et spirituelle femme en est à sa première couche; le travail est laborieux, elle se lamente; l'accoucheur qui, lui, n'en est pas à sa première, cherche une bonne parole pour calmer la patiente :

Où le père a passé, passera bien l'enfant!
lui dit-il, à l'oreille.

Et ce souvenir du passage du *Rhin* (couleur locale!), arrivant ainsi fort à propos, égaie la pauvre descendante d'Eve jusqu'aux larmes, et soudain

Miraculeusement opère,
En la faisant penser au père
(Qu'elle maudit!)... La voilà mère!
Adieu toute douleur amère!

Rire, c'est être désarmé.
Vainement on s'est alarmé,
Vainement on s'est gendarmé...
Quand maître Adam d'Eve est aimé
La vie est à mourir de rire.
Lorsqu'on est dans la poêle à frire,
Le mieux n'est-il pas qu'on s'en tire
Gaiement, par une volte-vire?

S. D.

—

Noms historiques (XII, 229; XIII, 175). — Pour les descendants des frères de Jeanne d'Arc, voyez les deux livres si intéressants publiés chez Claudin, 1878 et 1879, par MM. de Bouteiller et de Braux : *La famille de Jeanne d'Arc*, — *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*. Voyez encore le bon travail de M. de Molandon, que je ne puis indiquer exactement, ne l'ayant pas sous les yeux. POGGIARIDO.

—

Portrait de Salomon de Caux (XIII, 227, 282, 310, 376,...) — N'en déplaise au Dr By, ce n'est point au village de *Caux* en *Languedoc* ni à celui de *Causse*, qu'il peut chercher le lieu de naissance du célèbre ingénieur.

1° Son véritable nom n'est pas *de Caux*, mais *de Caus*, comme on peut le voir sur le frontispice et dans la dédicace de tous ses ouvrages : l'argument tiré de l'identité de son nom avec celui du village de *Caux* se retournerait donc contre son auteur;

2° Il existait en Normandie plusieurs familles de Caux;

3° La ville ou du moins le pays de Dieppe a toujours revendiqué l'honneur d'avoir donné le jour à l'ingénieur;

4° Son fils ou son neveu, sur le frontispice de la *Novvelle invention de lever l'eav plvs havlt que sa source*, imprimée à Londres, 1644, in-fol. (et qui n'est que la reproduction partielle mais textuelle du fameux ouvrage : *Les raisons des forces movvantes*, de Salomon), se nomme et se qualifie ainsi : « Isaac de *Cavs*, ingényeur et architecte, natif de Dieppe », et l'on trouve, en effet, trace de sa présence à Dieppe dans quelques circonstances.

Il n'y a donc aucun motif pour revenir sur l'attribution depuis si longtemps et si généralement adoptée L.

—

Michel Morin (XIII, 227, 332). — Pour ajouter à l'actif de Michel Morin :

1° Une petite plaquette en 12 pages in-32 intitulée : Eloge funèbre de Michel Morin, bedeau de l'église du village de Beau Séjour, décédé le 1er mai de la présente année, prononcé devant la porte du défunt, en présence de tous les habitants du village, le jour de son enterrement. A Rouen, chez Lecrène-Labbey, imprimeur-libraire et marchand de papiers, rue de la Grosse Horloge, n° 173.»

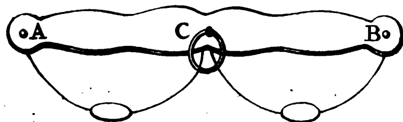
Avec cette épitaphe :

Michel M^rin est donc mort
En voul.nt dénicher des pies,
Et s'il n'étoit pas chu si fort,
Il seroit encore en vie.

2° Une gravure sur bois in-f°, avec ce titre : « La vie et tous les exploits glorieux de Michel Morin, bedeau de l'église du village de Beau Séjour. » Au bas, une légende en 22 lignes, publiée à Paris, chez Crepy, rue Saint-Jacques, à saint Pierre. — La gravure représente 7 épisodes de son existence. Elle est de la même facture que certaines pièces publiées par Crepy en 1640. JEAN DE BRUXELLES.

—

Jeu des Olives (XIII, 230, 285). — Comment un de nos collaborateurs a-t-il pu supposer qu'un jeu auquel on se livrait à table fût une sorte de *danse* plus ou moins transformée, comme il le dit? Le jeu des Olives, encore en usage aujourd'hui, est un jeu d'adresse ou de patience rentrant dans la grande catégorie des amusettes qu'on a appelées successivement Questions romaines et Questions d'Orient, parce que, tout en n'étant pas faciles parfois à trouver, elles le sont pourtant plus que les sempiternelles et inextricables questions politiques de ce nom. Voici en quoi il consiste. Une ficelle est attachée à



une planchette en deux points *A* et *B*, situés aux deux extrémités ; elle passe par derrière cette planchette et passe par un point médian *C*, de manière à former de chaque côté de ce point une demi-circonférence sur laquelle circule une *olive* en émail. Il s'agit de réunir les deux olives du même côté du point *C*, en se servant habilement d'une boucle que forme la ficelle en sortant de ce point. Je puis dire, par expérience, qu'on cherche souvent longtemps la solution du problème, et l'application qu'on apporte à cette recherche est bien de nature à dessécher le gosier. DICASTÈS.

—

Mon Portefeuille (XIII, 264, 318, 430). — Le collabo de l'Isle comprendra les remerciements que je lui adresse, quand il saura que voilà un quart de siècle que je cherchais cette romance, — et que c'est en la cherchant que j'ai trouvé d'abord l'utile et agréable Intermédiaire.
MONREPOS.

—

La rue Tireboudin à Paris (XIII, 336, 410). — Cette rue, que l'on nomme actuellement rue Marie Stuart, commence rue des Deux-Portes et finit rue Montorgueil. Elle n'est pas nommée dans le *Dict. des rues de Paris*, par Guillot, composé vers 1280. Ce rimeur se borne à dire :

Trouvai la rue du *Martrai*,
En une ruelle tournai
Qui de *Saint Jehan* voie à *Porte*,
Encontre la rue *à deux Portes*.

Cette ruelle, qu'il ne nomme pas, était-elle la rue Tirev..., depuis Tireboudin ? Je l'ignore. (Voir le Dictionnaire... des rues de Paris, par J. de la Tynna. Paris, 1816, 2° éd.), où le « Dict. des rues de Paris » est reproduit. E.-G. P.

—

Les « doubles » de nos grandes bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433). — Je ne crois pas que la Bibliothèque Nationale ait fait aucune vente de « doubles » depuis la réorganisation par Roland, ministre de l'intérieur, au 1er décembre 1792. Voici pourtant un document très intéressant et absolument inconnu, qui nous apprend qu'on avait songé, à cette époque, à extraire les « doubles » de plusieurs collections de livres transportées du Château des Tuileries à la Bibliothèque Nationale. Voici ce que je lis dans le n° 22 du premier *Magazin encyclopédique*, publié par Millin en 1793 :

« Les différentes collections de livres qui existent dans le Château des Tuileries viennent d'être transportées à la Bibliothèque Nationale. La plus considérable étoit celle de la Reine ; elle consistoit principalement en un grand nombre d'ouvrages de littérature françoise, angloise et italienne. Les livres *étoient reliés en maroquin, avec l'écusson de France et le sien propre*, à l'exception des ouvrages anglois qui ont une reliure angloise. On y remarque une belle collection sur toile de cartes de France, rangées par province. Beaucoup de beaux exemplaires d'ouvrages sur différentes parties des sciences, qui lui avoient été offerts par leurs auteurs, ou qui lui venoient des souscriptions faites par la Cour ; une collection considérable de pièces de théâtre ; une suite très curieuse de partitions d'opéras des grands maîtres italiens, et principalement la collection complète des ouvrages de Gluck. Les ouvrages de Lavater et d'autres écrits singuliers se trouvent dans cette bibliothèque, qui annonce un esprit curieux et cultivé. Ce qui nous a étonnés, ç'a été de n'y voir que très peu de livres écrits en allemand, langue du païs de Marie-Antoinette.

« Après cette collection, la plus considérable est celle de Madame Elisabeth. Elle contient un certain nombre d'ouvrages de piété, peu de théâtre et de littérature légère, mais beaucoup de livres d'histoire et d'érudition choisie, et surtout une suite

assez complète d'ouvrages élémentaires sur les sciences, principalement sur les mathématiques, pour lesquelles Madame Elisabeth a toujours montré beaucoup de goût et qui étoient pour elle l'objet d'une constante préoccupation.

« Les deux autres collections trouvées aux Tuileries étoient celle de Madame Tourzel et celle de Madame Dossun. La première contenoit beaucoup de livres pieux, et quelques-uns de littérature, et la suite de toutes les belles éditions de Didot, imprimées pour l'usage du Prince Royal.

« Celle du Roi est aussi peu considérable. Elle ne contient guères que des Voyages, mais elle renferme une suite de Cartes hydrographiques très curieuses. On sait que le Roi aimoit beaucoup la géographie et la navigation, et qu'il a lui-même formé le projet et donné le plan du voyage de l'infortuné La Peyrouse. Il paroît que, pour ses autres lectures, il avoit recours à la Bibliothèque de la Reine.

« Ces collections réunies peuvent former en tout dix mille volumes, dont *les doubles* seront séparés, et les ouvrages qui manquent à la Bibliothèque Nationale y seront conservés. »

Il est probable que le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale se sera toujours refusé à l'aliénation des doubles de ces collections de livres provenant du Château des Tuileries, soit, par vente, soit par échange, en dehors de l'intervention régulière du Domaine. J. de T.

— Il me semble qu'on s'alarme à tort, car il ne faut pas oublier que l'échange ou la vente des « doubles » ou des « simples » appartenant aux collections de livres de l'Etat, ne peut avoir lieu que sous le contrôle de la Cour des comptes, et par l'intervention du Domaine. C'est un principe de notre droit administratif, qui a force de loi. M. du Sommerard, dans un rapport qu'il avait été chargé de faire sur les collections d'objets d'art et d'archéologie réunies au Musée Carnavalet, a rappelé tout dernièrement ce principe, devant la Commission des Beaux-Arts de la Préfecture de la Seine. Voici un extrait de cet intéressant Rapport, publié dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris (7e année, 3e livr. mai-juin 1880):

« Dans le Rapport qui a été lu lors de la dernière séance de la Commission des Beaux-Arts, Rapport qui, par suite d'un regrettable malentendu, a soulevé certaines réclamations, il était dit que, soit par voie d'échange, soit par voie d'acquisition, les objets réunis à l'Hôtel Carnavalet pourraient être cédés au Musée de Cluny ou à tout autre établissement public. Il y a là, en ce qui concerne du moins l'Hôtel de Cluny, une erreur sur laquelle il importe d'éclairer la Commission.

« *L'échange n'est point permis aux Collections de l'Etat ; il est absolument contraire aux statuts qui les régissent*, et, il y a quelques années encore, l'hôtel des Mines, ayant traité d'un échange de ses *doubles* avec les Collections du Muséum d'histoire naturelle, a dû réintégrer dans ses galeries les objets échangés, sur l'injonction qui lui en a été faite, *bien que cet échange eût été couvert de l'approbation ministérielle.* »

M. du Sommerard, conservateur du Musée de Cluny, créé par son père, s'est souvenu, en écrivant son Rapport, que son père avait été un des plus dignes conseillers-maîtres de la Cour des comptes.

Un référendaire.

— Puisque M. Paul Lacroix a abordé ici cette intéressante question, je voudrais qu'il voulût bien nous raconter en détail, avec preuves à l'appui, un des faits les plus curieux et les plus édifiants de cette histoire des « doubles » de nos grandes Bibliothèques publiques. Nul plus que le rédacteur du Catalogue de la Bibliothèque Soleinne n'est à même de nous dire tout ce qui concerne l'exemplaire des *Œuvres poétiques de maistre Roger de Collerye* (Paris, Pierre Roffet, 1536, in-8), lequel provenait de la Bibliothèque du cardinal Mazarin et fut vendu aux enchères en janvier 1844, avec la Bibliothèque de M. de Soleinne. Je ne puis que résumer, de mémoire, cette curieuse histoire. L'exemplaire, qui portait le timbre du cardinal Mazin, timbre antérieur à celui qu'on apposa depuis sur les livres de sa bibliothèque, lorsqu'elle entra dans le Domaine de l'Etat en 1792, cet exemplaire était relié en maroquin rouge, doré sur tranche. Or, la Bibliothèque de Mazarin avait possédé autrefois deux exemplaires de l'ouvrage rarissime de Roger de Collerye, mais un seul, relié en veau, figurait dans le Catalogue de cette Bibliothèque, rédigé de 1760 à 1780 : ce qui prouve d'une manière incontestable que l'exemplaire relié en maroquin rouge n'existait plus, à cette époque, dans la Bibliothèque. L'exemplaire relié en veau et décrit dans le Catalogue ne s'y trouvait pas davantage, puisqu'il avait été cédé, *par échange*, au duc de la Vallière, dans la bibliothèque duquel il figure, sous le no 2955. Les pièces authentiques relatives à cet échange ont été imprimées dans le *Cabinet historique*, il y a trois ou quatre ans. Il suit de là que la Bibliothèque Mazarine, qui avait eu deux exemplaires d'un des livres les plus rares et les plus précieux de notre vieille poésie française, n'en a plus un seul aujourd'hui. Il est presque certain que l'exemplaire en maroquin avait été vendu à l'encan en 1651 ou 1652, lorsque le Parlement ordonna la mise en vente de la Bibliothèque du Cardinal Mazarin. Il est probable aussi que, pour remplacer cet exemplaire, Naudé, le biblio-

thécaire du Cardinal, avait pu se procurer un *second* exemplaire en veau fauve, qui, par suite d'un échange malheureux, devint la propriété du duc de la Vallière. — N'y a-t-il pas lieu de penser que si la Bibliothèque Mazarine avait eu *trois* exemplaires doubles, au lieu de deux, il lui en serait peut-être resté un? CL.

—

Leodaria (XIII, 355, 409). — L'Intermédiaire agit ici un peu comme le Trésor de Santé en question. Je n'ai pas dit que ce devait être le Leodaria, mais bien le Zedoaria (Zédoaire) du Traité d'histoire naturelle médicale. RIBÈS.

—

Feu! Feu! (384, 414.) — Le collabo Q. demande s'il doit faire un *mea culpa?* Je n'en sais, fichtre, rien! car mon beau *feu* (de paille) est tombé; j'étais à *juin* quand il a flambé. Trop gratter — même le papier — cuit. Il y a toujours un peu à manger et beaucoup à boire dans ces salades épicées. Y a-t-il donc si loin du *coq* gaulois à l'*âne* à Lise? Il ne s'agit que de faire le saut, de chercher ce qui est et de ne point chercher ce qui n'est pas. D'ailleurs, qu'on ne m'accuse point ici de recul, si je déclare que j'avais écrit « confessons nous », et non point « fessons-nous ». Oh! non. Il faut que ce soit une Philaminte-typographe, qui ait ainsi mutilé mon verbe dans sa première partie. J'en ai écrit à notre honorable Directeur, pour lui demander un erratum qu'il m'a gracieusement octroyé, ce dont je lui rends grâces.

Qui vivra, ce dit-on, verra :
Saint Cucufin verra la fin,
La fin qu'il fault considérer,
Sur son nombril, sans trop pleurer.

—

La traduction en langues étrangères de « La Pucelle » de Voltaire (XIII, 386). — Outre les traductions allemandes citées par le collabo T. C., il en existe encore d'autres : 1° Sous les dates de 1791 et 1792 par Ritter (Chevalier) Fos; 2° sous la date de 1793, en 3 vol. in-8, traduction libre et travestie à la manière de Blamauer (l'auteur d'une Enéide travestie). Cette dernière traduction a été réimprimée en 1810, 1813 et 1821. Il y a lieu de mentionner aussi une traduction en 16 Chants, sous la rubrique : Paris, 1787, in-8, et en 12 Chants (traduction libre d'après Voltaire), sans date, sous la rubrique : Neustadt (Hambourg, 1865), gr. in-8, avec 8 fig. érot. UN LISEUR.

—

Les dindons de la farce (XIII, 388). — Je ne crois pas qu'ici le mot *farce* signifie « farce à manger »; mais où le collabo M. M. voit-il une inversion? Essayez de renverser les termes dans une phrase où figure ce dicton légèrement familier, et vous ferez, non pas du français, mais un véritable amphigouri. Pas trop puriste ne faut être, sous peine de devenir justiciable de Molière. Doct. BY.

— Question déjà posée. Mais, en la présentant aujourd'hui à nouveau, le collabo S. D. ne la résout-il pas lui-même assez bien? Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne n'a guère mordu, depuis lors, à la *farce*, plus ou moins épicée, du *Figaro*, pas plus qu'au *dindon* qui la couvrait. En sera-t-il de même aujourd'hui?
(Bordeaux.) EGO E.-G.

— Notre recueil renferme déjà question et réponses : V, 59; VII, 553, 695; VIII, 18; XII, 105. — Revel, du *Figaro* (VII, 553), avait puisé dans Quitard l'origine généralement attribuée à ce dicton populaire. — Les Jésuites qui ont, dit-on, importé cet animal en France, croyaient jouer une bonne farce à la République en s'emparant clandestinement, et petit à petit, de l'instruction et de l'éducation de nos enfants; mais quels sont aujourd'hui les « dindons de la farce »? A. D.

—

Charlemagne a-t-il été canonisé? (XIII, 388, 440.) — M. l'abbé Girodau a raison. Qu'il me soit permis de traiter cette question d'une façon plus complète. En droit, l'Eglise ne reconnaît pour saints que ceux dont le nom est inscrit au Martyrologe romain et ceux qui ont été canonisés. La canonisation par le Pape est relativement moderne et ne remonte qu'au XII[e] siècle. Avant cette sage mesure, la canonisation avait lieu par la voix du peuple et l'adhésion des évêques et du pouvoir ecclésiastique. Saint Martin, saint Augustin, sainte Monique, par exemple, n'ont pas eu d'autre canonisation.

Il y avait autrefois autant de Martyrologes que de Nations ou d'Eglises locales. De là, beaucoup d'abus. Grégoire XIII réforma le Martyrologe romain, lequel est une compilation qui renferme les Saints canonisés et ceux qui sont honorés dans le monde entier ou dans plusieurs contrées catholiques. Supposons que, dans un pays, un catholique veuille bâtir une église et la mettre sous le patronage d'un Saint, il devra prendre pour patron seulement un Saint canonisé ou un Saint inscrit au Martyrologe romain. Si ce digne fondateur voulait mettre sa fondation sous le vocable d'un Saint de nos diocèses et régions, par exemple, non canonisé et non inséré dans le Martyrologe romain, il devrait en référer à Rome. Voilà la règle, voilà le droit.

On ne pourrait donner à une paroisse, pour patronne, Jeanne de Valois, et cela pour deux raisons : 1° elle n'est pas canonisée, mais béatifiée; 2° elle ne se trouve pas au Martyrologe romain.

En pratique, chaque Ordre religieux a son supplément spécial, renfermant les Saints et Bienheureux d'Ordre. Mais la règle prescrite subsiste, en ce sens que les bienheureux qui peuvent avoir des chapelles dans les églises de l'Ordre ne peuvent être titulaires de ces églises.

A Washington, on avait bâti une église paroissiale pour les nègres, et on lui avait donné pour patron le bienheureux Martin Porrès, Dominicain, de sang mêlé. Ce patronage étant contraire au droit canonique, le bienheureux Porrès est passé au second rang, et l'Africain saint Augustin a pris le premier rang.

Charlemagne, ayant été canonisé par l'antipape Pascal III, à la requête de l'excommunié Barberousse, et n'ayant pas été inscrit au Martyrologe romain, Charlemagne n'est pas saint.

Cependant, après la réconciliation de l'Allemagne avec la Cour de Rome, celle-ci a autorisé le culte du grand Empereur dans un petit nombre de diocèses. Autrefois, plusieurs églises de France célébraient ce saint d'une manière toute particulière. L'Université de Paris l'avait pris pour patron. Il paraît que Rome en faisait la fête.

Maintenant, nous croyons que Charlemagne est rayé du calendrier de tous les diocèses de France. Elle se fait peut-être dans cinq ou six diocèses de l'Allemagne et dans un seul de la Belgique, celui de Tournai. Cette fête est approuvée par Rome, comme fête d'un *Bienheureux* et non d'un *Saint*. Benoît XIV a déclaré que le culte rendu à Charlemagne avec l'autorisation de Rome équivalait au moins à une béatification. Ceci n'est nullement une sentence rendue *ex cathedrâ*.

L'Empereur Constantin est l'objet d'un culte tout spécial dans l'Eglise grecque. Les Papes ont toujours refusé l'insertion de Constantin au Martyrologe. Cela n'empêche pas que le culte de Constantin ne soit approuvé pour les fractions de l'Eglise orientale qui se sont ralliées à Rome, aux conciles de Lyon et de Florence. Charlemagne est-il saint? Ce n'est pas de foi pour moi, mais c'est une opinion personnelle. Le grand Empereur jouit de la béatitude céleste, au moins depuis l'époque où son culte, quoique restreint, a été approuvé. Il me paraît impossible que Dieu puisse agréer l'offrande de l'adorable Victime, en l'honneur d'une âme damnée ou même destinée au purgatoire.

Si j'étais prédicateur, je trouverais, dans cette sorte de béatification, le sujet d'un sermon bien consolant : combien y aura-t-il de chrétiens sacrés, puisque Charlemagne reçoit le culte dû aux bienheureux?

BRIEUX.

—

Voltaire, les Jésuites et M. B... (XIII, 390). — Dans les éditions de Voltaire, et notamment dans celle d'Alexandre Houssiaux (Paris, 1852, t. II, p. 762), le duc de Brancas est nommé en toutes lettres.

E.-G. P.

— Il s'agit du duc de Brancas, et voici la lettre que Voltaire lui écrivit en 1716 :

« Monsieur le Duc, je crois qu'il suffit d'être malheureux et innocent pour compter sur votre protection, et je puis vous assurer que je la mérite. Je ne me plains point d'être exilé, mais d'être soupçonné de vers infâmes, également indignes, j'ose le dire, de la façon dont je pense et de celle dont j'écris. Je m'attendais bien à être calomnié par les mauvais poètes, mais pas à être puni par un prince qui aime la justice. Souffrez que je vous présente une épître en vers que j'ai composée pour Mgr le Régent. Si vous la trouvez digne de vous, elle le sera de lui et je vous supplie de la lui faire lire dans un de ces moments qui sont toujours favorables aux malheureux, quand ce prince les passe avec vous... »

Cette protestation de courtisan, et personne ne l'a été autant que Voltaire, lui a valu son pardon; cependant, malgré ce désaveu, il n'est pas douteux que les couplets dont il s'agit ne soient de lui. On les trouve dans l'édition Beuchot, comme attribués à Voltaire par son ami Cideville :

Ce n'est point le fils, c'est le père;
C'est la fille, et non point la mère;
A cela près, tout va du mieux.
Ils ont déjà fait Etéocle;
S'il vient à perdre les deux yeux,
C'est le vrai sujet de Sophocle.

Le second couplet est adressé spécialement à la duchesse de Berri, fille du régent :

Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire,
Belle duchesse de Berri:
Achevez le mystère.
Un nouveau Lot vous sert d'époux,
Mère des Moabites,
Puisse bientôt naître de vous
Un peuple d'Ammonites!

Le Régent, en faisant grâce à Voltaire, fut bon prince.

« Cet homme aimable, aimé, l'amant de toutes les sciences, si débonnaire, avec tous ses vices et sa déplorable faiblesse, fut, il faut bien le dire (c'est Michelet qui parle ainsi), infiniment doux et humain. »

UN LISEUR.

—

Les comédiens dans la vie politique

(XIII, 390, 440). — Voici ma part, autant que mes souvenirs sont exacts :

Fabre d'Eglantine, d'abord comédien à Lyon, je crois, puis secrétaire de Danton et député de Paris à la Convention.— Dugazon, aide-de-camp de Santerre en 1793. — Trial, familier de Robespierre et ardent terroriste, maire de son arrondissement.

Nos collabos en citeront d'autres, sans doute. A. NALIS.

— Les noms de trois Conventionnels, ci-devant acteurs, se présentent à mon esprit : Boursault, Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine. Il y en a d'autres. Cherchons et nous trouverons. L.

—

La robe de Charlotte Corday (XIII, 391) — était d'une couleur foncée lors de son interrogatoire. Voyez « Charlotte Corday, décapitée à Paris le 16 juillet 1793... » Par Couet-Gironville, à Paris, an IV. In-8.

LA MAISON FORTE.

—A la page 105 des *Mémoires sur Charlotte Corday*, par M. Adolphe Huart (Paris, Léon Rouvier, 1866), il est dit en note : « Au moment où elle accomplit sa courageuse action, voici le costume que portait Charlotte Corday : déshabillé de bazin rayé gris ; chapeau à haute forme, surmonté d'une cocarde noire, avec des rubans verts. Je crois me souvenir que, dans le tableau d'Henri Scheffer, représentant l'arrestation de Charlotte Corday, la robe est de bazin rayé gris. Au musée de Versailles, il y a un portrait de C. Corday par Jean-Jacques Hauer, peint d'après nature, *lors de son jugement*. Elle est représentée assise et vêtue de blanc. (Voir, pour plus de détails sur cet intéressant portrait, le 3e volume de la Notice du musée de Versailles, par Eudore Soulié, à la page 411.) E.-G. P.

— Dans le n° 21 de l'*Autographe* (1er oct. 1864), entièrement consacré à Charlotte Corday, M. Chéron de Villiers dit que « son costume consistait en un déshabillé de bazin gris rayé et un chapeau à haute forme surmonté d'une cocarde noire avec des rubans verts. » Parmi les gravures du temps, reproduites dans le même numéro, il y en a deux qui la représentent au moment où elle frappe Marat, et dans sa prison : il est visible que la robe qu'elle porte est à raies, mais sans qu'on puisse en deviner les véritables couleurs.

(Caen.) T. R.

—

Du contract social (XIII, 392). — Marc Michel Rey a donné, en 1762, deux éditions du *Contract social.*

1° L'édition originale, gr. in-8, très bien imprimée sur beau papier de Hollande, celle qui a été corrigée par l'auteur même et que J.-J. Rousseau cite dans sa correspondance avec Marc Michel Rey, pendant l'impression du livre et dont voici la description : — Titre, verso blanc, prélim. I-VIII, texte 324 pp. Sur le titre, une vignette par Bolomey, gravée spécialement pour cette édition.

2° D'après l'édition originale, Marc Michel Rey a imprimé de suite une édition in-12 sur mauvais papier et avec des caractères défectueux. En voici les principales remarques :

Le titre porte la vignette dont la planche avait servi auparavant pour le « *Discours sur l'inégalité* », au lieu de la planche gravée pour l'édition originale.— Dans l'épigraphe « *Fœderis æquas Dicamus leges,* » il s'est glissé une faute, on a imprimé : *décamus.*

Dans les deux éditions ci-dessus, *Contract* est écrit avec un *c;* ce qui n'a pas lieu dans l'édition citée par M. H. de l'Isle, qui est une des nombreuses contrefaçons publiées sous le nom de Marc Michel Rey, en France et en Suisse, pendant l'année 1762.

Pour de plus amples détails, je recommande à M. H. de l'Isle les « Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc Michel Rey », publiées par J. Bosscha. Amsterdam et Paris (Didot), 1858.

G. A. RUBATTEL.

—

La mort de Gilbert (XIII, 414).—Je reconnais qu'il faut se défier des légendes. Un des exemples les plus frappants est la légende généralement admise sur la mort d'Eustache Lesueur, où le roman a pris la place de l'histoire et est consacré par un tableau d'Elise Journet. Mais à ce sujet il existe des pièces authentiques bien connues, tandis que l'assertion émise par E. M., en ce qui concerne Gilbert, ne me paraît nullement prouvée. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le Dictionnaire de Jal, d'après une mention empruntée au registre de l'Hôtel-Dieu : « Ob. 16 nov. Nicolas« Joseph-Laurent Gilbert, a. 29, n. Fonte« noy-le-Château, D. Besançon, 24 octobre « 1780. » Cette courte mention ne prouve-t-elle pas qu'entré à l'Hôtel-Dieu le 24 oct., il y est mort le 16 nov. suivant ? Si, conduit à cet hospice après sa chute de cheval, il eût ensuite été transporté à son domicile, est-ce qu'on n'aurait pas constaté sa *sortie* et non sa mort ?

Grimm (déc. 1780), tout en critiquant ses attaques contre les philosophes, fait l'éloge de son talent de poète ; pourquoi rejeter son attestation contemporaine, qui vient à l'appui de la note du registre de l'Hôtel-Dieu ?

Emile Begin, dans la Biographie Didot, citée comme autorité par E. M., le fait mourir, il est vrai, rue de la Jussienne, mais sans indication de source et à la date du 12 nov., alors que le 16 il était encore à l'Hôtel-Dieu.

Il me semble qu'avant d'être tranchée, cette question a grand besoin d'être examinée de nouveau. En attendant, j'avoue que j'adopte les renseignements contemporains que j'ai cités, et qui ne me paraissent pouvoir être détruits que par des pièces remontant à la même époque. A. D.

—

Oré (XIII, 418). — Orer, prier Dieu : d'où vient *oraison*, du latin *Orare* :

Si provoire et li ordenes
En sur un teltre sont montez,
Pour Dieu proier et pour orer
Et pour la bataille esgarder.
(*Le Roman de Vacce.*)

Dictionnaire des termes du vieux françois ou Trésor des Recherches et Antiquités gauloises et françoises, de Borel.

P. c. c. : UN LISEUR.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418). — « Un mensonge ?... Qu'est-ce à dire ? » — Mais oui, tout simplement. Et l'illustre Breton peint, en deux mots caractéristiques et vrais, les *Lettres Provinciales*. Pourquoi n'en pas prendre son parti, cher collabo S. D. ? N'auriez-vous jamais vérifié les assertions de Pascal sur les textes incriminés ? C'est le commencement de toute discussion. A propos des fameuses *Lettres*, un bibliographe émérite et judicieux a dit : « Il est certain que Pascal et son ami Nicole, en isolant ou en dénaturant certains passages des casuistes jésuites, ont eux-mêmes *escobardé* plus d'une fois ». Le mot n'est-il pas joliment retourné ? LE ROSEAU.

— Où Chateaubriand a-t-il dit ce qu'on lui fait dire ? Ce jugement n'a pas le sens commun, car Choiseul, sceptique, s'est toujours défendu d'avoir contribué à l'expulsion des Jésuites, dont l'existence, loin d'être inoffensive alors, était, comme aujourd'hui, un danger et une calamité publique. M. de Maistre, qui se connaissait en mensonges utiles à la Compagnie de Jésus, appelait les *Provinciales* « les *Menteuses*. » Il est peu probable que Chateaubriand l'ait copié. Si l'on veut faire, pour 1884, bi-centenaire de l'édition des *Provinciales* en quatre langues, une édition nationale et définitive, avec vérification de tous les textes, du chef-d'œuvre de Pascal, je demande qu'une commission de bibliophiles soit instituée dans ce but. Incidemment, elle dira où et quand « sept cent cinquante-huit falsifications ont été authentiquement constatées dans le livre des *Assertions* », comme l'assure notre collabo Pierre Clauer ; pourquoi des sujets ou des Français n'auraient pas eu le devoir de juger leur roi devenu conspirateur et parjure, ainsi que le pense « Le Roseau », et d'où vient que, si les Jésuites désirent, avec raison, qu'on se taise aujourd'hui sur leur compte, ils ne commencent pas par se taire eux-mêmes ? W. J.

— Chateaubriand n'est pas le seul qui ait accusé les *Lettres Provinciales* de mensonge. (Voir la *Réponse aux Provinciales*, du P. Daniel). Pour résoudre la question, il faudrait compulser les livres des Jésuites cités par Blaise Pascal et s'assurer si les passages allégués sont littéralement rapportés ou scrupuleusement traduits. C'est un travail de longue haleine et qui demande beaucoup de loisir, d'étude et de science. Il ne peut guère être fait que dans une Bibliothèque publique ; je doute qu'un particulier veuille et puisse réunir tous les ouvrages attaqués. Il est plus commode de répéter, avec Chateaubriand, que Pascal était un calomniateur de génie. Qui a jamais pris la peine de s'assurer de la vérité ? Qui la prendra ? ou, si quelqu'un l'a prise, l'a-t-il fait impartialement ? Il n'y a guère que des gens intéressés dans la question qui osent aborder une étude si longue, si aride et si difficile. E.-G. P.

— Il est piquant de faire donner, par un Jésuite, la réponse à la question. Voici comment s'exprime, dans un livre devenu classique (Analyses des auteurs franç., lat. et grecs du baccalauréat), le R. P. Mestre : « Les lettres... sont dirigées contre la morale des casuistes de la Compagnie de Jésus. Il fut facile à Pascal de recueillir, à l'aide de ses bons amis les Jansénistes, dans des livres aujourd'hui oubliés pour la plupart, quelques propositions théologiques très discutables au temps où elles furent émises, et d'en relever d'autres plus ou moins téméraires. Ce serait vraiment un miracle, si, pendant plus de deux cents ans, sur un si grand nombre de théologiens traitant des matières les plus abstruses, pas un n'avait laissé échapper quelque erreur. Où est la société savante, où est l'écrivain qui n'ait payé tribut à la fragilité humaine ? Mais ce qui est révoltant et inexcusable dans Pascal, c'est d'avoir rendu toute une Société responsable des opinions *erronées* de deux ou trois de ses membres ; c'est d'avoir, à l'aide de textes mutilés, fait dire à un auteur ce qu'il n'a pas dit du tout. » ANNEMUNDUS.

—

Cherchez la femme (XIII, 419). — Le fameux mot : « *cherchez la femme* » se trouve dans les *Mohicans de Paris*, pièce qu'Al. Dumas père tira d'un de ses romans du même nom, et qui fut jouée, en août 1864, à la Gaîté. Il est mis dans la bouche de M. *Jackal*, le type, devenu légendaire, du policier. BELLATOR.

— Voyez, sur cette question du « Vieux juge », l'Intermédiaire, VIII, 228, 282, 306 ; X, 206 ; XI, 524.

LA MAISON FORTE.

Fanfreluches dotées (XIII, 419). — Οὐδεὶς... οὐδεμία, οὐδὲν. — Aucun, nul, personne. Alors, c'est donc bien un pseudonyme. Doct. By.

— Rabelais entendait, par *Fanfreluches antidotées,* sornettes portant avec elles le contrepoison. Voir les commentateurs de Rabelais : Bernier, Guiet, Le Duchat, de Marsy, Le Motteux, etc. C'est dans ce sens que J.-B. Rousseau s'est servi du mot, dans son Epître à Marot :

Le seul Horace en tous genres nulle :
De Cytherée exalte les faveurs
Chante les dieux, les héros, les buveurs;
Des sots auteurs berne les vers ineptes;
Nous instruisant par gracieux préceptes
Et par sermons de joie *antidotés.*

Un liseur.

—

Sept fois par jour ? ou par minute ? (XIII, 420).—Voyez Salomon, dans l'Ecclésiaste.

Doct. By.

— Salomon, au livre des *Proverbes* : « *Septies* enim cadet justus, et resurget. » Il n'est pas là question de *jour*, ni de *minute*. Le rapprochement du nombre *sept* et du mot *jour* ne se rencontre que dans le Psaume CXXII : « *Septies* in *die* laudem dixi tibi », et dans l'*Evangile* de S. Luc (XVII, 4) : « Et si *septies* in *die* peccaverit in te.... » Annemundus.

— A une époque dont je ne me souviens plus, j'ai fait voir, en citant le texte de la Bible, que Salomon avait dit : *Le sage tombera sept fois et se relèvera*, et n'avait pas dit : *sept fois par jour*. C'est une corruption de ce texte qui a donné lieu au proverbe dont Nemo se préoccupe.

E.-G. P.

— Que le questionneur consulte, non sept fois, mais une fois seulement, notre précieux recueil, et en deux endroits. Qu'il se reporte donc à XII, 579, 634.

A. D.

— Il y a une variante classique : « Le sage tourne sept fois sa langue avant de parler, dans la bouche de sa voisine. » Mais je doute que cet axiome soit de Salomon, — bien qu'il ne se soit pas privé de voisines ! M. B.

—

Et cætera pantoufle (XIII, 420). — Un Allemand très érudit, Félix Liebrecht, qui fut longtemps professeur à l'Athénée royal de Liège, a publié en 1879, à Heilbronn, chez Henninger, un fort curieux volume intitulé : *Zur volkskunde alle und neue Aufsætze*. On y trouve, à la page 495, une petite dissertation (*Et cetera Bundschuh*) sur l'expression dont il s'agit. Le passage est trop long pour être copié, et je ne puis que le signaler à M. M. Poggiarido.

—

Le rouge au front (XIII, 420). — Et pourquoi pas ? D'abord ne peut-on pas admettre que la coloration résultant de l'afflux de sang au visage, par suite d'une vive émotion, se manifeste au front comme aux joues, moins vivement peut-être ? Et d'ailleurs, n'est-il pas évident que, dans l'expression critique, le front est dit poétiquement pour le visage, la tête, la partie pour le tout ? — Enfin, le vers inexactement cité :

Je me suis fait un front qui ne rougit jamais,

n'est-il pas une altération inconsciente du passage de la *Phèdre* de Racine, qui donna l'occasion à Mlle Lecouvreur de lancer une foudroyante apostrophe à la duchesse de Bouillon :

Je sais mes perfidies,
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies,
Qui, gardant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

(Nîmes.) Ch. L.

— J'ai vu très souvent rougir au front, aussi bien qu'aux joues, des gens convaincus de mensonge ou dont la pudeur était offusquée. L'expression semble donc parfaitement juste. E.-G. P.

—

Au pied de la lettre (XIII, 420). — Cette locution, pour littéralement, ne me semble pas aussi singulière qu'à H. E., en me rappelant que le pied est une ancienne mesure bien connue ; par suite, on conçoit facilement son admission dans notre langue. Boileau a dit dans le même sens (Sat. VIII) :

Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les [hommes?

A. D.

—

Je m'en bats l'œil (XIII, 420). — Poisson, dans *La comédie sans titre*, a dit :

Mordié ! je me bats l'œil de Mercure et de toi !

Et Scarron, dans son *Virgile travesti*, liv. VII :

Le roi dit : Je m'en bats les fesses !

Ces deux locutions ont donc, en effet, la même signification.

Mais, cher collabo S. D., y avez-vous réfléchi ? Alors que vous admettez les fesses, pourquoi rejeter le voisin, qui trône au milieu ? A. D.

—

L'argent (XIII, 421) — Innombrables sont les poètes qui ont décrit le pouvoir de l'argent ! Inutile de rappeler ce qu'en ont dit Boileau, Regnier, Jean de Meung et tant d'autres. Mais, parmi eux, il en est

un que nous ne connaissons pas assez : c'est Juan Ruiz, qui fut au commencement du XIVe siècle, archiprêtre de Hita. Ce Juan Ruiz a laissé une œuvre étrange, pleine de verve, dans laquelle se réfléchit toute son époque : Chevaliers faisant de leurs harnois un objet de parure et trichant au jeu ; Moresques dansant, sur les chansons profanes de l'archiprêtre, dont la vocation poétique était plus réelle que la vocation religieuse ; clercs de Talavera s'insurgeant contre des réformes de mœurs ; grosses paysannes figurant dans de grotesques pastourelles ; joyeux contes, bonnes aventures, et, au milieu de ce tohu-bohu, quelques éclairs de piété. C'est toute l'Espagne du temps. Ce vieux monde a disparu, à l'exception d'une chose : la puissance de l'argent. Si Juan Ruiz revenait aujourd'hui sur cette terre, il verrait une foule de gens agenouillés devant un personnage, qu'il reconnaîtrait tout de suite pour le grand et illustre *Don Dinero*, dont il fit un si vivant portrait. A ceux de mes confrères qui lisent l'espagnol, je recommande l'archiprêtre de Hita, dont la connaissance ne peut manquer de leur être agréable. C'est du 464e au 489e quatrain qu'ils trouveront l'éloge de *Dinero*. Il leur rappellera un fabliau dont Le Grand d'Aussy a donné un fragment : *Dom Argent* (t. III, p. 245). Quevedo s'est probablement souvenu de Juan Ruiz, lorsqu'il écrivit les vers :

Poderoso caballero
Es don Dinero...

qu'on peut lire dans l'édition de ses Poésies donnée à Bruxelles en 1661, in-4°, page 261.

Si l'on tenait à avoir des renseignements sur Juan Ruiz, je ne citerais ni Viardot, ni Sismondi, qui ne le connaissaient guère, mais de los Rios, *Historia de la literatura española*, t. IV, p. 155 et suiv. — Wolf : *Studien zur Geschichte der Spanischen Nationalliteratur*, p. 154 et suiv. ; — Clarus, *Darstellung der Span. Lit.* p. 599 ; — Puymaigre, *Vieux auteurs castillans*, t. II, ch. XV ; — Puibusque, *Hist. comparée des Littératures espagnole et française*, t. I, p. 157 et suiv. ; — Ticknor, t. I, ch. V ; — Dozy, *Recherches sur l'hist. pol. et lit. de l'Espagne*, t. 386. — Les poésies de Juan Ruiz ont été publiées par Sanchez : *Poesias castellanas anteriores al siglo XV*.

POGGIARIDO.

—

La Bibliothèque du château de St-Cloud (XIII 422). — C'est comme un fait exprès ! « Le *XIXe Siècle* » du 1er août vient montrer que la Bibliothèque de Saint-Cloud n'a pas du tout échappé au pillage : « Une « jolie annonce. Elle a été cueillie dans le « Journal de la Librairie allemande ; « j'ai le texte sous les yeux, mais je pense « qu'il suffira d'en donner la traduction :

(32,562) PAUL NEUBNER (à Cologne).

Un NAGLER offre : Dictionnaire artistique : 22 vol., exemplaire magnifique, relié en fin demi-chagrin de Paris, en parfait état de conservation, à 350 marcks (437 fr. 50).

N. B. Provient de la Bibliothèque du Château de Saint-Cloud. Pas beaucoup de pudeur, le sieur Paul Neubner, citoyen de Cologne ! Toute l'eau de Marie Farina passerait sur son annonce, « sans laver la souillure, » comme dit le poète. F. SARCEY.

P. c. c. : J. R.

— ..... Ce NOTA BENE n'est-il pas superbe ? Oui, « NOTA BENE. Cet exemplaire magnifique » a été volé. — La force ne prime-t-elle pas le droit ? — Quelle « tarte à la crème » que ce N. B. !! M. B.

— .... On t'en donnera, des exemplaires de ton Nagler, « reliés en fin demi-chagrin de Paris », pilleur et annonceur éhonté ! NEMO NON.

— ..... Mais alors la Bibliothèque du château de St-Cloud n'avait donc pas été sauvée avant évacuation ? Le mobilier a-t-il été sauvé de même ? A quel sauveur se vouer, si M. Rochefort n'a pas opéré lui-même ce sauvetage ? E.-G. P.

— En 1871, M. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles, m'a dit : « M. de Bismarck m'a fait entendre que les livres de la Bibliothèque du palais de Saint-Cloud me seraient remis ; je n'ai rien reçu. Je pense que cette belle Bibliothèque est en Allemagne. » En général, les Prussiens respectaient les Musées et les Bibliothèques des communes, et prenaient à l'Etat ce qui était à leur convenance. Exemple : Saint-Cyr, livres et instruments. H. DE L'ISLE

—

Le Spleen, roman de Bezenval (XIII, 423). — J'ai essayé de lire ce roman, vanté par Stendhal, et n'ai pu aller jusqu'au bout (sans jeu de mots). Cet ouvrage m'est resté dans la mémoire comme étant fort ennuyeux et capable de le donner — le spleen ! Il se trouvait à la suite des Mémoires de Bezenval, dans le 4e volume.

E.-G. P.

—

Le baiser à la cuisse, et autres « us » du bon vieux temps (XIII, 442). — Callipyge veut dire : « ayant de belles fesses ». Pour baiser à la cuisse, il suffit de mettre à nu le genou ou un peu au-dessus. D'ailleurs, il n'est pas dit, dans l'acte, qu'on baisera *à nu*, et il n'est nullement question de « l'Eminence charnue ». — Il est aussi à remarquer que le « bon vieux temps » n'était déjà pas si mal nommé, puisque, pour transmettre la propriété d'une pareille étendue de terrain on se contentait d'une cérémonie insignifiante et d'une oie grasse (valeur *actuelle*, 15 francs !). A ce propos, le collabo M. D. S. pourrait-il

nous dire combien de mille francs vaudrait aujourd'hui cette propriété ?

Doct. By.

Trouvailles et Curiosités.

Auteur du Dictionnaire Néologique. — « Nous avons perdu ces jours-cy M. Bel, « conseiller de Bordeaux, auteur de « plusieurs pièces que j'ai insérées dans « les Mémoires de Littérature et du Dic- « tionnaire Néologique, qui passe sous le « nom de l'abbé Desfontaines.» C'est la copie du Post-scriptum d'une lettre originale de l'abbé Desmolets, écrite au président Bouhier, à Paris, le 17 août 1738 (Recueil des Lettres au présid. Bouhier, n° 2 des Mss. du Palais des Arts de Lyon). Ces renseignements ne sont pas absolument conformes aux articles publiés dans les *Supercheries littéraires* et le *Dictionnaire des Anonymes;* ils peuvent servir à les compléter ou à les rectifier.

Anastase Cophose.

—

«Le Cabinet» de la Bastille. — Je relis les fameux *Mémoires* de l'avocat Linguet sur cette prison du bon plaisir, où il a passé 2 ans. — C'est une lecture de circonstance, aujourd'hui 14 juillet, et fort capable d'édifier sur la véracité de ceux qui voudraient nous faire accroire que le Gouverneur de Launay était un petit saint et ses cachots un lieu de délices.... (Mais il faudrait remplir de citations tout un numéro de l'Intermédiaire..... Allons seulement avec Linguet, au « Cabinet» (page 91):

« La grande cour de la Bastille (où se « promènent les prisonniers, un par un) « est l'unique chemin de la cuisine, des « visites que reçoivent les officiers du « Château. C'est par là que passent les « pourvoyeurs de toute espèce, les ouvriers, « etc. Or, comme il faut qu'un prisonnier « soit invisible quand il se présente des « étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans « ce qu'on appelle le *Cabinet :* c'est un « boyau de 12 pieds de long, sur 2 de « large: c'est là le *Cabinet* où, à l'appro- « che même d'une botte d'herbe, il faut « se recéler au plus vite, avec le soin d'en « fermer scupuleusement la porte sur soi; « car, au moindre soupçon de curiosité, la « moindre punition serait une clôture « absolue. J'ai souvent compté que, sur « une heure, durée de la plus longue pro- « menade, il y avait trois quarts d'heure « de consumés dans cette cruelle inaction « du *Cabinet.*»

Et, page 167 : « La femme du Gouver- « neur passe dans cette cour pour se « rendre chez elle : elle n'est pas légère, « sa marche est un peu lente ; l'espace à « parcourir est assez long. La sentinelle, « pour faire sa cour, et montrer de l'exac- « titude, crie : *Au Cabinet !* dès qu'il « l'aperçoit. Il faut fuir, il faut rester *au* « *Cabinet*, jusqu'à ce qu'elle soit rendue « Quand elle sort, sa retraite est accom- « pagnée des mêmes formalités. Le reclus « a de même à supporter, dans le *Cabinet*, « la maîtresse, les femmes de chambre et « les laquais ».....

Pas de commentaires !

Doct. By

—

Evolution, Révolution, Invasion ! — Le chroniqueur du *Temps* vient de publier de bien intéressantes lettres inédites de Prévost-Paradol, accompagnées de piquants commentaires.

« Il y a encore bien des talents en « France, disait un soir Prévost-Paradol : « talents confus, talents en herbe. Con- « teurs, poètes, historiens, orateurs, à qui « il manque pourtant quelque chose pour « s'épanouir..... Je sais bien ce qu'il leur « faudrait : c'est une révolution » — A ce moment passait M. de Persigny (c'était chez Arsène Houssaye, à une de ses *redoutes*, id est *raouts*). Saisissant le mot au vol, il sourit et dit, en hochant la tête : — « Oh ! une révolution ! une révolution ? « Une *évolution* suffirait ! » et il disparut.

Une évolution ! ajoute notre chroniqueur, l'évolution vers la liberté ! Prévost-Paradol eut la faiblesse d'y croire. L'*évolution* n'amena que l'*invasion*, et lorsque la *révolution* qui y succéda, inévitable, appela toutes les intelligences à travailler à une nouvelle France, l'auteur de la *France nouvelle* n'était plus là ! Je songe à ce *voyant* du siège de Jérusalem, qui criait : *Malheur !* sur les remparts, et qui tomba frappé le premier.

Et nous, nous faisons, en lisant ces lignes un autre sinistre rapprochement.

C'était en 1852. Etienne Arago, à Turin, reçoit la visite d'Emile Ollivier. Celui-ci avise, à la cheminée, une carte sur laquelle l'exilé avait écrit ce quatrain :

Malheur et malédiction
A l'Empire qu'on déifie !
Car à nos yeux il signifie,
Honte, *Opprobre*, *Invasion !*

— « Oui, mais ce n'est pas assez, dit Ollivier. Mettez ! exécration ! » — « Je ne demanderais pas mieux, répliqua Arago, si ce n'était l'hiatus... Mais qu'à cela ne tienne ! Malheur *et exécration !* »

Et dire que ledit Ollivier a voulu opérer lui-même l'*évolution*, pour conjurer la *révolution*, et qu'il a bel et bien effectué, « d'un cœur léger », l'opération césarienne de la *révolution* et de l'*invasion*.

Mané, *Thécel*, *Pharès !* R. C.

Le gérant, Edouard Rouveyre.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880

XIIIe Année.
N° 295.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Août 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Suite des « Echanges de Doubles », des « Echanges de vues », et du changement d'éditeur (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464).

Après MM, Baudry et Fischbacher, M. Paul Lacroix, — auteur de la Question en question, et de qui vint « tout le mal », ou plutôt « tout le *bien* »,— demande la parole. C'est trop juste. Voici sa lettre :

A Monsieur le Directeur de l'Intermédiaire.

Paris, le 15 août 1880.

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié, dans *l'Intermédiaire* du 10 juillet, une lettre datée du « Palais de l'Institut » et signée : F. Baudry, *Administrateur de la Bibliothèque Mazarine*, dans laquelle ledit Administrateur (son véritable titre est et devrait être *Conservateur-administrateur*) m'accusait d'avoir publié, dans le n° du 25 juin, un article INJURIEUX, à propos des Doubles de nos grandes Bibliothèques.

Injurieux? — Gros mot pour un si petit article. Il suffira de reproduire le passage dit *injurieux* : « Voici, « dit-on, qu'un bibliothécaire, peu bibliothécaire et « superbe (peu importe ici sa science linguistique, etc.), « s'avise, le malheureux! de partir en guerre contre « ce qu'il appelle les Livres Doubles des Bibliothè« ques et de réclamer l'échange de ces soi-disant Dou« bles contre des livres étrangers, — allemands, s'il « vous plaît. »

Rien de plus, rien de moins. — Il plaît à M. F. Baudry, Administrateur (et non plus Conservateur-administrateur) de la Bibliothèque Mazarine, de se reconnaître ici et de déclarer que, sans le nommer, je l'ai *désigné fort clairement*, et qu'il *n'accepte l'exactitude d'aucun des faits que j'allègue.*

Or, je n'ai allégué aucun fait, si ce n'est qu'un Bibliothécaire, peu bibliothécaire et superbe, s'avise, dit-on, de partir en guerre contre ce qu'il appelle les Doubles des Bibliothèques, etc., etc.

Là-dessus, il s'adresse aux honorables lecteurs de *l'Intermédiaire*, en disant : « Je n'ai fait, en tout, qu'exécuter les ordres de M. le Ministre de l'Instruction publique et de ses agents. »

Changement de décor. Il ne s'agit plus d'un Bibliothécaire, peu bibliothécaire et superbe, qui n'était pas nommé; il s'agit de M. F. Baudry, Administrateur (et non pas Conservateur-administrateur) de la Bibliothèque Mazarine, qui se nomme. Il ne s'agit plus de « la vieille question des Livres Doubles, une des moins étudiées et des plus redoutables, qui se posent comme une menace perpétuelle devant nos grandes Bibliothèques publiques »; il s'agit des *ordres* d'un Ministre, que M. Baudry *n'a fait* qu'exécuter, *en tout.*

Nous n'en savons pas et n'en demandons pas davantage. *L'Intermédiaire* n'a rien à voir là dedans; il a toujours eu l'esprit et le bon goût de ne pas contrôler ni discuter les ordres des ministres.

Mais nous n'en avons pas fini avec le Bibliothécaire, peu bibliothécaire et superbe (que nous n'avions pas nommé et que nous ne nommerons pas). Il nous faudra lui apprendre ce que c'est qu'un Livre double, en lui prouvant que les grandes Bibliothèques n'ont qu'un *très petit nombre* de livres *doubles*, — qui leur sont, d'ailleurs, *utiles, nécessaires*, et même INDISPENSABLES.

J'ai l'honneur, etc.

Paul Lacroix (*Bibl.* Jacob).

P. S. — Autre guitare (pour achever la sérénade ou la comédie!) :Dans le n° du 10 août, voilà M. G. Fischbacher, ex-éditeur de *l'Intermédiaire*, qui vous prie d'accepter sa démission de gérant, attendu que « M. Paul Lacroix a soulevé la question des échanges de Doubles, et N'A PAS CRAINT de s'attaquer à la personne de M. F. Baudry, Administrateur de la Bibliothèque Mazarine, lequel M. Baudry vous a écrit que l'article du 25 juin est *injurieux;* et attendu que, lui, M. G. Fischbacher est de son avis » (de l'avis de M. Baudry).

En vérité!

Oui, monsieur G. Fischbacher, j'ai soulevé la grave question de l'Echange des Doubles, et *je n'ai pas craint* de m'attaquer, non à la personne de M. Baudry, Administrateur de la Bibliothèque Mazarine, mais bien « à un Bibliothécaire, peu bibliothécaire et superbe ».

Est-ce là tout? *È finita la comedia?*

P. L. (*B. J.*).

—

« Echanges de vues » (XIII, 417).

La réponse suivante, qui est en même temps une question incidente, nous est parvenue trop tard pour le dernier numéro. Mais, avec *l'Intermédiaire*, on ne perd jamais rien à attendre (comme l'a éprouvé mieux que personne notre honorable correspondant), et *tout se retrouve :*

— A-t-on vraiment ri tant que cela de la rupture entre le Saint-Siège et la Belgique? Les réponses de M. Frère-Orban n'avaient pas toute la placidité du style diplomatique. Il semblait fort en colère, et n'avait pas plus l'air de rire que M. Baudry, — qui ne s'attendait guère à faire arriver le Pape en cette affaire. — En tout cas, s'il riait, il riait jaune. — La Papauté est plus vieille que l'illustre Royaume Belge, et durera peut-être autant..... *Chi lo sa?* Si l'on a ri longtemps de ce grave événement, ce qui ne me paraît pas prouvé, et si l'on doit en rire longtemps, ce qui ne m'a pas l'air certain, le tout est de savoir : « Qui le dernier rira. » Leslie.

Si notre correspondant veut voir à quel point on a ri de cette conjoncture diplomatique, laquelle a amené une disjonction fâcheuse, il faut ne pas écouter une seule cloche, il faut lire les journaux belges et autres, notamment un journal bien français, *la France*, qui a résumé les faits et les pièces dans un article du 29 juillet, intitulé : la Diplomatie Romaine; il faut lire enfin une note de M. Frère-Orban, publiée ces jours derniers. Comment la galerie n'aurait-elle pas ri de ce jeu, où le *cache-cache* traditionnel semble bien être d'un seul côté, et de ce « comble » d'euphémisme qui donne justement au-

dit jeu, « le nom si doux » d'*Echange de vues?* »

Maintenant, nous n'avons pas prétendu qu'on ait ri partout, qu'on ait ri de tous les côtés, et que personne n'ait ri jaune. Nous sommes donc d'accord avec notre honorable correspondant. Hélas! on rit souvent pour éviter de pleurer, et, comme dit la villanelle du vieux Desportes :

Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira!...

C. DE R.

—

CHANGEMENT D'ÉDITEUR

Frustra fit per plura quod fieri potest per pauciora. — J'ai un débiteur et un créancier. Ma dette et ma créance sont égales. Tous les deux habitent Paris; moi, j'habite la province. Que le premier verse au second la somme dont il m'est redevable, et voilà deux dettes éteintes du même coup, sans frais, sans retard et sans embarras. Comment une idée aussi simple ne s'est-elle pas présentée à l'esprit de deux commerçants intelligents, comme doivent l'être MM. Fischbacher et Rouveyre? C'est une question que je crois digne d'exercer la perspicacité des Chercheurs de *l'Intermédiaire*. DICASTÈS.

Cette demande de notre spirituel correspondant nous force à mettre un point sur un *i*, que nous avions cru suffisamment accuser en soulignant un paragraphe de la lettre de M. Fischbacher, et en disant, dans notre *Nota benè* (XIII, 450) que « M. Fischbacher avait *absolument tenu* à rembourser les abonnements au prorata, etc. »

Nous avions, cela va sans dire, proposé à M. F. la très simple opération, dont parle Dicastès, et dont l'utilité pratique sautait aux yeux. M. F. n'en a pas voulu (il ne nous a pas dit pourquoi) et nous a dit seulement que nos abonnés seraient *aussitôt* remboursés par lui. Nous ne pouvions faire violence à M. F. pour lui imposer notre manière de voir ni notre manière de faire. Il nous a fallu nous résigner à ce mode peu commode qui est pour nous *res inter alios acta*.

Malgré nos « divergences de vues », nous demeurons, quant à nous, en bons termes avec notre éditeur démissionnaire.

C. DE R.

Questions.

Les Poésies de Claude de Chaulnes. — Au mois de mars 1836 (il y a bien près d'un demi-siècle), le *Bulletin du Bibliophile*, jeune alors, et heureusement plein de vie encore en 1880, publiait une notice de Charles Nodier sur un manuscrit des Poésies de Claude de Chaulnes, en la possession du libraire Joseph Techener. L'ingénieux académicien signalait ce poète : « Un homme de beaucoup d'es« prit, disait-il, faisant des vers avec une « incroyable facilité, comme on aurait « fait de la prose. Tout entier au vin et à « l'amour, son ivresse est celle d'un « Suisse, sa volupté celle d'un mousque« taire; mais il est naturel et gai; ce « qu'il y a de plus piquant dans ses vers, « c'est qu'ils donnent une idée de la so« ciété dans laquelle vivait l'auteur, et, « sous ce rapport, ils forment un appen« dice très curieux aux *Mémoires* de Tal« lemant des Réaux ». Mais il faut lire en entier l'article de Nodier, sans oublier une lettre d'un savant bibliophile dauphinois, M. Olivier Jules, insérée dans le même *Bulletin* (juillet 1836), laquelle nous apprend que Claude de Chaulnes, président du Bureau des finances du Dauphiné, mourut à Grenoble, presque octogénaire, vers 1675.

La question à poser est celle-ci : Sait-on ce qu'est devenu le manuscrit que la notice de Nodier recommandait d'une façon piquante à l'attention des amateurs? Pourrait-on nous dire quelle est la Bibliothèque publique ou la collection particulière dans laquelle il est entré?

E. R.

—

Un quatrain de l'abbé de l'Atteignant. — Il a été question ici de l'abbé de l'Atteignant, chanoine de Reims. Un nouveau journal, curieux à lire et fort amusant, l'*Intransigeant*, m'apprend que ce chanoine-poète demeurait au 2e étage de la maison où est mort Gilbert (rue de la Jussienne, n° 8, actuellement en démolition), et qu'il y recevait à sa table une voisine, qui devint Mme Du Barry. Il ajoute que cette aimable fille lui envoya un jour des abricots, avec quatre rimes pour des bouts qu'il devait remplir : *poire, abricot, foire, mot.* L'abbé de l'Atteignant lui renvoya ce quatrain :

Ah! craignez le jus de la *poire*,
Surtout le jus de l'*abricot!*
Car il vous donnerait la *foire*.
Madame, passez-moi le *mot*.

Voilà un quatrain proprement touché! L'*Intransigeant* trouve même que, pour un abbé, c'est un peu hardiment... *torché!* Mais (question préalable) l'anecdote, les abricots, les rimes, les vers, tout cela est-il authentique? A. A.

—

La Follette. — Dans une lettre du Chancelier d'Aguesseau à son fils aîné, en date du 30 déc. 1737, il est question d'une maladie qui régnait à Paris, et qu'il nomme la *follette* : « Ce sera donc « la *follette*, dit-il, qui aura l'honneur de « vous avoir tous rendus sages... »

Quelle était cette maladie, dont le remède spécifique, d'après le Chancelier, serait de garder le lit et de prendre des boissons abondantes? J'ai cherché inutilement des renseignements dans les dictionnaires que j'ai sous la main.

E.-G. P.

—

Chairs salineuses. — « Le *Baiser* nous fait voir un profil de femme, dont le dos se modèle, à grands plans, dans de beaux tons de chair salineuse... »

Ceci est du français, envoyé par M. Camille Lemonnier, un correspondant belge, à la *Chronique des Arts,* du 10 juillet 1880.

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

UN LECTEUR, quelque peu collabo, de la *Chronique des Arts.*

—

Symbolisme du Bonnet phrygien. — En dépit des agréables plaisanteries de notre collabo *Emballeur* (XIII, 457), je pose sérieusement cette question : Quelle est l'histoire de ce symbolisme, depuis les Grecs et les Romains, en passant par le moyen âge ? Dans la petite église de mon village (autrefois monument historique, rayée en 1852), il y a un chapiteau du XIIe siècle qui représente une tête coiffée du « Bonnet de Phrygie », et l'on trouve, dans Alciat, un emblème qui porte cette souscription : « *Pileum libertatis signum.* »

Doct. BY.

—

Les attributs de la bonne chère. — Telle est la légende du frontispice (eau-forte non signée) de l'ouvrage intitulé : *Les Dons de Comus, ou les Délices de la Table*..... (par Marin). A Paris, chez Prault, 1739, in-12.

De qui est l'eau-forte ?

H. DE L'ISLE.

—

Les Trois couleurs de la France. — Nos trois couleurs nationales n'ont pas toujours été disposées comme maintenant. J'ai chez moi d'anciennes cocardes, datant du règne de Louis-Philippe, où elles sont disposées, tantôt *blanc*, *rouge*, *bleu*, tantôt *rouge*, *bleu*, *blanc*. Ces deux dispositions sont des fautes de blason, qui ne veut

Ni métal sur métal, ni couleur sur couleur.

La disposition actuelle ne pèche pas contre ces règles. Quelle est l'histoire de ces dispositions ? Doct. BY.

—

Etienne Coulet. — Dans mon rayon de livres curieux ou singuliers, j'ai un petit in-32 ; c'est la première édition, devenue rare, de la « *Réforme ortografique* », de M. Marle, Paris, 1829. — J'y lis, page 69, dans un article de la *Quotidienne* (car il donne les opinions des adversaires auxquels il répond) :

« Mais puisque M. Marle cherche une « autorité, je vais lui en indiquer une : « c'est celle d'Etienne Coulet, qui pu« blia, il y a cent ans, un plan de ré« forme absolument semblable. Je suis « tellement frappé de cette ressemblance, « que, si M. Marle obtient un brevet d'in« vention, j'en revendique l'honneur pour « Etienne Coulet. »

Quel est ce personnage ? Quel est cet ouvrage ? Doct. BY.

—

Jules Favre et « l'Anathème ». — Tous les journaux annoncent que Mme Jules Favre publie une édition des œuvres complètes de son défunt mari. Cette édition comprend-elle la première œuvre de l'illustre avocat qui se trouve annoncée dans la *Revue Britannique* d'août 1834, en ces termes :

« ANATHÈME, par Jules Favre. 1 vol., 3 fr., à Paris, chez Louis Babeuf, éditeur, rue de Seine St-G., n° 48. Après quelques lignes, consacrées au jeune avocat « des plus distingués du barreau de Lyon », la *Revue* ajoutait : « Son livre est une sorte d'épopée, dont tous les sentiments et toutes les pensées sont inspirés par la poésie de la fraternité ».

Quelqu'un en a-t-il une idée ?

N'est-il pas singulier que le premier livre de Jules Favre, ce livre d'une inspiration si fraternelle, paraît-il, s'appelle *Anathème?* W. J.

—

Les Familles patriciennes de l'ancienne Rome. — Sait-on à quel moment de l'histoire romaine ont disparu les grandes familles (*gentes*) Cornelia, Emilia, Valeria, Metella, Fabia, etc., pour faire place à celles qui, depuis le moyen âge, sont à la tête de la noblesse de Rome, les Orsini, les Colonna, les Caraffa, les Borgia, les Aldobrandini, et bien d'autres ?

Les membres des familles consulaires ont joué dans l'histoire un rôle assez considérable pour que la disparition de leur race ait été notée par les annalistes. Et, comme conséquence de cette première question, dans le patriciat romain, y a-t-il quelques familles qui revendiquent une origine assez reculée pour permettre de les rattacher, au moins plausiblement, aux grandes races romaines de la République, de l'Empire et de la Décadence ?

Quels sont les ouvrages qui ont traité spécialement des périodes de transition de l'histoire romaine avant qu'elle ne se confondît avec celle du moyen âge ?

Cz.

—

Qualifications de « Comte du Consistoire. » — Dans le 11e Catalogue de Portraits, etc. de Louis Bihn (rue Richelieu, 67, à Paris), je trouve deux personnages célèbres de notre histoire, tous deux fort catholiques, affublés de cette qualification inusitée de

Comes Consistorianus: 1º *Th. Bignon*, gravé par Pitau d'après Ph. de Champagne; et 2º *Louis Boucherat*, chancelier de France, seigneur de Compans, Comte du Consistoire (*sic*), gravé *ad vivum* par Jo. Lenfant.

Qu'est-ce que signifie ce titre, *loc. cit.?*

Cz.

—

La torture juridique.— Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, renferment (8e série, t. I, 1880, p. 301-361) un travail remarquable, de M. Victor Molinier : *La torture historique et philosophique.* On y trouve des détails curieux sur la torture, qui, fréquemment employée à Toulouse, y était fort rude. L'infortuné Calas subit deux fois la question : l'ordinaire (élevé deux fois en l'air); l'extraordinaire (à l'eau). En 1778, une femme nommée Claire Raynaud, âgée de 43 ans, accusée d'avoir empoisonné son mari, fut plusieurs fois appliquée à la torture et protesta toujours de son innocence. En 1717, un orfèvre, nommé Mure Bermou, expira, asphyxié, pendant le cours des tourments qu'on lui faisait subir. A Autun, la question se donnait de la façon la plus barbare, par l'emploi du feu. Existe-t-il, pour ce qui concerne les autres villes de France, des travaux dans le genre des recherches de M. Molinier? Sait-on quelque chose de spécial sur les usages en vigueur à Lyon, à Nantes, à Rouen, et autres juridictions au point de vue de la question? Quelles sont les dates des derniers jugements qui ordonnent d'y avoir recours?

A. F., étudiant en droit.

—

De quelle maladie François Ier est-il mort? — Le Dr Cullerier (*De quelle maladie est mort François Ier*, broch. in-8. 1856) penche à croire que ce roi n'est pas mort d'intoxication syphilitique, ainsi qu'on le croit généralement. Le Dr Corlieu (*La mort des rois de France*, 1 vol. in-12, 1873) se range à cette opinion, tout en comptant parmi les causes de cette mort la fistule vésico-périnéale dont François souffrait depuis 8 ou 9 ans.

N'y a-t-il pas, sur cette question, d'autres documents plus explicites que ceux qui ont été produits par le savant docteur, et l'opinion populaire doit-elle être définitivement reléguée au volumineux chapitre des Erreurs et Préjugés historiques?

Paul Masson.

—

Catholiques et protestants désarmés par leurs pasteurs. — A une époque assez rapprochée, sous le règne de Louis-Philippe, une collision violente s'éleva, dans les rues de Nîmes, entre catholiques et protestants. Plusieurs horions avaient été échangés, et le sang avait coulé ou allait couler lorsque le curé de la paroisse et l'un des pasteurs de la ville accoururent sur le lieu du tumulte. Après s'être efforcés de calmer leurs ouailles et désespérant d'y parvenir, mus par un même sentiment de charité, ils s'avancèrent l'un vers l'autre, et après quelques mots rapides, ils s'embrassèrent aux yeux des belligérants. Devant cet exemple de charité et d'amour chrétien, ceux-ci désarmèrent.

Peu de temps après, le curé et le pasteur furent décorés chacun de l'ordre de la Légion d'honneur, tous les journaux du temps racontèrent ce fait. Une vieille amie de 86 ans me l'a raconté à son tour. Le fait s'est-il réellement passé ainsi ? A-t-il été relaté dans des Mémoires ou dans un ouvrage contemporain?

Il en eût valu la peine. Je ne le trouve pas dans l'*Histoire des protestants de France*, de MM. de Félice et Bonifas.

Cz.

—

Le cœur de Lamennais. — « Ignotus » (dans le *Figaro* du 16 juin dernier) prétend qu'avant de jeter le corps de Lamennais dans la fosse commune, on avait pris son cœur, lequel aurait été conservé par M. T.....

Quid veri? Paul Masson.

—

Gambetta jugé par Bismarck. — Est-il vrai que M. de Bismarck ait tenu, en ces derniers temps, à un interlocuteur qu'on ne nomme pas et dans une circonstance qui n'est point désignée, un propos que j'ai entendu rapporter ainsi : « *Les événements de* 1870-71 *n'ont mis en lumière* (ou *n'ont produit*) *que deux hommes : moi et Gambetta* »?

Est-ce un propos de table, après boire? Le secrétaire de M. de Bismarck, M. Busch, en a-t-il parlé?

Il n'est pas sans intérêt de rectifier, autant qu'il est possible, une parole qui peut manquer de modestie, mais qui ne manque peut-être pas de vérité, à certain point de vue, et qui rentre dans le contingent des appréciations contemporaines dont l'histoire aura à tenir compte. E. H.

—

Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi — (aujourd'hui redevenue Nationale, pour la troisième fois, après avoir été impériale à trois reprises différentes).

Je possède l'excellent et très instructif travail de M. Paulin Paris : *les Manuscrits français*, etc. (Paris, Techener, 1836-1848, t. I à VII). Il paraît que, depuis *trente-deux* ans, cette très importante publication reste interrompue. Toutefois, malgré un âge avancé, M. Paris continue de mettre au jour de très instructifs et très savants travaux.

Faut-il donc renoncer sans retour à voir paraître la continuation du précieux inventaire raisonné qu'il avait si bien commencé? (Toulouse.) E. L.

—

« **L'Amour usé,** » **de Destouches.** — Cette comédie en cinq actes fut réduite en trois par Servandoni-d'Hannetaire, pour le théâtre de Bruxelles. On l'imprima en 1769 dans cette dernière ville, in-12 de 92 pp. Quelqu'un connaîtrait-il cette édition et pourrait-il me la céder? (Bruxelles.) F. F.

—

Philarète, entretien politique et moral sur la philosophie. — M.D.CCC.VIII, in 8, 70 p., les titres. A la fin, un feuillet, au verso duquel je lis : La présente édition est placée sous la sauvegarde des lois. A Mantoue, de l'imprimerie Virgilienne. Quel est le nom de l'auteur de cet *Entretien?* H. DE L'ISLE.

—

« **Lettres et Aventures d'Alexandre de Schell,** » — suivies de son testament et de quelques traductions de ses ouvrages. A Paris, chez Leroy, 1789, 2 parties, in-12. Alexandre de Schell est présenté comme le compagnon d'infortunes de Frédéric, baron de Trenck. Malgré cela, je crois à une supercherie. Je ne trouve rien sur cet auteur. Serait-on de mon avis? H. DE L'ISLE.

Réponses.

Les détails, vermine de l'Histoire (III, 389). — J'envoie enfin au confrère Yezimat une réponse (réponse « à cheveux blancs ») à la question qu'il me posa, dans ce journal, d'une façon tout obligeante, IL Y A QUATORZE ANS. Si je disais que j'ai cherché cette réponse pendant tout ce laps de temps, on ne me croirait pas : il me suffit d'affirmer que j'y ai *pensé souvent.* Il s'agissait de retrouver le « lieu » d'une remarquable parole de Voltaire « sur le rôle des détails dans l'histoire », que j'avais citée *de mémoire* dans un ouvrage publié vers 1866, et tous mes efforts n'avaient pu en venir à bout.

Servi par le hasard (divinité mystérieuse à laquelle je dois plus d'un cierge et qui, finalement, est presque toujours favorable aux chercheurs qui la sollicitent), j'ai retrouvé ma fameuse phrase dans une très intéressante Revue littéraire, publiée récemment par M. F. Brunetière, dans la *Revue des Deux Mondes* (18 fév. 1880); et voici la réponse que je dois à son obligeance : « La phrase en question se trouve au tome LIII, p. 304, de l'édition Beuchot (Lettre à l'abbé Dubos, datée de Cirey, 30 oct. 1738), en ces termes : « *Malheur aux détails! La postérité les néglige tous : c'est une vermine qui tue les grands ouvrages.* »

« La déclaration est d'autant plus importante, ajoute M. Brunetière, qu'elle fait partie d'une lettre où Voltaire s'explique sur ce qu'il a voulu faire en écrivant son *Siècle de Louis XIV.* » Cz.

—

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73, 265, 329, 393, 461). — Le docteur By peut rattacher, au fragment qu'il vient de donner dans l'*Intermédiaire*, celui-ci, qui appartient évidemment à la même chanson :

Teindras boutique
Et veindras du tabac,
Lalirette.
Teindras boutique
Et veindras du tabac.
— Nenni, ma maïe,
Volé me marida,
Lalirette,
Nenni, ma maïe,
Volé me marida!

A cinq ou six, nous finirons peut-être par retrouver tous les couplets. E.-G. P.

—

Racine, un polisson (VIII, 194, 248, 401). — C'est dans la *Presse*, récemment créée, et non dans les *Débats*, comme l'a écrit le *Figaro*, que Granier de Cassagnac entreprit sa campagne romantique contre Racine, qu'il traita en *polisson*. L'esprit aventureux d'Emile de Girardin pouvait bien donner asile, dans son journal, à ces élucubrations paradoxales, dont le bon sens public fit justice, et que la *Presse* fut d'ailleurs forcée d'interrompre. Bertin n'aurait jamais consenti à en souiller les colonnes des *Débats*.

Granier réunit plus tard ses articles dans un volume de mélanges, dont le titre m'échappe en ce moment, mais qu'il est facile de retrouver. A. M.

—

Les neuf porcelets (IX, 254).— L'anecdote donnée sous ce titre (sous la rubrique *trouvailles et curiosités*) n'est ni une trouvaille, ni une curiosité. On peut la lire dans bien des bouquins et, entre autres, dans l'*Art héroïque*, de Wulson de la Colombière, p. 278. On la rencontre aussi dans le poème d'*Hélias;* dans la romance d'Espinelo (*Romancero general*, t. II, p. 392). On retrouve quelque chose de cette donnée, sur laquelle, renchérissant encore, une autre romance du XVIe siècle raconte comment une princesse d'Irlande expia un jugement téméraire en accouchant de 367 fils. Enfin, dans les Contes populaires de

Grimm, on rencontre cinq à six fois une anecdote du même genre. POGGIARIDO.

—

Livres imprimés dans le format le plus exigu (X, 363, 714). — Description d'un livre microscopique. contenue dans *le Livre*, n° de juillet 1880.

Exercice du Chrétien. Paris, chez François Herissant, 1728 (187 pages, puis 5 de tables. Texte en petits caractères, très lisibles sans loupe, de 12 lignes à la page). Hauteur : 0,024. Larg. : 0,014. Il est relié en maroquin grenat, avec fleurons et filets sur les plats. Le dos orné et rogné, doré sur tranche. Dimensions de la reliure : 0,038 de hauteur sur 0,02 de largeur.

(Nimes.) CH. L.

—

Citations à sens détourné et par approximatifs (XI, 224, 255 ; XIII, 461). — Après avoir énuméré les pronostics météorologiques que les campagnards peuvent tirer de l'observation du Soleil, Virgile ajoute (Georg. I, 463) :

. . . . Solem quis dicere falsum
Audeat.

J'ignore si l'application de ce centon a jamais été faite aux procédés et aux produits de la photographie. Dans le cas où je serais arrivé *bon premier*, j'offre cette devise véritablement logique à mon vieil ami Nadar, le plus habile et le plus spirituel drogman de S. M. le Roi Soleil.

JOC'H D'INDRET.

—

Proverbes équivoqués (XII, 421, 475).— Des *coups* et des *douleurs* ne faut pas disputer.

— Les *externes* se touchent (var. : se *mouchent*).

— Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous *floue*. (Boileau-Despréaux !)

— La prudence *emm*.... la sûreté.

— Prendre l'*Helvétie* pour *Nanterre*.

— Le *tramway*, c'est la liberté !

— Qui se sent *nerveux* se *douche*.

— *Bière* qui *coule* n'amasse pas mousse.

— Amicus *plateau*, sed magis amica *demi-tasse*.

— In cauda, *voyez l'homme*.

— On n'est jamais trahi que par les *chiens*.

— Il a des yeux de *larynx*.

— Il faut éviter de tomber d'un *abcès* dans un autre.

A ce propos, je réclamerai pour la présente rubrique, comme moins compréhensive et plus spéciale, la série attribuée par Q. aux « Macaronades classiques » (XIII, 170). P. M.

—

Billets de confession (XII, 550). — M. E^le M. demande si le billet de confession a été réellement imposé aux fonctionnaires de la Restauration. Je réponds *non* et cite ce passage emprunté aux Mémoires *inédits* d'un homme qui occupa alors des postes importants : « Après la « retraite du roi (Charles X), nous rentrions au salon. M. de Cossé, le premier maître d'hôtel, nous faisait donner « du punch, et nous prolongions l'écarté, « que nous osions alors jouer assez cher. « On se mettait avec plaisir à son aise, « les propos étaient très gais, et souvent « licencieux, et je dirai, à cette occasion, « que tous les hommes de la cour, loin « d'être ce qu'on appelle des dévots et des « hypocrites, comme on le croyait en province, n'étaient rien moins que cela..... « Il y avait, sans doute, une Congrégation « à laquelle nombre de personnes étaient « affiliées... Mais, qu'elle ait dirigé l'Etat, « qu'elle ait influé sur toutes les nominations, voilà ce que je n'ai jamais cru. « Ce que je puis assurer, c'est que jamais « on ne m'a proposé une telle affiliation. « On désignait comme appartenant à la « Congrégation M. Franchet, M. de Raineville, etc. Et cependant j'ai toujours « eu à me louer d'eux, en dépit de la « *mondanité* de mes goûts, que je n'ai « jamais cachés. »

Je le répète : celui qui écrivit ces lignes vécut souvent à la Cour, eut des fonctions élevées, et fut constamment bien vu du roi et de Mme la Dauphine.

POGGIARIDO.

—

Châteaux en Espagne (XII, 641, 672 ; XIII, 47, 107). — On en fait même en Espagne, témoin une jolie pièce d'un poète castillan du XVe siècle, Pero Gonzalez de Uceda. Quelques stances en ont été traduites ainsi :

Vous arrive-t-il de même qu'à moi?
Presque chaque jour, mes folles pensées
Sur divers chemins courent élancées
Tandis que mon corps au lit reste coi :
Tantôt je parcours toute la Hongrie,
Tantôt je m'en vais vers Alexandrie,
Je visite l'Inde et la Tartarie,
Avant que du jour paraisse le roi.

. . . .
En riche marchand, je parcours la Flandre :
J'ai dix gros vaisseaux, pleins de drap à vendre,
Et pleins de joyaux payés chèrement.
Avec mes convois, je viens à Séville,
Et la clientèle aussitôt fourmille.
Je fais des présents au roi de Castille,
Ma fortune augmente à chaque moment.

Mais de vivre ainsi, je me lasse, un jour :
Pauvre mendiant, j'erre dans le monde,
Je rencontre un lieu, d'une paix profonde :
Ermite, j'y fais un pieux séjour.
Pendant ce temps-là, meurt notre Saint-Père,
Mon renom de saint a rempli la terre,
Et les cardinaux ne peuvent mieux faire
Que de me nommer Saint-Père à mon tour.

. . . .
Ainsi, mon ami, je rêve souvent.
Tel en ma vigueur que rien ne l'altère,
Mon pied léger foule à peine la terre,
Je vais, noble et beau, tout cœur émouvant.
Plus charmant que Mai, riche en fleurs nouvelles,
Je sais obtenir l'amour des plus belles.
Puis, hélas! saisi de douleurs cruelles,
Je me trouve au lit tout comme devant.

On peut voir le reste dans le *Cours littéraire de Juan II*, t. I, p. 116.

POGGIARIDO.

—

Brune ou blonde? Les yeux et le nez de Laure (XIII, 130, 184, 206). — Question oiseuse, n'est-il pas vrai? A laquelle on pourrait trouver une réponse, en ouvrant les *Rime*. Quant aux yeux de Laure, on n'est pas certain de leur couleur. Les partisans des yeux bleus se fondent sur l'expression *occhi sereni;* les admirateurs des yeux noirs, sur le *bianco e nero*, dont a parlé Pétrarque. Mais une question fort grave se recommande aux savants de l'Intermédiaire : Comment était fait le nez de « l'incomparable Dame? » Le poète n'en dit rien! Gandini a fait, au sujet de ce nez, une *dissertation*, qui a été imprimée à Venise en 1581. Il prétend que Laure avait le nez *scavezzo*. Qu'en pensent mes confrères?

POGGIARIDO.

—

Heure des repas (XIII, 197, 250, 330, 401).—Mais, pardon, cher collabo le « Sceptique, » il y a autre chose qu'un changement de nom! La caractéristique du *dîner*, c'est la *soupe*, le *potage*. Autrefois on la mangeait à midi; aujourd'hui, au repas du soir. L'ancien usage était de beaucoup préférable, au point de vue de l'hygiène, et, pour ma part, je m'y conforme : *dînant* à midi, je m'en trouve bien. Avec la mode ridicule de tout changer qui nous dévore actuellement, on perd les traditions et... l'on ouvre la porte aux maladies vengeresses, à la grande jubilation des apothicaires, voire même de certains confrères. Quant au *souper*, il est probable qu'il ne se composait que d'une simple *soupe*, aliment léger et nourrissant, parfaitement approprié au sommeil qui doit suivre : d'où son nom même.

Doct. BY.

— « (Août 1572.) L'amiral (Coligny)... avait oublié, pendant deux heures, de mâcher son cure-dent, occupation à laquelle il se livrait d'ordinaire depuis 2 h. de l'après-midi, moment où finissait son dîner, jusqu'à 8 h. du soir, moment auquel il se remettait à table pour souper. » (Alex. Dumas, dans *La Reine Margot*, ch. III.)

« Dans ces jours de gala, la table était mise vers 3 h. et demie; et, en ce temps (sous la Restauration), le monde fashionable d'Alençon dînait, par extraordinaire, à 4 h. On y dînait encore, sous l'Empire, à 2 h. après midi, comme jadis; mais l'on soupait. » (H. de Balzac. *Sc. de la vie de province*, t. I : *La vieille fille.*)

P. c. c. : BELLATOR.

—

Réflexions et maximes sur divers sujets (XIII, 198, 331, 402).—Je regrette de ne pouvoir répondre à l'appel de M. H. de l'Isle, n'ayant pas l'ouvrage de Noël d'Argonne. J'en connais seulement l'existence.

E.-G. P.

—

Les belles femmes de Paris (XIII, 224, 277, 331; voir aussi VII, 20, 118, 164).— A propos de l'ouvrage qui, sous ce titre, a occupé à diverses reprises les correspondants et les lecteurs de l'*Intermédiaire*, il est permis de rappeler qu'il en avait paru un autre du même genre, mais beaucoup moins important, au commencement de la Révolution : *Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris, ou Nomenclature de la Classe la moins nombreuse* (7 vol. in-8, s. l. n. d., ni nom d'imprimeur).

En tête, sous le titre de PRÉLIMINAIRE, se trouvent : « Quelques articles qui serviront de base à notre entreprise :

Article premier. — Nous excluons de notre liste les jolies femmes qui font trafic ouvert de leurs charmes. Nous ne croyons pas devoir assimiler ces beautés vénales à celles qui sont honnêtes ou du moins présumées honnêtes.

Article II. — Nous n'admettons dans notre liste que les femmes qui sont généralement reconnues jolies. Nous sommes sur cet article d'une rigueur extrême.

Article III. — Nous exigeons, dans les personnes dont nous donnons ici la Nomenclature, des traits bien caractérisés; par exemple, de jolis yeux, noirs ou bleus, qui aient de l'expression, de la vivacité, ou cette langueur aimable qui charme, enchante, ravit les cœurs.
Une jolie petite bouche, bien coloriée (*sic*);
De belles petites dents, bien blanches et bien rangées;
Un souris gracieux, agréable, ravissant;
Une tournure de visage, qui charme d'abord;
Un joli sein, bien arrondi, blanc, ferme, etc.
Une taille fine, avantageuse;
Un port majestueux;
Une jambe fine, déliée, bien tournée;
Un pied mignon, petit, etc.
De l'esprit ou de la vivacité.

Article IV. Nous ne demandons pas que les femmes, pour être admises dans notre liste, ayent tout (*sic*) à la fois les qualités requises dans l'art. 3; mais nous exigeons qu'elles en ayent au moins quelques-unes.

Nous demandons mille pardons aux jolies femmes que nous avons oubliées dans notre liste; nous les prions de nous faire parvenir directement ou indirectement leur nom, afin que nous les puissions placer dans le Supplément que nous nous proposons de donner incessamment.

. . . .

Article VIII. Nous ne distinguons aucune classe, parce que nous croyons que la vertu et la beauté sont de tous les rangs.

Suit une liste de 149 noms, sans biographies, adresses ni notes quelconques. En voici quelques-uns, qui semblent ceux, sinon de célébrités, du moins de notoriétés contemporaines :

Lebrun, de l'Acad., — Dufrenoy, — de Gouges, — Arnaud (2 fois), — de la Roynière, — Lavoisier, — Laborde. — Suard, — Philippon, — Rivarol, — Guillaume, — de Barmon, — de Murat, — d'Eaubonne, — de Jolly, — Renaud, — Barrois j., — Maisonneuve, — la C. de Buffon, — Garnery, — Merigot (2 fois), — Desault, — de Rosbec, — de Mirabeau, — de Cartellane (*sic*), —de Guiche, —de Montmorin.

On peut remarquer que les femmes de lettres et les femmes de libraires figurent en très grand nombre sur cette liste. *Nil mirum.*

Citons encore, dans le même ordre de publications, les rares plaquettes suivantes :

Liste des jolies femmes qui se trouveront à Long-Champs : noms des élégants qui doivent les accompagner.—Leurs qualités.— Costumes dans lesquels ils doivent y paraître. (Chez Gauthier, rue du Martois, 4 p. in-8, s. d.)

« On y verra les plus célèbres cantatri- « ces et danseuses du théâtre national des « Arts y réunir tout ce que Vénus cède « aux Grâces, mais en même temps joindre « aux appas et aux talents qu'elles tien- « nent de la nature, l'empreinte de la chas- « teté, quoique le plaisir et la volupté soient « de la partie.

« Les plus jolis costumes nous ont « été apportés d'Egypte et d'Arabie. Nos « femmes en sont enchantées; toutes « se sont empressées de s'en procurer, « et c'est ainsi qu'on les verra à Long- « Champs... »

Suivent « les noms des jolies femmes « qui doivent aller à Long-Champs. »

9 actrices, à commencer par Mme Scio, du théâtre Feydeau, et finir par « l'Attrayante Fleury, » 2 marchandes du Palais-Egalité, madame Lebrun, « musicienne connue, » et Rose d'Eupoix, « marchande, rue Honoré. »

Les hommes indiqués (au nombre de 4 seulement) sont Gavaudan, Fleury, Julliet et Sollié, tous acteurs.

Liste et noms des jolies femmes qui seront aujourd'hui à la Promenade de Long-Champs ou les Ténèbres du jour ; Avec le portrait impartial de leur beauté, de leur luxe et de leur ridicule ; Suivi de plusieurs couplets intéressants et analogues à la circonstance ; Dédié aux amateurs du beau sexe. (Paris; se distribue chez Dumaka, 8 p. in-8, s. l. ni d., ni nom d'impr.)

Personnel de fantaisie; aussi ne citons-nous cette pièce qu'à raison de la ressemblance du titre avec celui de la précédente.

L. D. L. S.

— Voir, sur cet ouvrage, l'Intermédiaire de 1874 (col. 20, 118, 164). Au nombre des femmes de Paris signalées comme belles en 1839, l'*herbier*, pour me servir de l'expression du docteur By, renferme encore aujourd'hui, à ma connaissance, la princesse Clémentine, la baronne Athalin, Mme Thiers et Mme Paul Lacroix. Les deux premières ont seules leur portrait dans ce livre.

UN LISEUR.

—

Jeu des Olives (XIII, 230, 285, 463). — La figure me semble incorrecte, et la description ne donne pas une idée bien exacte de ce jeu de casse-tête, que je connais depuis près de 40 ans. La ficelle est *une*, sans interruption, et passe dans l'anneau du milieu, qui doit être *plus petit* que le calibre des olives, en y faisant un nœud coulant composé de la ficelle doublée. C'est grâce à ce nœud qu'on peut faire passer les olives d'une demi-circonférence dans l'autre. — Je connais parfaitement le mécanisme de ce jeu, — eh bien! je ne comprends pas encore comment les olives, *qui ne quittent pas la ficelle*, laquelle fait son nœud *dans l'anneau*, peuvent ainsi passer toutes deux d'un même côté, — *sans passer par cet anneau.* C'est un des jeux les plus curieux et les plus intéressants que je sache.

DOCT. BY.

—

Grillon (XIII, 259, 314, 342). — Dans un récit du XVIIe siècle, récemment publié (*Deux héroïnes de la foi*, Paris, Sandoz et Fischbacher), on rencontre une autre forme de ce mot : « Nous fûmes conduits par des archers, lesquels attachèrent les mains aux hommes, avec des grillets qu'ils leur mirent aux deux pouces. » (Page 264.)

DEBASLE.

—

Centenaire de Camoëns à Paris (XIII, 354, 405). — Si Raoul de Navery est effectivement « une Bretonne », on va bien le voir :

Gant ar boan ha gant ann amzer
A benn a bep tra e tener.

DOCT. BY.

—

Les « Doubles » de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464). — Je ne m'explique pas trop comment les Bibliothèques publiques de Paris pouvaient avoir des doubles, et, comme on le pense, *beaucoup* de doubles. Le budget des bibliothèques en France est si misérable, qu'on serait fort en peine d'acheter deux exemplaires d'un même livre, quand on n'a pas de quoi en acqué-

rir un seul. Est-ce que, par hasard, les *doubles* poussent tout seuls, comme des champignons ? Il est bon de rappeler que l'Etat n'a jamais fait une Bibliothèque, et que toutes ses dépenses, à cet égard, se sont bornées à des constructions ou réparations de bâtiments pour loger les livres qui ne lui avaient coûté que la peine de confisquer les bibliothèques existantes, en 1789, dans les couvents. Il y avait en effet, à cette époque, quelques doubles dans ces Bibliothèques de couvents, car un couvent riche avait l'habitude de souscrire à deux ou trois exemplaires des bons ouvrages qu'on publiait. Voilà les doubles qui peuvent se trouver encore dans quelques grandes Bibliothèques, si on ne les a pas déjà *simplifiés* depuis 90 ans. Quant au budget de ces Bibliothèques, il est tout *simplement* honteux pour la France et ridicule aux yeux de l'Europe.

C. C.

— Dans un Mémoire, autographié, adressé au Conseil d'Etat, en 1850, par M. A. Bosviel, avocat au Conseil et à la Cour de cassation, intitulé: *Observations sur le legs Motteley, par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob)* : « A moins d'être bibliophile, on ne comprendrait jamais qu'un volume, fort simple en apparence, relié en maroquin uni, aux armes de Longepierre, peut valoir 3 à 500 fr. dans une vente publique. Motteley possédait, de ces volumes, 50 échantillons, tandis que la Bibliothèque Nationale n'en montrerait pas un seul. Et, en effet, il ne faut pas dire que Motteley, faisant, d'une part, le commerce des livres, ou plutôt la spéculation, et, de l'autre part, complétant avec un soin minutieux ses musées de reliures et d'Elzevirs, on trouve chez lui jusqu'à 25 exemplaires de certaines éditions ! »

Ainsi, Motteley, qui avait légué sa magnifique bibliothèque à l'Etat, et qui entendait bien que son legs restât intact, n'avait pas réuni moins de 15 exemplaires de certaines éditions elzéviriennes.

Est-ce à dire que ces exemplaires étaient des *doubles ?* Nullement ; ces exemplaires étaient tous différents, quoique l'édition fût la même pour tous. Nous nous rappelons les avoir vus, ces quinze exemplaires, chez Motteley, qui nous les faisait admirer l'un après l'autre. Il y avait ordinairement, par chaque édition des Elzevirs, un exemplaire *non rogné*, un exemplaire relié en vélin blanc, dans la reliure du libraire hollandais; un exemplaire en ancienne reliure de maroquin ; trois ou quatre reliures nouvelles, en maroquin de diverses couleurs, portant les noms des premiers relieurs français, Thouvenin, Duru, Capé, Simier, etc. ; un ou deux exemplaires, qu'on appelait historiques, c'est-à-dire aux armes des grands bibliophiles du XVIIe et du XVIIIe siècle; enfin, plusieurs exemplaires communs, qui n'offraient pas d'autre particularité que des titres rajeunis ou changés, aux noms de quelques libraires qui s'étaient rendus acquéreurs des exemplaires, restants, du fonds des Elzevirs, en 1684 et 1685. Eh bien ! la bibliothèque Motteley était entrée au Louvre (où je les ai palpés, hélas !), avec tous ses doubles, et personne alors ne songeait à lui enlever quelques-uns desdits doubles, au profit d'une autre collection, ou bien en vue d'un échange. Ce legs avait été accepté avec toutes ses charges, c'est-à-dire avec tous ses doubles, qui faisaient la richesse et la beauté de la bibliothèque Motteley.

UN ELZEVIEROMANE.

—

Rosières (XIII, 357, 412). — Sait-on bien à quoi l'on s'expose en demandant une bibliographie de ce sujet, si restreint en apparence ? Il y a plus de cinquante ouvrages historiques, romanesques, dramatiques, etc., sur les « Rosières », sans compter les articles de Revues et de Journaux. On peut toujours en indiquer quelques-uns. L'Iconographie des « Rosières » serait aussi un piquant sujet de catalogue. Peu de scènes ont été aussi souvent et aussi singulièrement reproduites que celle du « Couronnement de la Rosière ». L.

— Consulter les *Fêtes des bonnes gens de Canon et les Rosières de Briquebec* (par l'abbé Lemonnier). Paris, 1773, in-8. M. Muller, bibliothécaire à l'Arsenal, en a donné, en 1875 ou 1876, une analyse dans *la Mosaïque*, et il a reproduit, dans ce recueil, le délicieux frontispice dessiné et gravé par Moreau pour ce livre.

UN LISEUR.

— C'est bien plutôt dans la 2e édition de cet ouvrage (celle de 1778) qu'il faut chercher des renseignements sur la fondation des Rosières Celle-ci contient, de plus que la première : *la Rose, ou la Fête de Salenci,* comme l'indique un Avertissement de l'éditeur, et, dans les Pièces justificatives de la fin du volume, le collabo trouvera ce qu'il cherche.

DOCT. BY.

—

La genèse du « Ça ira » (XIII, 358, 412).— D'après une version, tirée de l'Encyclopédie des Gens du Monde, par M. Champfleury (Hist. des faïences patriotiques sous la Revolution, 2e édit. in-18, C Dentu, 1867), la musique du « Ça ira » fut empruntée d'un air favori de Marie-Antoinette, qui aurait ainsi patronné le sinistre pont-neuf qui devait présider à sa malheureuse fin. Quel était cet air favori ? et ne pouvait-on pas aussi justement l'attribuer à tout autre que Bécourt ? Navoi-

gille, Gossec, Grétry, ne pouvaient-ils pas l'avoir composé, aussi bien que Catel, qui fit l'*Hymne de la Victoire*, que Lesueur, l'auteur du *Chant des Triomphes;* que Cherubini, qui créa l'*Hymne des Combats?* Alexandre Boucher, lui-même, qui s'intitula l'auteur de la *Marseillaise* (musique), ne pouvait-il pas être celui qui avait composé le refrain si aimé de la royale victime? Ce qu'il y a de certain, c'est que son succès fut immense, et qu'après avoir fait irruption dans l'art musical, on le vit s'introduire dans la céramique et figurer, par la gravure, jusqu'au sein des anneaux ou bagues nationales, sous cette curieuse devise : *Unis, Ça ira.* EGO E.-G.

—

Bassure (XIII, 383). — Terme d'agriculture qui signifie terrain bas et humide.
A. NALIS.

— Terrain bas et infiltré d'eau, d'après le Complément à l'Académie.
E.-G. P.

— Terre de « bassure » doit signifier terre de qualité médiocre. J'ai entendu, je ne sais où, employer ce mot avec le sens que j'indique. Je trouve « basseur », mauvaise qualité d'une chose (Dictionn. du Vieux langage françois, par Lacombe, 1766, in-8). LA MAISON FORTE.

—

Le mariage de Caïn (XIII, 385). — La Genèse ne cite que Caïn et Abel, premiers-nés d'Adam et d'Eve, parce que le meurtre d'Abel est le sujet de son récit; mais il me semble téméraire de tirer, du silence de la Bible sur la naissance des premières filles d'Adam et d'Eve, cette conclusion que, lors de la mort d'Abel, il n'y avait sur terre que quatre personnes. Cette conclusion serait en contradiction manifeste avec les mots : Créez et multipliez. Evidemment, il y avait des femmes nées de nos premiers pères pour que la race humaine pût se perpétuer. Il n'est donc pas étonnant que Caïn, s'étant retiré à l'orient de l'Eden, pour fuir le reproche perpétuel de son crime et la douleur de ses parents qu'il avait si violemment offensés, ait trouvé une femme et l'ait épousée. D'ailleurs, quel âge avait-il, lorsqu'il a tué Abel? Et quel âge, lorsqu'il a épousé la mère d'Hénoch? Je ne vois aucune nécessité qu'il y eût des êtres humains étrangers au couple adamique. E.-G. P.

—

Gogo (XIII, 388). — Si l'expression *à gogo* vient de *gau*, radical de *gaudere* (XII, 440), la même étymologie semble convenir également au mot *gogo*, appliqué à l'actionnaire naïf qui, toujours dupé par les fripons, est toujours content, toujours prêt à recommencer.
(Caen.) T. R.

— Vivre *à gogo*, c'est vivre sans se soucier de rien. Un *gogo* serait peut-être un homme qui se laisse vivre sans réflexion, ou *gobant* tout, acceptant *tout de go* ce qu'on lui dit ou ce qu'il voit. On disait autrefois : *tout de gob*, ce qui peut servir à expliquer la filiation souterraine de ces divers mots, qui se sont corrompus et ont pris, par extension, des sens différents du sens originel. Dans je ne sais plus quel roman de Paul de Kock, il y a un *M. Gogo* qui est le type du bourgeois naïf. Son nom a-t-il donné naissance au mot, ou venait-il d'un mot préexistant? Je l'ignore. J. LT. pourra choisir entre ces conjectures, dont aucune peut-être n'est la vraie. Il y a tant de fantaisie dans les mots, surtout dans les mots vulgaires, qu'il est souvent impossible d'en démêler l'histoire!
E.-G. P.

— Ce nom figure dans la pièce de *Robert Macaire* (suite de l'*Auberge des Adrets*), jouée en 1834. C'est le type de l'actionnaire, toujours prêt à verser son argent pour des entreprises impossibles : Mines de bitume, Chemin de fer de Paris à la lune, etc., etc.! Le sieur *Gogo*, dans la pièce que je cite, veut bien donner son argent, mais il veut aussi toucher des dividendes, et c'est de lui que Robert Macaire, capitaliste, dit à son fidèle Bertrand : « Dis-moi un peu... Que ce M. Gogo est canaille! »
A. NALIS.

— L'origine de ce mot, appliqué aux gens faciles à duper, peut procéder à la fois du vieux verbe : *goguer*, se réjouir, se railler aux dépens de quelqu'un, et du mot ancien : *gogurelu* (sot, innocent, niais). La racine de l'un et de l'autre s'y rapporte. Mais L. Larchey (dans son Dictionn. d'Argot, 8e édit.) en attribue l'origine au mot *gogayé* (raillé, plaisanté). Il cite même Villon, qui, dans la ballade où sont célébrés les charmes de la grosse Margot, s'exprime ainsi :

Riant, m'assit le poing sur le sommet,
Gogo me dit, et me lasche un gros pet.

Eug. Sue, que le même écrivain cite encore, n'a-t-il pas dit de son côté : « C'est encore ces gogos-là qui seront les dindons de la farce »?
(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Les légendes : la mort de Gilbert (XIII, 414, 472). — On a beau vouloir battre en brèche la légende et affirmer que le malheureux poète est mort ailleurs qu'à l'hôpital, il sera difficile d'arguer contre l'opinion générale, après avoir surtout consulté les notes authentiques de l'Hôtel-Dieu. Nous n'en voulons citer que le témoignage d'un écrivain (A. Jal), dont les consciencieuses recherches ont éclairé, sous nos yeux, bien des points obscurs de

l'histoire, et qui ne craint pas d'affirmer, dans son Dictionnaire critique de biographie et d'histoire (2e édit., 1872) et d'après les registres de l'Hôtel-Dieu, que l'infortuné Gilbert (âgé de 29 ans) y entra le 24 oct. 1780, et y mourut le 16 nov. suivant, des suites d'une chute de cheval, qui nécessita l'opération du trépan et le rendit fou. On comprend tout l'intérêt qu'il y a, pour la vérité, à ne pas sauter à pieds joints sur le récit navrant de la légende, pour lui substituer, sans contrôle, un de ces contes imaginaires créés trop souvent par le romantisme moderne, au gré de ses besoins.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Une revendication singulière (XIII, 415). — Je ne mets pas en doute que nous nous trouvons en face d'un fou : la même lettre (textuellement, avec les mêmes fautes d'orthographe, et sauf le passage relatif aux dilapidations de Louis XIV) a été adressée à la mairie de Nimes, et à d'autres, peut-être. Dès lors, la supposition de M. Ponsin, se rapportant à quelque fait local touchant le Maine ou la Normandie, manquerait de fondement. Voici le texte de la lettre adressée à Nimes par M. Bertin-Morissard :

Montrichard, le 11 janvier 1880.

Monsieur le Président du Conseil municipal de la ville de Nimes,

J'ai l'honneur de vous donner avis que la ville (ou Commune) que vous représentez et dont vous avez l'entière administration appartenait en 1656 à Monsieur Marin-Chauvin (le grand maître), religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et l'un des prieurs antique de l'Abeïe de Saint-Vincent du Mans, disparu en l'année 1656.

Par le fait de cette disparution, tous les biens de votre Commune sont biens de mineur, et vous en devez un compte fidel aux héritiers de ce grand personnage. Ces héritiers sont en instance, en ce moment, auprès de Monsieur le Ministre de la Justice.

Je vous donne cet avis, pour votre gouverne, à seul fin que vous en donniez communication à tous les membres du Conseil municipal, et que vous puissiez commencer de suite, dans votre administration, les travaux de réaction qui sont nessesaire pour reigler avec les héritiers.

Veuillez agréer, monsieur le Président, mes bien sincères salutations.

BERT.. MORISSART.

La signature est reproduite sur l'enveloppe, au moyen d'un cachet bleu.

(Nimes.) CH. L.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473). — « Les *Lettres Provinciales*, dit Chateaubriand, avaient ôté à la Compagnie de Jésus sa force morale. » — En tout cas, les choses ont joliment changé depuis, et il faut que les *Provinciales* se soient démodées, et que les Jésuites aient reconquis une certaine force morale. Je n'en veux pour preuve que ce pauvre Pierre Quirout, qui disait si drôlement, l'autre jour (dans *Figaro*), comme quoi les *Provinciales* l'ennuyaient à lui donner la jaunisse! Et tant d'autres qui pensent ainsi, sans oser le dire tout haut! Je parie bien que si quelque Ferry flanquait les *Provinciales* à la porte des Bibliothèques de la République, ou si quelque Président-Calife les faisait brûler sur la place, elles n'auraient pas tant de défenseurs que les Jésuites, sans force morale, n'en ont eu le 29 juin dernier... Que de gens qui se croient obligés d'admirer les *Provinciales*, et à qui cet autodafé rendrait un fier service!

MONREPOS.

— Pauvres Jésuites! quand nous laisserez-vous dormir tranquilles? Et vous, mânes de Raspail, en quelque lieu que vous soyez (je ne sais), reposez-vous enfin? Je serais partisan d'une édition définitive des *Provinciales*, si ce moyen en était un pour les besoins de la question. Le « mensonge immortel » serait-il mieux appuyé ou controuvé? J'en doute. A mon avis, il serait plus intéressant d'ouvrir, dans les colonnes de notre utile Intermédiaire, une discussion sur la véritable valeur des *Assertions*. Ce qui est la question capitale et non *incidente*. A l'œuvre donc, braves collabos! Appel surtout à ceux qui possèdent les éditions originales des fameuses Lettres. Pas n'est besoin, je crois, de réunir tous les ouvrages attaqués, ce qui serait vraiment long, aride et difficile, comme le dit justement E.-G. P. Si Pascal est trouvé en défaut d'*escobarderie* sur deux ou trois points, ne pourra-t-on mettre à son actif les autres falsifications, fussent-elles au nombre de 758? *Ab* UNA *disce omnes*. Et, ma foi, après cette discussion, tant pis pour les *escobards*, qu'ils soient Jésuites ou mangeurs (pardon!) de Jésuites!

Un dernier petit mot (*incident*), avant le premier coup de feu, cher confrère W. J. C'était bien Roisselet de Sauclières, qui *pensait* ainsi. Dire cependant que je ne suis pas de son avis serait peu brave de ma part; et, quoique « Roseau, » je ne peux pas être si flexible, que de me dérober à une responsabilité. — Vous voulez aussi que les Jésuites se taisent : ce serait, de leur part, par trop de générosité, que de laisser la parole à leurs seuls adversaires. Nous ne sommes pas encore revenus (*Di, avertite casum!*) au jour où Santerre donnait aux tambours le signal d'étouffer la voix d'une victime, qui, avant de livrer sa tête au bourreau, voulait que le peuple entendît l'accent d'un pardon généreusement accordé! LE ROSEAU.

—

Cherchez la femme... (XIII, 419, 474). — « N'est-ce pas là l'équivalent du fameux

Où est la femme? ce mot si vrai, » a dit Ed. Fournier (l'*Esprit dans l'histoire*, 3e édit., in-18. Dentu, 1867), « qu'il détermine l'action constante des femmes dans tous les actes de la vie de l'homme ? » D'après le même écrivain, les uns l'attribuent à M. de Sartines, d'autres à un procureur ou à un juge quelconque, chargé d'instrumenter contre la race féminine, au profit de la société. On a même poussé la complaisance jusqu'à le faire endosser par le fameux *Jakal*, des *Mohicans de Paris*. Mais personne ne semble s'être avisé d'en chercher l'origine dans le proverbe espagnol, que le roi don Carlos III avait fini par réduire et concréter en ce simple interrogatif : *Comment s'appelle-t-elle?* (¿COMO SE LLAMA?) Le mot de Richard Steele ne touche-t-il pas de près à celui du monarque castillan et à son époque? EGO E.-G.

—

La Bataille de Blenheim (XIII, 420). — La ballade dont il est question fut écrite par Southey, le poète-lauréat anglais (né 1774, mort 1843).

Un petit garçon ayant déterré un crâne, le grand-père raconte ses souvenirs de la bataille. Le garçon et sa sœur insistent pour savoir l'origine et les résultats de la lutte, mais le vieillard ne peut que répondre : « Je ne saurais vous expliquer cela... Mais ce fut une fameuse victoire! »

J'ignore si Victor Hugo l'a traduite.

J. G. A.

— C'est la belle ballade de Robert Southey :

T'was on a summer's evening.
Old Gaspar's work wa, done,
And he and his grand children
Were sitting in the sun.

« C'était un soir d'été. Le vieux Gaspar avait fini son ouvrage, et il était assis au soleil avec ses petits enfants. »

Ceux-ci trouvent, en jouant avec la terre, des ossements, un crâne. Le vieillard leur fait un récit de la bataille, et ajoute : « Oh! ce fut une bien belle victoire! » Et chaque fois la petite Wilhelmine, exprimant le sentiment de chacun, se récrie : « Mais ce fut une horrible chose, grand-père! »

— « But t'was a very wicked thing! »
Said little Wilhelmine.

J'ai cité de mémoire. O'M.

—

Le rouge au front (XIII, 420). — Tout d'abord, le vers est de Racine (voir *Phèdre*, acte III, sc. 3). C'est Phèdre qui parle :

. . . . . Je sais mes perfidies
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

Cette image répond au fait physiologique. La veine frontale est la branche directe de la veine faciale; lorsqu'une émotion colore les joues, le rouge monte au front, pour peu que l'impression soit forte, n'en déplaise au collabo qui s'est approprié la question « Charivaresque. »

Corneille, dans le *Cid*, plus de quarante ans avant l'apparition de *Phèdre*, avait écrit :

Le premier dont la race a vu rougir son front.

Et il fait ainsi parler Cinna, dans la tragédie de ce nom :

Vous eussiez vu leurs yeux s'enflammer de fureur
Et dans le même instant, par un effet contraire,
Leurs fronts pâlir d'horreur et rougir de colère.

On trouve le *front qui rougit* dans l'*Arianne* de Thomas Corneille (acte III, sc. 4); dans l'*Iphigénie* de Racine (acte IV, sc. 4); dans son *Athalie* (acte III, sc. 3). Boileau emploie l'image dans son *Lutrin* (ch. I), et deux fois dans la Satire X. On la retrouve, au XVIIIe siècle, chez J.-B. Rousseau, chez Voltaire; au commencement de ce siècle-ci, chez Baour-Lormian, et enfin (voilez-vous la face, monsieur Moineaux!) Victor Hugo a répété cette *« saugrenuité classique »* dans *Hernani* (acte I) :

J'ai fait rougir ton front, j'ai fait pâlir ta joue!

UN LISEUR.

— Faut-il expliquer que le *front* est pris ici au figuré, pour le visage, puisqu'on dit communément : On voit, on lit sur son front, etc., etc. Dans le sens qui nous occupe, on doit l'appliquer à un excès d'audace ou d'impudence, car on dit de quelqu'un qu'il a un *front d'airain*, pour signifier qu'il ne rougit de rien. C'est aussi l'interprétation qu'a voulu lui donner Racine :

... Je ne suis point de ces femmes hardies, etc.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Je m'en bats l'œil (XIII, 420, 476). — Le vers cité par A. D. et attribué à Poisson, se trouve aussi dans le *Mercure galant* de Boursault, avec une légère variante :

Morgué! je me bats l'œil, *du* Mercure et de toi.

Raymond Poisson était contemporain de Boursault; il serait assez intéressant de savoir lequel a pratiqué à l'égard de l'autre la maxime : « Je prends mon bien où je le trouve. » DICASTÈS.

— Comme l'a dit Ch. Nisard (dans ses *Parisianismes populaires*, etc.), l'œil est, de tous nos organes, le plus fertile en applications métaphoriques....., et il suffit d'accompagner ce mot de quelques épithètes pour exprimer et faire comprendre les sentiments divers dont on est animé.

C'est sans doute pour figurer le peu de cas qu'on fait d'une chose qu'on dit vulgairement : *je m'en bats l'œil*, car il est certain, pour cela, qu'on les ferme et qu'on ne peut rien voir de ce qu'on ne veut pas. L'explication peut paraître puérile, mais elle a sa raison d'être.

Nous savons bien que Scarron (*Virg. trav.*) avait écrit dans un sens identique : *Le roi dit : je m'en bats les fesses*, mais l'ŒIL(?) du monarque était intact! L. Larchey (Dictionn. d'Argot, 8e édit., 1880) cite, de son côté, cette locution dans le sens de *s'en battre la paupière*, sans en expliquer toute l'énigme, qui reste encore soumise aux droits de l'examen.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

La Bibliothèque du Château de Saint-Cloud (XIII, 422, 477). — La question posée par le baron de St-Y. semblait en partie résolue par l'entrefilet vivant, emprunté aux journaux de la semaine dernière (Voir col. 478), avec cette observation additionnelle : « Le sieur Paul Neubner n'a « guère de pudeur; cette annonce est tout « simplement monstrueuse ».

Vérification faite par moi, cette annonce n'a de « monstrueux » que l'ignorance — réelle ou calculée — du libraire allemand même. En effet, ce *Nagler* ne sort nullement de la *Bibliothèque du Château de Saint-Cloud*. Il sort de la bibliothèque de M. Pescatore (lequel possédait un château à la Celle-Saint-Cloud), comme en témoigne son *ex-libris* placé en tête du premier volume. Quant à la reliure, c'est une reliure vulgaire en demi-chagrin. Le sort de la Bibliothèque du Château de Saint-Cloud reste donc encore à éclaircir. A.

— C'est seulement en 1874 ou 1875 qu'on a connu exactement ce qui restait de la Bibliothèque de Saint-Cloud. Avis à été donné alors au Ministère de l'Instruction publique d'avoir à enlever le plus tôt possible ces épaves qui remplissaient une grande salle du rez-de-chaussée dans le nouveau Louvre. Le baron de Watteville, qui était directeur de la Division des Lettres, a fait faire à la hâte un partage du résidu des livres entre plusieurs bibliothèques publiques qui ont reçu, de ce fait, une avalanche de *doubles*: 2 ou 3,000 volumes à la Bibliothèque des Officiers (les meilleurs, dit-on); 12 à 1,600 à la Bibliothèque Mazarine (ouvrages d'histoire); 3,500 à la Bibliothèque de l'Arsenal (polygraphie, éditions nouvelles faites sous la Restauration); 1,000 à 1,200, à la Bibliothèque Ste-Geneviève (géographie, voyages, jurisprudence, médecine); 1,000 à la Bibliothèque de la Sorbonne (livres de littérature classique); etc. Mais partout des Doubles et pas un ancien livre, pas un seul beau livre. Il résulte, de ce fait encore obscur, que l'Administration des Bibliothèques de l'Etat n'est pas si ennemie des *doubles* qu'on veut bien le dire, puisqu'elle les donne aux Bibliothèques. Ce n'est donc pas pour les leur retirer. Tous ces doubles ont été catalogués et immatriculés, au désir de la Cour des Comptes. DE CH.

—

Hétère, hétaire, ou hétaïre? (XIII, 452.) — L'orthographe *hétère* est seule correcte, si l'on se règle sur les lois de l'analogie. Tous les mots grecs dans lesquels se trouve la diphtongue *ai* prennent, dans la transcription latine, un *æ*, et en français un *é* ou un *è*, suivant que la voyelle suivante est sonore ou muette. Ainsi αἰθήρ = lat. *æther* = fr. *éther;* αἵρεσις = lat. *hæresis* = fr. *hérésie;* Αἰνείας = lat. *Æneas* = fr. *Enée*, etc. Donc ἑταίρα ne peut donner qu'*hétère*. Il est bien vrai que, dans l'usage, *hétaïre* est seul employé; mais ce mot n'est pas encore tellement entré dans la langue courante qu'on doive se croire obligé de suivre cette pratique vicieuse. — Quant aux Grecs modernes, ils prononcent certainement *étêra*, la diphtongue dont il s'agit ayant, depuis bien longtemps déjà, pris uniformément le son *é*. DICASTÈS.

— La prononciation que l'on inflige au grec dans nos lycées a été inventée et introduite par Erasme; elle est pitoyable. N'est-il pas comique de prononcer *u* l'*upsilon* dont nous avons fait l'*y?* Tout est de cette force! Nous disons *Atênê* au lieu de *Athini* (*th.* anglais); *Basileus* au lieu de *Vasilefs*, et ainsi de suite. La diphtongue *aï* n'existe pas en grec : on dit *kaé*, et non pas *kai; hétaire*, venant d'ἑταίρος, doit se prononcer *hétaire*, comme, du reste, nous disons *hétairie*. — Pour que ce vocable se prononçât *hétaïre*, il faudrait que le mot grec fût ἑταΐρος, ce qui n'est pas.

LE MARQUIS D'ETYMO.

—

La République française en 1808 (XIII, 456). — Cela s'explique, parce que, à cette époque, d'autres soucis avaient empêché de faire graver un revers portant une légende impériale; cela ne fut fait que plus tard. Du reste, la monnaie d'or était loin d'être, à cette époque, répandue comme aujourd'hui, et cela n'avait pas, à cause de cela, une importance capitale.

Dr BY.

— Réponse déjà faite. Toutes les pièces à l'effigie de Napoléon Ier, avant 1809, portent l'inscription : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. BRIEUX.

— Cette question a déjà été souvent faite à l'*Intermédiaire*. Voir VII, 67, 179, 246, 360. C'est par un décret du 1er janvier 1809 qu'on a substitué sur les monnaies l'Empire à la République. Voir aussi III,

612; II, 426, et consulter l'ouvrage de M. E. Lehr : *Les écus de Cinq francs, au point de vue de la numismatique et de l'histoire.* Paris, Berger-Levrault, 1870, in-8, avec 16 planches en relief.

UN LISEUR.

— C'est pour la troisième fois qu'on le demande? — Est-ce la dernière?... Voir VI, 262, 343, 373, 476; VII, 67, 179, 246, 340; XI, 294, 378. A. D.

—

Fert, fert, fert (XIII, 456). — On prétend que c'était la devise d'un Chevalier de Rhodes, qui se rendit célèbre au siège de cette ville par Mahomet II, en 1479, et on la traduit ainsi : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* (C'est par son courage que Rhodes tint bon.) A. BRUN.

— Ces pièces de 5 francs sont toutes du royaume de Sardaigne. FERT s'interpose ainsi : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, en l'honneur des exploits d'un prince de Savoie, en Orient, où il aurait repoussé vaillamment les attaques des Turcs contre Rhodes. BRIEUX.

— Ces pièces de 5 fr. sont et ne peuvent être qu'italiennes. FERT est la devise de la maison de Savoye. On l'écrit souvent *F. e. r. t;* c'est-à-dire : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* GALEAS VISCONTI.

— Qui nous délivrera des... répétitions? — Voir VI, 70, 146, 235, 312.

A. D.

—

La Cour ducale de Weimar en 1775 (XIII, 457). — Consulter le volume de Wilhem Schrœter : *Carl August Grossherzog van Sachsen-Weimar.* Leipzig, 1829, in-8; celui de Heinrich Dœring : *Lebensumrisse van Carl August Grossherzog van Sachsen-Weimar.* Quadlinburg, 1840, in-8.

En 1850, Wegele (F. X.) a publié une Vie de ce prince, sous le titre : *Carl August Grossherzog van Weimar*, in-8.

Œttinger signale aussi une brochure in-4, sous la date de 1817 : *Pietatis monumentum, D. Carolo Augusto, Magno Duci Saxonæ, positum*, etc.

UN LISEUR.

—

Mariage des prêtres (XIII, 458). — Moréri cite, comme ayant défendu le mariage des prêtres, les Conciles suivants : Elvire, 304; Tolède, 400; Carthage, 419; Arles, 552; Tours, 461; Agde, 506; Orléans, 538; Egaro, 614. Mais il paraît que ces Conciles n'avaient pas été obéis, puisque, en 585, le pape Sinie, et plus tard les papes Innocent, St Léon, Alexandre III, ont été obligés d'en renouveler les défenses. Mais c'est surtout depuis Alexandre III (1159-1181), que le mariage des prêtres a été positivement et absolument prohibé, ou, si l'on veut, que le célibat universellement reconnu en Occident. On sait que les catholiques-grecs admettent le mariage de leurs *popes.* E.-G. P.

— Jamais un prêtre catholique n'a pu se marier après avoir reçu l'ordre de prêtrise. Les schismatiques grecs, slavons, cophtes, et autres dissidents orientaux, suivent encore cette discipline. Seulement un laïque marié, élevé à la prêtrise, conserve sa femme et vit conjugalement avec elle. Les Eglises orientales qui sont restées fidèles à Rome, ou qui s'y sont ralliées, ont conservé cette discipline. Tels sont les Maronites, les Syriens-unis, les Grecs-unis, etc. BRIEUX.

—

Madame de Créquy (XIII, 459). — Point d'hésitation : les Mémoires cités sont faux; voyez l'Intermédiaire, VIII, 320, 381, 405, 436, 461; IX, 651, et Notice sur la marquise de Créquy (par A. Percheron), Paris (vers 1855), in-18, p. 86, tirée à 25 exemplaires. LA MAISON FORTE.

— J'ai ouï raconter que les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, de Courchamps, devaient être intitulés : *Souvenirs de madame de Coigny*, mais que la famille des Coigny, prévenue des intentions de l'écrivain, s'étant opposée à ce que son nom fût mis à la tête de la publication, Courchamps avait substitué le nom de *Créquy* à celui de *Coigny.* Si cette anecdote est vraie, toute confiance serait retirée à son ouvrage; mais elle est invraisemblable; il aurait fallu à l'auteur trop de temps et de recherches nouvelles pour qu'il eût pu faire cette substitution. Quoi qu'il en soit, autant il y aurait d'imprudence à citer, sans critique, les « Souvenirs de la marquise de Créquy, » trop souvent suspects et surtout en ce qui touche la famille d'Orléans, autant il y aurait d'injustice à tout nier, dès que la passion haineuse de Courchamps contre cette famille n'est pas en jeu. J'ignore si la marquise avait réellement laissé des notes, mais on a publié un recueil de ses lettres, que je ne connais pas et dont je ne sache pas que l'authenticité en ait été attaquée.

E.-G. P.

—

Charlotte Corday, tragédie (XIII, 459). — J'ai lu *Charlotte Corday, ou la Judith moderne*, tragédie en 3 actes et en vers. A Caen, de l'Imprimerie des Nouveautés. 1797, in-18, XII et 59 p. Portrait. Voyez le 1er Catalogue Luzarche, n° 2757. Le libraire Claudin, rédacteur de ce Catalogue, donne, au n° 2758 : *Charlotte Corday, ou la Judith moderne*, tragédie. Caen, 1797, in-8. C'est probablement le même ouvrage que le précédent; « pièce fort curieuse, où l'auteur représente Marat comme un célé-

don amoureux de Charlotte Corday, et le fait périr, dans un combat imaginaire, en Normandie. P. 11 et nº 87 du « Catalogue des livres... d'un amateur (Paris, J. Baur, 1875, in-8). »

Voilà, peut-être, la tragédie annoncée par François-Joseph Gamon, moins les lettres indiquées par lui ! M. Renard, de Caen, pourrait être consulté sur cette paternité. LA MAISON FORTE.

— J'ai une tragédie de *Charlotte Corday*, en 3 actes, avec un portrait de l'héroïne tenant un poignard. Il me semble qu'elle a été imprimée à Caen. A mon retour à Versailles, en déc. prochain, je pourrai donner des renseignements plus précis, et, si le collabo P. LE B. le désire, je porterai cette pièce curieuse au bureau de notre nouvel éditeur, où il pourra en prendre connaissance. BRIEUX.

—

Sainte-Beuve, Volupté, et le Livre d'amour (XIII, 460). — L'apparition du *Livre d'amour* (imprimé d'ailleurs à un petit nombre et *for private circulation*), fut un scandale ; l'*Adèle* de ce *Livre* a toujours passé pour être la femme d'un poète fort célèbre, qui aujourd'hui...

J'ai vu un exemplaire de ce volume (il avait, je crois, été payé 150 fr.), dans la belle bibliothèque d'un amateur bordelais, mon regretté collabo Emile Michelot, au mois de déc. dernier. Cette bibliothèque a été envoyée à un des libraires les plus honorablement connus de Paris, M. Ad. Labitte; elle passera en vente publique vers la fin de l'année. « Gabrielle » pourra, je l'espère, profiter de cette indication.

A. M.

—

Eminée et Salmée, ou Saumée (XIII, 460). — Littré : *Héminée*, espace de terre pour l'ensemencement de laquelle il faut une *hémine* de grain (Drôme). *Hémine*, mesure de capacité chez les anciens Romains, contenant 37 centilitres. Compl. à l'Académie : *mine*, *émine* ou *hémine*, mesure de capacité, usitée autrefois dans les environs de Paris et dans quelques autres contrées de la France. *Saumée*, mesure de terre, qui valait environ un arpent.

E.-G. P.

— D'après le Suppl. au Littré, l'*héminée* est une mesure agraire usitée dans les Bouches-du-Rhône et valant un peu plus de 8 ares. La *salmée*, dans le même pays, équivaut à 70 ares.

DICASTÈS.

Trouvailles et Curiosités.

Bossuet et un antichrétien au XVIIe siècle. — La lettre suivante, copiée par moi sur l'original, est d'autant plus curieuse que « Bossuet est dans l'affaire » Comment y est-il ? De qui et de quoi s'agit-il?

26 février 1689.

« Au reste, j'ay quelque chagrin contre « vous, dont je serois bien aise que vous « vous justifiiés. Monsieur l'Intendant m'a « fait parler de religion, comme sollicité « par M. de Meaux, et me voulut « faire voir son livre *de la Communion* « *sous les deux espèces*. Quel intérest « M. de Meaux prend-il à cela, si vous « mesmes ne l'en avez prié? J'aurois du dé- « plaisir, que la pensée de vous regarder « comme un tentateur aportât quelque « froideur en notre amitié. Ne m'écrivés, « ou ne me faites parler de religion, qu'a- « près que vous m'aurés pu prouver que « le blanc est noir et que le soleil n'a point « de lumière. Je lis vos livres, mais plus « j'en lis, et plus je prens de l'horreur « pour vostre religion; ainsi ce n'est point « préjugé, c'est réflexion. Je ne trouve « rien de si foible que le livre de M. de « Meaux, *de la Communion sous les deux* « *espèces;* ce n'est pas là un livre pour « gagner un protestant. Monsieur l'Inten- « dant est party pour Dijon, pour voir mon- « sieur son père. Ne luy parlés pas pourtant « de cela. Je say ce que je luy dois. Je ne lais- « serai pas de le voir, mais plus rarement, et « ne cesserai pas d'estre toujours très sincè- « rement, monsieur, vostre très humble « et très obéissant serviteur. »

(*Post-scriptum.*) « On débite en ca- « chette un traité des Excommunications, « qui n'est pas mal fait. Je chercherai « moyen d'envoyer mon cayer de la 2e et « 3e section à M. de... ? »

Cette lettre (anonyme, et pour cause majeure), est adressée « à Monsieur l'abbé Nicaise, à Dijon. »

Elle est extraite d'un recueil de lettres à l'abbé Nicaise et fait partie du volume nº 5 des Mss. du Palais des Arts, de Lyon

Pourrait-on pénétrer le mystère de ce prudent anonymat?

ANASTASE COPHOSE.

—

La médecine à Caen, au milieu du XVIIIe siècle. — Parmi les nombreux documents que renferment les Archives du Calvados, sur la vie privée des Normands avant la Révolution française, j'en ai copié un très curieux, qui se rapporte à la médecine. C'est une consultation adressée par un médecin de Caen, nommé Dudouët, au curé de Lanteuil, près de Brive-la-Gaillarde. Ce qui semble prouver que la réputation de mon compatriote s'étendait assez loin.

« Monsieur (lui écrit-il), la maladie pour « laquelle vous me faites l'honneur de me « consulter, est causée par un sang des

« plus visqueux et fort abondant, dont la « circulation est presque entièrement ar- « restée. On n'a donc pu faire pour le « soulagement du malade, que de lui faire « deux saignées. Mais il ne faut pas en « rester là ; il faut, aussitôt la présente re- « çue, saigner le malade sous la langue, « s'il est possible. Après cette saignée, on « en viendra à la jugulaire. Il ne faut pas « épargner le sang dans ces occasions où « tout est à craindre, puisqu'il vaut mieux « vivre faible que de mourir fort et vigou- « reux. Après ces saignées, on donnera, « sans perdre de temps, un lavement avec « une décoction d'une demi-once de tabac « et un quarteron de miel. Ensuite, on en « donnera un second, avec l'urine et le « miel. On appliquera, en même temps, « un grand vésicatoire entre les épaules et « au gras des jambes. On fera respirer au « malade de l'esprit de sel ammoniac, et « on lui en fera avaler 19 ou 20 gouttes « dans une ou deux cuillerées de vin ; ce « que l'on peut répéter de temps en temps. « Je ne porte pas mes vuës plus loin. J'at- « tendray de vos nouvelles, pour agir en « conséquence. Quant au prognostic de « cette maladie, on n'en peut faire que de « très avantageux pour le malade, suivant « cet axiome de notre maître : *Apo-* « *plexiam fortem solvere impossibile, le-* « *vem vero admodum difficile.*

« A Caen, ce 19 avril 1740. DUDOUËT. »

N'est-ce pas à se croire encore au temps de Molière, avec son « *resaignare, repurgare et reclysterisare,* » avec ses aphorismes et son latin?

(Caen.) T. R.

—

Les pièces de cinq francs à l'effigie de Napoléon IV. — Il y en a, cela est certain, mais qu'on n'y cherche pas un acte de propagande politique. C'est tout simplement le fait d'un faussaire qui a voulu tromper... les numismates. L'Intermédiaire n'aurait pas révélé ce détail rapporté par tous les journaux, si l'article-type, qui a fait le tour de la presse, ne contenait pas une grosse erreur, à l'endroit de Philarète Chasles, que l'on confond avec son homonyme et parent, le célèbre mathématicien et la non moins célèbre victime de Vrain-Lucas, le faussaire d'autographes (Voir V, 561).

On a peine à s'expliquer la facilité avec laquelle ces erreurs se produisent et se propagent, sans qu'on se donne la peine de les contrôler. Pauvre Philarète Euphémon, que nous avons connu ! Il est déjà bien oublié, et voilà qu'on se souvient de lui, uniquement pour lui mettre sur le dos une mésaventure dans laquelle il n'est pour rien ! E. E.

—

Balzac, « disciple » de Zola (!) — Je reçois de Paris un Catalogue de J. Lepin, successeur de Fréd. Henry, libraire au Palais-Royal, galerie d'Orléans, qui me laisse tout ahuri, tout épaté, comme j'entends dire, *astonished,* comme nous disons.

Je lis, page 2, ce qui suit, à propos de l'*Histoire de l'Empereur, racontée par un vieux soldat* (Paris, Dubochet, 1842):

« Petit vol. très rare, etc., etc. Le récit de la Grande Légende par le disciple de M. Zola, mort il y a juste 30 ans. »

Je ne sais pas très bien le français, mais cependant cela me semble *raide,* comme vous dites, vous autres, Parisiens. Balzac, *disciple* de Zola !... Si l'on avait mis *précurseur,* j'aurais compris, et encore ! (Car, entre les deux, mon cœur ne balance pas.) M. Zola devait être à la mamelle !... (était-il né seulement?) à l'époque où Balzac écrivit ce petit chef-d'œuvre ?

(London.) PATRICK NAILS.

—

Une forte coquille, — pour faire suite à tant d'autres (II, 321, etc.; III, 139, etc.; IV, 137, etc.; V, 94, 424, etc.; XII, 105). — Je lis, dans le premier-Paris du *Temps* d'aujourd'hui (10 août), que le Président de la République a affirmé aux évêques de Coutances et de Bayeux, que, « ni en fait, ni dans les intentions du Gouvernement, rien ne *ménage* le clergé et la religion. »

Ménager pour *menacer !*

Temps, mon ami, cette coquille est-elle bien sincère?... E. B.

—

Art et chiffons. — Le commerce parisien vient de recevoir, d'une maison de commission de Naples, une circulaire où, après quelques considérations de banque, se trouvent les articles suivants : « Placement d'objets d'art et productions. Fourniture de chiffons pour la fabrication du « papier..... »

Art et chiffons ! ! Littérature et philosophie mêlées!

Mais, au fait, n'est-ce pas là le titre même d'un livre de Victor Hugo, et même fort intéressant ? Et de combien d'autres ouvrages *Art et Chiffons* pourrait être l'enseigne ! ALF. D.

—

Un adjectif artiste. — Dans un tout récent Catalogue à prix marqués, d'une très grande ville de province, on lit au bas d'un exemplaire du *Cabinet de Lambsaque* (sic): « Titres gravés et 101 planches, finement « gravées dans le genre de Spintrien ».!!!

UN LISEUR.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
N° 296.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Septembre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

CHANGEMENT D'ÉDITEUR. — Frustra fit per plura... (XIII, 483). — Dicastès ne commet-il pas ici une grosse erreur de droit? Je n'ai pas un créancier et un débiteur. J'ai seulement un débiteur. J'ai passé un contrat avec M. Fischbacher, gérant de l'*Intermédiaire* et administrateur de ce journal, qu'il signait en sa qualité de gérant. Aux termes de ce contrat *synallagmatique*, j'ai payé 12 fr. à M. Fischbacher, qui s'est engagé, de son côté, à m'envoyer ledit journal pendant l'année 1880. J'ai accompli mon obligation, et M. Fischbacher ne peut se soustraire à la sienne qu'en cas de force majeure, ou s'il tombe en faillite, ou dans les cas prévus par l'article 1234 du Code civil. Par conséquent, je ne connais que M. Fischbacher : c'est à lui de m'envoyer ou de me faire envoyer le journal. S'il m'envoie l'argent, je le lui renverrai en lui disant de se charger lui-même de l'exécution de son obligation.

AD. DR.,
Docteur en droit.

Nous avons reçu de divers abonnés, sur le mode de procéder préféré par notre ancien éditeur-gérant, des observations et des critiques que résume à peu près cette note du correspondant juriste Ad. Dr.

Indépendamment du point de droit, soulevé ici, on a trouvé singulier que M. Fischbacher eût choisi, pour opérer ses remboursements, le moyen qui devait, ce semble, être le moins agréable et le moins commode à un chacun et à lui-même, au lieu de passer tout simplement la main à son successeur. Nous le lui avions demandé. Mais, encore une fois, nous ne pouvions violenter M. F., qui a tenu absolument à prendre la mesure qu'il a mise à exécution.

L'envoi à M. Rouveyre des *cartes-poste* reçues de M. Fischbacher opère, en fin de compte, le virement nécessité par le changement d'éditeur, et nous ne demandons pas mieux que d'intervenir en personne pour faciliter l'opération, lorsque nos correspondants s'adressent à nous, comme plusieurs l'ont déjà fait.

C. DE R.

—

« ÉCHANGE DE VUES » (XIII, 417, 482) — **et.... Dame Anastasie.** — Ce que c'est que de bien s'entendre! J'ai dit : « Rira bien celui-là qui le dernier rira. » Le collabo C. de R. répond : « Nous verrons... qui premier s'en repentira. » Il ne nous reste plus qu'à échanger mutuellement le souhait traditionnel : « *Ad multos annos* », pour que chacun de nous deux puisse constater *de visu* le repentir ou la risette de son partner.

Où je suis moins de l'avis de C. de R., c'est quand il dit « qu'avec l'*Intermédiaire*, on ne perd rien pour attendre ». — Est-il bien sûr, qu'après avoir attendu, on n'arrive pas un peu déplumé par les ciseaux de Dame Anastasie?

A ce propos, quelle est l'origine de ce nom? et qui a, le premier, personnifié ainsi cette incommode et peu libérale déesse?

LESLIE.

A réplique, duplique — du berger à la bergère. — Il y a plaisir, en effet, à si bien s'entendre... pour discuter un peu. Mais, *Ars longa, vita brevis*, comme dit Hippocrate, traduit en latin par un Romain. Or, en cette courte vie, nous voyons la fin de tout, et nous ne voyons la fin de rien. C'est cependant la fin qu'il faut, en toute chose, considérer; et qui vivra verra! comme dit la Sagesse des nations.

Mais la chose, après tout, en vaut-elle la peine?

Pour constater, *post multos annos*, ce dont Leslie a la pleine certitude (notre déconvenue et son rire « ultime »), devons-nous nous souhaiter l'un à l'autre de sortir de la vie comme un vieillard en sort?

Ma foi, non, cher partner! Foin des Mathusalem! C'est pour le coup qu'on arrive à être bien autrement *déplumé* que par les *ciseaux* de « Dame Anastasie »!...

Mais que vient faire ici cette peu noble étrangère? Et où sont ses ciseaux *importunistes*? Nous n'avons rien à démêler avec elle, Dieu merci!

Quant à la question subsidiaire, elle se trouve résolue en même temps que posée (tant il est vrai qu'à l'enseigne de l'*Intermédiaire* on est servi avant d'avoir parlé!) Leslie n'a qu'à se reporter à nos nos des 25 août et 10 sept. 1877 (X, 491, 542), et il y trouvera la Dame de sa pensée, qui n'aura plus rien de caché pour lui.

C. DE R.

Questions.

Les richesses de notre Intermédiaire. — Quelqu'un de nos collaborateurs a-t-il eu l'idée de compter le nombre des Questions, ainsi que celui des Réponses, qui ont été insérées dans notre *Intermédiaire* depuis sa fondation? La curiosité allait me décider à faire ce dénombrement, quand j'ai réflé-

chi que, si l'un des correspondants a déjà pris la peine de le faire, il aurait sans doute la générosité de communiquer le résultat de son travail à ses coabonnés.

(Paris.) P. L.

—

La pluie et les amoureux, selon Virgile. — « La pluie, si l'on en croit Virgile, a toujours été propice aux amoureux. » Ainsi s'exprime M. Marc-Monnier, dans la charmante nouvelle : *Le demi-galant homme*, qu'il publie en ce moment dans le Journal des Débats. Où et en quels termes Virgile a-t-il énoncé cet aphorisme ? RISTELHUBER.

—

L'Orthographe de l'Académie. — Dans une *réponse*, insérée par l'*Intermédiaire* (XIII, 506), j'avais employé le mot *diphthongue* (sic). Le correcteur a imprimé *diphtongue*, sans doute parce que telle est l'orthographe *actuelle* de l'Académie. Dans la dernière édition de son Dictionnaire, cette docte (?) Compagnie a estimé qu'il y avait lieu, non pas d'opérer une réforme systématique et générale dans l'orthographe française, mais d'élaguer par-ci par-là quelques lettres étymologiques, et d'éclaircir ainsi certains taillis qui lui semblaient trop touffus, C'est ainsi qu'au lieu de *rhythme*, elle écrit *rythme* (pourquoi pas *rhytme?* ou *rytme?* ou même *ritme?* au lieu de *phthisie*, *phtisie*, pourquoi pas *ftisie*, pendant qu'on y était?), etc., etc. Cette méthode est certainement la plus mauvaise de toutes : il fallait se décider franchement à supprimer toutes les lettres qui ne se prononcent pas, ou les maintenir toutes, par respect pour l'étymologie. La demi-mesure adoptée, et appliquée avec l'arbitraire le plus absolu, ne peut que faire naître à chaque instant des doutes sur ce qu'il faut conserver dans l'écriture et sur ce que l'on doit sacrifier.

Maintenant, la question que je veux poser est celle-ci : Jusqu'à quel point les décisions de l'Académie sont-elles obligatoires? Est-on tenu de s'y conformer sous peine de passer pour un rustre et un ignorant? DICASTÈS.

—

Evénement? ou évènement? — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie a très sagement fait disparaître la contradiction, existant entre la prononciation et l'orthographe, dans les mots *complètement* (adverbe) et *avènement*, qu'elle écrit maintenant avec un accent grave. Pourquoi continue-t-elle à orthographier *complétement* (substantif) et *événement* avec un accent aigu, contre la prononciation et l'analogie? Pourquoi ne pas supprimer l'anomalie partout où elle existe ? Serait-ce une faute, aux yeux d'un jury d'examen, d'écrire *évènement* avec un accent grave, comme *avènement?*

J. LT.

—

Un pied de cochon. — D'où vient cette expression (vulgaire et d'assez mauvais ton), pour dire une tromperie, une mauvaise farce, un tour de financier, une liquidation de société anonyme ?

Il existe des médailles de Nismes, d'Auguste et d'Agrippa, qui ont, en saillie, sur le bord, un pied d'animal, de sanglier, dit-on, qui n'a pu servir que de bélière pour les suspendre. Ce n'était pas des monnaies, mais plutôt des amulettes (les « médailles de Lourdes » d'alors), et ceux qui les auraient reçues comme monnaies légales n'auraient eu que des *pieds de cochon*. Cette explication, que m'a donnée un jeune numismatiste de mes amis, peut-elle être admise? Dr CAMPIC.

—

Nieuttes. — Dans l'acte d'accusation d'un cultivateur de Carvin-Epinay, cité par M. A.-J. Paris, dans son *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai* (t. II, p. 132), je lis cette phrase : « Il avait quitté son pays et laissé ses terres *nieuttes*. »

D'où vient et que signifie ce mot?

J. LT.

—

Dévotion cercanaire.— Ce mot se trouve dans la phrase suivante d'un écrivain du XVIIe siècle : « S.-Mathurin de Larchaut, lieu de dévotion cercanaire.» Que peut bien être une dévotion *cercanaire?* Ce mot me rend rêveur. On n'en voit pas bien l'étymologie, il n'existe pas dans le langage liturgique, est-ce une faute d'impression? Comment, dans ce cas, faudrait-il lire?

V. D.

—

« **A la harlequine.** » — Que signifie cette expression, que je relève dans notre vieux poète Mathurin Régnier (*Ode sur une vieille maquerelle*, 4e vers de la 1re strophe)?

I. COSINUS.

—

« **Je suis dessus le ranc.** » — Régnier (Sat. V, 72) emploie cette expression, qui, d'après Brossette, signifie : « On ne laisse pas de parler de moi. » Cette interprétation est-elle la bonne? Connaît-on d'autres exemples de cette locution? Qu'est-ce que *ranc?* I. COSINUS.

—

Bacoara. — Quelle est l'origine de ce nom de jeu de cartes? Littré l'a admis dans son Dictionnaire, mais est muet sur l'étymologie.

(Paris.) P. L.

—

Le Neuf de Pique. — Pourquoi compare-t-on, depuis longtemps, cette carte au maire de Charonne, à Paris, et au maire de Vaise, à Lyon?

LÉON FOX.

—

La finale « oz. » — Quelle est donc la signification étymologique de cette syllabe *oz*, qui se rencontre dans quelques noms de personnes, tels que Sandoz, Motteroz, Guilhermoz... et que l'on remarque assez fréquemment dans des noms de lieu, du côté du Jura ou de la Savoie : Culoz, Semnoz, Marlioz, Saint-Jorioz, Vannoz, etc...?

(Paris.) P. L.

—

Ary Scheffer. — Connaît-on des lithographies originales de cet artiste et peut-on lui attribuer une pièce ayant pour titre : « *Allons!....* » signée A. Scheffer (signature renversée). Lith. de Engelmann?

C'est un croquis représentant une foule armée, qui paraît voler au secours de la patrie. G.-A. RUBATTEL.

—

Un sujet à déterminer. — Un vieillard, presque nu, fait voir à plusieurs personnes groupées autour de lui, au bord de la mer, une pièce d'argent qu'il vient de trouver dans l'ouïe d'un énorme poisson. Cette scène est historique sans doute, quelle est-elle?

(Reims.) E. D.

—

Iconographie imaginative du calcul. — Dans le n° de *la Nature*, du 28 août, on trouve une très singulière communication, faite à la Société d'Anthropologie par M. D'Abbadie, d'après une Revue anglaise. Il s'agit de l'iconographie que certains mathématiciens, des calculateurs, des astronomes, ou même de simples particuliers et des élèves, se font, dans leur imagination, du calcul et des chiffres. Les uns se figurent les nombres comme une belle allée d'arbres; les autres les personnifient : le chiffre 1 est un pauvre diable; 9, un traître... etc. D'autres se représentent la série des nombres comme un immense ruban; d'autres leur donnent des couleurs, etc. Cela sert à expliquer le phénomène de ces gens illettrés, comme Henri Mondeux, qui font, de tête, les calculs les plus ardus. Que nos collabos y réfléchissent, ils pourront peut-être trouver chez eux des phénomènes analogues. D. B.

—

Quelle était la population de Rome, à l'époque de sa plus grande splendeur ? — Un des plus célèbres érudits du XVIIe siècle, Gérard-Jean Vossius, l'évalue à quatorze millions d'habitants, au premier siècle de l'ère chrétienne. Ce chiffre, bien supérieur à celui des plus grandes capitales actuelles de l'Europe ou de l'Asie, paraît fort exagéré. Y aurait-il moyen d'arriver à une connaissance approximative de l'état réel des choses?

E. C.

—

La Boîte à Perrette. — On lit, dans le Moniteur du Puy-de-Dôme : « Nous avons la bonne fortune d'annoncer à nos lecteurs que M. Bardoux, député, vient de donner à la ville de Clermont le masque en plâtre pris sur le visage de Pascal quelques instants après sa mort.

« Ce masque, relique précieuse conservée par les Jansénistes, a été retrouvé dernièrement dans ce qu'on appelait, au dix-huitième siècle, la *Boîte à Perrette*.

« La « Boîte à Perrette » était une caisse dans laquelle les Calvinistes et les Jansénistes conservaient les objets précieux. Cette caisse tirait son nom de la servante de Nicole, que son maître avait rendue la première dépositaire des fonds qu'aux yeux de la loi elle possédait en toute propriété, mais qui, en réalité, demeuraient indivis et étaient destinés à de bonnes œuvres. La gouvernante de Nicole, « femme d'esprit et de piété », s'appelait *Perrette*. De là cette dénomination ».

Un nouveau venu parmi les Intermédiairistes serait reconnaissant à ses confrères de vouloir bien compléter, et surtout éclairer, les explications un peu obscures, ce lui semble, du Moniteur du Puy-de-Dôme.

(Clermont-Ferrand.) RÈVÉREIN.

—

La démolition de la Bastille. — D'après un article non signé, inséré dans le Moniteur Universel (28 juin 1880), le roi Louis XVI aurait, dès l'année 1784, résolu de raser la Bastille, résolution qui prouverait combien peu il était nécessaire que, cinq ans plus tard, les émeutiers du 14 juillet allassent « se couvrir de gloire », par les massacres inutiles qu'ils perpétrèrent.

Le sieur Corbet, architecte des bâtiments de l'Etat, avait dressé un plan, orné d'un cartouche que voici :

PROJET D'UNE PLACE PUBLIQUE

A LA GLOIRE DE LOUIS XVI

Sur l'emplacement de la Bastille, etc., etc.

« Sur ce plan infiniment curieux (con-
« tinue le Moniteur), la Bastille a complè-
« tement disparu..... Déjà l'on voit tracés
« ces larges boulevards, qui n'ont été ou-
« verts que 60 ans plus tard, dans la direc-
« tion du Jardin des Plantes... etc. »

Je demande si ce plan est resté à l'état de manuscrit, ou bien s'il a été gravé? et,

dans l'un et l'autre cas, en quel dépôt public on pourrait l'examiner. La Bibliothèque de la Ville le possède-t-elle? Dans quel ouvrage l'écrivain du Moniteur a-t-il puisé les éléments de cet article si instructif?

(Paris.) P. L.

Société Nationale des Neuf Sœurs. — Que sait-on sur cette Société? Je ne peux indiquer que l'ouvrage suivant : « Tribut « de la Société Nationale des Neuf Sœurs, « ou Recueil de Mémoires sur les Sciences, « Belles-Lettres et Arts, et d'autres pièces « lues dans les séances de cette Société. « 14 novembre 1791. A Paris, de l'imprimerie de la Société Nationale des Neuf « Sœurs, quai des Miramiones, n° 19, » in-8. Pagination : 291-360. Les articles sont signés par Tricot, Paris de l'Oratoire, Demachy et Athanase Auger. Quelle est la composition réelle de ce recueil?

H. DE L'ISLE.

—

Un pal original. — « Le bambou croît « avec une rapidité phénoménale. Dans « des conditions favorables, on a constaté « un développement de plus de 8 centi« mètres en 24 heures. La nuit surtout est « favorable à cet accroissement. Dans cer« tains cantons de la Chine on fait une « terrible et atroce application de cette « propriété, en infligeant aux jeunes bam« bous tout à la fois l'office de pal et de « bourreau : lorsque le soleil est couché, « on assoit le patient sur un siège placé à « la hauteur de la jeune pousse, et, le « matin, ses entrailles sont déchirées. La « puissance de la végétation force le bam« bou à se frayer un passage dans les « chairs palpitantes de la malheureuse vic« time. » (J. Rambosson, Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses. Paris, Didot, in-8.)

Ce fait est-il réel? D'autres auteurs le rapportent-ils? I. COSINUS.

—

Plus fort que le docteur Tanner! — Le jeûne du médecin américain ne serait que de la saint-jean, comparativement à celui d'un enfant de 9 à 10 ans, qui serait resté 5 ans sans boire ni manger, si l'on en croit l'opuscule dont le titre suit : « *Histoire véritable, non moins rare que merveilleuse, d'un enfant qui a vécu en santé, allant et venant sans boire ni mangé* (sic), *avaler ou sucer quoi que ce soit, l'espace de cinq ans.* Sens, 1616. » In-8 de 38 pages (1). Il est vrai que cette longue abstinence ne fut pas volontaire comme celle du célèbre docteur, mais le résultat n'en serait pas moins extraordinaire. Ce cas fut alors généralement considéré comme surnaturel. Serait-il réellement possible qu'une disposition testiculaire des organes eût permis de vivre aussi longtemps sans être alimenté? Qu'en pense, de nos jours, la docte Faculté? DRACIP.

(1) Voir, sur ce cas phénoménal, plusieurs dissertations citées dans l'*Histoire miraculeuse des eaux rouges comme sang*, réimprimée récemment (Interméd., XIII, 292).

—

Claude de Moncennois. — Une description de Saint-Germain en Laye, de ses jardins, grotte et pièces d'eau, en attribue l'honneur à Claude de Moncennois, Président des finances de la Généralité de Lyon.

Le nom de ce financier n'a pas été recueilli dans les Dictionnaires biographiques. Cependant de son temps il a joui d'une certaine célébrité, comme « ingénieur hydraulicien ». Il paraît avoir exercé son talent spécial sous Henri IV (peut-être sous Henri III). Etait-il de l'école de Philibert de Lorme? Certainement il a précédé les créateurs de Versailles. V. D.

—

Michel Dramard, d'Oysonville (Beauce), — est, je crois, resté inconnu des biographes. Je connais de lui : « Notice histori« que sur le monument érigé par la com« mune d'Oysonville à son bienfaiteur « M. le marquis de la Roussière. Paris, « imprimerie de Jules Didot l'aîné, 1829 », in-8, 88 p., les titres, deux lithographies et une gravure. Anonyme. Dans cet opuscule, Michel Dramard, « un original », donne sa biographie et raconte ses déboires matrimoniaux « aux honorables épouses de Messieurs les Députés à la Chambre de 1828 », et s'occupe fort peu de M. de la Roussière. Dramard envoie aux femmes des députés des exemplaires de l'un de ses ouvrages intitulé : « Henriette, ou le Paradis perdu »; c'est un poème, je pense, qui a dû paraître vers 1810. C'est l'histoire de l'auteur et de Henriette Clément, de Melleraut (Orne). Michel Dramard était honoré de l'amitié de M. et Mᵐᵉ Bernardin de Saint-Pierre et de Delille.

Je désirerais le titre exact de « Henriette, ou le Paradis perdu », et ce que l'on peut savoir sur Dramard? H. DE L'ISLE.

—

Ursellis, ville de Suisse. — « Guido de Bruegs, sur des relations de quelques auteurs italiens, a composé *Mundus imperiorum*, imprimé pour la première fois l'an 1603 à Ursellis, ville de Suisse. » Dans quel canton faut-il aller pour chercher Ursellis? Joanne n'en parle pas, non plus que le Dictionnaire de Descamps.

V. D.

—

Remarque bibliographique sur un Corrozet de 1561. — Voici un *erratum* que j'ai observé dans l'édition des *Antiquités*

de Paris, de Corrozet, de 1561. Il a été, au point de vue matériel, exécuté d'une façon singulière, et je n'en ai jamais vu de semblable.

A l'avant-dernière ligne de la page 1 (dans cette phrase: *en quoy les Parisiens se sont exercitez*), le mot *Parisiens* est imprimé sur une petite bande de papier qui a été recollée après coup sur un autre mot, lequel constituait une faute typographique (j'ai cru lire *plusieurs*?). L'exemplaire de la Bibliothèque de la Ville de Paris est cartonné de la même façon.

Je n'ai vu cette singularité notée dans aucun Manuel bibliographique. Je demande donc si elle a été usuelle au XVIe siècle si elle a déjà été constatée par quelque bibliographe; enfin, si elle vaut la peine d'être remarquée ?

(Paris.) P. L.

—

Famille de Sheldon, en Angleterre. — Je recevois, il y a quelques mois, une lettre d'un Monsieur (ou peut-être un « Comte de ») Sheldon, qui demandait quelques détails sur la généalogie de la famille Sheldon. Malheureusement sa lettre que j'ai envoyée à un ami, connaisseur en généalogie, a été perdue. Mais mon ami ayant fourni les détails demandés, je viens vous prier, Monsieur le Rédacteur (ou M. Sheldon, si ces lignes tombent sous ses yeux), de me donner son adresse, pour que je puisse lui transmettre les notes généalogiques dont il s'agit.

(Birmingham.) SAM. TIMMINS, F. S. A.

—

Cailhot de Bégon. — Les collaborateurs de l'Intermédiaire qui ont déjà donné des renseignements généalogiques, seraient-ils assez aimables pour me dire quels sont les représentants de la famille Cailhot de Bégon, dont un membre était, autour de 1830, vicaire général de Mgr Duvalh de Dampierre, évêque de Clermont ?

RÈVÉREIN.

—

Dorat. Fables Nouvelles. — Dans le second volume d'un exemplaire en grand papier, je trouve (à la page 200, Fable VIII : « *Les trois pommes* ») le cul-de-lampe signé et daté comme suit :

C. P. Marillier inv. 1775
P. Duflos juni. sculp.

tandis que, dans un exemplaire en papier ordinaire, je trouve le même cul-de-lampe sans date et signé :

C. P. Marillier
E. De Ghendt sculp.

Ce sont deux gravures différentes, d'après le même dessin de Marillier.

La gravure de E. De Ghendt est bien supérieure à celle de Duflos.

A-t-on signalé cette remarque quelque part ? Le Guide-Cohen n'en dit rien.

Tous les exemplaires grand papier ont-ils la gravure de Duflos, et tous les exemplaires en papier ordinaire celle de E. De Ghendt? G.-A. RUBATTEL.

—

Jonathan. — C'est le pseudonyme de l'auteur de l'ouvrage intitulé : l'*Abîme*, 1793 - 1852. Epigraphe: *Au feu! Au feu! l'Enfer s'allume !* (FAUST.) Paris, D. Giraud et J. Dagneau, 1851. 160 p. et les titres. Quel est le nom de l'auteur?

H. DE L'ISLE.

—

Un anonyme à découvrir. — Le *Figaro* indiquait, il y a peu de temps, comme écrits par des femmes, deux romans : *A côté du bonheur*, attribué à Mme d'Haussonville (qui l'a désavoué), et le *Péché de Madeleine*. Ce dernier ouvrage est signalé, comme étant de Mme Caro, dans le *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier (nouv. édit. fort augmentée, librairie Daffis), mais ce même dictionnaire est muet quant à ce qui concerne *A côté du bonheur*. Quelque Intermédiairiste pourrait-il révéler le mystère de cette maternité... dont la recherche n'est pas interdite ?

(Lyon.) F. A.

—

Le Musset des Familles. — A quelle édition de A. de Musset Timothée Trimm fait-il allusion lorsque (dans sa biographie de Paul de Kock, publiée chez G. Barba, en 1873) il demande ironiquement : « Si, pour plaire à certains esprits bégueules, on n'entreprendra pas quelque jour d'expurger le romancier populaire et de faire le « *Paul de Kock* (comme on a fait le *Musset*) *des Familles* » ?

(Rouen.) C. L.

—

L'imprimerie de Kehl en 1780. — Après la mort du renommé Baskerville (le plus artistique des imprimeurs d'Angleterre), en 1775, sa veuve vendit ses caractères, ses presses, et tout l'outillage de sa fonderie à des agents français, pour l'impression, à Kehl-Strasbourg, d'une édition magnifique des ouvrages de Voltaire. Trois éditions, ou plutôt trois formats de la même édition, ont paru, par les soins de Beaumarchais et d'autres; et aussi une édition des ouvrages de Shakespeare et d'autres livres dont je ne sais pas le détail. Est-il possible que quelques exemplaires des caractères de Baskerville se trouvent encore à Strasbourg ou dans les environs? J'ai un grand désir de voir et même de posséder, si possible, des exemplaires véritables de ces caractères de notre imprimeur anglais si célèbre. On en a gardé à l'imprimerie de l'Université d'Oxford (*the Clarendon Press*) quatre ou

six exemplaires qui sont conservés religieusement. Peut-être, à Strabourg, se trouve-t-il aussi quelques reliques de l'imprimerie Baskerville?

(Angleterre.) SAM. TIMMINS, F. S. A.

—

Quelques pseudonymes à découvrir. — Il paraît, chaque année, à Paris, des ouvrages dont les auteurs se cachent sous des noms supposés. Un certain nombre de ces pseudonymes sont généralement connus; mais il en est d'autres qui, pour les habitants de la province surtout, sont un mystère complet. Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques-uns que je relève sur le catalogue d'un des plus actifs éditeurs parisiens, M. Dentu. J'ai l'espoir que l'Intermédiaire fournira quelques renseignements à cet égard.

M. « F. de Boisgobey », romancier très fécond, n'est-il pas un pseudonyme? N'en est-il pas de même de M. « de Saint-Philippe » (*les Cœurs simples*), de M. de Saint-François (*Vieux péchés*), ainsi que de M. « le comte de Montferrier »? — Il serait désirable aussi qu'on nous fît savoir quels sont les auteurs de *Miss Dundlé*, par X. Y. Z.; de *Trois ans en Italie*, par une Brésilienne.

Quel est cet « Ancien membre des assemblées constituantes » qui a écrit: *Où est l'ennemi? cléricalisme et gallicanisme?* Quel est aussi « M. de..... » auquel on doit: *Quelques vérités utiles; Pensées, Sentences et Maximes?*

En révélant ces petits secrets de la littérature contemporaine, on épargnera bien des tortures aux Quérard futurs qui voudront continuer l'œuvre fort utile de l'intrépide et laborieux auteur des *Supercheries littéraires*. La seconde édition de ce vaste travail (6 tomes en 3 vol. Librairie Daffis) aurait grand besoin d'un supplément.

(Marseille.) A. B.

—

« La Reliure », poëme didactique, — en six chants, par Lesné, accompagné de notes sur cet art par Luigi Odorici. Dinan, imprimerie de J.-B. Huart, s. d., in-8 (VIII et 99 pages).

Je possède un exemplaire de cet ouvrage, en reliure dinandaise (!!), dans ma bibliothèque particulière, et, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu me procurer aucun renseignement biographique sur l'annotateur, Luigi Odorici. Mon exemplaire, — qui provient de la bibliothèque de feu A. Aubry, l'intelligent libraire et... confrère, que nous avons eu le malheur de perdre, — est accompagné du billet autographe ci-dessous, qui ne porte aucune adresse, mais qui vraisemblablement est adressé à la personne y nommée:

« Désirant que ce petit volume, intitulé « *la Reliure*, fût rarissime, je n'en ai fait « imprimer que 5 exemplaires, pour l'offrir « aux personnes qui me sont chères, au « nombre desquelles je compte monsieur « A. de Barthélemy, S^re^ général de la pré- « fecture des Côtes-du-Nord.

« Dinan, 20 nov. 53. L. ODORICI. »

(En *P. S.*) « Ce volume a été aussi *came-* « *lotté* par mon relieur de Dinan. — L. O. »

Luigi Odorici annonce, au verso du titre, 5 *exemplaires numérotés à la presse.* — Où? Je ne puis trouver le numéro de mon exemplaire! Le *grand nombre*, dit une note signée A. A. (A. Aubry), lui aura fait oublier celui-ci: pourtant il a lettre d'envoi.

En résumé, connaît-on d'autres exemplaires de ce livre, qui est des plus curieux? (Les notes sont pleines d'erreurs, mais elles témoignent de l'amour des livres.) Sait-on et me peut-on indiquer où je trouverais des renseignements sur Luigi Odorici, bibliothécaire à Dinan, en 1853? Enfin, l'indication: *Tiré à 5 exemplaires numérotés à la presse*, est-elle une supercherie? ROGER DE PARNES.

Réponses.

Le colimaçon est-il un animal héraldique? (VII, 621, etc.; VIII, 202, 494, 558.) — L'admission des escargots au nombre des animaux héraldiques a été péremptoirement démontrée dans plusieurs des réponses mentionnées ci-dessus. En voici encore un exemple qui n'a pas été cité. Dans sa notice sur Procope le Grand, George Sand raconte que les habitants de Pilsen, assiégés par les Hussites, s'étant emparés, dans une sortie, d'un chameau que ces sectaires avaient enlevé aux chevaliers Teutoniques, l'Empereur Sigismond autorisa la ville de Pilsen à placer sur son écusson un chameau, au lieu du *limaçon* qui y avait figuré jusqu'alors. JOC'H D'INDRET.

—

Citations à sens détourné et par approximatifs (XI, 224, 255; XIII, 461, 491). — « Ce m'est un vrai plaisir de vous y rencontrer! » Je vois, ami Joc'h d'Indret, que vous ne connaissez pas un petit volume intitulé: « Esquisses photographiques, par E. L. » (Paris, Grassart, 1855). Mais notre ami Nadar doit bien le connaître, étant du métier. Or, ce petit volume dont je fus le parrain, sinon le père, porte, à son titre, une marque ovale, représentant Narcisse se mirant dans l'eau d'une source et admirant son portrait tracé par la lumière dans ce miroir naturel. Autour, cette légende:

SOLEM QUIS DICERE FALSUM AUDEAT?...

Celui qui avait imaginé ce petit sujet emblématique et cet emprunt forcé au divin Virgile, c'était précisément votre ami C. R.

—

Le Serpent de mer du Constitutionnel (XII, 645, 762). — On s'est beaucoup moqué du Serpent de mer. Loin de moi la pensée de prendre parti dans la question ! Mais si l'existence du Serpent de mer est un préjugé, ou plutôt une fable en histoire naturelle, cette fable date de loin. Dans la Vie d'Apollonius de Thyane, par Philostrate (liv. III, chap. 13, trad. de A. Chassang, Paris, Didier, 1862), il est parlé de dragons, qui ne sont que de grands serpents, et dont la chasse est décrite. Puis, l'auteur dit : « Il paraît que « ces dragons occupent aussi les monta- « gnes qui bordent la mer Erythrée ; « que, sur ces plages, on entend leur sif- « flement terrible, et que quelquefois, en- « trant dans la mer, ils s'avancent assez « loin à la nage. » E.-G. P.

—

La guérison des écrouelles (XII, 423, 477, 506 ; XIII, 42, 82, 361). — Il est temps de citer, pour la solution de cette question, le travail plein d'érudition et d'intérêt que A. Jal lui a consacré dans son Dictionn. critique de biographie et d'histoire (gr. in-8, Plon, 1872, 2e édit.). Les recherches consciencieuses auxquelles s'est livré cet auteur suffiraient, à elles seules, pour former l'histoire du privilège attribué aux anciens Rois de France, et redresser bien des erreurs. Je regrette que le cadre limité de notre Intermédiaire ne me permette pas d'en faire l'analyse, mais je crois rendre service à nos collabos, même après la communication très intéressante et très complète de M. G. Desnoiresterres, en leur signalant une étude qui ne pouvait échapper tôt ou tard à leur attention. Jal s'est, en outre, livré, sur l'orthographe et la prononciation du mot *écrouelles*, à des remarques spéciales qui ne font qu'ajouter au caractère élevé qu'il a voulu donner à son travail.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Rouget de l'Isle (XII, 579, 659, 718, 757). — C'est bien assez d'être assourdi par *la Marseillaise*, sans que les Intermédiairistes retournent à de vieilles questions auxquelles il a déjà été surabondamment répondu : c'est dans l'*Intermédiaire* même que j'ai lu des couplets fort *royalistes* de Rouget de l'Isle. Espérons qu'on en a fini avec ce personnage sur lequel on s'est exprimé en style d'oraison funèbre... de troisième classe : « Laissons en paix la mémoire du poète couronné de nos hommages et de sa gloire sans fin. » — Amen!

POGGIARIDO.

—

Des lits et du coucher aux siècles antérieurs (XIII, 69, 148, 180, 269, 302, 364). — J'ai sous les yeux une estampe, grand in-fol., gravée par L. Spirinx, intitulée : *La Prière du Chrétien mourant.* Dans la partie inférieure de cette pièce, l'on voit le chrétien étendu sur un lit. Jusqu'à la ceinture, le corps est recouvert du drap ; le buste, au contraire, entièrement nu, permet de constater que la personne couchée n'a point de chemise. Faut-il en conclure qu'au XVIIe siècle l'on se couchait nu ? Les artistes prennent bien des licences qui s'éloignent de la réalité. Ainsi, vers la même époque, je suis certain d'avoir trouvé, dans plusieurs inventaires auvergnats, la mention de chemises de nuit. Je regrette de n'avoir point noté ces passages. J'y supplée par deux citations empruntées aux inventaires après décès de notre grand comique et de son père, publiés par M. Eud. Soulié (*Recherches sur Molière*) :

« *Item.* Quatre chemises de nuit, à l'usage dudit défunt, de toile de chanvre, telles quelles, prisées. . . . . . VI »

(Invent. de Jean Poquelin père, 1670, page 223.)

« *Item.* Dix-huit chemises de nuit, à usage dudit défunt, prisées ensemble vingt-cinq livres, ci . . . . XXV »

(Invent. de J. B. Molière, 1673, p. 278.) P. LE B.

—

Les Patois (XIII, 99, 202). — On peut consulter : *Essai sur le patois lorrain*, par le sr Oberlin (Strasbourg, 1775, in-12, livre d'une espèce rare); *Hist. littér. des Patois*, par Pierquin de Gembloux (Paris, Aubry, 1858, in-8); *Rapport d'une conversation sur le dialecte niçois*, par Toselli (Nice, Cauvain, 1864, in-8); *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace*, par S. F. Fallot (Montbéliard, 1828). Fallot, écrivain d'ailleurs très érudit, soutient que nos patois existaient bien avant la conquête des Gaules par les Romains et formaient la langue *gallicane*, tout à fait distincte de la *celtique*. Les Romains n'auraient été que des envahisseurs, composés surtout de Teutons et de Gaulois; ils seraient partis des bords du Rhin, et, de leur mélange avec les Sabins et d'autres peuples de l'Italie, serait née la langue *latine*, où l'on retrouve des mots allemands et des mots appartenant encore à nos dialectes. Le système de Fallot, se résumant en Romulus Gaulois, fait un peu l'effet du résultat d'une gageure. Fallot a, du reste, été précédé dans cette voie par un Allemand, S.-M. Funck. — D'autres Allemands, Niebuhr et Ot. Muller, ont attribué aux Etrusques une origine germanique.

POGGIARIDO.

—

Flanconnades (XIII, 163, 216, 272). — Théophile Gautier, un raffiné en fait de style, emploie, comme La Curne de Sainte-Palaye, le mot *flanconade* (par une seule *n*) dans le sens de *coup porté au flanc* de l'adversaire : « — Profitant d'une

« fausse position de son épée, je lui « poussai une *flanconade* si bien liée, que « je l'atteignis au côté; il fit : Ho! et « tomba en arrière. » (*Mlle de Maupin*, ch. XIII.) JOC'H D'INDRET.

—

Les « Doubles » de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464, 481, 497). — Sans compter parmi « nos grandes Bibliothèques », — quoiqu'elle possède environ 80,000 volumes,— la Bibliothèque de la Ville de Nimes renferme et *conserve* des doubles. La raison en est bien simple. Comme la plupart des Dépôts de cette nature, la Bibliothèque de Nimes s'est accrue par des dons. Les ouvrages de mathématiques, notamment, lui proviennent des donations récentes de M. Agricol Liotard et de M. Benjamin Valz, deux amis intimes : le premier, professeur de mathématiques, le second astronome, directeur de l'observatoire de Marseille, qui, poussés par une communauté de goûts et d'études, avaient, dans des proportions différentes, amassé des ouvrages spéciaux. Dans les deux collections s'est rencontrée une publication périodique, devenue très rare, très recherchée : les *Annales de mathématiques*, de M. Gergomie, publiées, avec la collaboration de quelques amis, en 21 volumes in-4°.

Ce fait révélé par la publication des catalogues, il arriva qu'un professeur de l'Université (attaché, je crois, au lycée de Mende) demanda à acquérir un des exemplaires. On était un moment tenté de déférer à ce désir. Le produit de la vente n'était pas à dédaigner, et aurait, par son affectation obligée, aidé à combler quelques lacunes en facilitant de nouvelles acquisitions, lorsque je dus faire remarquer,— et comme secrétaire de la Mairie, et comme membre du Comité de surveillance de la Bibliothèque, — qu'une disposition réglementaire s'opposait à la combinaison projetée.

On lit, en effet, dans l'Ordonnance du 22 février 1839, concernant l'organisation des Bibliothèques publiques, art. 40 :

« Toute *aliénation*, par les Villes et Facultés, des livres, manuscrits, chartes, diplômes, etc., contenus dans leurs bibliothèques, est et demeure *interdite*.

« Les échanges ne peuvent avoir lieu que sur l'autorisation des Maires et Recteurs, *avec l'approbation du Ministre*. »

Sage disposition, n'est-ce pas ?— Et la Ville de Nimes a *conservé* ses *deux* exemplaires.

(Nimes.) CH. L.

— On sait combien sont rares les exemplaires de la Bibliothèque de Mme Du Barry; on sait aussi combien leur valeur s'est augmentée et comme elle s'augmentera encore, car tous les livres de cette Bibliothèque, provenant du Château de Luciennes, ont été transportés révolutionnairement à Versailles, comme bien d'émigré, confisqués au profit de l'Etat, et sont devenus ainsi la propriété nationale de la Bibliothèque de cette ville. Eh bien! tous les livres *aux armes de Mme Du Barry*, qu'on voit passer de temps à autre dans les ventes publiques, ou qui sont conservés précieusement chez les amateurs, ces livres ont été vendus comme *doubles*, avec autorisation du Maire et du Conseil municipal de Versailles, dans deux ventes qui ont été faites vers 1832 et 1864. Au reste, les catalogues de ces deux ventes existent, mais les reliures aux armes de Mme Du Barry n'ont pas toujours été signalées, soit par oubli, soit avec intention.

Il est clair que ces livres-là n'étaient pas des doubles, lors même qu'ils seraient encore représentés dans la Bibliothèque de Versailles par des exemplaires ordinaires. Voici ce qui est toujours arrivé, et qui arrivera toujours, dans une vente de *doubles :* le bel exemplaire rare et curieux s'en va, l'exemplaire commun reste. Telle est la loi mystérieuse des Doubles et des Bibliothèques. M. DE M.

— On parle, dans la librairie des anciens livres, d'une vente prochaine de mille à douze cents beaux volumes, reliés en maroquin aux armes du Cardinal Mazarin, vente qui aurait lieu par les soins du Domaine, sous le contrôle de la Cour des Comptes. Cette nouvelle agite et préoccupe les amateurs, qui se demandent si le Domaine publiera un catalogue et si les livres porteront un timbre matricule avec n° d'ordre, indiquant que la vente a été faite régulièrement, ce qui déshonorerait ces beaux volumes et en diminuerait la valeur. Suivant d'autres racontars, cette vente de livres venant de France ne serait qu'un échange de livres avec le gouvernement d'Espagne, qui nous enverrait, à la place, des livres espagnols, dont le besoin se fait sentir, *dit-on*, dans les Bibliothèques publiques de Paris. E. B.

—

« Le Cercle vicieux » de Strasbourg (XIII, 391). — Il existe une autre publication, imprimée en souvenir de cette Société badine, qui porte le titre : Chronique du *Cercle vicieux*, 1867-1868, par le frère Coléo, in-8°, 60 pages, titre rouge et noir. Tirée à 50 exemplaires sur pap. de Hollande. (Pas en vente.) Je cite le commencement : « Le *Cercle vicieux* ne se charge pas de démentir cette vieille vérité historique : L'origine des sociétés est obscure. Enfanté on ne sait où, mais, selon toutes les probabilités, dans une brasserie, il est certain qu'il naquit, un jour français, à Strasbourg. »

En réalité la Société n'existe plus, les membres sont dispersés dans toutes les parties du monde. La devise du *Cercle vicieux* était : Liberté, Egalité, Fraternité ; son but, de cultiver l'esprit gaulois.
(Strasbourg.) F. L. M.

—

Hétère, hétaire ou hétaïre (XIII, 452, 506). — « Nous avons admis le mot de *Courtisanes*, mot trop vague, sans doute, mais reçu, et que celui d'*hétaires*, proposé par M. Millin, ne peut remplacer : 1° parce qu'il est inintelligible pour la plus grande partie des lecteurs; 2° parce qu'il n'établit pas les nuances qui existaient entre les femmes qui prodiguaient leurs charmes, les unes sans préjugés, par caprice, par volupté; les autres, par un calcul mêlé d'intérêt et de plaisir; les dernières, par avarice. D'ailleurs, si ce mot de *Courtisane* n'est point élevé, il n'est pas non plus dégradé, puisque, dans l'antiquité, Aspasie, Sapho, Phryné et Laïs le portèrent et puisque, dans nos siècles modernes. Ninon le mérita, et Le Couvreur l'ennoblit.

« Voyez avec quel charme La Fontaine a peint la Courtisane amoureuse : la comédie *des Courtisanes*, par le correct Palissot, trace d'après nature le portrait de ces êtres de séduction. Il faut être moins difficile avec les mots! Il ne viendra, sans doute, à l'esprit de qui que ce soit de confondre une fille du Palais-Egalité avec une Courtisane grecque. Il faut remonter un peu plus haut pour en trouver des modèles. Nommez la plus séduisante de nos faciles Françaises; accordez-lui un rang, un nom, des talents, placez-la à cette époque de la vie où tous les goûts deviennent fureurs, où l'on sent tout le prix de la beauté qui s'éclipse et du temps qui fuit; revêtissez ce portrait de tout le coloris de la coquetterie, mêlez, fondez ensemble le piquant des grâces qui attirent et le charme de l'esprit qui retient, créez, achevez le chef-d'œuvre de la Nature et de l'Art, vous nommerez Mme.....; vous serez encore loin de peindre une Courtisane grecque. »

Tout cet extrait est tiré de l'ouvrage de Chaussard (*Fêtes et Courtisanes de la Grèce*), publié en 1801 (t. IV, p. 30). Quant au portrait, nous ne doutons pas un seul moment que l'auteur n'ait eu en vue l'amie de Barras, Mme Tallien.
UN LISEUR.

— De ma mauvaise écriture il est résulté une coquille, que je viens rectifier. On m'a fait dire (XIII, 506) : on dit *kaé* et non pas *kai*. J'avais écrit : on dit *kai*, et non pas *kaï*. Le marquis D'ETYMO.

—

Une fesse tondue (XIII, 453). — On lit dans la *Comédie des Proverbes* (c'est Alaigre, valet de Lidias, qui parle) : « Il est méchant. Je ne voudrois, ma foy, pas qu'il m'eust rompu une jambe. C'est un galand, il a *la fesse tondue :* fol qui luy donnera sa femme en garde! C'est un masle, il a la gorge noire. »

Cette pièce, qui ne renferme que des quolibets et des turlupinades, a été écrite, en 1616, par André de Montluc, comte de Cramail, petit-fils du maréchal Blaise de Montluc, et aïeul, par le genre d'esprit, du marquis de Bièvre.
UN LISEUR.

— L'expression, très fréquente, en effet, dans les Serées de Bouchet, peut désigner un farceur ou un mauvais sujet. Elle se rencontre dans un endroit scabreux, comme il y en a tant, dans le *Moyen de parvenir.* C'est au chap. LVIII, *Stance* (t. II, p. 17, de la dern. édit. Paris, Willem, 1872). Ma foi! risquons le passage :
« Si quelque pauvre preneur de loups « estoit surpris en la reverberation natu- « relle, il estoit mené en la place publique, « et là on lui appliquoit de la poix toute « chaude au c..., qu'après on tiroit (la « poix), et ainsi on lui arrachoit le poil, et « puis, en vieil et bon langage hetrusque, « on le nommoit *drosle,* qui avoit la fesse « tondue. »

Une note dans l'appendice de la même édition dit qu'on appelait « fesse tondue » une femme débauchée. — Il n'est pas besoin de dire pourquoi. Mais le même sobriquet pouvait être appliqué à un homme, au même titre.
(Nimes.) CH. L.

—

L'étranglement du dernier roi est-il, oui ou non, un emprunt de Diderot? (XIII, 455.) — La Harpe (et il était bien informé) attribue formellement à l'auteur des *Pensées philosophiques* les deux vers célèbres (*Lycée*, édit. de 1817, t. XV, p. 1817) :« Diderot n'a-t-il pas donné le « résultat général de sa doctrine dans ces « deux vers, qui en sont comme le cou- « ronnement :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

« Ces deux vers, fameux depuis plus de « vingt ans, ont-ils été assez répétés depuis « 1789! » T. B.

—

Fert, Fert, Fert (XIII, 456, 507).—Pièces très probablement italiennes, piémontaises et antérieures à 1860. Amédée VIII, premier duc de Savoie (plus tard pape, sous le nom de Félix V), institua, en 1434, l'Ordre chevaleresque de l'Annonciade, et lui donna pour devise le mot FERT, destiné à perpétuer la mémoire des exploits du comte Amédée le Grand qui, en 1310, fit lever aux Sarrasins le siège de Rhodes : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.*
D. G. V.

—A la page 162 de la 2me édit. de l'Histoire de l'Église de Brou, par J. Baux (Lyon, Bauchu, 1854), se trouve une note que je résume. On trouve fréquemment dans l'église de Brou, notamment sur le tombeau de Philibert, sur celui de Marguerite de Bourbon, sur le bénitier, etc., la devise de la maison de Savoie, composée des quatre initiales suivantes : F. E. R. T.— La collection de numismatique de S. M. le roi de Sardaigne renferme un doublon d'or frappé sous le règne du duc Victor Amé Ier. Une face de cette pièce est à l'effigie du prince; sur l'autre, quatre nœuds d'amour, disposés en forme de croix, au centre de laquelle est l'écu de Savoie, sont alternés par quatre groupes de mains entrelacées, avec cette légende : Fœdere Et Religione Tenemur.— Ces paroles paraissent être la révélation du sens littéral de cette devise des princes de Savoie. ELLEX LOISIF.

—C'est la mystérieuse devise de la maison de Savoie, qui, d'après certains historiens, se composait des mots *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, en souvenir d'un secours donné aux chevaliers de Rhodes contre les Infidèles par Amé le Grand, comte de Savoie (« l'Art héraldique, » par Baron, Paris, 1695). Mais Guichenon, le célèbre historien des ducs de Savoie, assure que ces quatre lettres figuraient déjà sur les sceaux et monnaies avant le comte Amé, et que l'on n'en connaît pas le sens exact. A. DE L.

— Tous les historiens savoisiens s'en sont occupés. Cela signifie, disent quelques-uns, *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, et rappelle qu'Amé V délivra Rhodes; — ou plutôt : *Frappez, Entrez, Rompez Tout!* répondent quelques autres.— La devise a un sens plus noble, reprennent d'autres érudits, c'est : *Fœdere Et Religione Tenemur*.— Muratori croit que c'est le commencement du mot *Fertone*, nom d'une ancienne monnaie; mais cet avis singulier n'a pas eu d'écho. — Je crois que les écrivains qui prétendent avoir vu cette devise énigmatique avant la création de l'Ordre de l'Annonciade, par Amé VI, le Comte Vert, sont dans l'erreur. On sait que l'Ordre militaire dit de l'Annonciade fut créé en 1302, à Pierre-Châtel, et qu'il n'était donné qu'à des chevaliers de la plus haute noblesse. A. VINGTRINIER.

— On voit que nous n'avons pas tout à fait tort de laisser revenir des Questions déjà posées et *soi-disant* résolues. Les ouvriers de la *treizième* heure ont droit d'*apprendre* à leur tour, et même d'*ajouter* à ce qui a été dit. (*Réd.*)

—

La charge de subdélégué au XVIIIe siècle (XIII, 457). — Cette charge ne conférait pas la noblesse. Le Subdélégué, en France, n'a jamais été qu'un commis assez subalterne de l'Intendant. Vers 1760, les Subdélégués ont été érigés en titre d'office, mais ils sont toujours restés sous l'autorité directe de l'Intendant. Ces fonctionnaires avaient la connaissance de certaines affaires, et ils recevaient de l'Intendant l'ordre de se transporter dans les communes lorsque, notamment, une épidémie ou une épizootie s'y déclarait. Le Subdélégué centralisait aussi les rapports des Commissaires de police et adressait un rapport d'ensemble à l'Intendant. Ces agents ne figurent pas dans l'Almanach Royal. Ils se recrutaient, en majeure partie, parmi les petits avocats de province. UN LISEUR.

—

Bonnets phrygiens démarqués, casqués et... masqués! (XIII, 457.) — En 1833, E. Rogat, sous la direction de David, grava une très belle médaille, portant sur la face le profil de Rouget de Lisle, au revers *la Marseillaise*, paroles et musique. Les stances sont rangées sur deux colonnes parallèles, séparées par une sorte de thyrse orné de feuilles de chêne. C'est ainsi du moins que sont la plupart des exemplaires. Quelques privilégiés possèdent cette médaille dans son état original : au lieu du thyrse, se voient alors les faisceaux romains, surmontés du bonnet phrygien. Cet emblème avait paru trop révolutionnaire, et la vente n'avait été autorisée qu'après la métamorphose opérée des susdits faisceaux et du bonnet, en feuilles de chêne.
(Rouen.) C. L.

—

Mariage des prêtres (XIII, 458, 507). — Saint Pierre était marié, et les autres apôtres, à l'exception toutefois de saint Paul et de saint Jean, l'étaient peut-être aussi. Les préceptes de l'Evangile semblaient devoir interdire le mariage aux prêtres, en leur ordonnant de renoncer complètement au monde (saint Luc, XIV, 26; saint Paul, 1re aux Corinth., VII, 32 à 35). Pendant les premiers siècles, il y eut des prêtres et des évêques mariés ; la règle ecclésiastique fut ensuite qu'un prêtre célibataire peut se marier, mais doit être déposé. Cette règle est exposée dans le canon 33 du Concile d'Elvire, en 305. On défendit ensuite aux prêtres mariés avant leur ordination d'habiter avec leur femme. Plusieurs Pères de l'Eglise voulaient sanctionner cette défense par une loi expresse; mais le Concile de Nicée, en 325, ne paraît pas avoir accueilli cette innovation. Par la suite, on s'abstint de conférer les ordres aux personnes mariées. Le Concile d'Augsbourg, en 952, et le Concile de Troyes, en 1107, renouvelèrent la condamnation prononcée contre le mariage des prêtres, mais sans le déclarer nul. La nullité de ces mariages date du XIIe siècle. Le pre-

mier Concile de Latran, en 1123, canon 21, défend aux prêtres, diacres, sous-diacres et moines, d'avoir des concubines ou de se marier et il ajoute : *Contracta quoque matrimonia ab ejusmodi personis disjungi, et personas ad pœnitentiam debere redigi juxta sacrorum Canonum definitionem judicamus.* Le second Concile de Latran, en 1139, est encore plus affirmatif, car, dans le canon 9, il dit: *Matrimonium non esse censenus.* Cette nullité a été confirmée par les Décrétales de plusieurs Papes et par le Concile de Trente. — Quant aux prêtres mariés pendant la Révolution française, Pie VII, dans la Bulle de ratification du Concordat du 26 messidor an IX, promit de sanctionner leurs mariages comme Jules III avait sanctionné les mariages que des prêtres avaient contractés en Angleterre pendant le schisme. A. D. R.

— Le catalogue de M. Rouveyre, nouvel éditeur de l'Intermédiaire, contient un ouvrage intitulé : *De la confession et du célibat des prêtres*, par J. Bowet. Paris, 1845, in-8 (552 p.), broch. 7 fr. 50 c. E.-G. G.

—

Charlotte Corday, tragédie (XIII, 459, 508). — Des deux tragedies de Gamon, ancien avocat au Parlement, la première, *Cléopâtre*, a été imprimée, avec le nom de l'auteur, en 1788, à Amsterdam; in-8, 58 p. — Quant à la seconde, il est permis de supposer que cette pièce est celle de *Charlotte Corday*, tragédie en 3 actes et en vers, imprimée, sans nom d'auteur, en 1795 (à Lausanne, chez Pott); in-8, 84 p. Cette pièce, très rare, et qui manquait à la collection de Pixérécourt, est précédée d'« Observations » et d'un précis de « l'affaire » de Charlotte Corday. Elle est entièrement différente d'une autre tragédie en 3 actes et en vers, intitulée *Charlotte Corday, ou la Judith moderne*, pièce relativement facile à trouver, impr. à Caen, sans nom d'auteur, en 1797, in-8 et in-18, avec portrait.

Quant à la réimpression, par l'auteur, de ses deux tragédies, déjà imprimées à « l'étranger » (comme il est indiqué cidessus), il est plus que probable qu'elle n'a pas eu lieu, malgré l'annonce du jour de la mise en vente. G. T.

— J'ai sous les yeux : *Charlotte Corday, ou la Judith moderne*, tragédie en 3 actes et en vers. Caen, de l'imprimerie des Nouveautés, 1797, broch. in-8 de 32 p. En tête, une gravure (signée : *Mermand sculp.*) représente l'héroïne vêtue en Romaine ; ses cheveux abondants et bouclés couvrent ses épaules; elle tient un poignard et paraît se diriger vers une tente, dont on ne voit que la moitié. Au bas de ce portrait, on lit :

Tandis que l'on tremblait au seul nom de Marat,
De ce monstre cruel j'ai su purger l'Etat :
J'osai braver la mort, et, par ce sacrifice,
Du Siècle j'ai bien mérité;
Mais si ce Siècle ingrat ne me rend pas justice,
Je l'obtiendrai de la Postérité.

Au verso du titre, se trouvent les noms des acteurs, puis cette indication : « La scène se passe, aux deux premiers actes, dans la ville de Caen, qui est censée déclarée en état de rébellion; et le troisième acte, au camp des ennemis qui assiègent la ville. » —Vient plus bas une dédicace de l'auteur, ne contenant que ces mots : « CHARLOTTE, *je dédie cet ouvrage à tes mânes...* (quatre lignes de points).

Suit une Préface, de 2 pages, où l'auteur explique ainsi le plan de sa pièce : « Marat, à l'exemple des mille et un « proconsuls qui ont désolé notre pays, « menace les habitans de Caen des châti« ments les plus atroces, parce que cette « ville refuse de reconnaître les lois de la « République; déjà même il a fait em« poisonner les sources qui leur fournis« sent de l'eau; le siège est devant Caen, « comme il l'a été devant Lyon, Marseille, « Nantes, etc. Marat est prêt à s'en ren« dre maître et à faire égorger tout le « monde indistinctement, lorsque Char« lotte forme le dessein généreux de sau« ver ses concitoyens, en plongeant un « poignard dans le sein du brigand. » — Est-ce là la pièce que cherche P. Le B. ? Je n'oserais dire oui, puisqu'il parle de l'an XII et que celle-ci est antérieure de sept ans. Elle est, bien entendu, sans nom d'auteur, et toutes les recherches que j'ai faites pour le découvrir sont demeurées stériles. RIBÈS.

— Je possède la pièce précitée... (Personnages : Marat, député. Charlotte Corday. Eugénie, amie de Charlotte. Octavius, brigand de ce nom et confident de Marat. D'Aiglemont, prétendant à la main de Charlotte. Ernest, citoyen de Caen. Habitans de la ville de Caen. Soldats du parti de Marat. Dix vieillards de la ville de Caen.)
(Lyon.) P. VINCENT.

—

Madame de Créquy (XIII, 459, 508). — Tout, en cette question, est apocryphe. Nommée Renée-Caroline de Froullay par la plupart des biographes (hélas ! ils se copient tous) : L. Barré, dans une notice plus récente, lui donne les noms d'Anne Lefèvre d'Auxi. Ses prétendus « Mémoires » sont une compilation d'un soi-disant comte de Courchamps, de son vrai nom *Causen* (de St-Malo), et que Quérard appelle par erreur *Cousin*. Cette supercherie est dévoilée par Mlle Brayer de St-Léon, dans une brochure intitulée : *l'Ombre de la marquise de Créquy*, et

qui contient, à la fin, une note de M. Percheron, exécuteur testamentaire de la marquise, où il affirme sur l'honneur avoir *brûlé*, suivant les prescriptions du testament, tous les papiers et notes laissés par elle, sans en avoir donné connaissance ni à sa famille ni à qui que ce soit. Pour plus amples renseignements j'engage Leslie à se reporter aux Supercheries littéraires de Quérard (*verbis* Créquy et Cagliostro); il sera édifié sur la probité littéraire de l'auteur. A. D.

— Bien que les prétendus Mémoires, publiés sous le nom de madame de Créquy par M. De Courchant, aient été pris fort au sérieux par un public nombreux, au point de devenir une autorité citée par les auteurs, ils n'ont, paraît-il, absolument aucune valeur historique réelle, n'ayant nullement été composés au moyen de notes laissées par la marquise. Tous les écrits de Mme de Créquy ont été brûlés, conformément à ses dernières volontés, par M. Percheron, l'un de ses exécuteurs testamentaires, « *qui, avant de les* « *brûler, ne les a confiés et n'en a donné* « *connaissance, ni à la famille de Mme de* « *Créquy, ni à qui que ce soit,* » ce qu'il « *affirme sur l'honneur* ». (Extrait d'une note historique, dont la minute, en 1835, était déposée chez M. Achille Salmon, homme de loi, 20 bis, boulevard des Italiens.)

Pour se rendre compte du peu de valeur de ces curieux Mémoires, il faut lire : 1° L'Ombre de la Marquise de Créquy aux lecteurs des Souvenirs publiés sous son nom (Paris, 1835, brochure); — 2° Annuaire historique de l'ancienne noblesse de France, par M. de Saint-Allais (pages 1 à 92. Paris, 1835); — 3° « Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France, ou réfutation des prétendus Mémoires de la marquise de Créquy », par le comte de Soyecourt (Paris, 1855); — 4° « Notice sur la marquise de Créqui, par M. Percheron, fils de son exécuteur testamentaire (Paris, 1855); — 5° « Lettres inédites de la marquise de Créqui » (la vraie) « à Sénac de Meilhan », annotées par Edouard Fournier et précédées d'une notice par M. Sainte-Beuve. (Paris, 1856). Ce dernier ouvrage est facile à trouver, et lorsqu'on a lu la notice de Sainte-Beuve, il n'est plus possible de croire à l'authenticité des très amusants, mais très fantastiques Mémoires publiés par M. De Courchant. A. de L.

—

Sainte-Beuve : « *Volupté* » *et le* « *Livre d'Amour* » (XIII, 460, 509). — Quoiqu'une douzaine d'exemplaires du « *Livre d'Amour* ait survécu, tout au plus, à la destruction successive de l'ouvrage, nous nous rappelons en avoir remarqué, l'an dernier », un volume sur un catalogue parisien, dont l'origine nous échappe maintenant; ce que nous en avons retenu, c'est que l'ouvrage se compose d'un in-12 de 108 pages, sorti des presses de Pommeret et Guénot, en 1843. Malgré le souvenir particulier qui s'attache à son origine, nous remarquons qu'il n'a pas été mentionné par Ch. Asselineau dans la Bibliographie romantique (in-8°, 3e édit. Rouquette, 1874), et que celui-ci y relève, au contraire, un autre livre anonyme de Sainte-Beuve, qui ne fut pas mis dans le commerce. Il s'agit d'un in-18 publié en 1842 « chez Fournier, » et qui se composait de quelques études sur La Bruyère, La Rochefoucauld, mesdames de La Fayette et Longueville, couronnées par Une ruelle poétique sous Louis XIV et par la Nouvelle de Christel.

(Bordeaux.) Ego E.-G.

— On lit dans l'étude consacrée à Sainte-Beuve par M. le vicomte d'Haussonville : « Sainte-Beuve n'a jamais essayé de dissimuler que *Volupté* ne fût un composé de souvenirs et de portraits. Sur la fin de sa vie, il nommait les masques dans l'intimité. L'idéale figure de mademoiselle *Amélie* est peut-être un pieux hommage payé au souvenir d'une jeune fille qu'il avait connue, paraît-il, à Boulogne, son pays natal, et qu'il avait vainement désiré d'épouser.» — « *Amoury*, c'est *Joseph Delorme* devenu amoureux d'une marquise, » donc Sainte-Beuve lui-même. L'Intermédiaire a déjà suffisamment parlé du *Livre d'Amour*, mais si Gabrielle a réellement le désir de l'acheter, c'est un désir qu'elle trouvera à satisfaire. Les exemplaires de ces poésies ne sont pas aussi rares que certains libraires le prétendent dans leurs catalogues à prix marqués, et je ne crois pas à la destruction du stock. Un liseur.

—

Eminée et Salmée (XIII, 460, 509). — Je demande pardon de revenir sur cette question: mais si l'éminée ne vaut que 8 ares, comment 18 éminées (c'est-à-dire 1 hectare 44 a.) pouvaient-elles rapporter, en 1695, la somme, considérable alors, de 925 liv. et en moyenne (je la prends sur vingt années) celle de 4 à 500 liv. ? Si l'Intermédiaire compte parmi ses abonnés des agriculteurs ou des viticulteurs, ils trouveront comme moi que la chose est impossible. — A moins que la terre, en Provence, ne fût louée à un taux extraordinaire. Monrepos.

— Il n'est pas facile de répondre d'une manière précise à la question, attendu que les anciennes mesures agraires variaient non seulement de contrée à contrée, mais même de village à village. Voici ce que j'extrais d'un livre qui a pour titre : Tables des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles, par

Gattey (Paris, 1812), ouvrage que Monrepos fera bien de consulter, s'il veut des renseignements exacts sur certaines localités. Je ne veux lui donner ici que quelques indications.

BOUCHES-DU-RHÔNE.	ÉQUIV. ARES.
L'éminée de Salon, de 200 cannes carrées.	7,921
id. de Lambèst, 1/8 de charge.	9,887
id. de St-Remy, Graveson, 1/8 de salmée	8,756
id. de St-Mitre, à 1/8 de charge.	12,358
La salmée de Salon, de 1600 cannes carrées.	63,371
id. de Verquières, St-Andiol et Cabannes à 1,800 cannes carrées d'Avignon.	70,776
id. de Notre-Dame de la mer, de 1,500 cannes carrées	62,814
HAUTES-ALPES.	
L'éminée de 8 civayers, dans le canton d'Orpierre	22,800
id. dans le canton d'Aspres à la Beaume	7,595
id. dans d'autres communes du même canton	9,496
ARDÈCHE.	
La salmée de 1,600 toises carrées.	60,780
DRÔME.	
La salmée, de 2,640 3/4 toises carrées, ou 2,500 cannes carrées, à Donzère.	100,316
id. de 1,600 toises carrées delphinales, à Molans, Ste-Jalle et Taulignan.	66,982
GARD.	
id. à Beaucaire, de 8 émines ou 80 picotins	60,768
id. à Nismes, de 12 émines ou 96 boisseaux	66,993
id. au Pont-St-Esprit, de 8 émines ou 64 boisseaux	63,441
HAUTE-GARONNE.	
L'éminée de 417 perches carrées et 5/8, de 16 empans de Montauban.	56,602
id. de 432 perches carrées, à 14 empans de Toulouse	42,678
LOT.	
id. de 4 cartons ou 20 pugneres, en usage à Gramat et Carlucet.	38,762

VAR.

Dans ce département, les mesures agraires portent généralement le nom de salmée. La salmée se divise en 8 éminées, et dans quelques cantons l'éminée se divise en 20 cosses.

RIBÈS.

La Follette (XIII, 484). — La *follette* est une espèce de coqueluche ou catarrhe épidémique. LÉON FOX

— La *follette* date du mois de fév. 1733. C'est le nom donné à un rhume épidémique, accompagné de fièvre et de délire, qui a fortement sévi en France à cette époque, principalement à Paris et à Londres. Le 6 et le 7 de ce mois (6 février 1733), vendredi et samedi, il a fait, depuis les 5 heures du soir, un brouillard si épais et si noir qu'on ne voyait point les lanternes allumées. Tout le monde, dans les rues, marchoit avec des flambeaux, des chandelles et bougies à la main. Encore avoit-on beaucoup de peine à retrouver son chemin et sa porte. Ces brouillards s'étoient arrêtés sur Paris, et nous ont été amenés par des vents d'Allemagne remplis de malignité ; car, dans toutes les villes du royaume, il y a un rhume épidémique, dont tout le monde est attaqué. On mande de Strasbourg, Besançon, et autres villes où il y a une grosse garnison, qu'on ne laisse qu'une porte de la ville ouverte, parce qu'il manque d'officiers et de soldats pour monter la garde et faire le service. Il y a ici, à Paris, plus d'un tiers du monde dans le lit, attaqué de ce rhume qui prend par la gorge et ensuite à la tête. Les chirurgiens ne font que saigner toute la journée. Il n'est pas dangereux, mais on dit qu'à Reims il est mort beaucoup de monde. A l'Opéra, au lieu d'offrir des liqueurs fraîches et des truffes, comme à l'ordinaire, le limonadier offre et vend de la pâte de guimauve pour le rhume, tant il est général. Quelques personnes ont échappé, dont j'ai été du nombre. »

Ce passage est extrait du *Journal de Barbier*, l'auteur n'y donne pas le nom de la maladie, mais il se trouve dans le Dictionnaire de Trévoux. Ce rhume a eu le caractère épidémique pendant quelques années, et il semble avoir beaucoup d'analogie avec notre *grippe*. UN LISEUR.

— En attendant qu'un plus heureux trouve la solution définitive, je hasarde ce rapprochement que je trouve dans Barbier, à la date de déc. 1737 : « Le roi est tombé « malade d'un rhume *dont tout le* « *monde a été attaqué*. Il a été saigné, « à cause d'un peu de fièvre, mais cela n'a « pas eu de suite. *Il a gardé le lit*, et sur- « tout on lui a défendu la chasse, ce qui « doit faire grand plaisir à ses officiers, « car, malgré les intempéries, il court tou- « jours, et l'on peut dire *sans savoir pour-* « *quoi* (serait-ce là l'étymologie de *fol-* « *lette ?*)..... Cela vient apparemment de « trop de fatigue de toute espèce.... »

En attendant mieux. QUINTILIUS.

Chairs salineuses (XIII, 485). — Faisons disparaître la « coquille », due peut-être à l'absence de barre au *t*, dans la *copie* ; il ne reste plus qu'un néologisme (*satineuses*, pour *satinées*) dont, à vrai dire, le besoin ne se faisait nullement sentir.

DICASTÈS.

Les Trois couleurs de la France (XIII, 485). — Cette question a été plusieurs fois traitée, récemment même, et particulièrement dans deux ouvrages spéciaux : l'un de M. de Bouillé, l'autre de M. Marius Sepet (Palmé, 1873). Le doct. By y verra que, par décret de la Convention du 29 pluviôse an II, des couleurs ont été rangées en *bleu*, *blanc*, *rouge* en partant de la hampe. — Sous l'Empire, un

décret du 20 fév. 1811 organise une cocarde *bleue*, *rouge*, *blanche*. Louis-Philippe reprend les couleurs selon l'ordre de la Convention. Sous la République de 1848, un décret du gouvernement provisoire (signé Garnier-Pagès, A. Crémieux, Louis Blanc) classe les couleurs en *bleu*, *rouge*, *blanc*, croyant adopter l'ordre de la Convention. L'erreur se découvre, et, le 5 mars suivant, un nouveau décret rétablit les couleurs conformément au décret du 29 pluviôse, ordre adopté aujourd'hui.

S'il se trouve des cocardes différentes datant du règne de Louis-Phillippe, il faut croire que cela ne provient que d'une erreur individuelle, puisque, officiellement, on avait repris le mode primitif, celui de la Convention.

En résumé, l'ouvrage de M. Marius Sepet donne *l'historique* entier demandé.

QUINTILIUS.

— Avant que la Révolution de 89 ne songeât à adopter la couleur tricolore pour la fixer sur le pavillon national et la cocarde, plusieurs rois de France, François Ier, Henri II et Henri III, en avaient fait le signe distinctif de leur maison ou de leurs pages, si ce n'est même celle de leurs hommes d'armes, comme nous le voyons sous Charles IX et Henri IV, dont les couleurs étaient *incarnat*, *blanc*, *bleu*. A dater de ce dernier règne, le tricolore fut en quelque sorte la livrée générale des Français, et la Hollande l'adopta pour constituer son drapeau national, après avoir obtenu du roi béarnais le consentement d'y adapter nos couleurs domestiques. Les gens du roi sous Louis XIV adoptèrent des damiers nuancés de la même façon, mais au commencement du XVIIIe siècle, à l'époque de la Triple Alliance entre la France, l'Espagne et la Bavière, les armées combinées adoptèrent une cocarde, formée de la couleur de chacun de ces Etats. C'était : *le blanc* pour la France, le *rouge* pour l'Espagne, et le *bleu* des Bavarois. N'oublions pas que la BANNIÈRE de la France, depuis Charles VII, était BLANCHE. C'est en 1789, après l'essai tenté sans effet, au Palais-Royal, par Camille Desmoulins, que les couleurs *rouge* et *bleue* de la Ville de Paris, jointes à la cocarde blanche du roi, formèrent désormais le signe national qui devait servir de modèle au nouveau pavillon qu'on méditait. Le 24 oct. 1790, l'Assemblée Nationale décréta que le drapeau national serait composé de trois bandes égales et verticales, dont le *rouge* toucherait la hampe, le *bleu* flottant dans les airs, et le *blanc* au milieu. Mais, le 27 pluviôse an II (15 fév. 1794), la Convention supprima la décision de 1790, afin de la modifier de cette manière : le *bleu* attaché à la hampe, le *blanc* au milieu et le *rouge* dans les airs. Cette disposition fut maintenue par le Directoire, le Gouvernement impérial, la Royauté de 1830, et par les gouvernements qui se sont succédé, malgré la motion faite par Caussidière, en 1848, pour troubler l'ordre des couleurs. Quant aux cocardes nationales, aucun décret particulier ne semble avoir présidé aux variations qu'elles ont subies de leur côté, et nous avons lieu de penser que ces changements étaient soumis à de simples mesures administratives, dont le texte n'est pas arrivé jusqu'à nous.

EGO E.-G.

—

Etienne Coulet (XIII, 485), — médecin hollandais, d'origine française, vivait en 1729. Voyez Biographie-Didot. « Coulet fut un des nombreux écrivains qui essayèrent vainement d'étendre et de réformer la langue française, dit M. Hoefer. » — L'ouvrage, indiqué par le rédacteur de la Quotidienne, est intitulé : « Nouveau système de la grammaire française. Leyde, 1726, in-12. — Le doct. By pourrait mettre sur son rayon d'ouvrages curieux un livre d'Etienne Coulet, intitulé : « Eloge de la goutte. » Leyde, 1728, in-8; réimprimé sous ce titre : « Le Goutteux en belle humeur ». Leyde, 1743, in-12.

LA MAISON FORTE.

—

Les familles patriciennes de l'ancienne Rome (XIII, 486). — Je ne connais, dans la Rome actuelle, que deux familles nobles ayant des enfants mâles, issues des familles historiques de l'ancienne Rome. Ce sont : la famille de Muti, descendant de Mucius Scœvola, et la famille Massimo, descendant de la *gens Fabia*, qui a changé le *nomen gentile* contre le *cognomen* du plus célèbre des Fabius, Fabius Maximus. BRIEUX.

—

Jules Favre et « l'Anathème » (XIII, 486). — Ce troisième ouvrage de M. Jules Favre a été imprimé à Lyon, chez Rossary; rare et recherché. En 1833, avocat déjà très distingué, l'auteur était loin de penser qu'un jour il serait « Anathème » (à tort ou à raison) pour beaucoup de personnes. LA MAISON FORTE.

—

Qualification de Comte du Consistoire (XIII, 486). — Complément à l'Académie : Consistoire (histoire romaine), conseil secret des Empereurs. Le Sénat, sous Auguste, avait attribué aux actes émanés du *Consistoire* toute l'autorité des sénatus-consultes. *Comte du Consistoire*, Membre de ce Conseil. Les membres du Consistoire avaient le titre de *Viri spectabiles*. Je ne vois pas comment Bignon et Boucherat seraient comtes du Consis-

toire impérial. Il y a donc lieu de croire que cette dignité s'appliquait aux gardiens honorifiques du Consistoire papal, car le nom de Consistoire, adopté par les protestants pour désigner l'assemblée des ministres, n'est qu'une imitation de celui des assemblées des cardinaux en *Consistoire public*, ou de quelques cardinaux en *Consistoire secret*. Peut-être y avait-il autrefois des *comtes* chargés réellement de veiller en armes à la sûreté des Consistoires catholiques. E.-G. P.

— Cela veut dire, je crois, « Comte romain, » à cause des Consistoires pontificaux, où le S. P. prononce ses allocutions et préconise les évêques. Les *Comites consistoriani* seraient des officiers civils, chargés d'y remplir quelque fonction. Il y en avait de titulaires à Rome, et d'honoraires *extra Urbem*. Dr Haig.

—

La Torture juridique (XIII, 487). — Voir, à ce sujet, les intéressants travaux de M. Ch. Desmaze : « Les pénalités anciennes. Supplices, Prisons et Grâce, en France, d'après des textes inédits » (Paris, 1866). « Trésor judiciaire de la France. Curiosités des anciennes Justices, d'après leurs registres » (Paris, 1867). « Le Châtelet de Paris » (Paris, 1863). Outre les ouvrages indiqués par M. Desmaze (Préface, p. 2, des Pénalités anciennes), comme devant être consultés, sur notre ancien droit criminel, il y a encore : « *Praxis criminis persequendi, J. Millæo Boïo autore*. Parisiis, 1541, » in-fol. « Les lois criminelles de France dans leur ordre naturel, » par Huyart de Vouglas. Paris, 1780, in-fol. « La practique et enchiridion des causes criminelles, » par J. Damhoudere. Louvain, 1554, in-4°.

Roger de Parnes.

— Voltaire a élevé la voix, en 1777, pour demander l'abolition de la Torture; voir son écrit : *Prix de la justice et de l'humanité* (édit. Beuchot, t. L, p. 253 à 336).

Après avoir prouvé tout l'odieux de la torture et rappelé que Louis XV n'a pas eu le temps « de songer à ces menus détails d'horreur, au milieu de ses fêtes et de ses maîtresses », il termine : « Daignez vous en occuper, ô Louis XVI, vous qui n'avez aucune de ces distractions ! » La voix du patriarche de Ferney a été écoutée et la *Question préalable* a été abolie, le 24 août 1780. La « Correspondance secrète » à la date du 27 de ce mois, annonce ainsi ce grand acte d'humanité : « Si l'Europe « admire avec raison les hautes vertus du « jeune Titus qui nous gouverne avec « tant de sagesse, combien la France ne « doit-elle pas être touchée de la sollici- « tude de son cœur ! Ce jeune monarque, « voulant que le jour de sa fête fût mar- « qué par un acte favorable à ses peuples, « a, de son propre mouvement, aboli la « *Question préliminaire*. » La Torture a été supprimée, à l'égard des criminels, par une déclaration du 1er mai 1788.

Un Liseur.

—

De quelle maladie est mort François Ier (XIII, 487). — Il faut ici, comme toujours, consulter le regretté Ed. Fournier, dont l'érudition possédait la clef de bien des choses. Sur ce chapitre. il fait remarquer (*l'Esprit dans l'histoire*) que Louis Guyon est le premier qui mit en avant la version de la syphilis comme cause de la mort du roi ; et, qu'après lui, Mezerai et les autres ont emboîté le pas. Il renvoie au récit de la Reine de Navarre, qui exclut la triste légende. — L'historien de Thou (ne pas écrire : *de tout*, — quoique son Histoire soit « universelle ») reprend la version de Mezerai. Observons, toutefois, qu'elle parle d'un ulcère au *périnée*, qui gagna la vessie.

Ne serait-ce pas là comme une confirmation de l'opinion du docteur Corlieu, lequel tient pour une fistule, dont le périnée est plutôt le siège que celui de la syphilis ? *Consulent medici*.

A mon humble avis, il semble difficile de tout prouver, comme de tout réfuter. C'est être ambitieux que de vouloir porter, dans les recoins d'un passé lointain, la lumière absolue. Contentons-nous du probable et du rationnel. Quintilius.

—

Pièces de Cinq fr. à l'effigie de Napoléon IV (XIII, 511). — Je signale, à ce propos, deux pièces qui doivent être rares. L'une de 1 fr., et l'autre de 50 c., à l'effigie du Duc de Bordeaux, au millésime de 1831. Elles sont fort bien frappées. Sur la face, on voit l'effigie du jeune prince, en uniforme, avec l'épaulette, la croix du St-Esprit, la Toison d'or et le Grand Cordon. Légende : *Henri V Roi de France*. Au revers, l'écusson fleurdelisé comme sur les pièces de la Restauration, avec la date de 1831. J'ignore à quelle occasion et en quelle quantité elles ont été frappées.

Quintilius.

—

Balzac, « disciple de Zola » (XIII, 511). — Si le collabo P. Nalis avait suivi le mouvement de la critique française depuis l'apparition de l'*Assommoir*, s'il s'était imprégné des théories transcendantes du « Maître », s'il avait savouré les élucubrations des satellites qui gravitent autour de l'auteur de *Nana*, la boutade de M. Lepin l'eût moins « *épaté* ». Il en aurait dans tous les cas saisi le sens ironique.

Un liseur.

P. S.—Le Catalogue Lepin, parlant du disciple de M. Zola, dit : « Mort il y a juste

30 ans » (et non pas 50). C'est en 1850 que les lettres ont perdu Balzac, et à cette époque le « *Maître* » portait sans doute encore sa première culotte.

—

Un adjectif artiste (XIII, 512). — *Spinthrien* est un adjectif grec francisé, voulant dire : Libidineux, érotique. Le genre dit « genre spinthrien », qui était autrefois poursuivi rigoureusement par la Censure, jouit maintenant de beaucoup de franchises. Il rapporte gros à ceux qui l'exploitent. Peu de frais, vente assurée, majoration excessive des prix, en voilà plus qu'il ne faut pour me donner raison. D. B.

Trouvailles et Curiosités.

Le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, à sa dernière heure. — Dans les manuscrits de Pierre Adamoli, ancien Maître des Ports, Ponts et Passages de Lyon, collectionneur de livres, publiciste et amateur en tous genres, je trouve cette note historique écrite en 1758 :

« A l'article de la mort, l'Eminence, sol« licitée par son secrétaire et confident, « l'abbé Poissonneau, de faire au moins « le semblant de mourir en bon chrétien, « dit : « Vous le voulez donc? Faites ap« peler un capucin. » A son arrivée près « du mourant, le moine reçut l'ordre for« mel de donner immédiatement l'absolu« tion, ce qui fut exécuté sans observation « par le capucin intimidé. Après cette « singulière et expéditive confession, le « viatique fut administré et la Très « Sainte Eminence expira. » Outre cette note, Pierre Adamoli a laissé une épitaphe satirique, que voici textuellement :

Cy-gît qui n'aspira qu'aux biens de cette vie :
Pour de l'autre, Tencin s'en soucia fort peu.
Des trésors d'icy-bas il avoit la manie,
Mais quant à ceux du Ciel, il en faisoit un jeu.

Dans une autre note, le rimeur assure que ce prélat donna la paix à son diocèse et y fit des aumônes considérables. Ce sont là d'heureuses circonstances atténuantes. A. C.

—

Opinion singulière sur l'étude de la musique. — Ceux qui ont lu les Lettres de Milord Chesterfield à son fils Lord Stanhope, auront pu y rencontrer la singulière recommandation du gentilhomme entiché de sa dignité. Le père conseille à son fils *de ne pas apprendre la musique*, et particulièrement de ne pas jouer de la flûte, parce que cela fait grimacer le visage. « Il est d'ailleurs assez riche pour payer des musiciens qui l'amuseront pour son argent, sans qu'il se donne la peine d'apprendre à jouer lui-même d'un instrument quelconque. »

Le noble Anglais aurait-il puisé cette pensée dans Plutarque, où elle est exprimée (*Alcibiade*, chap. IV) et traduite, comme suit, par notre Amyot :

« Il (Alcibiade) obéit volontiers à tous autres maîtres qui lui voulurent enseigner quelque chose, excepté qu'il dédaigna d'apprendre à jouer des flûtes, disant que ce n'estoit point artifice honneste, ni digne d'un gentilhomme. » CH. L.

—

La Marseillaise et Garibaldi. — On sait que la Charte de 1814 a eu sa petite histoire, contée spirituellement par Nodier, sous ce titre : *Les aventures de la fille d'un Roi*. On pourrait aussi écrire « les aventures de la fille de Rouget de l'Isle, » de sa Marseillaise, dont les uns ne peuvent se rassasier et ont toujours plein le gosier, tandis que les autres en ont plein le dos. A cette histoire, Garibaldi vient d'ajouter un épilogue. Apprenant qu'on avait ouvert une liste de souscription pour élever un monument à Rouget de Lisle, à Choisy-le-Roi où il est mort, le général vient d'adresser au Comité français cette lettre laconique :

Caprera, le 14 août 1880

Mes chers amis,

Je vous envoie la souscription pour le monument à l'auteur immortel de l'Hymne Mondial (sic) *la Marseillaise*. Toute ma famille a signé.

Votre dévoué, G. GARIBALDI.

Il n'y a pas à tortiller, comme dit Bossuet, et la « Fille aînée de l'Eglise » ne peut se dérober à sa gloire. Elle est condamnée à *la Marseillaise* à perpétuité.

Les Marseillais mourront, non pas la *Mar-* [*seillaise!*

A. A.

—

Un parterre miraculeux.— Dans un article du *Figaro* (mercredi 25 août), intitulé : *Une tombe abandonnée*, on lit cette phrase qui m'a fait rêver :

« Par des chemins rocailleux et droits, « bordés de petites masures rustiques, de « champs de haricots dont les longues tiges « débordent par-dessus les clôtures, nous « arrivâmes entre une pauvre petite église « et un presbytère *caché derrière des mas« sifs de géraniums et de fuchsias*. »

Quelque INTERMÉDIAIRISTE pourrait-il dire s'il existe, ailleurs que sur les bords de la Garonne, des géraniums et des fuchsias d'assez belle venue pour cacher une maison? JOC'H D'INDRET.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 188.

XIIIe Année.
No 297.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

25 Septembre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Ah! quelle coquille!

Le fait est qu'elle est forte, celle-là. On voudrait les commettre exprès, que l'on ne les réussirait pas comme fait maître Hasard, aidé par les trahisons de la copie des auteurs.

Le collabo Dracip jette feu et flamme,

Il prend Ciel Terre Enfers, tous les Dieux, à [témoin,

et l'on va voir qu il y a de quoi.

« Ah! monsieur le Directeur (nous écrit « le pauvre homme), quelle coquille! Elle « mérite de passer à l'état légendaire! Ma « copie était-elle si mauvaise, que l'on ait « pu lire *testiculaire* pour *particulière*, « dans ma question (XIII, 519): « Plus « fort que le docteur Tanner »? Dracip « vous prie en grâce de vouloir bien corriger « dans le plus prochain numéro, cette « malheureuse erreur qui, pendant quinze « jours, longs comme l'Eternité, va faire « rêver nos lecteurs les plus perspicaces! « Je vais tâcher de rendre l'attente moins « cruelle, en digérant de mon mieux ce « curieux et monstrueux coquillage. Veuil- « lez bien croire, etc. »

Dont acte, au profit de notre digne collabo.

Vérification dûment faite de sa copie (médiocrement lisible), il avait évidemment voulu écrire *particulière*, mais, non moins évidemment, on pouvait lire de préférence, et on a lu, à tour de rôle, comme on a imprimé, sans malice : *testiculaire*.

Cela s'est fait d'autant plus naturellement qu'il s'agissait de « cas naturels », de disposition *particulière* des organes... » et, finalement, d'un appel à... la Faculté? On était donc en plein *naturisme*, et de là le mal, dont nous faisons, par les présentes, réparation d'honneur à notre honorable collabo.

Mais, en même temps, qu'il nous permette de tirer la moralité de ce drôle de coquillage, dont il se trouve la victime pas tout à fait innocente. C'est qu'il faut se méfier de sa *main*, avoir conscience des *trahisons* auxquelles elle peut exposer, et... *y regarder à deux fois*, — en un mot, suivre, d'après l'excellent axiome du « *Gnôti séauton* », les recommandations de l'*Avis à nos Correspondants*.

Qu'on se le dise. C. de R.

Questions.

Dixi, et salvavi animam meam.— « Une « parole des Psaumes revient significa- « tivement, à chaque page de cette corres- « pondance, comme pour bien marquer sa « préoccupation constante : *Dixi, et sal- « vavi animam meam.* » (E. de Montégut, *Esquisses littér.* Revue des Deux Mondes, 1er juin 1880, p. 602.)

Dans quel psaume, S. V. P.?

Paul Masson.

—

Une langue inconnue.— J'ai rencontré à Genève (et je me suis empressé d'acquérir) un opuscule de neuf feuillets in-4o, dont voici le titre :

« Leces Robiconiai sumpoimenias pi- « lopatridarum. *Parmai*, *per Aiconem « Monotupam*, 1808. »

On reconnaît les beaux caractères de l'illustre typographe Bodoni, mais quelle est cette langue qui semble une imitation du latin, tel qu'il se parlait à l'époque de... Numa Pompilius? E. A.

—

Les anciens Historiens français. — Lacombe a dressé, ainsi qu'il suit, la liste des qualités et des défauts de nos anciens historiens :

Grégoire de Tours, crédule et amer.
Aimoin de Fleuri, diffus et bavard.
Joinville, courtisan ignorant et naïf.
Froissart, clair et pusillanime.
Gaguin, ignorant et menteur.
Comines, simple et vrai.
Dutillet, exact compilateur.
Belle-Forêt, diffus et romancier.
Papire-Masson, annaliste sec.
D'Aubigné, ignorant et crédule.
Fauchet, franc et diffus.
De Thou, profond et vrai.
Varillas, agréable menteur.
Mézerai, frondeur inexact et inégal.
Larrey, lâche et menteur.
Levassor, puéril, diffus et ennuyeux.

Daniel, partial et journaliste de batailles.
Legendre, sage et ignorant.
Hénaut, concis et fidèle.
Reboulet, romancier diffus et satirique.
Voltaire, philosophe agréable.
Velly, judicieux et élégant.
Villaret, courtisan et prolixe.
Mably, critique éclairé.

Cette liste est évidemment sujette à révision, et il me semble qu'il y a là de quoi exercer utilement les Intermédiairistes, qui pourraient aussi caractériser d'autres historiens, non compris dans la nomenclature ci-dessus. DRACIP.

—

Cophetus, cophet. — Quelle est la signification du mot *cophetus*, que je trouve employé dans un terrier de 1476?... « Confessus fuit se tenere... Item plus quamdam grangiam, cum quodam horto et *copheto* contiguis... Item quemdam *cophetum*. »

Les Glossaires que j'ai à ma disposition ne donnent pas l'explication de ce terme. A. V.

—

Conductière. — Quelle est l'arme ou l'armure de ce nom? « Une *conductière*, servant à un homme de pied. » (Dans un inventaire de 1530.) F. DE C.

—

Secrète. — Qu'est-ce qu'une « secrète? » Dans le même inventaire : « trois cens cincquante cinq *secrettes* noires. »
F. DE C.

—

Bastarde, ou Épée bastarde. — Qu'est-qu'une « épée bastarde »? On lit, dans le Glossaire pour les œuvres de Rabelais (édition Janet, 1823) : « Bastarde, grande « épée. On veut que ce mot signifie *bas-* « *ton* par excellence. Ou bien, c'était une « épée qui n'avait pas de nom particulier « (*sic*). » F. DE C.

—

J. Condé, graveur. — Je ne connais son existence que par ce qui suit : « Enfin un dernier portrait de madame du Barry, le plus rare de tous ses portraits, sans doute fait à Londres, dans un de ses voyages à la recherche de ses diamants, la montre avec un fichu noué d'un nœud lâche, une courte pèlerine à grands plis, une robe blanche dont la taille est sous le sein, dans une toilette qui annonce déjà la mode du Directoire. Au bas : *R. Cosway pinxit, J. Condé sculp. M. la comtesse du Barry; London, publ. by J. Condé, Feby* 1794, *and sold by J. F. Tomkins. N° 49, New Bond-Street* (P. 75 de *La Du Barry*, par Ed. et J. de Goncourt, Paris, 1878, in-18). »

Que sait-on sur ce graveur?
H. DE L'ISLE.

—

Culte rendu à leurs vieux parents par des sauvages anthropophages. — On sait que, chez certains peuples sauvages, les enfants croient devoir manger leurs parents avancés en âge, soit pour leur épargner les ennuis de la vieillesse, soit dans un sentiment de piété filiale, pour honorer ceux à qui ils doivent le jour, en les plaçant dans le tombeau le plus digne d'eux. Rien ici du cannibalisme des Canaques et autres racailles. C'est de l'anthropophagie humanitaire et religieuse.

Peut-on me dire (et j'attache de l'importance à cette question) quels sont les sauvages qui se livrent encore pieusement à ces « horribles repas? » E. T.

—

Blaise Pascal et Montlosier. — L'érection de la statue de Blaise Pascal à Clermont donne un certain intérêt d'actualité aux deux passages suivants, que j'extrais d'une longue lettre écrite de Paris, le 19 mars 1816, par l'artiste érudit Gault de St-Germain, à son ami Rabany-Beauregard.

« ..... Les « Immortels » de Clermont ont donc rayé de leur Société M. de Montlosier? Ce célèbre anti-Jésuite avait-il besoin de ce titre, à l'ordre du jour, pour fortifier son illustration? On connaît, dans la capitale, l'Académie des bons hommes de lettres; mais personne ne songeait qu'il y eût aussi des fauteuils d'Immortels dans l'ancienne capitale des Gaulois de l'Arverne. » . . . .

P. S. — 20 *mars*. Je découvre, dans une feuille quotidienne, que la Quarantaine de Clermont érige une statue à Pascal, qui a fait les *Lettres provinciales*. Ainsi, pour la même cause et dans le même jour, l'Académie clermontoise fait une ovation et une proscription (voyez, plus haut, Montlosier). Ainsi va et vient, comme vous voyez, la Justice! Elle s'ajuste à la taille de tous les partis, pour obéir aux lois de la ritournelle qui veut que chacun trouve son tour, pour la prospérité des marchands de morale et de politique en sens inverse. Revenons à la statue de Pascal : le point, la virgule, la parenthèse, le mot *Blaise* (un peu roturier et qui sent le village), amènent, il paraît, des discussions interminables sur le sens de l'inscription. Tous les grammairiens du Puy-de-Dôme sont, dit-on, en émoi pour arriver à un savant résultat, digne de l'immortalité du grand homme, et de la Quarantaine montagnarde. Et tout cela finira, peut-être, par une épitaphe, au lieu d'une inscription. Un monument de l'espèce dont il s'agit n'a pas besoin de nom. Qu'on lise sur des rouleaux : *Traité de l'Équilibre des liqueurs. Traits lancés contre l'Apologie des Jésuites ou des casuistes. Pensées sur la religion.* LETTRES PROVINCIALES. Et sur le piédestal de la statue : *Il mortifie plus les libertins, les hypocrites, que si on lâchait sur eux une légion de missionnaires.*

Au premier aspect de la statue, on dira : Voilà Pascal !

« ..... Voilà, mon cher, bien du galimatias. Le feu en fera justice, j'espère. »

Eh bien ! non, le feu n'a rien détruit. Et n'eût-ce pas été grand dommage, car ces citations sont fort intéressantes et elles pourraient donner lieu à plus d'une réflexion.

Je laisse ce soin à nos collabos, me contentant, pour le moment, de poser deux questions :

1°) La délibération qui rayait Montlosier des listes de l'Académie de Clermont existe-t-elle dans les registres de cette Compagnie ?

2°) Le procès-verbal de l'inauguration de la statue de Pascal, en 1816, a-t-il été publié ? Et pourrait-on indiquer quelle était la « feuille quotidienne » visée par Gault de St-Germain ? L.

—

Plus bas, Charlotte ! — A. H. Kératry, qui fut Pair de France, puis Président de l'Assemblée constituante en 1849, a laissé un roman remarquable, mais oublié aujourd'hui : *Les derniers des Beaumanoirs* (1824, 4 vol. in-12). Il avance que la reine d'Angleterre, femme de George III, entrant un soir dans sa loge au théâtre, salua, suivant l'usage, les spectateurs, mais, par distraction sans doute, elle s'inclina fort légèrement ; alors partirent du parterre des voix nombreuses : *Plus bas ! plus bas, Charlotte !*

Cette anecdote est-elle confirmée par le témoignage de quelques écrivains anglais ?
B. C.

—

Chapitre noble de Brioude. — Je serai reconnaissant aux aimables et savants Intermédiairistes, généalogistes ou autres, de me fournir les renseigments suivants :

Donner les noms des ancêtres (pères et mères), nécessaires pour établir les seize quartiers de noblesse des chanoines comtes de Brioude, ci-après désignés :

1° *De Mas de Massals* (Jean-Antoine), reçu chanoine comte en 1768. Sa famille était, je crois, originaire de Laborie, paroisse de la Condamine, diocèse d'Albi.

2° *De Salignac Fénelon de la Combaronie* (Antoine), reçu en 1769. (Marche, Limousin.)

3° *Dantil* ou d'*Entil de Ligonès* (Jean-Pierre-Mathieu), reçu en 1774. (Auvergne, Gévaudan.)

4° *De Chavanat de Montgour* (*A*. Louis. — *B*. Alexandre. — *C*. Alexandre-Léonard), reçus chanoines comtes, savoir : Louis, en 1771 ; Alexandre, en 1773 ; Léonard, en 1787. (Auvergne, Combraille, Marche.)

5° *De Beaufranchet* (Augustin), reçu en 1776. (Auvergne, Marche, Bourbonnais.)

6° *Du Peyroux* (René), reçu en 1778. (Auvergne, Marche, Berry, Bourbonnais.)

7° *De la Chassaigne de Sereys* (Pierre), reçu en 1789. (Auvergne.)

8° *De la Boulaye Marillac* (Pierre-Charles), reçu en 1768. (Auvergne.)

Prière de donner, si possible, la date de la naissance et de la mort de ces chanoines, avec quelques détails sur la vie de chacun d'eux. Rèvérein.

—

Madame Sauvaige. — Ce nom est écrit derrière le portrait miniature d'un Dauphin, Louis-Charles-Joseph-François, 1781-1789. Cette miniature a été achetée, à Versailles, vers 1868, avec celle d'une femme, une jolie blonde ; Mme Sauvaige, peut-être, les deux portraits provenant de la même maison ; c'est tout ce que j'ai pu savoir sur l'origine des miniatures. — J'ai songé au peintre miniaturiste Sauvage, à sa femme ; toutefois, l'orthographe du nom est trop différente ; la prononciation doit être la même, cependant. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Mme Sauvaige ? La Maison Forte.

—

Le Temple de la Politique. — « S. L. (Paris), M.DCCLXII, in-8° de 24 p. Dédié au duc de Choiseul et signé : « Votre très-humble et très-obéissante servante, M. B. »

Quel est l'auteur de cette petite pièce de vers ? H. de l'Isle.

—

Lettres de Catherine II. — Les lettres de Catherine II à Grimm ont été publiées par M. Grot, en 1878, pour le recueil de la Société historique russe. Peut-on se les procurer en France ? A. D.

—

Tant vaut l'homme, tant vaut la belle. — Il paraît que l'auteur de l'excellente *Histoire des deux Restaurations* n'était pas précisément raffiné dans ses goûts pour le beau sexe, et que lorsqu'il devint, en 1848, ministre de l'instruction publique, on fit courir ce quatrain :

Un ministre des plus galants
Prend, chaque jour, femme nouvelle.
A chacune il donne trois francs :
Tant vaut l'homme, tant vaut la belle.

J'ai entendu, citer ce quolibet mordant, que l'on attribuait à M. Jules Simon ; est-ce que, vraiment, il aurait commis cette épigramme ? O. V.

—

Le vaisseau « le Mangeur ». — J'ai ouï parler d'un chant patriotique, dont le refrain seul était cité :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Mangeur !*

Il paraît que c'est tout bonnement sublime.

Connaît-on cette chanson?

Est-elle sur un air « connu » ou « à faire »?

Ce qui est sûr, c'est que si elle n'est pas *faite*, elle *est à faire*, comme dirait M. de La Palisse, qui n'est pas toujours aussi bête qu'il en a l'air. M. B.

—

La Table des matières contenues dans les X premiers volumes de l'Intermédiaire. — J'ai ouï dire que le nouvel éditeur de notre feuille ne demanderait pas mieux que de publier cette Table. Un ou plusieurs de nos collabos l'ont-ils déjà rédigée pour leur usage personnel?

Quelle est la meilleure méthode à employer pour mener ce travail à bonne fin, et pour qu'il soit clair et *complet?*

ROGER DE PARNES.

—

Livres à faire. — J'en signalerai deux, qui, au point de vue historique, offriraient un intérêt véritable :

1° Une *Histoire de la magie en France*. Il existe bien, sous ce titre, un volume de Jules Garinet, publié en 1818, mais c'est fort incomplet. Il faudrait remonter aux sources, ne pas s'en tenir aux ouvrages de P. de Lancre, de P. Massé, de Boguet, etc. Il serait nécessaire de fouiller dans les archives des anciennes Cours judiciaires.

2° Un *Dictionnaire des droits féodaux*. Le laborieux et versatile Collin de Plancy, dont l'autorité est bien faible, a publié, il y a plus d'un demi-siècle, deux volumes in-8° sous ce titre. Mais c'est dépourvu de critique, c'est superficiel et sans autorité. Le sujet reste à traiter.

P. F. D.

—

Encore « le joli marquis » ! — Ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons lu, dans la belle et fort intéressante publication mensuelle mise au jour par M. Quantin (*Le Livre*, août 1880, p. 294), le paragraphe suivant, que nous demandons la permission de transcrire :

« Un bouquiniste du quai d'Orsay « vient de vendre, pour la somme de « 25 centimes, un livre d'un prix inestimable, car, très vraisemblablement, il « n'en reste que deux exemplaires, celui « qu'il a cédé, et un autre qui orne les « rayons de la bibliothèque du comte de « Paris.

« Il s'agit du fameux *Josephimanæ* « (sic), paru en 1807, sans nom d'éditeur, « et dans lequel le marquis de Sade retra- « çait les fredaines de l'impératrice José- « phine.

« L'Empereur, qui craignait les petits « écrits, fit saisir toute l'édition et mit en « prison le divin marquis.

« On ne sait par quel hasard deux « exemplaires échappèrent à la saisie ad- « ministrative. »

Bien avant 1807, Sade avait été enfermé à Charenton, comme fou dangereux, et personne, je crois, n'a entendu parler du *Josephimanæ*. N'y a-t-il pas confusion avec un petit volume, qui est de Sade, et qui est une attaque des plus hardies contre Joséphine : *Zélie et ses deux acolythes*, (Turin, an VIII, in-18. *Se vend chez l'auteur*)? Ce petit volume n'est pas commun, mais on en connaît bien plus de deux exemplaires; les divers bibliographes qui se sont occupés des écrits du marquis en ont parlé, et il a été réimprimé à Bruxelles. A. R.

—

Tout homme a, dans son cœur.... — Quel est donc le charcutier-poète ou le philosophe épicurien (*Epicuri de grege...*) qui a commis ce vers, que j'entendais citer, non sans à-propos, l'autre jour :

Tout homme a, dans son cœur, un cochon qui [sommeille.

Serait-ce un propos de Thomas Vireloque? une pensée versifiée de l'Emballeur? la parodie d'un vers de Musset, ou une phrase de Sainte-Beuve? — Ce dernier, par parenthèse, tint souvent *éveillé* l'animal caché dans son cœur! V. V.

—

« **Sur un homme populaire.** » — C'est le n° 6 des *Rayons et des Ombres* :

O peuple! Sous ce crâne où rien n'a pénétré,
Sous l'auguste sourcil morose et vénéré
Du tribun et du cénobite,
Sous ce front dont un jour les révolutions
Feront en l'entr'ouvrant sortir les visions,
Une pensée affreuse habite.

Quel est ce crâne, cet auguste sourcil, ce front plein de visions, — quel est, en un mot, cet « homme populaire, » qu'habitait une affreuse pensée, dont V. Hugo a ainsi parlé, en avril 1839? Devinons, si nous pouvons... S. D.

—

« **Y'en a qu'ont tout...** » — On chantait, il y a trois ou quatre ans, peut-être davantage, une chansonnette qui paraît avoir eu de la vogue, et dont je n'ai jamais connu que le refrain :

Y'en a qu'ont tout, d'aut' qui n'ont rien.

suivi d'un autre vers, terminé en *bien*, que j'ai oublié. Mais je me souviens parfaitement de l'air et je puis dire, comme le berger de Virgile :

. . . Numeros memini : si verba tenerem

Quelque Intermédiairiste pourrait-il compléter ce refrain et me dire quelle est la chansonnette en question? N. N.

—

Argent mignon. — D'où vient, s'il vous plaît, cette gentille et caressante locution d' « argent mignon ? » Quel est le sens exact de cette mignardise ? Cela n'a pas de rapport avec « péché mignon, » qui veut dire, je crois, péché favori, péché d'habitude. E. H.

Réponses.

Béraud de Mercœur (VII, 174). — Béraud VII, sire de Mercœur, connétable de Champagne, était fils de Béraud de Mercœur, seigneur d'Ussel en Bourbonnais, et de Blanche de Châlons. Il épousa, en avril 1290, Isabelle de Forez, fille de Guy VI, comte de Forez, et de Jeanne de Montfort l'Amaury. Justel le fait mourir en 1319; mais Baluze démontre qu'il vivait encore en 1320. Pour plus amples renseignements, voir Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, par Baluze, t. I, pp. 112, 177, 181, 187, 188; t. II, pp. 88, 107, 189, 285, 288, 290, 301, 329, 332, 334, 335, 338, 339, 340. A. V.

—

Le colimaçon est-il un animal héraldique? (VII, 621, etc.; VIII, 202, 494, 558; XIII, 524.) — Albert (Jean), de Gironcourt, en Lorraine, portait : d'azur au limaçon raïé de sable et posé en pal, chappé d'or. P. 4 du Nobiliaire de Dom Pelletier (Lorraine). La Maison Forte.

—

Visite du canal de communication (VIII, 456). — Cet opuscule sur le Canal du Languedoc a été réimprimé à Besançon, chez C. Rochet, 1733, in-4, 24 p. (Barbier, VII, 1140, f.) — L'auteur se nommait Claude de Bavillier, « natif de Gray, au comté de Bourgogne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne, ingénieur en chef, etc. P. 39 de : Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, etc., par le R. P, Dom Ambroise Pelletier. Nancy, 1758, in-folio.

H. de l'Isle.

—

Guépins (IX, 166, 222, 247, 277, 329; X, 139). — A l'appui de l'origine *vespa* (guespe), bien plus naturelle que celle de *Genabum*, *Genabenses*, pour expliquer l'esprit caustique et piquant des Orléanais, nous aurions pu (nous l'avons oublié) citer cette petite pièce que nous rencontrons dans les *Juvenalia* de Théodore de Bèze :

In Philænum.

Aurelias vocare *vespas* suevimus,
Ut dicere olim mos erat nasum atticum.
At te, Philæne, Aurelium vocabimus
Fucum, quod omnes adeo pungas frigide,
Aculeum ut interim relinquas nemini.

(Nimes.) Ch. L.

—

Question de ponctuation (IX, 259, 337). — Je trouve ceci sur le *tiret* : — « Sauvage (Denis), sieur Du Parc, littérateur français, né vers 1520, à Fontenailles en Brie, mort vers 1587... s'enflamma d'un beau zèle pour la réforme de la langue..... et tenta d'introduire l'usage de deux nouveaux signes de ponctuation, la *parenthésine* et l'*entrejet*, qui ne pouvaient (disait-il) être remplacés par la virgule et le point. Le premier des deux est assez fréquent aujourd'hui, sous le nom de *tiret* (Biographie Didot). »

La Maison Forte.

—

Terre sigillatée (IX, 325, 381, 410). — En feuilletant le « Naufrage de la frégate la Méduse, faisant partie de l'expédition « du Sénégal, en 1816 (2e édition, Paris, 1818, in-8, avec portrait et plan), par A. « Corréard et J. B. H. Savigny, » j'ai relevé le paragraphe ci-après, p. 298-299 :

« On a reconnu que la substance, appelée très improprement *terre sigillée de Lesbos*, n'était autre chose que la poudre tirée de la pulpe du fruit du baobab. Les Mandinges et les Maures portent ce fruit, comme objet de commerce, dans différentes parties de l'Afrique, notamment dans l'Egypte : de là il passe dans le Levant. C'est là que cette pulpe est réduite en poudre et nous arrive par le commerce. On en a longtemps méconnu la nature ; c'est Prosper Alpin qui, le premier, a reconnu que c'était une substance végétale.

(Bordeaux.) M. M. A.

—

Ordre du Deux Mai (IX, 421, 476, 504). — Voici une question que le dieu protecteur des Intermédiairistes (le Hasard — puisqu'il faut l'appeler par son nom —) vient d'exhumer de l'oubli, pour nous permettre de l'aborder, peut-être avec une utilité même posthume. Puisque la personne, interrogée par le collabo A. Nalis, a longtemps habité la côte méridionale de l'océan Pacifique, nous pouvons supposer, à notre tour, nous, qui y avons passé aussi plusieurs lustres, que la décoration dont il s'agit n'est autre que celle qui fut créée par le gouvernement péruvien, afin de perpétuer le souvenir, glorieux pour cette République, du combat mémorable que soutint le Callao (port maritime de Lima) contre l'escadre espagnole de l'amiral Mendez Nunez, dans la journée du 2 mai 1866. Ces forces navales, qui venaient de faire subir au Chili un long blocus de 6 ou 7 mois, couronné par un bombardement de plusieurs heures (le 31 mars 1866), contre Valparaiso, ville

importante sans défense, subirent au Callao des avaries majeures, qui déterminèrent sa retraite loin de ces côtes ennemies. Il est probable qu'une description détaillée de la légende, ou du sujet de cette médaille, viendrait confirmer notre opinion.

EGO E.-G.

—

Lettres alphabétiques usitées en blason (XI, 261, etc.; XII, 557, 622; XIII, 39). — Les Berget, de Dambluin, en Lorraine, portaient : D'azur, à trois glands d'or posés deux et un, et en cœur un B d'or; et pour cimier une plume de même. C'étaient les armes des Laguerre, sauf le B. (Voyez le Nobiliaire de Dom Pelletier, p. 47.)

LA MAISON FORTE.

—

Lecture expressive (X, 319, 445, 466, 557, 628, 718; XII, 140). — A ajouter à la liste des ouvrages déjà cités : « Manuel de l'Orateur et du Lecteur, ou Méthode de prononciation et de lecture expressive..... par M. Duquesnois, professeur au Lycée impérial Saint-Louis. Paris, Delalain, 1862. » 1 vol. in-12 de 230 p. avec fig.

I. COSINUS.

—

Citations à sens détourné et par approximation (XI, 224, 255; XIII, 461, 491, 524). — Que notre collabo veuille bien m'excuser, mais la priorité de l'application à la photographie de l'adage en question m'appartient bien legitimement. — En 1864, je publiai dans *La Foule* (Journal — Revue hebdomadaire) un conte philosophique intitulé : *La Fille de la Vérité*, où je feignais que, des débris du miroir de celle-ci, la fille, *la Photographie*, avait fondu une lentille-objectif, et qu'elle adoptait, à la fin, la devise ci-dessus.

Les bureaux de *La Foule* étaient dans le bas de la rue de la Harpe, et on peut encore aujourd'hui voir, sur un mur hors d'alignement, une très grande enseigne peinte de cette Revue. Quand je feuillette ces pages jaunies, je songe au temps passé, et me dis comme Villon :

Mais où sont les neiges d'antan?

D. B.

— Il y avait un premier occupant, puisque l'application détaillée par le collabo C. R. (XIII, 524) est de 1855. [RÉD.]

—

Six vers d'un condamné à mort (XI, 735, 766; XII, 20, 427, 496). — Lire le XIIe chapitre de l'Histoire de la Société française pendant la Révolution, par Ed. et J. de Goncourt, notamment depuis la p. 335. On y voit des vers, des bons mots de condamnés à mort, composés ou dits la veille de leur exécution.

LA MAISON FORTE.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310; XIII, 39, 80, 137, 170, 397). — Bien que l'Académie n'admette que le verbe *revancher*, je trouve que *revenger* est bien plus logique : il est, aussi, plus usité, en dépit des puristes. Du reste, n'oublions pas que ce n'est guère que pour une langue *morte* qu'il peut y avoir de ces sortes de fautes, mais que, quand elle est *vivante*, la seule autorité, c'est toujours, selon Horace, le « suffrage universel, » c'est-à-dire

USUS
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

DOCT. BY.

— La faute (XIII, 176) a été commise; toutefois, elle n'est point triviale. Je ne me suis pas rappelé les doctes leçons de notre professeur. (Hélas! il y a longtemps!) Il nous citait la phrase de Noël, concernant le verbe « éviter » ; et il nous disait :

« Si le verbe *éviter* ne peut s'employer pour *épargner*, celui-ci peut-il s'employer pour « éviter » ? Mettons cette faute à la suite de « je m'en rappelle, » « j'espère que, » « vis-à-vis de, » et autres légèretés de nos confrères de l'Intermédiaire, sans oublier « l'heure de temps ou d'horloge, » d'un nouvel académicien. Peccadilles, tout cela! Il est bien difficile d'écrire correctement sa langue : on compte plus de deux mille locutions vicieuses. Rarement imite-t-on ou suit-on l'exemple d'Horace Vernet, qui, à l'âge de 53 ans (il était en Russie), achetait une grammaire et s'occupait de son français. Aussi, des personnages, arrivés à une haute position, disent et écrivent : « Nous vouderions, nous romperons, etc. ! Ils sont complètement « brouillés » avec les conjugaisons des verbes, point du tout avec les locutions vicieuses. J'ai entendu dire à un illustre maréchal de France : « Quelle heure *qu'est-il?* » Le français de MM. de Marcère, Jules Ferry, de Freycinet (autrefois celui du général E. de Cavaignac) est trouvé très mauvais par les rédacteurs des journaux de l'Opposition; souvent : c'est paille et poutre!

En ce temps-là, Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, disputait sur la grammaire contre un rhéteur (qui m'est inconnu); ce dernier lui disait : « Dieu te garde, grand roi, d'être plus instruit que moi sur cela! » Il voulait lui faire entendre qu'un roi doit être guerrier, législateur, et qu'il a mille autres choses à faire, plus essentielles, que de s'occuper de grammaire. Ayons cette tolérance pour les hommes d'Etat. — Un sieur Bontemps (Théodore-Achille. 1800-1866), élève de l'abbé Gaultier, instituteur à Versailles, annotait les livres de sa bibliothèque; il corrigeait, corrigeait... surtout les Discours de réception des Académiciens...., Dès la 4e page... il s'arrêtait... Quel pédant! Quant

à moi, très humble barbouilleur de papier, cependant baptisé « bibliographe » par M. O. Barbier, je peux avoir recours au verbe « échapper » avec l'emploi de ses auxiliaires, et je laisse le choix à notre galerie. H. DE L'ISLE.

— Exemple de construction vicieuse qui se rencontre trop souvent : on lit dans le compte rendu des *Noces d'Attila*, de M. de Bornier, par M. Georges Duplessis : « Mais aucune de ces taches, d'ailleurs *faciles à faire disparaître*, ne frappe sur le moment l'auditoire, captivé par l'ampleur de la forme, entraîné par le courant de l'idée.» (Nouv. Revue, 1er avril 1880, p. 678.)

Cet emploi de la syllepse me paraît plus que hardi, et le qualificatif *facile* devant porter, non sur la tache, mais sur l'opération pour l'enlever.

J'admets volontiers, en parlant des personnes, un homme « facile à duper », un serviteur « facile à corrompre », comme on dit, sans régime, une femme facile. Le qualificatif ici s'attache au mot auquel il appartient réellement ; — mais, dans le passage que je signale, la qualification ne me semble pas aussi naturelle et par suite également acceptable.

(Nimes.) CH. L.

— J'éprouverais un peu plus de scrupules que Dicastès à ranger sous cette rubrique la phrase de Legouvé : « Elle chanta comme elle avait monté à cheval ou comme si elle n'était pas montée à cheval. »

Je crois qu'on ne saurait, sans une sévérité excessive, qualifier cette expression de solécisme, La phrase est, en effet, correcte, française, grammaticale. Son seul défaut pourrait consister dans une certaine ambiguïté qu'on signale ; mais c'est là un inconvénient qu'il n'est pas toujours facile d'éviter en quelque langue que ce soit. (Une des causes les plus fréquentes d'incertitude réside dans l'emploi simultané de plusieurs possessifs. Ex. : Il mit *ses* mains dans les *siennes*.) L'essentiel, c'est que si l'expression est amphibologique et peut s'interpréter de plusieurs façons différentes, la pensée ne le soit pas, et que l'esprit du lecteur s'attache, de prime abord et avant toute réflexion, au sens vrai. Tel est, si je ne me trompe, le cas qui nous occupe, à moins qu'il ne s'agisse des *Huguenots*, et du rôle de Marguerite de Navarre, dans lequel cette princesse arrive sur sa haquenée, à la fin du 3e acte. Aucun doute n'est d'ailleurs possible, puisque l'auteur dit lui-même : «... Comme elle avait monté à cheval », et nous présente par conséquent cette équitation comme au passé. D'une façon générale, il est toujours imprudent de détacher, dans un récit ou un discours, une phrase de ce qui l'environne et souvent la modifie ou la précise. Il serait aisé, sans cela, de multiplier outre mesure les erreurs, les solécismes, les coq à-l'âne déjà assez nombreux de nos écrivains.

En ce qui concerne la rectification de l'état civil des Intermédiairistes proposée par Dicastès (qui s'entend visiblement à cette besogne), quelque puissantes que soient les raisons d'analogie sur lesquelles elle s'appuie, je ne saurais m'y associer. Il est manifeste, en effet, que, dans les exemples cités, les dérivés se réfèrent toujours à des noms communs : militaire, fonctionnaire, séminaire : il n'y a donc nul inconvénient à modifier le *simple*, a lui faire subir l'apophonie qu'exige régulièrement la dérivation. Mais ici nous avons affaire à un nom propre, à une véritable personnalité, « l'INTERMÉDIAIRE », et il importe de conserver à ce vocable sa physionomie inaltérée et immédiatement reconnaissable. En d'autres termes, s'il s'agit de désigner les gens qui ont recours à un intermédiaire quelconque, je consens à les traiter d'*intermédiaristes*, mais toutes les fois que l'on voudra nommer ceux qui de près ou de loin se rattachent à notre cher « *Intermédiaire* », à ceux qui le soutiennent et l'alimentent, il sera préférable de les appeler INTERMÉDIAIRISTES.

Telle est, je pense, la logique instinctive qui a réglé jusqu'ici l'emploi de cette dénomination et qui la justifie.

(Chandernagor.) PAUL MASSON.

— Je ne suis pas aussi scandalisé que M. Paul Masson de cette locution : « Applaudir des deux mains. » A qui n'est-il pas arrivé, au spectacle ou ailleurs, de donner des signes d'approbation d'une seule main, de frapper sur son chapeau, sur le bras de son fauteuil, d'une seule main ; même sur une main immobile, de l'autre main ? « Applaudir des deux mains » signifierait donc seulement, tout en gardant, je l'avoue, une physionomie un peu étrange, employer, mettre en jeu tous les moyens qu'on peut avoir de manifester son approbation. L.

Vingt-sept enfants (XII, 293, 751 ; XIII, 138, 177). — Dans une notice sur Jean Balesdens, où est reproduit un extrait de sa correspondance, celui-ci écrit en oct. 1661 : « M. de Monts, greffier, est mort et enterré ; M. le président de Marbœuf aussi ; ce bonhomme a laissé *trente-trois* enfants, qu'il a eus d'une seule femme... »

(Strasbourg.) F. L. M.

Futaine de Bourlavisse (XII, 321, 377, 466, 501, 561). — La question paraît épuisée par les réponses de MM. A. de M. et P. Le B., qui ont signalé une faute de lecture : c'est bien *bourre-lanice* qu'il faut lire, c'est-à-dire bourre de laine, comme on dit bourre de soie, pour la partie gros-

sière, les déchets de la matière, utilisés pour les usages les plus communs. M. Pinson (XII, 321) n'a rencontré le mot dans aucun dictionnaire. Cela n'est pas étonnant, puisqu'il le citait sous une forme défectueuse.— M. A. de M. l'a renvoyé au Dictionnaire de Duez; aucun de nos collabos n'a relevé l'explication suivante du *Trésor de la langue françoise*, de Nicot, où l'on peut lire: « *Lanice* signifie proprement ce qui est de laine. Mais il ne se trouve guère souvent, si ce n'est conjoinct à ce mot: *bourre*, et, dit-on: *Bourre-lanice.* » (Cité par M. Benoist: *De la Syntaxe, entre Palsgrave et Vaugelas.*)

(Nimes.) CH. L.

—

Cuillers et fourchettes (XII, 389, 442). — Dans les planches des « Recherches sur les ruines d'Herculanum », par A. S. Fougeroux de Bondaroy (Paris, 1722, in-12), on voit des spécimens de cuillers trouvés dans Herculanum; on n'y a pas rencontré de fourchettes. E.-G.P.

—

Heure des Repas (XIII, 197, 250, 307, 330, 401).—« Sous François Ier, on recula beaucoup l'heure des repas; cependant, les gens de qualité bien réglés dînaient au plus tard à dix h., et soupaient à six. Charles V dînait aussi à dix h., mais il soupait à sept, et toute la cour était couchée à neuf h. C'est encore l'usage de bien des maisons religieuses, qui ne se distinguaient pas alors de la vie commune. Sous le règne d'Henri IV, l'heure du dîner à la cour était à onze h., pour l'ordinaire, et à midi au plus tard: ce qui s'est conservé longtemps sous Louis XIV. Les artisans ont retenu une partie de l'ancien usage, en faisant trois repas: le premier à neuf h., le second à deux, et le dernier au coucher du soleil. Après quoi, ils se mettent au lit, pour en sortir le lendemain avec l'aurore, vie plus conforme aux vœux de la nature que celle des gens du monde, qui se lèvent et se couchent si tard. » (*Matinées Sénonoises*, Paris et Sens, 1789, in-8).

Rappelons encore, à ce sujet, ce que le président Baillon écrivait en 1760: « A huit h. du matin je suis obligé d'être au déjeuner que je donne à ceux qui viennent à dix h. aux Etats, lesquels finissent ordinairement à deux h. De là, je passe au dîner que je donne; après quoi, je les engage à des jeux de société; à sept h., je quitte le monde, etc. etc. » (Caron, *Dictionn. d'Administration.*)

Puisque la question posée sur « l'Heure des repas » embrasse aussi « l'Heure des spectacles », essayons d'en dire un mot en citant, à ce propos, les *Curiosités théâtrales*, par V. Fournel (in-18, chez Ad. Delahays, 1859), dont les détails précis nous renseignent sur plusieurs points de nos recherches. On y remarque surtout qu'au commencement du XVIIe siècle, les représentations avaient lieu en plein jour. En 1609, il fut enjoint aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais d'ouvrir leurs portes à une heure et de commencer à deux h. précises, afin d'avoir fini à quatre h. et demie, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 février. Les dimanches et fêtes, ils avaient soin de ne commencer qu'après les vêpres et lorsque l'office du jour était terminé; on ne jouait guère que le mardi, le vendredi et le dimanche, mais on y ajouta plus tard le jeudi, lorsque les pièces avaient du succès. On joua tous les jours, à partir du 25 août 1680, date de la réunion des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne à ceux de la rue Guénégaud. Au XVIIIe siècle, les représentations avaient lieu de cinq h. à neuf, et sous le premier Empire, de sept h. à dix et demie ou onze h. au plus tard. Les représentations, unies à celles du théâtre de la Foire, contribuèrent bientôt à faire adopter peu à peu les spectacles de nuit, qui sont encore enracinés dans nos mœurs, sans espoir de réforme.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

— L'origine du déjeuner à la fourchette est ainsi racontée par MM. de Goncourt, d'après un ouvrage intitulé: « Paris et ses modes ou les soirées parisiennes, par L.., an XI » : « Au voyageur las d'un si long voyage, — le voyage des Boulevards, — mille lieux de repos, de réfection et de rafraîchissements, limonadiers, glaciers, restaurateurs, offrent, à la hauteur de la Comédie-Italienne, leurs tables hospitalières. Ici Hardy florit. Hardy doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il a à madame Hardy, qui le doit à la révolution... des repas. En 1789, on déjeunait à neuf heures, on dînait à midi, on soupait à dix heures et demie, onze heures: le gouvernement parlementaire a changé tout cela. Peu à peu on est venu à déjeuner à midi, à dîner à six, sept heures, et à manger quelque chose, un rien, à deux heures de la nuit. Les estomacs en étaient là, quand madame Hardy s'avisa de mettre adroitement quelques rognons, quelques côtelettes de mouton bien préparées, sur un petit buffet, dans une première salle. Les habitués arrivent: « Eh! madame Hardy, qu'est-ce que ça? — Un supplément au déjeuner. — Bravo! » On goûte, on applaudit. Boudins, saucisses, beefsteacks, dessert même, sont bientôt ajoutés aux côtelettes. — Madame Hardy avait inventé le déjeuner à la fourchette. » (Histoire de la Société française pendant le Directoire. Paris, 1855, in-8.)

LA MAISON FORTE.

—

« **Le mariage de Loti** » (XIII, 234). — Arriverai-je à temps pour apprendre à M. J. Cosinus que cette ravissante idylle océanienne est l'œuvre d'un « très jeune

« enseigne de vaisseau, — toujours en « mer — à cette heure même sur la côte « d'Afrique avec l'escadre d'évolution? Il « n'a porté son livre nulle part, ne connaît « personne à Paris, vit dans son carré « avec des officiers qui ne savent pas même « qu'il écrit, tout le jour à la manœuvre et « au canon. » Voilà, du moins, ce que nous apprend M. Alphonse Daudet, dans le Journal officiel du 21 juin. Malheureusement il a cru devoir respecter l'anonyme dont s'est enveloppé l'auteur; mais ses renseignements mettent les chercheurs sur la voie.

(Chandernagor.) PAUL MASSON.

—

La genèse du Ça ira (XIII, 358, 412, 498). — MM. de Goncourt font réponse à cette question, à la p. 62 de leur Histoire de la Société française pendant la Révolution (Paris, E. Dentu, 1854, in-8), où ils l'expriment ainsi: « Le réquisitoire de la lanterne est le *Ça ira*. Il venait du Nouveau Monde, ce refrain. Franklin, ce bon sens en lunettes, l'avait apporté dans une poche de son habit brun. Comme chaque jour on lui demandait des nouvelles de la Révolution américaine, et que cela était devenu un acquit de politesse, et une question d'habitude, le bonhomme économiste répondait dans un sourire: « Ça ira, ça ira. » — La Révolution ramassa le mot, elle le fit hymne. — Et, en 91, le *Ça ira* déjà donne une réputation à l'abbé Poirier, qui compose, pour son refrain national, un accompagnement de harpe; le *Ça ira* déjà scandalise un orgue de Couvent sous des doigts patriotes, en attendant qu'il tonne et rugisse l'*Alleluia* du sang. »

LA MAISON FORTE.

—

H. G. Zamarosciobaphus (XIII, 359). — L'auteur de l'ouvrage: *Somnium, in quo, præter et cætera, etc.*, est Emm. J. Gerh. Scheller, philologue allemand (22 mars 1735-5 juillet 1803). Le même est auteur d'un dictionnaire latin estimé, et de nombreuses dissertations philologiques. Il existe de lui une Biographie, avec portrait, par Heuser (Breslau, 1803). Je ne trouve aucune explication du nom de la ville de *Mircaviæ;* peut-être veut-on désigner *Mersbourg*, ville dans la province de Saxe.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Un vieux monde pourri (XIII, 385). — Le *Voltaire* du 12 septembre se trouve répondre à la question suggérée par le *Voltaire* du 21 mars: « M. Proudhon, nous dit Alceste, a eu tort de dire que Louis-Philippe avait pourri le vieux monde. Le monde n'était pas moins pourri sous l'ancienne monarchie et surtout sous le premier Empire, etc. » Où Proudhon a-t-il écrit cette phrase? L'expérience m'a appris à fuir les conjectures. Mais il n'est pas étonnant que le mot se soit gravé dans la mémoire de l'auteur de: *Les hommes et les mœurs sous Louis-Philippe.*

ASMODÉE.

—

Main de papier (XIII, 388). — En allemand: *Buch* (livre, cahier). En anglais: *a quire* (cahier de livre non relié). — La désignation « *main* » paraît avoir son origine dans un terme d'atelier. D'ancienne date (de même qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on trempe le papier à l'imprimerie, pour le préparer à l'impression), on le divisait en paquets égaux de 25 feuilles, que l'on compte avec la main (5×5), en les repliant par un coin. Ces paquets sont croisés pour les passer par l'eau. Dans le commerce du papier, on réunit aussi les rames, pour certaines sortes, soit par cahiers de 24 ou 25 feuilles, dont 20 forment une rame, soit par cahier de 5 feuilles dont 100 forment une rame. Mais toujours est-il que ces cahiers étaient formés par des feuilles comptées, auxquelles on donnait une désignation spéciale dans chaque pays. Peut-être déjà, dans les fabriques de papier de Hollande, opérait-on de la même manière, ce qui est à supposer. A défaut d'une meilleure explication, je donne celle-ci.

On emploie le mot *main* aussi, en jugeant la force du papier, en le touchant; on dit un papier qui a de la main, comparativement à son poids; mais cette expression admet un autre sens.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Idées nouvelles sur différentes matières de grammaire (XIII, 391). — Je trouve, dans le t. IV du Manuel du Libraire (édit. de 1820), p. 298, 2e col.: Géographie historique, etc., par Dom Jos. Vaissette, Paris, 1755, 4 vol. in-4°. Les Idées nouvelles étant de 1722, peut-être s'agit-il d'une Géographie historique autre que celle de Dom Vaissette; peut-être aussi l'édition citée par Brunet dans son Manuel n'est-elle pas la première. Néanmoins ce grand écart entre les dates me laisse des doutes. A quelle Académie le discours qui traite des voyelles a-t-il été prononcé? A l'Académie française ou à l'Académie des Inscriptions et Belles-Letres? Il faudrait rechercher si l'un des Académiciens antérieurs à 1722 a été l'auteur d'une Géographie historique. Il y a une Géographie historique, par feu M. De Refuge, mise en lumière en 1645 par Charles Dubois Gamatz, mais elle est trop ancienne pour être celle dont l'auteur aurait fait un ouvrage en 1722.

E.-G. P.

—

Le Concile œcuménique du Ciel, ou les Cultes (XIII, 394). — Leber, dans son Ca-

talogue (t. IV, p. 219), semble attribuer ce poème à Parny : « Poème dans le goût de la *Guerre des dieux*. C'est le même talent, la même impiété et peut-être le même auteur. » *Le Concile œcuménique* pourrait bien être un épisode de la *Christianide*, restée inédite jusqu'à ce jour et dont quelques fragments seulement ont été donnés par la *Décade philosophique*. On sait que Parny a refait sa *Guerre des dieux* et qu'il l'a augmentée de nouveaux chants. Dans une lettre qu'il écrivait à Labouisse-Rochefort le 30 floréal an XII (voir le *Bulletin du Bibliophile*, p. 415 à 426), il lui disait : « Rassurez-vous, la *Guerre des dieux*, en vingt chants, est au fond de mon secrétaire, et je ne pense pas à l'en tirer. » Un peu plus tard, ce poème aurait eu 24 chants et était intitulé : *la Christianide*. D'après la *la Biographie Didot*, le manuscrit de ce poème aurait été payé 30,000 francs par le gouvernement de la Restauration, qui voulait en assurer la destruction. Ce fait est-il exact ? Le manuscrit a-t-il été réellement détruit ? Parny a-t-il laissé d'autres œuvres inédites ? Il est surprenant que, par ce temps de réimpressions de livres plus ou moins démodés, et souvent sans valeur littéraire, il ne se soit trouvé aucun éditeur pour entreprendre une belle édition des œuvres complètes du chantre d'Eléonore.

UN LISEUR.

—

Les légendes : la mort de Gilbert (XIII, 414, 472, 500). – La question a été épuisée. Que le collabo Ego E.-G. se donne la peine (ou le plaisir) de parcourir notre Intermédiaire (III, 37, 123, 175, 425 ; IV, 78 ; VIII, 390, 442, 466).

UN LISEUR.

— On peut consulter, à ce sujet, une assez bonne quoique courte dissertation de M. Barthélemy, dans le t. III de ses *Erreurs et mensonges historiques*, ainsi que les autorités auxquelles il renvoie, telles que la Biographie Michaud, qui tient pour la clef avalée, mais qui est accompagnée d'une note signée : *Gence*, laquelle donne pour motif de la mort l'opération du trépan. — Puis la notice de M Bégin, le témoignage de la Harpe ; un article du Magasin pittoresque ; une note de V. Fournel, etc. — De tout quoi il paraît assez positif que Gilbert jouissait d'une aisance trop complète pour légitimer un suicide de misère. D'autre part, la note de l'Hôtel-Dieu recueillie par M. Jal est bien succincte, pour guider l'opinion dans un sens ou dans l'autre.

En résumé, que croire ? Selon nous, il faut admettre ce qui résulte de documents positifs, et, à défaut de ces derniers, comme c'est ici le cas, se rallier à une solution probable. Or, quand on a environ 5,000 liv. de rente, on ne se tue pas sous l'empire de la misère. Gilbert a fait une chute de cheval, qui a nécessité l'opération du trépan, et engendré une fièvre chaude. Pourquoi chercher ailleurs, si l'on ne tient pas à faire prévaloir un système préconçu ?

QUINTILIUS.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 501). — Voilà deux champions des jésuites ! Le Roseau se propose de répondre aux *Provinciales*.... plus tard ; Monrepos propose de les brûler, d'abord. Est-ce assez nature ?

N'insistons pas, mais prévenons Le Roseau qu'il est plus que contesté que Santerre ait jamais donné aux tambours « le signal d'étouffer la voix d'une victime qui, etc., etc. »

ASMODÉE.

—

Cherchez la femme (XIII, 419, 474, 502). — L'abbé Ferdinand Galiani, ce me semble, s'occupe de ce sujet dans son « Dialogue sur les Femmes ». Voyez sa Correspondance (Paris, 1819, 2 vol. in-8°) ou bien : 1° Tablettes d'un curieux (1789, 2 vol. in-12) ; 2° Opuscules philosophiques et littéraires (1796, in-8° et in-12).

LA MAISON FORTE.

—

Un livre à titre bizarre (XIII, 424). — Le livre que signale M. H. E. est, je crois, de Passerat (un des auteurs de la *Satyre Ménippée*). Il écrivit quelques éloges badins ; celui de *Rien* se retrouve dans l'édition de ses *Miscellanæ*, la Haye, 1705, in-12. Divers écrivains se sont attachés à faire les éloges de *Rien*, de *Personne*, de *Quelque chose*. De l'Aulnaye a indiqué ces jeux d'esprit dans le *Rabelaisiana*, qui fait justice de quelques-unes des éditions qu'on a publiées des œuvres du célèbre curé de Meudon (Voir notamment celle de Paris, Ledentu, 1835, gr. in-8°).

F. M.

— A la page 331 du Catalogue des livres composant la Bibliothèque poétique de M. Viollet-Leduc (Paris, Hachette, 1848), on lit :

RIEN. A Henry de Mesmes, pour estraines. Traduit du latin de Jean Passerat en françois. QUELQUE CHOSE, TOUT. Paris, Estienne Prevosteau. S. d (On a ajouté à cet exemplaire LE MOYEN, poème de la même impression, mais avec une pagination separée.)

Nihil est un petit poème latin composé par Passerat et qui est compris dans le recueil de cet auteur que je viens de cataloguer. *Rien* est la traduction de *Nihil*, que composa Philippe Girard, Vendômois, fort peu connu d'ailleurs, et qu'il fit imprimer en 1587 en y joignant par opposition le *Quelque chose* et le *Tout*. Ce sont des jeux mots d'un fort mauvais goût, à mon gré, et dont voici un échantillon. Après avoir célébré le talent de Passerat, il ajoute :

Mais laissons le vanter de son *Rien* les louanges,
Qu'il les fasse voler jusqu'aux peuples estranges.
Quelque chose vaut mieux....
Un *rien* ne se peut concevoir,
Toucher, flairer, gouster, ni entendre, ni voir;
Quelque chose se voit, se conçoit, sert, se touche,
Se flaire par le nez, se gouste par la bouche.

Le Tout et le Moyen sont dans le même goût : je ne sais s'ils sont aussi de Philippe Girard. Je n'ai trouvé ce dernier poème du Moyen, cité dans aucune Bibliographie. — Consulter Brunet, il mentionne toutes ces petites pièces, parues isolément, et dont l'édition de Caen n'est qu'une réimpression; mais pièces originales et réimpressions sont rarissimes, et 100 fr. (je dis *cent* francs), c'est « si peu que rien », par le temps qui court! UN LISEUR.

—

Histoire de Mürger..., par trois buveurs d'eau (XIII, 426). — D'après Quérard (*Supercheries littéraires dévoilées*, 2e édit., 1869, t. I, au mot *Buveurs*), les trois auteurs de ce livre sont MM. Lelioux, Noël et Nadar (pseudonyme de M. Tournachon). P. J.

— Pour peu qu'on veuille consulter l'avis placé par l'éditeur en tête de la 2e édition, on verra clairement que cet ouvrage n'est que le récit, sans homogénéité et sans suite, de trois amis de Mürger, jugeant et racontant séparément sa vie littéraire, en se plaçant chacun sous l'égide de ses propres et intimes souvenirs. C'est sous l'influence de ce système que le volume a été divisé en trois chapitres distincts et séparés, dont le premier semble écrit par Adrien Lelioux, le second par Léon Noël, et le troisième par Nadar, malgré l'aveu négatif fait par celui-ci de toute participation au cénacle des Buveurs d'eau. Cette affirmation se trouve confirmée, d'ailleurs, par le regretté Alf. Delvau, ce martyr d'une autre Bohême, qui a voulu payer son tribut de confraternité en écrivant à son tour une histoire de Mürger (1866, in-16, chez Bachelin-Deflorenne), et qui a cru ne pouvoir mieux clore son récit qu'en le dédiant (p. 135) aux *Trois Buveurs d'eau, auteurs de l'Histoire de Mürger : Adrien Lelioux, Léon Noël et Nadar.* Nous croyons inutile de citer les autres écrivains, qui ont certifié, plus tard, la vérité de cette touchante trilogie.

EGO E.-G.

— On lit, dans la *Revue anecdotique des excentricités contemporaines*, t. XIV (1862), p. 137 : « Il a été écrit que la cendre de Mürger serait longtemps remuée.

« Les *trois buveurs d'eau* sont MM. Nadar, Léon Noël et Lelioux. Ce n'est pas que ces messieurs fassent leur habitude de boire de l'eau, mais ils étaient membres, en même temps que Henri Mürger, d'une Société dite « Buveurs d'eau », fondée à peu près dans le même but que la Société du *Cheval rouge*, dont Théophile Gautier a parlé dans ses Souvenirs sur Honoré de Balzac.

« Il s'agit, dans ce livre, de Mürger avant le sevrage, de la sainte enfance de Mürger, et aussi de celle des trois auteurs, MM. Nadar, Noël et Lelioux, qui déposent, à chaque page, de leur sensibilité. Non plus que Rachel, ils ne seront jamais consolés! Il est dur, en quittant la vie, d'y laisser de pareils amis... »

La même Revue (t. 15) reproduit le Programme d'une soirée littéraire, donnée le 27 novembre 1840 par M. Nadar. On y lit : « A neuf heures, M. A. Léon Noël, « poète d'Orléans, exécutera les poses du « *gladiateur mourant* et de l'*Apollon Py-* « *thien*. — *N. B.* Les exercices exigeant « que M. A. Léon Noël, poète d'Orléans, « soit entièrement nu, pendant toute leur « durée, les fenêtres seront soigneusement « ouvertes et les ventilateurs joueront. — « A dix heures, *Cours d'anatomie prati-* « *que* sur M. A. Noël, poète d'Orléans. — « *N. B.* Même jeu pour les ventilateurs. »

L'invitation qui précède ce Programme porte :

« La réunion sera brillante en notabi- « lités de toute espèce. Il y aura des femmes « *propres!* » UN LISEUR.

—

Diderot et M. Ed. Fournier (XIII, 454). — La variante n'existe dans aucune édition; elle est due à la mémoire complaisamment infidèle de La Harpe. L'Intermédiaire s'est déjà occupé de la question (IX, 65, 119, 240). ASMODÉE.

—

La République française en 1808 (XIII, 456, 506). — « D'autres soucis, dit le collabo Dr By, avaient empêché de faire graver un revers portant une légende impériale...—Du reste, la monnaie d'or (ajoute-t-il) était loin d'être, à cette époque, répandue comme aujourd'hui. » — D'abord, remarquons, s'il vous plaît, qu'il n'y a aucune contradiction entre le titre d'Empereur (*Imperator*, Chef, celui qui *commande*) et la forme de gouvernement appelée *République*. En 1848, le général Cavaignac ne portait-il pas le titre de *Chef* du Pouvoir exécutif?

La monnaie d'or, dites-vous, était loin d'être, à cette époque, répandue comme aujourd'hui. D'accord, puisque Napoléon III et la 3e République en ont fait frapper pour environ SEPT MILLIARDS! Mais il ne faut pas oublier que Napoléon Ier en a frappé, à lui seul, pour plus de cinq cents millions, c'est-à-dire presque autant que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe Ier réunis.

Quant à prétendre que Napoléon Ier avait d'autres soucis qui l'ont empêché de faire graver un revers portant une légende

impériale... Oh! oh! Que notre collabo Dr By me permette de lui dire que je suis d'un avis absolument opposé au sien, parce que je ne crois pas qu'il ait existé un personnage ayant eu soin de sa gloire, sous toutes les formes, comme Napoléon Ier... L'Empereur avait « d'autres soucis », il est vrai; mais il les rangeait en ordre de bataille, et, quand, à son avis, l'heure avait sonné, l'exécution immédiate suivait. Les autres ne perdaient rien pour attendre : témoin le Décret sur la Comédie Française daté de Moscou.

Comme le dit fort bien le collabo Brieux, toutes les pièces à l'effigie de Napoléon Ier, avant 1809, portent : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. J'ajoute qu'il y a : BONAPARTE, PREMIER CONSUL, sur celles de l'an XI et de l'an XII, et NAPOLÉON EMPEREUR sur celles de l'an XIII, l'an XIV, 1806, 1807 et 1808. La première pièce laurée est de 1807; aucune pièce italienne (NAPOLEONE IMPERATORE E RE) n'est laurée, du moins je n'en ai jamais vu. Toutes ces indications ne concernent que les pièces d'or de 20 fr. et de 40 francs. MAXIME B.

P. S. — Le sujet est loin d'être épuisé, j'entends la frappe des pièces d'or et d'argent, depuis la réforme monétaire du 18 germinal an III. Ne serait-il pas à désirer qu'un collabo numismate prît la chose en main?

—

La charge de Subdélégué au XVIIIe siècle (XIII, 457, 531). — L'édit de création d'un Conseiller du roi, assesseur en chacune jurisdiction des Prévosts des Maréchaux, Vice-baillis, et Vice-sénéchaux et Lieutenants de robe courte, est du mois de décembre 1594. Les privilèges de ces officiers étaient assez étendus. Aux termes des édits des mois d'août 1666 et mars 1667, ils étaient exempts des taxes de l'avènement à la Couronne, des riches et aisés, des droits d'aydes, entrées de ville et pancartes, du ban et arrière-ban, de la contribution aux charges, emprunts et dettes des villes, du guet et garde, de toutes impositions ordinaires et extraordinaires, du logement des gens de guerre, de subsistances, de toutes tailles et taillon, de tutelle, curatelle et nomination de tuteurs. Enfin, par une déclaration du roi, du 6 mai 1692, ils furent maintenus « en la faculté de prendre la qualité de Noble et d'Ecuyer, avec le titre de nos Conseillers, tant et si longuement qu'ils seront revêtus de leurs charges seulement. »

Pour de plus amples renseignements, je renvoie à l'ouvrage suivant : « La Maré-« chaussée de France, ou recueil des Or-« donnances, Edits, etc., et autres pièces « concernant la création, établissement, « fonctions..., prérogatives et privilèges de « tous les officiers et archers des maré-« chaussées. A Paris, chez Guil. Saugrain. « 1697, in-4. » P. LE B.

—

Symbolisme du bonnet phrygien (XIII, 485). — Il parut, en l'an IV, une mince brochure in-8°, avec figures, intitulée : *Origine et forme du Bonnet de la Liberté*, par Gebelin. — Les *Episodes et Curiosités révolutionnaires*, par Louis Combes, contiennent un chapitre sur l'*Archéologie du Bonnet rouge*. ASMODÉE.

— Il est facile de voir, l'histoire à la main, que le bonnet phrygien (*pilos* des Grecs, ou *pileum* des Latins) fut considéré partout, dans l'antiquité, comme un véritable symbole de liberté. Après avoir été en honneur chez les peuples pélasgiques, l'invasion des Hellènes l'importa chez les Grecs, et les Romains l'adoptèrent à leur tour comme un signe public de l'affranchissement de leurs esclaves; on en trouve des traces nombreuses dans leur numismatique et leur statuaire, sans parler des exemples qui figurent encore sur les ruines de leurs monuments. A mesure que le temps a marché, la signification historique du bonnet phrygien a traversé sans altération les siècles agités du moyen âge et de la Renaissance, où l'on vit successivement les corporations et la jeunesse des écoles s'y rattacher avec autant d'indépendance que d'amour.

Il ne faut donc pas nous étonner si cet emblème, issu d'une antiquité reculée, en s'infiltrant plus tard dans nos mœurs populaires, a remplacé sur la tête fragile du malheureux Louis XVI les insignes royaux que lui avaient légués ses aïeux. L'enthousiasme fut si grand, que le bonnet figura dans toutes les fêtes, et qu'il fit même son entrée dans l'Assemblée constituante, en dépit de l'opposition de Robespierre et de Saint-Just, à qui cette mutation radicale déplaisait. « CE FURENT DONC LES GIRONDINS, GRANDS PARTISANS DU COSTUME, ET NON LES MONTAGNARDS, QUI DONNÈRENT NAISSANCE AU BONNET ROUGE, DEVENU, DEPUIS, UN SIGNE DE TERREUR ET DE DÉMAGOGIE POUR LES IGNORANTS. » (Champfleury, *Histoire des faïences patriotiques*, 2e édit. in-18. Dentu, 1867.) — Emportées par l'élan général, les femmes surmontèrent leurs coiffures d'un petit bonnet révolutionnaire, et il n'est pas jusqu'à ceux que leur fortune ou leurs titres de noblesse devaient le plus éloigner de cet entraînement, qui ne cherchèrent de leur côté, dans ce symbole, le certificat menteur de leur civisme. Nous savons, hélas! comment la Révolution apprécia cette conversion trop subite, par le sang qui coula sur les échafauds! On rapporte que, lors de la rentrée des cendres de Voltaire à Paris, les hommes qui portaient son cercueil étalaient déjà sur leur tête cette coiffure, qui devait être bientôt républicaine. Le 15 juillet 1792, Kellermann, qui fut plus tard duc de Valmy et maréchal de l'Empire, essaya de faire du

bonnet phrygien le symbole exclusif de la liberté française, en publiant un ordre du jour par lequel il ordonnait que cet insigne serait constamment placé au centre de l'armée et confié à la garde du plus ancien sous-officier. Il voulut même que, en récompense des belles actions, LES CORPS OU LES INDIVIDUS QUI LES AURAIENT ACCOMPLIES PORTASSENT LE BONNET COMME SIGNE ÉCLATANT DE LA VERTU GUERRIÈRE ET CIVIQUE. Ajoutons qu'il était difficile d'en mieux rehausser la qualité.

« A partir du 1er août 1792 (écrit encore Champfleury), le sceau de l'Etat porta officiellement une figure de la Liberté, armée d'une pique, surmontée du bonnet rouge, et pour légende : AU NOM DE LA NATION! Ceci n'empêcha pas qu'avant cette époque, c'est-à-dire en 1789, l'emblème national figurait sur les médailles que faisait frapper la « Mairie de Paris », et dont le vaisseau, entouré de lis, montrait ses mâts coiffés du bonnet phrygien. Nous remarquons, à propos du sceau de 92, que la pique elle-même, préférée au faisceau consulaire des Romains, fit partie du blason de la République et fut inséparable du bonnet, qu'elle étalait aux yeux de tous; il est vrai que l'arbre de la Liberté vint bientôt lui prêter son appui ou sa force; mais cette image, plus rustique que la pique, résista moins aux soubresauts de la popularité.

C'est ainsi que ce symbole, sorti de l'oubli en 89, au moment où naissait le drapeau national, n'a pas cessé d'être honoré ou toléré jusqu'au coup d'Etat de Brumaire, où Bonaparte voulut qu'on la fît disparaître, en même temps que les piques, les faisceaux et la Table des Droits de l'homme. Cependant cet ordre du maître n'empêcha pas de retrouver encore le bonnet légendaire sur les médailles du Conseil des Anciens. Nous l'avons vu reparaître en 1848 et figurer de nouveau sur les drapeaux de la garde nationale; on l'acclama, on le bénit alors avec autant d'enthousiasme que les arbres de la Liberté, et si l'accueil qu'on lui fit sous la 3e République sembla moins sympathique, ce fut, sans doute, la faute des fanatiques incorrigibles, qui mêlèrent son retour au souvenir des massacres de 93, afin de mieux préparer les excès criminels de l'insurrection communaliste de 1871.

EGO E.-G.

— « C'est à l'Opéra que Vestris fait applaudir, dans le ballet du *Jugement de Pâris*, le fameux *Corno*, le Bonnet phrygien, l'ancêtre du Bonnet rouge, p. 321, etc. : « Histoire de la Société française pendant la Révolution, » par Ed. et J. de Goncourt (Paris, E. Dentu, 1854, in-8). P. 430 : Le bonnet rouge est la coiffure de toutes les têtes, la coiffure du logis, de la rue, du prétoire. La messe s'est dite en bonnet rouge. En bonnet rouge, l'amour se fait. En bonnet rouge, l'armée se bat. Tout à l'heure, du bonnet rouge, le peintre Mouchet coiffait le roi Louis XVI. Le peintre d'histoire, Gibelin, fait un volume in-8 sur l'origine et la forme de ce bonnet de la liberté. Un bonnetier de la rue Saint-Denis en vend cent dix-sept douzaines, une après-midi, lors de cette apothéose des soldats de Châteauvieux, les inaugurateurs du bonnet rouge. Et cette coiffure de ce Jeannot, qui attirait la foule sur les tréteaux des boulevards, elle est le casque de la Révolution. Elle est gravée sur les gros sous; elle est le ralliement, le mot d'ordre, le mot de passe, une sauvegarde, un talisman; elle est la couronne des fêtes civiques. La Harpe, qui s'était décoiffé aux Jacobins et avait dit : « On prétend que le bonnet rouge raffermit les têtes républicaines; je déclare qu'il fait fondre la mienne », entendait murmurer et voyait affiché le lendemain : « *A vendre, un bonnet rouge, doublé de taffetas de soie. S'adresser au portier de M. Panckoucke et demander le petit Lucain.* » Et vite La Harpe remettait le bonnet libre. Un certain Jean-Claude Fougères, trouvant que le bonnet rouge l'enlaidissait, voulut le marier aux élégances : il proposa de faire du bonnet la calotte cardinalesque d'un chapeau à plumes de couleurs; muscadine motion qui fit Jean-Claude Fougères suspecté d'aristocratie. Et c'est une grande joie parmi tous les porteurs du populaire bonnet, quand ils lisent dans Carra : « Une jeune femme de Nîmes vient de donner à la patrie un enfant portant, en marque sur le front, l'emblème de notre liberté... Le bonnet civique se développe à mesure que l'enfant se fortifie, et aucune partie ne reste imparfaite. » Le bœuf ayant une cocarde sur la corne avait été vu par tout Paris. La légende de l'enfant au bonnet de liberté fit le tour de tous les Clubs de France. »

« Que penser de cette empreinte congéniale? » comme le disait l'un des correspondants de l'Intermédiaire (III, 160 : « Une singulière envie »)? Marie-Anne-Joseph Mercier, de Landrecies, venait au monde le 1er ventôse an II (19 fév. 1794), portant, sous le sein gauche, le Bonnet de la Liberté, en couleur et en relief.

L'ouvrage d'Esprit-Antoine Gibelin est intitulé : « De l'origine et de la forme du Bonnet de la liberté. Paris, an II (1794), in-8, avec 5 planches » : Quérard dit : « Ouvrage où l'auteur a démontré que le bonnet de la liberté, dans la forme qu'on lui donnait pendant les désordres de notre Révolution, n'était point chez les anciens un emblème de la liberté, mais plutôt un signe d'esclavage. »

LA MAISON FORTE.

—

Les familles patriciennes de l'ancienne Rome (XIII, 486, 540). — Parce qu'on s'appelle *Muti* ou *Massimo*, ce n'est pas une raison pour qu'on descende de Mutius ou de Maximus. Je sais que de tout temps ces familles et d'autres de Rome ont prétendu à ces illustres origines. Mais, en fait de généalogie, il faut qu'il y ait une descendance prouvée et articulée, sans *une seule* lacune. Je doute que Brieux puisse nous donner la filiation des deux familles qu'il cite, depuis leurs premiers auteurs.

Il n'en reste pas moins une tradition des plus respectables, et une véritable possession d'état, que je serais heureux de voir complètement consolidée.

LESLIE.

—

Qualification de « Comte du Consistoire » (XIII, 486, 540). — Il existe un petit livre fort commode pour l'interprétation des termes employés par les latinistes modernes pour désigner les personnes et les choses inconnues aux anciens. C'est l'*Indiculus universalis*, du P. François Pomey, dont il n'était pas rare de rencontrer journalièrement, il y a vingt-cinq ans, des exemplaires de l'une des diverses éditions, dans la Boîte à quatre sous des étalagistes en plein vent. Dans l'une des dernières de ces éditions, celle revue par l'abbé Dinouard, je trouve : *Conseiller d'Etat*, *Sacri Consistorii Comes*, *Comes Consistorianus*. P. LE B.

— *Comte consistorial*, nom d'une dignité dans l'Empire romain. *Comes consistorii* ou *consistorialis*, les conseillers d'Etat de l'Empire. On a appliqué cette expression aux Conseillers d'Etat français, au XVIe et au XVIIe siècle, en écrivant en latin. Du reste, encore aujourd'hui, le mot *Consistoire* n'appartient pas exclusivement aux protestants. Le Pape a son Consistoire, et les Juifs ont à Paris un Consistoire central, sept consistoires en France et trois en Algérie. UN LISEUR.

—

De quelle maladie François Ier est-il mort ? (XIII, 487, 542.) — Mais, au contraire, voici comment s'exprime le Dr Corlieu : « François Ier est mort, le 31 mars « 1547, à l'âge de 63 ans, consumé à la « fois par les embarras politiques, par les « jouissances d'une vie de débauches, par « une maladie des voies urinaires, une fis- « tule au périnée, *tristes restes de la sy-* « *philis.* » Cet extrait est emprunté à un Mémoire dudit Docteur, publié en 1872, sous ce titre : « *La médecine de l'histoire.* Etude médicale sur la dynastie des Valois, in-8°. » UN LISEUR.

—

Un adjectif artiste (XIII, 512, 543). — Le seul mot grec dont on eût pu tirer l'adjectif *spinthrien* est σπινθὴς (étincelle); mais il ne semble pas que cette expression ait jamais été prise dans un sens « libidineux ». Il y a bien un substantif latin de forme absolument identique : *spinther ;* on ne le trouve que dans Plaute (*Menechm.* III, 3), et nous en ignorerions la signification si le grammairien Festus (*De verbor. signif.*) n'avait pris le soin de nous apprendre qu'il désignait une sorte de bracelet ajusté, que les matrones de l'ancienne Rome portaient entre le coude et l'épaule. Est-ce ce mot qui, à raison de l'étroitesse relative et de la forme annulaire de l'objet dénommé, a donné naissance au vocable latin *spinthria* ou *spintria* (*pædico*), dont le prétendu adjectif français aurait été dérivé ? Forcellini ne le pense pas ; et moyennant une légère altération dont les exemples ne sont pas rares, il rattache le substantif latin *spintria* au mot grec σφιγκτὴς : « annulus, po- « dex, quâ parte tres exoleti, sibi invicem « juncti, libidinari solebant ». C'est évidemment à une manœuvre de ce genre que Suétone fait allusion dans le passage suivant de la vie de Tibère : « Secessu « vero Caprensi, etiam sellaria excogitavit, « sedem arcanarum libidinum, in quam « undique conquisiti puellarum et exole- « torum greges, monstrosique concubitûs « repertores, quos *spintrias* appellabat, « triplici serie connexi, invicem incesta- « rent se coram ipso, ut adspectu deficien- « tes libidines excitaret » (ch. 43). La Harpe, le seul traducteur de Suétone que j'aie sous la main, ne paraît pas avoir compris le sens monstrueusement obscène des mots : *triplici serie connexi.* L'explication de la scène est clairement donnée par Ausone (Epigr. CXIX) :

De tribus incestis.

Tres uno in lecto : Stuprum duo perpetiuntur,
Et duo committunt. — Quatuor esse reor.
— Falleris : extremis da singula crimina ; et illum
Bis numeres medium, qui facit et patitur.

Corpet a traduit très exactement cette épigramme effrontée, sans se soucier des scrupules dont Boileau fait généreusement honneur « au lecteur français ». Mais, à ce propos, est-il bien vrai que le lecteur français veuille être respecté ? Je me figure que la remarque du bon Boileau fait bien rire les coryphées de « l'ECOLE NATURALISTE !... » JOC'H D'INDRET.

—

La pluie et les amoureux, selon Virgile (XIII, 515). — Marc Monnier a probablement voulu faire allusion à ce passage du IVe livre de l'Enéide :

Interea magno misceri murmure cœlum
Incipit : insequitur commista grandine nimbus.

L'orage, la pluie, la grêle obligent Enée et Didon à chercher un refuge dans la même grotte, où

Nec jam furtivum Dido meditatur amorem :
Conjugium vocat. . . . .

A. D.

— C'est un orage qui a conduit Enée à la fameuse grotte où Didon fut aussi obligée de se réfugier. (Voir, dans le Magasin Pittoresque, une amusante gravure de Chauveau, pour le *Virgile travesti*, laquelle représente des amours versant de l'eau sur Enée et Didon pour les forcer à se diriger sur la grotte.) *Speluncam Dido*, etc.

E.-G. P.

—

Un pied de cochon (XIII, 516). — Je ne m'attendais guère à voir Auguste et Agrippa intervenir à propos de cette locution populaire et toute moderne. En attendant un supplément d'information, je renverrai le questionneur à XI, 707, et XII, 10, 113. A. D.

— J'ai entendu donner à cette locution une origine dont je ne prends nullement la responsabilité. On sait qu'il était d'usage de remettre le pied d'un sanglier mis à mort à la personne la plus distinguée parmi les chasseurs ou parmi ceux qui avaient suivi la chasse. S'il est arrivé, par moquerie, qu'on y ait substitué un pied de cochon, le proverbe s'est bien vite établi : Donner un pied de cochon. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Le sous-préfet de la Rochelle et les souris en 1801. — Les souris, mulots, et autres animaux de cette race malfaisante, ravagèrent, en 1801, presque toutes les récoltes. En Alsace, des arpents furent entièrement moissonnés; un cultivateur en eut dix-sept perdus dans un jour. On estimait à plus de 30,000 arpents ce qui avait été détruit par ces petits rongeurs; quarante-deux communes réclamaient des secours, pour perte de semence. Le département de la Charente-Inférieure fut aussi ravagé, ainsi que l'arrondissement de la Rochelle. Mais ici il y eut un Sous-préfet qui indiqua un remède infaillible ; qu'on en juge :

« Il ne s'agit que d'attraper une dou« zaine de mulots, dit le *Bulletin admi« nistratif de la Sous-préfecture de la Ro« chelle*, de les renfermer dans quelques « vaisseaux de bois ou de terre, dont ils « ne puissent sortir, et de les y laisser « ainsi tous ensemble sans aucune nour« riture. On verra, au bout de quelques « jours, qu'ils se mangeront les uns les « autres, et on aura bien soin d'observer, « chaque jour, par un trou qu'on aura « ménagé, ce qui s'y passe. Lorsque le plus « vigoureux sera resté seul de sa bande, « on le lâchera. Accoutumé au sang et au « carnage, il ne cherchera pour toute « nourriture que ses semblables; il s'in« troduira au milieu d'eux sans qu'ils en « aient la moindre défiance, *et les dévo« rera ainsi jusqu'au dernier.* » (Journal des Débats, 14 fruct. an IX.) A. B.

—

La liberté de la presse et l'abbé Morellet. — M. Emile de Girardin, le partisan « pour de bon » de la vraie liberté de la presse, ne connaît sans doute pas le curieux passage que voici et qui lui donne au moins un devancier :

« Savez-vous, mon cher disciple, ce que « j'ai envie de faire, avant de mourir, pour « la cause que nous plaidons, vous et moi, « depuis si longtemps, de la liberté de la « presse ? Je vais composer une belle « dissertation sur l'inutilité, l'inefficacité, « la nullité de tout ce qu'on imprime ; « et mes preuves seront si fortes et mes « exemples si nombreux, que les chefs « des nations diront tous : *Il faut les « laisser écrire, puisque rien de ce qu'ils « écrivent ne nous empêche de rien faire.* « Ne trouvez-vous pas mon projet excel« lent ? Envoyez-moi vos observations, « je les fondrai dans mon ouvrage, ou je « les mettrai en notes, et nous irons en« semble à l'immortalité. »

(Morellet, *Lettres inédites*, 1822, in-8.)

Et cet abbé *Mords-les*, comme l'appelait Voltaire, n'a pourtant jamais passé pour un audacieux ! N'a-t-il même pas été censeur ? RISTELHUBER.

—

L'ortografe française popularisée. — Voici le prospectus d'un systeme d'orthographe proposé par le citoyen Dodieu, juge au tribunal de Commune-Affranchie inséré dans le Journal républicain du Rhône et de Loire (nº 18), 26 pluviôse an II :

Que l'enpire des abus et des préjugés s'écroule ! Le siecle inpétueus de l'indépendance et de la réforme a pris son cours. La France régénérée voit enfin disparaître toutes ces écoles politiques et absurdes, où des professeurs d'ignorance amortissaient vraiment les feus du genie par l'étude insipide des langues mortes, dont tout le fruit pour le dicíple ne fut souvent que de conaître des etimologies. Des républicains apelés à des travaux utiles n'ont besoin que d'instruccions rapides, pour aprendre à parler : afranchissez-les des menures (*sic*) des anciens idiomes, adoucissez et détruisez même tout accent particulier, rectifiez définitivement leur ortografe en faveur de la prononciacion par le merite esquis de l'uniformité. Laissons donc cete ortografe scientifique aux auteurs létrés et suivons la nature en adoptant une maniere d'écrire qui, par la prontitude de la main et par la simplicité de l'articulacion méritera d'être apelée l'ortografe des Sansculottes..., etc.

Voilà un spécimen de la réforme du citoyen Dodieu, réforme bien timide et modérée, si on la compare à d'autres projets diantrement plus radicaux, publiés depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Je crois que le dernier de nos réformateurs, dont les ouvrages ont été imprimés conformément à leur système, est feu A.-E. Clerc (liquoriste de Lyon), qui publia, à Lyon, en 1863 et années suivantes, plusieurs fascicules sous ce titre : *Esai de simplificacion du Fransaiz, en vue de le fair accepter come langue internacionale* (380 p. in-8, inachevé).

La Bibliothèque du Palais des Arts de Lyon possède un manuscrit intitulé : *Principes jeneros e einvariables, ou Alfabet de la lange franceze republiquene, par le citoyen Pierre-André* GARGAZ, *qui fait table rase de l'orthographe roialiste* (sic).

A-t-on publié une notice historique sur tous les essais de réforme de la langue française ? ANASTASE COPHOSE.

—

Deux proverbes qui méritent de ne pas être oubliés. — Ces deux proverbes-ci manquent, soit dans *l'Esprit des autres*, d'Ed. Fournier, soit dans les *Geflügelte Worte*, de Büchmann.

1° « Celui qui sème le vent moissonnera la tempête. » — M. Littré l'explique ainsi : « Celui qui veut exciter des troubles sera lui-même victime de troubles plus grands encore » ; et M. Reuss, à propos d'*Osée* (VIII, 7), dit : « Semer du vent et récolter la tempête est une locution proverbiale pour dire que les erreurs et les crimes entraînent leur peine comme conséquence naturelle ». L'usage vulgaire nous semble se conformer à la signification donnée par le lexicographe, mais nous inclinerions à croire que les Hébreux prenaient le proverbe dans le sens très général donné par M. Reuss. En effet, la version des Septante et la version italique ont, au lieu de vent, *des semences corrompues, altérées* (vidées) *par le vent ;* ce sont des semences d'où le vent a extrait la substance pour laisser, à la place de celle-ci, lui-même ou le vide. Du vent, ainsi semé, procède le fruit du vent, le tourbillon, la tempête, aussi peu nutritif et aussi dévastateur. L'allusion aux troubles, ou à la discorde, n'aurait donc ici aucune place.

2° « Sæpe audivi, eum *primum* esse virum, qui ipse consulat, quid in rem sit ; *secundum*, eum qui bene monenti obediat ; qui nec ipse consulere, nec alteri parere sciat, eum *extremi ingenii* esse » (Tite-Live, XXII, 29), ainsi traduit par Dureau de Lamalle : « J'ai souvent ouï dire qu'il fallait mettre au premier rang celui qui, par lui-même, savait prendre un bon parti ; au second, celui qui savait suivre les bons conseils ; et que ceux qui, n'ayant aucune expérience par eux-mêmes, ne savaient point déférer à l'expérience d'autrui, étaient la pire et la dernière espèce. »

La même pensée se retrouve dans Cicéron, *pro Cluentio*, 31, et les commentateurs de l'historien et de l'orateur romain renvoient à des passages analogues d'Hésiode, de Sophocle et de Plutarque.

Ph. R.

—

Marchands de vin à Paris en 1723. — Se rend-on bien compte de ce qu'étaient les obligations et les conditions que subissaient nos pères, même au siècle dernier, quand ils voulaient entrer dans une maîtrise quelconque ?

Je possède un curieux brevet de marchand de vin à Paris, imprimé sur une feuille de parchemin, sauf les noms du titulaire et les signatures des Gardes de la Communauté. Ce brevet porte la date du 12 mars 1723 : en pleine Régence.

« Nous soussignés, etc., certifions avoir « reçu *Claude Fagot*, âgé de 30 ans, mar- « chand de la marchandise de vin, auquel « nous permettons de la faire en gros et « en détail à Paris. Après qu'il nous a été « certifié de sa prudhommie, être de la re- « ligion catholique apostolique et romaine. « Françoys et non estranger, et observer « exactement les ordonnances et statuts « d'icelle. En conséquence portera honneur « et révérence aux maîtres et gardes dudit « corps, les avertira des abus et malversa- « tions qu'il sçaura estre faites, tant par « les marchands de la ville et fauxbourgs « que par les bourgeois vendant vin de « leur cru. N'exercera aucun office de « vendeur, courtier, jaugeur, ny tonne- « lier, déchargeur de vin, ny autres va- « cations prohibées. *Ne fera pareillement* « *aucune société ny compagnie avec au-* « *cune personne, s'il n'est reçu marchand* « *de vin en cette ville, et y réside* (!!) Ne « prêtera ny sa marque ny son nom, ne « soustraira aucun serviteur ny domestique « à autres marchands. N'aura, dans sa « maison, boutique, cave ou celliers, au- « cune bière, poiré, cidre, eau-de-vie, ny « aucune liqueur ou breuvage qui sont « incompatibles avec le vin, ne vendra ny « fera vendre aucun vin pour boire en sa « maison et caves ès jours de dimanche et « fêtes solennelles. » Etc., etc.

Je voudrais bien savoir, ou plutôt je sais trop ce que diraient nos négociants d'aujourd'hui si on voulait les forcer de revenir à ces entraves étranges qui étaient encore en vigueur il y a 150 ans. D. B.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas — 1880

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIIe année
N° 298

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

10 Octobre
1880

SOMMAIRE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

ÉDOUARD ROUVEYRE

1, RUE DES SAINTS-PÈRES, 1

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. EDOUARD ROUVEYRE, *Rue des Saints-Pères*, 1, *à Paris*.

Abonnement : AOUT A DÉCEMBRE 1880, pour la France, 5 fr. — Pour l'étranger, 6 fr. 25

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction des* Questions, Réponses, Curiosités, *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.



AVIS IMPORTANT

TABLE GÉNÉRALE DES DIX PREMIERS VOLUMES

DE

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Cette *Table générale des dix premiers volumes* nous ayant été demandée par plusieurs abonnés, nous la mettrons sous presse aussitôt que possible : **Le prix en sera fixé ultérieurement**.

ÉDOUARD ROUVEYRE,

ÉDITEUR-GÉRANT.

XIIIe Année.
No 298.

Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider.

10 Octobre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Michel-Ange s'est-il rendu coupable d'une action atroce? — On a imprimé ceci, et je le trouve dans la récente publication de M. Liseux: *La Curiosité littéraire*, 1880, p. 128: « Quand Michel-Ange « voulut rendre un Christ au naturel, se « fit-il un cas de conscience de crucifier « un jeune homme et de le copier dans « les angoisses? »

Trouve-t-on dans les biographes les plus autorisés de Michel-Ange quelque passage qui vienne à l'appui d'une allégation aussi extraordinaire? La passion de l'art aurait cette fois été par trop ardente. A. R.

—

Famille de Clermont-Tonnerre. — Quels sont les documents intéressants publiés sur cette famille et en particulier sur:

1° Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, assassiné au moment de la Révolution;

2° Le comte de Clermont-Tonnerre, qui fut abbé de Luxeuil?

A propos de l'assassinat du comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, peut-on faire connaître à quelle date précise ce crime a été commis et par qui?

E. Renart.

—

Quel est le nombre de mots contenus dans divers ouvrages? — D'après un Grec fort instruit, M. Kontopoulos (cité par M. Egger, dans le *Journal des Savants*, 1880, p. 509), le vocabulaire total des poèmes homériques contient 9,079 mots qui se réduisent à 7,684 si on laisse de côté les noms propres. N'a-t-on pas fait des calculs semblables pour Virgile et pour d'autres auteurs? Les rabbins ont compté scrupuleusement tous les mots du texte hébreu de la Bible (tant de consonnes, tant de voyelles, tant de mots répétés, etc.); les Arabes en ont, je crois, fait autant pour le Coran. T. B.

—

Alopécie. — Se distingue de *calvitie*, perte de cheveux prématurée, mais naturelle, pour exprimer une calvitie accidentelle ou provenant de maladie. Certains dictionnaires nous donnent cette explication. Mais ces mêmes dictionnaires, en rattachant le terme Alopécie à Αλωπεξ (renard), oublient de justifier cette relation. Quel rapport avec le renard?

(Nimes.) Ch. L.

—

Un cardinal étranglé à Rome. — C'est à coup sûr une circonstance fort extraordinaire. En parcourant le Catalogue de la bibliothèque communale d'Ajaccio, rédigé avec beaucoup de soin par le conservateur de cet établissement, M. Touranjon (*Ajaccio*, 1879, in-8), je trouve, p. 813, parmi les manuscrits, « une liasse contenant vingt« deux cahiers relatifs au procès du car« dinal Charles Caraffa, étranglé au châ« teau Saint-Ange en 1560. »

La famille Caraffa figure au premier rang parmi les familles napolitaines; elle a fourni des généraux, des hommes d'Etat, des prélats. La *Biographie générale* consacre quelques lignes au cardinal Antoine Caraffa, mais elle ne dit rien de Charles. Quel fut le crime de celui-ci? Quelle fut la cause de son supplice? Un fait aussi extraordinaire a dû être mentionné par les écrivains italiens. Quelques détails à cet égard ne pourraient qu'offrir un vif intérêt.

(Lyon.) P. B.

—

Paris et Londres en 1665. — La Revue britannique (1858, p. 250) analyse la découverte récente, faite par un archéologue anglais, dans une bibliothèque, d'une matinée musicale donnée en mai 1665. Diogène et Aristophane y dissertaient sur la musique lyrique, puis un Parisien et un Londonien vantaient les agréments de leur patrie; on y faisait l'éloge de Cromwell, etc. Un des correspondants de l'*Intermédiaire*, en Angleterre, et il en a de zélés, pourrait-il me faire connaître le nom de cet heureux archéologue et le titre et la date (c'est aux environs de 1858) du recueil où il a consigné les résultats de son intéressante trouvaille? V. D.

—

Bagues parlantes du moyen âge. — Je fais un travail sur les bagues *parlantes* du moyen âge, c'est-à-dire sur celles qui portent des armes, devises, noms ou portraits, et voudrais bien savoir ce qu'est devenue une bague d'or simple, portant un saint Jacques en creux et autour S (cel) Jacques (*nom oublié*). Je désire beaucoup voir cette bague et l'acquérir si on ne tenait pas à la conserver.

Je serais heureux d'obtenir l'autorisation de voir les bijoux du même genre que posséderaient ou connaîtraient mes honorables collabos. A. Z.

En cas d'une longue communication à ce sujet, on peut me la faire parvenir par l'entremise de M. Ed. Rouveyre, notre éditeur.

Réponses.

Racine, un polisson (I, 226, 300, 350; II, 204, 655; V, 92; XIII, 194, 248, 360, 401, 490). — « Voici ce qui est véritablement au compte de feu Granier de Cassagnac : « Nous aurions beau multiplier les citations et les remarques, il nous serait impossible de rapporter les mille détails incorrects, mous, lâches, pâteux ; les vers guindés, plats, inutiles, qui donnent, en général, au style d'*Athalie* un air malade, bouffi et malsain. » (Cité dans l'*Esprit au théâtre*, par Emile Colombey (Emile Laurent). Paris, in-18, p. 150.)

LA MAISON FORTE.

—

Vergezac en Velay (Auvergne) (I, 308). — La famille de Vergezac portait : d'azur à trois besans d'or, deux et un. A. V.

—

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73, 265, 329, 393, 461, 490). — Voici, dans le patois du Bas-Vivarais, sinon tous les couplets, du moins les six premiers du Cantique en question :

1. Digo, Jounetto,
 Vos ti te louya?
 Lalirette.
 Digo, etc.

2. Nani, ma maïré,
 Volé mé marida,
 Lalirette!
 Nani, etc,

3. Volé pren' un ome
 Qui sabé travailla,
 Lalirette!
 Volé, etc.

4. Fouïré la vigno
 Et dailla lou pra!
 Lalirette!
 Fouïré, etc.

5. Lévorèn boutigo,
 Vendrèn dé tabac,
 Lalirette.
 Lévorèn, etc.

6. Cinq sou lou rougé
 Dougè lou musca,
 Lalirette.
 Cinq, etc.

YOREL.

—

Cornes (V, 148, 229, 320; VII, 57; VIII, 549, 603, 656, 716; IX, 75; X, 204, 586; XII, 586). — Dans une note du *Victorial*, traduit par MM. de Circourt et de Puymaigre, on lit (p. 446) : « Il est à savoir que « le roi don Pedro, du Portugal, laissa « quatre fils : don Fernando, qui était l'aîné « et succéda à la couronne; don Juan, « qui était le puîné ; don Dionis, qui était « le troisième, et un autre don Juan, qui « était bâtard et maître de l'Ordre d'Avis. « Après la mort du roi don Pedro, son fils « aîné, ledit roi don Fernando, lui succéda. « Il épousa par amour dona Leonor Tel« lez de Menesez, femme de Juan Lorenzo « Vasquez de Acuna, celui-ci étant encore « vivant. A cause de cela, il exila de Por« tugal ce Juan Lorenzo Vasquez, qui s'en « vint en Castille, et portait sur sa toque « des *cornes d'or*. » C'était une étrange idée d'adopter un pareil emblème, et surtout pour un Portugais, car l'une des plus grandes injures, en Portugal, était de dire à quelqu'un qu'il se trouvait dans la situation de Lorenzo Vasquez : « Quis dixerit ad alium *cornudo*... pectet ei VI morabinitas, et si negaverit, juret cum IIII vicinos; et si jurare non voluerit, pectet. » (*Portugaliæ Monumenta historica, a sæclo octavo*. Lisbonne, 1866, t. I, p. 766.)

POGGIARIDO.

—

Tannerie de peau humaine (V, 181, etc.; VI, 141, 460; VII, 37, 179; VIII, 426, 720). — C'est Barruel-Beauvert qui, le premier, a parlé des Tanneries de peau humaine de Meudon. Au tome III des « Actes des Apôtres, » il cite le sorcier Martin, et dit : « Au milieu de vieux livres de démonocratie, recouverts de peaux brunâtres, tannées aux tanneries humaines de Meudon; en main il tient un jeu de tarolet, etc. » (P. 238, « Histoire de la société française pendant le Directoire, » par Ed. et J. de Goncourt. Paris, 1855, in-8). Voyez encore les numéros du Petit Journal des 4, 11 et 26 mars 1866.

LA MAISON FORTE.

—

Le jeune Viala (VI, 328, 402, 473; X, 356, 441). — Est-ce encore une légende

qui doit disparaître? Voici ce que je trouve dans le Moniteur Universel du 9 août 1880: « Avignon, 7 août. — Aujourd'hui ont eu lieu les distributions des prix décernés par la ville d'Avignon aux élèves des écoles laïques. La matinée a été consacrée aux garçons, l'après-midi aux filles. Tout naturellement, l'administration a déployé dans cette double solennité classique tout ce que le luxe officiel pouvait inventer pour donner de l'éclat et de la pompe : ses représentants, flanqués des membres de la Société du Sou des écoles laïques, y ont figuré au grand complet, même les plus ignorés et les plus illettrés. On a même helé la musique du 141e de ligne pour corner à satiété l'inévitable *Marseillaise* aux oreilles des jeunes lauréats. Quant aux filles, on les a régalées d'un concert non moins patriotique : on leur a fait exécuter une cantate en l'honneur du JEUNE VIALA. Ceci a besoin d'explication : « Le jeune Viala était un gamin de douze ans, qui, à force de *jouer aux soldats* dans les rues d'Avignon, s'imagina être un foudre de guerre et voulut singer M. de Boufflers. Le 14 juillet 1793, il suivit la garde nationale d'Avignon sur les bords de la Durance, où elle voulait barrer le passage aux Marseillais marchant contre la Convention. Dans un accès d'affolement républicain, il poussa la gaminerie jusqu'à faire tomber ses chausses et à montrer *à l'ennemi* la partie du corps humain qui est à l'antipode de la figure. Une balle lancée habilement de l'autre côté de la rivière l'étendit raide sur le gravier. Tout de suite la *furia* démocratique s'empara de la chose; on en fit une légende; la Convention décida que les cendres du *héros* seraient transportées au Panthéon, et son nom fut glissé dans une des strophes du Chant des Girondins : *De Barra, de Viala, imitons le courage!* etc. »

J. LT.

—

Saint-Hérem-Fleurat (VII, 174).— Gaspard II de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, était fils de Jean de Montmorin et de Gabrielle de Murol; il rendit de grands services à Henri IV pendant la Ligue, et fut tué en défendant la ville de Cébazat, située entre Riom et Clermont, le 13 juillet 1593. Il avait épousé Claudine de Chazeron, fille unique de Gabriel de Chazeron.— Jean II de la Queuille, plus connu sous le nom de Florat, seigneur de Florat, Châteaugay, Joserand, Beaune, etc., était fils de Jean de la Queuille et d'Isabeau de Bourbon-Busset. Chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre en 1577, lieutenant-général et gouverneur de la province d'Auvergne en 1580, sénéchal de Clermont en 1589, maréchal de camp en 1590, il servit fidèlement les rois Henri III et Henri IV, et fut l'un des principaux chefs de l'armée royale à la bataille d'Issoire, en 1590. Il épousa en premières noces, en 1563, Anne d'Escars, et en secondes noces, en 1595, Madeleine de Pierrebuffière de Châteauneuf, veuve d'Antoine de la Tour de Murat le Quaire.

A. V.

—

Le royaume d'Yvetot (XII, 643, 695, 761; XIII, 110). — Le petit royaume d'Yvetot, que la muse de Béranger a rendu si populaire, était situé dans une contrée aussi agréable que fertile. La charmante cité qui lui donna son nom est bâtie sur un plateau, sillonné par des voies ferrées et entouré du paysage le plus gai, des sites les plus agrestes, sans parler du cercle varié d'habitations ou de hameaux qui l'entourent, en exhalant partout l'abondance et la vie si pleine des campagnes normandes. Au milieu de tout cela, la vue se repose avec complaisance sur le vaste ruban d'une rue, longue de plusieurs kilomètres, dont la double haie de maisons se compose, en général, de façades en bois, surmontées de toitures en ardoises; quelques alternatives de plantations et de prés conservent à la ville d'Yvetot son aspect le plus champêtre. Cité modeste, en effet, et sans monuments, qui n'a pu même conserver les vestiges du château qu'elle tenait de sa *puissance* seigneuriale au XVIe siècle. L'affreuse tourmente de 93 n'a pas fait grâce à cette fiction de royalisme, et tout nous porte à croire que l'oubli le plus complet aurait effacé jusqu'aux suprêmes souvenirs de cette principauté défunte, sans l'enseigne, presque détruite (*Au Roy d'Yvetot*), que notre illustre chansonnier découvrit sur la boutique d'un marchand de vin, vers 1812, au coin de la rue de la Bibliothèque. Cette trouvaille inespérée suggéra à Béranger l'idée de la chanson, qui fut le prélude de sa gloire, sans causer le moindre ombrage à l'étoile déjà pâlissante du César de ce temps-là (1813).

(Bordeaux.) EGO E.-G.

— L'abbé de Vertot (dans sa Dissertation sur l'origine du royaume d'Yvetot, publiée dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, t. IV) rapporte que les Anglais, nos voisins, « nous en fourniront un pareil qu'on appelle le royaume de *Man*, de la petite île de ce nom, situé dans la mer d'Irlande, et au couchant de l'Angleterre. On prétend que ce royaume n'est composé que de 17 villages, et que les anciens rois, n'ayant pas le moyen d'avoir des couronnes d'argent, se servaient de couronnes d'étain. »

UN LISEUR.

—

C. L. Beaunier, poète (XIII, 30, 84, 121, 145, 364, 399). — Il y a un certain nom-

bre de pièces de ce personnage sous le nom de « Beaunoir », dans quelques volumes de la *Chronique Arétine*. L.

— Je ne connais la cantate de *Beaunoir* que par la notice de Mahul, que j'ai citée. Je ne puis donc faire la comparaison de cette pièce avec les vers cités par M. H. de l'Isle. Les dates des deux cantates étant les mêmes, le plus probable est qu'il y a eu un concours, et que Beaunier et Beaunoir (singulière coïncidence entre les noms) avaient concouru tous les deux. E.-G. P.

—

Jusqu'où ont pu aller les Jésuites (XIII, 133, 186, 206, 427). — Je m'associe au vœu émis par Poggiarido, et je suis convaincu que la liste qu'il aimerait que l'on dressât serait pleine d'intérêt. Elle a, d'ailleurs, peut-être été déjà faite ? C'est ce que quelque collabo mieux renseigné nous dira probablement. Si elle est faite d'une façon complète, on doit y lire les noms de Bossuet, de Condé, de Lamoignon, de Séguier, de Corneille, de Molière. Si ce catalogue s'étend jusqu'à nos jours, on y lira les noms de plus d'un héros tombé sur les champs de bataille en 1870, et même celui d'un de nos ministres actuels (que je ne crois pas devoir nommer, quoique son nom ait déjà été imprimé dans l'Intermédiaire). P. L.

P. S. — Poggiarido pourrait-il me dire dans quel volume du Cours de littérature se trouvent les vers de Lamartine dont il parle? Je n'ai pu les y trouver, faute d'un bon index qui serait bien nécessaire à cette publication.

—

Le Montagnard émigré (XIII, 151, ...).— « L'idée de cette romance lui était venue « (à Chateaubriand), en 1805, en entendant chanter par un pâtre un air qu'il « n'eut qu'à rendre moins vif et moins gai : « en ralentissant, disait-il à M. de Marcellus, la mesure au gré de la mélancolie, « l'hilarité du pâtre s'est changée en complainte de l'exilé ; les paroles alors me « sont venues d'elles-mêmes. » (*Souvenirs poétiques de l'Ecole romantique*, p. 69. C'est un des derniers ouvrages d'Ed. Fournier. Dentu, 1879.) POGGIARIDO.

—

Les belles femmes de Paris (XIII, 224, 277, 331, 494). — A ce propos, a-t-on la clef du livre de M. Guy de Charnacé, publié en 1867 et 1869, sur la Cour de Napoléon III : « *Les Femmes d'aujourd'hui* » (Paris, Michel Lévy) ? — Il est peut-être un peu tôt pour demander le vrai nom de ces dames ; j'en connais quelques-uns qu'on se confiait alors de salon en salon. Je serais bien aise d'avoir le tout — par l'intermédiaire de notre directeur, — si la liste est trop longue ou trop... pour le Journal. LESLIE.

—

Broche et Broque (XIII, 227, 282, 333, 402). — Autre acception du mot *broque*. En Provence, et probablement ailleurs, on dit d'un vulgaire dépensier, d'un fainéant, d'un débauché, etc. : « C'est une *broque*. » « *Quel li e una broqua* » (Celui-là est un vaurien, un homme de pas *grand'-chose*, etc., etc.), dit-on dans toute la Rivière de Gênes.

Autre signification. En provençal, on désigne par *broques* les plants et les boutures des arbres, des arbustes et des plantes. On demande à une amie quelques *broques* des beaux rosiers de son jardin, etc.

(Menton.) MARCUS.

—

Centenaire de Camoëns à Paris (XIII, 354, 405, 496). — Mme Raoul de Navery, de Ploërmel, a écrit sous le nom de « Marie David ; » elle est née « Marie de Saffron. » Ce dernier nom est-il breton ? LA MAISON FORTE.

—

Bassure (XIII, 388, 499). — Voici, je crois, le même mot dans le *Dictionnaire rouchi-français*, de G. Hécart : « Basseur, substantif féminin, opposé de hauteur, élévation. On appelle *basseurs* les endroits creux d'un champ, les endroits bas d'un chemin : *les hauteurs et les basseurs*. » J. LT.

—

Kulturkampf (XIII, 388). — Littéralement, combat pour la civilisation, des deux mots latins *cultura* et *campus*, germanisés avec changement ou particularisation de sens. Maintenant, comme il est loisible à chacun de se faire telle ou telle idée de la civilisation, de même chacun peut apprécier à sa manière le *Kulturkampf*. Mais ce sont matières interdites à notre petite feuille... heureusement ! DICASTÈS.

— C'est l'ensemble des lois draconiennes votées en Prusse depuis 1870, en vue d'amoindrir la puissance du clergé catholique. Mot à mot : lutte contre le culte. A. B.

—

Les comédiens dans la vie politique (XIII, 390, 440). — J'ai cru inutile de citer les noms si connus de Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine, Talma, Dugazon, etc. Je viens de retrouver la trace d'un obscur chanteur, qui a été mêlé à la politique dans une toute petite ville. C'est *Gélin*, qui est porté, de 1758 à 1779, soit comme *acteur des rôles* (sic) et basse-taille, soit comme *premier sujet*, à l'Opéra. Il demeurait, en 1758, rue de Grammont, et, en 1779, rue du Mail. En 1786, il avait pris sa retraite, car il ne se trouve

plus dans les Almanachs intitulés : *Etat actuel de la Musique du Roy, ou les Spectacles de Paris*, où j'ai pris les mentions qui précèdent, à la date de 1786. Il s'était retiré à Creil. Simple membre de la première municipalité de la ville, il devint maire, lorsque de nouvelles élections eurent chassé les modérés; et cette seconde municipalité, n'ayant point paru assez révolutionnaire, fut remplacée à son tour, Gélin resta seul et continua d'être maire. Il était évidemment à la tête des énergumènes; cependant, comme il n'est resté trace d'aucun emprisonnement, ni d'aucune exécution capitale dans la ville de Creil aux plus mauvaises époques de la Révolution, on en peut conclure que ce n'était pas un méchant homme, et peut-être a-t-il, comme tant d'autres, *hurlé*, par peur, avec les loups. Après 1793, il n'est plus question de lui.

E.-G. P.

—

Le jeu de Clef ou d'Esse (XIII, 390).— Littre, au mot *Esse*, cite un arrêt du Parlement qui prohibe ce jeu dans la juridiction de Chamarande (16 juin 1779), mais il ne le définit pas. On appelle *esse :* 1° une cheville de fer tortue, placée au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher la roue de sortir de l'essieu; 2° le crochet qui termine chaque extrémité du fléau d'une balance; 3° un morceau de fer tortu dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment. Tous ces instruments avaient la forme d'une S, d'où est venu leur nom. Il est probable que des ouvriers lançaient des *esses*, qui pouvaient causer des accidents; le mot *jeu de clef* ou *d'esse* fait supposer que c'était surtout avec les clefs employées pour resserrer les essieux que l'on jouait.

E.-G. P.

—

Nouvelles Lettres persanes (XIII, 391). — Barbier indique Peyron, et la Biographie Didot confirme le nom de ce traducteur. Peyron (Jean-François), secrétaire d'ambassade à Bruxelles, puis commissaire des Colonies, a traduit les *Méditations*, d'Hervey, avec Letourneur (1770); — les *Lettres d'un Persan*, de Lyttleton (1770); — *Choix de lettres de lord Chesterfield à son fils* (1776), — et une collection de petits poëmes anglais, italiens, allemands et espagnols, publiée sous le titre : *Jeux de Calliope* (1776).

La *Table des Mémoires de Trévoux*, publiée par le Père C. Sommervogel (Paris, Durand, 1864-65), 3 vol. in-12, indique un compte rendu de cette traduction, dans le n° de mars 1771, p. 517.

J'ai relevé, à l'occasion de la recherche que j'y ai faite, une coquille que je signale aux collabos qui possèdent cette excellente table, et notamment à M. Pierre Clauer : il faut lire : Lyttleton, n° 6887 (et non 1578).

Les *Lettres de Lyttleton*, faites à l'imitation de celles de Montesquieu, parurent à Londres en 1735, et, la même année, on en publia une traduction française, sous le titre : *Nouvelles Lettres persanes* (Londres, 1735), 2 vol. pet. in-12. Cette première traduction ne saurait être attribuée à Peyron, né à Aix le 4 oct. 1748, mort à Gondelour le 18 août 1784.

Un Liseur.

— Cet ouvrage de Lyttleton, paru sous le titre indiqué dans la question, a été traduit par Jean-François Peyron (Aix, 1748, — Gondelour, près Pondichéry, 1784). Outre plusieurs traductions, on lui doit un *Voyage en Espagne*, qui est estimé et consulté avec fruit.

A. D.

— Une traduction, dont l'auteur est resté inconnu, a paru en 1736, sous ce titre : *Nouvelles Lettres persanes, traduites de l'anglois* (de G. Lyttleton). Londres, 2 vol. in-16. Barbier indique 1735, et Quérard 1736.

La Maison Forte.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 501). — Puisqu'une opinion de Chateaubriand vient de remettre en discussion, parmi nous, la véritable valeur des *Provinciales*, mettons à profit aujourd'hui la curieuse et judicieuse préface écrite par M. de Sacy en tête de l'ouvrage de Pascal (édit. Jouaust), pour en extraire un passage qui donne, à son tour, la mesure des appréhensions que causait le fameux livre de Chateaubriand : « Une « fois cependant, une seule fois, ma mère « ne m'interdit pas, mais m'engagea à « différer la lecture d'un livre encore « nouveau, alors, et dont la popularité « était immense. Quel était ce livre dan- « gereux ? Devinez-le ? je vous le donne « en cent, en mille. C'était, puisqu'il faut « vous le dire, le *Génie du Christianisme*, « de M. de Chateaubriand, parce que, « jeune encore et peu instruit, comme je « l'étais, la beauté du style pourrait, me « disait-on, éblouir mon imagination et « me donner, sur l'esprit vrai du Chris- « tianisme, des idées fausses, difficiles à « rectifier plus tard. » Après de si sages et si justes appréhensions, que doit-on penser du *Mensonge immortel* et des *Calomnies du génie*, attribués à Pascal par l'illustre courtisan de l'Abbaye-aux-Bois?

(Bordeaux.) Ego E.-G.

—

Un livre à titre bizarre (XIII, 424). — L'exemplaire indiqué par H. E. paraît être celui de M. Martin (William), n° 535

du Catalogue de la Bibliothèque poétique d'un Amateur (Paris, Aubry, 1869, in-8). Vendu 47 fr. — Les *Estrenes* ont été réimprimées, en 1597, à Paris, Estienne Prevosteau, in 8. Auteurs anonymes: Jean Passeart, de Troyes, et Philippe Girard, de Vendôme. LA MAISON FORTE.

—

Chant de guerre des bandes de Rustauds (XIII, 452).— Les gais compères qui chantaient les vers cités par XXX étaient de vrais disciples de Luther, car c'est dans les *Propos de table* du grand Réformateur que se trouve le distique fameux en l'honneur des femmes, de la musique et de la bouteille. *Non arcum semper tendit Apollo.* DICASTÈS.

— Voici dans quels recueils en trouve le lied, dont chaque strophe se termine par le refrain que cite le collabo XXX : 1° *Allgemeines Deutsches Commersbuch* (Lahr, chez Moriz Schauenburg) ; 2° *Commersbuch für Deutsche Studenten.* Stereotyp-Auflage (Leipzig, B. G. Teubner) ; 3° *Allgemeines Reichs Commersbuch für Deutsche Studenten* (Leipzig, Breitkopf und Hæztel).

Ce lied n'est pas un chant de guerre ; c'est une chanson à boire (*trinklied*), faite par Karl Müchler, sur le refrain en question, attribué à Martin Luther. Le poète Karl Müchler, né le 2 sept. 1763, à Stargard en Poméranie, composa des lieds, épigrammes, fables et narrations, qui sont des œuvres bien connues en Allemagne. Au nombre de ces dernières est le *trinklied* dont s'agit, qui est chanté partout et a été mis en musique par le fameux Zelter, l'ami intime de Gœthe.

Voici la première strophe de cette chanson :

Der Wein erfreut des Menschen Herz,
Drum gab uns Gott den Wein.
Auf, lasst bei Rebensaft und Scherz
Uns unsers Daseins freun!
Wer sich erfreut, thut seine Pflicht,
Drum stosset an und singet dann,
Was Martin Luther spricht :
Wer nicht liebt Wein, Weib und Gesang,
Der bleibt ein Narr sein Lebelang,
Und Narren sind wir nicht!

Si le collabo XXX désire avoir des renseignements plus détaillés sur l'historique de ce refrain, il peut consulter l'ouvrage de Georg Büchmann, intitulé : *Geflügelte Worte*, 12e édit., Berlin, 1880. Hande- und Spener'sche Buchandlung.

FLIC et FLOC.

—

Le curé Meslier (XIII, 453, 454, 455). — L'Intermédiaire ne pouvant renfermer de longues dissertations, comme celle que nécessiterait une réponse complète, il y a lieu de renvoyer M. Ph. R. aux écrivains qui se sont occupés du curé d'Etrépigny, écrivains dont les œuvres se trouvent dans la bibliothèque de tout bibliophile, et notamment : 1° Voltaire, *passim ;* 2° Quérard, Supercheries littéraires ; 3° Bouillot, Biographie Ardennaise ; 4° Nodier, Mélanges tirés d'une petite bibliothèque ; 5° Weiss et A. Franklin, Biog. Univ. et Nouv. Biogr. Générale. Il y trouvera tous les renseignements recueillis sur cet athée-honnête homme.

Quant aux vers attribués à Diderot par Ed. Fournier, et qui ont déjà fait l'objet d'une question (V, 177), cet érudit commet une double erreur. D'abord, en les imputant à Diderot, dans les œuvres duquel ils ne se trouvent pas ; ensuite en les disant inspirés par un passage inséré dans un ouvrage publié par Neigeon, longtemps après la mort de Diderot : c'est un anachronisme inexplicable chez un écrivain ordinairement si exact, d'autant qu'il est reproduit dans la 5e édit. de «l'Esprit des autres ». Ces deux vers, dont l'auteur est inconnu, résument ceux de Diderot, qui se lisent ainsi dans les *Eleuthéromanes :*

Et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois.

Et ces derniers sont une imitation moins énergique et moins précise de ce fragment du Testament de Jean Meslier : « Je vou« drais que le dernier des rois fût étranglé « avec les boyaux du dernier prêtre. » N'est-il pas juste d'ajouter que Diderot fait prononcer cette imprécation par *un fou de liberté* et que, d'après l'argument qui précède cette pièce (non reproduite par Naigeon, dans la Décade philosophique), ce dithyrambe a été lu dans une joyeuse société, où, pour la troisième fois, le sort avait désigné Diderot comme roi de la fève. Il a composé sur le même sujet : *le Code Denis et le Roi de la Fève.*

N'est-ce pas aussi en souvenir de la phrase du Testament de Jean Meslier que Voltaire a dit : « Je ne mourrai content « que si, pour amener quelque conciliation, « on étranglait le dernier des Jésuites avec « les boyaux du dernier Janséniste » ?

Il me paraît difficile, après ces citations, de douter que le vœu primitif ne soit de Meslier. A. D.

— Il y a bien des incertitudes au sujet du fameux curé Meslier ; ce n'est que six ans après sa mort que son nom se rencontre dans la Correspondance de Voltaire, et trente années s'écoulent avant que Voltaire ne fasse paraître l'*Extrait* qu'il composa peut-être, que, tout au moins, il arrangea à sa manière, aussi le plus accrédité des éditeurs du patriarche de Ferney a-t-il inséré cet écrit dans les

deux éditions qu'il a données des œuvres de Voltaire. Voir, entre autres ouvrages, les « Mélanges extraits d'une petite bibliothèque », par Ch. Nodier (chap. XXI) et les « Supercheries littéraires » de Quérard, 2e édit. publiée par G. Brunet et P. Jannet, t. II, 1123. Les supercheries sont nombreuses à cet égard. Le *Bon Sens*, production irréligieuse du baron d'Holbach, a été offert au public sous le nom du curé Meslier. En 1833, un éditeur jugea à propos d'ajouter un portrait; il se servit d'une vieille gravure offrant les traits de l'abbé Maury. T. A.

—

Diderot et M. Ed. Fournier (XIII, 454). —On peut retrouver cette question sous un autre titre (Un auteur a découvrir), au t. IX de *l'Intermédiaire*, et il me semble que le regretté collabo Assézat l'avait résolue, avec sa réelle compétence. Je ne crois pas qu'il y ait quelque chose à dire après lui. Ego E.-G.

—

F. V. W. initiales de graveur (XIII, 456).— Leslie ne trouvera-t-il pas, dans le Dictionnaire des Monogrammes de Brulliot, les signatures d'une foule de graveurs? Cet ouvrage estimé forme 3 vol. in-4, et il en a été publié, il y a trente ans environ, une 2e édition à Munich.
E. R.

— Cette marque se rapporte au graveur Wyngaërde (François Van), né à Anvers vers 1612. Un certain nombre de ses estampes portent: Fs. vanWyng. fe.; F. v. Wyn.ex.; Fran. v. Wyn. ex., F. V. W.; F.v. W. fe.—Je tire ces indications de Brulliot, « Dictionn. des Monogrammes, Marques « figurées, Lettres initiales, Noms abrégés, « etc., avec lesquels les peintres, dessina- « teurs, graveurs et sculpteurs ont signé « leurs noms » (Nouv. édit. Munich, 1832-1834. 3 parties in-4). Cet ouvrage, quoique assez ancien, est toujours très recherché et n'est, je crois, pas encore remplacé.
Un liseur.

—

La République française en 1808 (XIII, 456, 506). — Le sénatus-consulte organique du 18 mai 1804, qui confère à Napoléon Buonaparte le titre d'Empereur, comprend 142 articles, sous 16 titres différents, dont le premier est ainsi conçu : « Le gouvernement *de la République* est confié à un Empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français. »

Et en effet, en tête des décrets ultérieurement rendus, Napoléon se qualifie d'Empereur par la grâce de Dieu et *des Constitutions de la République*.
Ellex Loisif.

—

Je suis dessus le ranc (XIII, 516). — *Ranc* est la vieille orthographe du mot *rang*. « Je suis sur le rang » signifie : « Je suis en vue. » Brossette me semble avoir raison. E.-G. P.

— *Ranc* est ici pour *rang*. Régnier dit que quoiqu'il soit bien en vue, bien connu; qu'il soit *dessus le rang* des gens dont on s'occupe, il ne s'en émeut nullement. Cette expression est employée en ce sens par Scarron et d'Ablancourt, cités par Leroux dans son Dictionnaire comique. Le premier dit : « Un jeune Genevois, qui ne paraissait point sur les rangs..... » et le second : « Il commença d'entrer dans les rangs..... c'est-à-dire à paraître sur le monde. »

Cette locution est même plus ancienne; on la trouve, avec quelque différence d'orthographe, dans *La farce d'ung mary jaloux*, où Colinet dit :

Est-il maintenant heure à estre
Sur les rencs à tels gens que vous?

dans *La farce du Cuvier* :

Je suis au renc des mal contens;

enfin dans une autre *farce du Gaudisseur* qui se vante *de ses faictz* :

Quand je me treuve sur les rens.....

Voir Ancien Théâtre français, publié par Jannet, t. I et II. A. D.

—

Dévotion cercanaire (XIII, 516). — Je n'ai jamais rencontré cette expression, dont j'ignore le sens. L'écrivain aurait-il voulu indiquer que la dévotion s'exerçait au milieu des bois et composer un mot à l'aide de *quercus*, car Larchant (et non Larchaut) est un village, situé à seize kilomètres de Fontainebleau, dans un pays perdu et laissé en dehors des cartes de la forêt? J'ajouterai, en me plaçant à côté de la question, que cette petite localité renfermait une belle église, consacrée à saint Mathurin et où les pèlerins se rendaient en foule. La légende de saint Mathurin, popularisée par de nombreuses réimpressions, célèbre les miracles qui s'y étaient opérés; elle contient neuf cent quatorze vers dont les derniers indiquent le nom de l'auteur et l'époque où elle a été composée :

L'an mil quatre cens quatrevingtz
Et neuf, qu'on cueillit peu de vins,
En novembre fut la Vie faicte,
Selon la légende, et parfaicte
Par maistre Jehan Le Bestre, prestre
Au dict Larchant, où voulut naistre
Le très noble sainct Mathurin,
Et pour ce, chascun pèlerin
Vous requiers une patenostre
En nom de sainct Pierre l'apostre,

En priant Dieu dévotement
Qu'est la fin nous doint saulvement,
Et tous ceux qui en sa mémoire
La liront, Dieu leur doint sa gloire.

Gilles Corrozet et Claude Champier constatent, dans le *Cathalogue des villes et citez assises ès troys Gaulles*, combien était grande, au milieu du XVIe siècle, la dévotion à saint Mathurin : « Il fut dès « son enfance sainct et dédié à Dieu, et « mourut fort jeune, et son église est « moult belle ; et là viennent, de divers « pays et régions, principallement ceux « qui sont melancoliques, maniaques, fre- « natiques, et là trouvent remède et opi- « tulation et refregères, par l'invocation « et l'intercession du dict sainct ; et est « le chemin de Paris pour aller à Monsieur « sainct Nicolas en Lorraine, dont aulcuns « font les deux voyages pour trouver re- « mède à leurs maladies. Aultrefoys l'é- « glise a été bruslée entièrement, fors que « le corps du dict sainct, qui estoit chose « miraculeuse. »

Au siècle suivant, Robinet, dans sa lettre à Madame, du 22 mai 1667, raconte que Larchant attirait encore la foule des pèlerins :

L'autre Nouvelle, la voici :
Par un louable et sainct souci,
Huit députés de Notre-Dame,
Où l'on chante en si belle game,
Composent une mission
Digne de bénédiction,
Sur les terres où ce chapitre
Seigneurie avec juste titre,
Et j'ay sceu d'un fort bon marchand
Qu'à Sainct-Mathurin de Larchant
Ces ravissans Missionnaires
Font des progrèz extraordinaires,
Et que les plus grands pervertis
Deviennent de saints convertis :
Et que je mets en mon épître
Pour bel exemple à tout Chapitre.

Aujourd'hui, malgré la destruction de la nef, malgré la nudité des murailles, la tour et surtout le transept et le chœur de l'église, qui sont du XIIIe et du XIVe siècle, sont remarquables et méritent d'être placés au nombre des monuments historiques.

(Fontainebleau.) A. D.

—

A la harlequine (XIII, 516). — Le personnage comique, nommé *Arlequin* ou *Harlequin*, doit être très souple et prendre facilement les positions les plus excentriques, faire les sauts les plus périlleux Une *nymphe à la harlequine* signifie une nymphe capable de toutes les postures....

E.-G. P.

—

Nieuttes (XIII, 516).— Dans le Glossaire du patois normand, de Dubois (1856), on trouve : « Nieu. Mauvais œuf, ou bout d'os, que l'on place dans le nid pour attirer les pondeuses. — Nieut. Nuit (patois de Lisieux). »

Dr By.

—

Ary Scheffer : « **Allons !!!** (XIII, 517). — La lithographie qui a pour titre : *Allons!* et qui représente une troupe de citoyens et de soldats en marche et agitant des drapeaux, est bien d'Ary Scheffer. Elle fait partie d'une suite de six pièces, éditée par Engelmann, l'imprimeur des premiers essais lithographiques, avec C. de Lasteyrie. Scheffer eut plus tard pour imprimeur Villain. — L'œuvre complet, sauf quelques portraits, je crois, de Ary Scheffer est mentionné dans le catalogue que je rédigeai de la Collection lithographique de M. Parguez (avril, 1861). J'achetai pour moi le n° 440, *le Vengeur*, et, pour la Bibliothèque (alors Impériale), les nos 441 et 442.

Dans mon Catalogue de la vente de la Collection lithographique du colonel de la Combe (1863), un numéro est consacré aussi aux lithographies de ce maître, qui se révèle dans ces petites pièces, plein de sentiment et de finesse. J'y mentionne des états. J'ai, ou j'ai eu encore une autre pièce : *Si jeune...*, extraite d'un des premiers volumes de l'*Artiste*. Mais il faut se méfier. La pierre ne donne pas ce tirage entier et ce qui manquait fut complété par une copie très froide.

Ph. Burty.

—

La Boîte à Perrette (XIII, 518). — Un écrivain qui n'est pas un étranger pour l'Intermédiaire, M. Paul Parfait, a consacré, dans la *République française* du 3 sept., une chronique à la manière dont s'est conservé le masque de Pascal. Il y dit notamment : « S'il exista en effet, au dix-septième siècle, une caisse janséniste destinée à fournir des secours intellectuels aux enfants pauvres et des secours physiques aux victimes de la persécution jésuitique, et si cette caisse fut malicieusement traitée de *Boîte à Perrette*, le fait est que la boîte en question était tout idéale et qu'on n'en retrouverait les morceaux qu'au pays des métaphores. »

Asmodée.

—

Plus fort que le docteur Tanner (XIII, 519). — La Faculté pense qu'il est *impossible* de vivre *cinq ans* sans *rien* avaler de sustenteur, — surtout à un enfant, chez qui le jeûne prolongé est pernicieux, parce qu'il a *absolument* besoin d'aliments pour la croissance. — Mais voici qui est plus sérieux. — A la page 191 du *Monde des Coquins* (par feu Moreau Christophe, inspecteur des Prisons), on voit la relation du fait d'un nommé Granié, qui, en 1841,

à Toulouse, resta, pendant *soixante-trois* jours, sans prendre autre chose qu'un peu d'eau. Au bout de ce temps, il ne pesait plus que 52 livres. C'était un prisonnier qui voulait se laisser mourir de faim. Il est certain que 40 jours de jeûne ne sont pas au-dessus de la capacité humaine, — témoin le jeûne célèbre et classique de J.-C. Mais, pour moi, celui du docteur Tanner venant du pays du *humbog* est sujet à caution. Comment se fait-il qu'aucun journaliste n'ait fait le voyage d'Amérique, durant ce long temps, pour s'assurer du fait? Les Anglais n'y auraient pas manqué, et, si le *Times*, par exemple, ne l'a pas fait, — c'est à ajouter au riche dossier des *blagues* américaines. — Renvoyé à quelque collabo toulousain. Dr By.

—

Société Nationale des Neuf Sœurs. (XIII, 519). — Consulter l'ouvrage posthume d'Arthur Dinaux, revu et classé par Gustave Brunet, intitulé : *Les sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux* (Paris, 1867, 2 vol. in-8°). Le collabo H. de l'Isle trouvera dans ce travail d'amples et de curieux renseignements (t. II, p. 88 à 93).

Roger de Parnes.

— Cette société, qui avait pour but la réunion de tous les talents utiles et agréables, *utile dulci*, s'était placée sous la protection de toutes les Muses; fondée en 1790, d'après A. Dinaux, et composée d'artistes et d'hommes de lettres, elle ne vécut que quelques années. Les membres se réunissaient à la fin de chaque mois et le 14 du mois suivant paraissait un cahier de 4 feuilles 1/2 d'impression intitulé : *Le Tribut de la Société Nationale des Neuf Sœurs*. On souscrivait, moyennant 12 francs par an, chez Onfroy et Née de la Rochelle, libraires. Cette Société devait aussi publier tous les ans, en janvier, le portrait d'un Français illustre. La Dixmerie, l'un de ses membres les plus actifs, étant mort en 1791, une cantate, dont Dinaux donne le texte, fut exécutée en son honneur dans la réunion de janvier 1792. — Didot a édité en 1796, in-18, un recueil de poésies fugitives sous ce titre : *Les Bijoux des Neuf Sœurs*. Il contient probablement les pièces lues dans les réunions de la Société, pièces qui, d'après Renouard (Catalogue d'un amateur), auraient été publiées par l'abbé Bancarel (?), écrivain aussi peu connu que son recueil est cherché, sans doute à cause de son titre affriandant, qui pourtant ne tient pas ses promesses. A. D.

—

Ursellis, ville de Suisse (XIII, 520). — M. V. D. n'indique pas l'auteur de la phrase qu'il cite. Quoi qu'il en soit, Ursellæ, Ursillæ est dans le Dictionnaire de Deschamps : Ursel, Ober-Ursel, petite ville de l'ancien duché de Nassau, au pied du Taunus, dans le bailliage de Kœnigstein. Imprimerie en 1558. Le premier imprimeur d'Ober-Ursel s'appelait Nicolas Heinrich. Un des v lumes les plus précieux donnés par ce typographe est : *Historia von Calectu und auderen Kœnigreichen*, Ursel, 1562, in-8. — Au début du XVIIe siècle un imprimeur, du nom de Joh. Bernerus, publie un livre consacré à Jeanne d'Arc : *Sibylla Francica seu de admirabili pucela Johanna Lotharinga, pastoris filia*, etc., Ursellis, J. Bernerus, 1686, in-4°. Le mot : *Bernerus* a peut-être fait croire à l'auteur cité qu'Ursellæ devait être en Suisse.

Ristelhuber.

— Aurait-on voulu désigner Berne, à cause de ses ours? Un ouvrage anonyme de Hubert Languet, « *Vindiciæ contra tyrannos* », a été imprimé en M. DC., sous la rubrique « *Ursellis, apud Cornelium Sutorium;* il se trouve ordinairement à la suite du *Prince*, de Machiavel (en latin), de la même date, petit in-12, et sous la même rubrique. La Maison Forte.

—

Dorat. Fables nouvelles (XIII, 521). — Mon exemplaire est en grand papier, légèrement azuré; le cul-de-lampe de la p. 200 est signé et daté comme celui indiqué par M. Rubattel. La Maison Forte.

— Les fables de Dorat ont été tirées sur trois papiers et, à ce sujet, il y a lieu de rectifier une erreur de Cohen, Je dis « trois papiers », mais le tirage primitif a été sur deux seulement, ainsi qu'il résulte d'une annonce que je copie au verso du titre d'une plaquette de 8 pages, intitulée : Le *Nouveau règne, Ode à la nation, par M. Dorat*. A *Genève, et à Paris, Monory*, 1774. Voici l'annonce : « Le même libraire vient de mettre en vente la première partie des fables du même auteur, ornée de 103 vignettes et culs-de-lampe. Il y en a un très petit nombre en papier de Hollande. Le papier de France se vend 24 livres broché en carton, et celui de Hollande 36 livres. La seconde partie, qui sera décorée du même nombre d'ornements, paraîtra avec la petite édition au mois de novembre prochain. » Autre annonce dans l'Almanach des Muses de 1774 : *Fables de Monsieur Dorat. — Paris, Monory, premier cahier, grand in-8°, avec des gravures. Cette nouvelle édition est de la plus grande richesse typographique. Il y a à chaque fable une vignette charmante et un très joli cul-de-lampe*. Puis enfin, l'année suivante, 1775, quand les trois tirages sont terminés pour les 2 volumes, on retrouva, dans l'Almanach des Muses, l'annonce que voici : *Les Fables, papier d'Hollande, 2 vo-*

lumes in-8° grand papier avec 204 figures, broché, 72 livres. Les mêmes, papier de France, 48 livres. Les mêmes, petit papier, 24 livres.

L'erreur de Cohen, c'est quand il dit que le papier de France se vendait 29 livres au lieu de 48. On voit par ce qui précède que ces exemplaires étaient le double plus chers que le petit papier, et un tiers de moins que le papier de Hollande. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces différents papiers ont été tirés plusieurs fois, de telle sorte qu'on peut rencontrer n'importe lequel des trois avec des figures usées. On trouve notamment des exemplaires en grand papier, avec le tome premier seul réimprimé et faible d'épreuves, ainsi que l'indique Cohen; puis des exemplaires en papier mince et bleuâtre, mauvais d'épreuves pour les 2 volumes; et enfin les deux autres papiers signalés, dont un grand nombre de vignettes et culs-de-lampe sont à moitié effacés. J'arrive à la remarque du Collabo Rubattel. Bien des exemplaires en grand papier m'ont passé par les mains, mais je n'ai pas vu la différence dont il parle. Les 2 exemplaires que j'ai en ma possession sont tous les deux avec le cul-de-lampe gravé par *de Ghent*. L'un est en papier de France grand in-8°, l'autre est en papier ordinaire; mais tous les deux sont superbes d'épreuves. Du reste, ce livre, un des plus gracieux de l'époque où l'esprit d'invention a été répandu à flots, a été, de ma part, l'objet de certaines remarques qui ne laissent aucun doute sur le plus ou moins de valeur du tirage. Ces remarques, je les communique volontiers à ceux qu'elles peuvent intéresser : Il y a plusieurs vignettes et culs-de-lampe, dont les noms des artistes ont été écrits à la pointe en caractères microscopiques. Ces signatures, naturellement, ne sont bien nettes que dans les premiers exemplaires tirés. Je cite deux exemples : Le cul-de-lampe de la page 104, et surtout celui de la page 206 : tous les deux sont gravés par Masquellier. Or, il arrive souvent que ce dernier, même en belle épreuve, n'a plus les signatures ou n'en a que des fragments. Dans mon exemplaire grand in-8°, on les trouve entièrement, tandis que dans mon exemplaire en papier ordinaire, dans le cul-de-lampe de la page 204, la moitié environ a disparu, dans l'autre elle a disparu entièrement. Je serais bien curieux de voir le cul-de-lampe gravé par Duflos. A-t-il été gravé une 2° fois par de Ghent, à cause de son infériorité ? Ou bien, avec la quantité de sujets qui ont été composés par Marillier, y a-t-il eu double emploi en commandant une même gravure à deux graveurs différents ? C'est peu probable, attendu qu'il n'y a toujours qu'un dessin. Quoi qu'il en soit, je suis porté à croire que les exemplaires en grand papier, en prenant les bons et les mauvais, doivent se partager les deux graveurs.

Je terminerai par une autre question sur le même ouvrage. Pourquoi le cul-de-lampe de la page 307 manque-t-il dans mon exemplaire grand in-8°, tandis que je l'ai vu dans des exemplaires en grand papier de Hollande, ainsi que dans tous les exemplaires en papier ordinaire? Si réellement, comme cela doit être, les exemplaires en papier de Hollande ont été tirés avant le papier de France, c'est que le cul-de-lampe en question existait, et je ne puis m'expliquer son absence sur mon exemplaire. N'ai-je pas le droit de supposer ceci : — D'après le prospectus que j'ai cité plus haut, il est dit que l'édition est grand in-8° *avec quelques exemplaires seulement en papier de Hollande*. Je dirai donc, à tous mes chers collabos : « Qu'on me trouve seulement un exemplaire en grand papier de Hollande qui ne possède pas le cul-de-lampe de la page 307, et je m'écrierai : Voilà le vrai premier tirage, et mon exemplaire en fait partie. » Cette remarque a été faite déjà par plusieurs amateurs de mes connaissances, mais rien n'a été prouvé jusqu'alors. Un jour j'eus la curiosité d'en dire un mot à un bibliophile émérite, aussi « *riche qu'aimable* ». Faut-il l'avoir, ou faut-il ne pas l'avoir ? lui demandai-je. Il faut l'avoir, me répondit-il. Je me contentai de cette réponse, bien qu'elle ne m'explique pas le moins du monde pourquoi mon exemplaire, et d'autres que j'ai vus, ont un cul-de-lampe en moins.

NIROM.

Le Musset des familles (XIII, 522). — Je crois qu'il serait difficile au bibliographe le plus habile et le plus patient de découvrir une édition d'Alfred de Musset, publiée sous ce titre, et que c'est attribuer trop d'importance à l'érudition approximative de Timothée Trimm de prendre comme une indication sérieuse le passage cité de sa biographie de Paul de Kock. Octave Feuillet avait été surnommé jadis, au temps de ses *Proverbes*, « le Musset des familles. » Là est très probablement la source de l'erreur. Ce surnom était resté dans le souvenir de Timothée Trimm, qui l'aura confondu avec le titre d'une édition. Il a eu bien d'autres distractions et d'autres *lapsus*, comme on le peut voir dans le *Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes*, d'Edmond Guérard, article *Bévues*.

V. F.

— On a publié un *Béranger des familles*, mais il n'y a pas de *Musset* de cette espèce. Timothée Trimm avait dans l'oreille la plaisanterie qui fut faite sur M. Octave Feuillet, qu'on appela, au temps de *la Crise*, de *Péril en la demeure*, du *Cheveu blanc*, etc., « le Musset des familles. » Ce

brave Timothée, qui n'avait pas le temps de se regarder écrire, était assez coutumier de semblables coq-à-l'âne.

Asmodée.

— Timothée Trimm n'aurait-il pas confondu le *Musset des familles* avec le *Musée des mêmes* ? Ce ne serait pas la première fois que ce bon garçon aurait, comme on dit, « pris son cul pour ses chausses. »

Joc'h d'Indret.

—

Quelques pseudonymes à découvrir (XIII, 523). — Qu'est-ce qui peut bien faire supposer à A. B. que F. du Boisgobey et le comte de Montferrier soient des pseudonymes ? Je n'ai jamais vérifié les papiers de ces messieurs ; mais je constate que dans la vie privée ils ne se font pas appeler autrement que sur la couverture de leurs livres.

Asmodée.

—

« La Reliure », poème didactique (XIII, 523). — « Odorici (Luigi), fondateur et conservateur de la bibliothèque et du musée de Dinan, né à Reggio (Italie) vers 1810. Recherches sur Dinan et ses environs. In-12 avec frontispice et lithographie. 1857. Dinan, Huart, 5 f. P. 602 du t. III Id. : Catalogue général de la librairie française, etc., par Otto Lorenz. »

La Maison Forte.

— Luigi Odorici, cet excellent Franco-Italien, est mort à Dinan, il y a quelques années ; bibliothécaire de cette ville si intéressante au point de vue archéologique. Bibliophile, bibliographe, ce vieil érudit était l'ami de tous ceux qui s'occupaient des livres il y a vingt ans. Deschamps cite L. Odorici à l'article *Dinantium*. (Voyez Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire. Paris, Didot, col. 1291.)

X-Y-Z.

— Luigi Odorici, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Dinan, membre du bureau de bienfaisance, etc., vit toujours à Dinan. Outre ses notes sur le poëme de *la Reliure*, il est auteur d'assez nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur Dinan et ses environs*, 1857, in-18. — *Catalogue des objets d'art et de sciences naturelles exposés au Musée de Dinan*, 1850, in-8°. — *Étrennes Dinanaises*, publication administrative, commerciale et historique, huit années (1848-1855). — *Généalogie de la famille de Lorgeril*, brochure grand in-4°, qui n'est pas dans le commerce, 1850. — Documents inédits et peu connus relatifs à la découverte du cœur de Du Guesclin, broch. in-8°, tirée à 60 exemplaires, 1850 ; des traductions de l'italien, etc.

V. F.

—

La Marseillaise et Garibaldi (XIII, 544). — En attendant le récit des aventures de la fille de Rouget de l'Isle (fille *illustre*, quoi qu'on en dise !), l'Intermédiaire ayant été créé pour rectifier des erreurs plus ou moins accréditées, je ne puis laisser passer sans protestation l'assertion du collabo A. A., attribuant à Nodier la paternité des « Aventures de la Fille d'un Roi racontées par elle-même » (Paris, 1820). L'auteur en est pourtant bien connu : Jean Vatout, l'ami et le bibliothécaire de Louis-Philippe, l'immortel auteur (il fut de l'Académie, quoiqu'il soit mort avant sa réception) des deux chansons : *L'Ecu de France* et *Le Maire d'Eu*, qu'on chantera encore alors qu'on aura oublié ses Châteaux de France et tous ses autres ouvrages.

A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Pénultième apothéose de Monsieur Thiers : Comédie aux Cieux. — Voilà ce que c'est que de savoir bien inventer sous main, bien préparer de sa main, et bien poser, haut la main, une légende. Après les ovations triomphales de son vivant, on a des funérailles, Dieu sait quelles ; on a un bout de l'an à tout rompre. — Puis, dès le lendemain de son trépas, une apothéose en toile peinte par Vibert. — Puis, deux oraisons funèbres, plus que funèbres, par deux académiciens, disputant le défunt aux pompes non moins funèbres de leur éloquence ; — plus, une statue pédestre à Nancy, sous l'égide du casque à pointe de Herr Von Bismarck. — Puis, une autre statue bipédestre, à Saint-Germain en Laye :—le tout, en attendant une statue équestre, vienne l'août prochain, et autres nouvelles fioritures dans le même goût et de la même source.

Mais est-ce tout ? Non ! Il y en a une d'antan, c'est-à-dire de l'an 79 qu'il se faut bien garder d'omettre, car cette apologie-là vaut, elle aussi, son pesant d'or. La voici textuellement, telle qu'elle est sortie en une superbe brochure de 16 p. in-8, de *l'Imprimerie E. Capiomont et V. Renault*, — 6, rue des Poitevins, 6, — *Paris*, 1879 :

Titre :

C. DE SANTA EMILIA

3 SEPTEMBRE

—

HÉGIRE DE LA LIBÉRATION

Comédie aux cieux

1re *belle page :*

AUX PIEDS DE MADAME VEUVE

THIERS

AUX FILS DE LA FRANCE

2e *belle page* :

MADAME,

Le siècle XIXe se dirige à son coucher, vieilli et glorieux. Il a tout assisté : les grandes lois de la punition historique ; les sacrifices des plus grandes races ; la présence de Dieu chez les nations abattues ; la main de l'homme dans les choses de Dieu : il a vu et parlé à quelqu'un à Sainte-Hélène, où il venge l'Histoire ; puis à Jersey, où il dicte un Evangile social ; après au Pavillon Henri IV, où il assiste, comme le témoin volontaire de la Postérité, la mort d'un grand homme... . C'était trop pour un siècle ; il a connu toutes les grandes douleurs, ainsi que les joies suprêmes de son rôle...

Et il s'en va, donc, vieilli et glorieux.

C'est devant les cheveux blancs de votre auguste tête qu'il veut s'incliner aujourd'hui ; peut-être pour la dernière fois. Bientôt, puisqu'on lui a poussé, il mettra pied à l'Eternité.

C. DE SANTA EMILIA.

Paris, le 3 septembre 1879.

3e *belle page* :

I

ICI-BAS

(*La Croix se penche à l'horizon...*)

CHRIST, *arrivant au tombeau de Thiers.*

Ici, le Monde s'arrête pour prendre sa démarche
Au travers l'Avenir ; il sait qu'à cette marche
Marche la Liberté !
Salut ! Thiers. En toi, le monde est l'Univers,
L'étoile est le flambeau ; les temples, les rochers
De la mer — Egalité !

THIERS, *qui s'éveille.*

Salut ! Christ ; Dieu, qui est né d'une femme
Pour que l'Homme, affranchi, fit de toute son [âme
L'âme — Humanité !
Salut ! pour votre Père qui court le Lendemain,
Dans les nuages caché, penché sur ce Demain :
Le jour — Fraternité !

CHRIST, *qui sourit pour la première fois.*

Salut ! pour notre Père, car je suis ton frère !

THIERS.

Je serais Jésus-Christ, si je n'étais pas Chrétien,
Je suis ton frère, alors ; tu as été le Bien.

(*La Croix se penche à l'épaule du Christ.*)

4e *belle page* :

II

LA-HAUT

(*Dans la lumineuse nuit de la Mort.*)

DIEU, *qui arrive du Lendemain.*

Salut ! ombres.

CHRIST.

Père, salut !

THIERS.

Salut ! Seigneur !

DIEU.

Qui es-tu ?

THIERS.

Homme...

CHRIST.

C'est Thiers, le Rédempteur !

DIEU, *pensif.*

Je t'aimais déjà, mon fils, dans toute ta gloire...
— Allez peupler tout seul le ciel de la mémoire !

(*Les étoiles, troublées, regardent la France.*)

5e *belle page* :

III

DANS LA POUSSIÈRE

(*Les vers s'arrêtent devant le cadavre sacré.*)

CHRIST, *seul.*

Fallût-il qu'un seul homme se fit martyr [divin...

(*Rêveur, le doigt sur le front de Thiers.*)

Allons ! Je tiens ma cause, alors, dans ce butin !

(*La pendule des siècles sonne dans l'Inconnu.*)

FIN.

Les apologistes de septembre 1880 n'ont pu rien dire de plus fort.

Mais des légendes à la vérité, de la fable à l'histoire, il y a loin, — comme de la coupe aux lèvres. M. B.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas — 1880.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

ÉDOUARD ROUVEYRE, 1, rue des Saints-Pères, PARIS

NOW READY

A GUIDE
TO THE STUDY OF
BOOK-PLATES
(EX-LIBRIS)

BY

THE HON. J. LEICESTER WARREN M.A.

In-8. With 16 fac-simile plates, 236 pages. Price (15 s.) . . . . **18 fr. 75.**

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

sur des livres rares et curieux

PAR **P.-L. JACOB**, BIBLIOPHILE.

Le Disciple de Pantagruel. — Les grandes chroniques de Gargantua. — Recherches sur la fleur des antiquités de Paris, de Gilles Corrozet. — Les éditions de François Juste, libraire et imprimeur à Lyon. — Recherches sur les livres français imprimés à Strasbourg au XVI[e] siècle. — Essai d'une bibliographie de livres français perdus ou peu connus. — Notice sur des livres rares et curieux des XI[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.

Beau volume in-8 écu, imprimé à six cents exemplaires numérotés

550	exemplaires	papier de Hollande vergé à la forme	(N[os] 51 à 600)	12 fr.
26	—	Seychall-Mill	(N[os] 25 à 52)	20 fr.
12	—	papier teinté de Renage	(N[os] 13 à 24)	20 fr.
6	—	papier de Chine	(N[os] 7 à 12)	30 fr.
4	—	papier du Japon	(N[os] 3 à 6)	40 fr.
2	—	parchemin	(N[os] 1 et 2)	80 fr.

HISTOIRE DE L'ABBÉ DE RANCÉ ET DE SA RÉFORME

composée avec ses écrits, ses lettres, ses règlements monastiques et un grand nombre de documents contemporains et inédits ou peu connus. La seule approuvée par la Congrégation des Trappistes de l'abbé de Rancé,

Par l'abbé DUBOIS

Deuxième édition corrigée et ornée de 8 dessins et d'un fac-similé. Paris, 1869.

Deux beaux volumes in-8. . . . . **15 fr.**

Quelques exemplaires seulement.

TRAITÉ DE DÉCORATION SUR PORCELAINE ET FAIENCE

Précédé d'une notice historique sur l'art céramique

Par AUGUSTE CHAUVIGNÉ Fils

In-18, papier vélin. . . . . **2 fr.**

8206.— Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 1880

XIIIe Année.
No 299.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Octobre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Retour des Grandes Indes. — *Un grand incendie à Lisbonne... dans ses rapports avec notre petit « Intermédiaire ».*

Que bien que mal, *il* arriva
Sans autre aventure fâcheuse...

Nous avons, chers correspondants et lecteurs, un aveu, une confession à vous faire.

Sachez donc que nous venons de faire (une fois n'est pas coutume) l'école buissonnière.

Aussitôt après avoir mis sur pied le numéro du 25 septembre, et avant qu'il vît le jour, nous étions parti pour les Espagnes et les Lusitanies.

L'*Alliance latine* (une jeune Société qui, par parenthèse, se recommande *intelligentibus*) nous avait fait l'honneur de nous déléguer au Congrès Littéraire International de Lisbonne, et un peu d'« humeur inquiète » nous avait concurremment poussé vers la patrie du grand Camoëns.

Nous avions compté pouvoir recevoir là-bas vos communications et préparer ainsi, de loin comme de près, votre numéro du 10 octobre; mais nous avions compté sans nos hôtes qui, grâce aux circonvolutions de leurs montagnes, aux lenteurs de leurs *Ferro-Carriles* et de leurs *Caminos de Hierro*, qui n'ont qu'une voie, s'arrêtent à toute station et à tout bout de champ, — grâce surtout à leur laissez-aller péninsulaire, — ne reçoivent leurs dépêches de Paris qu'après cinq et six jours!... Pas de trains express entre Madrid et Badajoz, entre Badajoz et Lisbonne! Dix à douze jours pour l'aller et retour des lettres!... Et nous sommes en 1880!...

Donc, impossibilité d'être tenu au courant et de manœuvrer vite copie et épreuves. Il nous semblait être à trois mille lieues de Paris..... aux Grandes Indes!

Ajoutez que le voyage a eu ses *incidents*, et qu'il en a eu surtout *un* de trop.— Le mercredi matin, 29 septembre, nous étions dans les eaux du Tage, revenant, sur le beau navire portugais l'*Africa*, d'une superbe excursion à Cintra. Nous voyons au milieu de Lisbonne s'élever des tourbillons de fumée, et nous apprenons, quelques instants plus tard, en débarquant, que c'était notre hôtel, le Grand-Hôtel-Gibraltar, qui était en feu! Ce fut notre « aventure fâcheuse », notre « Tremblement de terre de Lisbonne ».

L'incendie avait commencé à quatre heures du matin; le sauvetage avait été tardif, désordonné, incomplet. Nous y avons subi des pertes sensibles; nous ne savons même pas encore tout ce que nous pouvons y avoir perdu, notamment en ce qui concerne notre petit portefeuille de l'*Intermédiaire*... Que nos amis en prennent donc philosophiquement, comme nous, leur parti, s'ils n'ont plus de nouvelles de tel ou tel feuillet adressé par eux... Hélas! on en a vu, *nous* en avons vu bien d'autres, lors de ces exécrables incendies de Strasbourg et de Paris, que les criminelles folies de nos gouvernants attirèrent sur nous, il y a dix ans!

Un mot encore: le numéro 298, qui vous a été envoyé pour faire face à l'échéance du 10 octobre, était dans le cas de « la plus jolie fille du monde »: il n'a pu vous donner que *ce qu'il avait*, c'est-à-dire tout ce que l'imprimerie avait de reliquats composés ou de copie disponible. Le reste était là-bas, avec nous, par monts et par vaux, ou s'en était allé... en fumée. — Ce nº du 10 octobre a paru, forcément, sans notre participation effective, et même à notre insu. Notre éditeur a vidé le sac, tel quel.

Mais nous voici de retour au logis, « que bien que mal », et remettant la main à la pâte... pour vous servir... avec la farine que vous nous aurez fournie. Car, ne l'oubliez jamais, nous dressons le *menu*, mais c'est vous qui faites les plats, c'est vous qui pourvoyez « la Bouche » de Sa petite Majesté l'*Intermédiaire*.

« Soit, mais gare aux gâte-sauce! » nous dira quelqu'un. C'est juste. Nous nous le disons le tout premier et y veillons de notre mieux. *Hic opus, hic labor est*.

A ce propos, n'oubliez pas, non plus, que l'*Intermédiaire* ne vous promit jamais plus de beurre que de pain, et que, si le contingent d'un de ses numéros était, par hasard, un contingent-croupion, tant pis pour vous, chers Intermédiairistes: vous recevriez un Numéro-croupion. — Notre petite feuille n'est pas une feuille de chou comme ses grandes sœurs, qui sont tenues de se farcir au jour le jour et du tout au tout (c'est leur destin!): il faut en donner aux abonnés pour leur argent, coûte que coûte, à coups de ciseaux sur le voisin, *recto* et *verso*. L'*Intermédiaire* ne peut et ne doit vous donner, sous votre bon plaisir, que ce qu'il a reçu. L'exactitude même de sa périodicité dépend de l'exactitude de ses *approvisionneurs* (en anglais, *contributors*) et de la *provende* qu'on lui expédie. La *qualité* de ses Numéros dépend toujours aussi de la qualité de la pêche.

Avis à nos chasseurs de poil ou de plume, à nos pêcheurs d'eau douce ou d'eau salée! Celui qui tient la queue de la poêle la reprend aujourd'hui, et il les voit venir.

Voilà nos gens rejoints: et je laisse à juger
De combien de plaisirs ils *payeront* leurs peines.

21 oct. 1880. C. DE R.

P. S. — Et le Congrès de Lisbonne?... La place nous manque pour en parler avec détail. Disons seulement qu'on y a travaillé d'une façon très satisfaisante à l'avancement et à la reconnaissance internationale de cette vérité si

nouvelle, si « *exorbitante* », si lente à réaliser, qu'Alphonse Karr a formulée en ces termes révolutionnaires : « La propriété littéraire est... UNE PROPRIÉTÉ. »

Le Portugal a eu le bon sens et la loyauté de prendre à ce sujet l'initiative. Honneur à lui!

C. DE R.

Questions.

Petrus Vidouæus, calcographus et librarius.—Un Intermédiairiste bibliophile peut-il me donner quelques renseignements sur ce personnage et ses éditions? Je possède un Valère Maxime imprimé par lui en 1528 (in-8° minuscule; hauteur : 105 mill., marges étroites, tranches dorées et ciselées). Le fleuron représente une Fortune, *vêtue* d'une draperie flottant derrière son corps. Elle tient, de la main droite, un sceptre terminé par une tête humaine; la main gauche, à hauteur de la tête, l'index levé. Derrière la tête, une banderole flottante, où on lit : AVDENTES IVVO. Le pied droit posé sur la boule du monde, le pied gauche sur un gouvernail; monde et gouvernail sortant de la mer. Au haut du fleuron, qui occupe une page entière : τῶ πόνω ἀποκρίνετη τυχῃ. Au bas : PAR SIT FORTVNA LABORI.

Ce qui a attiré mon attention sur ce petit volume, imprimé en caractères très fins pour l'époque, c'est la mention finale, que je reproduis ici en indiquant la disposition du texte :

Excudebat Petrus Vidouæus calco-
graphus, et librarius ascriptitius,
tipis ac caracterib'suis. Mense
Martis, Anno. 1528.
Commorâs Parisiis,
in vico nuncupa-
to Rue per-
due. E re-
gione
de la place
Maul-
bert.

Ainsi Pierre Vidoue (c'est-à-dire Vidoie; exemple : la rue aux *Oues*, devenue la rue aux *Ours*) imprimait avec les types qu'il avait gravés, et vendait ses livres comme libraire-juré. Il était donc à la fois graveur et fondeur de caractères, imprimeur et libraire. Est-il connu dans les annales de la typographie et de la librairie parisienne?

(St-Malo.) A. G. J.

—

Raisonnement attribué à Pascal.— « Il « y a autant de raisons pour croire que « pour ne pas croire. Mais, à nier la divi« nité, on risque gros : il n'y va rien de « moins que de la damnation éternelle; « par conséquent, il est plus pratique d'a« voir la foi. »

M. Henry Fouquier, en rappelant ce raisonnement dans un article du journal *le XIX*e *siècle* (du 22 septembre), avait d'abord émis l'opinion que ce raisonnement ne devait pas être attribué à Pascal; mais, revenant sur sa première opinion, il déclare, dans le même journal (25 sept.), que ce raisonnement est bien authentique.

Je serais curieux de connaître les expressions mêmes employées par Pascal et l'endroit précis où se trouve le passage cité.

UN JARDINIER.

—

Sonnet de Mlle de la Vallière à Louis XIV. —Chacun connaît l'admirable sonnet commençant par ces vers qui sont dans toutes les mémoires :

Tout se détruit, tout passe, et le cœur le plus [tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours:
Le passé n'a point vu d'éternelles amours
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.
. . . .

Et ce vers que chacun croit avoir fait, tant il est dans la nature humaine et tant on l'a répété :

Vous m'aimiez autrefois, et vous ne m'aimez [plus!

Alfred De[illegible]au, dans son ouvrage *les Sonneurs de sonnets* (1867), dit que Mlle de la Vallière n'est pas l'auteur de ces vers, et que c'est à tort aussi qu'on les a attribués à la duchesse de Longueville et à Saint-Evremont. Quel est donc l'auteur de cet immortel sonnet? PRÆSES.

—

Une boutade de Voltaire. — Un de nos savants collabos voudrait-il me rappeler l'ouvrage de Voltaire où je retrouverais cette boutade : « Pour peu qu'on ait l'es« prit subtil et bien faux, on est sûr d'aller « très loin en philosophie. » COURTAT.

—

Un passage de Chateaubriand. — Et l'ouvrage de Chateaubriand (je crois), où il flétrit l'esprit fort, qui ridiculise le coupable cherchant son pardon dans un pèlerinage à Rome, entrepris à pied, *trois pas en avant, deux pas en arrière?* COURTAT.

—

Un menu en latin de cuisine. — On publie le menu du banquet « philologique » que viennent de se payer les philologues réunis en congrès à Stettin :

Jus julianum cum bubula medulla;
Mugil cum boletis;
Bos cruentus more britannico;
Siliquæ vel asparagi cum lumbis;
Assum ferinum;
Obsonium dulce et acre;
Frigidum semilassi;
Butyrum caseusque.
Mocca.

N'y a-t-il pas là quelque obscurité à éclaircir par les gourmets de l'Intermédiaire? K.

—

Plumer la fauvette sur le manant. — Comment expliquer cette expression, que je trouve dans la réimpression de l'édition de 1624 du *Recueil général des Caquets de l'accouchée*, page 19 : « Nous serions « bien sottes, dit la femme d'un petit advo« cat du Chastelet, de porter de moindres « estoffes que cela! Ce que nous en faisons « donne davantage de courage à nos ma« ris de travailler et plumer la Fauuette « (*sic*) sur le Manant »? F. de C.

—

Thioises. — L'édition de *la Chanson de Roland*, publiée par M. L. Petit de Julleville (Paris, Lemerre, 1878, in-8°), contient, page 39 de l'Introduction, la mention bibiographique suivante : « Bormans (J.-H)., « La Chanson de Roncevaux. Fragments « d'anciennes rédactions *thioises*... »

Que signifie et d'où vient ce mot *thioises*?
I. Cosinus.

—

Autographes du poète Guymond de la Touche (1725-1760). — Pourrait-on m'indiquer l'existence d'une lettre autographe signée et bien authentique du poète Guymond de la Touche, l'auteur d'*Iphigénie en Tauride* (1757)? Les experts Charavay m'ont affirmé qu'il n'est jamais passé *aucune lettre de cet écrivain* dans les ventes publiques d'autographes, tant à Paris qu'à l'étranger, et son nom ne se trouve indiqué ni dans l'*Isographie*, ni dans aucun autre recueil de *fac-similé* d'autographes. Je ne désespère pas, cependant, d'en découvrir un. Ulric R.-D.

—

Vers à une femme... — Pourrait-on indiquer l'auteur d'une charmante pièce de vers que, parmi de vieux papiers, j'ai trouvée manuscrite, et dont voici la transcription littérale et fidèlement orthographiée ?

Non, non, madame, en vérité,
J'ai bien juré de ne pas l'être!
Moi, votre amant? L'aveu, peut-ê e,
Surprendra par sa nouveauté;
Mais je l'ai dit : En vérité,
J'ai bien juré de ne pas l'être!

Je sais qu'en vous on trouvera
Ce qui peut fixer la tendresse :
Beauté, talens, esprit, jeunesse,
Taille et minois d'une déesse,
Jambe élégante, *et cœtera*.
Mais, madame, malgré cela,
Vous ne serez point ma maîtresse!

Votre époux m'arrête aujourd'hui;
Et, s'il faut vous ouvrir mon âme,
Je périrais cent fois d'ennui,
De le voir protéger ma flâme,
Et d'être, en lui soufflant sa femme,
Encor remercié par lui!

Que cet homme me désespère!
Il n'est soupçonneux ni jaloux.
Monsieur, toujours paisible et doux,
Me verrait, je crois, sans colère!...
Moi, madame, en sachant vous plaire,
Je veux déplaire à votre époux!

Je veux, pour vous trouver plus belle,
Et mes plaisirs cent fois plus courts,
Que sa jalousie éternelle
Se plaise à troubler nos amours,
Et que, pour mieux triompher d'elle,
Un nouveau danger, tous les jours,
M'inspire une ruse nouvelle.

Faut-il aller au rendez-vous?
Palpitant d'amour et de rage,
D'espoir, de crainte et de courroux,
J'aime à trouver, sur mon passage,
Un large Suisse et deux verroux...
Alors, que les faveurs sont chères!
Que les caresses ont de prix!

Et, dans ces amoureux mystères,
Si, par malheur, j'étais surpris?...
Quand Vulcain venait à paraître
On sait que, des bras de Vénus,
Mars, en chemise et les pieds nuds,
Sautait gaiement par la fenêtre!

P. c. c. : Robinson.

—

Odes sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne (1751). — Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il, soit me confier pour quelques instants et me laisser copier, soit me dire où je pourrais trouver deux petites plaquettes (in-8° ou grand in-12), l'une et l'autre publiées à Paris, en 1751, par Guymond de la Touche, l'auteur tragique, et intitulées : 1° *Mars au berceau; Ode sur la Naissance de Mgr le duc de Bourgogne*, 1751; et 2° *Ode sur la Naissance de Mgr le duc de Bourgogne*, 1751?

La Bibliothèque Nationale, à ce que m'ont assuré les Conservateurs de la Salle de travail, ne possède pas ces deux brochures. Se trouveraient-elles à la Mazarine ou à la Bibliothèque de l'Arsenal?
Ulric R.-D.

—

Gazette de Renaudot. — Dans son excellent ouvrage de la *Réunion de la Lorraine à la France*, M. d'Haussonville dit en note (page 326, tome Ier), au sujet de la Gazette de Renaudot, que la première lettre de son numéro du 31 décembre 1685 a été imprimée en encre rouge, et qu'on en trouvera le motif dans une lettre de l'abbé de St-Léger au comte de Mirabeau (15 mars 1788), insérée dans le Ier volume de la collection de la Bibliothèque Mazarine : quelqu'un pourrait-il nous donner ce *pourquoi*, et suppléer ainsi à l'impossibilité où nous sommes, nous autres provinciaux, d'aller à la découverte en per-

sonne ? Sans doute, ce chiffre rouge doit être quelque signe de ralliement, ou un mot d'ordre. En tout cas, la question n'est pas sans intérêt historique.

QUINTILIUS.

—

Le maréchal Bassompierre armé en Orgas. — Je lis, à la page 141 du tome IIe des Mémoires de Bassompierre (Amsterdam, 1723, in-12) :

« Au commencement de l'année mil six cens dix-huit, le Roi s'en vint demeurer quelques jours au Château de Madrid, où il voulut que je vinsse loger. Le dix-septième janvier, Paris m'arma en Orgas. La foire Saint-Germain arriva, en laquelle Roucelay fut outragé par Roüillac. Le Roi dansa le ballet d'Arnaud et d'Armide, duquel je fus. »

Armer, ici, peut être pris pour habiller, équiper. Paris était le fournisseur habituel du maréchal, comme on le voit dans ses Mémoires. Peut-on lire : Paris m'habilla d'orgas, c'est-à-dire avec du drap fabriqué à Orgas (Espagne) ? Ou bien serait-il question d'un costume, à cause du séjour à la Foire, du ballet d'Arnaud et d'Armide ? MM. Petitot et Monmerqué se sont-ils occupés de ce nom ou de ce mot, qui me rappelle un écrivain du XVIIe siècle, l'un des ancêtres de M. Maxime Du Camp ?

H. DE L'ISLE.

—

« Simons paternels », expression du XVIIe siècle. — Un sieur de Cerisante (nom qu'il se donnait), de son vrai nom, *Marc Duncan*, né à Saumur, fils d'un célèbre médecin écossais, eut plusieurs aventures dues à son extrême vanité. Il était simple Envoyé de Suède. Cette position le rendait impudent. Aubery du Maurier cite de lui le trait suivant, sous la rubrique : Ayant fait appeller M. de Candalle, il est rappellé : « Mais enfin, comme il se fust montré aussi fier qu'imprudent, ayant envoyé appeller M. le Duc de Candalle, par un sieur Cadet, jusques dans l'Hôtel d'Espernon, prétendant qu'il luy avoit fait la grimace au Cours : et la Cour, pour satisfaire M. le Duc d'Espernon, qui ne pouvoit digerer cette algarade faite à son fils, et qui le menaçoit de le faire jetter par les fenestres de sa propre maison, par des Simons paternels : en ayans fait plainte en Suède, il fut rappellé de son employ, etc. » P. 429 des « Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande. » (Paris, 1688, in-8, et p. 473 de l'édition imprimée à La Flèche en 1697.) — Que veut dire « Simons paternels » ? Des domestiques ? Peut-on y voir une allusion quelconque ?

LA MAISON FORTE.

—

Toiture algamassée. — Je lis, à la page 336 du « Journal historique du Voyage « fait au cap de Bonne-Espérance, par « feu M. l'abbé de La Caille. Paris, 1763 », in-12 : « Les maisons de la ville du Cap sont couvertes d'un jonc fort et gros, à peu près comme celui qui croît dans nos marécages, ou bien elles sont algamassées de deux couches de briques et de chaux. » Le mot « algamassé » a-t-il été forgé par l'abbé de La Caille ? Quel est l'historique « d'algamassé » ? L'algue n'y est pour rien, je pense ?

H. DE L'ISLE.

—

Origine du mot « sot ». — Inconnue, dit M. Brachet, à la p. 502 de son Dictionnaire Etymologique de la langue française. Peut-on faire venir cette origine, de *scottus* ou de *sottus*, comme on le voit à la p. 129 du tome IIe des Récréations historiques (par Dreux du Radier). A la Haye, 1768, 2 vol. in-12 ?

LA MAISON FORTE.

—

Un tableau de Hubert à rechercher. — Grimm, dans sa Correspondance littéraire (année 1764), rapporte que le peintre Hubert avait fait une *découpure très plaisante*, au sujet d'un *spectacle auguste* offert par Voltaire à ses convives de Ferney. Le philosophe s'étant proposé d'établir un haras dans sa terre, avait acquis un vieux étalon danois auquel il livrait six juments pour avoir une belle race de chevaux danois. Pendant quelques mois, il montra, chaque jour, après dîner, et surtout aux femmes, les saillies du danois, dont les efforts ne furent point fructueux. Aucun hôte ne pouvait se dispenser d'assister à ces *scènes majestueuses*, car Voltaire retenait de ses propres mains les personnes timorées qui ne voulaient pas les voir. Hubert a fait le tableau d'une de ces scènes ; il y a représenté les acteurs jouant leur rôle fort naturel, et les assistants, c'est-à-dire, Voltaire, Mme Denis, plusieurs jeunes femmes, etc., dans des attitudes diverses. Grimm assure que *ce morceau est précieux* ; que le peintre, plein de génie et d'un talent unique, a su rendre certains détails avec esprit et délicatesse. C'est ce qui m'entraîne à demander à nos collaborateurs si ce tableau, fortement naturalisé, a été conservé ; si on a fait des copies, et si la gravure l'a reproduit ?

ANASTASE COPHOSE.

—

Ecu d'or à l'effigie du prince de Condé. — Brantôme prétend que les Réformés firent frapper une médaille sur laquelle la tête du prince de Condé, chef de leur parti, et le titre de *Roi de France*, furent gravés, et que cette pièce fut produite en 1567, au Conseil de Charles IX, par le Connétable. Le Blanc déclare (Traité des Monnoies) avoir vu à Londres, chez un orfèvre, un écu d'or avec la figure de ce prince et l'inscription : *Ludovicus XIII*, *Dei gra-*

cia Francorum rex, *primus christianus*.
Cette médaille existe-t-elle dans les collections de l'Etat ?

ANASTASE COPHOSE.

—

Le petit cochon porte-bonheur. — Quelle est donc l'origine de ces petits *cochons* que le « beau sexe » s'est mis à porter depuis quelque temps, en guise de fétiche, suspendu à ses bracelets ? On assure que cette nouveauté est le résultat d'une importation germanique et qu'elle était exploitée, depuis longtemps, chez NOS AMIS les Allemands.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

La Route de Quarante sous. — Pourquoi la belle voie qui va de Saint-Germain en Laye à Nantes est-elle appelée *Route de Quarante sous* ?

PAUL PINSON.

—

Le Masque de Fer. — Fouquet ? — Page 301 de l'« Histoire de l'Homme au Masque de Fer », par le Bibliophile Jacob, publiée en 1837, on lit la note suivante :

« J'ai cherché à découvrir les interro-
« gatoires et les procédures de la Cham-
« bre des Poisons; j'espérais y puiser de
« plus amples détails sur l'accusation
« portée contre Fouquet; mais j'ai su, par
« M. Villenave, que les pièces les plus
« importantes avaient été détruites avant
« la Révolution. Cependant, beaucoup de
« papiers relatifs à cette affaire restaient
« encore, tirés des Archives de la Bas-
« tille; M. de Monmerqué les avait triés
« et analysés en partie à la Bibliothèque
« de l'Arsenal, lorsqu'il s'occupait de sa
« précieuse édition des Lettres de Ma-
« dame de Sévigné ; depuis quinze ans
« ces papiers sont rentrés dans les gre-
« niers, et nous n'avons pas réussi à les
« découvrir de nouveau, malgré de nom-
« breuses démarches pour en retrouver
« la trace. »

Un de nos confrères saurait-il si les interrogatoires de la Chambre des Poisons ont été retrouvés dans les greniers de la Bibliothèque de l'Arsenal, et, dans ce cas, s'ils ont été publiés ?

UN CURIEUX.

—

Le P. Griffet a-t-il eu des prédécesseurs, des imitateurs, des continuateurs, des correcteurs? — Avant et après la publication du *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, a-t-on publié un ouvrage analogue? Je ne parle pas de l'estimable, quoique exclusivement cléricale, *Revue des questions historiques*, mais des ouvrages *ad hoc*, bons ou mauvais, complets ou non, dans lesquels on aurait recherché les meilleures preuves sur lesquelles l'histoire doit être fondée, et démontré rationnellement les principales erreurs commises par les historiens, tant anciens que modernes, étrangers et nationaux, généraux et particuliers, orthodoxes et hétérodoxes. Il y a un certain religieux, dont le nom n'est pas resté dans ma mémoire, qui publia, pendant le XVII[e] siècle, un ouvrage de ce genre, avec une forte couleur de scolastique et des réflexions trop pesantes. Quel est le titre exact de cet ouvrage que j'ai vu et parcouru il y a longtemps ? ANASTASE COPHOSE.

—

Le comte d'Allouville et M. de Montvéran. — On a édité, sous le nom de ce premier personnage, deux volumineuses compilations pseudo-historiques : les *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'Etat*, et des *Mémoires secrets*, de 1770 à 1830. Dans le tome I de *la Littérature française* (publiée en 1842), Quérard dit que M. d'Allouville est mort *vers* 1832, et il ajoute que M. de Montvéran *allait* publier, en quatre volumes, des *Souvenirs de mon temps*, dans lesquels il relèverait bien des erreurs des deux premiers volumes des *Mémoires secrets*. Je n'ai trouvé trace nulle part de cette réfutation, et je viens demander aux lecteurs de l'Intermédiaire s'ils pourraient me dire : 1° à quelle date exacte est mort M. d'Allouville ? 2° quel a été l'arrangeur de ses *Mémoires*, visiblement apocryphes? 3° ce qu'ils savent sur M. de Montvéran, auquel Quérard donne le nom patronymique de Tournachon. (Serait-ce un parent de Nadar ?)

M. TX.

—

Armoiries. — Famille du Poitou. — Dans un ouvrage dont les Héraldistes savent la rareté : l'*Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou, par Messire Loüis Vialart. Paris, Chardon, M.DCC.XVI* (in-f°), on lit, imprimé en *manchette*, à la page 75, le blason des Armoiries de la famille *de la Flocelière*, libellé comme il suit : « *Floceliere, de... à six merlettes de sable.* »

La question est de savoir de quelle nature est le *champ de l'écu*, ou, plus généralement, quel est ce blason complet ?

Pour préciser, nous ajouterons que, par famille *de la Flocelière*, nous entendons celle qui a pris fin en la personne de *Geoffroy II*, dont la fille *Olive* porta, en 1299, la Terre de *la Flocelière* à *Guy I*[er] *de Surgères*. Il ne saurait donc être question de la maison *de Surgères*, dans laquelle s'est fondue celle *de la Flocelière*, et qui porte, comme on sait, « *de gueules fretté de vair de six pièces.* »

M***** D, MILES.

—

La Galerie du Château de Hesdin. — Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, était

un prince facétieux et qui aimait le gros rire ; il avait donné 1000 livres (33,000 fr.) à son valet de chambre, Colart-le-Voleur, pour qu'il lui machinât, dans la galerie du château de Hesdin, une série de farces du plus mauvais goût, qui durent faire, tout à la fois, les délices du prince et le désespoir des dames de sa cour. On voyait donc dans cette galerie : trois statues qui inondaient d'eau ceux qui s'arrêtaient à les regarder ; un jet d'eau qui, jaillissant du plancher, s'introduisait sous les jupes des femmes ; un miroir effronté qui révélait leurs beautés les plus secrètes ; une machine qui distribuait des coups de bâton ; un ermite qui faisait pleuvoir dans toute la salle, et qui produisait aussi de la neige, du tonnerre, des éclairs ; une trappe, qui, s'ouvrant tout à coup, vous faisait tomber dans des sacs de plume et de duvet ; un pont qui s'écroulait dans un grand bassin plein d'eau ; trois conduits qui projetaient de la farine ; une fenêtre qui lançait un jet d'eau quand on la voulait ouvrir, et qui se refermait d'elle-même ; un pupitre supportant un livre de Ballades : le pupitre noircissait de poussière de charbon, et quand on touchait au livre, on recevait une douche ; un miroir qui couvrait de farine ceux qui voulaient s'y regarder. (Archives de Lille, Recette générale de Flandres, F. 370, cité par le Mis de Belleval dans son livre : *Nos Pères*.)

Existe-t-il d'autres exemples de farces machinées ainsi ? Je ne connais en ce genre que les surprises aquatiques de quelques villas italiennes. CURIOSUS.

—

Du Clystère à travers les âges. — On a parlé ici de « livres à faire » (XIII, 75, etc.). On publie un « Paris à travers les âges. » — C'est très bien. N'y aurait-il pas aussi un intéressant et piquant volume à écrire « sur le rôle littéraire du Clystère à travers les âges » ? Jusqu'au XVIe siècle, ce rôle fut bien pâle ; mais, au XVIIe — au Grand Siècle — quel éclat subit ! quels jaillissements ! Tout se range sous ce nouveau sceptre, qui sait, lui aussi, « régenter jusqu'aux rois ». Le siècle suivant fut manifestement une période de déclin, mais non sans gloire encore. Mais quels revers dans le nôtre !... Pour un esprit vraiment philosophique, il y aurait un intérêt suprême à sonder et à déduire les causes secrètes, ou secondes d'une prospérité aussi inouïe, suivie de tels retours. O Sterne, quelle lumière ton fameux système shandien eût jetée sur ce point ! Le volume pourrait être enrichi d'illustrations, empruntées aux maîtres qui ne dédaignèrent pas jadis d'interpréter le sujet : A. BOSSE, J. STERN, EISEN, etc. ; des maîtres, ceux-là ! CURIOSUS.

—

Incunables. — A partir de quelle date un volume n'a-t-il plus droit à la qualification d'incunable ? CARION.

—

Imprimerie à Alençon. — On regarde comme le premier livre imprimé à Alençon « Le Sommaire et Entretenement de vie Tres singulier de toute Medecine et Cirurgie... compose et approuue par Maistre *Jehan Gœurot* », médecin de François Ier. Existe-t-il une édition de ce livre, plusieurs fois réédité au XVIe siècle, imprimée « *à Alençon, Simon Dubois*, 1530, in-16, 88 feuillets ? » (Voy. Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, II, 512.) MONTALTE.

—

De l'Aulnaye. — Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques et littéraires sur cet écrivain, auteur d'une édition de Rabelais. Son nom ne se trouve pas dans les Dictionnaires que je possède. I. COSINUS.

—

Un Roman anonyme de 1690. — Quel est l'auteur de *l'Homme à bonne fortune*, ou *l'Heureux Conte* (sic), in-12 de 118 pages, M.DC.XC. A la Haye, chez Henri van Bulderen, march. libraire, dans le Pooten, à l'enseigne de Mezeray ? En existe-t-il une édition française ? G. M.

—

Le poète Sallebray. — Connaît-on le prénom et les dates de naissance et de décès de cet auteur dramatique, dont il nous reste six ouvrages, imprimés de 1639 à 1642 ? *l'Enfer divertissant, le Jugement de Pâris, la Troade, la belle Egyptienne. l'Amante ennemie*, et *le Mariage mal assorti*. G. M.

—

L'Aimable Mère de Jésus. — Ce petit traité, par le R. P. d'Obeilh, portant la rubrique : *Amiens, veuve Robert Hubault*, 1671, se vendait autrefois de 3 fr. à 5 fr. Il atteint les prix exagérés de 300 à 800 fr., depuis que, le premier, en 1861, M. F. Pouy, dans ses *Recherches sur l'imprimerie et la librairie à Amiens*, et d'autres après lui, ont signalé ce joli petit volume comme étant un Elzevir authentique. Daniel Elzevir avait emprunté le nom de la veuve Hubault, pour importer en France un ballot de *l'Aimable Mère de Jésus*. La supercherie fut constatée par la Chambre syndicale d'Amiens, qui fit saisir et vendre les exemplaires. M. Aug. Scherer, en rendant compte du livre de M. Pouy, dans le tome XVII du *Bulletin du bibliophile belge*, n'a pas manqué de relever cette intéressante révélation.

D'autres ouvrages, sortis des presses elzéviriennes, ne sont-ils pas encore aujourd'hui cachés sous divers déguisements ?

Avis aux Intermédiairistes. V. V.

—

Nécessité du scandale (1750).—Connaît-on l'auteur, l'origine et le lieu de publication d'une plaquette in-12 (1 f. non pag. pour le titre, 30 pp. et 1 f. non pag.) intitulée : NECESSE EST UT SCANDALA VENIANT. M.DCC.L., et se terminant par ces mots tirés de l'Evangile, imprimés dans un encadrement au recto du dernier feuillet non paginé : *Verum tamen væ homini illi per quem scandalum.*

Il s'agit d'un petit scandale local dont l'intérêt gagnerait par la connaissance des faits qui font l'objet de cette question.

On a quelque raison de croire cette pièce d'origine bretonne, peut-être même nantaise. M*** D, MILES.

—

Editions hollandaises de l'« Iphigénie en Tauride » (1758).— Pourrait-on me communiquer le titre bien complet (nom du libraire, format, date, nombre exact des pages, etc.) des *Editions, publiées à Amsterdam* en 1758 et années suivantes, de la tragédie de Guymond de la Touche, *Iphigénie en Tauride?* ULRIC R.-D.

—

« Mes Rêveries », contenant *Erato et l'Amour*, poème, suivi des *Riens*. A Londres, 1771, in-8, 88 p., 2 fig. par Desrais, gravées par Chatelain et Saillier. L'auteur de ce poème était l'ami de Malfilâtre; il cite Dorat; le prénom de son père était François. M. Cohen attribue *Mes Rêveries* à Dorat. Voyez p. 126 de la 4e édition du « Guide de l'Amateur de livres à vignettes. » A-t-il raison ? H. DE L'ISLE.

—

L'Art de la flânerie.— Le *Moniteur universel* du 2 octobre contient quelques citations fort piquantes « d'une brochure, et d'une fort jolie brochure », qu'« un original qui se masque sous le pseudonyme fantaisiste de Malabar » vient d'écrire sur « l'*Art de la flânerie.* » Comme tout Intermédiairiste doit être, en son genre, ce me semble, un peu flâneur, nous aurions, peut-être tous, du plaisir à lire cette brochure; malheureusement le *Moniteur* a négligé de nous apprendre quel en était l'éditeur. Parmi nos collabos, quelqu'un ne le connaîtrait-il pas et ne pourrait-il pas nous donner son nom et son adresse ?

CNALBLE.

—

Cancans de Bérard.— « Nous avons retrouvé soixante-dix-neuf *Cancans Bérard* », dit M. Ap. Briquet, à la col. 440 du t. V de la Biographie Didot. Quérard n'en connaissait que quarante-six; le Recueil factice (août 1831-mars 1834) le plus connu en contient trente-sept Quel est le chiffre exact ? H. DE L'ISLE.

—

D'Hannetaire. — Ayant l'intention de publier sous peu une étude biographique sur cet ancien Directeur du spectacle de la Cour autrichienne, à Bruxelles, je viens prier les collectionneurs d'autographes de vouloir bien rechercher s'ils ne possèdent aucune lettre de lui ou le concernant. Je leur serais bien reconnaissant s'ils voulaient m'en faire faire une copie, dont je leur rembourserais les frais par retour du courrier.

(Bruxelles.) F. FABER.

—

Un été à la campagne.—M. G. Droz est-il réellement l'auteur, comme on l'a quelquefois supposé, par exemple M. F. Drujon dans son Catalogue des ouvrages condamnés, de l'ouvrage intitulé : « *Un été* « *à la campagne*, correspondance de deux « jeunes Parisiennes, recueillie par un au- « teur à la mode (Bruxelles, 1868) »? Et faudrait-il, par conséquent, lui attribuer aussi l'ouvrage suivant qu'on vient de publier à Bruxelles : *Les tableaux vivants ou mes Confessions aux pieds de la duchesse*, par l'auteur de *Un été à la campagne?* YOREL.

—

Durig et Traiteur.—On lit, dans les *Ex-libris français* de Poulet-Malassis, nº 1875, p. 32, en note : « *Les Mémoires de la So-* « *ciété d'archéologie lorraine*, année 1861, « ont donné une notice de M. Beaupré sur « Dominique Collin et sur son fils Yves- « Dominique. On trouve, dans le même « recueil, année 1867, un travail du même « érudit sur d'autres graveurs nancéens « d'ex-libris : les Nicole père et fils, Durig « et Traiteur. »

Les *Mémoires* cités ne renferment rien sur Durig et Traiteur, que je ne crois pas Lorrains. Quelque obligeant confrère pourrait-il me dire s'il existe un travail sur Durig et Traiteur, et dans quel recueil il a été inséré ? F. DE C.

—

M. de Mayer. — Est-ce un pseudonyme ou le nom véritable du publiciste qui, à la veille de la grande Révolution, mit au jour un roman, où le style du moyen âge est naïvement parodié, sous ce titre : *Aventures et plaisante éducation du courtois chevalier Charles-le-Bon, sire d'Armagnac, contenant profitables leçons à jeunes chevaliers et à dames de haut parage*, à Amsterdam et se trouve à Paris, rue et hôtel Serpente, 1785 (3 tomes in-12, avec trois planches de Marillier, et des romances, dont une notée par Porro) ? Mon exemplaire n'a pas les quatre pièces préliminaires (pages 1 à 170) qui figurent à la table du tome Ier, sous ces titres : « Observations sur le vieil langage; Ob- « servations critiques sur les fabliaux ou « contes des XIIe et XIIIe siècles, insérées « dans le *Mercure* du 22 avril 1880; Dis- « cours sur les romans; Observations sur

« la situation qui peut être la plus conve-« nable à un homme qui aime et cultive « la littérature. » On trouve, dans cette rapsodie, parfois, amusante, l'origine du jeu dit le *Colin-Maillard*, etc. Cet ouvrage a-t-il eu des succès? Quelques détails sur l'auteur « chevalier fort attardé » me feraient plaisir. ANASTASE COPHOSE.

—

Bataille de Spire. — Où trouverait-on la liste exacte et complète des officiers de l'armée française tués à la bataille de Spire, en 1703? M**** D, MILES.

—

Régiment de cavalerie du duc de Bourgogne. — L'historique de ce régiment existe-t-il quelque part, et particulièrement la liste chronologique des colonels qui en furent titulaires? M**** D, MILES.

—

Lieutenant réformé. — A l grade actuel correspondait exactement, dans l'armée française, au XVIIIe siècle, celui de *lieutenant réformé?* M*****, MILES.

—

Corpet.—Dans l'*Intermédiaire* du 25 septembre dernier (XIII, 572), à la fin de l'article : « Un adjectif artiste », M. Joc'h d'Indret dit :« Corpet a traduit..... etc. ». Voudrait-il avoir l'obligeance de donner le titre complet avec les indications bibliographiques qu'il posséderait sur cette traduction? CARION.

—

Art du comedien.— Quelque Intermédiairiste obligeant pourrait-il me céder la *première édition* de l'ouvrage intitulé : *Observations sur l'art du comédien*, par d'Hannetaire. Paris, veuve Duchesne, 1774. In-8°?
(Bruxelles.) F. FABER.

Réponses.

Ouvrages relatifs à l'Inquisition (X, 200, 252, 655, 688). — « Histoire de l'Inquisition », par Arthur Arnould. Paris, Décembre-Alonnier, 1869, in-18. I. COSINUS.

—

Marie de Médicis et le tombeau des Pazzi (XI, 452). — Cette question, non mentionnée à la table de notre tome XI, est restée sans réponse directe et péremptoire; mais, dans les *Trouvailles et Curiosités* de l'année suivante (XII, 703), se trouve un article : *Henri IV et les Jésuites*, où est rappelée une visite de Marie de Médicis, antérieurement à son mariage avec Henri IV, à Marie-Madeleine Pazzi, religieuse de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, décédée en 1607 et béatifiée en 1627. Cette « sainte » appartenait à l'illustre famille de Florence. La démarche de la future reine de France auprès de cette pieuse descendante des anciens ennemis des Médicis indique bien que cette princesse n'avait pas une inimitié vindicative contre les Pazzi, et que le tombeau, mutilé, dit-on, par ses ordres, n'appartenait point à la postérité des conspirateurs florentins; mais elle n'apporte pas une solution définitive.

Que nos collaborateurs complaisants prennent une nouvelle connaissance de la question (XI, 452) et qu'ils veuillent bien la résoudre. Quel est donc ce mystère?
ANASTASE COPHOSE.

—

Origine du mot « Sans-culotte » (XII, 194, 249, 275). — Le neveu du cardinal Maury ne doute point de la véracité de l'anecdote citée par Touchard-Lafosse, comme on le voit, p. 174-175 de : Vie du cardinal Jean-Sifrein Maury, par Louis-Sifrein Maury (Paris, 1828, in-8); l'anecdote y est rapportée d'après l'Histoire de France de l'abbé de Montgaillard, tome III. Toutefois, L.-S. Maury cite un passage de l'un des ouvrages de La Harpe, qui ôte la paternité du mot *Sans-culotte* à l'abbé Maury. L'auteur ne donne point le titre de l'ouvrage de La Harpe; ce doit être celui intitulé : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire.* Voici le commencement de la citation : « Dès que l'on s'a-« perçut que pour être patriote il suffisait « de répéter à tout propos, avec l'accent « et le geste de la frénésie, une vingtaine « de mots convenus et de phrases faites, « etc. » LA MAISON FORTE.

—

Le peintre Claude Lefebvre (XII, 578, 635, 657, 756). — Claude Lefèbvre naquit à Fontainebleau en 1632 (et non 1633, comme l'a dit Jal, d'après d'Argenville). Voici, en effet, ce qu'on lit au fol. 120 du 1er *Registre des Baptêmes de la grande église du Bourg royal de Fontainebleau* (1625-1635) :

« Le 12e sept. 1632, Claude, filz de « Jean Lefebure, peintre, et de Magde-« laine des Hayes sa feme. Son parrin ho-« norable Claude Dohez, garde des pain-« tures et valet de chambre du Roy, celuy « qui luy a imposé le nom. Jacqueline « Danby, feme de René des Hayes, patis-« sier de la Royne, la marraine, laquelle « ne sçait signer. Tous de cette paroisse.
« C. DE HOEY.
« F. MORLOT (*curé*). »

Madeleine Deshayes, sa mère, mourut le 20 novembre 1667.

Le parrain, Claude Dehoey, dit *Doué*, il fut gardien et conservateur des tableaux

de Fontainebleau jusqu'en 1645. Ce fut Jean Dubois, son neveu, qui lui succéda. Sa sœur, Françoise Doué, avait épousé le célèbre Ambroise Dubois.

Claude Lefebvre était le second des huit enfants de Jean, élève de Lebrun ; il fut, comme son père, peintre ordinaire du Roi à Fontainebleau, et épousa (en secondes noces, croit-on), vers 1657, Jeanne de Tilloys, dont il eut :

En 1658, Marie-Magdelaine Lefebure, décédée le 23 décembre 1661 ;

En 1666, Raphaël Lefebure, décédé le 18 janvier 1684 (il avait survécu à ses père et mère).

Un dernier descendant de cette famille, M. Henri Lefebvre, ancien entrepreneur de travaux, habite aujourd'hui Fontainebleau. Il a bien voulu nous signaler la présence d'actes relatifs à ses ancêtres dans les Archives de la Mairie.

Ajoutons, d'après M. Champollion-Figeac (p. 374 du *Palais de Fontainebleau*, 1867), que Claude Lefebvre a peint une *Nativité de Jésus-Christ* pour l'ermitage de Franchard, et *les quatre Evangélistes* pour Passy, près Moret.

On lui doit encore les portraits de Molière (collection Walferdin), du graveur François Chauveau, du duc de Montausier, de Monsieur duc d'Orléans, de Colbert, de Samuel Bernard, de la duchesse de Bouillon, du duc et de la duchesse d'Aumont, du musicien Le Camus, de Puget, etc., etc. GEORGES MONVAL.

P. S. — M. Paul Lacroix attribue le portrait de Molière, qui est un dessin aux trois crayons, à *Roland* Lefebvre, dit *de Venise*, né en Anjou au commencement du XVIIe siècle, mort en Angleterre en 1677, et que l'on confond souvent avec Claude Lefebvre. G. M.

—

Théophile d'Antimore (XIII, 327). — Oncques n'entendis parler de ce Théophile, ni ne rencontrai ses petits traités ; mais sa signature a un aspect bien anagrammatique, et « d'Antimore » me semble vouloir dire : « de Mortain ». Si ma conjecture est exacte, il reste aux bibliographes de cette contrée-là à nous faire voir qu'ils ne sont pas manchots.

ASMODÉE.

—

Rosières (XIII, 357, 412, 498). — Voici pour la bibliographie de ce sujet qui prête à l'imagination de la *gent à plume* : « La Rosière de Salency, pastorale, paroles et musique par Grétry, Paris, 1774 », partition in-4°. A. C.

—

Kulturkampf (XIII, 388, 584). — Le mot à mot de A. B. est évidemment une facétie du genre du fameux : « *Summâ diligentiâ* », traduit par : « Sur l'impériale d'une diligence ». Mais, pour que la plaisanterie fût complète, ce n'est pas « *lutte*, » c'est « CAMPHRE *contre le culte* » qu'il aurait fallu traduire. Pour revenir aux choses sérieuses, ce n'est pas définir exactement le *Kulturkampf*, que de l'appeler « un ensemble de lois. » C'est comme si l'on disait du « libre échangisme » ou du « protectionnisme », que c'est un « ensemble de lois de douanes » ! La vérité, c'est que des lois douanières peuvent s'inspirer de l'une ou de l autre de ces doctrines. Le *Kulturkampf* est le nom de la doctrine ou de la tendance que les lois de mai ont cherché à faire prévaloir. ASMODÉE.

—

La robe de Charlotte Corday (XIII, 391, 471). — M. Jules Claretie s'est occupé de cette question dans la chronique du *Temps* (nos des 23 et 26 août 1880) et semble en avoir trouvé la solution, qu'il présente dans les termes suivants :

« C'est M. Ch. Vatel... qui publie dans « ses *Dossiers du procès de Charlotte* « *Corday* la pièce qui semble le plus vic- « torieusement répondre à la question po- « sée..... Il existe, aux *Dossiers* du pro- « cès, une déposition ou plutôt un écrit « de l'arrestation de Mlle de Corday, fait, « aux Jacobins, par le citoyen Laurent « Bas, commissionnaire, celui qui, après « l'assassinat, avait jeté à terre Charlotte « Corday d'un coup de chaise et l'avait « ensuite renversée en la prenant par les « seins. Laurent Bas dit : « J'ai saisi le « monstre par les mamelles et je l'ai ren- « versé ! » Or, ce Laurent Bas, commis- « sionnaire, ayant *sa place* au coin du « pont Saint-Michel et de la rue Saint- « Louis, chez le citoyen Berthoud, hor- « loger, travaillait à plier, chez Marat, les « numéros de *l'Ami du Peuple*, lorsque « Charlotte Corday vint pour la troisième « fois, le 13 juillet, à sept heures et demie « du soir, demander à parler à Marat. « Laurent Bas, qui pendant un moment « dut à ce hasard une popularité vérita- « ble et reçut plus d'une fois des accola- « des solennelles pour la part qu'il prit à « l'arrestation de Charlotte, vit la jeune « fille descendre de voiture, et il la décrit « ainsi : « Une personne du sexe descen- « dant d'une voiture de place en *désha-* « *billé moucheté*, chapeau à haute forme « avec cocarde noire et trois cordons « noirs et *portant un éventail*... » C'était « le monstre, comme dit Laurent Bas. « *Déshabillé moucheté!* Voilà donc la dé- « signation exacte, d'après un témoin ir- « récusable, de la robe que portait Mlle de « Corday. Ce *déshabillé moucheté* devait « évidemment être à fond blanc, selon « la mode du temps et surtout de ce mois « d'été, à la mi-juillet. » (*Le Temps* du 26 août 1880.) *P. c. c. :* I. COSINUS.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 501, 564). — Asmodée, gentil démon, pourquoi me tentez-vous? Je coule si paresseusement ce beau mois de vacances, que je m'accorde sur les douze! *Plus tard* viendra, je vous le promets. Au surplus, en attendant, avec un peu de patience, pourquoi donc les champions des Assertions ne commenceraient-ils par les justifier? Moi qui me propose de vous les montrer *escobarderies!* Ce serait plus curieux. Vous avez levé le lièvre. Messieurs les champions (pas nous autres, Monrepos!), tirez les premiers!

A propos de contestation, savez-vous qu'il a été contesté (si je ne me trompe) que *Napoléon* ait jamais existé?

LE ROSEAU.

— Citons exactement : Monrepos n'a pas *proposé* de brûler les *Provinciales*. Tout réjoui de l'article du Figaro, qui avait attaché un grelot, il a fait sonner ce grelot. Il a ajouté que, *si* on brûlait les *Provinciales*, ça rendrait un fier service à tant de gens qu'elles ennuient, et qui n'osent le dire. Il a dit aussi qu'il n'y aurait pas autant de gens à se jeter au feu pour les sauver qu'il y en a eu, au 30 juin dernier, à regretter les Jésuites. Monrepos n'a pas besoin de vouloir brûler les *Provinciales*, parce que ce qui est *démodé* ne nuit plus. On fait un livre avec les *oubliés* et les *dédaignés;* quelle suite on pourrait y donner, en joignant les *démodés :* chose encore plus triste que d'être oublié!

MONREPOS.

—

Cherchez la femme (XIII, 419, 474, 502, 564). — Galiani ne s'occupe pas de ce sujet dans le *Dialogue sur les femmes;* mais il s'occupe d'un autre qui lui donne la priorité sur Michelet relativement à la *Théorie de l'être malade*, chose que l'on n'a pas, je crois, encore remarquée. Voici le passage dont je veux parler : « D'abord « la femme est malade, comme les ani« maux jusqu'à parfaite croissance; alors « viennent ces symptômes si connus à « toute la classe des bimanes; elle en est « malade six jours par mois, l'un portant « l'autre, ce qui fait au moins le cinquième « de la vie. Ensuite viennent les grosses« ses, et les nourritures des enfants, qui, « à le bien considérer, sont deux très « grandes maladies : elles n'ont donc que « des intervalles de santé à travers une « maladie continuelle. Leur caractère se « ressent de cet état presque habituel : « elles sont caressantes et engageantes, « comme presque tous les malades; cepen« dant brusques et fantasques parfois, « comme les malades; promptes à se fâcher, « promptes à s'apaiser. Elles cherchent la « distraction, l'amusement; un rien les « amuse, comme les malades. Elles ont « l'imagination constamment frappée : la « peur, l'espérance, la joie, le désespoir, « le désir, le dégoût, se succèdent plus ra« pidement, s'y impriment plus fortement « dans leurs têtes, et s'effacent aussi plus « vite. Etc. »

RISTELHUBER.

—

Mérimée et... les autres (XIII, 421). — Il est certain qu'il existe encore bien des correspondances inédites de Mérimée, mais quant à la lettre dont parle M. S. D., il nous a été impossible de la trouver dans *le Figaro* du 13 juin 1880 (?) où l'indique l'auteur de la question. Il y a sans doute une faute d'impression quant à cette date, et nous demandons une nouvelle indication exacte.

NI PIERRE NI PAUL.

—

La Bibliothèque du Château de Saint-Cloud (XIII, 422, 477, 505). — « Je pense que cette belle bibliothèque est en Allemagne » (ai-je dit, XIII, 478); je ne croyais pas si bien dire : elle fut transportée à Versailles en octobre 1870 et confiée à la garde du conseiller Schneider, lecteur du roi et rédacteur des bulletins officiels. Voyez : p. 95-96 de : « Les Prussiens devant Paris, d'après des documents allemands, par Edmond Neukomm (Paris, librairie de la Société des Gens de lettres, 1874, in-12). »

H. DE L'ISLE.

—

Le Spleen, roman de Besenval (XIII, 423, 478).— *Le Spleen* est un récit qui fait partie du tome IV des Mémoires du baron, contenant des Mélanges littéraires, historiques et politiques, suivis de quelques poésies (Paris, Buisson, 1806). Ce tome IV est extrêmement rare : il manque à la Bibliothèque Nationale, tant au Catalogue imprimé que sur les rayons, et, bien qu'il soit mentionné par Quérard, plus d'un bibliophile a mis en doute son existence. J'en connais néanmoins un exemplaire complet à la Bibliothèque de la Ville de Paris (Hôtel Carnavalet); si Kergidec ne peut l'y aller consulter, je mettrai bien volontiers mon propre exemplaire à sa disposition, par l'intermédiaire de mon voisin et ami, M. C. de Rash.

MAURICE TOURNEUX.

—

L'étranglement du dernier des rois est-il, oui ou non, un emprunt de Diderot? (XIII, 455, 530, 566.) — Qu'on me permette deux remarques préliminaires.

J'eusse mieux fait d'exclure les mots « *du dernier* » des termes de la question, puisque le texte des *Eleuthéromanes* ne les a pas.

Les lignes du *Lycée* citées par T. B. sont au tome XVI, p. 173, de l'édition publiée de l'an VII à l'an XIII.

Cela dit, je rentre dans la question.

Je suis de moins en moins enclin à croire que Diderot eût emprunté à personne l'idée de ses deux vers. La pensée aurait donc été, selon moi, exprimée pour la première fois, dans les *Eleuthéromanes*, et sous cette forme :

Et ses mains ourdiraient les entrailles d'un prêtre,
Au défaut d'un cordon, pour étrangler les rois.

Naigeon, lisant ces deux vers dans les œuvres manuscrites de Diderot, en aurait goûté l'idée plus que la forme ; il en aurait tiré cette phrase de prose : « Je « voudrois que le dernier des rois fût « étranglé avec les boyaux du dernier des « prêtres », et déclaré que le curé Meslier en était l'auteur. On était en l'an II, et il voulait à la fois glorifier le curé d'Etrépigny et réjouir les régicides. L'idée n'aurait pas passé inaperçue, et quelqu'un se serait avisé de la mettre en vers, comme suit :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

Quand les *Eleuthéromanes* furent publiées dans la *Décade philosophique* (an IV), puis dans le *Journal d'économie publique* (an V) ; enfin, dans l'édition de Diderot de 1798, les vers du «roi de la Fève » n'auraient pas réussi à faire oublier ceux qui venaient d'être forgés par un inconnu et qui sont plus coulants ; seulement ceux qui seraient ainsi restés dans la mémoire auraient été cités sous le nom de Diderot. De là, l'erreur de La Harpe et d'Ed. Fournier.

Cette explication laisse, il est vrai, un point obscur. On se demande ce qui a pu induire Naigeon à essayer de transférer de Diderot au curé Meslier la paternité du souhait homicide ? PH. R.

— Voici ce que dit la *Chronique scandaleuse :* On sait que les poissardes prétendent avoir le droit de se montrer dans toutes les circonstances et de complimenter les gens en place. Elles ont été voir M. Necker, et lui ont demandé une grâce : « Quelle est-elle, mes enfants ? — *C'est de nous procurer les boyaux de l'archevêque de Sens pour étrangler le garde des sceaux.* »

Comme on voit, c'était une idée fixe à cette époque. QUINTILIUS.

—

De quelle maladie François Ier est-il mort ? (XIII, 487, 542, 571.) — Je ne sais plus où j'ai lu que, dans la profanation des tombeaux de Saint-Denis, on a reconnu le squelette du roi, non seulement à sa grande taille, mais aussi à ce que les os étaient accompagnés d'une grande quantité de mercure. Le fait était-il vrai ? Si on y devait ajouter foi, il serait prouvé, sinon que François Ier serait mort de la syphilis, du moins il aurait très certainement été atteint de cette maladie à une époque quelconque de sa vie et d'une manière assez violente pour exiger des remèdes héroïques. E.-G. P.

—

Dévotion cercanaire (XIII, 516, 590). — Risquons un pied dans le champ de l'hypothèse. Ce cercanaire viendrait-il par hasard de *circum annum*, et une dévotion cercanaire ne serait-elle pas celle qui fait le tour de l'année, c'est-à-dire qui se manifeste en toute saison et non pas le jour seulement de la fête du Saint qui y préside ? ASMODÉE.

—

Nieuttes (XIII, 516, 591). — J'ai consulté un honnête Picard qui sait son patois, mais qui ne se pique pas d'ailleurs d'études linguistiques. Il m'a dit : « *Nieuttes*, cela veut dire vides. » Le sens est donc celui que la lecture de la phrase pouvait faire pressentir : laisser ses terres nieuttes, c'est les laisser non ensemencées, ce qui était tenu pour un crime en un temps où les disettes étaient fréquentes, où l'accaparement n'était pas une légende et où le Far-West américain n'épouvantait pas nos cultivateurs. Quant à l'étymologie (net ? nud ? néant ? neutre ?), je me récuse. ASMODÉE.

—

Baccara (XIII, 516). — Ce mot pourrait bien venir de l'hébreu *baccarim*, qui veut dire élève. C'est un jeu simple comme le jeu de « Bataille », et qui fut inventé par un rabbin. Il le faisait jouer à ses élèves : « jeu des élèves. » A. BOOK-WORM.

—

La Boîte à Perrette (XIII, 518). — M. Paul Parfait, dans une de ses dernières chroniques de la *République Française*, a ainsi réfuté la fable imaginée par le *Moniteur du Puy-de-Dôme :*

« On n'a pas eu plus tôt connaissance de ce plâtre (le masque de Pascal), qu'on s'est mis en devoir de lui faire une légende. Il aurait été retrouvé, au dire de plusieurs journaux, avec et dans la fameuse *Boîte à Perrette*, si célèbre dans les chroniques du dix-septième siècle. Or, s'il exista, en effet, au dix-septième siècle, une Caisse janséniste destinée à fournir des secours intellectuels aux enfants pauvres et des secours physiques aux victimes de la persécution jésuitique, et si cette Caisse fut malicieusement traitée de *Boîte à Perrette*, le fait est que la boîte en question était tout idéale et qu'on n'en retrouverait les morceaux qu'au pays des métaphores.

« Depuis huit ou dix ans, un professeur

distingué de l'Université, connu par d'intéressantes recherches sur les hommes de Port-Royal, était en possession du masque de Pascal, qui avait précédemment appartenu pendant de longues années à l'un de ses parents. En apprenant l'inauguration prochaine d'une statue élevée à l'auteur des *Provinciales* par sa ville natale, il eut la pensée d'offrir ce masque à M. Bardoux, promoteur de l'hommage rendu à Pascal, et M. Bardoux s'empressa d'offrir ce curieux document à la ville de Clermont-Ferrand. La réalité est parfois aussi simple que cela. »

L'auteur de ces lignes n'a pu retrouver, au delà de 1789, la trace des anciens propriétaires du masque de Pascal. « Tout ce que j'ai pu savoir, dit-il, est que le présent masque se trouvait, à l'époque de la Révolution, entre les mains du graveur en médailles Duvivier, lequel mourut, aveugle et fort vieux, en 1819. »

Quelque Intermédiairiste serait-il, par hasard, à même de compléter ces renseignements ? D. R.

— Quoique je n'aie pas la prétention de fournir les renseignements qui peuvent élucider cette question, je ne résiste pas au désir de communiquer ceux que j'ai pu recueillir dans un journal. Il paraît que la *Boîte à Perrette* date de loin ; on la trouve dans les écrits de Mézeray, au XVIIe siècle, désignant par là un endroit secret dans lequel on cachait ou renfermait les objets précieux. Les Jansénistes l'ayant employée, plus tard, pour désigner le trésor qui était destiné à contenir leurs ressources pour les bonnes œuvres, ne crurent pas pouvoir mieux s'en servir qu'en y renfermant l'une de leurs reliques les plus précieuses, le masque de celui qui fut un de leurs plus sublimes génies. Il était difficile, en effet, de posséder un plus grand bien et de lui destiner une cachette plus propice que la véritable *Boîte*, qui tirait son nom de la gouvernante de Nicole.

Ego E.-G.

—

Ursellis, ville de Suisse (XIII, 520). — Pour répondre positivement à cette question, il faudrait voir le volume que je ne connais pas. Il y a bien un village d'Ursellen, siège de l'ancienne famille *de May*, non loin de la station de Faegertschi (chemin de fer de Berne à Lucerne), mais il n'a jamais été lieu d'impression. Il y a donc lieu de soupçonner un pseudonyme, ou bien de penser que c'était l'endroit où Guido de Bruegs écrivait son ouvrage.

(Berne.) Georges Rettig.

—

Dorat. Fables nouvelles (XIII, 521, 594). — Hélas! trois fois hélas! qu'ai-je fait? Jugez-en plutôt.

Par les réponses des collabos La Maison Forte et Nirom, ainsi que par la note un peu défavorable de Cohen, à propos du papier azuré, qui a été rappelée, j'ai été fatalement amené à soumettre mes deux exemplaires des *Fables* de Dorat à un nouvel et très attentif examen. D'où j'ai conclu, — oserai-je le dire? — que les exemplaires en *grand papier légèrement azuré* doivent certainement tous avoir le cul-de-lampe de la page 200, gravé par Duflos, et que, de la comparaison très attentive que j'ai faite, entre les vignettes et culs-de-lampe de mon exemplaire *grand papier légèrement azuré* (hélas!) et celles de mon exemplaire petit papier (*de France ou ordinaire, je ne sais pas encore exactement*), il résulte que celles de mon exemplaire *papier ordinaire* sont toutes sensiblement supérieures à celles de mon *grand papier azuré*, et qu'enfin la REMARQUE de la page 200 doit certainement faire établir ceci : que les exemplaires avec le cul-de-lampe gravé par Duflos sont du second tirage, et que tous les exemplaires grand papier blanc, papier de France et petit papier avec le cul-de-lampe gravé par de Ghent, sont du premier tirage, et qu'à son tour ce premier tirage doit se décomposer en premières épreuves pour le grand papier, puis le second rang de cette subdivision pour le papier de France, et enfin le troisième pour le petit papier, — et, comme conclusion, il ne faut pas hésiter à dire : qu'un exemplaire de ces *Fables*, même en petit papier, mais avec le cul-de-lampe de la page 200, gravé par de Ghent, est préférable à un exemplaire *grand papier azuré* avec ledit cul-de-lampe, gravé par Duflos.

Je terminerai cette réponse par une question.

En dehors de la qualité des épreuves, à quel signe distinctif reconnaît-on sûrement un exemplaire de ces *Fables* en papier de France *très rogné*, d'un petit papier ordinaire? G.-A. Rubattel.

—

Quelques pseudonymes à découvrir (XIII, 523). —

MM. De Boisgobey, c'est son nom.
De Saint-François, *id.*

L'Ancien membre des « Assemblées constituantes », c'est M. de Castellane.

Le livre de Mermet donne beaucoup de pseudonymes de la presse, j'en cite :

Pierre Quiroul, Poupart-Davyl, au *Figaro*.
Ignotus, baron Platel, *id.*
Ph. de Grandlieu, Léon de Lavedan, *id.*
Saint-Genest, Bucheron, *id.*
Dora, Ernest Daudet, *id.*
Le Diplomate, Léon Escudier, *id.*
Une cravate blanche, *id.* *id.*
Perkeo, Flor Oscar, *id.*
Masque de Fer, divers (sous la direction de Philippe Gille), *id.*

Dancourt, Adolphe Racot (de la *Gazette de France*), *id.*
Baron Grimm, Albert Millaud, *id.*
Jean de Paris, divers (sous la direction d'Adrien Marx), *id.*
Le Monsieur de l'Orchestre, Arnold Mortier, *id.*
Robert Milton, de Saint-Albin (du *Sport*), *id.*
Jean de Paris, à l'*Indépendance belge*, Pierre Véron. *Heuter*, au *Monde illustré*. *Paul Ralph*, à la *Presse*.
Scaramouche, Henri Maret, au *Charivari*.
Castorine, Zaban, *id.*
Revenant I, Eugène Moulon, à l'*Estafette*.
Revenant II, Albéric Second, *id.*
Revenant III, Janvier de la Motte, *id.*
P. Desmoulins, Paul Louvet, *id.*
Aulets, Widor, *id.*
Moncarnet, Georges Duval, à l'*Evénement*.
Une lorgnette, Charles Batteaux, *id.*
Le Sphynx, Emile Blavet, *id.*
Arcades Ambo, Louis Bisson et Louis Javel, *id.*
Poignant, Montjoyeux, au *Gaulois*.
Vir, Jean Richepin, *id.*
Mémor, Paul Deleage, *id.*
L'Académicien d'Etampes, L. de Beaumont, *id.*
Frimousse, Raoul Toché, *id.*
Hommes et Choses, Edmond Drumard, la *Liberté*.
Kuntz, Dr Nicolas, *id.*
Lord One, Prince de Valory, *Paris-Journal*.
Les Vivants et les Morts, Prince de Valory, *id.*
Miles, Numa Baragnon, *id.*
Jean Dobré, Paul Perret, *id.*
R. Maure, Lesbie, *id.*
Lefebvre, Lefebvre de Courcy, *id.*
Hubert, Geoffroy, *id.*
Jean de Nivelle, Charles Canivet, au *Soleil*.
Touchatout, Bienvenu, du *Tintamarre*.
Pirouette, Coquelin Cadet, *id.*

A. T.

— On m'a dit que M. de Boisgobey est le fils de M. Abraham Dubois, que j'ai connu député d'Avranches, sous la monarchie de Juillet, puis conseiller à la Cour des comptes. Mais d'anciens titres de famille lui permettraient de signer *de Boisgobey*, ou *du Boisgobbé*. Dans un Annuaire du département de la Manche, pour l'année 1803, le maire de Chevreville, canton de St-Hilaire-du-Harcoüet, s'appelle *Abraham-Boisgobbé* : il est probable que c'est le grand-père ou le grand-oncle du romancier, lequel seulement aurait rétabli la particule qui avait été supprimée à la Révolution.

(Caen.) T. R.

— *Miss Dundle*, par A. Y. Z. C'est Mme Olympe Audouard.

Le Mariage de Loti, c'est, en effet, un officier de marine en activité, M. Viau.

A. Book-worm.

—

Un parterre miraculeux (XIII, 544). — Si M. Joc'h d'Indret vient jamais à Monaco, il pourra s'assurer, par ses yeux, notamment dans le Jardin Saint-Martin, qu'il existe, ailleurs que sur les bords de la Garonne, des géraniums verts et fleuris en toute saison, d'assez belle venue pour « cacher une maison. » C. J.

—

Dixi, et salvavi animam meam (XIII, 546). — Voyez X, 673, 756; XI, 49. Asm.

—

Secrète (XIII, 547). — La *secrette*, ou *segrette*, était, d'après le Complément à l'Académie, une calotte d'acier qui se portait en dessous du heaume. E.-G. P.

— C'était une coiffure militaire, casque ou morion, même bonnet à mailles. En italien *secreta, segreta*.

La Maison Forte.

—

Bastarde, ou épée bastarde (XIII, 547). — Le « baston par excellence », la bastarde, ou épée bastarde, se trouvent indiqués dans l'*Intermédiaire*, t. XII, col. 717, ligne 39. La Maison Forte.

— D'après Littré, on appelait « épée bâtarde » celle dont on pouvait se servir d'une seule main ou des deux mains.

E.-G. P.

—

Conductière (XIII, 547). — On disait autrefois *conductier*, dans le sens de *condottiere*, soldat mercenaire; la conductière pourrait être une arme particulière au conductier. Ne serait-ce pas aussi bien une voiture à bagages qu'une arme?

E.-G. P.

—

Le vaisseau Le Mangeur (XIII, 550). — Ou bien le collabo veut (comme on dit) « nous la faire », ou bien on « la lui a faite » à lui-même. Pour le cas où il ne connaîtrait vraiment pas la teneur de ce chant inspiré par un des glorieux faits de la première République, en voici au hasard un des couplets, qui se chantent sur un air entraînant :

Le onze, un gabier de vigie
Signala : Voiles sous le vent!
L'escadre se trouvait devant
La flotte anglaise réunie.

Des marins de la République
Montaient le vaisseau LE VENGEUR.

On en avait les oreilles rebattues en 1848, et mes souvenirs datent de cette époque. Dr By.

— Tout marin connaît et a chanté ce refrain. Mais il s'agit du vaisseau *le Vengeur* et du combat de Brest contre les Anglais (1794)..... L'air est assez entraînant, il a retenti dans tous les cafés-concerts des ports, et même, sans aucun doute, dans ceux de Paris. Rien n'est donc plus facile que la recherche de la publication du texte complet, qui commence par ces vers :

L'amiral Villaret-Joyeuse
Avait quitté le port de Brest.

Dr Seaman.

— J'ai entendu chanter:

Les marins de la République
Montaient le vaisseau LE VENGEUR.

E.-G. P.

—

Lettres de Catherine II (XIII, 550). — Le plus simple est de donner commission à un libraire de Paris en relations directes avec la Russie. La Société historique russe n'a pas, que je sache, de correspondant en France. Ses volumes reviennent ici à une quinzaine de francs. M. Tx.

—

La Table des Matières contenues dans les X premiers volumes de l'Intermédiaire (XIII, 551).— L'idée de notre éditeur est excellente ; mais pourquoi ne pas donner, pendant qu'on y serait, la table des *douze* premières années, puisque nous voici dans la *treizième?* Ne pourrait on pas aussi joindre à cette Table une liste des premiers collaborateurs de la chère petite feuille, où seraient révélés leurs pseudonymes? Beaucoup, hélas! ne sont plus, et cette indiscrétion (si c'en est une) n'aurait sans doute aucun inconvénient. M. Tx.

— Et d'abord, pourquoi « des X premiers volumes » et non « des XIII »....., puisque, par suite des événements, une nouvelle série de notre cher Intermédiaire doit commencer le 1er janvier 1881? Ensuite, « il y a table et table ». Celle qu'il nous est donné d'entrevoir, et dans la possession de laquelle nous entrerons, je l'espère, doit, il me semble, procéder d'un travail de révision sérieux et complet, et non de la compilation des tables partielles. Dans tous les cas, le travail à faire est très long, difficile et ingrat. Il est bien probable qu'aucun de nos collabos ne l'a fait entièrement; mais il est probable aussi que plusieurs en ont préparé des fragments. Tous ces fragments devraient être mis à la disposition de notre nouvel éditeur ou des collabos dévoués qui entreprendront ce travail de longue haleine. Je dis « nos collabos », car, malgré les avantages que donnerait l'unité d'action, il ne me paraît pas possible qu'une seule personne suffise à cette tâche. D'ailleurs, en arrêtant des principes et posant des règles, et surtout en les observant, on évitera la plupart des inconvénients qui pourraient résulter de la pluralité des rédacteurs. Dans ces conditions, on trouverait assurément des volontaires qui se chargeraient d'une partie du travail, qu'il soit d'ailleurs divisé par lettres, séries ou volumes. Notre excellent et dévoué Directeur accepterait certainement de servir de trait d'union aux rédacteurs et d'imprimer l'unité de direction à leurs efforts. Il semble que la méthode matérielle à employer est celle des fiches qui se prêtent à tous les classements, maniements et remaniements. Pour être complet, le travail à faire devrait comprendre non seulement une Table des Questions et Réponses, mais encore des Tables pour les Noms d'hommes et les Noms de lieux cités. Eldepal.

— Selon mon idée, la meilleure méthode à employer pour mener ce travail à bonne fin et pour qu'il soit *clair et complet*, est comme suit : *D'abord*, la Table devrait être ALPHABÉTIQUE et aussi *détaillée* que possible (Questions *répondues* et *non répondues* devraient également y trouver place. On reconnaît de suite les non-répondues puisqu'elles n'ont qu'*un seul* renvoi). Exemple : « TOMBEAU *de Voltaire* est à la lettre *V :* « VOLTAIRE (*tombeau*). »— Il faudra, EN OUTRE, ranger sous une *rubrique* toutes les questions et réponses *qui ont rapport* à un seul sujet, par exemple : sous la lettre *P*, mentionner le mot *Proverbes*, qui serait suivi de tous les proverbes dont il aurait été fait mention dans les volumes et où on pourra les trouver; sous la lettre *F*, le mot « *Famille* », suivi de tous les noms de famille dont il aura été question; sous la lettre *C*, le mot « *Citation* », suivi de toutes les citations; sous la lettre *A*, le mot « *Armoiries* », suivi de toutes les armoiries dont il aura été question; ensuite j'y voulais ajouter une Table à part, contenant *alphabétiquement* les *initiales et les noms* des collaborateurs, avec les Réponses et Questions qu'ils y ont fait insérer et où on peut les trouver. J. de G.-J.

—

Tout homme a dans son cœur... (XIII, 552). — Ce n'est point un vers, quoiqu'il ait ses douze syllabes parfaitement comptées, mais bien un axiome familier d'Auguste Préault. Si V. V. est curieux de connaître bien d'autres boutades du même artiste, parfois d'un sens profond et toujours d'une forme originale, il n'a qu'à lire le chapitre que M. Ernest Chesneau a récemment consacré à l'auteur de *Marceau*,

du *Silence* et de *Jacques Cœur*. (Voy. *Peintres et statuaires romantiques*. Paris, Charavay frères, 1880, in-18.) M. Tx.

—Le vers est du sculpteur Préault et se trouve parmi ses écrits. Baudelaire le lui aurait emprunté, mais je ne sais s'il cite Préault à cette occasion. P. de W.

—

Alopécie (XIII, 577). — 1° Dans le dictionnaire de Trévoux, on trouve l'explication suivante : « Elle est ainsi appelée par les médecins, parce que le renard, qu'on nomme en grec *alopex*, est sujet, dans sa vieillesse, à une certaine gale qui fait tomber le poil. » Littré et Robin, dans leur Dictionnaire de médecine (J. B. Baillière, 1873), reproduisent cette même version : « de *alopex*, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber le poil. »

Dans un volume de vieille médecine, *Guilielmi Varignane Secreta sublimia ad varios curandos morbos... et...* Venetiis, 1520, au folio 5 verso, nous trouvons : « Et quia *alopitia* est feditas cutis capitis, cum casu capillorum, fedis etenim vulneribus *vulpis* similatur, unde et nomen sumpsit. *Alopex*, n. grece, idem est quod *vulpes*. »

P. c. c: Carion,
Intermédiairiste de fraîche date.

— « Alopécie vient du mot grec *alopex*... parce que les malades ont cheute de poil comme les regnards. » Ambroise Paré, introd. 21, cité par Littré. Je lis encore dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, du docteur Dechambre : « Alopécie (de *alopex*, renard, parce que cet animal est exposé, dit-on, à perdre ses poils à certaines époques de l'année)... » Le poil du renard tombe et se renouvelle en été. Eldepal.

—

Michel-Ange s'est-il rendu coupable d'une action atroce? (XIII, 577.)— Non! non, parce qu'elle est *atroce*, inhumaine, impossible, et que le génie ne tombe pas si bas que cela.

On ne doit pas croire à tous les bruits populaires qui s'attachent aux grands hommes. L'étourderie, l'amour du merveilleux, encore plus souvent que la haine, ont, de tout temps, souillé les plus pures illustrations.

La légende du peintre qui a poignardé son modèle attaché à une croix, pour mieux étudier l'agonie du Christ, n'est ni neuve, ni particulière à Michel-Ange. Elle a couru le monde et Buonarotti n'en a pas l'étrenne.

L'abbé Aimé Guillon de Montléon, premier conservateur de la Bibliothèque Mazarine, né à Lyon le 24 mars 1758, décédé à Paris, au palais de l'Institut, le 22 février 1842, la reproduit dans toute sa *naïveté*; mais il attribue l'acte à Rubens.

Dans son livre : *Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est;* Lyon, Maire, 1807, in-12, pages 37 et 38, rappelant les « *Splendeurs de Lyon* » avant 1793, il décrit la « magnifique chapelle des Pénitents du Confalon », et il ajoute : «... A gauche, on voit ce tableau renommé de Rubens, représentant *Jésus mourant sur la croix*, *et Magdeleine à ses pieds*. Ce morceau précieux, qui fait l'admiration des connaisseurs, rappelle une anecdote accréditée qui honore peu l'âme de cet artiste. »

L'abbé Guillon ne doute pas; la chose est connue, accréditée, et *elle honore peu* l'âme de Rubens. Cependant il revient presque sur son affirmation :

« On prétend, dit-il (*on prétend* est joli!), qu'après avoir fait consentir un homme du peuple à se laisser attacher à une croix pour lui servir de modèle, il l'y poignarda, reprit promptement ses pinceaux (il ne voulait pas laisser perdre le fruit de son crime) pour rendre avec toute la vérité possible l'état d'un crucifié qui rend les derniers soupirs. Ce qui peut rendre vraisemblable cette horrible histoire, c'est le visage de ce Christ qui exprime, non l'amour et la tranquillité d'un Dieu sauveur, expirant librement pour le genre humain, mais la rage et le désespoir d'un homme qui meurt révolté de son supplice et furieux contre son assassin. »

Et voilà tout; l'histoire est dite, le fait est lancé. A travers ses réticences, l'abbé Guillon croit *que c'est arrivé*. Nous le nions, pour Michel-Ange comme pour Rubens.

(Lyon.) A. Vingt.

— « Te rappelles-tu certain poème de Chamisso, où le peintre cloue un jeune homme à la croix, afin d'avoir une image des souffrances de la mort? Je me crucifierais moi-même, à condition seulement qu'il en résulte un bon poème. » (Lettre de Lenau à son ami Mayer, citée par Alfr. Marchand : *Les Poètes lyriques de l'Autriche*, Paris, 1881, p. 77, ligne 8.

Ristelhuber.

—

Un cardinal étranglé à Rome (XIII, 578). — Le 6 mars 1561, le cardinal Charles Caraffa fut étranglé, sur l'ordre du pape Pie IV. Le même jour, le duc de Palliano, frère du cardinal, le comte d'Aliffe, beau-frère du duc, et Léonard Cardini eurent la tête tranchée. — Le duc, profitant de sa parenté avec le pape Paul IV, avait fait étrangler, sous le prétexte d'adultère, sa femme Violente Dias Carlonna (elle était grosse), par le comte Aliffe, frère de cette malheureuse, et par Léonard Cardini.

La Maison Forte.

— On lit dans Larousse : Jean-Pierre

Caraffa, cardinal en 1536, archevêque de Naples en 1549, fut élu pape sous le nom de Paul IV, en 1555. Ce pape enrichit ses neveux Charles, Jean et Antoine, des dépouilles des Colonna et d'autres seigneurs romains. Ils soulevèrent le peuple des Etats de l'Eglise par leur rapacité et leur despotisme. Après la mort de Paul IV, Charles, cardinal, fut condamné à mort et étranglé dans sa prison (1561). Jean fut décapité, le même jour, pour assassinat sur la personne de sa femme.

ELDEPAL.

Trouvailles et Curiosités.

Irréconciliablement. — Un mot heureux, inconnu jusqu'alors aux politiciens, a fait, en ces derniers temps, la fortune de l'homme d'Etat qui l'a prononcé, et qui croit, sans doute, en avoir doté notre vocabulaire politique.

Or, dans un Manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Fonds français, numéro 24,443), au commencement d'une pièce portant pour rubrique : *Les Commandements de la Fronde*, je trouve ce même mot non plus sous forme d'adjectif, mais à l'état d'adverbe, ce qui lui permet de faire à lui tout seul un vers de huit pieds.

A vrai dire, je crois que tous les termes qui servent à caractériser une opposition farouche doivent se trouver n'importe à quel âge de notre langue ; et je ne serais pas étonné qu'on découvrît, quelque jour, dans un manuscrit oublié du XVIe ou du XVIIe siècle, l'original d'un autre mot, également d'opposition, mais plus récent encore, qui voudrait bien, à l'heure présente, remplacer celui qui a si joliment fait son chemin.

Voici la pièce en question :

Les Commandements de la Fronde.

Un seul Mazarin fronderas
IRRECONCILIABLEMENT;

La Fronde en vain tu ne prendras,
Mais pour fronder bien vertement;

Quand chef de Fronde tu verras,
Tu le salueras humblement;

Le vieux Broussel honoreras,
Afin de fronder longuement;

Le Parlement réviseras,
Afin de fronder sûrement;

Mazarin point tu ne seras,
De fait ni de consentement;

Contre le vilain tu feras
Chansonnettes journellement;

Ou du moins tu les chanteras,
Si tu ne peux faire autrement;

Partisan point ne souffriras,
Sinon en Grève seulement;

Relaps frondeurs observeras
Et ne t'y fieras nullement.

P. d'E.

—

L'auteur des Grandes Heures de la reine Anne. — L'un des érudits et des artistes de Lyon, M. André Steyert, qui fut notre collaborateur, a découvert, chez un antiquaire de Lyon, un document fort intéressant au point de vue de l'histoire de l'Art français, puisqu'il donne la solution définitive du problème d'attribution des peintures qui décorent ce précieux et incomparable manuscrit : les *Heures de la reine duchesse Anne de Bretagne*, conservé à la Bibliothèque Nationale. Ce document vient d'être publié *in extenso*, avec un commentaire bien étudié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1re livraison de cette année). C'est un mandat original portant ordre au Trésorier général des finances de la Reine de payer à Jean Bourdichon, peintre et valet de chambre du roi, la somme de mille et cinquante livres ou six cents écus d'or, pour avoir « richement et somptueusement historié « et enluminé unes grans heures pour « nostre usaige et service, où il a mys et « employé grant temps. » Il est daté du 14 mars 1507 (v. s.), signé *Anne* et contresigné *Deforest*.

Voilà donc Jean Bourdichon, que l'on avait exclu de toute participation à cette œuvre splendide, reconnu auteur tout au moins des principales peintures du célèbre manuscrit sorti de ses ateliers. M. Steyert pense que ceux des ornements de ce volume qui n'offrent pas un si grand caractère artistique ont été faits par les apprentis ou élèves du maître.

ANASTASE COPHOSE.

—

Pas un « qui », pas un « que » ! — Il a été fait grand bruit, le mois dernier, autour de la préface placée par Alexandre Dumas fils en tête du roman intitulé *Tiphaine*, publié, sans nom d'auteur, chez Calman Lévy.

Ce qu'on n'a pas remarqué, et ce qui n'a pas *encore* été dit, c'est que cette préface, qui contient *sept* pages, ne renferme pas un *qui* et pas un *que!*

Est-ce une gageure ? est-ce un tour de force ? Nous le demandons à nos coabonnés. Qu'ils vérifient le fait, et qu'un mieux instruit que nous fasse, dans l'*Intermédiaire*, connaître la clef de cette énigme.

AV. DE VILLIERS.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
N° 300.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Novembre
1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Lepelletier Saint-Fargeau, assassiné. Toile de David à rechercher.

Le peintre « David peignit, pour la Con-« vention, un *Lepelletier Saint-Fargeau*, « *assassiné*, étendu nu comme le *Marat*, « un poignard dans la poitrine. Le *Marat* « de David devait longtemps être comme « oublié, perdu, dans la chambre banale « d'un hôtel garni. Mais on ne sait trop ce « qu'est devenu le *Lepelletier Saint-Far-* « *geau*. David l'avait à Bruxelles, lorsque « Mme de Morfontaine, la fille de Lepel-« letier Saint-Fargeau, le lui acheta cent « mille francs. David le céda; mais, con-« naissant les opinions de la fille du con-« ventionnel, — opinions qui ne ressem-« blaient guère à celles de son père, — il « stipula que Mme de Morfontaine s'enga-« geait à ne pas détruire le tableau. »

« Mme de Morfontaine promit. Elle ne dé-« truisit rien; mais elle fit construire un « meuble de chêne, de la grandeur du *Le-* « *pelletier Saint-Fargeau*, et le tableau, « retourné contre un panneau de bois et « emboîté dans un second panneau de « chêne, devint désormais invisible à tous « les yeux.

« On ne sait maintenant ce que ce meu-« ble est devenu. — Voilà un sujet de re-« cherches et de questions pour l'*Inter-* « *médiaire* de M. Carle de Rash ou le « *Notes and Queries* de sir Charles Dilke. »

C'est en ces termes qu'un appel vient de nous être fait incidemment par le chroniqueur du *Temps*, dans un très intéressant article sur le célèbre Jeu de Paume de Versailles, où il parle de ses vicissitudes diverses, avant et depuis le 20 juin 1789, et de la transformation que la Salle (cette « sainte masure », selon le mot d'André Chénier) va subir, comme monument de notre histoire, pour être convertie en une sorte de musée.

Nous enregistrons cette honorable mise en demeure, et nous la signalons à tous nos lecteurs, ainsi qu'à notre frère aîné le *Notes and Queries*. — Tayaut! Chercheurs, en chasse!

Et si de réussir vous n'emportez le prix,
Ayez, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris!

C. de R.

—

Le « Notes and Queries » de Londres.

Une autre question nous est posée, par un correspondant, en ces termes :

Le « Notes and Queries ». — Quel est le mode de publication de ce journal? Quel est son prix d'abonnement? Quelle est l'adresse de sa rédaction?

Gabrielle.

C'est bien à nous qu'il appartient de répondre, et ce nous est un plaisir de le faire, *hic et nunc*.

Notre frère aîné, le « Notes and Queries, *a Medium of intercommunication for Literary Men, General Readers, etc.* », est publié chaque samedi, en une feuille petit in-8° carré (comprenant le titre, qui sert de couverture). — Chaque numéro est du prix de *four pence*, et le prix marqué de chaque année est de 21 *shillings*. L'éditeur est « *John Francis, n° 20, Wellington street, Strand, London, W. C.* »

Fondé à la fin de 1849, le Notes and Queries existait depuis quatorze ans, lorsque nous eûmes l'idée de publier, à notre tour, un « Notes and Queries *français* », et notre petit Intermédiaire *des Chercheurs et Curieux* vit le jour le 15 janvier 1864. — Le N. and Q. achève donc sa trente-deuxième année. Il en est au tome II de la *sixième série*. (Peut-être ces divisions par *séries* successives ont-elles quelque inconvénient, ne fût-ce que celui d'allonger et de compliquer les renvois. L'unité de la publication dans tout son cours nous semble profitable.)

Si l'on compare les deux journaux entre eux, on constate que tous deux sont fidèles à leurs titres respectifs. — Le N. and Q. contient, en tête de chaque numéro, des *Notes* assez étendues, et, *in fine*, des *Miscellaneous*, presque toujours bibliographiques, ainsi que des *Notices*. La place consacrée aux *Queries* et *Réponses* se trouve diminuée d'autant. — L'Intermédiaire est, d'ordinaire, exclusivement rempli par les *Questions* et *Réponses* de ses *Chercheurs*, et, tout en accueillant avec empressement les *Trouvailles* de ses *Curieux*, il ne les laisse pas empiéter.

A eux deux, d'ailleurs, le frère aîné et le puîné font bien la paire, et on leur a appliqué d'une manière flatteuse (c'est un honneur pour nous) le distique virgilien :

Ambo florentes *scriptoribus*, Arcades ambo,
Et *rogitare* pares, et *respondere* parati!

Aucuns ont fait aussi cette remarque sur nos deux « germains » d'outre-Manche :

« Que ces deux aimables Arcadiens, a-t-on

dit, sont bien chacun de son pays! L'Anglais, flegmatique et boutonné, — « britannique toujours jusque dans son *humour*, » — créa le *Notes and Queries*, qui lui ressemble. — De son côté,

« Le *Gaulois*, né malin, fit l'*Intermédiaire* »,

lequel a bien du sang gaulois dans les veines... de ses collabos, et ne craint pas la gaillardise. »

Frère Jean des Entommeures et autres chers collabos, n'engendrant point mélancolie, sont gens, en effet, à ne pas démentir ce parallèle.

Gaulois est le Français, *Gaulois* il restera :
Un tantinet lutin, mutin, *et cætera*.
Du voisin s'appliquant la devise, il dira
(Au futur) : *Honny soit qui mal y pense*...ra!

ET EGO IN ARCADIA.

Questions.

Lettres de Mme de Staël. — La Correspondance de Mme de Staël n'a jamais été recueillie, parce que la famille de Broglie a voulu jeter un voile sur tout ce qu'elle pouvait contenir de trop vif. Dans un article sur Camille Jordan (Revue des Deux Mondes, 1er mars 1868), Sainte-Beuve a donné quelques lettres de Mme de Staël à Camille Jordan; et l'on peut voir, dans le second volume de la *Correspondance* de Sainte-Beuve, quel mécontentement suscita la publication de ces documents inédits : il était question d'un procès.

Malgré cette opposition, qui dure depuis une soixantaine d'années, un certain nombre de lettres de Mme de Staël ont été publiées çà et là, dans des journaux ou dans des livres. En attendant que la collection en puisse paraître, il serait intéressant d'en dresser une liste.

Je commence cette liste, en signalant une trentaine de lettres de Mme de Staël, qui ont paru dans le second volume d'un ouvrage de M. Galiffe : *D'un siècle à l'autre : Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du XVIIIe et du XIXe siècle*. Genève, 1878. DEBASLE.

—

A propos de « Bonaparte » et d'autres Odes, par Victor-M. Hugo. — Connaît-on plusieurs éditions de l'Ode : BUONAPARTE, *par Victor-M. Hugo* (et non « par M. Victor Hugo, » comme l'a relevé par inadvertance un bibliophile cévenol)? Au verso du titre, je lis cette *Annonce* : « Il paraîtra à la fin d'avril (d'avril MDCCCXXII), chez Pelicier, libraire, place du Palais-Royal, n° 243, un volume d'Odes et Poésies diverses, par M. Victor-M. Hugo. »

En connaît-on également plusieurs de l'« ODE SUR LE BAPTÊME DE SON ALTESSE ROYALE HENRI-CHARLES-FERDINAND MARIE-DIEUDONNÉ D'ARTOIS, DUC DE BORDEAUX, PAR VICTOR-MARIE HUGO, DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX. — A Paris, chez Pelicier, libraire, Palais-Royal, galerie des Offices. De l'imprimerie d'Anth° Boucher, successeur de L. G. Michaud, rue des Bons-Enfants, n° 34. — MDCCCXXI? »

A la suite des deux pages d'avant-propos, dans le volume des *Odes et Poésies diverses*, on lit cette réserve vraiment énigmatique, puisqu'elle est faite en 1821 : « Les changements survenus dans les événements rendent nécessaire de rappeler que les Odes II, VI, VII, VIII et XV de ce recueil ont été publiées successivement depuis l'année 1819. » — M. Victor Hugo était, comme on sait, lancé en plein dans la politique. Comment faut-il entendre ces « changements survenus dans les événements » à propos des Odes dont voici les titres : II, *la Vendée*; VI, *la Mort du duc de Berri*; VII et VIII, *la Naissance et le Baptême du duc de Bordeaux*; XV, *le Génie*, dédié, ainsi que la *Vendée*, à M. le vicomte de Chateaubriand. Cette dernière ode, *le Génie*, semble une allusion amère aux ennuis que devait lui susciter une polémique passionnée soutenue par un homme de son âge.

Si je reviens à la bibliographie pure, je demanderai qu'on m'éclaire sur l'ordre exact de mes éditions des « NOUVELLES ODES PAR VICTOR-M. HUGO. *Nos canimus surdis* (en fleuron, les attributs de la poésie). — A Paris, chez Ladvocat, libraire, éditeur des œuvres complètes de Shakespeare, Schiller, Byron, Millevoye, et des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. MDCCCXXIV, in-8. » Elle a la vignette-frontispice, par Dévéria, le *Sylphe*; mais elle porte au verso du faux titre : « Imprimerie et fonderie de J. Pinard, rue d'Anjou-Dauphine, n° 8 », alors que le bibliophile cévenol semble préciser, pour cette édition, l'imprimerie S. Tastu. PH. BURTY.

—

Les « Nouvelles » de Casti. — L'éditeur Liseux publie en ce moment les *Nouvelles galantes* de l'abbé Casti, qui sont, dit-il, traduites pour la première fois en français. Or, j'ouvre le Dictionnaire des Littératures de Vapereau, à l'article *Casti*, et j'y trouve ceci : « ..... les Nouvelles galantes (*Novelle galanti*, Paris, 1793-1804, 3 vol. in-8), traduites en diverses langues, en *français* par M. Alary (Paris, 1846, in 8), etc..... »

Je ferai d'abord remarquer l'inexactitude de cette date (1793-1804), pour l'édition en 3 volumes, qui n'a été publiée qu'après la mort de l'auteur, survenue le 6 fév. 1804 (non en 1803, comme le dit également Vapereau) et qui même, bien que les volumes portent, tous les trois, la date unique de 1804, n'a probablement été mise en vente qu'à la fin de l'année 1805, la préface du premier volume étant du mois d'octobre de cette année.

Maintenant, la traduction de M. Alary existe-t-elle réellement, ou bien est-ce M. Vapereau qui se trompe et M. Liseux qui a raison?

Pourrait-on, par la même occasion, me donner le nom du traducteur actuel, ainsi que celui du traducteur des *Nouvelles* de Batacchi, publiées par le même éditeur?

YORDL.

—

Une paire de Mirza? — Dans le récit d'une anecdote fort scabreuse, concernant Mlle Contat et le comte de Laudron, Meister, suppléant de Grimm, parle de diamants, « les plus propres à faire une belle paire de Mirza avec deux rangs de chatons. » C'est en mai 1785. Quel est donc le bijou appelé *Mirza?*

A. D.

—

« L'Aze me quille! » — Dans *le Roi s'amuse*, acte IV, scène 4, le sacripant Salabadil s'écrie:

Je ne devine rien de plus, l'aze me quille!

Que signifie donc cette exclamation? Vainement cherché dans Littré.

F. C.

—

« L'ANE », de V. Hugo. — Ici, comme dans ses précédentes œuvres, le grand poète aura besoin d'un commentaire. Ainsi, l'on a beau ouvrir les dictionnaires, on ne trouve pas à expliquer comment

« il est bon
« D'avoir lu *Xenarchus* pour comprendre Stra-
[bon... »
« Et qu'un âne de sens se laisse incendier
Par ce qu'à Lycosthène ajoute *Duverdier?* »

R.

—

Noms de rues. — Quelques-uns des noms des rues de Genève sont d'anciens mots français, et devraient entrer, à ce titre, dans un vocabulaire complet de l'ancien langage: la *Corraterie*, la *Coulouvrenière*, les *Cropettes*, la *Fusterie*, la *Grenette*, le *Molard*, la *Servette*, la *Raconnerie*, le *Terraillet*, les *Terreaux*, la *Terrasse*.

Ces noms de rues se retrouvent-ils dans d'autres villes?

DEBASLE.

—

Mesmes. Avecques. Régale. Petite oie à la royale. — A propos du bucentaure de la Comédie-Française, qui vient d'être fêté avec tant d'apparat et de profit, l'on rappelle ces vers de la chronique rimée de Robinet, sur *le Bourgeois gentilhomme*, de Molière, représenté « comme,

« A Chambord et dans Saint-Germain,
L'a vu notre grand Souverain;
Mesmes avecques des entrées
De ballet des mieux préparées,
D'harmonieux et grands concerts,
Et tous les ornements divers
Qui firent de ce gai régale
La petite oie à la royale. »

Comment expliquer cette orthographe ancienne des mots: *mesmes* (au pluriel), *avecques?* Disait-on un *régal* ou un *régale?* Est-ce pour rimer? (Il y a, dans le *Misanthrope*: « des *régals* peu chers. ») Enfin, qu'est-ce donc que cette « petite oie à la royale? »

Appel à nos grammairiens et philologues brevetés.

M. B.

—

Bâbord et Tribord. — Je ne trouve pas, dans les dictionnaires, l'origine de ces deux mots. Un marin me dit qu'à l'arrière du navire il y a la batterie, la porte au milieu, la moitié de l'inscription occupe la gauche du navire, l'autre moitié la droite; *bat* à gauche, *terie* à droite; de là, *bâbord* et *tribord*. Le feu rouge est à gauche, le feu vert est à droite. Pour bien mettre cela dans la tête des matelots, on leur montre l'inscription en ajoutant: « Souvenez-vous! *bat*, rouge; *terie*, droite! »

Est-ce là effectivement l'étymologie de ces deux mots?

A BOOK-WORM.

—

« Aline et Valcour ». — Gravure qui manque. — Est-il permis de reparler du « joli marquis »? Au reste il ne sera qu'indirectement question de lui, puisque je n'ai à parler que d'une gravure, qui, paraît-il, *manque souvent* à un de ses ouvrages: *Aline et Valcour* (8 parties, in-18, 1795, ornées de seize gravures), livre qu'on peut encore avouer avoir lu. Le Guide-Cohen dit: « La figure qui se trouve en face de la page 216 du 3e volume manque souvent. On l'aura enlevée, croyant qu'elle est obscène, mais elle n'est que découverte. » Une gravure découverte, mais non obscène, se trouve toujours à la page 200 du 3e volume ou la 3e partie. Les quelques exemplaires que j'ai rencontrés, y compris celui de la Vente Béhague (avril 1880), n'ont que *quinze* figures, et non *seize*, malgré l'annonce sur le titre. Peut-être la seizième gravure n'a-t-elle jamais été faite?

LE FOUILLEUR.

—

Colonne élevée, en l'an VIII, dans chaque chef-lieu de département, en l'honneur des braves morts pour la patrie. — Je reproduis, d'après une copie faite textuellement sur l'original, la lettre suivante:

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, ce 1er germinal, an huitième de la République Française, Une et Indivisible.

VAUDOYER, *architecte, inspecteur général des bâtiments civils et ancien pensionnaire du Gouvernement à Rome, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

Un arrêté des Consuls, du 29 ventôse dernier, porte qu'il sera élevé, en l'honneur des

Braves morts pour la Patrie, une Colonne dans chaque chef-lieu de département.

C'est une circonstance favorable pour les arts et pour les artistes que vous choisirez, puisque depuis longtemps la rareté des monuments a empêché d'occuper les architectes les plus distingués et dont les talents restent dans l'oubly faute de développement.

Depuis longtemps je m'honore d'être attaché aux travaux publics et particulièrement à votre conseil des bâtiments civils. Je n'ay eu que très peu de chose à faire construire pour le gouvernement, les occasions particulières sont encore plus rares.

Plein d'amour pour mon art, dans la force de l'âge, je regrette de voir passer mes plus beaux ans sans avoir une occasion de me faire connaître par un monument ou une construction où je pourrais faire l'application des grands principes que j'ay longtemps étudiés, en Italie, sur les monuments des Romains.

C'est sous ce point de vue, Citoyen Ministre, que je vous prie de me désigner pour donner les plans et diriger l'érection d'une des colonnes des départements de la Seine, de la Haute-Loire, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne ou du Loiret. Il me serait agréable d'être, de préférence, chargé de celle du département de la Seine; mais à ce défaut je serais encore flatté d'être destiné à diriger un ou plusieurs des autres départements désignés cy dessus ou tout autre.

Vous venez d'accorder à des artistes de Paris, connus par leur mérite et dont je m'honnore d'être le camarade et l'amy; au citoyen Percior le tombeau de Pie VI, à Valence, et au citoyen Legrand celui du général Dupuy, à Toulouse.

Tout le monde se félicite de ces heureux choix. Continuez, Citoyen Ministre, vos faveurs sur les artistes en les partageant entre tous ceux que vous en croirez dignes, et ayant tout fait pour y avoir quelques droits. J'ay quelque espérance que vous voudrez bien accueillir ma demande.

Salut et respect.

VAUDOYER, *architecte*,
Galleries du Muséum, *n°* 10.

Je demanderai :

1° Si cette colonne fut élevée dans chaque chef-lieu de département et s'il en existe encore quelque spécimen?

2° Si Vaudoyer fut, selon ses désirs, chargé de l'érection des Colonnes des départements de la Seine, de la Haute-Loire, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne ou du Loiret? L.

—

Weyler et Ribou, peintres en miniature. — Peut-on me donner quelques renseignements sur ces deux peintres, qui vivaient sous Louis XVI? Weyler, qualifié peintre du Roy, a quelques ouvrages de lui au Louvre. Est-il réputé comme ayant eu du talent? — Mêmes questions au sujet de Ribou. — Et remerciements d'avance, pour tout ce qu'on pourra me dire à leur sujet. MONREPOS.

—

« Au pied d'un saule ». — Quels sont les compositeurs français, outre Grétry, qui ont mis en musique ces paroles de Shakespeare dans *Othello?* J. C.

—

Mât de Cocagne. — Quelle est l'origine du jeu ou divertissement si connu sous le nom de *Mât de Cocagne?* D'où tire-t-il son nom? M. FRABAL.

—

Rue des Philosophes. — Nous avons, à Genève, une *Rue des Philosophes*, et, dans la banlieue, un *Chemin des Philosophes.* Y a-t-il d'autres villes qui aient une rue de ce nom? DEBASLE.

—

Histoires de France. — On a beaucoup parlé des inexactitudes de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Ces reproches sont-ils fondés? Doit-on lui préférer celle de M. Dareste? Ou existe-t-il une autre Histoire de France, bien développée, préférable aux deux premières? GABRIELLE.

—

Un point de l'Histoire de la Pologne. — A quelle source faudrait-il puiser pour connaître les détails intimes de l'existence du roi de Pologne Stanislas Leczinski, la nomenclature de ses enfants naturels, leur nom et leur sort? MARCUS DE COLCHESTER.

—

Otto de Guent, seigneur de Dieden. — Ce Hollandais, étant gouverneur d'Emeric, surprend, sur les Espagnols, la ville de Wesel. (Mémoires de Aubery du Maurier. Paris, 1688, in-8, p. 314.) La maison de Guent existe-t-elle encore? Ou bien faut-il lire : De *Guentz?* LA MAISON FORTE.

—

Mémoires secrets du duc de Roquelaure. — Je trouve, dans un Catalogue de livres rares anciens et modernes, l'ouvrage suivant : « JACOB (P. L.). Mémoires secrets du duc de Roquelaure, précédés d'un essai sur les Mémoires historiques. — Paris, Roux 1845. 7 vol. in-8. » — Quels sont ces Mémoires, dont ne parle aucun des Dictionnaires biographiques que j'ai consultés, lesquels font seulement mention des *Aventures?* Sont-ils véridiques ou apocryphes? YOREL.

—

Lettres de M. de Muralt. — Dans la *Lettre au libraire*, qui est en tête des *Lettres sur les Anglois et les François* (s. l. 1725), il est dit « qu'une de ces lettres a été imprimée depuis peu en Hollande, avec avis que d'autres le seroient bientôt. »

Je voudrais avoir quelques indications bibliographiques sur cette première édi-

tion, faite en Hollande (que je ne trouve citée nulle part ailleurs), d'une de ces curieuses lettres dont Sainte-Beuve disait : « Maintenant qu'on réimprime tout, on « devrait bien réimprimer ces Lettres de « M. de Muralt. Il a dit, le premier, bien « des choses qu'on a répétées depuis avec « moins de netteté et de franchise. » (*Causeries du Lundi*, 31 mars 1861.)

DEBASLE.

—

Les Œuvres de Sénac de Meilhan. — « Sainte-Beuve comptait, parmi ses au-« teurs de prédilection, Sénac de Meilhan, « dont le dernier sectateur connu, de nos « jours, est M. Cheramy, l'excellent avoué « qui nous en donnera, un jour, une édi-« tion complète et définitive. » Ainsi s'exprime la *Nouvelle Revue* (15 sept. 1880, p. 241).

Y a-t-il apparence que ce projet s'exécute? Mais l'édition nouvelle ne saurait être complète, car les témoignages les plus autorisés attribuent à Sénac de Meilhan un poème plus que libre, imprimé clandestinement en 1780, et dont il est impossible de transcrire même le titre.

Ecrivain fécond, moraliste très peu sévère, le favori de Sainte-Beuve pourrait, ce semble, prétendre tout au plus, de nos jours, à voir reproduire ses « Œuvres choisies. »

A. R.

—

Cinq mois de la Correspondance de Grimm (1759-1760). — Je suis à la campagne, loin de toute bibliothèque. Pourrait-on me dire si, dans les réimpressions nouvelles de la Correspondance de Grimm, se trouvent les Lettres écrites pendant les mois de dec. 1759, inclusivement, à avril 1760, inclusivement, lesquelles manquent dans l'édition originale de Longchamps et Buisson, in 8, 1812-13.

ULR.

—

Séjour d'Alfieri en Alsace. — Alfieri raconte dans sa « *Vie* » qu'il fit, à plusieurs reprises, et à partir de 1784, d'assez longs séjours avec la comtesse d'Albany en Alsace, dans une villa près de Colmar. Quelle est cette villa et où est-elle située, au juste? Existe-t-elle encore? Quel en est le propriétaire actuel? S'y rattache-t-il quelque souvenir intéressant, outre ceux qu'Alfieri a consignés dans sa biographie?

PAUL MASSON.

—

« Régulus », tragédie inédite de Guymond de la Touche. — Toutes les biographies du poète Guymond de la Touche nous apprennent qu'il laissa, inachevée, lorsqu'il mourut en 1760, une tragédie en vers, intitulée *Régulus*, dont les quatre premiers actes seulement se trouvaient terminés. Cette tragédie n'a jamais, que je sache, été publiée.

Le Manuscrit original en aurait-il été conservé? Pourrait-on le consulter aujourd'hui dans quelque collection publique ou privée? S'il est définitivement perdu, — doit-on accuser le poète Dorat — quelque peu sujet à caution — de l'avoir, par prudence, *subtilisé*, avant la mise au jour de sa tragédie du même nom (*Régulus*), jouée et, suivant le baron de Grimm, « applaudie avec transport » sur la scène de la Comédie-Française, le 31 juillet 1773?

ULRIC R.-D.

—

« Les Zouaves et les Chasseurs à pied. » — On m'a dit que la véritable édition originale de ce petit volume n'était pas l'édition publiée chez Michel Lévy, qu'il existait un tirage à part des deux livraisons de la Revue des Deux Mondes, avec pagination suivie et couverture imprimée. Ce tirage à part est-il connu? et, s'il existe réellement, n'est-ce pas, en effet, la véritable édition originale de ce livre?

G. A. RUBATTEL.

—

Religatum de pelle humanâ. — Je voudrais rajeunir cette question déjà ancienne. On sait que le duc d'Orléans (1793) avait une grande partie de sa bibliothèque, sur les livres de laquelle il avait fait mettre par le relieur cette inscription : *Religatum de pelle humanâ*. Quelque collabo en a-t-il tenu un exemplaire entre les mains? La peau humaine, comme toutes les peaux, peut se préparer en *parchemin* ou en *basane*. J'en conserve un morceau, de la peau du bras, sur laquelle une pauvre fille avait fait tatouer ce serment qu'elle a vraiment mis à exécution :

J'AIME POUR LA VIE
LÉON CAMUZAT

Il a l'aspect et la consistance d'un morceau de parchemin jauni, parsemé de petites taches (les glandes sudoripares et les racines des poils).

Docteur BY.

—

Histoire de la Femme sans chemise. — Au moment de la fameuse déclaration de guerre à la Prusse, en 1870, des représentations patriotiques de tout genre furent organisées dans les théâtres de Paris. L'un des derniers dimanches de juillet, un de mes amis fut attiré au Cirque Napoléon par une affiche annonçant le chant de la *Marseillaise* par Mlle Agar (*alias* Mme Nique), avec le concours de la musique de la Garde impériale; plus, deux conférences, l'une par feu Léo Lespès, l'autre par M. Henri de Lapommeraye. — Après l'exécution de l'hymne national, qui eut d'autant plus de succès qu'il était alors dans toute la fraîcheur de son renouveau, Léo Lespès monta au fauteuil et commença à peu près en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, avant d'entrer « dans le vif de mon sujet, permettez-moi « de vous raconter l'histoire de la femme « sans chemise. »

On devine l'effet de ce... verre d'eau glacée sur l'enthousiasme chauffé à blanc des deux mille auditeurs. Une bordée de sifflets, des cris, des trépignements accueillirent le malencontreux conférencier, qui, malgré des efforts inouïs pour s'expliquer, ne put en dire plus long, et, de guerre lasse, dut céder la place à M. de Lapommeraye.

Mais que peut donc bien être « l'histoire de la Femme sans chemise? » En vain mon ami l'a demandé à bon nombre d'hommes compétents et aux dames de sa connaissance. Le pauvre Timothée Trimm en aurait-il emporté le secret dans la tombe? J'espère que non, grâce à notre ami l'Intermédiaire.

(Caen.) T. R.

—

Catalogue Neaulme. — Un confrère, possédant ce catalogue, pourrait-il reproduire *in extenso*, dans l'Intermédiaire, l'article qui fait l'objet du n° 256, p. 131? Je lui en exprime d'avance toute ma reconnaissance. LE ROSEAU.

—

Dermotypotemnie. — En 1867, M. Ernest Aumerle a publié une brochure intitulée : « *La Dermotypotemnie* : Étude « sur quelques livres, *cum figuris et cha-* « *racteribus ex nulla materia composi-* « *tis* » (Issoudun, Imbert et Gaignault, éditeurs). Mais, dès 1857, M. Aumerle avait fait paraître sur le même sujet une première brochure intitulée : *Les Psaumes de la Pénitence du roi François Ier* (E. Cotard, éditeur, Issoudun, 1857, in-8°). Quelque lecteur de l'*Intermédiaire*, qui possèderait cette première brochure, serait-il disposé à l'échanger contre celle de 1867, laquelle est plus complète, n'étant en quelque sorte que la seconde édition augmentée? Dr L. BOULAND.

Réponses.

Le prêtre Jean (VIII, 749; X, 96, 124). — Voyez les pages 179-205 : « *Le Monde enchanté*, etc., par Ferdinand Denis (Paris, 1843, in-32). — M. F. Denis donne, en caractères ordinaires, la reproduction de : *Prestre Jehan à l'Empereur de Rome et au Roy de France*, sans lieu, date, pagination ni reclame, imprimé en lettres gothiques sur douze feuillets signés jusqu'à à vi, sous la cote 1243; in-4 (cote changée depuis). Bibliothèque Nationale.

H. DE L'ISLE.

—

Vingt-sept enfants (XII, 321, 377, 466, 501, 561; XIII, 558). — Les vieux auteurs sont pleins d'exemples d'accouchements multiples et plus qu'extraordinaires, mais Amb. Paré les dépasse probablement tous en son chapitre V de son livre XXV, intitulé : *Des Monstres*.

Il cite d'abord l'opinion d'Aristote, qui n'admettait que le chiffre 5. Il fournit ensuite l'exemple d'une servante d'Auguste, qui avait eu ainsi d'un seul coup 3 garçons et 2 filles. Albucasis disait être certain qu'une dame en avait eu 7, et une autre 15. Pline donne un exemple de 12, et un second d'une femme du Peloponese qui accoucha 4 fois de 5 enfants. Dalechamp va jusqu'à 7. Mais Paré est plus crédule encore, et je le cite textuellement : « Et « de nostre temps, la femme d'un gentil- « homme sieur de Maldemeure, qui est « une maison entre Sarte et Maine, pa- « roisse de Seaux près Chambellay, eut la « première année qu'elle fut mariée 2 en- « fants; la seconde année, 3; la troisième, « 4; la quatrième, 5; la cinquieme, 6 dont « elle mourut; il y a un des six enfants « vivant qui est, aujourd'hui, sieur dudit « lieu de Maldemeure. »

Mais ce n'est rien encore : « *Martius* « *Cromerus*, au livre IX de son Histoire « de Pologne, parle d'une dame fort ver- « tueuse et de grande et ancienne maison, « qui se nommait Marguerite, femme du « comte Virboslans, qui accoucha, le 20e « *jour de janvier* 1269, d'une ventrée de « 36 enfants vifs. »

Pic de la Mirandole a écrit qu'une femme d'Italie, nommée « *Dorothée*, accoucha, « en deux fois, de 20 enfants, à sçavoir de « 9 en une fois et de 11 à l'autre, laquelle « portoit un si grand fardeau, estoit si « grosse qu'elle soutenoit son ventre, qui « lui descendoit jusques aux genouils, « avecques une grande bande qui lui pre- « noit au col et aux épaules. Et il n'y a pas « moyen de nier le fait. » Paré donne le portrait de cette femme avec ladite bande!

Et ce n'est pas assez Il ajoute : « Mais « de toutes ces portées ou enfantemens, « il n'y en a point qui approche de la mer- « veille de celuy de la comtesse de Flan- « dres, laquelle, par une iuste permission « de vengeance de Dieu, conceut et accou- « cha, d'une seule portée, ainsi que plu- « sieurs historiens nous ont laissé par « escrit, cens soixante et cinq enfans, au- « tant qu'il y a de iours en l'an. »

Les chercheurs de l'*Intermédiaire* devraient bien citer les historiens qui se sont faits les témoins et garants de cette merveilleuse fécondité et expliquer également les causes qui avaient pu attirer à un tel point sur la comtesse de Flandres (à déterminer aussi) *l'ire et la vengeance céleste*. Dr SEAMAN.

Recueil des licences (XIII, 295). — Le frontispice, non signé (XIII, 205), est très probablement de Ch. Joseph Natoire, m'a dit M. de G., l'un des amateurs les plus sérieux d'Estampes du XVIIIe siècle.

H. de l'Isle.

Les « doubles » de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464, 481, 497, 527). — On l'a très bien dit: aucune question ne réclame plus d'expérience bibliographique, ni plus de soins dans la pratique. Cette expérience, a-t-on le bonheur de la rencontrer sur tous les points ? Un catalogue récent de « doubles » vendus par la Bibliothèque d'Aix permet d'en douter. J'y vois figurer, en effet, le Dictionnaire provençal d'Honnorat, un instrument de travail aussi nécessaire à Aix que le Dictionnaire de l'Académie. Il y en aurait eu *quatre* exemplaires, qu'il les eût fallu garder ! On ne les trouve plus, il a fort augmenté de prix, il est imprimé sur un mauvais papier qui ne résiste pas à l'usage.... Mais cela n'empêche pas une Bibliothèque « provençale » de vendre ce « Dictionnaire provençal » comme « double ».

Lui en retirer l'autorisation et tancer ce bibliothécaire (« peu bibliothécaire, et superbe » sans doute, comme dit très bien le Bibliophile Jacob) eût été faire acte de bonne administration et de bonne justice.

A. C.

La robe de Charlotte Corday (XIII, 391, 471). — Quelle était, a-t-on demandé, la couleur de la robe de Charlotte *de* Corday (tel est bien son nom) le 13 juillet 1793? — Je suis heureux de pouvoir répondre avec certitude et précision à cette question.

Pour savoir quel était exactement le costume de Charlotte, le 13 juillet 1793, il ne faut consulter ni les peintres ni les auteurs modernes. Il n'y a qu'une source d'informations possible : c'est le dossier criminel, ce sont les déclarations des témoins entendus dans l'instruction.

Voici d'abord ce que dit Catherine Evrard, sœur de celle qui vivait maritalement avec Marat : « Est comparue devant nous, Montané, président du Tribunal révolutionnaire, Catherine *Évrard,* âgée de 21 ans, sans profession, demeurant à Paris, rue des Cordeliers, n° 30, maison du citoyen Marat, laquelle nous a dit : que, samedy, 13 de ce mois, entre huit et neuf heures du matin, une jeune femme, *vêtue de brun*, portant un chapeau noir, est venue demander le citoyen Marat... »

Tel est le premier costume sous lequel Charlotte de Corday s'est présentée chez Marat. M. Renard, de Caen, possède un portrait fort intéressant de Charlotte : le couteau d'une main et l'éventail de l'autre. Elle est vêtue d'une robe brune et d'un chapeau noir... D'accord avec la description de Catherine Evrard. J'ai moi-même un portrait, sur bois, de Charlotte avec une robe brune. — Charlotte n'avait point été admise le matin. Elle revient le soir; elle avait changé de costume dans l'intervalle.

Laurent Bas, commissionnaire, travaillant, chez le citoyen Marat, à plier les numéros des journaux de *l'Ami du Peuple :* « A sept heures et demie du soir, le samedi, 13 juillet 1793, une personne du sexe, descendant d'une voiture de place, *en déshabillé* moucheté, chapeau à haute forme, avec cocarde noire et trois cordons noirs et portant *un éventail*, est venue demander à parler au citoyen Marat... »

C'est ce déshabille moucheté que s'est efforcé de rendre M. C. Clerc, dans son triptyque exposé au Salon de cette année.

Mais tous les peintres du temps qui ne connaissaient pas la déclaration de Laurent Bas, ont donné à Charlotte une robe blanche : Hauer, Garneray père, Pfeiffer, Monnet, Brillon, Joigneaux, d'Origny. Les graveurs, au contraire, ont adopté la robe rayée. Tous, à l'exception de Queverdo, sont anonymes.

C. Vatel.

Nouvelles Lettres persanes (XIII, 391, 585). — Je n'apporte pas un nouveau renseignement sur la question, mais une simple observation de l'auteur de la *Table des Mémoires de Trévoux*. Comme « un Liseur » a appelé mon attention sur une coquille qui se trouverait dans cette table, j'en ai référé au P. Sommervogel. Voici sa réponse : S'il y a une erreur de sa part, elle consiste dans la répetition du nom *Lyttleton*, écrit une fois *Littleton*, avec l'indication du n° 6887, et l'autre fois *Lyttleton*, avec le n° 1578. Chacun de ces renvois est juste, ce qui concilie tout. Du reste, l'auteur de la *Table* me prie de remercier le *Liseur* de l'épithète qu'il a bien voulu employer à l'égard de son travail.

Pierre Clauer.

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 501, 586, 619). — Ma foi, s'il faut être franc, je dirai ingénument, et en dehors de tout esprit de secte, que ces fameuses *Provinciales*, dont on fait tant de bruit (et dont je viens d'achever, à grand'peine, la lecture endormante), m'ont paru être bien au-dessous de la réputation de leur auteur ! C'est lourd, diffus, soporifique, au possible ! La thèse peut en être vraie, mais la manière dont elle est développée est bien prolixe et bien médiocre. Je demande pardon de mon hérésie, mais c'est le cri du cœur d'un homme qui vient d'absorber cette « pâte ferme... » sans y avoir été contraint par aucun tribunal.

Doct. By.

Le Spleen, roman de Besenval (XIII, 423, 478, 620). — Ce tome IV peut manquer à la Bibliothèque Nationale, mais je ne le crois pas plus rare que les trois autres. J'en ai bien vu déjà une dizaine d'exemplaires, et le collabo Kergidec trouvera les 4 vol. pour 32 sous, et peut-être moins encore, chez un bouquiniste du quai placé entre la Monnaie et l'Institut.

UN LISEUR.

—

Le curé Meslier et Voltaire (XIII, 453, 587). — Je ne sais pas retrouver le passage de Voltaire cité par M. E. D. (XIII, 587), mais je trouve les suivants : « Si on ne peut étrangler le dernier Moliniste avec les boyaux du dernier Janséniste, rendons ces perturbateurs du repos public ridicules aux yeux des honnêtes gens. »

« Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier Janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation ? »

« On accable les Jésuites, et on fait bien ; mais on laisse dormir les Jansénistes, et on fait mal : il faudrait, pour saisir un juste milieu, et pour prendre un parti modéré et honnête, étrangler l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* avec les boyaux de frère Berthier. »

Il est de toute probabilité que l'idée n'a été trouvée qu'une fois, et que c'est ou Voltaire ou le curé Meslier qui en est l'inventeur.

Si l'on admet l'authenticité du passage attribué par Naigeon au curé Meslier, il est très vraisemblable que Voltaire a vu aussi ce passage en manuscrit avant l'année 1752, qui est celle des passages de sa Correspondance que je viens de transcrire, et qu'il s'en est inspiré. Mais si l'on n'est pas certain que la deuxième partie du *Testament* ne soit pas une fiction de Naigeon, le fait que Voltaire a émis une idée analogue est de nature à accroître les doutes. En effet, l'association des Jésuites et des Jansénistes, dans la phrase de Voltaire, s'explique par la situation et par les sentiments de l'auteur, tandis que celle des rois et des prêtres avant 1733 (date de la mort de Meslier) est fort peu en situation, et que nous ignorons absolument les sentiments du curé à l'égard des rois.

PH. R.

—

Le curé Meslier et l'excitation à la strangulation du dernier roi (XIII, 454). —Voici ce que je réponds à ma question, grâce aux indications que m'a apportées l'Intermédiaire. A mon avis, le curé d'Etrapigny n'a pas écrit un mot du vœu qui lui est attribué par Naigeon. Voltaire a tiré de son propre fonds l'idée et l'expression de son vœu anti-janséniste et anti-jésuite. Diderot s'en est inspiré pour écrire les deux vers des *Eleuthéromanes*. Naigeon a mis ces vers en prose, en rapprochant l'expression de celle de Voltaire, et a fait ainsi la phrase qu'il a attribuée à Meslier.

La Harpe a recueilli deux vers qui se sont plus ou moins substitués aux vers authentiques de Diderot et sont généralement cités sous son nom.

PH. R.

—

« Un philosophe célèbre » (XIII, 455). — Ce « philosophe », serait-ce Saint-Just ? — Ce soupçon m'est venu quand j'ai appris que Saint-Just publia, en 1791, un ouvrage intitulé : *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, et qu'il a laissé un manuscrit intitulé : *Fragmens sur les Institutions républicaines*, publié depuis sa mort.

Si quelqu'un des lecteurs de l'Intermédiaire a à sa disposition l'un ou l'autre de ces deux écrits, il lui sera facile de vérifier si la phrase citée par Naigeon s'y rencontre.

PH. R.

—

L'étranglement du dernier roi est-il, oui ou non, un emprunt de Diderot? (XIII, 455, 530, 560, 620.) — Voir la réponse précédente.

PH. R.

—

Charlotte Corday, tragédie (XIII, 459, 508).—Cette tragédie, de Gamon, existe à la Bibliothèque Nationale. J'en possède moi-même un exemplaire, que je dois à la bienveillance du savant M. Rathery. Quérard en parle, sous le n° 33 de ses Archives (II, 443). Il parle même de l'édition imprimée à l'étranger, c'est-à-dire chez Pott, à Lausanne, 1795.

J'ai rendu compte de cette pièce dans mon ouvrage : *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. I, p. 300. Elle est détestable et absolument contraire aux données les plus élémentaires de l'histoire. Charlotte monte à la tribune de la Convention, et, après un beau discours, elle tue Marat, qu'elle rencontre dans les couloirs, le 31 mai ! J'ignorais que cette pièce fût l'œuvre de Gamon, et je remercie votre correspondant de sa découverte bibliographique, que j'ai apprise par l'*Intermédiaire*.

C. VATEL.

—

La Folette (XIII, 484, 537).— Ce rhume épidémique a donné naissance à un petit roman : *La Folette ou le Rhume, Histoire bourgeoise* [par L'Affichard] (Paris, Mesnier, 1733, in-12), livre qui figure dans le Catalogue de la bibliothèque Béhague, 2e partie, n° 771.

UN LISEUR.

—

Dévotion cercanaire (XIII, 516, 590). — Etant donné que l'église de Larchant date du XIIIe siècle; que la fontaine, située sur le penchant de la colline de ce village, est dédiée, comme l'église, à saint Mathurin, né à Larchant; que, suivant les traditions hagiographiques, cette fontaine aurait servi au baptême de Constance Chlore par saint Mathurin; enfin que, depuis cette époque, Larchant est un lieu de pèlerinage très fréquenté (d'après Joanne); étant donné, d'autre part, que cercanaire ne se rattache à aucun vocable connu (le mot qui s'en rapproche le plus est l'espagnol *cercâno*, voisin, proche), je crois à une faute d'impression et je lis : « lieu de dévotion *centenaire* », c.-à-d. dont l'observance remontait déjà à plus de cent ans, à l'époque où écrivait l'auteur cité par le collabo V. D.

ELDEPAL.

—

Quelle était la population de Rome à l'époque de sa plus grande spendeur? (XIII, 517). — S'il faut en croire l'historien Gibbon, la plus grande population de Rome n'a pas dépassé 1,200,000 à 1,400,000 habitants, répartis en 46,600 *insulas* et 1,800 *domos* seulement; celles-ci servaient de palais aux nobles romains, tandis que les autres ne comprenaient que les logements de la classe moyenne. Il suppose cependant que, sous les règnes de Vespasien et de Trajan, les agrandissements de la cité contribuèrent à porter sa population jusqu'au chiffre de *deux millions*, tandis que celle d'Athènes s'était abaissée jusqu'à 200,000 âmes.

Tite-Live, qui, de son côté, cite Quintus Fabius Pictor, l'auteur des *Premières Annales*, n'estime qu'à 80,000 le nombre des hommes libres capables de porter les armes au moment de l'organisation militaire de Rome, vers le 2me siècle de son existence, sous le règne des Tarquins. L'écrivain allemand Mommsen considère ce calcul comme problématique et s'attache à en démontrer la fausseté. D'après Juste Lipse (*de Magnitudine Romana*), le nombre total des citoyens romains, sous les premiers empereurs, devait dépasser 4 millions, sans en excepter ceux des provinces. Il n'est pas douteux que ce chiffre a continué d'augmenter pendant plusieurs siècles, puisqu'au temps d'Honorius, empereur d'Occident, cette population générale atteignait 5 millions, ce qui a fait supposer à quelques historiens que la population de Rome (urbaine et sub-urbaine) a varié de 2 à 3 millions, selon sa prospérité relative, sous le règne des empereurs. Nous convenons qu'il y a loin de ce chiffre à celui dénoncé d'abord par Gibbon, mais la tradition, à ce sujet, est encore si confuse, malgré les savantes recherches des plus grands historiens français et étrangers, qu'il serait presque téméraire de préférer l'opinion des uns à celle des autres. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a rien de positif sur les traces de cette ancienne statistique, quoiqu'il soit démontré, par tous les écrits qu'on possède, que toutes les villes du Latium renfermaient des populations bien plus nombreuses que celles de nos jours. C'est à peine si la ville de Rome, elle-même, pourrait arriver aujourd'hui à la dixième partie de celle qu'accusait Juste Lipse, après avoir assisté aux décroissances les plus sensibles, par la dévastation et les terribles événements qu'elle subit. Il ne faut pas oublier que cette population, tour à tour décimée par le fer et le feu, ne dépassait pas 35,000 âmes en 1198, et que le pape Innocent III, lui-même, déclarait avec regrèt que, s'il était difficile d'y trouver des hommes de 40 ans, il était surtout impossible d'en découvrir aucun de 60. (Müller, Rom. Camp., Vol 1.) Quand le pape (français) Grégoire XI se décida à revenir à Rome, en 1377, il trouva, dit Gibbon, que sa population était montée à 70,000 hab. Le XVe siècle contribua bientôt à opérer une réaction salutaire, qui dure encore, au profit du progrès et de la civilisation.

(Bordeaux.) EGO E.-G.

—

Michel Dramard, d'Oysonville. Beauce (XIII, 520). — Il y a eu à Étampes un notaire appelé Hêtre Dramard. Son fils, qui est conseiller à la cour de Limoges, s'occupe de recherches historiques et pourrait donner des renseignements sur Michel Dramard, qui est, sans doute, son grand-père ou au moins un de ses parents.

AD. DR.

—

Quelques pseudonymes à découvrir (XIII, 523, 624). — *Le Monsieur de l'Orchestre*, Arnold Mortier, se nomme « Mortjer ». (Lettre de M. Carvalho à M. de Villemessant, 15 nov. 1878.)

Henri Gréville	Mme Alice Durand.
George Elliot	Miss Mary Evans.
Erdan	André Jacob.
Gill	Gosses de Guines.
Gil-Naza	Antoine Chapoulade.

LA MAISON FORTE.

—

Culte rendu à leurs vieux parents par des sauvages anthropophages (XIII, 547). — Les Battas de Sumatra, peuple agricole, policé et possédant un gouvernement régulier, mangeaient pieusement et cérémonieusement leurs vieux parents, en ayant soin de choisir pour cela la saison où les citrons étaient abondants et le sel à bon marché. Au jour fixé, le vieillard destiné à être mangé montait sur un arbre, au pied duquel se groupaient les parents et amis. Ceux-ci frappaient le

tronc de l'arbre en cadence et en chantant un hymne funéraire, dont le sens général était : « Voilà la saison venue : le fruit est mûr : qu'il tombe! Puis, le vieillard descendait : on le tuait avec recueillement et on le mangeait.

Ce renseignement se trouve, avec d'autres analogues, dans la « Sociologie », du Dr Letourneau (Reinwald, 1880), qui indique les sources d'où il les tire (p. 198). E. T. y trouvera tous les détails qu'il peut souhaiter. P. DE W.

Le vaisseau Le Mangeur (XIII, 550, 626). — Ah çà! il y a donc encore des naïfs à notre Intermédiaire! — (Eh bien, entre nous, je m'en étais déjà quelquefois aperçu.) En voilà trois (qui n'ont nullement l'air de vouloir « nous la faire », comme dit élégamment l'un d'eux), qui s'imaginent bonnement que « Le Mangeur » est une coquille, et qu'on a voulu dire « Le Vengeur », qui se figurent que l'on ne connaît pas cette chanson si connue, et qui viennent heureusement nous apprendre, en conséquence,... qu'Henri IV est mort!

Allons, chers collabos de mon cœur, on voit que vous êtes sans malice, et qu'avec des citoyens aussi purs, aussi peu sensibles au sel réac...tif, il y aura encore quelques beaux jours pour notre République!

Quant aux moins naïfs qui font choux gras avec « Le Mangeur », je leur dirai comme Ruy Blas : « Bon appétit, messieurs!... » Mais qui donc sont ceux-là?

M. B.

« Y'en a qu'ont tout... » (XIII, 552). — C'est une chansonnette de cafés-concerts, qui ne manquait ni d'esprit ni de moralité. Je l'ai aussi entendu chanter, mais je ne me rappelle que les deux premiers vers :

Y'en a qu'ont tout, d'aut' qui n'ont rien;
Et moi je dis qu' ça n'est pas bien...

E. V.

— « *Je n' suis pas partageux!* » Chansonnette créée aux Porcherons par M. J. Arnaud, paroles de Philbert et Siegel, musique de Jules Uzès :

Y'en a qu'ont tout, d'autres n'ont rien,
Évidemment ça n'est pas bien!
Faut pas qu'on voie un millionnaire,
Tant qu'on voira de la misère!
Mais, Lichard, c'est pas un' raison,
Pasc'que tu n't'es pas donné d'peine
Et q't'as pas travaillé, mon bon,
Pour t'prêter la moitié d'ma s'maine!

(*Parlé.*) Non, vois-tu, Lichard, t'es un bon garçon, mais t'as un trop grand poil dans la main! Y'en a qui sont pour le Droit au travail! toi, t'es pour le Droit au repos! C'est ton droit!... Les opinions sont libres! Vive la liberté! Tu ne perds pas ton temps pour ça... et si on ne te voit pas masser à l'atelier... tu masses au carambolage : ça fait compensation! Mais, voyons, là, je ne peux pas, raisonnablement, me priver de ce que j'ai gagné en imbiba[n]t mes gilets de flanelle pour une éponge qui f[e]rait la fortune de tous les manezingues!... Non, ça ne serait pas de l'égalité!.. J' partage pas, moi!.. Le quibus, c'est sacré! Tout, excepté ça!

(*Refrain.*) Je veux que l' peuple soye heureux! Oui!
Je ne veux pas qu'un frère pâtisse!... Non!
J' suis républicain socialisse!... Oui!
Mais... mais je n' suis pas partageux!.. Non!...

Il y a cinq couplets dans ce genre.

A BOOK-WORM.

Deux proverbes qui méritent de n'être pas oubliés (XIII, 575). — A propos de la discussion de Ph. R. sur le proverbe : « Celui qui sème le vent moissonne la tempête », j'avoue que je ne comprends pas bien comment il se sert de la version de la Vulgate pour prendre l'expression du prophète Osée dans un sens figuré. Voici ce texte : « Quia ventum seminabunt, et « turbinem metent : culmus stans non est « in eo, germen non faciet farinam; quod « et si fecerit, alieni comedent eam. » Ce que Lemaistre de Sacy traduit en ces termes : « Ils ont semé du vent et ils mois« sonneront des tempêtes; il n'y demeu« rera pas un épi debout, son grain ne « rendra pas de farine; et s'il en rend, les « étrangers la mangeront. » Il me semble qu'il y a là deux idées bien distinctes, et que le sens de la première est parfaitement clair. La métaphore qui suit a cette hardiesse poétique si fréquente dans les prophètes hébreux; mais il est difficile d'admettre que Osée ait voulu dire qu'ils ont semé ou sèmeront (pour traduire plus exactement) des grains vidés par le vent; je comprends autrement : ils ont semé du vent, c'est-à dire des épis sans farine ou qui n'en donneront qu'une petite quantité, c'est-à-dire aussi infertiles que le vent, mais non pas vidés d'avance par le vent. Dès lors je vois : 1° une image très belle et complète en elle-même; 2° une conséquence tirée de cette image, sans qu'il y ait un lien visible entre la prémisse et la conséquence. C'est, du reste, un genre d'ellipse très fréquent chez les poètes sacrés. Je soumets ces humbles doutes à M. Ph. R. Il me semble aussi que ce proverbe est assez profondément entré dans le courant général pour qu'il ne fût pas très nécessaire de le tirer de l'oubli ou de l'empêcher d'y tomber. E.-G. P.

Michel-Ange s'est-il rendu coupable d'une action atroce? (XIII, 577, 629.) — J'ai lu certainement qu'un peintre, dont le nom m'échappe, ayant voulu peindre le Christ en croix et représenter ses souffrances au naturel, avait crucifié un soldat qui lui servait de modèle; que ce peintre, condamné à mort, avait barbouillé son ta-

bleau, qui était un chef-d'œuvre, et que le Pape lui avait fait grâce à condition qu'il lui rendrait sa beauté. J'ai, dans mes notes, tout le détail de cette horrible histoire, avec les noms du peintre et du pape; mais je n'ai pas le temps de faire les recherches nécessaires pour retrouver la feuille volante ou le cahier qui la contient. Ce que je tiens pour certain, c'est que Michel-Ange n'a jamais été accusé de ce crime, et que l'auteur de la *Curiosité littéraire* a cité de mémoire, sans s'assurer de la vérité de son assertion. Je dois ajouter que je ne crois pas au fait en lui-même. Si je ne me trompe, il était raconté par Nougaret, qui ramassait, sans aucune critique, tous les cancans relatifs aux beaux-arts et qui, à quelques vérités, a mêlé un nombre infini de fables. E.-G. P.

— Je me souviens d'avoir lu, dans le Musée des Familles, lorsque j'étais encore au collège, une nouvelle de S. Henry Berthoud, intitulée, je crois, *Le Phénomène vivant*. C'était la mise en œuvre de cette légende, qui n'était qu'une légende. Je ne me rappelle plus à qui S. H. Berthoud attribuait le crime.

GALBA VON RAVENTHAL.

—

Famille de Clermont-Tonnerre (XIII, 577). — J'ai sous les yeux les épreuves de la continuation de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, du P. Anselme, par M. Potier de Courcy, dont la librairie Firmin Didot va bientôt publier la fin, et j'y trouve les deux renseignements qui paraissent importer le plus à l'auteur de la question ci-dessus. Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, né en août 1761, député de la Noblesse de la Ville de Paris aux États généraux en 1789, fut massacré le 10 août 1792, jour de la prise des Tuileries. La Nouv. Biographie gén. (Didot), qui a consacré un petit article à cet homme politique, nous apprend en outre les circonstances de cet assassinat. Arrêté ce jour et relâché au bout de quelques instants, le comte Stanislas rencontra un de ses anciens domestiques qui ameuta le peuple contre lui et le fit massacrer. Il ne laissa qu'une fille, qui épousa plus tard Alexandre Savary, comte de Lancosme.

L'abbé de Luxeuil, dont il est question, était l'oncle du comte Stanislas de Clermont-Tonnerre et portait pour prénoms : Jean-Louis-Aynard. Né le 30 août 1724, nommé abbé de Luxeuil en 1762, il en fut dépossédé en 1790. G. PAWLOWSKI.

—

Un cardinal étranglé à Rome (XIII, 578). — Paul IV (Jean-Pierre Caraffa), élu pape le 23 mai 1555, était d'une sévérité excessive. Dès son avènement, il déploya le plus grand zèle pour une réforme complète de la discipline dans toute l'Église, et institua, à cet effet, une Congrégation spéciale, dont il surveilla les travaux. Il s'occupa, avec la même ardeur, d'un projet d'une tout autre nature, c'est-à-dire de la ruine de la domination espagnole en Italie. Sa haine contre Charles-Quint était si forte, que, la voyant partagée par l'un de ses neveux, Charles Caraffa, brillant militaire, mais plein de vices, il le nomma cardinal et lui accorda une place considérable dans la conduite des affaires. Le 16 décembre 1555, il signa un traité d'alliance avec le roi de France contre l'empereur; mais, sur le point de faire envahir le royaume de Naples par ses troupes, il apprit que la trêve de Vauxelles (26 fév. 1556) venait d'être conclue entre les Français et les Espagnols. Il députa aussitôt vers la cour de France le cardinal Caraffa, qui sut décider Henri II à reprendre les hostilités. Mettant de côté tout ménagement, il fit commencer contre l'Empereur et Philippe II un procès tendant à les faire excommunier. Le duc d'Albe, alors vice-roi de Naples, envahit les États pontificaux, mais avec une grande réserve, pensant que le pape modifierait ses dispositions. Il n'en fut rien, et le duc de Guise, étant venu au secours de Paul, refoula momentanément les Espagnols; mais obligé de rentrer en France, ceux-ci reprirent l'offensive. Toutefois, ce ne fut que quand les Espagnols campèrent devant Rome, que ce pape obstiné se décida à négocier, et la paix fut conclue le 14 septembre 1557. Elle lui enleva tout espoir d'affranchir l'Italie de la domination étrangère.

Cette ruine complète de ses projets politiques opéra chez Paul une puissante réaction. Il revint à ses projets de réforme. Ouvrant les yeux sur les excès de toute sorte auxquels s'étaient impunément livrés ses neveux, il prêta plus d'attention aux plaintes qui s'élevaient contre leur conduite. Le 27 janvier 1559, il convoqua le Sacré Collège. Après avoir retracé avec une émotion passionnée la vie scandaleuse de ses neveux, et notamment du cardinal Charles Caraffa, il prit Dieu à témoin qu'elle lui était restée jusqu'alors inconnue, et, comprenant qu'il fallait commencer la réforme projetée par ceux qui le touchaient de plus près, il les priva de tous leurs emplois et les exila dans diverses places éloignées. Il se montra ferme, opiniâtre et tranquille au milieu des cardinaux terrifiés et apitoyés.

D'après cet extrait de Ranke et de la Nouvelle Biographie générale, on voit que Charles Caraffa (car, d'après les dates, c'est de ce cardinal qu'il s'agit assurément) aurait été seulement exilé. Cependant, en présence du caractère bien connu de Paul, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il eût fait étrangler son neveu. Dans l'intérêt de l'histoire, M. Touranjon devrait bien nous donner un extrait détaillé

des pièces du procès qui, en même temps, nous ferait connaître les causes positives de la condamnation. A. D.

— Le cardinal Charles Carafa était le neveu du pape Paul IV, qui l'avait élevé au cardinalat. Paul IV, étant mort le 15 septembre 1559, à l'âge de 83 ans 1 mois et 22 jours, fut remplacé sur le trône pontifical par le pape Pie IV, Ange de Médicis. Un des premiers actes de Pie IV fut de jeter en prison Alfonse Carafa et Charles Carafa. Voici en quels termes sont rapportés dans les *Vitæ et res gestæ Pontificum romanorum* (Romæ, typis Vaticanis, 1680), 2e vol., p. 1621 : « Inter alia quæ cardinali Carafæ objiciebantur, hæc in quæstionum codicillos relata sunt, quod Paulum pontificem, quamquam belli cupidum, ignarum tamen bellicarum rerum, falsis nunciis et consiliis decepisset et eius occasione belli viros multos amplæ dignitatis vexavisset; quodque varias literas et arbitrarias notas æmentitus, inducias Hispaniæ et Galliæ regum fregis et set totum in bellum, quod Paulus gesserat, diutius non sine magno Sedis apostolicæ detrimento produxisset. Literis igitur prolatis, quæstionum principia agitari cœperunt et per menses novem crimina examinata, pontifex videre voluit, quæ (ut ab omnibus cardinalibus causa cognosceretur), pleno in senatu Gubernator Urbis retulit, non tamen cardinalium sen.enciæ auditæ super ea re fuerunt. Tunc Carolus Carafa, majestatis ab ipso pontifice damnatus, et omnibus honoribus exutus, in Hadriani Mole carnificis manu, nocte, quæ nonas martij processit, strangulatus fuit. Quam mortem non solum religiosè et piè, sed etiam fortissime, tanquam a Deo missam excepisse dicitur. » (Parmi les divers actes reprochés au cardinal Carafa, les accusations suivantes sont relatées dans les registres de la procédure : Il avait trompé le pape Paul, qui désirait la guerre, mais était ignorant des choses militaires, par de fausses nouvelles (ou de faux messages) et des conseils mensongers; et, à l'occasion de la guerre, il avait persécuté beaucoup d'hommes revêtus de grandes dignités. En outre, ayant supposé des lettres missives et forgé des notes, il avait rompu des trêves établies entre les rois d'Espagne et de France; il avait enfin produit ces fausses pièces pendant toute la guerre que Paul avait soutenue, au grand détriment du Siège apostolique. Ces lettres ayant été représentées, on agita les questions qu'elles soulevaient, et, pendant neuf mois, on examina les accusations portées contre lui. Le pontife voulut les voir (et afin que la cause fût connue de tous les cardinaux), le gouverneur de la ville les communiqua en plein sénat. Toutefois, les cardinaux ne furent pas appelés à porter leur jugement. Charles Carafa, condamné par la pleine puissance (*majestatis*) du pape lui-même, et dégradé de tous ses honneurs, fut étranglé dans le Môle d'Adrien (le château Saint-Ange), par la main du bourreau, la nuit qui précède les nones de mars. On dit qu'il souffrit cette mort, comme envoyée par Dieu, non seulement avec beaucoup de religion et de piété, mais encore avec un grand courage. — Comme toujours, il se fit une réaction, et Pie V, successeur de Pie IV, réhabilita la noble famille des Carafa et lui rendit tous ses honneurs. L'un d'eux, Antonio Rinaldi, fut élevé au cardinalat. E.-G. P.

—

Pénultième apothéose de Monsieur Thiers : comédie aux cieux (XIII, 598). — Est-ce sérieux? Cette plaquette est dans le genre archi-original de l'archi-poète Gagne, lequel n'était qu'un faux fou facétieux et se moquait de ses contemporains Les fautes de prosodie le disputent au baroque du sens. N'est-ce pas une parodie, une moquerie, rien de plus?

Docteur By.

—

Raisonnement attribué à Pascal (XIII, 603). — Le raisonnement auquel il est fait allusion n'est pas celui de Pascal; il est probable que M. Henri Fouquier a cité de mémoire. Le véritable texte de Pascal, qui est tout différent, est trop long pour que je puisse le rapporter ici. Le collaborateur qui signe : *Un Jardinier*, le trouvera dans l'article VII, § 2, des *Pensées*, à la page 50 de l'édition donnée à Paris, par Guillaume Desprez, en 1714. Il tient les pages 50 à 55.

E.-G. P.

—

Petrus Vidouæus, calcographus et librarius (XIII, 603). — Voyez le Manuel du Libraire, de Brunet, t. I, 1374; t. II, 1369; t. V, 1653 et 1707 (à Pierre Vidoue). La Maison Forte.

—

Plumer la fauvette sur le manant (XIII, 605). — Littré cite le texte des Caquets de l'Accouchée sans l'expliquer, sans doute parce qu'il le trouve suffisamment clair. On dit actuellement : Plumer un pigeon. C'est le même sens. E.-G. P.

— « Doit avoir le même sens que « plumer le pigeonneau », ou à peu près; c'est-à-dire « ruiner, mettre à sec, sucer une personne, lui attraper tout son argent, lui vuider sa bourse » (Dict. comique de Leroux). La Maison Forte.

—

Thiois (XIII, 605). — Voyez le Dict. de Trévoux : Thiois est l'ancienne langue teutonne. Nisard a rapporté un trait fort curieux entre Louis, roi de Germanie, et Charles le Chauve, roi de France, dans lequel est un serment en Thiois. Un ca-

pitulaire de Charlemagne fut mis en Thiois. Il faut dire *Thioise*, ou simplement *le Thiois*. — Théotisque, ou Thiois, ou Tudesque, adj. qui se dit de l'ancienne langue teutonique ou franque.

A BOOK-WORM.

— Complément à l'Académie : *Thiois*, *thioise*, adjectif et substantif. Vieux langage. Allemand. Le *thiois* ou la *langue thioise* (linguistique), ancienne langue et spécialement dialecte franc. Dans le traité d'alliance que Charles le Chauve et Louis le Germanique firent ensemble contre Lothaire, en 840, le premier prononça son serment en langue *thioise* et le second en langue romane. E.-G. P.

—

Odes sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne (1751) (XIII, 606). — M. Ulric R.-D. trouvera, sur Guymond de la Touche, des détails de quelque intérêt dans la « Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus, » par les PP. de Backer et Sommervogel. Cet écrivain passa, en effet, quelques années parmi les Jésuites, de 1739 à 1755. L'année de sa sortie ne m'est pas exactement connue; mais Grimm, en parlant de l'Iphigénie en Tauride, qui fut jouée en juillet 1757, dit : « L'auteur vient de quitter la robe de « Jésuite. » (*Journal*, 1re partie, t. II, p. 221.)

Dans l'article de la « Bibliothèque » que je cite, je corrige quelques erreurs d'après un exemplaire couvert d'additions et de corrections, en vue d'une troisième édition (!). D'abord le nom de l'auteur est mal orthographié; il signait *Guymond* et non *Guimond*. Je trouve ainsi écrit ce nom au bas des deux Odes sur la naissance du duc de Bourgogne. — Ensuite, la seconde poésie n'est pas *Mars au tombeau...*, mais *Mars au berceau...*, titre que donne exactement M. Ulrich R.-D.

Quant à ces deux Odes, de 2 ff. chacune, elles se trouvent rarement isolées, mais on les rencontre toujours dans le *In ortum Serenissimi Burgundiæ Ducis Festi plausus*, publié en 1751 par les Jesuites du Collège de Louis le Grand. Si tel de mes amis n'était pas *dispersé*, il se ferait un plaisir de communiquer ce recueil à M. Ulrich R.-D.; mais je suis convaincu que ce recueil se trouve dans nos grandes Bibliothèques, à la Mazarine ou à l'Arsenal. Je ne jurerais même pas de ne l'avoir pas vu à Lyon.

Puisque nous en sommes à Guymond, je répondrai en partie à une autre question du même questionneur (XIII, 613). Dans la *Bibliothèque* des PP. de Backer, je ne trouve citée qu'une édition hollandaise, et de la façon suivante : *Réimpr. à Amsterdam pour Marc Michel Rey*.

Si M. Ulrich R.-D. s'occupe de Guymond au point de vue biographique, je le renverrai aux ouvrages suivants : *Journal de Collé*, t. II, p. 63-66, 96-105, 120-121, 213-214; — *Journal de Grimm*, 1re partie, t. II, p. 220-225, 271-273; — *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, par Grillon des Chapelles, t. III, p. 185-194. — Dans les *Mémoires* de Bachaumont, t. II, p. 302, il y a aussi quelque chose. J'ajouterai que l'auteur de l'*Iphigénie en Tauride*, pendant qu'il était Jésuite, n'est inscrit au Catalogue que sous le nom de *Guymond*, qu'il aura allongé à sa sortie. PIERRE CLAUER.

—

Le maréchal de Bassompierre armé en Orgas (XIII, 607). — Dans le Complément à l'Académie, je trouve *orgagis*, toile de coton blanche, qui vient des Indes orientales. *Orgas* n'y est pas, non plus que dans Littré, ni dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter. Faut-il rapprocher l'*orgas* de l'*orgagis* ou de l'*organdi*? E.-G. P.

—

Toiture algamassée (XIII, 607). — Dans les villes de notre colonie du Sénégal, les toitures des maisons sont en terrasses et composées de couches de briques et de chaux. Ce genre de toiture porte, dans le pays, le nom d'*argamace*; je crois que c'est un mot qui vient de la langue portugaise; c'est du moins l'origine que je lui ai toujours entendu attribuer.

(Bordeaux.) M. M. A.

— N'est-ce pas tout bonnement une coquille, pour *amalgamée?* A. C.

—

Origine du mot « sot » (XIII, 608). — Voir le Dict. de Trévoux : « Ce mot, selon Cujas et Heinsius, vient du syriaque *sote*, qui signifie *fou*. Mais, selon Ménage, il vient de *stolti*, dérivé de *stoltidus*. Du Cange le dérive de *sottus*, qu'on a dit dans la basse latinité dans le même sens. Il vient plutôt du mot *soti*, qui, du langage celtique ou bas-breton, a passé tout pur en notre langue, où l'on dit aussi *sotoni*, pour signifier *sottise*. »

A BOOK-WORM.

— M. Brachet dit : *inconnue*, quand il pourrait écrire *douteuse*. L'espagnol et le portugais ont *zote*, le piémontais *sot*, le valaque *sod*, l'anglais et l'anglo-saxon *sot*. Cujas le rapporte au sémitique : en rabbinique *schoteh*, voyez Buxtorf, *Lex. chald. Talm.*, p. 2375. Pictet, par contre, y reconnaît l'irlandais *suthan*, qu'il fait remonter au sanscrit (*Zeitschrift für vergl. Sprachforschung*, V, 328). Diez hésite entre ces deux dérivations et ajoute que Théodulfe, évêque d'Orléans, dans une lettre à Charlemagne, joue ainsi sur le nom Scottus : *Cui si litterulam, quæ est ordine tertia, tollas...... haud dubium*

quod sonat, hoc et erit. Voy. Ducange, verbo SOTIUS. RISTELHUBER.

— Littré: Etymologies: Picard, *sot, fou, mains sottes*, mains engourdies par le froid; wallon, *so, sott;* espagnol et portugais, *zote;* anglais et anglo-saxon, *sot;* hollandais, *zot;* basse latinité, *sottus*. Origine inconnue. L'anecdote sur laquelle s'est fondé Dreux du Radier, prouve bien que Théodulphe avait joué sur le nom de *Scottus* pour en faire *sottus*, en ôtant un *c;* mais elle prouve que le mot *sottus* avait le sens injurieux de sot, lorsque Théodulphe en a fait l'application à Scot. Je crois donc pouvoir répéter, avec M. Brachet et avec Littré, que l'origine du mot est inconnue. E.-G. P.

—

Ecu d'or à l'effigie du prince de Condé (XIII, 608). — « Il y en a qui croyent que le dessein des Huguenots étoit non seulement de se saisir de la personne du Roi, mais même de s'en défaire, et de faire passer la Couronne sur la tête du Prince de Condé. Il parut même, dans ce temps-là, une monnoye d'argent, avec cette inscription : *Louis XIII, Roi de France*. Le Connetable la fit voir, au Louvre, en plein Conseil, le 7 oct. 1567. M. Le Blanc, Auteur du Traité des Monnoyes de France, assure, p. 335, qu'il a vu à Londres un écu d'or, où étoit, d'un côté, la tête du Prince de Condé, et, de l'autre, les armes de France, avec ces mots: *Ludovicus XIII, Dei gratiâ, Francorum Rex primus Christianus*. (Les Vies des hommes illustres de la France... par M. D'Auvigny. Amsterdam et Paris, 27 vol. in-12. Sur Anne de Montmorency, t. X, p. 477.)

A ce propos, « les Vies », est-ce donc français? LA MAISON FORTE.

—

Un tableau de Huber à rechercher (XIII, 608). — Les découpures de Jean Huber ne sont pas signées. Quelques spécimens précieux, que la tradition applique à ce maître, existent à Genève. Il y a un mois, à Paris, rue du 4 Septembre, je voyais exposées deux de ses œuvres. L'HÉRITIER.

—

Le Masque de Fer. — Fouquet (XIII, 609). — Voir *Archives de la Bastille*, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson. Cet ouvrage, en plusieurs volumes, est en cours de publication. Je ne me rappelle pas s'il y est question de Fouquet, mais il y a des renseignements bien curieux sur les relations de Mme de Montespan avec la Voisin. AD. DR.

—

Le petit cochon porte-bonheur (XIII, 609). — Qu'il me soit permis, pour répondre à la question de notre collabo Bordelais, de reprendre mon bien où je le retrouve. C'est dans *la Liberté* du 4 août dernier. J'y ai donné les explications que voici, sur le « petit cochon » *porte-veine*:

« Puisque tout le monde paraît l'ignorer, permettez-moi de vous dire que cette mode n'est point une *nouvelle invention* parisienne, mais une importation allemande. Voilà bien une dizaine d'années que l'on a adopté, en Allemagne, le petit cochon pour mesdames et messieurs. On le monte, tout comme ici, en épingle ou en breloque. En agissant ainsi, les Allemands ont voulu matérialiser une des expressions les plus usitées de leur langage familier. — Dans les palais aussi bien que dans la chaumière, à la brasserie comme au presbytère, de la bouche du *cavalier* comme de celle du *Schuster*, de l'*Hausmädchen* ou de la *Fräulein*, on entend dire à tout moment que « telle ou telle autre personne a le cochon (*Er hat Schwein*), beaucoup de cochon (*viel Schwein*), un énorme cochon (*ein colossa Schwein*); » ce qui signifie simplement que « tel ou telle a de la chance, beaucoup de chance une chance énorme. »

Quand l'aveugle Fortune vous favorise dans une mesure exceptionnelle, extraordinaire, invraisemblable, la métaphore reste la même, mais l'animal change de sexe, et l'on dit : *Er hat Sau* (il a la truie). Cette dernière forme, étant le superlatif des superlatifs n'admet pas de gradations, et on l'entend aussi plus rarement. Hélas! n'a pas de truie qui veut!

Je regrette de ne pouvoir du même coup vous renseigner sur les motifs qui ont amené les Allemands à voir dans le cochon l'emblème de la bonne chance, du hasard heureux. Pour le véritable bonheur, pour le contentement suprême, pour le parfait bien-être de l'esprit et du corps, ils ont une expression toute différente et qui fait grand honneur aux Français : *Glücklich wie Gott in Frankreich* (Heureux comme Dieu en France).

Pourquoi? — Ma science ne va pas si loin!

Et j'ajoutais, comme en prévision de ce qui arrive et adviendra :

Nul doute que, si l'on s'adressait à cette Providence des Curieux qu'on appelle l'*Intermédiaire*, un de ses nombreux et doctes *collabos* ne nous donnât bientôt le mot de l'énigme — Quel qu'il soit, connaissant le sérieux proverbial et la profondeur innée de la race germanique, nous pouvons, dès à présent, être convaincus que des raisons *logiques, philologiques. analogiques* et *théologiques* extrêmement *graves* et tout à fait *déterminantes* ont pu seules l'induire à faire usage de l'une et de l'autre expression.

G. V.

—

Armoiries. — Famille du Poitou (XIII, 610). — L'ouvrage suivant a-t-il été vu: « Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou. Par Henri Filleau, Poitiers, 1841-42, 2 vol. gr. in-8? » LA MAISON FORTE.

—

La Galerie du Château de Hesdin (XIII, 610). — « En se promenant dans l'ombre que jette la grosse tonne (de Heidelberg)

on aperçoit tout à coup, derrière des madriers qui l'étançonnent, une singulière statue de bois sur laquelle un soupirail jette un rayon blafard, C'est une espèce de petit vieillard jovial, grotesquement accoutré, à côté duquel une grossière horloge pend accrochée à un clou. Une ficelle sort de dessous cette horloge; vous la tirez, l'horloge s'ouvre brusquement et laisse échapper une queue de renard qui vient vous frapper le visage. Ce petit vieillard, c'est un bouffon de cour, cette horloge, c'est sa bouffonnerie.» (V. Hugo, *le Rhin*, lettre 28). — On voit quelque chose d'analogue à l'arsenal de Soleure.

RISTELHUBER.

—

Le comte d'Allonville et M. de Montvéran (X, 610). — A propos de la coquille « Alouville » pour « Allonville », j'ai lu que le personnage cité était un *Allouville d'Allonville.* » A chercher? — C'était un *Louville d'Allonville.* Voyez ma question (XIII, 520, M. de Montvéran et « les Souvenirs de son temps ».)

H. DE L'ISLE.

—

Incunables (XIII, 611). — 1530. On a déjà posé cette question, à laquelle j'ai déjà répondu, c'est à cette date qu'a cessé, généralement, l'emploi du caractère gothique. Il y a des incunables sans valeur aucune, d'autres qui en ont une considérable.

Docteur By.

— Voir XII, 256, 286; XIII, 238, 266. Cette question des incunables y a été agitée à propos de : *Un ex-libris gothico-auvergnat.*

E.-G. P.

—

Du Clystère à travers les âges (XIII, 611). — Le volume dont Curiosus signale le côté piquant et intéressant aurait un précédent et un point d'appui dans le traité de Regnier de Graaf : *De Clysteribus et de usu Siphonis in anatomia* (Leyde, 1668), dont les éditeurs Morgand et Fatout viennent de publier une traduction qu'on peut considérer comme une curiosité *littéraire*, sous le titre : *L'Instrument de Molière*, avec quelques dessins dans le texte, congruents au sujet. Le début de la préface de ce livre correspond parfaitement à la pensée de Curiosus : « Le « XVII[e] siècle est le Siècle des Clystères « et des Perruques. S'il a d'autres titres « plus sérieux à l'attention de la Postérité, « il n'en a point de plus populaire. Pour « ne parler que du clystère, qui fait l'objet « de ce livre, quel rôle ne joue-t-il pas « dans la vie intime de ce temps?... etc. »
(Nimes.)

CH. L.

— **Question accessoire : quel est** l'auteur de cette traduction ?

A. D.

—

De l'Aulnaye (XIII, 612). — La Biographie Didot lui consacre toute une colonne (t. III, col. 733). Voir aussi la *France littéraire* de Querard.

UN LISEUR.

—

Le poète Sallebray (XIII, 612). — Ajoutez : *Andromaque*. — Mort en 1642. Voyez pp. 322 et 348 de la « Bibliothèque des Théâtres » (par Maupoint), Paris, 1733, in-8.

L. M. F.

—

Un Roman anonyme de 1690 (XIII, 612). — *L'Homme à bonne fortune, ou l'Heureux conte.* La Haye (Rouen), 1690, in-12; *L'Homme à bonne fortune, ou le Galant à l'épreuve*, La Haye, 1691, in-12. L'auteur n'est pas connu; c'est la réimpression de : *Le Taureau banal de Paris.* Cologne (Hollande, à la Sphère), 1689, petit in-12. — Le marquis de Paulmy dit (n° 6066 de son Catalogue) que ce petit roman historique et satirique des aventures de la Cour de Louis XIV contient principalement celle d'un comte de Montrevel, du chevalier de Lorraine et de la princesse de Monaco. (V. T. VI[e] de la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour, etc.)

LA MAISON FORTE.

—

« **Mes rêveries** » (XIII, 613). — L'ouvrage a été annoncé dans l'Almanach des Muses de 1772, en ces termes : *Mes rêveries*, contenant *Erato et l'Amour*, poème suivi des *Riens*. A Londres, in-8 de 88 p., avec grav. — Le jargon des précieuses ridicules n'est rien auprès du style de ces poésies. On doit au public de lui en citer quelques exemples, pour montrer jusqu'où l'on a poussé dans ce siècle l'art du spirituel (?) galimatias :

L'Amour ne mord jamais la main qui le ca-[resse...
Il sème chaque attrait de transports pleins d'i-[vresse...
Les guirlandes sont nos serviettes...
Je me donne au Diable
Pour trouver l'art de me damner...
Tu claqueras ses tendres feux;
Je claquerai ses jolis charmes... Etc.

Ce dernier trait a été mis en action dans la *Guerre des Dieux*, de Parny, ce qui ne le rend pas de meilleur goût. L'Almanach des Muses, qui contient de nombreuses pièces de Dorat, fait trop souvent l'éloge de ce fade auteur pour que je croie qu'il eût maltraité les *Rêveries*, si elles avaient été de lui, et l'éditeur du recueil eût certainement été dans la confidence de Dorat. Je crois donc, sans rien affirmer, que c'est à tort qu'on les lui a attribuées.

E.-G. P.

—

Corpet (XIII, 615). — **Très volontiers :** *Œuvres complètes d'Ausone, Traduction nouvelle* (avec texte latin en regard) *par*

E.-F. Corpet. Paris, Panckoucke. 1842 (2 *vol. in*-8).

Il n'existe qu'une seule traduction française d'Ausone antérieure à celle-ci. Je ne la connais pas, mais voici le jugement qu'en porte M. Corpet (Notice sur Ausone, *in fine*) : « En 1769, l'abbé Jaubert, « de l'Académie royale des Belles-Lettres, « Sciences et Arts de Bordeaux, a donné « à Paris, en 4 vol. in-12, une édition « d'Ausone avec une traduction française, « la seule qui ait encore paru. Cette tra- « duction a été longtemps, dit-on, assez « estimée : elle a pu l'être des biblio- « philes, à cause de sa rareté; mais les « critiques qui l'ont lue en ont jugé au- « trement. »

Et en note, au bas de la page :

« J'aurais mauvaise grâce à médire de « mon prédécesseur, l'abbé Jaubert, quoi- « que son travail m'ait peu servi : je sais « trop ce qu'un premier traducteur a de « difficultés à vaincre. Je ferai seulement « observer que, s'il a pu s'aider, comme il « s'en vante (Disc. prélimin., p. 73) des « conseils et des lumières des académi- « ciens de Boze et Souchay, il est éton- « nant qu'il n'ait pas mieux réussi. »

J'ignore si Corpet a mieux réussi que son prédécesseur, mais je doute que l'abbé Jaubert ait osé traduire aussi crûment que son émule certains passages du modèle. Le plus curieux, c'est qu'Ausone, qui lutte souvent d'effronterie avec Martial, emploie quelquefois la langue grecque (Ep. CXXVI), par respect, dit-il, pour la langue latine, qu'il trouve, sans doute, trop bégueule. JOC'H D'INDRET.

Trouvailles et Curiosités.

Oui et non. Non ou oui? — Gœthe, en deux passages de ses œuvres, s'est exprimé, sur un même point de philosophie, d'une façon diametralement contraire.

Ainsi, dans sa comédie *les Complices* (a. I, sc. 2), on lit : « L'amour peut beaucoup, le devoir encore plus. »

Et à la fin de sa pièce de vers : *le Journal* : « Le devoir peut beaucoup, infiniment plus l'amour. »

Je suis chose légère et vole à tout sujet!

a dit La Fontaine. RISTELHUBER.

—

Ordre dispersé et Désordre. — Insérerez-vous cette trouvaille, faite ce matin et que voici? Pourquoi pas, puisque l'*Intermédiaire* est, par excellence, le journal du pour et du contre, des dits et contredits?

Il venait d'y avoir une « exécution. » (On n'entend plus parler que de cela! c'est horrible!) Le public s'était déjà retiré. Je passais, et un papier plié en quatre, tombé sur le trottoir, frappe mes yeux. Je le ramasse, j'ouvre et je lis :

L'ordre dispersé.

« La France, disait-on, a surtout besoin *d'ordre!*
« C'est *l'ordre* qu'il lui faut pour son relèvement!
« C'est par *l'ordre*, avant tout, qu'elle pourra remordre. »
On ne parlait enfin que « *d'ordre* » et de « *gens d'ordre* » :
C'en était, dans leur bouche, un parfait lavement.
« De *l'ordre*, sacrebleu! Car ce n'est que par *l'ordre*
« Qu'on pourra *leur* donner du bon fil à retordre! »
— De l'ordre? c'est fort bien. Allons-y donc gaiement,
Militaires, civils, ou cléricaux, *de l'ordre!*
Bravo! travaillons-y, chacun, sans en démordre!...
— Mais... que fait-on après tout ce beau boniment?
On disloque, on expulse, on détruit savamment.
C'est l'ORDRE DISPERSÉ; — d'autres disent DÉSORDRE.

A la suite, une seconde épigramme, répondant au même titre, c'est-à-dire au même calembour, que ce *treizain* :

Mais c'est vraiment être insensé!
Distiller le fiel et la haine,
Se donner tant et tant de peine!
Tout ça, pour accoucher de *l'ordre... renversé!*
Tout ça, pour aboutir à... *l'Ordre dispersé!*

Il y a, à la marge, deux notes que je relève :

1° *Ordre dispersé*, tactique nouvelle.

2° *Tous dispersés!* (*Le Prophète*, musique de Meyerbeer.)

Cette trouvaille m'a paru assez curieuse. Nulle signature, point de nom, point d'adresse. Comment la rendre à son auteur ou à son propriétaire?... Je vous l'envoie, telle quelle, et passe à *l'ordre... du jour*, sans attendre qu'on me rappelle..... *à l'ordre*, avec inscription au procès-verbal.

V. V.

—

Un grand seigneur Hongrois fort peu bibliophile. — Il existe un ouvrage curieux, oublié aujourd'hui : *Voyage de deux Français dans le Nord de l'Europe* (Paris. an VIII, 5 vol. in-8). On y trouve (t. V, p. 212) des détails sur le splendide château d'une des plus illustres familles de la Hongrie, celle des Esterhazy. Les deux voyageurs trouvèrent, dans cette magnifique résidence, quatre cents pendules, — mais il n'y avait pas un seul livre!

Ajoutons que les *deux Français* étaient MM. Fortia de Piles et de Boisgelin, gens d'esprit et observateurs judicieux.

A. R.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
No 301.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Novembre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Coquille, que me veux-tu?!!

— « Encore une punaise dans le beurre, madame la marquise! » — s'écriait, dans nous ne savons plus quel vaudeville folâtre du Palais-Royal, un convive délicat (on le serait à moins!).

Ce cri d'alarme nous est revenu en mémoire, en apprenant, par la clameur publique de nos très chers lecteurs, la nouvelle et horrifiante coquille qui s'est glissée dans le dernier numéro (col. 637, l. 41), où le *bicentenaire* de la Comédie-Française est devenu un *bucentaure!*... Elle est forte encore, celle-là!

Après tout, que celui qui se croit *centaure* nous jette la première pierre, ou plutôt la jette à notre correspondant M. B., dont l'écriture a donné lieu à ce monstrueux quiproquo. — Mais,

« Grand Roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire! »

disait au Roi Soleil l'illustre Nicolas. — De grâce, écrivez lisiblement, formez vos pattes de mouche, relisez-vous, chers collabos, où il nous faudrait renoncer à vous imprimer..... correctement!

C. DE R.

Questions.

Le Bouddha est-il un saint de l'Église catholique? — Je cite les propres termes dans lesquels Emile Burnouf s'est exprimé sur cette question :

Il existe, sous le titre de *Barlaam et Josaphat*, un livre traduit successivement en arabe, en arménien, en hébreu, en latin, en français, en languedocien, en italien, en allemand, en irlandais, en suédois, en anglais, en espagnol, en bohémien, en polonais, et finalement en tagal, un des dialectes indiens. Toutes ces versions, échelonnées sur une période de plus de dix siècles, proviennent d'un texte grec attribué à Jean Damascène, mort en 760. Mais ce texte est lui-même, selon toute apparence, traduit ou imité d'un original syriaque; car tous les noms propres y sont en cette dernière langue. De plus, comme toutes les religions du temps y sont énumérées et que celle de Mahomet n'y figure pas, on est en droit de penser que le livre syriaque est antérieur au mahométisme. Le principal personnage, Josaphat, est un roi de l'Inde, converti au christianisme et instruit par un religieux nommé Barlaam. Le texte dit que cette histoire a été apportée de l'Inde, que l'Inde est grande et peuplée, et qu'elle est séparée de l'Egypte par des mers sillonnées de nombreux vaisseaux. La version latine de ce livre fit qu'au XIe siècle les deux héros furent canonisés et qu'on les honore le 27 novembre d'après le martyrologe romain. Or, nous possédons l'original sanscrit d'où sont venues toutes les versions. C'est le *Lalita-Vistâra*, qui existait déjà au IIIe siècle avant J.-C.; tous les noms sanscrits ont été remplacés par des noms syriaques, et le héros du récit n'est autre que le Buddha Çâkha-Mouni. (*La Science des Religions*, 2e édit., p. 270.)

L'opinion du savant indianiste est-elle à l'abri de toute discussion? Dans le cas où ce fait serait définitivement acquis à la science, nous aurions là certainement le spécimen le plus curieux de ces emprunts inconscients que les religions se sont faits de tout temps. Donc, à l'heure actuelle, l'Eglise romaine vénère encore, comme un saint, le fondateur du bouddhisme; ce qui ne l'empêchera pas de traiter cette religion d'idolâtrie, et le Bouddha de faux prophète, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

PAUL MASSON.

—

Mémoires de J. A. de Thou. — Connaît-on l'auteur de la traduction des Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, le fameux historien? L'édition que j'ai sous les yeux est celle de François L'Honoré, à Amsterdam, 1714. L'Avertissement est peu clair et pourrait faire supposer que L'Honoré en était le traducteur aussi bien que l'éditeur; mais je désirerais avoir une certitude, si le véritable traducteur est connu.

E.-G. P.

—

Vermesch, écrivain-poète. — Est-il possible de se procurer les œuvres de l'étudiant tristement fameux qui s'appela Vermesch?

Il a publié *Le Latium moderne* (souvenirs du Quartier Latin). Il y a aussi de lui des poésies, Je cite de mémoire les vers suivants Certes, les collabos de l'Intermédiaire qui ne les connaissent pas, hésiteront à croire que la même plume, si bien taillée pour composer une aussi charmante idylle, a servi à rédiger les abominables dénonciations du « Père Duchêne » de la Commune.

Sur un paysage de Lambinet.

La ferme est là, tout près d'un étang bleu dormant.
Son mur est tapissé par des nids d'hirondelles,
Pleins de gazouillements et de légers bruits d'ailes,
Et la nuit triste et pure y tombe lentement;

Une haie en sureau qui tremble au moindre vent
Abrite un jeune essaim de moineaux infidèles.
Dans la salle, l'aïeule, aux lueurs des chandelles,
Lit à ses petits-fils un conte humble et charmant.

Tandis que sur l'étang le tiède crépuscule
Verse son demi-jour, et que la libellule
Va donner son baiser nocturne aux fleurs des eaux,
Les pâles nénuphars ferment leurs coupes blanches
Et dans les peupliers, dont frissonnent les branches,
S'éteignent les chansons dernières des oiseaux.

Quelle fraîcheur, et quel délicieux sentiment de la véritable poésie inspira l'auteur de ce gracieux tableaux !

Pour moi, je ne sais lequel j'y admire le plus, du peintre ou du poète.

S. M. Le Curieux.

—

Mme de Staël et un caprice d'auberge. — Dans une « lettre de Claudie à Rénée, » parue dans le *Gil Blas* en septembre dernier, on lit, à propos du procès de Mme de Tilly : « L'homme leur importe peu, qui est là pour servir à leur révolte. Il passe presque anonyme dans leur vie comme « un chant de harpe éolienne », ainsi que disait si drôlement Mme de Staël, en parlant d'un caprice d'auberge, dans les lettres qui ont coûté quelque argent à racheter à sa famille, mais qu'on avait lues. »

S'agit-il de lettres adressées à M. de Schlegel, à Benjamin Constant, ou à d'autres ? L'indiscrétion de Claudie a-t-elle déjà été relatée, ou bien est-elle inédite ?

Quid.

—

Chemise de cheval. — Il existe, aux Archives de Seine-et-Oise, un état manuscrit, du milieu du XVIIIe siècle, de linge blanchi, pour le compte de madame de Briges, par une dame Plateau, blanchisseuse, dans lequel on trouve cette mention : « Six douzaines de chemises de cheval, dont deux garnies de dentelles. » Qu'est-ce qu'une chemise de cheval ?

P. Ponsin.

—

Rincer la berlinguière — Quel est le sens de cette expression ?

Je l'ai inutilement cherchée dans divers dictionnaires. On la trouve dans la *Chronique* d'Etienne de Cruseau, conseiller au Parlement de Bordeaux (1586-1616), publiée par la Société des Bibliophiles de Guyenne (Bordeaux, 1879), t. I, p. 178. Il s'agit d'une querelle survenue entre deux membres du Parlement : « Le sieur « de Villeneuve se piqua et s'en print au « sieur Briet, disant qu'il savoit bien rincer la berlinguière, pour ce qu'il est fils « de médecin. »

A. R.

—

Calembour. — Peut-on donner des exemples de ce mot, antérieur à la 5e édition du Dictionnaire de l'Académie ? Littré n'en a pas et oublie de dire que le mot ne se trouve ni dans les quatre premières éditions, ni dans Richelet.

(Hambourg.) A. Fels.

—

Variations de l'ancien français. — J'ai déjà fait un appel aux collabos, relativement à une branche de la linguistique, peu connue, peu étudiée, parce qu'elle ne laisse aucune trace que de rares indices, mais par cela même d'autant plus curieux et intéressants. Je veux parler de la *prononciation* des mots, laquelle a étonnamment varié dans le cours des siècles. Il y a, d'abord, la terminaison *oi* ou *ois*, qui se prononçait, dans les trois derniers siècles au moins, *ouais* ou *ouè*, et dont on a fait *ais*, comme dans *François* (pron. *Françouais*), *Pontoise* (pron. *Pontouèse*). La preuve s'en trouve dans les rimes des vers de ces époques. On trouve, dans les Historiettes de Tallemant des Réaux, un curieux passage à ce sujet : « Il (Malherbe) « ne vouloit point qu'on rymast sur *bon-* « *heur* ny *malheur*, parce qu'on ne pro- « nonce que l'*u*, comme s'il y avoit *bon-* « *hur*, *malhur*......... Il reprenoit Racan « de rimer : *qu'ils ont eu* avec *vertu* ou « *battu*, parce qu'on prononce, à Paris, le « mot *eu* en deux syllabes... » Aujourd'hui le populaire, qui est le dépositaire certain des anciennes habitudes, prononce *évu* : — « Il a *évu* des malheurs... » Les savants s'en moquent; c'est bien plutôt le populaire qui pourrait se moquer d'eux. Nouvel appel aux collabos qui auraient à citer d'autres exemples à l'appui de ma thèse.

Doct. By.

—

L'Alsace et les lettres. — Les Alsaciens ont toujours fort bien réussi dans les sciences : s'ils ont peu réussi dans les lettres, à qui la faute ?

(Monin, *Revue de Géographie*, dirigée par M. Drapyron, livraison de novembre, p. 345.)

La question est posée : attendons la réponse.

R.

—

Et ego in Arcadia. — Notre Directeur (je suppose que c'est lui) a signé ainsi l'intéressante et piquante réponse à la question relative aux deux « Arcadiens »

de Londres et de Paris (XIII, 654). Quel est donc le tableau du Poussin (je ne le connais que par la gravure), représentant des bergers qui examinent avec curiosité une pierre tumulaire, sur laquelle l'un d'eux déchiffre ces mots : « Et ego in Arcadia » ? Où se trouve ce tableau ? Quel est le sujet ? M. B.

—

Le Balai. — Quel est l'auteur de la chanson portant ce titre ? Elle date de 1825 environ. Voici le refrain, tel que je l'ai entendu chanter :

Balayons ! Nettoyons !
Dans mon entreprise,
Il faut qu'en tous lieux
Rien n'échappe à mes yeux !
Chez les grands
De tous rangs,
Je veux, quoi que l'on dise,
Porter mon balai
Jusqu'au sein même des Palais } *bis.*

Doct. L.

—

Genre de mots géographiques. — Peut-on m'indiquer un livre ou dictionnaire de géographie qui contienne le genre des mots géographiques ? Quel est, par exemple, le genre des mots suivants : Cannes, Cnide, Compiègne, Cynoscéphales ? Il est dommage que le très utile Supplément d'Histoire et de Géographie, par M. Beaujean, ne donne pas le genre et la prononciation des mots. A. Fels.

—

Post Tenebras Lux. — Cette devise s'étale au frontispice du *Journal de Genève;* on la retrouve plus ou moins modifiée dans le *Dict. des devises*, de Chassant et Taussin (T. I, p. 253, et T. II, p. 599). Enfin, elle apparaît sur quatre médailles strasbourgeoises de 1617, frappées en commémoration de l'affichage des thèses de Luther à l'église du château de Wittenberg, médailles décrites par Juncker, dans un volume allemand, publié par lui en 1706 et imprimé à Schleusingen. On voudrait connaître l'origine et la filiation de cette devise. R.

—

Une Religieuse de Moret ? — Maxime du Camp, dans son intéressant ouvrage sur Paris, dit en parlant de la Bibliothèque Ste-Geneviève : « Parmi ses raretés, « elle conserve jalousement un portrait de « Marie Stuart, donné par elle-même aux « religieux de Ste-Geneviève, et la seule « image connue de cette mulâtresse fille « naturelle de Louis XIV, qui fut la Re- « ligieuse de Moret. »

Dans un article sur Louis XIV, M. E. de Bonnechose dit en parlant des nombreux bâtards du roi : « Enfin on soup- « çonne avec beaucoup de vraisemblance « une religieuse de l'abbaye de Moret « d'être sa fille : elle était extrêmement « basanée et d'ailleurs lui ressemblait. »

Quelle était la mère de cette religieuse ? Sous quel nom est-elle connue ?

A. D.

—

Les bossus, tous gens d'esprit ? — Un aventurier célèbre, Casanova de Seingalt, avance, dans ses *Mémoires*, qu'il est fort rare qu'un bossu ne soit pas un homme d'esprit. Le fait est-il exact ? Quels sont les bossus qui se sont fait un nom dans les lettres ? Je ne parle pas d'Esope, dont l'existence a été contestée, mais je crois que Pope faisait partie de la confrérie, et Lebrun *Pindare* s'est moqué de la gibbosité d'un poète original, non dépourvu de talent, mais oublié aujourd'hui, Théodore Desorgues.

D'un autre côté, je lis, dans la Correspondance de la Princesse Palatine (mère du Régent), que le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, et roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, était bossu et fort porté à l'amour, comme ils le sont tous (ajoute la princesse). T. D.

—

Singulière peine infligée aux adultères. — Il existe un livret, devenu sans doute fort rare : *Les Coustumes et établissements du chasteau de Clermont Souverain.* C'est un in-12, de 28 pages, imprimé à Agen, par Antoine Pomaret, 1596. Le château de Clermont sur la Garonne avait alors pour seigneurs suzerains les barons de Durfort. Une des clauses de ces coutumes est relative aux adultères : « Et qui sera pris avec une femme « mariée en adultère, ou marié avec une « autre femme, ou femme mariée avec un « homme, qu'ils courent la ville tout nudz « et la femme aille la première et tire « l'homme avec une corde *per la colla,* et « chacun de ces adultères donne soixante- « cinq sols de justice. »

Il existait, je crois, des usages analogues dans d'autres localités. Pourrait-on en citer quelques exemples ?

(Toulouse.) E. R.

—

Madame de Ranchoup. — Une dame de ce nom, à la suite d'un caprice passager de Napoléon Ier, pour elle aurait été, par ordre supérieur de la police, au commencement de l'Empire, internée à Craponne, petite ville de la Haute-Loire, d'où était originaire la famille de son mari, Pierre-Henry de Ranchoup.

Ce dernier, fils de Jean-Pierre Ranchoup, mort lieutenant de prévôt à Saint-Domingue, était entré fort jeune au service du roi, en qualité d'abord de cadet-gentilhomme, puis de sous-lieutenant dans le régiment d'Anjou, et enfin, avant 1780,

il passa dans les troupes coloniales de l'Inde, à Pondichéry, avec le titre de lieutenant. Fort enclin au plaisir, aimant passionnément les femmes, et rebelle à toute discipline, Pierre-Henry semble avoir quitté le service vers 1787. Il se trouvait alors à Saint-Domingue, sans doute pour y recueillir l'héritage de ses père et mère. Il dut s'y marier avec une jeune créole, qui ne serait autre que la dame en question.

Madame de Ranchoup, fort belle, fort aimable et très spirituelle, se fit remarquer, pendant son séjour à Craponne, par des mœurs et des toilettes excentriques, qui, tranchant sur les habitudes du pays, ne contribuèrent pas peu à graver dans la mémoire des Craponnais le souvenir de son passage parmi eux. A part cela, elle vécut fort retirée, dans la maison de campagne de l'un de ses parents.

Un collabo pourrait-il nous dire s'il existe des traces de cette liaison de notre héroïne avec Napoléon Ier, ainsi que de son exil? enfin, y aurait-il identité entre cette dame et l'auteur du livre suivant, publié sous le voile de l'anonyme, mais attribué par Quérard à Mme Ranchoup : *Aloïze de Mespres, nouvelle tirée des chroniques du XIIe siècle*. Paris, Gide, 1814, in-12?

L.

—

L'inventeur des allumettes. — Dans son numéro du 4 septembre 1880, le journal *le Télégraphe* annonce la mort récente de l'inventeur des allumettes chimiques. Cet homme, appelé Barthélemy Irinyi, était en 1830, époque de sa découverte, élève en pharmacie à l'Université de Buda-Pesth. Il est mort dans le comitat de Szabolos, en Hongrie.

Serait-il possible de contrôler ces assertions et d'établir la véracité du récit publié par *le Télégraphe?* Pourrait-on savoir aussi quel a été le principal introducteur en France de ces allumettes, que je me rappelle avoir vues apparaître, vers 1842 ou 1843, sous le nom d'*Allumettes chimiques allemandes?*

M. FRABAL.

—

Niaiseries parisiennes. — Ne serait-il pas intéressant de rechercher les niaiseries qui ont fait successivement la distraction des Parisiens? Vers 1840 la mode était aux proverbes par à peu près (voir Balzac : *Un début dans la vie*).

En 1872, on a inventé les charades tirées de longueur; et, vers 1874, les *combles* ont fait leur apparition.

Quelles sont les autres bêtises du même genre qui ont eu autrefois du succès?

AD. DR.

—

Une marque de librairie à interpréter. — Au bas du titre de la plaquette éditée par Etienne Prevosteau, en 1587, et qui contient les opuscules de Passerat et de Girard : NIHIL et QUELQUE CHOSE, figure la marque ci-après :

Un amour tient un flambeau et est assis sur le trait extérieur de la lettre grecque Θ, autour de laquelle s'enroulent deux serpents ailés.

Feu P. Blanchemain prétend que cette marque provenait, à Prevosteau, de Frédéric Morel, son prédécesseur, tandis que Silvestre la fait remonter à Guillaume Morel, père de Frédéric (1548-1564). Elle est assurément allégorique. Quel en est le sens?

A. D.

—

Colonia Munatiana. — Je possède un *Corpus Juris*, portant cette mention: *Coloniæ Munatianæ, sumptibus Emanuelis Thurneysen*, MDCCLXXXIX, *cum privilegio sacræ Cæsareæ Majestatis*. Quelle est la ville désignée sous le nom de *Colonia Munatiana?*

DICASTÈS.

—

Dona Sigea. — « La spirituelle Dóna Luisa Sigea, de Tolède, a laissé un livre dont la dépravation n'a jamais été dépassée! » (Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. I, p. 155.)

Est-ce que le Dauphinois Chorier n'est plus l'auteur de ce livre?

R.

—

Le Gorlier, gentilhomme champenois. — Je voudrais bien savoir quel est ce gentilhomme et comment il se fait qu'il publia, en 1624, un *Juvénal françois?* Y a-t-il quelque bibliographie ou biographie champenoise, en dehors de ce qu'indique la Bibliographie biographique d'Œttinger? Je me suis adressé sur ce chapitre à quatre-vingt-dix-neuf moutons parisiens, qui ont tous sauté dans le vide, comme ceux de Panurge. Il s'en trouve bien un centième, Champenois, pour me renseigner sur son compatriote le gentilhomme-auteur, Le Gorlier.

C. R.

—

Huginus à Barmâ. — A composé un petit traité qui a ce titre : *Saturnia Regna in aurea Sæcula conversa...* Paris, 1657. — Jean Wolffg. Dienheim en publia une traduction allemande, dans sa *Tæda Trisida Chimica*, ou *Dreyfache chymische Fackel*, Nuremberg, 1674, in-8. Pierre Derieu (libraire?) fit réimprimer cet ouvrage, d'après l'édition de 1657 (Paris, 1779, in-12, 167 p., figures). Puis, il édita, en 1780, une traduction française, sous le titre de : « *Le règne de Saturne*, « *changé en Siècle d'or, M. J. S. P. ou le* « *Magistère des Sages. Qui a été tenu* « *secret jusqu'à ce jour, et que l'on publie*

« *maintenant en faveur des enfants de la* « *Science. On y a joint, pour lui servir* « *comme de pierre de touche, une suite* « *de maximes puisées chez les Philosophes* « *les plus authentiques; avec une pratique* « *très facile.* — Le tout traduit du latin « d'Huginus à Barmâ, par Mr. Pi. Th. « An... A Paris, aux dépens de Pierre « Derieu, M. DCC. LXXX, » petit in-12 de 192 p., figures. Voyez, pour plus de détails, l'Avis au Lecteur. Que sait-on sur Huginus à Barmâ? Le nom du traducteur? H. DE L'ISLE.

—

Testament politique du cardinal Richelieu « et l'abbé Bourzeïs.»—Quel est le nom du secrétaire de cet homme célèbre, indiqué assez vaguement au tome IIIe, 424, a, des Supercheries littéraires, d'après un passage de M. E. Forcade (voyez la Revue des Deux Mondes, 15 mars 1867, p. 518)? — L'abbé Amable de Bourzeïs a-t-il été l'un des secrétaires du cardinal? Je lis la note suivante sur la garde de l'un de mes exemplaires de ce Testament: « Cet ouvrage a été composé par l'abbé Bourzeïs en 1645. »— Que dire de cette attribution?

H. DE L'ISLE.

—

Le Sottisier de Voltaire.— Vient d'être imprimé, et il se vend à un prix insolent (30 fr.)! Il contient des pièces de vers qui n'appartiennent certainement pas à Voltaire, et qui sont des *excerpta*. Pourrait-on restituer quelques-unes au moins de ces pièces à leurs auteurs? R.

—

Scribe. — Y a-t-il une biographie détaillée de Scribe? Où peut-on trouver l'histoire de ses pièces et l'indication des sources auxquelles il a puisé? La conférence de M. Legouvé, sur Scribe, contient peu de dates. A. FELS.

—

La « Calomnie », par Scribe. — Quel fut le succès de cette pièce, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 20 février 1840? Est-elle restée au répertoire? A. FELS.

—

Valbert. — Quel est le très ingénieux écrivain qui s'est si brillamment dédoublé, sous le pseudonyme de Valbert (Albert Sorel, Revue critique, 1880, p. 313)?

A. FELS.

—

Bibliothèque de G. Kastner.—« J'ai vu cette bibliothèque (à Strasbourg), j'ai passé des heures en contemplation devant elle, et, comme tous ceux qui l'ont examinée, je l'ai admirée sans restriction. Qu'est-elle devenue pendant la guerre et depuis la guerre?» (Oscar Comettant, *Revue alsacienne*, d'oct. 1880) R.

—

Ex-libris Léon Gambetta. — Je l'ai eu sous les yeux, *vidi ego ipsissimis oculis*, mais je ne l'ai pas compris. C'est une eau-forte (pas très forte!), de 13 cent. haut. sur 8 et demi larg., dont voici la description. A gauche, un coq dressé sur ses ergots, ventre en avant, tête en arrière, contemple deux mains qui, sortant d'une sorte de nuée, brisent en deux un bâton. Au bord d'une sorte de table ronde, qui semble être le lieu sur lequel est perché le coq et opèrent les deux mains en question, on croit lire (car les lettres ne sont pas bien formées) le mot: FRANCE. Au-dessus dans une espèce de gloire ou de fond lumineux, est tracée en arc-en-ciel cette devise : VOULOIR C'EST POUVOIR. Au bas, dans un cartouche :

EX-LIBRIS. LÉON GAMBETTA.

Que peuvent bien vouloir dire ce coq, ce bâton brisé, ces mains sortant d'un nuage, et enfin cette devise? S. D.

—

Ex-libris Colas Canon.— Quelqu'un des habiles correspondants de l'Intermédiaire pourrait-il indiquer la provenance de l'ex-libris suivant, que je reproduis ici tel quel? Il est imprimé en rouge pâle et se trouve sur ce volume : Les Controverses et Recherches magiques du P. Martin Delrio, 1611, in-8. CARION.

—

« **L'Esprit du théâtre,** — ou Pensées choisies des Auteurs dramatiques les plus connus, tant anciens que modernes, tant nationaux qu'étrangers. Recueillies et annotées par Le Poitevin de L'Egreville » (Saint-Alme fils), annoncé pour paraître en quatre séries, savoir : 1re série, Siècle de Périclès au règne de François 1er; — 2e s. Depuis le règne de François Ier jusqu'à la mort de Louis XIV; — 3e s. Depuis le règne de Louis XV jusqu'à Napoléon Empereur; — 4e s. Depuis l'Empire jusqu'à nos jours.

Cet ouvrage a-t-il été entièrement publié? Je possède la 1re série, publiée en 1866 chez A. Alvares, 24, rue de la Lune, à Paris. ERIALLA.

Réponses.

Le jeune Viala (VI, 328, 402, 473; X, 356, 441; XIII, 580).— Il est possible que la légende de Viala suive le sort de celle de Bara (*sic*), fort entamée à l'heure qu'il est. Toujours est-il qu'il n'est pas tout à fait exact que « son nom se soit glissé dans une des strophes du Chant des Girondins : *De Barra, de Viala, imitons le cou-*

rage! etc., ainsi que le dit J. L. T. C'est dans le *Chant du départ* qu'on lit ce vers :

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie!

L'histoire de la polissonnerie qui aurait coûté la vie à ce pauvre enfant (et qui, toutefois, même en cela, aurait prouvé un certain courage) m'en rappelle une autre dont le héros, ou la victime, était d'un rang bien plus élevé. Le général Grosbon fut tué dans le clocher de Saint-Gilles, d'où il observait les mouvements des insurgés vendéens, le 3 juin 1815. On avait toujours écrit qu'il avait été frappé d'une balle à la tête (Muret, Histoire des guerres de l'Ouest, V, 462, etc.). Mais il résulte, d'une note publiée récemment dans la Revue de Bretagne et de Vendée, que ce n'était pas la tête, mais une autre partie de son corps, que le pauvre général, dans un défi soldatesque, aurait montrée à l'ennemi quand il fut frappé. L.

—

Sur M. de Buzenval (XII, 166, 247). — Voyez sur lui les p. 257-258 de : Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande... Par Messire Louis Aubery, chevalier seigneur du Maurier (Paris, 1688, in-8).

LA MAISON FORTE.

—

Les « doubles » de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464, 497, 527, 645). Pour aider à l'instruction de l'important procès dont notre *Intermédiaire* s'est chargé, sur l'initiative de M. Paul Lacroix, voici un petit fait qui date d'hier et qui est gros de révélations. J'ai sous les yeux le Catalogue des tableaux de M. Reiset, dont la vente devait se faire le 28 avril 1879, et qui, comme chacun sait, furent achetés en bloc, avant l'adjudication, par le duc d'Aumale. Par suite de cette cession à l'amiable, le Catalogue ne fut pas distribué ; mais un certain nombre d'exemplaires, tirés sur papier de Hollande et contenant la reproduction d'une vingtaine de tableaux photographiés par Braun, furent offerts à quelques amateurs et à des bibliothèques publiques.

L'exemplaire en question porte trois timbres de bibliothèques, dont je reproduis facilement le contenu : *Bibliothèque de la marine*. 8754. *Don*. En travers de ce timbre, la mention : *Annulé. Autoris. ministérielle*. A côté de ce premier timbre, un second cachet rond : *Ecole des Beaux-Arts. Bibliothèque. Prise en charge*. 8430 ; et en travers : *Double Annulé par aut. ministér.* ; enfin sur la même page, mais plus haut : *Bibliothèque Mazarine*, autour de l'écusson bien connu du cardinal. Ce dernier timbre n'est pas oblitéré et ne porte aucune mention indiquant que le Catalogue ait été vendu ou cédé comme double.

N'est-il pas au moins singulier de voir le même volume, offert en don, renvoyé en l'espace d'un an ou dix-huit mois dans trois bibliothèques différentes, et finalement venant s'échouer chez un libraire avec la marque des différents dépôts qu'il a traversés ?

Cette histoire très véridique, puisque le témoin est sous mes yeux et en ma possession, suggérerait bien des réflexions. Je me bornerai aux suivantes. Pour la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, tout me paraît régulier. Après avoir reçu un premier exemplaire du Catalogue, elle a été gratifiée d'un second, et, comme il ne faut rien perdre, et par conséquent rien refuser, le conservateur a vendu le volume faisant double emploi ; c'est en effet chez son libraire qu'il a été acquis.

La Bibliothèque de la Marine me paraît avoir usé d'un procédé un peu différent. Est-ce comme double que l'ouvrage est renvoyé ? Le timbre d'oblitération n'en dit rien et laisserait plutôt supposer que le conservateur a refusé le Catalogue comme ne convenant guère à ses lecteurs habituels. Dans tous les cas, il n'y a probablement pas eu vente, puisque le volume dont il s'agit passe ultérieurement dans un autre dépôt public.

Mais que dire du timbre de la Bibliothèque Mazarine, qui s'étale au beau milieu du titre, sans que rien indique pour quelle raison, de quel droit, ce volume est sorti de la Bibliothèque ? Est-ce un de ces fameux doubles dont nos lecteurs ordinaires ont tant entendu parler? Dans ce cas, il serait bon qu'un signe quelconque, explicite et bien apparent, le fît savoir aux amateurs.

C'est égal, je ne donnerais pas aujourd'hui, pour un exemplaire immaculé, ce Catalogue si malpropre, grâce à MM. les bibliothécaires. A. T.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 501, 586, 519). — Pauvre doct. By ! que vous êtes donc bon et courageux, d'avoir ainsi entrepris la lecture de ces « fameuses *Provinciales !* » Mais que vous êtes à plaindre, de n'y avoir vu qu'un livre « endormant », une « pâte ferme » ! C'est, dites-vous, « lourd, diffus, prolixe, médiocre » enfin ! Tout au plus, « la thèse peut être vraie », mais qu'elle est mal « développée » ! — Vraiment, que vous êtes à plaindre, pauvre doct. By ! Car, sachez, puisque vous l'ignoriez, que ces *Petites Lettres* sont, de l'aveu de tous, un parfait chef-d'œuvre, fond et forme, et que c'est le style des *Provinciales* qui a élevé la langue française au rang de langue classique. On ne les méconnaît, on ne les décrie, que lorsqu'on sent le bât là où il blesse, lorsqu'on fait cause

commune avec ceux que Pascal a mis au pilori de son temps et de la postérité. — Pauvre doct. By, votre « franche originalité. » votre « hérésie » ne méritent pas le pardon que vous demandez. J'en appelle à tous les collabos ! M. B.

—

Madame de Créquy (XIII, 459, 508, 534). — Il n'est plus douteux pour personne que Courchamp (ou Courchant) n'a point publié les vrais Mémoires de la Marquise, et qu'il y a dans son livre beaucoup d'imagination et de fantaisie. S'ensuit-il qu'il n'ait pas travaillé sur des matériaux précieux, provenant soit de la maison de Créquy, soit de toute autre? Nullement, à notre sens. Tout n'est pas faux dans son œuvre, et il faut la consulter sérieusement, bien qu'avec beaucoup de réserve et de précaution.

Il est à remarquer que Courchamp, abandonné à lui-même, dans ses *Nuits de Berlin* et ses autres ouvrages, s'est montré très inégal, très inférieur à ce qu'il est dans ses fameux *Mémoires*.

On connaît, et j'ai peut-être rappelé dans l'*Intermédiaire* même (— à vérifier —) son déplorable procès à l'occasion d'une nouvelle du comte Potocki (je crois), qu'il avait eu l'effronterie de rééditer sous son nom, et dont on retrouva un exemplaire imprimé. L.

—

Charlotte Corday, tragédie (XIII, 459, 508, 533, 548). — Bon! l'*Intermédiaire* ne se plaindra pas : il cherchait une *Charlotte Corday*, — dont l'existence lui paraissait même douteuse, — et il va en avoir deux sur les bras : celle dont vient de parler M. C. Vatel (XIII, 534) et celle dont j'ai donné la description (XIII, 648). Comment se tirera-t-il d'affaire ?

En effet, celle que signale M. Vatel accomplit son acte héroïque dans un couloir de la Salle de la Convention ; tandis que celle dont j'ai parlé l'exécute dans le camp de l'Armée républicaine qui assiège la ville de Caen. La scène du meurtre est ici complètement imitée de la légende de Judith et Holopherne : Charlotte Corday, parée de tous ses atours et accompagnée de sa suivante, se présente dans la tente de Marat pour lui révéler des secrets qui le rendront maître de la ville; et, pour mieux affirmer la sincérité de ses paroles, elle lui laisse deviner l'empire qu'il exerce sur son cœur. Marat, ébloui, subjugué, ordonne vite un festin; et c'est là, dans un tête-à-tête qui promettait d'être aimable, qu'a lieu le dénouement fatal.

Maintenant, de ces deux tragédies quelle est celle de Gamon? L'une, par hasard, serait-elle la vraie, et l'autre la contrefaçon ? Mais encore, quelle serait la vraie? RIBÈS.

—

Balzac disciple de Zola (XIII, 511, 542). — Après un mois et plus d'absence, je trouve, en parcourant notre intéressant recueil, une réponse de notre collabo « Le Liseur » qui me prend à partie, au lieu de s'adresser à M. Patrick Nalis, de Londres. Je me demande pourquoi il me met en cause, en écrivant (par erreur, je pense) *P. Nalis*, quand j'ai toujours signé *A. Nalis*, le peu que j'ai eu le plaisir ou le loisir d'envoyer à notre cher ami l'Intermédiaire. Mais, pour en revenir au Catalogue en question, « épaté » je fus aussi, puisque « épaté » il y a. Seulement, ne l'ayant plus sous les yeux, j'avoue que je ne puis affirmer s'il existe un « sens ironique » dans cette rédaction, comme veut bien le dire notre cher collabo « un Liseur » Quant à... « savourer les élucubrations, » etc. etc., Dieu m'en préserve. J'ai lu *l'Assommoir*, comme à peu près tout le monde, et je me suis pris à regretter, en le lisant, A. de Vigny, Musset, Mérimée, L. Gozlan, Ch. de Bernard, et *tutti quanti*. Je crois n'être pas le seul.

A. NALIS.

—

Dorat. Fables nouvelles (XIII, 521, 594, 623). — Voici quelques remarques relatives à deux exemplaires sur papier légèrement azuré. N° 1, p. 3, les lettrines *A i j*, sont maculées. — P. 86, la vignette est signée lisiblement. — P. 104, signatures en caractères très fins. — P. 200, la signature de Duflos est presque effacée. — Cul-de-lampe à la p. 307. — La figure de Marillier, gravée par Delaunay, est unique. — L'exemplaire est beau, belles épreuves, tous les feuillets sont égaux pour la hauteur, qui est de 235 mill. Mar. citron, etc. (Capé). — Portrait et un titre (celui de 1772) ajoutés. N° 2. Exemplaire avec le tome 1er réimprimé. Aux observations de Cohen, il faut ajouter le détail suivant : « la plupart des culs-de-lampe sont placés plus bas, ce qui paraît moins gracieux, je crois. » — Les signatures ne sont point nettes aux p. 20, 24, 64. — P. 86, la signature de la vignette ne peut se lire qu'à la loupe. — P. 102, la signature à droite, L.S. Masquelier manque. — P. 104, signatures effacées. — P. 162, sign. presque effacée ! — Cul-de-lampe à la p. 307, — La figure de Marillier est unique. Hauteur, 236 mill., quelques cahiers un peu plus courts dans le bas. A toutes marges.

Les libraires Saint-Denis et Mallet signalent un exemplaire en papier moyen, « ni le grand, ni le petit ». — (Cat. Mensuel, n° 5, 1875.)

L'un de mes parents possède un tirage à part des estampes de ces Fables, sur papier blanc assez épais (de Hollande ?). C'est un petit in-folio. — Voici la description succincte qui m'a été donnée: « 1° Frontispice, forme cadre, par Marillier, gravé par

de Gendt; 2° 99 pages-vignettes et 98 culs-de-lampe. La dernière page-vignette n'ayant pas de cul-de-lampe. — Exemplaire à vendre. La Maison Forte.

—

Blaise Pascal et Montlosier (XIII, 548). — La lettre de Gault de St-Germain (où il est question de l'inauguration d'une statue de Pascal et de la radiation de M. de Montlosier des listes de l'Académie de Clermont) ne peut pas être du mois de mars 1816, mais tout au plus du mois de mars 1826. En 1816, il n'existait, à Clermont, aucune Académie et même aucune Société littéraire. Ce fut seulement en 1819 que l'on reconstitua dans cette ville une Société d'encouragement des Belles-lettres, Sciences et Arts, qui, plus tard, en vertu d'ordonnance royale du 11 fév. 1829, prit le titre d'*Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, qu'elle porte encore.

La statue en marbre de Pascal, œuvre du sculpteur Ramey, ayant été inaugurée dans la grande salle de la Bibliothèque de Clermont le 4 nov. 1825, il ne pouvait guère en être question dans une lettre de 1816.

Quant à Montlosier, toutes ses publications contre les Jésuites (*Mémoire à consulter*, — *Lettre d'accusation* — *Dénonciation, etc.*) ne datent que de 1826. Enfin nous n'avons trouvé aucune délibération ordonnant sa radiation des listes de l'Académie. Mais nous avons vu que, le 26 mars 1828, il était *réélu* président d'une des sections de la Société scientifique et littéraire, qui devait, un an après, prendre le nom d'Académie de Clermont.

Sed Ego.

—

Le vaisseau « Le Mangeur » (XIII, 550, 626, 651). — Il est incontestable qu'une chanson, renfermant ces vers (que je croyais un refrain) :

Les marins de la république
Montaient le vaisseau *le Vengeur!*

se chantait, en 1870, dans les rues, dans les gares, sur les ports, et s'y chante peut-être encore. Pas d'équivoque possible sur ce point. L.

—

Petrus Vidouæus (XIII, 603, 656). — Certes le libraire-imprimeur Pierre Vidoue et sa marque sont bien connus. Né à Verneuil, il fut nommé libraire-juré en 1510, imprimeur en 1521 et mourut en 1544. Il était très instruit et fort habile typographe. Il prend le titre de *Artium magister* dans l'ouvrage en langue hébraïque de Guillaume Postel, qu'il imprima, en 1538, pour le libraire D. Lecuier, avec les caractères composés par lui-même. Parmi les nombreux ouvrages sortis de ses presses, il en est un, dont je regrette de ne connaître que le titre, affriandant pour un curieux : *La propriété des tortues, escargotz ou limaz, grenoilles, citroulles ou citrulz, champignons et artichaulz*, — 1542, petit in-8. Je possède de lui *le Roman de la Rose*, imprimé pour Galliot du Pré en caractères ronds, avec gravures sur bois, Paris, 1529. A. D.

—

Sonnet de Mlle de la Vallière (XIII, 604). — J'ai toujours vu ce sonnet bien connu attribué soit à Pellisson, soit à Benserade. A. D.

— Voir l'*Intermédiaire*, I, 178, 235.

—

Plumer la fauvette sur le manant (XIII, 605, 656). — D'après Furetière, un « dénicheur de fauvettes » désigne un adroit intrigant; par suite, celui qui la plume est celui qui dérobe avec adresse, sans qu'on s'en plaigne : c'est dans le même sens, et avec un complément explicatif, que depuis on a dit : « Plumer la poule sans la faire crier. » A. D.

— Dans la bouche de la femme d'un petit advocat du Chastelet, le sens de cette formule est : « écorcher le client, le rançonner sous forme de frais de procès et d'honoraires ». C'est l'équivalent de l'expression : « plumer la poule sans crier » (pour: « sans la faire crier »), titre d'un petit livre de contes très connu. Cette locution rappelle encore celle que j'ai relevée dans mon étude sur les Sérées de Bouchet : « Manger le cul des poules sur le bonhomme, » c'est-à-dire manger les provisions du paysan, en parlant des soldats maraudeurs dans les campagnes.

(Nimes.) Ch. L.

—

Vers à une femme (XIII, 605). — Ils sont du chevalier Bertin, un des agréables petits poètes du XVIIIe siècle. E.-G. P.

—

Toiture algamassée (XIII, 607, 658). — Plusieurs de mes amis et moi avons déjà recherché la signification du mot *algamassé*, dont parle H. de l'Isle. La solution la plus vraisemblable nous paraît être que l'abbé de La Caille a voulu former une expression nouvelle, à l'aide du mot *amalgame*, et qu'une erreur s'est glissée, dans sa plume, soit dans l'impression.

Marcus de Colchester.

— L'abbé de La Caille aura probablement forgé le mot; il fallait, ce me semble : « argamassée » — Voyez les dictionnaires espagnols à « *argamasa*, s. f., mortier; *argamasar*, v. a., corroyer du mortier.

H. De L'Isle.

— M.M. A., en citant le *argamsca*, m'a mis sur la voie. Je trouve en effet, dans le Complément à l'Académie : *argamasse*, s. f. (technolog.), plate-forme située au-dessus d'un bâtiment. *Argamasser*, v. a (technol). Construire une plate-forme au haut d'un bâtiment ; *argamassé, ée*, participe. Il y a simplement, dans le texte de l'abbé La Caille, une mauvaise orthographe, par défaut de mémoire, ou une faute d'impression. E.-G. P.

—

Simons paternels, expression du XVIIe siècle (XIII, 607). — Dans l'historiette de Cérisante, de Tallemant des Réaux, on voit que le duc d'Epernon, père du duc de Candale, avait des « assommeurs », que l'on appelait *les Simons*.

E.-G. P.

— L'allusion paraît assez directe, si l'on se rappelle avoir lu, dans Tallemant des Réaux, que Monsieur d'Epernon avait à sa solde des *bâtonneurs,* sorte de forts qui donnaient le bâton aux gens qui avaient encouru la vengeance de leur patron. Ces maîtres-étrilleurs formaient une famille portant le nom de *Simons.* — On lit dans Tallemant, à l'historiette de Beautru : « Les Simons, — c'estoient les donneurs d'étrivières de chez M. d'Espernon — l'estrillèrent comme il faut (Bautru). Quelque temps après, un de ces satellites, passant auprès de lui, se mit à le contrefaire comme il crioit quand on le battoit..., etc. » Ceci posé, l'interprétation à donner aux mots : « Simons paternels, » ne demande plus de commentaire. QUINTILIUS.

—

Un tableau de Huber à rechercher (XIII, 608, 659).— Une question plus générale, au sujet des œuvres de cet artiste, a été posée par moi en 1878 (XI, 357), et les réponses qu'elle a provoquées (413, 437, 594) ne sont guère satisfaisantes. On en est encore à connaître et à signaler une seule de ces fameuses découpures, qui représentaient les détails les plus intimes de la vie du patriarche de Ferney. Quant aux tableaux peints pour Catherine, nul ne sait leur sort. J'ai vu, l'an passé, à Coppet, un très joli portrait de Voltaire peint par Huber (et non, je crois, *Hubert*); il avait figuré, d'ailleurs, à l'Exposition de Portraits historiques de 1878, et a été reproduit par M. Desnoiresterres dans son *Iconographie voltairienne*. Je prends la liberté de prier Anastase Cophose de parcourir, à l'occasion, mon édition de la *Correspondance littéraire*, non seulement il y trouvera les passages partout cités, mais aussi une lettre inédite du peintre à son modèle (X, p. 97), la description d'une découpure représentant « la Nativité », enfin le burlesque projet qu'avait eu un moment Huber de peindre Voltaire de grandeur naturelle, de le coller sur carton et de le placer dans une loge du Théâtre-Français, afin de faire croire aux badauds que M. de Voltaire venait d'arriver à Paris (cela se passait en novembre 1772)! Mais Huber s'en tint là, et Grimm l'en félicite.

MAURICE TOURNEUX.

—

Origine du mot « sot » (XIII, 608, 658). — Dans le Dictionnaire de Trévoux, édition de Nancy, 1740, il y a un assez long article sur ce mot. Je ne transcris que ce qui est relatif à l'étymologie : « Ce mot, selon Cujas et Heinsius, vient du syriaque *sote*, qui signifie *fou*. Mais, selon Ménage, il vient de *stolto*, dérivé de *stolidus*.— Du Cange le dérive de *Sottus*, qu'on a dit, dans la basse latinité, avec le même sens. Il vient plutôt du mot *soti*, qui, du langage celtique ou bas-breton, a passé tout pur dans notre langue. » CARION.

—

La galerie du Château de Hesdin (XIII, 610, 560). — J'ai adressé, il y a quelques années, à l'Intermédiaire (je ne me souviens pas du titre de cet envoi), une analyse d'une plaquette en vers : *L'Art de mystifier dans les jardins* (à Lætitia, 1784, 68 p. in-8°, avec vignettes), qui n'est qu'une description fort exacte des jardins du château d'Anthon (Isère) à cette époque. N'ayant pas cette plaquette rarissime sous la main, je ne puis de mémoire reprendre l'analyse de l'œuvre du propriétaire et auteur de ce jardin, où l'on était surpris et mystifié à chaque pas. Comme à Hesdin, on y trouvait des miroirs indiscrets, des pièges galants, etc. La plaquette, au nom de *Bernaubois*, est due au seigneur d'Anthon, le chevalier de Combles, l'illustre auteur de *Caquire*, audacieuse parodie de *Zaïre*, dont l'humeur facétieuse est encore en mémoire à Lyon. Mais les jardins n'existent plus depuis les désastres révolutionnaires.

J'ignore pourquoi l'analyse susdite n'a pas été insérée dans notre recueil; peut-être est-elle arrivée en temps de pénitence, de scrupule excessif et anti-curieux.

ANASTASE COPHOSE.

—

Du clystère à travers les âges (XIII, 611, 661). — La traduction du *De clysteribus* de Regnier de Graaf, parue chez Morgand et Fatout en 1878, a pour auteur le docteur Cusco, chirurgien des hôpitaux de Paris. CARION.

—

Le poète Sallebray (XIII, 612, 662). — Je doute que l'on puisse découvrir les dates de naissance et de décès de Sallebray ou Salle Bray. M. P. Lacroix a consacré une note à ce poète tragique dans le Catalogue de la *Bibliothèque Soleinne*, t. I, n° 1177.

« Il y a du Corneille dans cet auteur, à

qui Corneille emprunte quelquefois des pensées et des vers. Cette réponse d'Andromaque à Ulysse (*la Troade*) est sublime :

Menace-moy de vivre, et non pas de mourir !

« La même pièce offre des scènes entières à citer. »

UN LISEUR.

—

L'aimable Mère de Jésus (XIII, 612).— Le collabo V. V. possède-t-il ce traité? Si oui, voudrait-il être assez aimable pour donner des renseignements sur le contenu? Est-ce écrit dans le style mystique, ou bien est-ce une des nombreuses élucubrations sur le dogme de l'Immaculée Conception? CARION.

—

Imprimerie à Alençon (XIII, 612).— Le petit volume de Gœurot est, en effet, le premier ou l'un des premiers ouvrages imprimés à Alençon par Simon Dubois. Mais il existe d'autres éditions du *Symmaire et Entretenement de vie*, contemporaines, exécutées à Paris et peut-être à Lyon, avec des caractères et un format tout à fait analogues, et il serait très intéressant de pouvoir comparer et décrire, en signalant avec soin les différences, toutes ces éditions.

L.

—

L'Art de la flânerie (XIII, 613).— *L'Art de flâner, paradoxe*, signé Malabar, est annoncé, au prix de *un franc*, sur le dernier Catalogue d'Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte. M. TX.

—

M. de Mayer (XIII, 614). — Charles-Joseph de Mayer, littérateur français, né le 2 janv. 1751, à Toulon, mort vers 1825, disent les biographes. L. M. F.

— Le littérateur Charles-Joseph Mayer, né à Toulon le 2 janvier 1751, mort vers 1825 (son dernier ouvrage : *Idéologie de Mayer, étude de la chose*, est de 1823), figure dans la Nouv. Biogr. générale, où Anastase Cophose trouvera la liste de ses nombreux ouvrages, aujourd'hui presque oubliés. Il prenait le titre de « pensionnaire du comte de Vergennes », dont il a écrit la vie. A. D.

— Le nom de cet écrivain n'est pas un pseudonyme, il figure dans la *France littéraire*, Paris, 1769-1784, t. III et IV, et dans la *Biographie Didot*.— Mayer, né à Toulon le 2 janvier 1751, est mort vers 1825. Il était écuyer et prenait quelquefois la qualité de « pensionnaire de M. de Vergennes. » Il a publié plusieurs romans de chevalerie : *Geneviève de Cornouailles, ou le Damoisel sans nom*, et *Liswart de Grèce ou Suite d'Amadis des Gaules*. Son seul ouvrage qui offre aujourd'hui encore de l'intérêt est intitulé : *Galerie philosophique du XVIe siècle*. Paris, 1783-1790, 3 vol. in-8º. On y trouve de nombreux documents tirés des manuscrits de Dupuy, de Béthune, déposés à la Bibliothèque nationale et qui n'ont pu être réimprimés. Le 3e volume de ce recueil est très rare; il a été déjà signalé comme tel par M. P. Lacroix en 1839. UN LISEUR.

—

Un été à la campagne (XIII, 624). — Voici d'abord ce qu'en disait le Catalogue d'un libraire parisien, publié à la fin de l'année dernière : « Ouvrage peu moral, mais très spirituel, que l'on attribue à tort au père de *Monsieur, Madame et Bébé*. Poulet-Malassis assurait à ses intimes qu'il en était le véritable auteur. M. Droz ne serait ainsi que le père putatif de cette œuvre de haut goût. » J'en retrouve l'analyse et une longue bibliographie dans un livre anglais, imprimé à Londres en 1877, à petit nombre, et non mis dans le commerce : « Index librorum prohibitorum », par « Pisanus Fraxi » (pseudonyme), un fin connaisseur de curiosités littéraires. Voici comment il raconte la naissance de ce roman par lettres. Je traduis mot à mot : « Un *Eté à la campagne* a été attribué, mais faussement, à M. Droz. On ne connaît pas le nom de l'auteur, mais l'origine du livre est ainsi que suit : Un jeune homme est venu voir M. Poulet-Malassis, qui était alors associé avec M. Lécrivain, et lui a offert un roman érotique qu'il avait écrit, et que cet éditeur entreprenant a acheté pour peu de chose. En lisant le manuscrit, M. Poulet-Malassis trouva que, si le style en était plat, le conte était susceptible d'amélioration. Il se mit donc au travail, récrivit le livre, et en fit l'ouvrage qui fut donné au public plus tard. S'il n'a pas conçu l'ouvrage, M. Poulet-Malassis peut au moins réclamer l'honneur d'y avoir collaboré. »

La première édition des *Tableaux vivants*, pet. in-8º de 166 pp., fut donnée à Bruxelles en 1870, par les soins de l'éditeur Blanche, sans figures. On en a annoncé une réimpression depuis, avec dix figures gravées. A propos de ce livre, voir la *Bibliographie Gay* (3e édition, t. VI, p. 309), où se trouve cette remarque : « On attribue ces *Tableaux* à l'auteur d'*Un Eté à la campagne*, *ou Correspondance de deux jeunes Parisiennes*, en un mot, à un fils de l'académicien Droz. » Mais comme il est maintenant à peu près prouvé que M. Gustave Droz n'a pas commis l'*Eté à la campagne*, nous pouvons aussi croire qu'il n'est pas non plus le metteur en scène des effrontés *Tableaux vivants*.

LE FOUILLEUR.

— L'ouvrage « qu'on *vient* de publier à Bruxelles *les Tableaux vivants*... » a paru, sous la rubrique d'Amsterdam, en avril ou

mai 1870, avec ce sous-titre : *Anecdotes véridiques, tirées de mes amours avec nos libertines illustres et nos... de qualité*, par un rédacteur de la R. D. D. M. (*Revue des Deux Mondes*). Ce livre, imprimé sur papier de Hollande, a été édité par Poulet-Malassis et n'a rien de spirituel ni de gaulois : il n'est qu'obscène.

M. Drujon, en attribuant *Un Eté à la campagne* à M. G. D., n'a fait que copier la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour*, du comte d'I. (Gay).

UN LISEUR.

— M. F. Drujon a présenté dubitativement M. G. Droz comme auteur de ce livre, et il a bien fait, car non seulement il n'en a pas écrit une ligne, mais jamais l'éditeur de ce roman ne le lui a attribué. Toutefois, il est vrai de dire que l'artiste qui dessina le frontispice, écrivit à la pointe sur un feuillet que tient un Amour : *La Vie parisienne*, et, au-dessous, le nom de l'auteur de *Monsieur, Madame et Bébé*, qui fut effacé après quelques épreuves d'essai. Je ne crois pas qu'aucun exemplaire du volume contienne une de ces épreuves. Le véritable auteur de *Un Eté à la campagne* est inconnu; le manuscrit en fut abandonné chez un relieur de Bruxelles, et Malassis le publia avec quelques légères retouches. Pour en revenir à la question d'Yorel, *les Tableaux vivants* sont, comme il le voit, attribués à un mythe. M. Tx.

—

Lepelletier Saint-Fargeau, assassiné. Toile de David à rechercher (XIII, 633). — Je suis convaincu 1° que le tableau ne fut pas vendu cent mille francs (somme prodigieuse pour le temps !) à Mme de Morfontaine ; 2° que l'engagement que David aurait exigé de la part de cette dame, de ne pas le détruire, et les singulières précautions qu'elle avait prises pour éluder l'exécution de sa promesse, ne sont qu'une fable ou une grosse exagération. Je me crois sûr que le frère de Lepelletier a dû posséder ce tableau pendant quelque temps. Si je ne me trompe aussi, ce tableau fut exposé à Paris, sous la Restauration. Enfin, la propriété n'en a-t-elle pas fait l'objet d'un procès plaidé à Paris, vers 1840 et dont le compte rendu aurait été publié dans le *Droit* et dans la *Gazette des Tribunaux ?* Ces indications sont bien vagues, mais peuvent en amener de plus précises. L.

—

Lettres de Mme de Staël (XIII, 635). — Toutes les collections d'autographes en renferment. Il m'en a passé plusieurs par les mains, peu intéressantes en général. Je possède la copie d'une belle lettre sans signature et de la main d'un secrétaire, adressée au prince Louis de la Tremoille, sous l'Empire, que je n'hésite pas à lui attribuer. L.

—

A propos de « Bonaparte » et d'autres Odes, par Victor-M. Hugo (XIII, 635). — Oui, il a paru, en plaquettes et avant leur réunion en volumes, beaucoup de pièces de V. Hugo. La bibliographie de son œuvre est à faire ou à refaire. La *Revue anecdotique* s'en était jadis occupée. Il y a aussi dans le *Conservateur Littéraire* (3 vol. in-8°) que rédigeaient V. Hugo et ses frères, beaucoup de poésies du maître, traductions et autres, dont la réédition étonnerait singulièrement ses fanatiques d'aujourd'hui et l'étonnerait peut-être *lui-même.* L.

—

Une paire de Mirza (XIII, 637).—Littré: sorte de bijou que les femmes ont porté autrefois. « Elle met à ses oreilles des mirzas d'émeraude » (Mme de Genlis, *Veillées du Château*, t. I, p. 34). *Mirza* est, chez les Persans, un titre d'honneur qui équivaut à celui de prince. Evidemment, le *mirza* (bijou) tire son nom de ce titre, parce qu'il était fort riche et ne convenait qu'à des princes. Quant à sa forme particulière, il faudrait consulter, soit un ouvrage spécial, s'il en existe, soit un de nos meilleurs bijoutiers.

E.-G. P.

— Larousse répond aussi. Les *mirzas* sont des boucles d'oreilles en forme de pendants, qui ont eu un moment de grande vogue au dix-huitième siècle.

ELDEPAL.

—

L'aze me quille ! (XIII, 637.) — Aze est la forme provençale du mot *âne*, qui se retrouve dans le vieux mot gaulois *vié-dase. Que l'âne me quille !* c'est-à-dire : Que l'âne me lance une ruade (pour m'abattre, comme on abat une quille), si ce que je dis n'est pas vrai. Cette formule est synonyme de celle-ci : *Le Diable m'emporte !* DICASTÈS.

— *Quiller*, au jeu de boules, c'est viser et frapper une boule qu'il s'agit d'écarter et de distancer. UN QUILLEUR.

— Ce juron a évidemment, dans la pensée de V. Hugo, une valeur analogue à celle de : La peste m'étouffe ! Dieu me damne ! Elle est empruntée au langage imagé des populations méridionales, chez lesquelles, aujourd'hui même, l'âne joue un grand rôle. Mais elle a encore une signification plus énergique. On lit, dans Larousse : « L'aze me quille ! imprécation « bouffonne dans le même genre que : « le « diable m'emporte ! » mais qui a le carac- « tère de la plus énergique obscénité ;

« notre vieux verbe *quiller* étant un dérivé « de *quille*, autre vieux mot qui a servi de « métaphore gaillarde. » ELDEPAL.

— P. J. Leroux, dans son « Dictionnaire comique », définit ainsi cette expression : « C'est une sorte de jurement libre et bouffon, qui dit autant que « Je veux être pendu », et marque de l'affirmation. »

Furetière dit que le verbe « quiller » s'emploie dans cette phrase injurieuse : « Allez vous faire quiller », — *vulgo* : paître !

Suit une citation de Voiture, où l'imprécation prend un sens différent :

Qui que vous choisissiez de ces deux amoureux,
Vous ne sauriez manquer que l'ase ne vous [quille.

Pour tous autres renseignements, consultez le Dictionnaire Larousse.

FLIC ET FLOC.

— M. Paul Lacroix, commentateur de Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir*, chapit. XXXII), l'explique ainsi : « Cette locution proverbiale vient d'un petit conte populaire du Languedoc. Un meunier et une paysanne allaient au moulin, montés sur un âne ; ils convinrent de faire une pause amoureuse chaque fois que l'âne viendrait à péter ; après cinq ou six haltes successives, l'âne péta, et le meunier ne demanda plus à s'arrêter. « L'aze pète, dit la fille. — Oui-dà, reprit le bon compagnon, si l'aze pète, que l'aze te f..... »

P. IPSONN.

— C'est la traduction à l'usage des demoiselles (?) de la locution si populaire dans le Midi : *Qué l'aze té f....!* Il paraît, néanmoins, que l'origine de cette exclamation gaillarde n'est pas connue de tout le monde, puisque le collabo F. C. a eu l'idée de la demander à Littré. Faut-il la raconter ? Bah ! je me risque ; on l'a déjà dit et prouvé : l'*Intermédiaire* n'est pas bégueule.

On dit donc qu'une jeune et gentille villageoise, fatiguée d'une longue route, demanda à un paysan, qui passait sur son âne et suivait le même chemin, de la prendre en croupe. Le bon drille y consentit, mais à condition que lui et la fille mettraient pied à terre toutes les fois que l'âne ferait un pet. La jouvencelle accepta le marché. D'abord tout alla bien ; mais l'âne péta tant de fois, qu'à la fin le galant se trouva réduit à faire la sourde oreille. La fillette, pourtant, avait pris goût au jeu, et comme elle n'avait pas les mêmes raisons pour renoncer à la partie, elle s'avisa, à un certain moment, de tirer son compagnon par la manche, en murmurant timidement : « L'aze a pédé ».— « E ben ! répondit le ribaud, si l'aze a pédé, qué l'aze té f.... ! »

Telle est l'origine de cette locution du bon vieux temps que « le Maître » a daigné mettre dans la bouche de Saltabadil.

JOC'H D'INDRET.

—

« L'ANE », de V. Hugo (XIII, 637). — Strabon, philosophe et historien, qui florissait sous Auguste et Tibère, vers l'an 14 de J.-C., étudia sous *Xenarchus*, philosophe péripatéticien, puis s'attacha à la secte des Stoïciens, ce qu'il marque, dit Moréri, en divers endroits de sa Géographie. M. V. Hugo a peut-être raison de dire qu'il faut avoir lu Xenarchus pour comprendre Strabon. Cependant, s'il avait changé de doctrine, il semble que c'est plutôt le Stoïcisme qui doit expliquer sa philosophie. De plus, pour lire Xenarchus, il faut avoir les œuvres de cet auteur ; or, sauf erreur de fait, je ne vois aucune trace qu'il soit rien resté de ce philosophe. A l'article de Xenarchus, Moréri renvoie à Strabon. S'il faut en conclure que la doctrine du maître n'est connue que par le disciple, le vers de M. V. Hugo devient historiquement incompréhensible. Je finirai donc par une question : A-t-on les œuvres de Xenarchus ?

E.-G. P.

— Xenarchus, philosophe péripatéticien, natif de Céleucie (Asie Mineure), fut le précepteur de Strabon. Il enseigna publiquement à Alexandrie, et fut aimé de l'empereur Auguste. Il n'est point question de ses œuvres. — Lycosthène paraît être un nom de lieu ; je ne trouve rien.— Un Alsacien, nommé Conrad Wolffhart, né en 1518, à Ruffach, avait pris le nom de *Lycosthène*. Voyez Moréri.

LA MAISON FORTE.

— Conrad Wolffhart, dit Lycosthène, a fait un abrégé de la *Bibliothèque universelle* de Gessner, Bâle, 1551. A la fin de la *Bibliothèque d'Ant. Du Verdier*, se trouve « le Supplément latin du même Du Verdier à la Bibliothèque de Gessner » (Lyon, 1586). Gessner, abrégé ou non par Lycosthène, et Du Verdier étaient, pour les travailleurs de la fin du XVIe siècle, ce que sont pour ceux d'aujourd'hui Brunet, Quérard et Barbier.

Je laisse à des gens plus ferrés que mot sur les commentaires des diverses éditions de Strabon, le soin de nous dire qui fut Xenarchus, car je ne pense pas que ce nom soit là pour celui de Xylander (Holtzmann), qui a traduit Strabon en latin (Bâle, 1571).

ASMODÉE.

—

Noms de rues (XIII, 637).— Parmi les noms que cite notre collabo Debasle, deux sont portés par des *places*, dans deux villes de France : *place Grenette*, à Grenoble ; *place des Terreaux*, à Lyon.

Espérons qu'elles n'ont pas changé de nom depuis quelques années. A. NALIS.

—

Bâbord et Tribord (XIII, 638). — Si le collabo « A Book-Worm » avait consulté l'Encyclopédie, il se serait convaincu que son étymologie n'est qu'une facétie de marins... Voici ce que dit l'Encyclopédie : « STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, ESTRIBORD, s. m., c'est le côté droit d'un vaisseau quand on va de la poupe à la proue ; BAS-BORD ou BABORD, c'est le côté gauche du vaisseau quand on est à la poupe et qu'on regarde la proue. Il est opposé à STRIBORD, qui est le côté droit. » Dr BY.

— C'est le cas de dire avec Horace : « Grammatici certant et adhuc sub judice lis est. »— Brachet fait dériver *bâbord* de l'allemand *back-bord* (*bord de derrière*). C'est ne rien dire, car le mot *bâbord* s'applique à l'une des moitiés longitudinales d'un navire, et cette moitié, conséquemment, comprend l'avant et le milieu aussi bien que l'arrière. Quant à *tribord*, Brachet n'en souffle pas mot. Par contre, Bescherelle donne pour origine à *tribord* le composé *dextre-bord*, mais il n'explique pas (et pour cause) comment cette crase étonnante a pu s'effectuer. En ce qui touche *bâbord*, point de nouvelles. Il est bien clair, pourtant, que ces deux termes désignent deux situations opposées, les préfixes *bâ* et *tri* doivent exprimer cette opposition ; d'où il résulte logiquement que le jeu de l'un devrait donner la clef de l'autre. D'où viennent donc et que signifient ces préfixes ? Le Dictionnaire de Marine du vice-amiral Willaumez (Paris, Bachelier, 1820, in-8) est absolument muet à cet égard, et se borne à constater l'acception usuelle et traditionnelle des deux vocables. Je n'aurais donc rien à dire sur la question si je n'avais trouvé au fond d'un de mes cartons une note que j'ai relevée (ce n'est pas hier!) dans un article du journal *l'Estafette* du 22 février 1853 (ce qui prouve qu'il est toujours bon de garder ses vieux papiers). Je transcris textuellement cette note, en déclarant toutefois que je n'accepte l'explication de mon auteur que faute de mieux et sous bénéfice d'inventaire :

Voici l'origine des mots *tribord* et *bâbord*. « En regardant de l'arrière à l'avant, « les marins disent *tribord* pour *droite* ; « c'est l'opposé de *bâbord* pour *gauche*. On « écrivait autrefois en grosses lettres, dans « la batterie d'un bâtiment, sur le milieu « du banc de l'arrière des cuisines : BAS- « TERIE. Or il arrivait, à cause des cloi- « sons et des épontilles du milieu, que, « pour peu que l'on fût sur l'arrière, l'œil « ne découvrait jamais que la moitié du « mot ; d'un côté c'était : BAS, et de l'au- « tre TERIE. Les matelots fabriquèrent « *bas-bord* et *terie-bord* ou *tribord*, et en « firent la gauche et la droite du navire. »

Si non è vero... JOC'H D'INDRET.

— Si le *Book-Worm* veut bien ronger quelques pages d'un dictionnaire allemand, il s'apercevra facilement, en attaquant les mots *Backbord* et *Steuerbord*, que le facétieux marin de qui il tient ses renseignements étymologiques a singulièrement abusé de sa bonne foi de *terrien*.

DICASTÈS.

—

Weyler et Ribou, peintres en miniature (XIII, 639). — Je ne connais pas Ribou, mais Jean-Baptiste Weiler (et non Weyler, d'après sa signature autographe), né à Strasbourg en 1741 ou 1745, agréé à l'Académie royale de peinture le 29 avril 1775, reçu académicien le 15 septembre 1779. Il est mort le 25 juillet 1791. Son tableau de réception était un portrait de M. d'Angevilliers. Il a exposé en 1775, 77, 81, 83, 87, 89, et plusieurs de ses ouvrages, avec la mention : « feu M. Weiler, » ont paru à l'Exposition de 1791. Il peignait merveilleusement en miniature, en émail et au pastel. E.-G. P.

— On lit, dans les *Notices historiques, statistiques et littéraires de la ville de Strasbourg*, par J.F. Hermann. Str. 1819, t. II, p. 345 : « Weyler (Jean), né à Strasbourg en 1746, alla à Paris à l'âge de 17 ans. Entraîné par l'amour des beaux-arts, de la peinture surtout, il suivit assidûment l'école de M. Vien et y fit de rapides progrès. Il se voua particulièrement à la peinture en émail et y excella. En 1791, il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture, Louis XVI le nomma peintre en émail de son cabinet : il a fait les portraits de la reine Marie-Antoinette et de Mme Elisabeth, sœur du Roi. Ce prince le chargea, dès 1785, de faire pour son Cabinet une collection de portraits d'hommes célèbres de tous les pays. Mais sa santé, toujours chancelante, ne lui permit pas de mettre beaucoup d'activité dans l'exécution de cette entreprise. Par l'exposition qu'il fit au Salon de 1788, de plusieurs de ses portraits en émail, et d'un fort beau choix d'esquisses en pastel exécutées dans les premiers cabinets de Paris, le public put juger de l'intérêt que présenterait une pareille collection. Les événements de la Révolution contribuèrent à détruire sa santé, il tomba dans une profonde mélancolie et mourut en 1791, à l'âge de 45 ans.

Ses principaux ouvrages sont les portraits en émail de Pierre le Grand, de Lekain, Franklin, Philippe de Champagne, l'amiral Ruyter, Turenne, Henri IV, Frédéric II, roi de Prusse, Gustave-Adolphe, Racine, le comte d'Angevilliers et un grand nombre de portraits de femmes. L'Emigration a fait passer la majeure par-

tie de ses ouvrages en pays étrangers. Il paraît que ceux qui étaient à Versailles sont tombés en des mains infidèles. Deux portraits celui de Franklin et celui de sa première femme (née Cadet-Gassicourt), se trouvent au cabinet de M. Arroy (1) à Strasbourg. La veuve de Wyeler, née Bourdon, qui a épousé en secondes noces M. Kugler, de Strasbourg, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Colmar, est encore en possession du grand et beau portrait de Pierre le Grand, du beau portrait de d'Angevilliers, qui a fait recevoir Weyler à l'Académie, et de sa collection de portraits au pastel. — Weyler n'a pas fait d'élèves, mais Mme Weyler a cultivé son talent d'après ses principes et y a fait de grands progrès. Le public connaît ses ouvrages et les apprécie. »

Siret fait naître à tort Weyler en 1749. Dans les Mémoires secrets, dits de Bachaumont (Londres, 1780, t. XIII et t. XXIV), le nom de cet artiste est orthographié *Weiler* et tantôt *Weyser*. On y lit que « son pinceau brillant est surtout précieux par la vivacité du coloris et la vérité des étoffes. » *L'Art en Alsace-Lorraine*, par M. Menard, paru il y a 3 ans, ne mentionne pas le nom de cet artiste de mérite, et le Musée de Strasbourg, incendié en 1870 par les Allemands, ne renfermait même aucun de ses nombreux portraits. UN LISEUR.

P. S. Siret, dans son *Dictionnaire des Peintres* (Bruxelles, 1848, in-4°), signale *Ribon*, et non *Ribou*, né à Paris en 1791. Il a fait des portraits et a principalement peint sur porcelaine; il était élève de Baltz, un peintre strasbourgeois, qui s'est signalé par de petits tableaux sur porcelaine.

—

Mât de Cocagne (XIII, 640). — Le pays de Cocagne, dont le nom a été écrit autrefois *Cokaigne* et *Coquaigne* et me paraît dérivé du latin *Coquina* (malgré l'autorité contraire de Furetière, Lamonnoye, Huet et Eloi Johanneau), est un pays d'abondance et de bonne chère, dont un vieux fabliau a donné la description. C'est un pays que nos matelots ont baptisé du nom de *Gibouton*, en le plaçant au 36me degré au delà de la Lune. C'est là, disent-ils, que les cochons portant du sel dans une oreille, du poivre dans l'autre et de la moutarde sous la queue, courent tout rôtis, avec une fourchette et un couteau sur le dos : En coupe qui veut. Or, parmi les jeux adoptés pour les fêtes publiques, et où les concurrents sont appelés à exercer leur force ou leur adresse, figure ordinairement un mât, dont l'ascension offre aux vainqueurs une récompense, qui leur permettra de se régaler eux et leurs amis, d'autant que ces prix sont ordinairement des objets de consommation, oies, saucisses, etc. C'est donc par ce motif qu'on a donné à ce mât le nom de « mât de Cocagne. »

Je dois ajouter que Génin, d'après Ducange, donne à *Cocagne* le sens de contestation et de lutte, et cette idée, dit-il, persévère dans « mât de Cocagne », où l'abondance n'est pas extraordinaire, mais où la lutte est essentielle, puisqu'il faut disputer les lots mis au concours. Il fait donc dériver ce mot du napolitain *Cuccagna*, que les Français auraient rapporté de notre occupation temporaire en Italie, et il donne la description d'un jeu, où, à l'occasion de réjouissances publiques, on élevait sur une des places de Naples une montagne, qui était censée représenter le Vésuve ou l'Etna, et d'où jaillissait une éruption de saucisses, de viandes cuites et de macaroni, que le peuple attrapait en se bousculant et en se battant. — Seulement je répondrai que le mot était connu en France bien antérieurement, et je persiste à soutenir, avec Quitard, que *Cuccagna* ainsi que *Coquaigne* viennent l'un et l'autre du latin *Coquina*, cuisine, bonne chère. A. D.

—D'après Littré, *Cocagne* signifie temps de réjouissance où l'on boit et mange largement. Le pays de Cocagne est un royaume imaginaire où tout abonde. Il en est question dans un fabliau analysé par Legrand d'Aussy, t. Ier, p. 250, de l'édit. in-18. Le mât de Cocagne, que nous connaissons tous, est ainsi nommé parce que celui qui en atteint le faîte gagne quelque objet de prix. Sur l'origine du mot, voir Littré, qui rapporte les diverses opinions des auteurs. J'incline assez vers le mot *coquere* (faire cuire), ou *coq* (cuisinier). Ce qui donne à cette opinion quelque valeur, c'est que le mot *coccaigné* se trouve avec la signification de combats de coqs, et qu'il n'y a pas loin du *coq*, cuisinier, au *coq*, mis en cuisine. E.-G. P.

—

Rue des Philosophes (XIII, 640). — « C'était vers le soir (à Heidelberg), j'avais quitté à midi la ville, par le chemin dit « des Philosophes », lequel chemin s'en va je ne sais où, comme il sied à un chemin de philosophes, et j'étais dans un vallon quelconque. » (Victor Hugo, *le Rhin*, lettre XXVIII.) RISTELHUBER.

—

Histoire de France de M. Henri Martin (XIII, 640). — Il y a, dans les premiers volumes de la Revue des Questions historiques, une critique fort sévère de certaines parties de l'Histoire de France de cet aca-

(1) M. Arroy, négociant à Strasbourg, était un grand collectionneur de tableaux. Voir l'intéressante monographie de M. A. Benoît : *Collections et Collectionneurs alsaciens*, 1600-1820 (Strasbourg, Noiriel, 1875, in-8°).

démicien, par M. Dufresne de Beaucourt, je crois. L.

—

Mémoires secrets du duc de Roquelaure (XIII,640).—L'esprit facétieux des Roquelaure s'était transmis de père en fils; Ménage cite quelques mots du père, assez médiocres, et Saint-Simon dit en parlant du fils : C'était un bouffon effronté, qui remplissait l'appartement du roi de bruit et d'éclats de rire; « un plaisant de profes« sion qui, à force de bas comique, en di« sait quelquefois d'assez bonnes, et jusque « sur soi-même. » Leur réputation, peu enviable, serait donc probablement oubliée si, à Cologne, en 1727, l'éditeur d'un recueil d'histoires plaisantes et grivoises ne lui eût donné pour titre : « Aventures divertissantes du duc de Roquelaure », et n'osant les attribuer à celui qui vivait encore et était maréchal de France, les donna à son père. Ce livre, qui a fait partie de la « Bibliothèque bleue », et qui a souvent été réimprimé, a rendu populaire le nom de Roq., et le personnage dont il portait le nom est arrivé jusqu'à nous, avec son grand cordon, avec sa clef de maître de la garde-robe et son portrait enlaidi à plaisir, comme une sorte d'Esope-grand-seigneur, que la malice des bourgeois aimait à se représenter fustigeant de sa verve grotesque les vices et les grandeurs de la Cour. Le Théâtre et le Roman ont achevé et répandu cette caricature. Et c'est ainsi que le duc Gaston-Jean-Baptiste de R. a été chargé des réparties plus ou moins spirituelles et des propos lestes et grossiers de ses contemporains, de son fils et de lui-même.

Les faiseurs de Mémoires ont été affriandés pas cette renommée plus que séculaire. Les Mémoires cités me semblent donc avoir l'authenticité du récit des Aventures et de tant d'autres Mémoires, souvent amusants, je le reconnais, qui, mis à la mode sous Louis-Philippe, n'ont éte qu'une spéculation de librairie. A. D.

—

Lettres de M. de Muralt (XIII, 640). — Il serait nécessaire de voir toutes les éditions (indiquées par Quérard) de Zurich et de Cologne, ainsi que ses « Lettres fanatiques. Londres, 1739, 2 vol. in-12 ». Charles Pougens a fait paraître, en 1800, une petite édition abrégée qui est restée inconnue : « Lettres de M. de Muralt sur les mœurs et le caractère des Anglais. » Nouvelle édition, etc. A Paris, chez Charles Pougens... Metz, de l'imprimerie de Behmer, an VIII (1800), in-16, 104 p.

La Maison Forte.

—

Cinq mois de la Correspondance de Grimm (XIII, 641). — M. Tourneux, dans la nouvelle édition de cette Correspondance publiée chez Garnier, a promis de combler les lacunes des éditions précédentes et a tenu parole. Les cinq mois, de déc. 1759 à avril 1760 inclusivement, occupent les pages 158 à 233 du IVme volume. A. D.

—

Séjour d'Alfieri en Alsace (XIII, 641).— Près de Wettolsheim est le château de Martinsburg, qui appartint d'abord à l'église St-Martin de Colmar, et releva successivement du comte de Horbourg, de l'abbaye de Marbach, des Hruchsess, des Kuost, des Linch de Dornebourg, des Valcourt, des Melzen. Il appartenait à M. de Schauenburg, lorsqu'Alfieri et la comtesse d'Albany vinrent y séjourner en 1784. Alfieri y acheva trois tragédies commencées à Pise, *Agis*, *Sophonisbe*, et *Mynha*. A la fin de 1787, les deux amis quittèrent Wettolsheim pour Paris.

Ristelhuber.

— La « Petite Gazette d'Alsace, historique et judiciaire, » publiée par A. de Negremont, renferme une série d'articles intitulés : *Séjour en Alsace de quelques hommes célèbres*. On lit, à l'article Alfieri (3e année, mai 1861) : « La comtesse (d'Albany) partit de Rome, au mois de juin 1784. Elle se dirigea d'abord vers le Tyrol; de là elle gagna l'Allemagne, puis l'Alsace. Arrivée à Colmar, un heureux hasard lui fit découvrir, non loin de cette ville, une retraite parfaitement assortie à ses goûts et à ses projets; elle résolut d'y jeter l'ancre. Cette retraite était le château de Wettolsheim, appartenant alors à M. de Schauenbourg et qui est aujourd'hui la propriété de la famille Bœhler. Le nom de Wettolsheim ne se trouve pas dans les Mémoires d'Alfieri, qui parle toujours de sa maison de campagne près de Colmar, sans indiquer le lieu, mais nous pouvons affirmer, d'après des renseignements pris dans l'endroit même, où l'on a conservé le souvenir « d'une illustre princesse étrangère et d'un grand seigneur italien, qui n'était pas son mari » (telle est la tradition), que c'est bien dans la belle solitude de Wettolsheim qu'Alfieri et son *adorata donna* vinrent cacher leur bonheur. Le dernier valet de chambre d'Alfieri était de Wettolsheim : il est revenu mourir dans son village, il y a quelques années. Nous n'avons pas eu l'avantage de le connaître, mais un de ses amis, M. Bitterlin, maire actuel de Wettolsheim, nous a certifié, comme les tenant de lui, plusieurs faits mentionnés dans notre article. Le séjour était bien choisi, et nul ne pouvait mieux convenir à d'opulents et poétiques amants. Une vaste habitation, des jardins, des ombrages, une terrasse d'où l'œil embrasse une vue d'une magnifique étendue... »

Un liseur.

—

Les Zouaves et les Chasseurs à pied

(XIII, 642). — L'édition in-18 de 1855, dont je possède un exemplaire, envoi de l'auteur, et que je crois la première, a été publiée par Michel Lévy. Une autre édition, même maison, un vol. in-8°, 1867. Et, à l'Exposition Universelle de 1867, figurait aussi une très belle publication avec gravures, du même ouvrage, petit in-4° (je crois), éditée par une maison de Bruxelles, dont le nom m'échappe.

EM. M. A.

Trouvailles et Curiosités.

« Infortiat » dans Boileau et V. Hugo. — Ce mot est employé plusieurs fois par « l'Ane » que vient de mettre en scène Victor Hugo, dans des conditions telles qu'il n'est pas douteux qu'il y voit le nom d'un format, un synonyme de « grand in-folio ». On lit, page 42 de l'édition originale :

Depuis l'infortiat jusqu'à l'in-trente-deux.

Et, page 50, dans un passage où Voltaire est comparé à une puce :

Je plains l'infortiat qu'une puce escalade,
L'infortiat fût-il plein de rois et de dieux...

Là encore, le sens est d'autant plus clair que le paragraphe a débuté par ce vers :

Le Doute in-dix-huit bat le Dogme in-folio.

Le mot ne m'est pas nouveau ; je l'ai rencontré dans le *Lutrin :*

A ces mots, il saisit un vieil infortiat,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

Les commentateurs de Boileau m'avaient expliqué qu'*infortiat* était le nom de la partie intermédiaire du Digeste, restituée après coup, entre le *Digestum vetus* et le *Digestum novum*, et venant les renforcer. Accurse et Alciat ont été, en effet, des glossateurs du Digeste. Comment donc un *infortiat* pourrait-il se remplir de rois et de dieux?

Le sens est encore bien plus clair, si l on s'en réfère à ces vers du *Menteur*, de Corneille :

Je sais le Code entier avec les Authentiques,
Le Digeste nouveau, le vieux, l'infortiat.

Connaît-on, d'autre part, avant notre « Ane », quelqu'un qui ait employé infortiat dans ce sens inattendu de grand format?

ASMODÉE.

—

Notre Parlement. — Et moi aussi, *Euréka!* j'ai trouvé — puisque trouvaille il y a — un *quinzain*, du genre descriptif, dont je crois devoir faire part à nos collabos :

Il est un endroit bien charmant,
Que l'on nomme « le Parlement! »
On y parade, on y pérore...
Et que n'y fait-on pas encore!
La plus parfaite aménité,
La plus douce fraternité
Dans tous les cœurs a pris séance.
On 'y conduit en conséquence,
C'est-à-dire qu'entre orateurs
On se traite de « crocheteurs »
(C'est textuel), de « malfaiteurs »,
On « hurle » et l'on se peigne ensemble..
Joli tableau! que vous en semble?
— Le bel endroit que celui-là!
Oh! la, la, messieurs! oh! la, la!

S. P. P.

—

Un ouvrage inconnu de Casanova de Seingalt. — Nous sommes en possession d'un livre sorti de la plume de cet aventurier célèbre, et qui (nous le croyons du moins) a échappé aux investigations des bibliographes. C'est un in-12 de 140 pages, sans nom de lieu, ni d'imprimeur, dédié au comte Joseph de Waldzteine Wurtemberg dont Casanova était bibliothécaire, cette dédicace est datée du château de Ducz, 1797.

Cet écrit qui a pour épigraphe : *Doribu dorice* (Theocritus in Syra), se compose d'une série d'observations grammaticales sur un *Nouveau dictionnaire françois, comprenant* les *expressions de nouvelle création du peuple françois*, par Léonard Snetlage, docteur en droit de l'Université de Gœttingue. Nous devons convenir qu'il n'offre aucun mérite. Casanova y place, à travers beaucoup de verbiage superflu, l'expression de ses idées politiques. Deux citations seront suffisantes.

Guillotine. — « Ce n'est pas le mot « *guillotine* qui fait rire, mais *guillotiner* « et *guillotinade*. Rire et faire rire, c'est « la marotte de la nation française, mais « est-ce un indice de débonnaireté ou de « cruauté atroce d'un esprit qui s'aiguise à « l'aspect de tout ce qui fait frémir l'hu- « manité? La guillotine cependant est un « monument qui à juste titre représentera « à la postérité la douceur du Gouverne- « ment sous lequel elle fut instituée. Que « pensera-t-on de l'âme du peuple français « dans les siècles à venir, lorsqu'on saura « qu'il vit avec plaisir et qu'il plaisanta « quand l'artiste *Guillot* fut condamné à « périrsous la hache de la même machine « qu'il avait inventée pour éviter aux vic- « times de la loi, autant que possible, la « peine de la mort? »

Montagne. — « La sainte Montagne! « Elle prit son nom des *Lettres de la Mon-* « *tagne* du célèbre J.-J. Rousseau qu'on « *panthéonise*. C'est certain que cet illus- « tre fanatique aurait joué un grand rôle « dans la révolution, mais ayant toute sa « vie aspiré au martyre, on l'aurait exaucé « à la *Lanterne*, car il n'aurait pas eu la « patience d'attendre l'invention de la « *guillotine*. »

A. R.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
N° 302.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Décembre
1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné. — Toile de David à rechercher (XIII, 633, 685).

Hé bien! l'Intermédiaire, grâce à ses chercheurs, s'en tirera à son honneur, sur le terrain où l'a appelé courtoisement le vaillant Chroniqueur du *Temps*.
On a vu que le collabo L. avait émis certains *doutes*, indiqué des *lueurs*... Ces doutes sont bien près d'être éclaircis, le plein jour est bien près de se faire, après les communications si intéressantes qu'on va lire, et dont l'une est signée d'un nom glorieux, qui a ici une valeur, une signification particulière.

— La question est d'une solution délicate, si même elle peut avoir une solution.—On sait que Mme de Morfontaine (qui avait épousé son cousin Lepelletier de Morfontaine), morte, du reste, depuis longues années, avait été *adoptée* par la Convention et *titrée* : « FILLE DE LA NATION ». Mme de M. avait une fille, qui vit encore, âgée (veuve, je crois, du marquis de Boisgelin), et à laquelle appartient le beau château de St-Fargeau, bâti au Xe siècle, situé sur la limite de la Nièvre et du Loiret, près de la petite ville de St-Fargeau (Yonne), splendide demeure, au temps passé, de la Grande Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans. — Le tableau en question est-il à St-Fargeau même, dans son coffre de chêne? — ou ailleurs? — Je n'en sais rien. Le moyen de le savoir paraît bien simple : c'est de le demander à la châtelaine de St-Fargeau; mais, outre que je n'ai pas absolument l'honneur de la connaître, si je la conniassais, j'hésiterais, parce que ces souvenirs... (« vous m'entendez bien? » comme dit la chanson). Mais enfin, peut-être que je me trompe; l'Histoire et l'Art planent en des régions sereines où certains esprits s'élèvent sans effort au-dessus des préjugés du monde, et si quelque curieux veut tenter l'aventure, ce que j'ai puisé à son intention, dans le Guide-Joanne et dans quelques bouquins ouverts à tous, sera un premier jalon que je souhaite voir suivi de quelques autres. Cz.

— *La Mort de Lepelletier de Saint-Fargeau* fut donnée par David à la Convention, le 29 mars 1793. Il avait représenté le député tel qu'on l'avait exposé aux funérailles votées par la Convention. Cette peinture, après avoir orné la Salle des séances de l'Assemblée, fut, en vertu d'un décret, restituée à l'artiste, le 8 février 1795. Elle resta en sa possession jusqu'à sa mort; conservée, pendant la Restauration, dans l'atelier de Gros, couverte d'une couche de blanc.

Portée au n° 10 du Catalogue de la vente de David, du 17 avril 1826, elle était seulement visible dans le salon de M. Eugène David, 11, rue Cadet. Madame de Mortefontaine, fille de Michel Lepelletier, et Félix Lepelletier, frère de ce député, désiraient rentrer en possession de ce tableau. Félix Lepelletier en offrait 25,000 fr., quand madame de Mortefontaine, après avoir essayé de le faire réclamer par l'Administration des Musées, consentit à en donner 100,000 fr. que demandaient les héritiers de l'artiste.

Un acte de vente fut passé devant notaire. Les vendeurs s'engageaient à faire couvrir les attributs qui précisaient le sujet, et à ne pas laisser subsister de copie de cet ouvrage; les acquéreurs reconnaissaient aux vendeurs le droit de s'assurer qu'il n'était pas détruit. Cet acte était encore, il y a une vingtaine d'années, dans l'étude de Me Duval, notaire à Paris.

Depuis la vente, cette toile a disparu.

Le 26 juillet 1837, il fut question du tableau de David dans un procès engagé entre les héritiers et Mme de Mortefontaine et ceux de Félix Lepelletier, à propos d'un dessin de la Mort de Lepelletier, que Mme de Mortefontaine avait prêté à son oncle, et dont ce dernier avait disposé par testament. Le tribunal, dans son jugement, visait l'acte de vente du tableau original.

Le bruit court que la *Mort de Lepelletier*, transportée au château de Saint-Fargeau, dans l'Yonne, y avait été placée dans de telles conditions que le temps et l'humidité la faisaient disparaître. On a dit aussi qu'elle avait été consumée dans l'incendie qui dévora une aile du château.

L'auteur du livre : *Le peintre Louis David*, a fait, au moment de la publication de son ouvrage, où ces détails sont relatés, des démarches auprès des descen-

dants de Michel Lepelletier, pour connaître le sort de cette œuvre de son grand-père; il n'a pu obtenir de réponse.

(Paris, 29, 11, 80.)

J. DAVID.

— Le tableau figura au catalogue de la vente après décès de David et on le vit exposé à la salle Lebrun, rue du Gros-Chenest, avec le *Bonaparte au passage du Saint-Bernard*, l'esquisse du *Serment du Jeu de Paume, Marat assassiné*, etc. P. L.

Questions.

Bacalar. — M. P. Meyer a publié, en 1879, dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, un petit poème provençal très curieux : *Le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras.* On lit dans le 304e vers :

Aras t'er a respondre, heretje bacalar.
(Il s'agit maintenant de répondre, hérétique ignorant.)

Dans une note du savant traducteur, nous trouvons : « *Bacalar*, mot dont l'origine reste toujours à trouver, a plus d'un sens. J'incline à croire qu'il est ici employé sans précision, avec une intention méprisante, en un sens dérivé de celui qu'il a ordinairement au midi, « paysan » et par suite, « homme ignorant, grossier. »

J'ai rencontré, en Auvergne, plusieurs familles de paysans dont Bacalar est le surnom (Un tel, dit Bacalar), et j'ai en vain demandé la traduction exacte de ce mot patois.

Ne serait-il pas possible, à nos confrères de l'Intermédiaire, de préciser la signification et l'origine de Bacalar ?

LA TOUR-LA-BAS.

—

Pleuvoir à batrace.— Une vieille chanson lyonnaise (ne m'en demandez pas la suite) dit que :

Rotterdam est une ville charmante...

Aussi charmante est, sans contredit, la ville de Bourg-en-Bresse, cette capitale des volailles grasses et des poissons savoureux!

Ville de quinze mille âmes, Bourg a le bonheur de posséder *quatre* Journaux politiques, *deux* Revues archéologiques et littéraires, parfaitement florissantes, *quatre* Cercles où l'on reçoit tous les journaux de Paris, et *deux* Sociétés savantes (comme qui dirait : deux Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts). Intelligente et lettrée, la petite cité n'en a pas moins une légère pointe de... gourmandise. Si Brillat-Savarin n'eût pas vu le jour à Belley, il serait, certainement, né à Bourg.

L'étranger qui visite la Bresse et qui est reçu dans la société, comme Alexandre Dumas le père, quand il vint prendre sur place des matériaux pour son roman : *Les Compagnons de Jéhu*, ne sera donc point dépaysé dans les salons bressans, et il lui sera loisible de se croire encore rue de Rivoli ou rue de Grenelle-Saint-Germain, quand, par le fait, il sera rue Bourg-Mayer ou rue Crève-Cœur.

Par exemple, avant d'entrer dans un salon où il est anxieusement attendu, il est inutile que le voyageur parisien dise à haute voix, dans le vestibule, comme notre célèbre dramaturge : « J'ai bougrement bien dîné ! »

Cela jetterait un froid dans la réception, à moins que cela ne fît éclater un fou rire.

Nous avons dit que, dans les salons bressans, la société était aimable, instruite et spirituelle, et qu'on pourrait s'y croire à Paris. Eh ! eh ! vous riez ? Mais je vous assure qu'on n'est pas trop bête en province. Seulement.... au milieu de la conversation, parfois, passe, comme un éclair, et tombe comme la foudre, une locution du terroir, qui vous éblouit et vous laisse immobile et confondu. Qu'a-t-on dit ? Vous n'avez pas compris.

Ainsi, une jeune dame vous conte gentiment qu'elle était sortie la veille pour aller à l'église de Brou, mais qu'elle a dû rentrer au plus vite.....

— Eh ! pourquoi donc, madame ?

— Ah ! monsieur, il pleuvait à batrace et, en rentrant chez moi, j'ai dû changer de toilette de la tête aux pieds.

Il pleuvait à batrace!.... Qu'est-ce que cela ?

Si les dames de Bourg disaient : « Il tombait une pluie batracienne ! » je penserais aux grenouilles et je comprendrais probablement, mais les jolies lèvres des Bressanes ne laissent point passer de pareils pédantismes, et l'expression, pour moi, conserve son incommensurable obscurité.

J'ai vainement interrogé les ombres de Lalande et de Vaugelas ; elles ne m'ont rien appris.

L'*Intermédiaire* pourrait-il me dire d'où vient cette pittoresque locution : *Pleuvoir à batrace* ou *batrasse ?* (Batrace me convient mieux.)

Quelle est son origine ? Est-elle employée dans quelque autre partie de la France ? On dit que les façons de parler suivent un courant du levant au couchant. De Bourg-en-Bresse à la Rochelle, comment désigne-t-on les pluies torrentielles ? Comment y pleut-il ?...

Réponse, s. v. p.

(Lyon.) A. VINGT.

—

Des femmes questionnables. — Dans la plaidoirie que vient de prononcer Me De-

larue pour M. Rochefort, au trop bruyant procès Cissey-Rochefort-Laisant, je lis que « la baronne de Kaulha..., dans son charmant hôtel du Trocadéro — (où, par parenthèse, l'avocat remarque qu'il n'y avait pas de lit, mais « un grand hamac à l'indienne ») — donnait de brillants dîners à des artistes, à des hommes politiques, à quelques femmes jolies et questionnables, au milieu d'un luxe plein de goût, etc. »

Des femmes jolies et *questionnables*. Qu'est-ce à dire? Quel sens à ce mot nouveau ? Sont-ce des femmes qu'on puisse questionner, des intermédiairistes par exemple ? des femmes en question ? ou à la question ? des femmes qui répondent ? ou dont on ne réponde pas ?... Je m'y perds ! Qu'on me tire du doute.

M. B.

—

Quelle est la vraie étymologie du mot « Cocu? » — Il existe, à la Bibliothèque de Blois, ainsi que dans un coin de mon cabinet, un exemplaire d'un rare et curieux opuscule, portant ce titre : *Dissertation étymologique, historique et critique, sur les diverses origines du mot* cocu, avec notes et pièces justificatives, par un membre de l'Académie de Blois.

Cette plaquette — quinze centimètres sur onze — de trois feuilles d'impression, 52 pages, sort des presses de Félix Jahyer, imprimeur à Blois, et porte la date de 1835. Elle a été tirée à 71 exemplaires, dont 21 sur papier jaune et 50 sur blanc. Elle n'a pas été mise dans le commerce et est dédiée à M. de La Saussaye, alors secrétaire de la Société académique de Blois: *Amico doctissimo, illustrissimæ Blesensis Academiæ secretario, verecundus auctor S. D.* Elle est anonyme et a pour auteur François-Jules de Petigny (1801-1858), ancien conseiller de préfecture de Loir-et-Cher, membre libre de l'Académie des Inscriptions, et à qui on doit plusieurs ouvrages d'histoire remarquables, parmi lesquels figure l'Histoire archéologique du Vendômois, dont les héritiers devraient bien nous donner une seconde édition, avec les modifications résultant d'études récentes.

Après avoir défini ce qu'on entend par le mot *cocu*, définition qu'il me paraît inutile de reproduire tant elle est connue, le jeune auteur (c'était son premier ouvrage) se livre à une multitude d'hypothèses sur l'origine du mot.

Serait-ce une imitation du chant du coucou, qui pond dans le nid des autres? Mais alors ce serait l'amant, et non le mari, qu'on devrait appeler ainsi. Une vieille chanson, bien connue, tendrait pourtant à démontrer l'identité des deux mots :

Les coucous sont gras,
Mais on n'en tue guère;
Les coucous sont gras,
Mais on n'en tue pas.
La crainte qu'on a
De tuer son père,
Son cousin germain, son oncle ou son frère,
Fait qu'on n'en tue guère,
Fait qu'on n'en tue pas.

Quelques-uns, Ménage entre autres, font dériver le mot *cocu* de *cucurbita*, parce qu'on regarde les cocus comme des sots et qu'on dit proverbialement d'un sot qu'il a une tête de citrouille. Ne pourrait-on pas ajouter que les livrées des cocus sont jaunes comme l'écorce de ce légume ?

D'autres tirent l'étymologie de cocu de *coquus*, parce qu'un cuisinier prépare de bons dîners dont il ne mange pas, de même qu'un cocu héberge, entretient, nourrit, vêt une femme, pour le plaisir de ses voisins, amis, parents et connaissances.

L'auteur préfère l'avis de ceux qui voient dans cocu un dérivé de *coq*, et voici son raisonnement : « De coq on a fait coqueter, qui exprime le ramage, les airs de « tête, les mouvements étudiés des poules, « lorsque, passant et repassant devant le « coq, elles cherchent à attirer son attention et à provoquer ses faveurs. De là « vient qu'on appelle coquettes les femmes « qui ne se contentent pas d'attendre les « amants, et qui s'étudient à exciter les « désirs par des airs gracieux et des paroles engageantes. Or, l'adjectif « coquette, » passant au masculin, doit, selon « le génie de notre langue, donner le mot « « cocu »; et, en effet, il est incontestable « que la coquette est la femelle du cocu, « de même que le cocu est le mari de la « coquette, *quod erat demonstrandum*. »

Un vieil auteur français, Beroalde de Verville, chanoine de Tours, adopte la même étymologie.

Les Allemands désignent le mari trompé par le mot *Hahn*, qui signifie coq, mais quelle espèce de coq ? Leibnitz prétend que c'est un chapon.

Après avoir constaté que le préjugé qui orne de cornes la tête des cocus existait chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, M. de P. examine la synonymie des mots « cocus » et « cornards, » et adopte l'explication donnée par Scaliger. Selon cet illustre philologue, on dit que les cocus portent des cornes sur le front, parce qu'ils portent, en effet, quelque chose dont ils ne se doutent pas ; or, il n'y a guère que les cornes qu'on puisse porter sans les voir, car le front, où elles sont placées, est la seule partie du corps qui soit inaccessible à la vue. — Et le dos? J'avoue que ce raisonnement ne me convainc nullement.

«*Opus exegi*, dit l'auteur en terminant, « Je crois avoir parcouru toutes les hypothèses qui ont été émises, depuis deux « mille ans, sur l'origine du mot cocu. »

Après un ancien élève de l'Ecole des

Chartes, devenu membre de l'Académie des Inscriptions, je ne me permettrai, infime membre que je suis de la société littéraire de ma province, ni une objection ni une hypothèse ; mais je soumets à des collabos, plus érudits, l'examen de la question et des explications qui précèdent, en exceptant seulement, à l'exemple de M. de Petigny, ceux qui sembleront pouvoir s'attribuer manifestement cette funeste qualification. Je ne voudrais pas indiscrètement retourner le fer dans la plaie et raviver des douleurs toujours cuisantes. A. D.

—

Etymologie de « Parlement ». —

Enseignez-moi, je vous en prie,
Quelle est donc l'étymologie
De ce terme-là : « PARLEMENT »,
Lequel m'agace énormément?

On me dit que l'Académie
Etablit avec prud'homie
Que c'est, bien positivement,
Là que « quiconque PARLE MENT. »

O. O.

—

Une vignette d'après Sébastien Leclerc. — Elle se trouve à la 1re p. de l'ouvrage suivant : « Explications de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture, etc. », par le R. P. Dom *** (J. Martin)... A Paris, 1730. Deux parties in-4°, deux vignettes et vingt planches. La première vignette est signée : S. Leclerc inv. Baquoy fecit. Je lis, à la page 727 de l'ouvrage : « La vignette, qui est à la première page de la première partie, représente ce qui est marqué dans le premier livre des Machabées : que les Gentils demandoient aux Juifs de leur communiquer l'Ecriture Sainte, pour y chercher l'origine de leurs idoles et de leurs superstitions. On voit donc, à l'une des portes de la ville de Maspha, les prêtres et les lévites chargez des Livres de la Loi, les ouvrir, les donner à lire, en concilier les passages, et répondre aux difficultez qu'on propose. A côté de Maspha, on voit, sur la hauteur, les murs de Jérusalem, qui n'en étoit qu'à une petite distance. » — Cette vignette-en-tête a été prise dans l'Œuvre de Sébastien Leclerc, par Baquoy, je suppose ; mais où? Voilà la question. — La deuxième vignette, page 405, est signée *J. B. Scotin.* — A qui peut-on attribuer les planches qui ne sont point signées?

H. DE L'ISLE.

—

A propos de Pascal. — MM. de l'Intermédiaire, je suis une très brave fille, et vous pouvez m'en croire sur parole, j'aime, j'adore (honny soit qui mal y pense !), j'adore les bouquins, et c'est pour cela que je prends la liberté de vous signaler, à tous, mais en particulier à frère Jacob (dont je voudrais bien être le Benjamin !), une édition des *Pensées* de Pascal, dont je vais faire la pourtraicture en deux mots : C'est un petit in-12, qui a vu de tristes jours, mais dont le cœur est resté ferme sous les intempéries, sauf quelques mouillures. Au bas du titre se trouvent ces mots : « Lyon, chez Adam Demen, rue « Mercière, *A la Fortune*, 1675. Avec « permission. »

J'ai cherché cette étonnante « Permission », et j'ai trouvé (après la Préface, les Approbations et la Table des titres) ce qui suit : « Permissions. — Sur la réqui« sition de François Larchier, à ce qu'il « lui soit permis d'imprimer le livre inti« tulé *les Pensées de M. Pascal*, attendu « que le privilège est expiré. Je consens « pour le Roy à la permission requise par « ledit Larchier, et que les deffences or« dinaires luy soient accordé (*sic*) pour « trois années. A Lyon, ce 21 juin 1675. « VAGINAY.

« Soit fait selon les conclusions du « Procureur du Roy, les an et jour que « dessus. DESEVE.

« Ledit Larchier a cédé les permissions « cy-dessus à lui accordé(*sic*) à sieur Adam « Demen, suivant l'accord fait entre eux. »

Voilà tout. Or, les bibliographes s'accordent à dire que toutes les éditions qui parurent de 1670 à 1715, même plusieurs contrefaçons, portaient le nom du libraire Desprez, et mon bouquin ne peut pas être, ce me semble, une contrefaçon, surtout si l'on considère que le premier privilège de Desprez expirait, en effet, en 1674, n'ayant été accordé que pour trois ans à partir de la fin de l'année 1670. Je serais très heureuse de savoir ce qu'en pensent les Intermédiairistes bibliophiles.

Miss BOOKINETT.

—

Broë (François) et Broë (Jean). — François Broë et Jean, son fils ou son frère, furent, l'un et l'autre, professeurs de droit à Bourges, dans le courant du XVIIe siècle.

Je prie mes confrères de l'Intermédiaire de me dire lequel des deux fut enterré dans l'église de l'abbaye de Puy-Ferrand, au diocèse de Bourges. Egalement, si c'est de François ou de Jean que Thomas de Leu a gravé un fort beau portrait, entouré de cette inscription :

Sic oculos, præses, sic ora, Bræe, ferebas :
Curiæ amor, cleri laus, inopumque salus.

LA TOUR-LA-BAS.

—

Le P. Malebranche. — Si le traité *De l'Infini créé* (1 vol. in-12, 1769, 248 pages), qui a paru sous le nom du P. Malebranche, n'est pas de lui, comme l'assurent tous les bibliographes, de qui est-il donc? Pourrait-on me renseigner sur ce point,

ainsi que sur la Vie manuscrite de Malebranche, en 3 vol. in-8°, laissée par le P. André, dont il est parlé dans ce même traité *de l'Infini créé*, p. 20, en note?

W. J.

—

Montesquieu et l'Esprit des Lois. — Lorsque l'*Esprit des Lois* parut, dit Chamfort (*Caractères et Anecdotes*, in-18, p. 72), il s'en fit plusieurs critiques mauvaises ou médiocres, qu'il méprisa fortement. Mais un homme de lettres connu en fit une, dont M. du Pin voulut bien se reconnaître l'auteur, et qui contenait d'excellentes choses. M. de Montesquieu en eut connaissance et en fut au désespoir. On la fit imprimer, et elle allait paraître, lorsque M. de Montesquieu alla trouver Mme de Pompadour, qui, sur sa prière, fit venir l'imprimeur, et l'édition tout entière. Elle fut hachée, et on n'en sauva que cinq exemplaires. »

Que vaut cette anecdote? et que sont devenus ces cinq exemplaires.

W. J.

—

J.-J. Rousseau en Auvergne — Dans les Mémoires secrets de la République des Lettres, Bachaumont écrit, à la date du 9 juillet 1767 : « J.-J. Rousseau n'a fait que « passer à l'Isle-Adam.... Il est actuelle- « ment en Auvergne, dans le château d'un « homme de qualité qui a bien voulu l'y « accueillir...— (23 sept. 1767). L'incons- « tance de M. J.-J. Rousseau ne lui a pas « permis de se fixer en Auvergne...... »

Le 15 mai 1842, le Conseil municipal de Brioude décidait de donner à une des places de cette ville le nom de J.-J. Rousseau, en souvenir de l'hospitalité que celui-ci y avait reçue dans une honorable famille de la bourgeoisie.

Pourrait-on nous indiquer où nous trouverions des documents imprimés ou manuscrits sur le séjour en Auvergne du philosophe genevois, et nous donner en même temps les noms de ses hôtes?

A. V.

—

Famille de Marignane. — Existe-t-il encore des descendants ou des représentants de la famille de Marignane, dont un membre fut, au commencement du siècle dernier, colonel du régiment d'infanterie d'Albigeois?

Si *oui*, quels sont-ils ?

BELLATOR.

—

Pairs de France. — Pourrait-on donner la date et le lieu du décès des Pairs de France ci-après?

1° Armand, comte de Ruzé d'Effiat, ancien député de Tours;

2° Napoléon-Pierre-Marie, comte Herwyn de Nevèle, né en 1806;

3° Guillaume, baron Pavée de Vendeuvre, ancien député de l'Aube;

4° Charles-Aristide de la Coste du Vivier, ancien préfet;

5° Charles-Laure, marquis de Mac Mahon, maréchal de camp, oncle du duc de Magenta.

NAUROY.

—

Le Tur. — Je vois souvent, dans d'anciennes chartes du Poitou, ce nom de *Le Tur*, qui semble être la qualification d'un personnage remplissant un rôle à peu près semblable à celui de nos avoués près les tribunaux. Pourrait-on me faire connaître l'origine de ce nom et m'indiquer quelles étaient les attributions de celui qui le portait?

M***** D, MILES.

—

L'âge de M. Grévy.—Toutes les éditions de Vapereau font naître notre illustre président à Mont-sous-Vaudrey, le 15 août 1813. Suivant le Figaro du 30 nov., il serait né le 15 août 1807. Où est la vérité? Ne pourrait-on pas la trouver, en consultant le tableau de l'Ordre des Avocats? M. Grévy a dû produire son acte de naissance pour y être inscrit.

Est-il vrai que les archives de Mont-sous-Vaudrey aient été détruites en 1831?

CURIOSISSIMUS.

—

Le sieur du Moulinet, comédien. — Il existe, sous ce nom, un volume imprimé à Paris, en 1612 : *Contes et joyeux devis*. Le *Manuel du libraire* l'indique, sans mentionner aucune vente. Mais, en avril 1880, un exemplaire, fort beau d'ailleurs, a été adjugé au prix très élevé de sept mille cent francs, à la vente Béhague. Ces *Contes* ont été insérés dans la collection des *Joyeusetez*, publiée en 1828-1832, par le libraire Techener, et tirée à 96 exemplaires seulement. J'ai vainement cherché quelques renseignements sur ce sieur de Moulinet, peut-être était-ce un nom supposé. L'Intermédiaire réussira-t-il à nous instruire à cet égard ?

F. M.

—

Broussais, homéopathe.— Dans un ouvrage intitulé *Le Magisme* (in-8°, 1857), que l'on attribue, je crois, à l'abbé Constant, premier mari de Mme Claude Vignon, on lit, p. 123 : « La plus grande capacité « qui aurait pu tenter de régénérer la mé- « decine, Broussais, est mort à la fin de sa « tâche et de sa peine. Il est mort, et, « près de lui, à la dernière heure, il pre- « nait des globules homéopathiques; il « était soigné par un magnétiseur homéo- « pathiste, par Frappart. »

Broussais soigné par un homœopathe! Qu'en pense le spirituel et savant Dr By.
W. J.

—

Sur Claude Sanguin. — Je connais de lui : *Institution chrestienne*, en vers françois, traduite et composée par messire Claude Sanguin, Conseiller du Roy en ses Conseils, maistre d'hostel de Sa Majesté, et de feu Son A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans. Dédiée à Monseigneur le Duc Mazarin. A Paris, chez Jean De Launay, sous la porte de la Classe de Sorbonne, M. DC. LXI, in-8°, 4 ff., 146 p., la table et le privilège, 3 ff. — Que sait-on sur Claude Sanguin?
H. DE L'ISLE.

—

Le Voyage d'Espagne : livre anonyme à restituer à son véritable auteur. — Il existe un ouvrage, bien connu des bibliographes, et curieux à plusieurs égards : le *Voyage d'Espagne, curieux, historique et politique fait en* 1665, dont il existe plusieurs éditions. Le Manuel du Libraire en parle fort en détail (t. V, 1375). Il l'attribue à F. Aarsem de Sommerdyck; il est d'accord, à cet égard, avec les elzeviriographes les plus accrédités (voir Pieters, *Annales de l'imprimerie des Elzevier*, p. 335; L. Willems, *les Elzevier*, p. 474). Nous venons de trouver, dans le Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XV (1880), p. 127-164, un mémoire de M. Ch. Revillon : *Un voyageur dauphinois resté inconnu ; Antoine de Brunel, Seigneur de Saint-Maurice*, lequel établit que c'est ce gentilhomme protestant (il avait pris du service en Hollande) qui est le rédacteur de cette relation. Il avait accompagné, dans leurs voyages en plusieurs régions de l'Europe, les fils d'un riche Hollandais, Cornelis van Aarsem von Sommerdyck, gouverneur de Nimègue ; il avait écrit les relations des voyages en Italie (M. Revillon en possède le manuscrit), en France, en Angleterre. Sait-on s'il existe encore des relations de ces derniers voyages? Antoine de Brunel se montre observateur judicieux et exempt de partialité.
A. READER.

—

Maximes de la Rochefoucauld : traductions anglaises. — Dans l'Avertissement de l'édition des MAXIMES, en *français*, en *grec moderne* et en *anglais* (Paris, Didot, 1828, in-8°), M. Wladimir Brunet, l'éditeur, annonce qu'il reproduit le texte anglais d'une traduction fort ancienne.

A ce propos, nous demandons quelle est cette traduction « *fort ancienne* »? — si les *Maximes* ont été traduites en anglais, du vivant du célèbre moraliste ? — et enfin, quelle est la plus ancienne traduction anglaise de cet ouvrage publiée en Angleterre?
M***** D, MILES.

—

Le Journal de Mathieu Marais. — En lisant ces Mémoires, publiés par M. de Lescure (Paris, Didot, 1863-68), je me suis aperçu qu'il y avait, dans le tome III, des cartons aux pages 321, 331, 341, 393. Pour quel motif? En existe-t-il d'autres dans l'ouvrage, qui m'auraient échappé ?

Comment se fait-il que l'éditeur n'ait pas tenu les promesses du titre, en continuant jusqu'en 1737 les extraits de la Correspondance de Marais avec le président Bouhier?
YOREL.

—

Un mystère bibliographique. — On sait combien les bons livres pour enfants sont rares. Cependant il en existe trois, publiés à la librairie ecclésiastique de Belin, sous le pseudonyme de *G. Bruno*, qu'on dit cacher le nom d'un de nos écrivains les plus illustres. De nombreuses tentatives ont été faites depuis longtemps (car ces ouvrages en sont peut-être à leur 30e édition) par les bibliographes les plus experts et les plus obstinés, sans qu'on ait jamais pu lever le voile que recouvre ce pseudonyme. Quel est donc ce mystère ?
W. J.

—

Paul Drouilhet de Sigalas. — « Rome et Naples (Religion, Philosophie, Art), par le baron Paul Drouilhet de *Sigalas* ». Tel est le titre d'un vol. in-8°, publié à Paris, en 1845, par de Perrodil et Ce, éditeurs, place du Palais-Royal, 241.

Quelques renseignements sur cet auteur? Est-il méridional ? Vit-il encore ? J. M.

—

Causeries et entretiens d'atelier, — de Couture. Quel est l'éditeur de cet ouvrage?

(Anvers.) J. B.

—

Noms des figures du Quadrille. — Quelle est l'origine des noms que l'on donne aux différentes figures du Quadrille : *Pantalon. Eté. Poule. Pastourelle?* Depuis quand sont-ils employés ?
M. FRABAL.

—

Situation la plus désagréable dans laquelle on puisse se trouver ? — J'étais ces jours-ci dans une société où cette question fut posée. J'émis l'opinion que le *nec plus ultra* du désagrément était de se trouver en pleine mer, à bord d'un navire que dévore un incendie, sans qu'il soit possible d'arrêter les progrès des flammes. Si quelques Intermédiairistes connaissent chose pire, qu'ils le disent!
M. B.

—

Aciérage des planches. — Le cuivre d'une gravure à l'eau-forte est-il aciéré avant tout tirage, ou seulement après le tirage des épreuves avant la lettre? — Une planche aciérée fournit-elle, de la première à la dernière, des épreuves de la même valeur? —A un second aciérage, la planche perd-elle quelque chose de sa qualité? — A quelle année remonte l'application de l'aciérage? — Peut-on acierer une pointe sèche, sans lui rien enlever de sa valeur?

G. A. Rubattel.

Réponses.

Les bonnes coquilles typographiques (II, 321, etc.; III, 149, etc.; IV, 137; V, 94; X, 424, 456, 491; XII, 105, 180, 295, 365, 492; XIII, 545). — La nouvelle édition, en cours de publication, du Dictionnaire des Contemporains, de Vapereau, mentionne, à l'article « Rochefort », *in fine*, le titre suivant: « L'Evadé, roman *comique* » (pour *canaque*).

Soignons notre copie, Mes Très Chers Frères, dans notre intérêt et dans celui de notre imprimeur! I. Cosinus.

—

Sedaine (II, 488). — Ami de la première heure, je parcours souvent les premières années de notre recueil, en m'arrêtant aux questions qui n'ont pas reçu de solution, car je n'admets pas, pour l'honneur de l'Intermédiaire, que l'un de nous tout au moins ne puisse répondre. Aussi vais-je, quoique bien tardivement, satisfaire la curiosité de M. L. de la M., si tant est qu'il n'ait pas oublié sa question, qui remonte à quinze années :

Michel-Jean Sedaine, né le 2 juin 1719, fils aîné de Jean-Pierre S. et de Marie-Jeanne Gourdain, a épousé, le 4 avril 1769, Suzanne-Charlotte Sériny : la célébration de leur mariage a eu lieu en l'église Saint-Paul. Il est mort le 28 floréal an V de la R. F. (17 mai 1797). A. D.

—

Malheureux au jeu, heureux en amour (III, 33). — C'est là un bien vieux proverbe, puisque le troubadour Bérenger de Puivert l'a rappelé dans ces vers :

Pois de datz no sui aventuros
Ben degra aver calque domna conquisa.

(Puisque je n'ai point de chance aux dés, je devrais bien avoir quelque dame conquise.) « Il est fondé, dit Quitard, sur la supposition que le joueur maltraité de la fortune revient à sa belle. »

On dit aussi : « Heureux au jeu, malheureux en amour », parce que la passion du jeu captive et absorbe celui qui s'y livre et lui fait oublier tout le reste. Aussi, tous les joueurs ressemblent-ils à celui de Regnard, qui oublie Angélique lorsqu'il gagne, et lui adresse des invocations quand il a perdu. A. D.

—

Bigamie du duc de Berry (VI, 442; VII, 110, 164; VIII, 527). — Quels rapports ont existé entre le duc de Berry et Mme Brown? Cette question était restée jusqu'ici sans réponse satisfaisante, vu la grande difficulté de *préciser* des choses dont les contemporains ont su une partie, mais imparfaitement. Dans la petite brochure que je viens de publier chez Charavay frères (*Le premier mariage du duc de Berry, prouvé par un document authentique*, in-32), je donne la clef de l'énigme : On trouvera les noms de Mme Brown, le lieu de sa naissance, la date de son décès et son âge, les noms de ses père et mère, enfin la *preuve* du mariage, de la *bigamie*. Le Dictionnaire de Dezobry se trompe, quand il parle de divorce : rien de pareil n'a eu lieu. Ayant donné la solution, j'espère pouvoir, un jour, donner le dernier mot de cette curieuse histoire et une biographie complète de Mme Brown. Je prie donc quiconque aurait le moindre renseignement à donner sur son existence en France et en Angleterre, de me l'adresser, 30, rue de Seine, à Paris. Nauroy.

P. S. J'ai cherché vainement le no du *Journal de l'Empire*, où, suivant M. A. Benoît (VIII, 528), il est question du duc de Berry. Pourrait-il préciser? Pourrait-on donner le titre et le nom de l'auteur d'une brochure, parue vers 1859, où il est question de Mme Brown? Pourrait-on donner le nom et l'adresse de l'auteur d'une communication sur elle, insérée dans l'*Opinion nationale* du 21 sept. 1873?

—

Un lancier dans les dragons? (X, 201, 279, 304.) — La légende du lancier Griespach était-elle connue avant le récit de M. Ernest L'Epine? Voilà ce qu'il faut demander. J'ai vu exécuter cette charge, pour la première fois, en 1858, par des officiers qui sortaient de la Garde Impériale. La légende française a, en quelque sorte, son pendant en Allemagne : voyez le chapitre XII et p. 119-136 de *La Vie militaire en Prusse*, par F.W. Hacklænder, traduction du capitaine Léon Le Maître. Deuxième série (Paris, Hachette, 1871, in-18). C'est humoristique. La Maison Forte.

—

Livres dépareillés (X, 734; XI, 27, 117, 299). — Existe-t-il à Paris quelque libraire, continuateur du « père Lécureux, » et qui se livre au commerce spécial et si utile des livres dépareillés? Je tiendrais beaucoup à être renseigné à ce sujet. I. Cosinus.

—

Artistes en miniature (XI, 293, 377). — Mme Louise Janin, de Genève, était élève du fameux peintre en miniature genevois Louis Arlaud (1751-1820). Une miniature charmante de ladite artiste, représentant la femme de Louis Arlaud, est en ma possession.

(Copenhague.) O. A.

—

La Muse à Bibi (XII, 170). —Je lis dans le journal l'*Evénement* (du 14 nov. 1880, article signé « Aurélien Scholl ») que ces poésies sont d'André Gill. E. T.....x

—

Un auteur à découvrir (XIII, 65, 119, 240). — Hoffman, dans un article consacré à l'édition de Diderot de 1818, dit, à propos des deux vers des *Eleuthéromanes*, qu'ils « sont ceux qui ont assuré à Diderot l'estime et l'admiration de nos Eleuthéromanes; ils les ont mis en chanson; et leur goût délicat, s'apercevant de la difficulté qu'il y aurait à *ourdir des entrailles*, y a substitué le joli mot de *boyaux*. »

Le témoignage d'un homme qui était, comme Hoffman, dans la force de l'âge à l'époque de la Révolution, n'est pas sans avoir quelque poids, et si, comme il le dit, les deux vers ont été mis en chanson, il n'est pas absolument certain que Laharpe ait *réformé* le texte de Diderot. Mais il reste toujours à sa charge la faute d'avoir cité sans vérifier. Ph. R.

—

La Croix de Jironde (XIII, 133).— C'est à Gramat (Lot) que se trouvent la rue et la place de La Croix de Jironde. D'après des renseignements que je dois à la notoriété et à la publicité de l'Intermédiaire, une famille de La Croix de Jironde, originaire du pays, florissait dans le Quercy au XVIIe siècle. Un de ses membres, André de la Croix, seigneur de Jironde, était vers 1650 conseiller au présidial de Cahors. Son fils Jean de la Croix était maintenu dans ses titres de noblesse, le 20 février 1698. Enfin, au moment de la Révolution, une branche de la famille habitait le domaine de Savignac, à Saint-Fleurieu, commune de Belfort, canton de Lalbenque (Lot). Eldepal.

—

Corrigenda du Dictionnaire de l'Académie (XIII, 289, 291). — Plusieurs fautes s'y sont glissées, parce qu'en y introduisant des changements, on a oublié d'accorder avec ces changements ce qui subsiste de l'édition antérieure. Ainsi, sous Charte, se lisent les mots : « On dit toujours *Charte*, quand ce mot signifie *Constitution*. » sans qu'on voie le but de cet avis. C'est que dans la sixième édition il y avait en tête de l'article : Charte ou Chartre; mais, après la suppression du mot Chartre, l'ancien avis devient superflu.

L'ordre alphabétique a été quelquefois troublé par suite d'articles nouveaux, p. e. au mot Civilisation, qui devait se placer après Civilisateur, et au mot Coercibilité, qui suit Coercible, au lieu de le précéder.

(Hambourg.) Dr A. Fels.

—

Les Doubles de nos grandes Bibliothèques (XIII, 354, 405, 417, 433, 449, 464, 497, 527, 645, 675).— Je viens d'acheter, sur les quais, un vol. in-8, intitulé : « *Eclaircissements sur l'autorité des Conciles généraux*, ouvrage bien connu d'Antoine Arnauld, publié par Petit-Pied. Je lis sur le titre, imprimé au moyen d'une griffe: *Bibliothèque publique de la ville de Bourges*, et en travers, au moyen de caractères mobiles, on a mis : *Double vendu* 1861. Je voudrais savoir si le double existe réellement à la Bibliothèque de Bourges, ou si ce n'est point là un de ces savants ouvrages gallicans que les Jésuites, sous prétexte de *Doubles*, expulsent des bibliothèques et s'efforcent de détruire ?

J. W.

—

La robe de Charlotte de Corday (XIII, 391, 471, 645). — Je croirais qu'en effet « l'ange de l'assassinat » a eu plusieurs toilettes, et qu'il faut les considérer comme toutes authentiques. — La *brune*, avant; la *mouchetée*, pendant; et la *blanche*, au moment du jugement : signalée par le peintre Hauer. Et à celles-là, il faudrait en ajouter une *rouge*. Je possède un très beau portrait in-4°, de l'héroïne, dans un médaillon ovale, imprimé en *couleur*, sans nom de graveur, et intitulé :

CHARLOTTE CORDAY,

dessinée d'après nature.

On voit les cordes qui lui lient les mains derrière le dos ; elle a un air de souffrance, est mal peignée, avec un bonnet blanc chiffonné, et est revêtu d'une sorte de robe ou de peignoir *rouge*. Je croirais que c'est le costume de l'exécution. Je pourrais le céder à M. Vatel, contre échange de livres, si cela lui convenait. Doct. By.

—

Les Jésuites, Chateaubriand et Pascal (XIII, 418, 473, 586, 519, 676). — Si le collabo M. B. me connaissait personnellement, il saurait que je puis compter parmi les personnes qui ont l'indépendance dans l'esprit, et sont dégagées de l'esprit de secte. J'ai apprécié impartialement un livre dont la lecture *consciencieuse*, achevée à grand'peine, m'avait

donné une forte migraine. On y trouve des lapalissades comme celle-ci : « Ce que je prétends démontrer premièrement, c'est que l'esprit, dans une égale probabilité, c'est-à-dire lorsque deux opinions contradictoires lui paraissent également probables, et qu'il voit des raisons également fortes de part et d'autre, ne peut donner son consentement ni à l'une, ni à l'autre, mais qu'il demeure dans le doute... (Note sur la Ve lettre, § III. Sur la probabilité.)

Et voilà les subtilités oiseuses sur la pointe d'une aiguille, que l'on veut faire considérer comme un « chef-d'œuvre de forme et de *fond* »!... Je plains celui qui l'admire. Je ne vois pas, alors, de raison pour n'aller point réveiller, dans la poussière et l'oubli où ils dorment, le fatras des discussions du moyen âge entre les *réalistes* et les *nominaux*, entre *Duns Scot*, le Docteur *subtil*, et le Docteur *angélique*, etc. etc., ainsi que celui des discussions plus modernes sur la « probabilité », sur la « grâce suffisante »... Et M. Labiche qui nous raconte que M. de Sacy, à douze ans (à l'âge de la toupie !), les savait déjà *par cœur!* Quel comble !!! Dr By.

— Gardons-nous de confondre, cher M. B. ! Oui, de l'aveu de tous, excepté de notre doct. By, ces *Petites Lettres* sont un chef-d'œuvre de... forme. Quant au fond, *adhuc sub judice lis est* dans l'Intermédiaire. Les deux réunis ont été admirablement définis « un mensonge immortel. » Voltaire, et V. Cousin aussi, je crois (pour ne citer que ces deux autorités), sont d'accord avec les de Chateaubriand, les de Maistre, etc., etc., etc. Sans doute, chacun *sent* bien où le bât le blesse, mais autre chose est de le faire *avouer* au patient. Je m'en occupe. J'ai déjà pu me procurer l'édition originale des *Provinciales*, un bel in-4, ma foi ! Il me reste à mettre la main sur les éditions mêmes de quelques bons Jésuites incriminés. Ce sera peut-être un peu long. Mais enfin, si l'on parvient à guérir la blessure du bât, mon retard me sera pardonné, n'est-ce pas.... chers collabos Asmodée et M. B. ? Le Roseau.

—

Sainte-Beuve et le Livre d'Amour (XIII, 460, 509, 535). — Je n'ai pas sous les yeux la collection de l'Intermédiaire. J'attends avec impatience, comme ses abonnés les plus fidèles, la Table générale qui pourra, dans une certaine mesure, en faciliter l'usage ou même parfois la remplacer. Que les auteurs des Questions et des Réponses chiffrées ci-dessus feuillettent les dernières années de cette collection. Ils y trouveront une note sur le *Livre d'Amour*, sur le triste courage qu'avait eu Sainte-Beuve de l'imprimer, sur l'impossibilité qu'il y a de nommer en toutes lettres, quoiqu'elle soit morte depuis longtemps, l'héroïne de ce livre, que tout le monde, d'ailleurs, désigne tout bas. Cette note avait été écrite sur le vu d'un exemplaire appartenant à Poulet-Malassis. Il l'avait acheté, non coupé, sur un quai. Cet exemplaire a dû être vendu à sa mort, avec le reste de sa bibliothèque, et n'a pas atteint un chiffre extraordinaire. D'autres exemplaires doivent se trouver aux mains d'autres amateurs. Sainte-Beuve les avait détruits presque tous. Il en avait fait toutefois relier quelques-uns à la suite d'autres volumes de ses œuvres, pour en assurer davantage, croyait-il, la conservation. Une grande bibliothèque publique en renferme plusieurs, dans ces conditions.

L.

—

Symbolisme du bonnet phrygien (XIII, 485, 568). — J'ai sous les yeux une pièce de cinq centimes, de 1793, dont voici la description. D'un côté, un écusson sur lequel sont gravés ces mots : Les hommes sont égaux devant la loi. A gauche, un épi de blé; à droite, une espèce de fleur peu reconnaissable. L'écusson est surmonté d'un ornement fruste, dans lequel je crois voir un œil entouré de rayons. Exergue : République françoise. — De l'autre côté, un cercle, dans lequel on lit : I. S. (un sou). Ce cercle, qui pourrait être une couronne de feuillage, supporte des balances, dont le fléau est surmonté du bonnet phrygien. Exergue : liberté, egalité. Au-dessous du cercle, un T (marque de la ville où la monnaie a été frappée), et : **1793**. Ces pièces sont devenues très rares, et surtout lorsque la phrase inscrite sur l'écusson est restée lisible. Par un hasard assez singulier, cette inscription est ce qui s'est le mieux conservé. E.-G. P.

—

De quelle maladie François Ier est-il mort ? (XIII, 487, 542, 571, 621). — Le bénédictin Poirrier, chargé de surveiller l'exhumation des corps enfermés dans les tombeaux de Saint-Denis, ne cite pas, dans son procès-verbal publié par M. Georges d'Heilly, le fait dont parle E.-G. P. — Voici le passage relatif au cadavre de François Ier, et aux cinq autres cadavres trouvés dans le même caveau : « Tous ces corps étaient en putréfaction liquide, dont il se dégageait une odeur insupportable; une eau noire coulait à travers les cercueils de plomb dans le transport que l'on en fit dans le cimetière. Le corps de François Ier avait une taille extraordinaire et une structure très forte; l'un des fémurs de ce prince, que j'ai mesuré, portait 20 pouces, des condyles à la tête de l'os. »

N'est-il pas à supposer que dom Poirrier n'aurait pas manqué de signaler la présence du mercure dans le squelette royal, s'il l'avait remarquée ? Yorel.

—

Proverbes équivoqués (XIII, 491 : XII, 421, 475). — Va pour ce titre. En voici de nouveaux. La matière est inépuisable! Toutefois nous comprenons ici, sous cette rubrique, pas mal d'expressions qui ne sont pas des proverbes, mais de simples locutions estropiées.

— Entre le *kyste* et l'*inceste*.
— Faire un *devis* de polichinelle.
— Bâtir un *arqueduc*. (Au moins la faute est pittoresque).
— Manger à *tire-lard et gigot*.
— Sans aucune valeur *entr'insecte*.
— Faire subir la loi du *tabellion*.
— Il faut battre son *frère* pendant qu'il *a* chaud.
— Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui *tu fréquentes*.
— Crier comme un *âne* en *plaine*.
— Se farder comme une fille de *choix*.
— Il ne s'agit pas de frapper *Paul*, mais de frapper *Jules*. (Voltaire.)
— La nuit tous les *goujats* sont gris.
— Il n'y a pas de plaisir sans *peigne*.
— Le *lièvre* meurt où il s'attache.
— Plus on est de *soûls* plus on est *gris*.
— Arriver comme *garse* en *calèche*.
— Prendre des amants en *fringant délire*.
— S'engraisser comme un *chat de moine*.
— Quand on prend du *gâteau*, on n'en saurait trop *rendre*. Quintilius.

—

Deux proverbes qui méritent de n'être pas oubliés. (XIII, 575, 652). — Je n'ai pu songer à dire que ces proverbes sont oubliés en général ; mais je trouve qu'ils l'ont été des collectionneurs et de ceux qui cherchent à remonter à l'origine de ces sentences. Je n'ai pas invoqué la Vulgate ; j'ai invoqué les Septante, qui se servent du mot ἀνεμόφθορα, et le *Vetus Latinus*, qui a *corrupta vento*. Il me semble difficile d'admettre qu'on sème du vent, le sachant et le voulant ; on ne le sème qu'en voulant semer autre chose ; et en ce sens, cette leçon me semble meilleure. Cependant je suis loin d'affirmer que la traduction par *vent* soit fautive : en fait d'images, on se passe bien d'autres licences ! Si un hébraïsant témoigne que le texte n'a pas autre chose que *vent*, la petite querelle entre E.-G. P. et moi sera terminée à son avantage, et nous jugerons que les Septante ont mal à propos voulu *modérer* leur auteur, au lieu de le suivre dans ses hardiesses. Ph. R.

—

Raisonnement attribué à Pascal (XIII, 603, 656).— Pascal n'a jamais tenu le raisonnement que lui prête le rédacteur du journal le *XIXe Siècle*, mais l'avis du Chapitre 7 des *Pensées* explique la méprise, je crois. Miss Bookinett.

—

Armoiries. Famille du Peitou (XIII, 610, 660).— Prière à notre collabo La Maison Forte de bien vouloir nous dire *où* se trouve, dans Beauchet-Filleau, la réponse à notre question sur la famille *de* la Flocelière, aujourd'hui éteinte. Nous l'y avons cherchée en vain. E***** d, Miles.

—

La Table des matières contenues dans nos dix premiers volumes (XIII, 551, 627). — Permettez-moi, en tant que collabo de l'*Intermédiaire*, et au nom de l'intérêt tout particulier que je porte à notre feuille, de faire appel à votre intervention en faveur de la publication d'une Table générale. J'ai été le premier en date (je le crois), il y a plus d'un an, à réclamer ce bienfait si précieux pour nous tous. On allègue (et je m'incline) les difficultés pratiques. Les sentiments sont divisés sur le mode d'opérer par classement de matières. Me permettez-vous de soumettre humblement mon avis ? Ce serait de récapituler et classer toutes les matières sous la *rubrique textuelle* des Tables annuelles (pour éviter toute confusion), sauf à réunir les divers intitulés dans une Table raisonnée. Exemple :

a) *Table alphabétique* (répétant la Table annuelle) :

Connaît-on le lieu où sont déposées les cendres de Voltaire ? (I, 10, 57, 92.)

b) *Catalogue raisonné* (Philosophie, Histoire, etc.) :

Voltaire. Cendres de Voltaire. Lieu où elles sont déposées, etc., etc.

Pardonnez à l'indiscret qui signe à l'Intermédiaire Quintilius.

—

Les « Nouvelles » de Casti (XIII, 636).— Voici ce qui concerne le traducteur Alary : « *Les Animaux parlants,* poésie héroï-comique, traduction nouvelle, par L.-J. Alary. Edition illustrée de dessins par T. Jolimont. Moulins, Martial, 1847, 2 vol. in-8 ; 1 portrait, 39 vignettes. Ici, la bibliographie du Dictionnaire des Littératures est fausse ; c'est la reproduction d'un passage de M. Villeneuve, dans l'Encyclopédie des Gens du Monde, reproduit à la p. 108 du t. IX de la Biographie Didot. L'auteur a mal compris ce qui est dit par Brunet. Voyez aussi Quérard.

La Maison Forte.

— Je ne crois pas que les *Nouvelles* de Casti aient encore été traduites en français. Ce qui a pu induire M. Vapereau en erreur, c'est que M. Alary a réellement traduit en prose *les Animaux parlants* de l'auteur italien (Moulins, 1847, 2 vol. gr. in-8). Dans la notice sur Casti, que M. L.-J. Alary a mise en tête de sa traduction, il parle des *Nouvelles galantes* et en fait l'éloge, mais il ne dit pas qu'elles aient été

traduites en français, et n'annonce pas l'intention de les traduire. La date 1846 donnée par M. Vapereau est donc suspecte; M. Alary, en publiant, en 1847, sa traduction des *Animaux parlants*, n'aurait pas manqué de parler de sa traduction des *Nouvelles*. Il est vrai que, depuis 1847, il pourrait l'avoir faite, mais je n'en ai pas eu connaissance. Un autre traducteur, en vers, des *Animaux parlants*, L. Mareschal (Paris, Brissot-Thivars, 1819, 2 vol. in-8), garde le même silence sur une traduction française des *Nouvelles*, bien qu'il en parle aussi avec éloge dans sa notice sur Casti.

E.-G. P.

—

L'aze me quille (XIII, 637, 686). — Je comprends « L'aze te quille! » car cela signifie en bon français : « Va te faire f...! » Mais on ne comprend guère Saltabadil disant : « L'aze *me* quille! » On ne s'envoie pas faire f.... soi-même. On a plus d'égards que cela pour « son petit soi. »

M. B.

— Dans le Dictionnaire de Richelet : « *Quiller*. Mot bas et libre, qui marque du mépris pour la personne de qui on le dit. « Qu'il s'aille quiller! » ou « Qu'il s'aille faire quiller! » Saint-Amant a dit : « C'est un sot en trois lettres, l'ase le quille! »

Et dans le Dictionnaire de Furetière : « *Quiller* est aussi un verbe actif, qui ne se dit qu'en cette phrase injurieuse : « Que l'ase vous quille! »

N. B. Richelet et Furetière écrivent différemment le nom de l'âne (*aze* et *ase*).

Le Furet.

—Allons-y gaiement, puisqu'aussi bien...

Un jour de foire, dans Châlons,
Colas s'en alloit à la ville,
Monté sur le roi des ânons,
Animal soumis et docile,
Contre l'usage des grisons.
N'étant qu'au milieu de la route,
Il fit rencontre de Catin,
Lasse, suant à grosse goutte,
Et faisant à pied le chemin.
La belle, voyant son voisin
Qui s'en alloit, le vent en poupe,
Le conjura, par saint Martin,
De la laisser monter en croupe.
Un cœur aussi dur qu'un rocher
Se fût attendri pour la belle;
Elle était fraîche, encor pucelle,
Et sa main venoit s'accrocher
Parfois au pommeau de la selle.
Mais ces menus dons des amants,
Que nous autres, honnêtes gens,
Avons baptisé petite oie,
Sont nommés, par certains manants,
Viande creuse et fausse monnoie.
De ces amants étoit Colas;
Aussi n'en faisoit-il grand cas.
Depuis longtemps de la donzelle
Il avoit pris ville et fauxbourgs,
Mais elle défendoit toujours
Avec vigueur la citadelle
Le gars, en plus de vingt assauts,
Fut repoussé sur la verdure,
Non sans force coups de fuseaux,
Sans mainte et mainte égratignure.
Colas en avoit le cœur gros;
Aussi, tout sec piquant sa bête :
« Néant, dit-il, à la requête! »
Catin le flatte tendrement;
Le manant répond fièrement.
Si l'une presse, l'autre chante.
Que faire en cette extrémité?
Catin n'avoit point d'Atalante
Les pieds ni la légèreté,
Puis c'étoit au cœur de l'été,
Au moment de la canicule.
Colas gardoit son quant-à-soi.
Nécessité n'a point de loi;
Enfin la belle capitule.
Arrêté fut qu'à chaque pet.
Que feroit messire baudet,
Maître Colas et la bergère
Feroient un tour sur la fougère :
Le tout pour le soulagement
Et le repos de la monture;
Que toutefois griffe ni dent,
Façon aucune, aucun murmure
Ne seroient admis nullement.
Le traité fait, la belle monte.
Le drôle aussitôt du talon
Frappe le flanc de son grison :
Maître baudet pette, et sans honte.
Il savoit par cœur sa leçon;
A cette espèce d'exercice
Jadis l'avoit dressé Colas
Pour certaine dame Thomas.
Martin ayant fait son office,
Colas descend. Point de quartier!
Elle eut beau cent fois le prier,
Il l'emporte, il sue, il travaille,
Et, d'une sanglante bataille,
Il revint couvert de laurier.
Tous deux remontent : la fillette
Rajuste mouchoir et cornette.
Bientôt après le villageois,
Tournant vers elle le minois,
Fut surpris de la voir plus belle :
C'étoit l'effet d'un incarnat
Qu'elle avoit acquis au combat.
Tout aussitôt ardeur nouvelle,
Coups dans les flancs et nouveaux sons.
Pour descendre, moins de façons.
A la troisième pétarade,
Catin vous fait une gambade,
Tire Colas par ses habits,
Lui montrant un prochain taillis.
Ce bois lui donna l'estrapade;
Il en revint pâle et défait,
Et jurant contre le baudet.
Il n'étoit au bout! La fillette
Avoit découvert son secret.
Elle talonne, l'âne pette.
Lors dit Catin : « N'entends-tu pas?
—Quoi? répond l'autre.—L'aze... Ecoute...
— Si l'aze pette, dit Colas,
Palsangué, que l'aze te... *rime!* »

P. c. c. : A. D.

—

Bâbord et tribord (XIII, 638, 689).— Le peuple romain avait décerné un joueur de flûte au consul Duillius. Aux Variétés, dans « les Trente millions de Gladiator », le dentiste (Baron) avait un commis (Dupuis) chargé de s'écrier : « Quel génie! quel dentiste! » Mais il ne faut pas se dé-

cerner à soi-même la couronne de chêne. Dicastès a trouvé, dans un dictionnaire allemand, que *steuerbord* veut dire tribord et *backbord* bâbord. Je l'avais bien vu, moi aussi, quoique n'ayant pas trouvé la solution du Jeu des olives (XIII, 463). Mais *steuer* signifie simplement *gouvernail*. Je ne vois donc pas en quoi on a abusé de ma bonne foi de *terrien*, et je maintiens ma solution, d'autant plus que je l'avais déjà préférée à la suivante. Dans l'Encyclopédie de Vorepierre on trouve : « TRIBORD, côté droit, côté honorable du navire, côté des officiers, où se trouve l'échelle pour attérir, le navire étant toujours à droite du quai, prêt à partir. BABORD, côté des matelots, bas côté où l'on monte par une simple corde »; d'où je conclus que *tribord* pourrait bien venir de *attérir bord*.

Je soumets de nouveau ma recherche aux collabos. Notre devise n'est-elle plus de s'entr'aider? Où irions-nous si nous venions nous donner sur les doigts les uns aux autres, au lieu de nous éclairer mutuellement, *quoad possumus?*

A BOOCKWORM.

—

Mât de Cocagne (XIII, 640, 692). — Les collabos dont l'érudition s'est exercée à propos de l'étymologie du bon pays de Cocagne, en ont oublié une, la bonne, je crois. Ce vocable viendrait de « pays à *cucca* », ou coques de pastel qui, avant les temps modernes, faisaient tous les frais de la teinture des étoffes, et, par conséquent, donnaient la richesse et l'abondance. Ils ne paraissent pas non plus connaître un opuscule italien fort rare, du XVIIe siècle, intitulé : « *Descrizione del gran paese di Cuccagna,* » avec gravures, dont l'analyse et l'iconographie ont été données par le Magasin Pittoresque entre 1840 et 50.

DOCT. BY.

— Sur l'étymologie du mot Cocagne, je me permets de vous indiquer le verbe *cuccare*, que l'italien emploie dans le sens d'avaler précipitamment et avec satisfaction (gober?). G. V.

—

Religatum de pelle humana (XIII, 642).— Le docteur By devrait d'abord indiquer où il a puisé cette assertion : « que le duc d'Orléans (1793) avait une grande partie de sa bibliothèque, etc. »; car, avant de se mettre à chercher, il faut, d'abord, s'assurer de la valeur des indications sur la foi desquelles on cherche. Même traitée par le sumac, la peau humaine conserve une apparence, *sui generis*, très reconnaissable. J'en ai eu plusieurs échantillons fort différents, les uns préparés avec du sublimé, les autres simplement parcheminés à la chaux, etc.... Ce n'est que si le parchemineur la tend trop, en la cadrant, qu'elle perd son aspect typique pour prendre celui du parchemin ordinaire. CARION.

—

Catalogue Néaulme (XIII, 643).— Le n° indiqué ainsi que la pagination correspondent au tome XII; toutefois, je ne trouve rien.

—

Mémoires de J.- A. de Thou (XIII, 666). —Barbier et Quérard donnent ce qui suit : « Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, ouvrage mêlé de prose et de vers, avec la traduction de la préface qui est au-devant de la grande histoire. Première édition, traduite du latin en françois. Amsterdam, Leers (Rouen), 1711, in-4.— Amsterdam, F. L'Honoré, 1713, in-12. Id., 1714, in-12. — Jacques-Georges Le Petit, secrétaire honoraire du roi, a traduit la prose ; quant à la préface, tirée de la grande histoire, il n'a fait que revoir la traduction d'un ministre protestant, insérée en tête de l'Histoire de l'édition de Nantes. La traduction des vers est de Frédéric Costard, seigneur d'Ifs. (Note autographe de A.-A. Barbier, confirmée par Frère, Manuel du bibliographe Normand, II, p. 97. Barbier, Dictionnaire des ouvrages anonymes, III, 202, *d.*)—« Mémoires de la vie de Jac.-Aug. de Thou, trad. du latin en français (de Masson). — Rotterdam, Leers, 1711, in-4, et enrichis de portraits et d'une pyramide fort curieuse. Amsterdam, L'Honoré, 1713, in-12 (France littéraire, Quérard, t. IX, p. 457).

De quel Masson veut parler Quérard : serait-ce de Papire Masson? Il doit y avoir une erreur? LA MAISON FORTE.

— François L'Honoré est seulement le libraire-éditeur de ces Mémoires, qui, d'après A.-A. Barbier et Frère, ont été traduits, la prose par Jacques Georges Lepetit, secrétaire honoraire du roi, et les vers par Frédéric Costard, seigneur d'Ifs; quant à la préface, Lepetit se serait contenté de revoir la traduction d'un ministre protestant, insérée en tête de l'Histoire. édition de Nantes. A. D.

—

Vermersch, écrivain-poète (XIII, 666). — Il a publié, outre le *Latium moderne* (in-8, 60 c.), *De l'Ostracisme littéraire* (in-8, 30 c.), *Le printemps du cœur, poésies* (in-16, 2 fr.), Royer Delorme, *Le cœur et les lèvres, poésies* (in-18, 1 fr.), enfin, *Saltimbanques et Pantins*, Réponse au Syllabus de M. A. Weill (Paris, Sausset. 1865, in-8). J'extrais de cette dernière brochure ce qui suit :

« Je conçois qu'il est dur, quand on peine « depuis quelque vingt ans, de n'avoir en- « core pu faire un de ces livres que le pu- « blic s'arrache, qui s'épuisent à peine pa- « rus, et que l'on achète à prix d'or quand « ils sont interdits ; mais ce n'est pas une

« raison pour se permettre ces petites co-
« quineries littéraires où l'on étale un
« fonds d'idées fausses, prétentieusement
« appelées *paradoxes*, pour jeter de loin
« ses ordures aux statues des grands hom-
« mes et pour se faire à soi un piédestal
« d'immondices intellectuelles....»

Et voilà Vermersch qui défend, contre Alexandre Weill, Victor Hugo, Lamartine, Guizot, Thiers, etc.!! C'est Vermersch qui est le conservateur, Alex. Weill qui est l'iconoclaste ! Mais tout est bien qui finit bien : Vermersch a fini dans la boue de la Commune, et Alexandre Weill se porte à merveille : à preuve, son dernier article sur la *Chasse et les Chasseurs* (dans l'*Evénement*, je crois), et auquel je souhaite qu'il en ajoute beaucoup d'autres. Amen ! RISTELHUBER.

— Je possède plusieurs ouvrages en vers et en prose de l'ex-rédacteur du *Père Duchesne*, entre autres un petit volume de 124 pages, intitulé : Les Printemps du Cœur, par Eugène Vermersch, étudiant en médecine, avec deux épigraphes, une en grec (d'Anacréon, s'il vous plaît !), l'autre, de Jules Claretie. Il fut publié, en 1865, chez Sausset, libraire, galerie de l'Odéon. Ce recueil répond bien à son titre. Voici une des pièces que je prends parmi les plus courtes pour la donner entière :

Ce que j'aime.

J'aime à voguer, le soir, sur un lac endormi,
J'aime à laisser errer mes doigts sur une lyre,
A respirer la rose entr'ouverte à demi,
A sentir sur mon front s'égarer le zéphire;

J'aime à voir un tableau d'un artiste vanté,
La lune à l'horizon laissant voir son front pâle,
Le soulier de velours dans la valse emporté,
Et, dans un rayon d'or, ces reflets de l'opale;

J'aime entendre la voix d'un sylphe qui se plaint,
Les accords éclatants des joyeuses fanfares,
Le choc tumultueux des coupes du festin,
Et, dans la sombre nuit, le son doux des gui-[tares.

Mais tout s'efface, tout s'enfuit,
Comme une abeille qui se pose,
Lorsque je te vole, à minuit,
Un baiser sur ta lèvre rose !

Hélas ! le citoyen Vermersch, depuis, a aimé bien autre chose !

INMOR.

— J'ai très peu lu le *Père Duchêne*, et ne connais d'autres vers de Vermersch que l'idylle citée ; mais Fabre d'Eglantine a bien composé la romance : « Il pleut, il pleut, bergère, » et d'autres berquinades et florianeries. Robespierre fut bien un membre distingué de la Société des *Rosati* d'Arras (voir les Chansons badines de A. Dinaux). St-Just a bien commis un poème détestable, mais qui ne révélait pas le futur terroriste. On en pourrait citer beaucoup d'autres, parmi les morts et les vivants, qui ont préludé, sur le mode idyllique et doucereux, à des œuvres perverses !! L'occasion fait le larron......

E.-G. P.

— Il faudrait consulter la suite d'Otto Lorenz, je ne l'ai point. Voici ce que je connais : « 1° *Les Binettes rimées*. Texte par E. Vermersch, dessins par L. Petit et F. Regamey. Paris, aux bureaux de l'Image, rue du Faubourg-Poissonnière, 10. Chez Gayet, rue Montmartre, 133, et chez tous les libraires, in-32 carré, 64 p. (l'auteur annonce trois séries) ; 2° *La Chronique scandaleuse*, par E. Vermersch (Paris, imprimerie Vallée, 16, rue du Croissant), in-32 carré, 32 p. (prose) ; 3° *De l'Ostracisme littéraire* (lu aux conférences du Cercle littéraire de la rue des Saints-Pères, 61). Paris, E. Sausset, 1865, in-8, 16 p. (prose) ; 4° *Le Grand Testament du sieur Vermersch*. (Epigraphe : « Je ne suis tant farouche, ne implacable que vous penseriez. RABELAIS. ») En vente chez les principaux libraires et chez l'auteur, rue de Seine, 27, 1868, in-12 de 70 pages. Timbré. Tirage à 500. (Préface en prose. Le reste en vers. L'auteur est à Sainte-Pélagie.) 5° *Les Hommes du jour*. Paris, Madre, libraire, 10, rue du Croissant, in-32 carré (deux séries. 300 portraits, prose et vers) ; 6° *La Lanterne en vers de Bohême*, par E. Vermersch (Paris, imprimerie Parisienne), in-32 carré, 32 p., sur papier saumon. Illustrations de F. Regamey; 7° *Le Latium moderne*. Lettre à un étudiant en droit. Par Eugène Vermersch, étudiant en médecine. Paris, E. Sausset, libraire, galerie de l'Odéon, 1864, in-8, 32 p., prose ; 8° *Lettres à Mimi, sur le Quartier latin*, avec le portrait de Mimi, par Charles Benoist. Epigraphe :

Avec nous l'on chante et l'on aime,
Nous sommes frères des oiseaux ;
Croissez, grands lys; chantez, ruisseaux ;
Et vive la sainte Bohême !
THÉODORE DE BANVILLE.

Gais bachelier, l'avenir vous contemple,
Ressuscitez le vieux quartier latin.
***

Paris, E. Sausset, galerie de l'Odéon et chez tous les libraires, grand in-8, 40 p. (vers) ; 9° *Les Printemps du cœur*, par Eugène Vermersch, étudiant en médecine. Paris, E. Sausset, in-18, 124 p. (vers) ; 10° *Saltimbanques et Pantins*. Réponse au Syllabus de M. A. Weill. Paris, E. Sausset, 1865, in-8, 16 p., couverture ornée du portrait-charge de M. A. Weill (prose). Ouvrages annoncés : « *Les Binettes*, deux autres séries ; *Almanach des amoureux* ; *Les Hommes du jour*. 3e série ; — *Livre d'heures galantes et gourmandes*. Poésies. — Avec L. Mulheim : *Les histoires terribles de Samuel Broeck* ; — avec F. Régamey : *Les Parisiennes*. Poé-

sies et dessins ; — *Philosophie de la Révolution française.* — *Satires*, in-18, 360 p. — Qui ne sait que, pendant la Commune, il a rédigé le *Père Duchesne ?*

LA MAISON FORTE.

—

Chemises de cheval (XIII, 667). — Tout bonnement, chemises pour monter à cheval. E.-G. P.

— On dit encore aujourd'hui : *un habit de cheval*, pour désigner le costume masculin ou féminin (féminin surtout) qu'on revêt pour monter à cheval. Il semble donc que les mots *chemise de cheval*, principalement avec ceux-ci : *garnie de dentelles*, désignent une chemise de forme ou de nature particulière pour les amazones. V. F.

—

Rincer la berlinguière (XIII, 667). — Je ne trouve *berlinguière* nulle part ; mais, d'après le Dictionnaire comique de Leroux, le mot *berlingot* désigne comiquement le membre viril. N'y aurait-il pas, dans l'expression *rincer la berlinguière*, une accusation de mœurs dissolues, qui entraînent de fâcheuses suites ? On connaît la caricature d'un pauvre pioupiou malade qui dit : *Je ne me suis pas assez méfié de la payse!* Le s[r] Briot ne s'était-il pas suffisamment méfié de...... ? Entre membres des Parlements, on se disait de ces choses-là. E.-G. P.

—

Et ego in Arcadia (XIII, 668). — L'admirable tableau du Poussin dont parle M. B. est au Louvre. L'inscription textuelle est : ET IN ARCADIA EGO. J'ignore la source où notre grand peintre classique a puisé ce beau sujet. E.-G. P.

— *Les Bergers d'Arcadie*, ce chef-d'œuvre si souvent reproduit par la gravure, fait partie de notre Musée du Louvre, mais il en existe une répétition (avec une variante dans la place occupée par le tombeau), qui est en Angleterre. Il est facile de comprendre la pensée philosophique de ce tableau, c'est-à-dire « l'idée de la Mort, que rien n'arrête ». On sait que l'Arcadie était considérée, dans l'antiquité, comme un séjour privilégié et heureux entre tous, et que son nom est, à ce point de vue, demeuré proverbial. Le ET EGO IN ARCADIA est donc un *Memento quia pulvis es*, adressé, en style mythologique, par le mort, au jeune pâtre et à la jeune fille qui regardent leur compagnon épeler du doigt l'inscription tumulaire. V. F.

— *Et in Arcadia ego* signifie ici : Nous sommes tous mortels,

Et moi je fus aussi pasteur en Arcadie!

C'est donc dans un sens heureusement détourné que notre Directeur s'est approprié cette parole mélancolique et en a fait sa signature de circonstance. Application bien motivée, d'ailleurs, car, dans cette précieuse petite *Arcadie* de notre *Intermédiaire*, nous sommes tous... *Arcadiens*, n'est-ce pas ? ARCADIUS ALTER.

—

Variations de l'ancien français (XIII, 668). — Si notre collabo Doct. By me fait crédit de quelques mois, je répondrai à sa question par la publication (texte et traduction) de la très rare plaquette de Théodore de Bèze : *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione tractatus* (Genève, Eustache Vignon, 1584, réimp. à Berlin et Paris, en latin, par A. Tobler, 1868). Il en trouvera, en attendant, des extraits importants dans Charles Livet, *la Grammaire et les grammairiens*, p. 510 (Paris, Durand, 1859). — Je ferai ce que je pourrai pour « orner » ma traduction de quelques notes congruentes, et c'est le rassemblement de ces notes qui a retardé et retardera encore la publication de ce travail, commencé il y a.... un lustre, à tout le moins ! Cz.

—

Calembour (XIII, 668). — Je lis, dans la Correspondance secrète, etc. de Mera, au 4 septembre 1774 (t. I, p. 57) : « Ce siècle est le siècle des calembours, et Paris est le théâtre le plus brillant et le plus favorable pour ce genre d'exercice... Il y a, dans cette ville, un certain marquis de Bièvre.... » (Voir le même ouvrage *passim.*) E. Mi.

—

Post Tenebras Lux (XIII, 669). — Voir l'Armorial Genevois, de Blavignac et de Maudrot ; *Genève historique et archéologique*, de J.-G. Galiffe, in-4°, et plusieurs autres ouvrages genevois, où cette question est traitée avec plus ou moins de détails.

Cz.

—

Une religieuse de Moret (XIII, 669). — Quand Touchard-Lafosse raconte une anecdote, il y a dix à parier contre un qu'elle est fausse. Sa compilation est curieuse, néanmoins, et bonne à consulter, parce qu'elle est l'écho fidèle (plutôt grossi qu'affaibli) de tous les cancans, de tous les ragots, de tous les potins, dont les gazetiers hollandais et les fabricants de Mémoires secrets ont amusé l'Europe, aux dépens de Paris et de Versailles, pendant les quatre derniers règnes de la Monarchie française. Ceci dit, voici ce que le chroniqueur rapporte au sujet de la mystérieuse recluse de Moret. Inutile d'ajouter qu'il ne faut pas croire un mot de cette étonnante histoire.

« Marie-Thérèse (la reine) quitta la vie à l'âge de quarante-cinq ans. Hélas! (dit

le roi, au moment où elle ferma les yeux), voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné. » — Comment concilier la réputation sans tache de cette princesse avec l'existence d'une petite Mauresse, élevée dans le plus grand mystère au couvent de Moret, et qui passe pour la fille naturelle de Marie-Thérèse? Consignons ici le bruit généralement accrédité sur la naissance de cet enfant. Duquesne avait donné à la reine un jeune Maure, nommé *Nabo*, qui faisait agréablement des tours d'adresse et amusait Sa Majesté dans la solitude où elle vivait. Quand cet Africain commença à parler français, ses saillies étaient enjouées, naïves et remplies de vivacité; il finit, dit-on, par plaire à la Reine au point que toute sa vertu ne put la défendre d'une faiblesse, que l'homme le plus beau de la chrétienté aurait vainement sollicitée. — Nabo mourut très subitement, et peu de temps après Sa Majesté accoucha d'une fille, si noire que le chirurgien Félix crut devoir la faire passer pour morte. La négresse fut envoyée aux religieuses de Moret, qui l'élevèrent dans l'ignorance de son origine. On assure qu'au lit de mort Marie-Thérèse révéla l'existence de cet enfant à Louis XIV. Les médecins, se hâtant alors d'expliquer sa couleur, jurèrent à Sa Majesté qu'il avait suffi d'un regard du Maure pour faire une Mauresse de la petite fille. — « Un regard! répondit Sa Majesté. Hum! il était donc bien pénétrant! » — Après cette révélation, le roi n'alla qu'une seule fois à Moret, pour s'assurer de ce fatal mystère, et personne depuis n'a osé en parler devant lui. Maintenant, quelle est dans ce récit la part de l'authenticité? J'aurais peine à le dire avec précision, mais il est positif qu'un jeune Maure vécut auprès de la Reine, qu'une petite Mauresse fut envoyée à Moret dans le temps des couches de la Reine, et que, chaque année, Bontems lui porte une grosse somme en or, avec un collier de corail. » (*Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, 1re partie, chap. XXV.)

Ce collier de corail ne fait-il pas rêver? Pour une fois, passe! mais tous les ans! Pour peu que la charmante Mauresse ait vécu jusqu'à.... son retour d'âge, que pouvait-elle bien faire de tous ces bibelots?...

JOC'H D'INDRET.

—

Singulière peine infligée aux adultères (XIII, 670). — Renvoi à IX, 324, 380, 409, 468. Le fait cité est une nouvelle preuve que les coupables étaient promenés nus dans les rues, et la question une nouvelle preuve de l'utilité d'une Table générale.

A. D.

—

Colonia Munatiana (XIII, 672). — La *colonia Munatiana* (de Munatius Plancus, que l'on prétend avoir fondé la ville) est *Basilea*, auj. Bâle, ville de Suisse, sur le Rhin. (P. Deschamps, *Dictionn. de géogr.*)

LE ROSEAU.

—.... Les Thurneysen, imprimeurs de Bâle et célèbres, comme les Alde, de Venise, les Elzeviers, de Leyde sont d'Amsterdam.

(Nîmes.) CH. L.

—

Donà Sigea (XIII, 672). — L'auteur est connu; il se nommait Philippe Garnier, de Bâle; l'ouvrage a paru sous le titre suivant: *Philippi Garneri Gemmulæ linguæ latinæ, sive Colloquia familiaria, altera parte auctiora.* Amstelodami, 1676, petit in-12, de 168 et 78 p., plus un feuillet blanc, sur lequel sont imprimés deux vers que l'on peut lire à la p. 38 du T. VIe de la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour. Ainsi, Louise Sigée, Meursius et Chorier sont innocents d'après M. Delepierre, qui possédait le seul exemplaire connu des *Gemmulæ*.

LA MAISON FORTE.

— Notre confrère M. R. restera convaincu de la paternité de Chorier, s'il veut bien consulter une très curieuse et très savante étude, de M. P. Allut, intitulée: *Aloysia Sygea et Nicolas Chorier* (Lyon, H. Scheuring, 1862).

A. V.

—

Le Testament politique du cardinal Richelieu et l'abbé Bourzeis (XIII, 673). — Chabrol (Coutumes d'Auvergne, IV, 490) nous dit, dans la biographie d'Amable Bourzeis: « On lui a attribué le *Testament* « *du cardinal Richelieu.* Il est reconnu « maintenant qu'il n'en est pas l'auteur et « que, malgré l'assertion de Voltaire, le « cardinal de Richelieu l'a fait lui-même. » — Foncemagne l'a, du reste, démontré victorieusement dans l'édition qu'il a donnée de ce *Testament*, en 1764. M. Tardieu (Dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme, p. 24) nous apprend que, pendant un voyage, le cardinal de Mazarin prit pour secrétaire Amable Bourzeis, et qu'une Vie de cet abbé a été écrite par son neveu, M. Ollier de Bessat, Maître des Comptes. Cette Vie, que nous n'avons pas pu nous procurer, serait peut-être utile à consulter.

VERNIÈRE.

—

Valbert (XIII, 673). — N'ayant pas sous les yeux la Revue critique ni l'article auquel A. Fels fait allusion, il se peut que ma réponse tombe à faux. Je connais, en tout cas, un *Valbert*, qui est le pseudonyme d'un très brillant écrivain: il fait un bulletin, ou chronique des questions d'actualité, une fois par mois, si je ne me trompe, dans la Revue des Deux Mondes. L'auteur de ces spirituelles revues n'est

autre que Victor Cherbuliez, l'écrivain qui nous a donné *le Comte Kostia*, *Ladislas Bolski*, *Paule Méré*, et bien d'autres romans, et qui publie actuellement *Rouges et Noirs* dans ladite Revue des Deux Mondes.

P. DE W.

—

Ex-libris Colas Canon (XIII, 674). — Cet ex-libris doit être celui du chanoine Colas de Rouen, dont la vente a eu lieu il y a 5 à 6 ans. L'abbé Colas a collaboré à l'Histoire de la faïence de Rouen, publiée chez Lebrument, à Rouen, en 1870. Il est dit, dans l'Avertissement placé en tête de cet ouvrage, que l'abbé Colas a succédé à M. Pottier dans la direction du musée céramique de cette ville. Les abonnés de l'Intermédiaire habitant la Normandie pourraient fournir de plus amples renseignements.

ELLEX LOISIF.

P. S. — **J.-B. St. Colas Canon**. Tel est l'ex-libris dont la reproduction était annoncée dans la question, et a été omise.

Trouvailles et Curiosités.

Courtot de Cissey et Courtin de Cissé. — Le scandale récent d'une cause, qui restera cause célèbre, m'a fait rechercher, dans le Dictionnaire de Vapereau, l'article biographique consacré au général de Cissey. — Suivant son habitude, ce *Gradus* de nos Contemporains, avait commis deux fautes, dès la première ligne (je signale cette double erreur à M. Tourneux qui prépare en ce moment une nouvelle édition du célèbre Dictionnaire) :

« DE COURTET DE CISSEY.... *de famille noble de Bourgogne.* »

D'abord, le général signe *de CourtOt de Cissey*; puis il n'est pas de famille noble. J'ai consulté tous les armoriaux possibles; aucun ne souffle mot des *Courtot*, pas plus que des *Courtet* de Cissey.

Puis, est-il bien sûr que le vrai nom du général s'orthographie comme sa signature ? Je suis persuadé que l'ancien ministre de la guerre en sait moins long que moi sur ce sujet.

Il y a deux mois à peine, je découvrais un bouquin rarissime, intitulé comme suit : « Œuvres poétiques de J. de *Courtin* de *Cissé* », gentilhomme percheron. Paris, 1581.

Ne vous semble-t-il point que *Courtin* de *Cissé* et *Courtot* de *Cissey* soient proches parents ?

A vrai dire, le *Courtin* de *Cissé* ne se trouve pas plus que de *Courtot* de *Cissey* dans les Généalogies de d'Hozier, dans le Dictionnaire de la Noblesse La Chesnaye, etc., etc.

Le poète du XVI[e] siècle fut un enfant célèbre, dont le père, dernier bailli du Perche en robe longue, mourut assassiné. Lui-même fut enlevé par la mort, à la fleur de l'âge : il n'avait pas vingt-quatre ans et, à vingt ans, il avait publié ses Œuvres poétiques, qui contiennent, entre autres pièces, une série d'Odes et de Sonnets, pleins de grâce et de sentiment, réunis sous ce titre affriolant : *Les amours de Rosine*.

Courtin de Cissé, célébré en français et en latin par Scaliger, J. Binet, Bonnefons, J. Durant, et cité avec éloges par La Croix du Maine, et l'abbé Goujet, a chanté, lui aussi, la fameuse puce de Mme Des Roches. Il a laissé des poésies manuscrites : que sont-elles devenues ?

Nous citerons de lui le sonnet suivant, qui donnera une idée de sa manière :

Mon âme n'est plus mienne! Elle s'enfuit vers vous!
Ce penser ennemi loin de moi la retire !
Mes esprits sont confus...Ravi, je vous admire,
Et de moi-même, hélas! je demeure jaloux.

Mon corps perd sa vigueur, et mes faibles genoux
Tremblottent chancelans... A peine je soupire.
Vous maîtrisez mon cœur; et, sans plus, je remire
Assemblés dedans moi vos appas aigre-doux.

Le soleil enflammé sur la terre n'élance,
D'une telle vertu, sa divine puissance
Que vos yeux ont dardé dessus moi leur clarté!

Je sens, à tout propos, leur éclair qui me ronge!
Et, depuis cette vue, à toute heure je songe,
Y pensant à part moi, comme je fus dompté.

PAUL D'ESTRÉ.

—

Impressions académiques. — Trouvé, sur le Pont des Arts, le jeudi 25 nov., vers 5 h., à l'issue de la séance de l'Académie française :

Messieurs, je sors du Corps qu'Académique on nomme.
On recevait Labiche avec son boniment,
Qu'il vous a dégoisé, ma foi, fort galamment.
Bon bourgeois, franc-gaulois, c'est un très aimable homme,
Et tout, de son côté, s'est passé gentiment.

Celui qui répondait, c'est maître John Lemoinne.
Comme il est cravaté ! gourmé ! collet-monté!..
Il sait (dit-on) écrire avec aménité, —
Mais lire, oh ! non. L'habit (qui ne fait pas le moine)
N'en a pas fait non plus un lecteur écouté!

C'est sûrement quelque Académicien qui aura perdu ce crayon. Son autographe lui sera rendu, contre récompense honnête, au bureau de l'*Intermédiaire*, à qui nous l'envoyons à cet effet.

C. G.

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.

XIIIe Année.
N° 303.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Décembre 1880.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

25 Décembre 1880.

Bonne année aux parrains de *l'Intermédiaire!*

Leur filleul va tantôt compter *dix-sept* prin- [temps
Et... tout autant d'hivers! — Vous savez que, [naguère,
Il fut émancipé. C'était bien son affaire!
Avec son poil follet et ses trente-deux dents,
L'aimable jouvenceau, comme un joli Trouvère
(Pour rimer richement), s'en fut chez mons [*Rouveyre,*
Qui lui dit : « Mon ami, fêtons vos dix-sept ans!
« *Tout le monde et son père*, alors, seront [contents. »

C'est pourquoi, chers parrains de *l'Intermé-* [*diaire,*
Votre petit filleul vous convie à ce faire
Et, *fin janvier prochain,* à..... boire dans *son* [verre!

Questions.

Ils moissonneront la tempête. — C'est de cette manière que la Vulgate, et, sans doute, toutes les traductions qui ont suivi, rendent une partie d'Osée (VIII, 7). Mais il n'en est pas ainsi des Septante, lesquels donnent : καὶ ἡ καταστροφὴ αὐτῶν ἐνδέξεται αὐτά; ni du *Vetus Latinus* qui a, de même : *Et subversio eorum suscipiet ea.* Les *Variæ lectiones*, de J. B. de Rossi, n'indiquent pas ici de variante. Y a-t-il alors quelque point-voyelle lu de deux manières? Bref, comment expliquer un si grand écart de traduction? Si quelque hébraïsant lit l'Intermédiaire, j'espère qu'il voudra bien nous faire profiter de sa science.

PH. R.

—

Un « Sonnet » de Louis d'Orléans. — Il est adressé aux RR. PP. Minimes de la Place Royale, et commence ainsi :

Germe du Ciel, admirable Semence,
Qui du bon Dieu divinement instruits, etc.

Ce sonnet se lit au verso du 17e feuillet de la *Vie admirable du Glorieux Père et Thaumaturge saint François de Paule...* Par V. P. F. François Victon (Paris, 1623, in-12). Aurait-il été reproduit dans quelque Recueil, ou bien dans les ouvrages de Louis d'Orléans? Ce poète n'est point cité par M. Louis de Veyrières, auteur d'une « *Monographie du Sonnet.* Sonnettistes anciens et modernes. (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1870, 2 vol. in-12). »

On remarque : 1° au 29e f. de l'ouvrage précité, un quatrain de Louis (Louys ou Loys) d'Orléans, adressé au R. P. François Victon, autheur de la Vie de S. François de Paule, sur son Anagramme :

SAINCT FRANÇOIS DE PAULE,
Le sainct Pavois de la France.

2° une ode de F. Nicolas Girault, minime, au V. P. François Victon, sur l'histoire citée. — (Verso du 16e f., et recto du 17e.)

H. DE L'ISLE.

—

Nil ineptius inepto risu. — En parlant des ricanements qui, au lieu de réponse, ont accueilli, à la Chambre des Députés, le remarquable discours de M. Paul Bert, à propos de la laïcité des Ecoles primaires, M. Sarcey ajoute : « C'est l'éloquence « du boucan. On ne peut attendre de MM. « de la droite que cette sorte d'opposition, « qui est justement qualifiée par un dicton « célèbre : *Nil ineptius inepto risu.* »

Où se trouve ce dicton? A. D.

—

Faire la guerre pour une idée. — Dans la Revue des *Deux Mondes*, du 1er décembre, M. G. Valbert attribue à Napoléon III cette pensée, qu'il est glorieux « de faire la guerre pour une idée ». Où le dernier souverain de la France a-t-il exprimé cette pensée? S'il fallait renoncer à trouver une sentence de lui qui l'énonce, il nous resterait, à titre de compensation, la phrase par laquelle se terminait le premier article du *Moniteur* du 9 septembre 1859 : « Que « l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'un « seul peuple en Europe qui fasse la guerre « pour une idée : c'est la France, et la « France a accompli sa tâche. »

PH. R.

—

« **Bourdin. Bourdelot.** — Pasté de pom- « mes ou de poires. Vient-il point du la-

« tin *borulus*, que Laberius prend *pro* « *farcimine*, chez Aulu-Gelle, L. XV, ch. « VII. » Question posée par Fr. Eudes de Mezeray, à la p. 61 du t. Ier de : *Mémoires historiques et critiques* (Amsterdam, 1732, 2 vol. in-8).

Dans quelle partie de la France se servait-on de ces noms-là ?

LA MAISON FORTE.

—

Une abréviation anglaise. — Dans un roman américain dû à l'esprit humoristique de Mark Twain (*The Innocents abroad or The new Pilgrim's progress*), je lis la phrase suivante : « *He said : Well, that's gorgis, ain't it ! They don't have none of them things in our parts, do they ?*

De quel mot *ain't* est-il l'abréviation, ou plutôt la contraction ? J'avais d'abord cru à une faute typographique, et je supposais qu'il fallait lire *isn't*. Mais j'ai rencontré la locution *ain't* en maint autre endroit de l'ouvrage. — *Gorgis* est sans doute une prononciation familière, pour *gorgeous?*

Infatigable collabo *Bookworm*, c'est à toi que ma question s'adresse, car la langue anglaise n'a pas de secrets pour toi. Réponds-moi donc, ferme et sans me remettre à fin prochaine. Sois bon pour ton ami ! DON TUN.

—

Deux Odes de Victor-M. Hugo, publiées en 1823. — Dans une brochure publiée récemment par « un bibliophile Cévenol » : *Romantiques. Editions originales*... VICTOR HUGO, je relève (à la page 11) cette mention d'une des premières publications du poète : ODE SUR LA NAISSANCE DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX, suivie d'une *Ode sur la mort de S. A. R. Charles-Ferdinand d'Artois*, duc de Berri, fils de France ; par Victor-Marie Hugo, de l'Académie des Jeux floraux. — Paris, 1822 (?), in-8. « Cette ode, ajoute-t-on à la ligne (sans dire si la brochure fournit ce renseignement), a été lue, le 3 mai, à la séance de la Société des Bonnes-Lettres, présidée par M. le vicomte de Chateaubriand. »

Quel ordre doit prendre cette édition dans la série de celles qui suivirent la première, qui certainement est inconnue au « bibliophile Cévenol », et dont voici la bibliographie exacte ? Les moindres œuvres du grand poète ont acquis une valeur très élevée. Il est urgent de renseigner avec précision les bibliophiles épris de la littérature française moderne.

(Tout ce titre est en petites capitales de différentes forces.) « Ode sur la naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Bordeaux, suivie d'une ode sur la mort de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berri. Par Victor-Marie Hugo, de l'Académie des Jeux floraux. (Ici une marque, deux L affrontées enlaçant l'écu royal de France.) — A Paris, chez Anth. Boucher, imprimeur-libraire, rue des Bons-Enfants, 34 ; et chez Pélicier et Ponthieu, libraires au Palais-Royal, M.DCCC.XX. » 14 pages in-8, et une page de réclame.

Un renvoi, page 9, au titre de l'*Ode sur la mort du duc de Berri*, dit ceci : « Depuis que la première édition est épuisée, cette ode ayant été réimprimée plusieurs fois, on croit en devoir donner ici une seconde édition. »

A la fin : « Ces deux odes sont extraites du *Conservateur littéraire* ; la première a été insérée dans la XXIIIe livraison. La seconde l'avait été dans la VIIe, peu de jours après la mort de S. A. R. »

L'exemplaire que je possède porte, sur le verso de la couverture (laquelle est en papier glacé vert pomme), cet envoi : *A mon bon et cher oncle, le colonel Louis Hugo*, V. M. H. PH. BURTY.

—

R. Brichet, graveur. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cet artiste, qui travailla en Alsace et qui y grava les Ex-libris du chanoine Louis, de J. P. Grauss, et de F. I. Tournier ? — J'ai aussi, de lui, une gravure in-4°, représentant *Le peintre* — (*R. Brichet sculp.* 1784, *se vend* à Augsbourg....) — Il mérite d'être sauvé de l'oubli. A. B.

—

Papier « Louvin » et « grand Louvois ». — Dans le testament du miniaturiste, dessinateur et graveur, J. B. Massé, que vient de publier M. Emile Campardon, chez les frères Charavay, il est question d'exemplaires de choix de *la Grande Galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent, peints par Charles le Brun*, etc., « en Louvin ». et plus loin, « en grand Louvois. » M. E. Campardon demande, dans une des notes, nombreuses et excellentes, qu'il a piquées au bas des pages, s'il faut lire : « papier Louvain » (c'est-à-dire, papier de provenance hollandaise), — ou bien « papier à la Louvois » (comme il y en eut « à la Colbert »), — ou enfin « grand Lombard » (provenant du Limousin) ?

Quid ? PH. B.

—

« Nature téméraire ». — Quelque brave Intermédiairiste ne pourrait-il pas me donner des nouvelles d'une vieille romance, dont je n'ai retenu que ceci :

Nature téméraire,
Pourquoi me fis-tu noir ?
Pourquoi, pourquoi ?...

Intermédiaire mon ami, ô toi que je cherchais depuis plusieurs années, pourquoi tant de modestie ? Un peu de publicité,

je te prie ! Fais-toi connaître, et des milliers de lecteurs nouveaux t'attendent.

TOUTESCAS.

—

Paradoxe ou Vérité historique? — L'honorable colonel Jung (dont la moitié, répudiée par lui, fait tant parler d'elle depuis quelque temps, au grand déplaisir de ceux qui l'ont mise en cause) a, paraît-il, publié un ouvrage : *la France et Rome*, où il passe en revue l'histoire de France et arrive à cette formule mathématique, que « la puissance de la France a été en raison inverse de l'intensité de son obéissance à la Curie romaine. »

Singulière conclusion, en vérité ! Et il l'aggrave encore par cette observation insidieuse, qu'il semble, « à constater ainsi les conséquences de nos fautes nationales », que « le bonheur de Rome » ait pour effet nécessaire « le mal de la France ».

Vérité? ou paradoxe? P. DE V.

—

Fineretz de Bellérophon. — Dans son livre sur le chancelier Séguier, M. René Kerviler cite (page 62) une lettre datée de Thiers, le 1er août 1633, et signée par un sieur *Finretz de Bellérophon.*

Je désirerais trouver quelques détails biographiques sur ce personnage, qui paraît avoir été un helléniste distingué.

SED EGO.

—

Lombard des Evers (Antoine). — Il existe un portrait, dessiné par Bauvais et gravé par Cl. Duflos, qui a pour titre :

ANTONIUS LOMBARD DES EVERS

Presbiter Floropolis (sic), *natus* 11 *nov.* 1721, *obiit* 4 *apr.* 1780.

Homini bono in conspectu suo dedit Deus sapientiam et scientiam et letitiam.

(ECCL., ch. II, 26.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous donner des détails sur la naissance, la vie, les travaux, la mort de ce vénérable ecclésiastique? A. V.

—

Le Cardinal Fleury et ses gaietés de septuagénaire. — On lit dans les *Caractères et Anecdotes* de Chamfort (édit. de la Bibliothèque Nationale, t. I, p. 87) : « La source des mauvais procédés du cardinal de Fleury à l'égard de la reine, femme de Louis XV, fut le refus qu'elle fit d'écouter ses propositions galantes. On en a eu la preuve depuis la mort de la reine, par une lettre du roi Stanislas en réponse à celle où elle lui demandait conseil sur la conduite à tenir. Le cardinal avait pourtant *soixante-seize* ans ; mais quelques mois auparavant *il avait violé deux femmes.* » Quelle confiance mérite ce récit de Chamfort? Et le cardinal Fleury, ce bon ami des Jésuites, qui les fit parvenir au comble de la puissance, avait donc conservé jusque dans un âge très avancé ce que Feller, son biographe, appelle ingénieusement « *la gaieté de son jeune âge* »?

W. J.

—

Chats brûlés vifs. — Personne n'ignore qu'autrefois une cérémonie nommée « Feu de St-Jean », ou « Johannée », était, le 23 juin de chaque année, célébrée avec pompe, avec solennité, et même avec superfluité, si l'on en croit une des commères des *Caquets de l'accouchée*, qui blâme les dépenses qu'elle occasionnait. A Paris, le roi y assistait souvent. Ainsi Louis XI, en 1470; Charles IX, en 1572; Louis XIII, en 1620; Louis XIV, en 1651. L'année précédente, il avait été remplacé par le duc d'Orléans (voir la *Muze historique* de Loret, qui donne la description de ces dernières fêtes). Dans ma jeunesse, cette tradition n'était pas perdue, et, en Touraine, j'ai vu le clergé venir en procession mettre le feu aux fagots préparés en pyramide. Au haut d'un mât, hérissé de traverses de bois où l'on suspendait ces fagots, on plaçait anciennement à Paris un sac contenant deux douzaines de chats, condamnés ainsi à être brûlés vifs. Ceci résulte d'un passage des Registres de la Ville de Paris au XVIe siècle, cité par Sauval : « Payé à Lucas Pommereux, l'un des « Commissaires des quais de la Ville, cent « sols parisis, pour avoir fourni, durant « trois années, finies à la St-Jean 1573, « tous les chats qu'il fallait audit feu, « comme de coutume, et même pour avoir « fourni, il y a un an, où le roy y assista, « un renard pour donner plaisir à Sa Ma- « jesté, et pour avoir fourni un grand sac « de toile où estoient lesdits chats. » Je ne m'explique guère quel plaisir ce renard, ajouté comme extra, pouvait causer au roi Charles IX, alors âgé de 22 ans, à moins pourtant qu'il n'y eût là une allusion aux Huguenots qu'il devait faire massacrer deux mois plus tard ; mais ce n'est pas le but de ma question.

Quelle est l'origine de cette coutume, que les uns considèrent comme chrétienne et que les autres font remonter à l'antiquité la plus reculée, en la regardant comme un reste de la fête solsticiale du soleil dans sa plus grande exaltation? Enfin, pourquoi cet autodafé de 24 chats?

Moncriff, leur « historiogriffe, » dit qu'il ne trouve la raison de cette cruauté contre les chats que dans la croyance où l'on était qu'ils se rendaient tous à un Sabbat général, la veille de la St-Jean. On les aurait donc alors brûlés comme convaincus de sorcellerie?... A. D.

—

Les soprani de la Chapelle Sixtine. — Tout le monde a entendu parler de ces

intéressantes victimes de l'art musical. En existe-t-il encore aujourd'hui à Rome, et comment les recrute-t-on? Je me souviens d'avoir entendu il y a quelques années dans une église de Madrid, pendant une *funcion* solennelle, une véritable voix de soprano émise par un homme d'une trentaine d'années. Ce chanteur offrait, d'ailleurs, tout à fait l'aspect extérieur d'un homme complet; ainsi, il portait une moustache très bien fournie. Mon examen n'ayant pu pénétrer plus avant, j'en suis réduit à poser la question subsidiaire suivante : La voix de soprano proprement dite peut-elle se rencontrer (après leur mue, bien entendu) chez des hommes qui ont conservé toutes les prérogatives de la virilité? PAUL MASSON.

—

Avocats au Parlement de Paris. — Où pourrait-on trouver une liste alphabétique ou chronologique des Avocats au Parlement de Paris, pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle? BELLATOR.

—

Thomas de la Marche - Nonette. — La seigneurie de Nonette, en Auvergne, fut donnée par le dauphin, pendant que le roi Jean était prisonnier en Angleterre, à Thomas de la Marche, chevalier. Celui-ci reçut des compensations lorsque le roi, revenant de captivité, en 1360, érigea en duché, au profit de son fils Jean de France, la terre d'Auvergne dont dépendait Nonette.

Quel était ce Thomas de la Marche que les princes traitaient avec tant de faveur, en lui faisant des dons aussi importants? Etait-ce un bâtard des seigneurs de Bourbon ou d'une branche cadette de cette maison, les comtes de la Marche? Ce chevalier était-il ainsi appelé parce qu'il était né dans une des nombreuses localités qui portent ce nom, ou parce qu'il y était possessionné? LA TOUR LA BAS.

—

Armes de Varilhes. — Quelles sont les armes de la petite ville de Varilhes (Ariège)? Je les ai vainement cherchées. M.S.

—

Familles de Murat et David. — La famille noble *de Murat* (de Varilhes) a-t-elle des descendants, et, dans ce cas, quelles sont ses armes?

Item, famille *de David*, dont un membre était capitoul, au siècle dernier?

M. S.

—

Simon de Montfort. Lieu de sa sépulture, son épitaphe. — Les historiens du Languedoc racontent que Simon de Montfort résolut de venger la mort de Gui, son frère puîné, lequel fut tué au siège de Varilhes, le 13 janvier **1828**, — tandis qu'au dire de ces mêmes historiens, Simon de Montfort lui-même aurait été tué sous les murs de Toulouse en **1818** (**1818**). D'où vient cet anachronisme? Les mêmes auteurs ne sont pas d'avis sur le lieu de sépulture de Simon de Montfort. Les uns disent que son corps fut déposé dans la cathédrale St-Nazaire, de Carcassonne; les autres prétendent que son fils Amaury aurait fait transporter les restes de son père dans l'abbaye des Hautes-Bruyères. — Quel est l'endroit où se trouve la dépouille de ce grand homme?

La longue épitaphe latine de son tombeau, reproduite par l'Histoire du Languedoc, existe-t-elle encore? M. S.

—

Tilius. — Dans les *Antiquités de Paris, de Bonfons* (édition de 1608), on trouve, au commencement du volume, à la suite de la préface du P. Dubreuil, un chapitre préliminaire intitulé : *Elogia urbis Parisiacæ*, commençant ainsi :

« Sanctissimus Gregorius Papa IX, anno « Pontificatus sui quinto, incarnati autem Verbi 1232, ad S. Ludovicum, « Francorum regem, pro Schola Pari« siensi, tum maxime (ut notat Tilius) « turbata, scribens, hæc..... profert, » etc.

Quel est donc l'auteur désigné par ce nom : « Tilius »?

(Paris.) P. L.

—

Dom Jacques Boyer. — L'Histoire littéraire de la Congrégation de St-Maur, par D. Tassin (Paris et Bruxelles, 1770, in-4°), pages 535 et 536, contient une assez courte notice sur D. Jacques Boyer. Je serai très reconnaissant à nos aimables collabos de vouloir bien m'indiquer, et, au besoin, me communiquer, des documents publiés ou inédits, touchant ce savant bénédictin.

(Brioude.) A. VERNIÈRE.

—

Madame d'Etigny. — Je prie mes confrères de l'Intermédiaire de me renseigner, s'ils se peut, sur le nom de famille de la femme de Mégret (ou Maigret) d'Etigny, le célèbre intendant de Guyenne. Les armes de madame d'Etigny étaient : fond inconnu, au chevron de... chargé de deux épées d'or et accompagné de deux étoiles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

M[is] DE GALARD-MAGNAS.

—

L'abbé de Montigny. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer dans quelle bibliothèque je pourrais trouver un exemplaire de *l'Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, prononcée à Rennes par l'abbé de Montigny, l'un de ses aumôniers, et le défenseur de Chapelain, qui fut plus tard évêque de St-Pol de Léon et membre de l'A-

cadémie française? Elle a dû être imprimée quelque part. M. Kerviler la cite dans la Bretagne, à l'Académie française, au XVIIe siècle, mais je n'ai jamais pu la rencontrer. VENETUS.

—

L'ingénieur Beaulieu Le Donjon. — Pourrait-on me donner quelques notes sur cet officier, qui a laissé un Atlas de vues et de plans des places fortes de la France, vers le milieu du XVIIe siècle ? A. B.

—

Trouard le fils. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Trouard, fils d'un architecte contrôleur des bâtiments du roi, et lui-même élève de Rome en 1780 ? M. Ad. Lance se contente de donner le sujet de son prix (Collège sur un terrain rectangulaire) et la date de son brevet. J'en voudrais savoir un peu plus : la date de sa naissance ; où et quand est-il mort ? A-t-il laissé des héritiers ? Que sont devenus ses papiers ? J'ai vu, au Musée de Besançon, son portrait par Mme Fragonard ; mais tout cela ne suffit pas pour constituer une biographie. M. TX.

—

Les larmes de Notre-Dame d'Atocha. — A la suite du *Siècle de Louis XIV*, Voltaire ajoute des réflexions sur le Journal de Dangeau et dit, à l'occasion de la grossesse de la reine d'Espagne, annoncée par le duc d'Albe, le 10 janvier 1707, et de sa visite obligatoire à N.-D. d'Atocha : « Cette « N.-D. est de bois; elle pleure tous les « ans, le jour de sa fête, et le peuple aussi. « Un jour, le prédicateur, apercevant un « menuisier qui avait l'œil sec, lui demanda « comment il pouvait ne pas fondre en « larmes, quand la sainte Vierge en ver- « sait? — « Ah! mon révérend père, ré- « pondit-il, c'est moi qui la rattachai hier « dans sa niche. Je lui enfonçai trois grands « clous dans le..... derrière ; c'est alors « qu'elle aurait pleuré, si elle avait pu! »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote? Voltaire ne s'est-il pas substitué au menuisier madrilène? A. D.

—

Décès d'Eliot Yorke. — Notre Intermédiaire français est en relation avec l'Intermédiaire anglais (N. and Q.). Pourrait-on savoir, par ce dernier, à quelle époque est mort l'honorable Eliot Yorke? Je trouve sur un fragment de journal ceci : « Londres, 24 déc. L'honorable Elliot Yorke, le frère de lord Hardwich, qui avait épousé, il y a quatre ans, la fille du baron Antoine de Rostchild, est mort d'une fluxion de poitrine ». Vers la même époque, décéda le major Whyte-Melville, tué accidentellement à la chasse. On annonçait, à la suite, le décès du colonel Duff, député conservateur de Norfolk. CARION.

—

Les « Pellicules » de Noblin. — Lamothe-Langon, dans les *Mémoires historiques tirés des Archives de la Police* (1838, t. I, p. 38), qu'il a publiés sous le nom de *Peuchet*, a donné une note curieuse sur l'inventeur d'un masque d'un genre particulier, appelé *Pellicule*. Voici cette note :

« NOBLIN... Homme digne d'être sauvé de l'oubli où l'ont laissé tous les dictionnaires. Dessinateur mécanicien, inventeur d'une foule de curiosités, dans le genre de l'Automate et du Canard de Vaucanson, il donna des leçons de prestidigitation au Grand Condé, à Louis XIII, et à Monsieur, duc d'Orléans. Né à Paris vers 1600, il mourut à Versailles, en 1695. Il laissa un riche Cabinet d'objets d'art ; j'ignore ses prénoms. Le *pellicule* dont il est ici question était une peau de baudruche, étendue d'une couche de cire blanche et molle. Cette peau était coupée d'après un modèle convenu, et, en la superposant à tous les méplats du visage, elle changeait entièrement la configuration ; elle ne laissait libres que les yeux et les organes respiratoires. »

Quels sont les contemporains qui ont parlé de Noblin? Sait-on quelque chose du Cabinet de curiosités qu'il laissait après sa mort? En un mot, sur quels documents ce sérieux Lamothe-Langon a-t-il cherché à réparer « l'oubli de tous les dictionnaires ?» M. TX.

—

Opéra Calvini. — Où en est la magistrale publication des *Œuvres de Calvin*, par MM. Reuss, (feu) Baum et Kunitz? Combien de volumes ont paru, et lesquels? L'édition est connue, en bibliographie, sous le nom d'*édition de Brunswick*. Pourquoi? En particulier, l'*Index* des *Noms* contenus dans la vaste Correspondance du réformateur est-il publié? Où peut-on se le procurer en France, sans aller à Brunswick? Quel est le libraire-éditeur, à Paris ou à Strasbourg, qui est correspondant *officiel* de l'imprimeur de Brunswick? Cz.

—

La Chevriade. — Quelqu'un possède-t-il l'ouvrage suivant et pourrait-il me le céder : *La Chevriade ou l'Observateur des Enfers, par M. G**** (*Paris*, 1762, in-8)? (Bruxelles.) F. F.

—

« **Féraddin et Rozeïde,** — Conte moral, « politique et militaire. A Gaznach, chez « Fidèle, imprimeur ordinaire de la cour. « L'an 1167 de l'Hégire et de l'Ere chré- « tienne 1765 » (3 parties in-12).

Ce roman n'est point cité par les bibliographes, même par les auteurs de la « Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'Amour, etc. » L'auteur serait-il connu?

H. DE L'ISLE.

—

Les Moralistes anciens. — La *Collection des Moralistes anciens, dédiée au Roi* (à Paris, chez Didot l'aîné et De Bure l'aîné, 1782, in-12), doit comprendre, je crois, seize ou dix-sept volumes. J'en possède onze, dont voici les titres : Manuel d'Epictète, 1 vol. — Morale de Sénèque, avec le Discours préliminaire, 3 vol.— Pensées morales de divers auteurs chinois, 1 vol. — Pensées morales de Confucius, 1 vol. — Entretiens de Socrate, 2 vol. — Caractères de Théophraste, 1 vol. — Sentences de Théognis, etc., 1 vol. — Pensées morales de Cicéron, 1 vol.

Que contiennent les cinq ou six autres volumes de cette jolie collection, que l'on doit trouver assez rarement complète?

J. LT.

—

Atlas National. — Il a été publié, d'après l'ordre de la Convention Nationale, un Atlas de la France, format grand in-folio, intitulé : *Atlas national et topographique de la France, en départemens. A Paris*, au bureau de l'Atlas National, 26, rue de la Harpe, an IV de la République.

Pourrait-on me dire si cet Atlas se trouve encore dans le commerce? Où? et combien il vaut à peu près! CARION.

—

Bourlin-Dumaniant. — Nos aimables collaborateurs, qui auraient sur Bourlin-Dumaniant (ou *du Maniant*), l'auteur dramatique dont nous rapportons, ci-après, XIII, 742 un traité, d'autres renseignements que ceux donnés dans la Biographie Universelle de Michaud, nous feraient plaisir de nous les communiquer. A. V.

—

L'Aventurière d'Em. Augier. — Est-il vrai que l'édition originale de cette comédie n'ait été tirée qu'à 30 exemplaires?

G. A. RUBATTEL.

—

Livres reliés par des rois et des princes. — Je lis, à la page 39 du Catalogue de la Bibliothèque française de M. Guntzberger (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872, in-8) : « 208. Le bon Usage du Thé, du Caffé et du Chocolat, par M. de Blegny. Paris, 1687, in-12, dem.-rel. maroq. (dans un écrin). Ouvrage relié *par le roi Louis XVIII.* » Ce livre ayant été vendu 80 francs, on ne doit point douter du renseignement donné. Connaît-on d'autres rois ou d'autres princes qui se sont amusés à relier leurs livres? Après 1830, un prince polonais, nommé Mir, était relieur à Paris; toutefois, il ne figurait point dans l'Almanach de Gotha (?).

LA MAISON FORTE.

Réponses.

La Madeleine, poème (III, 487). — Je renverrai d'abord à VII, 499, 579, 600, et j'ajouterai que l'éditeur Bufquin, n'en ayant vendu que dix-sept exemplaires, se refusa à faire paraître les deux volumes complémentaires, — ce qui se conçoit facilement. Je persiste à soutenir que le Dictionnaire des Anonymes a commis une erreur d'attribution; je le sais mieux que personne.

A. D.

—

Un vieux cantique (IV, 132; XIII, 73, 265, 329, 393, 461, 490). — Le docteur By pourra faire suivre le couplet, retrouvé par E.-G. P., de cet autre :

Cinq sous, la rose!
Quatre sous, le muscat,
Lalirette!
Nenni, ma mare,
Mon pare, ne voulons pas,
Lalirette!
Nenni, ma mare!
Mon pare, ne voulons pas!

L'air de cette chanson auvergnate est vif et gai; c'est un air à danser, plus entraînant que les paroles, qui sont assez monotones. Je n'ai pas d'autre couplet en mémoire; il y a plus de quarante-cinq ans que je n'ai ouï ce chant rustique!...

ANASTASE COPHOSE.

—

Cornes (V, 148, 229, 320; VII, 57; VIII, 540, 603, 656, 706; IX, 75; X, 204, 386; XII, 586). — D'anciens monuments gaulois représentent des divinités avec des cornes : on doit voir, dans cet attribut, un souvenir ou une tradition orientale. Le dieu Bélus est, sur les cylindres, représenté avec des cornes sur la tête. Ces cornes, les rois d'Orient s'honoraient d'en orner leur tiare. Séleucus Nicator, à l'exemple des anciens monarques, se fit représenter sur ses monnaies avec un casque orné de cornes de taureau. Les chefs gaulois de la Narbonnaise, à l'époque d'Auguste, portaient, en signe d'autorité, des casques à cornes. Dans le Panthéon hellénique, les seuls dieux qui aient parfois des cornes sont Dionysus (Bacchus) et les divinités secondaires (Pan et les Satyres) qui forment son cortège. Voir une dissertation de M. Alexandre Bertrand, sur l'Autel de Saintes et les Triades gauloises (Revue archéologique, juillet 1880, p. 3).

T. B.

—

Les cochons à l'engrais, du prince Louis (V, 402, 484; VIII, 649).—Je lis, à la p. 120

de : *La vie moderne en Angleterre*, par Hector Malot (Paris, 1862, in-12) : « Le Derby est la plus grande fête nationale de l'Angleterre, comme l'amour des chevaux est la passion la plus puissante des Anglais. Si puissante même, qu'un homme, quel qu'il soit, conserve encore une valeur à leurs yeux, s'il est bon sportman; témoin George IV, qui, ayant passé sa vie à prouver la vérité de son propre mot : « Un roi « d'Angleterre est un porc à l'engrais », a cependant pour défenseurs des personnes très honnêtes, qui ne peuvent pas oublier qu'il était « le premier cocher de son royaume » et qu'il a — gloire sans pareille ! — fait parcourir à son attelage, en quatre heures et demie, les cinquante-six milles qui séparent Carlton-House de Brighton. »

Le mot est-il de Napoléon ou de George IV? voilà la question. — Il est très probable qu'ils ne connaissaient point *Commodien* (cité V, 484).

LA MAISON FORTE.

—

Bigamie du duc de Berry (VI, 442; VII, 110, 164; VIII, 527; XIII, 710). — Ceci a tout l'air d'une calomnie contre un prince, de mœurs légères, mais trop loyal pour avoir commis le *crime* qu'on lui impute. Nous engageons le collabo M. Nauroy à lire une série d'articles publiés par le *Télégraphe*, en 1877, 14 avril et jours suivants. Bien que ce journal paraisse favorable à l'accusation, il donne la parole à un défenseur du prince, qui me semble avoir raison. Je crois que rien n'a été publié de plus complet sur cette affaire : on y trouve le *pour* et le *contre*. ERRÉCA.

— Le « Journal de l'Empire », pendant les Cent Jours, fit une critique violente des mœurs des princes de la branche aînée. J'en ai un vague souvenir. Le duc de Berry est surtout malmené. Mais ce prince était encore moins bigame que l'ex-roi Jérôme, père du Prince Napoléon. Le mariage contracté par un prince de Maison régnante doit être approuvé par le chef de la Maison : n'est-ce pas une loi de l'Etat, à laquelle le duc de Berry était particulièrement tenu de se conformer ?

A. B.

Le colimaçon est-il un animal héraldique? (VII, 621, etc.; VIII, 202, 494, 558; XIII, 524.) — Quoique l'*Intermédiaire* se soit occupé de cette question à diverses reprises et qu'elle semble épuisée, un document intéressant n'a pas été cité, qui s'y rattache de près et fournira vraisemblablement une nouvelle lumière. Dans son *Histoire de la Caricature au moyen âge et sous la Renaissance*, M. Champfleury, combattant contre le symbolisme de M. de Bastard, qui voulait voir, dans la représentation d'un l'maçon d'un peintre de manuscrit, une « *figure certainement relative à la résurrection* », M. Champfleury opposa à ce prétendu symbolisme une autre image : « *le débat des gens d'armes et d'une femme contre un lymasson* », tirée du *Grand Crampon* du XVe siècle. La discussion entre M. de Bastard et M. Champfleury est trop longue pour être citée ici; mais les deux images reproduites (p. 40-41 de l'*Histoire de la Caricature au moyen âge*, 2e édition. Dentu, in-18) devront être consultées par ceux qui s'occupent de science héraldique et l'auteur de la question en particulier. H. F.

—

Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages (VIII, 558; IX, 392; X, 714). — Sur papier timbré : « Entre nous sous-« signés, Dumaniant et Barba, sommes « convenus de ce qui suit, que moi, du « Maniant, m'engage à livrer, pour l'im-« pression seulement, mes pièces de théâ-« tre nouvelles que je ferai jouer, et ce « moyennant les prix ci-dessous énoncés, « sçavoir : pour les pièces en trois actes, « deux cents livres; celles en deux, cent « cinquante livres; et celles en un, cent « livres. Renonçant d'exiger l'impression « de celle qui n'aurait pas le nombre de « six représentations. — Fait double entre « nous, à Paris, ce 4 frimaire, l'an III[e] « de la République une et indivisible. — « DUMANIANT. »

Voilà un marché qui, certes, n'a pas dû enrichir l'auteur dramatique qui l'a signé !

A. V.

—

Livres imprimés dans le format le plus exigu (X, 363, 714; XIII, 491). — Plusieurs journaux viennent de publier cette trouvaille, à ajouter aux curieuses réponses déjà enregistrées dans notre recueil :

« On vient de découvrir à Florence un *Office de la Vierge*, imprimé à Venise, *apud Juntas*, en 1549, formé de 256 pages minuscules prises dans une seule feuille ordinaire, lettres rouges et noires et relié en maroquin rouge avec tranches dorées, filets, appliques et fermoirs en argent. Ce petit chef-d'œuvre typographique n'a, y compris sa belle reliure, que 30 millimètres de large sur 50 de long. — Les fameuses éditions modernes de Dante (Milan) et de Pétrarque (Venise) ont, brochées, 35 mill. de large sur 55 de long. L'*Office* décrit ci-dessus est donc le plus petit livre connu. » *P. c. c.* : A. C.

—

Henri III et ses Mignons (XII, 742). — « Le nom de *Mignons* commença en ce temps (juillet 1576) à trotter par la bouche du peuple, auquel ils estoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire qui estoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustrements efféminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et

libéralités que leur faisoit le Roy, que le peuple avoit opinion estre la cause de leur ruine, encores que la vérité fust que telles libéralités, ne pouvans subsister en leur espargne un seul moment, estoient aussitost transmises au peuple qu'est l'eau par un conduict.

« Ces beaux mignons portoient leurs cheveux longuets, frisés et refrisés par artifices, remontans par dessus leurs petis bonnets de velours, comme font les putains du bordeau, et leurs fraizes de chemises de toiles d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraize, il sembloit que ce fust le chef de saint Jean dans un plat. Le reste de leurs habillemens faits de mesme; leurs exercices estoient de jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder, et suivre le Roy partout, et, en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire; peu soucieux, en effect, de Dieu et de la vertu, se contentans d'estre en la bonne grâce de leur maistre, qu'ils craignoient et honoroient plus que Dieu. »

Ainsi s'exprime hardiment Pierre de L'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, et il ajoute que l'on faisait courir, sur l'accoutrement de ces am... is du Roy, nombre d'épigrammes mordantes et « chroniqués » dans le genre de celle-ci :

Peu de jours a, qu'en ceste ville,
Un jeune mignon, bien pigné,
Bien fardé, bien goldronné,
Espousoit une jeune fille.
Le vicaire, homme fort gaillard,
Leur dit : « Vous avez tant de fard,
« Vous avez tant de passefillons,
« Les cheveux si crespus et blonds,
« Que je ne sçay pas d'entre vous,
« Laquelle est l'espouse ou l'époux ! »

Le mot de *Mignons* s'employait depuis longtemps, avant Henri III, pour désigner les favoris des rois, car son origine celtique, *mion* (ou germanique, *minnin*), se traduit toujours par *amour;* et cependant ce nom est resté spécialement affecté, dans l'histoire, aux *compagnons* d'Henri III : Quélus, Livarrot, Saint-Mesgrin, le duc de Joyeuse, le marquis François d'O, surintendant des finances, le duc d'Epernon, René de Villequier, premier gentilhomme de la chambre (*à coucher*, sans doute?), Saint-Luc, Montigny, de Tournon, d'Arques et la Valette...

Le duc de Guise avait aussi les siens : D'Entragues, Ribérac, Schomberg.

Et, enfin, le frère du Roi couvrait de faveurs Bussy d'Amboise, surnommé « le grand Mignon de Monsieur »; sans parler du menu fretin, dont le nom, souillé dans d'infâmes débauches, ne nous est point parvenu.

On croirait lire vraiment une page du *Satyricon* de Pétrone, donnant une liste des *affranchis* de Néron.

Tous ces *rongeurs* étaient pourvus de hautes dignités et pensionnés avec l'argent du peuple, pour prix de leurs *services*... Heureusement, ils moururent presque tous jeunes. Le roi, son frère le duc d'Anjou, et le duc de Guise étaient en continuelle inimitié. Leur haine se trahissait, à chaque instant ,dans les querelles de leurs mignons, et, un jour enfin, de Quélus, mignon du roi, provoqua, pour une cause futile, Antraguet, mignon de la maison de Guise. Les favoris des deux camps se rendirent sur le terrain, les deux combattants suivis de leurs seconds; mais bientôt la mêlée fut générale, et le combat devint si furieux, que le beau Maugiron et le jeune Schomberg furent tués sur place. Ribérac mourut le lendemain, à midi, des coups d'épée qu'il avait reçus, et de Quélus le suivit dans la tombe, trente-trois jours après. Livarrot resta six semaines au lit par suite de ses blessures. Quant à d'Entragues, il sortit sain et sauf de cette bagarre.

Henri III portait un si grand amour à Maugiron et à Quélus, que, lorsqu'ils furent morts, il les embrassa tous deux, les fit tondre, emporta et serra précieusement leur chevelure blonde et bouclée. Il ôta des oreilles de Quélus des boucles de grand prix qu'il lui avait données quelques jours auparavant et attachées lui-même. Il fit à ses chers « mignons de couchette » des funérailles royales. Toute la cour dut prendre le deuil et suivre le convoi funèbre.

Quelque temps après (juillet 1578), Saint-Mégrin, qui passait pour être l'amant de la duchesse de Guise, fut assassiné par les gens du mari. Le roi le fit enterrer à Saint-Pol, avec la même solennité que pour ses amis, et éleva, à la mémoire des trois Ganymèdes, un mausolée superbe, surmonté de leurs statues, que le peuple brisa et traîna à la Seine, en un jour d'émeute.

Un poète officiel de l'époque, Amadis Jamin, composa, en leur souvenir, vingt-quatre sonnets, les offrit en présent au roi, qui en fit beaucoup de cas, et (ajoute L'Estoile) « les serra lui-mesme en son cabinet. » LÉON FOX.

La Table des matières contenues dans nos dix premiers volumes (XIII, 551, 627, 716).—J'ai déjà dit (XIII, 316), et je prends la liberté de répéter, que je réclame aussi très vivement la rédaction de cette Table; le plan indiqué par Quintilius serait excellent, et tous les abonnés de notre recueil y applaudiraient certainement. Le travail que notre collabo indique en prenant le nom de VOLTAIRE pour exemple, je l'ai fait consciencieusement sur PARIS. Mais je ne me suis pas contenté des Tables, dont les renvois sont souvent fautifs (que ceci serve d'expérience au futur rédacteur de notre Index général; puis, sous un titre

qui n'offre à première vue aucun intérêt, se cache bien souvent une notice ou curieuse ou utile...)—Que notre éditeur veuille donc bien prendre avis que, quand il le voudra, je mettrai très volontiers mon petit travail à sa disposition. Je souhaite qu'il trouve d'autres abonnés qui en aient fait autant sur d'autres sujets. Cela simplifierait la besogne de la personne qui aura charge de la rédaction et de la revision générale. Disons aussi que notre Table nous coûtera moins cher.

(Paris.) P. L.

— Quelques mots de ma réponse (XIII, 628, l. 34) ont été omis. Après « EXEMPLE, » il faut lire : « TOMBEAU DE VOLTAIRE, » doit trouver sa place « sous la lettre T (Tom- « beau de Voltaire), ET sous la lettre V « (Voltaire, tombeau), » *etc.* Je saisis cette occasion d'applaudir à la proposition d'Eldepal, pour des Tables de Noms d'hommes et de lieux cités.

(Amsterdam.) J. G. DE GROOT-JAMIN Jr.

— Dieu me préserve de décourager les vaillants qui oseront s'attaquer à cette œuvre si désirée et si hautement utile! mais je ne puis songer, sans frissonner un peu, à la tâche qu'ils vont assumer là. Et tout d'abord, il serait parfaitement vain de se borner à refondre et à réimprimer, sous prétexte de « Table *générale* », les Tables *annuelles* des rubriques placées par les questionneurs en tête de leurs questions. Vieil ami de la maison, je n'ai pas été sans remarquer que maints collabos, les nouveaux venus surtout (qui ne sont pas les moins bienvenus!), ont un faible pour le *tire-l'œil.* Les rubriques qu'ils choisissent sont souvent prodigieuses d'imprévu et pétillantes d'esprit, mais elles manquent, par cela même, à tous les devoirs d'une rubrique « honnête fille », qui ne doit pas faire prendre le change sur la marchandise qu'elle crie. D'autres fois, ces rubriques sont si désespérément vagues, qu'elles ne valent guère que comme point de repère pour les correspondants futurs; d'autres fois encore, si incommensurablement compréhensives, qu'elles contiennent un monde : ce qui ne saurait faire l'affaire de qui consulte une Table des Matières. — Enfin, par l'effet naturel du chassé-croisé des dits et contredits auxquels notre Intermédiaire sert de champ clos, les meilleures rubriques (pour peu que l'entretien se prolonge et s'échauffe) ne tardent pas à se trouver à mille lieues du terrain de la discussion!...

Par toutes ces raisons, il me semble qu'une Table générale des *rubriques* ne remplirait, à aucun point de vue, l'office de Table *générale* des *matières*, et que peut-être même, sous ce rapport, le besoin de réimprimer les Tables placées en tête de chaque volume, après s'être donné la peine de les refondre en un seul tout alphabétique, ne se fait aucunement sentir. Ce serait, d'autre part, selon moi, une mauvaise base pour un travail plus détaillé et plus complet.

La vraie, la seule manière de procéder, pour espérer produire œuvre utile, me paraît être celle-ci : S'armer d'une patience de bénédictin et d'une plume,—puis s'attaquer bravement, sans se soucier des Tables annuelles, à la collection de l'*Intermédiaire*, de la première ligne du premier volume à la dernière du dernier, tome par tome, feuillet par feuillet, page par page, colonne par colonne, — et noter à mesure, sur autant de fiches, sans jamais se laisser distraire ni lasser, chaque mot *relevant* que l'œil de l'éplucheur rencontrera et qui est de nature à devenir l'objet d'une recherche; — cela fait, classer *alphabétiquement* la macédoine des fiches obtenues, refondre ensemble celles qui sont similaires,— puis servir le tout sous une forme typographique aussi lisible qu'élégante.

Encore ne serait-ce là que la première partie (la plus importante, il est vrai) de la besogne. Pour l'achever, il conviendrait de faire suivre cette première Table *générale alphabétique :*

1° D'une Table *alphabétique* (et *analytique*, autant que possible) des NOMS PROPRES DE PERSONNES. Je dis qu'il la faudrait *analytique*, car pour un nom qui revient aussi souvent que celui, par exemple, de VOLTAIRE, il serait parfaitement oiseux d'entasser une kyrielle de renvois formés de chiffres romains et arabes alternant, si chaque renvoi n'était pas précédé d'une *indication sommaire* du point spécial auquel il se réfère ;

2° D'une Table *alphabétique* des NOMS DE LIEUX ;

3° — — d'AUTEURS;

4° — — des OUVRAGES CITÉS.

Par contre, j'avoue ne pas bien voir l'utilité pratique que pourrait avoir (après tant de Tables, ni même après une seule *bonne* Table *alphabétique générale*) la Table *raisonnée* que réclame Quintilius.—Les Tables de ce genre peuvent plaire aux esprits philosophiques, mais elles remplissent rarement leur objet, par la raison que les esprits philosophiques sont rares, que ce n'est pas eux qui se chargent du travail, et que, du reste, cette méthode oppose au classement des matières des obstacles insurmontables, qui deviennent autant de causes de confusion. L'Intermédiaire, à sa naissance, avait essayé du système des Tables *raisonnées;* il y a vite renoncé, et il a bien fait.

La chose essentielle et indispensable, c'est d'opérer de telle sorte que la Table, — qu'elle soit unique ou multiple, — ne laisse rien dans l'ombre, et que même elle vienne au-devant et au secours des mémoires rebelles. Pour atteindre ce résul-

tat, je ne connais qu'un moyen, qui est de multiplier les rubriques jusqu'à la minutie. Supposons, par exemple, que je cherche, soit l'auteur, soit la vraie forme du vers :

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine!

dont je n'ai, flottant dans la mémoire, que les mots : *hériter*, *assassiner*. Voilà, pour ce vers, deux rubriques indispensables, qui toutes deux devront renvoyer à : *Ah! doit-on...* Que si je ne trouve aucune de ces rubriques à la Table future, ce doit être pour moi la certitude absolue que je perdrais mon temps à fouiller l'Intermédiaire, que jamais ledit vers n'y a été cité.

Cela posé, veut-on estimer par approximation la dose de travail d'épluchage que la rédaction d'une Table, ainsi composée, exigera? Ici encore prenons un exemple, tiré au hasard du dernier n° de l'Intermédiaire (XIII, 719), au mot *Mât de Cocagne*. Les *quinze* lignes du docteur By réclameraient, selon moi, à elles seules, les *huit* rubriques suivantes : *Mât de Cocagne*, — *Cocagne* (mât de —), — *Cucca*, — *Pastel*, — *Teinture des étoffes*, — *Etoffes* (teinture des —), *Descrizione*, etc. (titre de l'ouvrage cité ici), — *Opuscule rare.*

Voilà pour quinze lignes prises au hasard. Or, la collection complète de l'Intermédiaire comprend actuellement quelque chose comme 10,000 colonnes, à 60 lignes par colonne, soit plus d'un demi-million de lignes! Imagine-t-on l'amoncellement de fiches remplies, et à classer, que supposera le travail *préparatoire* d'une Table générale conçue selon mes rêves?... Je le répète, j'en frissonne! PEPH.

—

Armoiries. Famille du Poitou (XIII, 610, 660, 716). — J'ai indiqué un ouvrage que j'ai parcouru en 1857. J'ai cru bien faire.
LA MAISON FORTE.

— Oui bien. C'est un ouvrage très rare, mais il existe à la Bibliothèque de la Soc. des Antiq. de l'Ouest et à la Bibliothèque publique de Poitiers. CH. BARBIER,
Trésorier de la Soc. et sous-Bibliothécaire de la ville de Poitiers.

—

« **L'aze me quille**! » (XIII, 637, 686, 717.)—Décidément, ceux qui, comme Hugo et quelques auteurs, font « quiller » par l'aze un mâle, se mettent le doigt dans l'œil. C'est un juron désopilant et essentiellement « femelle », comme l'ont fort bien établi le commentateur du « Moyen de parvenir », et Joc'h d'Indret, et enfin le joli fabliau d'A. D., qui m'a fort diverti et dont je le remercie. N. C.

—A propos de « L'aze *me* quille! » et de ce divertissant récit du collabo A. D. (XIII, 717), je voudrais bien savoir qui a mis en circulation la légende en vertu de laquelle un membre du sexe faible qui se trouve « pour la première fois » dans le cas de la demoiselle Catin, redemande encore et toujours à y revenir. J'ai fait une enquête à cet égard, et j'en appelle aux collabos ayant quelque métier : n'est-il pas certain que rien n'est plus contraire à la vérité vraie, à la vérité physique, et que c'est un conte fait à plaisir? A défaut d'autre explication, j'imagine qu'il y a eu là une sorte de concert tacite et intéressé entre les faiseurs de Contes, façon Boccace et La Fontaine, pour leurrer les « tendrons » et « jouvencelles ». C'est un fait, souvent avoué par Eve; que, le *lendemain*, elle voudrait n'en avoir jamais mangé. Certaine ode de Parny, à ce relative, n'aurait, certes, jamais été écrite par une femme! Je crois que la circulation du plaisant mensonge en question date du XVIIIe siècle. Fais-je erreur?
D^r BY.

—

Bâbord et tribord (XIII, 638, 689, 718). — Pour quelques plaisanteries bien innocentes, *Bookworm* me compare à Duilius (grand honneur pour moi!), puis à je ne sais quel pître de je ne sais quelle farce (rapprochement beaucoup moins honorable!). Je croyais n'avoir mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Mais laissons là le badinage, puisque aussi bien il ne paraît pas plaire à mon honorable contradicteur, et discutons sérieusement son étymologie, quelque fantaisiste qu'elle paraisse. Je la trouve inacceptable pour deux raisons principales : 1° Il est absolument contraire au génie de la langue française de former des composés comme *bat-bord*, pour *bord de bat; terie-bord*, pour *bord de terie*. Chez nous, le déterminant suit le déterminé, au lieu de le précéder, (comme en allemand ou en anglais (Cf. hôtel-Dieu, bain-marie). 2° L'étymologie proposée ne rend pas compte des différentes formes des deux mots qui nous occupent dans les autres langues européennes : angl. *starboard;* esp. *estribor*, *babor;* portug. *estibordo, banbordo*, formes dont le rapport de parenté avec les mots allemands déjà cités, *steuerbord* et *back-bord*, est évident. Elle n'explique pas davantage les vieilles formes françaises *stribord* et *estribord*, attestées par l'Encyclopédie, et dont la dernière est devenue *dextribord*, par une singulière confusion étymologique. Quant au sens de ces dénominations, j'accepte, jusqu'à preuve contraire l'assertion de M. Littré, à savoir que, dans les marines du Nord, au moyen âge, le château d'avant (*back*), était sur la gauche du navire, et le gouvernail (*steuer*) sur la droite.

Si cette étymologie germanique ou scandinave, que la comparaison des for-

mes me paraît mettre hors de doute, devait cependant être rejetée par amour-propre national, on pourrait à la rigueur admettre celle qui est indiquée par Vorepierre : *Bâbord, — basbord ; tribord, — stribord — estribord — dextribord — dextre bord.* Quant à *attérir bord*, dont parle notre collaborateur, il me permettra de ne pas réfuter cette nouvelle hypothèse. DICASTÈS.

—

Vermersch, écrivain-poète (XIII, 666, 720). — Sa dernière élucubration poétique (à Paris, du moins) :

La Commune, dans les batailles,
O drapeau rouge de Paris,
Rit des J. F. de Versailles,
Enveloppée entre tes plis!...
Comme un simple Badinguet, croule,
Quand tu passes, roi, pape ou Dieu!...
Vive la Commune, qui saoûle
Ses braves bougres de vin bleu!

Ta couleur, ô rouge bannière,
C'est la couleur du sang vermeil!
C'est celle du feu, quand t'éclaire
Un beau rayon du grand soleil...
Que le feu flambe ou le sang coule,
Qu'importe à qui n'a feu ni lieu?...
Vive la Commune, etc.,

Autour de toi, drapeau-symbole,
Tu nous verras, au cabaret,
Danser bientôt la Carmagnole
Sur la carcasse à Foutriquet!
Malgré Vinoy, malgré la foule
Des roussins, qu'il faut foutre au feu...
Vive la Commune, etc.

EUG. VERMERSCH.

Ces vers ont paru dans le dernier n° du *Père Duchêne*, — celui qui s'imprimait pendant l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel de ville! Ils ont été reproduits par *la Liberté* du lendemain. C'est là que e les ai copiés. Ils furent, dit-on, écrits à la craie, sur une porte du Ministère de la Justice, le jour de l'entrée des troupes dans Paris. KETTY-L'ARBALÈTE.

— Je crois qu'il convient d'ajouter à l'actif littéraire (?) de Vermersch, le journal qu'il a publié à Londres, sous son nom, après la Commune. Le premier numéro du *Vermersch-Journal* est daté des 17 et 18 déc. 1871 (27 et 28 frimaire an 80). Il remplaça le *Qui vive!* qui venait de mourir de... faim. Mais, après avoir cherché à vivre de scandale pendant près de trois mois, le *Vermersch-Journal* mourut aussi, et son 82e et dernier numéro, qui est daté du 23 mars 1872 (3 germinal an 80), annonça que ses abonnés (en avait-il?) recevraient, à partir du lendemain, un nouveau journal *l'Union démocratique*, qui, je m'en souviens, n'eut pas longue vie. Le *Vermersch-Journal* est rare (en France, tout au moins), comme le sont tous les factums publiés à Londres, en 1871 et 1872, par des membres de la Commune, réfugiés en Angleterre.

V..... T.

—

Séjour d'Alfieri en Alsace (XIII, 641, 694). — Mais vous oubliez, cher « Liseur », que le Bibliographe Alsacien (Strasbourg, 1869, p. 88) cite un extrait des souvenirs de Mme Lina Beck-Bernard. — Une enfant de six ans est habillée en Amour et entend, tremblante de peur, Alfieri vociférer, *sous un dais*, des passages de ses tragédies... A. B.

—

Les bossus, tous gens d'esprit (XIII, 670). — Craignant les sarcasmes, qui ne leur sont pas épargnés à cause de leur gibbosité, les bossus sont enclins à se moquer des autres. Ils « prennent les devants » et lancent gaiement des plaisanteries plus ou moins spirituelles sur les moindres défauts d'autrui pour n'avoir pas l'air d'être affectés du vice de conformation qui les attire. Et c'est de cette habitude agressive que leur vient la réputation d'avoir de l'esprit. De là aussi cet autre proverbe: « Rire comme un bossu ». Si j'étais d'Orléans, je remercierais Casanova d'avoir généralisé une qualité qui ne me paraît être qu'une exception. Il aura, dans ses voyages, rencontré un ou deux bossus spirituels et a écrit : Tous les bossus sont gens d'esprit. C'est dans le même sens que le peuple dit, d'un jeune homme, farceur et libertin, qu'il « roule sa bosse. »

Du reste, le caricaturiste C. J. Traviès partageait les idées de Casanova et de la princesse Palatine, puisqu'il a fait de son *Mayeux* un bossu spirituel et lubrique.

A. D.

—

Le Testament politique du cardinal Richelieu et l'abbé de Bourzeys (XIII, 673, 726). — On trouve une longue notice sur l'abbé de Bourzeys dans l'Histoire critique des Journaux, de Camusat (Amst. 1734, 2 vol. in-12), au t. I, p. 132 à 168. On n'y parle pas de collaboration au Testament politique. C'est Voltaire qui a imaginé cela. La dissertation de Foncemagne est très catégorique. (Voir Hist. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, XXIII, 283.) VENETUS.

—

Ex-libris Léon Gambetta (XIII, 674). — C'est une eau-forte, dessinée et gravée par Courbet, dont voici les dimensions exactes : hauteur, 115 mill. ; largeur, 78 mill. (marges du cuivre non comprises). Je crois que Courbet a voulu représenter notre *ronde terre*, et non pas une « *sorte de table ronde* », comme le dit le collabo S. D. Dans l'épreuve que j'ai sous les yeux, la lettre N (du mot FRANCE) est effective-

ment mal formée. Elle ressemble à la lettre grecque Π ; mais, malgré cela, il est impossible de lire autre chose que FRANCE. Dans la devise : VOULOIR C'EST POUVOIR, la lettre E est renversée.

G. A. RUBATTEL.

— L'ex-libris, très exactement décrit par S. D., était destiné aux livres de M. Léon Gambetta, mais, que nous sachions du moins, il n'a point été employé. Il n'en existe que des épreuves d'essai. Il a été gravé par un artiste français, M. Alphonse Legros, fixé à Londres depuis les dernières années du second Empire, et y ayant fait fortune comme professeur de dessin. La composition de cette eau-forte, mal mordue et de trop grandes dimensions pour l'usage qu'elle visait, a été probablement suggérée à l'artiste par A. Poulet-Malassis, esprit pénétrant, mais qui ne sut jamais développer ses pensées. On peut croire que ces mains sortent de la tempête des Révolutions et brisent l'emblème du pouvoir brutal, et que le coq salue de son chant le réveil de la France. La devise « Vouloir, c'est pouvoir » est bien celle qu'avait choisie, dès sa jeunesse, celui à qui sa valeur personnelle a conquis une si haute situation.— Ajoutons, comme renseignements complémentaires, que M. A. Legros a gravé ce cuivre vers 1874, lorsqu'il fut envoyé à Paris, par sir Charles Dilke, pour lui rapporter le portrait de Gambetta. Le portrait fut peint, non sans quelques difficultés, dans le salon étroit et mal éclairé de l'appartement qu'habitait alors le député de la Seine, rue Montaigne. C'est un profil lourd et dans des tons vineux, c'est-à-dire peu exact. E. Y.

—

Bacalar (XIII, 699). — Complément à l'Académie : *Bacalar* ou *Bacalas*, s. m. (marine), ancien nom d'une courbe dont la partie saillante servait à supporter les avirons. Il semble que nous soyons bien loin de la question ; moins peut-être qu'on ne le croit. *Bacalar*, comme terme de mépris, ne signifierait-il pas : cagneux, tortillard, ayant les genoux courbés et tordus comme un « bacalar »? Notez que le mot « tortillard » s'emploie pour désigner les bois difformes et tordus, qui pourraient servir à fabriquer un « bacalar ». Hérétique tortueux, de mauvaise foi, s'expliquerait parfaitement. E.-G. P.

— Vient du latin mérovingien *baccalarius*, propriétaire d'une *baccalaria*, métairie. Son vacher se nommait *baccalator*, changé en *baccalar* ou « bacalar »? Voilà une étymologie qui pourra faire sauter en l'air « Notre Marquis! » — Voyez le mot « bachelier, » à la p. 78 du « Dictionnaire étymologique de la langue française », par A. Brachet ».

LA MAISON FORTE.

— C'est la forme provençale du mot *bachelier*, qui originairement avait le sens de vassal d'un ordre inférieur. Quant à l'étymologie, on peut consulter Littré (v° *Bachelier*) qui, dans une dissertation assez étendue, discute les différentes origines proposées. DICASTÈS.

—

Pleuvoir à batrace (XIII, 699). — C'est évidemment une expression grecque, dans toute sa simplicité. Comment est-elle restée à Bourg? Elle est à préférer aux expressions communes suivantes : *avalasse*, *alevasse*, et *lavasse*, pour « *averse* ».

LA MAISON FORTE.

— Pleuvoir au point de réjouir les crapauds et grenouilles. C'était sans doute une allusion aux pluies de crapauds et de grenouilles, que l'on explique par des coups de vent qui enlèvent en masse ces animaux lorsqu'ils sont petits, et qui, lors même que l'explication ne vaudrait rien, étaient jadis acceptées comme choses non douteuses. *Batrace* serait un mot de patois, tout naturellement formé, resté dans le langage familier, bien que non recueilli dans les dictionnaires.

E.-G. P.

— Je n'ai aucune explication à proposer pour cette locution qui m'était complètement inconnue. Mais, puisque M. A. Vingt demande des synonymes, je dirai qu'en Basse-Normandie on se sert de cette expression : *Il pleut à puchée* (*pucher* est la forme normande de *puiser*), ou encore : *Il tombe des hallebardes.* Dans le Maine et l'Anjou, on dit : *Il pleut à plein temps.* J'ai entendu un peu partout : *Il pleut à verse* ou *à seaux*. Enfin en anglais, on emploie une locution très pittoresque : « *It rains cats and dogs* », c'est-à-dire : « Il pleut des chats et des chiens ». DICASTÈS.

—

Broë (François) et Broë (Jean) (XIII, 704). — Dans ses Mémoires (Amsterdam, 1714), de Thou parle de Broé (sans doute François) en l'an 1578.« Broé, dit-il, étoit aussi conseiller-clerc et avoit ménagé les intérêts particuliers de la Reine mère à Rome ou à Florence, avec une grande conduite. » Ce fut à la recommandation de cette princesse qu'il fut pourvu de cette charge, suivant des détails intéressants qu'il serait trop long de rapporter ici. D'après les dates et l'époque où vivait Thomas de Leu, on ne peut douter que le portrait gravé par lui ne soit celui de François Broë. E.-G. P.

— La réponse à la première partie de la question se trouve dans l'opuscule de Nicolas Catherinot intitulé : *Nicolai Catharini scholarum Bituricarum inscriptio.* On y lit, p. 4 : « Heic docuit Vir nobilis D. « Franciscus Broëus, Claromontanus, li- « bris et liberis apud posteros clarissimus

« Docuit autem ab 1617 ad 1636, quo,
« Academiæ et familiæ suæ præmaturè raptus est, Castelleti, prope abbatiam Podioferrantii, ubi venturam immutationem expectat. » (C'est François Broë, de Clermont, en Auvergne, qui, mort au Châtelet, près Puy-Ferrand, a été inhumé dans cette abbaye.)

Jean Broë était fils, et non frère, de François. « D. Joannis Broëus, Bituricus, « Francisci filius... Docet autem ab 1652. » (Catherinot, *ibid.*, p. 5.) Il était né à Bourges et y avait été baptisé, le 11 juillet 1628, dans l'église de Saint-Jean des Champs, sous le nom de *Brouet*, fils de noble messire François, docteur en droit en l'université de Bourges, et de dame Catherine Penot; son parrain avait été le célèbre peintre berruyer Jean Boucher. — Parmi les quinze opuscules que je connais de lui (rien d'analogue ne se voit dans les ouvrages de son père), il en est quatre qui auraient pu lui mériter, à la rigueur, d'être appelés *cleri laus;* ce sont un parallèle du navire et de l'Eglise (1667), deux dissertations, en forme de lettres, sur les Actes des saintes Perpétue et Félicité (1672 et 1677), et enfin une dissertation sur le commencement de la persécution de Dioclétien (1674), le tout en latin. Si le portrait dont s'agit était le sien, il aurait donc dû être gravé de 1667 à 1677, ce qui n'est pas possible, car Thomas de Leu, né en 1570, suivant la Biographie Didot, qui n'indique point la date de sa mort, avait certainement cessé d'exister à cette époque.

Le portrait d'un Broé, œuvre de ce graveur, est très vraisemblablement celui de Bon Broé, président au parlement de Paris, dont François se dit cousin, dans la dédicace, à Gilles Le Masuyer, de son *Tractatus trium Legum et totidem Capitum*, imprimé à Poitiers en 1614. La qualification de *præses* qui se lit dans le distique cité ne laisse guère de doute à cet égard.

(Bourges.) CH. DE LAUGARDIÈRE.

—

Le P. Malebranche (XIII, 704). — Après deux notes contradictoires, auxquelles je renvoie, Quérard attribue l'ouvrage cité au comte de Boulainvilliers. A. D.

—

Montesquieu et l'Esprit des Lois (XIII, 705). — Chamfort a puisé son anecdote dans la 33e feuille de l'*Année littéraire*, où on lit ce qui suit : « Il y a dans Paris « un homme de lettres qui a pris la peine « d'examiner les soixante-dix premières « pages de ce livre tant vanté (l'Esprit des « Lois). Il a trouvé dans ces 70 pages tant « de faits et de citations fausses, tronquées « ou altérées, que la discussion qu'il en a « faite a fourni de quoi remplir 2 vol. in-« 12, qui furent imprimés et dont on « tira 500 exemplaires. Le président de « Montesquieu en fut si alarmé, qu'il se « donna de grands mouvements pour en « empêcher la publication. Il y employa le « crédit de tous ses amis, et fut assez heu-« reux pour réussir... Elle (cette critique) « fut communiquée à plusieurs personnes « qui sont en état d'en rendre compte; il « s'en est même sauvé quelques exem-« plaires... »

Les « Mémoires secrets », qui contiennent cet extrait à la date du 20 nov. 1763, ajoutent : « C'est à l'auteur de l'*Année lit-« téraire* à justifier une imputation aussi « hardie et à constater une anecdote aussi « intéressante. » Je ne sais si Fréron a fait cette preuve. Toujours est-il que cette réfutation a acquis quelque célébrité auprès des bibliographes, par les noms des personnes qui y participèrent et par la rareté de l'ouvrage, fort médiocre, du reste, qui contient ces « Observations », attribuées au fermier général Dupin, et qui seraient plutôt des PP. Plesse et Berthier, sauf la préface, qui est de Mme Dupin. Reste donc à savoir si Montesquieu a eu la faiblesse de s'affliger de ces critiques, et s'il a employé le crédit de Mme de Pompadour auprès de M. Dupin pour faire supprimer ce livre, à l'exception de quelques exemplaires. A. D.

— Quérard (France littér., II, 694) donne une très longue note sur l'ouvrage anonyme de Claude Dupin : « Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé : « De l'Esprit des Lois. Paris, Benjamin Serpentin (imprimerie de Jacques Guérin), 1749, 2 vol. in-8. » Réimprimé sous le titre de : « Observations sur un livre intitulé : « *De l'Esprit des Lois* (en ce qui concerne le commerce des finances). » Paris (Guérin et Delatour, 1757-1758), 3 vol. in-8°. Anonyme. — La préface est, dit-on, de Mme Dupin de Chenonceaux, belle-fille de l'auteur. La 1re édition a été tirée à 8 exemplaires; la deuxième à 500 (30 exemplaires ont été distribués, les autres ont été détruits). M. A. G.(ratet du P.(lessis), Bulletin du Bibliophile, 1859, p. 209-236, conteste l'exactitude des dates 1757-1758 données par Brunet, lequel fait observer qu'elles sont parfaitement exactes. — L'anecdote concernant Mme de Pompadour est acceptée par Quérard (d'après Grimm?). Brunet ne la mentionne point.

LA MAISON FORTE.

— Réponse détaillée et complète à la question dans le Bulletin du Bibliophile, 1859, p. 307-336. PAUL PINSON.

—

Famille de Marignane (XIII, 705). — N'y a-t-il pas erreur dans l'orthographe du nom? J'ai connu à Bayonne une très bonne famille de Marignan, alliée à la famille de Salinis, à laquelle appartenait l'ancien Directeur du collège de Juilly, mort archevêque d'Auch. BRIEUX.

— Le 11 mai 1745, le marquis de Marignane, maréchal de camp, assistait à la bataille de Fontenoy. (Relation de la campagne en Brabant et en Flandres, de l'an 1745. Imprimé sur la copie de Paris, et se vend à la Haye, 1748. Pet. in-8°, p. 8. Ouvrage anonyme, qui est de J. B. Joseph Damarzit de Sahuguet, baron d'Espagnac.)

LA MAISON FORTE.

— Paul Couet, comte de Marignane, lieutenant-général des armées du roi, mourut dans son château de Marignane, en 1738, à l'âge de 74 ans. C'est peut-être de lui que veut parler *Bellator*. Mais il n'a jamais existé de « Régiment d'infanterie d'Albigeois ». — Marignane est dans les Bouches-du-Rhône. A. B.

—

Le Tur (XIII, 706).— Je ne connais pas le sens que l'on pouvait donner à ce mot, s'il désignait un emploi, mais dans l'ouvrage de Loisel, *Pasquier ou Dialogue des Advocats du Parlement de Paris* (Paris, Videcoq, 1844), à la p. 38, il est question de Guillame Le Tur, avocat du roi en 1413, procureur général en 1417, président de la Cour en 1436. E.-G. P.

—

Le sieur du Moulinet, comédien (XIII, 706). — L'auteur de la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour, à l'article « Moulinet », donne le titre des différents ouvrages de ce littérateur, comédien de l'Hôtel de Bourgogne, et renvoie à une note du Bibliophile fantaisiste, p. 290 :

Facétieux devis et plaisans contes, Paris I. Millot (vers 1612), pet. in-12. Tel est le titre donné par Brunet.

LA MAISON FORTE.

— Dans l'Avis au lecteur, mis en tête de « La vraie histoire comique de Francion, « par Nicolas Moulinet, sieur Du Parc », Charles Sorel qui, en sa qualité d'historiographe de France, ne pouvait avouer ce roman licencieux, dit qu'il est du sieur Du Parc, qui s'est fait assez connaître par les Aventures (ou plutôt les Amours) de Floris et Cléonthe; or, on sait que ce dernier ouvrage, qui a paru en 1613, est de Sorel, qui se trahit ainsi lui-même. Il est donc probable que *Les facétieux devis et plaisans contes du sr du Moulinet, comédien*, édités l'année précédente et qui se vendaient chez le même libraire, sont de Charles Sorel, quoiqu'il fût bien jeune alors, d'autant que ce recueil est une compilation où figurent, notamment, quarante-deux contes, empruntés à *La nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*. Cette attribution est confirmée par V. Fournel, dans la notice qu'il a consacrée à Ch. Sorel : « Avant d'avoir quitté le collège, il « était déjà pris de cette fièvre de produc- « tion qui le posséda toute sa vie. Les pre- « miers ouvrages de sa jeunesse, les uns « en vers, les autres en prose, parurent « sous le voile de l'anonyme ou du pseu- « donyme. » Il est vrai que Brunet et Quérard admettent l'existence d'un auteur nommé De ou Du Moulinet, sieur Du Parc, mais ils ne fournissent sur lui aucun renseignement et ne citent de lui aucun ouvrage. Je persiste donc à penser que ce nom, qui a pu appartenir à un comédien, aujourd'hui inconnu, est le pavillon qui a couvert les Juvenilia de Sorel.

C'est peut-être en souvenir de ce comédien que René Berthelot, dit Gros-René, et marquise Thérèze de Gorle, sa femme, qui faisaient partie de la troupe de Molière, avaient adopté le nom de Du Parc.

A. D.

—

Broussais homœopathe! (XIII, 706.) — Dans le cours de mes études, voulant me renseigner autant que possible sur tous les systèmes, j'ai passé un an dans le service d'un homœopathe à l'hôpital de Beaujon, le Doctr Tessier. Il est vrai qu'il ne faisait pas de l'homœopathie pure, qu'il employait parfois des doses « massives », — mais quoi de plus rationnel? — Eh bien, je déclare qu'il n'y avait, chez lui, pas plus de morts qu'ailleurs, et je reste convaincu qu'il ne faut pas toujours bourrer ses malades de drogues et qu'il faut souvent laisser agir la nature. Il y a longtemps qu'Hippocrate l'a dit : *Naturæ medicus interpres et minister.*

Les homœopathes ne font pas autre chose, c'est là le secret de leurs incontestables succès; et cette vérité n'a pu échapper au grand génie de Broussais.

DOCTr BY.

—

Sur Claude Sanguin (XIII, 707).— Claude Sanguin, de la famille de Antoine Sanguin, dit *le Cardinal de Meudon*, fut maître d'hôtel du roi et du duc d'Orléans. Cet auteur, qui mourut à la fin du XVIIe s., est connu par un placet ingénieux présenté à Louis XIV :

Sire, il ne m'appartient pas d'entrer dans vos [affaires,
Ce seroit un peu trop de curiosité;
Cependant, l'autre jour, songeant à mes misè- [res,
Je calculois le bien de Votre Majesté.
Tout bien compté (j'en ai la mémoire récente),
Il doit vous revenir cent millions de rente,
Ce qui fait à peu près cent mille écus par jour :
Cent mille écus par jour en font quatre par [heure...
Pour réparer les maux pressans
Que le tonnerre a faits à ma maison des champs,
Ne pourrai-je obtenir, Sire, avant que je meure,
Un quart d'heure de votre temps?

Cette pièce valut à Claude Sanguin une gratification de mille écus. C'était tout ce qu'il demandait.

(Lisieux.) PAUL PINSON.

— Voir le t. II du Ier Supplément de Moréri. Ce poète français a publié en 1660, chez Jean de la Caille, à Paris, des *Heures*,

en vers français, contenant les Psaumes, etc. — Il y a, d'après Moréri, plus de 12,000 vers dans cet ouvrage !

E.-G. P.

—

Un mystère bibliographique (XIII, 708). — Si le collabo W. J. indiquait les titres des trois ouvrages sur lesquels plane ce mystère, on pourrait peut-être essayer d'en découvrir l'auteur. P. L.

— La question est au moins à moitié résolue dans le Vapereau (nouv. édit.), à l'art. *Fouillée* (Alfred). ASMOD.

—

Situation la plus désagréable dans laquelle on puisse se trouver (XIII, 708). — N'a-t-on pas vu, maintes fois, des gens se tirer sains et saufs, à l'aide d'une épave, de l'incendie d'un navire en pleine mer? Il y a donc situation pire. Par exemple : Etre à deux ou trois kilomètres au-dessus du plancher des vaches, dans un ballon sans parachute, et largement crevé, et se sentir... précipité.... Ou encore, se rencontrer pour la première fois, à l'heure du berger, auprès d'une femme adorée, et se trouver transi, par l'effet d'un refroidissement subit, ou pris d'un accès de fièvre chaude,... d'une forte colique !...

ANAST. COPH.

— M. B. ne s'est donc pas trouvé en chemin de fer, train express, wagon de 1re classe, compartiment complet, très bonne compagnie, et sentant venir au fond de ses entrailles une de ces sollicitations impérieuses de notre misérable nature humaine, qui font admettre ce dicton renversé : *Potius* fœdari *quam mori!*

Hélas! il est trop tard!.. On tombe, du sublime, dans la matière!

N. C.

— Le mot « désagréable » ne s'applique guère à l'horrible situation décrite par M. B.-Donnant au mot « désagréable » son sens véritable, je dirais que la situation la plus désagréable, ici-bas, est celle d'un pauvre Intermédiairiste se creusant inutilement la cervelle pour résoudre une question intéressante, à moins que ce ne soit celle du brave Intermédiairiste qui attend sous l'orme la réponse qu'il a sollicitée.

E.-G. P.

—

Causeries et Entretiens d'atelier (XIII, 708). — La transcription exacte des couvertures va répondre à la question de M. J. B. (d'Anvers) : « *Méthode et entretiens d'atelier* et *Paysage. — Entretiens d'atelier, — par Thomas Couture* (le 1er volume non tomé ; le 2e portant : 2e *volume*). *Paris, rue Vintimille, n° 22, avec la signature de l'auteur.* (1er volume « 1868; » second, « 1869 ».) — J'ai tout lieu de croire que mon exemplaire de *Méthode et entretiens d'atelier* porte mensongèrement: *Deuxième édition*, et n'est que d'un premier tirage, non épuisé, auquel on a refait une virginité avec une couverture neuve, couleur café au lait. Le faux titre et le titre sont en papier blanc bleuté, alors que tout le corps du volume a ranci comme une peinture. Après la page 360 (j'ignore si c'est là que s'arrête l'édition dite originale), est ajoutée une feuille, tirée sur papier semblable au titre. Thomas Couture (j'allais écrire *Diafoirus*, car sa plume a le flux de bavardage du susdit), Thomas Couture s'épanche encore en un *Adieu*, puis encore un *Appendice*, *Beaux rêves sur l'éducation artistique*, enfin, la *Table!*

La promesse du titre fut tenue. Cet outrancier de la jalousie et de la vanité — j'isole le peintre, qui eut ses bonnes heures, mais qui sombra dans le commerce de peinture pour l'exportation — Couture s'astreignit à signer de sa main, au crayon, le tirage entier de ses deux volumes!

Autre affectation : il avoit conservé le forme *o*, de sorte qu'il n'écrivait pas, il écrivoit. PH. B.

—

Aciérage des planches (XIII, 709). — Puisque l'aciérage est une couche de métal superposée à la *morsure*, l'épreuve doit être moins bonne, et toute estampe à la netteté de laquelle on tient doit être obtenue sur le cuivre nu. Mais comme celui-ci se foule très vite, malgré le battage, surtout avec les presses modernes en fonte (les anciennes étaient en bois, voir le livre d'Abraham Bosse), quand on en a plus d'une centaine à tirer, il vaut mieux faire aciérer tout d'abord ou après une dizaine d'épreuves. Cela permet alors d'en avoir un millier et plus, dans de bonnes conditions. Je crois que ce procédé ne remonte pas à plus d'une vingtaine d'années, car il est obtenu par la galvanoplastie. La réponse aux autres questions découle de celle-ci.

DOCTr BY.

— 1° Le cuivre des eaux-fortes est généralement envoyé à l'aciérage aussitôt après que l'artiste a fait tirer ses épreuves d'essai, et a remis son bon à tirer. Les épreuves « avant la lettre » deviennent donc une pure illusion, et il faut s'en féliciter. Les soins apportés par l'ouvrier imprimeur et la qualité du papier différencient seuls la valeur réelle des épreuves. — 2° Cependant, l'aciérage s'altérant par le passage sous le rouleau de la presse, le cuivre se dénude et se fatigue, si l'imprimeur n'a pas soin de faire *réaciérer*. — 3° A ce second aciérage, la planche ne perd point sensiblement, parce que l'on a eu soin d'enlever la couche précédente d'acier déposée par le bain. Mais les épreuves d'une planche aciérée sont toujours plus sèches, plus aigres que les toutes premières, avant l'aciérage. Cela est visible dans l'œuvre d'un maître très

précieux, tel que Seymour-Heden, l'aquafortiste anglais, ou Jules Jacquemart. — 4° L'aciérage remonte, je crois, à 1860. Les premières tentatives furent faites par, ou *chez* un homme singulier, Jacquin, lequel demeurait rue Saint-Jacques. Avant que nous soyons tous morts, il serait bon que l'on recueillît des documents positifs sur ce Jacquin. Bracquemond, par exemple, en pourrait fournir, ayant été en rapports avec lui, dès l'origine, à propos de « procédés, » c'est-à-dire de reproductions directes d'un original, sans l'intermédiaire d'un graveur, « procédés » dont Gavarni était friand, et qui n'ont triomphé que de nos jours. — 5° On acière très bien les pointes sèches. Les épreuves sont un peu moins veloutées. Si le cuivre est de belle qualité, il peut fournir au delà d'une cinquantaine d'épreuves. PH. B.

—

Courtot de Cissey et Courtin de Cissé (XIII, 727). — « Joseph Courtot de Cissey, originaire d'Antheuil (Côte-d'Or), fils de N. Courtot de Cissey et de N. de Surmain de Missery, épouse, en mai 1861, Marie-Céline-Angélique de Miscault. Deux enfants. Voyez p. 234 du t. IIe du « Nobiliaire de Saint-Mihiel, par Dumont. Paris et Nancy, 1865, 2 vol. in-8. » — Eustache-Pierre-Marie-Marc-Antoine Courtin, né à Lisieux en 1770, éditeur d'une Encyclopédie moderne, était originaire du Perche. Toutefois, je ne saurais dire s'il se rattachait aux Courtin de Cissé.

LA MAISON FORTE.

— Quoique j'aie eu moi-même à relever plusieurs inexactitudes dans le Dictionnaire de Vapereau, je ne puis m'associer à l'un des reproches formulés par M. Paul d'Estré. Si Vapereau a dit à tort que le général de Cissey est issu de famille noble, du moins le nomme-t-il CourtOt et non CourtEt, dans sa dernière édition que j'ai sous les yeux. Enfin, je doute fort que l'ami de Mme de Kaulla soit de la même famille que l'ami de Remy Belleau.

A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Portraits de tous les personnages français. — Sous le titre de « Liste générale des personnages français », dont il existe des produits gravés ou lithographiés, M. Salomon-Lieutaud, décédé à Paris le 25 décembre, 1879 (art. nécrologique du *Polybiblion*, 2e série, t. II, 3e livr., mars 1880, p. 270), à l'âge de 85 ans, collectionneur bien connu, a laissé un manuscrit en quatre volumes. Ce manuscrit a été donné, par les héritiers Lieutaud, à la Bibliothèque de la Ville de Paris (reconstitué à l'hôtel Carnavalet), et remis spécialement au sous-bibliothécaire, un ancien ami de M. Lieutaud, M. Poupel, chargé de le publier.

Je signale ces faits à tous les amateurs d'iconographie, et adresse ici en leur nom un pressant appel au zèle de M. Poupel, à son dévouement pour la mémoire de son ami et pour les intérêts de la science et de l'art.

Dans les temps troublés où nous vivons, le pétrole incendiaire est toujours là, mèche allumée; les collections de la Ville de Paris, de la France entière, réunies à Paris, les trésors du Louvre, de la Bibliothèque nationale, sont toujours menacés par les fureurs sauvages des bandits qui ont déjà anéanti, en quelques heures, plus de trésors que les Prussiens eux-mêmes n'en ont volé dans le même temps, et si le précieux manuscrit de Lieutaud n'est pas publié dans le plus bref délai, et par conséquent sauvé pour la postérité, il a des chances probables de destruction à courir. Donc, avis aux iconophiles; leur inoffensive et savante République attend (comme l'Angleterre à Trafalgar) que l'Iconographie *fasse son devoir !* Cz.

—

La littérature au kilo! — « C'est stupéfiant ! mais c'est textuel », nous dit le chroniqueur bien informé du *Temps*. Un de nos romanciers — « d'un vrai talent « d'ailleurs, — dans les dernières chroni- « ques de la Société des Gens de lettres, « ajoute à ses œuvres déjà parues et pouvant « être reproduites par les journaux, cette « ligne extraordinaire : « Ouvrages iné- « dits : *Trois kilogrammes pesant, au* « *bas mot!* »

Oui, c'est stupéfiant ! Mais quel est donc ce romancier... de poids? Il mérite d'être *pesé*, comme le papier, et taxé, en conséquence, *ad valorem*, comme telle ou telle marchandise. M. B.

—

Une Veuillotade, en guise d'étrennes. Anti-Veuillotades (XIII, 32, 64, 88). —

L'homme aux bûchers.

Aux protestants Veuillot dit qu'on mette la [corde;
Il veut que plus d'un Juif aille au billot;
Il redemande enfin les bûchers... — Je l'ac- [corde.
Les bûchers!... pour brûler les écrits de Veuillot.

(*Revue anecdotique*, 1857, 1er sem., 168.)

MEMOR, *qui proteste, mais demande grâce pour le gracieux rôtisseur Lodoïx Veuillot.*

Le gérant, EDOUARD ROUVEYRE.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1880.



